Quis ut Deus ? Dieu premier servi

TOME III N° 5

REVUE INTERNATIONALE

DES

SOCIÉTÉS SECRÈTES

Paraissant le 5 & le 20 de chaque Mois

DEUXIÈME ANNÉE

N° 5 — 5 AVRIL 1913

ABONNEMENTS { France et Belgique. . . . **20** fr. par an.
Etranger . . . . **25** —

Prix du Numéro : **1** fr. **50**

ON S'ABONNE EN FRANCE, SANS FRAIS, DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

EN VENTE :

A PARIS

Bureaux de la Revue
96, Boulevard Malesherbes

Librairie des Saints-Pères
83, Rue des Saints-Pères

Bruxelles
Librairie Albert Dewit

Genève
Librairie Vve Garin

Rome
Librairie Desclée et Cie

St-Louis, Mo (*Etats-Unis*)
B. Herder *Publisher*
17, South Broadway

Vienne
Librairie Gérold

Prague
Librairie Topic

LIVRAISON DU 5 AVRIL 1913

SOMMAIRE

Certaines questions maçonniques, encore à l'étude, peuvent être traitées à un point de vue différent ; nous croyons utile de faire connaître ces diverses solutions, tout en laissant aux auteurs la responsabilité de leurs articles.

Toute la correspondance, concernant la Revue, doit être adressée à son Secrétaire, M. Victor DESCREUX, **96, Boulevard Malesherbes,** Paris, xviie.

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

La table des matières de la 1re année sera envoyée incessamment.

UN OUVRIER
DE LA
PREMIÈRE HEURE

M. l'Abbé de Bessonies

Le mardi, 4 février 1913, mourait presque subitement, à l'âge de 53 ans, M. l'abbé de Bessonies, premier chapelain de Notre-Dame-des-Victoires. Ce que fut le prêtre a été dit amplement dans les articles consacrés à sa mémoire. Selon nous, d'ailleurs, son plus bel éloge fut l'assistance à ses obsèques d'une foule, nombreuse comme un pèlerinage et d'un aspect, en général, plutôt modeste, dont l'attitude émue et recueillie affirmait silencieusement le triple hommage de ses sympathies, de ses regrets, de son souvenir, en un mot, de ces liens d'âme à âme que la mort ne peut rompre. La parole de l'Ecriture *fortis ut mors dilectio* était là toute vivante, et l'on sentait que, sous leur voile de deuil, les cœurs gardaient inviolé leur amour reconnaissant et se consolaient dans l'immortalité des espérances d'outre-tombe.

Mais, chez M. de Bessonies, le prêtre se prolongeait de l'homme public, qui, pour se couvrir de son nom maternel, Gabriel Soulacroix, n'en fut pas moins l'un des plus vaillants dans la lutte religieuse contemporaine, sous sa forme incontestablement la plus aiguë, au moins en France, l'Anti-Maçonnerie. C'est l'antimaçon qui nous regarde, celui qui fut notre collaborateur d'un jour et dont l'article : *Les Francs-Maçons et les Missionnaires catholiques*[1], re-

1. *Revue Internationale des Sociétés Secrètes*, décembre 1912, p. 1147-1174.

marqué par la presse, fut reproduit par plusieurs revues, particulièrement par *Les Questions actuelles*. Nous solderons donc notre dette de gratitude en le défendant contre diverses appréciations, qui laissent percer une note discordante, insuffisamment déguisée ; et, afin d'être plus précis, nous résumerons son œuvre en trois points principaux : l'affaire Taxil, le répertoire maçonnique et l'affaire des fiches.

* * *

Un grand journal parisien écrivait que, dans l'affaire Taxil, le rôle de M. de Bessonies ne fut pas heureux, qu'il crut jusqu'à la fin à la colossale mystification de l'inventeur de Diana Vaughan, que d'ailleurs les princes de l'Eglise furent également dupes du roman de la prétendue Luciférienne convertie. Rien de plus vrai. Voici ce que nous lisons, en date du 10 octobre 1908, sous la signature de Gabriel Soulacroix, à propos du pouvoir occulte maçonnique qu'on avait nommé, quelques années auparavant, le Palladisme :

« Oui, il est nécessaire de rappeler une bonne fois ces choses, que la plupart ont oubliées ou n'ont jamais sues. Il arriva donc de 1893 à 1897, que, prédisposés par leurs connaissances des ouvrages antérieurs sur la Franc-Maçonnerie et par certains aveux échappés à des Francs-maçons, remarquant la marche parallèle suivie avec une continuité et un ensemble extraordinaires par les maçonneries des divers pays dans la lutte contre la religion, trompés aussi, nous ne rougissons pas de l'avouer, par les livres habilement tissés de vérités et de mensonges publiés par Léo Taxil, ancien maçon fort bien documenté et par le Dr Hacks Bataille, redevenu depuis maçon militant (voir le *Répertoire maçonnique*), un certain nombre d'écrivains catholiques ont cru qu'il existait une Maçonnerie supérieure, se réclamant d'un ancien Rite, gouvernée par un petit nombre d'initiés et ultra secrète Cette organisation universelle, luciférienne, avait un centre unique, pénétrait par ses affiliés dans les ateliers de hauts grades et dans les Ateliers inférieurs et gouvernait ainsi la Maçonnerie universelle et, par elle, le monde.

« Nous ne voulons pas reprendre cette histoire, vieille de dix ans, mais pour ceux qui, à distance s'imaginent maintenant que Taxil et Bataille ont facilement trompé deux ou trois abbés d'une naïveté outrée, en leur racontant des histoires de brigands, nous nous contenterons de rappeler rapidement ceci :

« Ceux qui ont cru au *Palladisme* étaient précisément, pour la plupart, des spécialistes en matière de Maçonnerie. Nous nous permettrons de nommer parmi les ecclésiastiques : Mgr Fava, les PP. Franco, Sanna Solaro et Abt, jésuites, le P. Pègues, dominicain, le R. P. Wyndham, supérieur des Oblats à Londres, M. l'abbé Pillet, alors doyen de la Faculté de théologie de Lille, M. le chanoine Mustel, directeur de la *Semaine religieuse* de Coutances, M le chanoine Brettes, le P. Octave, des Augustins de l'Assomption, etc., et, parmi les laïques : M. Desplagnes, ancien magistrat, longtemps rédacteur de la *Franc-Maçonnerie démasquée*, M. Tardivel, directeur de la *Vérité* de Québec et M. de la Rive, l'un des plus ardents champions de cette cause.

« Deux maçons de hauts grades, l'un italien, le F∴ Margiotta, l'autre français, le F∴ Doinel, archiviste départemental du Loiret, ancien membre du Conseil de l'Ordre, ancien bibliothécaire du Grand-Orient, personnage prépondérant dans une société occultiste, après leur conversion (simulée pour le premier[1]), venaient encore confirmer de leur autorité notre croyance à cette organisation, dont on nous révélait les détails et dont les membres vivants semblaient agir sous nos yeux. »

---

1. Notre collaborateur, M. Ar. Milous, nous a envoyé la notice suivante sur Doinel ; nous l'en remercions. Ces renseignements d'ailleurs nous avaient été affirmés un peu auparavant, par un ecclésiastique, qui a connu Doinel et ses histoires à Carcassonne.

« Jules Doinel n'était pas converti lorsque, sous le nom de Jean Kostka, il a soi-disant démasqué Lucifer et lorsque, sous le couvert d'une disgrâce supposée, il est venu archiviste à Carcassonne ; mais, tout à fait à la fin de sa vie, il s'est confessé à un prêtre catholique, il a communié, et, dans le silence d'une conversion, celle-là sincère, il a quitté ce monde qu'il avait eu, sa vie durant, la prétention d'initier. L'abjuration entre les mains de Mgr Touchet ne fut, elle-même, qu'une feinte, une manœuvre habile pour permettre au converti simulé de faire des dupes dans le monde ecclésiastique.

« Des faits que je vais vous signaler pour documenter ma conclusion, les témoins sont, les uns morts, les autres dispersés : plusieurs demeurent cependant épars dans les journaux régionaux et les publications de l'archiviste de l'Aude. Je suis probablement le seul pouvant témoigner, avec une complète précision, des faits qui, par eux-mêmes, établissent indubitablement la simulation de la conversion du patriarche gnostique. Ces cas ne sont pas rares dans l'histoire de l'occultisme, surtout à notre époque. J'en ai connu plusieurs, et j'insiste sur celui de Doinel, que j'ai bien connu à Carcassonne, où il m'est apparu comme un homme très intelligent, très érudit, très lettré, très fin, très ironique, très Anatole France, en un mot.

« J'ai eu connaissance de l'arrivée de M. Doinel à Carcassonne, de sa bruyante conversion, de sa disgrâce, de l'accueil qui lui était fait dans le clergé audois et même à l'Evêché, par le curé d'une paroisse voisine de ma demeure, qui, pour me convaincre de l'importance et de la réalité de l'abjuration de Valentin II, me communiqua quelques-uns de ses écrits dont : *Lucifer démasqué*. Loin de me convaincre, la lecture de ces documents me rendit plus méfiant encore, s'il était possible, sur la sincérité d'une conversion admise cependant par beaucoup autour de moi, et je cherchai à souligner devant mon curé voisin les passages ambigus sur lesquels s'appuyait ma conviction.

« Vers le temps où j'étais mis au courant des agissements de Doinel, j'eus la visite de deux jeunes gens, artistes en tourisme, dont l'un m'était fort connu, et dont l'autre fut reçu par moi sur la présentation de son camarade. Cet autre était une sorte de fou, hanté de visions bizarres et de rêves insensés, qui m'avoua, après un tuilage sérieux et prolongé, être un félibre militant, et appartenir, dans le félibrisme, à une école fermée, mais organisée et hiérarchisée, qui prétendait à la restauration de l'albigéisme pour la reconstitution et la diffusion de la langue d'oc.

« Aux formules employées par mon visiteur et à sa terminologie compliquée, je crus reconnaître une utilisation maladroite de la manière de Doinel, et je pensai que, sans le savoir ou sans le dire, ce jeune suggestionné était un adepte de Doinel, venu à Carcassonne pour diriger ce mouvement albigeois, conçu, préparé et exécuté par lui. Je résolus d'entrer en relations avec l'archiviste.

« C'était chose aisée. Les archivistes sont gens d'un abord facile, d'un accueil aimable et d'une complaisance extrême, et M. Doinel était parmi les plus abordables et les plus complaisants. Un prétexte quelconque de recherches m'introduisit dans ses archives, et nous eûmes de nombreuses et fréquentes conversations. Je dis nous, en parlant non seulement du patriarche gnostique et de moi-même, mais aussi d'un de mes amis, mort l'année dernière, et qui fut plus encore que moi, en relations avec l'archiviste. La famille de ce dernier n'a pas cru devoir conserver, encore moins publier, les

Le 25 octobre 1909, Gabriel Soulacroix écrivait encore dans la même revue, sous le titre *Pseudo organisation maçonnique*, à propos d'un tableau officiel secret de la Haute Maçonnerie internationale, publié par *La Vérité* de Québec et reproduit par la *Corrispondenza Romana :*

---

correspondances ou les comptes rendus d'entretiens que nous eûmes avec Doinel, et qui, réunis dans un dossier chez cet ami, sont perdus. Mais voici ce qui y était en substance.

« Après quelques lettres échangées et quelques conversations sur les divers ouvrages écrits ou publiés par Doinel après l'événement d'Orléans, celui-ci ne chercha pas à dissimuler qu'il était venu à Carcassonne avec l'intention de ressusciter l'albigéisme, en s'appuyant sur le mouvement félibrige, et il nous fit connaître qu'il était reconnu par ses adeptes de plus en plus nombreux, mais secrètement hiérarchisés et disciplinés, comme évêque albigeois d'Alet et de Mirepoix, et que, dans des tenues fermées, en une chapelle particulière, sise à Toulouse, il enseignait l'ésotérique doctrine, occultement imprimée dans un catechisme gnostique, distribué aux fidèles en même temps qu'il célébrait le rite mystérieux.

« Devant la traduction catégorique faite par nous du symbolisme adopté par l'évêque albigeois, et en face d'une discussion serrée de la doctrine gnostique, Doinel nous avoua que, s'il était un apôtre militant, il n'était pas un ministre convaincu, et que son esprit était torturé par le doute, angoissé par les problèmes de l'au-delà, que sa conversion aux dogmes et à la morale catholiques était peut-être plus rapprochée que ne le laissait supposer sa conduite : mais qu'il ne pouvait s'arracher aux séductions d'orgueil et d'impunité que lui suggérait la personne de l'ange noir qui parlait et prononçait intérieurement dans son esprit.

« Un jour, pour en faire, sans doute, la prêtresse de ses rites, Doinel enleva la fille mineure d'un fonctionnaire local. L'affaire fut étouffée, ce qui semble bien indiquer le concours de puissantes influences ; mais l'évêque d'Alet et de Mirepoix fut démasqué, éloigné des milieux ecclésiastiques où il avait été accueilli ; il fut ridiculisé par un public gouailleur, et isolé dans sa petite chapelle. On remarqua alors que la tenue de l'archiviste était un véritable costume épiscopal, par la coupe spéciale et la couleur des vêtements, dans lesquels le violet tranchait toujours, avec une évidente intention, par la bague épiscopale, ornant une main toujours placée en évidence dans un geste hiératique de pontife officiant. Nous fûmes à peu près seuls, en dehors des milieux administratifs, à continuer nos relations avec l'archiviste.

« Doinel était cardiaque. Il eut plusieurs crises très graves, de plus en plus rapprochées et dangereuses. Un jour, sa logeuse, entendant, sur le matin, des cris étouffés dans sa chambre, entra chez lui. Elle le trouva, à genoux sur son lit, dans une attitude de supplication devant une croix que tenaient ses mains jointes. Il mourut devant elle sans avoir proféré une seule parole.

« De ce fait que l'archiviste était mort une croix dans les mains, une polémique, rapidement supprimée, s'engagea dans la presse régionale. Les uns disaient que cette attitude devant la croix témoignait de la conversion de l'archiviste. Les autres prétendaient, au contraire, que le symbolisme de la croix dans la religion de Doinel était tout différent de sa signification dans l'esprit des catholiques, et que Doinel, mourant, avait tenu à proclamer, devant un adepte, autant qu'il était en lui, sa persévérance dans la foi gnostique.

« Très désireux de savoir dans quelles dispositions d'esprit notre pauvre ami avait quitté ce monde, nous allâmes voir le supérieur des Carmes de Carcassonne avec lequel nous savions que l'archiviste avait eu plusieurs entretiens. Ce respectable moine nous apprit que M. Doinel était venu le visiter plusieurs fois, qu'il avait quelquefois assisté à la messe célébrée par lui même dans la chapelle du couvent, mais que, ayant été obligé de s'absenter pour son ministère, il avait conseillé à notre ami de s'adresser, en son

« Nous avons dit, il y a un an déjà, les motifs qui avaient pu accréditer, auprès de nombreux antimaçons, ce roman du *Palladisme*, si merveilleusement combiné et si remarquablement joué par quelques acteurs. On en a définitivement reconnu la fausseté, et les réponses faites au questionnaire envoyé à l'occasion du premier congrès de l'*Association Antimaçonnique de France*, et qu'a fort bien résumées M. de la Hougue dans son rapport sur la Franc-Maçonnerie à l'étranger, ne laissent aucun doute à cet égard. Le Palladisme est bien mort ; qu'on ne vienne pas le ressusciter, sous quelque forme que ce soit ».

De ces aveux, nous concluons que le Palladisme taxilien était une fausse solution du pouvoir maçonnique. Mais la question reste ou-

---

absence, à son confrère de Toulouse, et qu'il ignorait les relations de ce dernier avec Doinel.

« Consulté par nous, le Carme de Toulouse nous dit avoir confessé et communié Doinel quelques jours avant sa mort, après de nombreux entretiens preparatoires, et il nous montra des rédactions de pièces qui étaient de véritables rétractations. Il était désormais certain pour nous que la croix tenue par Doinel agonisant et suppliant était bien celle sur laquelle était mort le Dieu du Calvaire.

« Dix ans sont passés ! *Requiescat in pace* cette pauvre âme torturée pendant sa vie par les pires angoisses intellectuelles ! Mais voilà que, par deux fois, dans des études sur le symbolisme maçonnique, je trouve dans la *Revue* et dans celle de M. Barbier, *la Critique du libéralisme*, la croyance en la sincérité de la conversion de Doinel à Orléans, et en l'exactitude de ses révélations sur Lucifer en occultisme. Je considère comme un devoir de dire ce que je sais sur ce disparu.

« Le caractère spécial de l'œuvre de Doinel, et c'est par là qu'il se rattachait à la Gnose, et pour cela qu'il rêvait d'albigéisme, était d'accaparer la terminologie et le symbolisme évangéliques pour en faire des expressions et des signes de sa doctrine et de sa morale. C'est le système de beaucoup d'autres, avec une touche personnelle et des vues particulières.

« Doinel avait adopté le mode gnostique pour exposer son secret, et, dans ce mode, il avait choisi quelques expressions comme Lucifer, le Verbe ; et quelques symboles, comme la croix, pour désigner l'unique dieu occulte, qui est l'acte prolifique dans le panthée et dans les phénomènes particuliers, physiologiques et sociologiques : Lucifer était pour lui le nom occulte des voluptés fécondes, devant assurer la jouissance et la multiplication des adeptes, comme la croix était le symbole accepté de cette union fonctionnelle, par la pénétration médiane des deux branches verticale et horizontale représentant les deux sexes.

« Sous sa plume experte, ce *Lucifer démasqué* pouvait égarer les profanes en leur laissant supposer que ce nom désignait la personnalité individuelle de l'ange déchu ; mais il exprimait aussi aux adeptes la douce lascivité de l'audacieuse et sacrilège parodie. Dans ses mains habiles, la croix se dressait devant les catholiques inhabiles comme le signe de la rédemption par le sang du Verbe fait chair, mais devant les initiés, comme le symbole du renouvellement entier de la nature par le feu de l'amour.

« Comme Eliphas Lévy, son maître, Doinel avait fouillé les arcanes occultes et sucé les mamelles empoisonnées de la déesse obscène, et comme lui, après une vie de lutte et d'apostolat, il a reconnu ses erreurs, à l'heure de la mort, mais pas avant. Il m'a semblé que ces renseignements pouvaient vous intéresser et vous être utiles. Je les complète par une analyse de la philosophie abominablement perverse de volupté, d'orgueil et de révolte, qui s'étage, par assise, dans l'entendement de ceux devant lesquels le transparent qui figure l'I. N. R. I., paraît vibrant, animé, comme rempli d'un esprit intérieur.

(Nous donnerons postérieurement cette étude.)

verte, et ceux qui s'occupent d'Anti-Maçonnerie y reviendront forcément et toujours. Un certain nombre d'entre eux estiment qu'il n'y a pas d'autorité suprême et de comité directeur dans la Franc-Maçonnerie. Mais alors ils n'expliquent pas ce phénomène si bien marqué plus haut, qui consiste dans « la marche parallèle suivie avec une continuité et un ensemble extraordinaires par les Maçonneries des divers pays dans la lutte contre la religion ». D'autres veulent recourir à Satan lui-même, qui serait, non plus le tentateur de qui part certainement toute inspiration anticatholique, mais le chef direct et obéi de la Secte. C'est encore une solution inadmissible, parce qu'elle contredit l'économie providentielle, qui dirige les choses humaines avec le concours des hommes. En face de ce problème insoluble, M. Copin-Albancelli déduit logiquement l'existence d'un Pouvoir occulte. Les adversaires crient à la résurrection du *Palladisme*, et n'acceptent point au reste un pouvoir qui ne se serait pas trahi depuis deux cents ans, alors qu'on obtient furtivement les documents les plus secrets de tous les Grands Orients et de toutes les Grandes Loges. M. de Bessonies, trop averti par l'affaire Taxil, ne croyait plus qu'à l'emprise temporaire des forces maçonniques par quelques puissants ou quelques habiles. Nous lisons encore, en effet, dans son article du 10 octobre 1908:

« Obligés par les cyniques aveux de Taxil, à rejeter l'existence de cette organisation merveilleusement imaginée, nous pensons maintenant, et c'est ce que M. Tourmentin a très nettement indiqué, que plus d'une fois, au cours des deux derniers siècles, des hommes ambitieux et puissants, des chefs de peuples (individus ou groupes) ont essayé et peut-être en partie réussi à mettre la main sur des parties plus ou moins considérables de l'organisation maçonnique qu'ils trouvaient partout, et se sont efforcés d'en faire l'instrument de leur ambition ou l'auxiliaire des desseins de leur nation. Voilà en quel sens seulement il faut, selon nous, parler d'un pouvoir occulte.... ».

Oui; mais ce système d'exploitation de la Maçonnerie ne nous apporte pas une cause; ce n'est qu'un résultat, encore est-il plus ou moins problématique. Prenez l'*Histoire de la Révolution française* de Louis Blanc, vous y verrez que les chefs d'Etat n'ont jamais mené la Maçonnerie et que, d'après ce grand initié, l'existence des hauts grades fut toujours soigneusement dérobée aux Souverains, qui n'ont connu dans les Loges que la comédie de l'égalité, si bien qu'ils n'ont fait que couvrir de leur nom et servir aveuglément de leur influence, les entreprises latentes dirigées contre eux-mêmes. De fait, l'expérience de la chute des trônes semble donner raison au F∴ Louis Blanc; et elle pourrait bien un jour trouver une éclatante confirmation en Allemagne et en Angleterre. En tout cas, la Maçonnerie ne s'explique point par le profit dont les grands de

ce monde seraient bénéficiaires : c'est elle qui donne à son gré, ce sont eux qui reçoivent; elle n'est pas commandée, à peine peut-on dire qu'elle soit peut-être commanditée. Dès lors, le problème ne fait que s'accuser davantage. Qui donc dirige cette armée mondiale, avec une discipline remarquablement respectée, à l'assaut de l'Eglise, de la famille, de l'école, de la patrie?

Aux antimaçons et aux maçons eux-mêmes qui répondent de bonne foi : Personne, nous répliquerons : La Maçonnerie est alors le miracle de la femme sans tête. Mais, comme notre naïveté n'entraîne pas encore la croyance à de telles contradictions, nous nous persuadons que tous ces essais, ces vues, ces efforts pourraient bien contenir une part de vérité. Le *Palladisme* de Taxil et de Diana Vaughan une fois ruiné, il n'est pas impossible qu'il existe cependant un pouvoir secret en contact avec les loges lucifériennes : Satan serait l'inspirateur; mais, si dociles que soient ses suppôts, l'exercice de l'autorité appartiendrait à des hommes libres. De son côté, le pouvoir occulte paraît un mystère inexistant; qui sait si nous ne connaissons pas certains chefs de la Maçonnerie sans soupçonner leur importance? La discipline du secret, la sélection des hauts grades, la certitude d'une mort violente en cas de trahison fournissent, ce semble, une explication plausible à ce déconcertant occultisme.

Quoi qu'il en soit, il faut savoir gré à tous ceux qui tentent de soulever le masque de la Maçonnerie, de ne pas s'arrêter aux apparences, dussent-ils parfois suivre une fausse piste. La secte internationale subit la loi commune; elle a son gouvernement, puisqu'elle est une société. Les journalistes frivoles pourront dire des antimaçons, comme de M. de Bessonies, que, dans leurs recherches, ils ne sont pas toujours heureux; ils devraient au moins ajouter qu'ils sont méritants et dignes de la reconnaissance des honnêtes gens qu'ils défendent, presque malgré eux.

* * *

L'affaire Taxil, du nom de cet homme qui, par ses productions sacrilèges et pornographiques, est devenu le Zola de la Maçonnerie, rendit M. de Bessonies circonspect et documentaire. A tous ceux qui l'entretenaient d'une question ou d'un fait maçonnique, il avait coutume de dire : « Prenez garde, avez-vous des documents authentiques? » Aussi, ne faut-il pas s'étonner que la plupart de ses articles s'appuient sur une circulaire émanée des Loges, ou sur une lettre sortie de la plume d'un franc-macon. Pour ne relever à la hâte que les dernières années, vous ferez cette instructive consta-

tion sous les titres suivants : *Les foyers du soldat*, lettre du F.·. Edmond Gaudchaux (25 janvier 1907) ; *L'Impopularité de la Franc-Maçonnerie*, citations du F.·. Hiram (Limousin) dans l'*Acacia* (10 février 1907) ; *Les aveux d'un Congrès Maçonnique*, gravure et longs extraits du compte rendu du 26e congrès des LL.·. de l'Est, tenu à Nancy du 24 au 27 mai 1906 (10 mars 1907) ; *La Loge* Cosmos *et le Pacifisme*, importants passages du compte rendu de la tenue plénière et collective des Loges de Paris, dirigée par la R.·. L.·. nº 288 Cosmos, le 28 septembre 1900, en faveur de la Paix et de l'Arbitrage entre nations (25 avril 1907) ; *Pour les Aliborons*, citations des Revues maçonnisantes qui défendent la laïcité (10 Mai 1907) ; *Un problème à propos du scrutin de liste*, document envoyé par le Grand Orient à tous les sénateurs et les députés (25 mai 1907) ; et cette question se poursuit les mois suivants sous ce titre : *Réponse au problème*, c'est-à-dire sur la campagne menée par la Franc-Maçonnerie en faveur du scrutin de liste et de la représentation proportionnelle. Citons encore : *Les Annuaires du Grand Orient et de la Grande Loge en 1907* (10 septembre 1907) ; plus tard, 10 avril 1909 : *L'Annuaire du Grand Orient pour 1909* ; *Le divorce au Sénat* (25 mars 1908) ; *Contre l'enseignement chrétien*, rapport du F.·. René Bethmont, et *Les Défenseurs de l'école laïque* (25 avril et 25 mai 1908) ; sur la même question : *Jules Simon et l'Enseignement laïque* (10 juin 1911) ; *Les FF.·. Steeg*, père et fils (25 août et 25 septembre 1911) : *Une protestation vigoureuse* (10 janvier 1912). Notons enfin : *Les diverses puissances maçonniques* (25 avril 1909), qui furent suivies, le 25 mai, de l'article intitulé *Groupements maç.·.*, et qui avaient été précédées de *La question des Conseils de guerre* (25 mars 1909) ; *Documents faux, anciens et récents* (10 juin 1909), auxquels il faut ajouter : *Un écrivain antimaçon, Paul Rosen*, série de huit articles, du 25 janvier au 25 juillet 1911. Un grand nombre d'analyses bibliographiques, et six brochures de propagande ; tous ces écrits, et tant d'autres que nous ne relevons pas, sont inattaquables et puisent leur vigueur dans le document. C'est ce qui permit à M. Gustave Bord d'écrire dans la *Libre Parole* du 7 février :

« Source d'énergie et de sincérité, M. de Bessonies ne haïssait que la fausseté des discours, l'hypocrisie des actes et l'erreur historique, ce mensonge collectif.

« C'est ainsi qu'il a combattu la Franc-Maçonnerie, la grande hérésie des temps nouveaux, fille des antiques hérésies. Il a su diagnostiquer le mal, le mensonge ; il a compris qu'il ne déplaisait pas à ces fanfarons d'humanitarisme de se parer de faux parchemins et de se grandir d'une fausse généalogie. Aussi fut-il un des premiers à restreindre l'attaque, à frapper l'ennemi là où il était et à la bonne place.

« Qu'on parcoure ses articles innombrables, d'une langue impeccable, d'une concision admirable, d'une loyauté qui s'impose, et on comprendra comment ses écrits furent des actes. »

De ces études minutieuses, de tous les parchemins déchiffrés, des longs annuaires catalogués, des moindres feuilles étiquetées, M. de Bessonies a su produire le travail le plus ingrat, le plus patient, le plus prodigieux de l'Antimaçonnerie : *Le Répertoire maçonnique*. Car c'est bien son œuvre, et M. l'abbé Tourmentin lui en rendait un hommage avant la lettre dans son rapport à l'Assemblée générale de l'*Association antimaçonnique de France*, le 30 mars 1908 [1] :

« On n'ignore pas, disait-il, que nos archives se sont enrichies d'une multitude extraordinaire de documents maçonniques. Ces documents contiennent, individuellement ou par petits paquets, les noms d'une grande quantité de francs-maçons. Et ces noms, pour la plupart, dormaient dans la poussière des Archives. J'ajoute même qu'il fallait un grand dévouement pour les tirer de leur sommeil, les copier, les expurger, les cataloguer, les numéroter. C'est à cette besogne très ingrate et infiniment méritante, aidé de quelques copistes patientes et tenaces, que s'est attelé notre excellent collaborateur, Gabriel Soulacroix.

« Pendant dix-huit mois, il a travaillé, quelquefois avec la fièvre anxieuse des Danaïdes, obligé de recommencer son travail pour la cinquantième, pour la centième fois, quand il m'arrivait de lui envoyer une nouvelle fournée de francs-maçons.

« Un jour, enfin, il dut crier : « N'en jetez plus ! » Alors nous avons cessé d'en jeter. L'imprimerie a été saisie de cet énorme travail, et, avant de vous en montrer le résultat : je tiens à remercier tout spécialement mon infortuné collaborateur. »

L'infortuné collaborateur devait en effet subir les attaques de la Maçonnerie, tant il est vrai qu'il avait frappé juste. [2] Tissu d'erreurs et de mensonges, son œuvre, d'origine jésuitique, ressortissait des tribunaux et de la conscience publique. Elle égalait les forfaits de l'Inquisition, au lieu de brûler ses victimes, elle les réduisait à la misère ; or, il est préférable de mourir par le feu que de mourir de faim. Les francs-maçons, disait-on encore, pourraient répondre au « *Répertoire maçonnique* » en publiant le « *Répertoire du Tiers Ordre* ». Mais la délation leur répugne, il faut laisser de tels moyens au dogme et à la superstition. N'oublions pas que le F.·. Blatin, le vieux veneur de la Maçonnerie, avait rallié sa meute pour la lancer au bon moment. C'était dès 1895, le vendredi 13 septembre, en plein Convent du Grand Orient [3], le F.·. Blatin, ve-

1. *La Franc-Maçonnerie démasquée*, année 1908, p. 108.

2. Cf. *La Franc-Maçonnerie démasquée*, année 1908, p. 193 : *Contre notre répertoire* ; année 1909, p. 369 : *Défensive et offensive* ; année 1910, p. 321 : *Notre répertoire et le F.·. Oswald Wirth*.

3. Compte rendu de l'Ass.·. gén.·., pp. 279-281.

nait de recevoir un numéro de *La Croix*, annonçant que démasquer les francs-maçons était « un droit de légitime défense au premier chef ». Le rédacteur ajoutait : « Depuis plusieurs années, quelques chercheurs se sont attachés à découvrir la trace et la date des affiliations. Les documents réunis ont été triés, contrôlés et méthodiquement classés. Ils sont assez nombreux pour fournir les éléments d'un véritable casier maçonnique... ». Grand émoi, grand scandale, grande colère que le F.·. Blatin exhale en son style parabolique, comme il convenait à un grand maître des Rites, en son style militant, puisqu'il était l'un des chefs dirigeants de l'Ordre :

« MM.·. FF.·., la menace va se réaliser, la proscription commence et elle va se faire sous l'égide des Pouvoirs publics, ou du moins sous l'égide de toute cette masse indécise et flottante qui, comme de l'eau saumâtre, vient étendre et affaiblir le vin généreux que la Franc-Maç.·. avait fait fermenter pour la République. Ce sont ces gens indécis, ces êtres indifférents et flottants qui cherchent du côté des cléricaux un appui pour leurs espérances, qui viendront aider à cette campagne et qui s'en feront les complices.

« MM.·. FF.·., il n'est que temps pour la Franc-Maç.·. d'activer l'organisation de ses éléments de défense, et surtout de ses éléments d'attaque. Rappelez-vous que partout, et dans ce pays de France plus peut-être qu'ailleurs, la victoire est à ceux qui attaquent. Quand on se défend, on est à moitié vaincu. Allez chercher vos ennemis dans leurs repaires, attaquez-les dans leurs retranchements. Relevez tout ce que nous avons à dire de juste et de légitime contre eux ; songez davantage à montrer leur ignominie aux yeux des populations qu'à vous défendre contre les calomnies odieuses dont ils cherchent à vous accabler dans leurs journaux et dans leurs prêches. (*Applaudissements*).

« Je suis certain que votre nouveau Conseil de l'Ordre poursuivra la lutte avec la résolution de ne pas se borner à la défense, mais encore d'attaquer résolument ses adversaires, comme il l'a fait déjà dans tant de circonstances ».

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner du concert d'injures de 1908, projeté dès 1895. Mais on est surpris de trouver, parmi ceux que le F.·. Gambetta eût appelé, selon sa pittoresque expression, les sous-vétérinaires de la Maçonnerie, le nom du F.·. Oswald Wirth. Dans un langage d'une tenue plus correcte, mais non moins ironique, il réédite les emportements de ses FF.·. d'étage inférieur, de sorte qu'on se demande si la mentalité maçonnique ne modifie pas radicalement ce qu'on appelle la raison chez les profanes. L'article du F.·. Wirth parut dans la *Lumière Maçonnique*[1].

Après avoir dénaturé le sens de l'Encyclique *Humanum genus* de Léon XIII, l'auteur constate la publication du *Répertoire Maçonnique* et de son *Supplément*, puis il ajoute :

1. *La Lumière Maçonnique*, année 1910, pp. 122-124.

« Voilà 36.000 citoyens dénoncés individuellement à la haine et aux représailles des croyants! Ceux-ci sont invités, pour le moins, à boycotter tous ces malheureux au point de vue des relations d'affaires ou de commerce. Tout bon catholique ne devrait rien acheter avant de s'assurer que son fournisseur n'a pas sa fiche chez l'abbé Tourmentin. Qu'est-ce que N.-S. Jésus-Christ aurait pensé du procédé ? Il passe pour avoir prêché une certaine charité, qui, depuis le temps, a singulièrement passé de mode » !

Enfin le F.·. Wirth termine par un second conseil évangélique :

« Un petit effort encore, Monsieur l'abbé, et vous vous rendrez compte de tout ce qu'il y a d'antiesthétique dans vos fiches. Contentez-vous d'arracher à la Franc-Maçonnerie le masque dont elle se couvre, et faites-la voir telle qu'elle est, selon la recommandation du feu Saint-Père. Quant aux individus, priez pour leur conversion, pieux ministre d'un Dieu de miséricorde, mais ne cherchez pas à leur porter préjudice dans leurs intérêts matériels. Réfléchissez-y bien, et consultez les gens d'honneur de votre connaissance : j'ai idée qu'ils seront de mon avis ».

Ainsi, la charité et la justice sont lésées par la publication du *Répertoire maçonnique;* un jury d'honneur suffirait à nous l'apprendre. Ce jury d'honneur se composerait sans doute de francs-maçons ; après tout, nous les accepterions, à la condition qu'ils aient du bon sens et qu'ils raisonnent comme tout le monde. Car enfin le F.·. Oswald Wirth n'est pas homme assurément à démentir son ami, le F.·. Limousin, qui a si bien défini la Franc-Maçonnerie « la Contre-Eglise » ; lui-même, dans sa conférence à l'*Alliance spiritualiste,* confessait que la Maçonnerie est luciférienne, en ce sens qu'elle s'est révoltée comme Lucifer contre l'autorité divine, dont l'Eglise est la mandataire ici-bas ; dès lors, d'après ces aveux, pour nous catholiques, l'ennemi déclaré, c'est le franc-maçon. Et si le franc-maçon est notre ennemi avéré, en quoi peut-on nous faire un reproche de chercher à le connaître et à le démasquer ? Autant dire qu'un bataillon français, décimé par d'invisibles tirailleurs allemands, aurait forfait aux droits de la guerre pour avoir contourné et débusqué l'ennemi ; en un mot, autant dire une insanité.

Afin de mieux imposer son étrange raisonnement, le F.·. Wirth en appelle à Notre-Seigneur Jésus-Christ. Nous savons qu'il s'est plaint à nos amis de retrouver parfois au fond de sa conscience une mentalité catholique, et nous formons des vœux pour qu'elle revive victorieusement un jour dans son âme comme jadis dans les âmes d'Eliphas Lévi, de Doinel et peut-être de Stanislas de Guaita ; mais ce qu'il a perdu, à coup sûr, c'est le souvenir exact de l'Evangile. Le Christ, en effet, ne manquait jamais de dévoiler ses ennemis; il appliquait même à ce but sa connaissance divine des esprits et des cœurs, et il flagellait rudement ceux qu'il appelait une race de vipères, défendant au peuple de les imiter parce qu'ils étaient des

hypocrites, des sépulcres blanchis, des fils du diable, leur unique père. C'est à croire qu'il distinguait dans les francs-maçons les futurs persécuteurs de son Eglise; ce qui ne l'a pas empêché, au reste, de prier et de mourir pour ses ennemis.

Comme lui, nous sauvegarderons la charité chrétienne en priant pour les francs-maçons et en tendant une main loyale et secourable à ceux qui veulent se convertir ; comme lui toujours, nous démasquerons ces ennemis qui, sous prétexte de glorifier les droits de l'homme renient les droits de Dieu, et, du même coup, ruinent, lentement peut-être mais infailliblement, l'Eglise et la société.

Reste la justice : vous portez préjudice aux intérêts des maçons dénoncés, nous objecte le F.·. Wirth. De fait, on a relevé, dans les listes publiées naguère par la *Libre Parole*, le nom d'un maître de chapelle. En toute justice, le curé de la paroisse devait-il le garder et continuer à goûter les *O Salutaris* et les *Ave verum* de sa composition ? D'après la dialectique du F.·. Wirth, la réponse ne peut être qu'affirmative. D'après notre simple raisonnement, il n'en va pas de la sorte ; nous tenons même pour insensée cette tolérance maçonnique, débonnaire aux seuls maçons et mortellement dissolvante des forces catholiques. Au reste, terminons-en avec cette question de justice : ce n'était pas le curé qui eût dû remercier son maître de chapelle, c'est lui, le franc-maçon, qui aurait dû rougir d'émarger au budget d'un culte qu'il proscrivait dans sa loge. Et ce que nous disons de celui-là s'applique aux maçons de tout métier, qu'une mentalité juive et anti-française réjouit à l'hypocrite pensée de vivre et de s'enrichir aux dépens des catholiques dont ils sont les pires ennemis. Si c'est ainsi que la Maçonnerie comprend l'honneur et la justice, c'est une honte.

En définitive, il était facile de prévoir que le *Répertoire maçonnique* ne produirait pas ce qu'on était en droit d'attendre d'une telle publication. Depuis longtemps, les catholiques semi-mondains (et Dieu seul en sait le nombre !) ont oublié le précepte de l'Apôtre : *Hæreticum devita* »[1] ; depuis longtemps, ils ignorent les Encycliques des Papes contre les Sociétés secrètes, ils ne les ont pas même lues; depuis longtemps, ils subissent ce qu'on est convenu d'appeler les infiltrations maçonniques, qui circulent librement dans les œuvres aconfessionnelles, ouvrent les salons aux divorcés, mettent sur pied d'égalité nos écoles libres et les écoles laïques, énervent et atrophient toute idée de résistance effective et glissent insensiblement vers de si compromettantes promiscuités, que parfois les familles elles-mêmes de vieille lignée dans l'Eglise opèrent au sein de

1. Tite, III, 10.

leurs fêtes, désireuses sans doute de se faire pardonner leur abstention vis-à-vis de la loge, la fusion des éléments les plus funestes à la religion et à la patrie : catholiques, protestants, juifs, athées, francs-maçons se rencontrent, tendant la main à Madame de Thèbes, une diseuse de bonne aventure ; l'an prochain, qui sait si les mêmes mains ne se rejoindront pas pour faire tourner une table, et si, dans deux ans, elles n'acclameront pas, par des batteries maçonniques, les évocations spirites de quelque medium en renom ? Le terrain est glissant ; et ce genre de scandale est plus pernicieux qu'on ne le croit.

En tout cas, M. de Bessonies a rempli son devoir de prêtre en dévoilant 36.000 francs-maçons ; leurs plaintes amères et démentes en sont la preuve. Il les a tirés du cercueil d'Hiram ; car le F.·. Blatin, ce prophète malheureux de l'accomplissement des rites maçonniques à Notre-Dame, savait fort bien qu'il mentait en parlant des repaires catholiques ; la loge est mieux fermée par le secret et le serment juré que les portes de nos cathédrales et de nos couvents. Nous comprenons que les FF.·. répertoriés aient été aveuglés par la lumière, qui n'est plus celle d'une lampe à lycopode ; mais pourquoi se cachaient-ils ? Pour faire le bien ? Allons donc ! le bien se fait en plein soleil, il n'y a que le mal qui cherche les ténèbres. Seuls, les lâches et les malfaisants se tapissent dans l'ombre ; les braves et les bienfaisants marchent au grand jour, le front haut et visière levée. Aussi, M. de Bessonies, en publiant son *Répertoire maçonnique*, a-t-il fait œuvre de justice, de charité et de salubrité morale.

* * *

Un dernier mot sur l' « Affaire des Fiches ». Quel fut le rôle de M. de Bessonies ? Convertir M. Bidegain et livrer à la publicité les fiches qu'il gardait depuis longtemps. Gaston Méry avait écrit dans la *Libre Parole* du 12 avril 1905 :

« C'est grâce au mystérieux petit homme gris, dont personne ne saura, en dehors de Guyot de Villeneuve, de Jean Bidegain et de moi-même, le nom, ni la condition, que la délation a été dénoncée. C'est lui qui, dans son logis, sévère comme la cellule d'un moine, a gardé, jusqu'au jour décisif, l'arsenal des fiches. »

Convertir M. Bidegain est à la louange du chapelain de Notre-Dame-des-Victoires, qui doit avoir d'ailleurs à son actif bien d'autres conversions. Celle-ci, toutefois, ne fut pas des plus faciles, selon l'aveu du converti lui-même :

« J'avais connu M. l'abbé de Bessonies dès mon enfance, à cette école des

Frères de la rue des Petits-Carreaux, qui fut un foyer ardent de vie spirituelle et d'œuvres. Dans un livre publié, il y a trois ans, et où je contais l'histoire ignorée encore, alors, de la « Conspiration des Fiches », je disais, du prêtre qui vient de mourir et dont je cachais le nom véritable sous les initiales G. S., qui sont celles de son pseudonyme littéraire, Gabriel Soulacroix :

« Mon évolution a été lente ; elle a été pénible. J'ai cru, jusqu'au dernier moment, à des erreurs que je condamne aujourd'hui, et je crois loyal d'avouer que ce n'est pas sans hésitation, sans regrets, sans combats, sans angoisse, que j'ai quitté l'Eglise Noire pour frapper à la porte de l'Eglise Blanche. M. G. S. a su mes doutes et aussi mes dégoûts, et je puis dire qu'il n'a jamais désespéré de moi, malgré mes révoltes et mes incompréhensions. C'est lui qui, aux mauvais jours, me donna la patience et l'espoir. Il a été, dans les ténèbres qui m'entourèrent, une lumière de rénovation et de salut ».

Mais ce qu'on n'a pas remarqué, c'est que cette conversion se trouve indissolublement liée à « l'Affaire des Fiches », déjà remises à M. de Bessonies par M. Bidegain. Aussi, dans l'article précité de la *Libre Parole*, Gaston Méry rappelait-il ces paroles de Gabriel Soulacroix :

« Bidegain me disait : Je suis entré dans la maçonnerie, parce que j'ai cru aux principes qu'elle étale au grand jour ; mais si vous saviez les besognes que l'on me fait faire ! Une fois ou deux, il s'écria : « Je ne puis vous dire ce qui se manigance contre l'armée : c'est horrible ! » Je ne l'interrogeai pas, par discrétion. Un beau jour, il arriva avec un paquet de paperasses, les jeta sur ma table. « Voilà, fit-il, jugez ! »

« C'était la correspondance de Mollin avec Vadécard. Quand j'eus pris connaissance des lettres, je voulus les rendre à Bidegain : « Non, me dit-il, gardez-les. » Et, pendant plusieurs mois, j'ai conservé chez moi, dans ce petit placard, ce formidable dépôt de dynamite. Plus tard, nous cherchâmes ensemble le meilleur moyen d'utiliser les documents que nous possédions, pour le bien de notre pays ».

Or, c'est évidemment pour n'avoir pas observé la connexité irréductible que nous constations tout-à-l'heure entre la conversion de M. Bidegain et la divulgation des fiches maçonniques, que M. de Narfon a pu écrire dans le *Figaro* du 7 février :

« Pour la deuxième affaire, c'est à l'abbé de Bessonies que M. Bidegain, transfuge de la *Franc-Maçonnerie*, apporta un jour les fameuses fiches dont la publication devait provoquer la chute du ministère Combes, dont faisait partie le général André. A vrai dire, on espérait mieux. C'est le régime maçonnique tout entier que l'on pensait pouvoir faire sauter à l'aide de la dynamite, si nous en croyons M. Bidegain lui-même.

« Quant à l'abbé de Bessonies, son rôle fut de garder précieusement chez lui, pendant des mois, lesdites fiches, en rêvant au meilleur moyen de les utiliser, non pas contre la République en tant que forme de gouvernement, mais contre la franc-maçonnerie, maitresse en fait du pouvoir. On sait que leur utilisation fut confiée à M. Guyot de Villeneuve, et l'on se rappelle comment il s'acquitta de cette tâche.

« Je n'ai pas à apprécier ici l'acte de M.Bidegain,et à rechercher dans quelle mesure peut être excusé l'abus de confiance qu'il crut sans doute avoir le droit de commettre vis-à-vis du Grand-Orient. Je ne crois pas, d'autre part, qu'une cause sacrée — comme celle de la religion ou celle du patriotisme — puisse gagner beaucoup, tout compte fait, à être servie par les moyens mêmes que l'on est fondé à reprocher à un adversaire déloyal. C'est encore saint Paul qui nous recommande de vaincre le mal dans le bien, c'est-à-dire par le bien, non dans le mal ou par le mal ; *vince in bono malum.*

« Mais il est certain que l'abbé de Bessonies s'est conduit, dans la conjoncture que je viens de rappeler, avec les intentions les plus droites, et dans l'unique dessein de servir utilement l'Eglise et son pays. S'il s'est laissé peut-être emporter un peu trop loin par son zèle, cela vaut mieux, à tout prendre, que de n'avoir pas de zèle du tout et d'assister impassible, au triomphe des méchants »,

La citation de saint Paul n'est pas sans produire quelque effet. Il est vrai qu'on pourrait lui opposer la parole de Notre-Seigneur touchant la correction fraternelle : que si ton frère, qui a péché, ne l'écoute pas, ni les deux ou trois témoins que tu lui as amenés, « dis-le à l'Eglise, et s'il n'écoute pas l'Eglise, qu'il soit pour toi comme un païen et un publicain[1] ». Or, c'est précisément ce devoir de la dénonciation, ce *dic Ecclesiæ*, que les Papes ont imposé dans leurs Encycliques contre la Maçonnerie.

Après avoir rappelé les Brefs de Clément XII : *In eminenti* (28 avril 1738) et de Benoît XIV : *Providas* (18 mai 1751) et renouvelé leurs condamnations des sectes maçonniques, Pie VII ajoute :

« Nous ordonnons en outre, sous la même peine de l'excommunication, réservée à Nous et aux Pontifes Romains, Nos successeurs, de dénoncer aux Evêques ou à qui de droit tous ceux qu'ils connaîtraient pour être membres de cette société ou pour avoir trempé dans quelques-uns des complots dont Nous avons parlé[2] ».

Le même commandement est réitéré par Léon XII dans sa Lettre apostolique *Quo graviora*, et Sa Sainteté précise particulièrement qu'un maçon converti ne pourrait excuser son silence en se retranchant derrière le serment maçonnique :

« En outre, nous ordonnons à tous, sous la même peine d'excommunication à Nous réservée et aux Pontifes romains, nos successeurs, de dénoncer aux évêques et aux autres personnes que le cas intéresse, tous ceux qui, à leur connaissance, font partie de ces sociétés ou se sont souillés de quelques-uns des crimes que nous venons de mentionner.

« Surtout nous condamnons et nous déclarons de nul effet ce serment manifestement impie et sacrilège par lequel les membres de ces sociétés s'engagent à ne révéler à personne les secrets de ces sectes et à frapper de

1. MATHIEU, XVIII, 17.
2. *Les Actes Pontificaux*, p. 583 ; Paris, Poussielgue, 1865.

mort tous ceux de leurs complices qui feraient des révélations aux supérieurs laïques ou ecclésiastiques. Eh quoi ! puisque le serment ne peut se faire qu'avec justice, n'est-ce pas un crime de le considérer comme obligatoire, quand on s'y oblige à commettre un assassinat injuste et à braver l'autorité de ceux qui, comme chefs légitimes de l'Eglise et de la société civile, ont le droit de connaître tout ce qui importe à leur conservation ? N'est-il pas impie et abominable de prendre Dieu comme témoin et caution de pareils attentats ? C'est à bon droit que les Pères du IIIe concile de Latran disent dans leur canon 3 : « On ne doit point donner le nom de serment, » mais « plutôt de parjure, aux promesses contraires au bien de l'Eglise ou aux « institutions des Saints Pères ».

« Comment supporter l'impudence, ou plutôt la démence, de ceux de ces hommes qui, au fond de leur cœur et même en public et dans leurs écrits, proclament qu'il n'y a point de Dieu, quand, néanmoins, ils osent exiger le serment de tous ceux qu'ils admettent dans leurs sectes ?

« Voilà ce que nous avons décrété pour réprimer et condamner toutes ces sectes de furieux et de scélérats ». [1]

Enfin, dans l'Encyclique *Humanum genus*, Léon XIII « ratifiait de nouveau, tant en général qu'en particulier, tous les décrets portés par les Pontifes romains, ses Prédécesseurs ». [2]

Le devoir de M. de Bessonies et de M. Bidegain est nettement tracé ici par les souverains Pontifes. En conscience, la dénonciation du converti était exigée, sous peine de rester frappé d'excommunication, même en abjurant la Maçonnerie. Ajoutons que si jamais il y a eu lieu d'appliquer la prescription de Léon XIII : « Arrachez à la Franc-Maçonnerie le masque dont elle se couvre et faites-la voir telle qu'elle est » ; [3] si jamais il a pu être question des « complots » dévoilés par Pie VII et des « crimes » condamnés par Léon XII, c'est bien dans « l'Affaire des Fiches ». Il faut avoir perdu toute pudeur naturelle et tout sens patriotique pour défendre, comme l'ont fait les FF.·. Lafferre et Debierre, cette forfaiture et cette infamie ; et Léon XIII avait raison d'écrire :

« La guerre dont Nous parlons est dirigée à la fois contre la patrie du ciel et contre la patrie de la terre ; elle attaque, avec la religion de nos pères, cette civilisation qu'ils nous ont transmise toute resplendissante de l'éclat des sciences, des lettres et des beaux-arts.

« Cette guerre, chers fils, est donc deux fois scélérate ; elle n'est pas moins un crime de lèse-humanité que de lèse-divinité ». [4]

Oui, les fiches du Grand-Orient étaient un crime de lèse-patrie.

1. Raulx, *Encycliques et Documents*, II, 175 ; Bar-le-Duc, Guérin, 1805.

2. *Lettres apostoliques de Léon XIII*, I, 269 ; Paris, Maison de la Bonne Presse.

3. *Lib. cit.*, I, 271.

4. *Lib. cit.*, III, 164 : *Lettre de SS. Léon XIII au peuple italien.*

Ce n'est pas que la Maçonnerie française n'affiche pas au grand jour ses crimes de lèse-divinité ; elle continue à chasser Dieu de l'école, des hôpitaux, des cimetières, avec l'espoir de le chasser bientôt des églises ; mais, de ce chef, les sentiments du peuple sont émoussés, tandis que, pour la France, ils n'étaient qu'endormis.

« A vrai dire, écrit M. de Narfon, on espérait mieux ».

S'il y eut un demi-échec, il tient à la cause qne nous relevions à propos du *Répertoire maçonnique*. Dans les classes élevées, les demi-catholiques ne sont souvent que des demi-Français. Dans le peuple, le patriotisme a survécu encore à la religion ; « l'Affaire des Fiches » l'a démontré. Jamais la Maçonnerie n'a reçu un coup plus formidable, précisément parce que les fiches blessaient au cœur notre caractère national. Sans doute, le régime maçonnique tout entier n'a pas sauté à l'aide de cette dynamite, mais il a été frappé d'une déconsidération morale dont il ne se relèvera pas, si les anti-maçons savent en tirer profit. Par contre-coup, le patriotisme, mis en péril par les Loges, s'est réveillé, conscient de lui-même et du pays, qu'il prétend défendre contre le double ennemi du dehors et du dedans. « L'Affaire des Fiches » a battu en brèche « l'Affaire Dreyfus », et la France s'est retrouvée française. Nul ne peut nier ce résultat; les efforts des francs-maçons contre M. Millerand et le colonel du Paty de Clam n'en sont qu'une simple reconnaissance. Que les dreyfusards aux abois prennent garde, le dernier mot n'est pas dit. Il suffirait peut-être aujourd'hui d'un coup de clairon à la frontière pour que la France, debout, achève ce que la dynamite de MM. de Bessonies et Bidegain a supérieurement commencé. Quoi qu'on en dise et quoi qu'on en pense, ils ont bien mérité de la patrie et de l'Eglise, dont ils furent les fils obéissants ; cela suffit [1].

1. Une nouvelle preuve de l'antipatriotisme maçonnique se trouve dans la liste suivante des conférences faites dans les Loges :

10 Mars — L.·. *La Renaissance*. — Réaction militariste.
— L.·. *Mont Sinaï*. — Armement et Finances publiques.
12 — L.·. *Les Rénovateurs*. — La loi de 3 ans. général Peigné.
— L.·. *Unité Maç.·.* — La réaction militaire et la Défense nationale.
17 — L.·. *Les travailleurs socialistes de France*. — La loi de 3 ans.
— L.·. *Minerve*. — La réaction militaire. — La loi de 3 ans. — Les armements.
18 — L.·. *La Justice*. — Contre la loi militaire de trois ans. — Son inutilité pour la Défense nationale. — Son danger social.
— L.·. *Victor Hugo*. — Le service de trois ans. — Général Godard. capitaines Brossé et Rachou.
— L.·. *Cosmos*. — La Défense nationale. — Général Peigné.
20 — L.·. *Marcelin Berthelot* — Le service de trois ans. F.·. Nebut-Renault.
21 — L.·. *Les hospitaliers socialistes*. — Le retour à la loi de trois ans.
— L.·. *Emile Zola*. — Le service de trois ans. Marcel Huart.
22 — L.·. *Qui? Vérité!* — La Pâque nationaliste. — La loi de trois ans. F.·. Jeantien.

L'abbé de Bessonies est un ouvrier de la première heure ; il a supporté le poids du jour et creusé un sillon encore en friche. Personne n'a travaillé plus que lui. Il savait que, dans une tâche aussi prolongée, celui qui sème ne récolte pas. Il a semé à la sueur de son front pour les moissonneurs de demain. Viendront-ils ces moissonneurs-là ? « J'écrirai, nous disait-il, dans votre *Revue*, parce que *la Franc-Maçonnerie démasquée* n'en a pas parlé ». Et, comme nous lui faisions remarquer que M. Bidegain, membre du même groupe anti-maçonnique était déjà l'un de nos collaborateurs, il ajouta : « Tous les deux, nous voudrions une fédération, qui, laissant à chacun son initiative sur les moyens de la lutte, fît converger contre l'ennemi tous les efforts des anti-maçons, sans jamais tirer sur leurs troupes ». Il entrevoyait dans une communauté d'efforts la moisson de gerbes dont il fut le semeur. L'union, voilà son suprême désir ; puisse-t-il, au ciel, séjour de l'harmonie dans l'unité parfaite, en obtenir du Christ, qu'il a si infatigablement servi, la réalisation rêvée. Ce serait le couronnement de son œuvre et le triomphe invincible de l'anti-Maçonnerie.

La Rédaction.

LES

ILLUMINÉS DE BAVIÈRE

le Tugend-Bund & les Sociétés de Malfaiteurs [1]

(Suite)

(2 octobre 1810).

Il m'est tombé, il y a quelques jours, entre les mains, une petite brochure sur les Illuminés[2]. Elle ne m'a pas appris grand' chose, parce qu'il faudrait être soi-même un initié pour parler et écrire positivement sur cette secte ténébreuse, dont on ne peut nier l'existence, ni le système de propagandisme, et dont les principes sont aussi pervers, aussi subversifs de tout ordre social, que l'application et les conséquences peuvent en être terribles, dans un temps plus ou moins éloigné [3].

L'auteur de cet opuscule ne me paraît avoir recueilli que des notions vagues, des renseignements incertains qui ne sont ap-

1. Voir la *Revue Internationale des Sociétés Secrètes*, n° du 15 février 1913, p. 233.

2. LUCHET. *Essai sur la secte des illuminés* (1789). — La 2e édition augmentée est de 1792. (G. B.). Toutes les notes non signées (G. B.), sont de Berckheim.

3. On annonce comme devant paraître très prochainement un ouvrage de Madame de Staël intitulé *De l'Allemagne*.

Est-ce le même dont on fait grand bruit depuis près d'un an, qui devait avoir pour titre *Des Philosophes de l'Allemagne* et auquel on assurait que l'autorisation avait été refusée ? Il se débitait dans le monde que l'Auteur entrait dans les plus curieux détails sur les « Illuminés ». Mme de Staël considère-t-elle ces novateurs d'étrange acabit en moraliste ou en politique ?

[La 1re édition de *De l'Allemagne* est de 1810, Paris, Nicolle, 3 vol. in-8°, 3 vol. in-12. Tirée à 10.000 exemplaires ; elle fut brûlée et mise au pilon].

puyés d'aucuns faits authentiquement constatés. Ses assertions ne reposent, à proprement parler, que sur des ouï-dire, et sa sainte fureur n'est que de la déclamation ; mais on voit un homme qui porte une âme honnête ; on sent qu'il est convaincu de ce qu'il avance et tourmenté d'une peine vive de ne pouvoir administrer ses preuves, parce qu'il n'a pu puiser que dans des sources fugitives, qu'il ne doit ce qu'il sait qu'à des entretiens rapides, à des demi-révélations, ou à des indiscrétions de circonstance.

Cette brochure, imprimée en 1792, est loin de fournir autant de lumières que celle publiée en 1788, si je m'en rappelle bien, sur le même sujet, qu'on attribua au célèbre comte de Mirabeau, et que je ne sais où prendre ; mais il me souvient bien qu'il signalait les Illuminés comme des monstres à étouffer, que leurs chefs d'alors, étaient les mêmes, dont les noms ont été, il n'y a pas très longtemps, voués, dans je ne sais quel journal, au mépris et à l'exécration des honnêtes gens, noms que j'ai écrits de suite et que voici : le Saxon Bischoffswerder [1], Swedenborg [2] et Schrœpfter [3]. Il me semble indubitable que, s'il existe encore une secte mystérieuse sortie de cette souche, et que Mirabeau a dénoncée à tous les peuples et à tous les rois, l'attention de tous les gouvernements de l'Europe doit être fixée sur elle pour l'exterminer. L'auteur de la brochure de 1792 n'adresse aussi ses imprécations qu'à l'agrégation infernale des Bischoffswerder, etc.[4] Il ne semble pas plus se douter que Mirabeau, qu'il y ait une

1. Hans Rodolph, baron de Bischoffswerder, membre de la *Stricte Observance* où il était connu sous le nom de Eques a Grypho, mort en 1803 (G. B.)

2. Swedenborg, Emmanuel Swedberg, né à Stockholm le 29 janvier 1688, mort à Londres le 29 mars 1772, célèbre physicien et théosophe, s'adonna au mysticisme et aux sciences occultes. Faisait des prédictions et des miracles, touchait à la folie dans ses périodes d'exaltation. Plusieurs sectes de f.·. m.·. s'inspirèrent de ses doctrines. En 1783, le Marquis de Thomé fonda à Paris une loge dans laquelle il introduisit le système de Swedenborg. (G. B).

3. Schrœpfer (et non Schrœpfter) né en 1739, fils d'un limonadier. Le 29 octobre 1768, s'établit limonadier à Leipzig. Installa une loge de son système, où l'on pratiquait la magie et les évocations. Aurait initié le fameux Comte de Saint-Germain. Fut poursuivi comme imposteur et escroc. Le 8 octobre 1774, se brûla la cervelle dans le Rosenthal près Leipzig, dans des conditions demeurées mystérieuses. (G. B.)

4. L'un, ou plusieurs d'entre eux vivaient encore sous Frédéric Guillaume II, frère du roi actuel de Prusse. Le Ministre Hertzberg, dont Mirabeau disait qu'il s'était fait Hollandais, parce que c'était la seule façon décente qu'il eût d'être Anglais, ainsi que les ministres du roi de Hollande se disaient Bons Hollandais pour être Anglais tout à leur aise, et que j'ai confondu dans une note remise il y six semaines, avec M. Hardenberg, non moins Anglais et rentré récemment dans le ministère prussien, Ch. Hertzberg, était l'ennemi des Illuminés qui environnaient et rabougrissaient Frédéric Guillaume II. Il était trop éclairé pour partager un aussi monstrueux délire.

autre secte d'Illuminés, également sortie de la Maçonnerie et faisant absolument corps à part, et dont les principes, les moyens et le but sont diamétralement opposés aux disciples de Bischoffswerder,et n'en sont que plus dangereux pour les rois, en ce qu'ils sont de nature à séduire les peuples et à les exciter à la rébellion, puisqu'il ne s'agit ici, dit-on, que de leur liberté, de l'amélioration de leur sort et du triomphe de la philosophie sur les erreurs et les préjugés, et de la raison sur leur force. Cette secte nouvelle n'existait peut-être pas, ni en 1788, ni en 1792.

Quelle est l'origine de celle-ci ? Quel est son chef ? Quels sont ses apôtres ? Que veut-elle ? Pourquoi, si ses principes, ses sentiments et ses vues sont si purs qu'on le dit, conserve-t-elle la même dénomination d'*Illuminés*, que porte une association d'affreux scélérats, qui ne tendent, comme l'assure Mirabeau, qu'au bouleversement de toute législation et de toute morale et à remplacer la vertu par le crime dans tous les actes de la vie humaine ? Le mécanisme d'informations du fameux tribunal secret à l'aide duquel il savait ce qui se passait dans les cours et dans les ménages, ne se serait-il pas conservé, par tradition, et les Illuminés des deux sectes, ne se seraient-ils pas formés, pour fouiller dans les cabinets politiques, sur les débris de cette école de crimes ? Ne connaissent-ils point aussi la manière de se débarrasser d'un ennemi, sans avoir rien à appréhender des lois ? On ne dit pas que les excès soient arrivés à ce point, mais cela viendra peut-être. Tout est possible, de la part d'hommes auxquels on infuse l'énergie, en frappant violemment leur cerveau.

« *Les Anciens,* disent les nouveaux Illuminés, *appartiennent à l'Enfer*, et notre doctrine à nous *est une émanation du Ciel* ». Je veux bien croire, disais-je, à l'un de ces derniers, il y a environ cinq ans, que vos intentions sont honorables, que vos moyens sont sans reproches, que votre but est de produire au genre humain tout le bonheur possible, que vous n'êtes pas dupes de quelques fripons habiles, et que ce qui me paraît à moi des billevesées, des erreurs et des sottises ne compose dans votre esprit et à vos yeux qu'un faisceau de lumières et de vérités ; mais pourquoi vous traîner dans les ténèbres, vous envelopper d'une ridicule et pitoyable mysticité et marcher sur les traces des Géomanciens, des Thaumaturges, des Hiérophantes, qui ont porté les hommes à des excès de déraison, pour en faire des dupes et des victimes ?... Oh ! c'est que les lumières n'ont point encore fait assez de progrès, m'a-t-il répondu ; qu'il serait imprudent de lancer les vérités en masse, qu'on ne peut attaquer l'erreur que

petit à petit, que l'ignorance et les préjugés ne se dissipent que par degrés ; que le pouvoir, l'ambition et l'intérêt personnel forment des digues qu'on ne surmonte qu'avec de la patience et de la persévérance ; qu'enfin, c'est la lutte entre la liberté et la tyrannie, entre le vice et la vertu, et que nous ne voulons pas échouer, comme vous avez fait en France, ni souiller une aussi belle cause par la désolation de la justice et de l'humanité.

Cette réponse est d'autant plus remarquable, qu'elle vient d'un secrétaire de légation d'une des premières puissances d'Allemagne [1].

Il me souvient encore fort bien que Mirabeau disait que les Illuminés de son temps, dont il assurait aussi que les Cours et les administrations fourmillaient en Allemagne, *disposaient de tous les secrets des cabinets.* Si cela était vrai alors, pourquoi la même chose ne se pratiquerait-elle pas aujourd'hui, qu'une autre espèce de sectaires portant le même nom, on ne sait pourquoi, est fort répandue, et compte, dit-on, des hommes d'une grande

1. Après le traité de Presbourg, réuni à un géomètre d'un mérite avoué, et alors chargé du Cadastre d'un de nos départements, et à un ancien Maitre de Requêtes, je consacrai tous mes soins à un travail sur la véritable statistique descriptive, devant servir de base et de pivot au système de l'impôt et à toutes les branches de l'économie politique, laquelle politique se rattachant au Cadastre géodésique par tous les points de localités, devait former une masse de lumières, de documents et de faits incontestables, seul fanal d'un homme d'Etat, pour ses opérations financières et économiques. Quand ce mémoire fut achevé, nous l'adressâmes à Monsieur le Comte de Montgelas, premier ministre de Bavière à Munich. On fut effrayé de la dépense, et on était en ce moment encore trop fatigué de la guerre qui venait de se terminer, pour se décider à une aussi vaste, aussi belle et aussi utile entreprise. On nous donna des espérances pour un temps plus heureux. Econduits en Bavière, nous nous retournâmes du côté du Würtemberg, et nous profitâmes du séjour à Paris de M. le Comte de Wintzingerode, premier ministre de ce royaume. S. E. goûta notre plan, l'honora de ses suffrages, l'adressa au Roi, et, au moment de son départ, il nous donna, en quelque sorte, la parole qu'incessamment nous serions appelés à Stuttgard. La guerre de Prusse, qui survint tout-à-coup, en dérangeant davantage les finances des deux souverains, nous fit renoncer à nos projets.

Ce fut à l'occasion de ce plan de Cadastre adressé à M. de Montgelas, qu'en l'absence de M. de Cetto alors à Munich, j'eus quelques relations avec Monsieur Bourcard, 1er Secrétaire de la légation de Bavière. Il me fit l'honneur de me consulter sur divers objets, et particulièrement sur les principes généraux de la Police et sur son organisation. Pour satisfaire à une demande de Monsieur de Montgelas, il me pria de lui donner mes idées sur la police. Je fis de mon mieux, et lui remis un petit travail qu'il envoya au ministre. La confiance s'établit entre nous, *et sachant que j'étais Maçon*, il me parla des Illuminés en véritable énergumène. Je le poussai aussi adroitement et aussi loin que je le pus, mais il ne se déboutonna point. Il se borna à m'exalter les vertus des sectaires, la sublimité de leurs desseins, la prudence de leurs Travaux, la sagesse, la circonspection et la pureté de leurs moyens ; et il fulmina contre la tourbe odieuse des bandits de Bischoffswerder sans vouloir s'expliquer sur la qualification commune des deux Sectes, ni sur celle qui avait la priorité de l'âge sur l'autre. Il me dit très catégoriquement que M. de Montgelas était l'un des plus recommandables des initiés, et que M. de Cetto, ne l'était pas du tout. Ici je raconte fidèlement.

réputation, constitués dans de hautes dignités et jouissant d'une estime et d'une confiance sans limite ? Cette secte nouvelle, qui n'a aucun point de contact avec l'autre, qu'elle accable de malédictions, est-elle moins à redouter des gouvernements de l'Europe, dont elle conjure l'anéantissement, et des peuples dont elle troublerait à jamais le repos, si elle venait à les subjuguer par ses prestiges, et à les déchaîner par une explosion, dans une occurrence favorable à ses desseins ? N'est-elle pas, au contraire, plus à craindre, par cela seul que ses maximes et ses illusions peuvent causer des impressions plus rapides et plus fortes sur les esprits, si elle ne se recrute, comme on le prétend, que d'hommes *vertueux* à *idées libérales*, à *sentiments généreux?* Si les bons sont encore sur la terre en plus grand nombre que les méchants, ainsi que je me plais moi-même à le dire, ne sont-ils pas aussi les plus faciles à séduire, à éblouir, à entraîner ?

Peut-on, avec prudence, s'en rapporter aveuglément à la probité des sectaires tels qu'ils soient, si leur doctrine, leurs obligations envers ceux qu'ils appellent leurs frères, si leur propre inclination et leurs serments d'initiation, les mettent en opposition avec leurs devoirs publics ? Je ne le pense pas : je crois, au contraire, que toutes leurs actions se dirigent suivant les situations, dans le sens et le but de l'institution mystique et obscure à laquelle ils appartiennent. *Ils veulent*, disent-ils, *la liberté et le bonheur des peuples, et ils ont juré de tout faire pour les leur procurer*. Ils ont donc juré la perte des rois, ou tout au moins la ruine de leur puissance ; car on m'accordera que des hommes qui se rassemblent dans des souterrains, et procèdent à leurs mystères par des formes inconnues du reste des mortels, ne prennent pas la route ordinaire et naturelle pour éclairer et guider les princes, dans la science et la pratique du bien. *Ils veulent la liberté... ! Ils la veulent* (dit M. Bourcard) — *donner aux hommes, sans affliger la justice et l'humanité.*

Ces gens-là sont des fous ou des brigands qui ont de profondes arrière-pensées dont la vertu n'est point le véhicule. Eh ! nous aussi nous la voulions en France, la liberté... En avons-nous été dignes? Est-elle possible, telle que l'ont rêvée nos philosophes? Quel est l'honnête homme, après les dégoûtants spectacles qui ont déchiré son cœur et dont le souvenir est encore un supplice alors même qu'on est exempt d'aucuns remords... Quel est celui, s'il n'est un misérable, qui n'aimât pas mieux mourir sur l'heure, que d'en voir, à pareil prix retarder la conquête ; quand même, comme cela arrive à l'homme qui a été de bonne foi, et n'a eu

d'autre passion que celle de l'amour de la patrie, il resterait dans son cœur quelques-uns des principes et des sentiments qui l'ont autrefois entraîné, car le sentiment ne se détruit point ? Non, non...Le peuple ne peut ni ne doit attendre la liberté,ni le bonheur de lui-même. Le souverain au-dessus de tous les souverains qui veille, influe et règle aujourd'hui les destinées du monde, les lui promet un peu plus tôt ou un peu plus tard par ses lois, qui seront obligatoires pour sa dynastie ; mais il faut, avant tout, qu'il ait pu fixer sa haute politique, qui deviendra le piédestal inébranlable du bonheur et du repos de l'Europe, de la terre peut-être.

Eh ! c'est après que la France qui renfermait tant d'hommes d'instruction, de talents et de tête, soutenus par le dévouement d'une population animée et fanatisée par les plus chaleureuses sensations ; c'est après que cette France, broyée par des calamités sans nombre, noyée dans son propre sang, arrivée au dernier degré du malheur, et placée sans espérance sur le bord d'un abîme incommensurable, reconnaît et déplore ses écarts, abandonne la poursuite d'une brillante et trompeuse chimère, et confie, avec effusion d'âme, son sort, à un héros tout jeune encore, qui a déjà tant illustré sa patrie par ses mémorables victoires ; c'est alors et après un exemple aussi terrible de l'inutilité et du danger des efforts d'un peuple le plus éclairé de tous, pour se donner des lois, se gouverner et s'administrer lui-même ; c'est alors qu'une coterie d'Allemands combine et projette dans l'antre de la sottise, sous les voûtes du fanatisme et à l'ombre de toutes les erreurs, de toutes les bizarreries et de tous les dérèglements de l'esprit humain, de relever les nations et de leur donner la liberté et le bonheur, *sans épouvanter la justice, ni faire couler une larme à l'humanité* ! Je le répète, de tels gens sont dans le délire ou dans le crime.

La petite brochure dont j'ai parlé et que le hasard m'a mise sous les yeux, a rétabli dans ma mémoire quelques entretiens et quelques faits, auxquels, en Hollande, je n'avais pas attaché une très grande importance, dans la crainte de passer moi-même pour visionnaire. Cependant, je rendis compte de ce que j'avais appris personnellement à Rotterdam, et mon rapport n'ayant point eu de suites, je dus m'arrêter là. J'ai provoqué, auprès du roi, l'arrestation d'un Français, étroitement lié avec un petit Juif, habitué de la table d'hôte du « Maréchal de Turenne», et qui de profession était courtier de marchandises anglaises et l'entremetteur de toutes relations avec ce pays, pour le transport des personnes et des choses en Angleterre et retour. J'avais déjà

dîné deux fois à cette même table avec et à côté de ce Français ; à la troisième, nous étions de connaissance, et cette fois nous sortîmes ensemble pour promener au « Plantage ». Il me croyait négociant et à peu près contrebandier. Je ne le détrompai pas, et je profitai de son erreur pour savoir lui-même qui il était. Il ne se fit pas trop tirer l'oreille, et il me dit qu'il avait été bénédictin à l'Abbaye de Saumur [1] ; que, passé en Angleterre lors de l'émigration, il y était resté parce qu'il y avait une existence honnête, étant attaché, comme employé, aux Affaires étrangères ; qu'il faisait de fréquents voyages sur le continent, mais toujours en Allemagne par la Hollande ou Hambourg, et qu'il n'allait jamais en France. Il me dit connaître beaucoup MM. les Chambellans Van Dedem et de Pallands (dont j'ai parlé dans mes notes sur le personnel) et un écuyer du roi, qu'il ne m'a pas nommé. Pour le creuser autant qu'il m'était possible, j'abondai dans sa manière de voir sur la politique, et je recueillis, en dernière analyse de ses discours, les notions suivantes qui ne m'ont point échappé depuis. 1° Le commerce anglais est trop bien servi et la contrebande offre des avantages si certains, qu'elle est supérieure à tous les moyens de répression et triomphe sans peine des devoirs et de la fidélité des douaniers (je savais cela aussi bien que lui). 2° La police anglaise, sur le continent et même en France, coûte énormément au cabinet de Londres ; mais elle est bien faite, très sûre et très forte, parce que ses ressorts sont imperceptibles et que si on en brise un, deux, dix, la lacune est aussitôt réparée, et les autres ne jouent pas moins régulièrement. 3° *Les Amis de la Liberté en Allemagne sont tous dévoués à la cause de l'Angleterre et ils ont eux-mêmes beaucoup d'amis dans les emplois des gouvernements, et plus ou moins sur toute la surface de l'Europe.*

Cet homme prenait le nom de Fournier, du moins, c'est ainsi que l'appelait le petit Juif.

On pense bien que je dus violemment souffrir d'être privé de tous moyens de faire arrêter ce vil renégat ; mais j'eusse perdu mon temps et pressé son évasion, si j'eusse recouru aux autorités de Rotterdam.

1. Les bénédictins de l'Anjou étaient presque tous affiliés à la Loge du *Tendre accueil*, O.·. de Glanfeuil (Angers).

Le nom de Fournier ne figure pas sur mes listes : — *Tendre accueil*, O.·. de Glanfeuil ; *Saint Louis de la Gloire* ; *Saint Pierre de la Parfaite union* ; *Union des familles*, O.·. de Saumur ; *Amis de la Paix* ; *Parfaite Union* ; *Père de Famille* ; *Saint-Napoléon* ; *Saint-Paul de la Prudence et Union fraternelle*, O.·. d'Angers. (G. B.).

Le lendemain, je partis de très bonne heure pour Utrecht, et je fis un petit rapport. Je n'ai plus entendu parler de ce soi-disant Fournier.

Quels peuvent être ces prétendus amis de la liberté en Allemagne, dévoués à la cause de l'Angleterre, et qui ont eux-mêmes des amis dans les emplois des gouvernements, et sur la surface de l'Europe ? Ce ne sont point assurément les philosophes isolés et paisibles, qui, dans leurs cabinets, travaillent avec leur conscience et leur imagination à bâtir des châteaux en Espagne sur le perfectionnement de l'esprit et du cœur humain. Ce ne peut être qu'une grande et occulte corporation. Ce ne doit être à mon avis, que les Illuminés [1].

Si cette secte, comme beaucoup d'indices concourent à le faire pressentir, en veut réellement à la puissance des Rois, à l'autorité concentrée, et a pour but l'Oligarchie ou l'Aristocratie, car on ne présumera pas par sa composition qui n'est pas populacière, qu'elle tende vers le tumultueux gouvernement populaire, il me semble qu'elle mérite quelques soins, et que l'œil d'une habile police ne doit plus la quitter. Tels impénétrables que soient en apparence ses asiles et ses mystères, il doit être,sinon aisé,du moins possible de les connaître et de les dévoiler. Tels formidables et épouvantables que soient ses serments, on trouvera avec de l'or, ou sous promesse de récompense plus distinguée, des hommes qui s'élèveront au-dessus de toute terreur et qui braveront tous les périls, s'il peut y en avoir.

Si j'osais indiquer les personnes que je crois les plus capables de diriger cette opération ou préalablement de travailler avec le plus d'efficacité à la recherche des premiers documents qui doivent guider les démarches ultérieures, je nommerais MM. le

1. M. Holtrop — ex-commissaire général de police à Amsterdam, me disait un jour : « Les affidés les plus zélés de l'Angleterre sont les Illuminés de « l'Allemagne, qui ont fait quelques prosélytes chez nous. J'en soupçonne « quelques-uns parmi les serviteurs du Roi, mais je ne sais encore rien « d'assez positif pour asseoir une opinion. » — Je l'invitai aux plus actives recherches, et j'avais en tête quelques idées sur cette affaire qui me tourmentait lorsque je fus absorbé par la disgrâce. Un ancien libraire d'Amsderdam, vénérable de l'une des loges de cette ville, et qui, dès l'instant de la conquête de la Hollande par notre armée, s'était attaché à la cause de la France et y est en apparence resté fidèle, me disait un jour dans une maison tierce à la Haye, en présence de l'un des Ambassadeurs de Sa Majesté l'Empereur : « Par politique et par intérêt pour mon pays, je suis par- « tisan dévoué de la France, comme ami de la liberté; je verrais avec une « peine infinie qu'elle subjuguât l'Angleterre. » Il y avait évidemment deux pensées dans cet homme qui, dans une ou deux occasions, m'avait parlé des Illuminés avec enthousiasme. Laquelle était celle du cœur ?

baron Bacher [1], chargé d'affaires près la diète de la Confédération, Mathieu, [2] ancien employé supérieur des relations extérieures, membre de la Légion d'honneur, et Popp, commissaire général de police à Strasbourg.

Le premier a toute l'Allemagne dans sa tête et dans sa main. Par sa position, sa profonde pratique des hommes et des choses de ce pays, par son extrême habileté dans la police diplomatique, par ses relations de toute nature, etc., M. Bacher suffirait-il, seul, pour remplir l'objet qu'on propose ?

Le second (Mathieu) sait aussi fort bien l'Allemagne, dont la langue lui est également familière. Il a été employé sur les lieux dans l'affaire des indemnités, et durant son séjour, il a dû faire des connaissances qui lui seraient très utiles, très précieuses. Il est Franc-Maçon fort avancé en grade, à ce que j'ai ouï-dire, car je ne le connais, ainsi que M. Bacher, que de réputation ; en cette qualité, il visiterait les Loges, et avec de la finesse et de la persévérance, il piperait facilement quelques-uns des Illuminés, qui fréquentent habituellement la Maçonnerie, pour le recrutement de ceux que, par l'étude de leur caractère, de leurs principes et de leurs mœurs, on a jugés dignes de l'initiation.

Le troisième, mon vieil et estimable ami Popp, possède aussi tout ce qu'il faut pour, même sans se déplacer, approfondir l'illuminisme, et parcourir avec succès le dédale de son empirisme. Loyal, fidèle autant que dévoué, il se livrerait sans repos, aux nouveaux devoirs qui lui seraient imposés. Il parle très bien l'Allemand, il connait beaucoup l'Allemagne; il a l'esprit, la sagacité et l'expérience de la police, l'habitude des localités, l'estime, la confiance et l'amitié de personnes très marquantes dans ces

1. Théobald Bacher, chargé d'affaires de France près la diète de Ratisbonne : débuta dans la diplomatie en Suisse, sous les ordres de Barthélemy. Ce fut lui qui fut chargé en 1795 de négocier l'échange de Madame royale contre les députés livrés aux Autrichiens par Du Mouriez.

Il était né le 17 juin 1768 à Thann. (D'après le supplément de Michaud), si l'on s'en rapporte aux biographies des hommes vivants, il s'appelait François-Marie et non Théobald ; en 1816, il était encore vivant.

D'après le Vicomte Révérend (Armorial du premier empire) il s'appelait Jacques-Augustin Thibaud ; né à Thann le 17 juin 1748 ; il serait mort a Strasbourg, le 15 novembre 1813 (G. B.).

2. Jacques-Mathieu de Resoffen, ancien commis aux Affaires étrangères, en 1817, habitait 3 quai Malaquais.

Député du Bas-Rhin à la Législative en 1791, il habitait 59, rue de la Ville-l'Evêque ; membre du club des Feuillants, Mathieu de Resoffen, né à Strasbourg, était le frère du chevalier Mathieu-Fairers.

Un Mathieu, 333, rue Saint-Honoré, en 1806, était chef de la correspondance au Ministère des Relations extérieures : reçu F.·. M.·. le 21 décembre 1803 ; en 1806, il était expert du Grand Chapitre du G.·. O.·.. Etait-ce Mathieu de Resoffen ? (G. B.).

contrées. Il est Maçon de premier rang, et lié, sans doute, avec ce qu'il y a de plus distingué dans son voisinage, parmi cette association, à laquelle, je le dis de bonne foi, je ne soupçonne pas le moindre détour, quoiqu'elle soit la souche primitive des Illuminés de deux couleurs.

J'ai exposé sans déguisement mes inquiétudes et mon opinion sur les Illuminés. Il se peut que je voie de travers, que je m'abuse. Dans ce cas, je supplie qu'on m'excuse en faveur de l'intention.

Les rassemblements, la doctrine, les intentions, les combinaisons et les moyens des Illuminés échappent-ils aux regards de la politique ? Paraissant s'en inquiéter nullement, ne voit-elle dans tout cela que de pures niaiseries ? Qui oserait pourtant affirmer que ces Illuminés, séparés, par leurs statuts et leur serment,du reste de la société, n'ont point été un des plus puissants ressorts, entre les mains de l'Angleterre, pour raviver les coalitions et semer les troubles et les malheurs sur le continent ? Il me semble évident que,s'ils en veulent aux gouvernements pour les culbuter et y substituer des systèmes de leur invention, ils doivent tout employer pour échauffer la haine des peuples contre les princes et la guerre, que les sujets attribuent toujours à quelques passions ou à quelques faiblesses de leurs maîtres,c'est assurément une bonne voie pour irriter ceux qui en souffrent.

Dans cet état de choses, ils avaient beaucoup de chances pour leurs desseins régénérateurs, car la guerre est une mine d'événements; mais ils ont été déjoués par un génie privilégié du Ciel, et ses succès immortels comme lui-même, qui,au lieu d'ébranler, a raffermi le principe de l'autorité des Souverains, et a, pour ainsi dire, planté dans les entrailles de la Terre, le grand arbre de la Monarchie.

La prévision humaine, qui ne peut enchaîner l'avenir, que par la sagesse et la force des lois, peut-elle ici plonger dans les noires retraites des Illuminés, pour y découvrir le futur contingent de leur plan d'hostilités contre les autorités établies ? Je le présume et le désire ardemment : je crois que l'intérêt et le repos des princes et des peuples le demandent avec une égale instance.

Il y a, dit-on, des Illuminés dans les divers emplois des gouvernements... Dans cette hypothèse, comment résoudre la question suivante ?

Auquel des deux serments, comme sectaire et comme sujet et serviteur affidé d'un souverain, la conscience d'un Illuminé tient-elle le plus ?

NOTA

Jeudi dernier, 27 de ce mois, je me suis trouvé placé dans le parquet de la Cour criminelle près de M. Corbin, ancien avocat à Rennes, qui a fait depuis l'an VIII toutes les campagnes d'Allemagne en qualité d'Inspecteur des vivres ou des fourrages, et que j'ai eu autrefois sous mes ordres.

Je ne sais à propos de quoi nous avons parlé Franc-Maçonnerie. Il m'était connu que M. Corbin était Franc-Maçon, qu'il prétendait au titre de l'un de ses plus savants, que pendant le temps de son émigration en Angleterre,arrivée après le 31 mai, et pour se sauver de la persécution suscitée à cause du prétendu fédéralisme, il avait parcouru les trois royaumes, dans le seul désir d'approfondir la Maçonnerie, et que surtout il avait séjourné assez longtemps en Ecosse dans le lieu que l'on dit avoir été son berceau, et où l'on assure encore qu'elle se conserve dans toute sa pureté et avec des mystères et des secrets exclusivement renfermés dans le temple originaire, qui ne peuvent être révélés que là, et demeurent à jamais inconnus de tous ceux qui n'ont pas été initiés sur ces lieux et n'y ont pas reçu le grade suprême de Franc-Maçon fort écossais [Kilwinning].

Dans le cours de notre conversation, nous en vînmes aux Illuminés. « Je lui dis : S'il est vrai que cette association ou secte ait « pris naissance au sein de la Maçonnerie et qu'elle ne se com- « pose que de Maçons les plus avancés en grades, vous auriez pu « vous y faire agréger, ne fût-ce que pour vous instruire de son « but ». Voici sa réponse :

« Dans la Campagne de l'An V, j'étais logé à Munich « chez un Illuminé d'une certaine importance, j'ai gagné son esti- « me et sa confiance, je me suis découvert comme fort Ecossais ; « il m'a appris tout ce qu'il lui était permis de m'apprendre. Je « sais beaucoup, ajouta M. Corbin, assez surtout, pour être con- « vaincu que les Illuminés jurent le renversement des gouver- « nements monarchiques, et de toute autorité ayant les mêmes « bases ».

Je n'ai pu tirer autre chose de M. Corbin qui, à coup sûr, irait infiniment plus loin avec un homme en place. Il loge Hôtel de Versailles, rue Batave. Il a au surplus une bonne réputation de fidélité et de dévouement comme sujet, et d'intégrité comme fonctionnaire.

Adoption par le Grand-Orient de France du Rit rectifié de l'Allemagne.

28 Juillet 1811.

Dans ma note du 28 octobre 1810, sur les Illuminés d'Allemagne, j'ai dit que ces dangereux sectaires avaient des initiés dans toute l'Europe, et qu'il n'y avait pas d'efforts qu'ils ne fissent pour propager leur doctrine par l'introduction dans les loges de maçonnerie de leurs formules, de leurs signes, de leurs cérémonies, de leurs mystères, de leurs statuts, par l'ensemble en un mot de leur système de constitution et de reconnaissance. La Maçonnerie de France ne reconnaît que quatre hauts grades; l'Illuminisme en a bien davantage [1]. Ce n'est point pour le peuple Maçon qu'on se donne tant de soins pour étendre une doctrine subversive des Gouvernements établis, et dont le motif ou le prétexte est la régénération de la morale sociale et l'amélioration du sort, de la condition des hommes, par des lois fondées sur des principes et des sentiments inconnus jusqu'ici et renfermés dans les têtes et les cœurs des Chefs de l'Ordre ; mais c'est pour attacher à la noble cause qu'on défend ceux d'entre les Maçons qui, après un long examen, après une observation approfondie, sont jugés dignes de l'initiation, et capables de servir, avec succès, le plan d'un petit nombre, qui finissent par se persuader qu'ils ont reçu mission du Ciel pour arranger la Terre à leur façon.

La Maçonnerie de France est tombée dans une sorte de déconsidération, a perdu cette dignité de convention qui la faisait envisager par le vulgaire, parce qu'il ne la concevait point, comme le siège de quelque chose de grand, de beau, d'utile. La facilité des admissions en a fait le refuge,par pure curiosité, de toutes les classes sans distinction, même de celle des valets, qui mettent la livrée au portemanteau, pour venir s'affubler des décorations maçonniques. La plupart des Maçons d'aujourd'hui se rendent en Loges, ceux-ci pour y employer quelques heures de leur temps, dont ils ne savent que faire, ceux-là pour s'y amuser niaisement, comme d'un jeu de chapelle, dans la pratique d'une liturgie assez bizarre, d'autres pour y faire briller et applaudir leur petite muse ou leurs talents oratoires, et ceux d'un état ou d'un rang élevés pour y colporter leur importance, ou y remplir des fonctions dont leur amour-propre se trouve flatté.

Personne n'y songe à autre chose qu'à y faire sa tâche et à y

1. Trente-trois ou environ.

diner, quoique tous se disent à eux-mêmes et à leurs amis qu'ils vont se retremper dans la piscine d'une morale céleste, et y exercer la bienfaisance, sans oser s'avouer que, si les mœurs privées et publiques n'y peuvent rien perdre, elles y ont aussi bien peu à gagner, et que si on y consacre trente sols au soulagement de l'humanité, on y dépense 6, 8, 10 et 12 francs pour le banquet.

Cette institution n'est plus rien au fond : elle est heureusement sans objet et sans but ; car s'il en était autrement, elle deviendrait pernicieuse, puisqu'elle pourrait facilement, naturellement, et par le seul effet de sa clandestinité, être en opposition avec les institutions publiques, avec les lois, l'esprit et la conduite des Gouvernements. Mais dans des cas de fermentation, à l'approche de séditions et de troubles, ces rassemblements si multipliés sur la surface d'une grande cité et liés entre eux par des signes, des mots sacramentaux, des obligations et des affections de corps, se préserveraient-ils de la contagion, du délire, du frénétisme d'une opinion turbulente, agitée et entraînée par des causes actives, telles qu'elles soient : non sans doute. Cela n'est pas probable, ils se transformeraient donc en assemblées de séditieux, où les complots, sous la garantie du serment maçonnique, s'élaboreraient habituellement dans le silence, où l'exécution des desseins se disposerait avec maturité, et où enfin on s'assurerait, sans danger, de tous les moyens de surprendre et d'accabler l'autorité. Mais, m'objectera-t-on, le Gouvernement, n'a-t-il pas parmi ces Maçons beaucoup d'hommes que leurs places, leur rang, leurs dignités lui attachent imperturbablement, et la police, des affidés, qui tous révéleraient avec empressement ce qu'ils apprendraient de contraire aux droits et aux intérêts du Prince et de l'Etat ? Cela se peut et me paraît tout simple dans l'hypothèse d'une conjuration partielle et isolée ; mais si les dispositions hostiles s'étaient emparées de la masse de citoyens, et qu'alors l'esprit de vertige et d'insurrection devint à peu près général, croit-on qu'on pourrait brider des têtes venues déjà fort échauffées dans une retraite obscure, où le contact ferait bouillir davantage les idées de haine et d'extravagance, que des gens d'une sagesse et d'une modération apparentes, régulariseraient et dirigeraient à leur gré vers le but commun ? Que feraient les amis du Gouvernement et les agents de la police en pareille situation, y en eût-il un quart des membres composant les soixante différentes Loges de Paris ? Comme signalés, menacés... ne seraient-ils pas retenus par le sentiment de leur conservation, et quand ils feraient leur devoir, ce qui ne

serait à coup sûr qu'à la dernière extrémité, tant est grande l'influence des règles d'une association secrète, n'aurait-on pas à craindre que la violence contre des hommes réunis en grand nombre dans les ténèbres, ne fît déborder, à l'instant même, dans tous les coins de la ville, le torrent des passions jusqu'ici concentrées ? Dans un temps ordinaire, ces réunions ne paraîtraient raisonnablement qu'indifférentes aux yeux de l'autorité publique.

Mais, y sommes-nous, dans ce temps ordinaire ? Je le demande à la bonne foi. La soumission est dans les actions, mais est-elle pleinement dans les têtes et dans les cœurs ? L'éclat d'une grande gloire, la magie du nom le plus admirablement illustré par les plus hauts faits, et par une foule d'actes de politique, de législation et d'administration auxquels rien n'est comparable, triomphe d'une malveillance universelle causée par des circonstances qui commandent la patience, puisque le Génie n'a pu encore les dompter, et font ressortir aux lois toute leur force et tous leurs effets... Mais si ce Génie qui a opéré si rapidement tant de merveilles venait à manquer à la France, à l'Europe, au Monde, dans le moment difficile et critique où ils se trouvent, est-il bien certain que le tombeau renfermant le plus grand homme, l'homme le plus extraordinaire qui soit jamais sorti des mains de la nature, sa succession passât à son auguste héritier, s'il n'avait point encore gagné, ou au moins assisté à une bataille? Ne sait-on pas que l'Angleterre et une foule d'agitateurs et d'ambitieux politiques, une multitude de passions s'exerçant dans toutes les parties de l'empire et de la confédération, rattachent leurs premières et leurs plus pressantes espérances à la fin de celui que le ciel a préservé jusqu'à ce jour des atteintes de tous les périls ?

Ne connaît-on pas la pensée et l'espoir des Illuminés ? Qui nous assure que leurs antres ne sont pas les séminaires où se forment au plus épouvantable des forfaits ces jeunes fanatiques résolus froidement au crime et dont il a fallu bouleverser la cervelle pour leur persuader que la vertu était au bout d'un poignard et leur faire braver une mort inévitable et ignoble ?

D'où provient, chez des individus de cet âge, une exaltation qui subjugue leur âme et masque tout à la fois à leur bon sens et à leur cœur, et les dangers et l'odieux de l'acte qu'ils projettent? Cette éducation n'appartient qu'à des misérables d'une grande habileté et qui ont une longue suite de vues ? Qui nous dit que ces incendies si effroyablement multipliés dans toutes les parties de l'Allemagne depuis quelque temps, ne sont pas un

des moyens préparatoires du grand plan de subversion des Illuminés,et qu'ils n'ont pas pour objet d'accroître les malheurs particuliers, afin d'ajouter aux maux publics le plus possible d'infortunes individuelles et charger ainsi la tête des Princes d'autant de calamités que de malédictions ?

L'Illuminisme devient une très grande et redoutable puissance, et je crains, dans ma conscience, que les rois et les peuples n'aient fort à en souffrir, si la prévision et la prudence ne brisent ses affreux ressorts.

Assurément la Maçonnerie, telle qu'elle se pratique en France et surtout à Paris, n'a rien qui doive inquiéter, que dans le cas d'une maladie furieuse des esprits, car alors toutes les réunions sont également dangereuses,et celles de la Maçonnerie le seraient davantage, en raison de sa clandestinité et de ses statuts.

Il n'en est peut-être pas de même en Hollande, où les travaux maçonniques ont quelque chose de plus sérieux et de plus grave, et sont toujours précédés et suivis de conversations sur le commerce et la politique. Il est peut-être bon de savoir aussi que l'Illuminisme a percé dans les Loges de ce pays et que les plus distingués entre les Maçons y sont initiés.

Est-il bien démontré que l'établissement des institutions françaises ne sera point sourdement contrarié en Hollande ? Pour moi, je l'appréhende et je pourrais justifier mes inquiétudes à cet égard par des raisons péremptoires, et développer les causes de cette opposition souterraine de la part de deux partis ou factions, éternellement jaloux et ennemis, mais unis aujourd'hui, quoiqu'agissant séparément et sans intelligence, de sentiments malveillants contre la France. L'une des factions, celle des Anglo-orangistes, honorée et comblée de faveurs par le roi, ne l'en a pas moins odieusement desservi et trahi sans relâche. Traitée magnifiquement par l'Empereur, elle le desservira et le trahira en toute occasion au profit de l'Angleterre.

On peut compter sur la vérité de cette assertion. L'autre faction, non pas celle des Démagogues, elle est nulle, mais la faction des anciens patriotes, mécontente sous le Roi d'avoir été écartée de toutes les fonctions publiques, désirait, voulait, appelait à grands cris la réunion, dans l'espérance de voir les Anglo-orangistes chassés de tous les emplois.

Cette faction a été constamment l'amie de la France et l'ennemie de l'Angleterre, par haine pour les Orangistes. Ceux-ci s'étant généralement perpétués dans les places depuis la réunion, les patriotes, encore une fois et pour longtemps déçus, ne

se rangeront peut-être pas pour cela du parti de l'Angleterre, mais dirigeant leur espoir vers d'autres événements, vers l'avenir, ils contrarieront et nuiront adroitement aux intérêts de la France, qui, depuis 1787, les a sacrifiés à leurs ennemis communs, et de laquelle ils croiront n'avoir plus rien à attendre. Quiconque a approfondi l'esprit, le caractère, les passions et les actes de ces factions sera de mon avis [1].

Je n'ai point encore traité le véritable sujet de cette note. La réflexion me dit que je ne le dois pas, par respect. D'un autre côté, le devoir m'oblige à appeler l'attention sur la faiblesse du Grand-Orient, sur sa curiosité ou son ambition qui lui ont fait enfin admettre le Rit rectifié, souche de l'Illuminisme, et son bréviaire. Rejeté longtemps, malgré des instances itératives, ce Rit, par considération, vient d'être adopté pour être suivi concurremment avec le Rit français, et être repris au point où celui-ci ne laisse plus que du vuide, c'est-à-dire qu'après avoir reçu tous les grades qui peuvent être conférés en vertu du Rit français, on prendra ceux supérieurs du Rit rectifié. Voilà donc d'une volée tous les membres du Grand-Orient qui vont doucement s'illuminiser, et c'est ainsi que l'Illuminisme va filtrer en France, en attendant qu'il se répande par flots.

Un magistrat des rives du Rhin, Grand Maçon, honnête et loyal homme et serviteur bien dévoué, ayant aussi voulu voir ce qu'était le Rit rectifié, s'y est fait initier dernièrement. Quelque temps après, il disait à son ami, de qui je tiens ce fait : « Je suis fâché de cette démarche, je crains que plus tôt ou plus tard, le Gouvernement ne s'alarme, avec raison, des progrès d'une secte, dont l'arrière-pensée me semble criminelle, et qu'il ne prenne justement de l'humeur ».

J'atteste que l'opinion de ce magistrat est ici d'un grand poids.

1. En Hollande, le rapprochement des hommes par la Maçonnerie et surtout des conjurés à hautes pensées par les statuts de l'Illuminisme, peut beaucoup favoriser les menées ténébreuses des ennemis de la France.

Le soupçon d'Illuminisme enveloppe les protestants des diverses communions Leurs ministres, depuis le Concordat, n'ont point caché leur animosité contre l'Empereur. J'en avais dénoncé trois au Roi de Hollande pour être morigénés ; savoir, deux à Rotterdam, de la communion de Calvin, et un à Amsterdam ou la Haye, de la communion d'Arminius. Il n'y a point ou très peu de Maçons et encore moins d'Illuminés dans les Etats de l'Autriche. La Maçonnerie n'y est même pas tolérée.

Observations additionnelles aux notes sur les Illuminés.

3 Août 1811.

L'esprit fixé sur un objet se remet des souvenirs qui, dans les affaires sérieuses, ne doivent point être négligées.

La réflexion m'ayant rappelé des faits et des circonstances relatives aux Illuminés, je crois ne pouvoir me dispenser de les transmettre.

J'ai dit, dans la dernière note, que la Maçonnerie n'était point tolérée dans les Etats de l'Autriche[1], et c'est vrai ; j'ai dit aussi qu'on n'y trouvait point d'Illuminés ; ici, je me suis manifestement trompé, car il me souvient que deux employés supérieurs de l'armée m'ont assuré en avoir rencontré quelques-uns à Vienne, de très enfoncés dans l'occulte doctrine, et fort portés au prosélytisme. On m'a cité, entre autres, le fils d'un ministre de l'Empereur, dont le nom m'échappe. Ce monsieur a perdu les bonnes grâces de son souverain, et a été forcé, il y a quelques années, de se démettre de tous ses emplois, sans espérance de jamais rentrer en faveur, à cause de son initiation, qu'il avait prise en Bohême. Cet adepte, dit-on, est si encroûté dans la science mystérieuse, qu'il à fait, sans peine et sans regrets, le sacrifice le plus pénible pour un seigneur allemand. [Kaunitz (?)].

Il y a beaucoup d'Illuminés dans la partie de la Bavière, voisine de la Saxe. Ce pays a été le berceau de l'Illuminisme, contre lequel Mirabeau s'est tant récrié, et en est encore aujourd'hui le siège.

Les Illuminés en Saxe marchent-ils toujours d'après les principes et sur les traces du Saxon Bischoffswerder, de Swedenborg, qui avaient farci la tête de Frédéric Guillaume II de tant d'illusions, de tant de sottises ? Dans ce cas, les Illuminés saxons sont, comme le disait Mirabeau « des monstres à exterminer ». De la Saxe, l'Illuminisme a filé sur l'Elbe, et il a, à Hambourg, de nombreux sectateurs, que l'œil de la police ne peut point abandonner. Si j'en crois le secrétaire de légation dont j'ai parlé dans la note du 28 octobre 1810, les principes, les vues et les moyens de l'Illuminisme bavarois, diffèrent en tous points de la doctrine des Bischoffswerder. Selon lui, les Illuminés saxons marchent à leur but par le crime, et les Bavarois par la vertu. Crime ou vertu, cela ne fait rien à la chose, tous veulent le renverse-

1. Elle ne l'est pas non plus dans le Würtemberg où elle est pourchassée vivement.

ment des autorités établies, et le bouleversement social, pour se donner le plaisir de le régénérer et de le reconstruire à leur guise. Les uns sont peut-être plus scélérats, les autres plus timides, plus réservés, plus délicats dans le choix des moyens, mais ils sont tous également dangereux, puisqu'ils veulent la même chose ou à peu près.

Le ministre [Montgelas] que m'avait nommé le secrétaire de légation [Bourcard] ne peut être un véritable Illuminé dans le sens rigoureux de ce mot, et s'il s'est fait initier, ainsi que c'est notoire en Allemagne, il n'a pu avoir, et n'a eu d'autre dessein comme homme d'Etat, que de connaître les secrets d'une secte qui, déjà sans doute, lui portait ombrage et alarmait sa politique. Mais aussi, n'a-t-on pas deviné ses motifs et lui a-t-on tous révélé ces affreux secrets ? C'est une question, et il pourrait être, à cet égard, placé dans une trompeuse sécurité.

La situation de ce ministre, la confiance sans bornes dont il est honoré, l'affection même de son maître l'élèvent à mes yeux au-dessus du moindre soupçon de félonie, ou il serait, incontestablement, le dernier, le plus méprisable des hommes, et son nom seul, auquel se rattachent de brillantes actions d'administration et de dévouement, repousse cette outrageante idée.

En y réfléchissant bien, je ne présume pas que l'Illuminisme fasse jamais de grands progrès en France, à Paris surtout. Nos têtes ne sont pas façonnées pour la mysticité. Nos esprits ne sont pas disposés pour allier à la fois la profondeur et la patience en matière d'abstractions surhumaines. Nous ne sommes pas d'ailleurs assez croyants pour goûter, comme les Allemands, les charmes d'une politique métaphysico-théologique.

Chez nous, la philosophie est concentrée dans un nombre plus ou moins considérable de savants qui prennent la nature par tous les bouts, pour se prouver à eux-mêmes qu'il n'y a pas de Dieu, et dans une secte de littérateurs, beaux-esprits, philosophes, spéculateurs, qui peuvent bien conserver quelques velléités pour la Liberté, mais ne se hasarderont pas à exposer le renvoi de leurs cuisiniers, pour le triomphe d'une cause qu'ils sont assez sensés pour regarder comme perdue.

Au surplus, s'ils s'avisaient de rajeunir leurs anciens rêves, il suffirait de leur lâcher aux jambes les écrivains anti-philosophes, ni plus sincères, ni plus vertueux, et bientôt la philosophie politique de l'Institut se trouverait affublée de ridicules, comme l'est de diverses couleurs l'habit d'Arlequin.

De ce que je viens de dire des dispositions naturelles de l'esprit français, il ne suit pas qu'il faille absolument négliger de donner quelques soins pour empêcher que l'Illuminisme ne s'introduise dans l'Empire, ce dont l'adoption du Rit rectifié indique évidemment le projet, car si peu de nos têtes sont propres à recevoir toutes ces billevesées, il peut s'en trouver quelques-unes assez mal faites pour s'en imprégner, et celles-là n'échapperont pas à la sagacité des recruteurs.

Mayence, le 1er novembre 1811.

MONSEIGNEUR, [*le Ministre de la Police Générale*]

Les Illuminés Allemands opèrent en Suisse avec beaucoup de succès, à en juger d'après les renseignements qui me sont communiqués, l'opinion publique de la plupart des cantons helvétiques est des plus mauvaises. Leurs habitants n'attendent que le premier moment favorable pour se déclarer ennemis ouverts de l'Empereur. Beaucoup d'Allemands du Nord, de Russes et d'Anglais voyagent dans ce pays, pour y travailler le peuple, ce qu'ils peuvent faire sans difficulté, parce qu'on est fort peu exact sous le rapport de la surveillance, les passeports des voyageurs tant en Suisse que sur nos frontières, depuis Genève jusqu'aux limites du Haut-Rhin. Toutes ces machinations dans la Suisse tendent à exciter le peuple au mécontentement et à le porter un jour à des voies de fait contre la France. C'est dans ce sens qu'un Allemand du Nord a crayonné récemment sur le mur de la Chapelle du célèbre Guillaume Tell, l'inscription suivante en langue allemande : « O Wilhelm Tell er wache wieder, Und schiesse «Frankreichs Geissler wieder».(O Guillaume Tell réveille-toi et perce avec ta flèche le Geissler de la France!) Inscription qui,dans sa nouveauté a valu des visites plus fréquentes à la Chapelle de Tell.

Ces trames se trouvent liées aux plans pernicieux des meneurs de l'Illuminisme en Bavière et en Autriche. Le fameux *Seiler*, professeur à Landshut,en Bavière, l'organe aveugle des Illuminés bavarois, entretient une correspondance étendue dans la Suisse et parcourt ce pays pour y répandre et alimenter des sentiments haineux contre Sa Majesté l'Empereur. *Schneider*, chef des Révoltés du Vorarlsberg, en 1809, actuellement au service d'Autriche, en qualité de Conseiller du Gouvernement, se trouvait il n'y a pas longtemps en Suisse,où il proclamait, dans les cantons catholiques, des principes contraires à l'intérêt de la

France, en prédisant au peuple que « les choses telles qu'elles « sont, ne resteront pas, et qu'elles changeront bientôt ».

L'Institut agronomique de Fellemberg, canton de Berne, et la pépinière d'instituteurs de Pestalozzi à Iverdun, réunissent grand nombre d'élèves de toutes les parties du Nord de l'Europe. Ces Instituts, estimables dans leur principe au point de vue scientifique de leur établissement, sont dénaturés aujourd'hui par les déclamations haineuses que les professeurs passionnés y prêchent contre la France.

Les savants allemands tendent dans leurs écrits, à ravaler le mérite des armées françaises dans l'opinion de leurs compatriotes. Entre mille pièces toutes semblables, j'en ai choisi une que j'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence. Elle est d'autant plus dangereuse, qu'elle ne semble avoir été dictée que par la plus parfaite modération. Elle a paru en 1810, en Bavière, sous le titre : « Quels services la Bavière a-t-elle rendus à la France dans les années 1805 et 1809 »? Tout en rendant hommage au grand génie militaire de Sa Majesté, l'auteur de cette brochure tâche de prouver que la France n'aurait pu remporter les victoires les années 1805 et 1809, sans le secours des troupes de la Confédération du Rhin et surtout sans les troupes bavaroises. Il conclut en faisant entendre à ses lecteurs que, l'agrandissement accordé à leur Roi par l'Empereur, n'équivaut pas les services rendus par les troupes bavaroises à la Cause française en 1809.

Agréez, je vous prie Monseigneur, l'assurance de mon profond dévouement et de mon respect, avec lesquels je suis, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur,

BERCKHEIM.

Mayence le 13 octobre 1812.

Monseigneur,

Les Associations d'Illuminés, connues sous les noms de *Frères de l'Ordre de fer*, de *Frères de l'Allemagne moderne* et de *Frères de l'Union de la Vertu*, prennent de jour en jour un caractère plus alarmant. L'une de ces associations, dont les ramifications paraissent embrasser la plus grande partie de l'Allemagne, dirige toute son action sur les pays de la rive droite du Rhin, depuis l'ouverture de la campagne de Russie. Des renseignements que j'ai obtenus, tant en Allemagne que dans mon arrondissement

même, me donnent la certitude que cette association a des intelligences dans les départements français de la rive gauche du Rhin, que ses agents se proposent d'y former, pendant la durée de l'hiver, des réunions secrètes, politiques et littéraires, dans le but de faire des prosélytes et d'apprendre à connaître toutes les ressources qui, dans ces départements, se trouvent à la disposition du Gouvernement.

Les Illuminés comptent sur une longue durée de la guerre de Russie, qu'ils considèrent aujourd'hui comme une guerre nationale ; ils désirent et croient par conséquent à des revers de notre part ; c'est dans de telles circonstances qu'ils comptent faire éclater une insurrection sur la rive droite, et s'emparer peut-être par un coup de main de nos ressources militaires sur la rive gauche.

Ce qui les enhardit dans ce dessein téméraire, c'est qu'ils savent, par les rapports de leurs agents dans ce pays-ci, que beaucoup de militaires attachés aux dépôts répartis dans mon arrondissement témoignent publiquement qu'ils sont mécontents de cette guerre. J'ai l'honneur de soumettre à Votre Excellence les modèles ci-joints de la manière dont ces Illuminés correspondent avec leurs associés de ce pays-ci par la voie ordinaire de la poste aux lettres : on écrit dans l'intervalle des lignes coupées ce que l'on veut communiquer à son correspondant sur le papier qui doit contenir la lettre. On ôte alors le modèle et l'on remplit l'espace par des phrases qui, avec celles qui sont déjà écrites, forment un sens quelconque, insignifiant en apparence, mais assez bien conçu pour voiler le véritable contenu de la lettre secrète. Il est seulement nécessaire que chacun des correspondants soit muni d'un modèle de la même forme.

Je connais une grande partie des signes extérieurs de reconnaissance des membres de l'association, je crois en connaître les principaux chefs. Cependant, ces renseignements que j'ai obtenus jusqu'à ce jour ne sont point assez précis pour que je puisse les soumettre avec une entière certitude à Votre Excellence. Il me faut de toute nécessité des fonds pour que je puisse agir, à charge par moi de justifier de leur emploi ; dans le cas contraire, je prie Votre Excellence de m'adjoindre des agents sûrs qui *possèdent* assez bien la langue allemande pour pouvoir passer en cas de besoin pour des Allemands.

Je prie Votre Excellence de se réserver à elle-même la connaissance de cette affaire ; je ne pourrais pas répondre du succès de

mes poursuites si l'on m'adjoignait un fonctionnaire quelconque dans mon arrondissement.

Agréez, je vous prie, Monseigneur, les nouvelles assurances de mon profond respect et de mon dévouement avec lesquels je suis de Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur.

BERCKHEIM.

Mayence, 16 *janvier* 1813.

Monseigneur,

On m'écrit de Heidelberg, académie du grand duché de Bade, qu'il s'y trouve un grand nombre d'initiés dans les mystères de l'Illuminisme.

Ces messieurs portent comme signe de reconnaissance une bague d'or au troisième doigt de la main gauche ; au dos de la bague se trouve une petite rose ; au centre de cette rose est un enfoncement presque imperceptible; en y appuyant la pointe d'une épingle, on fait sauter un ressort ; par ce moyen, on détache les uns des autres deux cercles d'or. Sur la partie intérieure du premier de ces cercles, se trouve la devise « Sois Allemand comme tu dois l'être » ; sur la partie intérieure du second de ces cercles, se trouvent gravés les mots « Pro Patria ».

Jacobi [1], président de l'Académie à Munich, ayant reçu sa démission, s'est rendu à Düsseldorf (Berg) par Heidelberg; on assure qu'il a présidé dans cette académie les réunions secrètes des Illuminés.

Je crains que Jacobi ne travaille au soi-disant Grand Œuvre de ses confrères dans le Grand Duché de Berg ; je crains qu'il n'en impose, par ses vertus simulées, aux ministres du Grand Duché.

Les intrigues des Illuminés sont d'autant plus à surveiller dans ce pays-là que la confiance dans la force du gouvernement ne paraît pas être aussi grande qu'en France.

Je sais, par les communications confidentielles de plusieurs négociants de Mayence, que des négociants y vendent en gros à vingt-cinq pour cent de perte depuis la retraite de l'armée.

1. Frédéric Henri Jacobi, philosophe allemand, né à Dusseldorf en 1743, mort à Munich en 1819 ; frère du poète Jean Georges J.

Dans ma liste des f.·. m.·. je ne trouve que Charles Jacobi, secrétaire du baron de Hund, conseiller intime, membre de la *Stricte Observance* sous le nom de Carolus à stellâ fixâ (voir Mme de Staël, de *De l'Allemagne*, 3e partie, chap. XVI). (G. B.).

Agréez, je vous prie, Monseigneur, les nouvelles assurances de mon profond respect et de mon dévouement.

Votre très humble et très obéissant serviteur,

BERCKHEIM.

Mayence, le 27 *avril* 1813.

MONSEIGNEUR,

Je suis assuré que l'esprit public de toute la partie du Grand-Duché de Bade, qui se trouve entre Manheim et Rastadt, est bon ; s'il y a quelques mécontens et raisonneurs, on y trouve aussi plusieurs chauds partisans de la France, le peuple est tranquille et dévoué à son Grand Duc, dont la fidélité à l'Empereur n'est pas équivoque.

Néanmoins, les Illuminés exercent toujours une action secrète très puissante dans l'Académie de Heidelberg. Le gouvernement Badois ayant supprimé toutes les réunions secrètes, ordres, etc., on se sert de prétexte de réunions scientifiques et littéraires, pour travailler à l'œuvre insurrectionnelle de l'Illuminisme et pour exalter les étudians.

Un certain Schwenck,professeur des mathématiques à Heidelberg, préside ces réunions alternativement à Heidelberg et à Manheim, il assure en public qu'elles n'ont qu'un but astronomique.

Schwenck a dit à un de mes agents,que j'espère pouvoir faire initier dans cet ordre. « Le Roi de Prusse auroit pu devenir Sou- « verain d'Allemagne, s'il avoit mieux su monter sa machine, « au reste, beaucoup d'astronomes sont appellés à l'amitié de « notre Société; c'est par cette raison qu'on fréquente l'observa- « toire de Manheim. Celui qui, l'épée à la main, saura mériter la « Couronne, deviendra le Souverain des Allemands ». Soyez cer- « tain que tout changera de face en Allemagne ».

Agréez, je vous prie, Monseigneur. . .

BERCKHEIM.

(En marge. M. Dupleix. Que nous en dit M. Foulon dans ses visites sur Heidelberg ? Il n'a point parlé du professeur Schwenck, sur lequel il n'existe d'ailleurs aucune note).

(*A suivre.*)

GUSTAVE BORD.

LE JUDAÏSME

Voici le grand secret contenu dans les livres occultes : Sepher Bahir, Zohar, Ietzirah..., sur lesquels reposent les Talmuds, et qui sont, avec les hymnes védiques, les rituels païens, les manuels, la plus haute expression de la piété qui « maçonne », c'est-à-dire qui fonde et augmente la famille. Ce secret doctrinal est enseigné à tous les peuples par le moyen des initiations et sous le voile des allégories et des symboles, les uns strictement mosaïques, les autres idoles de tous les peuples.

C'est lui que le gnosticisme, puis l'alchimie, avant la Franc-Maçonnerie, ont déguisé sous des formules catholiques.

« La matière première de l'âme de tous les êtres, la substance incomplète, le non-être primordial, l'éternel infini est le sujet naturel, universel, indifférent de toutes les formes et transformations cosmiques, sidérales, minérales, végétales, animales et humaines.

« Cette substance existe en elle-même, par elle-même et pour elle-même.

« Elle est éternelle, en ce sens que, n'ayant pas de commencement, elle dure cependant et ne finit jamais d'ajouter à sa durée.

« Elle est immense, parce qu'elle dépasse incessamment toutes les limites de son étendue actuelle.

« Elle est infinie dans ses manières d'être, qui sont les êtres qu'elle engendre éternellement en se bissexuant elle-même, et dont elle ne cesse de multiplier le nombre au-delà de tout nombre exprimable.

« Elle est toute-puissante, parce qu'elle peut, à son gré, maintenir augmenter, diminuer, anéantir ou transmuer les natures de ses manifestations.

« Elle prend des manières d'être innombrables pour se manifester à elle-même.

« Parmi ces différentes manières d'être, elle a choisi le mode humain ou mieux l'ensemble des modalités humaines, afin de résumer et de synthétiser l'ensemble de ses manifestations.

« Parmi les modalités humaines, elle a choisi la modalité intellectuelle pour se connaître elle-même, la modalité volitive pour adhérer à toutes ses réalités, la modalité sensitive pour jouir d'elle-même dans un bonheur toujours nouveau.

« Parmi les modalités sensitives, elle a choisi la modalité sexuelle, comme expression de sa félicité suprême et de son pouvoir créateur ».

Ainsi le Dieu des Juifs, est la cause première, qui se manifeste par la génération, dont l'âme humaine est une incarnation, dont le monde et l'homme sont les effets. C'est-à-dire que le Dieu des Juifs est ce qui fait que l'homme est poussé à devenir père : la concupiscence propagatrice, cause première de la génération libre et féconde.

C'est elle qui doit tirer le peuple juif de son abjection, en lui donnant la suprématie du monde, des hommes dévoués à l'émancipation de l'humanité, des hommes qui sont Dieu.

Il est difficile à qui n'est pas Juif d'imaginer comment un homme peut adorer son peuple, le regarder comme dieu véritable et lui attribuer la qualité de créateur et de souvevain seigneur de toutes choses. Mais que cette assertion ou accusation ne soit pas rejetée par les amis de la vérité sans un examen sérieux des doctrines qui plongent les Juifs et leurs adeptes dans le plus profond aveuglement, en faisant accaparer, en rêve, par les hommes de « la lumière », l'œuvre de chair qui corrompt les peuples étrangers par ses plus monstrueux abus et qui se développe en eux-mêmes, par son usage alchimique, magique, cabalistique, maçonnique..., en familles, castes, tribus, nations, humanité, de manière à remplir toute la terre et toutes les cités réduites en désert par l'extermination des étrangers.

L'aberration de cette doctrine et l'immoralité de l'infamie qu'elle entraîne sont : dans la prépondérance intellectuelle qu'elle accorde absolument à la matérialité du phénomène, à l'agent physiologique de la génération, dans la tendance à substituer la poésie passionnelle et ridiculement puérile des conditions les plus insignifiantes de son déterminisme naturel à la vraie mystique de la vie humaine et de sa propagation ; dans la tendance à faire consister la perfection dans la séduction des plus excessives intempérances des sens, dans l'extase glorieuse de l'éréthisme le plus bestial.

Le crime de cette doctrine est de mettre l'homme à la place de Dieu dans la propagation et la conservation de l'humanité.

Mais, suggestionnés par les enseignements de leurs rabbins, qui leur répètent : « Plus vous irez dans cette voie, plus vous aurez obtenu la bénédiction du Seigneur qui préside à tous vos efforts[1] », les Juifs sont atteints d'une sorte de théomanie raisonnante, simple effet de la suggestion permanente exercée par cet être cadavéreux qui les domine en se dissimulant, comme ils voudraient eux-mêmes dominer les peuples, en exerçant dans leur sein, d'une manière dissimulée, des suggestions analogues.

Les orgueilleux suggestionnés — cabalistes, gnostiques, sages et sorciers, brahmes et bouddhistes, alchimistes et rose-croix, francs-maçons et théosophes, occultistes et spirites, initiateurs de tous rites et passionnés de tous vices — se lèvent à leur tour en disant : « C'est nous qui sommes les dieux. Il n'y a pas d'autre Dieu que celui qui se révèle par notre chair dans la volupté de l'homme, synthèse et couronne de l'univers. » Leur acte de foi est la génération, l'univers éternel, le générateur divin, dont ils sont à la fois les produits et les constituants.

La Franc-Maçonnerie veut rétablir à son profit les gentilités antiques en les rattachant étroitement aux symboles modernes de la virilité des Juifs, dont le triomphe est de régner sans se découvrir. Elle est le rattachement subreptice de tous les paganismes du monde aux doctrines, mœurs et religion du Talmud. Son but suprême est l'intronisation du soi-disant roi du monde, la remise de l'autorité universelle, par les dupes d'en bas, entre les mains des Grands Inspecteurs généraux de l'ordre, tous Juifs ; l'asservissement de tous les peuples à ces hommes par l'accaparement des fonctions sociales ; la transformation de l'homme en animal domestique, producteur et reproducteur ; l'exploitation des masses humaines par le Juif, une fois supprimés les chefs de l'ordre chrétien.

C'est pour en arriver là que le judaïsme et ses séïdes, divinisant la concupiscence féconde, ont fait de Satan « la concupiscence mauvaise », la corruption inféconde, et de la chasteté du Christ, le symbole incarné de cette concupiscence des vierges et des prêtres, ses victimes et ses propagateurs[2].

Pour les Juifs, la révélation n'est qu'une méthode d'enseignement en usage chez tous les peuples primitifs et qui a pour objet principal les mystères humains de la génération décrits sous des

1. Cf. Sepher Nachim.
2. Cf. Rabbi Schiméon ; Massechet ; Baba Bathra ; Salomon.

voiles allégoriques « révélateurs », dans toutes les cosmogonies, théogonies et mythologies.

D'après eux, toutes les cosmogonies de tous les peuples sont identiques à celle de Moïse, et les événements humains sont en parfaite conformité avec les prétendues prophéties divines, parce qu'ils ont été préparés et réalisés dans ce sens par les sociétés secrètes. Mais, tandis que toutes les autres cosmogonies sont remplies d'erreurs,parce que les séducteurs des peuples ont été obligés de falsifier les fonds communs des traditions historiques, dogmatiques et morales, seul Moïse a renouvelé et retracé l'inaltérable tableau biblique, dans lequel il n'y a pas d'erreur, mais que les hommes ne savent pas lire, eux seuls, les Juifs, ayant dans la Cabale les méthodes d'investigation, de lecture et d'exposition des Ecritures.

Le mot Cabale veut dire : « accepté », bien qu'on le traduise généralement par : tradition.

La Cabale est l'ensemble des conventions et procédés d'enseignement et de pratiques individuelles, familiales, sociales, politiques et diplomatiques, « acceptés » d'un commun accord par les rabbins et les princes des Juifs pour transformer, dans le cœur du peuple d'Israël et du monde, les notions traditionnelles, bibliques et évangéliques, en allégories spéciales et pour faire, au moyen du gnosticisme, la conquête de toutes les nations.

C'est de là que viennent les ressemblances entre les systèmes chaldéens, brahmaniques, gymnosophiques, druidiques, helléniques, indiens, nordiques, musulmans..., le caractère gnostique, théurgique, hermétique, alchimique, cabalistique et la tournure biblique des rédactions initiatiques. Celles-ci ont seulement varié comme la morale qu'elles supposent, comme la religion ou les mœurs qu'il s'agit de dissoudre, pour faire place aux mœurs et à la religion charnelles, à l'empire oppresseur des Juifs.

Tous les procédés de la Cabale ont pour but d'anéantir dans les intelligences la saine notion du vrai Dieu, de manière à pouvoir attribuer la divinité à cette chaleur naturelle qui provoque, chez les différents êtres, les instincts sexuels et les actes générateurs.

Ayant usurpé, dans l'antiquité, les mots, les expressions et les récits de la Bible au point de donner aux païens l'idée de rechercher avec soin dans les livres sacrés les passages qui présentaient des analogies avec les mystères de leur propre idolâtrie [1], les pères de

1. Cf. Marc, III, 18.

la Cabale ont transmis à la postérité le besoin d'appliquer à leurs œuvres de chair les descriptions historiques et prophétiques de la Bible. Leurs héritiers se sont efforcés, dans les siècles de l'ère chrétienne, d'usurper aussi le langage de l'Evangile, touchant notamment les événements de la nativité, de la mort et de la résurrection du Christ, ainsi que les visions de l'aigle de Pathmos.

Pour justifier les procédés de la Cabale, les rabbins s'autorisent de l'interprétation qu'a donnée Daniel de l'inscription : « Mane, Tecel, Phares ». De même, disent-ils, que Daniel eut le droit d'expliquer chaque mot de l'inscription miraculeuse par une sentence plus ou moins développée, ainsi les rabbins de la synagogue ont le droit de détacher les syllabes et les lettres d'un mot pour les interpréter par les sentences dont ces lettres sont les signes mystérieux[1].

C'est ainsi que la Cabale est un ensemble de procédés didactiques essentiellement arbitraires, mais pratiquement soumis à des règles conventionnelles, suivant lesquelles les Cabalistes interprètent le texte de la Bible et les faits de l'histoire, afin de les adapter à leurs conceptions ésotériques.

La Cabale se sert de trois procédés d'exposition de la parole de Dieu formulée dans les Ecritures, de trois procédés d'investigation usités dans les Talmuds pour l'interprétation du texte biblique. Ces procédés ou méthodes sont appliqués dans les œuvres de la littérature talmudique, y compris les traités occultes et les initiations des sociétés secrètes.

Le premier procédé — Gamatrie, arithmétique, figurative ou architectonique — remplace des mots et des expressions par d'autres de sens différent mais de même valeur numérale, ce qui est possible en hébreu, où les lettres sont aussi des chiffres et où, par conséquent, les mots sont aussi des nombres. Elle fait voir dans les particularités de forme ou de position des lettres et des symboles, comme dans les dispositions et dimensions des édifices décrits dans les Ecritures, les symboles d'autant de mystères.

La divination par les cartes et les sorts, la sorcellerie et la magie opératoire appartiennent à la Gamatrie figurative. La géomancie, l'hydromancie, l'astrologie... et autres divinations fondées sur les symboles naturels se rattachent à la Gamatrie architectonique. Ces procédés de divination sont assez peu connus pour conserver, aux yeux du vulgaire, un air de l'autre monde, mais ils sont trop compromis dans les impostures occultes pour que leurs exploiteurs

1. Cf. Sixte de Sienne, *Bibliotheca rabbinica*.

écartent spontanément le voile qui cache encore à presque tous les yeux leur origine rabbinique.

Cependant les sectes font un usage constant des supercheries cabalistiques de la Gamatrie. C'est elle qui, figurative, se retrouve dans la « pierre cubique » et les innombrables pentacles ; qui, architectonique, préside à la construction, à la décoration et à la distribution des édifices maçonniques et cherche à transformer l'ornementation de nos monuments publics, par la substitution de tours et de bassins symboliques aux croix et aux statues bannies.

Le deuxième procédé cabalistique, la Notaricone, forme des mots nouveaux avec les initiales ou les finales des mots d'un texte, ou en prenant les lettres consécutives d'un texte pour initiales ou finales de nouveaux mots.

Il donne naissance à ce système de divination qui prédit l'avenir d'une personne par l'arrangement en mots des lettres de son nom. Système qui donne évidemment autant de solutions qu'il y a de devins, mais dont quelques-unes sont cependant de nature à frapper les naïfs, quand elles annoncent, d'une façon charlatanesque, au vulgaire crédule, l'exécution d'un programme arrêté dans le secret des hauts grades, et pour l'exécution duquel tout est arrêté dans le plus petit détail.

Le troisième procédé, la Thémourase, fait échange entre les lettres qui composent un mot, par déplacement, renversement ou arrangement quelconque. Il remplace chaque lettre d'un mot par une lettre différente occupant le même rang que la lettre considérée dans une autre suite de caractères alphabétiques.

L'alphabet hébreu ayant 22 caractères, et 27 avec les formes finales de cinq de ses lettres, les combinaisons de ce système cryptographique se chiffrent par des sextillions, dans le premier cas, et par des octillions, dans le second. Imprimées, à raison de 5.000 par feuille, sur des feuilles dont la rame aurait cinq centimètres d'épaisseur, il faudrait, pour écrire ces combinaisons, une pile de papier dont la hauteur serait supérieure à 246 millions de fois la distance moyenne de la terre au soleil. Dans ce nombre, les rabbins ont fait choix de trois combinaisons qu'ils emploient ordinairement.

Ainsi, avec l'équivalence numérale de la Gamatrie, les annexions de la Notaricone, l'alternative et l'innovation de la Thémourase, la Cabale peut remplacer un mot quelconque par un mot ou une expression signifiant n'importe quelle idée. Or, un mot signifiant n'importe quoi ne signifie plus rien autre chose que ce que la passion veut lui faire dire.

La Cabale est donc, dans son ensemble, tout un système de pro-

cédés déloyaux, employés pour cacher la vérité, pour faire un mystère de la parole et l'exploiter lucrativement. Elle est un procédé, unique au monde, de culture intellectuelle et de propagande éhontée de l'aveuglement et du mensonge. Elle est cependant la dialectique insensée et le secret divinatoire des rabbins, le fondement de l'art des devins.

Un devoir sacré impose aux rabbins, auxquels le génie de la langue hébraïque n'est pas étranger, un inviolable secret.

Leurs chefs se défendent d'écrire, à l'avenir, leurs livres en d'autres caractères que ceux hébraïques. Ils ont été trop épouvantés de l'usage fait par les chrétiens de la version des hellénistes, qu'ils ont en horreur, pour se risquer à nouveau dans une pareille aventure, et ils vouent à l'exécration celui d'entre eux qui trahirait les mystères et enseignerait aux chrétiens les principes de leur langue.

Ceux des rabbins qui sont initiés se taisent, et ceux qui ne le sont pas ont aussi peu de connaissance du véritable hébreu que les chrétiens les moins instruits.

C'est la tradition des premiers dont il faut établir « le secret formidable ». Il est amplement, mais occultement exposé dans les différents traités de la Cabale, notamment dans « un livre ténébreux et merveilleux qui s'appelle le Zohar ou la Splendeur ».

Après avoir ainsi qualifié ce dernier ouvrage, dans la préface de son livre des Splendeurs, Eliphas Lévy poursuit : « Ce livre, immense et plus volumineux que le Talmud, n'est pourtant que le développement d'une théogonie en quelques pages, qui se nomme le Sifra Dzenouta. L'initiateur moderne se tait. Il ne traduit pas le mot Dzenouta, comme il a traduit le mot Zohar, parce que Dzenouta est nettement révélateur. Il signifie : cohabitation vénérienne, prostitution, débauche, et au figuré : infidélité.

Le traité fondamental des « Splendeurs », cabalistiques ainsi que de tous « les grands mystères » de l'occultisme, est le traité de la cohabitation vénérienne, l'art suprême de la prostitution.

Avant de présenter occultement aux méditations des adeptes la traduction du Sifra Dzenouta, le mage contemporain laisse entrevoir que, en dépit de tous ses progrès dans le culte de son idéal, lui-même est absolument effaré. « Nous ne suivrons pas, dit-il, le Rabbi Schiméon dans la description qu'il donne de l'androgyne divin contenu dans le prototype divin, qui est le vieillard noir ou le dieu-double. Ce sont des fictions d'anatomie monstrueuse, qui rappellent les bizarres accouplements de certains dieux hybrides de l'Inde. Une grande pensée, sans doute, préside à ces rêves, mais leur expression est trop en dehors de nos habitudes et de nos

mœurs. Qu'il nous suffise de dire que le rabbin représente le couple typique, celui du microprosope et de la nature, sa femme, celui d'Adam Kadmon et de son Eve, dans l'acte d'une ineffable fécondité, explique leurs ardeurs et leurs défaillances amoureuses, et fait ainsi du monde un immense lit nuptial qui n'a ni alcôve, ni couvertures, ni rideaux[1].

Cela suffit certainement pour préciser la nature de « l'ineffable idéal » du Rabbi Schiméon et de ses adeptes, enthousiasmés de « la grande pensée » qui préside aux rêves des occultistes et leur suggère « ces fictions de monstrueuse anatomie. »

L'homme, en effet, aspire à s'identifier avec ses dieux, en conformant sa conduite à la leur, surtout quand la conduite des dieux n'est qu'une imitation des actes les plus voluptueux de leurs adorateurs, des actes de la bête humaine, embellis et grandis par les illusions de l'hystérie, des actes de cynisme et de dépravation, que le délire obscène et la folie lubrique ont revêtus des formes les plus monstrueuses.

« Le Rabbi Schiméon Ben Jochaï rassembla autour de lui les derniers initiés à la science primitive et résolut de leur expliquer le livre de la haute théogonie nommé : le livre des Mystères. Tous, ils en savaient le texte par cœur, mais, seul, le Rabbi Schiméon, connaissait le sens profond de ce livre, qui, jusqu'alors, était transmis de bouche en bouche et de mémoire en mémoire, sans jamais l'expliquer ni l'écrire... « Rassemblez-vous, leur fit-il dire, que vos pieds soient libres comme vos mains... Malheur à moi si je révèle les grands mystères, malheur à moi si je les laisse tomber dans l'oubli !... Il n'y a qu'un vrai Dieu..., devant lequel les dieux ne sont pas, et il n'y a aussi qu'un seul vrai peuple, c'est celui qui adore le vrai Dieu... »

C'est ainsi que débute le livre des Splendeurs.

Pareil à la prostituée de l'Apocalypse[2], ce livre porte écrit, en tête, le nom : Mystère ; mais il contient d'autres allusions.

Ce texte au sens profond qu'on se transmet de bouche en bouche sans jamais l'expliquer ni l'écrire, est le texte prétendu de la loi orale ou Cabale de Moïse. « Rassemblez-vous » est le mot d'ordre que les Juifs dispersés ne cesseront de se répéter les uns aux autres, sans réussir à s'y conformer jamais.

« Que vos pieds soient libres comme vos mains » invite les initiés à secouer tous les fers et toutes les contraintes physiques et morales pour exécuter les marches et les signes de reconnaissance des

1. Cf. E. Lévy, *Livre des Splendeurs*, p. 84.
2. Cf. Apo. XVII. 5.

adeptes de la « Grande Communion » suivant les règles établies par les premiers initiateurs. De ces marches et signes de reconnaissance faits avec les pieds libres comme les mains, il est fait mention au Livre des Proverbes[1], où il est parlé « de l'homme de l'impiété, qui flatte de sa bouche perverse, cligne malignement des yeux, parle avec les pieds, exprime la révolte avec ses doigts et, dans la fourberie de son cœur, machine toujours le mal... »

L'alternative de malheur est celle de l'ancien peuple de Dieu dont le grand œuvre de la multiplication des enfants languit malgré les promesses réitérées de Jéhovah[2], par suite de l'oubli des grands mystères. Au dire des maîtres, les revers d'Israël sont dus à l'imprudente révélation aux peuples étrangers des mystères qui constituent la science approfondie de la génération charnelle et qui, réservés au seul vrai peuple, devaient à jamais assurer sa prépondérance numérique.

« Puis il appela son fils Eléazar et le fit asseoir devant lui. De l'autre côté, il plaça Rabbi Abba, et dit : « Nous formons le triangle qui est le type primordial de tout ce qui existe. Nous figurons la porte du temple et ses deux colonnes... Le ciel s'incline pour nous écouter, mais je ne lui parlerai pas sans voile. La terre s'émeut pour nous entendre, mais je ne lui dirai rien sans emblèmes. Nous sommes, en ce moment, la porte et les colonnes de l'univers... »

Le triangle est ici symboliquement identique au ternaire fondamental, dont la notion mystique et métaphysique est historiquement prédominante.

Le Temple est l'emblème de l'humanité considérée sous l'aspect de ses principales relations avec l'acte de « la cohabitation vénérienne », qui est le Saint des saints, parceque « la cohabitation vénérienne » entraîne, au sens de l'occultisme cabalistique, la présence agissante de Dieu dans « l'arche sainte », constituée par les organes de la génération.

La porte du temple, c'est l'enfance, l'enfant en général, parce qu'il faut passer naturellement par l'état d'enfant pour devenir générateur.

Les deux colonnes sont le père et la mère, parce qu'il les faut tous les deux et qu'ils sont suffisants pour établir le temple ésotérique.

« La doctrine secrète est pour les âmes recueillies ; les âmes agitées et sans équilibre ne peuvent la comprendre. Le monde entier est fondé sur le mystère, et s'il faut de la discrétion lorsqu'il s'agit des affaires terrestres, combien plus devons-nous être réservés,

1. Cf. VI, 12.
2. Cf. Genèse, XVII, 26.

quand il s'agit de ces dogmes mystérieux que Dieu ne révéla même pas aux plus mystérieux des anges...

« Et Dieu se faisait homme pour être aimé et compris des hommes. Or, nous ne connaissons de lui que cette image empreinte sur les voiles qui nous cachent sa splendeur. Cette image est la nôtre, et il veut que, pour nous, elle soit la sienne... »

Les « dogmes mystérieux » sont tous compris dans le dogme fondamental, exprimé par ces mots : « Dieu se faisait homme pour être aimé et compris des hommes » pris au pied de la lettre.

Ainsi le vrai Dieu n'est pas celui qui « s'est fait » homme dans la personne de son divin Fils, mais celui qui « se fait homme » et se fait connaître en chaque homme comme l'image humaine empreinte par lui sur le voile de la chair, phénomène dont le Rabbi Schiméon décrit pratiquement l'évolution :

« Lorsqu'il voulut créer, Dieu jeta un voile sur sa gloire, et, dans les plis de ce voile, il projeta son ombre. Après donc qu'il eut permis à la nuit d'exister, afin de laisser paraître les étoiles, Dieu se retourna vers l'ombre qu'il avait faite et il la regarda pour lui donner sa figure. Il imprima une image sur le voile dont il avait couvert sa gloire, et cette image lui sourit, et il voulut que cette image fût la sienne, afin de créer l'homme à la ressemblance de cette image...

« L'image divine est double. Il y a la tête de lumière et la tête d'ombre, l'idéal blanc et l'idéal noir, la tête supérieure et la tête inférieure. L'une est le rêve de l'Homme-Dieu, l'autre est la supposition illusoire de Dieu homme. L'une figure le dieu du sage, et l'autre, l'idole du vulgaire... ».

Le voile jeté sur « sa gloire » par le Dieu de la Cabale est l'organisme de chair.

L'ombre qu'il projette dans les plis de ce voile, est la condensation des merveilles de l'univers dans les étroites limites de cet organisme nommé Microcosme, ou même Univers, lorsqu'on le considère à ce point de vue.

La nuit, dont il est parlé, est le temps de la grossesse, et les étoiles de cette nuit sont les phases successives de la formation de l'enfant dans le sein de la mère. On fait partir cette nuit du premier éveil de l'instinct générateur pour la terminer à la naissance, à l'orient du nouveau soleil humain, qui prend son essor et monte dans le ciel mythique. L'enfant devient homme et plein soleil, lorsqu'il acquiert la connaissance exacte de ses formes et de ses aptitudes physiologiques ou psychologiques ; c'est-à-dire, pour employer les expressions de ce panthéisme mystique, lorsque « Dieu se retourne vers son ombre et la regarde pour lui donner une figure ».

Cette « figure » est l'homme, image divine, attendu que Dieu lui-même n'est que l'agrandissement imaginaire de l'homme au-delà des limites naturelles. Lorsque cet agrandissement imaginaire est conforme aux suppositions illusoires du panthéisme ; il réalise idéalement « le dieu des sages »; mais, en dehors de ces illusions, il ne fait qu'ébaucher « l'idole du vulgaire », dont la plus contrariante est le Dieu des chrétiens.

« La réforme de Jésus n'ayant pas été acceptée par les chefs de la Synagogue.... est devenue une hérésie qui a envahi le monde[1] et c'est l'idole de cette hérésie que Rabbi Schiméon signale à l'aversion des « derniers initiés à la science » générative, lorsqu'il leur dit avec solennité : « Maudit soit celui qui se fait une idole et qui la cache, qui couvre le mensonge des voiles du Mystère ».

En parcourant rapidement le livre des Splendeurs, on y lit :

« Il est écrit : le Mystère du Seigneur est à ceux qui le craignent.

« La Synagogue des sages, c'est le corps de l'humanité, c'est le corps de Dieu.

« L'homme et la femme unis ensemble composent le corps parfait de l'humanité.

« Ainsi nous savons que l'homme qui se sépare de l'humanité, en refusant d'aimer une compagne, ne trouvera point de place après la mort dans la grande synthèse humaine. Mais il restera dehors, étranger aux lois de l'attrait et aux transformations de la vie. Et la nature, honteuse de lui, le fera disparaître comme nous nous hâtons de faire disparaître les cadavres.

« Car c'est l'équilibre de l'homme qui fait celui de la nature en ce monde, et si l'homme n'était pas, le monde ne serait plus, car l'homme est le réceptacle de la pensée divine, qui crée et conserve le monde. L'homme est la raison d'être de la terre ; tout ce qui a existé avant lui était le travail préparatoire de sa naissance, et la création tout entière, sans lui, n'eût été qu'un avortement.

« C'est ainsi que, dans sa vision, le prophète vit les anges dresser un trône dans le ciel, et sur ce trône était assise une figure semblable à l'image d'un homme... », l'homme suprême.

« Ce trône est le foyer du feu qui donne la vie. Dieu s'asseoit sur ce trône, et le feu vivifie au lieu de dévorer et de détruire, si Dieu quitte le trône.

« Le foyer s'éteint de peur de consumer les mondes.

« Où Dieu siège, là est l'équilibre.

1. Cf. Eliphas Lévy, *Livre des Splendeurs*, passim.

« Lorsque sa puissance se fait un centre, elle crée un nouvel univers (un microcosme), et tous les autres se déplacent pour graviter autour de celui-là.

« Le nez court et ridé de Dieu irascible souffle le feu et la fumée : c'est le volcan de la vie terrestre, et c'est aussi ce que les grands rabbins semblent entendre par le feu éternel de l'enfer, c'est à-dire de la fiction inférieure.

« Ce feu, disent-ils, ne peut être apaisé que par celui de l'autel, et cette fumée n'est repoussée que par la fumée du sacrifice et de l'autel.

« Chaque poil de la barbe naissante se termine par une pointe de lumière, et chaque pointe de lumière est en travail de l'enfantement d'un soleil. Pour recevoir chaque soleil s'ouvre une nuit que l'astre nouveau doit féconder, nuit pleine de fantômes et d'horreur, que le soleil naissant illumine et désigne d'un sourire.

« La forme de l'homme résume et représente tout ce qui est. Nous nous en servons pour représenter Dieu sous la figure du vieillard suprême.

« Lorsque le prototype conjugal se fut apaisé, équilibré par l'apaisement du dieu d'ombre, le couple adamique se rapprocha pour la troisième fois. Et il se fit une génération équilibrée.

« L'harmonie alors se fit entendre entre le ciel et la terre.

« Le monde supérieur féconda le monde inférieur, parce que l'homme, le médiateur entre la pensée et la forme, avait enfin trouvé l'harmonie.

« Il y eut alors la gloire divine d'en haut et la gloire divine d'en bas... Saint, est le Seigneur dans les pensées du ciel ; saint est le Seigneur dans les formes de la terre ; Saint est le Seigneur dont la pensée se répand des idées sur les formes et remonte en forme vers la pensée. Saint, saint, saint, est le Seigneur, le Dieu des phalanges, Dieu des êtres coordonnés et réglés entre eux comme des armées.

« Toute la terre est pleine de sa gloire, et tout ce qui existe est un seul corps animé par une seule âme

« La tête lumineuse verse sur la tête noire une rosée de splendeur : « Ouvre-moi, ma bien-aimée, dit Dieu, à l'intelligence, parce que ma tête est pleine de rosée, et sur les boucles de mes cheveux roulent les larmes de la nuit. Cette rosée est la manne dont se nourrissent les âmes des justes. Les élus en ont faim et les ramassent à pleines mains dans les campagnes du ciel.

« Les gouttes sont des perles rondes, brillantes comme le diamant et limpides comme le cristal. Elles sont blanches et brillent

de toutes les couleurs, car la simple et unique vérité est la splendeur de toutes choses ».

Il est inutile d'insister sur le sens des mots : trône, foyer, volcan, autel, sacrifice, nez, barbe, rosée, nuit, lumière....... dans cet extrait de la littérature rabbinique. Ce sens est assez transparent sous le voile de leur symbolisme pour établir que le mystère dont il est ici question est essentiellement l'union charnelle de l'homme et de la femme.

Dans cette union, l'homme et la femme forment le corps parfait de l'humanité, qui est en même temps le corps individuel de Dieu.

Par analogie, la synagogue des sages, agissant sur la foule aveuglément soumise à son influence, est le corps humanitaire de Dieu, hors duquel il n'y a point de salut.

L'homme qui craint Dieu a pour soi la jouissance et la propriété du mystère du Seigneur. Il est dieu sur le trône; il siège et maintient l'équilibre.

Celui qui est séparé de la femme est déchu, et le déchu par excellence est le Christ et son Eglise. Le Seigneur des splendeurs le maudit et le condamne au sort le plus funeste. Après sa mort, au plus tard, il sera traité comme un cadavre et rejeté hors de la grande synthèse humaine.

C'est là un dogme fondamental de tous les rites occultes, dans toutes les religions ésotériques, du Coran à la Franc-Maçonnerie, chez tous ceux qui siègent sur le trône, lieu de la manifestation la plus glorieuse du dieu, emblème quelconque choisi pour désigner le lieu de la génération, que les rabbins nomment : le lieu par excellence, le Macom.

L'autel est objectivement identique au trône, et la nuit est le symbole poétique dont le trône et l'autel sont les symboles positifs et mystiques. « Ce que nous savons sert de base à ce que nous croyons. L'ordre que nous voyons nécessite celui que nous supposons dans les hauteurs que notre puissance n'atteint pas ».

Tout se rapporte à l'œuvre de chair, œuvre la plus parfaite, prototype auquel on doit rapporter la perfection de toutes les autres œuvres.

La perfection d'une œuvre quelconque est proportionnelle à ce qu'elle a de conforme ou de préparatoire à la grande œuvre de la chair.

Telle est l'aberration primordiale de la Cabale et de la Gnose ou prétendue science absolue, qui ne cesse d'entraîner ses dupes et ses exploiteurs aux expérimentations les plus inexprimables, aux agissements les plus inhumains.

Ces dupes et ces exploiteurs sont tous les adorateurs de l'homme fantastiquement divinisé dans l'amplification mondiale de ses énergies génératrices, conscientes.

Leur nombre est immense dans l'humanité, avec quelques initiés et une masse de dupes, enfouies dans « l'autosuggestion de leurs propres désirs.» Ils se sont mis en tête le fantôme monstrueux, et se sont persuadé qu'ils s'identifiaient avec la « tête lumineuse », la plus haute réalisation de Dieu par la nature humaine.

Ces dupes et ces exploiteurs sont tous les initiés et tous les adeptes de l'occultisme, dans le temps et dans l'espace.

Le Juif est à leur tête, leur dieu avec nous, le mâle social. Au-dessous de lui sont les sectes, dont est la Franc-Maçonnerie.

L'humanité tout entière, au regard de ses adeptes, n'est que le lieu de la jouissance charnelle du Dieu juif, la femelle à féconder par ce mâle social et ses prolongements organiques, les sociétés secrètes.

Lorsque sera réalisé le grand-œuvre de la fécondation des peuples par ces seuls membres virils de l'humanité, lorsque seront dissoutes toutes les institutions et toutes les croyances établies sur d'autres idées, et que sera édifié le temple social de l'humanité, les rebelles n'auront plus qu'à disparaître, ayant rempli le rôle physiologique de leur évolution nécessaire ; ils seront jetés dehors, inutiles et puants cadavres, comme sont rejetés les excréments, après la digestion, les délivres après l'accouchement.

Le grand secret des rabbins, identique avec celui des initiés de tout modèle, est le plus effroyable complot contre l'humanité que des hommes follement orgueilleux de leur prétendue puissance, aient pu concevoir, préméditer, préparer et accomplir.

Si l'humanité le connaissait et soupçonnait ses auteurs, elle se lèverait en masse contre ces conspirateurs, qui prolongent, autant qu'ils le peuvent, la durée de leurs opérations secrètes, à jamais condamnées à l'insuccès, par la dissimulation et le mensonge de leurs initiations, dont la Cabale est la source et le foyer.

AR. MILOUS.

DOCUMENTS NOUVEAUX

L'Armée et la F.·. M.·. à la Chambre belge

Extrait des « Annales parlementaires »

SÉANCE DU MARDI 4 FÉVRIER 1913

Discours du F.·. Cocq

Messieurs, l'ordre du jour que j'ai eu l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre, avec mes honorables collègues Devèze et Masson, formule nettement une double protestation.

La première vise les conditions nouvelles qui vont désormais régir l'avancement des officiers, tout cet ensemble confus de prescriptions arbitraires, dangereuses pour la paix et la force morale de l'armée, bouleversant brusquement un ordre de choses depuis longtemps établi.

On se demande vraiment comment il a été possible et comment il serait tolérable qu'une simple circulaire ministérielle bousculât ainsi tous les principes qui, jusqu'ici, ont servi de base à la réglementation de l'avancement des officiers de notre armée, et cela sans tenir aucun compte de l'existence d'une loi et d'un arrêté royal réglant la matière et qui n'ont pas, que je sache, été abolis : la loi du 16 juin 1836 et l'arrêté royal du 16 mai 1838.

Dans son règlement nouveau, publié le 20 décembre 1912 sous la forme d'une simple instruction adressée aux autorités militaires, l'honorable ministre de la guerre a imaginé, il est vrai, une innovation législative assez curieuse.

Le préambule expose que ce règlement n'est que provisoire et il ajoute en propres termes : « Voulant mettre à l'essai, avant de les soumettre à la sanction royale, les mesures qui régissent les inspections et les diverses propositions concernant les officiers, j'ai l'honneur de vous transmettre un exemplaire des prescriptions nouvelles qui entreront en vigueur à la date de ce jour. »

Il s'agit donc, vous le voyez, d'un arrêté royal « provisoire », d'un arrêté royal... non soumis à la sanction royale. Eh bien ! messieurs, je me permets respectueusement de signaler à qui de droit cet empiétement par trop sans gêne sur les prérogatives constitutionnelles de la Couronne.

Mais je n'insisterai pas sur cette première partie de notre ordre du jour, mon honorable ami M. Devèze l'ayant justifiée avec une clarté et une énergie auxquelles nous avons tous applaudi.

Je veux surtout justifier devant la Chambre la deuxième protestation que comporte notre ordre du jour,et à laquelle nous lui demandons de s'associer.

Cette protestation, messieurs, vise l'atteinte portée par l'honorable ministre de la guerre au droit d'association et à la liberté de conscience des membres de l'armée. C'est assurément l'une des plus graves qui aient été commises depuis 1830. Pour la légitimer, l'honorable M. de Broqueville a allégué qu'il n'avait fait que reproduire, dans le règlement nouveau, les prescriptions formulées par ses prédécesseurs, qu'il n'avait fait que fixer, en un texte définitif, la jurisprudence suivie jusqu'à ce jour.

Dans une interruption, au cours de la séance du 28 janvier, j'ai répondu à l'honorable ministre qu'il se trompait et qu'il induisait la Chambre en erreur. Je lui ai dit que les termes de son règlement n'étaient pas les mêmes que ceux des règlements antérieurs. Je lui ai dit qu'il se trompait lorsqu'il attribuait à ses prédécesseurs des interdictions qu'aucun d'eux n'avait édictées et que lui seul a formulées jusqu'à présent. L'honorable ministre de la guerre m'a mis au défi de justifier cette affirmation.

Eh bien ! messieurs, j'apporte ici la justification de mes paroles.

M. DE BROQUEVILLE, ministre de la guerre. — Voulez-vous me permettre une interruption ?

Vous faites en ce moment la caricature de ce que je vous ai dit. Si vous voulez reprendre le passage, vous constaterez que ce que j'ai dit est absolument conforme à la vérité. Je visais une déclaration du général Pontus, faite en 1885. Elle est parfaitement conforme à ma circulaire. Et c'est tout ce que j'ai dit.

M. COCQ. — Vous avez parlé d'une circulaire du général Pontus, mais sans la citer, et pour cause. Vous avez ensuite fait allusion à une déclaration du même général datant de 1885. Mais je démontrerai, monsieur le ministre, que votre citation de la déclaration du général Pontus est absolument incomplète. En prenant une simple phrase de cette déclaration, isolée de son contexte, vous en avez altéré la véritable portée.

Vous me dites que je fais la caricature des explications que vous avez produites à la séance du 28 janvier. Or, j'ai sous les yeux les *Annales parlementaires*. Je relis le passage :

« M. DE BROQUEVILLE, ministre de la guerre. — Voici ce que disait en 1885 un de mes prédécesseurs, le général Pontus. La même circulaire était en vigueur.

« M. COCQ. — Pas du tout, ce ne sont pas les mêmes termes. Vous avez

employé des termes absolument différents, je le répète. Vous avez aggravé les interdictions.

« M. DE BROQUEVILLE, ministre de la guerre. — Ne soyez pas aussi téméraire.

« M. COCQ. — J'ai les circulaires sous les yeux. »

M. DE BROQUEVILLE, ministre de la guerre. — Vous ne dites pas à quoi cela se rapporte.Cela se rapportait à ce que je venais de dire, et dont les paroles du général Pontus sont la confirmation.

M. COCQ. — La citation des paroles du général Pontus vient après. On voit que vous n'avez pas les *Annales parlementaires* sous les yeux.

M. DE BROQUEVILLE, ministre de la guerre. — Je les ai devant moi.

M. COCQ. — Vous essayez alors de créer une diversion, mais cela ne réussira pas. Je continue mon discours sans m'arrêter davantage à cette interruption.

Je disais donc, messieurs, que les interdictions insérées dans le nouveau règlement du 20 décembre 1912 sont chose absolument insolite et nouvelle ; l'honorable ministre, en affirmant le contraire à la Chambre, n'est pas resté dans la vérité des faits.

Pour justifier la mesure édictée par lui, M. le ministre de la guerre a invoqué tout d'abord une circulaire lancée le 22 juin 1846 par le général baron Prisse. Il nous a dit que cette circulaire interdisait aux officiers « de faire partie des sociétés secrètes et des groupements ayant un caractère ou des tendances politiques ».

Ce sont les termes du règlement de M. de Broqueville, mais aucun de ces termes ne se retrouve dans la circulaire du général Prisse.

Celle-ci se borne à recommander aux officiers de ne point s'affilier « à des sociétés dont les tendances seraient incompatibles avec l'accomplissement du devoir militaire », ce qui n'est plus du tout la même chose.

PLUSIEURS VOIX SUR LES BANCS LIBÉRAUX : Lisez la circulaire du général Prisse.

M. COCQ. — Désireux d'être bref, je croyais me contenter d'en donner la phrase principale, mais je crois, en effet, qu'il est bon de publier aux *Annales parlementaires* le texte complet du passage intéressant de cette circulaire afin que nul n'ignore désormais sa véritable portée.

La voici :

« *Circulaire ministérielle du* 22 *juin* 1846 (*signée baron Prisse*). « *interdisant l'affiliation des officiers à des sociétés dont les tendances seraient incompatibles avec les devoirs du service* ». Journal militaire officiel, 1846, p. 231.

« ...On a senti dans tous les temps la nécessité d'obliger les officiers de l'armée à s'occuper exclusivement des devoirs de leur état et à se défendre de toute préoccupation étrangère.

« Il importe surtout que, au milieu du mouvement dans lequel nous vivons, par le jeu même de nos institutions politiques, les officiers n'oublient jamais qu'ils sont liés par un serment qui ne leur permet point de contracter des engagements d'une autre espèce.

« La Constitution leur garantit, comme à tous les citoyens, le libre exercice de leurs droits individuels, et, sous ce rapport, le gouvernement est loin de vouloir porter atteinte à leurs convictions ; mais,entre l'accomplissement consciencieux et indépendant d'un devoir politique ou religieux et la participation à des actes concertés dans des vues de parti, il y a toute la distance qui sépare l'état militaire des professions civiles...

« Je désire donc, messieurs, que vous ne négligiez rien pour prévenir et pour réprimer au besoin toute affiliation d'officier de l'armée à des sociétés qui, directement ou indirectement, leur imposeraient des obligations incompatibles avec leurs devoirs militaires... »

Pour apprécier les termes de cette interdiction, il importe de se rappeler les circonstances dans lesquelles elle fut décidée.

M. Lemonnier. — En 1846, à l'avant-veille de la révolution.

M. Cocq. — Précisément. J'exposerai tout à l'heure à la Chambre dans quelle situation politique le pays se trouvait en juin 1846 et quelle était la pensée qui inspirait au gouvernement d'alors ces mesures de précaution contre les périls dont il se croyait menacé.

Mais il importe que je rapproche d'abord du texte de la circulaire de 1846 les termes dont se sert l'honorable M. de Broqueville dans son règlement du 20 décembre 1912. A la page 10, parmi les instructions données aux inspecteurs généraux, nous lisons :

« Au cours de leurs inspections, les généraux s'assurent que les prescriptions ci-après sont strictement appliquées :

. . . .

« *E*. Les devoirs de la profession militaire commandent aux membres de l'armée de rester en dehors de la politique et des luttes de partis et les obligent à s'abstenir de toute manifestation publique de leurs opinions... »

Les termes de ce premier passage ne sont pas déjà ceux de la circulaire du général Prisse. Ils sont extraits de circulaires ultérieures prises par les généraux Hellebaut et Cousebant d'Alkemade. Ils ne sont, d'ailleurs, pas de nature à soulever nos protestations.

Mais voici l'innovation radicale, qui est l'œuvre personnelle de M. de Broqueville. Je continue la citation :

« Ils ne peuvent appartenir à une association secrète ou à un groupement quelconque ayant un caractère ou des tendances politiques. »

Vous le voyez, messieurs, cette interdiction-là est toute nouvelle. Elle ne figure pas dans la circulaire de 1846 dont j'ai lu le texte à la Chambre, ni dans aucune circulaire ultérieure. M. le ministre de la guerre ne me démentira pas, mais il soutiendra peut-être que la circulaire de 1846 a toujours été interprétée comme visant la Maçonnerie et qu'il n'a fait que fixer, dans un texte réglementaire, la jurisprudence établie.

C'est là, messieurs, une profonde erreur. Il suffit de se rappeler dans quelles circonstances est née la mesure décrétée en 1846 pour s'en rendre compte.

Un mouvement démocratique puissant se dessinait dans le pays. Le parti libéral s'organisait. Partout des groupements se formaient en vue des assises solennelles, dont la convocation avait été décidée pour constituer la charte du libéralisme belge.

Le 14 juin 1846, elles se tinrent à l'Hôtel de Ville de Bruxelles, sous la présidence de De Facqz. L'organisation de ce congrès, les décisions qu'il avait prises, la création d'associations libérales dans tous les centres importants avaient suscité dans les sphères gouvernementales un effroi vraiment puéril. Plusieurs mois avant la réunion du congrès, on s'était imaginé que les délégués, qui allaient se rencontrer à Bruxelles, voulaient constituer une sorte de pouvoir révolutionnaire, de convention nationale, dictant au pouvoir légitime ses ordres et ses volontés.

C'est tellement vrai, messieurs, que le roi Louis-Philippe, informé par des émissaires du gouvernement belge sans doute des noirs desseins de cette conjuration audacieuse, de cette attitude vraiment subversive d'un parti qui se permettait d'envoyer des délégués à Bruxelles pour délibérer sur les réformes politiques et sociales intéressant le pays, crut devoir écrire à son gendre, le roi Léopold Ier, une lettre qui a été publiée par De Gerlache avec des commentaires que je ne lirai pas à la Chambre. Je me bornerai à en extraire les passages les plus significatifs :

« C'est surtout cette assemblée de délégués des associations belges qui va se réunir à Bruxelles, disait Louis-Philippe, qui me préoccupe. Elle ne me rappelle rien moins que la Commune de Paris de 1792, dictant de l'Hôtel de Ville à la Convention nationale aux Tuileries (après la disparition de la royauté) tout ce qu'il lui plaisait de lui imposer et parvenant jusqu'à envoyer à sa barre des députations audacieuses qui lui faisaient rapporter le lendemain les décrets qu'elle avait prononcés la veille... »

Et plus loin, l'inquiétude du royal beau-père de notre souverain s'exhale ainsi : « On dit que la Constitution belge autorise les associations, mais je ne sais jusqu'où s'étend cette autorisation et je doute qu'elle puisse s'étendre, même en droit, jusqu'à autoriser la formation d'une assemblée de délégués élus sans autorisation légale, délibérant, prenant des arrêtés comme des Chambres législatives élues et exerçant les pouvoirs constitutionnels dont elles sont investies par le contrat et la loi du pays. Ce n'est rien moins à mes yeux qu'une convention nationale révolutionnaire... »

Et Louis-Philippe conclut en demandant au roi Léopold Ier quelle assistance la France peut lui prêter pour venir à bout de « cette crise ». En terminant, il ajoute (ce qui fait supposer que c'est probablement du sein du ministère catholique d'alors que ces avertissements lui avaient été donnés) : « L'heure de la poste ne me permet pas d'écrire plus longuement. Gardez bien votre ministère, soutenez-le le plus vigoureusement que vous pourrez. Rien ne serait plus propre à tout ébranler qu'une crise ministérielle à l'heure actuelle (!) »

Léopold Ier eut le bon sens de ne pas céder à ces vaines alarmes et de ne se prêter à aucune mesure qui pût porter atteinte aux libertés constitutionnelles de son peuple.

Il était d'ailleurs ainsi en parfaite communion d'idées avec la nation, car quelques mois après, en juin 1847, le corps électoral balayait le ministère clérical et sa majorité pour les remplacer par un gouvernement libéral.

Eh bien, messieurs, c'est dans cet état d'esprit, d'inquiétude et de terreurs puériles, qui régnait en 1846, que fut prise la circulaire dont M. de Broqueville invoque l'application en aggravant encore les interdictions qu'elle formulait. On s'était figuré dans les régions gouvernementales que les officiers allaient entrer en masse dans ces associations auxquelles on prêtait des visées révolutionnaires, qu'ils allaient y contracter, peut-être, des engagements contraires à leurs devoirs et à leur mission. Et c'est alors que le ministre de la guerre baron Prisse, recommanda aux officiers de ne pas entrer dans de semblables sociétés.

Mais, messieurs, jamais il n'est venu depuis à l'idée d'aucun ministre de la guerre de prétendre soutenir que cette interdiction s'appliquait aux loges maçonniques.

Comment, messieurs ! En 1846, nous étions sous le règne d'un roi franc-maçon ! de Léopold Ier, qui faisait partie de la Maçonnerie depuis 1813, qui avait été initié, alors qu'il était officier supérieur de cavalerie dans l'armée russe, à la loge de Berne *l'Espérance*, qui avait ensuite fait partie d'organisations maçonniques anglaises, où il avait exercé les fonctions de vice-président d'une loge de Londres, et qui, plus tard, devenu roi des Belges, ne cessa de manifester sa sympathie pour une institution qu'il ne renia jamais.

Au mois de mai 1832, il accueillit avec égard la députation d'une loge bruxelloise qui lui apportait la médaille commémorative d'un jubilé maçonnique et, en la remerciant, il rendait hommage à l'ordre maçonnique, qui, selon ses paroles, « pouvait rendre de très grands services au pays, sous le rapport de l'instruction et de la nationalité ».

Au cours de la même année 1832, lorsqu'il s'agit de nommer un Grand-Maitre au Grand-Orient de Belgique, qui venait de se constituer, le Roi Léopold Ier fut pressenti. Et c'est avec son assentiment et sur ses conseils qu'on choisit pour succéder au Grand-Maitre hollandais, un Grand-Maitre de nationalité belge.

Toute sa vie, d'ailleurs, il resta membre honoraire de la Loge Suisse, qui l'avait initié, et lorsqu'il mourut, en 1865, la Maçonnerie belge tout entière porta le deuil et, dans une cérémonie funèbre solennelle, célébra les mérites de l'illustre défunt.

Peut-on raisonnablement soutenir dans ces conditions qu'en 1846, lorsque le général Prisse recommandait aux officiers de ne point faire partie d'associations qui auraient exigé d'eux des engagements incompatibles avec leurs devoirs militaires, sous le règne d'un roi Franc-Maçon, il visait les Loges maçonniques ?

Au surplus, aucun des successeurs du baron Prisse n'a jamais interprété

en fait sa circulaire dans ce sens. Plusieurs ministres de la guerre ont depuis lors appartenu eux-mêmes à la Franc-Maçonnerie. Je ne veux citer qu'un seul d'entre eux, le général Renard, inspecteur général du génie, aide de camp du Roi Léopold II, qui devint ministre dans le cabinet libéral de 1868, et dix ans après, dans le second cabinet libéral Frère-Orban et qui, après avoir occupé les plus hauts grades dans la Franc-Maçonnerie, resta toujours fidèle à cette institution et mourut en 1879, investi des fonctions de chef du rite écossais, c'est-à-dire de Grand Commandeur du Suprême Conseil de Belgique.

Quel est l'homme de bonne foi qui oserait prétendre qu'un homme comme le général Renard, qu'un soldat aussi loyal et aussi discipliné, qui était déjà officier et Franc-Maçon en 1846, aurait continué à faire partie de la Maçonnerie, si la fréquentation des Loges était interdite aux officiers depuis cette époque ?

Son attachement profond et sa fidélité indéfectible à la Maçonnerie sont la démonstration la plus éclatante de ce que jamais la circulaire du baron Prisse n'a visé les Loges maçonniques. (*Très bien ! à gauche.*)

L'honorable M. de Broqueville, invoquant la jurisprudence de ses prédécesseurs, n'a pu apporter à l'appui de son allégation aucun document, aucun acte qui puisse corroborer celle-ci d'une manière un peu sérieuse.

Il a bien fait allusion à une circulaire qui aurait été prise dans ce sens par le général Pontus en 1885, mais il a eu soin de ne pas vous en lire le texte, pour la bonne raison qu'elle ne dit rien de semblable. Il a triomphalement brandi alors une déclaration faite par le général Pontus en janvier 1885, mais il s'est borné à extraire du discours de ce dernier une simple phrase, en évitant de citer le texte complet de la déclaration du ministre de la guerre d'alors, qui aurait éclairé complètement la Chambre sur sa véritable opinion.

J'ai le devoir de mettre les choses au point, comme aime à répéter M. de Broqueville.

Messieurs, l'incident auquel il est fait allusion s'est passé dans la séance de la Chambre du 14 janvier 1885. C'était au cours de la discussion du budget de la guerre. L'honorable M. Woeste avait posé au ministre de la guerre de cette époque une question. Il lui avait demandé s'il était exact qu'un grand nombre d'officiers, comme on le lui avait rapporté, étaient entrés dans les associations libérales, et il ajoutait que, si le fait était vrai, il lui semblait que les officiers catholiques devaient être autorisés à entrer également dans les associations catholiques. Pour qu'on ne m'accuse pas de ne pas traduire exactement la pensée de l'honorable ministre d'Etat, voici textuellement ses paroles :

« La question que je pose à l'honorable ministre de la guerre est celle de savoir si la jurisprudence est définitivement changée et s'il doit être entendu que désormais les officiers peuvent faire partie des associations politiques.

« Je pose cette question, disait-il, pour qu'on sache que si des officiers peuvent entrer dans les associations libérales, d'autres peuvent entrer dans

les associations conservatrices : la liberté ne peut exister pour les uns que si elle existe pour les autres.

« Pour ma part, messieurs, mon opinion est fort nette dans cette question.

« Je pense, et je viens déjà de le faire entendre, qu'il n'est bon, ni pour l'armée, ni pour les officiers, que ceux-ci puissent entrer dans les associations politiques, qu'elles soient libérales ou conservatrices.

« Un exemple suffira : Les associations politiques tiennent des meetings qui peuvent donner lieu à des débats très tumultueux et à des manifestations de toute espèce. En y prenant part, les officiers seraient exposés à poser des actes en désaccord avec leur caractère et leurs fonctions. Telle est mon opinion personnelle. »

On le voit, il n'est pas question ici de sociétés secrètes.

C'est alors que le ministre de la guerre, le général Pontus, fit exactement la réponse que voici. Je vais en donner le texte complet à la Chambre ; il n'est du reste pas bien long. Mais je veux démontrer ainsi que la pensée du général Pontus, formulée dans l'extrait qui en a été lu par l'honorable M. de Broqueville, n'était qu'une opinion provisoire, que le général Pontus se réservait d'étudier à nouveau la question et de prendre ensuite telles dispositions réglementaires qu'il jugerait convenir.

« L'honorable membre signale aussi les tendances qu'auraient certains officiers à se mêler ouvertement de politique.

« Je ne sais pas officiellement ce qui en est, mais je serais le premier à déplorer que des officiers, oubliant la prudence que commande leur position, se jetassent dans ce qu'on a appelé la mêlée des partis.

« La circulaire ministérielle du 22 juin 1846, que l'honorable membre a rappelée, sans porter aucunement atteinte au libre exercice du droit électoral, interdit aux officiers l'affiliation à des sociétés dont les tendances seraient en opposition avec leurs devoirs militaires.

Voilà où s'arrête la citation faite par l'honorable M. de Broqueville ; mais le général Pontus continue, et il est étrange que ces déclarations aient été celées à la Chambre :

« L'un de mes honorables prédécesseurs (le général Gratry), interpellé à ce sujet, a exprimé l'avis que cette circulaire ne s'applique pas aux officiers qui s'affilient à des loges ou à des cercles politiques.

« C'était là, sans doute, une opinion toute personnelle. On peut ne pas la partager, mais il faut en tenir compte, sous peine de tomber dans une réaction qui ne serait pas exempte elle-même de danger.

« A mes yeux, la circulaire de 1846 interdit l'affiliation à toute Loge ou société politique, aussi bien qu'à toute congrégation religieuse. Elle a, elle doit avoir cette portée, sinon elle ne signifie rien.

« Bien loin de me montrer favorable à la fréquentation, par des officiers, des cercles politiques, j'estime, avec beaucoup de bons esprits, qu'il faut à tout prix tenir l'armée en dehors des luttes de partis.

« Mon intention est d'entretenir de cette question les inspecteurs généraux et, après avoir pris leur avis, d'adresser à l'armée une instruction nouvelle qui servira à l'avenir de règle pour tous. »

Vous le voyez, le général Pontus déclare en somme que l'opinion personnelle qu'il vient de donner à l'improviste n'est que provisoire, qu'il se réserve d'étudier la question, d'en conférer avec les inspecteurs généraux et de prendre ensuite de nouvelles dispositions, formelles cette fois, qui deviendront à l'avenir la règle imposée à tous.

Messieurs, quelles sont ces dispositions nouvelles devenues la règle imposée à tous ?

L'honorable M. de Broqueville s'est bien gardé de vous les faire connaître. Il s'est bien gardé de vous dire que six semaines après, le 26 février 1885, le général Pontus, donnant suite à la promesse qu'il avait faite à la Chambre, prenait ces dispositions dans une circulaire qu'on ne vous a pas lue. Vous allez voir qu'il n'y est pas question de sociétés secrètes, de groupements à caractère ou à tendances politiques, ni de loges maçonniques. En voici le texte, qui a été reproduit régulièrement par la suite, en 1900 et en 1909, dans les circulaires des généraux Cousebant d'Alkemade et Hellebaut :

Circulaire du 26 février 1885 du général Pontus, ministre de la guerre.

(*Journal militaire officiel*, 1885, p. 182.)

« Tous les officiers et certaines catégories de militaires assimilés aux sous-officiers étant admis par une loi récente à participer aux élections pour les conseils communaux et provinciaux, il convient de leur rappeler que, pour conserver à l'armée son caractère de neutralité politique, il est essentiel que, tout en exerçant librement le droit électoral qui leur a été conféré, ses membres restent en dehors des luttes et des polémiques des partis.

« Ils devront donc s'abstenir soigneusement de toute discussion ou manifestation publique de leurs opinions pour éviter que les différents partis qui briguent le pouvoir puissent, le cas échéant, attribuer leur insuccès aux votes des militaires électeurs. L'intérêt de l'armée, comme les devoirs de leur profession, leur commande donc la plus grande réserve dans l'exercice de leurs droits électoraux.

« Des recommandations dans ce sens seront faites par les inspecteurs généraux. »

Voilà les « dispositions nouvelles » prises par le général Pontus, et derrière lesquelles s'est abrité l'honorable M. de Broqueville dans son discours du 28 janvier. Vous voyez qu'elles ne contiennent rien de semblable à l'interdiction qu'il a formulée dans son règlement.

Au moment où le général Pontus publiait cette circulaire, la jurisprudence était parfaitement établie en ce qui concerne l'affiliation des officiers aux Loges maçonniques. Ils y étaient formellement autorisés vous allez en avoir la preuve.

Un incident survenu à la Chambre, le 2 février 1883, l'établit d'une manière irréfutable.

En effet, le général Gratry, alors ministre de la guerre, le déclarait expressément. M. Halflants, lui ayant posé nettement la question, il répondit :

« Je ne m'oppose pas à ce que les officiers fassent partie des Loges. C'est leur droit de citoyen. »

A une autre question de M. Halflants, demandant si la circulaire de 1846 était encore en vigueur ou si elle était abrogée, M. Frère-Orban répondait qu'elle était toujours en vigueur. Et, comme M. Halflants demandait qu'on l'appliquât, M. Frère-Orban lui répondit : « Vous l'interprétez fort mal. »

Telle est l'interprétation donnée par le général Gratry, ministre de la guerre, et par M. Frère-Orban, chef du cabinet en 1883.

Au surplus, la Chambre n'ignore pas que tous les ministres de la guerre qui ont précédé l'honorable M. de Broqueville, et auxquels la même question a été posée, ont toujours répondu qu'ils se refusaient à interdire aux officiers la fréquentation des Loges.

La question a été posée notamment au général Cousebant d'Alkemade. Elle l'a été au général Hellebaut. Tous deux s'abstinrent de toute interdiction dans le sens désiré par leurs interpellateurs de droite.

Mais, voici qui est plus intéressant encore. Le dernier ministre de la guerre, le général Michel, eut à répondre, à son tour, à la même question au Sénat. Elle lui fut posée par l'excellent abbé Keesen, qui a, vous le savez, la marotte antimaçonnique.

L'abbé Keesen ayant demandé au général Michel, à la séance du Sénat du 7 mai 1912, s'il n'allait pas interdire aux officiers de faire partie des Loges maçonniques, ce qui établit que la jurisprudence était dans le sens de la non-interdiction, le général Michel, qui était, tout le monde le reconnaîtra, un honnête et loyal soldat, répondit textuellement ce qui suit :

« L'honorable M. Keesen a parlé beaucoup de la Franc-Maçonnerie, il m'a signalé les graves dangers qui, à l'entendre, pourraient nous menacer par suite des menées de la Franc-Maçonnerie.

« Il est indispensable que je fasse connaître à l'honorable membre la mentalité des officiers sous ce rapport.

« Dans l'armée, nous ne nous occupons ni de politique, ni de religion, ni de sociétés secrètes. Nous vivons entre nous, sans jamais parler de ces questions. C'est ainsi que j'ai vécu pendant dix, vingt ou trente ans en communion journalière avec certains officiers, sans même savoir quelles étaient leurs opinions politiques.

« M. Wiener. — Très bien !

« M. le comte de Mérode. — Il en est ainsi dans tous les régiments.

« M. le général-major Michel, ministre de la guerre. — Il doit en être ainsi, et il serait désolant de voir changer cet état d'esprit. (*Très bien !*)

« M. Dufrane. — Voici que l'on vous approuve de tous côtés !

« M. le général-major Michel, ministre de la guerre. — Je n'interviendrai pas dans la discussion qui s'est produite ce matin entre les deux

honorables membres au sujet de la Franc-Maçonnerie : je constate simplement l'état d'esprit qui existe dans l'armée.

« M. Wiener. — Et qui doit être maintenu, monsieur le ministre. Vous avez parfaitement raison !

« M. le général-major Michel, ministre de la guerre. — J'y tiens absolument ! (*Approbation à gauche.*)

« M. Vanderkelen. — A vous, monsieur l'abbé ! (*Rires sur les mêmes bancs.*) » (*Annales parlementaires* du 7 mai 1912.)

Voilà ce que disait un ministre appartenant à un cabinet dont M. de Broqueville était le chef, il y a un an à peine !

Le général Michel condamnait ainsi d'avance, par ces paroles si catégoriques, l'ukase que M. de Broqueville semble vouloir formuler contre les officiers appartenant aux Loges maçonniques.

Vous le voyez, messieurs, si l'on remonte dans le passé, après un examen attentif et impartial de toutes les circulaires antérieures, il faut reconnaître de bonne foi que l'honorable ministre de la guerre a innové.

Il a bousculé la jurisprudence admise par tous ses prédécesseurs, derrière lesquels il essaie de s'abriter. Dans aucun document officiel, dans aucun règlement militaire la défense n'a été inscrite, jusqu'ici, pour les membres de l'armée, de « faire partie de sociétés secrètes et de groupements quelconques ayant un caractère ou des tendances politiques ».

L'honorable M. Devèze a demandé nettement si cette interdiction nouvelle visait les Loges maçonniques. M. de Broqueville n'a pas répondu de façon précise et catégorique. M. Devèze a demandé si désormais ce serait une faute contre la discipline militaire de faire partie des Loges ; M. de Broqueville a esquivé la question, et M. le président de la Chambre, venant à la rescousse, lui a conseillé de ne plus répondre aux interruptions qui le gênaient visiblement.

Eh bien ! messieurs, je pose à nouveau la question, et à mon tour je demande à M. le ministre de la guerre si, en insérant dans son règlement du 20 décembre 1912, que les officiers ne peuvent faire partie de sociétés secrètes ou de groupements à caractère ou à tendances politiques, il entend interdire par là la fréquentation des Loges maçonniques aux officiers de notre armée.

M. Mansart. — La question est très claire.

M. Cocq. — Je demande à M. le ministre une réponse franche et catégorique, et j'espère que cette fois il la fera. (*Très bien ! à gauche.*) Mais avant cela, je prie M. le ministre et la Chambre d'écouter la démonstration que je vais avoir l'honneur de faire en vue d'établir, aux yeux de tout homme exempt de parti pris, que les Loges maçonniques ne peuvent pas tomber sous l'application de l'instruction ministérielle.

Messieurs, la Maçonnerie est-elle une société secrète ? (*Exclamations et rires à droite.*)

C'est la question qui se pose d'abord, et elle mérite d'être discutée.

Messieurs, qu'entend-on par société secrète ? Mais c'est une société qui dissimule son existence, c'est une société qui se cache, en ce sens qu'elle n'avoue pas qu'elle vit, qu'elle se meut et qu'elle agit ; c'est une société dont on n'aperçoit pas les manifestations extérieures, c'est une société dont on ne connaît pas le siège, dont on ignore les lieux de réunion ou qui essaie, du moins, de les soustraire à toute recherche.

Eh bien ! messieurs, la Maçonnerie ne dénie pas qu'elle existe. Elle a pignon sur rue ; elle a des locaux dont tout le monde peut connaître le siège. La Maçonnerie, non seulement ne cache pas son existence, mais elle ne cache pas même son but et ses tendances. (*Rires à droite.*) Nous verrons tout à l'heure que si elle cache quelque chose, c'est uniquement dans les pays où la liberté de conscience est inexistante ou méconnue comme dans le nôtre. (*Rires à droite. — Très bien ! sur les bancs de l'opposition.*)

Je dis, messieurs, que la Maçonnerie ne cache ni son but ni ses tendances.

Le but et les tendances de la Maçonnerie ne sont un mystère pour personne. C'est une association fraternelle qui travaille au perfectionnement moral et matériel de ses membres et à celui de l'humanité tout entière. Les statuts généraux de la Maçonnerie belge contiennent, dans leur article 1er, cette définition officielle de l'institution que je suis heureux de voir insérer aux *Annales parlementaires*. Je n'ai pas eu besoin de demander une autorisation quelconque pour la faire connaître :

« La Franc-Maçonnerie, institution cosmopolite et progressive, a pour objet la recherche de la vérité et le perfectionnement de l'humanité. Elle se fonde sur la liberté et la tolérance ; elle ne formule ni n'invoque aucun dogme. Elle demande à celui qui se présente à l'initiation d'être honnête homme et de posséder une intelligence qui lui permette de comprendre et de propager les principes maçonniques. Elle exige de ses adeptes la sincérité des convictions, le désir de s'instruire et le dévouement. Elle forme donc une société d'hommes probes qui, liés par des sentiments de liberté, d'égalité et de fraternité, travaillent individuellement et en commun au progrès social et exercent ainsi la bienfaisance au sens le plus étendu. »

En quoi les devoirs militaires et les obligations d'un officier de l'armée belge sont-ils incompatibles avec semblable institution ?

M. Moyersoen. — Permettez-moi une demande, monsieur Cocq. Ne voudriez-vous pas avoir l'obligeance d'envoyer régulièrement à la Chambre le Bulletin du Grand-Orient ?

M. Cocq. — Je vais arriver tout à l'heure à la question des publications : la Maçonnerie n'a rien à dissimuler. Mais de quel droit exigeriez-vous d'une société qui ne vous demande rien et se conforme à la Constitution et aux lois du pays, qu'elle vous communique ses travaux et les noms de ses membres ?

M. Wauwermans. — On voit bien que c'est le mardi gras, jour des masques ! (*Rires à droite.*)

M. Berloz (*s'adressant à M. de Jonghe d'Ardoye*). — Si vous vous présentiez, vous n'y seriez pas admis.

M. Cocq. — La Maçonnerie, vous venez de l'entendre, enseigne et pratique la tolérance. Il est bien regrettable qu'il n'y ait pas, dans cette Chambre, un plus grand nombre de membres habitués à honorer cette vertu ; nos débats y gagneraient en dignité. (*Très bien ! sur les bancs de l'opposition.*)

J'en reviens à la question du caractère secret des Loges maçonniques. Ce sont des sociétés secrètes, nous dit-on, puisqu'elles ne publient pas les noms de leurs membres et garantissent à ceux-ci le secret sur leur affiliation. Messieurs, est-ce que toutes les associations qui ne font pas connaître au public les noms de leurs membres sont des sociétés secrètes ?

M. Lemonnier. — Il y a des membres de la droite qui demandent publiquement qu'on n'achète rien aux commerçants libéraux.

M. Cocq. — Est-ce que les patronages cléricaux font connaître les noms de leurs membres ?

Plusieurs voix a droite : Oui ! oui !

M. Lemonnier. — A la dernière séance de l'association catholique, on a préconisé le boycottage des commerçants qui ne font pas partie des associations catholiques.

M. Genderien. — Nous n'employons pas un langage cabalistique inconnu des profanes.

M. Cocq. — Vos congrégations religieuses publient-elles les noms de leurs membres ?

A droite : Certainement.

A gauche : Non ! non !

M. de Jonghe d'Ardoye. — Elles les communiquent aux bureaux de la population.

M. le président. — Messieurs, veuillez cesser toutes ces interruptions.

M. Van Cauwelaert. — Vous pouvez assister à toutes nos réunions. Nous admettriez-vous à celles de la Loge ?

M. Cocq. — Je ne puis saisir le sens de toutes ces interruptions qui se croisent au milieu des clameurs et des vociférations de la droite déchainée. Lorsque je compare les mœurs de cette assemblée à celles des assemblées maçonniques, si pleines de dignité, où nous sommes habitués...

Une voix a droite. — Au silence... (*Hilarité à droite.*)

M. Cocq. — ...Oui, et au respect de toutes les opinions, quelles qu'elles soient je ne puis me défendre d'un certain écœurement. Et je déplore sincèrement le mépris de toutes les traditions de courtoisie parlementaire qui s'est implanté ici. (*Exclamations ironiques à droite. — Très bien ! à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. VAN CAUWELAERT. — Ce n'est pas de la droite que partent habituellement les interruptions.

M. COCQ. — Je vous demandais, messieurs, si les associations conservatrices, les associations libérales et les associations socialistes ont l'habitude de faire connaître *urbi et orbi* les noms de leurs membres ?

M. T'KINT. — Certainement.

M. COCQ. — Les membres de ces associations révèlent-ils à tout venant qu'ils en font partie ? Dans un pays comme le nôtre, où le fanatisme...

M. C. HUYSMANS. — Très bien !

M. COCQ. — ...et la persécution religieuse sont toujours aux aguets... (*applaudissements à gauche et à l'extrême-gauche, exclamations et rires à droite.*)

M. PEPIN. — C'est cela.

M. V. DELPORTE. — C'est vous qui persécutez ! Voyez au Portugal.

M. TERWAGNE. — Les casseroles sont de votre côté, monsieur Victor Delporte !

M. V. DELPORTE. — Gardez-les plutôt au delà de nos frontières.

M. LEMONNIER. — Je répète qu'à l'association catholique de Bruxelles, on a recommandé de boycotter les commerçants libéraux. On y a encore déclaré, à la dernière séance, que les membres ne devaient s'adresser qu'aux commerçants catholiques.

M. DEVÈZE. — On a créé des ligues d'acheteurs bien pensants, pour refuser leur clientèle à l'adversaire politique.

M. COCQ. — Dans un pays comme le nôtre, où les commerçants sont boycottés, où les fonctionnaires et les employés sont persécutés quand ils ne sont pas les esclaves soumis de l'Eglise... (*Vives exclamations et protestations à droite.*)

M. DEVÈZE. — M. le président devrait faire respecter la liberté de parole de l'orateur.

M. HORLAIT. — Les membres de la droite nous donnent ici l'exemple de leur intolérance. Cela nous permet de les juger.

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous en prie, messieurs, cessez ces interruptions.

M. FURNEMONT (*à la droite*). — Il y a des Francs-Maçons parmi vous, et je les connais. (*Hilarité.*)

M. COCQ. — Dans un pays comme le nôtre, où le respect de la liberté de conscience est devenu un vain mot, il est naturel qu'un grand nombre de Maçons redoutent de révéler leur qualité.

Et ce n'est pas moi seul qui le dis. Il y a quelques années, un homme éminent, qui n'a jamais été un sectaire et qui a appartenu à la plus haute magistrature — M. Pierre Tempels, ancien auditeur général militaire — dans une brochure intitulée : *Les Francs-Maçons*, publiée en 1888 chez l'éditeur

Falk, libraire du Roi et du Comte de Flandre (ce n'était pas une officine clandestine de la loge), s'exprimait ainsi :

« On entend dire que la Maçonnerie, une société secrète, n'a plus de raison d'être dans les pays de liberté, où chacun professe ouvertement ses opinions.

« C'est une erreur qu'on ne comprend que chez ceux qui ne connaissent pas l'institution.

« Nous avons vu que la Maçonnerie n'est pas une société secrète dans le sens politique. Le secret qu'elle pratique sur son cérémonial, ses initiations et ses travaux n'a aucun rapport avec la liberté politique ; c'est une pure affaire de discipline, une imitation traditionnelle de la méthode des anciens.

« Elle a dissimulé son existence, ses réunions, les noms de ses membres, quand elle était proscrite, persécutée, ses membres condamnés. Dans les états libres, elle ne l'a jamais fait. »

M. Van Cauwelaert. — L'exemple du Portugal est édifiant.

M. Furnémont. — Ce sont les Loges qui, au Portugal, ont fait la république.

M. Hoyois. — C'est une déclaration à acter. C'est, en effet, la meilleure preuve du fait que les Loges font de la politique, alors qu'on dit qu'elles n'en font pas !

M. Furnémont. — Elles feront là même chose en Belgique si vous continuez. Si nos officiers avaient du caractère, ils feraient ce qu'ont fait les officiers portugais. (*Exclamations à droite.*)

M. le président. — Veuillez laisser continuer l'orateur. M. Cocq seul a la parole.

M. Cavrot. — C'est à droite qu'on interrompt.

M. Berloz. — Si vous voulez nous empêcher de parler, nous ferons la même chose aussi lorsque vous voudrez user de la parole.

M. Asou. — Ce bruit est intolérable. (*Colloque entre M. Maroille et M. Victor Delporte.*)

M. le président. — Ce colloque pourrait continuer ailleurs, me semble-t-il.

M. Cocq. — Il m'est impossible de saisir le sens de toutes ces interruptions... Je continue donc la citation de Tempels, qui paraît vous gêner fort :

« Il y a des pays où les lois garantissent la liberté, mais où les chefs persécutent leurs employés Francs-Maçons, où des sectaires cherchent à nuire aux commerçants faisant partie d'une Loge. Ces fonctionnaires et ces commerçants se résignent parfois à faire le silence sur une circonstance dont personne n'a le droit de leur demander compte. Le bon sens approuve qu'ils ne livrent pas à la méchanceté le pain de leurs familles.

« Quand la liberté est dans les mœurs, les Maçons ne cachent ni leurs noms, ni leurs réunions. Alors les populations apprennent à les connaître.

On les voit, comme en Angleterre, honorer et parfois illustrer leur qualité. Il y a des contrées d'Amérique où le gentleman a besoin pour le public de faire affirmer sa respectabilité par sa réception dans une Loge. »

Telle est l'opinion autorisée d'un homme qui a honoré la magistrature belge...

M. Hoyois. — Est-ce qu'il connaissait la Franc-Maçonnerie ? (*Hilarité à gauche.*)

Plusieurs membres a gauche : Mais certainement !

M. Hoyois. — Comment cela ? (*Nouveaux rires sur les mêmes bancs.*) Cela fait rire M. Devèze ?

M. Devèze. — Il la connaît certainement mieux que M. Brifaut.

M. Hoyois. — Comment la connaît-il pour en parler ainsi ?

M. Furnémont. — Il en est.

M. Hoyois. — Ah ! alors !... Je ne vous l'ai pas fait dire, n'est-ce pas ?

M. Monville. — Et vous, en êtes-vous ? (*Rires à gauche.*)

M. Troclet. — Ah ! non.

M. Van Damme. — On n'en voudrait pas. (*Nouveaux rires sur les mêmes bancs. — Colloque entre M. Van Damme et Van Cauwelaert.*)

M. Cocq. — Vous venez d'entendre, messieurs, l'opinion d'un magistrat qui appartenait à la Franc-Maçonnerie. Voici l'avis d'un autre magistrat qui, lui, ne faisait pas partie de l'institution, et qui n'hésite pas à déclarer qu'elle ne peut pas être classée parmi les sociétés secrètes dans notre pays.

M. Faider, procureur général près la cour d'appel de Liége, aujourd'hui décédé, dans un discours de rentrée prononcé le 1[er] octobre 1903, traitait la question de la liberté d'association et des sociétés secrètes. Il démontrait que les sociétés secrètes sont les produits des mauvais gouvernements et qu'elles n'avaient germé que dans les pays où régnaient l'absolutisme, la tyrannie, l'intolérance et le fanatisme.

M. Hoyois. — Dites-vous cela pour la France, par exemple ? (*Vives protestations à gauche.*)

M. Bastien. — Mais taisez-vous, monsieur Hoyois !

M. Cocq. — M. Faider, qui n'était pas Maçon, déclare expressément au cours de son étude que la Maçonnerie n'est pas une société secrète.

M. Hoyois. — Comment le sait-il, puisqu'il n'était pas Maçon ?

M. Cocq. — Voici son avis autorisé : « Bien qu'on ne puisse plus, à notre époque, qualifier la Franc-Maçonnerie de société secrète, il est certain qu'existant depuis des siècles, et persécutée comme elle l'a été, elle doit avoir eu ce caractère. Elle a eu, en effet, ce caractère dans les pays où elle a été persécutée ».

M. Hoyois. — Persécutée par qui ?

M. Bologne. — Par vous, si vous le pouviez !

M. le président. — Je vous en prie, n'interrompez plus, messieurs.

M. Terwagne. — Monsieur le président, vous en avez toujours à la gauche : adressez-vous à M. Hoyois, qui interrompt à jet continu !

M. Antoine Delporte. — Nous demandons la démission de M. le président. (*Rires à gauche.*)

M. le président. — Je demande qu'on fasse silence des deux côtés.

M. Bastien. — Il n'y a que M. Hoyois qui interrompt.

M. Cocq. — M. Faider continue :

« Mais s'il n'y a plus de secrets dans la Franc-Maçonnerie, les apparences devaient faire croire à leur existence, puisque les membres étaient initiés et s'engageaient au silence sur ce qui se passait dans les Loges. »

Et parlant plus loin de la Maçonnerie belge, il ajoute :

« En Belgique, après 1830, quand le Grand-Orient fut organisé, ce fut sous la protection du Roi Léopold Ier. Le voile qui cachait les secrets de la Franc-Maçonnerie étant devenu absolument transparent, tout danger social a disparu. »

La Maçonnerie n'est donc pas une société secrète et, dès lors, messieurs, je demande à l'honorable ministre de la guerre pourquoi et en vertu de quel droit il la classerait parmi les sociétés secrètes dont l'entrée et la fréquentation seront désormais interdites aux officiers de notre armée.

M. Gillès de Pélichy. — Si la Maçonnerie n'est pas une société secrète, pourquoi ses membres ne se font-ils pas connaître ? S'il en est parmi nous, qu'ils se lèvent. (*Exclamations et interruptions sur les bancs de l'opposition.*)

M. le président. — Veuillez garder le silence, messieurs.

M. Terwagne. — C'est la première fois que vous parlez sans papier !

M. Troclet. — On devrait encadrer l'interruption de M. Gillès !

M. le président. — Je prie les membres de laisser continuer M. Cocq. (*Colloques.*)

M. Cocq. — Messieurs, la question est donc nettement posée à M. le ministre de la guerre et j'espère qu'il ne se dérobera plus. Oui ou non, la Franc-Maçonnerie est-elle comprise dans le premier groupe de sociétés interdites par sa circulaire aux officiers, c'est-à-dire le groupe des sociétés secrètes ?

Et je lui pose alors cette seconde question : La Maçonnerie est-elle comprise dans le deuxième groupe des sociétés interdites par lui aux officiers de l'armée, c'est-à-dire le groupe des sociétés à caractère ou à tendances politiques ?

M. V. DELPORTE. — Absolument !

M. COCQ. — Eh bien ! Je dis que l'honorable ministre de la guerre, si telle est sa pensée, commet la plus grave des erreurs. La Maçonnerie n'est pas, à proprement parler et au sens exact du mot, une association politique. (*Rires à droite.*)

M. TERWAGNE. — C'est exact !

M. COCQ. — Laissez-moi vous le démontrer.

Qu'est-ce donc, messieurs, qu'une association politique ? C'est une société qui intervient dans les luttes électorales (*ah ! ah ! à droite*), qui présente des candidats aux élections (*ah ! ah ! à droite*), qui prend part aux batailles que se livrent les partis pour la conquête du pouvoir dans le domaine législatif, provincial ou communal.

La Maçonnerie, messieurs, ne fait rien de semblable.

Mais, me dira-t-on, les Loges maçonniques étudient et discutent les questions politiques. Assurément, messieurs, elles le font. (*Exclamations à droite.*)

M. CAPELLE. — Est-ce que vos évêques ne les discutent pas ?

M. COCQ. — Elles discutent toutes les questions qui intéressent le progrès de l'humanité ; elles étudient les problèmes de la philosophie, les questions sociales, les questions littéraires, artistiques, scientifiques ; car, en réalité, les Loges sont avant tout des écoles d'enseignement mutuel, des foyers de culture intellectuelle et morale, véritables temples de la science, où les adeptes viennent écouter la parole de ceux qui savent, pour s'instruire et pour aller ensuite propager au dehors les enseignements reçus.

Oui, les Loges examinent et discutent les questions politiques. Est-ce la raison pour laquelle les officiers ne pourraient pas y entrer ? Vous avez donc la prétention d'interdire aux officiers d'étudier ces problèmes qui s'imposent dans une démocratie à l'attention de tous les citoyens, de les entendre exposer dans des cercles privés, de les discuter même entre camarades ?

Mais, messieurs, jamais pareille prétention n'a été formulée jusqu'ici. La seule chose qu'on ait à recommander aux officiers, c'est d'observer la réserve qui s'impose dans la manifestation publique de leurs opinions politiques ou religieuses, mais jamais personne n'a eu l'outrecuidance d'interdire aux officiers de penser, de s'instruire, de se délasser l'esprit, de se livrer à l'étude des grands problèmes qui travaillent la société moderne.

S'il fallait leur interdire tous les milieux où se débattent les controverses religieuses ou politiques, on devrait commencer par leur défendre de fréquenter l'église et d'aller à la messe. Car, enfin, lorsque les officiers chrétiens vont écouter les sermons des bons Pères, ne sont-ils pas exposés à entendre développer devant eux des thèses politiques et sociales ?

M. TERWAGNE. — C'est évident.

M. COCQ. — Est-ce que très souvent, abusant de la situation privilégiée que leur crée notre législation, les ministres du culte catholique, sortant de la mission qui est la leur, ne transforment pas les chaires de vérité en véritables tribunes politiques ? (*Très bien ! à gauche et à l'extrême gauche.*)

Est-ce que leurs prêches, au lieu d'être des sermons développant un thème de morale chrétienne, ne sont pas le plus souvent des discours électoraux, indiquant à leurs ouailles des directions politiques et leur faisant même un devoir de conscience de voter pour les candidats d'un parti ? (*Nouvelle approbation à gauche et à l'extrême gauche.*)

Prenez garde, messieurs, qu'un jour des hommes intolérants et sectaires, vous succédant au pouvoir et suivant vos exemples, ne portent la main à leur tour sur les droits sacrés de la conscience des croyants...

M. V. DELPORTE. — Comme les Loges font en France et au Portugal.

M. COCQ. — ...comme vous voulez attenter en ce moment à la conscience des nôtres. (*Très bien ! et applaudissements à l'extrême-gauche.*)

Est-ce que de nombreuses associations, qui ne sont pourtant aux yeux de personne des associations politiques, ne s'occupent pas tous les jours de questions politiques et sociales ?

Les Chambres de commerce ne discutent-elles pas tous les jours les réformes législatives qui peuvent intéresser à la prospérité du commerce et de l'industrie ? Allez-vous les considérer comme des sociétés politiques ? La Ligue pour la défense nationale qui vient d'être constituée et qui n'est pas à vos yeux une association politique, puisque vous permettez aux officiers d'en faire partie en qualité de membres actifs et de propagandistes, la Ligue pour la défense nationale ne discute-t-elle pas l'une des questions politiques les plus graves de l'heure présente, la question de l'organisation de notre armée, qui soulève les problèmes délicats de l'égalité des citoyens devant la loi, des exemptions ecclésiastiques et monacales, de l'usage des langues et tant d'autres ?

Peut-on soutenir raisonnablement que, chaque fois qu'une question touchant à la politique est traitée devant une assemblée, au sein d'une association quelconque, cette association devient, par le fait même, une société politique ?

Non, messieurs, vous ne le pensez pas vous-mêmes. Au fond de votre conscience, vous savez bien que les Loges maçonniques ne sont pas des associations politiques. (*Rires ironiques à droite.*)

Fondées sur la tolérance et le libre examen, respectueuses de toutes les convictions, elles se placent au-dessus des partis et des contingences du moment, pour tourner les yeux vers l'avenir et travailler au bonheur de l'humanité.

Jamais elles ne font d'incursions dans le domaine de la politique électorale, et si parfois certains organismes maçonniques ont voulu déroger à ces règles, ils ont été aussitôt rappelés, par les autorités qu'ils ont librement placées à leur tête, à l'observation des traditions et des statuts de l'ordre.

C'est un principe, dans la Maçonnerie, de n'imposer à personne aucun dogme, aucune opinion, aucun vote, aucune attitude politique déterminée. Chacun reste pleinement libre d'agir comme il l'entend, n'ayant pour guide que sa conscience. Qu'il soit socialiste, libéral, modéré, libéral progressiste, chacun accomplit comme il lui plaît ses devoirs de citoyen, n'acceptant de

mot d'ordre de personne. (*Très bien ! très bien ! à gauche et à l'extrême gauche.*)

S'il n'en était pas ainsi, messieurs, comment serait-il possible que tous les partis puissent être représentés dans les Loges ? Comment serait-il possible que les socialistes, les libéraux modérés, les progressistes pussent s'y trouver côte à côte, y fraterniser et aborder ensemble l'étude de tous les problèmes politiques et sociaux ?

Mais voici qui est plus saisissant encore. Avant la soumission aveugle de tous les croyants aux excommunications lancées par vos pontifes infaillibles, les Loges belges abritaient de nombreux catholiques. La Maçonnerie ne comprenait pas seulement, comme aujourd'hui, des libéraux et des socialistes, des israélites et des protestants, comme des libres-penseurs, mais aussi des catholiques fervents, et même des ministres du culte catholique.

La Loge de Tournai au XVIIIe siècle, contenait de nombreux prêtres de l'abbaye de Saint-Martin. Les Loges de Bruxelles et de Liége ont eu des prêtres dans leur sein jusqu'au milieu du XIXe siècle.

M. Hoyois. — C'était au temps où les Loges faisaient célébrer des services religieux pour leurs membres défunts. Tout cela a bien changé ! (*Bruit.*)

M. Cocq. — C'est l'Eglise qui a changé. La Maçonnerie, qu'on accuse d'être une institution révolutionnaire, capable d'exiger des officiers des serments contraires à leur mission, a d'ailleurs compté et compte encore de nombreux souverains parmi ses adeptes. Léopold Ier était Maçon, je l'ai dit. Guillaume Ier, empereur d'Allemagne, et son fils Frédéric étaient Maçons, Oscar de Suède était Grand-Maître de l'Ordre. Le roi Gustave V de Suède est Maçon. Edouard VII, roi d'Angleterre, fut Grand-Maître de la Maçonnerie anglaise.

Au XVIIIe siècle, la Maçonnerie, dont les doctrines fondamentales étaient en tous points semblables à celles d'aujourd'hui, contenait dans son sein les noms les plus illustres de la noblesse belge. Les ancêtres d'un grand nombre d'entre vous, messieurs de la droite, seraient bien étonnés s'ils entendaient leurs descendants bafouer et insulter, comme vous le faites, l'institution qu'ils ont aimée et honorée toute leur vie.

Sur les tableaux des Loges belges du XVIIIe siècle, on relève les noms du marquis de Chasteler... (*Bruit.*)

Chaque fois que mon argumentation devient embarrassante pour vous, le bruit recommence et vous essayez de couvrir ma voix. Vous n'y réussirez pas.

M. Hoyois. — Oh ? il n'y a rien d'embarrassant du tout là dedans ! Mais, la lecture du Bulletin officiel de la Franc-Maçonnerie serait infiniment plus intéressante que tous les discours que vous prononcez. Apportez-le nous ! (*Bruit. — Colloques.*)

M. Cocq. — Il m'est infiniment agréable, messieurs, de faire figurer aux *Annales parlementaires* les noms des ancêtres de beaucoup de nos collègues de droite de la Chambre et du Sénat.

M. Hoyois. — Citez-nous les noms des Maçons d'aujourd'hui ! Ce sera plus intéressant.

M. Furnémont. — Vous n'êtes pas de la noblesse, vous. (*Vive hilarité à l'extrême gauche.*)

M. Cocq. — Inutile de dire, en effet, qu'on n'y trouve pas le nom des ancêtres de l'honorable M. Hoyois. (*Nouvelle hilarité sur les mêmes bancs.*)

Sur les tableaux des Loges du XVIIIe siècle figurent donc, entre autres, les noms du marquis de Chasteler, du duc d'Ursel, du comte de Duras, du comte de Lichtervelde, du comte de Lannoy, du comte de Lalaing, du prince d'Arenberg, du comte d'Oultremont de Wégimont, du marquis de Spontin, du vicomte Vilain XIV, du comte della Faille, du vicomte de Nieulant.

Il y avait aussi le prince de Gavre, le prince Charles de Ligne, — un officier, celui-là, monsieur le ministre de la guerre, puisqu'il était feld-maréchal des armées de Sa Majesté, — le baron d'Huart, — encore un officier, monsieur le ministre de la guerre ! (*Rires sur les mêmes bancs.*)

M. Furnémont. — Votre noblesse remonte aux croisades, monsieur le ministre de la guerre. (*Rires sur les mêmes bancs socialistes.*)

M. Cocq. — J'y relève encore les noms du comte de Robiano...

M. Hoyois. — Mais elle n'était pas démocratique du tout cette institution-là ! (*Rires à droite.*)

M. Cocq. — ...Le baron van de Werve de Schelde — dont un des descendants vient d'être nommé gouverneur de la province d'Anvers ; — le marquis de Cossée, colonel au service de Sa Majesté, les de Hauleville, les de Rouillé, comte de Lusignan, colonel au service de Sa Majesté ; De Meester de Ravesteyn, baron Snoy d'Oppuers, marquis de Boissy, comte de Hohenzollern, chevalier de Thysbaert, baron de Staël d'Holstein, de Bousier, colonel ; baron de la Barre, dont un des descendants, je crois, fait partie de la fameuse ligue antimaçonnique ; de Buisseret, le baron de Maleingreau d'Hembyse et d'autres encore.

M. Hubert, ministre de l'industrie et du travail. — Mais continuez donc.

M. Moyersoen. — Oui, donnez-nous les noms et les titres maçonniques des membres actuels de la Chambre faisant partie de la Loge. (*Approbation et rires à droite. — Interruptions diverses à gauche.*)

M. Bologne. — Ce sont les noms des commerçants et des industriels Francs-Maçons que vous voudriez connaître afin de pouvoir leur nuire dans leurs intérêts. (*Interruptions et colloques sur tous les bancs. — Bruit prolongé.*)

M. le président. — Messieurs, je vous en prie, cessez ce bruit et ces colloques. Les services de l'*Analytique* et de la sténographie ne savent rien recueillir de toutes ces interruptions.

Veuillez continuer, monsieur Cocq. (*A mardi !*)

M. Cocq. — Je m'en voudrais, messieurs, de ne vous citer que des Maçons

du XVIIIe siècle appartenant à la noblesse d'épée. Il est une autre noblesse à laquelle vont plutôt nos hommages, c'est la noblesse de l'intelligence, du savoir et du dévouement à l'humanité.

Parmi les membres de cette noblesse-là dont la Maçonnerie peut s'enorgueillir, voulez-vous quelques noms du XVIIIe et du XIXe siècle ? En voici : Montesquieu, Washington, La Fayette, Helvétius et la plupart des encyclopédistes, Mirabeau, Voltaire, Condorcet, Franklin, Goethe, Lessing, Herder, Littré. Je pourrais allonger cette liste à l'infini. Voilà les bienfaiteurs de l'humanité, les illustres génies, qui se faisaient un honneur, monsieur le ministre de la guerre, d'appartenir à cette société dont vous prétendez aujourd'hui défendre l'entrée aux officiers de l'armée belge ! (*Très bien ! Très bien !*)

Je continuerai mardi à démontrer à la Chambre et à M. de Broqueville, que j'espère encore convaincre, que la Maçonnerie, qui n'est pas une société secrète, n'est pas non plus une société politique et que, sur la seconde question posée, ainsi qu'on dit à la cour d'assises, la réponse doit être « non », tout aussi bien que sur la première. (*Applaudissements à gauche. L'orateur reçoit les félicitations de ses amis politiques.*)

M. BUYL. — Messieurs, je déclare que demain, à la séance de l'après-midi, je demanderai la parole pour un rappel au règlement. On sait à quoi je fais allusion : j'ai demandé à M. le ministre de la guerre certaines explications, et si ces explications ne me sont pas données par M. le ministre, je demanderai qu'on lui applique le règlement.

M. HOYOIS. — Voilà la schlague !

M. LE PRÉSIDENT. — La discussion continuera mardi prochain.

COMMUNICATIONS DU BUREAU.

M. LE PRÉSIDENT. — Une proposition de loi a été déposée sur le bureau. Elle sera traduite et renvoyée aux sections aux fins d'autorisation d'impression.

Des amendements au projet de loi sur la milice ont été déposés par M. Verhaegen. Ces amendements seront traduits, imprimés et distribués.

Plusieurs questions sont parvenues au bureau. Elles seront publiées avec leurs réponses en annexe au *Compte rendu analytique* et aux *Annales parlementaires* de la séance de mardi prochain.

— La séance est levée à 4 heures 50 minutes.

Demain, séance publique à 1 heure 45 minutes.

(SÉANCE DU MARDI 11 FÉVRIER 1913)

M. COCQ. — Messieurs, au cours de la séance du 4 février, j'ai eu l'honneur de démontrer à la Chambre, d'une façon qui me paraît péremptoire, que l'interdiction notifiée aux officiers de notre armée par la circulaire de M. de Broqueville, de faire partie « de sociétés secrètes ou de groupements quel-

conques ayant un caractère ou des tendances politiques » était une disposition réglementaire toute nouvelle, qu'aucune circulaire ministérielle, aucun règlement militaire antérieurs n'avaient édictée.

Je crois avoir démontré que la circulaire du général baron Prisse, du 22 juin 1846, ne contenait pas semblable interdiction, qu'elle ne fut jamais interprétée ni appliquée dans le sens et avec la portée que l'honorable M. de Broqueville voudrait lui donner ; enfin qu'aucun ministre de la guerre — pas même depuis l'avènement au pouvoir du gouvernement catholique, en 1884 — ne formula jamais pareille interdiction.

J'ai rappelé, entre autres, les circulaires parues en 1885 sous la signature du général Pontus ; en 1900, sous la signature du général Cousebant d'Alkemade ; en 1909, sous la signature du général Hellebaut. Ces circulaires se bornent à recommander aux officiers « de rester en dehors des luttes et des polémiques de parti et de s'abstenir de toute discussion ou manifestation publique de leurs opinions politiques ». Aucune d'elles ne parle du droit de faire partie d'associations électorales, ni même d'associations quelconques.

L'opinion émise à l'improviste sur ce point par le général Pontus, dans la séance du 14 janvier 1885, ne peut donc être invoquée, puisque sa circulaire du 26 janvier 1885, faisant suite à sa déclaration, laisse, volontairement, de côté la question du droit d'association.

J'ai enfin démontré qu'en tous cas l'interdiction formulée, en 1846, de faire partie de sociétés « pouvant imposer aux officiers des obligations incompatibles avec leurs devoirs militaires », n'avait pas visé les Loges maçonniques et n'avait jamais été interprétée comme s'appliquant à celles-ci, pas même par les ministres de la guerre catholiques.

Les déclarations des généraux Michel, Hellebaut et Cousebant d'Alkemade en font foi.

L'honorable ministre de la guerre s'est donc abrité à tort derrière ses prédécesseurs. Il a innové en la matière, et l'honorable M. Devèze a eu raison, au cours de son interpellation, de lui demander quelle était la portée réelle de son nouveau règlement.

Eh ! messieurs, cette atteinte au droit d'association constitue tellement une innovation que, lors de l'avènement du ministère clérical, en 1884, la célèbre circulaire « sur la mêlée des partis » n'interdisait pas aux fonctionnaires de faire partie de sociétés politiques, même électorales.

C'est un point qu'il importe de mettre en relief.

On a cru, longtemps, dans certains milieux, et on le croit encore, que les fonctionnaires n'ont pas le droit de faire partie d'associations électorales. C'est une erreur absolue. Jamais semblable interdiction n'a été formulée.

La circulaire de 1884, qui a été prise, non point par un ministre seul comme celle que nous critiquons, mais par le cabinet tout entier, et qui est signée à la fois des noms de Jules Malou, président du conseil, et de Charles Woeste, ministre de la justice, se borne à recommander aux fonctionnaires d'observer une grande réserve dans la manifestation publique de leurs opinions et d'éviter de faire de la politique militante.

Voici le texte de cette circulaire :

« Les fonctionnaires et employés de l'Etat, quel que soit leur rang dans « la hiérarchie, ont un droit égal à jouir librement de leurs prérogatives « comme citoyens et comme pères de famille.

« Comme citoyens, s'ils sont électeurs, ils peuvent voter selon leurs con- « victions. Aucune pression, aucun abus d'influence ne peut être exercé « sur eux et leurs opinions personnelles ne sont ni un titre à d'injustes fa- « veurs ni une cause de défaveur.

« Toutefois, la nature même de leur mandat doit leur interdire de se jeter « dans la mêlée des partis.

« Comme pères de famille, ils ont le libre choix de l'école pour leurs en- « fants. Aucune atteinte, directe ou indirecte, ne peut être portée à ce droit « constitutionnel.

« Le devoir du gouvernement est de sauvegarder pleinement la liberté « de conscience de tous les serviteurs de l'Etat.

« Si ces règles étaient enfreintes, les abus devraient être immédiatement « signalés au ministre compétent par la voie hiérarchique ».

Il n'y est pas question, vous le voyez, du droit d'association. Un incident survenu à quelque temps de là en fixe, d'ailleurs, le sens de la manière la plus claire et la plus indiscutable.

Au mois de janvier 1885, l'honorable M. Woeste, ministre de la justice, au cours d'une réception du personnel de son département, lui avait recommandé d'observer cette réserve à laquelle je viens de faire allusion. Certains journaux de l'opposition lui avaient reproché de vouloir exercer une pression sur ses fonctionnaires.

M. Woeste s'en émut, et le secrétaire général du département, M. Berden, adressa au personnel un ordre de service précisant la pensée du ministre.

Voici cet ordre de service, qui ne fut point livré alors à la publicité, mais dont un journal spécial, *L'Echo de l'Armée*, reproduisit le texte dans son numéro du 5 avril 1910 :

« *Ordre de service.*

« La presse s'est livrée à des commentaires sur les paroles prononcées par M. le ministre de la justice (M. Woeste) au moment de la réception des fonctionnaires du département.

« Ce n'est pas sans étonnement, ni sans déplaisir, que M. le Ministre a vu livrer aux journaux les paroles prononcées par lui dans son cabinet et qui s'adressaient exclusivement aux fonctionnaires de son département.

« Cette communication à la presse est d'autant plus regrettable qu'elle manque d'exactitude.

« M. le ministre a non seulement exprimé sa volonté de laisser à tous les fonctionnaires et employés pleine liberté dans leurs opinions politiques, mais il a même ajouté qu'il ne pourrait estimer ceux qui affectaient des sympathies politiques incompatibles avec leurs convictions intimes.

« La presse a été mal informée lorsqu'elle fait dire à M. le ministre qu'il

n'admettrait pas que le personnel de son département fît partie d'associations politiques.

« M. le ministre laisse, sous ce rapport, pleine liberté à MM. les fonctionnaires et employés.

« Mais ce que M. le ministre ne peut tolérer, c'est de voir le personnel de son département prendre une attitude militante, dans les meetings notamment, ou remplir, dans des comités politiques, les fonctions qui, par leur caractère, comportent l'idée d'une participation active dans les luttes politiques.

« Je prie MM. les chefs de service de vouloir, au nom de M. le ministre, porter ce qui précède à la connaissance des fonctionnaires et employés sous leurs ordres.

« Le secrétaire général,

« (Signé) BERDEN. »

Telle est donc la pensée qui animait alors l'honorable M. Woeste : aucune défense ne peut être faite aux fonctionnaires de faire partie d'associations politiques ; tout au plus peut-on leur demander de ne pas se lancer dans la mêlée des partis, de ne point prendre une part active dans les luttes électorales.

M. DEMBLON. — C'est encore inconstitutionnel !

M. COCQ. — En effet. Mais, vous voyez le chemin parcouru depuis 1884 ! Aujourd'hui, ce n'est pas seulement l'entrée dans les associations politiques électorales qu'on entend défendre aux fonctionnaires, on veut même leur interdire de penser, d'avoir une opinion et de faire partie de groupements qui ne sont pas des associations politiques électorales, mais où ils seraient exposés à entendre développer des thèses politiques ou sociales qui ne seraient pas d'accord avec les idées du gouvernement.

Jamais on n'avait oser aller jusque-là. Nous avons le droit de demander à M. le ministre de la guerre de nous dire nettement si oui ou non son règlement nouveau, qui vise les sociétés secrètes ou groupements quelconques ayant des tendances politiques, s'applique aux loges maçonniques.

A défaut de formule précise et d'indications certaines de sa part, qui sera donc juge de savoir si les loges maçonniques sont ou ne sont pas des sociétés secrètes ? Qui décidera si elles sont des associations politiques ? Sera-ce la mission des généraux chargés de faire des inspections dans le pays ? Non pas ! C'est l'auteur du règlement lui-même qui peut seul nous dire ce qu'il pense et ce qu'il veut, c'est lui seul qui doit porter, devant le pays, la responsabilité de la décision prise.

Ah ! certes, je n'attends pas de l'honorable ministre de la guerre une réponse favorable à notre question. Il est prisonnier de sa majorité, et, comme le sergent de la légende, il faut bien qu'il la suive, puisqu'il en est le chef ! Mais c'est au pays que nous en appelons ; c'est à lui que nous nous adressons en disant à tous ceux que n'aveugle point l'esprit de parti : « Voyez vers quel abîme on pousse le peuple belge ! »

J'en reviens maintenant, messieurs, à la démonstration que j'avais commencée à la séance du 4 février.

Je crois avoir établi par des preuves solides que la maçonnerie n'est pas, en Belgique, une société secrète dans le sens propre du mot et que, si elle ne publie pas les noms de ses membres, c'est simplement parce que le fanatisme et l'intolérance ne manqueraient pas de les frapper dans leurs intérêts les plus légitimes.

Comme le disait un maçon autorisé dont le nom est un symbole d'honneur et de probité, l'honorable vice-président du Sénat, le comte Goblet d'Alviella, dans la séance du 7 mai 1912 : « Le secret maçonnique se justifie exclusivement par la nécessité de couvrir nos membres contre les persécutions dont on les menace,et d'autre part de leur garantir un terrain où ils peuvent librement échanger leurs opinions. »

J'ai démontré aussi que les Loges n'étaient point des associations politiques dans le sens exact du terme, mais des associations philosophiques et humanitaires, se livrant à l'étude de toutes les questions politiques et sociales pouvant faire progresser la civilisation. J'achève ma démonstration sur ce point.

Une association politique est affiliée à un parti déterminé. La Maçonnerie ne connaît point les distinctions de partis. Une association politique a un programme, une charte. La Maçonnerie n'a point de programme. Elle ne formule aucune doctrine précise ; elle n'impose aucun dogme, aucun credo, aucune opinion, ni politique ni philosophique. Elle ne combat que l'intolérance. Elle n'affirme que le devoir d'affranchir les consciences de toute oppression, religieuse ou politique.

Elle est comme une Eglise où régnerait la liberté absolue de penser, une Eglise où tous les fidèles, expliquant comme il leur plaît le grand mystère de la nature et jouissant d'une pleine indépendance d'esprit, ne se voient imposer d'autre règle que la pratique de la charité, de la tolérance, de l'amour fraternel entre tous les hommes, sans distinction de race, de couleur, de nationalité, de langue, de culte ou d'opinions.

Admirable image de ce que devrait être la société humaine et de ce qu'elle serait si le fanatisme religieux et la soif de domination de certaines Eglises, rêvant d'établir l' « unité morale » du monde dans la servitude, n'empêchaient les hommes de paix et de bonne volonté de former entre eux cette chaîne d'union universelle que rêve la Maçonnerie depuis des siècles !

M. Mechelynck. — Très bien !

M. Cocq. — Et, messieurs, c'est précisément cet idéal de liberté et d'égalité de toutes les fois que vous haïssez en elle et qui fait que la Maçonnerie a toujours été l'ennemie de l'Eglise romaine. C'est cela que vos papes ont toujours condamné, depuis la bulle de Clément XII en 1738, à l'origine de la Maçonnerie moderne, et celle de Benoît XIV en 1751, jusqu'à celle de Léon XIII, en passant par celles de Pie VII, de Léon XII,de Pie VIII, de Grégoire XVI et même de Pie IX.

Messieurs, dans le cours de la dernière séance, au moment où je citais les noms de certains membres de la noblesse et même du clergé catholique qui

avaient appartenu à la Franc-Maçonnerie au XVIIIe et dans la première moitié du XIXe siècle, un membre de la majorité m'interrompait en disant : « La Maçonnerie a bien changé depuis lors ! » Et je lui répondais : « Non. C'est vous qui avez changé. » A cette époque déjà, la Franc-Maçonnerie était excommuniée et, dans certains pays, le pouvoir civil lui-même intervenait sur les injonctions de l'Eglise et envoyait aux galères, en Espagne, au Portugal, en Italie, ailleurs encore, les Francs-Maçons ou leur infligeait le supplice de la roue et même de la pendaison.

Ces persécutions n'empêchaient pas des catholiques à l'âme fière et indépendante de rester dans les Loges.

Je citais notamment le nom d'un baron Huart, officier, appartenant à une famille respectée entre toutes, à laquelle M. le ministre de la guerre est allié. M. Woeste également est allié à une autre famille très respectable, la famille Greindl, qui a donné de ses membres à la Franc-Maçonnerie. Le père d'Auguste Beernaert était aussi Franc-Maçon ; il faisait partie de la Loge d'Ostende. C'était cependant un fonctionnaire, il était conservateur des hypothèques, ce qui ne l'empêchait pas d'appartenir à cette société secrète si redoutable. Il eut même un mémoire couronné par le Grand-Orient de Belgique. Je regrette de ne pas voir à son banc l'honorable ministre de l'intérieur, je lui rappellerais qu'un de ses ancêtres, M. Michel Berryer, bijoutier à Liége, faisait partie de la Loge de cette ville en 1830.

M. Bertrand. — Ils y passeront tous !

M. Cocq. — J'ai même en mains des documents provenant des archives de la Loge de Mons, qui établissent qu'un nommé Hoyois a fait partie de cette Loge. (*Hilarité sur les bancs de l'opposition.*) J'ignore s'il est un des ancêtres du bruyant député de Tournai. C'était un honorable libraire qui habitait Mons, né en cette ville en 1773, il fut toute sa vie un des Maçons les plus actifs de la Loge « La Parfaite Union ».

Il y a quelque soixante-dix ans, un général commandant le corps de la gendarmerie chargeait le maréchal des logis des gendarmes de Durbuy de s'enquérir de certaine réunion qui avait eu lieu dans cette ville ou aux environs, et de rechercher, en s'affublant de « tous déguisements nécessaires », quel pourrait bien être le but de cette réunion et les personnalités qui en faisaient partie.

Le maréchal des logis, dans son rapport, déclara qu'après avoir pris les déguisements recommandés, il était parvenu à découvrir où cette réunion avait eu lieu ; on disait dans la contrée que les hommes qui y prirent part voulaient renverser le gouvernement et détruire la religion. Or, parmi ces « individus », savez-vous quel nom le bon gendarme citait en tête ? Celui de M. de Favereau, oncle du président actuel du Sénat de Belgique, ancien ministre catholique des affaires étrangères ! (*Hilarité.*)

Vous voyez qu'on n'a rien inventé et que, à l'égard de la Maçonnerie, on ne fait que suivre aujourd'hui les procédés qu'on employait alors. Le Franc-Maçon de Favereau, entouré de la vénération populaire, a laissé dans la contrée le souvenir d'une existence consacrée tout entière à la pratique du bien. Les réunions de la Loge qu'il dirigeait se tenaient au château de la

famille de Favereau, à Grand-Han, près de Durbuy, et l'on raconte qu'aujourd'hui encore, on conserve pieusement la salle où s'assemblaient les affreux Francs-Maçons et qu'on y voit le portrait du vieux baron de Favereau, revêtu de ses insignes de Vénérable !

M. VANDERVELDE. — Presque toute la bourgeoisie catholique descend de Francs-Maçons ou d'acheteurs de biens noirs.

M. COCQ. — Je regrette de ne point voir à son banc l'honorable M. Verhaegen pour le prier de saluer avec moi l'un de ses ancêtres, une des gloires de la Maçonnerie belge et du parti libéral, Pierre-Théodore Verhaegen, qui fut membre de cette Chambre et exerça sur les affaires publiques de son pays une influence considérable. Pierre-Théodore Verhaegen, l'illustre fondateur de l'Université de Bruxelles, qui proposa le premier aux Loges de Belgique d'aborder la discussion des questions politiques et sociales, aussi bien que celle de toutes les autres questions intéressant le progrès de l'humanité. Voilà, messieurs, ce que furent les ancêtres d'un grand nombre d'entre vous, qui voulez mettre hors la loi l'institution à laquelle ils ont voué le meilleur de leur pensée et de leur cœur.

M. HOYOIS. — Si c'est aussi vrai que ce que vous avez dit d'un de mes prétendus ancêtres, ce n'est pas de l'histoire, c'est de la légende !

M. COCQ. — Je ne puis que répéter ce que j'ai dit à propos du Franc-Maçon Hoyois, de Mons.

M. HOYOIS. — Alors, ce que vous avez dit est de la légende ? J'en prends acte.

M. COCQ. — Je n'ai rien affirmé quant à vous, et je vous donne acte volontiers de ce que vous ne descendez pas d'une souche maçonnique.

M. MONVILLE. — Cela se voit ! (*Hilarité à gauche.*)

M. HOYOIS. — Je m'en fais gloire, monsieur Monville, vous qui êtes « Prince du Royal Secret » dans la Maçonnerie ! Vous venez de perdre une belle occasion de vous taire ! (*Rires à droite.*)

M. COCQ. — Non, messieurs, la Maçonnerie n'a pas changé ; comme toutes les institutions humaines, elle a évolué. Mais son but est resté le même. Paix aux consciences, entr'aide fraternelle, assistance aux faibles, aux malheureux, aux opprimés, dévouement à l'humanité : voilà son programme!

Quant à ses moyens d'action, ils n'ont guère varié non plus. (*Bruit et colloques.*)

On s'aperçoit tout de suite de la présence de M. Hoyois, qui n'était pas à son banc tout à l'heure, par le bruit persistant qui se produit à droite et qui est une des tactiques les plus chères à l'honorable membre.

M. HOYOIS. — Je ne dis rien du tout ! Veuillez garder pour vous vos insinuations malveillantes. (*Oh ! Oh ! à gauche.*)

M. COCQ. — Les moyens d'action de la Maçonnerie, disais-je, n'ont pas varié non plus : pas de contrainte pour ses membres, pas de mot d'ordre. (*Exclamations sur quelques bancs à droite.*) Pas de vote même, le plus sou-

vent, sur les questions philosophiques et politiques, chacun restant maître de sa conscience, demeure libre de défendre au dehors les idées que la discussion et la méditation ont mûries en lui.

Les Loges ne sont donc pas des associations politiques, ou alors l'Eglise catholique à son tour n'est qu'une simple association politique.

Dans une page admirable de bon sens et de sincérité, Pierre Tempels, ancien auditeur général militaire, qui est une des plus belles figures de la Maçonnerie, en même temps que de la magistrature belge, accentue encore cette thèse, en traçant l'image de ce qu'est une Loge maçonnique d'après lui :

« Celui que la passion politique possède, dit-il, est incapable de comprendre la Maçonnerie. S'il s'y fourvoie, il faut entendre l'amertume de ses désillusions, son dédain pour les formes, pour les traditions, pour les anciens ; son embarras comique quand on lui représente que la Franc-Maçonnerie, son organisation, sa nature et son but appartiennent à l'universalité de ses membres de tous les pays ; qu'elle ne peut être modifiée par un seul groupe, que son usurpation est un abus de confiance, et que l'abus de confiance ne saurait même profiter à ses auteurs, parce que l'instrument détourné est mauvais à l'usage qu'ils en font.

« Il est vrai que, dans les Etats absolus, les conspirateurs s'abritent où ils peuvent, dans une Loge comme ailleurs. Il y a eu des exemples de cela. Mais dans les Etats libres, où la méthode de conspiration serait du donquichottisme ridicule, c'est devant le public, par la presse, le discours, l'ascendant, que les partis opèrent.

« Dans les pays où le pouvoir est disputé entre libéraux et cléricaux, ceux-ci disent que les Loges régentent le parti libéral : idée dont la folie saute aux yeux. Le parti libéral a ses chefs : ceux que désigne leur influence parlementaire ou électorale. Par quelle bénévole maladresse ces chefs s'en iraient-ils interroger les Loges, quand ils ont devant eux l'opinion publique, le maître qui les soutient ou les casse ? Le seul moyen possible de gouverner le gouvernement est de gouverner les élections. Les chefs d'un parti tiennent compte des idées et des hommes qui les servent, c'est-à-dire qui représentent des électeurs, les idées parce qu'elles sont admises, les hommes parce qu'ils ont de l'ascendant.

« Dira-t-on que les idées admises sont nées dans les Loges et que les hommes qui ont l'ascendant en sortent ? Ce serait tout simplement reconnaître que les Loges sont de bonnes écoles pour élaborer des idées et pour former des hommes. Il n'en résulterait pas qu'elles se mêlent à la trituration des affaires. Quand une Université fournit les meilleurs jurisconsultes et les meilleurs ingénieurs, on ne dit pas qu'elle s'immisce dans les affaires des tribunaux ou dans l'administration des ponts et chaussées.

« Une réunion de gens intelligents peut aborder l'examen de toutes les matières qui intéressent l'humanité, demander des leçons à l'histoire, à la science, à la raison, en faire l'objet d'un enseignement mutuel. Si ces membres comprennent mieux les questions étudiées et en profitent, ils n'en res-

tent pas moins dans la plénitude de leur liberté personnelle. La réunion peut ne se mêler en rien de ce qu'ils font au dehors.

« Telle doit être une Loge : toujours attentive à la science, toujours étrangère à la conflagration des intérêts, aux conflits de personnes, aux passions du moment. »

Et, messieurs, ce n'est pas seulement le témoignage de Tempels que je pourrais invoquer. D'autres Maçons autorisés ont, dans les circonstances les plus significatives, tenu le même langage. Un ancien vice-président de cette Chambre, Auguste Couvreur, convoquant ce qu'on appelle un convent maçonnique, c'est-à-dire une assemblée générale de Maçons belges, avait soin de stipuler dans la convocation que les idées émises dans cette assemblée ne pourraient lier personne. « Il est bon, il est opportun, disait-il, que les Loges discutent les questions politiques. Tout le monde est d'accord là-dessus, mais on rencontrera une résistance invincible, résistance qui peut aller jusqu'à la scission, si l'on veut transformer nos décisions en articles de loi obligatoires pour tous les membres. »

Un autre Grand-Maître de la Franc-Maçonnerie, Ernest Reisse, présidant une assemblée comme celle dont je parlais tout à l'heure, déclarait à son tour en autorisant l'émission de votes sur les questions portées à l'ordre du jour :

« Les votes qui sont émis ne peuvent recevoir une sanction coercitive ; elle serait contraire aux principes les plus élevés de l'ordre maçonnique. Le Maçon ne peut agir que par l'influence morale qu'il exerce légitimement et par la libre manifestation des volontés. Les droits de chaque Maçon à la liberté et à l'indépendance de ses convictions sont imprescriptibles à l'intérieur comme à l'extérieur du temple. »

M. Ortegat. — De quand cela date-t-il ?

M. Cocq. — De 1890. Aujourd'hui encore, on tient le même langage dans ces assemblées générales ; même dans la plupart des Loges du pays on a pris pour règle de n'émettre aucune espèce de vote, pas même ce vote de pure forme qui consiste à consulter une assemblée sur les conclusions d'un rapport traitant une thèse politique, philosophique ou morale. Au surplus, les votes, quels qu'ils soient, n'engagent la liberté de personne hors du temple.

M. Vandervelde. — S'il en était autrement, des hommes appartenant à des partis différents ne pourraient pas ensemble faire partie de la Maçonnerie.

M. Cocq. — M. Vandervelde a raison ; la Maçonnerie, ainsi que je l'ai démontré dans la première partie de mon discours, n'a d'autre but que d'instruire ses adeptes, de travailler à leur perfectionnement moral et intellectuel, de les préparer à la lutte pour leurs idées et à la défense de la société moderne, sans jamais intervenir directement dans les querelles politiques et les batailles électorales.

Messieurs, il faut être aveugle, il faut être de parti pris, j'oserais presque

dire — si je n'avais l'habitude de ne point m'écarter de la courtoisie parlementaire — il faut être de mauvaise foi pour dénier le rôle considérable que la Maçonnerie a exercé dans le monde,et son influence prépondérante sur l'évolution des idées de progrès, de liberté et d'égalité. Tous les historiens qui se sont donné la peine d'étudier impartialement l'histoire de l'institution l'ont reconnu.

L'un d'eux, un jurisconsulte éminent, appartenant encore à la magistrature belge, dont le nom est entouré du respect de tout le monde savant, M. Ernest Nys, a mis en lumière l'action bienfaisante de la Maçonnerie dans l'histoire de l'humanité. Je déposerai à la bibliothèque de la Chambre un exemplaire de son Etude, ainsi que de celle de Tempels...

M. Wauwermans. — Enfin ! (*Rires à droite.*)

M. Cocq. — ...pour vous montrer que la Franc-Maçonnerie ne dissimule pas l'œuvre qu'elle est fière d'avoir accomplie.

M. Hoyois. — Cette publication est faite pour les profanes. (*Colloques.*)

M. Cocq. — Chaque fois que je veux citer un témoignage irrécusable, celui d'un homme impartial entouré du respect de tous, les mêmes membres de la droite essaient de couvrir ma voix.

Je le répète donc, dans une étude publiée en 1908, sur laquelle j'appelle l'attention de mes contradicteurs, intitulée « Idées modernes, Droit international et Franc-Maçonnerie », M. Ernest Nys, conseiller à la cour d'appel de Bruxelles, examine quelle a été dans le cours des siècles et de nos jours l'influence considérable exercée par la Maçonnerie,et il résume son opinion dans la page suivante :

« A grands traits, on peut indiquer la tâche accomplie par la Franc-Maçonnerie. Plus que toute autre institution, elle a contribué à donner de l'importance et de la force à l'opinion publique et à investir celle-ci d'une mission de contrôle ; elle a travaillé à faire reconnaître les droits du pouvoir civil, à repousser les prétentions des Eglises, à imposer la tolérance en matière religieuse et à affirmer le caractère laïque de l'Etat. Elle a constamment lutté pour éliminer de toutes les règles du droit et de toutes les manifestations juridiques l'élément religieux, héritier de l'élément magique qui prévalait dans les sociétés primitives. En ce qui concerne le droit privé, elle n'a cessé de prôner les utiles réformes de législation qu'entraînait le triomphe d'un de ses principes fondamentaux, le principe d'égalité. En droit public, plus spécialement, elle a été l'impitoyable adversaire de l'absolutisme, et elle a favorisé de toutes ses forces l'établissement et l'affermissement du système parlementaire. Dans le domaine international, où ses tendances cosmopolites trouvaient tout naturellement l'application, elle a rendu d'incalculables services ; s'élevant au-dessus des patries, elle ne pouvait pas ne pas combattre la politique égoïste qui montrait dans tout peuple étranger un ennemi naturel ; elle prêchait l'alliance universelle ; elle était l'adversaire de la guerre et, agissant même directement par les Loges militaires, elle était à même, quand la guerre éclatait, d'atténuer les maux et d'adoucir les souffrances.

« Parmi les modes d'action figurait en premier lieu l'étude des questions politiques et sociales que les Loges examinaient et discutaient, souvent de longues années avant qu'elles fussent posées devant l'opinion publique. La Maçonnerie ne dictait point de dogmes à ses affiliés ; elle se contentait de formuler un idéal qu'ils devaient s'attacher à réaliser ; il se résumait en quelques mots : Fraternité, liberté, égalité, tolérance, bienfaisance. Sa doctrine philosophique était suffisamment large pour satisfaire tous les hommes de bonne volonté. »

Je vous le demande, monsieur le ministre de la guerre, pourquoi les officiers de notre armée se verraient-ils interdire l'accès et la fréquentation de sociétés comme celle-là, où leur liberté individuelle est toujours respectée, où ils n'entendent jamais défendre que des thèses compatibles avec leurs droits de citoyens et leurs devoirs militaires ?

On a parlé de tendances républicaines ! A coup sûr, dans la Maçonnerie universelle, il y a de nombreux républicains comme il y a de nombreux monarchistes.

M. Vandervelde. — Il y a même des souverains.

M. Cocq. — Il y avait des républicains sur vos bancs, messieurs de la droite, en 1830...

Mais la Maçonnerie belge est à ce point respectueuse des institutions constitutionnelles, que le rituel des réunions maçonniques qui se terminent par un banquet, prescrit au président de porter un toast à notre souverain. Dans tout banquet maçonnique belge, on porte la santé du Roi et de la nation. Dans les vôtres, on porte celle du Pape avant tout.

Vous voyez qu'on serait plutôt en droit de supposer que la Maçonnerie belge a des « tendances monarchistes », si l'on pouvait dire qu'elle a des tendances quelconques dans ce domaine, qu'elle abandonne à la conscience de chacun.

Aujourd'hui encore, quiconque pénètre dans le temple de la Loge des *Amis philanthropes* à Bruxelles, aperçoit, dès l'entrée, la statue du fondateur de la dynastie.

M. Royer. — Je suppose cependant qu'on y accueille les républicains ?

M. Cocq. — Evidemment, et ils sont libres de garder leurs convictions, puisque la Maçonnerie n'impose pas de programme politique à ses adeptes.

Il y a de même, au point de vue philosophique, des maçons déistes à côté de maçons athées, des spiritualistes côtoyant des matérialistes, aucune doctrine philosophique n'étant érigée en credo.

Si je parle des tendances républicaines et révolutionnaires que la mauvaise foi d'adversaires sans scrupules impute à la Maçonnerie belge, c'est pour protester contre la campagne de mensonges que la presse cléricale poursuit en ce moment à propos d'une interruption faite, au cours de la séance du 4 février, par l'honorable M. Furnémont. Celui-ci a déjà redressé, dans la séance du 6 février, l'erreur qui avait été commise, dans la hâte de son travail, par le *Compte rendu analytique*. Il a déjà établi, en produisant à la Chambre le compte rendu sténographique, quelles étaient les vérita-

bles paroles qu'il avait prononcées (*interruptions à droite*) et que je n'avais d'ailleurs pas entendues au milieu du feu croisé des interruptions et du vacarme qui régnait à ce moment de mon discours.

M. Furnémont avait dit : « Les loges feront de la politique si vous continuez... » et l'on induit de là qu'il avait reconnu que les loges étaient des sociétés politiques.

M. Hoyois. — Il avait dit quelque chose avant cela.

M. Cocq. — Il avait dit avant cela : « Les loges ont fait la république au Portugal. »

Messieurs, les loges n'ont fait de république nulle part. Ce que M. Furnémont a voulu dire, c'est que des maçons — et des maçons illustres parfois — ont participé à certains mouvements politiques, voire même à des révolutions ; que des maçons ont pris part aux événements récents du Portugal, comme aux révolutions de 1789, de 1830 et de 1848. Mais la maçonnerie n'a jamais imposé à aucun de ses affiliés l'obligation de participer à ces événements et n'y a jamais joué un rôle. L'Eglise ne pourrait pas en dire autant, elle qui a sur la conscience les horreurs de l'Inquisition, de la Saint-Barthélemy et des régicides les plus odieux.

M. Ortegat. — Mais M. Furnémont a expliqué ses paroles.

M. Bologne. — Interrompez quand il sera ici.

M. Cocq. — Les officiers ne pourraient plus entrer dans les loges, parce qu'ils seraient exposés à y oublier leurs devoirs militaires ! Non, messieurs, ils n'y entendent jamais que des paroles exprimant le plus pur patriotisme et le plus noble dévouement à l'humanité.

A l'heure où l'œuvre de civilisation africaine avait besoin de héros, c'est dans la maçonnerie qu'elle trouva les premiers d'entre eux. Oui, sans cette pléiade héroïque d'officiers maçons et libres penseurs qui s'enrôlèrent à l'appel de Léopold II, la Belgique n'aurait peut-être jamais annexé son immense colonie africaine à la mère-patrie. (*Exclamations à droite.*)

Le nombre des maçons, officiers et civils, qui sont allés répandre parmi nos frères d'Afrique les bienfaits de la civilisation,et dont un grand nombre ont versé leur sang sur le continent noir, est considérable. De ceux que nous pleurons et qui sont restés là-bas ensevelis sous la brousse, de ceux qui sont encore au service de la colonie, je voudrais citer la liste glorieuse, je ne le puis, parce que je ne sais pas s'ils n'ont pas laissé ici des parents, des femmes des sœurs, des enfants qui, dénoncés à votre haine, tomberaient sous le coup de la persécution cléricale. (*Très bien ! sur tous les bancs de l'opposition.*)

Si vous connaissiez comme moi cette légion de maçons intrépides et généreux, vous salueriez avec respect les noms de ces héros, dont beaucoup sont tombés là-bas pleins de jeunesse et d'avenir pour servir leur patrie ! (*Très bien ! Applaudissements sur les bancs de l'opposition.*)

Ce que le pays saura, c'est que jamais,dans une loge maçonnique,nos officiers n'entendront exprimer, à l'égard du Roi et de la monarchie, des sentiments aussi haineux que ceux qu'exprimait un jour un des vôtres, Mgr

Keesen, aujourd'hui sénateur, qui, au lendemain de 1884, parce que le Roi avait réclamé leur portefeuille à certains ministres, qui conduisaient le pays aux abîmes, écrivait ce qui suit, dans une lettre ouverte à Léopold II :

M. BORGINON. — C'est de l'histoire ancienne.

M. COCQ. — Non, monsieur, ce n'est pas de l'histoire ancienne ; cela remonte à vingt-cinq ans, et l'auteur de cette lettre est encore parmi vous, et c'est à lui que M. de Broqueville livre les officiers francs-maçons qu'il poursuit de sa haine fanatique.

Ecoutez ce que disait ce prêtre catholique :

« Sire, nous vous avons toujours défendu. Aujourd'hui, vous n'êtes plus défendable. Pour la dixième fois, vous nous avez trahis. Nous vous lâchons.

« ... Les catholiques suivent leur chef dans sa retraite. Vous les avez écœurés. Parce que le libéralisme vous fait trembler sur votre trône, vous commettez la lâcheté de lui jeter en pâture vos plus fidèles sujets... Le caractère distinctif de votre règne sera l'ingratitude inspirée par la couardise.

« ... Sachez que semblables au géant antique, Samson, nous, les catholiques, ne nous laisserons pas assassiner sans ébranler les colonnes du temple, et sous les décombres du parti catholique, l'œil attentif de l'histoire découvrira les ruines de la monarchie ! » (*Exclamations et rires à gauche.*)

M. VANDERVELDE. — Mgr Keesen a toujours la même éloquence. (*Hilarité à gauche.*)

M. COCQ. — Je vous prie de croire que semblable éloquence n'a jamais sévi dans une loge maçonnique belge, car l'on aurait invité l'orateur à plus de respect pour les institutions constitutionnelles. (*Rires ironiques à droite.*)

M. CAELUWAERT.— Ils rient toujours, ces gens-là ! à tort, mais rarement avec raison.

M. COCQ. — Messieurs, je n'en dirai pas davantage pour défendre la maçonnerie contre l'agression imméritée dont elle est l'objet de la part de l'honorable ministre de la guerre. Au surplus, la maçonnerie n'a pas besoin qu'on la défende, et si j'en ai parlé si longuement, ce n'est point tant pour présenter son apologie, c'est surtout pour défendre la liberté d'association et la liberté de conscience de tous les citoyens belges. (*Très bien ! à gauche et à l'extrême gauche.*)

Je demande donc à l'honorable ministre de la guerre de nous dire si les loges sont comprises parmi les sociétés secrètes ou groupements à caractère ou à tendances politiques qu'il interdit aux officiers. Je lui demande aussi de nous déclarer si, désormais, les officiers se verront interdire la fréquentation des patronages cléricaux, qui sont, beaucoup plus que les loges, des institutions à tendances politiques.

M. PEPIN. — Et s'il leur sera interdit d'y faire des conférences.

M. COCQ. — Je lui demande si, désormais, les officiers pourront encore s'occuper des cercles militaires placés sous le patronage ou sous la présidence d'honneur d'officiers cléricaux, où l'on attire les soldats et où l'on fait

tous les jours de la politique sans aucune réserve ni retenue. Ah ! sans doute, ce n'est pas cette politique de principes qui consiste à étudier les problèmes de la sociologie, de la philosophie ou de l'histoire, comme on le fait dans les Loges maçonniques. Non, c'est cette politique mesquine et vile, qui flatte les plus bas instincts au lieu de relever les âmes, qui consiste simplement à célébrer les louanges du gouvernement et de la majorité cléricale et à étaler les faveurs dont on jouit ou qu'on peut espérer, en restant les esclaves soumis du clergé et du parti clérical. En voulez-vous la preuve ? Lisez donc les brochures et les rapports que publient ces cercles.

J'en ai sous les yeux. Voici notamment le rapport du cercle militaire de Termonde, publié le 14 mars 1906.

Vous constaterez qu'outre les exercices pieux très variés et très nombreux auxquels les soldats se livrent sous la conduite de leurs sous-officiers, on leur enseigne surtout à respecter et à vénérer... le gouvernement clérical. Ecoutez, messieurs :

« C'est avec une véritable satisfaction, dit le rapport, que nous constatons que nos requêtes adressées à tous les ministères sont accueillies avec faveur et suivies d'une réponse qui fait toujours le bonheur de nos protégés. (*Rires ironiques à gauche.*)

M. Royer. — Toujours le même système de corruption !

M. Cocq. — Ce n'est pas de la politique cela, messieurs !

M. Royer. — Non, c'est de la corruption !

M. Cocq. — La politique corruptrice la plus dégradante. Ecoutez la suite :

« Nous adressons nos chaleureux remerciements et l'expression de notre vive gratitude à tous les honorables chefs de nos départements ministériels, principalement à messieurs les ministres des chemins de fer, postes et télégraphes, des finances et des travaux publics, qui se font un véritable plaisir de réserver de nombreuses faveurs aux jeunes gens que nous leur recommandons. » (*Ah ! ah ! à gauche.*)

Et plus loin, messieurs : « Ajoutons que monsieur le ministre des finances, à notre demande, a fait parvenir plus de 25.000 francs à plus de 100 jeunes gens pour les aider à couvrir les frais de leur installation matrimoniale. »

M. Allard. — Voilà encore de la corruption !

M. Hoyois. — Il s'agit d'installation matrimoniale, et c'est de la politique !

M. Cocq. — On autorise donc les officiers, messieurs, à fréquenter ces cercles et à les patroner.

J'ai sous les yeux notamment la composition du comité directeur du cercle militaire de Bruges d'il y a quelques années. Le président d'honneur de ce comité est M. Sohet, colonel au 4e de ligne. Le président est M. Vande Vyvere, pharmacien. Les autres membres représentent la fine fleur du cléricalisme de la ville et de la haute noblesse catholique de la contrée.

M. Vandervelde. — Oh ! la haute noblesse. (*Rires sur les bancs de l'opposition.*)

M. Cocq. — Je demande à l'honorable ministre de la guerre : Est-ce que désormais les officiers se verront interdire l'entrée de ces cercles militaires ?

Et je lui pose encore une autre question : Je vous demande, monsieur le ministre de la guerre, si vous allez aussi interdire aux officiers de faire partie de cette association, à tendances politiques celle-là, et à caractère secret qui s'appelle le tiers-ordre de Saint-François. (*Longue hilarité sur les bancs de la droite.*)

M. Van Merris. — C'est de la farce !

M. Cocq. — Vous riez, messieurs ? (*Oui ! oui ! à droite.*) Eh bien, je demande à mon excellent ami M. Masson, qui est inscrit après moi pour prendre la parole, de me laisser encore quelques minutes pour répondre à vos exclamations ironiques auxquelles je m'attendais d'ailleurs. (*Ah ! ah ! à droite.*)

M. Goblet. — C'était fait pour cela !

M. Cocq. — J'entends démontrer, et regrette de n'en avoir pas tout le loisir, que le tiers-ordre de Saint-François est une association à tendances politiques et à caractère secret, tout autant, si pas plus, que la Franc-Maçonnerie. (*Rires à droite.*)

Vos rires m'étonnent d'autant moins que vous avez l'habitude et la spécialité de répondre par des ricanements aux arguments qui vous gênent. (*Non ! non ! à droite.*)

Je vous avoue, d'ailleurs, qu'il est assez difficile de se documenter sur le tiers-ordre de Saint-François, qui garde plus jalousement son secret que la Maçonnerie, et j'en appelle à la bonne obligeance de mes collègues de la droite pour compléter ma documentation.

M. Goblet. — Venez avec moi le 25 février à Liége. Je vous conduirai à la réunion, elle est publique. Je suis tertiaire, et je m'en flatte.

M. Cocq. — Il n'y a pas que des réunions publiques. Donnez-moi plutôt les noms d'auteurs qui ont publié des travaux à ce sujet.

M. Branquart. — Vous êtes primaire plutôt. (*Rires à l'extrême gauche.*)

M. Goblet. — En échange de mon offre de tantôt, si vous voulez me conduire dans votre Loge, je vous serai bien obligé.

M. Cocq. — M. Goblet ferait assez bonne figure dans une réunion maçonnique, où l'on aime les joyeux compagnons. (*Rires à gauche.*)

M. C. Huysmans. — Et les hommes distraits. (*Nouveaux rires.*)

M. Cocq. — Messieurs, le tiers-ordre de Saint-François remonte, comme vous le savez, au moyen âge ; mais son organisation a été complètement modernisée, et dans ces derniers temps surtout, sous le pontificat de Léon XIII et de Pie X, cette institution, reprenant un regain de vigueur nouvelle, a étendu ses ramifications dans le monde catholique tout entier.

Le pape Léon XIII dans son Encyclique : *Humanum Genus*, lancée le 20 avril 1884 contre la Maçonnerie, lui oppose le tiers-ordre, qui est,

d'après lui, la véritable école de liberté, d'égalité et de fraternité, et non la Maçonnerie.

Faisant appel au prosélytisme de tous, il s'écriait :

« Que tous les confesseurs s'emploient pour amener au tiers-ordre principalement les hommes et les jeunes gens, car j'ai la conviction profonde que c'est par lui et par la diffusion des idées franciscaines que nous sauverons le monde. »

Et il ajoutait :

« Les Francs-Maçons forment l'armée du mal ; les tertiaires, voilà l'armée du bien ! »

M. Goblet. — C'est très bien cela.

M. Cocq. — Vous voyez que ce n'est pas moi qui suis l'auteur de la comparaison ou plutôt de l'antithèse ; c'est le pape Léon XIII, qui oppose la Franc-Maçonnerie, armée du mal, au tiers-ordre, armée du bien.

M. Goblet. — Les tertiaires agissent à visage découvert.

M. Cocq. — En réalité, le tiers-ordre de Saint-François constitue une série de groupements appelés « fraternités », dont les membres sont reçus, non point comme on entre dans une société quelconque, sur simple présentation, mais après enquête sur les qualités et les garanties morales de celui qui demande l'initiation, ce que je suis d'ailleurs le dernier à blâmer. Pour entrer dans l'ordre, il faut d'abord pratiquer la religion catholique de la façon la plus stricte et la plus sévère ; il faut ensuite s'engager à rester un fidèle serviteur de l'Eglise et à obéir à celle-ci dans toutes les circonstances, non seulement de la vie religieuse, mais de la vie civile.

M. Ortegat. — Il n'y a rien d'étonnant à cela, puisque c'est une institution religieuse.

M. Cocq. — Au Congrès catholique de Malines, en 1909, la question de la propagande en faveur du tiers-ordre de Saint-François a fait l'objet de deux rapports très intéressants, dont je recommande la lecture à tous nos collègues. L'un de ceux-ci a été présenté par Mme Van Gehuchten, présidente des Fraternités flamandes, et l'autre par M. Léon de Kerval.

Dans son travail, Mme Gehuchten, parlant de l'action sociale que doivent exercer les affiliés du tiers-ordre, compare notre époque à celle du XIIe et du XIIIe siècle, époque de fondation de l'ordre, et elle proclame qu'aujourd'hui comme alors,le tiers-ordre a sa raison d'être et son action à exercer dans le domaine politique et social. Voici comment elle s'exprime :

« Verrons-nous le tiers-ordre renouveler de nos jours ces merveilles ? Que nos maux ressemblent à ceux des XIIe et XIIIe siècles, il n'y a qu'à ouvrir les yeux pour s'en convaincre. Au XIIIe siècle, c'était la propriété féodale qui dominait et abusait de son pouvoir. Au XIXe, c'est le capitalisme qui domine, se cachant sous l'anonymat, inspirant et imposant les lois. Au XIIIe, l'homme du peuple était lié au seigneur par le serment, il lui devait le service militaire et les tailles. Au XIXe siècle, il est lié au capital par la nécessité ; dans

les luttes de la concurrence, il doit sacrifier les joies de la famille et du foyer, et parfois sa santé et sa vie. »

M. VANDERVELDE. — Cela n'est pas mal !

M. GOBLET. — Le tiers-ordre est, en effet, une institution très démocratique.

M. VANDERVELDE. — Mais les membres du tiers-ordre défendent le vote plural, n'est-ce pas, monsieur Goblet ? (*Rires à l'extrême gauche.*)

M. ORTEGAT. — C'est une institution de charité.

M. VANDERVELDE. — Comme la Franc-Maçonnerie. (*Rires à droite.*)

M. BOLOGNE. — Nous aimons mieux la justice que votre charité.

M. COCQ. — Tout homme de bonne foi reconnaîtra, messieurs, que le tiers-ordre n'est pas seulement une œuvre de bienfaisance et de charité.

C'est plus et mieux que cela, et je ne lui en fais pas un reproche : c'est une association à tendances politiques et sociales...

M. GOBLET. — Pas politiques.

M. COCQ. — ...qui, sans aucun doute, ne descend pas dans l'arène politique et ne se mêle pas aux luttes électorales, pas plus d'ailleurs que la Franc-Maçonnerie (*murmures à droite*), c'est évident, mais qui prétend exercer une action sociale en examinant et en discutant les problèmes que comporte le perfectionnement de la société...

M. GOBLET. — Jamais de la vie !

M. HOYOIS. — Allons donc !

M. COCQ. — Si l'on n'y discute pas ces problèmes, si l'on n'y étudie pas ces questions, comment voulez-vous que le tiers-ordre puisse arriver au but qu'il s'est tracé ?

M. GOBLET. — Venez voir ; c'est public, je vous l'ai dit.

M. COCQ. — Une dernière citation du rapport présenté par M. de Kerval au congrès de Malines va montrer à la Chambre quelles sont les tendances du tiers-ordre dans le domaine public et quelle est l'action sociale que cette congrégation veut exercer.

Vous verrez que ce n'est pas précisément le langage d'un visiteur des pauvres d'une société de bienfaisance.

Ecoutez maintenant ce que disait M. Léon de Kerval :

« Le siècle où nous sommes entrés est, incontestablement, le siècle des questions sociales, des aspirations démocratiques. Le rôle, la mission des catholiques actuels, prêtres et laïques, pasteurs et fidèles, ce n'est pas de regarder en arrière, pour gémir stérilement sur des ruines et des cadavres ; c'est de faire rayonner l'esprit de l'Evangile au sein de cette démocratie, désormais et irrévocablement triomphante ; c'est d'en christianiser les aspirations ; c'est, suivant l'expression d'un éloquent évêque, de rendre l'E-

glise au siècle et le siècle à l'Eglise. Or, l'un des moyens d'arriver à ce but, c'est encore la diffusion du tiers-ordre franciscain. Pourquoi ? Parce qu'à ce peuple moderne qui a soif de liberté, d'égalité et de fraternité, le tiers-ordre peut, suivant l'enseignement formel de Léon XIII, apporter la liberté, l'égalité, la fraternité véritables. » (*Très bien ! très bien ! à droite.*)

M. Goblet. — Voilà !

M. Cocq. — Le but avoué du tiers-ordre est donc, suivant l'expression d'un éloquent évêque, « de rendre l'Eglise au siècle et le siècle à l'Eglise ». (*Très bien ! très bien ! à droite.*)

M. Goblet. — Très bien !

M. Hoyois. — Il s'agit là d'un but religieux.

M. Cocq. — Il faut rendre le siècle à l'Eglise, c'est-à-dire assurer la mainmise de l'Eglise sur la société moderne. (*Hilarité à droite.*)

Et le rapporteur ajoute que le tiers-ordre apportera au monde la liberté, l'égalité et la fraternité.

M. Goblet. — Très bien ! très bien !

A l'extrême gauche : L'égalité du vote plural !

M. Léonard. — Et pas celle du suffrage universel.

M. Bologne. — Vous parlez d'égalité et vous maintenez le vote plural. Et votre justice et votre fraternité veulent des pauvres et des riches.

M. Cocq. — Je termine et je dis avec vous : « Très bien ! » J'approuve le but de toute une institution qui s'assigne pour tâche de répandre par le monde plus de liberté, d'égalité et de fraternité. Mais, c'est précisément ce que fait la Franc-Maçonnerie que vous proscrivez.

C'est pourquoi je dis au gouvernement : Si vous défendez aux officiers de l'armée de faire partie de la Franc-Maçonnerie, vous devez leur défendre, au même titre, de faire partie du tiers-ordre.

En vérité, monsieur le ministre, vous choisissez bien mal votre moment pour recourir à ces mesures vexatoires et tracassières qui froissent nos consciences et portent atteinte à ce que nous avons de plus cher. Je vous demande d'y réfléchir encore.

A l'heure où l'Europe a les yeux tournés vers notre pays et attend de nous un geste viril et fier qui, en assurant l'intégrité de notre territoire, contribue au maintien de la paix du monde ; à l'heure où notre Parlement, placé en face de nécessités que les plus aveugles parmi vous ont fini par apercevoir, devrait tâcher de résoudre enfin par l'accord de toutes les bonnes volontés le problème angoissant de la défense nationale ; à l'heure où, pour accepter la solution incomplète, bâtarde, injuste et inefficace que vous nous proposez (*Très bien ! à gauche*), il faudrait que nous fissions abstraction de toutes nos répugnances pour ne voir que le principe fondamental, toujours défendu par nous, qui se trouve à la base de votre projet, je vous en adjure [illegible] pas ce nouveau défi, cette nouvelle provocation. Ne

violentez pas une fois de plus, sans raison, sans excuse, sans provocation, aucune de notre part, nos convictions les plus respectables et les plus chères. N'essayez pas de commettre un nouvel attentat contre le droit de penser librement, que la révolution de 1830 nous a donné et que vous ne pouvez nous ravir sans péril.

Le peuple belge n'a jamais supporté sans courroux de pareilles violations de ses libertés. Cette politique-là, messieurs, ne vous a jamais réussi. Prenez-y garde, elle a toujours soulevé, elle soulèvera demain, comme elle a soulevé hier, la conscience publique révoltée. (*Très bien ! Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. DE BROQUEVILLE, ministre de la guerre. — Messieurs, je le regrette infiniment, mais il me sera tout à fait impossible de donner à l'honorable M. Cocq toutes les satisfactions qu'en bon et dévoué sérénissime Grand-Maître de l'ordre, il m'a demandées pour la Maçonnerie belge.

M. VANDERVELDE. — Vous ne nous donnez jamais satisfaction, mais vous le regrettez toujours !

M. DE BROQUEVILLE, ministre de la guerre. — Mon honorable collègue, vous allez entendre tout à l'heure la raison pour laquelle je le regrette, et, dans votre for intérieur, vous serez peut-être tenté de vous dire que je n'ai pas tout à fait tort.

UN MEMBRE A L'EXTRÊME GAUCHE : Nous allons voir !

Discours de M. de Broqueville, *Ministre de la Guerre.*

M. DE BROQUEVILLE, ministre de la guerre. — L'honorable M. Cocq a tâché, je le reconnais volontiers, de se maintenir dans cette sérénité qui, à l'entendre, règne dans le temple, et qui est malheureusement trop souvent absente de cette enceinte. Je ferai donc tout ce qui est en mon pouvoir pour ne rien dire qui puisse être de nature à le blesser, mais je crains cependant que, forcément, je ne sois amené à être un peu moins serein qu'il ne l'a été au cours de ce débat. (*Rires à gauche.*)

Messieurs, je suis en parfait accord avec l'honorable interpellateur pour proclamer que le gouvernement n'a, à aucun titre, à entrer dans les questions de conscience et d'opinions. La liberté d'opinion et de conscience de chacun doit demeurer absolue. Je dirai même plus : celui qui, par sa volonté, y porterait atteinte, soit directement, soit indirectement, serait à mes yeux un malhonnête homme.

Mais, permettez-moi de vous le dire, vous étendez parfois outre mesure les droits qui dérivent de cette liberté de conscience et vous vous placez sur un terrain où elle n'a absolument rien à voir. Il est certain que, en matière militaire, la conduite de l'officier doit en tout point être compatible avec les devoirs et les obligations militaires. Je pense qu'on est d'accord sur ce point dans tous les pays du monde.

Je dis donc à l'honorable M. Cocq que, tant que j'aurai l'honneur d'être à ce banc, je ne laisserai pas porter atteinte au principe que je viens d'affirmer, et lorsqu'il pourra me signaler un cas où j'y aurai nui sans m'en douter, l'honorable membre peut être persuadé qu'il n'aura aucune peine à obtenir justice.

L'honorable membre m'a dit : « Vous introduisez en ce moment une jurisprudence nouvelle en matière d'associations soit politiques, soit secrètes, et vous vous mettez en désaccord avec vos prédécesseurs. »

Je tiens, messieurs, à répéter ce que j'ai déjà eu l'honneur de vous dire, il y a de cela trois semaines. Je suis d'accord avec tous mes prédécesseurs, et notamment avec celui qui est resté le plus longtemps à la tête du département de la guerre, avec le général Pontus. Voici son opinion, et la Chambre verra, une fois de plus, que, dans sa pensée, la circulaire de 1846 visait parfaitement la Franc-Maçonnerie :

« A mes yeux, disait à la Chambre le général Pontus le 14 janvier 1885, la circulaire de 1846 interdit l'affiliation à toute Loge ou société politique, aussi bien qu'à toute congrégation religieuse. Elle a, elle doit avoir cette portée, sinon elle ne signifie rien. Bien loin donc de me montrer favorable à la fréquentation, par des officiers, de cercles politiques, j'estime, avec beaucoup de bons esprits, qu'il faut, à tout prix, tenir l'armée en dehors des luttes de partis. »

L'honorable M. Cocq nous dit que la circulaire du baron Prisse ne visait pas la Maçonnerie. Vous voyez que le général Pontus n'est pas de cet avis.

Je pourrais d'ailleurs invoquer également le sentiment du lieutenant général Hellebaut.

En effet, messieurs, Mgr Keesen lui ayant dit au Sénat : « Les instructions données par le général Pontus en 1885 sont tombées en désuétude pour nos adversaires, mais elles demeurent toujours en vigueur pour les catholiques », le général Hellebaut répondit : « Que l'honorable sénateur me permette de lui dire qu'il fait complètement erreur. Les instructions du général Pontus sont toujours en vigueur et elles sont rappelées tous les ans par la voie de l'instruction sur les inspections générales. »

Or, il serait absurde d'admettre que le général Hellebaut se serait avancé ainsi sans avoir eu connaissance des déclarations formelles et précises du général Pontus ; on les lui avait même rappelées au cours du débat.

Et, plus loin, il ajoute :

« Il n'est pas à la connaissance du département de la guerre que des officiers transgresseraient la prescription réglementaire qui leur interdit strictement de s'affilier à des sociétés ayant un caractère politique ou dont les tendances sont incompatibles avec les devoirs militaires. »

Dans une autre circonstance, le général Hellebaut s'exprima ainsi :

« Ma réponse à Mgr Keesen sera très brève. Il m'a posé une question catégorique. Je lui répondrai que je traite tous les officiers absolument de la même façon, et que je blâmerai tout officier qui ferait partie d'une association politique quelconque. Je ne veux pas me livrer à des enquêtes, at-

tendu que les renseignements sont souvent vagues ou anonymes. Mais j'estime que les officiers n'ont à s'occuper que d'une seule chose et à s'y consacrer complètement : leurs devoirs professionnels. » Ce sont là les termes même de la circulaire de 1846.

« J'estime, ajoutait mon prédécesseur, que l'officier qui fait partie d'une société secrète ou d'une association quelconque où l'on s'occupe de politique, commet une faute grave ; l'officier doit s'occuper activement d'une seule chose : de ses devoirs militaires. »

Et plus loin il précisait :

« Je réponds immédiatement que j'entends par les mots « sociétés secrètes », que j'ai employés d'une manière générale, toute société secrète qui s'occuperait de politique. C'est là le fond de ma pensée. »

Après cela, l'on a mauvaise grâce de dire que la décision que j'ai prise n'est pas conforme à la pensée de mes prédécesseurs. Moi-même, le 7 mai passé, je touchais à la question des sociétés secrètes dans les termes que voici :

« Nous avons entendu ce matin deux discours qui, dans la session actuelle, étaient peut-être des hors-d'œuvre. D'un côté de cette assemblée, on a parlé contre le temple et, de l'autre côté, on a brisé une lance en sa faveur. Le chef du gouvernement n'a pas l'intention de prendre dans cette question une attitude nouvelle. Au cours de cette session, un débat de la même nature a surgi, et le prédécesseur de l'honorable ministre actuel de la guerre a répondu en termes excellents. Je n'ai pas l'honneur d'appartenir à l'armée : mais, personnellement, j'ai toujours estimé qu'il était désirable que l'élément militaire s'abstînt le plus possible de faire partie des sociétés secrètes. Je pense que les officiers agiront conformément à l'esprit militaire en ne s'affiliant qu'à des sociétés qui agissent au grand jour. »

Voilà pour les rétroactes, et l'on voudra bien reconnaître qu'ils sont très nets en ce qui concerne le général Hellebaut, le général Pontus et moi-même.

L'honorable M. Cocq me paraît avoir perdu de vue un point important : ce sont les origines mêmes de la circulaire de 1846. Il en est un peu de cette circulaire comme de notre loi de 1836 sur l'avancement. Celle-ci est à peu de chose près la copie de la loi française de 1832. La circulaire du général Prisse de 1846 s'inspire également d'une circulaire parue en 1844 et d'une autre parue en 1845, en France, et ayant pour auteur un militaire dont vous ne pouvez dénier l'incontestable valeur, le maréchal Soult, duc de Dalmatie.

Et, messieurs, puisqu'on semble croire que ce n'est que dans les pays affligés d'un gouvernement clérical comme la Belgique que l'on se préoccupe de cette question des sociétés à tendances politiques ou secrètes, je tiens à vous rappeler ce qui a été fait dans cet ordre d'idées par des gouvernements qui n'ont absolument rien de clérical. C'est ainsi que le général Zurlinden, ministre de la guerre français en 1895 dans le cabinet Ribot, écrivait dans une circulaire relative aux règles à suivre par les militaires en ce qui concerne les associations ou sociétés quelconques ;

Paris, le 27 mai 1895.

« Mon cher général,

« Les règles de la discipline s'opposent à ce qu'un militaire entre, sous aucun prétexte, dans une association ayant un caractère politique ou religieux ; il ne peut, quel que soit son grade, faire partie d'une autre société quelconque sans l'autorisation expresse du ministre de la guerre.

« Comme le rappelait le maréchal Soult, en 1844, un militaire ne doit contracter d'autre engagement que le lien qui le rattache au service, connaître d'autre commandement que celui de ses chefs, d'autre guide que son drapeau.

« Ce sont ces principes qui ont inspiré les circulaires du 5 juillet 1844, du 20 février 1845, du 22 juillet 1880, du 10 septembre 1882 et du 6 mars 1889 ; ils sont toujours en vigueur. »

Les principes de ces règlements français visent si manifestement non seulement les sociétés à tendances politiques, mais aussi les sociétés secrètes, telle la Franc-Maçonnerie, que nous avons vu des hommes politiques considérables, appartenant certainement à une opinion qui n'est pas la nôtre, comme M. Delcassé, alors sous-secrétaire d'Etat au ministère des colonies, adresser, le 10 décembre 1895, la lettre suivante au président du Grand-Orient de France :

« Monsieur le président,

« Par la lettre en date du 16 novembre dernier, vous nous aviez saisi d'une plainte concernant le capitaine de gendarmerie Lantin, de la Compagnie de la Réunion, qui aurait interdit la fréquentation de la Loge de Saint-Denis à ses subordonnés Francs-Maçons.

« Le département de la marine, à qui nous avions transmis votre lettre, nous a fait connaître que plusieurs circulaires du ministre de la guerre, dont la dernière en date du 6 mars 1889, a été rendue applicable à la marine le 13 du même mois, interdisent formellement aux militaires en activité de service de faire partie d'aucune association civile autre que celles expressément approuvées par le département.

« Cette interdiction s'applique indistinctement aux Loges maçonniques et à toutes autres associations.

Le capitaine Lantin n'a donc fait qu'accomplir son devoir et, en cette circonstance, il n'y a rien eu de répréhensible dans sa conduite. »

M. Cocq. — C'est donc en France que vous allez chercher des exemples sur le respect dû à la liberté d'associations ?

M. de Broqueville, ministre de la guerre. — Tels sont donc les principes français. Or, ce sont exactement les mêmes principes que ceux qui ont présidé à la circulaire belge de 1846.

D'ailleurs, messieurs, ces principes sont appliqués aujourd'hui comme ils l'étaient en 1895. Voici en effet ce que je retrouve sous la plume de M. Millerand, à la date du 4 septembre 1912 :

« Aux termes de la circulaire du 27 mai 1895, rappelée et confirmée par celle du 15 novembre 1904, les règles de la discipline s'opposent à ce qu'un militaire entre, sous aucun prétexte, dans une association ayant un caractère politique ou religieux ; il ne peut, quel que soit son grade, faire partie d'une autre société quelconque sans l'autorisation du ministre de la guerre.

« Ces dispositions, commandées par l'existence même d'une armée et corrélatives de sa mission exclusive,n'ont pas cessé d'être en vigueur. Tout officier de l'armée active qui viendrait à les enfreindre, soit en faisant partie, sans y être autorisé, d'un groupement quelconque, soit en poursuivant, sous le couvert d'une association autorisée, un but autre que celui indiqué par les statuts de cette association, encourrait une punition exemplaire. »

Messieurs, on voudra cependant bien reconnaître que M. Millerand, pas plus que M. Delcassé ou le général Zurlinden, n'est un clérical. En cette matière, ils ont tous été plus nets et plus précis, si c'est possible, que nous ne l'avons été nous-même.

L'honorable M. Cocq m'a reproché d'avoir laissé sans réponse une question qui m'a été posée il y a quinze jours, lors du discours que j'avais prononcé. Dans une interruption, — j'ai d'ailleurs été interrompu maintes fois dans cette discussion, — on m'aurait dit : « Répondez par un oui ou par un non à la question de savoir si les officiers sont autorisés à faire partie des Loges maçonniques ».

Comme vous le savez, je n'ai pas l'habitude de me dérober. Si, au milieu du brouhaha qui régnait alors, j'avais entendu cette question, je n'aurais pas hésité un seul instant à y répondre. C'est d'ailleurs ce que je vais faire aujourd'hui. J'avoue cependant très franchement que, même si je l'avais entendu formuler, j'aurais eu quelque peine à croire qu'on l'eût réellement posée. En effet, comment peut-on poser pareille question alors que la circulaire ministérielle dit textuellement :

« Les devoirs de la profession militaire commandent aux membres de l'armée de rester en dehors des polémiques et des luttes de partis et les obligent à s'abstenir de toute manifestation publique de leurs opinions ; ils ne peuvent appartenir à une association secrète ou à un groupement quelconque ayant un caractère ou des tendances politiques.

« Il est loisible aux officiers et aux sous-officiers de faire partie à un titre quelconque de sociétés scientifiques, charitables ou d'agrément sans caractère ou tendances politiques.

« Toutefois la participation aux travaux de ces associations ne peut avoir pour résultat d'absorber les membres de l'armée au détriment de leurs devoirs ou des occupations de leur métier militaire. »

Cela me paraît très net et très catégorique. Dès lors, j'étais en droit d'être surpris de la question. En effet, j'estime qu'il n'était pas nécessaire le moins du monde de mentionner dans la circulaire susdite les sociétés secrètes pour que les Loges maçonniques fussent visées, étant donné que la Franc-Maçonnerie, contrairement à ce que semble penser l'honorable M. Cocq, a des tendances très politiques. Je vais avoir l'occasion de le montrer, non pas

par mon opinion personnelle, mais en invoquant le texte de plusieurs délibérations, telles qu'elles figurent dans le bulletin même du Grand-Orient.

L'honorable M. Cocq, pour trouver un terrain un peu meilleur que celui de l'époque présente, est remonté fort haut ; il nous a parlé surtout de ce qui se passait dans les temples, il y a de cela un très grand nombre d'années. Il est même, de son propre aveu, remonté jusque cent vingt-cinq ans d'ici, afin de pouvoir présenter à la Chambre une liste dont les noms ne manquent pas d'une certaine signification au point de vue de l'esprit qui animait les Loges à cette époque. L'honorable M. Cocq, qui est très bien documenté, a cependant eu soin de ne pas marquer que les Loges d'autrefois n'étaient pas, comme celles de nos jours, animées d'un esprit anticlérical, car on y faisait célébrer des messes pour les membres défunts...

M. Cocq. — Et cependant les papes les excommuniaient déjà.

M. de Broqueville, ministre de la guerre. — Je veux bien admettre qu'à cette époque lointaine, les « bons chanoines » faisaient partie de certaines Loges. (*Sourires à droite.*) Mais il est bien certain qu'actuellement ils y seraient mal reçus s'ils venaient quémander un petit subside pour dire des messes à la mémoire des membres défunts. (*Rires approbatifs à droite.*) Je suis bien convaincu que les bons chanoines ne seraient accueillis qu'à la seule condition d'avoir préalablement jeté le froc aux orties. (*Hilarité.*)

Donc, messieurs, ce qui se passait à cette époque éloignée est d'importance minime au regard de ce qui se passe à l'heure présente ; et, pour le ministre de la guerre de l'an 1913, ce qui importe, ce sont les Loges de l'époque présente, non pas celles d'il y a cent vingt-cinq ans.

M. Delvaux. — Je suis curieux d'entendre cela.

M. de Broqueville, ministre de la guerre. — L'honorable M. Delvaux me dit qu'il sera curieux d'entendre cela. Je le soupçonne d'avoir entendu cela peut-être certaines fois. Je ne veux pas faire d'inquisition, bien entendu. (*Rires à droite.*)

M. Cocq. — Vous la pratiquez déjà cette inquisition en faisant interroger les officiers par vos bureaux. Le *Patriote* l'a reconnu.

M. Delvaux. — Je n'ai pas peur des inquisitions.

M. de Broqueville, ministre de la guerre. — Si vous ne craignez pas l'inquisition, moi j'en ai une peur très grande. Je trouve que le régime de l'inquisition est déplorable ; elle ne doit pas se pratiquer, pas plus à l'égard des officiers qu'à l'égard de n'importe qui.

M. Vandervelde. — Mais alors ne pratiquez pas l'inquisition à l'égard des officiers.

M. de Broqueville, ministre de la guerre. — Si vous vous imaginez que, parce que j'ai interdit la fréquentation des Loges aux officiers, je vais me livrer à des inquisitions, vous vous trompez étrangement. Je m'adresse à la loyauté même des officiers, à leur esprit de discipline, et cela vaut beaucoup

mieux que toute inquisition. Je n'ai pas fait d'inquisition dans le passé, je n'en fais pas dans le présent et je n'en ferai pas davantage dans l'avenir. Voilà ! (*Très bien ! très bien ! à droite.*)

M. Fléchet. — On en fera pour vous.

M. Masson. — Et quelle sera la sanction ?

M. de Broqueville, ministre de la guerre. — Vous vous imaginez me mettre dans un grand embarras en me demandant quelle sera la sanction ? Si vous aviez réfléchi un seul instant avant de m'interrompre, vous vous seriez épargné la peine de me poser cette question.

Vous devez savoir, en effet, que toute faute contre la discipline est sanctionnée par des peines disciplinaires. Ceci est une question relevant de la discipline, elle sera donc sanctionnée par une peine disciplinaire, et pas autrement. (*Approbation à droite.*)

M. Devèze. — C'est ce que nous voulions savoir.

M. Masson. — On appliquera donc des peines disciplinaires aux officiers fréquentant les Loges.

M. de Broqueville, ministre de la guerre. — C'est évident.

M. Masson. — Ainsi, l'honorable ministre de la guerre nous déclare qu'il ne se livrera pas à des inquisitions, qu'il s'en rapportera à la conscience de ceux qu'il interroge, mais qu'il appliquera des peines disciplinaires à ceux qui auront la loyauté de reconnaître qu'ils sont Francs-Maçons. Avouez que c'est une manière d'inquisition tout de même (*Approbation à gauche.*)

M. de Broqueville, ministre de la guerre. — Comment pouvez-vous supposer qu'un officier qui vient dire : J'ai violé le règlement, ne tombe pas sous le coup d'une peine disciplinaire ? (*Interruptions diverses à gauche.*)

M. Franck. — Qu'est-ce que l'inquisition en cette matière, sinon l'interrogatoire ?

M. de Broqueville, ministre de la guerre. — Permettez-moi de vous dire que, dans l'armée, il y a une série de peines disciplinaires, commençant à l'échelle la plus basse et montant graduellement. Il y a un moment déterminé où celui qui, délibérément et systématiquement enfreint la discipline, ne peut pas continuer à faire partie de l'armée. (*Vives interruptions à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Devèze. — Nous voilà fixés. C'est ce que nous voulions vous faire dire.

M. de Broqueville, ministre de la guerre. — Vraiment, votre étonnement est singulier. Vous imaginez-vous que j'apprenne en ce moment à quelqu'un d'autre que vous quelque chose de nouveau ? Tous les membres de la Chambre connaissent ce point de discipline militaire, sans lequel il n'y aurait pas d'armée possible.

M. Devèze. — Les officiers sont prévenus.

M. DE BROQUEVILLE, ministre de la guerre. — Mais permettez, mon honorable collègue, on a exprimé tantôt le désir de terminer rapidement. Je ne vous interpelle pas, vous m'interrompez cependant constamment ; bien que je ne parle nullement de vous.

Vous dites donc que la Franc-Maçonnerie ne s'occupe absolument pas de politique. Or, voici une petite circulaire d'un V.·. M.·. qui semble dire le contraire. Elle ne remonte pas au déluge, mais simplement à l'année 1885-86, après le désastre libéral que l'on connaît, et on la trouve dans le bulletin du Grand-Orient de cette année, à la page 56.

Elle dit ceci : « ...convaincu que l'impuissance de nos amis à réagir contre cette situation si préjudiciable et si dangereuse, provient en grande partie des discussions qui règnent entre libéraux, le Grand-Orient s'est demandé s'il ne lui appartenait pas de faire une tentative pour trouver un terrain d'entente entre les différentes fractions du parti, pour la rédaction d'un programme commun et, à cet effet, il a résolu de convoquer une assemblée générale de Maçons. »

M. DELVAUX. — Mais vous faites cela tous les jours !

M. DE BROQUEVILLE, ministre de la guerre. — On a dit que la Franc-Maçonnerie ne se préoccupait pas de questions de parti. Il est certain que, dans ce cas, c'est simplement pour ramener un peu de paix dans le ménage qu'elle est intervenue et elle s'est à peine doutée qu'il s'agissait de politique. (*Rires approbatifs à droite.*)

Voici un autre extrait d'une autre circulaire plus récente :

« ...Le Grand-Orient examina longuement l'influence néfaste exercée par les aumôniers dans les milieux militaires et se prononça résolument contre une telle institution. Elargissant le débat, il consacra toute une tenue à l'étude des meilleures méthodes de propagande maçonnique anticléricale. » (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

Comme je tiens à vous donner mes sources, vous trouverez cela dans un rapport fait au Grand-Orient le 12e jour du 12e mois de l'année 5910, et le *Bulletin du Grand-Orient*, de l'an 5910 porte ce texte à la page 90.

Messieurs, voici encore quelques petites indications, qui ne remontent pas non plus au déluge et qui sont également très caractéristiques :

« Le parti libéral, dit le Bulletin du Grand-Orient, est l'expression profane de la Maçonn.·. ». (1874, p. 126.)

« La famille libérale est sans boussole et sans guide. Il n'existe ni personne ni institution qui la dirigent ; il faut lui imprimer une direction. » (1876-77, p. 86.)

« L'expérience de 1876 a prouvé que, si une entente est possible entre les chefs du libéralisme, c'est surtout au sein de la Maçonn.·. qu'elle peut s'opérer. » (1885-86, p. 56.)

« Le parti libéral, sous l'irrésistible poussée du mouvement démocratique, est entraîné vers une orientation nouvelle, politique et économique. C'est dans la Maçonn.·. qu'il trouvera son guide et un ferme appui. » (1890-91, p. 105.)

« L'union de tous les Maçons peut seule assurer l'union de toutes les fractions qui composent aujourd'hui le grand parti politique, dont la F.·. Maçonn.·. doit être l'avant-garde et le meilleur guide. » (1890-91, p. 113.)

« Ceux d'entre vous, mes FF.·., qui ont assisté à ces assises solennelles, n'oublieront jamais les élans de patriotique union qui entrainaient tous ces FF.·., venus de tous les coins de la Belgique et « appartenant à toutes les opinions politiques ». L'alliance était acclamée avec enthousiasme et la guerre à mort était officiellement déclarée au gouvernement ; guerre sans trêve ni merci jusqu'au jour béni du renversement complet du parti clérical. » (*Nouvelles interruptions.*)

Et ces dernières paroles se trouvent sous la plume du F.·. secrétaire et figurent au *Bulletin* de 1901, page 176.

M. A. Hubert, ministre de l'industrie et du travail. — Pas de politique !

M. de Broqueville, ministre de la guerre. — Si des officiers assistaient à ces manifestations, ils ont pu constater qu'elles étaient purement théoriques, qu'elles n'étaient que philosophiques, et qu'il ne s'agissait en aucune façon de politique !

M. Monville. — Et un officier ne peut pas avoir ces idées-là.

M. de Broqueville, ministre de la guerre. — « Que l'on réveille le pays, dit-on plus loin, que l'on ne perde pas de vue que le cléricalisme ne peut progresser qu'à l'ombre des églises ; abattre l'Eglise est donc le but que doivent poursuivre tous ceux qui s'intéressent à l'émancipation et à l'amélioration sociale de l'humanité ! » (1901, p. 58). Et encore :

« Nous pouvons espérer que l'union de nos FF.·. de toute nuance finira par gagner dans le monde profane tous ceux qui se réclament de principes maçonn.·. et qu'alors, s'inspirant du mot célèbre par lequel notre F.·. Voltaire terminait toutes ses lettres aux encyclopédistes, ils courront à la bataille en criant tous ensemble : « Ecrasons l'Infâme ! » (*Exclamations à droite*) et que cette fois-ci, ils l'écraseront si bien qu'elle ne s'en relèvera plus jamais ! » (*Rires à droite.*)

Vous trouverez cela dans le *Bulletin du Grand-Orient*, de l'année 1908, et je puis vous assurer que le frère grand orateur sortant, qui a prononcé ces paroles ardentes, a été accueilli par de très vifs applaudissements, applaudissements qui témoignaient évidemment que la Franc-Maçonnerie ne s'occupe pas de politique. (*Nouveaux rires à droite.*)

M. Cocq. — Je ne vous ai pas dit qu'elle ne s'occupait pas de politique. (*Exclamations à droite.*) Je vous ai dit au contraire qu'elle examinait toutes les questions politiques, mais que ce n'était pas une association politique électorale. C'est le droit des officiers d'étudier les questions politiques. Je n'ai pas dit autre chose ! (*Nouvelles exclamations à droite.*)

M. de Broqueville, ministre de la guerre. — Si vous disiez cela dans la sérénité du temple, cela serait beaucoup mieux et je vous ennuierais beaucoup moins.

M. Vandervelde. — Permettez-moi de vous faire observer ceci : C'est que, en ce moment, vous êtes en train de faire de l'histoire ancienne (*non ! non ! à droite*), étant donné qu'à l'époque dont vous parlez, il n'y avait dans la Franc-Maçonnerie que des membres d'un seul parti. Aujourd'hui, au contraire, de pareils discours ne seraient plus possibles, étant donné qu'il y a, dans la Franc-Maçonnerie des hommes de partis différents » qui entendent conserver à l'avenir leur pleine et entière liberté ! (*Exclamations à droite.*)

Voix a droite : Et le cartel ?

M. de Broqueville, ministre de la guerre. — L'interruption de l'honorable M. Vandervelde prouve deux choses : la première, c'est qu'incontestablement on faisait autrefois de la politique dans la Franc-Maçonnerie, et la seconde, c'est que l'honorable membre pense que son entrée dans les Loges a fait cesser cet état de choses. (*Applaudissements et exclamations à droite.*)

M. Vandervelde. — Nous ne voulons pas que vous laissiez croire que les socialistes qui sont entrés dans les Loges sont entrés dans une succursale des associations libérales.

M. Goblet. — Anticléricaux, voilà tout !

M. Monville. — Un officier ne peut donc pas être anticlérical ?

M. de Broqueville, ministre de la guerre. — Je reconnais qu'il y a, à côté de vous, des libéraux qui font beaucoup de bruit et qui croient que j'avais parlé des socialistes ; or, je n'en ai pas dit un mot.

Ceci dit, je vais passer à quelque chose de tout récent et je vais me permettre de lire une planche à l'honorable M. Vandervelde. Cela intéressera l'honorable M. Destrée, qui est un esthète. C'est une planche pour deux tenues, émanant de la Loge des *Amis philanthropes* n° 2. Je passe sous silence la première tenue, qui n'a rien de spécial, et j'arrive à la deuxième, qui s'est tenue il n'y a pas trois mois :

« 26e j.·. 9e m.·. 5912, à 8 1/4 h.·. de m.·. pl.·..

St.·. prof.·. mardi 26 novembre 1912, à 8 h. 1/4 très précises.

« N° 9.

« 7e Ten.·. au Gr.·. d'Appr.·.

« 1 Aff.·. de fam.·. ; comm.·. div.·. ;

« 2 Scrut.·. d'init.·. en fav.·. de prof.·.

« 3. La situation politique. — Discussion.

« Les FF.·. sont instamment priés : De détruire les planches immédiatement après en avoir pris connaissance : d'aviser, dans le plus bref délai, le F.·. Müller de leur changement de domicile : d'avertir le F.·. Müller de toute absence prolongée, afin que l'envoi des planches soit suspendu jusqu'à leur retour.

« Par Mand.·.

« Le F.·. Secr.·.

« G. S. »

Et on ajoute en post-scriptum :

« Les cotisations du 4e trimestre 1912, ainsi que les augmentations de sal.·., sont payables auprès du F.·. Müller. » (*Rires à droite.*)

Messieurs, si l'on discutait le 26 novembre dernier la situation politique, ce n'était pas pour faire de la politique, c'était pour s'occuper de toute autre chose ! (*Rires à droite.*)

Cela est signé par ordre de la Loge maçonnique par le Frère secrétaire G. S... Si vous désirez le connaître, adressez-vous au nº 34 de la rue de Portugal, à Saint-Gilles.

La même planche continue en annonçant quelques autres tenues. Nous voyons notamment que les *Vrais Amis de l'Union et du Progrès réunis*, nº 79, rue de Laeken, se sont occupés le samedi 16 novembre 1912, à 8 heures, du projet de loi militaire.

Au bas de la planche, en caractères gras, je trouve ceci : « Le premier devoir du Maçon hors du temple est d'observer le secret maçonnique. » (*Nouveaux rires sur les mêmes bancs.*)

Je redoute pour le sérénissime Grand-Maître, qui a parlé tout à l'heure, des remontrances pour ne pas s'être conformé à cette loi, mais je pense qu'il doit y avoir prescription après un certain nombre d'années. (*Rires à droite.*)

On me reprochait de produire des déclarations trop anciennes. Que dites-vous de celle-là ?

En voici encore une, venant d'Anvers :

« *Les Amis du commerce et de la persévérance réunis* de l'Orient d'Anvers.

« Ten.·. au Gr.·. d'Appr.·.

« Du lundi 4e j.·. 1er m.·. 5912, à 8 1/2 h.·. du m.·. p.·.

« Ordre des Trav.·.

« 3. La politique scolaire d'un gouvernement anticlérical. » Et il y est dit en toutes lettres : « Etant l'importance de la question traitée, les FF.·. revêtus d'un mandat politique ou membres du personnel enseignant sont instamment priés d'assister à cette ten.·.. »

Et on termine comme d'ordinaire.

« Le premier devoir du Maçon hors du temple est d'observer scrupuleusement la loi du secret maçonnique. » C'est donc cette loi-là que l'on convie nos officiers à observer de la façon la plus rigoureuse, car s'ils ne le faisaient pas, ils seraient voués à toutes espèces de vexations.

M. Hoyois. — Ils seraient brûlés entre deux colonnes. (*Nouveaux rires à droite.*)

M. de Broqueville, ministre de la guerre. — Non, mais il y a d'autres formules de supplice qui sont très redoutables.

Et, messieurs, puisque vous ne voulez pas d'histoire ancienne, permettez-moi de rester dans l'histoire contemporaine et de vous rappeler ce qu'a dit, au mois d'avril 1906 — ce n'est pas si vieux, puisque cela ne date que de cinq ans à peine...

M. VANDERVELDE. — Remarquez que je n'ai jamais contesté que l'on discutait des questions politiques dans les Loges. (*Exclamations à droite.*)

M. MASSON. — Personne n'a nié cela.

M. HUBERT, ministre de l'industrie et du travail. — M. Cocq a soutenu qu'on ne faisait pas de politique à la Loge.

M. DE BROQUEVILLE, ministre de la guerre. — On voit bien, monsieur Vandervelde, qu'il n'y a pas bien longtemps que vous êtes entré dans le temple, et je pourrais vous renvoyer...

M. DELVAUX. — J'y suis entré avant votre naissance.

M. DE BROQUEVILLE, ministre de la guerre. — Mais je ne parle pas de vous.

M. DELVAUX. — Et je m'en flatte.

M. DE BROQUEVILLE. — Voilà que vous prenez la place de M. Vandervelde ; vous n'êtes pas flatteur pour lui. Je dis donc à l'honorable M. Vandervelde que l'on s'aperçoit parfaitement à son langage qu'il n'est pas entré dans le temple depuis bien longtemps...

M. VANDERVELDE. — Je demande la parole pour un fait personnel. (*Rires*).

M. DE BROQUEVILLE, ministre de la guerre. — ...sans cela je me permettrais de le renvoyer à ce qu'il disait si élégamment à l'honorable M. Hymans, à propos de la fraîcheur de ses sentiments nouveaux au sujet du suffrage universel. Je soupçonne que c'est à raison de cette fraîcheur de sentiments que l'honorable membre m'interrompt avec une chaleur si communicative. (*Hilarité. Très bien ! à droite.*)

Eh bien! messieurs, voici ce que disait un homme qui a siégé dans cette Chambre, le F.·. Joseph Descamps, grand maître national, le 5 avril 1906 :

« Tant que les partis anticléricaux ne seront pas unis par un traité d'alliance et ne se seront pas mis d'accord sur un programme de réformes à réaliser en commun, c'est en vain qu'ils s'élanceront séparément à l'assaut de la forteresse cléricale.

« Cette union est désirable.

« C'est à la réalisation de cette union que je vous convie de travailler : « c'est dans un temple que cette union doit être élaborée, préparée, réalisée ! » Je vous supplie, mes TTT.·. CCC.·. FFF.·., de vous attacher à cette œuvre, car il n'en est pas qui mérite autant de faire l'objet des préoccupations et des efforts de toute la Maçonnerie, « puisque c'est par elle que la Maçon- « nerie parviendra à réaliser ce vœu que nous préparons en vain depuis si « longtemps, de voir enfin la nation maîtresse de ses destinées. »

« C'est pourquoi je résume en un seul et parfait vœu la première santé d'obligation ; je bois au jour prochain, où, par l'union des forces anticléricales, nous pourrons célébrer le renversement du gouvernement clérical. » (*Exclamations ironiques à droite.*)

M. HUBERT, ministre de l'industrie et du travail. — On ne fait donc pas de politique dans les Loges !

M. DELVAUX. — Un officier ne peut donc plus être anticlérical ?

M. HUBERT, ministre de l'industrie et du travail. — Il ne s'agit pas de cela ; on vous prouve qu'il ne faut pas nier que les Loges s'occupent de politique.

M. DELVAUX. — Elle est très belle, votre liberté !

M. DE BROQUEVILLE, ministre de la guerre. — Je crois vraiment que vous ne comprenez plus le français !

Je dis qu'il n'est pas convenable que les officiers se lancent dans les luttes de partis ; il n'est pas convenable non plus qu'ils assistent à des réunions dans lesquelles on se lance aussi carrément dans les luttes politiques, surtout quand ces sociétés imposent à leurs membres un secret aussi rigoureux que le secret maçonnique. (*Longues acclamations à droite. — Huées sur les bancs de l'opposition.*)

M. GRAFÉ. — On ne fait que de la politique dans les églises, que vous permettez aux officiers de fréquenter.

M. DE BROQUEVILLE, ministre de la guerre. — Je suis resté très calme pendant les discours qui ont été prononcés. Et voilà qu'après les quelques mots que je viens de dire et qui ne vous visent pas personnellement, vous vous mettez dans une agitation qui m'inquiète pour vous ! (*Rires à droite.*)

M. TERWAGNE. — Ce sont vos amis qui sont agités. C'est l'effet du déjeuner. (*Rires à l'extrême gauche.*)

M. DELVAUX. — Je n'ai jamais dénié qu'on s'occupât de politique dans la Maçonnerie. (*Ah ! ah ! à droite.*) Mais vous ne nierez pas, je pense, qu'on s'occupe de politique dans toutes vos sociétés religieuses.

M. MONVILLE. — Et l'officier peut-il écouter à l'Eglise un prêche électoral ?

M. LEMONNIER. — A Sainte-Gudule, ne fait-on pas de politique ? N'y fait-on pas de la propagande électorale ? (*Bruit prolongé.*)

M. DE BROQUEVILLE, ministre de la guerre. — Et, messieurs, la Franc-Maçonnerie n'est pas seulement une association s'occupant de politique intérieure, elle s'occupe aussi de politique internationale. Je vais vous le montrer par le langage d'un homme que vous connaissez tous, et vous le reconnaîtrez certainement à son style. Cet orateur s'exprimait comme ceci le 28 août 1904 :

« Tout d'abord, je bois à la santé de nos frères de France, avec lesquels nous avons tant d'affinités : de langue, de race et d'idées philosophiques. (*Acclamations*). Des puissances maçonniques nous ont reproché de nous occuper dans nos congrès universels des questions touchant à la politique ;

mais savent-ils, ces maçons, à quelles rancunes, à quelles luttes nous sommes voués dans les pays latins, de la part de ceux qui appartiennent à l'Eglise romaine ? Savent-ils que les ultramontains font sentir sur les peuples tout le poids de leur implacable domination, s'exerçant dans tous les domaines et jusqu'au sein de nos familles et de nos affaires privées et commerciales ? Et déjà la force redoutable de cette Eglise se fait jour en dehors de la région latine pour s'étendre sur le monde, si on ne lui oppose une résistance énergique. (*Très bien ! Applaudissements sur les bancs de l'opposition.*)

« Nos frères de France, comme nous-mêmes, en Belgique, doivent lutter contre l'Eglise romaine pour garder la liberté de penser suivant leur conscience. »

Vous voyez, messieurs, qu'il ne faut pas vivre sous un gouvernement clérical pour que la liberté de pensée puisse être compromise dans le chef des FF. ·. maçons ; car je ne sache pas que depuis longtemps la France ait vécu sous un gouvernement catholique.

Et l'orateur continue comme ceci :

« Ils ne peuvent se taire devant les accaparements incessants des ennemis de la République, qui est le gouvernement légal de leur pays ; leur premier devoir est d'assurer au peuple français le légitime exercice de ces droits imprescriptibles. (*Applaudissements.*) En agissant comme ils font, les Maçons français nous donnent non seulement en paroles, mais surtout par leurs actes, un exemple que les Maçons belges s'efforceront de suivre. (*Acclamations.*) »

Et celui qui tient cet éloquent langage, messieurs, c'est notre cher collègue, le F. ·. Cocq. (*Hilarité à droite.*)

M V. Delporte. — C'est le chant du coq ! (*L'hilarité continue.*)

M. Hoyois. — C'était au lendemain du vote des lois combistes qu'il disait cela. (*Bruit.*)

M. Demblon. — Ce sont des rires de commande et affectés qui partent des bancs de la droite !

Vous applaudissez à la violation de la Constitution ! (*Rires à droite.*) C'est du reste dans votre rôle.

M. Hoyois. — Shakespeare n'était-il pas Franc-Maçon ? (*Rires à droite.*

M. de Broqueville, ministre de la guerre. — Il est indéniable — et nul ne peut le contester après cette démonstration — que les Loges maçonniques sont des institutions politiques, et que leurs membres s'occupent fréquemment et d'une façon très active de la politique pratique.

Voici ce qu'imprime à cet égard un journal qui certainement n'est pas clérical, *le Temps*, de Paris :

« La Franc-Maçonnerie n'est pas autre chose qu'une association politique. Elle ne s'occupe que de la politique dans ses convents annuels. Elle organise des manifestations politiques, suscite des candidatures, aide le gouvernement, intervient dans l'administration se substitue au président

de la République, « homme à tous les emplois civils et militaires », comme dit la Constitution. Par le mystère de ses rites et de ses formules... elle veut échapper à tout contrôle des profanes et à toute gêne légale. »

M. MASSON. — Cela ne s'applique pas à la Belgique.

M. HOYOIS. — Pardon, puisque M. Cocq demande de faire en Belgique comme en France. (*Interruptions diverses.*)

M. MASSON. — Vous ne pouvez pas dire qu'en Belgique les Loges suscitent des candidatures. (*Protestations à droite.*)

M. DE BROQUEVILLE, ministre de la guerre. — Vous essayerez de le démontrer, mon cher collègue, et je vous écouterai avec attention, car je connais votre talent oratoire.

Et voici la fin de la citation que j'emprunte au journal *le Temps* : « La Franc-Maçonnerie veut être une association politique sans le dire. Elle veut pouvoir attirer ainsi les officiers. »

Et la question est si sérieuse, que je veux vous faire connaître quelle est l'opinion d'officiers très distingués et très expérimentés, d'hommes qui ont fait la guerre, —, car on a parlé l'autre jour d'hommes qui n'ont pas fait la guerre, — au sujet des conséquences de ces affiliations d'officiers aux sociétés secrètes ? Permettez-moi de me retrancher derrière un homme infiniment plus compétent que moi : Voici la réponse du général Zurlinden, formulée dans un article sur les désastres subis par l'armée turque. « Les désastres de cette malheureuse armée montrent ce que deviennent les troupes lorsqu'on y laisse pénétrer les sociétés secrètes.

« L'expérience est faite. Elle est concluante, terrifiante. Les sociétés secrètes, la Franc-Maçonnerie en tête, devraient constater qu'elles sont incompatibles avec l'harmonie, la confiance réciproque, absolue, qui doivent régner dans les corps d'officiers pour faire la guerre avec toute l'énergie possible. Elles devraient demander elles-mêmes l'interdiction de leurs rangs aux militaires de tous grades. » (*Très bien ! à droite.*)

Vous allez peut-être me dire, messieurs, que le général Zurlinden n'est qu'un vulgaire clérical. Eh bien ! permettez-moi de vous retracer en deux mots sa carrière politique. Le général Zurlinden fit partie du ministère Ribot, du 26 janvier 1895, où il eut comme collègues des hommes comme M. Leygues, ministre de l'intérieur, M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, et M. Poincaré, ministre des finances, qui, demain, sera président de la République française. Ce clérical fut gouverneur de Paris en 1898, sous le cabinet Brisson, et vous savez très bien la grande importance de ce poste, dont dépend en partie la sécurité du gouvernement.

M. LORAND. — Il n'a guère justifié la confiance de M. Brisson et de ses collègues.

M. DE BROQUEVILLE, ministre de la guerre. — Allons donc !

M. LORAND. — Non, il ne l'a pas justifiée, car il a été un de ces cinq ministres de la guerre qui, successivement, ont lâché leurs collègues en pleine

Chambre et en pleine bataille, pour ne pas reviser la condamnation d'un innocent, sur les ordres de la Congrégation ! (*Exclamations et rires ironiques à droite. — Vifs applaudissements à gauche.*)

M. Rosseeuw. — Voilà comment on fait l'histoire !

M. V. Delporte. — Sur l'ordre des congrégations expulsées, sans doute ?

M. Lorand. — Et quand les officiers français ont refusé de marcher pour l'exécution de la loi et d'exécuter les ordres de leurs chefs, dans la ridicule équipée d'inventaires, c'étaient des cléricaux et non pas des Francs-Maçons ! (*Très bien ! à gauche.*)

M. de Broqueville, ministre de la guerre. — L'honorable M. Lorand va trop vite ; j'invoquais la confiance placée dans le général Zurlinden par le cabinet Brisson, qui l'avait nommé gouverneur de Paris, et M. Lorand m'a dit que cette confiance n'avait pas été justifiée. Eh bien ! le cabinet Brisson trouvait que cette confiance était tellement bien placée, qu'après peu de temps, il appelait le général Zurlinden du poste de gouverneur de Paris à celui de ministre de la guerre et, dans ce cabinet Brisson, il eut comme collègues des hommes comme MM. Sarrien, Delcassé, Bourgeois, Peytral, etc.

Détail piquant : c'est ce clérical qui, huit jours après son arrivée au ministère, mettait en non-activité le colonel du Paty de Clam ! Voilà le clérical qu'est le général Zurlinden ! Et, contrairement à ce que dit l'honorable M. Lorand, il n'a nullement démissionné au cours d'une séance de la Chambre, puisque celle-ci n'était même pas réunie durant son second et court passage à la rue Saint-Dominique !

Quand on me demande : La place d'un officier est-elle vraiment dans une Loge ? Je réponds : Non, à cause de ce qui s'y passe ; non, à cause du caractère secret de cette association ; non, à cause des engagements qu'on est obligé de prendre à certains points de vue et, notamment, au point de vue du secret sur les délibérations, et vous verrez tout à l'heure pourquoi j'attache de l'importance à cette question du secret.

Vous dites que la Maçonnerie n'est pas une société secrète, parce qu'elle a pignon sur la rue. Mais, à ce compte, il ne pourrait plus guère y avoir de sociétés secrètes.

Que l'honorable M. Cocq me permette de le lui dire, je n'ai pas pu considérer comme sérieuse cette partie de son discours. La Franc-Maçonnerie est une société secrète, ultra secrète, voilà la vérité.

M. Demblon. — Comme l'Eglise romaine !

M. de Broqueville, ministre de la guerre. — Les textes que j'ai déjà cités le prouvent assez ; voici encore une autre déclaration provenant d'un homme dont M. Cocq a invoqué l'autorité et prise dans le Bulletin du Grand-Orient de 5890-5891, p. 195. Il s'agit du F.·. Reiss, Sérén.·. G.·. M.·. :

« Je ne réclame de vous, mes FF.·., qu'un engagement : celui de vous conformer au premier des devoirs des Maç.·., c'est-à-dire de garder le secret sur les délibérations qui vont avoir lieu.

« Et à ce sujet, mes FF.·., vous m'autorisez à rappeler à votre souvenir un incident qui s'est produit au Convent de 1886. Après un admirable discours du F.·. Paul Janson, le Gr.·. Maît.·., le F.·. Goblet d'Alviella a prononcé quelques paroles ; je crois bien faire en vous les lisant, non pour elles-mêmes, mais surtout pour la réponse qui leur a été faite. Voici l'incident :

« Le Sér.·. Gr.·. Maît.·., s'adressant au F.·. Janson, s'exprime ainsi :

« F.·. Janson, avant qu'un autre orateur se fasse entendre, je dois rectifier une parole que vous avez prononcée. Il n'est pas possible que les Maç.·. discutent nos résolutions dans le monde prof.·. et révèlent ainsi le secret doit se faire sentir dans le monde prof.·.. Elle doit s'exercer par l'initiative individuelle, par l'ardeur et l'enthousiasme des membres qui composent la famille maçonn.·. ».

Le F.·. Janson répondit :

« Vous m'avez mal compris, Sér.·. Gr.·. Maît.·.. Je n'ai jamais dit qu'il fût permis de divulguer au monde prof.·. ce qui se passe dans le monde maçonn.·.. J'ai dit que les résolutions que nous prendrons ici, sous le sceau du secret maçonn.·., auront une grande influence dans le monde prof.·.. Il est évident que tous les jours nous rencontrons des hommes avec lesquels nous échangeons nos idées, et quand, dans le monde prof.·., nous trouvons des hommes qui sont tentés de venir à nous, nous leur tendons une main frat.·.. C'est ainsi que nos idées, se répandant au dehors, ne peuvent y exercer cette influence dont je parlais.

« C'est là, mes FF.·., un langage juste et vrai, et je m'associe à la pensée du F.·. Janson : Le secret est notre devoir. »

C'est bien caractéristique.

Messieurs, je ne désire pas vous entretenir beaucoup plus longtemps de ces choses, mais je dois faire entre le secret maçonnique et certains événements un rapprochement qui s'impose, si je considère les intérêts de l'armée et les devoirs militaires.

Voici, messieurs, un passage d'un rapport qui ne manque assurément pas d'intérêt et dont nous connaissons tous l'auteur :

« Rappelez-vous, dit le rapport, la sensation profonde d'orgueil éprouvée par nous tous lorsque nous apprîmes, il y a quelque temps, la nouvelle de la révolution portugaise. En quelques heures, le trône était renversé, le peuple triomphant, la république proclamée.

« Ce fut comme un coup de foudre pour le public non instruit. Mais nous, mes FFF.·., nous savions. Nous connaissions l'admirable organisation de nos FFF.·. lusitaniens, leur prosélytisme indomptable, leur activité persévérante et tenace. Nous avions le secret de ce glorieux événement.

« Le jour où notre malheureux pays sera délivré de la tyrannie qui l'opprime, aurons-nous de même la satisfaction de nous dire que la Maçonn.·. belge fut l'artisan principal de la libération nationale ? »

Ce sont là les paroles du F.·. Furnémont, gr.·. or.·., à la tenue du Grand-Orient de Belgique, le 12 février 1911. (*Exclamations à droite.*)

Et si vous voulez, messieurs, savoir où vous pourrez trouver ce rapport, consultez le *Bulletin du Grand-Orient* de l'année 5910, page 92.

Et l'on oserait dire après cela que la circulaire de 1846 ne visait pas des Loges où l'on tient semblable langage !

Eh bien ! permettez-moi de rappeler à ce propos deux ou trois paragraphes de cette circulaire, lancée, comme vous le savez, par le général baron Prisse.

« On a senti dans tous les temps la nécessité d'obliger les officiers de l'armée à s'occuper exclusivement des devoirs de leur état et à se défendre de toute préoccupation étrangère. »

« Exclusivement », je vous prie de retenir ce mot capital.

Et plus loin, il ajoute :

« Il importe surtout qu'au milieu du mouvement dans lequel nous vivons par le jeu même de nos institutions politiques, les officiers n'oublient jamais qu'ils sont liés par un serment qui ne leur permet point de contracter des engagements d'une autre espèce. La Constitution leur garantit, comme à tous les citoyens, le libre exercice de leurs droits individuels, et, sous ce rapport, le gouvernement est loin de vouloir porter atteinte à leurs convictions ; mais entre l'accomplissement consciencieux et indépendant d'un devoir politique ou religieux, et la participation à des actes concertés dans des vues de parti, il y a toute la distance qui sépare l'état militaire des professions civiles. Si jamais cette distance venait à être franchie, l'armée perdrait immédiatement son caractère, sa force, son principe d'existence. Est-il d'ailleurs une association plus grande, plus noble que l'armée elle-même ? Et tout ce qu'elle exige du patriotisme et du dévouement de ceux qui ont l'honneur d'en faire partie, ne suffit-il pas aux cœurs les plus généreux, comme aux esprits les plus actifs ?

« Je désire donc, messieurs, que vous ne négligiez rien pour prévenir et pour réprimer, au besoin, toute affiliation d'officiers de l'armée à des sociétés qui, directement ou indirectement, leur imposeraient des obligations incompatibles avec leurs devoirs militaires, et que vous me rendiez exactement compte des faits de cette nature qui parviendront à votre connaissance. »

Eh bien ! messieurs, après ce que je viens de vous communiquer,— et j'ajoute encore que l'on ne peut douter de l'authenticité des textes que j'ai cités, — comment peut-on prétendre que la circulaire de 1846 ne s'applique pas logiquement à la Franc-Maçonnerie ? La vérité est qu'elle la vise tout aussi nettement que celle de 1844, due au maréchal Soult. (*Exclamations sur les bancs de l'opposition.*)

Devant le pays, je ne crains pas de dire : la place des officiers n'est pas dans ces temples, où l'on travaille à l'ombre et où l'on ne craint qu'une seule chose : la lumière du soleil ! (*Applaudissements prolongés et acclamations à droite.*)

M. TERWAGNE. — Ceci prouve tout simplement que vous avez certaines craintes.

M. DE BROQUEVILLE, ministre de la guerre. — Pas du tout ; mais je répète encore que la place des officiers n'est pas dans les Loges, où il est avéré qu'on fait aujourd'hui de la politique, — j'en ai donné les preuves ; — leur place n'est pas dans les Loges, où certains ont pu se vanter de préparer des révolutions.

Nos officiers ont prêté le serment de fidélité au Roi et aux institutions du pays, et ils désirent respecter ce serment. Croyez-moi, ils ne veulent pas contracter d'autres engagements, car ils sont beaucoup trop loyaux...

DES VOIX A L'EXTRÊME GAUCHE : Calmez-vous.

M. DE BROQUEVILLE, ministre de la guerre. — ...pour contracter un engagement contraire à leur conscience militaire. (*Vifs applaudissements à droite.*)

Toutefois, si vous désirez de moi une concession...

DES VOIX A L'EXTRÊME GAUCHE : Nous n'en désirons aucune.

M. DE BROQUEVILLE, ministre de la guerre. — ...si vous préférez le régime appliqué en France, je suis disposé, par esprit de conciliation, à vous le concéder, c'est-à-dire le régime qui interdit aux officiers de faire partie de n'importe quelle société.

M. DEVÈZE. — Des sociétés politiques et religieuses !

M. DE BROQUEVILLE, ministre de la guerre. — « De toutes les associations quelconques. » Voilà les termes de la circulaire française.

Je suis prêt, je le répète, à vous concéder ce régime, mais je me hâte de dire que les Loges n'y gagneraient rien. L'ensemble de notre corps d'officiers se méfie de ceux qui n'ont pas le courage de travailler à visière levée et ne cherche pas à entrer dans des groupements dont leur caractère et leur mission les écartent à juste titre. (*Applaudissements prolongés et vives acclamations à droite.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Vandervelde pour un fait personnel.

M. VANDERVELDE. (*Fait personnel.*) — Messieurs, il n'entrait pas dans mon intention d'intervenir dans ce débat, qui est une suggestive préface au débat qui va s'engager sur le projet de loi militaire. (*Très bien ! à l'extrême gauche. — Exclamations à droite.*)

M. C. HUYSMANS. — Les libéraux conservateurs entendent-ils présenter la joue gauche après avoir été frappés sur la joue droite ?

M. VANDERVELDE. — J'ai demandé la parole pour un fait personnel, parce que l'honorable ministre de la guerre a voulu me faire passer pour un Franc-Maçon frais émoulu du tablier, pour un Maçon de première culotte. (*Sourires.*)

Il y a cependant assez longtemps que je fais partie de la Franc-Maçon-

nerie... (*Exclamations ironiques à droite*) pour savoir ce qui s'y passe, et je serai bien le dernier à contester que l'on y discute activement, fréquemment, passionnément des questions politiques, (*Très bien ! ironiques à droite.*) aussi bien que des questions philosophiques ou sociales.

M. Devèze. — C'est cela !

M. Vandervelde. — Mais je sais aussi que l'on n'y fait pas de politique électorale. (*Clameurs à droite.*) Je sais aussi que l'on ne prend aucune mesure qui porte la moindre atteinte à la liberté politique des hommes appartenant à des opinions diverses qui font partie de la Franc-Maçonnerie. S'il en était autrement, si l'on prétendait nous imposer des résolutions et des disciplines, je n'y resterais pas un seul instant. (*Rires à droite. — Très bien ! à gauche et à l'extrême gauche.*)

Et la preuve que la Franc-Maçonnerie n'est ni une association électorale, ni l'association d'un parti politique déterminé, c'est qu'on y voit se rencontrer, dans des discussions fraternelles (*vif colloque entre plusieurs membres qui se trouvent dans l'hémicycle*), depuis les libéraux les plus modérés jusqu'aux socialistes les plus ardents.

Et la preuve encore qu'on ne leur impose aucune discipline... (*Nouveau colloque entre les mêmes membres.*)

M. Terwagne. — Quelqu'un est malade là-bas ?

M. Vandervelde. — ...c'est que demain, des hommes appartenant les uns et les autres à la Franc-Maçonnerie prendront sur la question militaire des attitudes diamétralement opposées. Il en est, et nous en sommes, qui feront à ce projet l'opposition la plus énergique et la plus acharnée ; il en est d'autres qui se préparent peut-être à le voter...

M. Delvaux. — Evidemment !

M. Vandervelde. — ...mais j'imagine que, après le discours de l'honorable ministre de la guerre, le nombre de ces membres pourrait être singulièrement diminué ! (*Exclamations ironiques à droite. — Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Rosseeuw. — Alors, on verra clair !

M. le président. — La parole est à M. le ministre de la guerre

M. de Broqueville, ministre de la guerre. — Je demande la parole pour répondre un mot aux observations de l'honorable M. Vandervelde. L'honorable membre vient de me dire que ce que je viens de faire est une suggestive préface à la discussion de la loi militaire.

Eh bien ! Je suis charmé de cette intervention de l'honorable membre.

M. Demblon. — Pas tant que cela !

M. de Broqueville, ministre de la guerre. — On m'accuse d'avoir manqué d'habileté en édictant, avant la discussion de la loi militaire, la dispo-

sition que vous connaissez.Permettez-moi de vous dire que, sans chercher à être habile, j'ai tenu avant tout à agir avec la plus scrupuleuse délicatesse. (*Exclamations à gauche et à l'extrême gauche.*) Je n'ai pas voulu que vous pussiez me dire un jour : que vous n'étiez pas avertis de mes intentions.

Mais, en réponse à votre dernière phrase, dans laquelle vous avez tenté de faire croire que, à la suite de mon discours, il y aurait sur les bancs de la gauche libérale moins de partisans de la loi militaire qu'auparavant, laissez-moi ajouter que j'ai toujours pensé que mes adversaires politiques n'étaient pas hommes à placer les intérêts du temple au-dessus des intérêts de la patrie. (*Vifs applaudissements à droite.*) Si les actes du ministre actuel leur déplaisent, ils savent très bien que les ministres passent, mais que les lois restent.

Par conséquent, en supposant — par impossible — que certains seraient tentés d'obéir à cette suggestion...

M. C. Huysmans. — Empochez le soufflet ! messieurs les libéraux !

M. de Broqueville, ministre de la guerre. — ...j'ai la conviction que leur sagesse et leur patriotisme ne les y autoriseraient pas. (*Nouveaux applaudissements à droite.*)

INDEX DOCUMENTAIRE

COMPTE RENDU DES SCIENCES OCCULTES

Astrologie

Les lignes suivantes sont extraites du programme publié en tête du premier numéro de *L'Influence Astrale*, nouvelle revue *d'astrologie scientifique* qui vient de paraître sous la direction de MM. Paul Flambart, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, et Louis Bousquet.

« Si nous estimons que l'époque est venue de fonder une telle revue scientifique, ce n'est pas seulement à cause de l'intérêt croissant que l'astrologie soulève de plus en plus depuis quelques années, c'est parce que nous pensons être arrivé à avoir en mains les preuves suffisantes pour la défendre avec quelque bon sens et surtout pour encourager à ce sujet les recherches positives qu'on ne saurait trop multiplier...

« Nous sommes absolument convaincus que les tireurs d'horoscopes, — même les mieux intentionnés, — perdent leur temps sur le terrain scientifique, s'ils n'ont d'autre base qu'un enseignement dogmatique et d'autre but que leur habileté professionnelle de devins ; loin de réhabiliter l'astrologie et de la faire avancer, ils ne pourront que la faire reculer s'ils ne veulent pas sortir des procédés empiriques.

« Il est nécessaire de répéter avec insistance que c'est dans le livre de la nature, et non dans ceux des astrologues, qu'on apprend la véritable astrologie...

« Nous ferons des applications d'horoscopes aussi nombreuses que pos-

sible, en ce qui concerne surtout les célébrités, pour lesquelles le contrôle est facile, ou certains types à caractères spéciaux...

« La revue s'abstiendra de toute prédiction... Les preuves réelles de l'astrologie ne peuvent résider dans la justesse de prédictions réalisées, puisque des devins de toutes sortes, ne sachant même pas ce qu'est l'astrologie, prédisent parfois l'avenir avec autant de succès ! »

— Signalons dans ce numéro une bonne étude de M. E.-C., ancien polytechnicien, sur les « Nativités de jumeaux ».

— Les spirites sont, on le sait, ennemis des superstitions ; ainsi nous lisons sous la signature M. J. :

« On a cru longtemps aux influences planétaires ; c'est un reste de superstition, car si les planètes avaient une telle influence sur les êtres terrestres, il n'y aurait plus de place pour le libre arbitre, et tout ne serait que mécanisme sur la terre ».

Et l'auteur ajoute, pour compléter sa pensée et bien montrer son ignorance complète de la science dont il parle :

« L'astrologie a eu sa raison d'être lorsque les hommes se croyaient au centre de l'Univers, mais l'astronomie moderne a remplacé l'astrologie, qui n'a plus de raison d'être maintenant.

« Les correspondances étaient ainsi établies : si les végétaux d'une espèce avaient une similitude avec tel autre animal (*sic*), par exemple, on concluait que ces deux sujets étaient sous la domination de telle planète, quoique cette planète n'y soit naturellement pour rien ».

(*La Revue spirite*, février 1913, p. 137).

Quelques paragraphes plus loin, cet auteur, ennemi de la superstition, nous apprend une recette pour se protéger contre les maléfices des sorciers :

« Le charbon de bois ou la braise, absorbant les fluides impurs, placés sous le lit et brûlés le lendemain, annulent les mauvais effets fluidiques des envoûtements ; le sel a également la même propriété ».

Voilà, au point de vue spirite, qui est de la science, et non de la superstition !

— « L'Astrologie détruit-elle l'idée de liberté ? » A cette question, May, pseudonyme de l'auteur d'un article intitulé : *Astrologie et liberté*, répond :

« Il n'est pas prouvé que l'Astrologie nous fixe d'une manière *absolue* les événements de notre vie. Admettons que le cadre général de notre existence soit tout tracé, il y aurait place encore dans les détails pour une liberté limitée, je veux bien, mais encore très féconde et qui demanderait peut-être plus d'efforts que nous n'en donnons à l'ordinaire.

« D'autre part, supposons même que toute notre vie soit réglée d'une façon minutieuse par le Destin, et je prêcherais encore la liberté. Il y a là une antinomie apparente que je résous par l'hypothèse de la réincarnation.

Il est possible que la manière dont j'ai agi, dans une existence précédente, ait rendu inévitable pour moi tel mariage, tel emploi, telle maladie, telle épreuve. Mais, d'après l'hypothèse précédente, rien ne m'empêche de supporter noblement mon Fatum actuel et de continuer à être actif malgré la Fatalité. Si j'évite tout ce que la raison ou le cœur indiquent comme étant mauvais, si je pratique le Bien, est-ce que je ne prépare pas une nouvelle Fatalité, mais plus douce, une nouvelle existence, mais plus heureuse ou plus noble ».

(*Mysteria*, janvier 1913, p. 41).

C'est la théorie du Karma, prêchée par les théosophes. Il n'est pas de doctrine plus cruelle et plus dure. Pas de miséricorde, jamais de pardon, et, à la place du Dieu bon et indulgent, une loi brutale et implacable qui frappe sans merci.

Il suffit, pour la juger, de mettre en regard la parole divine : Il faut pardonner septante fois sept fois.

Quant à l'Astrologie, ses lois n'indiquent pas des faits devant arriver fatalement, mais seulement des inclinations de la nature, des influences auxquelles l'homme, être créé libre, peut, avec plus ou moins de difficulté, résister par l'exercice de sa volonté et de son libre arbitre.

— De M. E.-C., ancien élève de l'Ecole polytechnique :

« Du fait que l'astrologie permet de prévoir les événements, doit-on en conclure qu'elle ne laisse aucune part au libre arbitre et qu'elle implique un déterminisme absolu ? Une telle conclusion serait erronée ! *Astra inclinant, non necessitant*, disaient les anciens. Les astres déterminent des courants qui entraînent les hommes et les choses vers les fins prévues dans la création, mais qu'il est toujours possible de surmonter. C'est pourquoi les prédictions astrologiques constituent non une certitude, mais de simples probabilités. Toutefois, l'homme en général est faible de volonté et soumis à ses désirs ; bien qu'il puisse résister aux influences plus ou moins occultes qui l'incitent, il ne résiste guère et se laisse entraîner, de sorte qu'il donne prise au déterminisme et que les probabilités des prédictions deviennent assez fortes pour confiner à la certitude ».

Après avoir exposé les « Conceptions anciennes et modernes sur l'influence des astres », le savant auteur termine son étude par ces lignes :

« Ce qui précède nous permet de conclure hautement en faveur de l'astrologie. La confusion que nous observons dans les phénomènes naturels n'est qu'apparente et due à l'infériorité de notre esprit. En réalité, une harmonie supérieure coordonne tout ce qui existe et permet, lorsqu'on connaît ses lois, de comprendre ce qui est écrit dans le grand livre de l'Univers et de connaître les destinées de toutes choses. La science des astres s'efforce de retrouver ces lois et de les enseigner aux hommes. C'est pourquoi elle embrasse toutes les branches des connaissances humaines, la médecine comme la psychologie, l'histoire naturelle comme le droit social, etc., et elle les domine de son universalité. Elle n'est pas simplement la détermination des caractères et des destinées au moyen des aspects sidéraux ; elle n'est cela que pour les ignorants ou pour ceux qui la pratiquent dans un but lucratif ; elle est la science universelle, se proposant de coordonner toutes les connaissances et les reliant au moyen du schème le plus simple, celui que manifeste le ciel. Les hommes ne l'étudient plus de nos jours, non parce qu'elle est dénuée de valeur, mais au contraire parce qu'elle est trop au-dessus d'eux. Ils tournent le dos au ciel et ils tiennent leurs yeux obstinément fixés vers le sol, de sorte qu'ils s'empêtrent dans les lois de la matière et qu'ils ne savent plus qu'au-dessus d'eux brille d'un éclat incomparable l'Uranie céleste, la grande science des destinées universelles ».

(*Journal du Magnétisme et du Psychisme expérimental*, février 1913, p. 228).

Martinisme

Mysteria, la nouvelle revue du Dr Papus, donne une *bibliographie du martinisme*. Il s'agit simplement d'un certain nombre d'ouvrages destinés à faciliter l'initiation martiniste.

« Pour le Martiniste, il est inutile de s'attarder sur les débuts des études psychiques. Alors que les hommes de science ou les esprits dits « positifs », qui débutent dans l'étude de l'occultisme, passent la plus grande partie de leur temps pour savoir si les faits de magnétisme et de médiumnité sont exacts, le Martiniste considère ce problème comme acquis.

« Il laisse donc aux autres ces discussions enfantines sur la bonne foi des médiums et sur le sommeil réel des sujets : il s'occupe de problèmes plus élevés.

« Ce qu'il faut aux Martinistes, c'est d'abord une idée générale de l'occultisme, dans ses deux traditions principales d'Occident ou kabbalistique et d'Orient ou sanscrite, issues du reste toutes deux de l'antique Egypte ».

Le Martiniste doit étudier la Cabbale, l'Hermétisme, le Symbolisme et « la Franc-Maçonnerie dans ses divers rites ».

« C'est alors que le Martiniste sera mis à même d'appliquer ses connaissances en agissant sur le plan invisible. Le mysticisme, la théurgie et la psychurgie devront attirer spécialement son attention.

« Les livres ne sont que des instruments destinés à guider la méditation cérébrale et à préparer la digestion et l'assimilation intellectuelle... »

(*Mysteria*, janvier 1913, p. 2).

— La Loge *Osiris* nº 318, à la date du 31 octobre 1912, comprenait 205 membres ou correspondants, tant à Paris que dans les départements et à l'étranger. Dans ce chiffre ne sont pas comprises les personnes en instance d'admission.

(*Mysteria*, janvier 1913, p. 84).

Nécrologie

Le spiritisme vient de faire une perte importante en la personne de M. TIVOLLIER, désincarné dernièrement à l'âge de 82 ans. Depuis presque un demi-siècle, notre ami était un ardent défenseur de notre doctrine.

M. Tivollier appartenait à cette classe des spirites de la première heure, formés à l'école d'Allan Kardec, qui conformaient leur conduite à leurs convictions. Doué de beaucoup de discernement, ayant étudié de près tous les genres de manifestations, sa conversation était aussi intéressante que nourrie de faits. Son passage dans l'au-delà ne l'empêchera pas de poursuivre sa mission, car des cœurs élevés comme le sien savent que la plus douce joie est d'aider leurs frères moins avancés à gravir la route ardue du progrès.

(*Le Fraterniste*, 28 février 1913).

— Nous apprenons la mort de M. le général *Léopold* AMADE, décédé le 8 février, dans sa 78ᵉ année.

Le général Amade avait publié un grand nombre d'articles de spiritisme, notamment dans l'excellente Revue de M. Delanne.

(*Le Fraterniste*, 28 février 1913).

— On lit dans *Mysteria*, nouvel organe officiel du Martinisme :

« C'est avec le plus grand regret que nous apprenons la mort de notre T.·. C.·. F.·. MICHELE DE VINCENZO MAJULLI, de Bari, directeur de la Revue *Il Pensiero*.

« Le T.·. C.·. F.·. Michele de Vincenzo Majulli S.·. T.·. 33.·. 90.·. 95.·. VII.·. était membre du *Grand Collège des Rites* et de l'*Ordre de la Rose-Croix Pythagoricienne*. Il était un des plus illustres frères de notre *Suprême Grand Conseil Universel*.

(*Mysteria*, janvier 1913, p. 83).

— Le docteur *Jules* Félix, médecin de S. M. le Roi Léopold II, Président du Comité Central de l'Alliance scientifique universelle pour la Belgique, né à Braine-l'Alfend (Belgique), le 11 mars 1839, est décédé à Ucle (Belgique), le 3 décembre 1912. Il était Recteur de l'Université Nouvelle, Fondateur de l'Institut International de Plasmogénie et Biomécanique, dont l'un des systèmes est basé sur la génération spontanée et de tout ce qui se crée et se greffe, considérant la vie comme une manifestation universelle de la matière et de l'énergie.

(*Le Fraterniste*, 7 mars 1913).

Occultisme

M. Reisner, professeur d'égyptologie à l'Université d'Harvard, a communiqué aux autorités du musée sémitique d'Harvard et du musée des Beaux-Arts de Boston, les résultats de recherches qu'il est en train d'opérer sur le Sphinx d'Egypte.

A l'intérieur du Sphinx, le professeur Reisner a trouvé un temple consacré au soleil. Ce temple est plus ancien que la plus ancienne des pyramides, car il date à peu près de l'an 6.000 avant Jésus-Christ, c'est-à-dire de l'époque la plus éloignée de l'histoire de l'Egypte.

La tombe de Mona ou Menès, le premier roi d'Egypte connu, qui se déifia lui-même et fit construire ce Sphinx, se trouve également à l'intérieur du monument. Des tunnels, percés dans le Sphinx, conduisent à des cavernes dans lesquelles on n'a pas encore pénétré, car les travaux n'ont été commencés qu'il y a six mois. Le Sphinx est sculpté en plein roc, mais à l'intérieur, on aperçoit encore les bâtiments d'une ville qui s'éleva peut-être à ciel ouvert, jadis.

Actuellement, les excavations n'ont pas été poussées plus loin que la tête du Sphinx, dans laquelle est une salle de 18 mètres de long sur 4^{m}.20 de large. Cette salle est reliée par des couloirs au temple du soleil situé entre les pattes du Sphinx. On y trouve par centaines des objets sacrés comme la croix encerclée, symbole du soleil. Plusieurs de ces croix sont en or et portent des fils qui servaient aux prêtres à faire tinter de petites clochettes pour évoquer les esprits.

On trouve aussi de petites pyramides à l'intérieur du Sphinx. Selon le professeur Reisner, les pyramides n'étaient, à cette époque, que les aiguilles de cadrans solaires, et le Sphinx était un dieu solaire lui-même. La pyramide de Chéops donne l'heure de façon absolument précise.

Le professeur espère, par l'étude des objets sacrés trouvés dans le Sphinx, arriver à découvrir les secrets des prêtres égyptiens, dont les connaissances, en ce qui concerne la magie, étaient merveilleuses, croit-on. Ses travaux ne vont pas sans difficulté, parce que les Arabes qu'il emploie se refusent à coucher dans la

tête du Sphinx. Ils ont la conviction que cette tête est l'asile de nombreux démons, et que tout homme qui y dort est condamné à mourir.

(*Le Matin*, 10 février 1913).

— Sous ce titre : *Un archevêque catholique s'est prononcé en faveur de la réincarnation*, M. D.-A. Courmes, directeur du *Lotus bleu*, écrit :

« Le numéro de septembre 1912 des *Annales des Sciences psychiques*, rapporte que M. Calderone, directeur de la *Filosophia della Scienza*, de Palerme, qui a ouvert une vaste enquête sur les idées de nos contemporains au sujet de la Réincarnation, a publié quelques lettres échangées entre Mgr. L. Passavalli, archevêque vicaire de la Basilique patriarcale de Saint-Pierre, à Rome, et M. Tancredi Canonico, Sénateur du Royaume, Garde des Sceaux, Président de la Cour Suprême de Cassation, en Italie, et catholique convaincu. Voici deux passages des lettres de Mgr Passavalli — qu'on a eu le tort de ne pas dater :

« Désormais, j'ai vu disparaître de mon esprit ces difficultés qui me « troublaient, lorsque Mgr Stanislas Flalkowski, décédé à Cracovie en 1885, « à l'esprit duquel j'attribue en grande partie cette nouvelle lumière qui « m'éclaire, m'annonçait pour la première fois la doctrine de la pluralité « des vies de l'homme. Je suis bien heureux d'avoir pu voir l'effet salutaire « de cette vérité sur l'âme de mon frère... »

† Louis, archevêque.

« Il me semble que, si l'on pouvait propager l'idée de la *pluralité des existences pour l'homme*, aussi bien dans ce monde que dans d'autres, comme « un moyen admirable de réaliser les desseins miséricordieux de Dieu dans « l'expiation ou purification de l'homme, dans le but de le rendre enfin « digne de Lui et de la vie immortelle des cieux, on aurait déjà fait un grand « pas, car cela suffirait à résoudre les problèmes les plus embrouillés et les « plus ardus qui agitent actuellement les intelligences humaines. Plus je « pense à cette vérité, plus elle m'apparaît grande et féconde en conséquences pratiques pour la religion et la société ».

† Louis, archevêque.

« Il résulte de la « Correspondance inédite de T. Canonico », publiée dernièrement à Turin, que lui-même avait été initié à la croyance de la Réincarnation par Mgr Towianski, l'écrivain catholique polonais bien connu ; dans une longue lettre — portant la date du 31 décembre 1884 — il expose les raisons pour lesquelles il estime que cette croyance n'a rien de contraire à la religion catholique, en l'appuyant de plusieurs citations tirées de la Sainte-Ecriture ».

(*Revue théosophique française, le Lotus bleu*, février 1913).

Nous avons donné, dans le numéro du 15 octobre 1912, p. 904, le résumé d'un article de la *Correspondance de Rome* sur les doctrines de Towianski, qu'on décore, nous ne savons pourquoi, du titre de Mgr. Répétons que ce mystique, polonais condamné par *l'Index*, refusa de se soumettre.

— M. P. SAINTYVES essaye de définir la Magie :

« La magie est une connaissance, un ensemble d'hypothèses, de théories et de représentations... c'est une philosophie, mais une philosophie rudimentaire...

« Toutes les sciences du Moyen âge, astrologie, alchimie, médecine, science des lapidaires, des plantaires et des bestiaires, science de l'homme et du monde, microcosme et macrocosme, constituaient un ensemble en quelque sorte indivisible, bien connu sous le nom de philosophie hermétique. Et chez les primitifs, la magie nous apparaît comme une sagesse traditionnelle, comme le savoir séculaire des sages, sagesse et savoir qui enveloppent et comprennent tout l'ensemble de leurs connaissances ; la magie est alors à la fois une cosmologie, une anthropologie et une pneumatologie, mais toutes dérivées d'une conception de la force magique; c'est une sorte de physique spirituelle construite sur de vastes et enfantines généralisations en vue de fins utilitaires...

« La magie n'est pas seulement une théorie, c'est une application de cette théorie... Mais si la magie est une technique,... c'est une technique inspirée par une croyance et des sentiments mystiques. Le magicien qui veut guérir une maladie la considère, soit comme une force invisible, soit comme un esprit, et ne se préoccupera que de lutter contre cette cause invisible par une technique appropriée ayant couleur de rites ou de cérémonies...

(*Les Nouveaux Horizons de la Science et de la Pensée*, mars 1913, p. 65 et suiv.)

— D'une lettre ouverte, écrite par M. CH. LANCELIN au Dr Michaud, sur le dédoublement personnel, nous extrayons le passage suivant :

« Quel criterium, dites-vous, pour différencier l'hallucination de l'exté« riorisation réelle ? » Certes, je suis de votre avis : il faut se défier, en pareille matière, de l'hallucination comme de la peste. Mais j'irai encore plus loin que vous en ajoutant : Dans ce genre de recherches, l'hallucination n'est rien, comparée à la suggestion mentale qui s'y trouve répandue à l'insu des expérimentateurs, comme le sodium dans l'univers.

« Mais je crois que le criterium existe : c'est la glace talquée, qui n'est susceptible d'aucune hallucination, d'aucune suggestion. Quand un fantôme vivant, extériorisé d'un sujet placé sous un contrôle absolu, à quatre mètres de sa plaque talquée, imprime sur la couche de talc ses empreintes digitales

que l'on peut ensuite identifier avec le sujet lui-même, il est impossible de soutenir qu'il y ait hallucination ou suggestion verbale ou mentale.

« Or, les trois plaques que je joins à l'appui ont été obtenues dans ces conditions — une d'elles, même, sous le contrôle du colonel de Rochas, qui n'est pas le premier venu en fait de contrôle. »

(*Journal du Magnétisme et du Psychisme expérimental*, février 1913, p. 234).

Il n'y a pas et il ne peut y avoir de contrôle absolu dans l'obscurité. Tant que les médiums n'opéreront pas en pleine lumière, il y aura toujours lieu de soupçonner la fraude. Théoriquement, l'obscurité n'est pas nécessaire pour la production des phénomènes de dédoublement, si ceux-ci existent. L'homme est organiquement créé pour agir à la clarté du soleil. Si les faits d'extériorisation sont des actes naturels, dérivant, comme on le dit, de la composition même de l'homme, il n'y a pas de raison pour que leur production exige l'obscurité.

Il en est autrement si les résultats constatés sont dus à une action étrangère, quelle que soit celle-ci; ...ou à la fraude.

— Dans un article intitulé : *Amulettes et Talismans* : *Talismans phalliques*, dont l'auteur signe C. B., nous lisons :

« Les Hindous avaient en 1780,et probablement encore de nos jours, un petit joyau [d'or ou] d'argent, appelé *Taly*, que les femmes pendent ordinairement à leur cou, comme une amulette. Elles le reçoivent, le jour de leurs noces, des mains de leurs époux qui, eux-mêmes,le tiennent des brames. Ces bijoux portent l'empreinte de quelques hiéroglyphies qui représentent le *pulleiar* ou le lingam. C'est à leur occasion que Sonnerat (*Voyage aux Indes orientales et à la Chine, de* 1774 *à* 1781) conte l'anecdote suivante : « Un capucin missionnaire eut une grande querelle avec les jésuites de Pondichéry, laquelle fut portée devant les tribunaux. Les jésuites, très tolérants, lorsque la tolérance favorisait leurs desseins ambitieux, n'avaient point contrarié cet usage. M. de Tournon, légat apostolique du Saint-Siège, qui ne badinait pas sur de telles matières et qui n'aimait guère les jésuites, prohiba rigoureusement le *Taly* et prescrivit aux chrétiennes de l'Inde de porter en place une croix ou une médaille de la Vierge. Les Indiennes, attachées à leurs anciennes pratiques, se refusèrent au changement. Les missionnaires, craignant de perdre le fruit de leur zèle, et voir diminuer le nombre de leurs néophytes, entrèrent en composition et prirent avec les chrétiennes de l'Inde un *mezzo termine*. Il fut convenu que l'on graverait une croix sur le Taly. Par cet arrangement, le signe chrétien fut associé au simulacre des parties de la génération des deux sexes ».

(*Mysteria*, janvier 1913, p. 63).

— Avis aux personnes qui croient à l'envoûtement et aux talismans. Le sorcier du Far-West, Commandeur de la Confrérie Occulte Internationale, les Fils du Mystère, envoie, contre finances bien entendu, la statue du Commandeur en cire vierge, deux douzaines d'épingles en laiton, un talisman cuirasse défensif, les instructions complètes et détaillées pour faire usage des objets susdits

On peut lire dans la brochure-réclame que nous avons sous les yeux :

« La Religion, chose sacrée, ne doit jamais intervenir dans les expériences de Haute Magie ; mais sachez-le bien, la Haute Magie est une science pure, qui n'est pas contre les dogmes de l'Eglise et qu'on peut mettre en pratique sans risquer le salut de son âme. Le meilleur chrétien peut en toute assurance faire de la Haute Magie sans perdre le Ciel ».

(*Les forces inconnues, la Statue du Commandeur*, p. 9).

Cette assertion est absolument contraire à la vérité. Bien qu'il n'y ait dans tout ceci qu'un charlatanisme qui touche à l'escroquerie, attendu que les pouvoirs magiques ne peuvent pas se vendre, néanmoins, le fait de recourir à de pareils procédés, est un acquiescement de volonté à des manœuvres qui ont toujours été considérées par l'Eglise comme profondément coupables. La Magie, qu'elle soit haute ou basse, blanche ou noire, a été publiquement condamnée par les Papes et les Conciles à maintes reprises.

Psychisme

Les lignes suivantes sont extraites d'un article écrit par Mgr Blanc, l'éminent professeur de philosophie aux Facultés catholiques de Lyon. Elles ont paru dans la *Pensée contemporaine* de juin 1912 :

« M. le docteur Grasset a imaginé deux psychismes (supérieur et inférieur — centre O et polygone), tellement distincts entre eux et si singulièrement doués, l'un et l'autre, que le second pourrait agir avec intelligence et sans que le premier en eût la moindre conscience. Il y aurait ainsi, dans chaque individu, comme deux *moi*, tous deux intelligents, mais un seul conscient ; ils agiraient de concert à l'état normal et de veille, mais séparément dans les autres cas. On expliquerait par là, d'une manière scientifique, non seulement le rêve, le somnambulisme spontané, mais encore les phénomènes hypnotiques, ceux des tables tournantes et répondant avec intelligence aux questions qui leur sont posées. Dans les cas d'hypnotisme,

ce serait le centre O ou le psychisme supérieur de l'hypnotiseur qui commanderait au psychisme inférieur (ou polygone) de l'hypnotisé. Dans les cas de tables tournantes et répondant avec intelligence aux questions posées, ce serait le psychisme inférieur de celui ou de ceux qui auraient appliqué les mains sur la table qui imprimerait le mouvement à celle-ci et le dirigerait à l'insu de leur conscience (centre O). Bien plus, le psychisme inférieur de ceux qui assistent à l'expérience pourrait indirectement mouvoir et gouverner la table, en agissant sur le psychisme inférieur de ceux qui la touchent immédiatement. N'oublions pas que le centre O et le polygone ou la théorie des deux psychismes, supérieur et inférieur, ne sont qu'une manière d'expliquer les vues émises par Pierre Janet dans l'*Automatisme psychologique*. Or, M. Pierre Janet n'admet pas qu'il y ait aujourd'hui ou qu'il y ait jamais eu de possession diabolique ; d'après lui, tous les phénomènes de possession s'expliqueraient par le psychisme inférieur : il n'y aurait pas d'autre diable que l'inconscient. Il va sans dire que M. Grasset respecte, au contraire, le domaine de la théologie et du surnaturel.

« Dans les théories que nous venons de rappeler, il ne faudrait voir que des hypothèses, plus ou moins fantaisistes et inoffensives, si un public trop crédule n'en abusait pas pour chercher à justifier des pratiques suspectes. Ces hypothèses ont été alléguées comme des explications scientifiques dans des journaux et des revues catholiques qui traitaient des phénomènes merveilleux et occultes ; et la haute autorité et la parfaite bonne foi de M. Grasset, à qui on les empruntait directement, n'ont fait que les rendre plus séduisantes et plus dangereuses. Il prétend avoir *désocculté*, c'est-à-dire expliqué scientifiquement, un bon nombre de phénomènes regardés jusqu'ici comme mystérieux ; mais c'est précisément ce que nous ne pouvons lui accorder. Il a tout au plus indiqué d'une manière plus précise les causes immédiates de ces phénomènes. Elles sont d'ordre physiologique ; elles tiennent à la sensibilité et, par conséquent, aux centres nerveux, on le savait déjà ; mais aujourd'hui comme autrefois, la cause principale reste problématique. Il n'y a plus de raison de douter de son caractère surhumain, quand il s'agit de lévitations, d'actions à distance, de raps (coups frappés sans cause visible), d'apports de divers objets, d'envoûtement, etc. Vainement M. Grasset refuse de s'occuper de ces phénomènes, sous le prétexte qu'ils ne sont pas scientifiquement constatés. Malgré bien des supercheries et des illusions qui s'y trouvent mêlées, nombre de phénomènes de ce genre sont parfaitement constatés ; on ne peut s'obstiner à les nier ou à les révoquer en doute sans faire une concession injuste au scepticisme historique ; or, la théorie du double psychisme est absolument incapable de les expliquer. Elle est donc en défaut ».

(*La Critique du Libéralisme*, 1er mars 1913, p. 690).

Cette conclusion du savant prélat doit être retenue. Tous les mots, toutes les théories inventés pour expliquer naturellement les faits occultes, n'éclaircissent rien du tout. Ce sont des phénomènes surnaturels, dus à une intervention extrahumaine, lorsqu'ils ne sont pas le résultat de la fraude.

— Le Docteur Edm. Dupouy pense que :

« Nous devons être très prudents dans la constatation des phénomènes du psychisme expérimental, et nous défier des simulateurs et des faux médiums; mais il ne faut pas nier des faits, parce qu'ils paraissent en contradiction avec nos données scientifiques, et ne pas conclure d'un seul fait de supercherie à une règle générale ».

(*La Revue spirite*, février 1913, p. 136).

Rayons Vitaux

Nous lisons dans la note de M. *Guillaume* de Fontenay, présentée par M. d'Arsonval à l'Académie des Sciences :

« Lorsqu'on applique pendant quelque temps une feuille de papier manuscrit ou imprimé contre la face émulsionnée d'une plaque photographique, il peut se faire qu'après développement, on trouve sur la plaque une reproduction plus ou moins complète, en négatif ou en positif, des caractères que portait la feuille de papier. Ce phénomène est subordonné à un assez grand nombre de facteurs physiques et chimiques, parmi lesquels il faut citer d'abord la durée du contact et la température.

« En 1908, quelques personnes ayant appliqué contre leur front ou leur épigastre de semblables dispositifs, attribuèrent à un rayonnement de leur organisme les transcriptions qui se produisaient. J'ai montré alors qu'on obtenait des transcriptions semblables en utilisant, comme source de chaleur, un bain-marie à 35° ou à 40°, ce qui ruinait l'hypothèse d'un rayonnement vital nécessaire. Toutefois, je mentionnais qu'il ne m'avait pas été possible d'obtenir la transcription de caractères imprimés. La nouvelle série d'expériences que j'ai entreprise m'a fait connaître les causes de cet insuccès partiel.

« Les encres à écrire, tout aussi bien que les encres typographiques, agissent sur les plaques sensibles de façons différentes, suivant la composition chimique (éminemment variable) desdites encres, et aussi, suivant l'état de division moléculaire qui leur est communiqué par le papier sur lequel on les a déposées. J'ai préparé des encres qui, sous des conditions données, se transcrivent toujours en positif ; d'autres se transcrivent toujours en négatif. Un grand nombre d'encres typographiques sont à peu près inactives dans les circonstances ordinaires de l'expérimentation.

« Parfois, avec certaines encres, un même trait de plume se transcrit partiellement en négatif et partiellement en positif, suivant aussi que celle-ci a plus ou moins égratigné l'encollage superficiel du papier et incorporé l'encre à la fibre même de la pâte. Parfois, également, quand on emploie une plume en métal attaquable par l'encre, les premières lettres tracées agissent autrement que les dernières ; celles-ci étant constituées par un liquide auquel la réaction du métal a communiqué des propriétés chimiques différentes.

« On voit que ces expériences présentent une certaine complexité. On y rencontre aussi d'assez nombreuses causes d'erreur.

« On s'est émerveillé que des sachets-enveloppes confiés à diverses personnes et actionnés par ces personnes dans toutes sortes de conditions différentes aient donné au développement des résultats eux-mêmes très différents... C'est assez naturel cependant : la transpiration varie beaucoup d'un individu à un autre individu. Chez la même personne, dans le même instant, elle est généralement acide au visage et au creux de l'aisselle, alcaline au pli de l'aine. De plus, elle varie énormément suivant la nourriture prise, l'état de maladie ou de santé, etc. On devra donc se défier à l'extrême de toute observation faite au moyen de sachets-enveloppes actionnés par un organisme vivant ; car la transpiration joue alors un rôle dont il n'est pas facile de déterminer le sens et l'ampleur.

« Des nombreuses expériences et tentatives que j'ai pu faire en plaçant des papiers manuscrits ou imprimés au contact d'une plaque photographique et en soumettant de tels dispositifs à l'action de divers agents physiques, notamment à celle de différentes sources de chaleur artificielle ou organique,il résulte en somme :

« 1° Que les effets produits sont très variables,selon les circonstances opératoires, et, en particulier, selon la nature des encres et des papiers, dont il est fait usage ;

« 2° Que, les causes d'erreur et les fautes de technique écartées, je n'ai jamais rencontré d'effet qui ne pût être attribué légitimement à une réaction chimique des corps mis en présence ;

« 3° Que je n'ai pu déceler l'intervention d'aucun rayonnement nouveau ou particulier. »

(*Le Fraterniste*, 28 février 1913).

— M. G. Le Goarant de Tromelin adresse une lettre ouverte à M. Guillaume de Fontenay,et ses conclusions sont tout à fait différentes :

« Quel que soit le processus de l'opération de la transcription des effluves humains sur la plaque sensible, il n'en subsiste pas moins que le fluide vital peut influencer nos plaques photographiques ; ce qui est l'inverse de vos conclusions à l'Académie des Sciences.

« Mais ce n'est pas tout encore !

« On sait que le commandant Darget a obtenu, dans de bonnes conditions, des impressions variées et nombreuses de figures et de signes, au moyen du fluide vital extériorisé et dirigé d'une façon intelligente.

« Ces silhouettes, ces visages, ces signes obtenus sans fraude, démontrent encore une action certaine du fluide vital sur nos plaques sensibles. Je pourrais même peut-être indiquer encore les photographies de fantômes, dont les fluides,empruntés à l'organisme humain,ont influencé la plaque sensible...

« Et, à mon tour, je conclus : Le fluide vital a certainement une action sur nos plaques sensibles que l'on peut constater et mettre en évidence, selon les méthodes employées.

(*Le Fraterniste*, 28 février 1913).

Rose-Croix

M. Jollivet-Castelot écrit :

« La Rose-Croix réhabilitait en général la Nature impersonnelle, belle, féconde, voluptueuse, vivante, indéfinie dans ses manifestations. Elle prônait l'Amour universel, la libre expansion, la recherche expérimentale, l'unitarisme religieux, la prépondérance de la conscience, l'individualisme hardi. L'illuminisme des fraternités était un mysticisme chrétien, mais personnel, avec des tendances au libre-examen ; il interprétait symboliquement la Genèse, l'Evangile; il empruntait ses enseignements à la Kabbale, au naturalisme grec, à Philon, à Plotin ou à la Gnose...

« Roger Bacon, Raymond Lulle, Basile Valentin, Trithème, Guillaume Postel, Paracelse, Khunrath, Oswald Crollius, Irénée Philalèthe, tels furent, du XIIIe au XVIIIe siècles, les maîtres les plus éminents de l'orthodoxie hermétique, de la Kabbale hautement chrétienne. Qu'ils traitent d'astrologie, d'alchimie, de spagyrique, de magie naturelle, leurs principes sont identiques, ils les appliquent aux diverses branches du savoir. Ils ont vraiment peu de crédulité en ces siècles d'aveugle superstition. Ils disent, ou du moins laissent entrevoir, quand la prudence les force à dissimuler, la vanité des formules, des mots, des rites magiques, des opérations conjuratoires toutes absurdes ou simplement issues de la tradition et de la suggestion.

« Ils sont sobres d'extra-naturel, relativement, bien entendu, à leur temps et à leur milieu. Ils unissent étroitement l'amour de l'humanité entière à celui de la science progressive. C'est à leurs œuvres qu'il faut recourir pour se faire une idée de l'Hermétisme européen succédant à celui de Trismégiste, de l'école d'Alexandrie, de la Kabbale et de la Gnose. Géber, Avicenne et Morien, eux, transmirent l'alchimie arabe déjà fort avancée comme science exacte. La « Somme » de Géber est étonnante de précision et de bon sens ».

(*Le Fraterniste*, 21 février 1913).

Spiritisme

M. E. Boirac, recteur de l'Académie de Dijon, dans un article sur le Spiritisme, publié par la *Revue philosophique* de janvier, écrit :

« Les recherches d'observateurs tels que le professeur Thury, de Genève, le comte de Gasparin, les membres de la Société dialectique de Londres, parmi lesquels il faut citer le mathématicien de Morgan et le naturaliste

Wallace ; celles du grand physicien et chimiste William Crookes, des professeurs Charles Richet et Flournoy et de bien d'autres encore, ont définitivement mis hors de toute contestation possible la réalité de tout cet ordre de phénomènes que nous avons nous-même proposé de désigner sous le nom de spiritoïdes, cette appellation ayant l'avantage de ne rien préjuger sur la nature intime et les causes profondes de ces phénomènes...

« Le véritable esprit scientifique consiste à se désintéresser du besoin d'explication et à se réduire volontairement à la seule recherche du déterminisme des phénomènes. Le savant, comme tel, ne se préoccupe pas de savoir *pourquoi* tels ou tels phénomènes existent et pourquoi ils sont ainsi et non autrement ; mais il se préoccupe de savoir *comment* il lui sera possible d'influer sur eux, de les prévoir, de les provoquer, de les empêcher, de les modifier et, le cas échéant, de les utiliser pour des applications possibles aux diverses fins de l'activité humaine...

« Le caractère principal des faits spiritoïdes, celui qui peut suffire à les définir, c'est qu'ils *semblent* impliquer, en présence ou à l'occasion de certains incidents de la vie des êtres humains, l'intervention d'êtres intelligents, habituellement invisibles et qui ne feraient pas normalement partie de notre monde. En raison même de cette apparence, on peut dire que la première interprétation qu'ils nous suggèrent est justement l'interprétation spiritique...

« Dans les faits spiritoïdes, très certainement interviennent des causes intelligentes absolument naturelles et visibles : ce sont les êtres humains en présence desquels ces faits se manifestent, les assistants, parmi lesquels certains d'entre eux, comme l'expérience ne tarde pas à le montrer, ceux qu'on appelle des *médiums*, sont indispensables à leur production. Dès lors, au lieu d'attribuer ces faits à l'intervention d'êtres hypothétiques de la réalité desquels nous n'avons d'autre part aucune preuve, esprits des morts, élémentaux, anges ou démons, etc., etc., la science, si elle veut rester fidèle à ses principes et à ses habitudes, doit tout d'abord les rapporter aux forces et aux facultés des assistants et en particulier des médiums. Ceux-ci, il est vrai, n'ont aucune conscience d'intervenir activement dans ces phénomènes ; ils ont au contraire la conviction et presque la sensation que ceux-ci sont produits en eux ou par eux à leur insu, sans eux, par des forces étrangères à leur conscience et souvent même contraires à leur volonté. Mais toute la question est de savoir si ce n'est pas là chez eux une illusion.....

« Dans bien des cas, le médium paraît n'avoir subi aucun changement, ni dans son état physique ni dans son état mental, à tel point que ni lui-même ni aucun des assistants ne se doute du rôle qu'il joue dans le phénomène : on ne s'en aperçoit qu'après coup, en constatant que le phénomène disparaît aussitôt que le médium est absent, et que sa présence suffit au contraire pour qu'il se produise, malgré toutes les variations qui peuvent avoir lieu dans l'entourage. Mais tous ceux qui sont un peu familiers avec l'étude expérimentale des phénomènes hypnoïdes savent très bien que, si ces phénomènes se manifestent habituellement dans un état spécial, analogue au sommeil, il n'y en a pas moins une infinité de degrés entre cet état et celui

de la veille, et que la plupart de ceux qu'on observe pendant l'état d'hypnose peuvent également s'observer dans un état qu'aucun signe apparent ne distingue pour nous de la veille...

Si nous sommes encore incapables de reproduire expérimentalement les phénomènes qui composent ce qu'on pourrait appeler la partie *physique* du spiritisme, mouvements de lévitation, de translation, etc., produits par les médiums sur des objets matériels, apparitions de lumière et de formes, matérialisations, et qu'on observe ou qu'on croit observer dans certaines séances spritiques, nous avons cependant des relations de phénomènes de même genre qui, quoique également spontanés, se sont du moins produits dans des circonstances auxquelles tout élément spiritique était complètement étranger...

« Même en admettant l'hypothèse de l'existence des esprits et de leur participation effective à la genèse des phénomènes spiritoïdes, il faudrait bien avouer que toute l'action de ces esprits ne consiste en somme qu'à susciter chez certains sujets bien disposés (les médiums) la plupart des phénomènes hypnotoïdes et magnétoïdes (hypnotisme, suggestion, dédoublement de la personnalité, télépathie, clairvoyance, etc.) que l'on constate d'autre part chez les sujets ordinaires, soit qu'ils s'y produisent spontanément, soit qu'ils y apparaissent par l'effet de l'action d'un expérimentateur. On peut donc dire que les esprits opèrent exactement à la façon des hypnotiseurs et magnétiseurs humains...

« Comment se fait-il que les pratiques spirites, sans doute avec l'aide des croyances qui les accompagnent, suffisent à faire apparaître chez un si grand nombre de personnes, parfois avec une rapidité extraordinaire, une floraison si abondante de phénomènes parapsychiques, les plus variés et les plus merveilleux, tels que les expérimentateurs les plus puissants auraient peine à en provoquer même une faible partie par leurs procédés habituels les plus efficaces ? Il n'est pas rare, en effet, dans une séance spiritique un peu réussie, d'observer des faits de lecture de pensée, de clairvoyance, d'extériorisation de la motricité, de matérialisation, etc., etc., réunis tous à la fois en une synthèse spontanée dont le secret ressort nous échappe.

« C'est peut-être le sentiment de cette énigme qui, dans ces dernières années, a amené un certain nombre de savants, tels que William James, Sidgwick, Frédéric Myers, Hodgson et plusieurs autres membres de la Société des recherches psychiques de Londres, à envisager l'interprétation spiritique avec des dispositions de moins en moins hostiles ou, pour mieux dire, d'un œil de plus en plus favorable. Il y a là une évolution très curieuse...

(*Revue Philosophique de la France et de l'Étranger*, janvier 1913, p. 29 et suiv.)

M. *Georges* Meunier écrit :

« Au regard de certains esprits, tout coupable est une victime et tout châtiment est immérité : les esprits de cette sorte se rencontrent assez fré-

quemment dans les rangs des spirites, et comme, dans ces rangs, nombreux sont ceux qui croient, — avec raison d'ailleurs, — que l'abondance vraiment excessive des scandales n'est pas pour faciliter le recrutement des adeptes, on déguise les condamnés en martyrs et les accusateurs en hommes de mauvaise foi.

(*Les Nouveaux Horizons de la Science et de la Pensée*, mars 1913, p. 74).

Le Capitaine Scott, les Esprits et les Spirites. — Un homme qui ne croit point aux phénomènes spirites a soulevé une curieuse question au sujet de la mort du Capitaine Scott et de ses compagnons :

« Il y a douze mois, dit cet incrédule, qu'a eu lieu la mort du capitaine Scott, et c'est seulement la semaine dernière que l'information en a été télégraphiée de la Nouvelle-Zélande à Londres. Ne semble-t-il pas étrange que, pendant un temps aussi long, les milliers de spirites qui existent dans le monde entier, n'aient reçu d'aucun de leurs médiums et,par eux, de Scott lui-même une communication les informant de la catastrophe ? » L'incrédule ajoute que, bien que le Titanic ait coulé à pic plusieurs mois après la mort de Scott, Miss Estelle Stead a déjà affirmé en plusieurs circonstances, être entrée en communication avec son père, et avoir même reçu de lui des indications sur la guerre balkanique. Le capitaine Scott était ami de Stead, en relation avec toute la famille de celui-ci, connaissait Miss Estelle, et il est étrange qu'il n'ait pas songé à profiter de ces rapports amicaux pour chercher à entrer en communication avec sa mère, avec sa femme, à leur faire connaître par la voie du médium, son triomphe et sa mort.

« Un journaliste s'est chargé d'interwiever Miss Stead sur ce point ; elle a répondu que probablement le capitaine Scott ne s'est mis en communication avec aucun spirite,parce que, de son vivant, il ne croyait pas au spiritisme. Argument bien faible, car depuis sa mort, le capitaine Scott a pu se convaincre qu'il existe des esprits et qu'ils peuvent entrer en rapport avec les vivants.

« Le docteur Hooker, qui est la grande lumière de la science psychique à Londres, a donné une réponse plus habile et plus fine. Après avoir déclaré que, selon toute probabilité,le capitaine Scott ignorait les procédés spirites et spiritualistes, et par conséquent ne se trouvait pas dans les conditions nécessaires pour communiquer avec le monde physique, il a ajouté que l'explication probable du silence de l'explorateur, c'est le sommeil profond où il est encore plongé : il ne s'est point encore aperçu de son passage dans l'autre monde, le monde psychique, et quand il s'en réveillera, dans un nouvel état conscient, il y a lieu de croire qu'il s'empressera de donner de ses nouvelles aux personnes qu'il aime ».

(*Il Secolo*, de Milan, 22 février 1913).

Spiritualisme

Le vendredi 21 février 1913, à la salle de l'Union chrétienne des Jeunes gens, 14, rue de Trévise, a eu lieu la réception d'Abdoul-Baha-Abbas, chef du Béhaïsme, par les membres du Comité de *l'Alliance Spiritualiste*, Mme Beauchamp, MM. A. Jounet et Leleu.

Abdoul-Baha-Abbas, de retour d'Amérique, où son succès, surtout au Canada, a été plutôt léger, est venu prêcher « la paix du monde et la fraternité de l'Orient et de l'Occident.» Il l'a fait en persan, traduit phrase à phrase par un interprète. Ce qu'il a dit ne sort pas de la vague phraséologie philanthropique de tous nos pacifistes. Aucune idée neuve ; et notre spirituel confrère de la France antimaçonnique termine ainsi le compte rendu qu'il a donné :

« Je suis certain qu'après la séance, Abdoul-Baha-Abbas, chef du Béhaïsme, a déposé au vestiaire sa barbe blanche, son turban et son ventre postiche ; puis qu'il a été dîner dans le monde,où il doit être connu avantageusement sous le nom de d'Estournelles de Constant.

« On ne m'ôtera pas de l'idée que c'est un truc inventé par l'éminent pacifiste, pour prendre encore au piège quelques malheureux auditeurs ».

(*La France antimaçonnique*, 6 mars 1913, p. 115).

A noter un propos du Juif Albin Valabrègue : « Je vous répète ce que je ne cesse de vous dire dans toutes les réunions. Il nous faut une nouvelle révolution. Celle de 89 a été manquée ; il nous en faut une autre ! »

Notons aussi la présence de M. Julien Hersant, président à vie du Congrès de l'Humanité, etc., qui fut, de bonne foi, candidat fantaisiste à la dernière élection présidentielle.

— Mme D'ANGE D'ASTRE a fait le 7 mars dernier une conférence, sous les auspices de *l'Alliance Spiritualiste*, salle des Sociétés savantes, sur le Béhaïsme en Amérique. Elle était assistée de MM. Jounet et Leleu. Devant une douzaine de personnes, la conférencière a cru devoir exalter la race anglo-saxonne et parler, en des termes qui lui ont attiré une vibrante réplique d'un des assistants, de l'action française en Syrie et au Maroc et des dames de la Croix-Rouge. Le moment était, du reste, comme l'a fait remarquer l'honorable contradicteur, mal choisi pour venir parler de pacifisme à des Français. Celui-ci a fort à propos in-

vité Mme d'Ange d'Astre à aller prêcher ses théories sur la paix universelle aux Allemands.

M. Albert Jounet, qui n'est cependant pas, je crois, un foudre de guerre, mais plutôt un pacifiste, a prononcé des paroles très sensées et très françaises, ce dont nous sommes heureux de pouvoir le féliciter.

Le président de l'*Alliance Spiritualiste* a fait remarquer que la France vit sous la menace perpétuelle d'une agression injustifiable, ce qui doit porter les Français, non pas à la tolérance, mais à la prudence. Toute nation qui veut vivre doit toujours être prête à se défendre. On peut être pacifiste de principes et ne pas l'être dans la pratique. Ainsi les pacifistes de la fin de l'Empire ont eu tort, dans l'état de l'Europe, de faire prévaloir leurs doctrines sur l'intérêt général. Il ne faut jamais faire de concessions aux idées fausses.

M. Jounet a ensuite parlé du Congrès de Rome dont nous avons rendu compte dans le numéro du 5 mars, p. 580. Nous y reviendrons lorsque le compte rendu complet paraîtra dans *l'Alliance Spiritualiste*.

— L'ex-abbé Claraz, dont on sait la triste chute, vient de faire paraître un livre intitulé: *La faillite des Religions*. M. Paul Pillaut, écrit à ce sujet :

M. Claraz est un désabusé. Mais ce brave citoyen désencapuciné n'a pas encore compris. Il déclare la faillite des religions, tout comme M. Brunetière a déclaré la faillite de la science.

Il commet involontairement une erreur, tout comme le fit M. Brunetière. En étudiant certaines doctrines : le catholicisme avec Rome ; le brahmanisme avec les Indoux (*sic*); le mahométisme avec les Musulmans ; le matérialisme avec les scientistes officiels, etc., etc., il s'est fourvoyé. C'est un désemparé, qui a besoin de poursuivre des études qui, pour lui, ne font que commencer. C'est un autre Charbonnel, un autre écœuré qui, pour un moment aura quelque succès dans les journaux par l'originalité de son geste et principalement parce que, comme Charbonnel et quelques autres, il est un défroqué, mais qui, lui aussi chutera vite, à cause du manque de fond de son raisonnement.

Qu'il étudie ce que sont les psychoses, quels sont les effets qu'elles produisent, et plus tard, remontant à la CAUSE des causes, il se rendra vite compte qu'il n'a reculé que pour mieux sauter. Le saut qu'il fera alors sera celui que j'ai fait moi-même en devenant déiste, alors que j'étais matérialiste et antidéiste.

(*Le Fraterniste*, 10 janvier 1913).

Théosophie

Le docteur *Jean* Ferrand, médecin de l'hôpital Saint-Joseph, rédacteur à la *Revue de Philosophie* et vice-président de la *Ligue Française antimaçonnique*, a donné le 28 février et le 14 mars dernier, deux conférences, à l'Institut catholique de Paris, sur la *Théosophie*. Du moins tel était le titre annoncé. Organisées par le comité de la *Ligue Française antimaçonnique*, elles étaient présidées par le R. P. Peillaube, supérieur du Séminaire Saint-Thomas d'Aquin, Doyen de la Faculté de Philosophie et directeur de la *Revue de Philosophie*.

Disons tout de suite que,si la nombreuse assistance quiremplissait la grande salle rouge de l'Institut catholique, était venue avec le désir d'acquérir des notions exactes sur la théosophie, cet espoir a été déçu. Les auditeurs ont, tout au plus, emporté de ces deux séances quelques superficiels renseignements sur Mme Blavatsky, le colonel Olcott, Mme Annie Besant et la Société Théosophique, que le Dr Ferrand, je ne sais pourquoi, s'est obstiné à appeler Société de Théosophie. Petit détail insignifiant, mais qui indique tout de suite que l'orateur était peu familiarisé avec le sujet qu'il avait accepté de traiter.

Et malheureusement, la manière superficielle dont il a présenté la question, n'est pas venue modifier cette impression, au contraire.

Avant de pousser plus loin la critique, je tiens à faire remarquer qu'il n'y a dans ce que je vais écrire aucune pensée malveillante, loin de là. M. le Dr Ferrand, que j'entendais pour la première fois, se présente d'une manière qui le rend tout de suite sympathique; il parle simplement, avec aisance et sait maintenir l'attention de son auditoire,ce qui est une grande qualité,aussi on l'écoute avec plaisir, sans fatigue, même lorsqu'il aborde les parties arides de son sujet.

J'ajouterai que tout groupe antimaçonnique est d'avance assuré de trouver chez nous toute la bienveillance possible.

Mais, justement, parce que nous sommes les adversaires de toutes les Sociétés secrètes et voulons arriver à leur destruction par la mise en lumière de leur organisation et des doctrines ésotériques professées dans leurs Loges, nous croyons utile de signaler ouvertement les erreurs et les fautes de tactique commises par nos compagnons de lutte, dans la bataille entreprise contre elles.

Or, à notre avis, c'est une faute, et qui probablement ne manquera pas d'être relevée par nos adversaires, d'aborder un sujet comme la Théosophie, dans une chaire de l'Institut catholique, sous les auspices de la *Revue de Philosophie*, avec la présidence du savant et R. Père Peillaube, pour le traiter d'une manière aussi superficielle, erronée même en plusieurs points, que l'a fait le conférencier collaborateur de la *Revue Philosophique*.

La raison majeure de mes observations vient du lieu et des circonstances. Si le docteur Ferrand avait donné ses conférences n'importe où ailleurs, je n'insisterais pas.

Mais, du moment où elles prennent place dans une série de « cours et conférences » annuels, de « leçons », il est impossible de ne pas constater et regretter leur insuffisance.

Le programme dit, en effet, en parlant des cours organisés à l'Institut catholique par la *Revue de Philosophie* :

« Leur ensemble constitue un enseignement apologétique. Les professeurs, qui sont tous des collaborateurs de la *Revue de Philosophie*, s'appliquent, dans ces cours et conférences, à la solution des questions philosophiques, les plus actuelles et les plus vitales ; ils ont le plus grand souci de la précision et de la clarté ».

Les deux conférences du Dr Ferrand étaient annoncées sous le titre, pour la première : *Le passé et le présent de la Théosophie*, et pour la seconde : *Les doctrines et l'avenir de la Théosophie*. Elles n'ont répondu ni au programme général des Cours et Conférences, ni à celui qu'annonce le nom générique qui les englobait toutes les deux : *la Théosophie*.

Il est nécessaire de le montrer en détail. Dans la conférence du 28 février, qui devait indiquer d'une manière très succincte, naturellement, *le passé et le présent de la Théosophie*, M. le Dr Ferrand a posé Mme Blavatsky, dont il trace un portrait tout à fait superficiel, ne voyant que les travers de sa nature, comme la créatrice de la doctrine théosophique. Il a confondu celle-ci et la Société Théosophique. C'est une profonde erreur, et l'on est surpris, en écoutant une conférence sur le passé de la Théosophie, de ne pas entendre prononcer, ne fût-ce qu'en simple énumération rapide, les noms de Jacob Boehm, Gichtel, Emmanuel Swedenborg, Jane Leade, Jean Pordage, Saint-Martin, qui ont été des théosophes éminents. Et comment parler du présent, même ramené à la seule Société Théosophique, sans faire allusion à Lady Caithness, à MM. Sinett, L. et G. Revel, Leadbeater, Arundale, Courmes, Arnould, Judge, Dr Steiner, Schuré,

Bosc, etc., etc., pour ne citer que les plus connus des écrivains théosophiques.

Le Dr Ferrand m'a semblé confondre l'occultisme théosophique et le spiritisme et ignorer que Mme Blavatsky était l'ennemie des Spirites qui partageaient la haine furieuse dont elle honorait l'Eglise catholique. C'est là encore une erreur capitale, quand on veut étudier la théosophie, à toutes les époques.

Les théosophes, du moins tel est leur enseignement, n'ont recours ni aux moyens du spiritisme, ni à ceux de l'hypnotisme. Ils entrent, croient-ils, en communication directe sans transes ni extase, en conservant toute leur connaissance et l'usage de toutes leurs facultés, par une méditation calme et le recueillement intérieur, avec leurs « Maîtres » ou leurs « Gourous ». C'est ce qu'ils appellent la « conscience à l'état de veille ». C'est ainsi qu'ils prétendent écrire leurs ouvrages; sauf les cas exceptionnels, où, comme chez Mme Blavatsky, une « entité » différente d'elle-même, venait occuper son corps, mais toujours sans qu'il y ait accompagnement d'extase ou de transes, par conséquent, sans phénomènes spirites ni médiumnité proprement dite.

Voici un très remarquable passage de Mme Besant, qui explique la « conscience à l'état de veille » :

« Elle ne signifie pas seulement cette conscience, que vous et moi pouvons avoir à l'état de veille, confinée au monde physique ; mais une conscience qui, s'étendant par degrés à mesure que le centre conscient, actif, s'élève intérieurement sur les divers plans, perçoit tout ce qui est au-dessous de ce centre ; et le perçoit sans qu'il soit nécessaire de quitter le corps physique pour que cette conscience trouve sa condition d'activité et de travail. La conscience à l'état de veille est la conscience normale, journalière ; elle peut comprendre, soit le plan physique seul, ou le physique et l'astral ; ou le physique, l'astral et le mental ; ou un plan de plus quand s'ajoute le bouddhique, et enfin un encore quand s'ajoute le plan âtmique. Et pourvu que la personne dont il s'agit n'ait pas besoin de quitter son corps d'action pour utiliser sa conscience sur l'un quelconque de ces plans, qu'il ne soit pas obligé de plonger son corps en transe pour être conscient sur l'un ou l'autre plan nous dénommons cette conscience sa conscience à l'état de veille. Certains disciples, par exemple, font entrer dans leur conscience à l'état de veille les plans physique, astral, mental, et même bouddhique ; mais, c'est la marque du Maître seul qu'Il unisse dans sa conscience à l'état de veille l'ensemble des cinq plans sur lesquels s'opère la lente évolution de notre univers ».

(A. Besant. *Les Maîtres et l'Œuvre théosophique*, p. 168).

Si l'on veut aller au fond des choses, il n'y a chez les théoso-

phes ni spiritisme, ni hypnotisme, ni même auto-suggestion, mais un simple travail de l'imagination. Celle de Mme Blavatsky a créé les prétendus Maîtres de la Sagesse, comme Koot Hoomi et autres, et c'est encore par cette faculté très ordinaire, que Mme Annie Besant et M. Leadbeater ont donné à cette invention de la fondatrice de la Société Théosophique, l'ampleur qu'elle revêt aujourd'hui. Est-ce que le grand théosophe Swedenborg n'avait pas prêché d'exemple ? On peut se demander si ce travail de l'imagination est accompagné d'hallucination ? Il est regrettable que le Dr Ferrand n'ait pas examiné, même rapidement, cette question si capitale dans la doctrine théosophique. Il aurait pu le faire avec une compétence médicale qui personnellement me manque.

Dans ses conférences, le Dr Ferrand n'a pas donné le véritable enseignement de la théosophie sur les Mahâtmas et les membres de la Grande Loge blanche.

Il semble croire que la théosophie en fait des dieux. Or, voici ce que dit Mme Besant :

« Ils sont des hommes et ne sont Dieu qu'autant que nous le sommes aussi ; la seule différence est qu'en Eux, Dieu est plus manifesté qu'en nous... Tout comme nous, Ils connurent l'erreur... Ce qu'Ils ont fait, vous et moi pouvons le faire ».

(A. Besant, *Les Maîtres et l'Œuvre théosophique*, p. 63).

La séance du 14 mars était plus particulièrement consacrée à montrer *les Doctrines et l'avenir de la Théosophie*.

Le pluriel employé pouvait faire espérer que le conférencier mettrait en opposition les enseignements des divers théosophes, de Mme Blavatsky et de Mme Besant, par exemple, puisque à tort, selon moi, le Dr Ferrand a limité son étude à la Société Théosophique. Il y a entre les théosophes, non seulement d'époques différentes, mais de même époque, des contradictions dogmatiques que n'a pas mises en évidence le Dr Ferrand. Et surtout, à l'heure actuelle, Mme Besant,—en cela plutôt disciple de Lady Caithness que de Mme Blavatsky,—associée au pasteur anglican Leadbeater, émet des prétentions doctrinales qui, si elles étaient justifiées, auraient des conséquences excessivement graves pour la religion catholique. Et, puisque le Dr Ferrand montrait l'aversion de Mme Blavatsky pour le christianisme et le catholicisme en particulier, et donnait, sans en indiquer la source, lecture du passage sur Dieu, tiré de la *Clef de la Théosophie*,

que nous avons nous-mêmes reproduit dans la *Revue* (numéro du 15 février 1913, p. 330), il aurait pu le faire suivre de l'affirmation suivante écrite par la Présidente actuelle de la Société Théosophique. Elle était on ne peut mieux à sa place devant un auditoire catholique :

« Une connaissance de Dieu, non la croyance, la foi en Lui, non quelque notion vague seulement à Son sujet, mais la *connaissance* de Dieu, est possible à l'homme. Telle est l'affirmation de la Théosophie, tel est son sens fondamental et son essence ».

(*Les Maîtres et l'Œuvre théosophique*, p. 70).

Le Dr Ferrand a rendu, à juste titre, hommage aux vertus privées d'un grand nombre de théosophes. Mais, par contre, il n'a pas montré le danger que peut faire courir à des âmes simples, qu'auraient effrayées les brutalités doctrinales de Mme Blavatsky, l'enseignement beaucoup plus perfide de Mme Annie Besant :

« Si la Théosophie a beaucoup fait dans toutes les religions du monde pour les rendre plus réelles au cœur de leurs fidèles ; leur donner une vitalité, une force, une impulsion nouvelles, c'est seulement parce qu'elle est le plus récent effort des Maîtres de Sagesse et ainsi le meilleur canal pour l'afflux de la vie dans toutes les religions du monde. Elle n'est que le pus récent de ces efforts. Toutes les religions sont nées d'un effort semblable...

Il n'est pas une religion actuellement vivante, parmi les fidèles de laquelle la Théosophie ne se propage sans en faire de meilleurs membres de leur religion...

« Chacun d'entre vous, quelle que soit sa religion, Chrétien, Hindou, Bouddhiste, Théosophe, qu'importe ? chacun d'entre vous, s'il fait du Maître de sa religion une réalité vivante, une partie de sa vie, plus intime qu'ami ou frère, hâte ce jour de joie où le monde sera prêt à recevoir ouvertement les Maîtres, pour qu'ils marchent visibles encore au sein de l'humanité.

(*Les Maîtres et l'Œuvre théosophique*, pp. 65, 66 et 67).

Je ne sais pas si le Dr Ferrand a compris ce côté de la doctrine théosophique, en tout cas, il ne l'a pas indiqué aux catholiques qui étaient venus l'entendre, afin de les prévenir du danger et surtout de les mettre à même de répondre aux infiltrations néo-théosophiques, beaucoup plus nombreuses qu'on ne croit, dans les salons catholiques.

Il paraît qu'entre ses deux conférences, le Dr Ferrand a reçu une lettre d'un contradicteur, lui disant que tous les théosophes n'admettent pas la thèse des Mahâtmas, mais que certains n'ont pour guide que la seule fraternité universelle.

Je crains qu'en suivant son correspondant sur ce terrain, le Dr Ferrand ne soit tombé dans un piège, et n'ait perdu à parler sur la fraternité, la liberté et l'égalité théosophiques un temps qui, dans sa dernière conférence, eût été mieux employé à mettre en évidence les divisions que l'Alcyone Bluff a entraînées parmi les membres de la Secte.

Le Dr Ferrand a bien parlé d'Alcyone Krisnamurti, mais sans dire un mot du livre *Aux Pieds du Maître* et sans montrer la genèse des vies passées, écrites en collaboration par Mme Annie Besant et M. Leadbeater, d'après la clairvoyance. C'est à tort, du reste, que le conférencier a déclaré la morale théosophique sans sanction, puisque ces *vies passées* des membres de la Société Théosophique, sont conçues pour montrer, au contraire, l'action du Karma produit par chacune de ces existences. Cette sanction est brutale, fatale, sans miséricorde, mais elle existe. M. le Dr Ferrand ne s'est pas aperçu de la contradiction où il tombait lui-même en reconnaissant que la doctrine théosophique enseigne que les actions bonnes ou mauvaises sont récompensées ou punies dans les réincarnations suivantes.

Et, contrairement à ce qu'a dit le Dr Ferrand, les théosophes évolués prétendent très bien se souvenir de leurs vies passées, témoin les citations que nous avons faites d'Alcyone, numéro du 15 novembre, p. 1073, de M. Leadbeater, numéro du 15 janvier 1913, p. 137, de Mme Blavatsky, numéro du 15 décembre 1912, p. 1221.

Le raisonnement que le Dr Ferrand a appuyé sur une prétendue ignorance, enseignée par les théosophes, de leurs vies passées, n'est donc pas absolument exact. Il n'est vrai qu'appliqué à ceux des théosophes dont l'esprit demeure uniquement sur le plan physique.

Pressé par le temps, sans doute, le conférencier n'a pas exposé, comme il y aurait eu un grand intérêt à le faire, surtout en parlant devant un auditoire catholique, la conception théosophique du Christ, la grande distinction entre le Maître Jésus et le Christ Bodhisattva. Il a bien lu, sans en indiquer la source, le passage de *l'Evolution divine* de M. Edouard Schuré, sur la descente du Christ en Jésus, mais il aurait fallu quelques mots de commentaire, qui ne sont pas venus, et faute desquels les auditeurs, qui n'ont pas d'autre documentation, seront désarmés en face d'un théosophe, ou mieux d'une théosophe instruite, car ce sont les femmes surtout qui se chargent de la propagande dans les milieux catholiques.

De la division entre le Dr Steiner, M. Schuré d'un côté et Mme Besant de l'autre; de l'Esotérisme helléno-chrétien, pas un mot. Et cependant le Dr Ferrand a parlé de l'Ordre de *l'Etoile d'Orient*, qu'il a du reste présenté, contrairement à la réalité, comme un degré supérieur réservé aux membres de la Société Théosophique plus évolués.

Je pense que de savoir si, oui ou non, les membres de la Société Théosophique devaient attendre la réincarnation prochaine du Christ dans le corps d'Alcyone, importait beaucoup plus en la circonstance à des catholiques, que la question des Boys-Scouts, où M. Ferrand veut voir une filiation de la Société Théosophique. Cela est surtout vrai, je crois, en ce sens, que les deux sociétés ont des attaches maçonniques et protestantes.

Sur d'autres points encore, que nous relèverons si, comme l'a annoncé le P. Peillaube, les conférences sont publiées, les affirmations du conférencier de la *Revue Philosophique* n'ont pas été conformes à l'enseignement véritable de la *Société Théosophique*.

Je regrette d'avoir eu à critiquer ainsi l'effort très loyal d'un coreligionnaire, auquel il m'eût été agréable d'apporter des éloges sans réserves, et qui n'a eu qu'un tort, c'est de parler, dans un milieu aussi important pour nous au point de vue scientifique que l'Institut catholique de Paris, sur un sujet en dehors de ses études ordinaires et pour lequel il s'est trouvé beaucoup trop superficiellement documenté. Je crois M. le Dr Ferrand trop dévoué à la cause catholique pour ne pas accepter de bonne grâce quelques observations qui sont présentées seulement dans un but d'intérêt général, afin de retirer des armes à nos adversaires, et qui laissent en dehors sa science aussi bien que sa très sympathique personnalité.

Ces réserves devaient être faites, car il ne faut pas, si ces deux conférences sont, comme cela est à craindre, relevées par les journaux adverses, que les écrivains théosophes puissent, en concluant d'un cas particulier et accidentel au général, accuser les catholiques et les antimaçons de n'avoir qu'une connaissance insuffisante des doctrines qu'ils combattent, et d'en parler sans les avoir étudiées à fond.

C'est un reproche que nous leur adressons souvent, lorsqu'ils divaguent sur les choses du Catholicisme. Il ne faut absolument pas que nous tombions dans le même travers.

— Nous empruntons à Mme *Annie* **Besant** la définition, au point de vue théosophique, d'un système solaire :

« C'est un vaste champ d'évolution que préside un Seigneur suprême qui en a créé la matière avec de l'éther, etc... »

Malheureusement, on ne nous dit pas qui a créé l'éther, l'espace et le Seigneur suprême.

« Il s'ensuit que, pour le théosophe, un système solaire n'est pas simplement un mécanisme splendide de matière physique, mais l'expression de la Vie et la source des Vies qui en découlent...

« Sur les mondes plus subtils que le monde physique séjournent des êtres plus évolués que l'homme ainsi que des êtres moins évolués, quoique actifs aussi et intelligents, encore enfermés en des corps de matière plus fine que la matière physique et par cela même invisible à nos yeux. Parmi ces êtres se trouvent des myriades d'hommes qui, pour un temps, se sont déchargés de leur revêtement charnel, mais qui n'en sont pas moins des hommes qui pensent, aiment et agissent. Et même, durant sa vie sur notre globe physique, l'homme enfermé dans son revêtement de chair est en contact avec ces autres mondes, et avec leurs habitants; il peut même entrer en rapport conscient avec eux, ce qui est le cas des Fondateurs, des Mystiques et des Clairvoyants dont toutes les religions offrent des exemples ».

On saisit dans la fin de cette phrase la nouvelle prétention de l'école créée par Mme Besant,dont les membres veulent, comme « clairvoyants », se rattacher aux mystiques de « toutes les religions », mais surtout du catholicisme. La pensée qu'on n'ose pas encore formuler franchement est celle-ci : Beaucoup de saints et de saintes ont eu des visions, pourquoi Mme Annie Besant et M. C.-W. Leadbeater n'en auraient-ils pas ?

Voici maintenant comment la théosophie, selon Mme Besant, adapte la Sainte-Trinité à ses conceptions :

« Le Seigneur divin se manifeste dans son système (solaire) sous trois aspects, dits « Personnes », comme Créateur, Préservateur et Régénérateur. Les diverses Ecritures religieuses appellent ces trois personnifications : le Saint-Esprit, le Fils et le Père, chez les Chrétiens ; Brahma, Vishnou et Shiva chez les Hindous ; Chochmah, Binah et Kepher chez les Kabalistes Hébreux, etc., et le Troisième, le Deuxième et le Premier Logos chez les Théosophes,qui emploient les anciennes dénominations grecques, y compris celle du « Verbe » ou Logos, pour le Dieu *manifesté*... »

Après avoir absolument divagué, en essayant de construire un système totalement opposé à toutes les données astronomi-

ques et astrologiques,où des planètes connues et inconnues valsent dans la clairvoyance intuitive de Mme Besant pour former autour de chaque soleil un septennaire abracadabrant, la présidente de la Société Théosophique termine en écrivant modestement :

« Peu de personnes encore sont portées à saisir cet immense schéma d'évolution intégrale, pas plus du reste que tous ne possèdent à fond le schéma correspondant de l'astronomie, bien que celle-ci ne s'occupe que du plan physique.

« Il n'est d'ailleurs pas urgent que ce schéma soit compris par de jeunes intelligences, parce qu'il n'est pas en rapport *immédiat* avec la Direction de la Vie ; il n'est vraiment intéressant que pour l'homme qui, désirant acquérir la connaissance intégrale, est disposé et apte à saisir les plus profonds problèmes de la nature et n'est pas effrayé par l'intense effort intellectuel qu'il implique ».

(*Revue Théosophique française, le Lotus bleu*, février 1913, p. 370 et suiv.).

Les bons et naïfs gobe-mouches de la théosophie acceptent ces inepties sans discussion, comme parole d'Évangile,en disant : c'est très beau, mais nous ne sommes pas encore assez évolués pour comprendre ! Pauvres âmes tourmentées, mais pleines de bonne volonté souvent, qui vont vainement et inutilement chercher auprès des farceurs comme ceux, à jamais disqualifiés auprès des penseurs sérieux, qui ont inventé le bluff d'Alcyone, ce qu'elles trouveraient si facilement dans les enseignements de l'Église !

Mme Annie Besant croit devoir appuyer sa clairvoyance à l'intuition de Mme Blavatsky, en citant des passages de la *Doctrine secrète :*

« Lorsque du plan bouddhique on peut considérer le système solaire, il présente à un tel observateur un aspect complètement différent de celui sous lequel nous sommes habitués à l'envisager ici-bas, et qui éclaire bien des assertions, des écrits de source occulte qui sans cela demeureraient inintelligibles ».

On voit sur quelle base scientifique reposent et les travaux de Mme Blavatsky et les adaptations nébuleuses de Mme Annie Besant.

— M. C.-W. Leadbeater, réincarnation d'un disciple de Clinéas, donne des renseignements ésotériques sur deux livres qui, avec *Aux pieds du Maître*, d'Alcyone, forment, paraît-il, un en-

semble initiatique capable de conduire jusqu'à l'adeptat théosophique le postulant qui les étudie.

« Expressément destinés qu'ils sont à accélérer l'évolution de ceux qui se trouvent sur le Sentier, ces livres proposent des idéals que les hommes appartenant au monde ne sont généralement pas disposés à accepter. Ce n'est que dans la mesure seule où l'homme vit ces enseignements qu'il se rend véritablement capable de les comprendre ».

Le premier de ces ouvrages initiatiques est : *La Lumière sur le Sentier*, par M. C. :

« Tel que nous le possédons, maintenant, il fut dicté par le Maître Hilarion qui, pour cela, fit usage des facultés médianimiques de Miss Mabel Colins, personne bien connue dans les milieux théosophiques, employée qu'elle était à l'époque par Mme Blavatsky à la rédaction de la revue le « Lucifer ». Le Maître Hilarion tenait ce livre de son propre Instructeur, le grand Etre que les étudiants théosophes appellent quelquefois entre eux « le Vénitien » ; mais ce dernier n'en est lui-même qu'en partie l'auteur.

...Même à l'époque présente, ce n'est qu'un petit livre, mais dans la première forme sous laquelle nous le voyons occultement, il est plus petit encore. C'est alors un manuscrit sur feuilles de palmier, vieux au delà de toute supposition, si vieux que, même avant l'époque du Christ, les hommes ne se souvenaient déjà plus de sa date ni du nom de son auteur, et qu'ils en considéraient l'origine comme perdue dans les ténèbres de l'antiquité préhistorique...

« Le langage dans lequel ces aphorismes sont écrits sur le livre occulte est une forme archaïque du sanscrit.

« Le Maître Vénitien les traduisit du sanscrit en grec pour l'usage de ses disciples d'Alexandrie, parmi lesquels se trouvait le Maître Hilarion dans celle de ses incarnations où il fut connu sous le nom de Jamblique...

« Le Maître Hilarion le traduisit du grec en anglais et le communiqua sous cette forme à son quasi-secrétaire ».

Le second ouvrage est de Mme Blavatsky :

« *La Voix du Silence*, transcrit à notre intention par Mme Blavatsky ellemême, mais représentant, en réalité, trois allocutions du grand instructeur Aryasanga — maintenant connu par nous comme étant le Maître Djwal Kul — instructions qui furent plus tard écrites de mémoire par son élève Alcyone.

(*Revue théosophique française, le Lotus bleu*, février 1913, p. 380 et suiv..)

On lit, au sujet de ce livre, dans le récit occulte de la 30e vie qu'Alcyone a, paraît-il, vécu aux Indes de l'an 624 à l'an 694 de notre ère, sous les noms de Upasena et Dhammalankara :

« C'est dans ce monastère qu'Aryasanga laissa à ses successeurs le merveilleux livre d'extraits auquel il donna le nom de Livre des préceptes d'or qui commence par les Stances de Dzyan et comprend de nombreuses citations tirées des ouvrages du grand Nagarjuna (Mercure) dont, pendant une incarnation antérieure vécue en Grèce, il avait été le si fidèle disciple, lorsqu'il était Kleinéas et que Nagarjuna était Pythagore... Ce fut Alcyone qui rassembla et ajouta au livre de son Maître les discours qu'Aryasanga avait prononcés et dont trois ont été traduits pour nous par Mme Blavatsky dans la *Voix du Silence*, de sorte que nous devons cet inestimable volume au soin qu'Alcyone apporta à rassembler les discours, de même que, dans sa trente-et-unième incarnation actuelle, c'est encore grâce à lui que, nous possédons l'exquis livre de chevet intitulé *Aux pieds du Maître* ».

(*Revue théosophique française, le Lotus bleu*, août 1912, annexe, p. 304).

On lit dans la 29e vie d'Alcyone :

« Il (Alcyone) se prit d'une respectueuse amitié pour un moine âgé, du nom de Dharmajyoti... Ce moine Dharmajyoti, nous est connu sous le nom d'Uranus ; ce fut plus tard Aryasanga et c'est aujourd'hui le Maître Djwal-Kool[1]. »

(*Revue théosophique française, le Lotus bleu*, juillet 1912, annexe, p. 293).

Il paraît que, dans cette incarnation, le nom d'Alcyone était « Maitribaladasa », ce qu'il ne faut pas traduire par le Maître se balade, mais par « le serviteur du pouvoir de bonté » ou « le serviteur du pouvoir de Maîtreya » On sait que celui-ci est le Bodhisattva qu'attendent, sur la promesse de Mme Annie Besant, les théosophes.

« Le troisième de ces livres destinés à servir de guides sur le Sentier ne nous a été que tout récemment donné par le même Alcyone, qui avait antérieurement transcrit pour nous les allocutions d'Aryasanga. Dans le dernier livre, intitulé *Aux pieds du Maître*, Alcyone répète à notre intention les enseignements qui lui furent donnés par le Maître Kouthoumi en vue de le préparer à la première des grandes initiations ».

(*Revue théosophique française, le Lotus bleu*, février 1913, p. 380 et suiv.).

« La *Lumière sur le Sentier* est le premier en date de trois ouvrages qui occupent une situation unique dans la littérature théosophique, parce que ce sont des instructions et des conseils donnés par ceux qui ont parcouru le Sentier à ceux qui désirent le fouler. Je me souviens que feu T. Subba Rao nous dit un jour que les principes renfermés dans ce petit livre comportent plusieurs significations superposées, et qu'ils peuvent, en les considérant au point de vue le plus élevé, servir d'instructions pour des stades différents. »

1. Il paraît, nous dit une N. D. L. R., qu'il a fait partie de la Société Théosophique, et que Mme Blavatsky et le colonel Olcott l'ont connu.

On remarquera dans les lignes suivantes l'analogie avec les symboles maçonniques, dont les multiples interprétations sont données dans les différents grades :

« Ces préceptes servent tout d'abord au Candidat, à celui qui parcourt le Sentier dit de probation. Ils peuvent ensuite être repris d'un bout à l'autre sous un aspect plus élevé et servir à celui qui, ayant franchi le portail de la première grande initiation, s'est engagé sur le Sentier proprement dit. De même, pour celui qui est parvenu à l'Adeptat, ces préceptes peuvent, dit-on, être pris de nouveau dans une acceptation encore plus haute, et servir d'instructions à l'Adepte qui poursuit sa route vers des réalisations plus sublimes encore. De telle sorte que, pour l'homme capable d'en comprendre en entier les enseignements mystiques, ce manuel a une portée plus grande qu'aucun autre... Il n'existe dans notre littérature théosophique nul joyau plus précieux, nul livre dont l'étude attentive et minutieuse soit plus profitable ».

« *La Voix du Silence* contient des enseignements qui mènent jusqu'au stade de l'Arhat. Il est, sous bien des rapports, écrit en partant d'un point de vue tout à fait différent de celui adopté par le Maître Hilarion ; et l'examen de leurs similitudes et de leurs différences sera certainement d'un grand intérêt pour l'étudiant attentif. »

(*Revue théosophique française, le Lotus bleu*, février 1913, p. 380 et suiv.).

— Nous avons déjà parlé, dans les numéros précédents, des divisions amenées dans la Société Théosophique par l'invention de l'Alcyone-Bluff. Elles ont eu leur écho à l'assemblée générale tenue à Adyar, près Madras, centre de la Société, sous la présidence de Mme Annie Besant, les 27, 28 et 29 décembre 1912. Voici ce que dit, à ce sujet, M.-A. Courmes, le directeur du *Lotus bleu* :

« La siuation de la S. T. ne cesse de progresser ; trois sections nationales, celles de Java, de Birmanie et d'Autriche se sont ajoutées au nombre des anciennes et l'ont ainsi élevé à vingt-deux. Une ombre a été portée au tableau par les errements de la section allemande, qui, après maints différends dans lesquels la Présidente a usé de longanimité, a, paraît-il, enfreint la Constitution de la Société Théosophique, qui est toute de tolérance élevée. Le Dr R. Steiner, en effet, aurait éliminé de la Section qu'il dirige, tous les membres de celle-ci qui font partie de l'Ordre de l'Etoile d'Orient. Cet Ordre-là n'appartient pas à la S. T. proprement dite : c'est simplement l'une des activités particulières que la S. T. a laissé éclore dans son sein, sans s'y solidariser ; mais, comme la participation même à la S. T. ne doit statutairement faire aucune distinction de race, croyance, sexe ou couleur, afin de former vraiment le noyau d'une fraternité universelle, on n'aurait pas jugé possible de laisser passer la grave infraction précitée, et le Grand Conseil de la Société aurait invité la Présidente à dissoudre la forme ac-

tuelle de la section allemande. Si la charte actuelle de cette section-là était retirée un jour, elle serait vraisemblablement donnée au nombre notable de branches allemandes déjà existantes, en accord avec Adyar dès leur formation, mais que l'intolérance des détenteurs du pouvoir à Berlin a forcées de rester indépendantes. Nous compléterons ces détails ainsi que les autres points importants de cette Convention lorsqu'ils seront parvenus à notre connaissance ».

« La Présidente a fait une nouvelle tentative de conciliation avec le Dr Steiner ».

(*Revue théosophique française, le Lotus bleu*, février 1913, pp. 389 et 391).

Les difficultés avec la section allemande ne sont du reste pas les seules soulevées par l'histoire d'Alcyone.

« Par ailleurs, les machinations nouvelles centralisées à Madras, et dont le but final serait de *faire échouer les grandes réalisations prochaines annoncées*, n'ont pas d'autres sources que celles précitées en général, conduites qu'elles sont par des personnes que la passion aveugle, puisqu'elles ne voient pas que, si les hérauts actuels de la théosophie se sont trompés dans leurs prévisions, il n'y aura pas besoin de menées criminelles pour achever leur défaite, tandis qu'au cas contraire, *rien ne prévaudra contre la vérité et la lumière*, de même que le Christianisme a résisté durant des siècles et continuera heureusement longtemps encore à le faire contre les assauts du matérialisme ignorant ou de l'impiété dissolue ».

(*Revue théosophique française, le Lotus bleu*, février 1913, p. 391).

Il faudrait aussi un peu de logique, entre théosophes, car enfin si rien ne peut prévaloir contre la *lumière et la vérité*, comment les oppositions du Dr Steiner et de Madras pourraient-elles avoir pour but final de *faire échouer les grandes réalisations prochaines annoncées ?* C'est-à-dire, sans doute, la réincarnation du Christ Bodhisattva dans la personne du jeune Hindou Alcyone.

Quoi qu'il en soit nous continuerons à tenir nos lecteurs au courant de la question.

— Les chefs du spiritisme et ceux de la Société Théosophique sont plutôt en désaccord. Cependant voici qu'un esprit se montre favorable à Alcyone :

« L'esprit, qui se donnait le nom de Motersadi, annonça que la médiumnité de Mme X, avait un but bien défini et ne durerait que deux ans ; qu'elle n'avait été produite que pour diriger un noyau dans ce groupe (spirite) et le préparer à servir un jeune Hindou, par lequel se manifesterait la prochaine incarnation du Christ. A chaque séance bi-mensuelle, Motersadi donna des

enseignements complètement d'accord avec ceux de la Théosophie, prémunit le groupe contre certains dangers inhérents au spiritisme et encourageaceux qui se sentaient prêts à quitter le spiritisme pour se placer sous la direction de Mme Annie Besant...Dès que ces noms furent prononcés, le président du groupe devint hostile...

« Une forme apparat, celle d'une sorte de prêtre vivant au Thibet ». Le Médium se prosterna devant cette apparition qui prononçait quelques mots dans une langue étrangère, où l'on distinguait le mot « Maitreya ».

Le « Voyageur errant », qui communique ces faits, est, nous dit-on, « une individualité de grande valeur intellectuelle, morale et spirituelle ». Il écrit :

« Il n'est pas désirable de perdre le contrôle de soi-même et d'être mis dans des extases sans son propre consentement, si délicieuses qu'elles puissent être. Il est plus sage d'avoir une base sûre dans ces régions inconnues. Si Mme X essayait délibérément, DANS UNE MÉDITATION CALME, d'atteindre son « prêtre » thibétain, elle pourrait entrer en communication volontaire et consciente avec lui, sans abandonner le contrôle sur elle-même ».

(*Revue théosophique française, le Lotus bleu*, février 1913, p. 384).

Ces lignes et les mots que nous avons soulignés font bien saisir la différence qui existe entre le « travail » des théosophes et celui des spirites. Les premiers rêvent éveillés, alors que les seconds se servent de médiums endormis. Il est très important, dans l'étude de ces différentes sociétés secrètes, de ne pas faire une confusion qui empêche de comprendre les deux doctrines.

— Dans un article intitulé « Ce que signifie le retour du Christ » M. *Weller van* HOOK nous dit que :

« Une des manifestations les plus significatives de ceux que nous savons guider notre évolution du côté invisible, a été la formation de la Société Théosophique ».

Et ce n'était pas là, paraît-il, besogne aisée, puisque :

« Les Maîtres de Sagesse ont depuis des milliers d'années travaillé consciemment à se constituer un groupe d'hommes destinés à les aider à l'heure présente ».

Mais enfin, tant d'efforts des Mahâtmas n'ont pas été inutiles :

« Le corps est maintenant formé, et la petite armée, si unie, si compacte et si forte, est prête pour son œuvre.

« Le formidable message donné en 1911 par Mme Besant des change-

ments qui se préparent dans le monde, a retenti dans l'Ouest... Les hommes ont été fortement remués par cette idée que le monde change et que vont de nouveau se manifester de grands Etres qui leur révéleront la grandeur des plans du Créateur et les méthodes d'action pour le but à atteindre ».

La tâche de la Société Théosophique est lourde,

« Car il faut que le chemin soit préparé, pour la venue du grand Instructeur, les plus gros obstacles doivent être réduits à l'impuissance et les plus petits disparaître ».

On ne nous dit ni ce que ce grand Etre doit faire, ni comment on le reconnaîtra, mais on nous apprend « pour qui le Christ doit venir » :

« Pour les hommes et pour les êtres divins eux-mêmes, car le fardeau des membres de la grande hiérarchie est actuellement lourd : quand le Christ aura fait ce sacrifice de descendre parmi les hommes et de prendre sur Lui la pesante tâche d'instructeur, il y aura un immense soulagement au sein de toutes les évolutions ».

Les Mahâtmas, je suppose, pourront alors se reposer...,et le monde ne s'en portera pas plus mal.

Encore une citation pour terminer et mettre en relief le pathos du langage théosophique :

« Le crucifiement symbolique du Logos lui-même sous le fardeau de la matière sera facilité, allégé, et un nouvel arc du grand cercle d'évolution sera plus aisément franchi par les êtres en marche ».

(*Revue théosophique française, le Lotus bleu*, février 1913, p. 377 et suiv.).

— Le groupe théosophique de Rome, dans sa réunion de janvier,a réélu pour son président M. le lieutenant-général Com. Charles Ballatore,et s'est inscrit à la « Ligue Théosophique indépendante ». Cette ligue a son centre officiel à Bénarès (Indes) et ses centres réels à Londres (représentant,M. A. Glass 291 Camden Road, London N.)à Paris, (M. Pierre Bernard 102, av. Mozart), à Rome (M. le Gén. Ballatore 13, Via Nomentana), etc. A remarquer,à ce propos, l'alliance théosophique-maçonnique-moderniste. *Ultra*, revue officielle de la section romaine,recommande le fameux *Cœnobium* de Lugano. A remarquer aussi un centre du même genre à Rome, rue Varese, 4, où l'on publie les Revues *Luce et Ombra* et *L'Idea Moderna*. D'autres Revues sont reliées au groupe : *Psyché* de Florence, et *Filosophia della scienza*, de Palerme, toutes recommandées par *Ultra*. — AIR, 17 février 1913.

Bibliographie

J.-K. Huysmans et le Satanisme d'après des documents inédits, par JOANNY BRICAUD. In-16 raisin, de 80 pages. Librairie Chacornac, Paris.

Sous un petit volume, ce curieux ouvrage, d'un écrivain qui paraît bien connaître les dessous du Satanisme contemporain, nous apporte de très intéressants renseignements. Il présente une certaine analogie, comme forme et comme fond, avec un petit livre, qui fut retiré du commerce sur la demande de la famille d'Huysmans [1]. Ils sortent tous deux de la même imprimerie.

L'auteur du nouveau volume que nous analysons est Jean II Bricaud, patriarche de l'Église Gnostique universelle. Nous avons publié dans les n° de la *Revue* des 15 octobre (p. 898) et 15 novembre 1912 (p. 1057) des renseignements qui montrent les attaches de M. J. Bricaud avec la secte de Pierre-Michel Vintras et les Martinistes du Dr Papus.

Le surnaturel diabolique a-t-il encore à l'heure actuelle des adeptes ? Voici ce que dit M. Joanny Bricaud :

« D'irréfutables documents attestent de nos jours, l'existence du satanisme. Les messes noires, les envoûtements, qui furent les scandales des siècles passés, sont pratiqués aujourd'hui encore.

« Tout comme Dieu, Satan a ses fidèles dévots, qui lui rendent un culte, en de ténébreux sanctuaires.

« Un des mieux renseignés sur ces effroyables rites... était sans contredit J.-K. Huysmans (p. 7)...

« Une des preuves principales de l'existence du satanisme était pour Huysmans les vols d'hosties consacrées. Pour quiconque observe, disait-il, les vols d'hosties consacrées dans les églises de campagne, les précautions prises par les évêques, les étranges révélations venues de Suisse, de Belgique, et aussi de France, disent assez qu'il se passe des choses où la police ne peut rien voir, mais qui ont leur importance, (p. 69)...

« Les Spirites, les Occultistes, les Rose-Croix satanisent plus ou moins, affirmait Huysmans : « A force d'évoquer des larves, les occultistes, qui ne peuvent, bien entendu, attirer les Anges, finissent par amener les Esprits du Mal ; et, qu'ils le veuillent ou non, même sans le savoir, ils se meuvent dans le diabolisme ». (*Là-Bas*, p. 427). En tout cas, ajoutait-il, si le Diable n'y est pas toujours, il en est bien près ». (p. 11).

1. *Une Étape de la Conversion de Huysmans*, d'après des lettres inédites à Mme de C., par ANDRÉ DU FRESNOY, in-16 raisin de 64 pp. Dorbon aîné. Paris.

Jusqu'à quel point l'auteur de *Là-Bas* a-t-il pénétré le fond de ces pratiques infernales ?

« La vérité est que si Huysmans assista à la messe noire, le récit qu'il en a fait n'est nullement une relation de choses vues. Certains détails sont empruntés à des documents tirés des Archives de Vintras.

« Mais la messe noire se disait. Malheureusement pour les curieux, cette messe maudite avait pour temple des locaux hermétiquement fermés, et, pour fidèles, des gens liés par un secret absolument inviolable ». (p. 13).

Si le récit donné par Huysmans n'est pas exact, on peut tenir pour certain qu'il n'en savait pas plus long. Car il eût, n'en doutons pas,écrit tout ce qu'il connaissait, surtout si cela avait pu donner plus de pittoresque à ses livres.

Huysmans paraît s'être surtout documenté, sur ce sujet, auprès de l'ex-abbé Boullan, prêtre indigne, qui, après des avatars que raconte M. J. Bricaud (p. 17 et suiv.), vivait à Lyon, en pratiquant la Magie. C'est lui que Stanislas de Guaita a stigmatisé, sous le nom du docteur Baptiste[1], comme successeur et continuateur des turpitudes de Vintras,le prophète de Tilly-sur-Seules.

« C'est aux environs de l'année 1889,que Huysmans commença de s'intéresser aux questions religieuses [2] ».

Le *Matin* a publié, peu après la mort de Huysmans, la lettre que celui-ci écrivit à l'ex-abbé Boullan, pour se mettre en rapport avec lui. Elle est du 7 février 1890 :

« Il me faut l'aide d'un homme supérieur, au-dessus du temps, éloigné des enfantillages malsains et inquiétants des spirites et de l'immuable sottise des cléricaux. Cet homme ne peut être que vous. Ah ! tenez, j'ai entendu parler ces occultistes, un soir, de votre personne avec une telle haine et une si précise terreur, que, du coup, je vous estimai fort. Je vous jure que mon livre sera un sacré branle-bas dans ce camp-là ! [3] »

La requête fut acceptée, et des relations suivies s'établirent entre l'abbé Boullan et l'écrivain. Pendant l'été de l'année 1891, Huysmans passa la plus grande partie des vacances à Lyon, chez le magicien. Étrange milieu où nous trouvons Mme Thibaut, devenue la Mme Bavoil des romans d'Huysmans.

1. *Le Serpent de la Genèse*. T. I, p. 430 et suiv.
2. *Une Etape de la Conversion de Huysmans*, p. 15.
3. *Une Etape de la Conversion de Huysmans*, p. 15.

L'abbé Boullan se croyait victime d'envoûteurs : Stanislas de Guaita, Oswald Wirth, le Sâr Péladan, rénovateurs du Martinisme avec Papus, Paul Adam, Barlet, l'abbé Alta et Albert Jounet. Une guerre à travers l'espace se livrait entre Paris et Lyon. Huysmans écrivait, à la date du 17 juillet 1891, à Mme de C. :

« ...Voici de quoi il s'agit ; savoir si Stanislas de Guaita est très malade. D'après des conjectures que je vais vous expliquer, il doit être, à l'heure qu'il est, au lit, et le bras qu'il s'injecte d'habitude de morphine, doit être comme une outre.

« Voici ce qui se serait passé. Ici, à Lyon, chez le bon Boullan, c'est une mêlée générale pour l'instant. Assisté d'une fort extraordinaire somnambule et de maman Thibaut, il se démène et se cogne. Or, de Guaita aurait empoisonné la petite somnambule qui lui aurait riposté par la loi du retour. Si bien qu'il y aurait intérêt à savoir si, en effet, de Guaita a écoppé.

« Les deux femmes, ici, le voient au lit [1]... »

Puis, après avoir visité la Salette et la Grande Chartreuse :

« Tout ça, ne vaut pas Lyon et Boullan. Décidément, ces gens sont extraordinaires. J'ai vu chez lui la messe dite par une femme ! !...

« Les batailles ont repris, depuis ma dernière lettre, du Wagram dans le vide ! — J'ai un peu peur d'être dans une maison d'aliénés. Boullan saute comme un chat-tigre avec ses hosties. Il appelle Saint-Michel, les éternels justiciers de l'éternelle justice, puis, à son autel, il crie par trois fois : terrassez Péladan, terrassez Péladan, terrassez Péladan ! C'est fait, dit la maman Thibaut, qui a les mains sur le ventre[2] ... »

Pendant que, tout au moins comme spectateur bienveillant, il assistait à ces pratiques de magie noire, Huysmans écrivait :

« Si vous voyez M. l'abbé Mugnier, dites-lui que je ne l'oublie pas et suis fort sage...

« Quant à mon âme, à ma pauvre âme, tonton tontaine, elle est très convenable. Je me suis donné l'avant-goût de la vie contemplative dans des cellules au blanc de chaux, avec un prie-Dieu pour mobilier ; ça m'a fortement calmé, je suis comme un angelot, tout blanc. Ça me change »[3].

M. André du Fresnoy, qui ne paraît pas très bienveillant à la conversion d'Huysmans, écrit :

« Tout en raillant un peu Boullan et ses acolytes, sans doute dans la crainte littéraire de paraître dupe, Huysmans ne se montre guère scanda-

1. *Une Etape de la Conversion de Huysmans*, p. 21.
2. *Une Etape de la Conversion de Huysmans*, pp. 27 et 28.
3. *Une Etape de la Conversion de Huysmans*, pp. 21 et 28.

lisé de leurs pratiques évidemment sacrilèges... En même temps qu'il se laisse enseigner par l'abbé Mugnier, Huysmans s'intéresse aux agissements d'hérétiques notoires [1]... »

Un catholique doit d'autant plus admirer l'action de la grâce divine dans la conversion de l'écrivain, que les circonstances qui l'entouraient semblaient devoir, au point de vue humain, s'y opposer davantage.

Il ne faut pas oublier, du reste, qu'en matière de conversion, l'action divine n'a pour ainsi dire pas de règles. Dieu agit sur l'âme par les moyens les plus différents. Tout lui est bon, et nul ne connaît ses secrets. Aussi, quand un écrivain converti se raconte avec autant de détails que l'a fait Huysmans, il déroute les uns, scandalise les autres et demeure incompris de la plupart. Les voies mystiques sont si peu connues.

M. Joanny Bricaut écrit :

« L'ordre surnaturel, qui ne lui était apparu que par le côté diabolique, devait se révéler à lui par le côté mystique, divin. Mais, jusqu'à la fin de sa vie, il fut hanté par le Satanisme. C'était un de ses principaux sujets de conversation » (p. 67).

Et le Docteur Étienne Levrat, dans un article intitulé : *La Médecine dans l'Œuvre de Huysmans*, nous dit :

« Il semblerait que l'œuvre de Huysmans doive se diviser en deux séries séparées par l'événement sensationnel de son existence, sa conversion. Cette démarcation est toute artificielle. D'un côté comme de l'autre de la barrière, c'est toujours le dilettante, l'artiste, l'amoureux des formes rares, de la mystique et du plain-chant qui apparaît [2] ».

Quoi qu'il en soit il faut convenir que le spectacle auquel se plaisait Huysmans, à Lyon, chez l'ex-abbé Boullan, n'était guère propre à ramener une âme à Dieu, si ce n'est par le dégoût. M. J. Bricaut écrit, dans le volume que nous analysons :

« Il y avait de tout dans ses pratiques : du mysticisme délirant, de l'érotomanie, de la scatologie, du sadisme et du satanisme » (p. 66).

Citons encore les passages suivants intéressants à noter à titre documentaire :

« La lutte entre Boullan et ses ennemis dura jusqu'en 1893, date de sa mort... dans la nuit du 4 janvier 1893 (p. 39)...

1. *Une Etape de la conversion de Huysmans*, p. 45.
2. *Mercure de France*, n° 374, T. CI, 16, janvier 1913, p. 298.

« A en croire les amis de Boullan, sa mort était due à des pratiques magiques : il avait été frappé par des mains invisibles et criminelles, armées de foudres occultes, de forces redoutables et inconnues.

« J'étais à Lyon, disait Huysmans, lorsque parvint chez Boullan une des lettres de la Rose-Croix, signée de Guaita, condamnant à mort par les fluides celui qui vient de mourir... » (p. 40).

« La mort mystérieuse de l'abbé Boullan fut l'occasion d'une vive polémique entre écrivains occultistes : Huysmans et Jules Bois d'une part, et Stanislas de Guaita de l'autre... Jules Bois accusa formellement de Guaita et ses collègues de la Rose-Croix d'avoir envoûté l'abbé Boullan » (p. 47).

On trouvera les détails de cette affaire dans le *Gil Blas* des 9, 13 et 15 janvier et, dans le *Figaro* du 10 janvier 1893. Il y eut échange de témoins et duel, sans résultat fâcheux. (Cf : pp. 47 à 63).

Huysmans essayait de convertir ses amis et pour cela son apologétique consistait à leur faire suivre le chemin qu'il avait lui-même parcouru. M. Gustave Boucher écrit dans une plaquette qui n'a pas été mise dans le commerce :

« Ses incursions dans le satanisme lui avaient été salutaires ; il avait senti le souffle du malin, du moins il en était persuadé. Son scepticisme amer, plus fait de pessimisme que de philosophie, s'était évanoui devant les phénomènes qu'il tenait pour décisifs, et les mystères de « Là-Bas » lui avaient ouvert l'esprit à la compréhension du surnaturel divin. Il était donc convaincu que ses amis céderaient aux mêmes emprises. Pour les amener à Dieu, il croyait, au début de sa conversion, à la nécessité de leur faire traverser ce qu'il appelait avec son outrance coutumière, « les latrines du surnaturel ».

« C'est sous l'empire de cette fraternelle préoccupation que l'idée lui vint de nous réunir dans son appartement de la rue de Sèvres pour nous faire assister à des expériences, dont il augurait de probantes manifestations, espérant en tirer argument pour entraîner l'adhésion aux clairs mystères de la foi, de ceux d'entre nous qui y demeuraient encore étrangers.

« Espoir noble, préoccupation charitable, mais basés sur des moyens singulièrement puérils et décevants [1] »

M. Boucher raconte dans cette brochure une séance de spiritisme qui eut lieu chez l'écrivain au mois de janvier 1892. On y évoqua le général Boulanger.

M. Jean Bricaut nous donne encore ce détail, intéressant à retenir :

1. Gustave Boucher. *Une Séance de Spiritisme chez J.-K. Huysmans*. Niort, 1908. Tiré à 200 ex. non mis dans le commerce.

« Huysmans racontait lui-même qu'après la publication de *Là-Bas*, il n'avait pas échappé aux attaques des occultistes de la Rose-Croix. Plusieurs fois, disait-il, il aurait été en danger de mort sans l'intervention de l'abbé Boullan (p. 36)... De cela, Huysmans accusait nettement le marquis de Guaita... » (p. 37).

Huysmans avait hérité des papiers de l'abbé Boullan. Ils contenaient, paraît-il, de tels détails que :

« Quelque temps avant sa mort, alors qu'il souffrait déjà du terrible mal qui devait l'emporter, il les brûla.

« Il fit de même des nombreux documents qu'il possédait, concernant les prêtres satanistes, diseurs de messes sacrilèges, de *messes noires*, et qui auraient été, nous en sommes persuadés, du plus haut intérêt pour l'étude du satanisme contemporain » (p. 77).

Nous ne partageons pas les regrets de M. Joanny Bricaut, et nous croyons que Huysmans a agi comme un bon catholique en détruisant toutes ces turpitudes. Nous en savons bien assez sur ce sujet. Du reste, toutes ces confessions, toutes ces lettres où les « Lucifériens » se mettent en scène et se racontent, contiennent ordinairement plus d'orgueilleuses extravagances et de vaniteux mensonges, que de vérités. Ce sont, sauf de rares exceptions, des documents très suspects.

Huysmans, on le voit, est encore, par bien des côtés, inconnu ou mieux imparfaitement connu. Il reste beaucoup à dire sur le compte de ce si intéressant personnage. En attendant un travail définitif, le petit volume de M. Joanny Bricaut apporte des renseignements utiles pour l'œuvre complète et sincère qui sera certainement un jour écrite sur le grand converti dont la mort fut un si bel exemple mystique.

La Médecine Spagyrique, par M. JOLLIVET CASTELOT, in-16 jésus de 275 pages, imprimé en rouge sur papier jaune. H. Durville, Paris.

Ce livre débute par une intéressante étude sur la médecine occulte alchimique. Puis, M. Jollivet-Castelot, dont le nom fait autorité pour tout ce qui regarde la science hermétique, analyse et commente : *La Royalle Chimie, de Crolius, traduite en français par M. de Boulène en* 1633.

Il nous donne ensuite une réédition intégrale du « *Traicté des signatures ou vray et vive anatomie du grand et petit monde* par *Oswald* CROLLIUS. Puis une analyse détaillée du : *Traicté*

Familier de l'Exacte préparation spagyrique des médicaments pris d'entre les minéraux, animaux, végétaux, avec une brève réponse au livret de Jacques Aubert touchant la génération et les causes des métaux par JOSEPH DU CHESNE, *sieur de la Violette, Conseiller et médecin du Roy ; à Paris, chez Claude Morel, rue Saint-Jacques, à l'enseigne de la Fontaine M. D C XX IIII, avec privilège du Roy.*

Enfin le volume se termine par une étude sur : *Le Triomphe de l'Archée et la Merveille du Monde ou la Médecine universelle pour toutes sortes de maladies désespérées et dangereuses,à Paris en* 1658.

Tous ceux que l'alchimie spagyrique intéresse liront avec profit ce curieux et savant volume.

Le seul reproche que nous adresserions à M.Jollivet Castelot, serait le manque de renseignements bibliographiques sur les ouvrages anciens dont il s'est occupé et la manière trop succincte dont la table des matières a été rédigée.

Ce sont là de petits détails qui n'atteignent en rien la valeur du travail donné par le savant directeur des « *Nouveaux Horizons* ».

Pour devenir chiromancien, par M. *Paul* C. JACOT, avec 17 figures spéciales, H. Durville. Paris.

Petit traité synthétique de chiromancie,écrit pour les débutants dans cette partie de la science occulte. Si tant est que la chiromancie soit une science d'abord,et ait rien d'occulte ensuite.

N. FOMALHAUT.

L'Imprimeur-Gérant : L. CLOIX, Avenue de la Gare — Nevers.

Quis ut Deus ? Dieu premier servi

TOME III N° 6

REVUE INTERNATIONALE

DES

SOCIÉTÉS SECRÈTES

Paraissant le 5 & le 20 de chaque Mois

DEUXIÈME ANNÉE

N° 6 — 20 AVRIL 1913

ABONNEMENTS { France et Belgique. . . . **20** fr. par an.
Etranger . . . . **25** —

Prix du Numéro : **1** fr. **50**

ON S'ABONNE EN FRANCE, SANS FRAIS, DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

EN VENTE :

A PARIS

Bureaux de la Revue
96, Boulevard Malesherbes

Librairie des Saints-Pères
83, Rue des Saints-Pères

Bruxelles
LIBRAIRIE Albert DEWIT

Genève
LIBRAIRIE Vve GARIN

Rome
LIBRAIRIE DESCLÉE et Cie

St-Louis, Mo (*Etats-Unis*)
B. HERDER *Publisher*
17, South Broadway

Vienne
LIBRAIRIE GÉROLD

Prague
LIBRAIRIE TOPI

LIVRAISON DU 20 AVRIL 1913

SOMMAIRE

PARTIE DOCUMENTAIRE

Certaines questions maçonniques, encore à l'étude, peuvent être traitées à un point de vue différent ; nous croyons utile de faire connaître ces diverses solutions, tout en laissant aux auteurs la responsabilité de leurs articles.

Toute la correspondance, concernant la Revue, doit être adressée à son Secrétaire, M. Victor DESCREUX, **96, Boulevard Malesherbes,** Paris, XVIIe.

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

La table des matières de la 1re année sera envoyée incessamment.

LA MORALITÉ D'UN INCIDENT

IIe Article

Dans un précédent article (Voir la *Revue Internationale des Sociétés secrètes*[1], du 5 mars 1913), j'ai exposé les faits qui ont servi de prétexte à la chute de M. Millerand. J'ai fait pressentir que, sous cet incident factice, il y avait des raisons plus ou moins mystérieuses. J'ai rappelé que, dans l'*Action française*, M. Charles Maurras avait parlé d'une force occulte obligeant les pouvoirs publics à agir sous une impulsion irrésistible contre leurs propres intérêts et contre les intérêts du pays.

Cette force exerce une sorte de chantage moral. Quiconque prétend s'en affranchir est impitoyablement brisé. Aussi, le plus souvent, on capitule. Elle est à la fois intérieure et extérieure. Intérieurement, elle sert des rancunes et des ambitions : extérieurement, elle sert des intérêts antinationaux.

La dernière crise en est un exemple.

Voyons d'abord les intérêts de la puissance occulte intérieure.

Un Ministre de la Guerre fait preuve d'énergie contre les efforts des agents destructeurs de la charpente nationale. Il rehausse le prestige de l'Armée ; il montre du caractère, au moins relativement. Donc il devient un danger. Tout détenteur de la puissance nationale peut être un axe de cristallisation des mécontentements, des espoirs et des instincts de défense. En lui, on salue l'aurore d'un renouveau.

C'est pourquoi, dans l'ombre, on guettait M. Millerand.

D'autre part, l'heure est grave. L'Europe trépide d'un bouil-

1. Dans cet article, p. 467, ligne 5, lire 1899, au lieu de 1900, comme date de l'instruction judiciaire menée par le parquet du 2e Conseil de Guerre de Paris.

lonnement inquiétant, présage d'une explosion prochaine Les pays menacés auraient besoin d'une attention vigilante sur les frontières.

Une crise opportune enlèverait l'unité de vues dans la conception, la continuité dans la préparation, l'énergie dans l'exécution. Donc il faut une crise.

Ainsi, l'effort de destruction, intérieur et extérieur, est convergent.

Mais il faut un prétexte : on le trouvera dans l'affaire du Paty de Clam.

Pourquoi ce choix ? Ici, il nous faut débrouiller un à un les fils de l'intrigue.

D'abord, l'affaire du Paty de Clam a réveillé, semble-t-il, de vieilles rancunes. Ces rancunes ne tiennent pas seulement, à proprement parler, à l'Affaire Dreyfus. Celle-ci n'est venue que par dessus de basses jalousies ; mais elle est une des données du problème. Il y a toutefois quelque chose de plus · du Paty a eu le grand tort d'avoir raison ; et puis, il est le seul dont on ait épluché la vie après lui avoir tendu tous les pièges, le seul qui ait été emprisonné soixante jours, le seul sur lequel on ait fait une instruction judiciaire dans laquelle tous les calomniateurs aient pu venir déblatérer à leur aise, et il est sorti de l'épreuve la tête haute : cela ne se pardonne pas.

On a dit : « Du Paty, c'est l'Affaire Dreyfus ; l'Affaire Dreyfus, c'est du Paty ». C'est une légende qui tombe devant les faits. Il serait plus juste de dire : L'Affaire Dreyfus, ce sont les prodro- « mes de l'Alliance russe ; du Paty, c'est la victime de l'Affaire « de Fachoda. » Regardez les choses à ce point de vue, et vous y verrez plus clair.

Ainsi, des rancunes et des jalousies d'un côté ; de graves événements extérieurs de l'autre.

Voyons d'un peu plus près les rancunes. Laissons de côté celles qui proviennent de la jalousie et de l'envie. Les autres ne sont pas autre chose que l'effet de l'instinct de la conservation.

Dès le début de l'Affaire Dreyfus, on a fait des vilenies au Lieutenant-Colonel du Paty de Clam.

A l'Etat-Major de l'Armée, il avait été choisi au mois d'octobre 1894, pour faire l'enquête sur Dreyfus, comme délégué de l'officier de police judiciaire, parce qu'il ignorait tout des prodromes de l'Affaire Dreyfus. Mais il semble bien qu'on le desti-

nait à jouer ce rôle depuis plusieurs mois, ou tout au moins à jouer un rôle, quand on aurait réussi à dégager Dreyfus d'un ensemble de personnes qu'il était difficile de mettre en cause. Sous l'aiguillon d'une souffrance, une bouche peut arriver à s'ouvrir ; mais si l'on est bien sûr que la bouche ne s'ouvrira pas, parce que son possesseur ne sait pas, quelle sécurité ! Or, du Paty ne savait pas ; à cette époque, du moins.

Des expériences l'avaient démontré. D'ailleurs, cet officier était absorbé dans son travail ou dans sa famille. Ceux qui, peut-être mieux instruits, avaient cherché à le sauver en lui offrant des positions séduisantes hors du Ministère, s'étaient heurtés aux refus de sa loyauté.

L'Affaire Dreyfus survint ; il y fut mêlé bien à contre-cœur, et il crut, comme on le lui assura, que l'Affaire commençait à la découverte du fameux bordereau.

Mais, bientôt, il eut l'obscur instinct qu'on lui cachait un pot aux roses. Il est discipliné, mais il n'est pas maniable ; quand il soupçonne qu'on veut lui imposer une volonté inexpliquée, il se cabre, puis il cherche à aller au fond des choses, sans souci des conséquences. Il ne transige pas avec son devoir, mais il tient à son droit. Il proposa d'abandonner les poursuites contre Dreyfus le jour où il sentit alentour une atmosphère de cachoteries inexplicables.

Ainsi, il s'attira des inimitiés féroces. Quand il fut bien établi qu'il ne marcherait pas sans approfondir, qu'il se passerait de certains soi-disant concours, qu'il ferait interroger certains témoins s'il ne les interrogeait lui-même, alors on brûla l'Affaire en la livrant à la publicité[1] ; on retira le dossier des mains de cet original qui ne voulait pas comprendre, et qui s'obstinait à vouloir appuyer au lieu de glisser.

Puis on chercha à l'étrangler avec des fleurs, tout en s'efforçant de l' « écluser ». Par derrière, on le livrait aux fauves ; la légende se créait, astucieuse et lâche.

Quand survint l'Affaire Esterhazy, on n'eut de cesse qu'on ne l'y introduisît sous de vains prétextes, en lui en cachant l'essence et les débuts. Le fait s'explique aisément.

Le colonel Henry avait fabriqué un papier contre Dreyfus après la première condamnation. Le colonel du Paty avait eu

1. L'arrestation de Dreyfus connue de plus de cinquante personnes, fut gardée secrète pendant 15 jours. Elle fut révélée au public par un entrefilet de la *Libre Parole*, provoquée par une lettre signée Henry, adressée à M. Papillaud.

mauvaise impression de ce papier quand le général Gonse le lui avait montré un an plus tard : « Il ne m'a pas paru enthousiasmé », dit le général Gonse dans une déposition de l'enquête Tavernier, dont j'ai eu le texte sous les yeux. Le papier accusateur consistait en une soi-disant lettre de l'attaché italien, Panizzardi, à l'attaché allemand Schwarzkoppen, lui recommandant de s'arranger pour qu'on ne sache pas ce qu'ils avaient *fait avec ce Juif*, et désignant Dreyfus. Ce papier, fabriqué par Henry, le 1er novembre 1896, fut montré par le général Gonse à du Paty dans la deuxième quinzaine de novembre 1897. En février 1898, du Paty exprima des doutes sur l'authenticité du papier. Henry travailla dès lors à éloigner ou à détruire du Paty. C'était logique. De même avait-il fait pour Picquart, qui, lui aussi, avait douté du papier.

Henry fut aidé dans son œuvre de destruction par les agents secrets de l'adversaire, qui s'étaient introduits dans l'Affaire et y travaillaient, dans l'ombre, sous l'œil des sots, conquis par leur beau zèle : rien n'est cocardier comme un traître, et cela prend toujours. Le 30 août 1898, Henry avoua au Ministre Cavaignac avoir lui-même fabriqué le papier. Le lendemain, il fut trouvé mort, la gorge coupée, dans sa prison. Le travail secret continua par vitesse acquise, contre du Paty. Il fallait bien essuyer le rasoir d'Henry sur la tunique de quelqu'un d'autre, sinon on eût approfondi. Mais du Paty garda son sang-froid et fit tête partout. Il débrouilla peu à peu les intrigues, perça les secrets des dossiers, découvrit des crimes, s'associa avec des amis ardents.

Dès lors, il devint un danger permanent pour les intrigants et les criminels.

Aussitôt que la résolution de le réintégrer dans les cadres fut prise d'une façon ferme par M. Millerand, on vit arriver ce qu'on appelle les chacals de couloir ; tel est, du moins, le terme employé par le lieutenant-colonel du Paty.

Ils se dirent que, si du Paty était réintégré, il aurait plus de force pour dénoncer les actes abominables dont il a été victime. Les responsabilités s'établiraient, et, comme toujours en France, parfois d'ailleurs injustement, elles finiraient par se concréter sur un homme. Or, ceux dont la conscience n'est pas tranquille, ceux qui, par leurs complaisances et leurs encouragements, ont créé l'ambiance, le bouillon de culture, savent qu'un jour l'abcès crèvera. Alors, l'opinion longtemps égarée trouvera la voie de

la vérité. Il se produira une de ces sautes de vent qui, d'un seul coup,chassera le nuage dont ils se font une auréole brumeuse,et ils apparaîtront tels qu'ils sont : moralement hideux.

De là,la passion frénétique manifestée quand on sut que M. Millerand tenait bon. Si vous étudiez les intrigues qui se sont ourdies du 17 décembre 1912 au 6 janvier 1913, vous dégagerez une des inconnues de l'équation. Les noms des personnages qui, d'avance,ont su le décret en préparation, donnent par répercussion une indication très sûre à ce sujet[1]: défense personnelle, solidarité ethnique, sentiment que l'heure de la vérité est proche, nervosité très visible se traduisant par des actes maladroits.

Néanmoins,la vérité plane, décrivant des cercles de plus en plus étroits. La forteresse du mensonge est investie par elle. Certes, quand le Décret paraîtra, on fera une sortie furibonde savamment et longuement *improvisée* ; le Ministre tombera ; on donnera des coups de pied dans le sable, pour que le vent, soufflant en tempête, aveugle le bon public, qui n'y verra que du bleu, pas même du petit bleu[2] ; on montrera comme une inconséquence une action de du Paty, parfaitement raisonnée, pour arriver à voir enfin son dossier. Puis, le calme renaîtra. Une voix, deux voix s'élèveront : « Et les faux ! » On fera le silence ; mais l'écho répétera : « Et les faux ! » ; car ils subsistent, les faux ! On embrouillera la question ; on dérivera l'attention, c'est entendu. La manne céleste se répandra sur certaines plumes ; cela réussira une fois, deux fois... Bon sommeil, mes amis ; mais attendez le réveil !

Voici une lettre adressée au Ministre de la Guerre, M. Millerand, par le lieutenant-colonel du Paty de Clam, le 23 juillet dernier. Il était alors en retraite, et il communiqua à cette époque la lettre à des amis, comme c'était son droit. On ne sait ni qui vit ni qui meurt ; et, quand on constate que le dossier où l'on a déposé, avec les traces d'une carrière honorable, la vérité sur ses actes, se trouve travesti pour transformer cette vérité en

1. On peut citer M. Steeg, alors ministre de l'Instruction publique, et M. Leblois, ami d'enfance de Picquart, fils du pasteur Leblois qui avait été le maître de Scheurer-Kestner. Voir *Précis de l'Affaire Dreyfus*, par Henri DUTRAIT-CROZON, page 63.

2. Le petit bleu est une carte-télégramme adressée à Esterhazy, non envoyée à celui-ci,et qui est considérée comme une pièce fausse fabriquée pour substituer Esterhazy à Dreyfus (Voir DUTRAIT-CROZON, *Précis de l'Affaire Dreyfus*, page 65). D'après les capitaines Lauth et Junck Picquart a cherché à faire donner un caractère d'authenticité à cette pièce fausse (Voir DUTRAIT-CROZON, *loco citato*, page 66). Le 20 septembre 1898, il fut traduit en conseil de guerre pour faux et usage de faux, et un ordre d'informer fut lancé. Il était déjà traduit en correctionnelle avec Leblois. La Franc-Maçonnerie lança Brisson et consorts au secours de Picquart, et le sauva en faisant ajourner l'Affaire, le 8 décembre 1898.

mensonge, il est prudent de confier à des mains fidèles le dépôt de son honneur.

Que notre ami nous pardonne, si, devançant l'heure prévue, nous montrons par quelques lettres, qu'à la base des intrigues criminelles destinées à étouffer la vérité, il y a la crainte du chauffeur apercevant le tesson qui va crever son pneu : cela roulait si bien !

La lettre du 23 juillet 1912, qu'on va lire, montre d'une façon évidente que le Commissaire du Gouvernement au Conseil d'Etat, M. Saint-Paul, a eu sous les yeux des pièces inconnues de l'avocat du lieutenant-colonel du Paty de Clam. Aucune des pièces portées sur l'inventaire du dossier ne mentionne que les Elèves de l'Externat de Saint-Cyr en 1870 auraient été menés au feu. Mais, comme il faut, pour que le colonel perde son procès, qu'il ait été en service militaire effectif à l'Externat, on glisse sous les yeux du Commissaire du Gouvernement des pièces apocryphes. Ainsi, on assouvira les rancunes.

LETTRE ADRESSÉE PAR LE LIEUTENANT-COLONEL DU PATY DE CLAM, A M. LE MINISTRE DE LA GUERRE.

Versailles, 23 *juillet* 1912.

(*Reçu de la poste*, *n°* 183 *du même jour*).

Comme suite à mes lettres des 24 juin et 7 juillet 1912, et pour aider à l'enquête que vous avez prescrite au sujet de la falsification de mes états de services, j'ai l'honneur d'appeler votre haute attention sur ce qui suit :

Dans le *Petit Temps* du 23 mars 1907, figure un résumé du réquisitoire prononcé contre moi par M. Saint-Paul, alors maître des requêtes, et promu depuis lors conseiller d'Etat.

M. Saint-Paul appelle « Externat Militaire » tout court les Cours facultatifs institués dans Paris assiégé en 1870, pour les Candidats admissibles à l'Ecole Spéciale Militaire.

Le titre officiel de ces Cours est « Externat de Saint-Cyr ».

Le titre « Externat Militaire » est celui-là même qu'on a introduit dans le texte de l'arrêt du Conseil d'Etat.

Il n'y a donc pas eu un lapsus de M. Saint-Paul. La dénaturation du titre est intentionnelle.

Je ne dis pas que M. Saint-Paul a frauduleusement et intentionnellement dénaturé le titre officiel pour donner à l'Externat de Saint-Cyr un caractère qu'il n'avait pas. Mais je dis qu'on a glissé intentionnellement dans le dossier, à l'insu de mon défenseur, et mis sous les yeux de M. Saint-Paul une pièce dénaturant le titre et le caractère de l'Externat, et je dis qu'on a éliminé les pièces portant le timbre et le cachet officiel de l' « Externat de Saint-Cyr ».

En outre, M. Saint-Paul, parlant de mon séjour à l'Externat de Saint-Cyr, frauduleusement transformé en Externat Militaire pour amener la suite, ajoute ceci : « Au cours de cette période, il (le requérant) a été à la disposition de l'autorité militaire, *il a été mené au feu* et était certainement belligérant ».

Mon avocat, qui avait eu communication de mes Etats de services authentiques, a renvoyé à mes Etats de services joints au dossier pour constater que c'était inexact.

Or, mes Etats de services, vous m'en avez donné la preuve par l'envoi d'une copie certifiée, avaient été soigneusement falsifiés avant d'être mis sous les yeux des juges; et ceux-ci ont dû, en les voyant, me considérer comme un imposteur.

De telle sorte que M. Saint-Paul qui détenait une copie de la pièce apocryphe, a pu, en toute assurance, affirmer qu'à l'Externat de Saint-Cyr, j'étais en campagne, puisqu'on m'avait mené au feu ; donc, j'étais belligérant ; donc, j'étais à la disposition de l'Autorité militaire.

Vous pouvez constater sur l'original de la copie que vous m'avez adressée, que le faussaire avait bien fait le nécessaire pour cela.

D'abord, il avait supprimé sur la pièce apocryphe la mention que je n'avais pas contracté d'engagement.

Puis, il me faisait servir dans la Mobile, où, vu mon âge, je ne pouvais servir que comme engagé. M. Saint-Paul put donc dire dans son réquisitoire : « Peut-on concevoir la nomination d'un officier dans l'armée active sortant directement de la vie civile ? ». L'impression qui se dégageait de cette proposition, spécieuse d'ailleurs, puisqu'il y avait un mémorable exemple du contraire, c'est que j'étais engagé et que je contestais simplement la validité de l'engagement ; tandis que je suis entré au service, valablement pour la retraite, le jour seulement où j'ai été commissionné : la loi est formelle sur ce point.

Ensuite, le faussaire m'ayant frauduleusement attribué, sur la pièce apocryphe, le bénéfice de la Campagne pendant mon séjour à l'Externat de Saint-Cyr, alors que la pièce authentique me le refuse, M. Saint-Paul, qui a sous les yeux la pièce apocryphe, me proclame belligérant, c'est-à-dire à la disposition de l'autorité militaire. Les juges, reproduisant dans l'arrêt les termes mêmes dont s'est servi M. Saint-Paul, ont donc eu sous les yeux la même pièce, c'est-à-dire les Etats de services apocryphes, substitués aux Etats de services authentiques, précédemment communiqués à mon avocat.

Ce n'est pas tout.

M. Saint-Paul déclare que j'ai été conduit au feu, étant à l'Externat de Saint-Cyr. Or, le faussaire était trop avisé pour avoir ajouté un nom de combat à la campagne dont il m'octroyait frauduleusement le bénéfice à l'Externat de Saint-Cyr. Il s'était dit que le règlement prescrit formellement d'indiquer les actions de guerre auxquelles on a pris part. Certes, un faux de plus ou de moins ne faisait rien à l'affaire : on aurait pu mettre Champigny ou Villiers et, l'arrêt étant sans appel, on n'y aurait vu que « du feu ». Mais quelque esprit minutieux aurait pu demander des précisions, et l'Ecole Spéciale Militaire, qu'on prétendait identifier avec les Cours facultatifs dits Externat de Saint-Cyr, aurait certainement revendiqué la gloire de ces combats quand l'Ecole fut reconstituée. Le faussaire s'en tint donc à me donner, sur la pièce apocryphe, le bénéfice de la Campagne qui m'est retiré sur la pièce authentique pendant la durée des Cours de l'Externat de Saint-Cyr.

Quand M. Saint-Paul prétendit qu'on nous avait menés au feu, mon avocat se contenta de renvoyer les juges à mes Etats de services qu'il croyait être des Etats de services authentiques à lui montrés. Les juges, se reportant aux Etats de services mis

sous leurs yeux,c'est-à-dire aux Etats de services faux dont vous m'avez envoyé la copie certifiée, ont trouvé inscrite la Campagne pendant mon séjour à l'Externat. On leur avait parlé de batailles auxquelles l'Externat avait participé. Dès lors, la cause était jugée : l'Externat était bien un Externat Militaire, ses élèves-externes étaient bien des belligérants, et je n'étais qu'un vulgaire imposteur.

Mais,comme le faussaire s'est arrêté à moitié chemin par prudence, les prétendus combats auxquels l'Externat aurait participé ne figurent ni sur les Etats de services authentiques, ni sur les apocryphes, ni sur aucun journal de marche.

Donc, ce n'est pas là que M. Saint-Paul a puisé l'idée des combats opportuns.

Il est,en effet,inadmissible que M. Saint-Paul ait inventé cette histoire de toutes pièces,et il est non moins inadmissible qu'il ait lancé à l'audience une pareille fable sans s'appuyer sur une *documentation* bien facile à établir si le fait avait été vrai, mais qui est apocryphe, puisque le fait est faux.

Donc,indépendamment des Etats de services apocryphes dont vous m'avez envoyé la copie certifiée, il y a eu un dossier secret, inconnu de mon avocat, qui a circulé dans le tribunal appelé à juger mon pourvoi sans appel,et qui contient des faux. Mon avocat,à qui on avait communiqué les pièces *vraies*, ne pouvait évidemment pas soupçonner que ces pièces vraies étaient doublées secrètement de pièces *fausses*,et que les pièces originales,détruisant l'effet des pièces fausses,seraient escamotées,contrairement à la Loi, dans l'arrêt sans appel.

En un mot, non seulement on m'escamotait tous mes atouts en vertu du droit du plus fort, mais mon partenaire avait substitué aux cartes du jeu, des cartes bizeautées.

Dès lors, on conçoit toutes les difficultés que j'éprouve à me faire rendre la plus sommaire des justices, à faire tenir envers moi cette parole que Turenne tenait envers les brigands mêmes.

Toutes celles des pièces fausses qui émanent de votre Administration, sont passées par votre Direction du Contentieux et de la Justice Militaire.C'est donc là que doit s'être trouvé l'instigateur ou le complice des faux. C'est là qu'il y a eu un intérêt puissant à me tenir hors la loi,*cum minutione capitis*.C'est là qu'il y a eu à la fois juge et partie.

Quand votre prédécesseur m'a fait écrire que des ordres étaient donnés pour qu'il soit fait droit à ma demande d'emploi de Lieutenant-Colonel de réserve, « ce qui ne saurait tarder », qui donc s'est opposé à l'exécution des ordres du Ministre ? La Direction du Contentieux et de la Justice Militaire d'alors [1]. Et elle invoque la prétendue intangibilité d'un décret..., que vous venez précisément de modifier, pour d'autres que moi.

La méchanceté sectaire ne suffit pas à expliquer cet ostracisme haineux, sournois et systématique,si indigne de l'esprit de générosité et de loyauté des Français indigènes. Il y a aussi, et surtout, la peur que j'ai faite au faussaire et à ses complices, quand j'ai porté la plainte qu'on m'a fait retirer en jouant de mon patriotisme. Cette plainte, on pouvait l'étouffer judiciairement de par la loi du plus fort. On a préféré me désarmer par un procédé qui n'est certes pas d'inspiration française.

1. Il est bien entendu que le Lieutenant-Colonel du Paty n'a voulu parler que de certaines personnes à découvrir, mais que l'honorable personnel de la Direction du Contentieux n'est pas en cause. Le personnel de cette Direction est généralement placé sous les ordres d'un Conseiller d'Etat.

Mais on n'étouffe pas la voix de la conscience, et ces gens me détestent parce que je suis la voix de leur conscience.

Aujourd'hui encore,on s'efforce,par des intrigues misérables,d'éluder votre enquête d'empêcher la vérité de se faire jour, la justice de triompher de la fraude.

C'est pourquoi je vous demande de vouloir bien me faire l'honneur de m'accorder une audience particulière, soit au Ministère, soit à votre domicile particulier.

Signé, Lieutenant-Colonel du Paty de Clam.

Le lieutenant-colonel du Paty de Clam fut reçu par M. Millerand le 21 octobre dernier. Dans cette audience, il ne fut pas question des pièces falsifiées.

Mais il y a d'autres pièces fausses en dehors de celles relatives au procès qu'il y a eu devant le Conseil d'Etat.

D'abord, M. Messimy, pour excuser son manque de parole, a déclaré que le lieutenant-colonel du Paty lui avait adressé une lettre injurieuse pour l'ancien Ministre Picquart. Or, nous l'avons déjà dit : Cette lettre est un faux. Elle existe ou elle a existé ; car, malgré tout, on ne peut admettre que M. Messimy, pour obtenir un effet oratoire, ait pu inventer de toutes pièces l'histoire de cette lettre. Toutes les lettres adressées à M. Messimy par le lieutenant-colonel du Paty, alors en retraite, ont passé sous nos yeux en 1912 ; pas une n'a trait à Picquart. Comment se fait-il que,lorsqu'on a cherché un prétexte pour atteindre du Paty, on n'ait pas produit d'une façon quelconque cette prétendue lettre ? Parce qu'il aurait fallu mettre sous les yeux du lieutenant-colonel du Paty ce corps de délit, cette pièce capitale, et, comme c'est un faux, du Paty aurait pu poursuivre son auteur. Alors, on a fait disparaître la lettre, comme on a fait disparaître la demande montrée à M. Millerand pour justifier le replacement de du Paty dans un service d'arrière de la Territoriale, alors qu'on lui avait promis un emploi dans un service d'avant de la Réserve. Maintes fois, M. Millerand a cité cette prétendue demande d'emploi dans la Territoriale : jamais on n'a pu la produire. C'est sans doute à elle que M. Thalamas a voulu faire allusion dans une question figurant à l'*Officiel* du 6 mars 1913.

Il est probable qu'on a fait disparaître de même l'original des Etats de services du colonel,dont la copie certifiée lui a été envoyée par bordereau du 3 juin 1912. Cet original n'a jamais été produit depuis lors : l'affaire reviendra au jour, si du Paty n'obtient pas justice, soyez-en sûr.

Il semble résulter de tout cela qu'il y a au Ministère de la Guerre une officine secrète qui fabrique les pièces nécessaires à

l'exécution des ordres d'un pouvoir occulte supérieur aux Ministres.

Une fois les ordres exécutés, on détruit ou on dissimule les pièces apocryphes, comme on dissimule les pièces authentiques susceptibles de dévoiler la fraude. On ne recule devant rien pour sauver un affidé. Le Ministre peut parfaitement ignorer ce qui se passe à ce sujet. Il croit ce qu'on lui raconte, et comme on le lui raconte.

Si dix honnêtes gens avaient à la Chambre la ferme volonté d'arriver à faire la lumière sur les actes de cette officine, ils y arriveraient certainement ; mais on les leurre, on détourne leur attention, on les intimide. Ils sont comme ces Bédouins auxquels on persuade que les poteaux télégraphiques sont faits pour attirer la pluie bienfaisante ; ensuite ils sont tout surpris que les Roumis soient au courant de leurs mouvements.

Il suffit de vouloir, d'être unis et tenaces. Une bonne attaque sur la boîte où s'est perpétrée l'affaire du Paty, et quelques hommes énergiques tiendront le bout du fil. Qu'ils mettent le Ministre en demeure de produire l'original des états de services, dont copie certifiée a été envoyée au colonel par bordereau du 3 juin dernier et l'original de la copie certifiée envoyée à l'avocat du colonel avant l'arrêt du Conseil d'Etat de mars 1907, et qu'ils comparent les deux pièces après avoir lu nos articles. C'est bien simple, n'est-ce pas ? Il n'en faut pas plus pour décider si du Paty est, oui ou non, victime de faussaires qui ont transformé ses Etats de services de façon à justifier l'arrêt qui lui a fait perdre son procès; ou pour s'assurer si, oui ou non, l'original falsifié a disparu des archives depuis le 12 juin 1912, ou enfin pour savoir si, oui ou non, le pouvoir judiciaire officiel doit s'incliner devant les coupables protégés par le pouvoir occulte.

Laissons là, maintenant, cette cause seconde sur laquelle il importait de s'arrêter, parce que les causes secondes sont souvent plus visibles et compréhensibles que les causes premières, et passons à la cause première de la crise que nous étudions.

La vraie cause de cette crise, c'est l'asservissement, en France, des pouvoirs apparents à des organismes secrets, et de ceux-ci à des directions non-françaises.

Par Français, j'entends les Français de race, et par Non-Français, j'entends les Français du *Bulletin des Lois* et les gens à cheval sur plusieurs nationalités et peints en bleu de France.

Si nous nous reportons à la lettre écrite le 24 juin 1912 par le lieutenant-colonel du Paty de Clam et publiée dans la *Revue Internationale des Sociétés secrètes* le mois dernier, nous verrons que cet officier a comme un instinct que le pouvoir apparent est asservi à une puissance occulte et que cette puissance est manœuvrée par l'Etranger.

L'idée se précise quand nous relisons tout ce qui s'est écrit au moment de la crise.

Des articles de M. le sénateur Gaudin de Villaines dans la *Libre-Parole*, il ressort que le lieutenant-colonel du Paty de Clam a rendu récemment un service d'ordre militaire.

Le colonel, croyons-nous, ne parlera pas à ce sujet. Sa devise est : « *Pro Patria tacendo pati clam* », souffrir en silence pour la Patrie. Tout effort de ce côté serait sans doute inutile. D'ailleurs, pour percer le mystère, on a déjà essayé de tous les moyens ; il a laissé dire. Les inventions les plus saugrenues l'ont trouvé froid. Il a rendu un service à son pays : voilà tout. Cela est indubitable.

D'après le *Matin* du 12 janvier dernier, M. Millerand a dit : « Il m'a entretenu de questions dont j'ai pu vérifier l'intérêt ». Cette phrase en dit long dans son laconisme, puis est venue l'heure des réflexions et des atténuations. Il n'est pas agréable pour ceux qui se sont assis devant un échiquier, et qui sont en train d'achever de disposer les pièces, de voir un fâcheux donner un coup de pied dans la table. Si peu que ce soit, il faut remettre les pièces en place. Alors il est de bon goût de simuler l'indifférence. J'imagine qu'il a dû se passer quelque chose d'analogue dans les sphères militaires.

Quoi qu'il en soit, M. Millerand, interrogé par un député bien connu qui, devant de nombreux témoins, lui demandait si, oui ou non, le lieutenant-colonel du Paty de Clam avait rendu un service, a répondu textuellement : « Oui, c'est un service ».

Alors la cause est entendue : inutile d'insister.

Au milieu de janvier 1912, M. Messimy parle à son successeur du cas du Paty : il l'a déclaré lui-même. Le colonel insiste, au mois de mars, pour qu'on tienne la parole donnée : il n'obtient rien. Le 3 juin, il se fait enfin délivrer la copie certifiée de ses Etats de services falsifiés en 1907. Le 12 juin, une enquête est ordonnée : elle est simple, car il suffit de comparer deux pièces ; et l'enquête se recouvre de la mousse d'un oubli opportun.

Le 21 octobre, il est reçu par M. Millerand ; le 24, par le général Bourdériat ; il rend le petit service en question. Le 5 décembre, il confirme par écrit un point intéressant. L'échiquier est réparé. En même temps, on s'occupe du replacement du colonel, et, le 6 janvier 1913, le décret de réintégration est signé. Ce qu'il n'a pu obtenir en quatorze mois, du Paty l'obtient dans les deux mois qui suivent sa conversation, dans les quinze jours qui suivent des faits auxquels cette conversation n'a pas été étrangère.

C'est une simple coïncidence.

Mais, il y a des gens qui n'ont pas considéré cela comme une coïncidence, à tort évidemment. D'abord, il y a l'Etranger, qui, s'il n'aime pas qu'on regarde par dessus son mur, aime assez à fouiller dans nos tiroirs.

En voulez-vous un exemple ?

Au commencement de juin 1898, le Ministre de la Guerre avait mis dans un tiroir une étude secrète faite en prévision d'une rupture avec une Puissance étrangère. On eut besoin de consulter ce document. Le Ministre constata sa disparition. Un officier supérieur s'occupait de la question, et, dit son dossier personnel, « il venait encore de prouver ses qualités dans telles circons- « tances », à propos de cette éventualité de guerre. Il fallut, pour remplacer ce document disparu, faire venir la minute de ce travail, conservée par un autre officier qui avait quitté Paris. Chose étrange, quelques jours après, le projet disparu se retrouva dans le tiroir où le Ministre l'avait vainement cherché. La brebis vagabonde était revenue au bercail. Quant à la minute renvoyée de province, elle arriva, avec un petit retard, dans une enveloppe fendue sur le côté, à l'adresse de l'officier général destinataire, entourée d'une ficelle et portant cette inscription désinvolte : « Parvenue dans cet état à la poste à Paris ».

Que fit-on ? Rien. D'abord, il n'y avait plus rien à faire : la trahison était consommée. Mais, quelques jours après, le Ministère tombait sur une question futile.

Le Ministre de la Guerre tombé ne s'appelait pas Millerand, mais Billot.

L'officier chargé du travail fut brisé quelques semaines après ; il s'appelait du Paty de Clam.

L'histoire se répète : il lui est si facile de se répéter en France! Le procédé est simple : on barbote dans nos papiers, auxquels on fait prendre l'air, et on écarte les compétences au moment psy-

chologique. On me dit que cela n'a pas changé ; on pourrait préciser sans peine, n'est-ce pas, Monsieur le Ministre ?

Autre exemple. Le 1er juin 1899, Marchand est à Paris; il arrive de Fachoda. Gros événement ; réception au Cercle militaire.

C'est pour le soir à huit heures et demie, et puis... et puis on ne sait pas... Qu'allait-il sortir du quart d'heure de Marchand? Que faire? C'est bien simple: arrêtons du Paty.– Pour quel motif ? — On verra après, mais arrêtons-le. D'abord, il ne se rencontrera pas avec Marchand, et puis, du même coup, l'attention sera divisée.

C'est le coup géminé, cher à ces gens. On jeta donc du Paty en prison sans mandat d'arrêt et on songea à régulariser cette arrestation quarante-deux jours après. Mais nous ne sommes plus au temps des lettres de cachet, n'est-ce pas ? La loi est égale pour tous ; le respect de la liberté individuelle est la caractéristique du progrès moderne. Pendant ces quarante-deux jours, on avait fait tâter du Paty au sujet de « l'Emissario » de la dépêche Pannizzardi, et l'entêté refusait de déclarer que la phrase de cette dépêche relative à un émissaire, c'est-à-dire à un complice, avait été ajoutée à l'Etat-Major de l'armée.

On songea que du Paty allait parler devant des juges, et cela se gâterait. On le relâcha.

Et aujourd'hui ? faut-il insister, préciser ? Non, n'est-ce pas ?... du Paty a rendu un service, voilà tout.

Ce sont là trois exemples ayant pour dates 1898, 1899 et 1913.

Les choses se passent comme si l'Etranger avait donné l'ordre suivant : « Le lieutenant-colonel du Paty de Clam vient de « montrer une compétence spéciale dans telle matière. Cela me « porte ombrage. Vous voudrez bien le mettre hors d'état de me « nuire en servant la France ».

Un journal qui sert les intérêts de l'Etranger s'écriait au mois de février : « M. du Paty... vient d'être cruellement puni « de sa *manie patriotique* de « servir ». M. Etienne le suspend de son « emploi pendant un an. Gageons, que d'ici un an, M. du Paty « nous apportera quelque nouvelle surprise qui le fera suspendre cette fois *ad vitam æternam*. Ainsi soit-il. »

Sa manie patriotique de servir! Est-ce assez caractéristique ! N'est-ce pas à encadrer? Voilà une phrase à commenter dans nos Ecoles Militaires pour développer le fanatisme de nos jeunes officiers. Mais aussi pourquoi du Paty a-t-il, dans ses notes, cette

phrase d'un général qui n'est guère suspect de réaction: « Ma-
« gnifique nature..., écrit le général Godart; il aime son métier « de toute son âme ». Quelle condamnation à mort ! « On le « lui fit bien voir », dit le bon La Fontaine.

Le fait est particulièrement frappant dans le cas le plus récent.

Ainsi que le fait remarquer le commandant Driant, dans la *Libre Parole* du 2 février dernier, « le lieutenant-colonel du Paty de Clam connait bien l'armée allemande. La topographie de la frontière de l'Est lui est familière. Il a demandé à servir à l'avant-garde, à se mettre au point (par des périodes d'exercice). Il en a la promesse. Eh bien ! on consent à le laisser reprendre du service, mais en cas de guerre seulement,et alors il sera en queue, dans un service de demi-invalide, et on l'empêchera de s'exercer en temps de paix. Là, il ne pourra pas faire bénéficier l'armée de ses connaissances spéciales, de ses aptitudes ; *il sera comme prisonnier d'Etat de l'Etranger* ».

C'est encore trop. Sous un prétexte misérable, appuyé sur des documents falsifiés ou incomplets,on le suspend pour un an, de manière à faire trainer,par la formalité d'un conseil d'enquête, sa rentrée au service en cas de guerre. Comme c'est adroitement distillé ! Il pourrait donner quelques avis compétents, quelques renseignements précieux sur des questions qu'il possède tout spécialement, à un moment où les heures valent des journées. Mais non, il passera des jours et des jours à coter et à parapher des pièces d'archives : son acte de naissance, son contrat de mariage, ses notes dans les Ecoles, son certificat de vaccine, peut-être, etc., etc... Ce sera double et triple profit pour l'ennemi, puisque cela immobilisera une demi-douzaine d'officiers. Quelle heureuse perte de force ! Comme il a bien travaillé pour l'Etranger, celui qui a trouvé cela !

Et si les choses se passent ainsi pour un petit lieutenant-colonel, qu'est-ce donc quand il s'agit d'un Bonnal, d'un Geslin de Bourgogne et de tant d'autres, qu'on a arrêtés net dans leur carrière parce que l'ennemi les trouvait trop supérieurs ?

Il y a bien longtemps, au cours de manœuvres, un aide de camp du Tsar s'était pris d'affection pour un jeune officier dont les qualités étaient appréciées de tous : « Mon camarade, lui dit-
« il un jour, je vous aime beaucoup : laissez-moi vous donner un « conseil. Faites-vous petit, tout petit, ou vous êtes perdu,et ce

« serait dommage pour notre art. Vous êtes déjà marqué pour le « sacrifice ».

Le jeune officier ne comprit pas tout d'abord. Plus tard, le général russe le retrouva et lui dit : « Rappelez-vous ce que je vous ai prédit. Vous êtes perdu ». C'était vrai. Ce Russe était allié à Saint-Yves d'Alveydre,c'est-à-dire à un homme très instruit de ce qui se passait dans les milieux secrets internationaux devenus très en faveur en Russie. C'est par lui qu'il avait su, je suppose, ce qu'il expliqua :

Il y a une organisation secrète chargée de noter la valeur militaire des officiers considérés comme ayant un avenir exceptionnel. Il ne s'agit pas du bas et vil casserolage des cuistres de loges ni des petites jalousies de métier, ni enfin du dérangement que les activités intellectuelles apportent aux paresses d'esprit confortables. Il s'agit d'une admirable agence de police militaire supérieure, fonctionnant à côté des agences militaires d'espionnage technique.

Je sais un des serviteurs de cette police qui se renseignait sur la valeur de nos généraux ; il contrôlait les renseignements en allant noter les sujets au Bois de Boulogne à hauteur du Tir aux pigeons. Heureux le général gros et lourd, dont l'œil éteint dénotait la fatigue et l'usure ! Heureux le beau voleur au crâne vide ! Malheur à celui dont l'œil vif dominait l'embonpoint ! Malheur au chétif d'apparence qui domptait son corps par sa volonté nerveuse ! Pour ceux-ci,le *veto*, un impitoyable tableau de reculement dressé aux bords de la Sprée, appliqué sur les bords de la Seine, la calomnie basse, l'histoire inventée de toutes pièces ou déformée perfidement, l'allusion sournoise à quelque légende mal définie. Pour ceux-là, l'atmosphère sympathique, le « Pas plus bête qu'un autre ».

Mais, direz-vous, comment peut-il se trouver des gens capables d'accomplir une besogne aussi infâme ? Certes, la passion politique, l'arrivisme, la rancune peuvent engendrer le « casserolage » à l'intérieur. Mais trahir ses chefs, ses frères d'armes, à l'Etranger !

D'abord, sachez que le casserolage, dans une secte secrète, n'a pas de frontière. Mon confrère Esma vous a donné,à ce sujet des renseignements caractéristiques,l'année dernière, dans le numéro du 15 octobre, je crois, de la *Revue Internationale des Sociétés secrètes*.

Et puis,sachez aussi que ces agents d'information sont le plus

souvent des malheureux qui se sont laissé prendre par quelque imprudence, par quelque indiscrétion. « S'ils ont livré des ren« seignements, tout d'abord ils étaient de peu de valeur, « et c'était pour en avoir de plus importants[1] ». Le jour où ils sont pris, ils doivent marcher, marcher toujours, marcher quand même. On les place entre deux alternatives : continuer et en tirer les avantages que donne en France la protection de l'Etranger ; cesser et être dénoncé, livré dans son propre pays ; dans tous les cas, on est un homme perdu.

Celui auquel j'ai fait allusion plus haut a, plusieurs fois, cherché à s'affranchir du joug de l'Étranger, grâce à des complaisances françaises, à des complicités de sectes et à une audace peu commune. Mais quelle existence et quel esclavage !

D'après les articles publiés dans la *Libre Parole* par M. le sénateur Gaudin de Villaines, il semble que le lieutenant-colonel du Paty de Clam a eu des notions sur cette organisation.

Nous en trouvons la confirmation dans certaines publications.

On y voit que l'Affaire Dreyfus paraît être née dans une de ces officines louches d'espionnage international qui prospéraient au moment des préliminaires de l'alliance russe. La Russie avait un intérêt puissant à savoir quel fonds elle pouvait faire sur sa future alliée. La France était non moins intéressée à montrer sous un jour favorable les charmes de cette union. L'Allemagne était fort désireuse de regarder par le trou de la serrure. Tout cela ne va pas sans manœuvre d'amorçage, sans une cuisine assez malpropre. Les agents se prennent dans leurs propres filets. Ils veulent ce qu'on appelle « faire suer la marque ». En amorçant, ils peuvent être happés et obligés de marcher pour de bon. Il serait intéressant de lire, à ce propos, la déposition de M. de Rocheblave, lors de la dernière revision de l'Affaire Dreyfus.

Mais citons quelques documents.

Dans le journal *le Mousquetaire* de M. Joinard, en novembre 1909, on lit la lettre suivante que le lieutenant-colonel du Paty de Clam avait adressée à un journal suisse, le *Journal de Genève*, qui, je crois, n'a pas inséré.

1. Paroles de Dreyfus au Commandant Lebrun-Renaud, alors capitaine, le 5 janvier 1895, avant la dégradation : « Il (le Ministre) sait que, si j'ai livré des documents, ils étaient sans importance, et que c'était pour m'en procurer de plus sérieux ». (DUTRAIT-CROZON, *Précis de l'Affaire Dreyfus*, p. 46).

Monsieur,

Je vous remercie d'avoir publié ma lettre,et je vous félicite d'un acte de bonne foi que je ne rencontre pas toujours dans mon pays ni dans le vôtre.

Ainsi, un journal de Zurich ayant déclaré que « le Père Jésuite du Lac avait été mon conseiller dans l'affaire Dreyfus », j'ai écrit à ce journal que *jamais* je n'avais eu aucun rapport avec le Père du Lac,et le journal n'a pas eu la bonne foi d'insérer la rectification.

Quant au Commandant Ravary, il n'a prononcé ni réquisitoire, ni rien dans le procès Dreyfus en 1894. Il ne faisait même pas partie du Conseil de Guerre qui a jugé Dreyfus.

Vous dites : « Il n'est pas possible de juger d'un procès par les actes d'instruction [1] ».

Rien de plus juste,surtout si, comme ce fut mon cas, l'enquêteur ayant l'intuition que la réalité lui a été masquée par des apparences, s'est refusé à conclure.

Mais,je dirai plus.

L'homme ou le groupe qui instruit une affaire ne peut pas, ne doit pas se substituer au Tribunal appelé à se prononcer en toute indépendance.

C'est pourquoi,dans un procès en révision, la Cour de Cassation comprenant, parmi les membres appelés à juger, les magistrats qui ont instruit le procès en revision, ne peut pas, ne doit pas s'ériger en juge du fait, ni trancher l'affaire au fond, sauf dans le cas où le condamné est mort ou dans le cas où il ne subsiste rien susceptible d'être qualifié crime ou délit. Tel est l'esprit, telle est la lettre de notre Code d'instruction criminelle.

Dans l'espèce, Dreyfus, le condamné,était vivant,et il subsistait des faits criminels:

1° Faits antérieurs à l'apparition du Bordereau ;

2° Faits révélés par le Bordereau survenu *entre temps* :

3° Faits postérieurs à l'apparition du Bordereau.

A ce que vous appelez « l'aboutissement » du procès Dreyfus, il manque le jugement rendu au nom du Peuple français, après débats publics et contradictoires, qui seul pourra se substituer légalement au jugement rendu au nom du Peuple français à Rennes, après débats publics et contradictoires.

Jusque-là, il y a coup de force juridique, pour imposer par raison d'Etat, par raison de parti ou par raison de personnes, la solution présentée par les instructeurs de l'affaire, mués en juges du fait, et la conscience publique est et restera troublée.

Recevez, etc.,...

Signé : LIEUTENANT-COLONEL DU PATY DE CLAM.

Voici ce que nous lisons dans la *Bastille* du 25 juin 1910 :

Le Dreyfusisme, c'est la conquête de la France par un peuple étranger ayant à son service une secte secrète ou plutôt « la secte secrète » dont la Maçonnerie française est l'une des formes les mieux connues, grâce aux travaux, à l'enseignement et à l'inlassable énergie de M. Copin-Albancelli.

Le Dreyfusisme, c'est la destruction de toutes nos traditions, de toutes nos gloires

1. Le *Journal de Genève* faisait allusion, d'après nos recherches dans ce journal, à l'instruction Ferrer.

et de nos intérêts comme de notre idéal, pour leur substituer les gloires, les intérêts et l'idéal de la nation conquérante. Le Dreyfusisme, ce sont nos institutions administratives et judiciaires faussées pour servir l'intérêt particulier de l'un des membres de la nation conquérante, à l'encontre de l'intérêt général de la France ; c'est le Français réduit à l'état de natif, d'aborigène de race inférieure, régi par le droit du plus fort.

....

« Grégori a tiré sur Dreyfus », dit l'accusation, et Grégori ne peut pas faire entendre les témoins qui voudraient expliquer pourquoi il a tiré sur Dreyfus. « J'ai tiré sur le Dreyfusisme », dit Grégori, et il ne peut faire entendre les témoins qui voudraient expliquer pourquoi il a tiré sur le Dreyfusisme. On aurait voulu faire croire finalement que Grégori avait tiré sur une redingote dans laquelle, par hasard, se trouvait un nommé Dreyfus.

Le jury a acquitté à l'unanimité Grégori, et ce fait, dont le retentissement a passé nos frontières, a été étouffé en France dans des diversions bruyantes savamment suscitées.

Depuis lors, jamais on n'a pu faire revenir l'affaire Dreyfus dans le prétoire. Partisans et adversaires du Dreyfusisme se cantonnent chacun sur une des berges du fossé, aucun n'ose le franchir, aucun ne permet aux indépendants de le franchir.

Pourquoi ?

Parce qu'à l'audience, on a évoqué les prodromes de l'Affaire, la période sacrée sur laquelle il est interdit de faire la lumière.

Demain, on dira que j'ai « refait » ici l'histoire bien connue de l'affaire Dreyfus. Non. Je « fais » ici, en quelques mots, l'histoire des prodromes de l'affaire Dreyfus.

En 1893, nous étions en pourparlers avec la Russie en vue de la conclusion d'une Convention militaire. Ces pourparlers avaient provoqué une grande agitation dans les Chancelleries et dans les officines d'espionnage.

Une de ces officines d'espionnage fonctionnait dans des conditions telles qu'il était impossible de ne pas soupçonner Dreyfus, à tort ou à raison, d'en faire partie.

Mais on ne pouvait agir directement contre cette agence internationale sans risquer de faire échouer les négociations en cours et sans compromettre des personnalités marquantes.

Vous comprendrez que je n'insiste pas ici.

Après la signature de la Convention militaire, on résolut d'en finir avec l'officine d'espionnage en question, mais en mettant Dreyfus en cause seul, et en écartant toute autre personne.

Ainsi, en 1894, Dreyfus « était pour plusieurs motifs l'objet de soupçons. On le « surveillait. Entre temps, survint une pièce qui, nous en avons la certitude, prove- « nait d'une ambassade. » Le fait est confirmé par une note contemporaine, de Casimir-Périer, alors président de la République, note très nette qu'on a vainement cherché à embrouiller depuis et qu'on a étouffée dans ses parties essentielles.

Dreyfus fut arrêté à propos de la pièce prise dans une ambassade et fut poursuivi seul.

Vous voyez que nous sommes loin de la légende officielle.

On a dit que j'avais été choisi pour arrêter Dreyfus, parce que j'étais antisémite.

Je n'étais anti rien du tout.

J'étais soldat.

Je suis de ceux qui considèrent tous les hommes comme frères, sans distinction de race ni de couleur.

Mais j'ai des devoirs plus essentiels envers mes frères de race, parce que nous avons en commun des traditions, des responsabilités ancestrales et des destinées nationales.

Je sais qu'on peut faire un citoyen français avec un morceau de papier, mais qu'il faut des siècles pour faire une âme française vibrant à l'unisson de nos morts.

Quand Dreyfus m'a dit : « Ma race se vengera sur la vôtre », il a fait l'aveu que sa race est distincte de la mienne, et forme un Etat hébreu dans l'Etat français, et il a formulé un programme d'action de l'Etat hébreu contre l'Etat français. La religion n'a rien à voir là-dedans.

J'ai été désigné pour arrêter Dreyfus, parce que seul, paraît-il, je remplissais les conditions. Et parmi ces conditions, était celle-ci : j'ignorais tout de ce qui s'était passé avant l'apparition du bordereau.

Je ne l'ai su que bien des années après, par des témoins des faits.

Vous savez la suite.

J'ai arrêté Dreyfus. Dreyfus a toujours cherché à me tromper et à faire devier son affaire.

Un seul exemple :

Il m'avait déclaré que sa vie était irréprochable. Pressé par moi, il a fini par me dire qu'il était victime d'une machination ; puis il m'a dit : « Ne cherchez pas, c'est cette espionne de Mme Déry », et il m'avoua avoir eu des relations galantes avec cette étrangère,qui figurait sur le carnet des personnes suspectes d'espionnage.

Mme Déry disparut pendant le procès.

Mon rapport devant être lu en séance publique, je substituai, au nom de Mme Déry, l'indication Mme X...

Quelques années après, dans le huis-clos de la Cour de cassation, je nommai Mme Déry. Le greffier écrivit le nom en toutes lettres.

Le *Figaro* publia ma déposition avec le nom en toutes lettres. Le lendemain, le *Figaro* arriva à Berlin. Le même jour, à Berlin, Mme Déry tombait du troisième étage sur le pavé.

Le témoin, qui était la fausse piste, mais qui aurait pu mettre sur la vraie piste, était supprimé.

Mais ne craignez rien. La vérité est plus forte que tout, et elle arrivera à se faire jour, malgré tous les efforts.

Les paroles qui précèdent ont été prononcées par le lieutenant-colonel du Paty de Clam, dans une réunion d'environ deux cents personnes.

Dans une brochure dactylographiée, datée du 4 septembre 1910, intitulée *L'Affaire Esterhazy*, par J. M. A. Rivals, lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, breveté d'Etat-major, officier de la Légion d'honneur, on trouve cette lettre du lieutenant-colonel du Paty de Clam :

« Je n'ai pas de certitudes sur le rôle joué par Esterhazy; je ne puis donc émettre « un avis sur ce rôle.

« Mais je sais qu'il y a contradiction entre les premières informations d'Esterhazy, « réitérées en août 1898 devant le Conseil d'enquête qui les a étouffées, (à savoir que « lui, Esterhazy, n'a connu le texte du bordereau que par la publication de ce docu-

« ment par le *Matin*) et les affirmations ultérieures du même Esterhazy (à savoir « qu'il aurait écrit le bordereau par ordre de Sandherr).

« Je sais encore que j'ai été trompé sur les origines de l'affaire Dreyfus (voir la *Bas-* « *tille* du 25 juin 1912, page 4) ; qu'il y a eu des saisies de documents dans une am- « bassade autrement que par Mme Bastian ; qu'on m'a caché l'existence de papiers « à demi comburés figurant dans un dossier secret, pour ne pas me révéler comment « on se les est procurés ; qu'à tout prix, même au prix d'actes criminels, on a voulu « écarter toute complicité dans l'affaire Dreyfus.

« Je sais que la Cour de cassation a refusé de me réentendre sur des faits nouveaux « venus à ma connaissance ; que,si elle a violé l'article 445 en faveur de Dreyfus, « c'est pour éviter des débats publics,où il aurait bien fallu s'expliquer; que, depuis « lors, il y a un parti pris évident pour empêcher toute enquête visant les faits anté- « rieurs à l'apparition du bordereau...

« Votre travail vous amenant sur le terrain défendu, tous se déroberont, soyez-en « sûr.

« Marchez quand même : la vérité finira par triompher du mensonge, qui n'a pour « lui qu'un droit précaire, celui du plus fort.

« Vous pouvez user de cette lettre comme bon vous semblera : je ne crains aucun démenti.

« Cordialement à vous,

Signé, DU PATY DE CLAM.

L'étude du colonel Rivals,de laquelle cette lettre est extraite, présente un intérêt particulier,à cause des aperçus qu'elle donne sur un cambriolage opéré dans une ambassade. Il semble qu'on y trouve l'anneau de liaison entre les « préliminaires » de l'Affaire Dreyfus, c'est-à-dire l'Affaire Dreyfus collective, et l'Affaire Dreyfus proprement dite, c'est-à-dire l'Affaire individuelle.

Les préliminaires se passent en 1893, d'après ce que nous extrayons des documents du lieutenant-colonel du Paty de Clam. Ces préliminaires semblent liquidés par l'arrivée de Casimir Périer aux affaires,en décembre 1893. Tout au moins,on croit en avoir fini, « l'incident doit être considéré comme clos ». Mais en pareille matière, on prend volontiers ses désirs pour une réalité. L'incident n'était pas clos du tout.

La lettre ci-après, écrite à un ami, M. de C., par le lieutenant-colonel du Paty,jette quelques lueurs sur le sujet. Cette lettre est du 2 juillet 1910 :

« Mon cher Ami,

« Je ne veux pas continuer à m'occuper du Bordereau : c'est perdre son temps. «Du jour où je me suis aperçu qu'on m'a trompé sur les vraies origines de l'Affaire, « et que le Bordereau n'est arrivé qu'*entre temps*, j'ai perdu la foi dans ceux qui m'ont « affirmé qu'il était arrivé par la *voie ordinaire*. C'est possible, mais je dis : « Je n'en « sais rien ; » voilà tout.Est-il le produit du cambriolage dont Cordier m'a parlé entre

« deux chartreuses. C'est possible. A-t-il été pris chez la femme ou par la femme. C'est « encore possible.

« Mais ce qui est certain, c'est que l'Affaire Dreyfus remonte, à ma connaissance, « à 1893, et que ni le général Gonse qui, le premier m'a montré le bordereau, ni Sandherr, ni le général de Boisdeffre, ni le général Mercier ne m'ont parlé des faits an- « térieurs à l'apparition du bordereau survenu *entre temps*. J'ai connu ces faits plus « tard.

« Par contre, il est manifeste qu'on a voulu éviter toute complicité, et que par là « on a faussé toute l'instruction. Il y a eu accord entre la Guerre et les Affaires Etran- « gères pour enlever de la version originale de la dépêche Pannizzardi les mots « *ri- « mane prevenuto emissario* », l'émissaire prévenu reste. Cochefert, qui a été mêlé « aux origines de l'Affaire Dreyfus, est resté seul avec lui (Dreyfus) après l'arresta- « tion. J'avais l'ordre de me prêter à l'entrevue : j'ai obéi.

« J'ai de fortes raisons de croire qu'un pacte est intervenu à ce moment. Dreyfus « a écrit de l'Ile du Diable : « J'ai tenu ma promesse, pourquoi le général de Bois- « deffre ne tient-il pas la sienne ? » Je ne réponds pas des termes, c'est le sens.

« Le 31 décembre 1894, l'émissaire prévenu et resté fait l'objet d'une dépêche « chiffrée adressée de Rome à Pannizzardi, qu'on m'a cachée. Cela causa un grand « trouble. On m'a envoyé trouver Dreyfus ; il m'a parlé d'une promesse qu'on lui « avait faite.

« Le 5 janvier 1895, Dreyfus a parlé devant plusieurs personnes, entre autres Le- « brun-Renaud. A aucun prix, on n'a voulu tenir compte de ces propos, et Casimir- « Périer a fait une algarade furibonde à Lebrun-Renaud pour avoir parlé (et ce n'est « pas lui qui a parlé !) Il est certain qu'on a voulu à tout prix empêcher de révéler « les faits antérieurs au bordereau.

« J'ai une drôle de lettre de Ballot-Beaupré à ce sujet.

« La dépêche Pannizzardi, tripatouillée aux Affaires Etrangères, est très impor- « tante, puisqu'on m'a menacé de m'arrêter si je ne disais pas une chose fausse à son « sujet et, qu'après mon arrestation illégale, on m'a fait la promesse de me relâcher, « si je disais que les mots *Rimane prevenuto emissario* avaient été ajoutés par l'Etat- « Major.

« Les préliminaires de l'Affaire Dreyfus, je vous l'ai dit, ont trait à l'alliance russe. « Il y a là des saletés qu'on m'a laissé ignorer, parce que très vite on m'a trouvé in- « transigeant. Il y a là les curieuses coïncidences de l'Affaire avec les deux romans « par lesquels on a voulu préparer l'opinion. Si je les avais connus, c'eût été une lueur « dans cette caverne. Je n'ai pas encore pu démêler qui a fait fabriquer ces deux « mauvais romans. Peut-être est-ce Henry ou Cordier ; mais c'est une conjecture, « car cela peut venir du parti opposé ou tout simplement de la police... ».

Il est probable que le lieutenant-colonel du Paty faisait allusion à deux romans-feuilletons parus dans le *Petit Journal* en 1894, et qui contiennent des faits curieux, semblant destinés à préparer les esprits à une affaire de trahison. Certains de ces faits se rapportent aux origines de l'Affaire Dreyfus avec une précision assez bizarre.

Tenons-nous en là pour le moment et voyons ce qu'il importe le plus de retenir de cette leçon.

Les personnes qui, en secret, ont monté la crise du mois de janvier, avaient un intérêt capital à empêcher le replacement de du Paty. Elles faisaient partie du groupe qui monte la garde autour des demi-dieux et des quarts de dieux responsables des faux commis pour empêcher du Paty de gagner son procès au Conseil d'Etat. Aujourd'hui, on essaye par tous les moyens d'étouffer cette affaire de faux en l'embrouillant. Si j'ai pu vous la faire comprendre, j'en serai heureux, car c'est par là que vous pénétrerez au cœur de la place. Mais vous vous heurterez à un mot d'ordre donné pour nier qu'il y ait des faux, pour vous détourner de vous en occuper, pour attirer votre attention ailleurs : ne vous laissez pas faire, vous marcherez à coup sûr.

Regardez ensuite quelles sont les personnes qui, sans raison plausible, ont montré un acharnement des plus violents contre du Paty au mois de janvier dernier : ce sont MM. Jaurès et Augagneur. Ce sont les mêmes gens qui viennent de montrer le plus d'acharnement contre le service de trois ans.

Par conséquent, quand je vous disais que, dans l'affaire du Paty de Clam, il y a la main de l'Etranger, je ne me trompais pas, puisque la main de l'Etranger conduit certainement ces adversaires du mouvement patriotique pour le service de trois ans dans leur triste campagne.

A. Fidus.

LE GRAND-ORIENT

ASSOCIATION POLITIQUE

Nous croyions avoir terminé l'étude provoquée ici par la « déclaration » du Grand-Orient de France; mais l'actualité nous apporte des documents que nous n'avons pas le droit de négliger, et qu'il nous faut nécessairement insérer dans notre dossier.

Jusqu'à présent, la Franc-Maçonnerie évitait le contact avec le monde profane, j'entends que ses objurgations, ses instructions et ses appels ne visaient que ses adhérents. Elle craignait d'être publiquement discutée, réfutée, mise en cause.

De son côté, et par tacite accord, le monde officiel voulait ignorer la Franc-Maçonnerie : « la Franc-Maçonnerie à découvert » ne mêla jamais « la Franc-Maçonnerie à couvert » aux débats publics qu'à son corps défendant, et pour la défendre.

Est-ce un premier effet de la « déclaration »? et le Grand-Orient entend-il sortir de la réserve et de l'ombre, se manifester au grand jour et se dépouiller en apparence de son caractère occulte, dans la mesure que lui permettra la poursuite de ses mystérieux desseins ?

Toujours est-il qu'en une semaine le Grand-Orient s'est trouvé publiquement mêlé à la discussion des deux plus graves questions posées devant le Parlement.

Et voilà qui sollicite notre attention, comme l'intrusion ostensible d'un nouveau facteur dans le jeu de nos institutions.

C'est tout d'abord la loi sur le service militaire de trois ans que le Gouvernement propose de substituer à la loi de 1905, dont l'application nous a laissés désarmés en face de l'ennemi éventuel qui arme chaque jour plus formidablement.

Le ministre responsable a déclaré sans ambages que, si cette loi n'était pas votée, on irait à un désastre.

Le Conseil supérieur de la guerre, composé de toutes les compétences, a émis, à l'unanimité, un avis analogue.

Mais – imagine-t-on cela ! — on avait négligé de consulter, sur cette question de politique intérieure et extérieure, le Conseil de l'Ordre du Grand-Orient de France !

Le Grand-Orient n'entend pas être ainsi traité en quantité négligeable.

A quoi servirait d'être une Association étrangère à la politique, si l'on ne faisait connaître son sentiment en ces matières essentiellement politiques ?

Quelle autorité garderait une Association internationale, si elle ne parlait haut en ce débat sur la défense nationale ?

Et voici l'appel qu'ont publié quelques journaux, appel qui sera d'autant mieux entendu et compris que la Chambre des députés compte plus de deux cents Francs-Maçons :

Appel au patriotisme et à la sagesse du Parlement

LA PROTESTATION DE LA CIVILISATION

Le conseil de l'ordre du Grand-Orient de France,

Etant donnée la gravité des circonstances actuelles, et sollicité par celles-ci, justement ému devant l'instabilité de la politique internationale, proteste, au nom de la civilisation et du droit humain, contre les excitations chauvines, d'où qu'elles viennent. Il souhaite que l'Europe, comprenant son véritable intérêt, qui est de s'unir, non de se déchirer, — la guerre en Europe est toujours une guerre civile, — s'applique de plus en plus à prévenir les conflits entre les peuples. Il voudrait être entendu, principalement des nations qui, par leurs accords personnels, aideraient à la solution des questions les plus pressantes et les plus douloureuses.

Fidèle à sa mission pacificatrice, toujours bonne Européenne, la France n'a jamais manqué à son devoir. Voici 43 ans, surtout, qu'elle démontre aux plus prévenus, souvent contre l'évidence, sa volonté formelle en faveur de la paix. Elle continuera d'autant plus efficacement que sa tâche lui sera facilitée au dehors. C'est dans cet esprit et pour cette fin que le conseil de l'ordre du Grand-Orient, au nom de toute la franc-maçonnerie française, interprète de son sentiment unanime, noblement passionné, fait entendre à nouveau sa voix, elle aussi, en faveur de la paix.

LE DEVOIR DES PATRIOTES

Dans le même esprit, également, et pour la même fin, affirmant très haut le dévouement de tous les francs-maçons français à leur patrie, sans préjuger en rien, ni le moins du monde, des décisions qui seront prises à la suite des discussions engagées, le conseil de l'ordre fait un pressant appel au patriotisme et à la sagesse du Parlement. Il émet le vœu que nos législateurs, sans porter atteinte, en aucune façon, à la nécessité défensive du pays, s'arrangent de manière à concilier les mesures de sécurité indispensables avec la loi de deux ans en lui faisant rendre tout ce dont elle est susceptible. Les citoyens seront d'autant plus décidés à remplir leur devoir que le service de trois ans, proposé en ce moment, aura été discuté, expliqué, démontré au grand jour. Le service de trois ans ne saurait être admis que s'il est absolument prouvé qu'il est indispensable.

A une heure où chacun sent croître ses responsabilités personnelles et collectives, il est bon, il est sain, il est urgent de chercher sans parti-pris, au-dessus de tous les intérêts particuliers, ce qui peut le mieux réaliser l'énergie matérielle et morale de la nation armée, incitée et préparée ainsi elle-même à donner son maximum d'effort en cas d'agression pour la défense du territoire et le salut de la liberté dans le monde.

Signé : Le Conseil de l'Ordre du Grand-Orient de France.

Je ne prétends en aucune façon discuter la thèse du Grand-Orient : elle a été magistralement réfutée par anticipation par les techniciens.

La Franc-Maçonnerie reste là dans sa tradition, dans son type et dans son rythme, car il est remarquable que son action, prétendûment internationale, est toujours anti-française, sans doute parce qu'anti-catholique.

A peine est-il utile de souligner l'hypocrisie de cette Association de *fichards*, qui a organisé un referendum sur l'abandon définitif de l'Alsace-Lorraine — c'est-à-dire préconisé une nouvelle ratification du traité de Francfort, — et qui prétend indiquer leur devoir aux patriotes !

Pour nous, c'est dans la manifestation elle-même que réside son intérêt, c'est le geste qu'il faut noter et retenir.

Jusqu'à présent, nous ne pouvions faire état, pour nos discussions et études, que de documents d'une authenticité certaine, sans doute, mais ayant, en quelque sorte, un caractère confidentiel.

Nous avions le droit et le devoir, orateurs ou écrivains, de tabler sur des manifestations, des décisions, des instructions indéniables, mais couvertes par le huis-clos.

Ainsi le législateur pouvait arguer de son ignorance, nous opposer l'inexistence de la Maçonnerie vis-à-vis de la loi.

En lui donnant l'existence légale, la déclaration l'a soumise à la censure du législateur comme au contrôle de tous les citoyens.

Par son incursion publique dans le domaine de la politique, elle fait le précieux aveu de ses préoccupations et de ses tendances.

Qui donc pourrait encore nous opposer, sans provoquer un haussement d'épaules : « La Franc-Maçonnerie n'est pas une association politique » ?

Nous aurons quelque jour à tirer la conclusion de cette constatation : il était nécessaire de la faire dans cette *Revue*, appelée à devenir l'arsenal des légions anti-maçonniques.

* * *

Sur l'intervention maçonnique dans cette question de la loi de trois ans, on pourrait, à la rigueur, ergoter, en dépit de l'appel au Parlement. On pourrait prétendre que le Grand-Orient ne s'est inspiré que de ses sentiments et de son but philanthropiques et humanitaires — car ce dernier vocable couvre maintenant tous les délits et crimes de lèse-patrie.

Faisons momentanément cette concession.

On nous accordera bien que la question de la réforme électorale est essentiellement politique.

Lisons donc attentivement ce passage du discours de M. Briand, au Sénat, le jour de la chute de son ministère.

Les curieux, désireux de puiser aux sources, le trouveront au *Journal Officiel* du 19 mars, page 295 :

« Voyons maintenant les groupes républicains, voyons les Associations républicaines ; voyons le parti radical et radical-socialiste lui-même.

« Prenons d'abord une association dont l'esprit républicain est incontestable, composée de *militants se livrant sans cesse à la propagande* et toujours orientée vers l'idée du progrès démocratique et social dans la République.

« Prenons les loges maçonniques. C'est en 1880 qu'elles commencent à se saisir de cette question. *Elle est mise à l'étude dans toutes les Loges* ; elle est ensuite, une fois adoptée par elles, portée à la barre des Congrès régionaux, discutée, votée dans ces Congrès

et, enfin, en 1898, elle vient à Paris, devant le Convent du Grand-Orient de France, auquel assistent tous les délégués de la Maçonnerie française, et voilà, après un ordre du jour longuement motivé, le dispositif adopté : « Le Convent du Grand-Orient de France dé- « clare que l'application du principe de proportionnalité en matière « électorale doit être mis en tête de tous les programmes de « réforme républicaine ».

« Huit ans après — ce n'est pas une improvisation ni une surprise — huit ans après, la question revient devant le Convent de Septembre 1906 : même formule.

« En 1908, la question est reprise, discutée devant le Convent : même formule.

« Une Loge, la plus importante de Paris, présidée par un homme que vous connaissez, que vous avez estimé, par M. Blatin, qui fut grand-maître de la Maçonnerie, cette Loge, après une longue délibération, vote une consultation à l'adresse des électeurs républicains de ce pays. J'en retiens ceci :

« Considérant qu'il est scandaleux et inouï que des parlemen- « taires appartenant à la Franc-Maçonnerie ou ayant sollicité et « obtenu les suffrages d'électeurs francs-maçons en arrivent à dire, « pour repousser la réforme électorale, que la représentation pro- « portionnelle a été imaginée pour servir la réaction, alors que, au « contraire, la représentation proportionnelle disloque le bloc de « droite, supprime les coalitions électorales, libère les candi- « dats... » (*Exclamations à gauche*).

« Ce n'est pas moi qui parle, messieurs !

«... libère les candidats de la recherche et de la dépendance des « appoints, substitue la doctrine à l'individu, la clientèle des « programmes à la clientèle des personnes... » — voilà l'ordre du « jour qui a été persiflé hier et à quelques autres moments de la « discussion ! — «... et rend, peu à peu, à peu près impossible le « retour d'un boulangisme et d'un accès de nationalisme, qu'il n'est « que trop évident que ces parlementaires méconnaissent les déci- « sions des convents maçonniques, le devoir civique, l'intérêt de la « République et ne témoignent de l'hostilité à la représentation « proportionnelle que parce qu'elle amoindrirait leur influence et « compromettrait leur réélection. »

« Je ne vais pas jusque-là ! Je n'accepte pas cette condamnation sévère des parlementaires qui ont un autre sentiment sur la question, mais j'ai le droit de dire que, tout de même, dans la circonstance, c'est une association républicaine qui m'apporte son concours ».

C'est la première fois, je crois, qu'un ministre — que dis-je ! — un Président du Conseil, le chef du Gouvernement, fait état à la tribune des manifestations du Grand-Orient et des opinions exprimées par les Loges.

C'était son droit, puisque la Franc-Maçonnerie est maintenant un groupement légal ; mais sous quel jour nous montre-t-il cette association déclarée ?

C'est un « composé de militants se livrant sans cesse à la propagande ». La question de la réforme électorale, si essentiellement, si exclusivement politique a été « mise à l'étude dans toutes les Loges », qui en poursuivent la réalisation depuis trente ans.

Et la consultation à l'adresse des électeurs républicains, votée par la Loge aux destinées de laquelle présidait F.·. Blatin !

Il semble que M. Briand ait tenu à grouper tous les éléments nécessaires à la démonstration du caractère politique du Grand-Orient de France.

M. Briand n'appartenant pas à la Franc-Maçonnerie, ceux qui veulent découvrir en lui un nouveau Machiavel ne manqueront pas de l'accuser de perfidie, d'insinuer qu'il a couvert de fleurs la Maçonnerie pour l'étouffer, qu'il ne l'a appelée à l'aide que pour lui donner un croc-en-jambes.

C'est affaire entre l'ancien Président du Conseil et ses amis.

Nous, nous prenons acte pour ce que de droit, pour parler le brumeux langage du Palais.

Nous prenons acte, en attendant que le bon sens pose impérativement ces questions :

« Est-ce que des fonctionnaires peuvent faire partie d'une association politique qui peut se trouver chaque jour en opposition avec le gouvernement qui les paye ?

« Est-ce que des magistrats et des policiers, pour qui la neutralité est le premier des devoirs, peuvent s'affilier à un groupement exigeant d'eux des serments par lesquels ils aliènent leur indépendance ?

« Est-ce que les militaires, étrangers par état à la politique, peuvent rechercher la lumière de ce troisième appartement où l'on n'est préoccupé que de politique ?

« Est-ce que le Grand-Orient de France est une association politique ? »

Ces questions pourront être utilement posées quand M. Briand reprendra le pouvoir.

Albert Monniot.

CHRONIQUE ITALIENNE

25 mars 1913.

Dans de précédentes chroniques, je vous ai parlé du double courant qui entraîne les Sociétés secrètes d'Italie : les unes nationalistes, ayant leurs origines dans le carbonarisme ; les autres internationalistes, ayant pour type la Franc-Maçonnerie.

Ces deux courants avaient pour premier objectif le renversement du pouvoir temporel du Pape. Il est donc naturel que leurs efforts se soient conjugués depuis plus d'un siècle. Mais, lorsque cinquante ans sont passés sur la proclamation de Rome capitale ; lorsque quarante ans d'occupation ont eu habitué les esprits au nouvel état de choses, chacun est retourné à son idéal : les uns, à un nationalisme à tendances impérialistes, les autres, au rêve d'une république universelle, fédérale, composée d'Etats individuellement impuissants, administrée par les sectes secrètes dont le peuple hébreu tient les fils.

Pendant longtemps, il a semblé que le courant carbonariste cédait du terrain, étant devenu sans objet direct depuis le 20 septembre 1870. Les différentes parties du nouveau Royaume se cimentaient peu à peu ; l'unité se faisait par la rapidité des communications et des échanges ; les rivalités anciennes s'atténuaient, sans pourtant s'effacer. La paix, considérée comme assurée par l'alliance avec les deux grandes sœurs germaniques, permettait un développement économique absolument remarquable.

On faisait des affaires en regardant, parfois avec un soupir, du côté de Nice, de Trente ou de Trieste, ou par delà la Méditerranée, mais un peu platoniquement.

La sensiblerie humanitaire et pleurarde se développait tous les jours. On s'enflammait pour les Congrès de la Paix, pour les Jeunes-

Turks, pour les Juifs de Roumanie, pour Dreyfus, pour Ferrer. Giordano Bruno faisait tort à Garibaldi.

L'exposition de 1910 est venue donner un regain à l'idée nationaliste. Ainsi que je l'écrivais ici l'an dernier, chaque Italien, de Turin à Venise, de Vérone à Tarente, s'est senti soudain une âme de Romain. Tandis que de modernes Théodorics faisaient surgir du sol d'Auguste les monuments pesants de la Terza Roma, la jeune et féconde Italie, étouffant dans son corset de montagnes, rêvait de rehausser sa beauté par quelques joyaux d'Orient. Elle s'en fut à Tripoli. Le joyau contenait bien quelques crapauds, mais qui donc n'a pas rencontré ces mécomptes dans les mirages coloniaux ?

A Tripoli, elle trouva mieux qu'une dot. Elle acquit la maîtrise de soi, la constance dans l'effort, la belle tenue dans les heures grises, le ciment du sang versé en commun, l'amour du drapeau. J'ai connu une Rome où l'on saluait à peine le drapeau. Aujourd'hui, chacun se découvre quand il passe.

La Franc-Maçonnerie avait essayé de ses turlutaines humanitaires au début de cette guerre contre ses pupilles Jeunes-Turks. Mais elle avait été submergée sous le flot patriotique : exemple à donner aux Jaurès et aux Augagneur. Le Roi, qui passait naguère presque inaperçu au milieu d'un peuple indifférent, sinon pire, jouit d'une popularité croissante, née d'un coup de canon en Méditerranée et d'un coup de revolver sur le Corso.

La Franc-Maçonnerie s'adapte : c'est sa tactique habituelle. Tandis que le Carbonarisme se mue irrésistiblement en un nationalisme un peu pétillant, — nous sommes au pays de l'Asti spumante —, la secte maçonnique rabat son capuchon sur son faux nez et, changeant de masque, reprend du champ.

Souvenez-vous du mot d'ordre de 1882 : « S'introduire secrète- « ment dans les organisations libérales, pour y substituer notre « influence et celle des ennemis du progrès ». Par elle, les œuvres, souvent les clercs, se maçonnisent. Par contre, les nationalistes, encouragés de haut, vont aujourd'hui à visage découvert. La secte cachée cherche sournoisement à capter ce mouvement. Pour préparer le mouvement, les mains se cherchent, se retrouvent et se serrent avec de vieux signes de reconnaissance dès qu'il s'agit des choses hors-frontière.

La Franc-Maçonnerie italienne travaille donc aujourd'hui surtout dans l'exportation. C'est là qu'elle porte son effort. C'est à elle qu'on a eu recours en France, il y a quelques mois ; car si les gouvernements à découvert forment des groupements et contractent des alliances en apparence, les gouvernements occultes ont leur

politique spéciale et leurs alliances souvent différentes. Parfois, les deux pouvoirs ont le même ambassadeur ; parfois aussi, l'ambassadeur du pouvoir occulte sert ce pouvoir avant de songer à son pays et sacrifie, au besoin, les intérêts de celui-ci aux rancunes de celui-là. On en voit qui interdisent à leurs subordonnés toute relation non contrôlée ; d'où il résulte un esprit de chapelle, une méconnaissance complète des sentiments réels, et, de la part de bien des gens, une défiance instinctive de tout acte d'un isolé qu'on sait n'être qu'un éclaireur sans initiative possible.

Vers la fin du mois d'octobre dernier, la Grande Loge de France adressait un message à toutes ses obédiences pour recommander une action énergique et immédiate en vue du rétablissement de la paix troublée, et menacée d'être troublée plus encore. La Grande Loge, vous le savez, ne doit pas être confondue avec le Grand Orient. Elle se recrute parmi des seigneurs de qualité plus haute, dont les ficelles sont plus soyeuses.

Le message, étant parvenu à Milan vers le 31, a motivé une entente entre les chefs de différents groupements secrets. L'entente s'est faite au commencement du mois de Novembre. Avant le 10 de ce même mois, un mot d'ordre prescrivait aux organismes autrichiens de pousser activement leur action dissolvante. Cette action, on la connaît de reste ; elle consiste, sous des prétextes divers, à favoriser des unions dans lesquelles un arrière-groupe clandestin travaille à la dissociation de l'Empire des Habsbourg. On ne peut s'imaginer combien les gouvernements de Vienne et de Buda-Pest ont de difficultés à lutter contre ce travail souterrain opéré sous le couvert d'un nationalisme ethnique, abritant un mélange de convaincus, de dupes et même de traîtres à la patrie Austro-Hongroise. Les faits sont là pour servir d'exemples. Il serait hors de propos de les exposer, mais les personnes averties me comprendront.

Il est impossible de s'expliquer certaines phases de la mobilisation longue et coûteuse qui, depuis des mois, pèse sur l'Autriche-Hongrie, par le simple jeu des événements balkaniques. L'Action judéo-maçonnique y tient un rôle souvent prépondérant. Les conséquences, en cas d'intervention triplicienne, peuvent être considérables pour nous, et le Gouvernement français, qui devrait depuis longtemps s'en émouvoir, ou tout au moins s'en préoccuper, était, il y a quelques mois encore, tenu dans l'ignorance de certains faits graves par des agents judéo-maçonnisés, opérant, souvent sans s'en douter, non pas pour le compte de la France, mais pour le compte du gouvernement occulte qui prétend mener l'Europe. Que certains

pays, comme l'Allemagne, interdisent à leurs diplomates de contracter des alliances avec des étrangères, c'est bien ; mais que des pays laissent leurs agents se soumettre aux lois de sociétés secrètes cosmopolites, c'est mauvais. Il arrive un moment où une complaisance pour la secte prend le nom de trahison ; se taire peut devenir un crime à certaines heures qui comptent double.

Quoi qu'il en soit, lorsqu'on sut que notre Gouvernement avait été éclairé de certaines lueurs, aussitôt d'indiscrètes indications provoquèrent un double courant : l'un, organisé par les responsables avertis; l'autre, créé par les vrais dirigeants occultes. Les premiers prirent les mesures de sécurité nationale correspondant à la situation extérieure de l'heure d'alors, mais ils crurent plus habile de s'assurer des concours occultes qui les trahirent, plutôt que de s'en tenir aux concours vigilants, désintéressés et indépendants. Les seconds donnèrent de suite à la réunion clandestine de Milan, par l'intervention de chefs de groupes différents, un caractère correspondant à la situation de l'heure actuelle, qu'il fallait prévoir en France et qu'on n'a pas prévue. Comme on eût été mieux instruit, si, au lieu de se cantonner dans un farouche entêtement, on pouvait causer officiellement dans cet endroit qu'on nomme Vatican, où aboutissent les vibrations universelles ! Entre le double courant né de la savante manœuvre de notre Gouvernement, la France fut jouée. La Grande Loge le fut peut-être elle-même aussi, car, malgré des divisions de forme, il y a interpénétration entre elle et d'autres groupements occultes, nettement anti-français. Les mesures prises en France, et qu'on croyait aidées par l'intermédiaire des frères d'Italie, furent connues ailleurs et déterminèrent des contre-mesures. Comme ces contre-mesures furent décidées dès le commencement du mois de décembre, elles précédèrent l'application même des dispositions adoptées en France et eurent des contre-coups inattendus. Mais c'est si commode en France : quand on commence à voir clair dans le jeu qu'on s'est imaginé facile, on passe la main. La politique intérieure fournit le prétexte.

Cependant, certains gouvernements commencent à en avoir assez des trahisons dont ils sont les victimes. J'entends par là, non pas les trahisons qui consistent à vendre quelques plans militaires, mais l'action de ces organisations occultes par lesquelles des mains inconnues viennent bouleverser les arrangements les plus sages, semer la défiance entre les peuples, ébranler les assises des institutions nationales, répandre les utopies dans les âmes naïves, en un mot brouiller les cartes pour tricher à l'aise et ramasser les atouts, sinon les enjeux.

Un mouvement de réaction nationaliste s'observe partout ; en

France, sous une forme confuse, parce qu'il manque de direction franche, la direction étant toujours subordonnée ; en Italie, d'une manière plus nette, parce qu'il se sent appuyé de plus haut, et d'une façon plus intelligente et suivie.

On voit l'expression de ce mouvement se dessiner dans des organes comme l'*Idea nazionale*, qui prend nettement à partie le cosmopolitisme judéo-maçonnique, tout en affichant un anticléricalisme de vieille origine carbonariste. L'organe est encore un peu jeune, mais il est ardent, incisif, et, quand il connaîtra mieux les dessous maçonniques, il est possible qu'il étende son action vite et loin.

La judéo-maçonnerie a trop montré ses aspirations vers la domination universelle ; elle a trop laissé voir que, sous les grands mots de justice et de liberté, elle cache la plus insupportable tyrannie, les plus odieux dénis de justice, un idéal d'intrigues de sérail, de délation, de monopolisation générale au profit de ses créatures.

Les familles des Souverains calomniés, dépossédés, assassinés ou menacés, ont cherché avec un peu plus de prévoyance d'où venaient les inspirations qui arment les bras des fanatiques, qualifiés de fous ou de déséquilibrés. Après avoir toujours cédé, les Souverains se disent qu'il faut profiter de ce réveil des instincts de défense et de conservation des peuples, qui veulent vivre sans être courbés sous le joug de nomades insociables et destructeurs, avides et rancuniers. Que ces instincts se fortifient, qu'ils se canalisent, et les gouvernements finiront par former une sorte d'alliance offensive et défensive contre les fauteurs de trouble et prendront pour objectif commun leurs citadelles, leurs places de sûreté et leurs centres de propagande. Déjà, les plus forts y ont leur police avec des caisses bien garnies, et des agents tenus en bride par le souvenir de vieux cadavres. Là où l'on renonce à éteindre le foyer, on voudrait au moins faire la part du feu. Aussi, n'est-ce pas par hasard que notre pays se heurte à tant de difficultés intérieures chaque fois qu'il cherche à réorganiser la défense nationale et à utiliser son capital de force et d'intelligence dans le domaine militaire. Ceux qui, en France, s'hypnotisent sur les alliances de coteries et les combinaisons de couloirs feraient bien de regarder d'un peu plus près sur les alliances qui se nouent et se dénouent à l'extérieur. Ils perdraient peut-être quelques vieilles illusions pour concevoir quelques inquiétudes nouvelles. Il ne faut pas oublier que, pour avoir sacré grands diplomates des arrivistes infatués de leur parole, de leur plume et de leur dreyfusisme profiteur, on s'est réveillé un beau matin avec des Balkaniques partant pour la victoire, et des Turks organisés pour la défaite.

P. Esma.

INDEX DOCUMENTAIRE

DOCUMENTS NOUVEAUX

Allemagne

Adoption. — Les femmes dans la Maçonnerie. — Dans un livre qui a eu quelque retentissement, et qui a pour titre : *Les Tâches civilisatrices de la Franc-Maçonnerie*, le Fr.·. Ernst Schultze a traité la question des femmes. Il accepte avec empressement leur concours dans les œuvres maçonniques et leur participation à la vie intime des Loges. Le Fr.·. Wanner l'aîné, rendant compte de cet ouvrage dans le *Herold*, se récrie avec une sorte d'indignation. Des femmes dans les Loges ! Oui, la collaboration des femmes pour nos œuvres de bienfaisance, pour notre tâche d'éducateurs, soit, j'y souscris avec empressement. Mais des femmes qui seraient des Franc-Maçonnes pour tout de bon, avec les gants, le tablier, jamais !

Antimaçonnerie. — La lecture de *Latomia*, un des journaux officiels de la Maçonnerie, peut être de quelque utilité aux adversaires de la secte, car ce périodique contient dans chacun de ses numéros l'indication et le sommaire des articles parus dans les journaux qui sont antimaçonniques par système, et dans ceux qui le sont à l'occasion. Pour la dernière quinzaine, enregistrons (en Allemagne seulement) : le *Bayreuther Bundesblatt* de Munich, 1er novembre 1912, article sur la composition de la Maçonnerie allemande, qui conclut ainsi : « *L'hostilité et la haine contre le Christianisme et l'Eglise sont les ressorts de cette Société, qui redoute la lumière* » le *Neue Münchner Tagblatt*, du 4 décembre, qui attaque la Franc-Maçonnerie parce qu'elle encourage la crémation. Le Dr Van de Loo, aumônier à Emmerich, a fait à l'Union des Négociants catholiques une conférence sur la Franc-Maçonnerie et les Loges. D'après le compte rendu qu'en donne le *Clever Volksfreund* du 24 janvier 1913, il a dit que les Francs-Maçons, de leur propre

aveu, cherchent à faire illusion aux profanes, et que si des rois, des princes ont accordé leur protection aux Maçons, il faut en conclure qu'ils n'étaient point exactement informés du vrai but de la Maçonnerie. Plusieurs journaux catholiques ont enregistré et commenté l'interdiction faite aux officiers belges de s'affilier à la Maçonnerie. — Les *Petrus-Blætter*, de Trèves, du 24 janvier, ont donné des détails sur les créations de Loges italiennes dans la Régence de Tripoli. La *Germania* (nº 89, du 22 février 1913), après avoir annoncé que le gouvernement italien a autorisé le P. jésuite Macinai à établir un collège à Livourne, ajoute que le gouvernement s'est effrayé devant les aboiements de la meute maçonnique et s'est donné à lui-même un démenti. La feuille paroissiale Evangélique-Luthérienne « *Der Alte Glaube* » (L'ancienne Foi), dans son nº 490 du 6 septembre 1912, a publié un essai intitulé : *Der Monismus und die Suche nach Unterschlupf* » (Le Monisme et la recherche des cachettes), d'après lequel le Fr.·. Horneffer (auteur de conférences sur la Crise religieuse actuelle) représente des tendances monistes. Le journal hebdomadaire *Nimm mich mit* (Ramasse-moi) publie dans son nº 10 un essai sur le *Secret maçonnique*, par le Fr.·. Lothar Sachs.

Bibliographie de l'actualité maçonnique. — Le nº 18 des *Communications non officielles* (Zwanglose Mittheilungen) de *l'Union des Francs-Maçons allemands*, paru en février, contient une notice sur le Fr.·. Clausen, secrétaire de l'Union, récemment décédé ; deux allocutions du Dr Bischoff ayant pour sujet, l'une : « Ne nous attardons pas à porter le deuil », l'autre « Flairer le Jésuite ». Puis une lettre au conseiller intime, Professeur Dr Gottheim, de Heidelberg, qui avait qualifié la Franc-Maçonnerie d'institution inoffensive et superflue ; la liste des conférences faites par les conférenciers ambulants de l'Union, et des conférences qu'on se propose de faire ; liste qui prouve l'utilité de cette création. L'*Annuaire de l'Union* est tiré à 16.000 exemplaires, et les *Communications non officielles* à 2.800, et elles contiennent un *supplément* bibliographique (1er numéro), ayant pour auteur le Fr.·. Wolfstieg, et qui relate les publications de l'année qui vient de s'écouler. Malheureusement, on n'y trouve pas les histoires de maintes Loges importantes.

La Bienfaisance et le bicentenaire de la Maçonnerie. — La Franc-Maçonnerie n'a pas d'état civil bien authentique, et la date de sa naissance varie entre celle du déluge universel et 1717 après J.-C. C'est cette dernière date que la Maçonnerie devrait choisir, pour fêter son bicentenaire, par la création d'une œuvre de bienfaisance qui aurait des proportions considérables, qui serait un véritable monument. Ce qu'ont fait Nobel, Carnegie et d'autres milliardaires, pourquoi la Maçonnerie ne le ferait-elle pas, par la voie de cotisations, comme le propose le Fr.·. Ernst Schultze ?

Mais nous sommes convaincus que la Maçonnerie laissera choir cette proposition dans l'eau du fleuve Léthé.

L'ouvrage du Fr.·. Schultze est d'ailleurs fort intéressant, à en juger par l'analyse qu'en donne le *Herold* ; ce serait un programme complet de l'œu-

vre maçonnique au dedans et au dehors des Loges, programme présenté comme une œuvre civilisatrice, pacificatrice et rénovatrice.

Civilisation et F.·. M.·. — Un sermon de pasteur Franc-Maçon. — Le dimanche 9 février, le pasteur Tiedje a fait dans l'Eglise de la Communauté Evangélique Libre de Kœnigsberg (en Prusse) une conférence sur les tâches de la Franc-Maçonnerie dans l'œuvre de la civilisation. Après les banalités de circonstance, il passe à des sujets plus intéressants. Les Loges, dit-il, ont parfaitement raison de tenir leurs réunions en secret. De plus, leurs œuvres de bienfaisance ne sont plus, comme autrefois, de simples distributions d'aumônes ; elles consistent en œuvres qui répondent à des besoins collectifs, bourses d'études, bibliothèques populaires, etc. Toutefois, ce n'est là qu'un accessoire pour la Maçonnerie, qui est une institution éducatrice du caractère individuel, éducatrice du genre humain. Elle ne doit nullement se préoccuper des attaques dirigées contre ce qu'elle contient de vieilli, d'archaïque.

Ce panégyrique de la Maçonnerie par un pasteur protestant a été suivi du chant de la *Chaîne maçonnique* par le chœur de la communauté.

(*Kœnigsberger Allgemeine Zeitung*, de Kœnigsberg, 11 février 1913).

Enseignement. — La conférence scolaire (Schulsynode) de Hambourg a demandé, à propos de la nouvelle loi scolaire de cette ville libre, la suppression de l'enseignement religieux dans les quatre premières classes de l'école primaire, et veut que dans les classes supérieures, au lieu de l'enseignement confessionnel, on donne aux élèves des notions historiques de religion conformes aux résultats scientifiques. Si cependant on voulait conserver le système actuel, qu'au moins les enfants dont les parents le désirent soient dispensés de cet enseignement confessionnel. C'est là une des cent démarches déterminées par le mot d'ordre sectaire maçonnique qui traverse en ce moment l'Europe et l'Amérique : la laïcisation à outrance de l'école. — AIR, 8 mars 1913.

— Au Congo belge, les fonctionnaires Francs-Maçons protègent l'idolâtrie contre les missionnaires catholiques. Dans les colonies allemandes de l'Afrique orientale, les écoles publiques sont devenues des centres de propagande pour l'Islam. Le fait a été signalé au Reichstag par le député Erzberger. — AIR, 10 mars 1913.

Fuites maçonniques. — Dans le T. II des *Zwanglosen Mittheilungen* (communications officieuses), le Dr Fr.·. Bischoff, président de l'Union des Francs-Maçons allemands, traite la question des fuites maçonniques.

On craignait dans le monde maçonnique que les adversaires, c'est-à-dire les cléricaux, n'eussent réussi à faire entrer leurs espions dans l'Union, afin de dévoiler ses mystères et de déjouer ses projets. Le Fr.·. Bischoff assure que ces craintes sont vaines, et qu'elles n'ont pas même de vraisemblance. Il ajoute que l'Union des Francs-Maçons ne peut que gagner à cette surveillance, et qu'elle ne demanderait pas mieux que de se montrer telle qu'elle est. Le vrai danger consisterait en ce que ces intrus, au lieu de s'en tenir au rôle de surveillants, prennent un rôle actif, en faisant et soutenant des propositions propres à mettre le désordre et la discorde dans l'action maçonnique.

Les Hohenzollern et la Franc-Maçonnerie. — Au commencement de la cinquantième année du siècle précédent, lorsqu'il fut question en Prusse d'enlever à la Franc-Maçonnerie son indépendance et son autonomie, on voulut d'abord révoquer l'édit de 1798 qui assurait aux Grandes Loges de Prusse la protection royale. Ce fut le futur empereur d'Allemagne, le Prince Guillaume de Prusse qui empêcha cette mesure. Dans un mémoire en date du 16 novembre 1850, et dans une lettre adressée au président du Conseil des ministres, Otto de Manteuffel, il prit avec une vivacité et une énergie extraordinaires, la défense de la Maçonnerie ; il s'efforça de démontrer l'inanité de maintes accusations, et conclut en ces termes : « Les Loges maçonniques sont les pépinières les plus fécondes où se cultivent la vraie crainte de Dieu, la piété chrétienne, les vertus morales, le patriotisme sincère, la soumission aux autorités, l'honnêteté indubitable, la docilité envers le gouvernement du pays, et il en sera ainsi tant que l'ordre se maintiendra dans la société. »

(*Jenaische Zeitung* (Journal d'Iéna), 8 mars 1913, d'après l'ouvrage du Dr Ad. Kohut, *Die Hohenzollern und die Freimaurerei* (les Hohenzollern et la Franc-Maçonnerie), Berlin, 1909, chez Wunder).

L'Impérialisme dans les Loges allemandes. — Pendant que le Grand-Orient, suivi à quelques jours d'intervalle par la Grande-Loge, envoie aux Maçons français le mot d'ordre de l'inertie et de l'attente, les Loges allemandes retentissent de discours chauvins, où le patriotisme est chauffé à blanc par l'évocation des souffrances et des humiliations de l'Allemagne sous le joug napoléonien, et des efforts héroïques qu'elle accomplit pour s'en délivrer. Il n'est guère de journal maçonnique qui ne contienne de ces allocutions. Citons un des plus obscurs : la preuve n'en sera que plus convaincante : Voici le *Schlesisches Logenblatt*, de Breslau, qui rend compte d'une réunion tenue à Sagan par la Loge johannique *Victoire du rocher sur la Mer*, lors de son 51e anniversaire. Le Fr.·. orateur Wolf s'exprime ainsi : « Notre peuple prussien éprouva des souffrances indicibles après le traité de Tilsitt sous le joug de l'étranger et le poids de l'humiliation ; au temps favorable, quand on eut travaillé avec quelque succès aux améliorations sociales, ceux d'entre nous qui étaient militaires, se mirent à la tête des armées, et nous conduisirent à la victoire. Nombre de ces grands

hommes étaient des nôtres ; l'un des plus éminents fut le feld maréchal Blücher ». Et l'orateur, après avoir esquissé la vie militaire et maçonnique de Blücher, exprime le souhait de voir la patrie produire d'autres héros comme lui, et la Franc-Maçonnerie entrer dans la voie du sacrifice par l'imitation de ces héros.

JÉSUITES. — La *Ligue Evangélique* organise de nombreuses assemblées pour protester contre l'abrogation de la loi contre les Jésuites. Elle y recueille des signatures pour une pétition au Bundesrat, afin que celui-ci ne donne pas sa sanction au vote du Reichstag. — AIR, 3 mars 1913.

— La presse anticatholique s'occupe de la regrettable publication du R. P. Jésuite Lippert : *La psychologie de la Compagnie de Jésus*. Rédigé en vue d'amadouer les protestants opposés à la rentrée officielle des Jésuites en Allemagne, ce livre insiste sur ce que l'obéissance des Jésuites envers le Pape n'est pas si absolue qu'on le dit ; les Jésuites ont accepté l'idée de l'Etat moderne, etc. Des confrères du P. Lippert sont les premiers à regretter ce livre, qui attriste les bons et fait la joie des anticatholiques. Ceux-ci commencent déjà à citer le livre du Père Lippert comme un « beau cas » de « jésuitisme », dans le sens calomniateur et mauvais que les sectaires donnent à ce mot. — AIR, 25 mars 1913.

On sait que les ouvrages écrits par les Pères de la Compagnie de Jésus ne peuvent être publiés que s'ils ont *l'imprimatur* du Père Provincial, et après examen de deux Pères reviseurs. Dans ces conditions, il semble bien surprenant que le P. Lippert ait pu présenter sous un jour qui en amoindrit la portée, le vœu d'obéissance au saint Père, qui est une des bases fondamentales données par saint Ignace à la Compagnie.

LES JÉSUITES ET LES PROCÈS DE SORCELLERIE, d'après les récents travaux du P. Duhr, S. J. — Les historiens protestants allemands réclament pour les leurs l'honneur d'avoir les premiers réagi contre la cruauté de la justice séculière à l'égard des sorcières. Le livre du P. Duhr nous montre que cette prétention est injuste. Il y eut, dès 1601 à 1625, à la Faculté d'Ingolstad, où toutes les chaires étaient occupées par des Jésuites, plusieurs professeurs qui réclamèrent pour ces victimes de la superstition et des préjugés un traitement moins inhumain. Puis, il faut citer le P. Cusan qui publia en 1627, son livre intitulé *Christliche Zuchtschule* (Ecole de correction chrétienne), où il se prononce contre l'emploi de la torture, et dit qu'on ne doit pas accepter à la légère les accusations de sorcellerie.

Un an avant l'apparition du petit livre du P. Cusan, avait paru le tome Ier de la Grande *Théologie scolastique* du P. Tanner ; dans son traité sur les anges, il s'occupe aussi de la sorcellerie, et s'il admet la réalité des réunions de sorcières où l'on rend un culte au diable, il dit qu'elles étaient rares, que les voyages imaginaires des sorcières étaient le cas le plus commun. Il traite cette question avec beaucoup plus de développement dans le troisième volume, paru en 1627, au traité *de Justitia*, et pose en principe qu'il vaut mieux laisser échapper plus d'un coupable que de punir un innocent. Il dit que tout prêtre qui a eu la mission de confesser des sorcières condamnées, sait que le nombre des coupables est bien moins grand qu'on ne le croit. Et surtout il exprime toute son indignation contre la torture qu'on infligeait à plusieurs reprises, à des femmes. Cette réitération du supplice avait pour but de leur arracher de nouveaux aveux, mais elle avait pour résultat de les empêcher de se justifier, en leur faisant craindre une mise à la torture prochaine. D'ailleurs, Tanner recommande contre les fléaux causés par les sorcières, la prière, les sacrements, les œuvres de miséricorde, et ce n'est qu'en dernier lieu, quand tout a échoué, qu'on doit recourir au juge, mais à un juge qui soit juste, et qui juge par de justes moyens. C'était un grand progrès, si bien que Tanner est cité plus de trente fois par Frédéric de Spée dans sa *Cautio criminalis*.

Le P. Layman parla encore de sorcellerie dans sa *Théologie morale*, dont la première édition date de 1625.

Comme on le voit, il y eut dans la Compagnie de Jésus, et avant Fred. de Spée, des hommes éclairés, qui condamnèrent le principe même des procès de sorcellerie. Parmi ces précurseurs, nommons aussi le P. Heinrich Türk (1607-1669) qui exprime dans ses Annales manuscrites (à l'année 1630) la même opinion que Spée.

(*Bonnifatius Correspondenz*, de Prague, 15 mars 1913, p. 106).

Libéralisme religieux. — Parmi les pétitions présentées au Reichstag, il y en a plusieurs émanant des libero-religieux (frei religios), demandant la suppression de l'article 166 du Code pénal, qui punit le blasphème, la laïcisation du serment, etc. La commission n'a retenu qu'une seule pétition visant la liberté du droit d'association. — AIR, 8 mars 1913.

La Maçonnerie allemande inoffensive et inutile. — La *Frankfurter Zeitung* du 8 novembre 1912, avait publié, à propos d'un Recueil d'essais historiques d'Eberhard Gothein, ce jugement sur la Franc-Maçonnerie : « Elle est inoffensive », sans doute elle l'est, comparativement à l'Internationale noire, dit le *Herold*, mais l'auteur en question se permet de la qualifier de superflue, et c'est ce qui froisse le plus vivement l'amour-propre maçonnique, et cela a valu au Professeur Gothein une rude semonce de la part du Dr Otto Heinichen ». Nous ne nous étendrons pas davantage sur cette querelle.

Qu'ils s'accordent entre eux ou se gourment, qu'importe ? mais n'est-il pas amusant de voir les Maçons se défendre de l'épithète d'inoffensifs autant que de celle d'inutiles.

MALTHUSIANISME. — Sous le titre « *Herodes* », le professeur Halfatti stigmatise dans les *Petrus-Blætter* de Trèves, numéro du 7 mars, les ravages du néo-malthusianisme et d'autres crimes du même genre. — AIR, *CAH. ROM.*, 23 mars 1913.

UN MISSIONNAIRE DE L'ORDRE MAÇONNIQUE. — Le Docteur Horneffer, de Munich, qui se faisait gloire de professer le paganisme moderne, s'est fait récemment le prédicateur ambulant de la Franc-Maçonnerie ; on ne sait pas si celle-ci trouve la chose à son gré. Il y a peu de temps, il a fait à Heidelberg, devant un auditoire enthousiaste, un discours de propagande, dans lequel il a décrit la crise religieuse du présent, crise qui ne peut trouver sa solution que dans la Franc-Maçonnerie, « noble groupement d'hommes qui dépasse les Confessions ». Il fait fort peu de cas du libéralisme ecclésiastique : selon lui, les libéraux veulent « remplacer l'Eglise qui a une confession par une Eglise qui n'en a pas ». Une question dont le Dr Horneffer n'a pas dit un mot : La Franc-Maçonnerie accueillera-t-elle aussi le pauvre peuple ?

(*Evangelische Kirchlicher Anzeiger*, (Journal des nouvelles de l'Eglise Evangélique) Berlin, 7 mars 1913).

MONISME DANS LES LOGES ALLEMANDES. — Les Monistes comptent dans leurs rangs le professeur Ernest Haeckel, Giordano Bruno, Spinoza, et Schopenhauer. En commémoration de ces hommes, a eu lieu, le 24 février, à Francfort-sur-Mein, avec le concours d'artistes, une fête publique où le prédicateur F.·. Klauke a fait une conférence sur ce sujet : « *Qu'est-ce que le monisme et que veut-il ?* » Il a donné du Monisme une définition qui ressemble beaucoup à celle du positivisme. Puis il a passé en revue les champions de l'idée moniste, ou du moins ceux qu'il regarde comme tels, Haeckel, Bruno, Spinoza, continuateur de Bruno, et pour qui il n'existe qu'une divinité, la Nature (avec un N majuscule, cela va de soi). Gœthe aussi était moniste, et il l'a prouvé dans le second Faust. Le monisme repose sur les principes suivants : 1° Nécessité naturelle de tout ce qui arrive, conformément à une loi ; 2° Principe de conservation ; 3° Principe d'évolution ; 4° Principe de l'infiniment petit et conscience de l'unité du monde. Quant à l'éthique moniste, elle est tout simplement celle du socialisme.

MONISME ET MARIAGE. — La ligue des monistes allemands a présenté au Reichstag une pétition demandant que, pour le mariage, les futurs époux soient obligés de présenter un certificat de médecin constatant que le mariage projeté ne comporte aucun danger pour chacun des époux, ni pour les enfants à naître. Il y

aurait communication réciproque de ces certificats. Dans le cas où ce projet ne serait pas accepté, les monistes demandent que, avant tout mariage, les jeunes gens produisent au moins un certificat prouvant que chacun d'eux a consulté un médecin à ce sujet. Tout cela, paraît-il, pour « épurer la race humaine ».— AIR, 18 mars 1913.

NÉCROLOGIE. — L'ex-pasteur Jatho vient de mourir à Cologne. Il fut la première victime du nouveau tribunal pour la Doctrine de l'Eglise Nationale Evangélique de Prusse. Jatho prêchait, en fait, le panthéisme. Sa destitution provoqua dans le protestantisme allemand des troubles qui ne sont pas encore calmés. La libérale *Kœlnische Zeitung*, nº 282, du 12 mars, dit, dans son article nécrologique, que les partisans de Jatho étaient composés de Protestants, de Juifs et même de Catholiques. — AIR, 13 mars 1913.

LA POIGNÉE DE MAIN MAÇONNIQUE. — Au cours d'un procès contre les banquiers Kwiet et Gans, les débats ont fait connaître un incident curieux. Le mécanicien Bergmann avait fait 80.000 marks d'économies. La lecture du Journal le *Bœrsenwacht* » (un journal de Bourse) le mit en relations avec les deux banquiers en question ; il alla les trouver et fut accueilli par la poignée de main maçonnique. Maçon lui-même, il eut pleine confiance en ces deux personnages et leur confia toute sa fortune, en vue de spéculations de bourse qui aboutirent à une perte de 72.000 marks. Il se présenta à l'audience, déclara qu'il n'entendait rien aux affaires financières, et que la solidarité maçonnique l'avait déterminé à engager tout son avoir entre les mains de ces deux inconnus.

(*Berliner Lokal-Anzeiger*, de Berlin, 18 mars 1913).

PROTESTANTS. — La *Ligue Evangélique Populaire d'Allemagne* a été fondée, il y a un peu plus d'une année, pour contrecarrer l'œuvre de la *Ligue Evangélique* (tout court), c'est-à-dire pour organiser les éléments croyants du protestantisme. La *Ligue Evangélique* a un penchant prononcé pour le libéralisme théologique. — AIR, 28 février 1913.

LE SECRET MAÇONNIQUE. — Dans une allocution (un tracé) faite, le 12 octobre 1912, par le Fr∴ Pedersen) à la Loge « *Louise à la beauté couronnée* ». (Luise zur gekrœnten Schœnheit) de Charlottenburg, près Berlin, il est question du *Secret maçonnique* : selon l'orateur, ce secret n'existe pas : « Nous, Francs-Maçons, ou plutôt la Franc-Maçonnerie, nous n'avons aucun secret ». La Maçonnerie n'est en possession d'aucun art secret, d'aucune science secrète. Le Bien qui nous unit n'a rien de secret ; il en est de même de nos lois, de

notre histoire, de notre but, de nos moyens ; tout cela est accessible aux regards de l'individu, et de l'Etat. Et pourtant, nous avons un secret : il n'est point notre œuvre ; il préexiste, il existera tant qu'il y aura des hommes. C'est tout simplement le secret de la vie, que nous devons conquérir par le travail et la lutte. »

— Dans un essai qu'a publié la *Westermannsche Monatshefte*, le D[r] Ernst Schultze combat l'opinion fort répandue, que le secret maçonnique sert à cacher des buts qu'on n'oserait faire connaître. Il développe cette thèse, que la Franc-Maçonnerie a cessé d'être une Société secrète, et qu'elle n'est plus qu'une Société fermée. On ne peut attribuer la définition de Société secrète qu'à celle qui cache son existence, ou tout au moins le nombre et les noms de ses membres, ou qui tend à réaliser des projets auxquels le mystère est indispensable ; l'auteur soutient qu'aucun de ces caractères ne s'applique à la Franc-Maçonnerie : elle n'impose pas le devoir de se cacher qu'on en fait partie, elle fait connaître publiquement l'objet de ses vues et de ses efforts, elle ne fait aucun mystère des moyens qu'elle compte employer pour arriver à ses fins. Elle a toutefois un mystère, et c'est un mystère très beau, c'est son Rituel, qui est le legs d'une haute antiquité, dont le symbolisme émeut et ravit. Dans la Maçonnerie même ont eu lieu de nombreuses conférences et discussions sur la nature du secret, et presque toujours on est arrivé à la conclusion que ce secret n'est autre que le Rituel, et qu'on regarde la révélation de son sens comme une profanation, qui exposerait une chose sainte, antique, vénérable, à la discussion, peut-être à la raillerie. En fait, le Rituel est une forme de culte, sans dogme religieux : il a un sens profond, il agit non seulement sur les sens, mais encore sur l'âme, il la calme, la repose. Il a aussi un aspect, un sens intellectuel : il pose, il présente les problèmes de la vie et de la mort de manière à provoquer la réflexion ».

(*Berliner Bœrsen-Courier*, de Berlin, 28 février 1913).

Tout cela est beau et bon, mais nous nous souvenons fort bien d'avoir lu dans la *Rivista massonica* une définition toute différente du secret maçonnique. L'orateur (car il s'agissait d'une conférence) parlait des querelles violentes qui surgissent parfois dans les tenues des Loges, et qui ont un caractère personnel des plus aigres, et il disait qu'il en citerait des exemples, si le secret maçonnique ne le lui défendait.

SECTES. — Le professeur Ostwald, chef de la nouvelle religion moniste (sans Dieu), va fonder un couvent pour cette secte. — AIR, 27 mars 1913.

SÉPARATION DE L'EGLISE ET DE L'ETAT. — Au Landtag de la Principauté de Schwarzburg-Rudolstadt, le ministre a promis de présenter une loi de séparation si la majorité, qui est socialiste, le demandait. — AIR, 8 mars 1913.

Sports et F.·. M.·.. — La *Ligue patriotique allemande* ne borne pas son activité à l'achèvement du grand monument commémoratif de la bataille de Leipzig, sur le lieu même où se décida le sort de l'Allemagne. Elle projette de créer, en avant du monument un stade et une arène. Les capitaux nécessaires sont déjà réunis. C'est grâce à l'influence et à l'activité du Fr.·. Clemens Thième, de la Loge *Apollon*, Or.·. de Leipzig, qu'est dû le choix de Leipzig pour ces établissements. La proximité du monument commémoratif de 1813, est très propre à entretenir chez les jeunes athlètes, les sentiments de gallophobie qui poussent leurs aînés à nous chercher à chaque instant des querelles d'Allemand.

L'Union des Francs-Maçons allemands. — Le 11 janvier 1913 a eu lieu dans la Loge « *Louis au Palmier* » à Kœthen, la quatrième assemblée de la section de cette Union, qui comprend actuellement la Saxe et le Duché d'Anhalt. Le Président, le Fr.·. Cordes, a lu le rapport sur la dernière réunion, et les assistants ont entendu des conférences sur les sujets suivants : *Conception du Monde, de la Religion et de la Franc-Maçonnerie, dans les limites de l'Union de la Franc-Maçonnerie allemande*, par le Fr.·. Lobitz, sujet nébuleux et bien moins pratique que le suivant : *L'importance de l'Espéranto pour la Franc-Maçonnerie*, par le Fr.·. Fœhr, de Kœthen. Il a été question, dans cette conférence, de l'union maçonnique appelée « *Esperanto, Framasona* », qui a pour secrétaire le Fr.·. Barthel, à Francfort-sur-le-Mein.

La vie des Loges. — Les Clubs étant bien moins nombreux en Allemagne, c'est presque toujours la Loge locale qui en tient lieu. Beaucoup de Loges sont propriétaires de leur édifice, qui souvent est entouré de beaux jardins. Une partie de l'édifice étant consacrée exclusivement au travail de la Loge, le reste est réservé uniquement aux réunions de société, auxquelles les familles des membres sont admises. Au moins deux fois par an (aux deux fêtes de la Saint-Jean) on donne de grands banquets, auxquels sont invitées les femmes et les filles des Fr.·.; le banquet est généralement suivi d'un bal.

Parmi les Loges dont l'installation est la plus somptueuse, il faut citer l'édifice qui abrite la Grande Loge *Royal York à l'amitié* ; on peut dire, en général, qu'en Prusse, tout ce qui appartient à la Maçonnerie, meubles et immeubles, est exempt d'impôts, en vertu d'une exemption accordée à la Franc-Maçonnerie par son généreux protecteur, le Fr.·. Frédéric le Grand. Dans les petites villes, où il n'existe pas de Loge, et où l'on ne peut en établir, à cause de la dépense, les Maçons résidents forment des cercles maçonniques réguliers, où l'on ne se livre à aucun travail rituel, mais où la vie sociale trouve à se satisfaire. Généralement, ces Unions se placent sous la protection d'une Loge, et les Fr.·. assistent à ses séances, sur convocation, quand le temps et les circonstances le permettent. Ces visiteurs deviennent aussi des « visiteurs permanents » ; c'est une sorte d'affiliation absolument inconnue en Amérique. Par exemple, un Fr.·. qui appartient à une Loge quelconque, s'établira-t-il à Francfort, il a le droit de se rendre dans une

Loge de Francfort, d'une juridiction autre que la sienne. S'il se rend agréable à ses nouveaux amis, on lui proposera de le nommer « visiteur permanent », ce qui lui donne non seulement le droit de prendre la parole, mais aussi celui de voter dans les affaires ordinaires et aux élections ; mais il ne peut prendre part au vote qui décide de l'admission des candidats. Il peut être nommé aux dignités inférieures,excepté,bien entendu,à cellesdeVénérable et de Surveillant. Le Fr.·. visiteur permanent ne cesse jamais de faire partie de la Loge-Mère, mais il est tenu de payer une double capitation, celle de la Loge dont il dépend et celle qu'il visite.

(Art. d'Emile Frankel dans le *Correspondence Report*, de New-York, cité par le *Masonic Sun*, de Toronto, février 1913, p. 256).

Angleterre

La Bienfaisance maçonnique. — Enseignement. — Le magazine maçonnique *The Northern Freemason*,de mars 1913, qui paraît à Liverpool, donne un long et intéressant article, accompagné de belles illustrations, sur l'Institut maçonnique pour les Garçons, à l'occasion du 118e anniversaire de la création de cet établissement, fête qui sera célébrée le 11 juin prochain, sous la présidence de l'honorable Arthur Stanley, Grand-Maître provincial pour la province du Western Lancashire.Nous empruntons à cette publication quelques détails sur son histoire et son état actuel. Mais il ne faut pas perdre de vue ce fait qu'il ne s'agit point d'une institution philanthropique, crééedansunintérêtnational: cette œuvre est réservée aux fils des Francs-Maçons. Une autre institution parallèle et non moins importante existe pour leurs filles.

L'Ecole des Garçons fut fondée en 1798, dix ans après celle des Filles. Elle n'eut d'abord que six élèves. Elle était située à Londres, dans un local de Lordship Lane, Wood Green, à Tottenham. Le bâtiment fut abattu en 1865 ; l'emplacement fut vendu à un établissement d'instruction, le *Home and Colonial Training College*, et les jeunes gens allèrent s'établir dans les magnifiques bâtiments de Bushey (Hertshire), qui furent inaugurés en 1903 ; une souscription de 140.000 livres st., recueillie lors du centenaire de l'Ecole, en 1898, permit de créer un établissement où le confort, l'hygiène et l'enseignement ne laissent rien à désirer. L'établissement est situé à la campagne, ce qui a permis de réserver de vastes emplacements aux jeux et sports de plein air. La première pierre fut posée par Son Altesse Royale le Duc de Connaught en 1900 ; et lorsque l'installation fut achevée, la dépense totale s'éleva à 200.000 livres st. (5 millions de fr.).

Le nombre des jeunes garçons qui y sont reçus (nourris, vêtus et instruits) s'est élevé de 50 (en 1809) à 400 ; sur ce nombre, une sélection sévère choisit 58 jeunes gens, que leurs qualités et leur conduite désignent pour recevoir une éducation plus complète. Les autres restent jusqu'à l'âge de 15 ans. En outre, 109 garçons de 6 à 10 ans sont élevés en dehors de l'Ecole jusqu'à l'âge réglementaire d'entrée. Depuis ses débuts, l'Ecole a élevé 3.230 fils de Maçons. L'édifice comprend, outre les salles de classe et les dortoirs, une

magnifique salle de séances publiques, avec de beaux vitraux, un vaste réfectoire, une bibliothèque et un musée, des salles pour la musique, les arts et la physique, une piscine, un gymnase, une cour pour certains sports, une infirmerie et la résidence du Directeur. La chapelle, sous le vocable de Saint-Alban, le proto-martyr d'Angleterre, est due tout entière à la libéralité du Fr.·. Charles E. Keyser, dignitaire de l'Ordre, patron et truste de l'institution.

Cinématographes et Art dramatique. — On sait que les Loges professionnelles (Loges de médecins, de militaires, etc.), sont nombreuses en Angleterre. Ajoutons-en une nouvelle : la Loge *Anima*, qui a été ouverte à Londres, le 18 décembre 1902, et qui se compose exclusivement de gens attachés à l'industrie cinématographique. Parmi les Loges de l'art dramatique, citons la Loge *Asaph* nº 1319, qui existe depuis 1870, la *Drury-Lane*, nº 2127, depuis 1885 ; la *Chambre Verte*, nº 2957, depuis 1903 ; le *Proscenium* (ou l'Avant-Scène) nº 3435, et la Loge *Dramatique* nº 1619, toutes deux à Liverpool, et enfin la Loge *Dramatique* de Manchester, nº 2387, datant de 1890.

Co-Mason. — Le *Co-Mason* est un périodique fort bien fait à un certain point de vue, celui des antiquités et des curiosités maçonniques ; il serait peut-être un bon instrument de travail pour une histoire ou une critique du passé de la Maçonnerie, mais il est presque nul au point de vue de l'actualité, de la polémique, de ce que font les Fr.·., de leurs projets, de leurs querelles intérieures. Et comme il ne paraît que par trimestres, il reproduit très tardivement, et sans y rien ajouter, tout ce qui a été donné dans les journaux hebdomadaires, ou même mensuels. Cette petite revue bibliographique est très courte, très générale, et la Maçonnerie même n'y occupe que peu de place.

The American Freemason a l'avantage de réunir les deux points de vue : actualité et histoire.

Voici la liste des articles du Co-Mason du mois de janvier 1913 :

Du haut de la Chaire.

Dans cet article, l'auteur traite de plusieurs sujets, et d'une façon superficielle. C'est une sorte de défilé cinématographique : importance de l'éducation ; brouille qui se perpétue entre la Franc-Maçonnerie anglaise et la F.·. M.·. Française ; les découvertes archéologiques faites à Séville et à Sardes ; le sens symbolique de la Croix et du Croissant rouge.

Le Rite d'York ancien.

L'auteur se vante de posséder des lumières spéciales sur ce point d'histoire. Il dit que l'idée d'une tradition occulte pénétra dans la Maçonnerie, grâce à l'Eglise catholique et à l'Ordre des Jésuites. Description et interprétation de la scène de la recherche du cadavre et des meurtriers d'Hiram.

Un diadème.

Explication des pierres précieuses formant le pectoral du Grand Prêtre juif, rapport avec l'ordre des tribus en marche, des signes du zodiaque, des noms de tribus, des mouvements autour de l'autel de la Loge, etc.

Anciens documents de la Maçonnerie opérative.

L'auteur consent à ne pas remonter jusqu'à Salomon, ni même jusqu'à Athelstan, et à descendre jusqu'en 1620, et il publie *ce qui peut être rendu public*, savoir : un fragment de catéchisme, un tarif d'amendes pour divers menus délits.

L'origine de la Free Masonry.

La Maçonnerie opérative et la M∴ spéculative ont-elles toujours coexisté, ou l'une est-elle antérieure à l'autre ? Correspondance pour et contre.

Mozart Franc-Maçon.

Histoire de la *Flûte enchantée*, précédée de celle de ses autres œuvres musicales maçonniques. Le libretto, qui lui fut imposé par Schikaneder, n'est pas aussi puéril qu'on le prétend.

Relevons ce fait intéressant : Le père de Mozart était Maçon, mais ce fut son fils qui lui persuada de se faire initier.

Les doubles triangles inscrits dans le cercle. Essai de symbolisme. Certificats de maçons opératifs (1663 et 1761) servant de modèles pour la rédaction de certificats contemporains, tailleurs de pierre,briquetiers, ardoisiers.

La Cabbale britannique, Bunyan (*le voyage de Pélerin*) interprété par comparaison avec un écrit gallois.

Egalité maçonnique. — Le 10 mars de cette année, a eu lieu à Birmingham, dans l'Hôtel de Ville, une fort nombreuse réunion de Maçons de la province. Ils venaient assister à l'installation par Lord Ampthill, Pro-Grand-Maître, du nouveau Grand-Maître provincial, le F∴ George Beech. Le périodique qui rend compte de la cérémonie nous apprend que les annales maçonniques renferment très peu d'exemplesde Grands-Maîtres provinciaux pris hors de l'aristocratie, ou tout au moins hors de la gentry locale. Le Fr∴ Beech est un de ces exemples, et le premier dans sa province, depuis 1792. Remarquons à ce propos que l'élection de roturiers était un peu moins rare au XVIII[e] siècle.

Enseignement. — Mgr Whiteside, archevêque catholique de Liverpool,constate, dans sa lettre pastorale, l'augmentation de la vie religieuse parmi les fidèles de son diocèse. Il en est de même dans toute l'Angleterre,et le contraire a lieu chez les adeptes des différentes confessions protestantes. Ces bons résultats sont dus à l'action que l'Eglise exerce sur les masses prolétariennes. Mais cela ne serait pas possible sans l'école catholique. C'est pourquoi l'archevêque insiste dans la conclusion de sa lettre sur la nécessité des écoles confessionnelles et,par conséquent,sur la nécessité des écoles catholiques. — AIR, 1[er] mars 1913.

La Loge des Forresters. — *La Loge des Forresters ou Forestiers*, dont le siège est à Uttoxeter eut, en 1883, une mésaventure qui lui coûta assez cher : le terrain sur lequel s'élève l'édifice de cette Loge fut acheté,moyennant une rente viagère d'une livre par semaine,à une femme dont l'aspect

décrépit donna bon espoir aux acheteurs. A leur grand étonnement, la dame, aussitôt après la signature du contrat, recouvra santé et vigueur, et put rendre tous les lundis sa visite au Docteur Knight, chargé du paiement. Cela dura quatorze ans, et finit par coûter à la Loge une somme totale de 700 livres st.

La Franc-Maçonnerie française jugée par un grand quotidien anglais. — Le correspondant parisien du *Standard* de Londres, envoie à son journal un article où il traite avec une grande sévérité la Franc-Maçonnerie française : « Le but du Grand-Orient, dit-il, est de détruire toute religion : il commence son œuvre par la France ; puis il s'attaquera aux diverses monarchies, et établira la République universelle, où, bien entendu, régneront en dictateurs ses propres chefs. » Naturellement, le *Standard* fait une distinction tout à l'avantage de la Maçonnerie anglaise, à laquelle appartiennent des princes de la famille royale, dont Edouard VII était le Grand-Maître depuis l'époque où il n'était que Prince de Galles. La Franc-Maçonnerie anglaise se réduit à faire quelques cérémonies lors d'une réception, ou d'une promotion, à payer une cotisation fort élevée et à faire plusieurs bons dîners dans le cours de l'année. La Franc-Maçonnerie anglaise est donc à peu près inoffensive.

La Franc-Maçonnerie française est plus active, aussi a-t-elle des ennemis plus divers et plus résolus. L'échec de M. Pams, archi-maçon, à la Présidence de la République, est une preuve de l'orientation nouvelle que prend en France l'opinion. Il existe en France une puissante Ligue antimaçonnique qui exerce une surveillance incessante sur les moindres actes de la Franc-Maçonnerie. Récemment, il s'est fondé une société qui a pour titre « *Association antimaçonnique des Employés de l'Etat, des Départements et des Communes* », qui, dans son statut de fondation, attribue sa création à une résolution votée par les fonctionnaires contre l'effronté favoritisme dont profitent les Fr. ·.. Mais il s'est formé dans des sociétés d'employés de l'Etat des « groupes fraternels » qui ont pour but de mettre la société dont il font partie sous le contrôle du Grand-Orient. Comment s'étonner dès lors que les catholiques soient hostiles aux Sociétés secrètes ? D'ailleurs, n'est-il pas indigne que l'avancement et les postes avantageux soient réservés aux Fr. ·., et non aux hommes qui les méritent ?

(*Bayrischer Kurier*, de Munich, 18 février 1913).

Le plus ancien Franc-Maçon du monde. — On a quelquefois considéré comme détenteur de ce record le colonel James P. Robertson, qui a lu ces jours derniers une adresse à la Loge Canongate de Kilwinning n° 2, dont il devint membre en 1841. Il paraît qu'en réalité, ce record appartient au Fr. ·. James R.-B. Christie, de Hillhead, ancien propriétaire de l'usine à gaz de Dumbarton (Ecosse), qui fut initié dans la Loge Kilwinning de Dumbarton, n° 10, le 12 mars 1839. Il est âgé de 96 ans, et n'a rien perdu de son entrain. (Voir plus loin, au Canada, le *Mathusalem maç. ·.*).

Franc-Maçonnerie. — Sous le titre : « Le Flirt Anglo-Français », *the American Freemason*, de février 1913, a publié un article du F.·. A.-G. Pitts, où on lit :

« Les publications maçonniques anglaises rendent compte, comme d'un événement sensationnel, d'une réunion qui eut lieu, le 15 novembre, au Club maçonnique international de Londres, pour discuter la question de relations amicales entre les puissances maçonniques de France et d'Angleterre. *The Chronicle* déclare que les arguments produits et les faits avancés eurent le don de surprendre grandement les assistants ; cette publication ne dissimule pas, du reste, sa propre surprise.

« Il semble que les faits si extraordinairement surprenants puissent être énoncés comme suit :

1° En ce qui concerne les exigences religieuses, le Grand-Orient de France se rapproche beaucoup plus du plan primitif de la Franc-Maçonnerie, tel qu'il ressort de la plus ancienne Constitution (celle de 1723) que ne le fait la Grande Loge d'Angleterre... Ce qui cause non moins de surprise, c'est le fait que la Franc-Maçonnerie française ne s'est pas immédiatement enfoncée en quelque abîme, lorsqu'elle fut abandonnée par la Grande Loge d'Angleterre en 1878...

« La Franc-Maçonnerie française... n'est jamais pharisienne. C'est là un de ces points où s'affirme son immense avantage sur toute la Maçonnerie anglo-saxonne et son avantage considérable sur toute la Maçonnerie germanique ».

(*Le Symbolisme*, février 1913, p. 129 et suiv.).

M. Oswald Wirth, à qui nous empruntons cette traduction ajoute :

« Le F.·. Pitts fait allusion à un discours sensationnel prononcé, à l'occasion d'un banquet du Cercle Maçonnique International, par le F.·. Bertholon, Vén.·. de *City Lodge*, At.·. fondé à Londres, sous les auspices du Grand-Orient de France, le 31 mai 1911.

The International Masonic Club date du 26 mars 1903. Il doit sa fondation aux Loges composées d'éléments étrangers qui travaillent à Londres, selon le rituel et sous la protection de la Grande Loge d'Angleterre. Parmi ces Loges, deux sont allemandes, deux françaises, une italienne et une américaine. Toutes aspirent à voir levée l'excommunication qui frappe la Maçonnerie française.

The International Masonic Club n'admet que des Francs-Maçons revêtus du grade de Maître et faisant partie de Loges relevant exclusivement de la Grande Loge d'Angleterre. Voici les principaux passages du discours prononcé par le T.·. Ill.·. F.·. Bertholon, membre du Grand Collège des Rites du Grand-Orient de France :

« C'est la première fois, depuis trente-cinq ans, qu'un Maçon appartenant au G.·. O.·. de France, prend la parole devant une assemblée de Maçons anglais...

« Pourquoi la Grande Loge d'Angleterre a-t-elle rompu les relations avec le Grand-Orient ? Parce que le Grand-Orient a jugé nécessaire, en 1877, de revenir à l'esprit et à la lettre des constitutions d'Anderson, de 1723, et de supprimer de sa constitution ce qui avait trait à la croyance à Dieu et à l'Immortalité de l'âme, laissant chacun libre dans ses affirmations dogmatiques.

« Que dit, en effet, la Constitution d'Anderson de 1723 ? En voici le texte exact :

« TOUCHANT DIEU ET LA RELIGION. *Un Maçon est obligé, en vertu de son titre, d'obéir à la loi morale, et, s'il entend bien l'art, il ne sera jamais un athée stupide, ni un libertin irréligieux.*

« *Bien que, dans les temps passés, les Maçons fussent obligés de pratiquer la religion des pays où ils se trouvaient, quelle qu'elle fût, il a été trouvé plus à propos à présent, de ne leur imposer que celle sur laquelle tous les hommes sont d'accord, leur laissant leurs opinions particulières. Cette religion consiste à être bons et loyaux, c'est-à-dire des hommes d'honneur et de probité, malgré la différence de leurs dénominations ou confessions. C'est ainsi que la Maçonnerie deviendra un centre d'union et le moyen d'établir une sincère amitié entre gens qui, sans elle, fussent demeurés perpétuellement séparés* [1] ».

« Est-ce que cette Constitution est la vôtre actuellement ? Je vous en laisse juges. Voici ce que dit votre Constitution :

« TOUCHANT DIEU ET LA RELIGION. *Un Maçon est obligé par son titre, d'obéir à la loi morale et, s'il comprend bien l'art, il ne sera jamais un athée stupide, ni un libertin religieux.*

« *De tous les hommes, il doit le mieux comprendre que Dieu ne voit pas comme les hommes ; car, l'homme ne considère que l'apparence extérieure, et Dieu pénètre jusqu'au cœur. Un Maçon est donc particulièrement tenu de n'agir jamais contre sa conscience. Quels que soient sa religion ou son culte, il n'est pas exclu de l'Ordre, pourvu qu'il croie au Glorieux Architecte du Ciel et de la Terre, et remplisse les devoirs sacrés de la Morale. Les Maçons s'unissent avec les hommes vertueux de toute confession dans l'amour fraternel. On leur enseigne à regarder avec compassion les erreurs de l'humanité et à s'efforcer, par la pureté de leur conduite, de prouver la supériorité de la foi qu'ils professent. Ainsi, la Maçonnerie est le centre d'union entre hommes bons et loyaux et l'heureux moyen d'établir l'amitié parmi ceux qui autrement seraient restés à jamais séparés* ».

« Le texte de la Constitution du Grand-Orient de France est le suivant :

« *La Franc-Maçonnerie, institution essentiellement philanthropique, philosophique et progressive, a pour objet la recherche de la Vérité, l'étude de la*

1. Voir dans la *Revue Internationale des Sociétés Secrètes*, n° de Mars 1912, p. 183 et suiv. la discussion de ce texte par le savant P. HERMANN GRUBER, S. J.

Morale et la pratique de la Solidarité. Elle travaille à l'amélioration matérielle et morale, au perfectionnement intellectuel et social de l'humanité.

« *Elle a pour principes la tolérance mutuelle, le respect des autres et de soi-même, la liberté absolue de conscience.*

« *Considérant les conceptions métaphysiques comme étant du domaine exclusif de l'appréciation individuelle de chacun de ses membres, elle se refuse à toute affirmation dogmatique.*

« *Elle a pour devise : Liberté, Égalité, Fraternité.* »

« Des trois textes que je viens de vous lire, quel est celui qui se rapproche le plus de l'esprit et de la lettre des Constitutions d'Anderson ? Nous nous rendons tous parfaitement compte que ce n'est ni le lieu, ni l'heure d'ouvrir une discussion à cet égard.

« Avez-vous jamais entendu le Grand-Orient vous reprocher les modifications que vous avez cru devoir apporter aux constitutions d'Anderson ? Non. Pourquoi donc reprocher au Grand-Orient d'être, lui, au contraire, revenu aux constitutions de 1723 ?

« Mes T.·. C.·. FF.·., vous avez donc entendu la lecture des textes qui divisent nos obédiences. En votre âme et conscience, croyez-vous qu'il y avait lieu à rupture, quand on songe que les Maçons doivent être gens de tolérance et de fraternité ? Croyez-vous que c'est glorifier Dieu que de se haïr ? Croyez-vous que c'est glorifier Dieu que de se lancer l'anathème ? Quant à moi, je ne comprends pas un Dieu qui divise, mais je comprends un Dieu qui unit ; un Dieu qui serait la synthèse suprême de la Morale, de la Bonté, de la Justice et de l'Amour !...

« Le Grand-Orient ne vient-il pas de prouver qu'il n'est pas athée en principe, en autorisant des Maçons à reprendre, en France, l'ancien Rite rectifié, qui est un rite chrétien, et en contractant une alliance avec la seule puissance existante de ce régime en Suisse...

« J'ai été profondément étonné d'apprendre que certains Maçons anglais étaient convaincus que l'action de la Franc-Maçonnerie française était nettement politique, et que nos Loges se mêlaient activement aux luttes des partis. Pour soutenir une pareille assertion, il faut ignorer complètement l'esprit et la lettre de notre constitution.

« Voici, dans son texte même, le paragraphe 15 de notre Constitution :

« *Les ateliers ont droit de discipline sur leurs membres et sur les Francs-Maçons assistant à leurs travaux.*

« *Ils interdisent tous débats sur les actes de l'autorité civile et toute intervention maçonnique dans les luttes des partis politiques.*

« *L'officier qui préside a la police de la séance* ».

« Permettez-moi de vous lire en plus les instructions et les ordres donnés à plusieurs reprises par le Conseil de l'Ordre au sujet de l'interprétation de l'article 15 de notre loi maçonnique :

« *Si, comme citoyens, les membres de la Fédération sont libres de leur action politique, comme Francs-Maçons, ils doivent s'abstenir de mêler le nom et le*

drapeau de la Franc-Maçonnerie à la lutte électorale et à la compétition des partis (Circulaire du 12 octobre 1885).

« *Toute réunion maçonnique ayant pour objet des discussions électorales est interdite dans les Loges.* (Circulaire du 12 avril 1887).

« *Le Conseil recommande expressément aux Francs-Maçons d'éviter, dans les réunions purement maçonniques, les débats irritants que peuvent y soulever les questions politiques, et particulièrement les questions de personnes.* (Ordre du jour voté à la réunion plénière du 23 mai 1888).

« Je pense, mes FF.·., qu'il ne vous reste aucun doute à ce sujet...

« En fait, l'unité intégrale de doctrine n'existe pas; le cadre est partout le même, mais le tableau qui s'y fixe reflète la mentalité de chaque pays plutôt qu'une mentalité universelle établie, une fois pour toutes par une Maçonnerie orthodoxe. Et cela est bien humain, car la Maçonnerie ne fait pas les hommes, mais ce sont les hommes qui font la Maçonnerie...

« Il est utile, il est nécessaire que l'union se fasse pour le plus grand bien de l'Humanité, mais il faut opérer cette union en laissant à chaque peuple ses Doctrines, ses Espérances et sa Foi ».

La résolution suivante a été votée par la réunion :

« Après avoir entendu les diverses opinions exprimées, se résumant dans un sérieux désir que de bonnes relations soient reprises entre les deux pouvoirs maçonniques d'Angleterre et de France, il est résolu de présenter une requête au Grand-Maître d'Angleterre, avec le consentement du Grand-Maître du Grand-Orient, afin que soit nommé un ambassadeur anglais qui se rencontrera avec un ambassadeur français pour étudier les voies et moyens d'une réconciliation entre les deux pouvoirs ».

Il n'y a qu'un mot à dire pour caractériser le discours par lequel le F.·. Bertholon a essayé de surprendre la bonne foi des FF.·. d'Angleterre : c'est le plus monumental échantillon d' « insincérité », comme disent les Anglais, qui soit jamais sorti d'une Loge maçonnique, et Dieu sait cependant si les Archives des Ateliers de la Secte sont riches en « planches » de ce genre d'hypocrisie cauteleuse !

— Notre excellent confrère *La Vérité* de Québec, publie à ce sujet, sous la signature « *Lumen* », un article que nous croyons devoir placer sous les yeux de nos lecteurs :

« Cette déclaration indique, aux catholiques d'Amérique et de l'Empire, un mouvement sur lequel ils auraient tort de fermer les yeux. Pendant longtemps, par opportunisme, non par principe, les Loges Impériales américaines, anglaises ont persisté à jouer la comédie du désaveu à l'égard des Loges d'Europe, spécialement celles de France. Le *truc* fut imaginé, en Angleterre, vers 1877, quand le Maçonnisme français jetant le masque *déiste*,

s'est affirmé athée. Il fallut rassurer les milliers de dupes enrôlés dans les Loges anglaises et plus particulièrement la royauté, *Grande Protectrice*. A cette époque, le F.·. Prince de Galles était Gr.·. M.·. nominal. La comédie se joua, aux Etats-Unis comme dans l'Empire anglais. Pike *excommunia* les FF.·. de France, qui riaient sous cape, y compris les vrais initiés anglais et yankees. Il y eut ce qu'on appela rupture officielle. Mais au fond des Loges de *perfection*, des *chapitres*, etc., on applaudissait (*batteries sourdes d'allégresse*) aux exploits du Maçonnisme kabbalo-judaïque en Europe, en attendant le moment psychologique favorable de les imiter aux Etats-Unis et dans l'Empire anglais.

« Beaucoup d'indices permettent de croire que ce moment approche. La déclaration de Londres équivaut à un mot d'ordre, plus ou moins occulte. On veut tâter le terrain, préparer les événements, préparer l'opinion.... La résolution éclaire la déclaration. On comprend mieux le fin mot de cette comédie de *réconciliation*.

« Au fond, il n'y a jamais eu aucun désaccord. La Maçonnerie de France est la « fille aînée », de prédilection, de la M.·. Impériale anglaise. La mère a chargé, il y a longtemps, la fille, de l'œuvre révolutionnaire, au XVIII[e] siècle, œuvre dont les principes, le programme, comme le dit très justement la *déclaration*, se rapprochent du plan original exposé, implicitement, dans les premières « Constitutions » du Maçonnisme impérial (1717-1723-1725).

« Après trente-cinq ans de comédie, l'on pense dans les Loges, à Londres comme à Paris, que le temps approche où l'on devrait se donner le baiser Lamourette. La déclaration de Londres fait un très significatif éloge de la politique *anticléricale* de la Maçonnerie, toujours au pouvoir en France, précisément depuis 1877. Cela atteste que l'on est, au fond, parfaitement d'accord : *Entente cordiale*. Quand le baiser aura été donné à Londres, il aura son duplicata en Amérique, où, depuis les origines de la République des Etats-Unis, la plus cordiale entente secrète, a toujours existé entre les FF.·. de France et les FF.·. Yankees.

« La Maçonnerie est une, cosmopolite, internationale, de même que la juiverie kabbalique, *substratum* du Maçonnisme universel. Ce que la Maçonnerie fait ou défait contre le Christianisme, dans tel pays, est toujours appuyé, sous main, par les FF.·. des autres pays, non seulement en vertu de principes communs, de programmes communs, mais encore en vertu de la solidarité obligatoire, jurée, reliant entre eux tous les FF.·..

« Sur ce point, il ne peut exister aucun doute. Par dessus tout règne une impulsion commune, donnée toujours dans le même sens, plus forte ici, plus faible là, selon les circonstances et les contingences. La même haine judaïque inspire cette impulsion secrète, la haine séculaire du Christianisme, du Christianisme intégral, de l'Eglise du Christ. »

(*La Vérité* de Québec, 22 mars 1913).

La Grande Loge Unie. — La Grande Loge Unie d'Angleterre, présidée actuellement par Lord Ampthill, a procédé, le 5 mars de cette année, à l'élection de ses officiers ; le Fr.·. R. Cathcart Bruce, Vice-Grand-Steward,

a proposé, pour les fonctions de Grand-Maître, Son Altesse Royale le Duc de Connaught, en terminant sa recommandation par la phrase suivante, où s'étale, dans toute sa splendeur, l'orgueil maçonnique : « Notre acclamation sera répétée dans toute la Franc-Maçonnerie, quand elle recevra la nouvelle que nous venons de mettre à sa place la clef de voûte de l'arche maçonnique qui passe au-dessus de l'univers entier, et nous unit à nos Frères du Dominion d'au-delà des mers. »

Le duc de Connaught a été réélu à l'unanimité. L'année dernière, son fils, Arthur, Prince de Connaught, a été affilié à la Maçonnerie. (Voir *Revue* 1912, janv., p. 65 ; août, p. 702.)

L'on a ensuite procédé à l'élection des autres Grands-Officiers, et le Pro-Grand-Maître a prononcé une allocution de circonstance, où nous prenons quelques détails : il a regretté les paroles prononcées par le Fr.·. Ferguson, qui avait paru accuser le bureau d'avoir excédé ses pouvoirs en entreprenant la publication d'une traduction de l'ouvrage du Fr.·. Ludwig Keller, ouvrage qui contient des doctrines peu en harmonie avec celles de la Maçonnerie anglaise. Le Fr.·. Ferguson a paru dire que la Maçonnerie allemande fait de la politique active ; il n'en est rien, mais elle a été l'objet d'attaques violentes, et elle a dû se défendre.

Puis on a voté un secours de cent guinées pour la famille du capitaine Scott. Un des Fr.·. présents, le Fr.·. Th. Carling, qui assista comme ex-Vénérable de la Loge *Drury-Lane*, à l'initiation du Fr.·. Scott, et qui était son ami personnel, a rendu un juste tribut au dévouement de cet explorateur.

Il n'y a eu que treize créations de Loges cette année ; ce qui porte leur nombre à 3.649 : parmi ces treize Loges, trois ont été fondées à Londres, cinq dans les provinces anglaises, et cinq dans les provinces au-delà des mers, savoir : Natal, le Transvaal, Buenos-Ayres, Queensland (Australie), et l'Afrique orientale anglaise.

Un historien maçonnique peu connu. — Le 20 mars de cette année, est mort un historien de la Maçonnerie peu connu du grand public, malgré ses mérites, et peut-être aussi à cause de son indépendance d'esprit. C'est le Fr.·. John Yarker, de Manchester. Son *curriculum* maçonnique remplirait au moins deux pages de la Revue, et n'offrirait aucun intérêt, si ce n'est que ce Maçon était un des plus compétents de notre temps. On publiera bientôt une « *Histoire des Templiers* » qu'il a écrite. Mort octogénaire, il a consacré cinquante-huit ans de sa vie à la Maçonnerie et à son histoire. Ses travaux l'amenèrent à la conviction que l'Ancien Rite d'York est la véritable base de la Maçonnerie, et que son origine opérative n'était pas douteuse. Selon l'expression du Fr.·. Yarker lui-même, la Maçonnerie actuelle n'est qu'une misérable imitation du Rite d'York. Il prétendait être le seul Maçon qui connût l'ancien Rituel professionnel. Dans une des dernières lettres qu'il écrivit à un périodique maçonnique, il disait : « Vous ne serez pas d'accord avec moi, mais je connais mon terrain et je ne tiens pour historique rien de ce que la Grande Loge d'Angleterre a imprimé pour éta-

blir son autorité. L'Ecossaise de France n'a rien imprimé. En 1737, le Duc de Richmond, Grand-Maître honoraire du corps opératif de Londres, introduisit ce système à Paris, et affilia, en 1737, le Duc d'Antin, qu'il fit Grand-Maître d'une nouvelle Grande Loge anglaise. L'Ecossisme ne le reconnut jamais, pas plus qu'aucune autre Grande Loge. Leurs degrés professionnels étaient régis par les Templiers d'Hérédom (Harudim); partout et toutes les fois où leurs Rites ont été introduits, soit en sept, soit en vingt-cinq degrés, ils ont maintenu leur attitude, tout en se soumettant aux Grandes Loges établies. La brouille partielle qui naquit ainsi dura jusqu'en 1758, où le prince de Clermont abrogea le titre de Grande Loge d'Angleterre et reconnut aux Templiers le droit qu'ils réclamaient. Le duc de Kent, en 1791, était un Ecossais ; de même le duc de Sussex, de 1812 à 1838, date où tout le système templier fut modifié par l'adoption du travail de Saint-Jean, suivant le mode de Bristol et de l'Irlande. L'Ecossisme (Saint-Georges) de l'observance des sept degrés bouda sous sa tente, comme Hector (*sic* pour Achille) et finit par expirer. Tout ce que je dis ici sera démontré par un livre de moi sur les Templiers, qui paraîtra chez mon éditeur William Tait, 57, Saint-Vincent place, à Belfast. Il jettera une lumière nouvelle sur des sujets qu'ignorent les Templiers d'ordinaire, et prouvera que l'existence des Templiers est plus ancienne qu'on ne l'a dit jusqu'à ce jour ».

Les historiens anglais de la Maçonnerie. — L'aspect de l'histoire maçonnique a été entièrement changé en ces derniers temps. Jusqu'alors, cette histoire avait trait à la besogne routinière de Loges isolées ou de Grandes Loges; pas de vues d'ensemble. Aujourd'hui, si vous voulez étudier la Franc-Maçonnerie, sans posséder aucune connaissance préliminaire, à qui vous adresserez-vous ? Votre choix ne peut hésiter qu'entre Hughan et Gould. Hughan n'est plus de ce monde ; mais Gould, en sa verte vieillesse (70 ans), a composé une *Histoire concise de la Franc-Maçonnerie, qui est le chef-d'œuvre du Genre*.

Cette appréciation d'un journal maçonnique anglais serait contestée par la Maçonnerie allemande, qui mettrait son historien, le F.·. Begemann, au-dessus des FF.·. Hughan et Gould.

Le Home-Rule Irlandais et la F.·. M.·.. — Nous savons déjà que le marquis de Tullibardine avait obtenu l'introduction dans le bill du Home-Rule, de dispositions qui supprimaient les disqualifications légales dont était frappée la Maçonnerie irlandaise. Le 13 janvier, cette mesure a été modifiée dans un sens plus libéral encore, sur la proposition de M. Birrell, secrétaire d'Etat pour l'Irlande. Cette proposition est ainsi conçue :

« Le Parlement Irlandais n'aura point le droit d'abroger ou de modifier « dans un sens restrictif aucun privilège ou exemption de la Grande Loge « des Francs-Maçons d'Irlande, non plus que d'aucune Loge ou Société re-« connue par cette Grande Loge, si ces privilèges ou exemptions sont en « vigueur, soit d'après la loi, soit d'après la coutume, au moment où cet acte « sera voté ».

Ce qui donne une certaine signification à cet acte, c'est que le Parlement a rejeté un amendement du membre catholique Jaures Hope, tendant à ajouter aux mots *Grande Loge*, les suivants : ou de toute autre société reconnue ou permise par les lois du Parlement du Royaume Uni.

On voit par là que les Maçons sont les seuls à profiter des mesures libérales qu'exige l'opinion.

Une Loge française a Jersey. — La Loge la *Césarée* (du nom latin de l'île *Cæsarea*) qui se réunit au Temple Maçonnique de Jersey, est la plus ancienne de celles qui travaillent en langue française sous la constitution anglaise. La *Césarée* était jadis une des Loges les plus nombreuses de la province maçonnique dont elle fait partie, elle avait ensuite été réduite à peu de chose par le peu d'empressement des candidats, mais elle s'est relevée depuis quelque temps. Tous les noms de ses officiers sont des noms français : C. de la Perrelle, de Quetteville, Le Masurier, Filleul, etc. ; de même pour les termes qui désignent ses dignitaires : le trésorier, l'expert, l'organiste, le tuileur, etc.

Malthusianisme.— Tandis que, pour toute l'Angleterre, le chiffre des naissances est de 24 pour 1.000, dans le diocèse de Liverpool ce chiffre oscille, pour une période de dix ans (1902-1912), entre 31 et 48. Ce qui prouve que le malthusianisme est beaucoup moins pratiqué parmi les catholiques. — AIR, 1er mars 1913.

Le capitaine Scott. — On sait que le capitaine Scott, la dernière victime de l'esprit de découverte géographique, était Franc-Maçon. Précisons, d'après les renseignements que nous trouvons dans un journal maçonnique : Robert Falcon Scott, de la marine royale, fut initié en 1901 à la Loge *Drury-Lane*, n° 2127, de Londres ; il était aussi affilié à la Loge *Saint-Alban*, n° 2597, de Christchurch dans la Nouvelle-Zélande, et à la Loge maritime de Navy, n° 2612, de Londres.

Le Fr.·. Wolseley. — Le Field-Marshall, vicomte Wolseley, décédé à Menton le 25 mars dernier, à la veille d'atteindre sa quatre-vingtième année, était un Maçon. Il fut initié dans la Loge militaire de Dublin, n° 728, en avril 1854, alors qu'il était sous-officier dans le 19e régiment, qui tenait garnison dans cette ville. En 1883, fut fondée en son honneur, à Manchester, la Loge Wolseley ; il fut affilié, la même année, à la Grande Loge d'Angleterre. Quatre ans plus tard, date du cinquantenaire de la Reine Victoria, il fut élu second Grand-Surveillant de la Grande Loge d'Angleterre. En 1883, il fut élu premier Grand-Surveillant de la Grande Loge des Mark-Maçons. Son frère, Sir Georges B. Wolseley, est Grand-Maître honoraire de District dans le Pendjab.

Argentine

La Libre-Pensée. — Le Secrétaire général du Comité national de la Libre-Pensée a adressé aux présidents des comités locaux une circulaire pour les inviter à envoyer le plus grand nombre possible d'adhésions au congrès qui aura lieu en juillet, dans la ville de Tucuman ; il ne manque pas d'exhorter les présidents à faire une propagande active, à fonder de nouveaux comités, et lui-même se prépare à faire pendant les mois de mars et d'avril une tournée de conférences dans les provinces.

(*La Vanguardia* de Buenos-Ayres, 7 février 1913).

Autriche-Hongrie

Association socialiste moniste de Bohême. — Un article publié en espéranto par le comité socialiste moniste de Prague, nous donne quelques détails sur la fondation et le but de cette œuvre antireligieuse. Cet article, après avoir exposé la situation religieuse en Bohême, telle que la voit son auteur, nous apprend qu'il vient de se fonder à Prague une association socialiste moniste, qui a pour but de défendre les droits et les intérêts de ceux qui ne professent aucune religion déterminée, de combattre non seulement le cléricalisme catholique, mais encore toutes les religions, de propager la morale et la philosophie monistes,et de préparer pour 1915, une fête du cinquième centenaire de la mort de Jean Huss. Le centre du mouvement sera la capitale de la Bohême, où seront organisés de grands congrès socialistes, monistes, internationaux, libres-penseurs.

Il y a environ deux mois, le gouvernement autrichien interdit la fondation de l'association moniste, comme contraire aux lois, mais cette mesure fut éludée. La nouvelle organisation, qui a déjà plus de cinquante mille adhérents, fonctionnera dans deux ou trois mois. Le président du Comité promoteur est le publiciste socialiste F.-V. Kreici.

(*Avanti* de Milan, 1er mars 1913).

Bienfaisance maçonnique. — La Loge de Szegedin, *Arpad*, a fait savoir qu'elle était disposée, dans le cas où la guerre éclaterait, à transformer en un hôpital de cinquante lits le premier étage de son bâtiment, et à se charger de tous les frais médicaux et autres.

Crémation. — On vient de construire le premier four crématoire en Autriche, à Libertz, en Bohême. La société de propagande « *Die Flamme* » va rembourser à la Municipalité la somme dépensée pour cette construction. — AIR, 13 mars 1913.

Juifs. — De 1900 à 1910, la population juive de la Hongrie a augmenté de 81.000 personnes. — AIR, 14 mars 1913.

Franc-Maçonnerie. — L'archiduc-héritier d'Autriche se trouvait la semaine dernière dans une réunion d'amis, presque tous officiers. Une discussion s'engagea sur les Affaires balkaniques et particulièrement sur les principales causes de la décadence et de la défaite de la Turquie. « Nul doute que la Franc-Maçonnerie n'ait été la principale cause des malheurs de la Turquie », dit l'archiduc-héritier.

Le lendemain, l'archiduc-héritier disait d'un officier hongrois que l'on avait soupçonné d'être Franc-Maçon : « Si j'en avais été sûr, je ne l'aurais jamais reçu ».

Plusieurs fois encore, le futur souverain a ainsi exprimé son aversion pour la Franc-Maçonnerie, surtout quand il s'agit de l'armée. Il sera sous ce rapport, moins indulgent, moins tolérant que l'Empereur François-Joseph.

(*La Presse associée*, 14 mars 1913).

Les Loges maçonniques ne peuvent pas s'établir en Autriche. Toutefois, il y a des Maçons isolés en territoire autrichien ; à Trieste, par exemple, et même à Vienne, où se publie depuis nombre d'années une revue maçonnique, *Le Compas* (*Der Zirkel*). Seulement, les membres de cette Loge tiennent leurs réunions à Presbourg, en territoire Hongrois, où la Franc-Maçonnerie est libre.

En Bohême, il existe des Francs-Maçons qui dépendent de la Franc-Maçonnerie allemande. Leur temple est en Allemagne. Ils ne dépassent jamais le nombre de neuf et se complètent au fur et à mesure des décès.

—Le *Risveglio*, journal catholique de Fiume (*Rieka*) publie, dans ses derniers numéros, des nouvelles détaillées sur la Franc-Maçonnerie. En voici quelques-unes :

Dans la liste des Francs-Maçons de l'Autriche-Hongrie, on n'en trouve aucun dans les vallées de Non et de Sole. Cela tient à ce que, dans le Trentino (Tyrol méridional), plusieurs Frères sont inscrits dans la Loge de Vérone.

La Franc-Maçonnerie, qui jusqu'ici, n'avait pas réussi, paraît-il, à pénétrer dans le tribunal royal de Fiume, est maintenant représentée par le nouveau juge, M. Zoltan Halasz. Le procès Zanella-Lavoratore a montré que la Franc-Maçonnerie dispose de la place de directeur de la Caisse de Fiume pour les malades.

Sous l'influence de la Loge locale « Sirio », le procureur royal de Fiume, Dr Nelocco, a fait saisir le *Risveglio* parce qu'il publie la liste historique des assassinats rituels des juifs; le *Giornale* de Fiume, organe de la Loge, a naturellement approuvé cette mesure.

Le 24 mai 1912, dix ans après la fondation de la Loge Croate « *Hrvatska Vila* » d'Agram, une délégation du Grand-Orient de Budapest est allée à Agram pour inspecter cette Loge et prendre avec ses chefs des accords de vive voix. Cette délégation était composée des Fr.·. Ad. Scheimann, représentant du Gr.·. O.·., Dr Coloman Bakonyi, secrétaire du Gr.·. O.·., et

Maurice Bihari, vénérable de la Loge « *Comenius* » de Budapest. A cette occasion, il y eut une grande réunion maçonnique à Agram, à laquelle se rendirent les Francs-Maçons d'Ogulin, Sisak, Pakrac, Vinkovac, Mitrovitzo, Osjek, etc. On insista sur la nécessité et le devoir de l'union entre les membres de la Secte, au-dessus et en dehors de tous les partis politiques.

Parmi les F.·. M.·. de Serajevo, on signale M. Maurice Gerö.

Les colonies de vacances de Crkvenica (*Lazlo Otthon*) ont été fondées par la Franc-Maçonnerie.

A Fiume, la Loge « Sirio » domine la municipalité. Toutes les affaires de la ville sont d'abord discutées et arrêtées à la Loge, dont le conseil municipal « extériorise les » décisions. — AIR, 12 mars 1913.

Juifs. — Les Juifs de Galicie font appel à la générosité de leurs coreligionnaires pour fonder à Lemberg, où le Kahal (gouvernement théocratique local des Juifs) est aux mains des sionnistes, un gymnase de cette secte. — AIR, 8 mars 1913.

— Le Docteur Franz Heltay vient d'être nommé bourgmestre de Budapest.

« Cette nomination, écrit un journal libéral italien, a produit une profonde sensation, parce que le docteur Heltay est juif et de plus homme d'affaires. Journaliste, écrivain économiste, député, il semble ne pas avoir trop de scrupules dans le choix des moyens pour ses opérations financières, comme il l'a montré lorsqu'il était directeur général de la société du gaz ».

On sait que Budapest est une des forteresses de la banque juive ; on l'appelle couramment Juda-Pest. De cet élément juif, relié par la Franc-Maçonnerie à l'élément calviniste militant, l'Eglise catholique de Hongrie ne peut attendre que de bien mauvais jours. Peut-être cela aura-t-il pour effet de réveiller les catholiques du royaume de Saint-Etienne. En attendant, il est utile de constater que les Juifs, qui sont en minime quantité parmi les peuples occidentaux, marchent à la conquête des charges publiques sans se préoccuper de la « représentation proportionnelle ». Des capitales comme Rome, Budapest ont un Juif pour maire. A New-York, la synagogue est toute puissante ; on pourrait continuer ces citations. — AIR, 27 février 1913.

Un legs a une Loge. — Le Dr Siegmund Varady, Vénérable honoraire de la Loge *Laszlo Kiraly*, à Grosswardein, décédé le 21 janvier, a légué à cette Loge plus de 300.000 couronnes (300.000 francs), qui devront être employées à la propagande des idées maçonniques.

Le Fr.·. Lima en Bohême. — On sait que le Fr.·. Lima a déposé une

plainte en justice contre le R. P. bénédictin, comte Augustin Galen, éditeur de la *Bonifatius-Correspondenz*, parce que celui-ci, dans un article du député hongrois, Carl Hussar, sur la Franc-Maçonnerie en Hongrie, paru dans le nº 1 du 1er janvier, article où était mentionnée la visite de Lima en Hongrie, a fait cette remarque : « Cet assassin de roi fut un hôte fort bien vu, à Prague même. »

(*Latomia*, 1er mars 1913).

D'autre part, nous lisons dans la *Germania* :

Le commis-voyageur de la Franc-Maçonnerie portugaise, Grand-Maître Magalhaes Lima, a cité devant le tribunal le Directeur de la *Bonifatius-Correspondenz*, le Père comte Galen, en se plaignant d'avoir été traité par lui de « régicide ». Comme le Fr.·. n'est ni lecteur, ni abonné de cette publication, la plainte est sans doute due à l'intervention d'un tiers, qui ne peut être que la Franc-Maçonnerie internationale. Elle aurait dû d'ailleurs traduire en justice des milliers d'autres journaux qui ont porté la même accusation en des termes plus précis, car on ne trouve dans la *Bonifatius-Correspondens* qu'une note d'une demi-ligne à ce sujet.

(*Germania* de Berlin, 17 février 1913).

Nouvelles Loges hongroises. — Le *Zirkel* annonce qu'il s'est fondé à Presbourg deux Loges nouvelles, la *Vérité* et l'*Egalité*. Presbourg en possédait déjà 16 ; une seconde Loge, la *Franz Berkovics*, a été fondée à Grosswardein ; les cercles maçonniques *Daniel Iranyi* à Fünfkirchen, et *Stephan Türr* à Kleinpest, ont été transformés en Loges ; et un cercle a été organisé à Ungvar.

Bavière

Enseignement. — Les professeurs des écoles secondaires, de religion protestante, se sont réunis à Munich. Un des conférenciers, M. Theobald a parlé des suicides parmi les élèves de ces écoles. Un autre orateur, M. Engelhardt, s'est occupé de l'instruction sexuelle, il s'est prononcé contre son introduction dans l'enseignement scolastique et encore moins dans l'enseignement religieux.

Ligue Protestante. — Un comité dirigé par deux professeurs de l'Université protestante d'Erlangen, s'est occupé de former une grande « *Ligue des amis de la Confession évangélique luthérienne* », pour défendre, à l'occasion de la conférence évangélique luthérienne qui aura lieu à Nuremberg en septembre prochain, le « saint héritage de la Réforme ». — AIR, 6 mars 1913.

PROTESTANTISME. — Le Consistoire Supérieur de l'Eglise protestante Bavaroise, vient de condamner l'opuscule de deux pasteurs de Nuremberg, MM. Geyer et Rittelmeyer, ayant pour titre : *Pourquoi nous restons dans l'Eglise.* — AIR, 13 mars 1913.

PROTESTANTS. — ANTICATHOLICISME. — Les libéraux sont en train de former une *Ligue laïque* à Nuremberg. Les orthodoxes s'organisent de leur côté, et la *Ligue Evangélique* veut à son tour constituer l'*Union-Evangélique-Ecclésiastique*, qui, laissant de côté les dissensions intérieures, concentrera ses forces à combattre le catholicisme. Le protestantisme allemand n'est, en effet, qu'une coalition anticatholique. — AIR, 3 mars 1913.

MODERNISME. — La feuille moderniste *Das Neue Jahrhundert* de Munich, avait annoncé l'existence d'une association secrète « cléricale » ayant comme insigne distinctif une médaille avec le sigle S S S. Il s'agissait, affirmait-on, d'une association « ultramontaine », espèce de Franc-Maçonnerie « intégrale ». Maintenant *Das Neue Jahrhundert* avoue que c'est tout le contraire, et il conclut par ces mots textuels : « Cette fois, tous les chemins mènent, non pas à Rome, mais à Cologne et à München-Gladbach ». Nous le disons depuis longtemps. — AIR, 12 mars 1913.

Belgique

ANTIMAÇONNERIE. — *Le Patriote*, de Bruxelles, publie la lettre suivante de son correspondant à Anvers :

La Ligue antimaçonnique a tenu jeudi soir, à 8 heures, dans la grande salle du Cercle catholique, une assemblée générale. Au premier rang des assistants se trouvaient Mgr Roelens ; MM. les sénateurs Leclef et Rykmans; MM. les députés de Kerckhove d'Exaerde, de Meester, de Bergeyck, et de nombreux prêtres et religieux.

La salle était archi-comble ; de nombreuses personnes n'ont pu y trouver place. L'assistance était d'environ 2.000 personnes.

M. Louis Kintschots, vice-président du Cercle catholique, remplaçant M. Cogels, empêché, a présenté le conférencier. Ensuite, M. de Renesse-Breidhach, président, a prononcé une allocution rappelant tout le bien déjà réalisé par la Ligue antimaçonnique et marquant les étapes successives de l'œuvre. Lorsqu'il a parlé de l'activité de M. Valentin Brifaut, la salle a fait une ovation à M. Brifaut. En terminant, M. de Renesse a rappelé la parole de M. de Broqueville aux Chambres, s'adressant à la Franc-Maçonnerie : « Je vous condamne, parce que je vous sais et vous démontre mauvaise. ».

Ensuite, M. Valentin Brifaut a pris la parole.

Cette conférence, qui s'est prolongée jusqu'à 10 h. 1/2, et était agrémentée de nombreuses projections lumineuses, n'a pas cessé un seul instant d'intéresser puissamment le public. L'orateur a démontré que la Franc-Maçonnerie s'occupe surtout de politique. Lorsqu'il a parlé de l'œuvre des missionnaires, qu'elle essayait d'attaquer, l'orateur a fait acclamer le nom de Mgr Roelens. On a aussi longuement acclamé le nom et la physionomie de M. de Broqueville, à l'action énergique duquel il a rendu hommage. Enfin, il a clôturé sa conférence en proposant d'envoyer à S. S. Pie X un télégramme de fidélité et de pieuse adhésion.

(*Le Patriote*, 1er mars 1913).

Boy-Scouts. — Nous lisons dans *Nos Œuvres*, le vaillant bulletin des œuvres de jeunesse de l'arrondissement de Bruxelles, dont le comité de patronage est présidé par le vénéré Mgr Proost, curé de N.-D. du Finistère, aumônier honoraire de la Cour :

Il y a quelques jours, les chefs du « *Scouting catholique* » se sont rencontrés avec les délégués de nos deux grandes fédérations de Bruxelles et d'Anvers. Il s'agissait d'examiner s'il y avait lieu d'embrigader les jeunes membres des patronages dans les milices du « Scouting ».

L'idée n'est pas neuve. Il y a bientôt trois ans que quelques jeunes confrères du patronage Saint-Joseph d'Ixelles eurent l'idée d'adapter le scouting à leur patronage...

Nous avons entendu avec plaisir et avec le plus vif intérêt, faut-il le dire ? M. Lagasse de Locht nous exposer les débuts de l'œuvre qu'il a fondée de concert avec M. le baron Ernest de Jamblinne de Meux, lequel en est actuell ment le président.

Nous avons entendu ensuite M. Corbisier, professeur au collège Saint-Michel, et colonel des Catholic Boys-Scouts, donner, à son tour, les raisons qui devraient inciter nos patronages à faire du scouting.

La discussion qui a suivi fut des plus intéressantes. Nombreuses furent les objections opposées par les représentants des patronages d'Anvers et de Bruxelles. Aucun de ces délégués n'osa émettre un avis qui aurait pu être interprété comme une adhésion à l'introduction du scouting dans nos œuvres.

Tout en rendant hommage aux bonnes intentions, au dévouement et au zèle des promoteurs du « Scouting », les représentants des patronages furent unanimes au contraire pour émettre les craintes les plus formelles sur les dangers que présenterait l'organisation de ce sport parmi la jeunesse ouvrière de nos cercles.

Nos Œuvres poussent un cri d'alarme devant la menace de voir s'introduire le Scoutisme, même catholique, dans les patronages... Voici la conclusion :

Si nous combattons l'affiliation des jeunes gens des patronages aux Cadets Eclaireurs, nous devons proscrire avec rigueur leur inscription dans les rangs de la B. P. Belgian Boy-Scouts.Cette œuvre, qui échappe à notre appréciation, lorsqu'elle embrigade la jeunesse de nos collèges, ne peut en aucune façon compter sur notre approbation. Permettre à nos jeunes gens de s'y enrôler, serait préparer la désorganisation à brève échéance de nos chers patronages et travailler à former des recrues pour les adversaires de la foi.

A noter que ces déclarations viennent de la Belgique, le pays où les catholiques se sont habitués à bien des formes modernes, depuis la démocratie chrétienne jusqu'aux sports à l'anglaise. Donc point de « fanatiques », d' « arriérés » à... inventer pour atténuer le jugement que nous venons de relater sur le scoutisme. — AIR, *CAH. ROM.* 9 mars 1913.

Prétendue fabrique de documents maçonniques. — La *Gazette de Voss*, parlant des documents lus à la tribune de la Chambre des représentants de Belgique, par M. de Broqueville pour justifier l'interdiction faite aux officiers de faire partie de la Franc-Maçonnerie, prétend que ces documents proviennent d'une officine de faux, qui serait aux ordres du parti clérical belge, et qui alimenterait de documents apocryphes les œuvres anti-maçonniques. Il faut que cette agence de falsification, si elle existe, soit bien habile, car les documents lus par M. de Broqueville, et qui tendent à établir la part prise par la Franc-Maçonnerie à la déposition d'Abdul-Hamid, à la Révolution de Portugal, sont singulièrement confirmés par d'autres que les Maçons ne peuvent nier. Mais d'ailleurs, la *Gazette de Voss* sait fort bien que sa supposition est mensongère.

(D'après la *Gazette de Voss*, de Berlin, 13 février 1913).

Franc-Maçonnerie et Armée. — On lit dans un journal maçonnique :

« Jeudi soir, écrit un confrère libéral, les Francs-Maçons liégeois tenaient, en leur local, leur habituelle réunion du Jeudi-Saint. Quelle ne fut pas, en arrivant boulevard d'Avroy, leur stupéfaction, en trouvant plusieurs photographes prenant un cliché de chacun de ceux qui franchissaient la porte de la Loge !

« A la suite de ces faits d'espionnage, il a été décidé que les officiers faisant partie de la société, — car c'est eux que les photographes visaient, — se retireraient provisoirement de la Loge. »

Un peuple qui supporte patiemment, sans un sursaut de révolte et de dignité, de pareilles pratiques, est mûr pour tous les asservissements.

(*Le Peuple*, 23 mars 1913).

Décidément, les FF.·. n'aiment pas qu'on mette le nez dans leurs petites affaires. Raison de plus pour le faire. N'oublions pas que les fiches Maç.·. ont été approuvées par les FF.·. des Loges belges.

La Franc-Maçonnerie a l'exposition de Gand. — Les deux Loges gantoises, *La Liberté* et *Le Septentrion*, organiseront pour la durée de l'Exposition, en dehors des tenues habituelles, des réunions extraordinaires et fêtes diverses, auxquelles elles convient fraternellement tous les Maçons belges et étrangers.

Voici le programme des réunions et les dates auxquelles celles-ci auront lieu :

3 mai : Fête de la Paix dans le temple de la L.·. *Le Septentrion*, rue du Cuivre, 5.

Mai-juin : Six conférences extraordinaires à organiser alternativement dans le temple de la L.·. *La Liberté*, Grand Toquet, 8, et dans celui de la L.·. *Le Septentrion*.

15 juin : Fête solsticiale d'été, à la L.·. *Le Septentrion*.

Octobre : Conférences extraordinaires.

5 novembre : Banquet de clôture au local de la L.·. *Le Septentrion*.

Pendant la période des vacances (juillet-septembre), les locaux seront accessibles aux Maçons, le jeudi à *La Liberté* et le samedi au *Septentrion*.

Nous donnerons ultérieurement des renseignements complémentaires sur ces solennités maçonniques.

(*Le Bien Public*, de Gand, 23 février 1913.)

Franc-Maçonnerie. — On lit dans *la Presse* d'Anvers, numéro du 13 mars 1913 :

D'une planche, *alias* convocation, de la L.·. *des Amis Philanthropes* de Bruxelles, il résulte que la séance de lundi 10 mars avait pour ordre du jour une « Conférence du F.·. Emile Vandervelde, sur la grève générale. »

Signalons par la même occasion que le 25 février dernier, la L.·. *des Amis Philanthropes* n° 2, avait à son ordre du jour : « La situation politique et l'éventualité de la grève générale. »

Evidemment, la Franc-Maçonnerie ne s'occupe pas de politique.

— La *Presse* d'Anvers, publie le document suivant :

C'est le texte du « testament philosophique », imposé aux adeptes de la Loge *Marnix de Sainte-Aldegonde*, celle qui groupe tous les budgétivores

communaux d'Anvers, depuis le plus « irrésistible » jusqu'au plus malheureux « verstooteling. »

Ce texte est en langue flamande : nous le traduisons littéralement :

DERNIÈRE VOLONTÉ

« Je soussigné (nom et prénoms, profession, domicile) déclare que ceci est ma dernière volonté :

« Je donne et lègue à M... et à M..., chacun pour la moitié, mais avec droit d'acquêt en cas de décès, mes insignes et décorations maçonniques, livres et papiers, à charge, pour chacun d'eux, en particulier ou de commun accord, d'avoir soin que mon inhumation se fasse sans aucun appareil religieux, sans prières publiques, sans intervention de desservants de n'importe quelle religion. J'ordonne que ma dépouille soit portée au cimetière communal. Cette volonté dernière, je la place sous la protection de la loi et de la justice, et je désigne pour la faire respecter, les deux personnes prénommées auxquelles je donne, soit séparément, soit collectivement, les pouvoirs les plus étendus qui incombent à des exécuteurs testamentaires.

« Je les charge, soit séparément, soit ensemble, de tenir la main à l'exécution de la présente et, dans le cas où mes héritiers devraient faire opposition, j'ordonne à mes exécuteurs testamentaires de s'adresser à la justice et de requérir au besoin la force publique pour faire respecter mes dernières volontés. Nulle rétractation verbale ne pourra prévaloir contre la présente déclaration écrite.

« Toutes les autres dispositions que j'aurai pu prendre concernant mes biens, restent sans modifications.

« J'ai décidé tout ceci et écrit de ma main le... De ce testament, j'ai fait trois exemplaires conformes. Un d'eux est déposé parmi mes papiers, et les deux autres ont été remis aux mains de mes exécuteurs testamentaires. »

(Signature).

« REMARQUE IMPORTANTE. Ce testament doit être totalement olographe, sans aucune rature, correction ou suppression et être écrit sur timbre de 50 centimes, afin d'éviter toute contestation. »

Il est une autre remarque importante qu'auraient pu faire les racoleurs de cadavres qui ont rédigé cette pièce : c'est que ceux qui veulent être admis à faire partie de la Loge sont obligés de la signer.

(*La Presse*, 3 mars 1913).

Juifs et Franc-Maçonnerie. — Nous lisons dans la *Presse* d'Anvers :

D'aucuns prétendent que la Franc-Maçonnerie a été fondée par les Juifs. Quoi qu'il en soit, il est certain que la Juiverie et la Franc-Maçonnerie ont bien des affinités. Sans parler de leurs rites respectifs, qui se ressemblent

singulièrement, les Loges sont les serviles esclaves de la Juiverie, qui en constitue l'état-major. Les Juifs font les plans de campagne et transmettent leurs ordres aux Francs-Maçons, qui les font exécuter à l'aveugle par la soldatesque, qui n'est autre que les libéraux de toutes nuances et aussi les socialistes.

Les faits le démontrent clairement.

Nous ne devons pas quitter la petite Belgique pour constater les faveurs dont y jouissent les Juifs, et dont on semble ne pas se douter, tant ils sont habiles pour les dissimuler et ne pas éveiller l'attention publique.

Le nombre de naturalisés juifs est énorme. Ils ont, dans certaines localités, des cimetières spéciaux, alors que les catholiques doivent se contenter du cimetière commun.

Dans certains abattoirs, ils ont des salles spéciales pour y tuer le bétail selon leur rite, et la Société protectrice des animaux ne proteste pas contre ce mode d'abattage.

Voici une série de petites questions, assez chatouilleuses, auxquelles je laisse au lecteur le soin de répondre. Comme moi, sans doute, il aura déjà observé et tiré des conclusions.

Comment se fait-il que, lors des manifestations de la spontanéité foudroyante, et « en temps de grève », cette spontanéité ne s'exerce jamais dans certains pays contre les Juifs ? Comment expliquer que les banques juives, les temples maçonniques, échappent toujours toutes au pillage ; tandis que toujours la populace, déchaînée par les prêches socialistes, s'attaque aux couvents et églises catholiques ?

Parmi les otages de la sanglante commune de Paris, y avait-il un seul F.·. maçon, un seul et unique juif ?

Pourquoi tant de Juifs appartiennent-ils à la secte maçonnique et affichent-ils des opinions libérales avancées et socialistes ?

Pourquoi, presque sans exception, les journaux libéraux et socialistes sont-ils toujours avec les Juifs triomphants ?

Voilà des faits indéniables, qui ont leur éloquence et montrent bien clairement le dessous des cartes dans les évolutions sociales. On en a vu naguère encore un exemple frappant au Portugal !

(*La Presse* d'Anvers, 2 mars 1913).

GRÈVE GÉNÉRALE. — A propos du retrait de cette menace, on écrit de Rome :

« Cette nouvelle réjouira les catholiques de tous les pays qui connaissent les efforts de la Secte internationale, pour créer des embarras au gouvernement non sectaire de Bruxelles. — (AIR, 7 mars 1913).

LIBRE-PENSÉE. — La Libre-Pensée de Bruxelles avait orga-

nisé, vendredi soir, un meeting contradictoire à la Brasserie Flamande. Objet : *la Liberté de conscience des officiers*

M. Andries est venu apporter à la Libre-Pensée l'appui des protestants, et M. Vanderbeeken — en flamand — celui du « *Cristene Volkspartij* ».

Le député Hubin ressasse ensuite tous les lieux communs sur les fins d'embrigadement de l'Eglise, les tentatives d'asservissement, etc. On veut, dit-il, fabriquer des « jaunes » à l'armée...

Pour terminer, épinglons cette réclame gratuite :

« Fils de bourgeois, si votre liberté et votre conscience sont lésées à la « caserne, signalez-nous la chose, et les mandataires de la bourgeoisie sau- « ront faire leur devoir ! »

Le citoyen Hubin avait d'ailleurs déclaré avec le même brio :

« Fils d'ouvriers, si votre liberté et votre conscience sont lésées à la ca- « serne, signalez-nous la chose, et les mandataires du peuple sauront faire « leur devoir ! »

N'en disons pas davantage. M. Vertongen a résumé la situation dans une phrase de son speech de clôture : « La Libre-Pensée, a-t-il déclaré, est faite pour combattre l'Eglise ».

C'est la morale du meeting de la Brasserie Flamande. Il n'en comporte pas d'autre.

(*Journal de Bruxelles*, 16 mars 1913.)

Voir aussi : CONGO, p. 1068.

MALTHUSIANISME.— On constate depuis quelque temps, dans nos régions, une effrayante recrudescence de la propagande néo-malthusienne.

Il y a quelques jours, un docteur du Hainaut, le Dr Mascaux, déjà condamné pour propagande attentatoire aux mœurs, qui cumule avec ses fonctions d'échevin socialiste de l'instruction publique (!) celles d'apôtre de la dépopulation, a fait répandre à Liége une brochure expliquant en détail les divers moyens d'éviter la fécondité. Cette brochure, pompeusement dite « de vulgarisation scientifique », conclut naturellement à l'emploi d'un produit anticonceptionnel merveilleux... en vente chez l'auteur. Ce détail montre combien la propagande du personnage en question est désintéressée.

Pour faciliter la vente de son infecte marchandise, M. l'échevin de l'Instruction publique annonce qu'une réduction de 10 % sera accordée aux pharmaciens.

L'Union des Pharmaciens de Liége nous fait parvenir le texte de l'ordre du jour voté à ce sujet, lors de sa dernière assemblée générale :

L'Union des Pharmaciens de Liége, réunie en assemblée générale le 19 mars 1913,

Ayant pris connaissance de la brochure de prétendue vulgarisation scientifique dont plusieurs journaux se sont occupés ;

Repoussant avec indignation et dégoût les propositions faites par l'auteur au corps pharmaceutique ;

Espère qu'il ne se trouvera aucun pharmacien assez dépourvu de dignité pour aider le sieur prénommé dans son répugnant commerce ;

Appelle une fois de plus l'attention des pouvoirs publics sur la question des produits abortifs ou anticonceptionnels ;

Et passe à l'ordre du jour.

Le Secrétaire, Ch. LESPINEUX.

Le Président, Ch. VAN DURME.

Nous applaudissons chaleureusement à cette digne protestation. Mais quand donc les pouvoirs publics consentiront-ils à s'émouvoir ?

Sous les auspices et avec les encouragements du Parti Ouvrier belge, nous avons vu fonder, dans nombre de communes de la province, des Ligues qui se livrent avec une ardeur éhontée à la plus abjecte campagne.

Récemment encore, quelques « compagnons » d'Amay et environs, répandaient un factum de propagande que nous avons sous les yeux et que notre respect pour nos lecteurs nous empêche de publier intégralement.

Ce qu'il importe de signaler toutefois, c'est que d'après ce document, la propagande néo-malthusienne, n'est pas seulement inspirée, comme on pourrait le croire, par l'égoïsme, par la soif de jouissances, par la lâcheté devant les charges et les devoirs de la vie conjugale. Elle se fait surtout au profit d'un parti. Lisez plutôt.

« Les propagandistes, les révoltés contre toutes les oppressions, *résisteront mieux aux coups de la bourgeoisie possédante*, si les charges familiales leur sont légères ; ils pourront mener la bataille plus audacieusement et plus fructueusement.

« Les prolétaires n'étant plus écrasés par les nombreuses nais-

sances, fréquemment (?) suivies par les nombreuses maladies (?) souvent mortelles (?), auront plus de temps et *d'argent* pour aider l'organisation et la propagande des diverses actions sociales ».

L'aveu est formel : si quelques politiciens engagent les prolétaires à empêcher les naissances, s'ils cherchent à leur enlever les soucis — et les joies — de la famille, ce n'est pas pour leur assurer plus de bien-être, c'est pour pouvoir les lancer avec plus d'ardeur dans la lutte des classes, c'est pour accaparer leur énergie au profit de l'œuvre de révolution politique et sociale, c'est pour drainer leur argent, superflu dans un foyer vide, vers les entreprises diverses des Maisons du Peuple. Défense aux ouvriers d'avoir des enfants ! Le temps, le travail et l'argent qu'ils leur consacreraient, doivent être dépensés au profit du parti socialiste !

Ces révélations jettent un jour nouveau sur la campagne néomalthusienne ; elles la rendent plus odieuse encore en démasquant dans une propagande soi-disant philosophique et scientifique, une indigne question de boutique, dont la monstrueuse immoralité révolte.

(*La Gazette de Liège*, 20 et 22 mars 1913.)

Canada

Archives maçonniques. — Le Conseil impérial turc du *Sanctuaire mystique* a envoyé à Toronto des documents précieux, relatifs à cet Ordre, parce qu'il considérait que, vu l'état de guerre, ces documents n'étaient pas en sûreté en Turquie. Ces documents ont été mis sous bonne garde au Temple Rameses, de Toronto, où ils ont été transportés avec tout le cérémonial oriental. Ils avaient d'abord été remis au Temple de la Mecque, à New-York, où ils furent partagés, pour mieux assurer leur conservation, entre les temples de Rameses et de Lulu. Plus de mille officiers de cet Ordre ont assisté à la cérémonie qui a eu lieu au Temple de Lulu.

La Bibliothèque portative du Franc-Maçon. — Le *Masonic Sun* annonce la publication par souscription d'une petite Encyclopédie maçonnique, en cinq volumes in-4°, d'environ 2.200 pages, reliés avec tranche dorée. Cette encyclopédie sera richement illustrée . on y trouvera, entre autres, 200 gravures de pleine page, sur acier, représentant des symboles des divers degrés, des facsimile de documents originaux, chartes, portraits de Francs-Maçons éminents d'autrefois et d'aujourd'hui, les célèbres illustrations de Doré représentant les Croisades et les Templiers. Quant au texte, il se composera de monographies concises des Ordres Concordants

du *Royal Arch*, des *Croisades* et des *Chevaliers du Temple*, du *Rite Ecossais Ancien et Accepté*, du *Sanctuaire mystique*. C'est un ouvrage de références pour la Maçonnerie du monde entier. Il est dédié à S. A. R. le duc de Connaught, Gouverneur général du Canada et Grand-Maître de la Grande Loge Unie d'Angleterre.

Enseignement. — « Lors de la récente session de la Législature de Saskatchewan, écrit les *Cloches* de Saint-Boniface, les députés ont voté unanimement un amendement précisant le sens de la loi scolaire de la province. Désormais, lorsque la minorité religieuse d'un district scolaire aura organisé une école séparée, tous les contribuables appartenant à cette minorité devront payer leurs taxes scolaires à la commission de la dite école séparée.

Une délégation protestante de Moose Jaw et de Régina s'est rendue auprès du premier ministre, l'honorable M. Scott, pour s'opposer à cette mesure avant son adoption, mais celui-ci a répondu que l'amendement était tout à fait conforme à l'esprit de la Constitution et tendait à sauvegarder les droits des minorités. »

(*La Vérité* de Québec, 15 février 1913.)

« La Législature du Manitoba, sous l'influence directe du Premier Ministre Roblin, a repoussé un projet d'instruction obligatoire présenté par le député libéral Donald Ross.

C'est la troisième fois, dit un confrère de Saint-Boniface, en quatre ans que l'opposition essaie le coup ».

(*La Vérité* de Québec, 15 et 22 février 1913).

A ce sujet, un représentant du *Devoir* a eu une entrevue avec S. G. Mgr Langevin, qui a fait la déclaration suivante :

« Au point de vue des faits, notre situation scolaire est exactement ce qu'elle était l'an dernier, comme elle était il y a vingt et vingt-deux ans. Les amendements votés l'an dernier par la législature n'ont pas eu d'effet dans la pratique. La commission scolaire de Winnipeg n'a encore rien fait pour alléger le fardeau qui pèse sur la minorité. Dans les centres où les catholiques sont fortement groupés et peuvent élire leurs commissaires, nous essayons de tirer le meilleur parti possible de la situation. Dans les centres mixtes, comme Winnipeg, Brandon et Le-Pas, nous sommes obligés de maintenir à nos frais des écoles indépendantes, après avoir payé notre quote part d'impôts aux écoles publiques où nous ne pouvons envoyer nos enfants. Le fardeau de la double taxe pèse aujourd'hui sur nos épaules, comme depuis plus de vingt ans. L'énergie des catholiques, leur esprit de sacrifice est ad-

mirable : mais combien de temps encore durera ce régime de tyrannie et d'injustice ? Je n'ose le prédire, quelque espoir que j'aie de voir se réveiller enfin l'instinct de justice et de *fair play* de la majorité. »

(*La Vérité* de Québec, 8 mars 1913).

L'Ordre de l'Etoile d'Orient. — L'*Ordre de l'Etoile d'Orient* a créé un Chapitre à Toronto, et fait des progrès sensibles dans les villes de l'Ontario occidental, surtout dans celles qui sont les plus rapprochées de la frontière américaine. Quant aux provinces maritimes et à celles du Nord-Ouest, il y a longtemps que cet Ordre s'y est établi solidement. Certains Maçons distingués voient l'Ordre d'un œil peu favorable, et regrettent qu'une société de femmes puisse se mettre indirectement sous les auspices de la Maçonnerie. Toutefois, il n'a été formulé jusqu'à ce jour aucune plainte officielle, et aucune des Grandes Loges canadiennes n'a pris de mesures contre cet Ordre, qui est connu, de l'autre côté de la frontière, sous le nom de ***Maçonnerie d'adoption.***

La Grande Loge de Québec.— Cette Loge a tenu, le 12 mars 1913, sa séance annuelle sous la présidence du Grand-Maître, le Révérend Frank Charters, dans la ville de Montréal. Le Révérend Wm. Henderson a fait l'allocution d'usage, où il a raconté ses voyages en Palestine, et traité le sujet suivant : *La Genèse et les traits caractéristiques de la Franc-Maçonnerie.* Ses voyages en Terre-Sainte et ses études bibliques ont donné de l'intérêt à son discours. Le rapport constate le progrès de la Maçonnerie dans la province, où elle a tant d'ennemis. La Grande Loge compte 7.320 membres répartis entre 360 Loges environ.

Juifs. — Voici d'après un récent bulletin officiel des chiffres fort instructifs sur l'augmentation des Juifs au Canada.

« En 1901, il y avait au pays 16.401 Juifs qui pratiquaient la *religion juive*. En 1911, il y en avait 74.564. Depuis deux ans, l'immigration juive au Canada a été considérable, le total se trouve donc augmenté. Le recensement donne une augmentation de 58.163 en dix ans. C'est la province de Québec qui est le paradis de la juiverie. L'augmentation a été de près de 23.000. »

Cette statistique n'est dressée qu'au point de vue d'un culte. Il y a un certain nombre de Juifs qui ne sont pas inscrits comme pratiquant la *religion* juive. D'après le bulletin du recensement, il y a vingt ans, il n'y avait dans notre province que 2.703 Juifs. L'envahissement de la province de Québec a été rapide.

Dans vingt ans d'ici, si les Juifs continuent à se diriger en masse vers notre province, ils seront le plus fort groupe après le nôtre. Le péril juif existe donc chez nous. »

(*La Vérité* de Québec, 15 mars 1913).

Le Mathusalem maçonnique. — A Malvern, près de Toronto, vit le Fr.·. Joseph T. Wyper, âgé de 98 ans, et qui est Maçon depuis 63 ans. Il répondit à un visiteur récent : « Je suis allé à l'église avec trois générations de la famille du poète Robert Burns ».

Il y a 67 ans qu'il fut initié dans la Loge de Quhytervoollen en Ecosse.

Réunion annuelle du Grand Chapitre des Maçons de Royal Arch a Toronto.— Le 26 février 1913, a eu lieu à Toronto, la réunion annuelle du Grand Chapitre de cette branche de la Maçonnerie. Le Fr.·. chargé du rapport fait savoir que cette année (1912) a vu le nombre des affiliés s'accroître de 1923 membres, soit, déduction faite des pertes par la mort et autres causes, un chiffre total de 16.972 membres. Six chapitres nouveaux ont été créés, un chapitre a été supprimé; il y en a 162. Le capital possédé s'élève à 30.947. dollars (environ 160.000 francs).

Parmi les membres du Grand Chapitre qui sont morts, figurent le capitaine Scott, le capitaine Oates, le lieutenant Bowers, l'officier E. Evans, et le docteur E.-A. Wilson, qui sont morts au cours de l'expédition au Pôle-Sud.

A cette assemblée, la plus nombreuse qu'on ait vue depuis longtemps, assistaient 253 délégués, représentant 491 votes ; sur 163 chapitres, 113 étaient représentés.

Sectes. — Nous trouvons dans le tableau du recensement de juin 1911 relatif aux diverses religions pratiquées au Canada la liste des sectes innombrables qui pullulent chez nous, surtout dans les nouvelles provinces.

Voici les noms de quelques-unes ; nous passons sous silence celles qui sont le plus connues : Nous citons le Bulletin officiel à la lettre :

Adventists, Agnostics, Apostles, Believers, Bible Christians, Bible Students, Brethren, Bouddhistes, Carmélites, Catholic apostolic, Christadelphians, Christians, Christian Alliance, Christian Brethren, Christian catholic, Christian Church, Christian Science, Christian Workers, Church of Christ, Church of God, Church Workers, Confucians, Covenanters, Daniel Band, Deists, Disciples, Dissenters, Doukhobors, Exclusive Brethren, Farrington, Independents, Free Church, Friends, Gospel People, Eglise grecque, Holly Rollers, Hornerites, Independents, Marshalites, Mennomites, Millennial Dawnites, Mission, Mahométans, Mormons, New Church, Nonconformists, Non Sectarians, Païens, Pentecostal Movement, Plymouth Brethren, Reformed Church, Saints, Saints of God, Shintos, Sikhs et Hindous, Socialistes, Spiritualistes, Théosophes, Unionists, Unitaires, United Brethren, United Free, Universalists, Eglise Galloise, Zionistes (Dowieites.)

Les recenseurs ont enregistré environ 75 sectes au Canada,

presque toutes des variétés protestantes. Il y en a pour tous les goûts. Aux Etats-Unis, il y a une floraison encore plus variée. C'est l'émiettement complet, ridicule, du protestantisme.

(*La Vérité* de Québec, 15 mars 1913).

STATISTIQUE RELIGIEUSE. — On compte actuellement au Canada 2.633.041 Catholiques, 1,115.324 Presbytériens, 1.079.892 Méthodistes, 1.048.017 Anglicans, 382.666 Baptistes, 74.564 Juifs, 10.193 Doukoboors, 18.834 Membres de l'Armée du Salut, 3.244 Unitariens.

En ces dix dernières années, la population catholique est augmentée de 603.441, tandis que les Anglicans ont gagné 361.524 adeptes, les Luthériens 137.340, les Méthodistes 163.006 et les Presbytériens 272.882.

(*La Vérité* de Québec, 15 mars 1913).

L'ORDRE DU TEMPLE AU CANADA. — Le premier corps de cet Ordre, qui fut établi au Canada, fut le Grand Conclave provincial, organisé en 1855 par le colonel W.-B. Mac Leod Moore. Il reste encore un survivant de ce Conclave, le Très Eminent Isaac Henry Stearns, de Montréal. Le Grand Conclave provincial devint en 1868 le Grand Prieuré du Canada, auquel succéda en 1878, le Grand Prieuré national, qui devint lui-même un corps indépendant, en 1884, sous le nom de Souverain Grand Prieuré du Canada.

FRANCS-MAÇONS CANADIENS EN VOYAGE. — Le Chapitre de Saint-Patrick (n° 145), qui se réunit à Toronto, a reçu du Grand Chapitre de Royal Arch d'Irlande et du Suprême Conseil Royal Arch du Dublin, une invitation à se rendre en visite fraternelle à Dublin et à Edimbourg. Cette offre a été acceptée ; les arrangements de départ sont achevés. Le 2 mai, toute la troupe quittera Toronto en train spécial du Grand Pacifique canadien, et s'embarquera sur le *Teutonic* de la Compagnie de l'*Etoile Blanche*, qui prendra la mer le 10 mai. Dès ce moment, les touristes en tabliers deviendront la propriété de la célèbre agence Thomas Cook, qui les promènera en Irlande, aux bords charmants des Lais de Killarney, puis en Ecosse et en Angleterre. Cette excursion maçonnique sera complétée par une visite à Paris ; et le 14 juin, les Francs-Maçons retourneront chez eux.

VOYAGES MAÇONNIQUES. — Le *Souverain Grand Prieuré du Canada* tiendra son prochain conclave à Vancouver, sur le Pacifique, et les *Chevaliers Templiers* de Toronto (sur le lac Ontario) organisent une expédition pour y assister.

LA SOLIDARITÉ MAÇONNIQUE. — Le *New-Age* se pose la question sui-

vante : Un Maçon qui néglige, qui viole, qui méprise ouvertement ses devoirs de Maçon, doit-il être regardé et traité comme un Maçon ?

Et le *Masonic Standard* répond en ces termes :

Oui, tant qu'il fait partie de l'association, qu'il en est un membre régulier. Il a droit à être traité en Maçon jusqu'au jour où la Loge dont il est le déshonneur, a enfin conscience de ce qu'elle se doit à elle-même, et procède à son expulsion. Il nous arrive continuellement des plaintes au sujet de gens qui ne méritent pas de rester au milieu des Fr.·., et il est bien rare que nous entendions parler de radiations.

Chili

L'Anticléricalisme au Chili. — La Libre-Pensée a envoyé un missionnaire en jupons faire des conférences dans l'Amérique latine. Le journal de Valparaiso *El Dia* rend compte d'une conférence faite en mars dans cette ville par la sénora Belen Sarraza, sur l'évolution de la pensée (il s'agit, bien entendu, de la Libre-Pensée). La conférencière a exposé à ses auditeurs le mouvement entrepris en Espagne contre l'enseignement catholique, qu'elle a appelé un mouvement en faveur de la liberté de conscience, mouvement qui réalisera les idéals rédempteurs de l'humanité. Comme on retrouve bien dans ces expressions le jargon humanitaire de la Maçonnerie, jargon plus répandu encore que l'espéranto !

Chine

Assassinats politiques. — L'assassinat du ministre Chung est dû aux sectes secrètes, qui dominent plus que jamais la Chine. On s'attend à beaucoup d'autres crimes de leur part, car le triomphe de la Révolution a déchaîné un ouragan de convoitises, de jalousies et de rancunes au sein des différentes sociétés secrètes, dont chacune veut exploiter pour son compte la Révolution. Les jacobins de 1793 donnèrent le même spectacle avec des résultats analogues. — AIR, 24 mars 1913.

La Franc-Maçonnerie anglaise en Chine. — Le Grand-Maître de district de la Grande Loge de district de la Chine septentrionale, Constitution anglaise, a sous sa juridiction les Loges *Royal Sussex*, n° 501 ; la *Loge du Nord de la Chine*, n° 570 ; la Loge *Toscane*, n° 1027 ; la Loge le *Lointain Cathay*, n° 2855 ; la Loge *Dorique*, n° 1433 ; la Loge *Union*, n° 1951 ; la Loge *Etoile du Nord de la Chine*, n° 2673 ; la Loge *Couronnement*, n° 2931 ; la Loge *Daintree*, n° 2938 ; la Loge *Kinkiang*, n° 2984 ; enfin la Loge *Tongshan*, n° 3.000. Le Grand-Maître, rappelant dans son allocution, les visites faites par lui à ses Loges, dit :

« En juin, accompagné des Fr.·. Page, Grand-Maître en second, Schroe-

der, second Grand Porte-Etendard, je me rendis à Weihaiwei pour assister à la cérémonie d'installation de la Loge *Daintree*, n° 2938. Le Fr.·. Ching, surintendant en second des travaux, initia régulièrement le Fr.·. comme Vénérable, la cérémonie fut accomplie d'une manière digne et solennelle ; beaucoup de Fr.·. de la flotte étaient présents, avec un des résidents. La Loge *Daintree* doit être fière d'avoir plusieurs ex-Vénérables qui lui font honneur. Souvent, en été, quand la flotte est dans le port, nous avons l'occasion de faire du bon et utile travail. Il n'en est pas de même en hiver, quand il nous faut franchir les trois milles de mer agitée qui séparent notre île du continent, et nous devons admirer en cette circonstance le dévouement des Fr.·.. »

La Franc-Maçonnerie occidentale en Chine. — Un journal qui paraît à Shanghaï (Chine) nous signale la singulière information qu'on va lire :

Dans un banquet récemment donné à Shanghaï, au Masonic Hall, en l'honneur du Fr.·. Hykes, ce Franc-Maçon distingué proposa de propager la Franc-Maçonnerie parmi les Chinois. Il fit remarquer que jadis les Chinois avaient eu leurs sociétés secrètes qui poursuivaient des fins plus ou moins politiques, mais il croyait le temps venu pour introduire dans cette nouvelle République la véritable Franc-Maçonnerie, celle d'Occident. La Franc-Maçonnerie ferait pour les Chinois ce qu'elle avait fait pour l'Angleterre, pour l'Allemagne, pour l'Amérique, pour tous les autres pays qui étaient représentés à ce banquet. Elle améliorerait leur gouvernement, leur vie sociale. C'est la première fois qu'une telle proposition est émise. Sans doute, aux Etats-Unis, il existe un grand nombre de Loges pour les nègres, et dans l'Afrique d Sud, des milliers de Boers sont Maçons.

Il reste à savoir si les Chinois qui ont une disposition si marquée à se réunir pour toute espèce d'objets, accepteront l'influence européenne, jusque dans ce domaine.

Les lecteurs ne manqueront pas d'observer que les Boers et les Nègres sont mis sur la même ligne, dans un passage qui tend évidemment à présenter la F.·. M.·. comme une élite.

Le Nénuphar blanc. — Notre correspondant de Chine nous écrit :

« Permettez-moi de transcrire une note d'un Père jésuite chinois très instruit du sujet de la Société du Nénuphar blanc.

« Il nous écrivait ceci il y a quelques jours :

« La Société secrète dite « *Pé-lien-Kiao*, ce qui veut dire Société du Nénuphar blanc, tire son nom de ce fait que des mauvais sujets s'étaient jadis, au Chan-tong, réunis dans une pagode appelée *Pé-lien-che*, pour préparer une sédition et former une société secrète, qui prit le nom de la pagode servant de lieu de réunion.

« La Société Pé-lien-kiao eut une grande activité et une grande influence sous l'empereur Kia-King (1796-1820) de la dernière dynastie *Ta-ts'ing* ».

PHILOSOPHIE MAÇONNIQUE. — Le F.·. LHERMITE, à qui nous avons emprunté certaines données initiatiques sur la morale laïque et maçonnique (V. numéros 15 février, p. 433, et 20 mars 1913, p. 789), écrit :

« Le Grand-Orient de France, depuis plusieurs années, fait enquêter et réfléchir sur la morale ; des hommes éclairés ont fait effort de réflexion et d'érudition ; on a cité tous les philosophes depuis Thalès, jusqu'à Nietzsche ; on dissèque tous les moines pour leur reprocher de bégayer en « chrétien » ; et nul n'a songé à fouiller dans la philosophie *areligieuse*, la plus antique que nous connaissions.

« La pensée maçonnique tirera une force nouvelle du contact prochain de la pensée d'occident avec celle d'extrême-orient. L'humanité tout entière verra enfin s'écrouler le cauchemar « chrétien », contre lequel se débat l'Europe et dans lequel s'enlise l'Amérique. En attendant, pour saisir l'antique pensée chinoise, il faut reviser les traductions des textes anciens : l'imprécision des anciens caractères a facilité une déformation considérable, aggravée par les traductions.

« En fait, la philosophie chinoise se refuse au surnaturel. C'est pourquoi sur la foi des prêtres qui sont traducteurs, nous la croyons terre à terre. Jésuites, pasteurs et tous autres missionnaires ne peuvent pas comprendre la pensée matérialiste qui éclaire les paraboles et les symboles par lesquels Kong-fu-tze (Confucius) groupa et enseigna la sagesse, alors déjà ancienne, des fils du Ciel...

« La morale chrétienne conseille la résignation en face de la tyrannie matérielle, la pureté de la chasteté et de la monogamie. La philosophie chinoise, plus conforme à la réalité des pensées actuelles, ordonne l'insurrection, condamne l'inutile chasteté et n'apprécie pas l'obligation monogame...

« Ce n'est pas en Chine qu'on verrait des philosophes exprimer qu'un Franc-Maçon peut avoir une femme et des enfants qui restent dans le cléricalisme...

« Certes, la Chine populaire est ignorante et superstitieuse. Mais ces contrées ont pourtant su mettre un frein au prêtre bouddhique, ce père du prêtre chrétien, et l'ont réduit à la misère et à l'indignité : nous aurions à prendre, auprès de la Chine, plus d'une leçon de tactique anticléricale...

« La philosophie chinoise est plus proche de notre conception laïque que n'importe lequel de nos classiques... »

(*L'Acacia*, décembre 1912, p. 749).

Congo

LES MISSIONNAIRES ET LA FRANC-MAÇONNERIE.— La question des missions catholiques au Congo entre dans une phase aiguë. Les Jésuites de la Préfecture apostolique du Kwango parlent

de rentrer en Europe. Le T. R. P. Préfet écrit à un ami de Belgique qu'il entre en pourparlers avec Rome pour abandonner la mission.

Déjà en janvier 1912, à la suite des vexations administratives et judiciaires atteignant surtout les fermes-chapelles des PP. Jésuites du Kwango, le T. R. P. Provincial de Belgique avait posé à ses confrères d'Afrique la question suivante :

« Etant données les entraves apportées à votre apostolat et les calomnies dont vous êtes l'objet de la part des fonctionnaires eux-mêmes ; étant donné aussi la dépopulation du Kwango, qui semble empêcher dorénavant un succès en rapport avec vos dépenses d'hommes et d'argent, je vous prie de délibérer sur l'opportunité de demander à Rome les facultés nécessaires pour l'abandon de la mission du Kwango.

« Cette question fit beaucoup de peine aux missionnaires de cette malheureuse région. Ils répondirent par la plume de leur préfet : « C'est un vrai suicide qu'on nous demande ».

« Mais les tracasseries maçonnico-gouvernementales ayant redoublé, ce sont les vaillants apôtres eux-mêmes qui prennent la décision d'abandonner la mission.

« Cette nouvelle cause dans le peuple belge, si profondément catholique, une indicible émotion. La résolution des missionnaires du Kwango fait l'objet de toutes les conversations.

« Les avis des Belges sont partagés. Les uns approuvent cette menace de grève des PP. Jésuites, les autres espèrent que la Sacrée Congrégation de la Propagande engagera les missionnaires à la patience. Car, dit-on, les missionnaires du Congo ne sont pas au service de l'Etat. Au gouvernement, comme tel, il est absolument indifférent qu'il y ait dans la Colonie des missionnaires catholiques ou protestants, ou qu'il n'y en ait pas du tout.

« Le missionnaire affronte les dangers de l'évangélisation des noirs, malgré et contre tous les obstacles, d'où qu'ils viennent, pour gagner des âmes à Jésus-Christ. Le martyrologe des pays sauvages est là pour attester qu'il est inconcevable qu'un missionnaire catholique abandonne le poste que l'Eglise lui a confié.

«Et puis,la désertion des missionnaires donne gain de cause à la Franc-Maçonnerie. Que signifient les vexations d'un personnel sectaire de l'Etat, si ce n'est le désir des Loges de soustraire le Congo à la civilisation chrétienne ? Le départ des missionnaires de la terre africaine fait la joie et le triomphe de la Secte. Il laisse l'Etat bien indifférent, mais il nuit aux pauvres noirs,aux

âmes qui sont le seul but du missionnaire. Celui-ci ne peut pas priver de tout secours spirituel des milliers de pauvres néophytes, désormais exposés plus dangereusement encore aux ravages d'une secte diabolique...

« Le ministre de la guerre vient d'avoir le courage d'interdire aux officiers de l'armée l'affiliation à la Franc-Maçonnerie. Le ministre catholique des colonies ne peut-il imiter ce collègue énergique et enjoindre à ses agents du Congo d'être les protecteurs nés de la civilisation chrétienne avant d'être les instruments d'une secte néfaste ? — AIR, 5 mars 1913.

Pour répondre aux préoccupations des parents, des amis et bienfaiteurs de nos missionnaires, le R. P. Thibault, provincial de la Compagnie de Jésus, croit devoir préciser la situation exacte par la lettre suivante qu'il nous adresse :

Le 19 décembre 1911, j'ai fait une première ouverture dans ce sens à M. le Ministre des Colonies.

Le 6 janvier 1912, à la suite de l'enquête Leclercq et d'autres procédés vexatoires, atteignant surtout les fermes-chapelles, j'ai posé au R. P. De Vos, Préfet Apostolique du Kwango, la question suivante :

« Etant données les entraves apportées à votre apostolat et les calomnies dont vous êtes l'objet de la part de fonctionnaires eux-mêmes : étant donnée aussi la dépopulation du Kwango, qui semble empêcher dorénavant un succès en rapport avec vos dépenses d'hommes et d'argent, je vous prie de délibérer sur l'opportunité de demander à Rome les facultés nécessaires pour l'abandon de la mission du Kwango ».

Le 13 février 1912, le R. P. De Vos m'a répondu :

« Elle est grave, la question que vous soumettez à nos délibérations et je vous avoue que pour nous, missionnaires, il est rude et pénible de devoir fournir des arguments qui, peut-être, serviront à nous faire disparaître du champ d'action où nous nous dépensons ! C'est un vrai suicide qu'on nous demande... Vraiment, on ne peut attendre de nous que nous nous prononcions sur une question aussi pénible : c'est toute l'œuvre de notre vie qui est en jeu. Nous prions Dieu qu'il vous éclaire. Pour nous, nous attendrons avec confiance la décision qui sera prise, et d'avance, tout en travaillant de toutes nos forces à l'évangélisation des noirs, nous nous soumettons à ce que le T. R. P. Général et la Propagande exigeront de nous.

A la suite de cette lettre, où l'on sent palpiter l'âme de l'apôtre, je crus ne devoir pas insister. Un an s'est écoulé depuis lors. Voici que j'apprends que le Préfet Apostolique écrit à l'un de ses amis de Belgique :

« Etant données les vexations dont nous sommes l'objet, nous entrons en pourparlers avec Rome pour abandonner la mission du Kwango ».

Je ne suis pas autrement informé que par cette communication indirecte. Je conclus donc que le R. P. De Vos, dans les difficultés inextricables où il se débat, en butte aux persécutions de certains fonctionnaires, reprend maintenant de lui-même la question qu'il avait jadis rejetée et se dispose à faire un recours à Rome en vue de l'abandon du Kwango. Ce fait suffit à révéler combien la situation a dû empirer encore depuis une année, puisque le même Préfet Apostolique, qui protestait contre toute idée d'abandon, se dispose aujourd'hui à la faire exécuter.

Il y a pourtant un remède. M. le Ministre des Colonies a communiqué à la Chambre que je le remerciais pour les mesures prises en vue de faire la lumière sur les griefs que je lui avais exposés ; j'aurai bientôt à le remercier des mesures qu'il exécutera, maintenant qu'il juge que, sur des points essentiels, la lumière est faite. Et il ne sera plus question alors de l'abandon du Kwango.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'hommage de ma considération très distinguée.

Emile THIBAULT S. J.

Provincial de la Compagnie de Jésus.

(*La Gazette de Liège*, 1er mars 1913).

MISSIONNAIRES ET FRANC-MAÇONNERIE. — Les Supérieurs des missions ont adressé au ministre une lettre collective, digne, respectueuse, ferme, lettre dans laquelle les missionnaires se déclarent à nouveau solidaires et protestent contre les vexations auxquelles ils sont en butte de la part du personnel colonial.

M. Renkin a répondu en niant le mal dont les propagateurs de la foi se plaignent dans la colonie. Vraiment, l'attitude du ministre dépasse les bornes ! Une partie de la presse catholique se détache de M. Renkin. — AIR, 8 mars 1913.

Voici des documents qui se rapportent à cette affaire .

Lettre des Supérieurs des diverses Missions belges à M. Renkin, ministre des Colonies.

Bruxelles, 1er mars 1913.

Monsieur le Ministre,

En notre qualité de Supérieurs des diverses Missions belges du Congo, nous croyons vous devoir des précisions sur les polémiques actuelles, afin de prévenir ou de dissiper certains malentendus.

Nous protestons d'abord unanimement contre l'intention, qui nous est prêtée par des journaux anticatholiques, de faire acte d'hostilité contre vous,

M. le Ministre. Chacun d'entre nous connaît la protection toujours sincère que vous donnez à nos œuvres et qui serait pleinement efficace si elle était toujours loyalement secondée par tous vos agents.

Toutefois, nous ne pouvons pas laisser se prolonger sans explication l'impression donnée aux catholiques belges par vos déclarations en réponse aux questions de MM. les représentants Hoyois, Boval et Ortégat. Il semblerait que les griefs des Missionnaires contre les fonctionnaires du Congo se réduisent à peu de chose, et que le pays s'est ému à tort à la suite de certaines révélations.

Conscients de la gravité de nos devoirs vis-à-vis de nos Missionnaires et de nos responsabilités envers l'avenir catholique de la Colonie, nous tenons à faire les déclarations suivantes :

1° Nous affirmons d'abord que toutes les missions du Congo sont solidaires dans la question présente ; les griefs de l'une sont les griefs de l'autre ; et s'il est certaines missions spécialement poursuivies, nous sommes persuadés que toutes sont visées, parce que leur cause est commune.

2° Nous tenons d'autant plus à affirmer cette solidarité, que nous nous trouvons en face d'une coalition maçonnique qui, malheureusement, compte parmi ses artisans de hauts fonctionnaires du Congo ; cette coalition répond au plan de combat esquissé dans les Loges et est maintenant de notoriété publique. Nous affirmons que là est le grand mal, et nous vous conjurons, M. le Ministre, de nous défendre et de défendre en nous la cause de la civilisation catholique.

3° Dans toutes les attaques que nous subissons, nous signalons avec une amère tristesse le plan actuel de nos adversaires ; il a surtout pour but de salir la réputation des Missionnaires en attaquant leur moralité, comme en font foi les trois affaires les plus récentes dont vous-même avez parlé aux Chambres : les affaires des Pères. C., De M. et De L., tous trois calomnieusement et méthodiquement poursuivis dans ce qu'un prêtre a de plus cher : l'honneur sacerdotal.

4° Nous croyons devoir protester enfin contre le système d'enquêtes pratiqué contre nous. Des fonctionnaires dissimulent ou nient leur mission d'enquêteurs, traitent en amis ceux-là mêmes contre qui l'enquête est dirigée ; ils ne se livrent pas à un examen contradictoire, ils déposent des rapports nécessairement faussés, souvent tendancieux et que nous ignorons. Permettez-nous de vous remercier des ordres que déjà vous avez bien voulu donner au Gouverneur Général, afin de reprendre quelques-unes de ces enquêtes.

Nous vous prions d'agréer, M. le Ministre, l'hommage de notre profond respect.

V. Roelens, Vicaire apostolique du Haut-Congo ; A. Deckers, abbé des Prémontrés de Tongerloo ; F. Rolin, Provincial des Dominicains ; H. De Nys, Provincial des Rédemptoristes ; E. Thibaut, Provincial de la Compagnie de Jésus ; P. Evariste, Ministre Provincial O. M. C. ; A. Declerck, de la Congrégation de Scheut ; J. Oomen, des Missionnaires de Mill-Hill ;

D. Smets, abbé de la Trappe de Westmalle, et P. Sebire, de la Congrégation du S. Esprit.

(*Gazette de Liège*, 4 mars 1913).

M. Renkin, ministre des Colonies, vient d'adresser aux Supérieurs des Missions catholiques la lettre suivante, qui répond à leur lettre collective :

Monseigneur et mes Révérends Pères,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre collective du 1er mars 1913.

Dans cette lettre, vous me déclarez que les chefs des missions n'ont jamais eu l'intention de faire acte d'hostilité contre moi, et qu'ils rendent unanimement hommage à la protection sincère que j'ai toujours accordée à leurs œuvres. Je prends acte de cette déclaration devenue nécessaire. Mais force m'est bien de constater qu'elle est en contradiction directe avec la lettre publiée le 27 février 1913 par le *Patriote*, et dans laquelle Mgr Roelens m'accuse de me lever contre les missionnaires catholiques qui défendent la liberté de leur apostolat.

Pendant toute ma vie publique, j'ai défendu la liberté des catholiques et *a fortiori* la liberté de l'apostolat catholique. Mais je n'entends assumer aucune responsabilité dans la campagne — à mon avis dangereuse — qui a motivé votre lettre.

Vous jugez avec raison qu'il est bon de prévenir et de dissiper certains malentendus. Il est malheureusement trop tard pour les prévenir. Il faut voir les choses comme elles sont. Les polémiques récentes ont jeté le désarroi parmi les catholiques et réjoui leurs adversaires. Ce n'est pas seulement la presse de gauche, mais un grand nombre de catholiques qui, avec des sentiments divers — ont interprété les interviews et les lettres de Mgr Roelens et les autres publications faites à leur occasion, comme des actes d'hostilité contre le Ministre des colonies.

Personne ne peut ignorer que ces écrits ont donné à beaucoup de catholiques mal éclairés et entraînés par leur vénération pour les missionnaires, la conviction erronée que le ministre ne remplissait pas son devoir de protection. Dans certains milieux, on a été jusqu'à mettre en doute la sincérité de mes convictions personnelles. Ce résultat indéniable des polémiques récentes est contraire à la justice la plus élémentaire. Cela est évident, mais les faits sont les faits, et ils prouvent à quelle malheureuse inspiration ont obéi les auteurs de toute cette campagne.

Je tiens à bien remarquer ici que je n'incrimine les intentions de personne. Je constate des faits certains.

S'il n'est plus temps de prévenir les malentendus, j'espère qu'il est temps encore de les dissiper. Mais, pour les dissiper, il faut éviter de se complaire dans des griefs vagues et mal définis ; il faut préciser les abus dont on aurait

à se plaindre et, pour en obtenir le redressement, s'adresser, non à des tiers sans autorité ou à une publicité dont les inconvénients sont à présent trop clairs, mais au ministre, qui a le pouvoir et le devoir de faire respecter les lois et qui répond de ses actes devant le Parlement.

Dans l'hypothèse où les griefs dont on a fait état, seraient fondés, comment expliquer que, sur 171 mandataires catholiques qui siègent dans les deux Chambres, pas un n'a jugé bon de m'interpeller !

Certes, des questions m'ont été posées par MM. Hoyois, Boval et Ortegat, et à ces questions j'ai donné, dans la séance du 18 février 1913, des réponses qui sont l'expression de la vérité et dont nul n'infirmera sur aucun point la parfaite exactitude.

Je tiens à examiner maintenant les griefs que, dans votre lettre du 1er mars, vous formulez, non contre moi, mais contre certains agents d'Afrique.

Vous vous plaignez « de vous trouver au Congo en face d'une coalition maçonnique qui, malheureusement, compte parmi ses artisans de hauts fonctionnaires du Congo ». Vous ajoutez que : « Cette coalition répond au plan de combat esquissé dans les Loges et est maintenant de notoriété publique », et vous me « conjurez » de vous défendre et de défendre en vous la cause de la civilisation catholique.

L'effet de telles déclarations est trop certain. Elles émeuvent les esprits simplistes. Elles leur donnent à croire que le ministre néglige de défendre les missionnaires contre des abus dont il a la preuve et qu'il est en état de réprimer. Or, cela est contraire à la réalité des faits.

La question que vous soulevez ne présente aucune difficulté de principe.

Toute coalition de fonctionnaires — maçonnique ou autre — en vue d'entraver l'application des lois, doit être réprimée sans faiblesse. La protection des missions est un devoir imposé à tous nos agents par la loi coloniale. Si des fonctionnaires s'entendaient pour contrecarrer sur ce point la volonté nationale, ils s'exposeraient aux sanctions les plus rigoureuses.

Mais, en fait, pareille coalition existe-t-elle ?

Je crois connaître assez bien ce qui se passe au Congo. Il n'est pas contestable qu'au Congo comme en Belgique, il se rencontre des fonctionnaires dont les sentiments personnels ne sont pas favorables aux missions. S'il arrivait que, sous l'empire de ces sentiments, ils oubliassent leurs obligations, l'autorité saurait les y rappeler. J'attends encore qu'on me cite un cas où j'aurais manqué à ce devoir. Mais la vérité m'oblige à dire que jamais je n'ai trouvé la moindre preuve de la coalition dont vous parlez.

Vous affirmez aujourd'hui, publiquement et collectivement, que cette coalition existe et que, parmi ses artisans, on compte de hauts fonctionnaires de la Colonie. Vous devez être en mesure de préciser une accusation aussi grave et d'en faire la preuve.

Veuillez donc me communiquer les éléments précis qui sont de nature à justifier votre accusation. Je serai alors en situation de répondre à votre appel, si l'accusation est fondée.

Que si vous ne pouvez le faire, je vous demande de dire bien clairement

quelles sont les choses que, d'après vous, le ministre des colonies devrait faire et qu'il n'aurait pas faites.

Pour éviter et dissiper les malentendus, la première condition est de s'exprimer avec clarté et précision. Je ne veux pas d'équivoque. C'est pourquoi je dis ici très nettement, que je me refuserai toujours à suspecter sans raison valable et *à fortiori* à punir qui que ce soit sans preuves régulières établies.

Toute autre règle mènerait droit à l'arbitraire et à l'injustice. Or, avec vous, je veux la justice. Comme ministre, je la dois à tous et je veux que, quelles que soient leurs convictions personnelles, mes fonctionnaires sachent que, si j'exige d'eux l'exact accomplissement de leur devoir, ils peuvent avoir une confiance absolue dans la droiture de leur chef.

Vous me signalez, il est vrai, dans l'ordre d'idées que je viens d'examiner, le plan actuel de vos adversaires, dont le but serait de salir la réputation des missionnaires. A l'appui de cette assertion, vous citez les affaires des RR. PP. Cambier, De M... et de L...

Ces trois affaires se relient-elles à l'exécution d'un plan concerté pour perdre ces missionnaires ? J'ignore ce qui vous permettrait de le croire.

L'accusation contre le R. P. Cambier a été formulée par une femme indigène. Dans l'état actuel de ma documentation, et de la vôtre aussi, je crois, il est impossible d'affirmer avec quelque apparence de raison, que cette femme indigène aurait été stylée par des agents de l'Etat. Et, quant aux magistrats, il semble qu'avant d'incriminer leur honneur, il serait convenable d'attendre que le dossier complet me soit soumis.

Les affaires De M... et De L... sont connexes, en ce sens qu'il s'agit d'un seul agent accusé d'avoir diffamé ces deux Pères. Encore un coup, où est le fait, où est l'indice, si faible soit-il, qui permettrait de supposer un accord préalable de cet agent avec d'autres, en vue de perdre les RR. PP. De M... et De L... Il n'en existe pas, à ma connaissance du moins. Loin d'incriminer la moralité de ces missionnaires, l'agent visé proteste de son innocence. Il affirme n'avoir pas tenu les propos qu'on lui reproche. L'affaire est soumise à la justice. Elle prononcera suivant les règles du droit.

Vous protestez enfin contre le système d'enquête pratiqué contre vous. Vous affirmez que des fonctionnaires dissimulent ou nient leur qualité d'enquêteurs, traitent en amis ceux contre qui l'enquête est dirigée et ne se livrent pas à un examen contradictoire.

Il peut arriver, en effet, — au Congo comme ailleurs, — que des enquêtes ne soient pas faites suivant les règles. Dans ce cas, le ministre prend les mesures voulues pour rectifier les erreurs, et il n'a pas l'habitude de tenir compte des enquêtes où les droits de la défense n'ont pas été respectés. Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Votre protestation vise un système d'enquête auquel les missionnaires seraient soumis. Or, j'affirme qu'il n'existe pas au Congo un système d'enquête spécial contre les missionnaires.

Vous accusez des fonctionnaires d'user de procédés incorrects et d'agir en espions. Des affirmations aussi formelles doivent correspondre à des faits connus de vous.

Je m'étonne dès lors, que jamais aucun chef de mission n'ait cru devoir me dénoncer les fonctionnaires coupables Je vous invite à le faire chaque fois qu'un d'entre vous serait victime de tels procédés, qui, je n'ai pas besoin de le dire, sont contraires aux règles de l'administration et que réprouve d'ailleurs l'honnêteté la plus élémentaire.

Mais si vous les avez subis sans vous plaindre à l'autorité compétente, comment pouvez-vous lui reprocher de n'avoir pas réprimé des abus quand vous n'assumiez pas la responsabilité d'une dénonciation.

Il est vraiment inouï qu'à propos de griefs aussi peu précis et d'affaires sans doute regrettables, mais au sujet desquelles toutes les mesures ont été prises en temps voulu pour assurer le libre cours à la justice, un ministre catholique ait été livré à une campagne de presse dont votre déclaration collective du 1er mars essaie d'enrayer les injustes effets.

Que de démarches inconsidérées m'aient livré un instant aux suspicions des catholiques mal éclairés, peu importe. Dans la tranquillité de ma conscience, je puis affirmer qu'envers vous et les vôtres, le gouvernement a toujours fait tout son devoir et plus que son devoir.

On ose mettre en doute la liberté de l'apostolat au Congo. Les faits répondent. Depuis l'annexion, le nombre des circonscriptions ecclésiastiques du Congo a doublé.

En 1909, il y avait 56 postes de missions. Il y en a 89 en 1912. Des missions nouvelles ont été créées au Lac Albert, dans l'Uele, dans l'Ubangi, au Katanga. Je rappelle, non sans quelque fierté, que c'est à mon initiative que trois au moins de ces préfectures nouvelles ont été établies.

Auquel d'entre vous l'appui effectif du gouvernement a-t-il manqué pour le soutien des missions ? Dans quel pays barbare les missions se sont-elles développées plus rapidement qu'au Congo ? Les rapports de vos diverses missions sont décisifs à cet égard.

Sans doute, ces progrès sont dus avant tout à l'admirable dévouement de vos missionnaires. Mais il n'est pas contestable qu'ils furent secondés d'une manière efficace par le département des colonies et que, si les difficultés se sont produites parfois, comme cela est inévitable en toutes matières humaines, elles n'ont eu aucune influence défavorable — le rapport de la mission du Tanganika le constatait encore tout récemment — sur l'ensemble du mouvement d'évangélisation.

Alors pourquoi tout ce bruit ? Pourquoi ces polémiques attristantes ?

Si, comme je le souhaite, les résultats malheureux de cette campagne se bornent au désagrément personnel que j'en ai éprouvé, je me consolerai facilement, et les déboires inévitables d'une tâche grande et difficile ne m'empêcheront pas de considérer comme les plus belles années de ma vie celles que j'aurai consacrées à la civilisation chrétienne de l'Afrique.

Agréez, Monseigneur et mes Révérends Pères, l'assurance de ma considération très distinguée.

RENKIN.

(*La Gazette de Liège*, 5 mars 1913).

Les chefs de Missions ont répondu au ministre :

Bruxelles, le 5 mars 1913.

Monsieur le ministre,

Maintenant qu'il est bien évident que votre personne est en dehors du débat, nous sommes à l'aise pour répondre à votre lettre du 3 mars 1913.

Nous affirmons la coalition maçonnique au Congo dirigée contre les Missionnaires en particulier, et nous continuons à prétendre que là est le grand mal au point de vue de l'avenir religieux de la Colonie. C'est un fait indéniable dont les preuves ne manquent pas.

1° Toute la presse catholique a reproduit le plan des Loges, esquissé naguère par M. Alexis Sluys et consigné dans le Bulletin du Grand-Orient de Belgique. On y constate que « parmi les hommes les plus influents du gouvernement du Congo, il y a des Maç.·. » ; on y insiste « sur la nécessité de donner à l'action morale des agents envoyés en cette contrée une direction, vraiment maç.·. » ; on y affirme que « nombreux sont les maç.·. belges qui se sont rendus dans cette région ou y sont restés, soit pour y remplir des fonctions officielles, militaires, judiciaires ou administratives, soit pour y exercer des professions libres » ; on donne comme but à la coalition de toutes ces forces maçonniques proposée par M. Sluys, la lutte contre les missionnaires : « la Maçonn.·. établie au Congo, pourrait utilement lutter contre l'œuvre déprimante des missionnaires.

Les conférences données dans les Loges par les agents revenus en Belgique démontrent la continuité de ce plan.

Nier la coalition maçonnique au Congo, avec la complicité de certains fonctionnaires, grands et petits, c'est nier l'évidence.

2° La lettre de M. Wangermée, qui, depuis un an, attend toujours sa sanction et publiée jadis par le Bulletin antimaçonnique, mentionne que rien qu'au Kivu, parmi les fonctionnaires, il y a plusieurs maç.·. : « Nous sommes au Kivu quatre F.·. (Olsen, Stoops, Hansen et moi) et deux candidats ».

Cette même lettre prouve une action concertée contre les missionnaires, puisqu'elle a pour but de documenter contre eux.

Nier la coalition maçonnique au Congo, avec la complicité de certains fonctionnaires, grands et petits, c'est nier l'évidence.

3° Le fait de cette documentation, contraire à tous les devoirs professionnels, dans un but d'hostilité aux missions, est tellement évident et tellement étendu, que M. Ghislain, vice-gouverneur général du Congo, est obligé d'envoyer une circulaire pour la défendre. La date de cette circulaire nous indique sa véritable signification ; en effet, elle a paru immédiatement après l'interpellation Vandervelde, interpellation toute farcie, comme on le sait, de documentations fournies par des agents du Congo, traîtres à leur devoir.

Nous y lisons : « Depuis un an, à diverses reprises, j'ai eu le regret de constater que des agents de la Colonie, oublieux de leurs devoirs les plus élémentaires, ont communiqué à des personnes étrangères à l'administration, des documents administratifs, qui se trouvaient être en leur possession par suite de leurs fonctions.

« Je ne m'étendrai pas, outre mesure sur ce procédé, car il apparaîtra clairement aux yeux de tous que livrer des documents, dont on n'est pas le propriétaire ou dont on n'a connaissance que par suite de la mission dévolue, constitue une véritable trahison.

« Il est inadmissible que des fonctionnaires ou agents, au service de la Colonie, prennent l'initiative de communiquer des pièces nécessairement incomplètes et qui doivent inévitablement fausser l'opinion de ceux à qui elles sont destinées, de même qu'il ne peut être toléré que ces pièces subissent un travail d'agencement de nature à provoquer ou faciliter une campagne d'hostilités ».

Cette campagne d'hostilités était dirigée surtout contre les missionnaires.

Nier la coalition maçonnique au Congo avec le concours de certains agents, c'est nier l'évidence.

4° Vous avez, M. le Ministre, déclaré naguère aux Chambres que lorsqu'il s'agissait de faire une nomination au Congo, vous ne regardiez pas si c'était un Franc-Maçon.

C'est, objectivement et vu ce qui précède, un aveu de la présence des Francs-Maçons dans votre administration ; c'est donc aussi l'aveu de leur action, puisque leur grand but, au Congo, c'est la lutte contre les missionnaires.

Nier la coalition maçonnique au Congo, avec la complicité de certains fonctionnaires, c'est nier l'évidence.

5° M. Collyns, chargé de faire rapport sur les faits de Stanleyville, a écrit : « La lecture des dépositions vous permettra de constater que nombreux sont les témoins qui ont parlé de l'existence, à Stanleyville, d'une Loge maçonnique, qui dirige tout et tient en mains l'avenir et la destinée de tous les agents, qui tous tremblent devant ses membres ». (Compte rendu analytique, 6 décembre 1911). Et dans la séance du Sénat du 1er mars 1912, vous avez déclaré, M. le ministre, « que cette enquête a été menée avec une impartialité absolue ».

Nier la coalition maçonnique au Congo, avec la complicité de certains fonctionnaires, c'est nier l'évidence.

6° Vous-même, M. le ministre, avez reconnu devant les Chambres la trahison de certains de vos fonctionnaires quand vous avez dit à M. Vandervelde : « Vous avez au Congo un ou plusieurs hommes qui, trahissant leur devoir, vous ont fourni des documents ». (*Annales Parlementaires*, 16 février 1912).

Or, le but de M. Vandervelde était d'attaquer et de ruiner les missions. Nous constatons donc que, d'après vos propres paroles, nier la complicité

de certains fonctionnaires dans la coalition maçonnique contre les missionnaires, c'est nier l'évidence.

Nous avons affirmé, en second lieu, le plan actuel de nos adversaires, qui est de salir la réputation de nos missionnaires, en attaquant leur moralité. Nous en donnons comme preuves trois faits bien connus, survenus récemment et coup sur coup. Veuillez remarquer, M. le ministre, que ce plan résulte pour nous et du fait des trois accusations et surtout de la manière inique dont se sont faites les trois enquêtes concernant ces trois accusations.

Ces trois enquêtes démontrent le parti pris de ne pas faire droit aux réclamations des missionnaires incriminés, en vue de mettre en pleine lumière leur innocence et la culpabilité des accusateurs. Le fait que vous-même, M. le ministre, avez ordonné de recommencer ces enquêtes, prouve combien vous les avez trouvées incorrectes et tendancieuses.

Nous avons protesté en troisième lieu contre le système d'enquêtes pratiqué contre nous. Ce que nous venons de dire, à propos des trois accusations rappelées ci-dessus, suffit déjà à démontrer la légitimité de nos protestations. Nous pourrions citer encore, comme modèle du genre, l'enquête faite par l'adjoint supérieur De M..., en cause de l'agent M..., frappé de révocation pour sa conduite loyale envers des missionnaires catholiques. Cette enquête, vous l'avez aussi cassée et vous avez ordonné de la reprendre. Citons enfin la fameuse enquête Leclercq, qui restera toujours le chef-d'œuvre en la matière et qui n'a été frappée jusqu'ici par l'autorité supérieure d'aucune parole de réprobation.

On a vu un magistrat s'installer en ami dans la maison du missionnaire, le faire parler, l'épier, y jouer hypocritement la piété et livrer ensuite, dans un rapport destiné à rester secret, le résultat de ses observations.

Nous croyons, M. le ministre, que ces éléments suffisent pour vous démontrer que ce n'est pas à la légère que nous avons affirmé et que nous affirmons :

1° La coalition maçonnique au Congo contre les missionnaires, avec le concours de fonctionnaires, grands et petits.

2° Le dessein concerté de nuire à la réputation des missionnaires en attaquant ou en laissant attaquer impunément leur moralité.

3° Le système fréquent d'enquêtes partiales et mensongères dirigées contre nous.

Veuillez agréer, M. le ministre, l'hommage de notre profond respect.

Pour les supérieurs des missions du Congo,

V. ROELENS,

Vic. apost. du Haut-Congo.

(*Le Patriote* de Bruxelles, 7 mars 1913).

— Des renseignements fournis par Mgr Roelens à un confrère

de la « Presse », au cours d'une interview, nous extrayons ce qui suit :

« Ma défiance, relativement aux enquêtes officielles faites au Congo ne s'applique évidemment pas à toutes. Autant vaudrait dire qu'il n'y a plus d'honnêtes gens parmi les employés !

« Je me défie de toute enquête nous concernant, confiée à des Francs-Maçons.

« Tout Franc-Maçon, fidèle à la Loge, est, par le fait même, un homme faux. Par devoir maçonnique, il doit dissimuler sa qualité de Franc-Maçon et ses opinions maçonniques et se montrer hypocritement ce qu'il n'est pas. Un homme capable d'une pareille duplicité, n'est plus, à mon avis, digne d'aucune confiance et je plains les pauvres naïfs qui s'y fient. »

(*Gazette de Liège*, 27 février 1913).

— Mgr Nève, abbé de Saint-André-les-Bruges et supérieur des Missions bénédictines au Congo, écrit au XXe *siècle* :

Je ne veux pas séparer ma cause de celle des autres missionnaires dans une lutte ouverte contre la Franc-Maçonnerie au Congo. Mais dans la lettre accompagnant mon adhésion à cette campagne, j'ai expressément déclaré à Mgr Roelens mon désir de voir mettre hors de cause l'honorable ministre des Colonies et bon nombre de ses agents. Et dans ce but, j'exprimais le souhait de voir modifier la lettre collective dans le sens exclusif d'une manifestation de solidarité antimaçonnique.

Est-ce ce motif qui a empêché Mgr Roelens de publier plus tôt mon adhésion ? En tous cas, si les débats actuels devaient prendre la tournure d'une hostilité directe contre l'honorable Ministre, je serais en conscience, obligé de retirer mon adhésion.

Les devoirs de la plus élémentaire justice comme ceux de la véritable reconnaissance, m'obligent à déclarer que depuis le jour où le Gouvernement nous a appelés à prendre en mains les intérêts spirituels du Kantanga, nous n'avons reçu de la part du Ministre et de ses principaux fonctionnaires, que des marques de sympathie, d'intérêt et d'encouragement.

Depuis bientôt trois ans que nous sommes au Katanga, je ne puis pas citer un fait qui soit en défaveur du Gouvernement ou de l'administration.

J'espère du reste que la polémique actuelle reprendra bien vite sa juste orientation et qu'elle ira frapper, non pas ceux qui sont nos défenseurs et nos protecteurs attitrés, mais ceux qui, au Congo, sous le couvert de leurs fonctions, dissimulent mal leurs passions antichrétiennes.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de toute ma considération.

Théodore NEVE, abbé de Saint-André. »

(*La Gazette de Liège*, 14 mars 1913).

Constatons seulement, à titre documentaire, que, comme M. Renkin, le XX[e] *Siècle* est catholique libéral.

Conclusions :

La presse maçonnique a largement triomphé des réponses du ministre des Colonies aux chefs des missions congolaises. Cela se conçoit : de quoi s'agit-il au fond ? De savoir qui l'emportera au Congo, ou de l'œuvre civilisatrice, la seule vraiment civilisatrice, celle des missionnaires, selon le commandant Lemaire, libre-penseur, mais congolais éprouvé, ou des menées d'une bande de sectaires, pour qui le fétichisme barbare vaut mieux que le Christ, la sauvagerie que le Christianisme.

Les chefs des missions attestent ce combat, et de quelles armes déloyales la secte occulte se sert ! ils réclament justice. Haro sur eux !

Que toute presse maçonnique pousse ce cri, chacun de ses organes le module à sa façon, selon son genre de talent ou de tactique, rien de plus naturel.

En Belgique, M. de Broqueville, ministre de la Guerre, signifie nettement, au nom des règlements qui datent des origines de l'armée belge, que la qualité de maçon est incompatible avec les fonctions d'officier, et cela porte au comble la rage des Maçons. Au Congo, le ministre responsable signifie qu'il n'a pas à se préoccuper de l'affiliation maçonnique; il adopte, en fait, la thèse des Maçons d'ici, et cela n'est pas pour troubler la joie de la presse maçonnique.

Le *Peuple* justifie amplement les plaintes des Chefs des missions ; il défie le gouvernement de mettre les officiers congolais en demeure d'opter entre la Loge et leurs fonctions : ils sont trop, insinue-t-il. Si le fait est constant, ne serait-ce pas la démonstration de la main-mise de la Maçonnerie sur le Congo en quelques années de gouvernement de droite ?

(*Le Patriote* de Bruxelles, 16 mars 1913).

— *Le Patriote* a fait une enquête sur la magistrature au Congo belge, voici la composition actuelle des tribunaux :

Boma. — Procureur : M. Duchesne, catholique.

Juge : M. Denis, socialiste.

Léopoldville. — Procureur : M. Cagglula, anticatholique.

Substitut ff. de procureur : M. Bull, anticatholique.

Juge : M. Norloff, anticatholique.

Coquilhatville. — Procureur : M. Vogt, anticatholique.

Pas de juge en ce moment,

Stanleyville. — Procureur : M. Detry, anticatholique.

Juge : M. Erdrick, Suisse-Allemand, protestant.

Niangara. — (Uellé). — Procureur : M. Rossi, anticatholique.

Juge : M. Smets, anticatholique.

Elisabethville — Procureur : M. Meck, Scandinave anticatholique.

Juge : M. Andriev, Roumain.

Lusambo. — Procureur ; M. Munc-Larsen-Maur, anticatholique.

Juge : M. De Lattre, catholique.

Au total : 2 catholiques sur 14.

Au Congo, on considère que la plupart des magistrats anticatholiques de la colonie sont affiliés à la Loge maçonnique fondée par M. le procureur Detry.

(*Le Patriote* de Bruxelles, 24-25 mars 1913).

— A rapprocher de l'échange de vue, entre Mgr Roelens, vicaire apostolique du Haut-Congo, et M. Renkin, ministre des Colonies.

Une pl.·. de la L.·. *des Vrais Amis de l'Union et du Progrès* réunis de Bruxelles, nous apprend que dans sa tenue du 11ᵉ j.·. 12ᵉ m.·. 5912 (style profane, mardi 11 février 1913) la L.·. *des Amis Philanthropes* n° 2, avait à son ordre du jour : « L'état actuel de la colonie du Congo ; Communications par plusieurs FF.·. ».

M. Vandervelde pourrait peut-être nous renseigner sur ce qui s'est dit dans ce caucus (sic).

(*Journal de Bruxelles*, 28 février 1913).

Cuba

La Venus des Loges. — Un écrivain maçonnique, Fernando Figueredo, parlant de la statue de Vénus qui se voit dans des temples, a écrit : Pourquoi nous sommes-nous permis de défigurer cette production grandiose? A notre parfaite Vénus de Médicis, nous mettons à la main une pomme qui représente le péché originel. Un lecteur Maçon corrige ce qu'il prend pour une erreur, en disant que la Vénus en question représente la Déesse qui a conquis la pomme dans un concours de beauté ». Il reste de cette polémique bizarre, ce fait que la Loge est ornée d'une statue de Vénus tenant une pomme.

Ecosse

Discipline maçonnique. — La Grande Loge d'Ecosse, dans son assemblée annuelle du 6 février, a suspendu pour un an une Loge du district de

Buchan, qui avait admis dans le délai de vingt-quatre heures, un Fr.·. visiteur, contrairement à la Constitution.

Une des plus anciennes Loges d'Ecosse. — La Loge *Elgin*, de Leven, a fêté, le 6 février dernier, le 150e anniversaire de sa charte. A cette cérémonie assistaient le marquis de Tullibardine, Très-Vénérable Grand-Maître, et d'autres représentants de la Grande Loge, ainsi que ceux de toutes les autres Loges de la Province.

La plus anciennes des reliques maçonniques. — Il est démontré qu'un certain nombre d'ouvriers écossais accompagnèrent Allan, Lord Steward d'Ecosse, en Palestine, lors de la première croisade, et qu'ils prirent part aux batailles de cette guerre ainsi qu'à la prise de Jérusalem. Ils combattaient sous la bannière du Saint-Esprit. Au retour de la croisade, cette bannière fut déposée dans l'église de Saint-Gilles, sur l'autel de Saint-Elmo, à Edimbourg. Saint-Elmo était le patron des commerçants en Ecosse. Cette bannière portait la devise suivante : « *In Bona Voluntate tua ædificentur muri Jerusalem* » (Que par la bonne volonté se bâtissent les murs de Jérusalem). Sa couleur lui fit donner le nom populaire de *Blue Blanket* (la couverture bleue), et elle reparut sur le champ de bataille de Flodden. Sa dernière sortie date de la visite que Georges IV fit en Ecosse en 1822.

Le Royal Arch d'Ecosse. — Le 7 mars de cette année a eu lieu à Edimbourg, la réunion trimestrielle du Suprême Chapitre Royal Arch d'Ecosse, présidé par le colonel R. King Stewart, qui a proposé comme son successeur, le comte de Casillis. Comme l'équinoxe de printemps tombait cette année le Vendredi-Saint, 21 mars, il a été décidé que le banquet d'installation aurait lieu le 24. La situation financière du Royal Arch d'Ecosse est bonne : ses revenus s'élèvent à 2616 livres st., en augmentation de 106 livres st. , sur l'année dernière (plus de 65.000 francs).

Espagne

Le mot d'ordre maçonnique international est la *laïcité*, le terrain de la lutte dans tous les pays est *l'école*. Il est donc du plus haut intérêt de recueillir les documents qui se rapportent à cette question en Espagne.

— Des dépêches tendancielles de Madrid, publiées dans les journaux de Rome annoncent que Mgr Salvador y Barrera, évêque de Madrid-Alcala, a renvoyé *sine die* le grand meeting de protestation catholique contre la campagne sectaire de M. Romanones sur le terrain scolaire. A entendre ces dépêches, le prélat aurait trouvé que la promesse de M. Romanones de s'entendre avec le Vatican était suffisante pour qu'on n'ait pas besoin de continuer les protestations catholiques. Sans doute, ces dépêches

sont aussi inexactes que tendancieuses. Mgr Salvador y Barrera n'aurait pas voulu se prêter au triste jeu des endormeurs de l'Espagne catholique. Les nouvelles en question ne sont pas plus vraies que celle toute récente annonçant un prétendu accord signé par le cardinal Merry del Val et M. Calbeton. — AIR, 17 mars 1913.

— M. Alba a déclaré aux journalistes que la suspension du grand meeting catholique de protestation à Madrid, n'était pas due au gouvernement, mais au Vatican. Cette nouvelle ne paraît pas exacte. Voici la lettre que Mgr Salvador y Barrera, évêque de Madrid a écrite au Directeur du *Debate* :

« Mon cher ami, je viens d'avoir chez moi un entretien avec le Président du Conseil des Ministres, à la suite des instructions reçues ce matin même du Saint-Siège ; et en vue des assurances que le comte de Romanones m'a données et que je considère comme suffisantes (*y que considero bastantes*) pour tranquilliser l'opinion des catholiques de l'Espagne, si surexcitée ces jours-ci par la nouvelle des propos attribués au gouvernement de S. M., après avoir beaucoup réfléchi, *j'ai cru prudent* de vous demander de renvoyer pour le moment le meeting annoncé pour demain, obéissant en cela aussi aux instructions de Rome, dont je parlais tout à l'heure. »

Cette déclaration de Mgr l'évêque est très claire. Il en résulte que Rome a remis à sa prudence épiscopale de décider si le meeting devait être renvoyé ou non ; et que l'évêque de Madrid, après y avoir beaucoup réfléchi et trouvé tranquillisantes les déclarations que lui a faites le président du Conseil, a jugé opportun d'ajourner le meeting.

En attendant, M. Romanones, interrogé sur sa visite à l'évêque de Madrid, a répondu que l'évêque étant une autorité résidant à Madrid, on est habitué à se faire des visites comme avec les autres autorités : question de visite de plus, visite de moins.

Une séance de protestation avait lieu, entre temps, aux bureaux du *Siglo Futuro*, de la part de la Jeunesse Intégriste. — AIR, 18 mars 1913.

— Sous le titre : La Campagne scolaire et les ruses de M. Romanones, l'*Agence Roma* publie la lettre suivante de son correspondant de Madrid, à la date du 18 mars :

« La campagne scolaire est rehaussée par l'incident du grand meeting catholique dont M. Romanones a obtenu le renvoi *sine die*.

« J'ai fait une petite enquête à travers les milieux catholiques d'ici, appartenant aux différents partis : presque tout le monde croit à une répétition, de la part de M. Romanones, de la mauvaise foi de Canalejas pour la loi du « cadenas » contre les Congrégations.

« Un digne ecclésiastique, qui n'appartient à aucun parti, me disait : « Romanones qui n'a pas le talent du malheureux Canalejas, a moins de scrupules que celui-ci, si c'est possible. Il est « *muy travieso* », très retors, et capable de tout.

« Le *Correo Espanol* met quelques points sur les i, — pas tous, sinon gare ! — de la situation... Je puis citer le journal carliste... en honnête chroniqueur qui prend la vérité où il la trouve.

« Le journal dit qu'il faut «*esparar andando*», c'est-à-dire attendre les événements, non pas dans l'inaction aveugle, mais en avançant toujours, car « *el caso puede repetirse* », le cas (de Canalejas) peut se répéter.

« M. Canalejas donna aux Prélats sénateurs des assurances qu'ils trouvèrent, qu'ils devaient trouver suffisantes pour apaiser l'opinion des catholiques d'Espagne, vu qu'en elle-même, et mettant de côté son sens exceptionnellement odieux, la loi du cadenas était une arme que le gouvernement ne désirait avoir que pour rehausser sa panoplie anticléricale. En outre, le gouvernement offrait de consulter Rome et de s'accorder avec elle sur la loi des Associations : donc il ne valait pas la peine d'engager une bataille contre Canalejas, d'autant plus que sa succession pouvait être difficile et dangereuse. A cause de tout cela, en peu de jours, l'élément conservateur ayant donné au gouvernement assez de votes pour le quorum, la loi fut approuvée.

« Mais les assurances données ne se vérifièrent point. Sur le dos de Rome et contre Rome, M. Canalejas soumit à l'approbation du roi Alphonse et du Congrès la loi des Associations. Et précisément, ce dont le chef du gouvernement s'enorgueillissait le plus, c'était que, pour la première fois, le pouvoir civil agissait indépendamment du pouvoir spirituel, et que, pour la première fois, dans une matière mixte, le gouvernement agissait unilatéralement.

« La même chose se vérifiera-t-elle maintenant ? Le comte de Romanones vient de dire, selon l'*Imparcial* : « Je suis dans les relations les plus affectueuses avec l'illustre prélat de ce diocèse. Nous nous faisons de fréquentes « visites. Evidemment, dans quelques-unes de ces visites, nous avons traité « de la protestation non fondée et prématurée (*sic*) de quelques éléments « de la droite (*sic*) qui visent une mesure qu'ils ne connaissent pas (*sic*). « Mais il est absolument certain que je n'ai dit à l'évêque, ni plus ni moins, « que ce que j'ai déclaré dans les notes officieuses, et que j'ai manifesté dernièrement aux dames que j'ai eu l'honneur de recevoir chez moi. Ainsi « donc, *où j'étais, je reste et je resterai*, car je ne suis pas de ceux qui font « un pas pour tourner ailleurs ».

« Et le *Correo Espanol* met ces déclarations louches vis-à-vis de celles que Mgr l'évêque a fixées dans sa déclaration pour le renvoi du meeting

catholique : « En vue des assurances que M. le comte Romanones m'a don-
« nées, que je considère suffisantes pour tranquiliser l'opinion des catho-
« liques en Espagne... »

« Voilà assez pour justifier ce que M. Herrera écrit dans le *Debate* : « Nous « devons rester avec les armes à la main pour le cas qu'il s'agirait d'une « fourberie du président du Conseil ». C'est le mot de la situation ».

— Les journaux publient le texte de la grande protestation nationale contre le projet sectaire du ministre voulant changer le règlement en vigueur pour l'enseignement religieux dans les écoles primaires. L'attentat tendant à désorienter les catholiques dans leur résistance, en exploitant des ordres de Rome qui n'existent pas, a échoué, aussi bien que l'essai d'endormir les catholiques par des déclarations rassurantes de M. Romanones, qui n'existent pas non plus. — AIR, 29 mars 1913.

— Les catholiques de Cadix ont fait une démonstration monstre pour marquer leur indignation contre les procédés de M. Romanones. Ayant passé devant le palais épiscopal où l'évêque les a bénis, ils se sont rendus à la municipalité et au palais du gouverneur pour dire combien la population désapprouve la ligne de conduite du gouvernement. Le gouverneur fut obligé de promettre qu'il transmettrait ses doléances en haut lieu. — AIR, 27 mars 1913.

— On signale de Cornua un meeting catholique de protestation contre les actes et attentats anticléricaux de M. Romanones. Toute la population est profondément émue à la pensée que les enfants puissent être privés d'enseignement religieux. L'évêque de Huesca vient de publier une lettre pastorale à ce sujet. — AIR, 27 mars 1913.

— M. Romanones a fait démentir la nouvelle donnée par le *Correo*, qu'il aurait entretenu le Vatican de la question de la « real orden », déclarant non obligatoire l'enseignement du catéchisme dans les écoles primaires. Il a déclaré que la question n'étant pas mixte — religioso-civile — il ne la soumettra pas au Saint-Siège. C'est toujours et partout le même plan de la secte maçonnique contre l'école. — AIR, 19 mars 1913.

L'Enseignement religieux dans les Ecoles, au Conseil de l'Instruction publique. — Le mouvement d'opinion publique qui s'est si nettement dessiné dans toutes les classes de la société a produit son effet, celui d'a-

journer des mesures que comptait imposer le ministère Romanones. En effet, le 25 mars, a eu lieu une séance du Conseil de l'Instruction publique, sous la présidence du Snr Labra. Le rapporteur, Snr Lanz Escartin, a lu son travail, qui débute par une étude détaillée de l'enseignement religieux en Espagne. Il dit ensuite que l'enseignement religieux n'est point obligatoire, qu'il existe des écoles protestantes, plus de cent écoles laïques, que dans ces conditions, il faut rejeter le projet de Gouvernement et veiller à ce que la religion et la morale soient enseignées dans les écoles, et le soient par des méthodes moins rigides que celles qui sont en usage. Après une ample discussion, l'on s'est arrêté au projet suivant :

1° L'enseignement religieux, dans les écoles primaires, continuera à être donné dans la même forme qu'il l'est actuellement.

2° Seront exemptés de payer la rétribution afférente à cet enseignement, les élèves dont les pères déclareront ne pas appartenir à la Religion catholique.

(*El Siglo Futuro* de Madrid, 26 mars 1913).

La *Epoca* fait remonter jusqu'à l'*Institucion Libre de Ensenanza*, aujourd'hui installée dans l'Athénée, la responsabilité ancienne, mais certaine et directe, des mesures projetées par le Gouvernement contre l'obligation de l'enseignement du Catéchisme. Or, le Snr Montero Rios, Recteur de cette Institution, dans son discours d'ouverture de 1877-78, s'exprimait ainsi (comme l'a rappelé fort à propos l'archevêque de Saragosse) : « Dans un Etat qui, comme l'Espagne, fait profession de catholicisme, l'on ne saurait, sans injustice notoire, écarter les prétentions de l'Eglise relativement à l'enseignement officiel : l'Etat, qui a reconnu cette Eglise comme vraie au point d'interdire la profession publique d'autres cultes, ne peut lui méconnaître, sans tomber dans une inexplicable contradiction, le droit d'intervenir dans l'Ecole que l'Etat a organisée. L'Etat ne saurait s'ériger en Pontife laïque et usurper les fonctions les plus sacrées de l'Eglise dont il a lui-même proclamé l'autorité ».

Telle est la doctrine légale. Le Conseil plénier de l'Instruction publique s'y conformera-t-il ?

(*El Siglo futuro* de Madrid, 25 mars 1913).

Lettre Pastorale du Cardinal Aguirre contre les Ecoles neutres

A notre Vénérable Chapitre métropolitain, Chapelles des Rois et mozarabe, au clergé paroissial et bénéficiaire, au séminaire et aux Instituts religieux et au peuple fidèle, paix et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ :

Rien ne nous séduit comme les paroles vaines, écrivait l'apôtre aux fidèles d'Ephèse. Cette recommandation est des plus opportunes dans les

temps présents. Comme dans la première époque du Christianisme, les ennemis du Christ déguisent leurs projets et les cachent sous des phrases où l'intention a des sens bien différents de ceux qui leur correspondent d'après l'étymologie, afin de ne point éveiller d'alarme chez les catholiques, de ne point susciter leurs protestations, afin d'endormir leur activité et leur zèle, afin de gagner leur confiance, et afin d'arriver à leur faire oublier la défense des intérêts religieux.

Un des mots dont on abuse le plus pour séduire les imprudents ou les gens d'une crédulité excessive, est celui de neutralité, qu'on applique à ce qui se fait dans le but de faire au catholicisme une guerre sans merci. Parmi ces choses, la principale est l'école. Le mot *laïque* paraissant propre à éveiller les soupçons, on lui a substitué celui de neutre. Les écoles auxquelles ce nom a été donné, étaient en réalité, anticléricales, ou pour mieux dire, antireligieuses, et elles n'ont pas tardé à produire, dans les endroits où elles ont été établies, les résultats les plus terribles, si bien que pour travailler à leur propagation, il a paru opportun de changer ce qualificatif ; bien que la nature en restât invariable et que les fins proposées fussent identiques.

Il semble impossible qu'après les étourdissantes clameurs avec lesquelles l'opinion publique, à la lueur des faits de vandalisme qui ont marqué la semaine rouge de Barcelone, l'opinion ne demandât pas qu'on cessât d'ouvrir de pareilles écoles ; au contraire, si l'on y a songé, ce fut pour en augmenter le nombre, et même *neutraliser* et *laïciser* tous les établissements officiels d'enseignement.

Cette nouvelle mesure, aucun gouvernement ne peut l'accomplir sans usurpation de fonctions, sans encourir une responsabilité proportionnelle. Cela n'appartient qu'aux Cortès agissant avec le Roi, parce qu'on ne déroge à une loi que par une autre loi, et celle qui est en vigueur pour l'instruction publique ordonne (Art. 2) que le premier enseignement élémentaire comprendra « la Doctrine chrétienne » et des « notions d'histoire sainte, accommodées à (l'esprit de) l'enfant » ; que la Doctrine doit être enseignée « par le Catéchisme que désigne le prélat du Diocèse » (Art. 8) et « qu'on ne « peut désigner nommément les œuvres qui traitent de religion et de mo- « rale (Art. 9) sans une déclaration préalable de l'autorité ecclésiastique, « qu'elles ne contiennent rien contre la pureté de la doctrine orthodoxe ».

Il y a plus : la voie ordinaire ne suffirait pas pour modifier sur ce point la législation. Ce serait là un vrai changement dans la Constitution de la Monarchie. L'article II déclare que la Religion catholique est la religion de l'Etat. Il résulte de là que ses écoles doivent également être catholiques. Il y aurait contradiction absolue entre le fait d'avoir une Religion officielle et celui d'enseigner ce que cette Religion condamne. On a demandé plus d'une fois : Qui a condamné les écoles neutres ? Où sont les textes où l'Eglise les a interdites ?

Il est donc nécessaire d'en citer quelques-uns, et non pas seulement du pontife actuel, dont les déclarations à ce sujet de la neutralité scolaire sous ses divers aspects, sont bien claires et réitérées. Son prédécesseur a écrit ces lignes décisives : « L'Eglise condamna toujours les écoles neutres avec

la plus grande énergie. » Et, s'adressant aux Prélats des Etats-Unis, il disait : « Tous les Evêques qui suivent les inspirations de Rome, dénient unanimement qu'on puisse admettre les écoles neutres, et encouragent avec fermeté les écoles confessionnelles. » Pie IX enseigna la même chose à maintes reprises, et quand le gouvernement badois voulut supprimer l'enseignement du catéchisme, il exposa le caractère des écoles primaires dans une lettre à l'archevêque Hermann, en date du 14 juillet 1864, où il disait que, dans ces écoles, les enfants « de toutes les classes du peuple, doivent être initiés, dès l'âge le plus tendre, aux mystères et aux préceptes de notre « Sainte Religion, qu'on doit leur inculquer le vrai sentiment de la piété, de « la vertu, de la religiosité, qu'ils doivent y être élevés pour la vie sociale. » Dans ces écoles, l'instruction religieuse doit tenir la première place et le rang le plus haut dans l'enseignement et dans l'éducation, de telle sorte que toutes les leçons qu'on donne aux enfants ne soient, relativement à cela, que des choses accessoires et secondaires. La jeunesse se verrait exposée aux plus grands périls, si, dans les écoles en question, l'instruction n'était pas intimement unie et combinée avec l'instruction religieuse. La mission fondamentale des écoles d'enseignement primaire consiste à former dans le peuple l'esprit de la plus ardente religiosité, d'une piété, d'une conduite véritablement chrétiennes; c'est pour cette raison que, parmi tous les établissements d'éducation, ce sont ces écoles qui méritent le plus de sollicitude et de vigilance de la part de l'Eglise.

Ainsi donc, la seule volonté de l'Etat ne suffirait pas pour donner légalement le caractère de neutralité aux écoles. L'article 2 du Concordat détermine que « l'instruction dans les Ecoles sera en tout conforme à la doc- « trine de la Religion catholique, et à cette fin, il ne sera mis aucun obs- « tacle à ce que les Evêques et tous Prélats diocésains, chargés par leur mi- « nistère de veiller à la pureté de la doctrine et de la foi, des mœurs, de l'é- « ducation religieuse de la jeunesse, puissent exercer leur devoir, même dans les écoles publiques. » Le Concordat, étant un contrat bilatéral, ne saurait cesser sur la demande d'un seul des contractants. En son article 45, il est dit qu'il fera autorité dans la succession « des gouvernements de l'Es- « pagne, comme Loi de l'Etat », et on ajoute que l'une et l'autre des parties « contractantes, promet pour elle et pour celles qui lui succéderont, la fi- « dèle observation de tous et de chacun des articles dont il se compose ». Il serait injuste de prétendre que ce pacte très solennel et international fait autorité sur les points où il est avantageux à l'Etat, et non sur ceux où il juge qu'il n'y trouve point son profit ; qu'il oblige l'Eglise à maintenir les amples et très généreuses concessions par elle autorisées, sans obliger au respect de ses droits, tels qu'ils ont été formellement reconnus.

L'école, déclarée officiellement neutre en Espagne, porterait le plus grave préjudice à la Religion que professe l'Etat. Sans doute, il y a lieu de craindre qu'on n'en vienne bientôt à tenter contre elle une injustice qui serait des plus fatales à ses intérêts légitimes et sacrés. La presse sectaire a mis sur le tapis, comme question urgente, la neutralité scolaire : des livres entiers et volumineux s'impriment continuellement, où l'on affirme, où l'on pré-

tend prouver que l'établissement de l'école neutre aurait,en Espagne, des effets très favorables pour le Catholicisme. Des personnes de grande autorité ont fait de la manière la plus publique des déclarations favorables à une nnovation aussi radicale.

Pour ces motifs, nous estimons opportun de répéter aujourd'hui l'avert ssement donné par saint Paul aux Ephésiens : « Rien n'est plus trompeur que des paroles vides de sens ». On ne saurait croire que ce qu'il est impossible de faire, soit avantageux à faire. Il peut exister une neutralité religieuse dans une certaine instruction, dans certains enseignements, dans des sciences déterminées ; il ne peut y en avoir dans l'Ecole primaire lorsqu'on explique la Géographie, l'Histoire naturelle, une foule de sujets qui présentent tant de liens avec la Religion ; on pourra moins encore prendre parti pour ou contre ces théories. Pourra-t-on écarter de la connaissance des enfants, un grand nombre de connaissances qu'on ne saurait lui présenter que sous une forme où le Catholicisme les rejette ou les approuve ? Comment enseigner l'histoire sans parler du Christ qui, par sa personne et son œuvre, la remplit tout entière; il a accompli en elle les plus grands changements ? Le présenter comme un simple mortel, c'est manquer à la neutralité, car une telle affirmation est un horrible blasphème ; si on le montre tel qu'on doit le montrer, comme vrai Dieu, l'on fait une confession de foi, et la neutralité religieuse cesse dès lors d'exister.

Le maître est catholique ou n'est pas catholique ; il n'y a pas de milieu. L'obliger à se montrer neutre dans les explications qu'il donne sur les faits et les idées qui se lient intimement au catholicisme, c'est demander l'impossible, violenter sa conscience et le contraindre à comprimer ses sentiments les plus ardents et les plus expansifs; c'est le mettre dans la situation la plus délicate, la plus difficile, la plus scabreuse; c'est le porter à la dissimulation, à l'hypocrisie ; c'est l'humilier dans sa personne, le gêner dans sa mission.S'il tient le catholicisme pour vrai, pourquoi l'empêcher de répandre la vérité; s'il juge l'enseignement de la religion utile, pourquoi l'obliger à priver ses élèves de cette utilité ?

Le seul fait d'observer la neutralité aboutit à l'ébranler, bien que cela paraisse un paradoxe. Ne pas aimer la Religion, c'est commettre une faute contre elle. L'indifférence religieuse est un crime. Un professeur qui pousse la neutralité jusqu'à l'extrême, jusqu'à ne point parler de Dieu dans la salle de cours, fera naître l'indifférentisme chez ses disciples. Nous l'avons dit, au nom et avec l'appui de tous nos frères de l'Episcopat, nous avons réclamé du chef du gouvernement, en 1909, qu'il ne permît pas l'ouverture d'écoles nouvelles, dont les flammes sanglantes des incendies allumés par les vandales de la capitale catalane ont prouvé les horribles effets : « Ne « jamais parler de religion dans les écoles aboutit à ce que les élèves en dé- « duisent que les idées religieuses qui leur ont été inculquées par leurs pères « et les prêtres sont antiscientifiques, et par conséquent fausses, et qu'elles « ne méritent pas que, pour elles, le citoyen se place en dehors de la société « domestique. »

El Debate, Madrid, 13 février 1913).

Lettre du cardinal Aguirre, archevêque de Tolède, au directeur du journal :

« Il m'est très agréable d'unir mes félicitations à celles que reçoit de bien des côtés l'*Association nationale des Jeunes Propagandistes*, pour le succès complet du meeting, et pour la campagne en faveur de l'enseignement religieux.

« Il est urgent que les Catholiques se réveillent, qu'ils mettent en usage tous les moyens que la loi met entre nos mains, que nous fassions savoir que le peuple espagnol refuse de renoncer à son enseignement traditionnel, qui est l'enseignement catholique, enseignement qui, outre qu'il a un passé glorieux, constitue le fond de notre caractère, et est notre plus grand espoir pour l'avenir.

Renouvelant mes félicitations, à vous et aux orateurs qui ont pris part à cette belle manifestation, je vous prie de me regarder toujours comme votre affectionné serviteur.

Le cardinal Aguirre.

Tolède, 10 mars 1913.

(*El Debate* de Madrid, 11 mars 1913).

Ce journal publie in-extenso la lettre adressée par l'évêque d'Almeria au Président du Conseil des Ministres. Cette lettre est très longue, et la place ferait défaut pour la reproduire ici ; mais nous en donnons les passages les plus significatifs, après avoir rappelé qu'elle est postérieure à la démarche faite par le Président du Conseil auprès de l'évêque de Madrid, dans le but d'obtenir l'ajournement d'un meeting monstre, et de promettre de faire aux catholiques des conditions moins dures.

« ...Si les assurances données par Votre Excellence à notre Vénérable Frère de Madrid-Alcala avaient été rendues publiques par une déclaration ministérielle, selon le désir unanime des amis et des ennemis, l'inquiétude et les alarmes justifiées des catholiques, qui, selon l'aveu de Votre Excellence, forment l'immense majorité de la nation, se seraient dissipées ; mais le silence persistant du Gouvernement, l'affirmation catégorique de la presse officielle et sectaire, tout cela augmente de jour en jour notre anxiété. Le journal l'*Imparcial* de Madrid, reproduit par un journal d'Alméria, donnait, ainsi qu'il suit, les déclarations du Snr Vincenti, conseiller de l'Instruction publique, telles qu'elles se retrouveraient dans le décret de réforme de l'enseignement.

1° Dans les programmes d'enseignement primaire continueront à figurer les leçons de doctrine chrétienne et d'histoire sainte ; 2° Les enfants dont les pères le demanderont, seront dispensés de suivre ces leçons ; 3° Dans les localités où les instituteurs se refuseront à donner ces leçons, le curé se chargera de les développer.

Le même journal publie une lettre pastorale de l'évêque de Cadix aux

fidèles, lettre qui a été suivie presque immédiatement d'une protestation de l'Action populaire catholique contre les décrets scolaires.

(*El Siglo futuro* de Madrid, 25 mars 1913).

Le même journal donne un extrait de la *Lettre Pastorale adressée le 29 février par l'évêque de Tortosa à son clergé et aux fidèles* :

« L'impiété travaille sans cesse à ce que les enfants grandissent sans aucune notion de religion, afin de faire d'eux ce qu'il leur plait. Elle s'étudie à s'emparer du cœur et de l'intelligence des jeunes gens pour les amener plus aisément au triomphe de ses idéals, pour transformer la société en ce qu'elle appelle la cité future, où l'on mènera une vie de plaisirs au milieu de la richesse. A cette fin désastreuse, tendent les efforts de la secte. Si, ce que Dieu ne permettra pas, elle arrivait à établir en Espagne ses écoles inspirées par Satan, quels déplorables dangers menaceraient l'éducation morale et sociale de ses fils! On a dit que fermer une école catholique, c'est ouvrir une prison ; on peut dire que, pour chaque école neutre ou laïque qui se crée, c'est non pas une, mais plusieurs prisons que l'on devra bâtir, si même il existe encore une justice pour punir les crimes. Ne sait-on pas que ce sont des centres d'enseignement qui multiplient les suicides, les homicides, les vols, les sacrilèges, les haines et les plans révolutionnaires?., A quelle époque l'Espagne a-t-elle été grande et prospère, si ce n'est sous ses rois catholiques ? A quelle époque a-t-elle compté le plus de savants? au XVII[e] siècle.. Et si la gent anticléricale, ou ce qui revient au même, l'ennemie de notre sainte religion catholique, ne renonce pas à son projet pervers de nous civiliser par l'établissement d'écoles athées, qu'on appelle neutres ou laïques, il faut que tous ceux qui aiment Dieu et son Eglise, et surtout les pères de famille, s'opposent par tous les moyens légaux au succès des ennemis de Dieu. Qu'ils fassent respecter le droit qu'ils ont de faire instruire leurs fils dans la connaissance de Dieu et de la loi sainte, puisqu'ils paient, qu'ils contribuent à entretenir l'instruction publique. Que, pour aucun motif, ils n'envoient leurs enfants aux écoles sans Dieu, s'ils veulent éviter l'indignation divine et la perte de leurs fils. Mieux vaut ne point leur apprendre à lire, s'il n'y a pas de moyen sûr de leur enseigner, que de les voir plongés dans l'ignorance de ce qui est nécessaire pour arriver à la félicité éternelle. Rappelez-vous que celui qui fait son salut, sait connaître Dieu et sa justice, c'est le vrai savoir ; ignorer Dieu et sa loi sainte, est une ignorance grossière.

(*El Siglo futuro*, Madrid, 8 mars 1913).

— Dimanche prochain, les catholiques tiendront à Madrid un Congrès de protestation contre le projet du gouvernement, d'exclure la religion des programmes obligatoires dans les écoles gouvernementales. — AIR, 12 mars 1913.

— Mgr l'archevêque de Séville a communiqué à M. Roma-

nones les protestations des pères de famille de son archidiocèse, contre le décret abolissant l'enseignement obligatoire du catéchisme dans les écoles primaires. — AIR, 13 mars 1913.

— Les protestations augmentent contre cette abolition. Signalons celle de quatre mille dames de l'aristocratie réunies chez la marquise de San Feliz. En dehors de la question religieuse elle-même, tous les patriotes déplorent, dans l'intérêt de la patrie et de la couronne, les germes de division semés par le ministère aux ordres de la Secte et gouvernant pour elle contre l'intérêt national. — AIR, 14 mars 1913.

— La *Ligue des femmes pour l'action catholique*, de Catalogne, a protesté auprès du chef du gouvernement contre le décret ministériel qui déclare que l'enseignement du catholicisme n'est plus obligatoire dans les écoles primaires. — AIR, 3 mars 1913.

A noter aussi, entre autres, la protestation du Comité de défense sociale de Barcelone, du Syndicat agricole régional d'Astrudillo, etc. Un meeting de protestation vient d'avoir lieu dans les salons du *Debate*, à Madrid. — AIR, 4 mars 1913.

Message au Roi

La Présidente de l'Union des Dames Espagnoles a adressé à S. M. le Roi le message suivant, accompagné des lettres et signatures déposées dans la paroisse de la Almudena, Temple national du Cœur de Jésus, le 14 mars, où a été organisée la pétition tendant à ce que l'on continue d'enseigner le catéchisme dans les écoles, et à ce que la foi se conserve en Espagne.

« *Sire*, à l'heure actuelle, où la nation entière attend la décision du gouvernement de Votre Majesté, au sujet de la question religieuse, moi, la dernière de toutes, au nom de l'Union des Dames Espagnoles, qui désire faire parvenir à V. M. une respectueuse supplique, je demande qu'il me soit permis de la voir, et de lui dire :

Qu'il s'est tenu hier, à raison des projets du Gouvernement, une réunion de pétition dans la paroisse de la Almudena, Temple national dédié au Sacré-Cœur de Jésus par S. A. R. l'Infante Dona Maria Theresa, notre inoubliable Présidente, que nous ne pleurerons jamais assez ; et nous avons pu voir une fois de plus quels sont les sentiments religieux du peuple espagnol et son extrême désir de se faire entendre à V. M., pour que soit résolu ce conflit.

Ainsi donc, au nom de notre peuple, Senor, je présente à V. M. avec ce Message, les signatures et les cartes qui ont été déposées aux portes et dans le portique du Temple. Toutes sont confondues et mêlées, comme elles ont

été mises par une multitude immense, venue avec le désir de prouver avec fermeté son sentiment religieux. Toutes les classes de la société sont venues, les hommes et les dames de la noblesse se sont mêlés à toutes les classes de la société ; nous avons assisté à de belles scènes, qui nous ont émues par leur caractère simple et spontané. Des artisans, avec leurs femmes et leurs fils, nous priaient d'écrire leurs noms, et de demander qu'on enseignât la Religion et le catéchisme.

Obéissant à cette prière, je me décide à remettre entre les mains augustes de V. M. ces noms, et si j'hésite, en me disant que je n'ai aucun titre pour cela, j'ai une espérance qui m'encourage et me soutient : cette espérance, c'est que, du haut du ciel, notre Infante nous regarde, et cette assurance, c'est qu'elle sera notre médiatrice. Si elle vivait, c'est à elle que je me serais adressée, comme je l'ai fait tant de fois, honorant toujours en elle religion et justice. Mais cela n'est plus possible, et nous ne pouvons confier à ses mains ces signatures : Permettez-nous donc, Sire, de vous les présenter en son nom ; nous sommes sûres que, du haut du ciel, elle approuve ce que nous faisons ; nous demandons à V. M. qu'elle dise au Gouvernement qu'il laisse tranquille l'Espagne avec sa religion, que l'enseignement du catéchisme continue à être obligatoire dans les écoles officielles, puisqu'il ne manque pas d'écoles laïques pour ceux qui ne demandent pas à l'apprendre, et qu'il y a d'autres écoles protestantes pour les étrangers.

Dans l'espoir d'obtenir cette grâce de V. M., Sire, aux pieds royaux de V. M., la marquise de Unza del Valle.

(*El Debate*, Madrid, 22 mars 1913).

La protestation de l'Union des Dames Espagnoles. — Excellentissimo Senor Président du Conseil des Ministres, comme présidente de l'Union des Dames Espagnoles du S. C., j'expose respectueusement à Votre Excellence :

Qu'aujourd'hui, on accorde une si grande liberté aux idées et aux religions, qu'on est allé jusqu'à faire des lois pour que les soldats de l'armée, s'ils ne se sentent pas disposés par leurs croyances à accomplir aucun acte religieux, on les laisse libres, et on ne les moleste en aucune façon, même dans le moindre détail, même au préjudice de la discipline militaire; alors même que nous n'aurions pas de raisons d'un plus grand poids, nous avons espéré que l'on écouterait la demande que nous adressons aujourd'hui à Votre Excellence, pour que l'on respecte nos idées, croyances et coutumes religieuses. Elles ne sont point comme celles-là, les idées, croyances et coutumes d'individus isolés, ni celles d'une minorité infime d'une religion étrangère en Espagne, mais celle de l'immense majorité des Espagnols, qui professent la religion catholique. C'est la Religion de l'Etat, et nous demandons qu'elle continue à être enseignée aux enfants, qu'on les instruise dans la Religion et le catéchisme qu'ont appris leurs pères. Nous voyons, nous touchons du doigt les conséquences de la démoralisation qui se répand dans le peuple, à mesure que s'affaiblit la Religion catholique ; nous ne tarde-

rons pas à voir les suites de l'enseignement qui est donné dans les chaires et universités par des professeurs athées et matérialistes. Et,comme si ce n'était pas un assez grand préjudice causé à la patrie, on prétend y ajouter celui qui résulterait de la suppression,au début même de la vie, de toute relation de l'individu avec Dieu,(on le ferait) en s'emparant de l'école primaire, sous prétexte que l'enseignement religieux n'est point obligatoire ; on transformerait d'un seul coup toutes les écoles primaires publiques en écoles laïques, comme s'il n'existait pas assez de ces écoles, sans compter celles qui s'ouvrent tous les jours, pour ceux qui veulent y aller, écoles (libres) qui sont des foyers révolutionnaires, républicains et anarchistes ; et dont le Gouvernement devrait se préoccuper bien plus que de l'enseignement du catéchisme, où l'enfant n'apprend rien de contraire au bien et à la patrie, n'apprend que les devoirs envers Dieu et son prochain, le respect des lois, la justice et la morale.

Nous demandons que l'on considère tout cela, pour éviter les maux si graves qui se produiront si l'on s'y refuse et qu'on préfère écouter les innovateurs, les serviles copistes de l'étranger, ceux qui prétendent que notre seule aspiration, notre seule règle est d'imiter, en tout, la France. Et cela, pour arriver à la même démoralisation, comme fait la femme pauvre, qui ne songe qu'à imiter la femme qui lui semble élégante, qui la copie en tout, même dans les choses qui ne sont nullement en rapport avec sa figure et sa condition. Et si ceux qui manifestent un tel désir de nous européaniser, regardaient ailleurs qu'en France, ils verraient que presque toutes les nations avan ées et grandes prennent la Religion comme base de l'éducation ; ils reconnaîtraient qu'il y a,en Espagne,bien des choses qui méritent d'être conservées et imitées.

Pour parer à ces maux si graves, en voyant que l'on se prépare à s'emparer de l'enfant pour le rendre athée, nous nous levons pour le défendre, parce qu'il est plus directement sous la protection de la mère et de la femme ; nous protestons contre l'éducation laïque, et nous espérons que le cri d'indépendance jeté par deux vaillants Espagnols, trouvera un écho jusque dans les dernières retraites de notre patrie, pour arriver à secouer la domination étrangère ; nous espérons que ce cri sera répété par les mères pauvres, qui ne peuvent envoyer leurs enfants que dans les écoles officielles ; qu'à ce cri s'unira celui de toutes les femmes espagnoles qui sont catholiques ; elles protesteront et travailleront, avec tous ceux qui veulent la conservation des mœurs, de nos croyances et de notre religion. Nous espérons que loin de s'y opposer, le Gouvernement que préside Votre Excellence, contribuera à ce but.

Madrid, 5 mars 1913. La Présidente de l'Union des Dames espagnoles du S.-C.

(*El Siglo futuro*, de Madrid, 7 mars 1913).

Lettre ouverte adressée au comte de Romanones, Président du Conseil des Ministres par le Comité directeur du Centre de défense sociale, le 8 mars 1913.

« Les Déclarations de Votre Excellence, relativement aux projets du Mi-

nistère en matière d'enseignement de la religion dans les Ecoles, ont produit chez les Catholiques espagnols une vive et profonde alarme qui n'a pas tardé à prendre le caractère d'une manifestation de l'opinion publique, dont il serait vraiment téméraire de méconnaître ou d'atténuer l'importance et la portée.

La tradition catholique de la nation espagnole, marque la plus glorieuse et la plus précieuse de son histoire, ne saurait consentir sans une énergique protestation, à une réforme dans l'enseignement public, comme celle qui est projetée, réforme qui, par le sens radical dans lequel elle se développera, dépassera les bornes dans lesquelles s'est renfermée la législation étrangère, celle de la presque totalité des peuples civilisés.

En effet, tous ces peuples ont regardé comme un principe, un axiome d'enseignement, la nécessité de graver dans l'esprit de l'enfant les préceptes de l'ordre moral, exprimés et développés dans les dogmes de la religion positive que chacun professe. Créer un divorce entre l'ordre éthique et l'ordre religieux serait une aspiration absurde si elle était tentée dans la sphère de la doctrine par quelques philosophes, mais jamais ne sont allés jusque-là les législateurs du plus grand nombre des peuples antiques et modernes, sachant quel est leur devoir en face des nécessités réelles et positives de la vie sociale, où se manifestent d'une manière tangible les funestes conséquences de ces hasardeuses spéculations.

Ce serait un triste et peu enviable privilège que celui auquel aspireraient nos législateurs, en introduisant dans la catholique Espagne une réforme qui n'a pas été tentée chez d'autres peuples, même chez ceux dans lesquels domine la religion protestante, et en prenant pour règle de conduite et terme de comparaison de notre critérium légal ce qui se fait chez d'autres nations, dans le but évident de persécuter l'Eglise.

Il n'est pas possible de traiter ce problème sans tenir compte de son aspect légal, sans rappeler qu'il s'agit d'une réforme fondamentale dans la Constitution en vigueur ; d'une mesure qui ne peut être réalisée par un (simple) décret royal. Le paragraphe Ier de l'article II de la Constitution en vigueur établit que la Religion Catholique, Apostolique et Romaine est la Religion de l'Etat, affirmation qui a des applications inéluctables et des conséquences logiques dans le régime social de notre patrie ; et la première d'entre elles est que l'Etat enseigne la religion qu'il professe dans les établissements maintenus aux frais du trésor public ; accepter un autre critérium, équivaudrait à supposer que le principe constitutionnel rappelé plus haut est une vaine parole, une affirmation illusoire, deux choses qu'assurément le législateur ne pensera jamais à exprimer en termes aussi catégoriques, aussi précis.

Parfois on prétend que dans cette même Constitution est proclamé le principe de la tolérance religieuse ; mais les termes mêmes dans lesquels est établie cette tolérance s'opposent à ce qu'aucun gouvernement puisse s'appuyer sur un tel principe pour modifier l'organisation fondamentale des écoles publiques en vue de ce qui constitue une dérogation aux prin-

cipes essentiels de notre droit public, pour favoriser les intérêts d'une infime minorité, au préjudice des sentiments religieux de la presque totalité des Espagnols, en violation manifeste de l'esprit et de la lettre de notre droit positif.

Enfin, le problème de l'enseignement religieux, ce qui s'y rattache et ce qui en découle, n'est point une matière où le pouvoir civil puisse se mouvoir avec une indépendance absolue, attendu que le Concordat en vigueur reconnaît sur ce point à l'Eglise des droits et des facultés qui ne sauraient être modifiés par la seule initiative de l'Etat ; agir ainsi, serait la violation manifeste des obligations contractées en forme solennelle par l'Espagne, obligations qui lient tous ses gouvernements, et qui offrent des caractères inéluctables surtout dans ce cas, étant donné le respect et la soumission que mérite pour tout catholique la personne auguste du vicaire de Dieu sur la terre.

Dans ces circonstances, le Centre de Défense sociale de Madrid, regarde comme un devoir impérieux, d'après le but qu'il poursuit et les doctrines qu'il professe, d'unir sa protestation à la clameur publique qui s'est élevée contre la réforme projetée, réforme qui n'est justifiée par aucune raison, qui blesse les sentiments religieux des Espagnols, avive et envenime les passions publiques, et ajoute grandement aux difficultés dans la réalisation du bonheur et du progrès moral de notre chère Patrie.

Vos très affectionnés, etc,

Le Comité directeur, Madrid, 8 mars 1913.

Adhésions à la protestation de l'Espagne Catholique :

Le Centre Catholique d'action populaire, Alcala de Henarès

L'Ecole des Arts et de l'Industrie d'Alcala de Henarès.

La Mutuelle ouvrière de Complute.

Le Comité des Dames Catholiques d'Alcala de Henarès.

L'Ecole catéchiste de Novelda à Alicante.

La Congrégation Joséphine de Cuença

Le Cercle Catholique ouvrier du Ferrol.

Sommation adressée aux députés, par les organisations catholiques de la Corogne.

(Plan conseillé par *El Debate*, pour déterminer une opposition parlementaire au projet Romanones).

(*El Debate*, de Madrid, 9 mars 1913).

— Les journaux reproduisent le dialogue qui a eu lieu entre M. Romanones et la commission des Dames nobles, qui lui ont présenté les remontrances des femmes catholiques d'Espagne contre le programme de déchristianisation de l'école. Nous em-

pruntons à *La Epoca* ce dialogue noble et naïf de la part des Dames, fuyant et railleur de la part du ministre sectaire :

LES DAMES. — Nous sommes tous catholiques en Espagne ; les non-catholiques ne comptent pas ; et, en dépit de leurs efforts, les protestants n'ont pu rien obtenir.

M. ROMANONES. — Cela, je le sais.

LES DAMES. — Si l'on prétendait que vos fils à vous ne sont pas catholiques, cela vous déplairait probablement.

M. ROMANONES. — C'est clair.

LES DAMES. — Eh bien ! nous, nous ne voulons pas non plus qu'on pense de nous que nous ne sommes pas catholiques. S'il y a, en Espagne, des personnes qui veulent autre chose que nous, qu'elles se présentent ici comme nous.

M. ROMANONES, *finement*. — Je pense que vous, Mesdames, vous ne pouvez parler qu'au nom des dames que vous représentez.

LA COMTESSE CASA-VALENCIA. — Non pas ! Nous représentons la femme espagnole en général. Et si vous en doutez, nous vous apporterons les preuves que les femmes du peuple nous ont donné cette mission.

LA COMTESSE MINA. — Vous n'êtes pas en contact direct avec le peuple et nous savons mieux que vous les désirs de notre peuple.

LA MARQUISE UNZA DEL VALLE. — Ne croyez pas, Monsieur le Président, que nous sommes venues ici pour faire simplement un geste diplomatique, afin de tranquilliser nos consciences ; tout au contraire, nous sommes venues vous dire que si vous ne nous entendez pas, d'autres délégations viendront, formées de milliers d'hommes et de femmes, qui exigeront la même chose ; et alors vous serez obligé de vous plier devant l'opinion publique de tout le pays.

M. ROMANONES, *imperturbablement*. — Vous ne devez pas perdre de vue, Mesdames, que l'Espagne est située entre deux républiques, celle de la France et celle du Portugal.

LES DAMES, *toutes ensemble*. — C'est là votre but ! Eh bien ! sachez que justement pour éviter le malheur d'une révolution républicaine, il faut que vous changiez votre conduite.

M. ROMANONES. — Vous qui êtes monarchistes, vous devez comprendre que je suis obligé de faire ce que je fais.

LES DAMES. — Non, non, justement parce que nous sommes fidèles à nos rois, nous réprouvons ce que vous faites et vous ne nous ferez pas peur si facilement que vous le croyez. L'Espagne ne fut grande que lorsqu'elle a été catholique.

M. Romanones. — Oui, ainsi pensent les femmes, mais l'opinion des hommes est tout autre.

Les Dames. — Non, c'est encore une équivoque. Si vous aviez raison, nous ne serions pas ici, car ce sont nos maris qui nous ont poussées à venir.

M. Romanones. — Vous pouvez être sûres que je ferai tout en accord avec le Saint-Siège ; et vous, catholiques, cela doit vous satisfaire.

Les Dames. — Quant à cela, l'Eglise catholique n'est pas intransigeante, c'est un fait connu; elle tolère chez certaines nations ce qu'elle ne tolère pas chez d'autres. Mais si, au nom du Gouvernement, vous dites au Saint-Père qu'il y a nécessité de quelques modifications, que nous sommes entre deux républiques et qu'une révolution menace l'Espagne si l'on ne fait pas de concessions ; nous irons aussi chez le Saint-Père pour protester que ce n'est pas vrai, que ce sont des épouvantails fantaisistes, que de telles concessions ne sont pas nécessaires dans une nation foncièrement catholique et qu'elles amèneraient la déchristianisation du pays. AIR, 18 mars 1913.

— La campagne menée pour le compte du ministère s'accentue ; on cherche à faire croire aux catholiques que le Saint-Père est opposé aux manifestations contre le programme sectaire de M. Romanones. Les bons catholiques en sont indignés et y voient une raison de plus pour continuer leurs saintes revendications dans l'intérêt de la religion et de la Patrie. — AIR, 19 mars 1913.

— Un correspondant du *Bulletin de la Semaine*, à Madrid, a obtenu du comte de Romanones, président du Conseil des ministres, une interview fort intéressante dans laquelle il a exposé son programme. Nous en détachons le passage que voici :

Ni les Francs-Maçons, ni les Libres-Penseurs n'influent le moins du monde sur ma politique religieuse. Je ne me laisse pas pousser par les extrémités de la gauche, mais, d'autre part, l'opposition violente de l'extrême droite n'empêchera pas une mesure aussi justifiée.

Je suis catholique, je le répète, et j'entends que l'instruction religieuse doit être donnée dans les écoles de l'Etat ; je crois qu'il n'y a que deux pays au monde, la France et le Portugal, où elle ne soit pas donnée ; mais, aux Etats-Unis, en Angleterre, etc., l'école publique donne l'enseignement confessionnel ; ceux qui ne veulent point de cet enseignement, vont à d'autres écoles, mais je crois, pour ma part, que l'Etat, dans les Ecoles, doit assurer l'instruction religieuse.

Autre chose : j'ai trouvé, en arrivant au pouvoir, les relations avec le Vatican suspendues ; je les ai renouées, et nous allons, aujourd'hui même, recevoir le distingué représentant du Saint-Siège ; j'estime, en effet, qu'une

nation comme l'Espagne, qui compte près de vingt millions de catholiques, doit entretenir des relations avec Rome.

(*L'Eclair*, 2 avril 1913).

Belles paroles dans la bouche d'un Franc-Maçon ; mais on connaît leur valeur et leur véracité.

CONTRE-EGLISE. — LE MOUVEMENT ANTIRELIGIEUX. — L'on prépare une manifestation à Madrid pour la liberté de conscience et la neutralité de l'Ecole en matière religieuse. Le *Liberal* de Madrid enregistre les adhésions qui lui arrivent de l'étranger; nous y relèverons celle de 1400 cercles civiques Berthelot de France (*sic*) ; de M. Victor Charbonnel, celle des Sociétés scientifiques de Suisse et d'Italie, etc. Le Grand-Orient d'Espagne s'est chargé de transmettre les vœux du Grand Conseil maçonnique de Roumanie, du Grand-Orient d'Italie, du Suprême Conseil et du Grand-Orient de France, de l'*Alpina*, et l'adhésion la plus appréciée de toutes, celle du Grand-Orient de Belgique qui, dit le *Liberal*, est encore sous le joug de la réaction cléricale.

(Le *Liberal* de Madrid, 27 mars 1913).

Le 11 mars 1913, a eu lieu dans les bureaux du journal *El Pais* de Madrid la réunion préparatoire des manifestations anticléricales qui seront organisées dans toute l'Espagne, en faveur ou plutôt sous prétexte de la liberté de conscience, pour arrêter la propagande des éléments catholiques.

Cette réunion était présidée par le docteur Simarro, et parmi les assistants on remarquait MM. Nakens, Castrovido, Besteiro (Donjulian) ; Morote, Pey Ordeix, Fuente (D. Ricardo), Barriobero, Oviedo, Casarubios, Gallego et autres notabilités de la Libre-Pensée. En outre, on trouvait à cette réunion les représentants de MM. Menendès, Pallarès, Sallilas et du docteur Morayta.

Ce même jour, a été célébré au *Cercle Républicain* de la Calle del Castillo acte inaugural de la semaine anticléricale. M. Eduardo Barriobero a expliqué l'objet de cette manifestation dans une conférence sur l' « évolution de la foi. »

(*Espana Nueva* de Madrid, 4 mars 1913).

LE QUATRIÈME CONGRÈS INTERNATIONAL D'EDUCATION POPULAIRE. — Le Gouvernement libéral, qui encourage l'Ecole laïque, a fait ce qu'il a pu pour empêcher la participation des catholiques à ce Congrès. M. Munon, le ministre de l'Instruction publique, lui a donné l'estampi le officielle, en limitant à 500 le nombre des assistants, en sorte que l'on n'y verra rien qui rappelle les écoles agricoles modèles des Salésiens, les écoles de commerce des Frères de la Doctrine chrétienne, l'Université industrielle des Jésuites. — Cf : *Revue du* 20 *mars* 1913, p. 702.

(*Germania* de Berlin, 8 février 1913).

Le Congrès d'Education populaire, œuvre maçonnique. — Le Congrès d'Education populaire qui se tiendra cette année à Madrid, sera-t-il une œuvre d'inspiration maçonnique ? Cela est probable, si l'on se rappelle les trois Congrès qui l'ont précédé. Le premier s'est tenu à Milan, en 1906 ; il avait été convoqué par la *Société Humanitaire*, ce qui suffit pour en indiquer l'origine. Le second, qui eut lieu à Paris, en 1908, fut convoqué sur l'initiative de la *Ligue de l'Enseignement*, dont le fondateur, Jean Macé, était un Franc-Maçon, et qui a toujours manifesté des tendances maçonniques. Le troisième, celui de Bruxelles, qui se tint, en 1909, sous la direction de la *Ligue Belge d'Enseignement*, dont les chefs sont aussi des Francs-Maçons haut gradés de ce pays. Quant au quatrième Congrès, le comte Romanones, qui est Franc-Maçon, pourra bien dire à son ami, le Senor Vincenti, président de la *Ligue espagnole d'Enseignement*, si ce Congrès sera la continuation de l'œuvre maçonnique. Cela lui sera d'autant plus aisé, qu'il y a dans les statuts de cette Ligue un certain article Ier ainsi conçu : « L'objet de la Ligue est de faire triompher le principe de l'enseignement obligatoire, gratuit et laïque. »

De plus, le *Bureau international d'Education populaire*, qui s'établira à Madrid jusqu'à la tenue du cinquième Congrès, a pour objet de contribuer au développement de l'Education populaire *laïque* dans tous les pays (article Ier du règlement dudit bureau).

Enfin, dans le dernier Congrès d'Education populaire, on a condamné la tendance militariste (lisez nationaliste ou patriote) de l'Ecole. (P. 13 de la brochure publiée par le Senor Vincenti, comme rapport sur le Congrès en question, et travail préparatoire du Congrès projeté).

Ajoutons que le dernier Congrès a proclamé les avantages de la coéducation, et de l'enseignement dans les Ecoles de filles des fonctions de l'organisme humain, sans en excepter celles de reproduction. (PP. 77 et 78 de la brochure déjà citée de M. Vincenti). — Cf : *Revue* 20 mars 1913, p. 702.

(La *Epoca* de Madrid, 23 février 1913).

La suppression de l'enseignement religieux dans les Ecoles primaires. — L'Espagne catholique se prépare à réagir énergiquement contre les projets antireligieux du Fr.·. comte de Romanones, qui veut engager son pays dans l'ornière maçonnique. Des meetings catholiques s'organisent dans les grandes villes : citons le Comité de défense sociale, présidé par Luis Dalmases, les Conférences faites à Tolède sur l'enseignement du Catéchisme par D. Francisco Frutos Valiente, les manifestations des jeunesses catholiques et jaimistes de la Corogne. D'autres manifestations s'organisent à Séville, à Ségorie, à Avila, etc.

(*El Debate* de Madrid, 1er mars 1913).

Une députation de la Ligue Nationale, ayant à sa tête le marquis de Vadello, s'est rendue auprès du comte Romanones, pour protester contre les projets de laïcisation qu'on attribue au Gouvernement et pour connaître le

bien-fondé de la nouvelle mise en circulation, d'après laquelle un décret serait déjà prêt, et sur le point d'être public, portant suppression de l'obligation de l'enseignement du catéchisme dans les Ecoles primaires. Le comte Romanones a reconnu que ce décret existait, mais en ajoutant que la mesure n'avait pas la portée qu'on lui attribue. On ne fera disparaître des Ecoles ni le Christ, ni, a-t-il dit, le portrait du Roi, et l'enseignement du catéchisme ne sera point interdit; on se bornera à faire cesser l'obligation.

(*El Defensor de Granada*, Grenade, 26 février 1913).

L'AGITATION RELIGIEUSE SCOLAIRE ET LA LIBRE-PENSÉE. — La question de l'enseignement du catéchisme, soulevé si inopportunément en Espagne, a fait monter à la surface toute la Libre-Pensée qui stagnait dans les bas-fonds de la politique. Çà et là, on annonce des conférences anticléricales, où le personnel ambulant promène ses déclamations et ses espérances républicaines : car en Espagne, comme partout, république, libre-pensée, et persécution forment le trio inséparable, ou si l'on veut, le triangle maçonnique. Nous nommons une fois en passant, les orateurs de la troupe, Emiliano Iglesias, Cristobal Litran, José Juncal, Anglo Lopez de Ayala, Jacinto Esteva Marata, Jose Puig de Asprer, Juan Colominas, Maseras et Luis Bertran.

(D'après le *Progresso* de Barcelone, 29 mars 1913).

LA VRAIE MISSION DE M. STEEG EN ESPAGNE. — Le *Siglo futuro*, journal catholique de Madrid, dans un article où il déplore l'influence française en Espagne et montre que cette influence est néfaste, qualifie de manœuvre maçonnique la mission de M. Steeg, qui est parti de Paris comme ministre de l'Instruction publique et est arrivé à Madrid comme ex-ministre, mais a reçu du gouvernement français l'autorisation de poursuivre sa tâche. M. Steeg, étant un des hauts dignitaires de la Maçonnerie, et en outre un protestant d'origine allemande, était bien le personnage qu'il fallait choisir pour éveiller la défiance des catholiques espagnols.

(*Siglo futuro* de Madrid, 27 mars 1913).

UNE STATISTIQUE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Le journal espagnol *El Debate*, dans son numéro du 2 mars, publie un tableau fort intéressant qui indique le nombre et la répartition des Ecoles primaires dans ce pays. Nous apprenons par là qu'il existe en Espagne 16.366 écoles primaires publiques, 5.212 écoles primaires libres.

Sur ces dernières, 5.014 sont catholiques, 91 sont protestantes, et 98 sont ferreristes. Sur les 91 écoles protestantes, on en trouve 22 dans la province de Barcelone, 14 dans celle d'Huelva (région minière où les étrangers sont nombreux), 14 dans dans la Province de Madrid. Les écoles ferreristes sont réparties ainsi (nous ne citons que les provinces qui donnent les chiffres les plus élevés) : Barcelone, 43 ; Madrid, 13 ; Tarragone, 5. Un grand nombre

de provinces sont entièrement privées des bienfaits de l'école protestante et des bienfaits encore plus grands de l'école ferreriste. Cet état de choses ne saurait durer, et le comte de Romanones y mettra bon ordre. N'a-t-il pas répondu à une députation qui venait lui exposer les craintes et les griefs de la population catholique, qu'il veillerait à ce qu'on n'enlevât point des écoles publiques le crucifix et le portrait du Roi Alphonse XIII ? Il est clair qu'avec cette concession sur les formes, les catholiques doivent être satisfaits, et n'attacher aucune importance au point en litige, c'est-à-dire à la suppression de l'enseignement catholique.

(*El Debate* de Madrid, 2 mars 1913).

Insignes maçonniques. — Par un décret du 25 février 1913, le Grand-Orient autorise les Vénérables José Moreira Espinosa et Deogracias Fabian y Gomez à prendre le titre de *Benemeritos de la Orden*, avec la faculté de porter la médaille maçonnique qui est affectée à cet honneur.

La Libre-Pensée Espagnole en voyage. — L'*Espana Nueva*, de Madrid annonce la présence à Paris des Sres Barriobero et Sanchez Ocana, où ils font de la propagande en faveur de la campagne anticléricale en Espagne, auprès des libres-penseurs français et de ceux qui peuvent se trouver dans la colonie espagnole de Paris.

(*Espana Nueva* de Madrid, 23 mars 1913).

Le Livre d'Or de la Maçonnerie espagnole. — Le *Zirkel* nous apprend que, dans la salle des Pas-Perdus du Temple de Madrid, sera apposée une tablette où seront gravés les noms des hommes qui ont rendu le plus de services à la Maçonnerie ou qui se sont le plus distingués. Cette liste comprendra environ cent cinquante noms, parmi lesquels on peut rappeler les suivants : M. Tournon, fabricant, le premier Franc-Maçon qui fut poursuivi par l'Inquisition ; Pablo Olavidès, la dernière de ses victimes ; Henri de Bourbon, infant d'Espagne ; Juan Pein, marquis de Castillejas, président du Conseil des ministres ; Joseph Bonaparte, roi d'Espagne ; François de Bourbon, infant d'Espagne, fils de Charles IV ; Baldomera Espartero ; le prince de Vergara, régent d'Espagne ; le duc de Mahon ; le marquis de Montemar ; le comte d'Aranda, ministre de Charles III, et ministre président de Charles IV ; Manuel Ruiz Zorilla, président du Conseil des Ministres ; Praxedes Mateo Sagasta, aussi président du Conseil ; José Béranger, amiral et ministre ; Francisco Salmeron, ministre de la République espagnole ; Simon Abalos, sénateur et maire de Madrid ; José Moreno Benilez, gouverneur de Madrid ; José Marenco, vice-amiral, et enfin Francisco Ferrer, qui a, en outre, sa plaque commémorative dans le Temple.

(*Freimaurer-Zeitung* de Leipzig, 15 mars 1913, p. 86).

La Maçonnerie

S.·. F.·. U.·.

(Décret officiel)

— A tous les Maçons tant vivants que dormants....

— Vous savez que vous ne devez pas oublier vos devoirs en présence de la situation où se trouve actuellement la province.

— Nos Codes et programmes nous définissent ce que nous devons penser des idéals politiques et religieux.

— Les instants présents ne sont ni politiques, ni religieux ; il s'agit simplement de nous avancer au devant de la réaction, des provocateurs, des ensoutanés, des véritables ennemis du progrès.

— Et comme le Maçon, à l'approche de l'aube, dirige ses regards vers le progrès de l'humanité, de même nous devons en sa faveur émettre nos votes.

— Nous devons nous attacher aux idéals ; et nous devons marcher vers notre but, le Progrès de l'humanité.

— Et moi, victime de mes idéals maçonniques, par essence et par puissance, comme délégué en toute la région Catalane et des Baléares du Souverain Grand Conseil général Ibérique, je rappelle à tous les Maçons vivants et dormants qu'ils doivent ouvrir les yeux, qu'ils doivent voter, qu'ils se voient tenus à cela, pour la candidature qui se présente contre la réaction, l'ordure, l'obscurantisme, et la farce, ennemis unis et acharnés du progrès.

— Les candidatures pour lesquelles vous devez voter sont la candidature radicale, ou celle des éléments unis avec le radicalisme.

— Dans les districts de Figueras et de Manresa-Berga, qu'on choisisse un radical et un Maître M.·. de grades supérieurs ; la candidature du premier district de Barcelone est celle d'un radical et Maître M.·. d'un grade supérieur ; et il suffit que les dites candidatures soient acceptées par des Fr.·. M.·. pour que vous soyez convaincus qu'elles vont directement au but proposé, au Progrès et à l'Amour, et qu'étant ainsi acceptées, vous devez voter pour elles.

— Vous, citoyens Maçons, qui avez droit de vote en ces élections, vous devez agir ainsi par devoir de Frères.

Le Délégué, — A. S. R.

Symb.·. Pelayo 33.·. VII.·.

(*El Progresso* de Barcelone, 8 mars 1913).

La Maçonnerie espagnole dans les Iles Philippines. — Le Grand Conseil du Grand-Orient d'Espagne, dans sa réunion du 18 février 1913, a admis définitivement dans la Fédération du Grand-Orient Espagnol la Respectable Loge Symbolique la *Pinagsabitan*, constituée dans les Vallées

de Santa-Cruz, province de Las Lagunas (Iles Philippines), qui figurera au registre général sous le n° 344.

Mort édifiante de M. Moret. — M. Moret, ancien premier ministre d'Espagne, qui s'était montré pendant longtemps et en ses dernières années surtout, un anticlérical des plus fougueux, est mort très chrétiennement. Son *dada* avait été d'harmoniser les principes catholiques avec les théories radicales et les tendances à la laïcisation.

(*Catholic Tribune*, Dubuque, Fowa, 20 mars 1913).

Nonciature. — Mgr Ragonesi, Nonce apostolique est arrivé à Madrid. Il a été accueilli à la gare par les cris de : Vive le Pape! Vive le catéchisme! Des dépêches tendancieuses ont essayé de faire croire que c'étaient des carlistes qui profitaient de l'occasion pour faire une démonstration anti-gouvernementale. Rien de moins exact : ceux qui ont crié : Vive le Pape ! vive le catéchisme ! étaient purement et simplement des catholiques que M. Romanones et ses complices n'ont pas réussi à endormir. — AIR, 31 mars 1913.

Le protestantisme en Espagne. — Le protestantisme, qu. a déjà recruté des adhérents parmi la population de Figueras (nous voulons parler de la population native, et non des immigrés) s'est prévalu de l'attitude des autorités pour célébrer en public, et avec ostentation. Il y a déjà à Figueras une église évangélique, avec clocher ; tous les jeudis et dimanches, on sonne les cloches, afin d'apprendre aux catholiques que la religion de l'Etat, malgré le Concordat et la Constitution, a cessé d'être le catholicisme.

Le soir du Jeudi-Saint, les catholiques revenant de la visite des églises et passant devant le temple protestant, furent fort surpris d'en voir les portes ouvertes à deux battants, et la chaire masquée par une immense toile blanche, qui devait servir à faire des projections. L'église était pleine de gens qu'avait attirés la curiosité. C'était trop d'audace, et le digne aumônier de l'Institut de Figueras se vit obligé de signaler le fait aux autorités, qui n'avaient point accompli leur devoir en s'opposant à cette provocation.

(*El Debate*, Madrid, 25 mars 1913).

Etats-Unis

L'absentéisme maçonnique. — C'est ainsi qu'on désigne aux Etats-Unis l'absence de zèle à assister aux réunions maçonniques. Les Vénérables et les Grands-Maîtres de ce pays ont pour principale préoccupation de rendre les réunions attrayantes, et, pour cela, ils recourent à tous les artifices possibles, imitant d'ailleurs les clergymen de toutes les dénominations protestantes.

Et voici ce qu'ils disent de ces derniers : Certains pasteurs de notre ville (New-York) mettent tant de zèle à attirer les passants, qu'ils transforment

l'office religieux en un véritable vaudeville, et s'adressent aux sens plutôt qu'à l'esprit. En hiver, projections ; en été, concerts et fumeries sur la pelouse, annonces sensationnelles, sermons sensationnels, tout est bon pour atteindre ce but : attirer la foule.

Les Vénérables des Loges, comme les pasteurs des Eglises, sont souvent réduits aux expédients les plus bizarres pour attirer les Maçons. L'absentéisme est un fléau universel. En règle générale, un Vénérable ne se demande guère si les Fr.·. viennent assister au « travail », ou entendre de la musique, ou retrouver leurs amis. Il tient à ce que les sièges soient occupés. De la nouveauté à tout prix : sans cela les Fr.·. s'ennuient, les conversations dégénèrent en querelles, et quand les distractions promises leur sont offertes, l'ennui a déjà fait son œuvre.

Adoption. — La Maçonnerie féminine dans l'Alaska. — Un chapitre nouveau de l'*Ordre de l'Etoile d'Orient* a été créé dans le territoire d'Alaska, vers la fin de février 1913, par John Orchard, ex-Grand-Patron de l'Ordre au Texas, député dans ce but par Willis D. Engle, Très-Vénérable Grand-Patron. Ce chapitre portera la désignation de Chapitre Cordova, nº 4, et compte déjà 26 membres.

Adoption. F.·. M.·.. — Un acte du Grand-Maître de l'Etat de Wisconsin nous apprend l'existence d'une nouvelle forme de la Maçonnerie féminine aux Etats-Unis, le « *White Shrine of Jerusalem* » (le Sanctuaire blanc de Jérusalem), qui s'est développé surtout dans les Etats de l'Est. Cet acte a pour objet de refuser à cet ordre nouveau le prêt du local maçonnique pour y tenir une réunion.

Les agences télégraphiques et la Franc-Maçonnerie. — La *Catholic Press Association*, qui a pour but de fournir des informations sérieuses aux journaux catholiques américains de langue anglaise, n'est pas encore assez développée, mais, du moins, elle remplit son but : elle constitue une route sûre de communications avec Rome. C'est la première victoire remportée pour la liberté contre les câbles judéo-maçonniques. Quiconque a lu l'ouvrage du Dr Eberle, qui a pour titre : « *Grossmacht Presse* » (la Presse est une des Grandes Puissances), et suivi pendant quelques années les journaux quotidiens, se convaincra que la Presse catholique en Amérique (et peut-être ailleurs) ne saurait se passer d'un service indépendant de correspondance télégraphique.

(*The Catholic Tribune* de Dubuque, Etat d'Iowa, 20 mars 1913).

L'aigle a deux têtes. — L'aigle à deux têtes, emblème symbolique du Rite Ecossais, signifie qu'un Maçon Ecossais doit examiner avec attention et courage les deux aspects d'une question avant de prendre un parti.

BIBLIOGRAPHIE. — LIVRES A L'INDEX MAÇONNIQUE. — Nous trouvons de temps à autre, dans les nombreux périodiques maçonniques que reçoit la *Revue Internationale des Sociétés secrètes*, un compartiment consacré à la Casuistique et à la jurisprudence maçonniques. Les légistes de ce corps ne sont pas moins experts que les chicaneurs profanes à multiplier les *espèces* et à fendre un cheveu en quatre. Parfois, cependant, on peut relever des détails singuliers ; en voici un :

Demande : Est-il légal ou maçonnique d'employer en Loge ouverte le livre suivant : « *King Solomon and his followers* » (le Roi Salomon et ses disciples). Et le curieux, comme pour dicter la réponse, ajoute : « Il est très commode comme aide-mémoire, il est parfaitement d'accord avec les plus récents auteurs ; il est imprimé en chiffres, etc. »

Réponse : « La Grande Loge de Kentucky interdit cette sorte de livres ; la Loge qui s'en servirait court le risque de se voir fermer ».

Autre exemple :

Demande : « Un garçon de restaurant qui sert à des clients des boissons spiritueuses, enfreint-il notre loi maçonnique ? »

Réponse : « Oui : le tribunal estime que l'homme qui livre les marchandises et en reçoit le prix est coupable de la vente ».

BIBLIOGRAPHIE MAÇONNIQUE. — LES TEMPLIERS ET LE RITE ECOSSAIS ANCIEN ET ACCEPTÉ 33e. — Nous ne sommes plus au temps où la jésuitophobie du Fr.·. 33e J.-M. Ragon et de ses partisans, était à son maximum d'acuité. On croyait alors que toute manifestation templière, postérieure à 1730, était une affaire montée par les Jésuites. Ceux qu'intéresse cette question trouveront d'amples matériaux dans *The Universal Freemason* (585, Main Street, à Evanston, Wyoming, Etats-Unis) de cette année. Le no de juin donne en fac-similé beaucoup de documents importants.

LES GRANDS CÈDRES DU LIBAN. — Sait-on ce que c'est que les Grands Cèdres du Liban ? Ce sont, pour la plupart des lecteurs, les quelques patriarches du règne végétal que le temps et les hommes ont laissés survivre sur les pentes du Liban. En Amérique, ces Grands Cèdres du Liban sont un degré de la Maçonnerie. Un journal de la Société nous apprend que ce degré sera conféré, le 26 avril, au Masonic-Club de la Nouvelle-Rochelle (Etat de New-York), et qu'on s'attend à deux cents admissions.

LE SERMENT DES CHEVALIERS DE COLOMB. — La formule de ce serment doit être tenue secrète. On a fait grand bruit dans certains Etats de l'Union à propos de la publication du serment du 4e degré des *Chevaliers de Colomb*, et tout récemment, deux personnes ont été mises en état d'arrestation en Pensylvanie pour avoir imprimé et répandu ce serment.

(*Texas Freemason*, San Antonio, Texas, mars 1913, p. 11).

Les Chevaliers de Colomb. — Contrairement aux avis et aux protestations du clergé catholique, les Chevaliers de Colomb ont profané l'Avent en donnant un bal la veille du jour de l'an, bal auquel un certain nombre de dames catholiques de haute situation sociale, ont assisté en des toilettes décolletées au point de faire scandale. Plusieurs des Chevaliers de Colomb qui assistaient à ce divertissement, reconnurent dans des conversations privées, que, si quelques-unes des étoiles de la soirée avaient été aperçues dans les rues des quartiers aux lanternes rouges de New-York ou de Chicago, on n'eût pas manqué de les prendre pour de tout autres personnes que les femmes et les fiancées des « Champions catholiques du vingtième siècle ».

(*The Fortnightly Review*, dirigée par M. Arthur Preuss. Saint-Charles, Missouri ; n° du 15 mars 1913, p. 179).

Cf. *La Vérité* de Québec, 11 mars 1913, qui signale un *bal catholique des Chevaliers de Colomb* dans la semaine de la Passion.

La même Revue du Dr Preuss, signale dans son index des publications récentes, un ouvrage qui a pour titre : *The Temples of the Eternal, the mystic meanings of the Houses of God, and the Wonderful Lessons written in the God-Given Plans, divisions, decorations and Rites of the Tabernacle, Temple and Church Buildings* (Les Temples de l'Eternel, significations mystiques des demeures de Dieu, et les merveilleuses leçons écrites dans les plans donnés par Dieu, les divisions, les décorations et les Rites du Tabernacle, du Temple et des Eglises), par le Révérend Jas. L. Meagher, 513 pp. in-12, New-York, Christian Press Association, 26, Barclay-Street.

A en juger d'après le titre, cet ouvrage permettrait de faire un parallèle utile entre le symbolisme catholique et le symbolisme maçonnique.

En 1902, le 22 février, J. P. Tardivel, après avoir cité d'après *The Review* de Saint Louis de nombreux extraits du Rituel des *Knights of Columbus* relatifs au secret, écrivait :

« Il est donc établi : 1° Que cet ordre des Chevaliers de Colomb est une *société secrète*; 2° Qu'il est défendu aux membres de révéler les secrets et les mystères de l'ordre à d'autres qu'à leur *confesseur* et en confession ; 3° L'engagement ne fait pas d'exception même en faveur de l'Ordinaire, ni des tribunaux ecclésiastiques et civils ; 4° L'initié s'engage solennellement à ne pas révéler les secrets et les mystères de l'Ordre, *avant* de savoir en quoi ces secrets et mystères consistent. »

Si nous sommes bien informé, il n'y a rien de changé dans le rituel ou cérémonial à ce sujet. D'ailleurs, il est admis que les *K. of C.* forment une association secrète ou un secret. Or les Pères du Concile plénier de Baltimore ont mis les catholiques en garde contre les sociétés secrètes ; voici en quels termes :

« Il y a un trait caractéristique qui est toujours une forte présomption

contre une société, c'est le *secret*. Notre Divin Sauveur Lui-même a posé cette règle : « Celui qui fait le mal hait la lumière, et n'approche pas de la » lumière afin que ses œuvres ne soient pas condamnées... » (S. Jean III 20).

« C'est pourquoi, ajoutent les Pères du Concile de Baltimore, lorsqu'une société s'entoure de secret et de ténèbres, la présomption est contre elle, et c'est à elle qu'incombe le devoir de prouver qu'elle n'a rien de mal ».

Voilà qui est clair.

Maintenant on répondra peut-être : mais un grand nombre d'évêques ont approuvé l'Ordre des *K. of C.* — Oui, c'est facile à dire, mais qu'on nous le prouve. Nous avons déjà vu et lu certaines paroles d'évêques vantant les *K. of C.*, leur souhaitant toutes sortes de bonnes choses, les félicitant, mais nous n'avons *jamais vu ni lu une seule approbation épiscopale dans la forme canonique*. S'il y en a, allons, qu'on nous les montre.

« Abordons succinctement un autre point faible des *K. of C.*, les *bals de charité* et autres amusements du même genre, dont ils sont les champions. Le décret 290 du troisième concile de Baltimore porte ce qui suit :

« *Mandamus quoque ut sacerdotes illum abusum, quo convivia parantur cum choreis, ad opera pia promovenda, omnino tollendum curent.* »

N'est-ce pas là une condamnation catégorique de tous ces amusements profanes, bruyants et mondains organisés sous couvert et prétexte de favoriser des œuvres pies ? Les Pères du concile de Baltimore, à la vue de l'Eglise dansante qui triomphe tapageusement partout aux Etats-Unis, doivent bondir dans leurs tombeaux. »

La Vérité, de Québec, 15 mars 1913.

Les Chevaliers de Luther. — Nouvelle maçonnerie. — Au sujet de cette société, le dernier numéro de l'organe du Synode-Evangélique Luthérien de l'Iowa, qui se publie à Waverly (Iowa) nous donne de singuliers détails.

« Les gens qui ont fondé cette société ne sont point des Luthériens ; le secrétaire, un certain S.-L. Seemann est juif ; les *Chevaliers de Luther* forment une Loge, qui a pris ce nom pour narguer les Luthériens. Les officiers de cette Loge ont offert à plusieurs pasteurs luthériens de Desmoines, diverses situations honoraires, offres qui ont été rejetées avec dédain. Ils s'efforcent de se procurer les procès-verbaux des Synodes luthériens pour connaître les emplacements des paroisses luthériennes et les faire visiter par leurs agents. Selon toute apparence, il s'agit de la fondation d'une nouvelle Loge. On sait fort bien que les officiers de ces sociétés, surtout ceux qui les créent, sont ceux qui gagnent le plus à ce genre d'affaires. Les Luthériens ont toujours refusé d'entrer dans ces Loges, parce que leurs pasteurs les ont engagés à s'en écarter. Nous apprenons que le juif qui est leur secrétaire est occupé à la rédaction d'un rituel. Les Loges locales

s'appelleront des *châteaux* ; le *Grand Château* sera situé à Desmoines, et absorbera les droits d'entrée et cotisations des petits châteaux. La société est encore en quête d'un pasteur luthérien qui consente à accepter le titre de « Most High Spiritual Advisor » (Très haut Conseiller Spirituel), et elle est fort surprise du peu d'empressement qu'on met à empocher quelques milliers de dollars de revenu annuel, pour occuper une sinécure. »

(*The Catholic Tribune* de Dubuque, Iowa, 20 mars 1913).

Chorégraphie et F∴ M∴. — La Loge *Lexington*, n° 1, la plus ancienne de celles qui ont été fondées à l'Ouest des Alleghanis, a voté une résolution par laquelle elle blâme avec la plus grande sévérité la danse dite « *le trot du dindon* » et autres danses analogues. En même temps, elle exhorte ses membres à faire tout leur possible pour combattre ces nouvelles mœurs.

Scottish Rite Bulletin, Louisville, Kentucky, 1er mars 1913, p. 55.

Nous lisons dans l'*American Freemason* :

J'ai sur ma table l'exemplaire d'une circulaire envoyée par un certain nombre de Francs-Maçons fort sérieux qui ont pris part au récent Congrès international de la Paix, à Genève. La première signature est celle du F∴ Magalhaes Lima, Grand-Maître de la Maçonnerie portugaise, et l'un de ceux qui prirent une part des plus actives au renversement de la royauté et à l'établissement de la République au Portugal. Cette circulaire est à la fois un avertissement et un appel. Elle fait ressortir les prétendus desseins de l'Eglise romaine, qui seraient de se rendre maîtresse de toutes choses, et de devenir la puissance unique, même dans le domaine temporel. Elle varie ses efforts, dit la Circulaire, en vue de chaque situation ; parfois, agissant d'une manière ouverte, provocatrice, brutale ; d'autres fois, employant les voie souterraines, usant d'un langage ag éable, jésuitique. Les efforts incessants du cléricalisme, continue la Circulaire, tendent à un seul but, refaire du Vatican le siège d'une puissance universelle, élever la papauté au-dessus de tous les gouvernements. Après avoir cité plusieurs exemples d'intrigue sacerdotale, les auteurs de la Circulaire invitent les Francs-Maçons à oublier ce qui les divise et à se réunir pour faire tête au danger commun. Les hommes de l'Art royal sont priés de faire tous les préparatifs nécessaires pour résister sur tous les points au cléricalisme. Ainsi seulement l'on pourra préserver des mains destructrices de la bigoterie et de l'intolérance la liberté de conscience, conquise au prix de tant de luttes et de sacrifices ».

(*American Freemason*, Storm Lake, Ohio, février 1913, p. 169).

Comput maçonnique. — L'ancienne Maçonnerie opérative commence son ère à la création du monde, et l'appelle A. L. (*Anno Lucis*), Année de la Lumière. Le Rite Ecossais emploie la même ère, mais en se servant du calendrier juif, et marquant la différence par les initiales A. M. (*Anno Mundi*), l'An du Monde... Les Maçons de Royal Arch datent de la construction du second Temple commencée sous Zorobabel, A. I. (*Anno Inventionis*) l'an

de la découverte. Les *Royal and Select Masters* (Maîtres royaux et choisis) prennent pour ère l'année de l'achèvement du premier temple par Salomon, A. D. (*Anno depositionis*) année du dépôt [1]. Les Chevaliers Templiers commencent par l'année de l'organisation de leur Ordre, A. O. (*Anno ordinis*).

Enfin, l'Ordre de la Grande-Prêtrise date son ère de la bénédiction donnée à Abraham par le Grand-Prêtre Melchisedech A. B. (*Anno Benedictionis*).

(*The Masonic Observer*, de Minneapolis, Minnesota, 15 mars 1913, p. 1).

Un petit Congrès maçonnique. — Sur l'invitation de la Grande Loge de l'Indiana, il s'est tenu, le 17 et le 18 mars 1913, une conférence de tous les Grands-Maîtres des Grandes Loges à Indianapolis. Chacun des Grands-Maîtres avait été prié d'amener avec lui un représentant supplémentaire de chaque Etat. Mais il n'est venu à cette convocation que vingt-cinq Grands-Maîtres, et sept seulement étaient accompagnés de leur secrétaire. La réunion s'est tenue dans le magnifique temple maçonnique d'Indiana, mais on n'y a traité que de menues affaires, pétitions, ém ssions, jurisprudence, secours.

C'est la troisième conférence de ce genre qui a eu lieu. Les deux précédentes ont été réunies, la première à Philadelphie, la seconde à Baltimore. En somme, beaucoup de bruit pour rien.

Costume maç.·.. — Un Vénérable en tenue de Loge. — Le périodique américain *New-England Craftsman* publie dans sa dernière livraison, une lettre du Fr.·. Kuhn, qui avait demandé que les Fr.·. se présentassent aux obsèques de l'un des leurs en habit noir. La même lettre contient les détails suivants, cueillis par l'auteur lors d'une visite à une Loge : « Je fus conduit à l'autel et présenté au Vénérable (Master, selon l'expression anglo-saxonne). Après la présentation, le Maître se leva, ôta de dessus sa tête un vieux chapeau mou, posé de travers ; ses pantalons qui étaient des pantalons de travail portant des taches multicolores, se perdaient dans des bottes grossières, sa chemise de calicot à raies rouges, n'avait pas de col, et il retira de sa bouche pour me parler, une certaine quantité de tabac. Tel était le représentant du Roi Salomon ».

Les couleurs maçonniques. — La couleur qui appartient en propre aux trois premiers degrés de l'Ancienne Franc-Maçonnerie opérative est le bleu, qu'on donne comme l'emblème de l'amitié et de la bienveillance universelle ; cela signifie que dans le cœur d'un Maçon, ces vertus doivent s'étendre comme la voûte bleue du ciel lui-même.

Le rouge est la couleur emblématique du degré de Royal Arch, le sommet de l'Art Royal, et signifie l'ardeur et le zèle qui devraient inspirer les dignitaires de ce haut rang.

(*Missouri Freemason*, Saint-Louis, Missouri, 15 mars 1913).

1. Il semble que A. D. devrait dire *Anno Dedicationis*, année de la Dédicace, mais nous traduisons le Journal Maçonnique.

L'Eglise et la Loge. — Voici en quels termes émus et persuasifs un Fr∴ américain, le Fr∴ Haig Adabourian, exhorte l'Eglis et la Loge à collaborer : « Ces deux organisations splendides, la Loge et l'Eglise, qui se partagent l'élite de l'humanité, ne peuvent-elles s'aider mutuellement ? Elles le peuvent ; c'est clair : je n'ai pas l'ombre d'un doute à ce sujet (*sic*). L'une et l'autre sont des institutions essentiellement morales et religieuses, qui ont la Bible pour guide de leur conduite, enjoignent les Dix Commandements... Que ne multiplient-elles pas leurs points de contact ? Une fois convaincues qu'elles se complètent l'une et l'autre, elles rendraient certainement de grands services aux pays où elles existent.

Nous arrêtons ici ce parallèle indécent, et nous nous permettons de conseiller à l'auteur de présenter sa proposition à la Maçonnerie latine.

Emblèmes maçonniques officiels. — Le seul emblème légal pour une Loge bleue consiste en un compas, une équerre et la lettre G. Tous les autres prétendus embl mes sont des innovations locales,et quelques-uns sont antimaçonniques. Il y a une loi de l'Etat de Missouri qui interdit le port de l'emblème d'une Société secrète ou de toute autre Société dont on n'est point membre. Il y a donc une loi qui reconnaît l'existence légale des Sociétés secrètes, aux Etats-Unis, et même sanctionne leurs droits.

Cf. notre *Revue*, 20 mars 1913, p. 716.

Emblèmes et décorations maçonniques. — Lorsque les treize Etats de la Nouvelle-Angleterre eurent achevé de conquérir leur indépendance, il fut question de créer un ordre honorifique qui serait conféré à ceux qui s'étaient distingués dans cette guerre. Mais les principes républicains s'opposaient à toute marque extérieure de distinction, même fondée sur le mérite, les services ou les sacrifices, et la proposition fut rejetée. Toutefois, comme la nature humaine est partout la même, les hochets maçonniques pourvurent à ce besoin. Un périodique maçonnique reconnaît même que la grande vogue des Sociétés secrètes en Amérique est due à la passion des distinctions artificielles, des titres ronflants, et il ajoute qu'avec beaucoup d'entregent, et moyennant des sommes raisonnables, un Maçon américain peut avoir une brochette de décorations capable de faire envie à un potentat oriental. Mais il prétend qu'aux Etats-Unis, cette riche parure se compose d'autant d'éléments symboliques d'un sens profond et d'une antiquité respectable. Comment expliquer cette contradiction? Ce journal maçonnique a omis de le faire.

— Le même périodique nous donne le compte rendu d'une réunion de consistoire, tenu à New-York à la fin de février 1913. Quarante des membres présents, qui en avaient fait partie pendant vingt ans et plus, reçurent des insignes en or, qui leur furent offerts, accompagnés d'un petit discours par l'Illustrissime Commandant en Chef, John Lloyd Thomas. Le 33e illustrissime John J. Coleman eut pour sa part un service de table en argent ;

Les 22e et 25e, Princes du Liban, et Chevaliers du Serpent de bronze reçurent des présents appropriés.

Empiétements maçonniques. — Hâtons-nous de dire qu'il s'agit ici simplement de Loges qui méconnaissent les limites de leur juridiction. Il paraît que le fait est coutumier au Texas, et que les Loges qui se permettent cette indiscrétion, sont presque toujours des Loges mexicaines. Une de ces violations de territoire est toute récente : La Grande Loge de Nueva-Leon, organisation née à Monterey, il y a quelques années, tout exprès pour porter à la présidence du Mexique le général Bernardo Reyes, a établi deux Loges dans le Texas, une à Laredo, sous le nom de *Renacimiento*, nº 31 (Renaissance), l'autre à San-Antonio, sous le nom de *Cuauhtemoc*, nº 32.

Les études maçonniques dans les Loges. — Dans une récente réunion, la Loge *Ivanhoe* (nº 610) de New-York a reçu la visite officielle de R. W. Moses Altmann, vice-Grand-Maître au district, qui a fait une conférence sur le symbolisme des Loges et sur leur rapport avec les anciens mystères.

Un des assistants, en félicitant l'orateur, dit que les Maçons intelligents s'intéressent de plus en plus à l'histoire et à l'explication du sens ésotérique des antiques rites, symboles et associations maçonniques, et qu'on doit savoir gré de leur labeur à ceux des Maçons qui ont consacré une vie entière à ces études. Il a ajouté qu'il fallait profiter de cette occasion pour organiser un cercle permanent d'études sur la Maçonnerie, et aussitôt un comité a été formé.

La F.·. M.·. américaine, ses traits distinctifs. — Un magazine important, le *Churchman*, a publié dans son numéro du 25 janvier 1913, un article où l'auteur nous présente la Maçonnerie américaine sous un jour assez favorable, en tout cas fort différent de l'aspect sous lequel elle se présente aux pays des fiches (la France), de la terreur (Portugal), et de la désorganisation (la Turquie). Mais il faut dire que l'article est d'un Franc-Maçon protestant :

« La Franc-Maçonnerie n'est point une école de réforme ; son évangile n'est point celui du salut. Elle fait une sélection parmi les hommes pour y prendre une élite qu'elle emploiera à guider les autres hommes et à les rendre meilleurs. Elle est la Maçonnerie, ainsi que la conçoit un Maçon fils de Maçon, Maçon lui-même depuis trente ans, qui a été initié aux connaissances que comporte le trente-deuxième degré, et regarde comme un honorable privilège la perspective d'être élevé au trente-troisième, au plus haut.

« Des Evêques, des Chefs d'Etat s'unissent aux plus humbles clergymen, aux simples citoyens pour admirer et recommander la Franc-Maçonnerie. Le premier évêque de ce pays et son premier chef politique, Seabury et Provoost étaient Francs-Maçons. La majorité de ceux qui signèrent la *Declaration d'Indépendance* l'étaient. Le premier des Présidents, Washington, l'était ; presque tous ses successeurs le furent ; et le Président actuel est de

ce nombre... Le défunt évêque Potter, peu de mois avant sa mort, me demanda de prendre sa place comme prédicateur à l'Eglise de la Trinité, de New-York, le jour où s'y réunissait la Grande Loge de l'Etat de New-York. Dans sa lettre, le savant prélat me priait d'insister sur les points suivants : 1° D'après l'opinion populaire, la Maçonnerie est une association purement décorative, ornementale, qui prouve avec quel soin un certain cérémonial très ancien a été conservé, et avec lui quelques idées des plus précieuses. — 2° La tendance populaire à regarder la Maçonnerie comme une simple assurance mutuelle, contient tacitement la reconnaissance du fait que les efforts se préoccupent du sort des faibles. — 3° Je devrais mettre en relief la haute signification de cet autre fait que la Maçonnerie est la seule institution terrestre qui lie et unisse des races différentes. Un Maître-Maçon peut être un Juif, un Chrétien, un Mahométan... Il est peut-être intéressant de rappeler que dans la Constitution des Libres et Acceptés Maçons de l'Etat de New-York, les formules suivantes servent de préface aux deux chapitres du *Credo maçonnique* et de son enseignement :

Credo maçonnique : I. Il y a un Dieu, père de tous les hommes. II. La Sainte Bible est la règle de foi et de pratique. III. L'homme est immortel. IV. Le caractère détermine la destinée. V. Après l'amour de Dieu, l'amour de l'homme est le premier des devoirs. VI. La prière, communion de l'homme avec Dieu, est utile.

Enseignement maçonnique. : La Maçonnerie enseigne à l'homme à pratiquer la charité et la bienfaisance, à protéger la chasteté, à respecter les liens du sang et de l'amitié, à adopter les principes et respecter les sacrements de la religion, à assister le faible, guider l'aveugle, relever celui qui est foulé aux pieds, abriter l'orphelin, garder l'autel, soutenir le gouvernement, encourager la sagesse, inculquer la moralité, faire progresser l'instruction, aimer l'homme, craindre Dieu, implorer sa miséricorde, et espérer le bonheur et l'immortalité ».

« Ce n'est point un détail sans portée que, dans le seul Etat de New-York deux cent mille hommes d'âge légal, admis par le vote unanime de tous les membres présents à une réunion à laquelle a été soumise leur demande d'admission, après l'enquête et le délai de rigueur, souscrivent aux principes formulés plus haut, avant de pouvoir être créés Francs-Maçons, et que ces hommes soient les personnages représentatifs, les hommes les plus considérés des villes qu'ils habitent.

La Franc-Maçonnerie ne se pose en antagoniste de personne, n'accorde aucune attention à ceux qui la méconnaissent, n'entreprend aucune propagande, ne condamne personne de ceux qui s'efforcent d'être honnêtes et de faire le bien, oublie entièrement toutes les fausses représentations qu'on fait d'elle, les censures, critiques, anathèmes ; elle croit simplement en elle-même et en sa mission, et continue à vivre et à s'accroître.

(Article du Révérend George R. van de Water, docteur en théologie, dans le *Churchman*, magazine mensuel de New-York, 25 janvier 1913, p. 107).

La F.·. M.·. dans l'Etat de New-York. — Il est d'usage en Angleterre de délivrer à tout chapitre qui est arrivé à sa centième année d'existence un certificat constatant cette longévité.

Si cet usage existait en Amérique, dix-sept chapitres du Royal Arch auraient droit à ce certificat ; trois de ces chapitres sont situés à New-York même. Celui qui porte la désignation *Old Ancient* n° 1, avec un pléonasme bien propre à marquer son antiquité, remonte jusqu'à l'époque préhistorique (au point de vue maçonnique), car on ignore la date de sa fondation ; on sait seulement qu'il existait avant la formation du Grand Chapitre Américain en 1798. Cette antiquité prodigieuse lui inspira tant d'orgueil qu'il refusa de reconnaître le Grand Chapitre, se fit Grand Chapitre lui-même, et resta tel jusqu'en 1806.

La F.·. M.·. de Washington et d'Alaska ; temple maç.·.. — Le territoire de Washington (qu'il ne faut pas confondre avec le district fédéral, où est situé la capitale) forme avec l'Alaska une province maçonnique, qui va posséder son temple particulier à Puyallupo dans le territoire de Washington. La première pierre en a été posée le 12 février 1913 par le Grand-Maître Fr.·. Frank Mac Candless. L'emplacement où s'élèvera le temple couvre 22 acres, sur lesquels existent déjà deux édifices provisoires.

La F.·. M.·. allemande dans les Etats-Unis. — La plus ancienne des Loges allemandes des Etats-Unis, la Loge *Schiller*, de Brooklyn, a célébré ces jours-ci son 60e anniversaire. Dans ce pays, la Maçonnerie est jeune comme tout le reste, et les fêtes centenaires sont encore des raretés. La Loge *Schiller* est une des plus importantes de l'Etat de New-York. Ce fut au début de 1853, qu'un certain nombre de Maçons allemands, qui faisaient partie d'une Loge travaillant en langue anglaise, la Loge *Marsh*, résolurent de fonder à Brooklyn une Loge allemande : il ne reste plus qu'un petit nombre de ces ancêtres : les premiers dignitaires furent Henry Schmidt, Vénérable ; John A. Bernard, premier surveillant ; Charles Süss, second surveillant ; John Wolff, trésorier ; Henri Rodenbach, secrétaire. La Loge allemande n'oublia pas le pays natal. En 1870, elle envoya un don de 200 dollars à la Grande Loge « *Aux Trois Globes* ».

La F.·. M.·. française telle qu'on la voit au Texas. — Le *Texas Freemason* a publié, il y a quelque temps, un long article où il traite cette question : « La Franc-Maçonnerie française est-elle athée ? En voici la conclusion, d'après le *Bulletin de correspondance maçonnique :*

« La Franc-Maçonnerie française n'a jamais été athée, et elle ne l'est point actuellement. Le nombre des athées, dans la Franc-Maçonnerie française, n'est pas plus grand que dans la Franc-Maçonnerie américaine. La seule différence entre ces deux Maçonneries, au point de vue religieux, consiste en ce fait qu'en France, les Maçons refusent de croire à la Bible, mais s'efforcent d'en pratiquer les préceptes, tandis qu'ici, en Amérique, les Maçons font étalage de leur croyance à la Bible, mais ne se soucient pas d'en pratiquer les principes. »

La F.·. M.·. et l'Isthme de Panama. — Il fallait s'attendre à voir tôt ou tard la Franc-Maçonnerie dans cette affaire ; maintenant c'est chose faite, ainsi que nous en informe en grand détail une revue maçonnique. Elle consacre un long article, illustré de portraits et de photogravures, à la récente visite faite dans l'Isthme par les représentants de la Grande Loge du Massachussets, qui n'ont point fait cette excursion en touristes, mais en leur qualité officielle de dignitaires maçonniques. D'ailleurs, il s'agissait pour cette députation, non seulement de montrer la Maçonnerie dans toute sa gloire, mais encore de procéder à l'installation d'une Loge. Depuis plusieurs années, les résidents américains de l'Isthme en avaient manifesté le désir, et, en attendant qu'ils eussent une Loge locale, ils s'étaient affiliés à celle qui existait à Colon, celle des Sojourners (Résidents) sous la juridiction d'Ecosse. Enfin, ils obtinrent de la Grande Loge de Massachussets la charte de fondation de la Loge nouvelle, qui s'établit à Aucon sur le versant du Pacifique. N'oublions pas, à ce propos, de mentionner que la Maçonnerie possède un Chapitre et une Commanderie sous la juridiction américaine à Las Cascades, lieu situé à quinze milles de Panama.

La délégation maçonnique, chargée de faire cette inauguration, est partie de Boston le 7 janvier, et son séjour à Colon a été une série de fêtes et d'excursions organisées par la colonie américaine, dont le détail n'offrirait aucun intérêt.

La F.·. M.·. et les Peaux-Rouges. — Lors d'un banquet maçonnique donné en septembre 1859 à Chicago, l'un des orateurs était le Fr.·. Ely S. Parker, chef des Six-Nations. Il avait succédé dans cette dignité, à son grand-père Red Jacket (Jaquette Rouge); cela ne l'avait pas empêché de faire de bonnes études de droit, de devenir un juriste de talent et un avocat assez achalandé. Il fit donc, à ce banquet, un discours dont nous citons ce passage :

« Quand ma race aura disparu, et que le dernier feu de guerre sera éteint, où trouverai-je un asile ? Je me dis : je frapperai à la porte de la Maçonnerie, je verrai si la race blanche me reconnaîtra, comme elle a reconnu mes ancêtres, lorsqu'elle était faible et qu'ils étaient forts. Je frapperai donc à la porte de la Loge Bleue et je trouverai la Fraternité autour de l'autel.

Et le bon F.·. Peau-Rouge, avocat, etc., de raconter par le menu ses émotions lors de sa réception.

Fêtes commémoratives de Loges américaines. — Il y a, aux Etats-Unis, des Loges, en petit nombre, il est vrai, qui ne le cèdent que de fort peu, comme ancienneté, aux Loges d'Europe ; telles sont la Loge *Tyrienne*, de Gloucester, dans le Massachussets, qui a célébré, le 24 janvier dernier, son 143e anniversaire ; sa charte est la seule qui porte la signature du général Warren, comme Grand-Maître, et de Paul Revere, comme premier Grand-Diacre.

Les Fraternités et leurs équipées. — Nous reproduisons textuellement un entrefilet d'un journal américain, qui en dit très long sur le carac-

tère de ces institutions. Mistress Ella Flagg Young, surintendante des Ecoles de Chicago a eu hier (24 janvier) la preuve que les Fraternités dont on annonçait la mort il y a huit jours, sont bien vivantes. Elle a appris l'arrestation dans la rue, d'une douzaine de jeunes gens vêtus de costumes fantastiques ; ce costume fait partie intégrante d'une initiation à la Fraternité *Delta Sigma Upsilon*, et d'un bal donné ce soir-là à la Fraternité *Alpha Delta Sigma*.

Quatre jeunes garçons, initiés dans la maison de M. Frank Nasher, président de la Compagnie de Gravure le Globe, étaient descendus dans la rue en costume d'initiés, c'est-à-dire habillés en femmes, et la figure noircie. »

(*Chronicle Telegraph* de Pittsburgh, 25 janvier 1913).

Les Sororités et le crime. — N'exagérons pas ; il s'agit simplement d'un crime social et non d'un crime individuel. Nous voulons parler des mœurs brutales et cruelles que les *Sororités* font naître dans une race qui y est assez disposée par la nature. Mistress Young, surintendante des Ecoles supérieures de New-York, a été témoin de faits qui étaient bien propres à l'encourager dans la guerre qu'elle a déclarée aux Sororités. Nous ne pouvons reproduire ces détails que la digne surintendante résume ainsi : « Des jeunes filles dont le seul défaut était la pauvreté, qui étaient d'un caractère et d'un extérieur charmants, et dont l'intelligence et l'application eussent fait honneur à n'importe quelle école, ont été l'objet d'affronts sanglants en public de la part de ces jeunes furies ; ces victimes ont dû quitter l'école, et l'une d'elles est rentrée gravement malade chez sa mère.

(*Record Herald* de Chicago, 26 janvier 1913).

Cf. La *Revue* du 15 février 1913.

Les Fraternités de la Lettre Grecque. — La fin des Fraternités dans les Ecoles supérieures est proche, selon M. John C. Grover, de Kansas City, Président de la Phi Lambda Epsilon, Fraternité de Denver, Colorado, qui est arrivé tout récemment dans cette ville exprès pour annuler les chartes que possèdent les chapitres locaux dans quatre Ecoles supérieures de Denver.

(*Times* de New-York, 31 janvier 1913).

Un autre journal américain parle d'une ville où plus de mille étudiants sont mis en demeure d'opter entre la démission de membres des Fraternités et l'expulsion de l'Ecole dont ils font partie. La crise serait arrivée à un état si aigu que l'opinion publique commence à s'inquiéter et qu'on s'occupe de chercher une solution qui serait une transition.

Cf. *Revue* du 15 février 1913.

— La question des Fraternités de la Lettre grecque a deux faces opposées, et le devoir de l'impartialité oblige à reconnaître que ces Sociétés ont des partisans. Dans un entretien à ce sujet, le Dr Andrew D. White, ancien président de l'Université Cornell, s'est exprimé ainsi :

« Si j'avais la fortune de Carneggie, je fonderais des centaines de maisons pour les Fraternités. Au début, j'étais leur adversaire ; je croyais qu'elles avaient uniquement pour effet de réunir les hommes en petits groupes à principes étroits, en cabales. Mais aujourd'hui, j'en juge tout autrement. Loger les étudiants d'Université dans des dortoirs n'est pas bon. Je conseille aux jeunes gens qui ne peuvent entrer dans les Fraternités, de se grouper entre eux, de former des Sociétés, où l'on lira Shakespeare, où l'on discutera sur des sujets littéraires, scientifiques, philosophiques, et où l'on s'occupera des moyens de rendre l'existence en commun avantageuse au point de vue économique. »

(*Times* de New-York, 12 février 1913).

Voici un autre exemple assez frappant de cette tendance favorable :

L'Université de Virginie (à Charlottesville) a reçu du Bureau de ses Visiteurs l'autorisation de construire un nouvel édifice qui coûtera 40.000 dollars, et a permis à trois Fraternités de la Lettre grecque d'édifier des locaux pour leurs réunions. Deux Fraternités avaient déjà obtenu cette autorisation.

La *Tribune* de Chicago, nous apprend que Mistress Young, surintendante des Ecoles, qui a entrepris la suppression des Fraternités et des Sororités, a recours à des détectives pour connaître les noms des coupables.

Les richesses des Fraternités et Sororités. — Les neuf Fraternités et Sororités de l'Université Wooster ont été condamnées à mort dans la réunion tenue le 13 février 1913 par les trustees (ou administrateurs de la fortune de l'Université). Les millions offerts par M. L.-H. Severance, un des rois du pétrole, en sont la cause. Il a annoncé l'automne dernier que si l'Université attendait de lui une souscription au capital d'un million de dollars que compte lancer le Président de l'Université, il fallait que les Fraternités disparussent. Or, M. Severance est un des principaux souscripteurs.

(*Record Herald* de Chicago, 12 février 1913).

Les Fraternités et Sororités. — Le numéro de février du *Century Magazine* contient les opinions de plusieurs présidents et doyens de collèges sur les Fraternités dans les collèges féminins. Nous avons là les jugements portés sur cette institution par James M. Taylor, de Vassar ; Marin Talbot, de l'Université de Chicago ; Virginia Syldersleeve, de Barnard ; Ellen F. Fendleton, de Mellesley ; Mary F. Wooley, de Mount Holyoke et Carey Thomas, de Bryn Macor. Ces opinions complètent l'exposé fait par Edith Rickert dans deux récents articles du *Century*, du résultat de son enquête sur les effets de Fraternités dans les collèges de jeunes filles.

(*Union Herald* de Pittsburgh, Etats-Unis, 13 février 1913).

Les débuts des Fraternités de la Lettre grecque. — On a tort de croire que les Fraternités de la Lettre grecque sont des organisations nées de besoins nouveaux, qu'elles sont des manifestations d'une activité intel-

lectuelle toute récente. Si l'on fait des fouilles dans leur passé, on verra, par exemple, que la *Gamma Delta Psi* fut fondée en 1879 à l'Ecole supérieure de Hill House, à New-Haven, ce qui est un passé déjà lointain pour une institution américaine. Actuellement il existe 31 chapitres de cette Fraternité, et quelques-uns sont établis dans les écoles supérieures les plus importantes.

(*Times* de Boston, 15 février 1913).

Les Fraternités menacées. — Les Fraternités de l'Université de Wisconsin sont menacées d'une destruction complète par un bill qu'a proposé un membre de l'assemblée de l'Etat de Wisconsin, et les anciens élèves de l'Université prennent parti pour ou contre. Les amendes qui atteindront les Fraternités, en cas de refus de se dissoudre, pourront s'élever à 650.000 dollars.

(*Record Herald* de Chicago, 16 février 1913).

— Nous aurons à faire reparaître plus d'une fois cette rubrique, et cela nous oblige à être sobres de détails sur ce sujet encombrant. Mais nous ne pouvons laisser passer, sans le signaler, le fait suivant :

Les Fraternités ont été abolies à l'Université de Wooster, Ohio, le 22 février à la suite d'une séance orageuse du Conseil d'administration, dont treize membres contre dix ont décidé cette mesure. Trois des trustees ou administrateurs ont donné leur démission. Il faut dire que malgré l'hostilité du Président de cette Université à l'égard des Fraternités, la mesure n'eût peut-être pas été prise, tant l'on craignait une émeute des étudiants; mais en ne la prenant pas, l'Université perdait le bénéfice d'un don conditionnel d'un million de dollars, qui lui était offert par un milliardaire américain. Aussitôt le vote connu, les étudiants brûlèrent un mannequin représentant le Président Holden, et laissant là leurs études, ils ne s'adonnent plus qu'au sport.

(*Times* de New-York, 23 février 1913).

La fortune des Fraternités de la Lettre Grecque. — On évalue à plus de neuf millions de dollars (environ 46 millions de francs) les immeubles que possèdent les Fraternités de la Lettre Grecque. Cette fortune est répartie entre trente-et-une des 36 fraternités américaines, qui ont à elles toutes 1.141 chapitres. Le nombre des édifices est de 513, leur valeur moyenne est de 100.000 francs environ. Cette évaluation est celle qu'a donnée Baira, dans son *Manual of American College Fraternities*, qui fait autorité sur ce sujet. Mais elle date de septembre 1912, et on a quelque raison de croire que 200.000 dollars sont venus depuis cette date, si rapprochée qu'elle soit, accroître la fortune des Fraternités, et cela malgré le mouvement prononcé d'opinion publique qui s'est dessiné contre ces institutions.

(*Herald* de Boston, 2 mars 1913).

Les Sororités; un remède dérisoire. — Mistress Ella Flagg a imaginé un expédient singulier et d'une efficacité qui paraît bien problématique, pour combattre les désastreux effets des Sororités. Cet expédient consiste à créer

des « Doyennes », qui exerceront leurs fonctions dans chacune des écoles supérieures de jeunes filles. Ces fonctions ne toucheront point à l'enseignement, ni à la discipline; elles seront celles d'une direction morale, plus ou moins maternelle. En même temps, ces doyennes devront pourvoir aux distractions des jeunes filles, et veiller à ce qu'elles n'aient pas besoin d'en chercher dans des manifestations scandaleuses.

(*Evening Telegram* de New-York, 13 mars 1913).

Gradation de l'Enseignement maçonnique. — Voici quelques passages caractéristiques d'une allocution adressée par le Fr.·. Alex. G. Cochran, 33e le 25 février, à la Loge *George Washington* nº 9 (de Washington).

« Avez-vous reçu toute la lumière maçonnique que vous pouviez recevoir en vous plaçant dans les meilleures conditions ? Cela m'amène à vous parler d'un sujet qui me tient fort à cœur ; je veux dire le Rite Ecossais. L'abondance de richesses que j'en ai tirée, ce que vous en tireriez vous-mêmes m'oblige à ne pas en parler à la légère. Que cherchiez-vous quand vous faisiez votre voyage à travers la Loge Bleue? après quoi aspirait votre vue obscurcie jusqu'alors ? Vous vouliez plus de lumière. Et lorsque vous alliez toujours en avant, toujours montant, même alors vous n'avez vu que comme à travers un verre. Cachée dans le Rituel et le Symbolisme de la Loge Bleue, se trouve la clef de toute vérité et de tout mystère maçonnique ; mais comment la trouverons-nous ? Nous sommes accablés par la gloire, par la dignité, la merveilleuse signification de tout cela, mais il n'en reste pas moins tout un monde de vérité à développer, si nous voulons voir et entendre. Les degrés du Rite Ecossais sont un commentaire, une explication des vérités des trois premiers degrés. Pour comprendre ceux-ci, comme nous le devons, il faut recourir au Rite Ecossais. Il y a un autre Rite: beaucoup d'entre vous sont membres de ses chapitres, de son conseil, de ses commanderies, et c'est un Rite glorieux. Je n'ai garde d'en médire, mais je pense que tout vrai Maçon doit, pour être parfait Maçon, faire partie de l'un et de l'autre. Je n'ai jamais connu la satisfaction complète, celle de posséder toute la lumière, qu'après m'être fait recevoir dans ces deux Rites splendides.

Le Grand Chapitre des Maçons de Royal Arch de Louisiane. — Ce Corps maçonnique s'est réuni pour sa 66e convocation annuelle dans le Temple Maçonnique de la Nouvelle-Orléans, le 11 février 1913. Une des affaires traitées a été la proposition du Fr.·. Langtry, relative à l'interdiction de fumer pendant qu'on est en chapitre. La proposition a été renvoyée, ainsi qu'il convenait, au Comité compétent. Ledit Comité n'a pas voulu se prononcer, et a repassé la responsabilité d'une décision aux chapitres locaux.

Depuis, nous n'avons pas eu de nouvelles. Dans des affaires analogues, le Sénat de Domitien était plus exécutif : ainsi que Berchoux nous l'apprend dans son poème sur la Gastronomie :

> Le Sénat mit aux voix cette affaire importante :
> Et le Turbot fut mis à la sauce piquante.

La Grande-Loge de Louisiane ; quelques-uns de ses actes. — La Grande Loge de Louisiane a tenu sa 101e assemblée annuelle le 10 février 1913, à la Nouvelle-Orléans. Parmi les faits que mentionne le Grand-Maître dans son rapport, il en est quelques-uns qui méritent d'être relevés. La Loge de Marthaville, nº 258, a eu l'imprudence d'admettre la demande d'initiation d'un individu recherché par la justice pour assassinat. Cet individu a été complètement initié ; il était trop tard quand la Loge s'est aperçue de son erreur, et elle n'a eu d'autre ressource que de prononcer la radiation.

Dès le commencement de l'année, le Grand-Maître a eu recours aux bons offices de la Grande Loge, à l'occasion d'une invasion par le Grand-Orient d'Italie dans le territoire de la Grande Loge de Missouri et de la Grande Loge de Pensylvanie. Le résultat est que la Grande Loge de Pensylvanie a accueilli cette intrusion avec une certaine indifférence. La Grande Loge de Missouri s'est occupée de réconcilier les deux corps maçonniques. Le Grand-Orient d'Italie a accordé une Charte à une nouvelle Loge, située à Newark, dans l'Etat de New-Jersey. C'est la troisième fois qu'il agit ainsi. On lui représentera qu'il excède ses droits et qu'il doit retirer les chartes accordées indûment.

Innovation maçonnique. — De tout temps, les Grandes Loges ont posé des premières pierres comme cérémonie de dédicace maçonnique. La Grande Loge de l'Arizona a planté un arbre, dans le but de commémorer l'admission de l'Arizona au nombre des Etats de l'Union. On ne dit pas si cet arbre était un acacia.

Juifs et Francs-Maçons. — Nous rapportons ci-dessous, avec toute l'exactitude possible, le compte rendu d'une cérémonie judéo-maçonnique. Les conclusions se présenteront d'elles-mêmes, sans qu'il soit besoin du moindre commentaire :

« La première pierre de la synagogue juive que vont élever les citoyens juifs de Bryan, sur leur terrain, près de l'ancien temple maçonnique, a été posée hier, avec le cérémonial maçonnique, à trois heures. La synagogue est un joli petit bâtiment de brique, d'une architecture toute moderne, et quand elle sera achevée, elle sera un monument de l'énergie, de l'initiative des citoyens juifs qui habitent Bryan et qui auront pris sur eux cette entreprise.

« A l'heure fixée, un grand nombre des citoyens de Bryan, sans distinction de religion, se réunirent pour assister à cette cérémonie ancienne et sacrée. Les membres de la Loge maçonnique se rendirent de leur temple à l'édifice, revêtus des insignes de l'Ordre, et précédés par le représentant du District, P.-S. Park, qui agissait officiellement en cette circonstance, comme délégué du Grand-Maître de l'Etat.

Les autres Grands-Officiers étaient W.-E. Sannders, député du Grand-Maître ; A.-J. Searcy, Grand Premier Surveillant, T.-A. Adams, Grand Second Surveillant, le Révérend M.-E. Weaver, Grand Chapelain ; E.-J. Fountain et Samuel Lévy, Grands-Maîtres d'Hôtel ; et T.-K. Lawrence, Grand Maréchal.

« Quand on fut arrivé à l'édifice, les cérémonies requises furent accomplies, et l'on déclara la pierre « posée en bonne et due forme ». Le général Stoddard, un des citoyens et des Maçons les plus respectés de Bryan, consentit à prendre la parole à la place du Dr Faber, empêché ; il fit l'éloge de la race juive, parla du rôle qu'elle avait joué dans l'histoire du monde, insista sur ce fait que, malgré des vicissitudes sans nombre, elle n'avait cessé de marcher aux premiers rangs de son époque. Il loua la persévérance de cette race, et dit combien elle était utile aux pays où elle acquérait le droit de cité. Le temple qu'elle allait élever, serait un hommage à la liberté de conscience, longtemps après que les assistants seraient morts.

Ensuite le Grand Chapelain, Révérend Weaver, fit la prière qui consacrait l'édifice au Dieu vivant ; la prière finale fut prononcée par le Révérend J.-J. Tatum.

Une Loge de langue française a New-York. — La Maçonnerie française figure dans ce pandémonium de races et de langues qu'est la ville de New-York. Le 7 mars 1913, la Loge la *Clémente Amitié Cosmopolite*, nº 410, a tenu son banquet annuel et sa réception à l'Hôtel Brevoort. Près de 600 Maçons étaient présents ; les dames ornaient la salle du festin et ajoutaient à l'animation de la fête. Pendant le repas, l'orchestre joua les airs nationaux de France et d'Amérique, et à la fin, Mme Angevine et Mlle Peterson vendirent des actions au profit de l'Hospice Maçonnique. Un bal termina cette réunion. Une réunion maçonnique américaine finit toujours ainsi. Il en est de même en Angleterre, si bien qu'à une réunion de bienfaisance tenue à Northampton, Lord Lilford, Grand-Maître de la Province, dut défendre les Loges contre une accusation fort répandue parmi les profanes, à savoir que les Maçons n'avaient d'autre pensée et d'autre occupation (en tant que Maçons) que de manger et de boire.

Loges de jour. — Presque partout, les réunions maçonniques ont lieu le soir, et l'on trouve en Amérique que cela a de grands inconvénients pour les Maçons que leur travail retient 'a nuit, médecins, télégraphistes, etc. A Saint-Louis, ville de l'Etat de Missouri, qui compte plus de 7 à 800.000 habitants, et sur ce nombre 12.000 Maçons, on estime que plus de 500 d'entre eux sont privés de tous les bienfaits que procure l'assiduité aux Loges le soir. Pour remédier à ce grave inconvénient, on va créer des Loges dont les tenues se feront en plein jour.

Loges régulières et Loges clandestines. — Le *Masonic Standard* de New-York vient de recevoir la « Liste des Loges régulières reconnues par la Grande Loge d'Illinois pour 1913. Cette liste a été soumise aux Grands Secrétaires des diverses juridictions, en sorte qu'on peut la regarder comme exacte. On y trouve, comme appendice, la liste des Loges clandestines qui existent aux Etats-Unis : d'après ce document, il en existerait huit dans la seule ville de New-York, mais le *Masonic Standard* croit que ce chiffre doit se réduire à deux.

Musique. Un orchestre maçonnique. — La Loge *Palestine* nº 357, de Détroit (Michigan) possède un organe officiel depuis plusieurs années. Nous empruntons à cette publication quelques détails grotesques, en faisant remarquer d'abord que les journaux maçonniques américains en offrent toujours.

« La réunion, nº 1658, fut tenue le vendredi soir 28 février 1913. La Loge fut ouverte au troisième degré, et l'on reçut au degré de Maître les Frères dont les noms suivent...

« La réunion était moins nombreuse qu'à l'ordinaire, à raison d'une taxe imposée à chacun des Fr.·. pour les frais du souper. Nous doutons de l'opportunité de cette innovation, et nous parions deux contre un qu'elle sera mal accueillie.

« Le Fr.·. Ch.-W. Holz a exercé son orchestre de la classe biblique à un nouveau genre, où les instruments sont tous empruntés à la batterie de cuisine. Les assistants ont été charmés de voir (ou d'entendre) quel parti admirable on peut tirer des ustensiles les plus vulgaires. Quinze dames faisaient partie de cet orchestre, quatre cents Fr.·. assistaient à la tenue ; il y en eut 260 au souper.

Musique.— Un spécimen de publicité maçonnique.—*Quatuor masculine Webster*, de Boston : — musique pour tous les degrés de Maçonnerie, y compris la commanderie et le Rite Ecossais, composé de MM. Prescott, 32e ; Wood, 32e ; Cole, 32e ; et Davison 32e. Musique pour toutes circonstances.

Autre spécimen : « Il y a cent soixante mille Francs-Maçons dans la Nouvelle-Angleterre, mais il n'y a que le *New-England Craftsman* qui soit en mesure de servir ce vaste territoire ».

Nègres et F.·. M.·.. — Il existe aux Etats-Unis 35 Grandes Loges de Noirs, et il y en a une autre au Canada, la Grande Loge d'Ontario. Dix de ces Grandes Loges comptent ensemble 1.135 Loges, et environ 47.000 membres. Dans certains Etats, notamment celui de New-York, les blancs sont admis dans les Loges de Noirs, mais aucune Loge de blancs n'admet des Noirs. La première Loge Noire fut la Loge *Boyer* nº 1, fondée à New-York par la Grande Loge (Noire) de Prince-Hall (Massachussets) ; en 1826, quatre autres Loges Noires furent fondées dans cette ville, et le 14 mars 1845, se constitua la première Grande Loge, appelée aussi *Boyer*. Enfin, en 1848, fut fondée la Grande Loge Unie, qui prit en 1877 le nom de Très-Respectable Grande Loge de la très ancienne et honorable Fraternité des Libres et Acceptés Maçons de l'Etat de New-York. »

L'Ordre de l'Etoile d'Orient. — Il a été question, dans la *Revue ininternationale des S. S.*, de cet Ordre si peu connu en Europe, même dans le monde maçonnique, qu'un journal de la Secte semble le présenter à ses lecteurs comme une création toute nouvelle : en tout cas, voici ce qu'il en dit : C'est un Ordre de femmes qui est en relations intimes avec la Franc-Maçonnerie et qui a pour but d'aider les femmes, les mères, les veuves et les

filles des Francs-Maçons dans le sens le plus large du mot, c'est-à-dire de leur donner un appui matériel autant que moral. Cet Ordre a des chapitres dans chacun des Etats de l'Union et tient ses réunions dans les locaux des Loges maçonniques. Il a à sa tête une Grande Maîtrise du Chapitre Général. Dans l'Etat d'Ohio seul, il y a 300 chapitres, qui ont ensemble plus de 3.000 membres.

— Il existe 7.610 Chapitres de cet Ordre ; le nombre total de ses membres s'élève à 559.810, ce qui fait pour l'année 1911 un accroissement de 40.944. L'Etat d'Illinois fournit à lui seul un dixième de cet accroissement, soit 4.774 membres ; puis vient l'Etat de New-York, avec 3.901.

Cf. *Revue*, année 1913, 15 janvier, p. 181 ; 15 février, p. 380, 20 mars, p. 716.

Ordre de la Grotte d'Omar. — Nous avons déjà dit un mot d'un ordre singulier qui existe aux Etats-Unis. C'est celui de la *Grotte d'Omar, ordre mystique des Prophètes voilés du Royaume Enchanté*, qui a tenu sa réunion annuelle le 30 janvier 1912 au salon Hayward, à Boston. Cette société a été fondée par l'Ex-Grand-Prêtre du Chapitre de la Shekinah, de Chelsea dans le Massachussets, qui en fut le Monarque pendant deux ans.

Cf. *Revue* du 15 février 1912, p. 148.

L'Ordre du Sanctuaire mystique. — Nous avons parlé une ou deux fois de cet Ordre, et de l'aspect fantaisiste qu'il a pris en Amérique, où il paraît avoir dégénéré en une société de *Frères Joyeux*. Il semble cependant qu'il ait néanmoins un côté sérieux, peut-être même tragique ; sans remonter jusqu'à son prétendu fondateur, Ali, cousin germain du Prophète, on peut admettre qu'il est assez ancien et assez étendu. Levigd Maracci, savant Orientaliste qui traduisit le Koran en latin, et publia la Bible en Arabe à Padoue, en 1698, faisait partie de cet Ordre. Un journal maçonnique américain prétend qu'il compta parmi ses membres Cavour, Mazzini et Victor-Emmanuel, et que beaucoup de Carbonari en faisaient partie.

— Nous reproduisons quelques détails sur cet ordre, empruntés à un magazine maçonnique, auquel nous en laissons toute la responsabilité. Disons une fois en passant, que les magazines maçonniques sont encore plus riches que les livres maçonniques en assertions audacieuses, en légendes sans fondement, et que cette floraison de fables trouve dans l'esprit inculte du Yankee un terrain des plus favorables.

L'Ordre des Nobles du Sanctuaire Mystique fut fondé par le Khalife mahométan Ali, beau-fils (?) du Prophète Mahomet, dans la ville de la Mecque, l'an 25 de l'Hégrie (656 de notre ère).

Ce fut d'abord un corps de police chargé de rechercher et de punir les auteurs d'actes de violence et d'arbitraire qui se donnaient libre-carrière en Arabie. Les membres de l'Ordre avaient pour règle d'exécuter les coupables

sur l'heure, afin de jeter dans l'esprit des malfaiteurs une épouvante salutaire.

(Notre Magazine nous apprend, à cette occasion, que les progrès de la civilisation permettent de ne plus agir par ces procédés sommaires ; il omet néanmoins de rappeler que ces procédés sont encore en grande faveur aux Etats-Unis, quand il s'agit des nègres).

Les principales doctrines que l'Ordre propage, sont la vérité, la tolérance religieuse et la charité, mais il a une doctrine ésotérique qui ne peut être enseignéequ'à celui qui a franchi le seuil de ses temples mystiques.

Le caractère social de l'Ordre, qui constitue un de ses principaux attraits, qu'il marque par le grand nombre de ses fêtes, et de ses réunions, a été sans doute la cause de la rapidité avec laquelle il s'est répandu. Cependant c'est un ordre réservé à l'élite maçonnique : il n'admet que les Chevaliers Templiers et les 32e du Rite Ecossais ancien et accepté.

Les temples secondaires sont sous le contrôle d'un corps central appelé le Conseil Impérial de l'Amérique du Nord.

L'Ordre du Serpent. — Le *Newark Monitor* de Newark (New-Jersey) a découvert un ordre qui semble ne pouvoir se recruter que dans les ménageries. C'est L' « Ordre Militaire du Serpent ». Selon l'*Almanach* (Annuaire que publie chaque année le *World*, journal de New-York), c'est une société secrète qui fut fondée à Cleveland (Ohio) le 1er janvier 1904. Il comprend un Repaire (*lair*) suprême, un certain nombre de Grands Repaires autour desquels se groupent des Repaires locaux. Le chef suprême national porte le titre de Suprême Gu Gu : les officiers subalternes sont le Trois fois Infâme Gu Gu Inférieur, et le Suprême Haut Gardien de l'amphore sacrée.

D'après les dires de la personne qui occupe cette dernière situation, un certain Edward Fliller, qui est catholique, et habite le New-Jersey, cet Ordre ne prétend enseigner aucun principe, ni viser à aucun idéal. Sa seule raison d'être est de conserver, sous une forme burlesque l'ancienne Société qui existait aux Philippines sous le nom de *Khatée Puna*, et l'Ordre militaire du Serpent borne ses manifestations à un divertissement original, qui consiste en une course ou défilé à quatre pattes. Les costumes et les cérémonies burlesques que l'on voit en pareille circonstance sont ceux des tribus sauvages des Iles Philippines. L'on n'admet dans l'Ordre que des soldats qui ont quitté l'armée avec de bonnes notes, des marins qui ont servi dans la guerre contre l'Espagne ou dans l'expédition envoyée au secours des ambassades européennes cernées à Pékin par les Boxers. M. Fliller prétend (*Monitor*, t. XXIV, n° 14) que des catholiques pratiquants font partie de cet Ordre.

Cf. *The Fortnightly Review* dirigée par M. Arthur Preuss,à Saint-Charles (Missouri), 15 mars 1913, p. 178.

Cf. *La Vérité de Québec*, 22 mars 1913.)

Quelques Ordres peu connus. — L'Ex-Potentat Thad B. Beecher, du Temple de la Pyramide, à Aridgeport, Connecticut, fait imprimer dans un

journal maçonnique qu'il a été opéré de la cataracte et que l'opération a réussi. Ce qui donne de l'importance à cet événement, c'est la liste des Ordres auxquels appartient ledit potentat. Dans cette énumération figurent la *Tribu de Konckapotanauh*, les *Chevaliers Faucons* d'Amérique, les *Bisons du Nord*, les *Novices de l'Humilité*, les *Chevaliers de l'Anneau de fer*, le Noble *Ordre des Inquisiteurs*, la *Société des Honnêtes Marins*, les *Chevaliers du Nombre Royal*, les *Gardiens du secret découvert*, *l'Ordre mystique des Sorciers de la Guinée*, *l'Ancien Ordre des Moines d'Egypte*, les *Néophytes de la Hachette dorée*, etc.

Origines de la Franc-Maçonnerie aux Etats-Unis. — Les documents et la tradition sont également muets au sujet de l'introduction de la Franc-Maçonnerie en Amérique. On rapporte qu'en 1658, les trois degrés de la Maçonnerie furent introduits par certains Juifs Hollandais à Newport (Rhode-Island).

En mars 1715, John Moore, receveur des douanes pour le Roi à Philadelphie, écrivit une lettre où il faisait quelques allusions à des soirées joyeuses qu'il passait en compagnie de ses Frères Maçons. Il y a ainsi une tradition relative à une Loge sous la juridiction de la Grande Loge d'Angleterre ; Loge qui aurait été dûment autorisée à Boston, en 1720, mais qui n'aurait pas tardé à se dissoudre, devant la violente opposition qu'elle aurait rencontrée. Nous avons à franchir un intervalle de dix ans pour arriver à 1730, époque où commence véritablement l'histoire de la Maçonnerie américaine.

Les Maçons américains, bien au fait de leur histoire, sont familiers avec les noms de Daniel Coxe et d'Henry Price ; le premier reçut une députation, en qualité de Grand-Maître Provincial, mais il n'est pas prouvé qu'il ait fait acte d'autorité en cette qualité, ce qui est prouvé pour le second. Il est de plus établi que Coxe s'étant rendu en Angleterre, en 1731, et assistant à une réunion de la Grande Loge, on lui porta un toast comme au Grand-Maître Provincial de l'Amérique du Nord.

Origines maç.·.. — Trio des institutions. — L'Etat de Georgie fut créé par des Maçons. Son premier bureau de directeurs, après la charte accordée au général Oglethorgue, se composerait presque entièrement d'officiers faisant partie de la Grande Loge d'Angleterre. Les hommes qui fondèrent la colonie étaient munis de l'autorisation de fonder une Loge, et ils s'empressèrent, dès que la chose fut possible, d'établir une Loge maçonnique, d'organiser une Eglise protestante, et d'ouvrir une école, deux institutions qui ont toujours trouvé un abri auprès de la Loge, depuis le jour où Martin Luther alla chercher asile chez les grands princes francs-maçons d'Allemagne.

La Paque maçonnique. — Le périodique *Missouri Freemason* contient, dans son numéro du 22 mars 1913, un article curieux sur la Pâque maçonnique. Après quelques détails historiques sur l'origine et la célébration de la fête de Pâques, détails qui peuvent se trouver partout ailleurs, il conclut en ces termes : « La Franc-Maçonnerie de tous les pays, de tous les siècles,

de toutes les religions a été d'accord pour admettre cette vérité (la Résurrection). Ainsi donc, nous autres Francs-Maçons, nous faisons de ce jour-là une Occasion, un événement maçonnique. Le rameau toujours vert et vivant de la Foi fleurit sur la tombe, et le Maçon vivant apprend par là qu'il existe en lui une étincelle immortelle qui a une analogie très proche avec l'Intelligence Suprême de l'Univers. »

Cela est très édifiant ; mais il ne faut pas oublier que, pour le Maçon la Pâque chrétienne n'est qu'un symbole.

Une parade maçonnique. — Les 17, 18 et 19 avril, aura lieu à Oakland, Californie, la grande réunion annuelle du Conclave de la Grande Commanderie des Chevaliers Templiers. Le Grand Commandeur, R.-W. Meek, lors de son élection comme chef de l'Ordre, l'année dernière, à San Diego, invita la Grande Commanderie tout entière à se réunir à Oakland. Six des Commanderies seront présentes avec leurs corps de milices, qui prendront part à un tournoi, et il y aura au moins une Commanderie qui amènera sa fanfare. La ville sera illuminée, la plupart des maisons de commerce seront richement décorées, un grand bal terminera cette réunion. Les Compagnies de chemins de fer ont promis des tarifs réduits pour les 20 ou 30.000 personnes qu'on attend.

Presse Maçonnique et Presse Catholique. — Faut-il voir un simple jeu d'esprit ou une conception plus sérieuse dans cet article du magazine maçonnique *le New-Age*, imprimé sur deux colonnes, comme il suit ?

Nécessité d'une Presse catholique.	*Nécessité d'une Presse maçonnique*
S'il est une assertion bien claire, c'est celle de la nécessité d'une Presse catholique. La Presse est une puissance. Tout penseur dans l'Eglise, depuis le Saint-Père jusqu'au plus humble fidèle, croit fermement à la puissance du journal catholique Une Presse catholique est une nécessité absolue. Et le catholique qui n'aide pas de son mieux le journal catholique, n'est pas digne du nom de catholique.	S'il est une assertion bien claire, c'est celle de la nécessité d'une Presse maçonnique. La Presse est une puissance. Tout penseur dans les Loges, depuis le Grand Commandeur jusqu'au dernier apprenti, croit fermement à la puissance maçonnique. Une Presse maçonnique est une nécessité absolue. Et le Maçon qui n'aide pas de son mieux le journal maçonnique, n'est pas digne du nom de Maçon.
Cependant, il y a beaucoup de foyers soi-disant catholiques où jamais il n'entre un journal catholique. On dépense l'argent avec prodigalité pour des choses qui sont loin d'être indispensables à la maison,	Cependant, il y a beaucoup de foyers soi-disant maçonniques où jamais il n'entre un journal maçonnique. On dépense l'argent avec prodigalité pour des choses qui ne sont nullement indispensables au

et on ne garde pas même un dollar pour une œuvre qui est celle de notre religion, celle de ses institutions, celle de la propagation de la vérité catholique. Alors que la hiérarchie de l'Eglise est tout entière occupée à la tâche si sérieuse d'organiser une presse catholique adéquate aux besoins, on se demande avec étonnement comment il peut se faire qu'un seul catholique y reste indifférent.

La plus grande source de difficultés pour l'Eglise d'aujourd'hui, ce n'est point le bigot, c'est le catholique qui s'institue le juge de tout ce que ses supérieurs sont portés à accomplir par l'appel de Dieu. Et, malheureusement, nous avons affaire à un trop grand nombre de ces critiques. S'ils consentaient à fixer quelque temps leur attention sur leurs ennemis, ils apprendraient au moins une chose : c'est qu'il faut se donner corps et âme à la cause, apporter toute l'aide dont on est capable, si humble qu'on soit, à l'Eglise, pour qu'elle accomplisse sa mission sur la terre. Et quelle Presse nous aurions dans le monde entier, si chacun des catholiques était un ouvrier de l'Œuvre !

On ne saurait donc trop louer les catholiques qui soutiennent la Presse Catholique, et qui compensent ainsi, dans une certaine mesure, la grande majorité, dont l'indifférence et la négligence laissent porter à d'autres le poids qu'elle devrait porter elle-même.

ménage, et on ne réserve pas même un dollar pour une œuvre qui concerne notre Fraternité, ses institutions, la propagation de la vérité maçonnique. Alors que le Suprême Conseil tout entier s'occupe à la tâche si sérieuse d'organiser une presse maçonnique adéquate aux besoins, on se demande s'il est possible qu'un seul Maçon reste indifférent à cet effort.

La plus grande source de difficultés pour la Fraternité d'aujourd'hui, ce n'est point le bigot, c'est le Maçon qui s'érige en juge de tout ce que ses supérieurs sont invités à accomplir par l'appel du Devoir. Et, malheureusement, nous avons affaire à un trop grand nombre de ces critiques. S'ils consentaient à exercer un instant leur attention sur leurs ennemis, ils apprendraient tout au moins qu'il faut se dévouer corps et âme à la cause, apporter toute l'aide dont on est capable, si humble qu'on soit, à la Loge, pour qu'elle accomplisse sa mission terrestre. Et quelle Presse nous aurions dans le monde entier, si chaque Maçon était un ouvrier de l'œuvre !

On ne saurait donc trop louer les Maçons qui soutiennent la Presse Maçonnique, et qui compensent ainsi dans une certaine mesure l'indifférence et la négligence de la grande majorité, qui laisse retomber sur d'autres le poids qu'elle devrait porter.

(*The New-Age* de New-York, mars 1913, p. 260).

PRESSE. — UN NOUVEAU PÉRIODIQUE MAÇONNIQUE. — A ajouter à la liste si nombreuse des périodiques maçonniques, le *Brotherhood*, qui a fait son apparition à New-York en juillet 1912 ; il se publie par fascicules mensuels, sous la direction du Fr∴ John Lloyd Thomas, et sert d'organe aux Loges et Grandes Loges de Rite Ecossais de ce pays.

Le même journal nous apprend que la Grande Loge de New-York possède une bibliothèque de 8.202 volumes, qui s'est accrue de 400 volumes au cours de l'année dernière. Le nombre des lecteurs a été, pendant la même période, de 12.000.

A quoi sert un journal maçonnique. — « Dans notre *Bulletin*, l'on trouve des annonces relatives à tout ce qu'on peut imaginer d'utile et d'agréable, depuis une carte d'épingles jusqu'à une maison avec terrain attenant. Familiarisez-vous avec nos colonnes d'annonces, en les lisant tous les mois, et vous saurez quels commerçants vous devez encourager. L'affaire faite, vous lui dites: J'ai vu votre adresse dans le *Bulletin*, et vous donnez une forte impulsion à votre Loge, etc. »

Le même journal nous décrit son annuaire pour l'année 1913 ; cette publication d'environ cent cinquante pages contient d'abord la liste de 2.263 membres de la Loge *Palestine* par ordre alphabétique, puis cette même liste, par professions, avec l'adresse. Cette dernière liste est assez curieuse : on y trouve seulement cinq artistes et cinq écrivains, mais la Loge *Palestine* espère que la qualité compense le petit nombre.

De nombreux portraits de Fr.·. *embellissent* chaque numéro du *Palestine Bulletin*. Parmi ces portraits, nous en remarquons un dont l'original est donné comme Y. M. C. A., c'est-à-dire *Young Men Catholic Association*.

La course aux abonnements et l'automobile. — Le *New-Age* de New-York, magazine qui contient, à côté de variétés intéressantes, les communications officielles du Suprême Conseil du Rite Ecossais, a organisé en 1912 un concours des plus originaux, dont les résultats viennent d'être portés à la connaissance du public. Il s'agissait de prix à distribuer aux personnes qui lui procureraient le plus grand nombre d'abonnés. Le premier prix, une automobile, a été attribué à Florence M. Swan, de Stewart (Minnesota), qui a trouvé 1.259 abonnés ; puis viennent le Dr W.-H. Mac Brayer, de Haworth (Oklahoma) avec 447 abonnements et divers autres, avec un minimum de 195 victimes. Ce résultat ayant apporté au Magazine en question 4.500 abonnements nouveaux, il a décidé de faire un second concours pour les mois de novembre-décembre. Toute dame qui apportera cinq abonnements, recevra une superbe paire de ciseaux. La Bible illustrée par J. Tissot, les œuvres de Mark Twain, l'horlogerie et la bijouterie serviront à récompenser les champions du *New-Age*.

— Au dernier Congrès régional de la Fédération Américaine des Associations catholiques, tenu à Brooklyn, un comité spécial a été nommé pour entreprendre les démarches nécessaires auprès du chef des postes de l'Etat, afin d'interdire l'entrée de l'obscène et injurieux *Asino*, de Rome. En outre, on a décidé de publier des circulaires qu'on enverrait aux colonies catholiques italiennes pour les engager à cesser de contribuer par leur abonnement à la propagande de cette feuille sectaire et maçonnique, qui attaque

d'une façon répugnante l'Eglise, la morale et la religion. — AIR, 21 mars 1913.

Prosélytisme maçonnique, maçonnerie au rabais. — Le Grand-Maître de la Grande Loge de l'Etat d'Alabama, Daniel A. Green, est si fortement convaincu de l'influence toute-puissante qu'exercent les Loges, qu'il voudrait voir ces sortes d'établissements se multiplier à l'infini, afin que tout individu en qui la vocation maçonnique se révèlerait, eût à sa portée une Loge prête à le recevoir. Si ses désirs se réalisaient, toute agglomération qui se fonderait dans les régions les plus lointaines aurait sa Loge comme elle a son église et son école.

L'opinion qui précède est toute personnelle et paraît peu propre à gagner des adhérents. Les Maçons américains, en voyant leur nombre immense, sont plutôt découragés ; ils se rappellent l'antagonisme éternel entre la qualité et la quantité,et,de temps à autre, ils font entendre de timides réserves sur la facilité, disons la légèreté, avec laquelle on reçoit et on est reçu dans leur société. Le périodique que nous venons de citer contient dans le même fascicule une de ces jérémiades. Mais, en fait, le F.·. Green a toute satisfaction, car le Franc-Maçon et le Juif se retrouvent presque toujours là où se forme un groupement catholique.

Le Referendum de la Maçonnerie. — L'initiative et le referendum sont de tradition dans la Maçonnerie, ou au moins dans la Maçonnerie américaine. Le referendum est, depuis longtemps,l'instrument au moyen duquel on modifie les Constitutions des Grandes Loges dans les diverses juridictions. Le dernier exemple de son emploi aux Etats-Unis est le cas de la Grande Loge d'Alabama, en 1912, où cette Grande Loge proposa un referendum pour savoir si l'on ferait passer de janvier à décembre l'époque de la réunion annuelle générale. Il fallait, pour que ce scrutin fût valable, que la proposition fût votée par les deux tiers au moins. Il faut les trois quarts des voix quand il s'agit d'imposer une contribution nouvelle au profit de l'Asile d'orphelins.

Le Rite Ecossais.— « De tous les systèmes de morale qui ne sont pas inspirés directement par Dieu, le système maçonnique est celui qu'on s'accorde à reconnaître comme le plus parfait. Les leçons de la Maçonnerie, la charité qu'elle enseigne, les devoirs qu'elle impose, tout cela approche très près de l'inspiration divine. Et pourtant tout cela n'est pour beaucoup de gens qu'un simple mouvement des lèvres, un bruit de mots, qu'ils oublient à peine sortis de la Loge. La seule Maçonnerie qui ait quelque prix, qui soit digne de ce nom, est celle qui s'efforce de mettre en pratique les principes qu'elle professe. Elle ne consiste point dans le port d'insignes, dans la connaissance des poignées de mains, des signes ou mots de passe.

Il y a une mission pour la Maçonnerie. Il y a dans le *corps politique* des injustices à redresser ; il y a dans notre *édifice social* des maux et des souffrances à soulager, et tout Maçon qui a vraiment conscience de ses devoirs est tenu de rester ferme dans sa fidélité aux principes qu'il professe.

Le *Rite Ecossais* est la fleur parfaite de la Maçonnerie, il développe et explique bien des choses qui restent obscures dans la Loge Bleue. Il a un code de principes, une richesse d'images, une profondeur de pensée, une beauté de diction, qui ont imposé le respect et l'admiration à des gens réfléchis dans le monde entier. Il n'est aucun Maçon sincère et pensant qui ne soit devenu meilleur homme et meilleur Maçon après avoir reçu les grades du Rite Ecossais.

Nous nous rendons compte de cela, et nous souhaitons que, sans trop nous donner de peine, les Maçons soient plus nombreux, plus empressés à se faire initier au Rite Ecossais; nous sentons que leur utilité gagnerait beaucoup aux idées inspirées par ces degrés, et cependant nous allons et venons quotidiennement parmi nos frères des Loges Bleues, nous les rencontrons sans cesse dans les rues, les magasins, les bureaux, et nous ne pensons jamais à leur dire un mot du Rite Ecossais.

Il est temps de renoncer à cette insouciance, à cette indifférence. Il est temps... que nous fassions du Rite Ecossais une masse compacte, une force puissante dans la Société où nous vivons. A la réunion qui aura lieu à la fin du présent mois, il nous arrivera de Nashville quelque chose comme une innovation. Les Frères du Rite Ecossais, qui ont fait une œuvre importante dans cette juridiction, vont venir ici conférer des degrés, et nous faire profiter de leur science, de leur expérience, de leur bon vouloir. Nous ne saurions trop insister auprès de tous nos Frères, quel que soit leur rang, membres de comités, officiers, ou simples soldats, pour que la réunion du printemps de 1913 soit la plus nombreuse possible. Le Grand-Maître Morey compte sur une classe de cent ; un nombre moindre serait un échec.

Le mois de mars sera un des plus occupés dans le Rite Ecossais. Outre les degrés conférés le 6 et le 13 du mois, il y aura le service du jeudi-saint le 20, et celui de Pâques le 23 ; deux services très impressionnants, et qui sont obligatoires pour les Maçons du Rite Ecossais. Après le service de Pâques, viendra la réunion de printemps, qui commence le 25 mars ; au banquet, il y aura des allocutions des plus importantes ; l'une sera prononcée par un 33e, de Saint-Louis ; une autre par un des Frères de Nashville, et de nos rangs même surgira un homme de talent, inconnu jusqu'à ce jour. En outre, nous aurons, le 7 mars la conférence du Professeur Siff [1], à laquelle sont invités tous les Maçons et leurs familles. »

(*Scottish Rite Bulletin*, organe du consistoire du Kentucky, Louisville, numéro du 1er mars 1913, p. 56).

Le secret maçonnique. — Ce secret s'attache à bien des circonstances de la vie maçonnique : il s'applique tantôt à certaines doctrines, qu'on craint de laisser entrevoir aux profanes, tantôt aux incidents de nature person-

1. P. 55 du même n°, il est dit que le professeur Siff, qui enseigne les mathématiques à l'Université de Louisville, fera le 7 mars à la Cathédrale du Rite Ecossais de Louisville, une conférence sur la quatrième dimension ou la Poésie des Mathématiques. Il est dit de plus que le professeur Siff n'est pas F.·.-Maçon.

nelle, qui ne peuvent pas manquer de se produire dans tout groupement d'hommes. Nous le retrouvons encore dans un autre ordre de faits. La Grande Loge de Missouri a nommé une commission pour faire quelques changements dans le rituel funéraire. Un Franc-Maçon écrit au *Missouri Freemason* qu'il est scandalisé d'un de ces changements. D'après le nouveau rituel proposé, le Maître demande au Surveillant : « Pourquoi accomplir un office en présence du profane ? » Cela s'entend, dit le faiseur d'objections, d'une déclaration de principes maçonniques faite aux profanes et non pas d'une cérémonie accomplie devant ledit profane, chose qui ne se fait jamais, et je cherche en vain à m'expliquer en quoi nous autres, en tant que Maçons, nous sommes tenus de ne faire connaître aucun de nos principes aux profanes, en quelque circonstance que ce soit.

TABLIER MAÇ.·. — SPÉCIMEN D'ÉRUDITION MAÇONNIQUE. — Dans un article sur le tablier maçonnique, nous trouvons cette assertion, que nous traduisons textuellement : « Enfin toutes les anciennes statues (ce texte dit *Statutes*) des dieux païens qui ont été découvertes en Grèce, en Asie ou en Amérique, sont ornées de superbes tabliers ».

(MACKEY, cité par le *Trestle Board* de San Francisco, mars 1913, p. 279).

LE VICE-PRÉSIDENT DES ETATS-UNIS EST UN FRANC-MAÇON. — Le Vice-Président actuel des Etats-Unis, M. Thomas Riley Marshall, qui deviendrait Président si M. Woodrow Wilson était empêché par une circonstance quelconque de remplir son mandat jusqu'au bout, est un grand dignitaire de la Franc-Maçonnerie américaine. Il a le grade de 33e dans le Suprême Conseil du Rite Ecossais pour le District Nord des Etats-Unis.

M. Taft, l'ex-Président, avait été en quelque sorte improvisé Franc-Maçon. Le Vice-Président, né en 1854, a trente ans de carrière maçonnique. Il devint Maître dans la Loge de la Cité nº 189, le 5 septembre 1881. Il fut élu 33e le 20 septembre 1898, à Cincinnati (Ohio).

Le même périodique nous apprend que le Vice-Président Thomas Riley Marshall a été l'hôte d'honneur de la Grande Loge d'Arizona nº 2, le 6 février, à un banquet qui a suivi l'admission au grade de Maître, et qu'il a fait une conférence sur la Franc-Maçonnerie.

France

ANARCHIE. — Le F.·. M. I. NERGAL, anc.·. vén.·. de la L.·. L'*Education civique*, or.·. de Paris, après avoir divagué sur l'organisation de l'Eglise, et divisé l'anarchie en trois catégories, écrit :

« Les Jésuites ont compris tout le profit qu'ils pouvaient tirer de l'anarchie contre la société moderne, aux tendances républicaines et rationalistes ; aussi en ont-ils été les principaux organisateurs. Il est bien évident qu'il ne s'agit pas de la première catégorie ou anarchie philosophique, et

pas davantage de la troisième ou anarchie criminelle des voleurs et des assassins ; nous voulons parler de l'anarchie du deuxième groupe, dont la clientèle est surtout composée de mécontents. En effet, il y a, parmi les anarchistes de ce groupe des quantités d'individus sans ressources connues ou avouées, sans profession, qui sont bien vêtus, qui semblent vivre de leurs rentes ; qu'on trouve n'importe quel jour, à n'importe quelle heure, dans les assemblées, réunions ou Congrès. Ces gens signent des brochures ou des articles de journaux anarchistes ; de plus, bien souvent les brochures sont imprimées par milliers, envoyées, répandues à profusion, sans qu'on sache à qui incombe la dépense ? Une sorte de caisse noire alimente évidemment la propagande de ce groupe d'anarchistes.

« On peut être certain que si une institution solide, aux puissantes ressources, ne se chargeait pas de faire vivre la propagande anarchiste, celle-ci n'aurait pas l'étendue, la vigueur qu'elle montre. Observons encore une fois que cette propagande ne rapporte pas par elle-même aux propagandistes. Elle coûte infiniment plus qu'elle ne rapporte d'argent. Des milliers de brochures sont distribuées gratuitement, et nombre de journaux sans annonces et sans abonnés ne rendent pas le prix de leur papier ou de leur rédaction, ou de leur composition. De quoi vivent les rédacteurs ? »

Le F.·. Nergal n'hésite pas à répondre, et pour lui :

« L'anarchie est un produit de l'éducation et des encouragements secrets de l'Eglise, ou mieux, de la Théocratie ! »

Sans nous arrêter à discuter ce que cette affirmation a d'absurde et de paradoxal, ni combien elle est contraire à tous les faits connus, remarquons seulement que son auteur n'apporte aucune preuve.

Il y a longtemps que nous avons fait les constatations qui ont frappé le F.·. Nergal, en les appliquant, non seulement aux anarchistes, mais encore aux socialistes et aux révolutionnaires de tout acabit. Seulement la conclusion que nous avons tirée de l'examen impartial des faits est un peu différente de la sienne. Et nous avons des preuves à l'appui.

Ce ne sont pas les Jésuites qui alimentent les caisses de l'anarchie, du socialisme et de la révolution, mais bien les JUIFS ; la JUIVERIE INTERNATIONALE, voilà le banquier de l'anarchie. La preuve ?

Qui donc, en effet, lors de l'affaire Dreyfus, a payé tous ces mécontents, ces « ratés », ces « faux intellectuels », ces « incompris » qui « vivent des subsides et des moyens que peut fournir l'anarchie et sa propagande ? Ils sont accourus au premier signe des juifs sans un moment d'hésitation ?

Je ne pense pas que le F.·. Nergal puisse prétendre que ce sont

les jésuites qui les ont envoyés servir la bande internationale contre l'armée Française.

La caisse qui a payé alors, payait avant et paye depuis. C'est celle du juif talmudique et kabbaliste, être anarchique par excellence qu'il est nécessaire, je crois, pour rester dans la vérité, de distinguer du juif de la Thora, dont le caractère est différent.

Ce n'est pas la théocratie qui menace la société moderne et rêve la domination universelle. C'est la juiverie internationale et sans-Patrie, dont la Franc-Maçonnerie, à laquelle appartient le F.·. Nergal, est l'instrument, tout comme le sont l'anarchie et le socialisme, même décoré du nom de chrétien.

Armée et Franc-Maçonnerie. — Le Général Kessler écrit :

« Il est enfin une autre mesure qui s'impose et qui rendra à l'armée une large part de la force morale qu'elle a perdue, sans qu'il en coûte un sou à la nation, c'est l'interdiction aux officiers de faire partie de la Franc-Maçonnerie ; il suffirait pour cela d'appliquer aux officiers de l'armée active et des réserves, affiliés à cette société secrète, les prescriptions de la circulaire du ministre de la guerre du 5 septembre 1912, qui fait défense aux officiers de l'armée active de faire partie « d'une association ayant un caractère politique ou religieux », et aux officiers de toutes les catégories de faire partie « d'associations intervenant sous des formes diverses, soit dans les corps de troupes, soit près des pouvoirs publics, pour discuter les actes de l'autorité militaire ou pour s'immiscer dans l'administration de l'armée, notamment à propos des questions d'avancement. »

(*Bulletin mensuel de la Ligue Militaire*, 15 mars 1913).

Armée et Patriotisme Maçonnique. — La Franc-Maçonnerie, qui espérait avoir détruit le patriotisme français, est consternée du réveil de la nation. Sans perdre de temps à gémir sur sa déconvenue, elle s'est remise à l'œuvre pour essayer de réagir. Le mot d'ordre a été lancé par le Grand-Orient et la Grande Loge de France.

Voici les ordres du jour qui ont été votés par ces deux Puissances françaises — du moins de nom —, qui montrent que l'alliance avec les Loges allemandes a porté ses fruits.

Le Conseil de l'Ordre du Grand-Orient de France,

« Etant donnée la gravité des circonstances actuelles et sollicité par celles-ci, justement ému devant l'instabilité de la politique internationale, proteste, au nom de la civilisation et du droit humain, contre les excitations chauvines, d'où qu'elles viennent. Il souhaite que l'Europe, comprenant son véritable intérêt, qui est de s'unir, non de se déchirer, — la guerre en Europe est toujours une guerre civile, — s'applique de plus en plus à pré-

venir les conflits entre les peuples. Il voudrait être entendu, principalement des nations qui, par leurs accords personnels, aideraient à la solution des questions les plus pressantes et les plus douloureuses.

« Fidèle à sa mission pacificatrice, toujours bonne Européenne, la France n'a jamais manqué à son devoir. Voici quarante-trois ans, surtout, qu'elle démontre aux plus prévenus, souvent contre l'évidence, sa volonté formelle en faveur de la paix. Elle continuera d'autant plus efficacement que sa tâche lui sera facilitée au dehors. C'est dans cet esprit et pour cette fin que le Conseil de l'Ordre du Grand-Orient, au nom de toute la Franc-Maçonnerie française, interprète de son sentiment unanime, noblement passionné, fait entendre à nouveau sa voix, elle aussi, en faveur de la paix.

« Dans le même esprit, également, et pour la même fin, affirmant très haut le dévouement de tous les Francs-Maçons français à leur patrie, sans préjuger en rien, ni le moins du monde, des décisions qui seront prises à la suite des discussions engagées, le Conseil de l'Ordre fait un pressant appel au patriotisme et à la sagesse du Parlement. Il émet le vœu que nos législateurs, sans porter atteinte, en aucune façon, à la nécessité défensive du pays, s'arrangent de manière à concilier les mesures de sécurité indispensables avec la loi de deux ans en lui faisant rendre tout ce dont elle est susceptible. Les citoyens seront d'autant plus décidés à remplir leur devoir que le service de trois ans, proposé en ce moment, aura été discuté, expliqué, démontré au grand jour. Le service de trois ans ne saurait être admis que s'il est absolument prouvé qu'il est indispensable.

« A une heure où chacun sent croître ses responsabilités, personnelles et collectives, il est bon, il est sain, il est urgent de chercher sans parti pris, au-dessus de tous les intérêts particuliers, ce qui peut le mieux réaliser l'énergie matérielle et morale de la nation armée, incitée et préparée ainsi elle-même à donner son maximum d'effort en cas d'agression, pour la défense du territoire et le salut de la liberté dans le monde.

Le Conseil de l'Ordre du Grand-Orient de France. »

(*Le Rappel*, 20 mars 1913).

« Le Conseil fédéral de la Grande Loge de France, ému de l'affolement qui risque de faire voter, avec une précipitation peu digne d'une grande nation, une mesure aussi grave qu'une transformation de la loi militaire,

« Considérant qu'un pareil projet peut affecter profondément les conditions économiques et sociales du Pays,

« Emet le vœu qu'il soit soumis à une discussion approfondie.

« Le Conseil fédéral de la Grande Loge de France, affirmant à nouveau son inébranlable attachement à l'idée d'une justice internationale qui seule peut garantir une paix durable et équitable entre les nations,

« Proclamant la nécessité de recourir au tribunal arbitral de la Haye pour résoudre tous les différends entre les nations,

« Emet le vœu que les gouvernements français et allemand examinent dans la plénitude de leur dignité leurs intérêts réciproques avec le désir

sincère de réaliser une entente, mettant un terme à tous les malentendus entre deux peuples dont la collaboration serait précieuse à la civilisation et au progrès. »

(*Le Rappel*, 22 mars, 1913).

Le mouvement criminel a été immédiatement suivi par les Loges et Congrès de Loges. Voici quelques ordres du jour qui le montrent :

La Loge l'*Avenir*, d'Albertville, dans sa dernière réunion, a émis le vœu suivant :

« Considérant que, de l'aveu de nos meilleurs officiers, la loi de deux ans, si elle était complètement et loyalement appliquée, suffirait largement à la défense nationale ;

« Que, de l'aveu même du Ministre de la Guerre à la Commission de l'armée, l'effectif de nos troupes de couverture est sensiblement égal à celui des troupes de couvertures de l'armée allemande ;

« Que, si le retour à la loi de trois ans paraît l'aboutissant logique de la politique de réaction sociale pratiquée depuis quelques années, il est, par contre, en opposition formelle avec toutes les conceptions démocratiques de la défense nationale, et contraire à l'intérêt de la République ;

« Que, sans méconnaître le devoir du parti républicain, qui est de consentir tous les sacrifices nécessaires à la défense de la patrie, on ne peut cependant s'empêcher de constater que le nouveau projet constitue, d'abord et avant tout, une manœuvre nationaliste excitée et aidée par la grande presse d'argent à la solde de la haute finance ;

« Emet le vœu que le retour à la loi de trois ans ne soit pas voté ;

« Invite tous les FF.·. de l'Atelier, membres de corps élus, municipalités, conseil d'arrondissement, conseil général ou d'organisations politiques, comités républicains, libre-pensée, etc., à présenter le même vœu dans les assemblées dont ils sont membres et à en saisir la presse locale. »

(*La Démocratie Savoisienne*, Chambéry, 22 mars 1913).

— La Loge *l'Echo du Grand-Orient* de Nîmes a voté, en assemblée générale et à l'unanimité, l'ordre du jour suivant :

« Après examen de la situation extérieure et de la prime aux armements qui s'empare des grandes puissances européennes,

« Convaincue que les chauvins des deux côtés des Vosges n'ont voulu encore que bluffer et abuser du sentiment patriotique, afin d'imposer aux deux pays le vote des formidables budgets de guerre que leur politique impose aux Français comme aux Allemands ;

« Emue du danger que fait courir à la République l'agitation nationaliste et royaliste, en poussant au militarisme et à la guerre de revanche, dans le but inavoué d'une restauration monarchique ;

« Regrettant que le gouvernement et une partie des groupes de gauche se soient laissé gagner par cette surenchère et par cette odieuse exploitation du sentiment patriotique, qui devrait rester inséparable d'une confiance seraine dans les destinées de la République ;

« Affirme que l'opinion républicaine est prête à tous les sacrifices légitimes et nécessaires pour assurer d'une façon vraiment efficace la défense nationale et l'intégrité du territoire ;

« Qu'il y a lieu d'examiner avec sang-froid et dignité les mesures proposées par le gouvernement et particulièrement le retour à la loi de trois ans, qui marquerait un recul du progrès démocratique, et dont le vote entraînerait, pour la vie sociale, économique, intellectuelle du pays et le relèvement de sa natalité, des conséquences redoutables, aggraverait sans utilité les charges des contribuables, arrêterait le développement de la civilisation française et le progrès démocratique et social. »

(*La Dépêche*, Toulouse, 22 mars 1913).

La Loge *L'Allobrogie* d'Annecy a voté, dans sa dernière réunion, l'ordre du jour suivant qui sera adressé à tous les parlementaires républicains de la Haute-Savoie et aux Loges voisines.

« Les membres de la Loge *L'Allobrogie*, considérant que le projet de loi destiné à porter à trois ans la durée du service militaire, entraîne les plus graves conséquences — non seulement au point de vue financier — mais au point de vue familial, agricole, industriel et commercial, en enlevant aux familles, à l'agriculture, au commerce et à l'industrie plus de 200.000 hommes par an ;

« Considérant qu'il est impossible à la France, qui n'a pas 40 millions d'habitants, de suivre constamment l'Allemagne dans l'augmentation de ses effectifs militaires, puisque cette nation compte 68 millions d'habitants ;

« Considérant qu'un effort exagéré au point de vue militaire serait aussi néfaste à notre pays qu'une guerre désastreuse ;

« Considérant que les progrès sociaux ne peuvent se réaliser que dans l'indépendance, la liberté et la paix ;

« Déclare :

« Qu'il y a lieu, pour la France, de faire un effort décisif pour rendre l'arbitrage obligatoire entre les nations.

« Qu'il ne doit être procédé à l'augmentation de la durée du service qu'après un mûr et sérieux examen ;

« Que cette augmentation de la durée du service, si elle est reconnue nécessaire, doit être rigoureusement limitée au minimum jugé indispensable ;

« Qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour chercher d'abord l'accroissement de notre force dans une préparation militaire et un entraînement des réserves plus intensif et dans une meilleure répartition des contingents à la frontière.

Enfin, que les crédits supplémentaires que pourrait nécessiter la défense nationale ne soient prélevés que sur les favorisés de la fortune. »

(*L'Avenir Savoyard*, Annecy, 3 avril 1913).

Albi, 29 mars. — Le Congrès des Loges maçonniques du Sud, tenu à Albi, vient de clôturer ses travaux par un ordre du jour demandant que le Parlement, sans porter atteinte à la nécessité de la défense du pays, concilie les mesures de sécurité indispensables avec la loi de doux ans.

(*Le Rappel*, 31 mars 1913).

Le Congrès a simplement voté et fait sienne la déclaration du G.·. O.·. de France.

Le congrès des Loges de la région parisienne du Grand-Orient de France vient de voter l'ordre du jour suivant :

« Vivement ému par l'esprit réactionnaire qui, depuis quelque temps préside aux destinées de la République et inspire les actes du gouvernement, notamment en ce qui concerne le rétablissement du service militaire de trois ans ;

« Emet le vœu que nos membres du Parlement et tous les Maçons de notre obédience continuent à lutter avec énergie contre ces manœuvres réactionnaires. »

(*Le Radical*, 2 avril 1913).

Voir aussi l'article : Conférences.

Les associations politiques des radicaux, radicaux-socialistes, socialistes, libres penseurs, étudiants républicains, etc., qui sont serves de la Franc-Maçonnerie, se sont associées à la campagne des Loges :

Extrait de l'ordre du jour voté par le Comité exécutif du parti radical socialiste :

« ...2° Le parti radical et radical socialiste, fidèle à sa tradition et à ses principes d'attachement à la patrie et à la paix, est résolu à consentir tous les sacrifices que la défense nationale exigera.

Il compte que ses élus ne se laisseront pas entraîner à un vote sur les crédits militaires ou la durée du service, que n'aura pas précédé une étude complète de tous les moyens nécessaires et suffisants pour assurer la sécurité de notre frontière.

En particulier, nos élus examineront si la loi de deux ans a fourni toutes les ressources en hommes qu'elle comportait.

Au cas où la mise en état de la défense du pays exigerait de nouveaux et importants crédits, le Comité exécutif compte que les élus du parti appuieront les propositions financières des groupes radicaux et radicaux socialistes de la Chambre, qui, conformément au précédent de la Révolution française (contribution patriotique du quart du revenu), tendent à faire supporter les dépenses militaires nouvelles par les citoyens les plus favorisés de la fortune et les moins chargés de famille.

(*Le Rappel*, 24 mars 1913).

Au sujet de la défense nationale, la Fédération radicale de la Seine, après un assez long débat, adopte l'ordre du jour suivant, présenté par M. Doumergue :

« La Fédération radicale et radicale socialiste de la Seine exprime l'espoir que la majorité républicaine de la Chambre et du Sénat, appelée à se prononcer sur le projet de rétablissement de la loi militaire de trois ans, ne se laissera entraîner ni par les excitations intéressées de la presse nationaliste, ni par la surenchère uniquement électorale du parti socialiste unifié, et qu'elle s'efforcera de concilier les intérêts essentiels de la démocratie laborieuse avec les nécessités de la défense nationale. »

La Fédération de la Seine a adopté également les considérants présentés par son président, M. J.-L. Bonnet, et qui constituent une défense de la loi de 1905, et en même temps des conseils de prudence à l'égard des projets actuels.

Elle a, en outre, adopté la proposition que lui faisait M. Bokanowski, affirmant la politique pacifiste du parti radical.

(*Le Rappel*, 12 mars 1913).

— NIORT, 0 mars. — Sous les auspices de la Libre-Pensée des Deux-Sèvres, M. Gustave Hubbard, ancien député, secrétaire général de l'Union des libres-penseurs de France, a fait hier une conférence publique.

Les assistants ont adopté par acclamations un ordre du jour suivant :

« Les citoyens et citoyennes de Niort, réunis au théâtre du Manège, sur la convocation de la Libre-Pensée des Deux-Sèvres, au nombre de six cents environ, après avoir entendu la très éloquente conférence du citoyen Gustave Hubbard, le remercient chaleureusement, affirment leur volonté de paix ; protestent énergiquement contre le rétablissement du service de trois ans, qui, en cas d'invasion, ne donnerait pas un soldat de plus à la nation, et qui, dans l'esprit des réactionnaires et cléricaux, n'est qu'un moyen déguisé pour reconquérir leurs privilèges ; acclament les principes de la Libre-Pensée internationale et se séparent aux cris de : « A bas l'esprit de guerre ! Organisons la paix juridique ! »

(*Le Radical*, 21 et 31 mars 1913).

— *Protestation contre l'affolement militaire.* — La Fédération républicaine

des Etudiants de France se déclare prête à tous les sacrifices que peut exiger la défense nationale, à condition qu'on en démontre la nécessité. Elle proteste avec énergie contre le vent de chauvinisme qui souffle en ce moment sur le pays et à la faveur duquel, par une émotion volontairement créée et savamment exploitée, on tente d'arracher par surprise au Parlement une loi aussi grave que celle sur le service de trois ans, sans lui laisser, non plus qu'au pays, le temps de la réflexion.

Cet ordre du jour a été voté à la presque unanimité des voix. Citons, parmi elles, celles des membres suivants du comité : Lucien Lamoureux, Vuillermoz, vice-président, secrétaire des *Annales de la Jeunesse Laïque* ; J. Becker, secrétaire général, etc.

(*Le Rappel*, 21 mars 1913).

Et les Français de l'étranger, membres de la secte, ont suivi le mouvement avec enthousiasme.

— La Fédération des Sociétés républicaines françaises de Genève a voté à l'unanimité, après discussion sur la politique générale actuelle, un vœu pour :

« Que les représentants républicains du Parlement s'opposent avec énergie au retour de la loi de trois ans, source de dépenses énormes pour le présent et l'avenir, et leur demande de faire tout leur possible pour empêcher le vote de la loi des 500 millions.

« La Fédération estime que l'application intégrale de la loi de deux ans est suffisante, complétée par les sociétés de préparation militaire, de tir, etc., et la suppression des « embusqués. »

« Et que seuls des moyens de transports nombreux sur nos frontières, à l'exemple de l'Allemagne, assureront une mobilisation efficace.

« Elle a le regret de voir quelques parlementaires républicains à la remorque de la réaction, qui tend à préparer sournoisement un nouveau Deux-Décembre, si la vigilance républicaine se ralentit. »

— On nous communique l'ordre du jour suivant :

« La section d'Amérique de la Ligue des Droits de l'Homme proteste énergiquement contre la campagne chauvine actuellement menée et son aboutissant, la loi de trois ans.

« Elle demande au Parlement de s'opposer à toute augmentation des charges militaires. »

(*Le Radical*, 21 mars 1913.)

La discussion qui a eu lieu au Congrès socialiste de Brest le 24 mars, mérite une attention particulière :

Le Congrès s'est ouvert ce matin sous la présidence de M. Delory, assisté de M. Ducarouge.

M. Compère-Morel dépose une motion contre la loi de trois ans, qui, dit-il, « serait considérée par la nation et par le monde comme les preuves évidentes et caractéristiques d'une politique nationaliste et chauvine ».

La motion développe encore les thèmes habituels du programme socialiste : la suppression des armées régulières et le retour aux milices, l'abandon de nos droits sur l'Alsace-Lorraine, etc.

Elle se termine ainsi :

Considérant que deux grands peuples comme l'Allemagne et la France peuvent donner le signal du désarmement parallèle et simultané, par une entente et un accord loyalement et publiquement affirmé ;

Le Congrès se félicite de l'action commune du parti socialiste allemand et français et se solidarise pleinement avec les socialistes alsaciens-lorrains qui, traduisant le vœu de la population entière de l'Alsace-Lorraine, ont affirmé ne vouloir à aucun prix d'une revanche qui mettrait l'Allemagne et la France aux prises ; donne mandat au groupe socialiste parlementaire et à la Commission administrative permanente de mener, dans le Parlement et dans le pays, l'action la plus résolue et la plus énergique pour l'entente franco-allemande, l'arbitrage international et les milices nationales et contre la loi de trois ans.

M. Vaillant soutient la motion Compère-Morel. Il dit que « jamais plus belle arme de combat n'a été fournie au socialisme que ce projet de loi de trois ans. »

Les socialistes, ajoute-t-il, mèneront une lutte sans merci contre ceux qui auront commis le crime de voter la loi et les crédits,et ainsi provoqué la guerre. Si l'on veut assurer la paix, il n'y a, d'après M. Vaillant, qu'une solution, c'est d'effectuer le rapprochement franco-allemand. « Car il n'y aura jamais de garantie de paix réelle tant que l'Allemagne et la France seront en armes l'une contre l'autre .»

M. Hervé dépose une motion qui complète celle de M. Compère-Morel sur la question d'Alsace-Lorraine.

M. Hervé dit tout d'abord que la question d'Alsace-Lorraine n'est pas, comme on a voulu le dire longtemps, un prétexte aux armements; c'en est une raison profonde et l'on ne peut solutionner la question des armements sans solutionner la question d'Alsace-Lorraine.

Pour lui, il avait préconisé le système suivant : l'Alsace, de race allemande, de civilisation allemande, ancienne province allemande, devait rester à l'Allemagne et recevoir son autonomie ; la Lorraine, de race, de nature française, devait revenir à la France.

— Et si l'Allemagne refuse ? crie-t-on à l'orateur.

— Si le Kaiser refuse, répond M. Hervé, eh bien ! je ne suis pas un fougueux nationaliste, bien qu'on prétende que je suis devenu réactionnaire, mais si l'Etat français accepte l'arbitrage et le désarmement, et si l'Allemagne les repousse, en cas de conflit, c'est le pays qui aura repoussé l'ar-

bitrage, que je considérerais comme l'agresseur, et je saurais ce que j'ai à faire. (On applaudit, mais des rumeurs d'étonnement se font également entendre.)

M. de Pressensé interrompt : « Vous exigerez aussi que la France accepte l'arbitrage avec le Maroc ?

— J'ai dit, répond M. Hervé, ce que je pensais des conquêtes coloniales et des atteintes au droit des peuples commises depuis quarante ans par la France, en Asie et en Afrique ; mais je n'ai jamais demandé l'abandon des colonies, quel que soit le crime initial de la conquête.

M. Bracke fait remarquer que M. Hervé est en désaccord avec le parti, qui a toujours protesté contre la politique coloniale.

M. Mistral, député, répond à M. Hervé et dit que sa proposition est impossible : l'Etat français ne l'accepterait pas d'abord, et puis la réponse de l'Allemagne est connue d'avance. D'autre part, la question d'Alsace-Lorraine n'est pas la seule cause des armements.

M. de Pressensé répond au discours de M. Hervé.

Le président de la Ligue des Droits de l'Homme constate que l'opinion alsacienne a parlé, ces derniers temps, par l'organe de représentants de tous ses partis.

L'élément protestataire, qui avait été froissé par la brutalité de la conquête et les procédés de la période dictatoriale, n'existe pour ainsi dire plus ; là, comme ailleurs, le temps a fait son œuvre ; l'Alsace ne veut plus se voir l'enjeu d'une revanche, que certains ont prêchée sans jamais avoir voulu la faire.

Contrairement à ce qu'a proposé Hervé, nous n'avons pas à poser à ce sujet une question catégorique à l'Allemagne dont la réponse n'est pas douteuse, du reste. Les libertés n'ont de valeur qu'autant qu'on les a conquises soi-même.

Hervé disait aussi que si la France proposait l'arbitrage sur la question, et que l'Allemagne la refuse, la France en garderait une supériorité morale incontestable ; mais il y a, ajoute M. de Pressensé, d'autres questions que celle d'Alsace-Lorraine, où la France n'a pas les mains très pures ; et l'orateur fait le procès de notre politique coloniale et de nos procédés coloniaux.

L'ancien député du Rhône s'élève ensuite contre la campagne du Maroc, qu'il qualifie de monstrueuse, et contre l'attitude de la grande presse à propos de la loi de trois ans.

M. de Pressensé continue.

Pour lui, l'Allemagne, à cause du chiffre de sa population, de la guerre des Balkans, a eu des raisons que n'a pas la France pour augmenter ses armements. Chez nous, avec nos 38 millions d'habitants, il nous faudrait bientôt, non plus le service de trois ans, non plus celui de cinq ans, mais le service à perpétuité, pour rester sur un terrain d'égalité.

Pour M. de Pressensé, notre organisation militaire doit être défensive et non agressive, et il fait une charge à fond contre notre politique extérieure.

M. de Pressensé termine en montrant les socialistes seuls héritiers des traditions républicaines et révolutionnaires. Le Congrès l'applaudit à outrance, et décide l'impression de son discours, pour la propagande.

La discussion générale est close; mais M. Hervé prend la parole pour demander le renvoi de sa motion à la Commission permanente : « Je ne veux pas, dit-il en substance, saboter notre lutte contre la loi de trois ans qui est la plus urgente ».

Puis, la motion de M. Compère-Morel est adoptée à l'unanimité.

(*Le Rappel*, 26 mars 1913).

Le parti socialiste ne se contente pas de discourir ; il organise la lutte voulue par la Franc-Maçonnerie :

Députés, conseillers généraux et municipaux, secrétaires de groupes et de sections de la Fédération socialiste de la Seine se sont réunis pour examiner les moyens à employer « pour intensifier, conformément aux décisions du Congrès de Brest, la propagande contre le service de trois ans et les armements nouveaux ».

Ils ont décider d'organiser de nombreuses réunions publiques. M. Albert Thomas, député, a été chargé de réunir dans une conférence-type « les arguments et les chiffres destinés à combattre les sophismes du nationalisme ».

Une cotisation exceptionnelle et supplémentaire de 60 centimes sera versée par chaque membre de la Fédération pour constituer des ressources spécialement affectées à la propagande contre les trois ans. Les adversaires de la loi de trois ans n'appartenant pas au Parti socialiste seront d'ailleurs invités à payer cette cotisation.

Ajoutons qu'un grand meeting se tiendra incessamment à Paris avec le concours de M. Jaurès.

(*Le Rappel*, 7 avril 1913).

Et on berne les ouvriers naïfs avec des déclarations comme celles-ci :

Les socialistes allemands (4.200.000 électeurs) et les socialistes français (1.000.000 d'électeurs) sont d'accord sur tous les points.

Ils sont d'accord :

1° Pour voter contre toute augmentation du service et des charges militaires ;

2° Pour réclamer l'armée de milices, l'arbitrage international en tous les cas, l'entente franco-allemande ;

3° Pour préparer l'avènement de la République sociale des Etats-Unis d'Europe ;

4° Pour faire taire la gueule aux chauvins de France et d'Allemagne.

Les journaux qui disent le contraire, sont des torchons qui exploitent la crédulité ou la niaiserie des badauds.

(*La Guerre sociale*, 16 mars 1913).

Pendant ce temps, les socialistes allemands réunis à Berlin votent placidement la résolution platonique suivante :

« L'assemblée exprime son étonnement et son indignation des demandes monstrueuses faites par le gouvernement au peuple allemand sur l'ordre du grand état-major. Elle voit dans la folle course aux armements une nouvelle aggravation du danger chronique de guerre et un attentat au progrès civilisateur et au développement des nations.

« L'assemblée repousse en principe le système militariste tout entier et demande son remplacement par une libre milice populaire. Elle déclare que la demande de milliards pour des buts militaires est nuisible à l'économie politique allemande et frappe gravement la classe ouvrière.

« L'assemblée salue avec enthousiasme la résistance admirable qu'oppose tout particulièrement le socialisme français aux projets militaristes et promet, d'accord et amicalement solidaire avec l'Internationale ouvrière, de poursuivre avec toute son énergie la lutte contre le militarisme. »

(*Le Matin*, 7 avril 1913).

Mais en même temps les socialistes déclarent que, si la loi militaire est votée, ils voteront les moyens financiers demandés par le gouvernement. Parce que, dit un des dirigeants :

« Nos électeurs ne pensent qu'à une chose, c'est que cette fois les riches doivent payer et sérieusement, ce dont ils doivent être furieux. La joie causée à nos camarades par cet événement est telle qu'ils en oublient tout le reste. »

(*Ibid.*)

Armée et Franc-Maçonnerie en temps de guerre. — Nous avons cité plusieurs exemples de la Solidarité maçonnique en temps de guerre. En voici un autre, que la *Gazette populaire de Cologne* a trouvé dans les *Souvenirs* du Président du Tribunal civil d'Aix-la-Chapelle, Schmitz, (3e édition, p. 323). Le soir de la bataille de Saint-Quentin, pendant la fuite de l'armée française, une voiture de bagages, appartenant au général Robin, tomba aux mains des Prussiens, et fut mise au dépôt dans la forteresse de Péronne. Vers la fin de mars 1871, les papiers et correspondances qui s'y trouvaient, furent examinés par des officiers du 65e régiment d'infanterie prussienne. Une des lettres qui faisaient partie de la correspondance, était adressée par un Fr.·., le lieutenant-colonel Jacob, de Lille, à un officier appartenant à la division Robin, et aussi à la Franc-Maçonnerie. Cette lettre de six pages se terminait ainsi : « Envoyez-moi l'adresse de votre femme ; l'adresse de

la mienne est : Quai du Rivage, à Hazebrouck. En guerre, il faut penser à tout. Si vous deveniez prisonnier de guerre, et que vous soyez emmené en Prusse, il faut que vous me fassiez connaître le lieu de votre résidence par une lettre à ma femme. Ajoutez-y des allusions à... qui sont des Francs-Maçon allemands ; vous éprouverez des adoucissements à votre traitement, par les bons offices qui seront ménagés à l'avance ; et vous aurez peut-être des facilités pour vous évader. Cela est arrivé pour mon Fr.·.(nom illisible) qui était à Metz ».

(Kœlnische Volkszeitung, (*Gazette populaire de Cologne*), de Cologne, 15 mars 1913).

Armée et Protestantisme. — On lit dans *L'Eglise Libre* du 14 mars 1913, que M. Pouresy, agent général de la « Ligue Française pour le relèvement de la moralité publique » — l'une des centaines d'œuvres françaises qui cachent sous le pavillon interconfessionnel la pire marchandise protestante — a donné, sous le patronage des autorités militaires, aux soldats des garnisons de Besançon, Tarbes, Castres, Montpellier, etc., une série de conférences sur l'éducation morale de la jeunesse masculine et le respect de la femme ». Evidemment, ce n'était pas la peine de chasser les aumôniers des régiments, de fermer les cercles militaires catholiques, pour donner officiellement à nos soldats ces prédicants.

On lit dans le même numéro de *l'Eglise Libre* (14 mars 1913) un virulent réquisitoire germanophile contre la guerre « aussi absurde que criminelle ». L'auteur trouve que Coligny avait trop de chauvinisme !! AIR, 31 mars 1913.

Boy-Scouts. — Notre excellent confrère *La Bastille* reproduit, dans son numéro du 29 mars 1913, un article paru dans la Revue *Le Devoir des femmes françaises*, sous la signature Lancelot.

Nous en extrayons les passages suivants :

« Des catholiques n'ont pas hésité à refuser leur adhésion aux Eclaireurs français ou de France. La présence dans le comité de Fr.·. M.·., de protestants et de libres-penseurs leur a paru un motif suffisant de suspicion. Toutefois, séduits par le programme alléchant de ces sociétés et désireux de faire bénéficier la jeunesse catholiques des exercices récréatifs et éducatifs qui forment la base du scoutisme, des « personnalités éminentes du catholicisme » se sont décidées à fonder, pour la seule jeunesse catholique, des organismes semblables.

« C'est à Bruxelles qu'une *Association de Boy-Scouts Catholiques* a été organisée sous le patronage des RR. PP. Jésuites, dans le but « d'empêcher « les jeunes catholiques d'entrer dans les Boy-Scouts maçonniques, en leur « offrant, à eux aussi, des exercices qui leur plaisent, une vie qu'ils aiment.

« Les Boy-Scouts catholiques ne font pas profession de neutralié ; ils por-
« tent officiellement le nom de *Boy-Scouts Catholiques* et, par leur serment, « ils s'engagent à remplir leurs devoirs envers Dieu. »

« Cette organisation donne-t-elle, comme le croient « des personnages éminents du monde ecclésiastique », des garanties d'absolue sécurité pour les consciences catholiques ? M. Copin-Albancelli ne le pense pas... »

Il y a du reste une œuvre qui n'est « ni protestante ni maçonnique », et qui donne d'excellents résultats, quoiqu'on en parle peu :

« Il s'agit de la *Fédération gymnastique et sportive des patronages de France*, que préside un catholique convaincu et militant, le docteur Michaux. Et pourtant, cette fédération groupe actuellement 43 unions régionales, 1.250 sociétés, 125.000 gymnastes : « elle s'est imposée maintenant au respect de ses pires adversaires et égale, par le nombre, la qualité et la discipline de ses athlètes, les plus anciennes Fédérations ».

« Qu'attendent nos catholiques épris de scoutisme pour affilier leurs patronages de jeunes gens à cette fédération franchement et purement catholique, au lieu de les lancer inconsidérément dans des milieux protestants ou athées ? »

(*La Bastille*, 29 mars 1913).

— On écrit de Rome à l'excellent journal *La Vigie :*

« La question des Boy-Scouts préoccupe vivement ici les milieux catholiques. On y reconnaît la marque originale de la Maçonnerie anglo-saxonne. Celle-ci reste vaguement déiste, alors que la Maçonnerie latine est athée. Un respect correct de l'Etre suprême ; une considération profonde de soi-même, c'est-à-dire de sa propre « respectabilité » : voilà bien, en effet, le caractère original — anglais — du boy-scoutisme.

« Or, telle est justement la tactique aujourd'hui autorisée de la véritable Maçonnerie, de la haute secte internationale. Récemment encore le Congrès de Washington, en face de l'athéisme brutal des Grands-Orients latins, l'affirmait de nouveau, en reconnaissant l'obédience italienne des Loges écossaises (dont le Suprême Commandeur est le Révérend Fera, ministre protestant à Florence) contre le Grand-Orient de Rome (dont le Grand-Maître est Ferrari, du rite symbolique)...

« L'origine et l'adoption maçonniques du boy-scoutisme semble indiscutables, en dépit de son côté vaguement religieux ou respectueux de la religion. Ce côté-là est même le plus dangereux. Ce qu'il a de bon sert, en effet, à tromper d'excellents catholiques ou à endormir leurs méfiances. Mais que peuvent désormais dire même ces libéralisants, toujours à gauche des véritables fidèles, toujours en dehors de toute action vraiment et spécifiquement catholique ? La déclaration de S. E. le cardinal Amette, archevêque de Paris, et celle de S. G. Mgr Fuzet, archevêque de Rouen, n'ouvriront-elles pas enfin les yeux de nos optimistes impénitents à l'égard de ce nouveau

« chat enfariné », de ces défenseurs à tout prix d'un système qui consiste à habiller en quakers et à baptiser d'un nom anglais nos jeunes gens ».

(*La Vigie*, 6 mars 1913

Conférences. — Les lignes suivantes sont extraites d'une conférence faite le 25 février dernier par M. l'abbé Roger Duguet, à la salle Jeanne-d'Arc, sur la presse catholique romaine intégrale. Après avoir montré la nécessité, pour les catholiques, de s'intéresser aux choses internationales, le conférencier ajoute :

« D'autant que vous n'ignorez pas le nom de l'ennemi. Lui aussi est international, sinon dans le beau sens de catholique, du moins dans celui d'interlope. Il fait, par dessus les frontières, la contrebande des idées subversives. Et la Révolution, c'est-à-dire l'antique Synagogue, grossie des sectes protestantes et devenue la Franc-Maçonnerie, a juré de reconquérir enfin le monde au compte de Satan, son maître, sur Jésus-Christ. Le spectacle de ce suprême assaut, nous l'avons aujourd'hui sous les yeux.

Et déjà, voici nos églises en ruines, nos écoles fermées, nos religieux en exil, le Concordat déchiré, l'apostasie officielle. Mais ne croyez pas que l'épreuve ne frappe que nous. Ce n'est que notre part d'une immense défaite. Voyez l'Italie aux mains d'un pouvoir sacrilège et spoliateur, dont l'insolent triomphe a détrôné le Pape-Roi et fait du Pontife, souverain de la Ville Eternelle, père des hommes et modérateur des nations, un vieillard prisonnier de quatre murailles. Ecoutez le cri de l'Espagne, que le Roi très Catholique vend au banquier de ses plaisirs. Regardez l'Eglise Portugaise en proie à son 93; les agitations de l'Extrême-Orient idolâtre, les brutalités du vaste schisme russe, l'immense empire de la Réforme parmi la race anglo-saxonne, l'Afrique encore en friche. Et n'apercevez-vous pas la lueur qui monte de là-bas, vers l'Orient, où des millions de chrétiens comme vous en sont à choisir, parmi les horreurs des massacres, des incendies et des pires outrages, entre la fureur orthodoxe et la domination du croissant ?...

« De même que la persécution religieuse a procédé chez nous par étapes, selon les préparations savantes de l'opinion, abattant tour à tour les ordres religieux, les dispenses militaires du clergé, l'organisation des fabriques, l'ambassade de Rome, le Concordat lui-même et jusqu'aux fondations sacrées des morts, — de même, à travers le monde, sur un même thème, qui est la guerre à l'Eglise de Jésus-Christ, nous retrouvons partout le même programme, mais à ses différents degrés d'application...

« L'école, par exemple, ici confessionnelle, est pourtant déjà soustraite au contrôle officiel de l'Eglise ; interconfessionnelle ailleurs, ou simplement religieuse et spiritualiste, elle devient tout à fait neutre, mais morale encore, puis sans Dieu, ni loi, ni patrie : partout la secte s'efforce de la ravaler au moins d'un échelon pour l'acheminer vers l'athéisme et toutes les impiétés, sous prétexte de liberté de conscience. Comme si partout le premier droit, le premier devoir et la première liberté nécessaire des enfants chrétiens n'était pas d'apprendre à connaître et à aimer Jésus-Christ !...

A peine la plupart des Catholiques consentent-ils à envisager l'œuvre de la Franc-Maçonnerie dans les désastreux effets de son action locale. Son action parallèle, dans les pays même limitrophes, leur échappe comme un fait étranger, en dehors de leurs préoccupations... Tandis que la Secte opère partout sur un plan symétrique, international, avançant ici, reculant là, mais toujours dans un dessein identique, comme un joueur d'échecs qui sur le damier remue ses pièces selon ses vues secrètes, les nôtres, en ordre dispersé, résistent sans entente et perdent sans savoir pourquoi, la partie... »

(*La Vigie*, 6 mars 1913).

CONFÉRENCES ANTI-MAÇONNIQUES. — Le 26 février, à 9 h. du soir, M. Flavien Brenier a fait dans la salle de la réforme sociale une conférence sur « la Franc-Maçonnerie et la Révolution de Portugal ».

« Ma tâche est difficile, dit en commençant l'orateur, et extrêmement délicate. J'ai à parler de la révolution portugaise devant des Portugais ; je m'efforcerai de vous intéresser en évitant de commettre des incursions imprudentes ou incorrectes dans le domaine de la politique intérieure d'un pays où nous comptons de nombreux amis ».

« Nous qui avons été formés par la discipline catholique, nous qui voyons d'instinct dans les institutions, dans les organisations humaines, la forme de l'Eglise Catholique, nous avons une manière d'envisager l'histoire qui n'est pas toujours juste. Ainsi nous sommes portés à nous représenter la Franc-Maçonnerie comme une construction compliquée, modelée sur la savante hiérarchie de l'Eglise. C'est une erreur. »

C'en est une autre bien plus grande de croire que la formation catholique fausse le jugement en histoire.

Le Conférencier fait l'historique de la Franc-Maçonnerie au Portugal, en remontant à Pombal, initié à une Loge de Londres en 1742, et à sa lutte contre les jésuites.

M. Brenier montre ensuite comment les Francs-Maçons ont été les alliés de Napoléon « semant la révolution dans le monde ». C'est pourquoi, en 1817, des mesures rigoureuses furent prises contre les Loges.

Don Miguel représente « la véritable incarnation de la lutte contre la Franc-Maçonnerie ».

A propos des événements contemporains, l'Orateur porte ce jugement :

« Peut-être me permettrez-vous de dire que, malgré leur courage et leur sang-froid, ni la reine, ni le prince Manoel ne furent à la hauteur de leur mission : ne pas poursuivre les régicides était une faute ; appeler au pouvoir un Maçon qui avait pris part à l'attentat était plus qu'une faute ».

— Le 5 mars, M. Brenier a donné une seconde conférence sur la « Révolution Jeune-Turc et la Franc-Maçonnerie ». Il fait l'historique de la secte en Turquie :

« En 1730, la première Loge turque fut fondée par des navigateurs anglais de passage. En 1738, on compte quatorze Loges régionales. Chose surprenante ! l'encyclique *In eminenti*, par laquelle, le 28 avril 1738, le Pape Clément XII défendait aux catholiques du monde entier de s'affilier à la société des Francs-Maçons, fut obéie et observée par le sultan de Turquie ».

Notons cette appréciation du conférencier :

« En général, nous connaissons mal l'Islam, nous nous faisons de lui une fausse opinion. Il n'est plus du tout la religion qu'avait fondée Mahomet. Les sociétés secrètes, l'ayant envahi peu à peu, l'ont déformé, perverti, dépravé. Et, comme il n'avait pas la forte organisation, la puissante hiérarchie de la religion catholique, l'Islam n'a pas pu résister à l'assaut des sociétés secrètes des sectes kabbalistes. Il n'est plus véritablement l'Islam ».

L'orateur a montré comment la Franc-Maçonnerie condamnée en 1740 par le Sultan, lui fut imposée en 1748 par l'Angleterre.

La Secte, en effet, a toujours été la servante des intérêts politiques anglais dans le monde.

M. Brenier fait ensuite un intéressant récit du rôle de la Maçonnerie dans les différents événements qui se sont déroulés en Turquie, en Egypte et dans toutes les autres possessions de l'Empire.

Il montre l'action des Juifs et des Francs-Maçons dans les dernières révolutions, dans le comité « Union et Progrès », dans le démembrement de la vieille Turquie.

« La révolution suit son cours mortel: moins d'un millier de Maçons tiennent et détruisent le grand empire que fut la Turquie. Les conservateurs représentent pourtant la presque totalité du pays, et ils laissent faire ! »

Le 12 mars, troisième conférence de M. Brenier sur « la Révolution persane et la Franc-Maçonnerie ».

Le conférencier commence par montrer la différence entre l'Islam persan et l'Islam turc. En Turquie, les pouvoirs politiques et religieux sont dans la même main. En Perse, ils sont complètement séparés. Et c'est de leurs luttes qu'est sortie la révolution persane. M. Brenier fait une rapide histoire du bâbisme, soutenu par les Anglais contre l'autorité légitime du Schah.

Le bâbisme se rattache à la Maçonnerie et au Martinisme. C'est lui qui, appuyé par l'étranger, a fait la dernière révolution.

Cette série de conférences a été excessivement intéressante. M.

Brenier a montré la Franc-Maçonnerie internationale à l'œuvre, semant la Révolution et la destruction partout où elle le peut.
Il ne reste plus qu'à déterminer au profit de quoi et de qui !

Conférences dans les Loges de la région Parisienne

I. Grand-Orient

28 *février*

La Philosophie positive. — Les crimes du sang et la préservation sociale. La Peine de mort et l'hygiène sociale.

Unité Maçonnique. — Les Fonctionnaires et le statut Maginot.

Les zélés Philanthropes. — Des moyens immédiats d'enrayer l'exode des Campagnes.

Admirateurs de Saint-Just. — Avortement criminel. Droit à l'avortement et Procédés anticonceptionnels.

1er *mars*

Unité-Fraternité. — Le Néo-Malthusianisme.

3 *mars*

L'Homme Libre. — L'organisation nationale de l'instruction et de l'éducation dans la démocratie au point de vue industriel, commercial, agricole et technique.

Les Droits de l'Homme. — Le syndicalisme. Son origine. Son but.

La Franche Amitié. — La légende de Jeanne d'Arc.

Arts et Métiers. — L'opium. Ses joies. Ses douleurs.

5 *mars*

L'Ecole Mutuelle et l'Atelier Socialistes. — Réflexions sur douze années de service dans l'enseignement. Education dans une démocratie.

La Clémente Amitié. — L'apprentissage et l'enseignement professionnel.

L'Union de Belleville. — Trois mois au Maroc.

Etoile Polaire. — Le sentiment religieux chez la femme.

6 *mars*

Les Frères Unis Inséparables. — Faut-il rétablir le service militaire de trois ans ?

L'Action Socialiste. — Démocratie et puissance militaire.

Force et Matière. — Déterminisme. Crime et responsabilité.

7 *mars*

L'Etoile de l'Avenir et de Seine-et-Oise. — Revision de la Constitution.

Voltaire. — L'enseignement en France. Ce qu'il est. Ce qu'il devrait être. Les causes de la dépopulation.

Le Progrès. — Les employés de commerce et la juridiction prud'hommale. De l'organisation pratique du travail.

Les Amis de l'Humanité. — Dans les Balkans.

10 *mars*

La Jérusalem écossaise. — Ten.·. Collective des RR.·. LL.·.. *L'Action socialiste — L'Education coopérative. — L'Etoile de l'Avenir de S.-et-O. — L'Evolution économique. — Ernest Renan. — Gnôthi Seauton. — Le Progrès. — Le Temple de l'honneur et de l'union.* — Habitations salubres à bon marché dans Paris.

La Renaissance. — Illégalités judiciaires à propos de l'affaire Marix. Réaction militariste. Ce que doit être l'organisation de la défense nationale en régime démocratique. — Devoir de la F.·. M.·..

La Réforme, or.·. de Saint-Maur. — Nazareth et la Crèche de Bethléem.

Les Etudiants.— L'Etude scientifique du travail des ouvriers ; la méthode Taylor. Communication au sujet des excès commis dans la guerre des Balkans.

France et Colonies. — La politique indigène en Indo-Chine. Les chansons populaires du Cambodge.

L'Indépendance. — De l'influence de l'art religieux sur l'art profane.

11 *mars*

L'Avenir. — Le Brésil.

L'Expansion française.— La morphine. La question de l'alcoolisme.

Liberté. — La vérité sur l'affaire Marix. Le Crédit au petit commerce et à la petite industrie. De l'évolution nécessaire de la Fr.·. Maç.·. au point de vue politique et social.

Fraternité. — L'Albanie inconnue.

12 *mars*

Unité maçonnique. — La réaction militaire et la Défense nationale.

Les Amis de la Tolérance. — Le Collectivisme au Convent. Les différentes méthodes de l'établissement des Salaires. Les échanges commerciaux.

La Lumière, or.·. de Neuilly. — La Turquie et les évènements balkaniques.

L'Effort. — L'Indigénat en Algérie.

Les Rénovateurs. — La Loi de trois ans, par le général Peigné, ancien

G.·. M.·. de la G.·. L.·. de Fr.·. ; plusieurs officiers se sont fait inscrire pour prendre part à la discussion.

13 *mars*

La Libre-Pensée. — Notre morale au milieu des morales contemporaines.

L'Alsace-Lorraine. — Analogies et contrastes entre la doctrine collectiviste d'Auguste Comte et les idées dominant actuellement dans nos At.·..

La Solidarité. — Le Logement populaire, la zone et les zoniers.

Les Vrais Amis, L.·. Chap.·.. — L'Education physique, son but au point de vue moral et social.

La Solidarité Nogentaise, or.·. de Nogent-sur-Marne. — L'Indigénat en Algérie.

Philosophie. — L'actualité politique.

14 *mars*

L'Union fraternelle. — Le Bluff des Habitations à bon marché.

Isis-Montyon. — Les Poisons mondains.

Les Zélés Philanthropes. — or.·. de Vaugirard. — Des moyens immédiats d'enrayer l'exode des campagnes.

15 *mars*

L'Evolution économique. — Aux pays balkaniques. L'affaire Marix.

16 *mars*

Amis de l'Humanité de Meulan. — L'Enseignement technique.

L'Espérance, or.·. de Palaiseau. — *Le Recrutement Maç.·..* Le Collectivisme.

Germinal. — Du mont Merle au Vésuve.

17 *mars*

Arts et Métiers. — La Division du travail ; la division de l'éducation.

La Chaîne d'Union. — La Réforme électorale, modification de la loi sur les incompatibilités parlementaires, responsabilité effective des Parlementaires et des Ministres.

Ernest Renan. — Le Problème de la Longévité.

Les Travailleurs socialistes de France. — La Loi de trois ans.

18 *mars*

Admirateurs de l'Univers. — Le Contrat de travail.

La Fédération universelle. — L'Espéranto.

La Justice. — Contre la Loi militaire de trois ans, son inutilité pour la Défense nationale, son danger social. L'utilité d'appartenir à un nouveau groupement dit « Le Pacifisme ».

La Fraternité des Peuples. — Néo-Malthusianisme. Organisation nationale de l'instruction et de l'éducation dans la démocratie, au point de vue commercial, agricole et technique.

Droit et Justice. — Etude sur le Néo-Malthusianisme.

Victor-Hugo. — Le Service de trois ans, par les FF.·. général Godard, capitaines Brossé et Rachou.

L'Internationale. — Le Service de Trois ans.

Tenue blanche collective par les RR.·. LL.·. *Amis de l'Humanité*; *Cœurs Unis Indivisibles*; *Défense Laïque*; *Emmanuel Arago*; *La Libre-Pensée*; *La Semeuse.* — Les Habitations salubres à bon marché dans Paris, avec projections lumineuses.

Gnothi-Seauton. — Les Israélites de Roumanie.

19 *mars*

L'Union de Belleville. — Un anarchiste individualiste peut-il être Franc-Maçon ?

Les Amis Bienfaisants. — L.·. Chap.·. Française et Ecossaise. — L'Espéranto. Le retour à la loi de trois ans.

L'Avant-Garde Maçonnique. — L'Afrique équatoriale.

Etoile Polaire. — Les Constitutions depuis 1789.

La Clémente Amitié. — La femme et l'enfant.

Germinal, or.·. de Joinville-le-Pont. — La Morale familiale.

Famille et Travail. — La protection légale du Petit Commerce. Examen de quelques lois nouvelles.

20 *mars*

La Parfaite Solidarité. — La Déclaration du G.·. O.·.; pourquoi a-t-elle été faite ?

L'Action socialiste. — L'art théâtral et la Démocratie.

La Semeuse. — La Constitution.

Force et Matière. — Le Développement de la Moto-Culture, ses causes ses conséquences.

Marcelin Berthelot. — Le Service de trois ans.

21 *mars*

Voltaire. — Affiliation du F.·. général Bosc, de la L.·. *L'Industrie*, or.·. de Saint-Etienne. — La Franc-Maçonnerie en Belgique.

La Démocratie Maçonnique. — Le Théâtre, son exploitation.

Union Socialiste. — La Guerre.

Le Chantier des Egaux. — Faut-il reconstruire le Grand-Orient sur l'emplacement actuel ?

Les Travailleurs, or.·. de Levallois ; *Les Rénovateurs*, or.·. de Paris ; *Les Précurseurs*, or.·. de Clichy. — Banquet en *tenue blanche* du VENDREDI SAINT, au temple Maçonnique, rue Casterès, 39, à Clichy, présidé par le T.·. Ill.·. F.·. Lebey, membre du Conseil de l'Ordre du G.·. O.·. de France.

22 *mars*

Le Niveau Social, or.·. de Saint-Mandé, Vincennes. — L'Artillerie française. Pourquoi aborder cette question ? n'y a-t-il pas quelque chose à faire ? par le F.·. X, capitaine d'artillerie.

26 *mars*

Les Rénovateurs. — Organisation du travail dans les Loges, les Convents et les Congrès.

L'Homme Libre. — Le problème de l'éducation dans la démocratie française.

La Lumière, 9, boulevard d'Argenson, à Neuilly. — Education rituélique.

Travail, Vérité, Justice, or.·. de Saint-Cloud. — Navigation aérienne à travers les âges.

27 *mars*

L'Homme Libre. — Le problème de l'éducation dans la démocratie française.

L'Economie Sociale. — La conquête de l'air. Aviation. Histoire. Emploi. Avenir.

Les Vrais Amis. — Pour la paix du monde.

La Solidarité. — Les armements allemands. Les projets militaires français.

Etienne Marcel. — L'alcoolisme. Ses causes et ses conséquences.

La Libre-Pensée. — La démocratie française et la situation internationale.

28 *mars*

Unité Maçonnique. — De la transformation de l'idée de puissance publique. Le mouvement corporatif. Conférence par T.·. C.·. F.·. Sergent, Vén.·. de la L.·. *Garibaldi*.

Les Forgerons de l'Avenir.— Sélections naturelles et Sélections sociales, par le F.·. B.·., membre de l'At.·..

La Philosophie positive. — Confidences musicales. Comment on compose. Comment on orchestre. Conférence par le F.·. Léon Moreau.

Le Centre des Amis. — Explication du Tapis de Loge. Lect. de la circ.·. concernant la VIe Manifestation maç.·. Internationale de la Paix et de la Fraternité universelle, à La Haye, 23 au 25 août 1913. Pourquoi les Francs-Maçons ont-ils *l'obligation* de s'y associer.

Conférence sur : La Femme et l'Idée maçonnique par notre B.·. A.·. F.·. Guignes.

30 *mars*

Liberté par le Travail.— L.·. chap.·. L'Instruction et l'Education, aux points de vue industriel, commercial et technique (question renvoyée à l'étude des LL.·.) par le F.·. Colas.

II. Grande Loge de France

27 *février*

Les Fidèles écossais Souv.·. Chap.·. 72. — De la répression pénale, avec projections des différents bagnes et pénitenciers.

28 *février*

La Justice n° 133. — La vie chère.

La Fidélité. — La vie chère.

La République. (Vén.·. d'hon.·. *ad vitam* et tit.·. F.·. général Peigné) — Les Réformes Militaires de M. Millerand, par le F.·. Félix Chautemps, député de la Savoie, premier Surv.·. de l'At.·..

Les Neuf Sœurs. — Du péristyle musical antique et moderne.

3 *mars*

La Semence. — Le statut des fonctionnaires.

6 *mars*

La Prévoyance. — L'alcoolisme au point de vue physiologique.

La Philosophie Sociale. — En pleine réaction militaire. Où en est le programme des républicains de 1869 ? Le service de trois ans. L'ère des pronunciamentos et des coups d'Etat.

7 *mars*

Les Hospitaliers Ecossais. — L'enseignement postscolaire.

Droit et Devoir. — La syphilis.

8 *mars*

La Fidélité. — L'alcoolisme. L'alcool, ses ravages sur l'organisme humain. L'alcool, fléau social.

Emmanuel Arago. — La déclaration.

10 *mars*

Le Mont Sinaï. — Armements et Finances publiques.

Minerve. — L'alcoolisme.

L'Acacia. — Causerie sur le Vénézuela.

11 *mars*

Le Libre examen. — La question minière en Afrique équatoriale française et le projet d'emprunt.

La Fédération maçonnique. —Histoire d'une mystification. Léo Taxil et l'Eglise Romaine.

La Montagne, or.·. de Ménilmontant. — La Grande Loge de France, sa création, son administration.

Francisco Ferrer. — Les Grands Etablissements financiers contre la nation.

12 *mars*

Les Amis inséparables, n° 159. — La vie chère.

La Nouvelle Jérusalem, Tenue en Loge d'Adoption. — L'Initiation de la Femme, conférence par le F.·. Oswald Wirth, directeur du *Symbolisme*.

13 *mars*

Alsace-Lorraine écossaise. — La Mission de l'Alsace par le F.·. Oswald Wirth.

La République. — Causerie sur les travaux de chemins de fer de l'Afrique équatoriale, avec projections.Comment parer aux indiscrétions commises, volontairement ou non, en dehors des LL.·.?

14 *mars*

La Justice, n° 133. — La vie chère.

Les Neuf Sœurs. — Balzac écrivain musical .La Dépopulation.

17 *mars*

La Nouvelle Jérusalem. — La Caisse centrale de Solidarité du Rite écossais. De l'Anarchie.

Minerve. — La Réaction militaire. La Loi de trois ans, les armements.

Travail et Vrais Amis fidèles. — La Prière laïque, par le T.·. Ill.·. F.·. Guinaudeau, G.·. M.·. Adj.·. de la G.·. L.·. de F.·..

18 *mars*

La Prévoyance n° 88. — L'Alcoolisme au point de vue physiologique.

Cosmos. — La Défense nationale, par le T.·. Ill.·. F.·. général Peigné, ancien commandant de corps d'armée, ancien G.·. M.·. de la G.·. L.·. D.·. F.·..

La Semence. — Les Missions laïques, leur œuvre aux colonies et à l'étranger, par le T.·. Ill.·. F.·. Guinaudeau.

La Fédération maçonnique. — Le renchérissement de la vie.

19 *mars*

Union et Bienfaisance. — La Représentation proportionnelle.

Les Trinitaires. — La Mission laïque par le T.·. Ill.·. F.·. Guinaudeau.

Les Héros de l'Humanité. — Historique de l'Imprimerie Nationale et de la Commandite.

Les Cœurs Unis Indivisibles. — La Police, ce qu'elle est, ce qu'il faut qu'elle soit.

Garibaldi, union universelle. — Le Devoir de solidarité maçonnique : quelle doit être l'étendue de ce devoir; peut-il exister des conflits entre les obligations que crée ce devoir et celles qui découlent de l'esprit de justice et d'équité ?

20 *mars*

Gœthe, L.·. travaillant en langue allemande. — Le Mouvement médical en France et en Allemagne.

L'Essor. — Essai sur la Jeunesse d'hier.

L'Education civique. — La vie chère, étude sur ses causes et sur les moyens de la solutionner, sinon de l'enrayer.

21 *mars*

L'Alliance. — Les Lois scolaires, l'Enseignement laïque et les œuvres postscolaires.

Les Hospitaliers socialistes. — Le Retour à la loi de trois ans.

Emile-Zola. — Le Service de trois ans, la loi de 1905 et les nécessités de la défense nationale.

La Jérusalem Ecossaise n° 99. — Avant la Tenue, dîner frat.·. du vendredi dit Saint. Réunion à 7 h. Brasserie Gruber, 15 *bis*, Boulevard Saint-Denis.

22 *mars*

331 *Qui ?... Vérité !* — La Vie chère. La Pâque nationaliste. La Loi de trois ans.

26 *mars*

Les Amis Inséparables. — La vie chère. La poste depuis son origine jusqu'à nos jours.

Union des Peuples. — L'or. Sa recherche. Son traitement. Ses usages.

Travail et Lumière, or.·. de Charenton-Saint-Maurice. — Le statut des fonctionnaires.

Le Portique. — La psychologie de la Vieillesse.

27 *mars*

Le Libre Examen. — Ten.·. sol.·. en L.·. d'Adoption. L'initiation dans la Maç.·.. Conférence par notre T.·. C.·. F.·. Richard, avocat à la Cour, membre actif de l'At.·.. Comment empêcher la guerre ?

La Fidélité. — Liberté ou monopole de l'enseignement. Conférences contradictoires : Pour la Liberté, par le F.·.E. Bourguignon, avocat à la Cour d'Appel. Pour le Monopole, par le F.·. Bon, Vén.·. de *La Renaissance*.

La République. — La vie politique à l'Hôtel-de-Ville. Conférence par le F.·. Fleurot, conseiller municipal de Paris.

Les Fidèles Ecossais. — De la Dépopulation ; ses causes, ses effets, ses conséquences.

28 *mars*

La Justice. — Le Cléricalisme et l'Ecole laïque. Suite de la discussion du rapport de notre T.·. C.·. F.·. Wackernie sur les menées du cléricalisme contre l'Ecole laïque.

Les Neuf Sœurs. — Une heure d'économie politique et sociale. Conférence par le T.·. C.·. F.·. Mercier.

L.·. de Perf.·. n° 385. *La Perfection écossaise.* — L'Indulgence.

Galileo Galilei. — Initiation Rit.·. des prof.·. Bordier, Granata, Montera et Mignotte. L'Esotérisme du Grade d'Apprenti, par le F.·. René Chaillié, 32e.

Réunions en dehors de la Région parisienne

Loges Mixtes

Les Loges mixtes *Le Droit Humain* du Mans, de Nantes et d'Auray ont adopté l'ordre du jour suivant :

« Considérant que la loi empêchant la femme de prendre part aux concours d'entrée dans les administrations de l'Etat est une loi d'ostracisme, la L.·. n° 34, « L'Humanité », émet le vœu :

« Que les lois, décrets et programmes soient revisés en tant qu'ils font obstacle à l'accession pour les femmes, soit par une interdiction directe, soit en ne permettant pas sa préparation personnelle, à des professions et fonctions dans lesquelles elles trouveraient un emploi de leurs facultés utiles à la société et des moyens d'existence pour elles et leurs familles.

« Que, dans l'ordre administratif, la femme puisse être appelée au même titre que l'homme et dans les mêmes conditions de salaire et d'avancement aux divers emplois : de bibliothèques et d'archives, à ceux de rédaction dans les administrations publiques, d'inspection divisionnaire du travail et de l'industrie, d'inspection de l'Assistance publique, de sténographie dans les assemblées délibérantes.

« Que, pour faciliter l'éducation professionnelle de la femme, les Hautes Ecoles lui soient ouvertes dans les mêmes conditions et avec les mêmes programmes qu'à l'homme. »

(*Le Rappel*, 23 mars 1913).

Fêtes et Banquets. — Le respect de la propriété et des convictions d'autrui sont des préjugés auxquels les Francs-Maçons de Guéret ont déclaré la guerre.

Dans l'ancienne chapelle de la Providence, magnifique établissement d'éducation dont pouvait s'enorgueillir le diocèse de Limoges, les FF.·. de la L.·. des *Préjugés vaincus* ont eu l'audace de faire donner récemment une soirée dansante. Des hommes qui, à Guéret, représentent officiellement l'épargne française ou qui assurent la vie et les biens des citoyens pour le compte d'une puissante Compagnie, ont estimé qu'il ne suffisait pas de voler aux catholiques leurs biens, mais qu'il fallait encore les outrager. Ils sont allés jusqu'à inviter à la soirée les jeunes filles anciennes pensionnaires de l'établissement. Quand on est débauché, c'est pour longtemps !

(*La Croix*, 26 mars 1913).

— Le Banquet annuel de la Société de la Libre-Pensée de l'arrondissement de Laon aura lieu le Vendredi dit Saint (21 mars 1903), à midi, dans la salle des Fêtes de la Loge maçonnique de Laon. Prière d'envoyer les adhésions à M. Pouillart, président, à Bruyères-et-Montbérault (Aisne).

(*Démocratie de l'Aisne*, 16 mars 1913).

Congrès.— Le Congrès maçonnique des Loges du Sud-Est s'est réuni à Cette, le jeudi matin 20 mars. Toutes les Loges de cette région étaient représentées par des délégués. Quelques très rares Loges, empêchées, s'étaient fait excuser.

Le Congrès a examiné diverses questions d'ordre philosophique, économique et politique, qui, toutes, ont été solutionnées dans un sens réellement et nettement réformateur. Il a terminé ses travaux le samedi 22, par un banquet que présida M. Debierre, sénateur du Nord, et président du Conseil de l'Ordre, assisté de plusieurs membres de ce Conseil.

Le prochain Congrès aura lieu à Nice, en 1914.

(*Le Petit Méridional* de Montpellier, 23 mars 1913).

— Le 20e Congrès des Loges de l'Afrique du Nord a ouvert ses travaux jeudi, 20 mars, dans le local de l'*Union Africaine*, 26, boulevard Sébastopol, à Oran.

Tous les ateliers maçonniques de la région nord-africaine ont répondu à l'invitation de l'*Union Africaine* et se feront représenter par 64 délégués à cette manifestation qui comptera dans les annales de la Maçonnerie. En voici d'ailleurs la nomenclature :

Algérie. — *Alger* : Bélisaire, Soleil Levant, Delta, Evolution Mutuelle ; *Batna* : L'Aurès ; *Biskra* : Excelsior ; *Blida* : Education Sociale ; *Bône* : Hippone ; *Boufarik* : L'Etoile de la Mitidja ; *Bougie* : L'Etoile du Sahel ; *Constantine* : Cirta, les Hospitaliers; *Guelma* : La Fraternelle de Kalama ; *Mascara* : L'Etoile ; *Médéa* : La Solidarité de Titteri ; *Miliana* : L'Union du Zaccar ; *Mostaganem* : Les Trinosophes Africains ; *Oran* : L'Union

Africaine, La Raison ; *Orléansville* : Les Frères Unis du Chéliff; *Philippeville* : Les Enfants de Mars; *Relizane* : L'Etoile de la Mina; *Sétif* : L'Union Sétifienne ; *Sidi Bel-Abbès* : Les Maçons Réunis ; *Souk-Ahras* : L'Etoile de la Numidie ; *Tizi-Ouzou* : L'Union de la Kabylie ; *Tlemcen* : L'Union de Tlemcen.

MAROC. — *Casablanca* : Le Phare de la Chaouïa ; *Tanger* : La Nouvelle Volubilis.

TUNISIE. — *Bizerte* : L'Aurore du XXe siècle ; *Sfax* : Le Phare de Thyna ; *Sousse* : la Nouvelle Hadrumète; *Tunis* : La Nouvelle Carthage, Salammbo, La Volonté.

Les Loges tunisiennes, en raison de leur éloignement, n'ont pu désigner des délégués au Congrès. Ajoutons que le Grand-Orient de France a désigné, pour suivre les travaux, un membre du Conseil de l'Ordre, M. Gabriel Colin, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.

JOURNÉE DU 20 MARS. — Il est procédé aussitôt à la réception officielle du délégué du Grand-Orient de France, des délégués des Loges représentées au Congrès, et à la vérification de leurs pouvoirs, puis à l'élection du bureau de l'Assemblée.

Par acclamation sont élus :

Président du Congrès, M. Servent, de la Loge *Delta* d'Alger ; 1er vice-président, M. Rinderhagen, de la Loge *Soleil Levant* d'Alger ; 2e vice-président, M. Vignon, de la Loge *Cirta* ; orateur, M. Larrieu, de Constantine, de la Loge *Les Enfants de Mars* de Philippeville ; orateur-adjoint, M. Chancogne, de la Loge *L'Etoile de Mascara* ; grand expert, M. Barbé, de la Loge *Solidarité de Titteri de Médéa* ; trésorier, M. Pattus, de la Loge *Union Africaine* d'Oran ; secrétaire, M. Sarda, de la Loge *Union Africaine* d'Oran.

Les Commissions sont aussitôt constituées pour étudier les rapports qui leur sont soumis.

Réunion des Commissions. — 1re Commission : Vœux divers. — Cette commission a étudié un certain nombre de vœux destinés à être soumis en séance plénière.

A 4 heures, le Congrès les discute.

Parmi les plus importants, citons un vœu relatif à l'enseignement de l'arabe dans toutes les écoles de l'Etat, ainsi conçu :

« Considérant que l'arabe tient une grande place dans les lycées et collèges de jeunes filles d'Algérie, et qu'il constitue dans nos écoles la seule langue vivante à enseigner pour le brevet supérieur, le congrès émet le vœu que cette langue soit admise pour le concours d'admission à Sèvres et dans toutes les grandes écoles de l'Etat. »

Un deuxième vœu ainsi conçu :

« Considérant qu'il est notoire qu'à Oran un grand nombre d'enfants d'âge scolaire demeurent sans instruction, faute d'écoles pour les recevoir, que pareille situation est à déplorer dans la majorité des villes de l'Algérie, que ces illettrés seront, en grande partie, investis dans une dizaine d'an-

nées des droits de citoyens français, qu'il est indispensable de les arracher à tout prix à l'ignorance si l'on veut que notre Algérie demeure attachée aux institutions républicaines et poursuive en paix son développement économique, émet le vœu que le Gouvernement général veuille bien demander aux délégations financières de voter largement les crédits nécessaires pour ouvrir des classes en nombre suffisant. »

JOURNÉE DU 21 MARS. — Le Congrès a discuté plusieurs questions à l'ordre du jour, parmi lesquelles nous citerons :

1° *L'Enseignement des Indigènes*

« Le Congrès des Loges de l'Afrique du Nord :

« Considérant que l'instruction des Indigènes des deux sexes est un des facteurs essentiels de la politique d'association et de rapprochement des races que la France pratique en Algérie à l'égard des Musulmans ;

« Considérant que l'instruction et l'éducation des femmes est le complément indispensable de l'œuvre entreprise ;

« Considérant que de bons maîtres, pourvus d'une éducation suffisante, sont seuls susceptibles de donner l'enseignement.

« Emet le vœu :

« 1° Qu'il y a lieu d'instruire les Indigènes ;

« 2° Que l'instruction qui leur sera donnée conserve un double caractère général et pratique, éducatif et utilitaire. Le programme comprendra l'enseignement du français, du calcul et de l'instruction civique, avec des éléments d'instruction professionnelle. Les cours d'apprentissage proprement dits devront parachever l'œuvre scolaire ;

« 3° Que l'instruction des fillettes indigènes soit entreprise dans les centres importants où le recrutement sera possible ;

« 4° Que les écoles auxiliaires, dites écoles-gourbis, avec leurs moniteurs, soient radicalement supprimées ;

« 5° Que l'école indigène soit rendue obligatoire, et que la suppression des écoles de Tolbas soit rendue effective, pendant les heures de classe, pour les enfants d'âge scolaire ;

« 6° Que la direction des écoles indigènes soit confiée de préférence à des maîtres français, ou, à défaut, aux seuls maîtres indigènes pourvus du brevet et sortis du Cours normal, et ayant fait preuve de qualités morales et pédagogiques. »

2° *Constitution de la propriété en Algérie*

« Considérant que la loi du 16 février 1897 constitue une mesure d'un caractère essentiellement provisoire ; que ses inconvénients, révélés par l'expérience, les abus de toutes sortes auxquels donne lieu son application, démontrent la nécessité d'une réforme radicale ;

« Que les travaux de la Commission Algérienne de 1901-1903 et de celle de 1906-1907, dont les conclusions ont été adoptées la même année par une Commission interministérielle, ont définitivement condamné le régime actuel pour aboutir à l'adoption de l'institution des livres fonciers, analogues au système dit de l'Act Torrens, déjà appliqué en Tunisie ;

« Qu'on obtiendra peut-être, pour les Européens, pour les Indigènes et la colonisation, quelques avantages en substituant au système de la loi de 1897 celui des projets algériens, mais sur deux points seulement :

« 1° L'immatriculation sur des livres fonciers de tous les droits réels opposables aux tiers, étant bien entendu que la procédure nouvelle sera aussi *rapide* et peu *onéreuse* que possible ;

« 2° Le caractère facultatif de cette opération, l'Etat ou les collectivités pouvant toujours requérir des enquêtes portant sur des périmètres déterminés, lorsque l'intérêt général sera en jeu.

« A titre de mesure transitoire, émet le vœu :

« Que toutes les dispositions nécessaires soient prises pour rendre applicable à toute l'Algérie (territoires du Sud compris) la loi du 16 février 1897, actuellement en vigueur ;

« Que les formalités de cette loi soient rendues plus rapides et moins coûteuses, en respectant les droits de chacun, particuliers, Etat, communes et autres collectivités.

« Dans ce dernier ordre d'idées :

« Préconise l'organisation d'un service autonome dirigé par des hommes compétents avec, à la tête de circonscriptions déterminées, des Commissaires-Enquêteurs réunissant les conditions nécessaires pour remplir convenablement leurs fonctions et soumis à un contrôle effectif et sérieux, comme il est de règle dans toutes les Administrations de l'Etat. »

JOURNÉE DU 22 MARS. — La séance du matin a été consacrée, à la discussion de la question relative à l'accaparement des denrées de première nécessité, à la cherté des vivres et aux moyens d'y remédier.

Le Congrès a divisé en deux grandes classes les causes du renchérissement de la vie.

a) Causes permanentes ou naturelles : les accaparements, trusts, cartels, spéculations, les intermédiaires entre le consommateur et le producteur, le développement du bien-être, l'élévation des impôts, la non utilisation des richesses du sol et de la mer, l'abus du crédit, la dépopulation des campagnes, l'imperfection des lois sociales et les nécessités de la paix armée.

b) Causes accidentelles ou artificielles : récoltes déficitaires résultant des conditions climatériques défavorables ;malaises et conflits internationaux, qui apportent la perturbation dans la production et l'échange ; maladies épidémiques chez les animaux d'élevage, amenant par contre-coup une plus grande consommation d'autres produits ; lois de protectionnisme.

Considérant que l'état social actuel ne permet pas de supprimer radicalement les causes du renchérissement de la vie, le Congrès préconise comme mesures susceptibles d'y apporter des améliorations :

1° Le développement des coopératives de production et de consommation, qui ont pour effet de supprimer les intermédiaires inutiles ;

2° La création d'institutions de crédit pour ces coopératives ;

3° Le vote et l'application aussi rapides que possible de lois pénales contre les accapareurs et les agioteurs ;

4° La réforme du tarif douanier et des tarifs de transport ;

5° La taxe sur le pain, la viande et le lait, et la régularisation des cours des blés et des farines ;

6° La suppression des impôts de consommation et de l'établissement de l'impôt global sur le revenu ;

7° La réglementation de la vente à tempérament ;

8° L'extension des œuvres des habitations à bon marché ;

9° La lutte contre l'alcoolisme ;

10° La remise en usage du centime monétaire, qui n'a jamais cessé d'être légal ;

11° Le perfectionnement des procédés de conservation par le froid.

En fin de séance, divers vœux ont été adoptés et d'autres renvoyés devant le Congrès de 1914, qui se tiendra à Constantine.

Le banquet de clôture. — A midi, les délégués des Loges et les Francs-Maçons de l'Oranie, au nombre de deux cent cinquante, se réunissaient dans la grande salle des Fêtes de la Loge, où était servi le banquet de clôture.

Des discours importants y ont été prononcés par MM. Servent, de la Loge *Delta* d'Alger, président du Congrès ; Larrieu, de la Loge *Les Enfants de Mars*, de Philippeville, orateur ; Rouby, délégué de *La Grande Loge de France* ; Colin, délégué du *Grand-Orient* de France ; Oliva, de *l'Union Africaine* ; Dejean, de la Loge de Saïda, et Séguy, de *l'Union du Zaccar*, de Miliana.

L'assemblée s'est ensuite séparée aux cris de : « Vive la République ! »

(*L'Algérie*, 30 mars 1913).

Les Filiales de la Franc-Maçonnerie

ACTION LAÏQUE

La Ligue d'Action et de Défense Laïques. — Dimanche prochain 9 mars, la Ligue d'Action et de Défense Laïques et la Renaissance Républicaine donneront deux réunions : l'après-midi à Mayenne, et le soir à Laval, à l'occasion de la constitution de deux nouvelles sections de la Ligue.

(*Le Rappel*, 4 mars 1913).

Voir ci-dessous le compte rendu de ces deux réunions.

— La section de Cannes a constitué son bureau comme il suit : président, Jourdau, conseiller d'arrondissement ; secrétaire, Charvalin ; trésorier, Pierre Hugues ; délégué, Garcin.

(*Le Rappel*, 8 mars 1913).

Des conférences sont en préparation à Fontainebleau, Meaux, Mormant et Moret pour la Seine-et-Marne.

(*Le Rappel*, 13 mars 1913).

Union Amicale de Solidarité. — Dîner familial, demain dimanche, à 7 heures du soir, au siège social, 15 *bis*, boulevard Saint-Denis.

(*Le Rappel*, 16 mars 1913).

— Nos amis d'Orléans veulent élever un monument à Etienne Dolet, victime de l'intolérance cléricale. Nous invitons tous les Libres-Penseurs à adresser leur obole à M. Suffice, 13, rue Etienne-Dolet.

(*Le Rappel*, 16 mars 1913).

— *Défense laïque.* — Les républicains de Laval organisaient, samedi dernier, une grande manifestation en faveur de la défense laïque, à laquelle prirent part, comme orateurs : MM. le docteur Beauvisage, sénateur du Rhône, et Paul-Hyacinthe Loyson, directeur des *Droits de l'Homme*.

La réunion était présidée par M. le docteur Dupré, adjoint au maire de Laval ; il présenta tout d'abord les excuses de M. Edmond Daube, rédacteur au *Rappel* et secrétaire général de la Ligue d'Action et de Défense Laïques, qui, à la dernière heure, avait été retenu à Paris par de douloureux devoirs de famille. Ensuite, dans une allocution bien sentie, le docteur Dupré présente les deux orateurs.

M. le sénateur Beauvisage, président de la Ligue d'Action et de Défense Laïques, prend le premier la parole. Dans une conférence fort documentée, il montra l'activité déployée par le parti clérical dans l'Europe entière. Il parla de la bataille engagée par l'Eglise de France autour de l'école et montra à quels résultats avait conduit la politique suivie en ces dernières années.

Enfin, il montra la nécessité d'une action laïque menée vigoureusement, et engagea les pères de famille à se grouper en grand nombre dans la Ligue de Défense et d'Action Laïques. A de nombreuses reprises, l'orateur fut chaleureusement applaudi.

Puis M. Paul-Hyacinthe Loyson prit la parole. C'est avec une conviction ardente qu'il montra les résultats malheureux de la politique « d'apaisement » suivie depuis sept années. Il retraça par des exemples frappants la lutte que l'instituteur isolé est obligé de soutenir dans les campagnes et montra la nécessité d'une action laïque, rapide et énergique.

Une ovation fut faite à l'orateur, dont la parole ardente fit vibrer l'auditoire tout entier.

Deux contradicteurs, M. de la Chapelle, et M. Poirier Coutancay, président de la Jeunesse catholique de la Mayenne, essayèrent de soutenir la thèse opposée ; mais l'auditoire sut faire justice de cette audace, et l'ordre du jour suivant fut voté à l'unanimité moins 6 à 8 voix :

« Les citoyens de Laval, réunis au nombre de 600 environ, le 8 mars, au Palais de l'Industrie, après avoir entendu MM. le docteur Beauvisage, sénateur du Rhône, et Paul-Hyacinthe Loyson dans leur conférence sur « La Défense Laïque ».

« Considérant que la crise de l'école laïque est beaucoup plus grave qu'on n'ose l'avouer, et qu'en particulier, dans les départements de l'Ouest la guerre civile la plus acharnée a été déclarée aux instituteurs ;

« Constatant d'ailleurs que le monopole clérical s'impose en fait par une pression éhontée de la part des hobereaux et du clergé.

« Demandent au Gouvernement de prendre enfin d'énergiques mesures pour assurer la défense de l'école laïque et la surveillance de l'école libre, mesures qui s'affirment en actes et non en paroles, comme par le passé ·

« Et réclament des parlementaires républicains qu'ils répudient, une fois pour toutes, la politique de « l'apaisement », qui n'est, en réalité, qu'une complaisance hypocrite à l'égard de nos pires ennemis.

— Le lendemain, après midi, une autre manifestation avait lieu à Mayenne, présidée par M. Bordeau, membre de la Ligue d'Action et de Défense Laïques et président de l'Union démocratique mayennaise. Au bureau, avaient pris place MM. le docteur Dupré, de Laval, et Lucher, président du Comité radical de Mayenne.

M. le sénateur Beauvisage, infatigable et toujours jeune, a le premier la parole ; il parle de l'urgente nécessité de mener une action énergique en faveur de la défense laïque. Il montre tous les services que la Ligue peut rendre à l'école et aux instituteurs, et il invite tous les républicains à se grouper autour de l'école. Une magnifique péroraison vaut à M. le sénateur Beauvisage les applaudissements enthousiastes de la foule qui se pressait dans le théâtre.

M. Paul-Hyacinthe Loyson parle ensuite de cette funeste politique, dite de « l'apaisement », que les gouvernements suivent depuis de trop longues années. Il retrace l'historique de la campagne menée contre l'école et ses maîtres. Il parle des derniers incidents de Couffouleux avec une telle émotion que nous avons vu dans l'auditoire quelques hommes et de nombreuses dames avec des larmes dans les yeux. Il oppose avec avantage la foi laïque à la foi chrétienne, si pourrie d'égoïsme et de vil intérêt.

Une admirable péroraison, toute vibrante d'émotion, valut à l'orateur une ovation enthousiaste.

Un ordre du jour fut voté à l'unanimité des 500 personnes présentes, demandant « que le gouvernement prenne d'énergiques mesures pour défendre l'école laïque et surveiller l'école libre, et réclamant des parlementaires républicains qu'ils répudient la si funeste politique de l'apaisement. »

Ce fut une bonne journée pour l'école laïque.

(*Le Rappel*, 18 mars 1913).

Féminisme. — *L'Union Fraternelle des Femmes* tiendra sa prochaine séance à la salle des commissions de la mairie du 9e arrondissement (6, rue Drouot), le jeudi 6 mars, à 3 heures très précises.

Ordre du jour : Rapport sur le féminisme mondial, par Mme Orka, secrétaire du Congrès permanent du féminisme international ; A propos de la *Joconde*, par M. Luzopée ; Infirmières laïques, causerie de Mme Bourdin ; Le service de la femme à la patrie et la dépopulation, conférence par Mme A. Moll-Weiss, directrice de l' « Ecole des mères ».

(*Le Rappel*, 6 mars 1913).

— *La Ligue Française pour le Droit des Femmes* donnera son banquet annuel au restaurant Maubert, 104, rue Richelieu, le vendredi soir 14 mars, sous la présidence de M. Marcel Sembat, député de la Seine, assisté de nos collaborateurs Louis Martin, sénateur du Var, et Ferdinand Buisson, député de la Seine.

(*Le Rappel*, 9 mars 1913).

Le Suffrage des Femmes (siège social : 151, rue de la Roquette). — Réunion demain jeudi, à trois heures, à la mairie du 11e arrondissement, place Voltaire. Mme Hubertine Auclert parlera des manifestations des suffragistes et de l'action directe en France et en Angleterre. Entrée libre.

(*Le Rappel*, 13 mars 1913).

Voir aussi plus haut, l'article *Loges mixtes*.

Jeunesses laïques. — *Les J. L. dans l'Allier*. — Nous savons que, grâce à la bonne propagande de notre ami Louis Nesson, plusieurs sections de Jeunesses Laïques ont été fondées dans le Bourbonnais. Elles ont donné preuve de leur activité à plusieurs reprises.

Ces sections viennent de se grouper en une Fédération départementale des Jeunesses Laïques et Républicaines de l'Allier, qui a pour but d'établir des relations suivies entre les sections adhérentes, de développer et de coordonner ces sections, enfin de recruter de nouvelles adhésions. Un Congrès annuel des membres de la Fédération se réunira dans une ville du département, où le secrétaire général rendra compte de son mandat et exposera la situation dans l'Allier.

Nous sommes heureux d'apprendre que les jeunes ont manifesté une fois de plus leur sympathie à notre camarade Louis Nesson, qui est à la tête du mouvement des jeunes républicains de l'Allier, en le nommant secrétaire général de la Fédération départementale.

(*Le Rappel*, 12 mars 1913).

La Jeunesse Laïque Parisienne vient d'inaugurer la série des fêtes de cette année par une séance familiale, donnée à ses membres dans la salle de l'U. P. du 18e (7, rue de Trétaigne).

La soirée commença par une partie de concert qui nous permit d'applaudir, au piano, les talents variés de Mlle Menassé, de Mmes Perrin et Pestie et de notre tout jeune camarade Henri Levin. Mme Dupont, qui avait bien voulu prêter à la « Jeunesse Laïque Parisienne » le concours de son admirable voix, obtint un légitime succès. Le public fit à la gracieuse artiste une chaleureuse ovation.

Une petite causerie sur *l'Art théâtral*, que notre vice-président, P.-H. Loyson, directeur des *Droits de l'Homme*, devait nous faire, ne put avoir lieu, notre ami ayant été retenu loin de Paris par nos camarades bretons pour porter dans cette rude province la bonne parole républicaine.

La fête se termina par une sauterie qui fit la joie de toute la jeunesse de la section.

Nos félicitations aux organisateurs de cette jolie soirée et à René Lays, le sympathique secrétaire général.

(*Le Rappel*, 13 mars 1913).

Cercle des Annales de la J. L. — Aujourd'hui, à neuf heures, au sous-sol du Café Turquetti, 84, boulevard Saint-Germain, réunion mensuelle. Discussion de la « Représentation scolaire proportionnelle ». Sont inscrits pour la discussion : MM. Ch. Berthomieu, Guy-Grand, Edmond Daube.

(*Le Rappel*, 14 mars 1913).

Le Congrès de 1913. — Le Congrès aura lieu à Lyon.

Ordre du jour du Congrès. — Parmi les diverses questions proposées, la C. E. remarque que plusieurs sections sont d'accord pour exprimer, sous diverses formes de propositions, un souci commun qui a retenu l'attention de la réunion plénière. C'est le souci de définir, de préciser et d'affirmer notre doctrine, notre rôle, notre action. Il a paru à l'assemblée que, de même que le Congrès de Moulins avait marqué une nouvelle phase de la vie de notre Fédération, en la transformant profondément, de même il fallait que du Congrès de Lyon sortît en quelque sorte la « charte des Jeunesses laïques de France ».

La C. E. a été unanime à penser que notre prochain Congrès national devait être un grand et large débat où serait traité à fond tout ce qui concourt à notre raison d'être, à la supériorité de la doctrine du Libre Examen, qui est le nôtre, à la nécessité impérieuse d'une action énergique et sans relâche.

La C. E. a donc adopté comme sujet de congrès une seule question, celle de : *Religion et Laïcité.*

Comme on le voit, elle est vaste et elle peut d'ailleurs être subdivisée de manière à occuper toutes les séances du congrès. Son importance, au triple point de vue philosophique, politique et social, n'échappera à personne ; de même nos camarades voient déjà tout le parti qu'on peut en tirer pour dégager, en conclusion, la Déclaration des Jeunesses laïques de France.

Pour expliquer la concision du titre, un plan sera envoyé aux sections. Ce plan sera contenu dans une prochaine circulaire, où seront donnés en outre divers détails de la réunion plénière de la C. E., qui n'avaient pas leur place dans ce bulletin public, étant donné leur caractère d'ordre intérieur.

(*Le Rappel*, 18 mars 1913).

Lundi dernier, a eu lieu, à la Maison du Peuple, sous les auspices de vieux militants, la première réunion en vue de la formation d'une Jeunesse laïque à Rodez. De nombreux jeunes gens de 16 à 25 ans, encadrés de sincères laïques, avaient répondu à l'appel du comité organisateur, tous plus ardents les uns que les autres...

En somme, soirée des plus réconfortantes pour l'idée laïque, et qui se trouve résumée dans la réflexion suivante entendue de la bouche d'un jeune adhérent :

« Nous ne sommes pas, nous, les camelots du roy ; nous voulons être les « Camelots de la République laïque », avec la dignité et la tolérance ».

(*Le Rappel*, 27 mars 1913).

On nous prie d'insérer la motion ci-dessous :

« La Jeunesse laïque de Lunel, émue du mouvement nationaliste qui se traduit dans le pays par divers symptômes ;

« Considérant que nos dirigeants se laissent trop influencer par les manifestations des partis rétrogrades, s'ils ne les inspirent pas ;

« Affirme son patriotisme aussi ardent que celui des Jeunesses réactionnaires, mais qui ne s'inspire pas du même idéal ;

« Proteste contre la loi dite de trois ans, qui serait une œuvre antidémocratique et qui ferait peser sur la classe ouvrière, par le jeu des dispenses inévitables, les méfaits du militarisme. »

(*Le Radical*, 21 mars 1913).

JEUNESSES RÉPUBLICAINES. — *J. R. du* 2e, 37, rue Radziwill. — Conférences avec projections lumineuses. Soirée littéraire et musicale.

J. R. du 11e, 12 *bis*, rue Saint-Maur. — Conférence : les Poètes de la Libre-Pensée, par Gustave Hubbard, sous la présidence de Charles Beauquier, député du Doubs.

J. R. de Noisy. — Nos amis de la J. R. de Noisy-le-Sec viennent de fonder une école d'apprentissage.

J. R. de Mirecourt. — L'Union Postscolaire vient d'être fondée.

(*Le Rappel*, 7 mars 1913).

J. R. du 4e. — Conférence rue des Blancs-Manteaux, nº 21, à 9 heures, par M. Peltier, avocat. Massenet, avec auditions.

J. R. du 14e. — Conférence 15, rue Montbrun, sur Robespierre, par M. Osmont.

(*Le Rappel*, 8 mars 1913).

Union des Jeunesses. — Aujourd'hui, à neuf heures, amphithéâtre Richelieu, à la Sorbonne, et sous la présidence de M. Maurice Faure, vice-président de la Ligue d'Action et de Défense Laïques, grande conférence de M. La Flize, professeur au lycée Lakanal, sur *Le lendemain de l'Ecole.*

Congrès des J. R. — La commission exécutive a décidé que le Congrès de l'Union aurait lieu à Reims. Trois questions seront à l'ordre du jour :

1º Défense nationale. Rapporteur : Louis Ripault ; 2º Capital et travail. Rapporteur : René Parod ; 3º Féminisme. Rapporteur : Mercier.

(*Le Rappel*, 12 mars 1913).

J. R. du 3e. — Aujourd'hui, à 9 heures, au siège social, 10, rue Dupetit-Thouars, conférence : *Un Idéal* ; des origines, du but de la vie humaine ; D'où sortons-nous ? Où allons-nous ? Que devenons-nous ? par M. le doc-

teur Paul-Vital Badin, suivie d'une partie artistique. On jouera *Un Monsieur qui prend la mouche*, comédie en un acte, de Labiche.

(*Le Rappel*, 13 mars 1913).

J. R. du 3e. — « Impressions de voyage en Egypte », avec projections, par M. Eugène L'Hoest, sculpteur.

(*Le Rappel*, 14 mars 1913).

J. R. du 3e, 10, rue Dupetit-Thouars. — Culture physique, boxe, au préau de l'école de la rue Béranger.

J. R. du 14e, rue Montbrun, 15. — « Constantinople », conférence avec projections de M. Maskel.

(*Le Rappel*, 15 mars 1913).

J. R. du 3e, 10, rue Dupetit-Thouars. — Pour les sorties cyclistes qui vont commencer, s'adresser au camarade Brancq, 34, rue Pastourelle.

J. R. du 11e, 12 *bis*, rue Saint-Maur. — Au siège, à 8 heures, grande soirée anniversaire, avec le concours du groupe théâtral.

(*Le Rappel*, 16 mars 1913).

J. R. du 3e, 10, rue Dupetit-Thouars. — Visite des ateliers d'orfèvrerie de la Chambre syndicale de la bijouterie, de l'orfèvrerie et de la joaillerie. Rendez-vous à 9 h. 45, 2, rue de la Jussienne. Football à Folangis. Escrime au siège social.

J. R. du 4e, 21, rue des Blancs-Manteaux. — Petit Palais. Rendez-vous à 9 h. 30, Métro Champs-Elysées. (Musée de la Ville de Paris).

J. R. du 9e, 25, rue Bergère. — Visite du Sénat, sous la conduite de M. Rivet, questeur. Rendez-vous au siège social, à 9 heures.

J. R. du 11e, 12 *bis*, rue Saint-Maur. — A deux heures, matinée dansante.

J. R. du 20e, 142, rue des Pyrénées. — Salle Gambetta, 1, rue des Gâtines, matinée dansante.

(*Le Rappel*, 17 mars 1913).

Union des Jeunesses, 37, rue Radziwill. — Le prochain Congrès des J. R. aura lieu le 1er novembre, à Reims.

J. R. du 3e, 10, rue Dupetit-Thouars. — Culture physique.

J. R. du 20e, 142, rue des Pyrénées. — Groupe théâtral et musical.

(*Le Rappel*, 19 mars 1913).

Contre le service de trois ans. — La Jeunesse Républicaine du XIXe arrondissement, que préside notre ami Desvaux, la Jeunesse Laïque et la Jeunesse Socialiste de cet arrondissement, organisent, de concert, pour ce soir, un grand meeting contre le service de trois ans.

Cette réunion aura lieu à la salle des Trois-Pavillons, 39, rue Bolivar. (Métro Buttes-Chaumont).

Parmi les orateurs : MM. Thalamas, député ; Séailles, professeur à la Sorbonne ; Paul-Hyacinthe Loyson, directeur des *Droits de l'Homme* ; Miguel Almereyda, du Parti socialiste.

Entrée gratuite.

La section d'*Action Française* de l'arrondissement ayant invité les camelots du roi à venir faire de l'obstruction, nous engageons tous nos amis à se rendre nombreux à ce meeting.

Jeunesse Républicaine du IIIe arrondissement. — Ce soir, à 8 heures et demie, au siège, rue Dupetit-Thouars, soirée musicale. Weber, Mendelssohn, Schumann, Wagner. Causerie par M. Stéphane Weber, membre actif de la *J. R.* du IIIe. Avec auditions de morceaux de musique exécutés par MM. Roland, Robert et Hélène Delpech (piano) et M. René Horr (violon). — Entrée publique et gratuite.

(*Le Rappel*, 20 mars 1913).

J. R. du 3e, 10, rue Dupetit-Thouars. — Conférence de M. L. Durand : *Gloria Victis*. De Paris à Constantinople à travers les Balkans, par projections.

J. R. d'Oran. — La section a élu son bureau, qui est ainsi composé : président, M Chaseray ; vice-président, M. Antoine ; trésorier, M. Pariente ; secrétaire, M. Léonetti.

(*Le Rappel*, 27 mars 1913).

J. R. du 3e, 10, rue Dupetit-Thouars. — Demain, football à Polangis. Escrime au siège social.

J. R. du 5e. — Demain, visite de la Chambre des députés. Rendez-vous à 9 h. 30, devant la grille.

J. R. du 9e, 25, rue Bergère. — Demain, soirée dansante au siège social.

J. R. du 11e, 12 *bis*, rue Saint-Maur. — Demain, matinée dansante avec orchestre.

J. R. du 20e, 142, rue des Pyrénées. — Aujourd'hui, bal de nuit, 1, rue des Gâtines, salle Gambelle, sous la direction de M. George, professeur.

(*Le Rappel*, 30 mars 1913).

Libre-Pensée. — Pour la sixième fois, le groupe de Libre-Pensée « L'Alliance Athée du 13e » réunit en un banquet gras les libres-penseurs du 13e.

Ce banquet aura lieu le 21 courant, à 8 heures, dans les salons Guénin, 2, place d'Italie.

Il fait appel aux républicains libres-penseurs et les invite à venir protester contre le maigre imposé par l'Eglise.

On trouve des cartes, au prix de 3 fr. 25, chez le citoyen Bonnet, 60, avenue d'Italie. — Le secrétaire : *Paul Dobelle*.

(*Le Rappel*, 21 mars 1913).

Le F.·. Hubbard, secrétaire général de la Libre-Pensée de France, est allé présider le banquet du Vendredi-Saint à l'Ile de Ré. On a voté l'ordre du jour suivant :

Les Libres-Penseurs de l'Ile-de-Ré, réunis à la mairie de Sainte-Marie-de-Ré, le 21 mars cette année, le vendredi (dit Saint) protestent contre le souvenir exclusif donné aux victimes des prêtres et des autorités de Jérusalem, et associent au souvenir du crucifié, ceux de Socrate, Giordano Bruno, d'Etienne Dolet et Jeanne d'Arc et de toutes les victimes de toutes les théologies.

(*Nouveau courrier de l'Ouest*, La Rochelle, 26 mars 1913).

Ligue des Droits de l'Homme. — *Comité central.* — Le premier grand meeting d'une campagne qui s'organise contre l'affolement militaire actuel aura lieu ce soir, à 8 heures et demie, au manège du Panthéon, rue Lhomond (5e).

Il importe que tous les républicains s'associent à cette manifestation urgente. Tous les ligueurs de Paris et de la banlieue y sont instamment conviés.

Section Monnaie-Odéon. — La section demande au comité central d'accentuer sa campagne pour l'affirmation des sentiments pacifiques du peuple français et le développement des institutions d'arbitrage international ;

Exprime son hostilité au régime de trois années d'encasernement ; propose l'étude d'un véritable système de défense nationale, et déclare que la Ligue doit, en *tous cas*, demander que les charges imposées aux citoyens soient absolument égales, ainsi que l'exige la Déclaration des Droits.

En conséquence, elle soumet à l'opinion publique et aux sections de la Ligue les points sur lesquels devront porter leur attention :

1° Impôt de guerre, progressif, sur les revenus supérieurs à 10.000 francs ;

2° Suppression de toutes dispenses ou adoucissements, pour des catégories, quelques déguisements qu'ils affectent, quelques prétextes dont ils se colorent ;

3° Affichage des décisions motivées des conseils de revision, l'examen de ces conseils ayant obligatoirement lieu à la résidence ;

4° Recours de tout citoyen contre ces décisions ;

5° Classement dans les unités combattantes de tous les citoyens reconnus propres au service armé, tous les services administratifs étant confiés à la main-d'œuvre civile ;

6° Rapprochement de toutes les troupes aux frontières, dans les camps d'instruction, loin des garnisons agréables pour les fortunés, démoralisantes pour tous.

(*Le Rappel*, 16 mars 1913).

Seance du 17 mars 1913. — La Ligue des Droits de l'Homme, section Saint-Georges-Rochechouart, considérant que le projet de la loi de trois ans ne répond pas, comme le prétendent ses partisans, à une nécessité de défense nationale ;

Considérant qu'elle repose sur une inexactitude, que les troupes de couverture française sont à peu près égales en nombre aux troupes de couverture allemande, et que la nouvelle loi, telle qu'elle est conçue, n'appellerait point, en cas de mobilisation, un combattant de plus sous les drapeaux ;

Considérant enfin que ce projet de loi militaire profiterait surtout à des opérations financières et qu'avant de le voter, il importe d'abord que le Parlement exige du Gouvernement la justification de l'emploi de tous les crédits mis depuis de nombreuses années à la disposition du ministère de la guerre en dehors des crédits budgétaires ;

Invite tous les républicains à coordonner leurs efforts pour faire pression sur leurs élus ;

Emet le vœu que le Comité central organise, de concert avec tous les groupements républicains, une campagne énergique de protestation pour renseigner exactement l'opinion publique et faire échec à la réaction.

(*Le Rappel*, 21 mars 1913).

— Les membres de la section lilloise de la Ligue des Droits de l'Homme, réunis en assemblée générale le 16 mars dernier, se déclarent fermement attachés à la fois à l'indépendance et à la dignité nationales et à la paix entre les peuples.

Réclament énergiquement des pouvoirs publics qu'on ne se résolve à l'accroissement du budget de la guerre et au service de trois ans, qu'après une étude sérieuse qui en démontrerait l'impérieuse nécessité.

Estiment que les gouvernements doivent s'efforcer d'alléger le fardeau de la paix armée en favorisant les tentatives faites pour réduire simultanément les armements.

Et affirment leur désir de travailler au maintien de la paix en appuyant toute campagne tendant à l'institution d'une procédure d'arbitrage pour régler tous les conflits entre les nations.

(*Le Rappel*, 27 mars 1913).

UNIVERSITÉS POPULAIRES. — *U. P. du Faubourg Saint-Antoine, n°* 157. — M. Léon de Bercy : l'Argot. De l'influence des sentiments sur la création des verbes argotiques. Auditions par Anne de Bercy.

U. P. Zola, 44, rue Planchat. — Cours de coupe, couture, espéranto

U. P. Gervaisienne. — Cours de sténographie.

U. P. de Meaux. — Cours de violon élémentaire et supérieur.

Fédération des U. P. — Dimanche 9 mars, reprise des conférences-promenades sur l'histoire de Paris. Le Palais de Justice, la Conciergerie (partie historique) et la pointe ouest de la Cité. Guide : M. Burnand, bibliothécaire de la Ville de Paris. Rendez-vous à 2 heures précises, devant le Palais de Justice. Se munir de sa carte.

(*Le Rappel*, 4 mars 1913).

. . . .

U. P. du Faubourg Saint-Antoine, n° 157. — H. Péquignat : le Socialisme

international et l'idée de patrie. — Dans la première salle (Ecole ouvrière), F. Delaisi : la Structure économique, les salaires et le coût de la vie.

La Semaille, 21, rue Boyer. — Bibliothèque.

U. P. Gervaisienne. — Arithmétique, géométrie, coupe, couture.

U. P. de Meaux. — Cours : broderie, dessin géométrique.

(*Le Rappel*, 6 mars 1913).

U. P. du Faubourg Saint-Antoine, 157. — Docteur Piouffle : les Paradis artificiels et les poisons intellectuels. L'opium, opiophagie et fumeries dans l'Extrême-Orient et en France. Prophylaxie et moyens curatifs (avec projections).

U. P. de Meaux. — Bibliothèque.

(*Le Rappel*, 7 mars 1913).

U. P. du Faubourg Saint-Antoine, n° 157. — M. L. Ourticq : Rubens (avec projections), dans la première salle. — D. Halévy : Charles Maurras (*suite*) (critique et discussion).

La Semaille, 21, rue Boyer. — Les Quinze-Vingts, pauvres aveugles, du dix-huitième siècle à nos jours (projections) par M. P.-M. Eyvrard, archiviste de l'hospice.

U. P. Zola, 44, rue Planchat. — Cours de modes pratiques.

U. P. Russe, 28, rue Serpente. — Le capitalisme moderne, par A. Borowoï.

U. P. Gervaisienne. — Cours : comptabilité, diction.

U. P. de Meaux. — Cours : diction, espéranto.

(*Le Rappel*, 8 mars 1913).

U. P. du Faubourg Saint-Antoine, n° 157. — M. J. Ochsé : D'île en île. Voyage à Taïti et aux Iles Sous-le-Vent (avec projections inédites). Récitations par Mlle Ventura, de l'Odéon. Audition de l'*Ile du Rêve*, de Reynaldo Hahn, par Mlle Henriquez.

U. P. Gervaisienne. — Cours de chant réservé aux dames.

U. P. Zola, 44, rue Planchat. — Conférence.

(*Le Rappel*, 9 mars 1913).

U. P. du Faubourg Antoine, 157. — Exposition de l'œuvre de Cappiello. La Chanson pour tous, par Xavier Privas et Francine Lorée-Privas.

La Semaille, 21, rue Boyer. — Bibliothèque.

U. P. Gervaisienne. — Cours d'espéranto trois degrés.

U. P. de Meaux. — Cours : Solfège, chant. Bibliothèque.

(*Le Rappel*, 12 mars 1913).

Fédération des U. P., 28, rue Serpente. — Dimanche 16 mars, visite de l'Association Haüy pour le bien des aveugles. Rendez-vous à 9 h. 3/4, rue Duroc, 9.

U. P. du Faubourg Antoine, 157. — E. Vaughan, directeur des Quinze-Vingts : les Livres des aveugles. Comment on les imprime (avec démonstration d'une nouvelle presse et de caractères mobiles en relief). — Première salle : Ecole ouvrière, par F. Delaisi.

La Semaille, 21, rue Boyer. — Bibliothèque.

U. P. Gervaisienne. — Arithmétique, géométrie, coupe, couture.

U. P. de Meaux. — Dessin géométrique, broderie.

(*Le Rappel*, 13 mars 1913).

U. P. du Faubourg Antoine, 157. — Mlle Agnès Borgo, de l'Opéra : Un peu de chant. — Première salle : D. Halévy : Nous et les nôtres ; Péguy.

U. P. Gervaisienne. — Escrime, hygiène.

(*Le Rappel*, 14 mars 1913).

U. P. du Faubourg Antoine, 157. — Reynaldo Hahn : la Musique évocatrice (causerie avec chant).

La Semaille, 21, rue Boyer. — « Camille Desmoulins », par M. Vincent, sénateur.

U. P. Zola, 44, rue Planchat. — Cours : mode pratique.

U. P. Russe, 28, rue Serpente. — A 9 heures et demie. M. A. Borovoï : Capitalisme moderne.

U. P. Gervaisienne. — Comptabilité, diction.

U. P. de Meaux. — Cours : Récitation et diction.

(*Le Rappel*, 15 mars 1913).

U. P. du Faubourg Antoine, 157. — M. d'Estournelles de Constant, sénateur : Impressions d'Amérique.

Soirées Ouvrières de Montreuil, 15, rue Arsène-Chéreau. — M. Neveux : Pages de la Révolution (projections).

U. P. Gervaisienne. — Cours : chant (réservé aux dames).

(*Le Rappel*, 16 mars 1913).

U. P. du Faubourg Antoine, 157. — Représentation de *Tartuffe*, pièce en cinq actes, de Molière, jouée par Raphaele Osborne, Bonvalet (de l'Odéon) et les camarades de notre théâtre populaire. Causerie de F. Nozières.

U. P. Russe, 23, rue Serpente. — A 8 heures et demie, cours sur l'histoire de la philosophie, par A. Auxientieff.

U. P. Gervaisienne. — Solfège, violon élémentaire et supérieur, mandoline, piano.

(*Le Rappel*, 17 mars 1913).

Federation des U. P., 28, rue Serpente. — Dimanche 23 mars, visite de l'exposition des Artistes décorateurs, sous la conduite de M. Monod, vice-président de la Société des Artistes décorateurs. Rendez-vous à 9 h. 3/4 précises, Pavillon de Marsan, 107, rue de Rivoli.

U. P. du Faubourg Antoine, 157. — M. Jean Julien : le Théâtre libre.

U. P. Gervaisienne. — Cours : escrime, hygiène.

(*Le Rappel*, 21 mars 1913).

U. P. du Faubourg Antoine, 157. — M. Max Goth : le Droit d'auteur aux artistes. Une réforme qui s'impose, ses partisans, ses ennemis. Dans la première salle, Daniel Halévy : Charles Péguy (critique et discussion).

U. P. Russe, 28, rue Serpente. — Cours, par A. Borovoï : le Capitalisme moderne.

La Semaille, 21, rue Boyer. — Coopération et syndicalisme, par M. P. Delpech.

U. P. Zola, 44, rue Planchat. — Cours : mode pratique.

U. P. Gervaisienne. — Cours : comptabilité, diction.

U. P. de Meaux. — Cours : récitation et diction, espéranto.

(*Le Rappel*, 22 mars 1913).

U. P. du Faubourg Antoine, 157. — M. H. Maitrot (boxe), avec démonstration.

U. P. Gervaisienne. — Cours : chant réservé aux dames ; solfège.

(*Le Rappel*, 23 mars 1913).

U. P. du Faubourg Antoine, 157. — Eddy Lévis ; L'amour à l'hôtel de Rambouillet. Dans la première salle, Ecole ouvrière.

La Semaille, 21, rue Boyer. — Bibliothèque.

U. P. Gervaisienne. — Cours : coupe, couture, assemblage, arithmétique et géométrie.

U. P. de Meaux. — Cours : dessin géométrique.

(*Le Rappel*, 27 mars 1913).

Fédération des U. P. — Dimanche 30 mars, musée du Louvre, conférence de M. L.-A. Lichy : La statuaire grecque. Rendez-vous à neuf heures trois quarts, cour du Louvre, sous l'horloge.

U. P. du Faubourg Saint-Antoine, 157. — M. A. Kownacki : La philosophie de Bergson. La durée réelle, les deux aspects de la vie consciente.

U. P. Gervaisienne. — Hygiène, escrime.

(*Le Rappel*, 28 mars 1913).

U. P. du Faubourg Saint-Antoine, 157. — M. P. Lombard : *la Poésie fantaisiste*, Représentation de *Pierrot posthume*, de Th. Gautier.

U. P. Gervaisienne. — Cours de chant réservé aux dames.

(*Le Rappel*, 30 mars 1913).

DIVERS. — *Ecole de la Paix*, Hôtel des Sociétés Savantes, 28, rue Serpente. — Cours gratuit à 8 h. 1/2 du soir : Vers la foi pacifiste, par

M. Horace Thivet, directeur fondateur de l'Ecole de la Paix et du Pacifisme Intégral.

(*Le Rappel*, 9 mars 1913).

Les sociétés. — *Amicale Lazare-Carnot.* — M. Edouard Petit, inspecteur général de l'Instruction publique, délégué de M. le ministre de l'Instruction publique, assisté de M. le maire de Colombes et de M. le député de la circonscription, a présidé, dimanche, la fête inaugurale de l'Amicale Lazare-Carnot, association d'anciens élèves et patronage laïque.

M. Alcide Guiffard, secrétaire de l'Union démocratique pour l'éducation sociale, délégué de la Ligue de l'Enseignement, a fait une conférence sur les œuvres péri-scolaires et en particulier sur les « Petites A. ».

Une brillante partie artistique organisée par l'Amicale a été offerte aux invités.

(*Le Rappel*, 12 mars 1913).

Société Républicaine de l'Eure. — Demain mercredi, à 9 heures, au siège social, 7, place de l'Hôtel-de-Ville, conférence : *les Origines du Christianisme, son influence religieuse, politique et sociale*, par M. Léon Guiffard, avocat à la Cour d'appel de Paris.

(*Le Rappel*, 19 mars 1913).

Vendredi soir 14 mars, à 8 h. 1/2, manège du Panthéon, 51, rue Lhomond, grand meeting : « Contre l'affolement militaire ».

Président : M. Séailles, professeur à la Faculté des lettres.

Orateurs : M.M de Pressensé, président de la Ligue des Droits de l'Homme ; P.-H. Loyson, directeur des *Droits de l'Homme* ; Seignobos, professeur à la Faculté des lettres ; Gley, professeur au Collège de France ; Lapicque, professeur au Muséum. Prix d'entrée : o fr. 25.

(*Le Rappel*, 13 mars 1913).

Comité d'action radicale et radicale socialiste. — Aujourd'hui, à 9 heures du soir, établissement Jehlen, 86, rue Gravel, conférence par M. Gros, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel : *la France et les armements allemands.*

(*Le Rappel*, 14 mars 1913).

Enseignement. — **Voici le texte de l'arrêt rendu le 4 mars par la chambre civile de la Cour de cassation, dans le procès intenté à M. Luçon, cardinal archevêque de Reims, par l'Amicale de la Marne.**

« Attendu qu'à la différence de la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels, la loi du 1er juillet 1901 sur les associations, n'a formulé aucuneirestriction, soit quant aux personnes qui peuvent former entre elles un contrat de cette nature, soit quant à l'objet qu'elles peuvent se

proposer en s'associant, sous la seule réserve des prohibitions dictées par l'article 3 ; que, par suite, il est loisible aux fonctionnaires de constituer des associations pour l'étude et la défense de leurs intérêts professionnels, pourvu que le but qu'ils leur assignent soit licite ;

« Attendu, d'autre part, que, de l'ensemble des dispositions de l'article 6, il résulte que la capacité civile des associations régulièrement déclarées et leur droit corrélatif d'ester en justice sont limités aux actes nécessaires à l'accomplissement de l'objet en vue duquel elles ont été contractées et qui doit être défini par leurs statuts ;

« Attendu que l'arrêt attaqué constate que l'Association fraternelle des institutrices et instituteurs publics et laïques du département de la Marne et la Fédération des amicales d'institutrices et d'instituteurs publics de France et des colonies, ont acquis la capacité juridique déterminée par l'article 6 en remplissant la formalité de la déclaration préalable prescrite pour les associations par l'article 5 de la loi et pour les unions d'associations par l'article 7 du décret du 16 août 1901 ;

« Que l'Association fraternelle a pour objet de resserrer les liens de confraternité et de solidarité entre les instituteurs et institutrices de la Marne et des élèves de l'école normale, de prendre part aux congrès des travaux d'instituteurs et aux réunions importantes organisées en faveur de l'instruction populaire et d'étudier par son conseil d'administration les questions touchant aux intérêts matériels et moraux des instituteurs et aux œuvres d'éducation sociale et post-scolaire ;

« Que la fédération a pour but de travailler à la défense des intérêts moraux et matériels des instituteurs, de resserrer les liens de bonne confraternité entre eux et de faciliter l'échange de leurs vues en matière d'éducation et d'enseignement ;

« Attendu que l'arrêt déclare que ces dispositions sont relatives non seulement aux intérêts de carrière, mais encore à la défense de tout ce qui contribue moralement à la prospérité de l'enseignement primaire et au bien de ses maîtres dans leurs rapports avec les personnes étrangères à l'école comme avec leurs chefs ;

« Attendu que cette interprétation des statuts attribue aux associations défenderesses un objet incompatible avec les lois relatives à l'organisation de la fonction publique et par suite, illicite ;

« Attendu, en effet, que les passages du document incriminé relevés dans l'assignation et retenus par l'arrêt ne visent pas spécialement les membres des deux associations en cause, mais bien l'ensemble des instituteurs et institutrices laïques de France, que lesdites associations ne représentent pas ;

« Qu'ils sont de nature à compromettre la considération du personnel entier de l'enseignement primaire et à diminuer ainsi l'autorité d'un service public dont la direction et la surveillance incombent à l'Etat ;

« Attendu que les fonctionnaires, en s'associant, peuvent légitimement se proposer de défendre leurs intérêts de carrière et qu'il leur appartient alors de poursuivre l'annulation des mesures prises en violation des dispo-

sitions législatives ou réglementaires et susceptibles de causer un dommage soit à tous, soit à chacun d'entre eux ;

« Mais qu'ils ne sauraient, sans usurper les attributions essentielles de l'Etat, assumer, à l'encontre des tiers, la protection des intérêts généraux de la fonction qu'ils exercent et dont l'administration supérieure doit demeurer seule juge et gardienne exclusive ;

« Que leur reconnaître une pareille prérogative serait assimiler les associations qui leur sont permises, aux syndicats, qui leur sont interdits ;

« D'où il suit que ni l'Association fraternelle des instituteurs de la Marne, ni la Fédération des amicales d'instituteurs n'avaient qualité pour déférer à la justice des attaques qui ne pouvaient avoir pour résultat de mettre en péril les intérêts professionnels de leurs membres et qui étaient dirigées, sans considération de personnes, contre le fonctionnement de l'enseignement primaire public et laïque en France.

« Attendu qu'en décidant le contraire, l'arrêt attaqué a faussement appliqué le premier des deux articles susvisés et violé le second.

« Par ces motifs,

« Casse et annule l'arrêt de la Cour de Paris du 4 janvier 1911, et renvoie devant la Cour d'appel d'Orléans... »

(*Le Rappel*, 12 mars 1913).

Le Comité administratif de la Fédération des Amicales primaires de France et des Colonies a tenu sa réunion annuelle, au Palais de la Mutualité, de neuf heures du matin à midi, et de deux heures après midi à huit heures du soir.

Le président, M. Roussel, instituteur à Paris, et le vice-président M. Montjotin directeur d'école à Riom, ont dirigé, tour à tour, les débats. Les délégués étaient au moins quatre cents...

L'arrêt récent de la Cour de cassation, relatif au procès des évêques et ne reconnaissant pas aux associations placées sous le régime de la loi de 1901 le droit d'ester en justice, a donné lieu à une discussion très calme et fort intéressante. L'ordre du jour suivant, présenté par la commission permanente, a été adopté à l'unanimité :

« Considérant qu'aux termes de l'arrêt de la Cour de cassation du 4 mars 1913, la défense des intérêts professionnels et en général de « tout ce qui contribue moralement à la prospérité de l'enseignement primaire et au bien de ses maîtres dans leurs rapports avec les personnes étrangères à l'école comme avec leurs chefs » constitue un acte illicite entraînant la dissolution des Amicales d'instituteurs constituées d'après la loi du 1er juillet 1901 ;

« Considérant que le même arrêt ne reconnaît pas à une Association le droit d'ester en justice pour obtenir réparation d'un préjudice corporatif, sous prétexte que le groupement ne réunit pas l'unanimité des intéressés ;

« Considérant que, pour refuser aux fonctionnaires le bénéfice de la loi du 21 mars 1884, M. Maginot, au nom de la Commission parlementaire d'administration générale, affirme que la loi du 1er juillet 1901 donne à leurs Associations le droit de défense des intérêts professionnels — ce que conteste l'arrêt de la Cour de cassation ;

« Mais, considérant que la jurisprudence admet pour un syndicat : 1° Le droit de défendre les intérêts de la profession ; 2° le droit d'ester en justice pour réparation d'un préjudice corporatif quand le syndicat ne groupe pas toute la collectivité atteinte ;

« Considérant enfin que, même avant la loi de 1901, les gouvernements ont demandé aux instituteurs de mettre en commun leurs initiatives d'ordre professionnel dans l'intérêt même du service de l'enseignement primaire ;

Le Congrès,

Décide de poursuivre la procédure actuellement engagée devant les tribunaux ;

Et donne mandat au camarade Roussel de représenter la Fédération devant la Cour d'appel d'Orléans, chargée par la Cour de cassation d'examiner l'affaire à nouveau.

M. Glay a également rapporté la question de la défense laïque. Il a rendu compte des démarches faites par le bureau de la Fédération...

Des délégués ont proposé la nationalisation de l'enseignement. Cette question a été réservée pour le prochain Congrès.

Ne voulant pas prêter à critique et se faire accuser de sectarisme, le Congrès a purement et simplement adopté le vœu suivant, présenté par la Commission permanente de la Fédération :

« Considérant que l'enquête de la Fédération des Amicales a établi l'impérieuse nécessité de défendre l'enseignement laïque, non seulement par une réorganisation de l'école publique, mais encore par une modification de la loi sur les établissements privés ;

« Considérant que, trop souvent, les écoles publiques — notamment dans l'Ouest — sont désertées au profit des écoles privées à la suite d'actes de pression, de violences, de menaces et de voies de fait ;

« Considérant que, contrairement aux dispositions de l'amendement Jules Roche, l'Etat ne peut se désintéresser de l'enseignement donné dans les écoles libres —, que d'ailleurs, même sous la monarchie de Juillet, le ministre de l'Instruction publique Guizot avait affirmé la nécessité d'un contrôle ;

« Considérant que l'ouverture de nouvelles écoles privées dans les communes où les établissements publics sont suffisants pour assurer la fréquentation scolaire ne peut que troubler le fonctionnement du service de l'enseignement primaire et, par répercussion, amener des dissensions souvent graves dans les populations ;

« Considérant enfin, en présence du développement méthodique des œu-

vres postscolaires confessionnelles qu'il y a lieu de donner aux organisations similaires laïques un statut légal, et que l'intérêt bien compris de l'éducation des adultes exige l'obligation de la seconde scolarité ;

Le Congrès,

Emet le vœu qu'à l'occasion de la discussion des projets de loi sur la fréquentation scolaire et la défense laïque, le Parlement complète les résolutions qui lui sont présentées par la Commission de l'enseignement :

1° En modifiant le statut de l'enseignement privé, notamment en ce qui concerne l'ouverture et la surveillance des établissements libres, le recrutement du personnel, l'emploi des livres, l'organisation des examens, le contrôle des garderies ;

2° En organisant l'œuvre postscolaire obligatoire avec orientation professionnelle. »

(*Le Rappel*, 23 mars 1913).

— Le Comité antijuif et antimaçonnique de la Loire-Inférieure a communiqué une note à la presse à propos de la visite faite par M. Poincaré à la Ligue maçonnique de l'Enseignement. Il rappelle aux catholiques :

Ce qu'écrivait le 9 novembre 1909, le F.·. Dessoye, président de la Ligue, au président de la Fédération des Amicales des Maîtres et Maîtresses d'Ecoles laïques. — « Dans cette bataille, où nul de ceux qui ont l'âme vraiment démocratique et républicaine ne saurait hésiter à prendre place, nous tenons à vous dire que la Ligue française de l'Enseignement tout entière est avec vous, et que vous pouvez compter sur tout son concours. »

Comment, le 1er mars 1913, au Trocadéro, le même et sempiternel F.·. Dessoye, rapporteur des projets de défense laïque les plus abominables, les plus sectaires qu'on ait jamais vus (d'après M. Bauregard, républicain indépendant), a reçu et harangué le nouveau Président de la République, M. Raymond Poincaré. — « Je suis assuré, Monsieur le Président, de répondre à votre sentiment en vous adressant ce soir notre hommage de gratitude et d'affectueux respect ; c'est aussi à l'effort persévérant de la France républicaine pour la diffusion d'un enseignement laïque, c'est-à-dire libéral et tolérant, patriotique, démocratique et républicain que va notre pensée. »

En quels termes M. Raymond Poincaré, ayant à ses côtés Mme Poincaré, son épouse, a répondu à ce « morceau d'architecture » — « Au nom du gouvernement de la République, je vous félicite, Messieurs, de votre heureuse propagande et je vous remercie des services si précieux et si désintéressés que vous rendez à la France et à la démocratie. »

((*Express de l'Ouest*, Nantes, 15 mars 1913).

— Extraits d'un article de M. Théodoric Legrand, directeur de *l'Instituteur Français* :

« Je suis pour les Amicales qui n'ont d'autre but que la défense des intérêts professionnels. Je suis contre les Amicales qui font de l'action « politique » et qui tendent à se substituer aux autorités légalement établies...

« Je suis nettement, catégoriquement contre la Fédération des Amicales — la Fédération actuelle —, dont les attaches à certain parti politique ne sont plus un mystère pour personne, depuis que des syndicalistes avérés sont à sa tête, et qui n'est, en somme, qu'une association de combat contre la hiérarchie et l'autorité...

« Dans nombre de départements, l'Amicale est devenue la propriété, la « chose » d'une douzaine ou d'une demi-douzaine d'ambitieux qui s'élisent *mutuellement* aux principales fonctions du bureau, et qui font d'autant plus de bruit, d'autant plus de tapage qu'ils ont besoin eux-mêmes de s'illusionner sur l'importance du bataillon dont ils se disent les chefs...

« Ce sont des inspecteurs d'académie qui se prêtent complaisamment à la comédie de la « juridiction amicaliste », qui prennent au « sérieux » les « délégués corporatifs », qui les font collaborer à leur « administration », tout en sachant bien qu'ils ne représentent souvent qu'une minorité audacieuse...

« Les rares Amicales qui représentent les « traditions » de l'Ecole sont les moins bien vues et les moins bien considérées. On les traite de « réactionnaires ». On ne les dissout pas, parce qu'on ne le peut, mais on saisit toute occasion de manifester à leur égard une visible antipathie, voire même une sorte de défiance ! »

(*L'Instituteur Français*, 1er avril 1913, p. 397).

— Le même auteur écrit un peu plus loin :

« La *Fédération des Amicales* peut cacher son jeu sous les beaux mots d' « union », et de « concorde ». Mais nous, nous n'oublions pas, nous n'oublierons jamais qu'elle a proclamé solennellement à l'un de ses Congrès que la « *Direction d'Ecole* » était une « *institution monarchique* » à « *faire disparaître* »...

(*L'Instituteur Français*, 1er avril 1913, p. 401).

Et, après avoir constaté qu'il y a des instituteurs violemment attaqués, que l'école laïque a des adversaires de mauvaise foi, que quantité d'enfants ne vont pas à l'école, que les écoles privées sont prospères, que, dans certaines régions, les instituteurs ne jouissent plus de la considération qu'ils avaient autrefois, M. Théodoric Legrand termine ainsi :

« Ma conclusion, je la trouve dans une belle lettre collective que m'adressent une centaine d'instituteurs du centre de la France. Ils m'écrivent :

« A la veille des débats qui vont avoir lieu à la Chambre sur la *défense* « *laïque*, dites donc bien haut qu'en fait de « défense », nous sommes nom- « breux, qui demandons seulement qu'on nous protège... contre la gêne, « sinon contre la misère ».

« Voilà qui est fait, et maintenant assez de la « défense laïque ». Tournons la page ! »

(*L'Instituteur Français*, 1er mars 1913, p. 392).

Ce n'est pas l'avis de la Franc-Maçonnerie qui a inventé ce nouveau brandon de discorde.

La « Fédération des Amicales d'instituteurs » a prié ses présidents départementaux de répondre à certaine circulaire, que les présidents ont eux-mêmes envoyée aux membres de l'Amicale du département. Il est édifiant d'en connaître le texte :

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX ŒUVRES DE PROPAGANDE ANTILAÏQUE.

Commune de

1° ŒUVRES DE PROPAGANDE. Existe-t-il dans votre commune : Un cercle d'études sociales ? Un cercle catholique ? Un groupement de pères de famille ? Une confrérie du Tiers-Ordre de Saint-François ? Une congrégation d'Enfants de Marie ? Une confrérie du Saint-Rosaire ? Une confrérie du Saint-Sacrement ? Ou d'autres œuvres ? Existe-t-il un Bulletin paroissial ? Des journaux sont-ils distribués, ainsi que des fascicules de propagande ?

(Importance de ces œuvres. — Nombre d'adhérents.)

2° ECOLES LIBRES. Existe-t-il : une garderie ? Une école maternelle ? Une classe enfantine ? Une école primaire de garçons ? Une école primaire de filles ? Ces écoles ont-elles des comités de dames patronesses ? Exerce-t-on une pression, par la distribution de secours en nature, par intimidation, etc. ? Les dames font-elles le catéchisme ? L'œuvre du trousseau fonctionne-t-elle ? Importance de ces écoles. Où puisent-elles des ressources ?

3° ŒUVRES POST-SCOLAIRES. Existe-t-il : Une œuvre de placement des anciens élèves ? Un patronage pour les jeunes garçons, pour les jeunes filles ? Une association pour les jeunes gens, pour les jeunes filles ? Une chorale ? Une société de gymnastique ? Une société de tir ? Une société sportive ? Une société de préparation militaire ? Quelle est l'importance de ces sociétés ? Organise-t-on des conférences ? Des fêtes ? Quelles sont les ressources affectées à ces œuvres ?

Pour bien préciser le but de ce questionnaire, la circulaire ajoute :

« Ce qu'il est nécessaire d'établir dans le plus bref délai, c'est l'organisation actuelle des groupements de combat contre l'école laïque et les moyens de pression de ces associations contre notre enseignement public. »

On voit quelle est la mentalité des Amicales.

(*La Correspondance Hebdomadaire*, 25 février 1913.

— Le Parlement est saisi d'un projet de réorganisation de la *Caisse des Ecoles*. L'article essentiel du projet, l'article 2, est ainsi

conçu : « **La Caisse des écoles a pour but de faciliter le fonctionne-« ment des écoles *publiques* par tous les moyens propres à encou-« rager la représentatiou scolaire ». Nous ne saurions mieux souligner l'iniquité de ce principe qu'en reproduisant l'article qu'a publié le *Temps* pour le combattre.**

« La Commission de l'enseignement vient d'approuver dans l'ensemble le rapport rédigé par M. Viviani, au nom de la Commission du budget, sur la caisse des écoles. En vain un républicain de gauche, M. Germain Périer, soucieux des faits, de la justice et de la liberté, a-t-il tenté de ramener cette institution à sa fonction propre, 15 voix contre 8 se sont prononcées contre lui, déclarant du même coup que la caisse des écoles n'est pas seulement une arme de défense laïque, mais aussi un instrument de règne sectaire.

« Car cette décision heurte à la fois les faits et la raison. Que stipule la loi du 10 avril 1867, qui fonda la caisse des écoles ? Le voici : « Une délibération du Conseil municiplal, approuvée par le préfet, peut créer, dans toute commune, une caisse des écoles, *destinée à encourager et faciliter la fréquentation de l'école* par des récompenses aux élèves assidus et par des secours aux élèves. » Qu'est-ce à dire ? Que, comme l'explique la circulaire du 12 mai suivant, « il ne suffit pas, par exemple, en certains cas, d'ouvrir gratuitement à un enfant la porte de l'école : l'expérience prouve que beaucoup d'enfants qui y sont admis à cette condition se dispensent d'y paraître, ou y paraissent si irrégulièrement qu'ils n'en profitent réellement pas. Cela tient à plusieurs causes que la caisse des écoles peut faire disparaître... » L'institution fut donc établie pour améliorer la fréquentation de l'école, des écoles. — Mais en 1867, l'Etat reconnaissait la liberté de l'enseignement. — Comme aujourd'hui. — Mais depuis, il a fondé un enseignement à lui, l'école gratuite et obligatoire. — A merveille ! Mais si l'école laïque est gratuite, c'est l'école sans épithète qui est obligatoire. En conséquence, l'article 17 de la loi d'obligation de 1882 se réfère simplement à l'article 15 de la loi du 10 avril 1867 ; et il prescrit que la caisse des écoles sera établie dans *toutes* les communes. Ceci est la conséquence de cela : l'obligation scolaire entraîne l'obligation sociale. Et, de même que la loi de 1882 ne dit nulle part : l'obligation n'est obéie que par la fréquentation de la seule école laïque, ainsi ne peut-on soutenir en bonne justice que tous les enfants miséreux, qu'elle oblige à fréquenter l'école, ne soient pas égaux devant la caisse des écoles, qui en est le corollaire.

« Tant que la liberté de l'enseignement n'aura pas vécu, la passion politique ne pourra invoquer contre la raison que de médiocres défaites. M. Guist'hau, dans le projet qu'il a déposé, au nom du gouvernement, le 4 mars 1912, n'avait pu s'y résoudre. Et l'article 2, conforme à la loi de 1867, commence par ces mots : « La caisse des écoles a pour objet de faciliter la fréquentation scolaire... » Voilà le vrai ; et le reste n'est qu'équivoque ou que sophisme. Il faut louer M. Germain Périer et ses sept collègues de la Commission de l'enseignement d'avoir eu le courage de s'y tenir. Par contre, on ne peut que déplorer les pauvres arguments qui déguisent mal le fond des

choses. On lit, par exemple, dans le rapport de l'honorable M. Viviani : « A nos yeux, la caisse des écoles assure le fonctionnement des écoles laïques en facilitant la fréquentation scolaire. » Mais non ; elle assure la fréquentation scolaire ; et un point, c'est tout. Il ne s'agit ni de subventionner l'école privée, ni de la faire profiter d'allocations, ni d'encourager son fonctionnement ; mais de mettre tous les enfants nécessiteux en état d'apprendre d'abord à lire, écrire et compter. Et nous attendons qu'on nous démontre que la lecture, l'écriture et l'arithmétique laïques ont d'autres droits que la lecture, l'écriture et l'arithmétique privées dans un pays libre ; et que la misère qui apprend à lire laïquement est plus digne d'intérêt que l'autre sous un régime républicain.

« Mais qu'elle recoure au bureau de bienfaisance! Ce n'est pas la question. La question est celle de l'école et de la fréquentation de l'école. Comme M. Lefas l'a fait remarquer à la Commission de l'enseignement, les dons et legs faits en faveur de la Caisse des écoles l'ont été par des personnes qui ne faisaient nulle distinction entre les enfants pauvres de leur commune ; les exemples pourraient éclairer les politiciens moins aveuglés. Donateurs et légataires, loin de s'être trompés de guichet, se sont conformés à l'esprit même de l'institution ; ils ont compris qu'elle est à la fois scolaire et sociale, et le genre spécial d'assistance qu'elle donne, ils en ont vu clairement le principe et l'objet. En un mot comme en cent : le but est d'envoyer en classe les enfants indigents, sans acception ni exception d'aucune sorte. Et ceux qui vont contre ces généreuses volontés, contre cette vérité libérale, montrent trop, par les pitoyables raisons qu'ils allèguent, les raisons encore plus pitoyables qu'ils cachent.

« Bref, prélevées sur l'impôt commun, les subventions à la caisse des écoles sont destinées aux enfants, et non aux écoles. Il ne nous échappe pas que l'école est un service public ; et nous ne saurions trop répéter que nous la voulons surtout défendue et triomphante par son indiscutable supériorité. Quand les politiciens la troubleront moins par leurs passions et leurs intérêts, nous espérons fermement qu'elle défiera la concurrence par les bons moyens, « sans rivale parce que sans égale ».

« Mais si elle est un service public, la caisse des écoles est un service social. Transformer celle-ci en une annexe de celle-là, ce n'est pas seulement en rapetisser l'idée, en rapetisser et restreindre le bienfait à tous les quémandeurs qui montreront patte rouge, mais exercer contre une partie de l'enfance le droit du plus fort. La Commission de l'enseignement a chargé M. Bouffandeau de rédiger un nouveau rapport. Or, il ne suffit pas de mettre les rapports ni les bouchées doubles pour avoir raison. Si le rapporteur veut s'en convaincre, qu'il daigne considérer sans sourire la devise inscrite sur nos monuments publics. Les enfants n'en sont pas exclus. »

(*La Correspondance hebdomadaire*, 4 mars 1913).

— L'Union des Associations catholiques de chefs de famille vient de lancer une pétition pour le rejet des projets de loi Brard et Dessoye. Voici le texte de cette pétition :

A Messieurs les Sénateurs et Députés.

Nous, soussignés, après avoir pris connaissance des textes ci-contre et examiné leurs conséquences,

Nous demandons *le Rejet* :

Du projet Brard, parce qu'il porte atteinte à la *liberte d'Enseignement* des populations des campagnes, et qu'il mène au *Monopole* de l'Ecole d'Etat :

Du projet Dessoye, parce que ses dispositions *révoltent* tout père de famille soucieux de ses droits, tout citoyen jaloux de sa liberté.

Nous réclamons l'*Ecole libre*, principe de paix et d'union sociale.

Nous affirmons le droit des pères et des mères de famille à choisir l'école qui leur convient pour leurs enfants, et à surveiller l'éducation qui leur est donnée.

Nous demandons que les deniers publics affectés aux dépenses de l'Instruction primaire soient répartis entre toutes les écoles au prorata du nombre de leurs élèves.

(*La Correspondance hebdomadaire*, 11 mars 1913).

— Les protestants eux-mêmes se plaignent de l'école publique et de sa soi-disant neutralité, à laquelle leurs leaders parlementaires et universitaires ont tant travaillé. On lit dans l'*Eglise Libre*, n° 11 :

« Lors de la laïcisation, beaucoup d'écoles protestantes se sont fermées ou ont été cédées à l'Etat. A quoi bon les maintenir ou les garder, puisque l'enseignement public devait être gratuit, obligatoire et neutre ? Neutre ! l'a-t-il toujours été ? Essayons de le croire ! Sans vouloir récriminer contre l'école communale dont j'ai été moi-même un élève, j'ose cependant dire bien haut : Si l'indifférence religieuse est grande, si nos temples se vident, si la jeunesse nous échappe, nous le devons en grande partie à la disparition de nos foyers d'éducation protestante ! »

Bref, la Réforme s'étonne des fruits de l'œuf qu'elle a couvé. Mais les catholiques n'ont-ils pas, dès la première heure, été plus clairvoyants ? — AIR, 31 mars 1913.

Au Palais-Bourbon, contre un danger auquel ils ne croient pas, nos sectaires s'efforcent de protéger l'école laïque, les uns dans un dessein formel et conscient de persécution, les autres afin de donner un gage aux persécuteurs.

Et les parlementaires catholiques résistent par acquit de conscience, sans espoir de succès, sans un effort sérieux vers une tactique déterminée, unanime vraiment redoutable pour le pouvoir.

Aucun argument nouveau, des redites mornes et du pur protocole, le débat s'y envase, les positions se brouillent. AIR., 20 mars 1913.

— Les débats sur la défense laïque se poursuivent à la Chambre sans grand éclat de la part du Bloc ni de la part de l'opposition.

C'est une morne revanche du Combisme que le gouvernement subit passivement et à laquelle la droite résiste avec sa mollesse habituelle. Quelques belles phrases de part et d'autre, et c'est tout.

Un détail seulement à souligner. C'est la facilité avec laquelle nos représentants catholiques et libéraux abandonnent, dès le premier choc, la véritable « défense » de l'école officielle en face des projets offensifs de la majorité,..

Sans doute, il s'agit avant tout pour nous de « défendre » nos écoles religieuses et la liberté de l'enseignement... Toutefois... il est nécessaire en même temps d'envisager l'origine des conflits. Ils ont presque tous comme source des manquements graves à la neutralité promise par la loi de 1883...

Quant à nous, nous ne saurions oublier que, partout où nous le pouvons, notre première obligation est d'ouvrir, de soutenir et de faire fréquenter par nos enfants l'école chrétienne. Mais à quoi bon se leurrer? Dans nos villes et dans nos campagnes, en fait, l'immense majorité des enfants, même catholiques, à l'âge de leur première communion, n'en continueront pas moins a suivre par nécessité les écoles publiques. Nous n'avons pas le droit de les abandonner. Et il ne suffit pas d'épargner à ceux qui défendront leur foi — pères, curés, associations de chefs de famille — une juridiction plus ou moins complaisante au pouvoir.

Il faut que soient poursuivies et frappées les illégalités impies des maîtres anticléricaux. S'ils se sentent irresponsables et plus intangibles que la loi — tabou, en un mot — la partie est perdue d'avance. AIR., 10 mars 1913.

— M. Théodoric Legrand, directeur de *L'Instituteur Français*, écrit au sujet de la défense laïque :

Encore elle, toujours elle !

Voilà cinq ans que chaque nouveau ministère fait connaître à la France, à l'étranger, sa ferme volonté de défendre, de sauver l'Ecole laïque.

On en rit à l'étranger ; on en rit à gorge déployée.

Un Espagnol me disait, il y a quelques semaines : « Elle est donc bien malade, votre Ecole laïque, que tout le monde s'occupe de lui procurer des remèdes ? »

Je lui ai répondu : « C'est une *malade imaginaire*, dont les ministres ne sont que des *médecins malgré eux*. »

Donc je m'étais bien promis de me taire sur ce sujet usé, archi-usé...

La défense laïque est, à notre avis (qui est aussi celui de milliers et de milliers de correspondants de province), un immense « bateau », monté par des gens qui éprouvent, de temps en temps, le besoin de faire « une nouvelle expédition anticléricale ». On leur a accordé la Séparation de l'Eglise et de l'Etat, puis la laïcisation des écoles publiques. Ils demandent, aujourd'hui, le monopole de l'Enseignement : quand on le leur aura concédé, ils réclameront autre chose. *Nous nous refusons à les suivre.*

Le patronage laique obligatoire. — MM. Paul Meunier, Justin Godart, Albert Métin, Marc Réville, Alfred Brard, Loup, Gallot, Péchadre, Pierre Charles, Bachimont, Berniolle, Couesnon, viennent de déposer un article additionnel au projet de loi sur la défense de l'école laïque.

Cet article additionnel institue le patronage laïque obligatoire. En voici le texte :

Il est institué, auprès de chaque école publique, un patronage laïque, chargé de procurer aux enfants qui la fréquentent, et en dehors des jours de classe, des récompenses, des distractions, des jeux, des exercices physiques, des récréations intellectuelles, suivant un programme approuvé par l'inspecteur d'académie, et dont l'exécution est constamment surveillée par lui.

A défaut par le maire d'avoir provoqué la création d'un patronage auprès des écoles publiques de sa commune, le préfet y procède d'office, sur la proposition de l'inspecteur d'académie.

Plusieurs communes peuvent être autorisées à se réunir pour l'organisation et l'entretien d'un patronage laïque, sous la réserve de l'approbation de l'inspecteur d'académie.

Une subvention proportionnelle aux recettes et aux dépenses de tout patronage laïque, constitué conformément aux prescriptions du présent article, lui est allouée, chaque année, par la commune, à titre de dépense obligatoire.

Il est ouvert, chaque année, au budget des dépenses du ministère de l'instruction publique, un crédit qui ne sera jamais inférieur à *trois millions*, pour subventions aux patronages laïques.

Aucune subvention de l'Etat, du département ou de la commune ne peut être allouée à un patronage laïque que sur la proposition de l'inspecteur d'académie, approuvée par le préfet.

(*Le Radical*, 10 mars 1913).

Enseignement Supérieur. — Sous la signature « Un Docteur ès-Lettres » *la Critique du Libéralisme* publie une remarquable étude sur « *Les dangers pour la Foi de l'Enseignement de l'Etat* ». L'article débute par une citation de Mgr Latty, archevêque d'Avi-

gnon, qui reproche aux catholiques de ne pas envoyer leurs enfants dans les Facultés catholiques :

« Ceux qui sont catholiques de conviction, qui sont d'Eglise et de toutes nos œuvres, qui nous confient leurs enfants pour l'enseignement secondaire, qui savent que notre enseignement supérieur est conforme à leurs idées et à leurs vues sur l'éducation de la jeunesse et le bien général du pays ; ceux-là, nous les adjurons de nous répondre :

« Pourquoi n'envoyez-vous pas vos fils dans nos Facultés ?

« Mais non,ils ne répondront pas, car, ils devraient avouer, ou qu'ils cèdent à une sorte de *snobisme* qui leur fait préférer l'estampille des Facultés de l'Etat, ou que leurs fils rougissent d'aller dans une Faculté catholique, comme certains hommes rougissaient naguère d'aller à l'église et de faire leurs Pâques, ou encore que des jeunes catholiques croiraient aliéner leur liberté et leur indépendance, en fréquentant un Institut d'essence religieuse, où une certaine tenue morale est de rigueur ». (*Semaine Religieuse* d'Avignon, 9 septembre 1911. — *La Critique du Libéralisme*, 1er mars 1913, p. 687).

L'auteur de l'article montre en détail :

« Le scepticisme de trop de professeurs, le libéralisme, le modernisme, le matérialisme même et l'athéisme déclaré de quelques-uns dans les Facultés de Médecine, de Sciences, de Droit et de Lettres ». (p. 687).

Nous croyons devoir mettre les passages suivants sous les yeux de nos lecteurs, en regrettant que le manque de place ne nous permette pas de citer aussi longuement que nous le voudrions cet éloquent plaidoyer en faveur de nos Facultés catholiques :

« Songez à ce fait scandaleux que le F∴ Debierre, le Grand-Maître de la Franc-Maçonnerie française, est professeur de Médecine à la Faculté de Lille, comme le F∴ Augagneur l'a été à Lyon, où il disait brutalement aux jeunes étudiants, carabins et élèves de l'Ecole de santé militaire, que c'étaient les curés et les évêques qui avaient introduit parmi nous les maladies honteuses dont il était chargé de parler. Combien d'autres Francs-Maçons sectaires ne trouverait-on pas parmi les professeurs de Médecine de Paris, de Lille, de Lyon, de Nancy ? » (p. 689)...

« Combien d'autres professeurs de Sciences dans les Facultés de l'Etat qui sont juifs, protestants, francs-maçons, et qui enseignent avec plus ou moins d'audace ou de mesure les théories de M. Dubois et de M. Le Dantec. Les collections de zoologie préhistorique sont faites, dans toutes les Facultés de l'Etat, de manière à prouver,autant que possible,la légitimité scientifique de l'évolutionnisme, que M. de Cyon et M. Fabre ne regardent même pas comme une « hypothèse acceptable » parce qu'il est en contradiction avec les faits les mieux établis. On ne le garde, on ne le prouve que comme permettant,ou plutôt semblant permettre,à ses partisans de se passer de Dieu pour expliquer le monde. « Je suis convaincu, disait M. Delage, qu'on

est ou n'est pas transformiste, non pas pour des raisons tirées de l'histoire naturelle, mais en *raison* de ses opinions philosophiques ». Comment, dès lors, tolérer presque partout, dans l'enseignement scientifique de l'Etat, des maîtres qui ont à cœur d'effacer dans l'âme de leurs étudiants la croyance sacrée en un Dieu créateur du monde, de la matière et de la vie, de toutes les espèces végétales et animales? Ce n'est pas même de la neutralité, c'est du sectarisme aussi officiel qu'obligatoire et pervertissant pour la jeunesse ». (p. 693-94).

Dans les facultés de Droit,le danger que présente l'enseignement de l'Etat n'est pas moins grand :

« M. Joseph Rambaud, l'éminent professeur d'Economie politique à la Faculté catholique de Droit de Lyon, pouvait écrire le 9 octobre 1911, sans que personne l'ait contredit : « Le haut enseignement de l'Etat tend à de-« venir *nettement socialiste* (p. 694)... L'enseignement de l'économie politi-« que dans les chaires des Facultés de Droit de l'Etat est particulièrement « imbu de socialisme, parce que ce terrain-là y prêtait naturellement plus « que tout autre ».

« N'y a-t-il pas beaucoup trop de professeurs de Droit juifs, protestants, en opposition, par cela même, avec les convictions catholiques de la plupart de leurs étudiants et ne se gênant guère pour les froisser dans leurs cours ? (p. 695).

« A Paris, c'est M. Charles Gide, protestant de religion... C'est en dehors de toute morale, non seulement révélée, mais même simplement naturelle ou métaphysique, que M. Gide se place pour rêver l'homme nouveau et la mort du vieil homme.

« Cet amoralisme l'amène parfois à d'étranges solutions. Ainsi, quand il arrive à la question de la famille, de la natalité et du néo-malthusianisme, vous chercheriez vainement un blâme des pratiques immorales, dans les cas tout au moins où elles ne nuisent pas à autrui (697)...

« Les idées de M. Pugnit, — professeur de Droit à l'Université de Bordeaux, — destructrices de tout droit naturel et de toute loi morale sont plus radicales encore que celles de M. Gide » (699).

M. le chanoine Gaudeau écrit dans *La Foi Catholique*, du 25 décembre 1912, à propos d'une lettre où un jeune catholique reproduisait les leçons de son maître M. Duguit :

« C'est la donnée du libéralisme le plus formellement hérétique, anticatholique, antireligieux, antimoral, antisocial ; celui qui soustrait à la société humaine toute base d'ordre religieux, et par conséquent toute base morale, et qui, d'autre part, soustrait à la religion elle-même toute base rationnelle.

« Quand on voit de jeunes esprits comme celui-ci, pleins de droiture et de bonne volonté, trompés et faussés par l'enseignement qu'ils reçoivent, comment n'être pas saisi d'indignation et de colère contre les malfaiteurs

intellectuels qui les déforment ainsi, contre les parents catholiques légers et malavisés qui livrent leurs enfants à de tels maîtres ? »...

« A la Faculté de Droit de l'Etat à Lyon, il y a des professeurs radicaux-socialistes, comme le juif M. Cohendy et M. Pic, comme M. Jean Appleton...; il y a le juif Emmanuel Lévy, socialiste... (p. 699)... Il y a MM. Lévy-Ulmann et Albert Schatz à Lille, M. Ritz à Montpellier, et tant d'autres qu'on a pu dire « qu'ils sont rares les professeurs de l'Etat qui n'aient point quelque teinte de socialisme » et qui condamnent franchement le divorce, anti-évangélique, antichrétien.

« Or, n'est-il pas scandaleux... que des jeunes gens élevés chrétiennement dans nos Collèges libres soient exposés de gaîté de cœur, par leurs familles, à recevoir un enseignement officiel si contraire à toutes leurs croyances religieuses, à toutes leurs traditions familiales et sociales (p. 703) »?...

Après avoir montré, par l'étude des programmes, l'abaissement du niveau des études et la « laïcisation, la déchristianisation » de la jeunesse poursuivies avec acharnement par les Universités de l'Etat, l'auteur ajoute :

« Comptez si vous en avez le loisir, le nombre de protestants et d'israélites qui occupent les chaires d'histoire des Universités, depuis Lille, Caen, Paris et Nancy, jusqu'à Toulouse, Montpellier, Aix, et vous serez édifié sur l'esprit qui préside à l'enseignement officiel de l'Histoire nationale, si profondément imprégnée de catholicisme. Encore faut-il reconnaître sincèrement que des protestants comme M. de Crozals, à Grenoble, M. Waddingtin, à Lyon, des israélites comme M. Hauser à Dijon, et quelques autres à Paris, sont plus impartiaux que certains catholiques de naissance, comme M. Charléty, à Lyon, M. Desdevises du Désert, à Clermont... Et que dire de professeurs sectaires tels que M. Seignobos, à Paris et son collègue de la Sorbonne, M. Aulard ? (*La Critique du Libéralisme*, 15 mars 1913, p. 783)...

« L'Université, par ses origines, est révolutionnaire : il ne faut jamais l'oublier... (*ib.*).

« Aujourd'hui, l'enseignement historique dans l'Université de l'Etat est areligieux, quand il est modéré, et franchement irréligieux, anticatholique au moins, dans la plupart des chaires officielles ? Il y a là, pour la foi de la jeunesse française, un péril immense » (p. 788).

Franc-Maçonnerie Mixte. — L'obédience *Le Droit Humain* fut fondée en France dans les dernières années du XIXe siècle par le Dr George Martin, du Rite Ecossais, et la S∴ Maria Deraisme.

« Cette dernière avait été initiée, au mépris de tous les règlements qui régissent la Maçonnerie régulière, dans un Atelier masculin, la L∴ du Pecq, qui appartenait à *la G∴ L∴ Symb∴ Ecossaise*. Cet Atelier fut, de ce fait, naturellement, mis en sommeil...

« *Le Droit Humain* avait déjà l'originalité d'admettre les femmes dans

les Temples, au même titre que les hommes; il possède aussi l'originalité d'avoir une constitution à nulle autre pareille.

« Le Rite, administré simplement au début en G.·. L.·. Symb.·. des trois premiers grades, se trouve depuis longtemps déjà... dirigé à tous les degrés par un Sup.·. Cons.·. composé de FF.·. et de SS.·. 33e.

« Au sujet de la création de ce Sup.·. Cons.·., des Maç.·. intransigeants et soucieux des lois maçonniques séculaires, objectent que d'après les décisions du Conv.·. Univ.·. des Sup.·. Cons.·. réunis à Lausanne en 1875, un Sup.·. Cons.·. unique doit exister par nation. En France, seul le Sup.·. Cons.·. du Rite Ecoss.·. a été reconnu légal, et par conséquent, *Le Droit Humain*, pas plus d'ailleurs que le G.·. O.·., ne peut valablement en posséder...

« Le Suprême Cons.·. Univ.·. du *Droit Humain*, « clef de voûte de la Franc-Maç.·. Mixte », se déclare donc « Puissance génératrice et régularisatrice des At.·. Mixtes de tous les degrés sur toute la surface du globe ». Il détient les pouvoirs les plus étendus, et laisse bien loin derrière lui cet autre Sup.·. Cons.·. du *Rite Ecoss.*·., tel qu'il était avant la création de la G.·. L.·. D.·. F.·. et dont on critiquait pourtant déjà l'autoritarisme. En effet, pour ce dernier, nous n'ignorons pas que des Sections multiples surveillaient, sous ses auspices, les intérêts du Rite, et que les Députés des LL.·. pouvaient exprimer leurs volontés.

« Le Sup.·. Cons.·. Univ.·. Mixte, lui, n'admet pas la représentation des At.·.. Il est le « *pater familias* » antique, s'occupant de tous les besoins de ses enfants, éternellement mineurs, centralisant tout travail, et évitant ainsi, entre les LL.·. les relations possibles.

« Ces organisations, tant soit peu occultes et autocratiques, en Maçonnerie comme dans certains groupements profanes, sont excellentes, tant qu'elles durent... »

Sur la demande de quelques Loges, des Convents du *Droit Humain* eurent lieu en 1907, 1908 et 1909.

« Peu satisfait du résultat obtenu en 1910, le Sup.·. Cons.·. déclara que les Convents étaient irréguliers, parce que non prévus par la Constitution !...

« En 1911 et 1912, deux Conv.·. du *Droit Humain* tenus par les LL.·. qui ne voulurent point se soumettre au désir du Pouvoir central, eurent néanmoins lieu à Paris, et nous en possédons de copieux comptes rendus, intéressants à tous les points de vue, qui prouvent que les At.·. Mixtes, *il faut l'avouer*, sont aussi aptes que les LL.·. masculines à discuter leurs intérêts Maçon.·. et les questions philosophiques ou sociales...

« Ce qui stimula davantage encore le zèle des At.·. révoltés, ce fut la révélation trouvée dans des documents récents venus d'Amérique, apprenant qu'aux Etats-Unis les nombreuses LL.·. du *Droit Humain* se groupaient en Fédération, possédaient un Conseil National, avaient déjà eu un Convent autorisé et se proposaient d'en tenir un autre en 1913 ! Tout ce

que le Sup.·. Cons.·. Universel refusait à la France, il l'avait — peut-être forcé par une cohésion puissante des LL.·. — accordé à l'Amérique.

« Les LL.·. françaises en opposition avec leurs dirigeants ont donc soumis de nouveau au Sup.·. Cons.·. leurs desiderata, en le prévenant que s'il ne veut pas leur accorder ce qu'il octroye gracieusement aux LL.·. Sœurs d'Amérique, elles rompront avec le *Droit Humain* et s'organiseront en Grande Loge... »

(*Le Symbolisme*, février 1913, p. 136).

M. l'Abbé Lemire et les Francs-Maçons. — On lit dans les feuilles maçonniques de la région du Doubs, cette note pleine de saveur :

M. Girod, député, a demandé à son ami, M. l'abbé Lemire, dont tous nos lecteurs connaissent la noble figure, de venir à Pontarlier dans le courant de l'été, donner une conférence sociale.

« M. l'abbé Lemire a accepté ; nous l'en remercions vivement, et nous applaudissons à l'initiative de M. Girod et à son succès.

« Tous les partis se réuniront à Pontarlier pour applaudir le vaillant député d'Hazebrouck, qui, avant d'être un parlementaire, est un grand cœur et une belle pensée. »

Nous allons donc voir ce prêtre, ami de tous les ennemis de la religion, apôtre du Christ, et compère de tous ceux qui haïssent et détestent ses enseignements, nous allons donc le voir, exhiber sa soutane à côté du petit tablier en peau de cochon dont se parent les F.·. de la Loge, *Amitié et Progrès*.

Nul spectacle ne sera plus réconfortant, plus capable de donner aux Pontissaliens une idée remarquable de la loyauté des deux députés, le prêtre d'Hazebrouck et le Franc-Maçon de Pontarlier.

Car, vous pensez bien que la « Conférence Sociale » n'est qu'un prétexte, et qu'il s'agit beaucoup moins de compatir aux souffrances populaires, que de venir en aide au charlatanesque « battage », auquel se livre le député Girod.

Les populations de sa circonscription sont catholiques, pratiquantes, en très grande majorité ; c'est un fait. Le député réclamiste ne l'ignore pas. Et, pour montrer qu'il n'est pas l'ennemi des curés, il a trouvé plaisant d'en exhiber un, en le présentant comme son « ami ».

Que M. Lemire ait consenti à se prêter à de pareilles manœuvres, cette attitude le jugerait, si d'ailleurs il n'était pas jugé depuis longtemps.

— La *Croix du Nord* a publié sur M. l'abbé Lemire un article dont nous extrayons les passages suivants:

C'est le lundi, 3 mars, que s'est ouvert à la Chambre le grand débat dont l'enjeu est le dernier lambeau de nos dernières libertés.

Il s'agit de savoir si les humbles,si les paysans, si les ouvriers pourront, comme les riches et les citadins,faire élever leurs enfants selon leurs croyances,ou si la liberté d'enseignement sera brutalement refusée à tous les villages de France et à toutes les petites villes de moins de 3.000 habitants, c'est-à-dire à environ 33.000 communes.

Il s'agit de savoir aussi si le père de famille catholique, obligé d'envoyer son enfant à l'école officielle, pourra empêcher un maître indigne de le pervertir, et si, pour défendre cette âme de son âme, il devra encourir l'amende et la prison.

Dès le premier jour, tous les députés élus sur un programme de liberté de conscience étaient là,prêts à engager la lutte, et nos amis, les Lefebvre du Prey, les Groussau et les autres soutinrent vaillamment le premier choc des sectaires.

Un député catholique, cependant, manquait à ce rendez-vous des défenseurs de l'école libre et de la liberté de conscience des humbles et des petits. Et ce député, infidèle au poste, est un prêtre, un ministre de Celui qui est mort pour le salut des âmes, de Celui qui a pris particulièrement sous sa divine sauvegarde les petits enfants.

Où donc était ce prêtre dont la place semblait marquée au premier rang pour pousser le cri de détresse de l'Eglise, sa Mère, la clameur éperdue de Rachel ?

Il était en sa circonscription à Hazebrouck.

Pourquoi ? Quelle grave raison le retenait loin du champ de bataille, du champ d'honneur ?

Grave affaire ! Il s'agissait de profiter de la mi-carême, qui se célèbre le lundi à Hazebrouck, pour fêter,dans un joyeux punch,quelques décorés, dont un chevalier de la Légion d'honneur.

Et quel était ce chevalier nouveau,chargé par nos gouvernants de lauriers qu'on allait arroser en grande liesse ?

Un Franc-Maçon, un excommunié par conséquent, le Fr.·. Vandenbussche, membre de la Loge n° 313, *Amitié et Fraternité* Orient de Dunkerque.

Sur la liste de 113 membres qui se rangèrent sous le maillet du Fr.·. fondateur de cette Loge, le Vénérable Desmons, le Fr.·. Vandenbussche figurait avec le n° 95.

Ce Fr.·. est un des grands électeurs de M. Lemire. On assure qu'il est réservé *in petto* pour être inscrit sur sa liste, l'an prochain, si la réforme électorale vient à être votée.

Alors vous comprenez l'importance de ce gala fraternel pour lequel M. Lemire avait convoqué le ban et l'arrière-ban de son Comité électoral, dénommé l' « Union Républicaine ».

Et les invités de M. Lemire étaient des hommes de marque.

Il y avait le sénateur radical Trystram, fils et continuateur de l'ex-séna-

teur Franc-Maçon qui fut le chef de la lutte antireligieuse à Dunkerque. M. Trystram fils est le président d'honneur du Comité Lemire.

Il y avait aussi M. Daniel Vincent, député radical-socialiste, l'homme dont la manœuvre parlementaire fit échouer la proposition de loi de Barrès pour la conservation des églises, l'homme qui interrompit M. Deloncle pour déclarer qui se le Gouvernement s'avisait de causer avec Rome, il s'y opposerait, cet homme, cet énergumène d'irréligion, est membre d'honneur et orateur favori du Comité Lemire.

Il y avait M. Dron, député radical-socialiste, vice-président de la Chambre qui a voté toutes les lois spoliatrices et sacrilèges, l'ancien ami et protégé du Fr.·. Macé, l'homme néfaste qui depuis plus de trente ans travaille avec une rage satanique à déchristianiser la ville de Tourcoing, le principal patron du *Progrès du Nord*, journal maçonnique, l'ennemi juré des écoles libres, qui fit naguère à la Ligue maçonnique d'enseignement, réunie dans sa ville, les déclarations que l'on sait, le maire sectaire enfin qui, par pure haine antireligieuse, a interdit les processions du Saint-Sacrement, barrant les rues du pieux Tourcoing, à Jésus-Roi à cette Hostie que M. Lemire continue à vouloir « élever sur la patène », comme il l'a déclaré en une tirade romantique au tribunal ecclésiastique de Cambrai.

Nommons encore le sénateur non moins radical Potié, l'homme qui a trempé dans tout ce qui s'est perpétré contre l'Eglise au Parlement depuis vingt ans, le sectaire et tracassier maire d'Haubourdin.

Il y avait aussi le Fr.·. Allain, une joyeuse brute anticléricale, nommé secrétaire général de la Préfecture du Nord pour y faire toute la mauvaise besogne et laisser au préfet quelque apparence de modération et de bonne tenue.

Et le reste à l'avenant : à peu près tout le monde antireligieux de la Flandre était présent ou représenté à cette fête du 3 mars.

Et les discours ?

Nous n'en savons que ce qui a filtré dans les comptes rendus de la presse amie de M. Lemire, car la réunion était strictement privée. Comme à la Loge, il y avait un sévère Fr.·. Tuileur.

Le maçonnique et radical *Progrès du Nord*, nous apprend qu'en « cette importante manifestation républicaine », le Fr.·. Dron « en un très beau discours traça le programme scolaire de la République ».

On sait ce qu'est ce programme, mais M. Lemire n'en a pas moins « remercié au nom des Flandres (!) » ces frères... et amis « de l'éclatante consécration qu'ils donnaient à la politique suivie dans ce pays », et les a assurés « qu'on le trouverait toujours, lui, Lemire, avec les vrais militants pour la défense et le triomphe de la République ».

Et le judéo-maçonnique *Réveil du Nord*, le journal radico-socialiste de Lille, la feuille immonde et lanternière, blasphématrice et ordurière, était là aussi à ce rendez-vous sacerdotal, et on lit dans son compte rendu que « les invités et M. Lemire ont affirmé tour à tour la nécessité de l'union en vue des prochaines organisations politiques que la réforme électorale rendra nécessaires ».

Et cet organe de la Loge ajoute ces mots significatifs :

« Cette manifestation,qui dessine dès aujourd'hui l'organisation républicaine dans le département du Nord, a un retentissement énorme dans la région ».

Certes !

L'on voit,d'après cela,la position électorale que compte prendre M. Lemire l'an prochain.

Le département sera vraisemblablement scindé en deux circonscriptions, et dans sa partie la plus catholique, celle des Flandres, il y aura une liste radico-socialiste avec le député Vincent, mis au rebut, comme trop compromettant par les futurs candidats du Sud. Et le tout sera couvert de la soutane du malheureux prêtre, battant le pavillon trompeur de la liberté pour abuser les populations restées fidèles à la foi des ancêtres.

Voilà la démoniaque farandole électorale que conduira M. Lemire, inexcusable dupe ou criminel complice.

Et le *Cri des Flandres*, le journal de M. Lemire, nous donne, lui aussi, mais plus discrètement, un compte rendu lamentablement suggestif.

Il analyse l'allocution finale de M. Lemire distribuant à tour de bras, les compliments et l'éloge à ses invités. M. Lemire salue en M. Dron « un des chefs du parti radical, un républicain incontesté et incontestable, dont le discours sent encore la poudre des dures batailles qu'il a livrées ».

On devine, à cette allusion, ce qu'a dû être ce discours. Quant aux « dures batailles », c'est contre la religion et ses défenseurs que le Fr.·. Dron les a menées, c'est contre eux qu'il a fait parler cette poudre dont il a emporté jusqu'à Hazebrouck la mauvaise odeur.

Mais ce qui est inconcevable, c'est que devant ce ramassis de Francs-Maçons et de parpaillots, l'abbé Lemire ait cru devoir parler de son procès ecclésiastique.

Et en quels termes ! « Quelqu'un, a-t-il dit, a parlé de lutte contre la hiérarchie. Non. Je suis tout simplement victime d'une justice inexpérimentée ».

Voilà comment ce prêtre apprécie devant de tels hommes la sentence portée par ses pairs.

Et depuis des semaines,son journal,ne cesse de vitupérer et de ridiculiser ses juges, en même temps qu'il distribuait, jamais à gauche, toujours à droite, le blâme et l'insulte.

C'est la ligue patriotique des Dames françaises, ce sont des patronages catholiques, ce sont les curés de Doulie, de Renescure, d'Arnèke et d'autres lieux, c'est le distingué archiprêtre de Bailleul, le vénérable Mgr Scalbert de Dunkerque, les personnages ecclésiastiques les plus éminents que le journal de M. Lemire crible tour à tour ou simultanément de ses attaques.

Ce sont des revendications catholiques comme la R. P. scolaire, qu'il repousse avec une aversion marquée ; ce sont des « boîtes laïques », des écoles hostiles à la religion qu'il recommande dans ses annonces.

Et ce journal est vendu le dimanche à la porte des églises dans presque toute la Flandre.

Et après cela, après ces compromissions scandaleuses avec les pires ennemis de notre foi et les adversaires nés de l'enseignement chrétien ; après les méfaits innombrables de sa feuille hargneuse, M. Lemire ose s'étonner que le Clergé du Nord s'éloigne de lui ; il se lamente qu'on ne l'invite pas aux distributions des prix dans nos collèges, qu'on ne lui offre plus de prêcher dans les églises, que le vide se fasse autour de lui ! Et il lui faut les foudres de l'Eglise pour châtier ceux qui, dans l'ardeur des luttes provoquées par ses défections, auraient pu égratigner son « honneur sacerdotal ».

A qui la faute, M. Lemire ? Qui a changé ? Sont-ce tous ces prêtres qui jadis étaient vos chauds amis ? Sont-ce ces dignitaires de nos plus importantes paroisses qui, presque tous, vous ont témoigné leur sympathie en vous demandant comme prédicateur ? Sont-ce ces foules catholiques du Nord qui vous acclamaient dans les congrès et les meetings ?

Non ! Ceux-là sont restés fidèles à eux-mêmes, fidèles à l'Eglise, d'autant plus aimée que persécutée. Et, voyant vos palinodies, ils se sont écartés petit à petit, secouant tristement la tête, découragés de vous aimer, empêchés par leur conscience de vous suivre.

Quelle étrange prétention, aussi, de vouloir garder ces vieilles amitiés et ces fidélités d'autrefois, tout en allant tendre votre sébile à la porte des Loges pour mendier une popularité malsaine, humiliante, indigne d'un prêtre ?

On ne peut tout avoir, M. Lemire ; l'affection des enfants de l'Eglise et celle de ses pires ennemis. Dem.

(*La Croix du Nord*, 12 mars 1913).

Ligues féminines. — Sur l'initiative de la *Ligue patriotique des Françaises*, il a été fondé en 1910 une *Fédération internationale des Ligues féminines Catholiques*. La première réunion eut lieu à Bruxelles. Cette Fédération avait à sa tête la Présidente de la Ligue Patriotique et son aumônier-conseil, le R.P. Pupey-Girard, de la Compagnie de Jésus. Elle tint des réunions au Congrès de Madrid et de Vienne. Le Comité général s'est réuni dernièrement à Paris. Dix-neuf nations y étaient représentées.

« La Ligue patriotique, qui s'était donné tant de mal pour cette création, la voit échapper à son influence dominante, et le souci de sa dignité lui a imposé un grand parti, dont il ne semble pas que les regrets soient universels.

« Il se trouva des voix pour réclamer une revision des statuts. Malgré l'opposition de la Ligue Patriotique et de son Aumônier-Conseil, cette motion fut adoptée. On demandait, en outre, et ce vœu fut aussi ratifié, que la Fédération, ayant un caractère d'entente universelle entre les femmes catholiques du monde entier, les statuts ne fussent pas adoptés avant d'avoir été soumis à l'approbation du Saint-Siège, à qui il appartient de diriger un pareil mouvement. C'est le même vœu qui fit avorter le projet d'une union internationale des organisations catholiques pour les hommes, au

congrès Eucharistique de Vienne. Enfin, les mêmes voix firent observer qu'il serait naturel et souhaitable qu'une fédération de ce genre eût son centre d'action et d'information à Rome même.

« La Ligue Patriotique annonça qu'elle donnait sa démission. Cette nouvelle fut accueillie avec un silence respectueux et unanime. La démission a été acceptée.

« Les choses en sont là. On peut donc espérer que, grâce aux excellents sentiments dont les représentants des diverses nations paraissent inspirés, la Fédération prendra franchement la ligne de conduite qui convient à une œuvre de ce genre ».

(*La Critique du Libéralisme*, 1er mars 1913, pp. 734 et 735).

Nous empruntons encore au même compte rendu la suggestive anecdote suivante.

« Il fut convenu que le comité général tiendrait une prochaine réunion à Londres... La personne désignée pour présider cette réunion proposa de mettre à l'ordre du jour « la formation sociale ».

« Quelqu'un venu d'Allemagne demanda placidement : « Qu'est-ce que c'est que la formation sociale ? »

« Cette ignorance ou simplicité provoqua les sourires de l'assistance. Et la présidente désignée de lui donner quelques explications, entre autres celle-ci : « C'est engager les catholiques à entrer dans les œuvres non catholiques afin de les transformer ».

« Ah ! oui, reprend cette personne, avec le même calme, je sais qu'il y a deux méthodes différentes préconisées parmi les catholiques, la méthode de pénétration et la méthode de concentration. La formation sociale que nous devrions donner consisterait donc à employer la méthode de pénétration. Il semble pourtant que le Saint-Père insiste beaucoup plus sur la méthode de concentration, et je me demande s'il approuverait que la Fédération prêchât l'autre ».

« La présidente, de battre aussitôt en retraite, avec une sincérité qui est toute à sa louange : « C'est le P. Pupey-Girard qui m'avait suggéré cela ; « mais si le Pape ne doit pas l'approuver, il faut renoncer tout de suite à ce « projet ». Ainsi fut fait.

Ligue des Femmes Françaises. — L'abbé Borromée Féron vient d'être nommé aumônier-conseil de la Ligue des Femmes Françaises — AIR, 18 mars 1913.

L'*Agence Roma*, toujours si bien renseignée, aurait bien dû profiter de l'occasion pour nous dire : 1° Quelle est l'autorité ecclésiastique régulière qui a créé ces nouvelles fonctions d'aumônier-*conseil* qu'on voit surgir un peu partout. 2° Dans quel document officiel on peut trouver la définition de cette charge et les pouvoirs qu'elle comporte. 3° Par qui sont faites les nominations pour les grandes associations interdiocésaines qui sont pour-

vues de ces *aumôniers-conseils*, dont on ne trouve les noms dans aucun *ordo* ?

Malthusianisme. — Les habitants de Beaune étaient récemment conviés à entendre proclamer, dans une conférence, la « supériorité de la morale laïque ».

Un sujet qui s'annonçait aussi flatteusement « anticlérical » ne pouvait que déterminer les faveurs immédiates de la municipalité, qui s'empressa de mettre à la disposition de l'orateur — c'était même, dans l'espèce, une conférencière — un local municipal.

La conférencière témoigna qu'elle n'était pas indigne de cette confiance officielle.

La morale laïque fut montrée par elle, vraiment supérieure à tous les vieux dogmes surannés de la famille, notamment, et de la patrie, dont elle ne s'embarrasse guère.

La supériorité de cette morale laïque apparut solidement établie sur les bases de l'internationalisme, de l'antimilitarisme et, plus particulièrement, des doctrines néo-malthusiennes.

En sorte que la conférence qui, modestement, n'avait prétendu d'abord qu'à l'anticléricalisme, se révéla, par surcroît néo-malthusienne, antimilitariste, et antipatriotique, — ce qui était, vraiment, faire bonne mesure et reconnaître de la façon la plus spirituelle et la plus délicate la sollicitude complaisante de la municipalité.

Mais savez-vous par qui la conférence avait été organisée, par qui, du moins, la conférencière fut assistée, présentée, patronnée ?

Par un professeur de l'Université, qui était venu, tout exprès, de Dijon, entre deux classes, pour siéger à ses côtés sur l'estrade...

(*L'Echo de Paris*, 15 mars 1913).

— On réclame contre certains prospectus immoraux sur la préservation et l'éducation des sexes,que la police laisse distribuer ouvertement dans la rue, à la sortie des ateliers de modes et de couture. — Plusieurs lecteurs.

(*Le Matin*, 25 mars 1913).

La Chambre criminelle a déjà eu, maintes fois, à s'occuper de la propagande néo-malthusienne à propos de poursuites pour outrage aux bonnes mœurs : C. de cassation, 24 novembre 1911 (*Le Droit*,du 26 mars 1912). Elle a décidé que cette propagande échappait à la répression si elle n'était pas accompagnée de descriptions ou d'expressions obscènes.

Dans l'espèce ci-dessus, il s'agissait, non plus d'une poursuite pour outrage aux bonnes mœurs, mais pour escroquerie et complicité. Les demandeurs en cassation, en effet, avaient fait usage de fausses qualités et avaient employé des manœuvres pour faire croire à un crédit imaginaire. Les appareils et les produits qu'ils vendaient étaient inefficaces. Au point de vue social, on ne peut que se réjouir du fait que leurs clients n'ont pas obtenu le résultat cherché. Au point de vue juridique, il est permis de se demander

si on peut déclarer coupable d'escroquerie un individu qui fait usage de fausses qualités ou de manœuvres frauduleuses pour proposer, moyennant finance, un acte illicite ou immoral qu'il est dans l'impossibilité de faciliter.

En droit, la moralité ou l'immoralité du but faussement proposé par l'auteur des manœuvres frauduleuses est sans importance pour la qualification du délit d'escroquerie.

L'immoralité du but cherché rendra la victime de l'escroquerie indigne d'intérêt ; elle n'excusera pas l'auteur de l'escroquerie. C'est un point qui a été maintes fois consacré dans des hypothèses où certains individus faisaient croire à un crédit imaginaire pour obtenir la réforme d'un conscrit : C. de cassation, 8 octobre 1887 (Dalloz, *Jur. gén.*, Ve *Vol*, n° 818) ; 9 août 1861 (Dal.,1861. 5.194) ; C. de Montpellier, 15 juillet 1867) (*Journal de droit criminel* 1868, p. 45).

Ceux qui font de la propagande néo-malthusienne et qui réussissent dans leurs criminelles pratiques ne tombent pas actuellement sous le coup de la loi pénale. Ils ne sont pas coupables d'outrage aux mœurs : C. de cassation, 24 novembre 1911 (précité) ; ils ne sont pas coupables non plus d'escroquerie, puisqu'ils procurent le service promis ; ils pourraient peut-être, le cas échéant, être poursuivis pour avortement : en fait, ces poursuites sont très rares (*Revue pénitentiaire*,1912, p. 775 et suiv. 1080 et suiv.).

Il est assez curieux de constater que ceux-là seuls qui ne réussissent pas dans les pratiques néo-malthusiennes qu'ils conseillent encourent une peine, si, par ailleurs, ils ont employé des manœuvres constitutives du délit d'escroquerie. Il est vrai que ceux-là seulement sont dénoncés au parquet par leur clientèle, et il n'y a que ceux-là à être connus par le parquet.

(*La Gazette des Tribunaux*, 10-11 mars 1913 — *Le Droit*, 13 mars 1913).

— A propos d'un amendement à la loi d'amnistie, le Dr Meslier est venu exposer à la tribune de la Chambre les théories néo-malthusiennes. Voici le passage de son discours :

Le néo-malthusianisme n'est point du tout la doctrine de Malthus, puisque le grand Anglais, lui, demandait la disparition de l'espèce humaine, tandis que le néo-malthusianisme préconise une tout autre doctrine. Je demande pardon à l'avance à ceux dont la pudibonderie irritée se manifestera par les éclats de leurs voix et par l'éloquence de leurs gestes. (*Rumeurs à droite.*)

Ah ! vous ne voulez même pas appliquer à l'espèce humaine ce que vous appliquez à vos chevaux. (*Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche. — Bruit.*)

Vous faites de la reproduction par sélection pour l'espèce animale, mais c'est le hasard avec ses conditions mauvaises qui, pour l'espèce humaine, va jeter la vie dans le gouffre de l'avenir. (*Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche.*)

Tandis que le malthusien dit : C'est la loi naturelle d'avoir des enfants ; les enfants ne sont pas seulement la joie et la consolation du foyer, ils sont encore la richesse de l'avenir pour l'abondance de production qu'ils jette-

ront sur le monde et que chacun pourra consommer ; ils sont l'espérance, au point de vue des découvertes, au point de vue de la science de plus en plus humanisée, au point de vue des conquêtes faites sur la nature chaque jour ; ils sont la volonté de la loi naturelle et la loi naturelle est inéluctable ; tous les malheurs qui accablent notre humanité dans la forme matérielle de son corps ou dans les formes sociales qu'au hasard des années qui évoluent et se créent et s'éteignent, viennent de ce qu'on ne respecte pas les lois de la nature. Qui obéit aux lois de la nature sait trouver le bonheur ; qui leur désobéit souffre et meurt ; voilà pourquoi tant de classes sont condamnées à disparaître bientôt.

Le néo-malthusien, lui, dit : Il faut faire des enfants à son heure. Moi-même, j'ai donné à de nombreuses femmes le conseil de ne pas avoir d'enfants, parce qu'elles ne pouvaient pas en avoir qui soient sains et exempts de tares.

Vous parlez de la dépopulation, vous faites retentir à travers le pays la voix terrible: *Finis Galliæ*, la France va disparaître ! Oui, si nous laissons davantage se créer des malheureux ; oui, elle disparaîtra si vous permettez seulement aux victimes de l'alcoolisme et de la folie de créer des enfants. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*) Oui, elle disparaîtra... (*Bruit.*)

(Chambre des députés, séance du 28 mars 1913, *Journal officiel*, 29 mars, p. 1260).

Il y a là une confusion voulue par les partisans des doctrines néo-malthusiennes. Il ne s'agit pas du tout de femmes qu'un état de santé doit tenir éloignées de la maternité et qui sont alors dans l'obligation de s'abstenir de rapports conjugaux, mais bien de celles qui, parfaitement saines, ne veulent pas, sans se priver de rien, avoir d'enfants. C'est ce qu'a exprimé M. Colly avec plus de franchise et de brutalité, en disant :

Et puis, est-ce que la femme n'a pas le droit de dire : mère à mon gré, quand il me plaira d'être mère ! Est-ce que nous n'avons pas le droit de dire, nous : nous ferons des enfants lorsque nous serons capables de les élever, de leur donner tout ce qui est nécessaire à leur existence, au lieu d'en faire des petits misérables ?

(Chambre des députés. Séance du 28 mars 1913, *Journal officiel*, 29 mars, p. 1262).

Telle est la cause de la dépopulation criminelle qui sévit en France et menace l'existence nationale.

Missionnaires laïques. — L'assemblée générale annuelle de la Mission laïque française a eu lieu hier après-midi, au siège social, rue de Miromesnil, 16, sous la présidence de M. Bienvenu-Martin, sénateur, ancien Ministre de l'Instruction publique, président de l'association.

Dans son allocution, M. Bienvenu-Martin a dit les progrès réalisés par la Mission laïque qui travaille si efficacement à l'expansion de la langue et de l'influence françaises à l'étranger.

Un banquet, présidé par M. René Besnard, ministre du Travail, réunit le soir, dans la salle des séances de la Mission laïque, les membres adhérents et les amis de l'œuvre. Au nombre des convives, MM. Bienvenu-Martin, président ; Merlin, gouverneur général de l'Afrique équatoriale ; Blanchier, ancien sénateur ; Pingaud, délégué du ministre des Affaires étrangères ; Loisy, chef du cabinet du ministre des Colonies ; Piat, consul à Damas ; Pavie, Gabelle, directeur de l'enseignement au ministère du Commerce ; Fleurot, conseiller municipal ; Paul Boyer, directeur de l'Ecole des langues orientales ; et les membres du conseil d'administration.

Les discours furent nombreux et copieux.

Le ministre du Travail assura la Mission laïque de la sympathie du gouvernement, qui connaît, apprécie et encourage tous ses efforts. Il remit les distinctions honorifiques suivantes : officier de l'Instruction publique : M. Lemaire, de Lille ; officiers d'académie : MM. Maria, de Pantin ; Legiot, d'Aubervilliers ; Dufresne.

(*Le Rappel*, 11 mars 1913).

Il y a d'autres missionnaires, qui, pour n'être pas laïques, n'en assurent pas moins l'expansion de la langue et de l'influence françaises à l'étranger. Ceux-là, non seulement le gouvernement ne leur accorde pas sa sympathie, mais il les persécute. Il est vrai qu'ils ne travaillent pas à l'expansion de la Franc-Maçonnerie. Alors tout s'explique. Remarquons que les missionnaires laïques décorés par le ministre habitent Lille, Pantin et Aubervilliers, où l'expansion de l'influence française ne présente pas de très grands périls.

Modernisme. — On lit dans les *Cahiers Romains*, au sujet d'un d'un article publié par le directeur de *la Vigie* (6 mars) :

« C'est l'idéal de cette coalition démolibérale à étiquette catholique qui va des Fonsegrive et des *Bulletin de la Semaine* aux Sangnier et à leurs *Démocraties*. M. Merlier montre par leurs aveux textuels où ils mèneraient les catholiques avec leur aconfessionnalisme. C'est, hélas ! le grand danger que courent les catholiques de tous les pays sous la poussée de cette propagande organisée à travers l'Europe et l'Amérique, dont des journaux et des revues bien connus sont les apôtres audacieux et, paraît-il, intangibles. — AIR, 9 mars 1913.

Plan sectaire. — Substituer la doctrine maçonnique à l'enseignement évangélique est pour la Secte l'œuvre essentielle. Elle y met toute son application, tout son acharnement. Dans tous les pays du monde, elle travaille pour atteindre ce but à laïciser l'enseignement.

Il faut bien l'avouer, malgré les avertissements aussi graves que réitérés du Saint-Siège, non seulement un grand nombre de nos laïcs, mais aussi la plupart des ecclésiastiques ne connaissent pas ou presque pas, la doctrine et le plan de la Secte. Et l'ignorance des laïcs à ce sujet dépend de celle du clergé.

De là des conséquences funestes : 1° Les membres du clergé, tôt ou tard, se laissent atteindre, en très grand nombre, plus ou moins, par les doctrines de la Secte. De là l'esprit moderniste, libéral, démocratique. Ceux qui ont peu ou point de philosophie scolastique sont plus et plus complètement contaminés que les autres, d'ordinaire au moins.

2° Incapables même de soupçonner les pièges tendus de toutes parts, ils sont aussi hors d'état de s'en préserver et surtout d'en écarter les brebis qui leur sont confiées dans le ministère ou dans l'enseignement. Une bonne philosophie et une solide théologie ne suffisent plus dans un grand nombre de cas, l'ennemi ayant des ruses infiniment variées pour séduire les âmes.

3° L'ignorance des actes accomplis par la secte dans l'ordre religieux, politique, social, etc., rend le prêtre incapable de prévoir les effets désastreux de certaines mesures législatives et administratives,le péril de certains groupements d'apparence neutre, religieuse même en certaines contrées, groupements qu'inspire et que dirige en secret, à l'insu de certains membres, de certains chefs apparents peut-être, un esprit anti-chrétien et sectaire. Très habilement ces sociétés causeront aux âmes un dommage incalculable avant même qu'on ait pu s'en rendre compte. Le mal connu, on n'en découvrira pas la cause, et il se perpétuera de diverses manières.

Mgr Gay écrivait, le 2 février 1881, à M. Claudio-Jannet :

« Comme il est impossible de comprendre l'œuvre et l'esprit des sociétés secrètes sans intelligence du mystère de Jésus-Christ, qui est le fondement divin de toutes choses, la grande question des siècles, le signe posé à la contradiction... de même, si l'on ignore le mystère de ces néfastes sociétés, on ne saurait expliquer ce qui, depuis la prétendue réforme, mais surtout depuis la première moitié du dernier siècle (XVIIIe), s'est passé en France et dans le monde et s'accomplit encore sous nos yeux. »

Ces graves paroles d'un Evêque aussi zélé que clairvoyant semblent écrites aujourd'hui. AIR. *Les Cah. Rom.*,9 mars 1913.

Le rédacteur de l'*Agence Roma* ajoute, ce dont nous lui sommes profondément reconnaissants :

« Nous saisissons cette occasion pour rappeler au Clergé et à nos laïcs

cultivés l'excellente *Revue Internationale des Sociétés secrètes.* Riche en études, en documents, en nouvelles, cette Revue envisage non seulement les sectes organisées, mais aussi les grands mouvements d'idées organisées par elles: idéalisme, occultisme, spiritisme, théosophie, modernisme, etc., avec des références bibliographiques très utiles. Aucun ecclésiastique ou laïc cultivé qui s'adonne à l'action catholique, ne peut se passer de cette Revue unique dans son genre. Les *Cah. Rom.*, 9 mars 1913.

Protestantisme. — A la Faculté de théologie protestante de Paris, M. le professeur Wilfrid Monod a beaucoup insisté cet hiver sur la préparation des missionnaires pour l'intérieur, propagandistes volontaires de la Réforme dans les milieux les plus divers. Les pasteurs ont un peu partout, depuis une quarantaine d'années, remplacé ces évangélistes. Les chefs du protestantisme aspirent à ranimer, parmi les étudiants en théologie, l'esprit des Eck, fondateurs avec Miss Blundell, de l'œuvre des foires, des Révérends Léon Pilatte, Saillens et Sainton. Mais l'ardeur de l'apostolat du protestantisme, en dehors des manœuvres politiques qui inondent la France des Agents de l'« Armée du Salut » et l'Autriche catholique de pamphlets pangermanistes huguenots se réduit de plus en plus à rien. AIR., 31 mars 1913.

Vengeance maçonnique. — La Commission de la Réforme judiciaire a achevé hier l'examen du projet de loi sur l'amnistie.

Sur la proposition du F.·. Augagneur, elle a exclu de l'amnistie les contrevenants récidivistes aux lois sur les Congrégations.

En conséquence, elle s'est arrêtée définitivement au texte suivant :

Article premier. — Amnistie pleine et entière est accordée pour les faits commis antérieurement au 30 janvier 1913 :

1° A toutes les infractions en matière de réunions, d'élections ou de grèves ; 2° à toutes les infractions prévues par les lois sur la presse des 29 juillet 1881, 11 juillet 1887, 12 décembre 1893, 16 mars 1895 ; 3° à toutes les infractions prévues par les lois du 21 mars 1884 ; 4° à toutes les infractions prévues par les lois du 1er juillet 1901, 4 décembre 1902, 7 juillet 1904, sauf pour les condamnés en état de récidive ; 5° à toutes les infractions prévues par la loi du 9 décembre 1905 ; 6° à tous les faits à l'exclusion des crimes connexes aux infractions visées ci-dessus ; 7° à tous les délits prévus par les articles 222, 223, 224, 225 du Code pénal ; 8° aux insoumis et déserteurs des armées de terre et de mer dans les conditions prévues par la loi du 21 juillet 1906.

Art. 2. — Les faits visés par la présente loi ne peuvent servir de base à

l'exclusion ou au refus d'inscription au barreau d'un citoyen remplissant les conditions légales de cette inscription.

Art. 3. — Dans aucun cas, l'amnistie ne pourra être opposée aux droits des tiers, lesquels devront porter leur action devant la juridiction civile, si elle était du ressort de la Cour d'assises ou si la juridiction criminelle n'avait pas déjà été saisie, sans qu'on puisse opposer au demandeur la fin de non-recevoir tirée de l'article 46 de la loi du 29 juillet 1881.

Art. 4. — La présente loi est applicable à l'Algérie, aux colonies et pays de protectorat, quelle que soit la juridiction qui ait prononcé.

M. Pourquery de Boisserin, rapporteur, a été invité par la Commission à déposer son rapport dans le plus bref délai et à s'entendre avec le gouvernement pour la fixation de la discussion devant la Chambre.

(*Le Rappel*, 1er mars 1913).

Grèce

Assassinat du roi Georges. — Sous le titre sensationnel : « L'assassin du Roi de Grèce est-il Franc-Maçon ? » M. l'abbé J. Tourmentin écrit :

« C'est une question qui peut se poser, ou du moins que je me suis posée en lisant, dans les journaux, le nom de « Schinas », l'assassin du roi de Grèce. Ce nom, en effet, agitait dans ma mémoire quelques confus souvenirs ; et, en remuant quelques vieux papiers, j'ai mis la main sur une brochure publiée en 1895. C'est un discours de feu le F.·. Amiable, jadis membre du Conseil de l'Ordre, Grand Orateur du Grand Collège des Rites, mort, à Aix-en-Provence, dans les fonctions de Conseiller à la Cour.

Au cours d'une inspection à la Loge marseillaise *Le Phare de la Renaissance*, F.·. Amiable raconta ses souvenirs maçonniques, à la suite d'un voyage à Constantinople, en Grèce et en Italie. Voici un passage de sa relation au sujet de la Maçonnerie à Constantinople.

« ...Peu après la guerre de Crimée, notre Grand-Orient avait constitué « une première Loge, où prédominait l'élément français. — En 1862, se forma « une seconde Loge, composée d'éléments variés et animée d'un esprit net- « tement cosmopolite, *l'Union d'Orient*, dont le personnel grossit rapide- « ment. Le premier Vénérable fut un médecin grec ayant pris ses grades à « Paris et y ayant reçu la lumière symbolique, *le docteur Schinas*... »

Les journaux n'ont-ils pas dit que l'assassin du roi Georges a étudié la médecine ? Je n'en veux pas conclure que ce soit le même ; mais ne serait-ce point son fils ou quelqu'un des siens, quelque rejeton plus ou moins direct de ce Vénérable *Schinas*, fruit des Loges parisiennes, qui, après avoir contracté le virus du Grand-Orient, l'a emporté dans son pays pour l'infuser, avec le sang, à travers d'autres générations ? La question est d'autant plus intéressante à poser que le gouvernement maçonnique *jeune-turc* est accusé, par l'opinion publique, d'avoir soudoyé l'assassin.

(*L'Eclair*, 28 mars 1913).

La Vérité, de Québec, écrit sur le même sujet :

« Les agences télégraphiques sectaires se sont empressées, comme toujours, de proclamer au moyen de la presse universelle que l'assassin du roi de Grèce était un dégénéré, un fou. Les régicides, invariablement, sont qualifiés de fous par les agents des Loges. C'est là une vieille tactique. Aléco Schinas, le prétendu dégénéré qui a assassiné Georges Ier,est reconnu maintenant comme un anarchiste *très instruit* et nullement privé de ses facultés mentales. Fait intéressant, le nouveau régicide est un émule de Ferrer; comme lui il a fondé des écoles pour la diffusion des idées anarchistes. C'est un acte de logique qu'il vient de commettre. Le roi de Grèce avait, paraît il, fait fermer l'école anarchiste de Volo. Depuis,Schinas avait résolu de se venger.

Salonique, un des châteaux forts de la Franc-Maçonnerie et foyer de la propagande des Jeunes Turcs, était bien l'endroit propice pour accomplir avec chance de succès un régicide et échapper à la mort, grâce aux influences secrètes de la secte. Il n'y a donc aucun doute que Georges Ier a été la victime de la haine des Loges. Schinas est un grec traître qui a servi d'outil entre les mains de la Franc-Maçonnerie turque.

Comme pour Ferrer, on va voir la puissance judéo-maçonnique internationale prendre la défense de Schinas, au moyen de la presse surtout.

(*La Vérité* de Québec, 22 mars 1913).

Jusqu'à présent, la presse maçonnique semble plutôt disposée à faire le silence. Elle n'entrera en campagne que si les adversaires l'obligent à sortir du mutisme où elle se complaît. Les loges escomptent la naïveté de la presse catholique, et tout semble indiquer qu'elles n'ont pas tort. Ce n'est, du reste, pas la première fois.

La Maçonnerie grecque. — Actuellement, la Franc-Maçonnerie est soumise à deux obédiences, celle du Grand-Orient et celle du Suprême Conseil, qui travaillent d'accord en vertu d'un traité. Le Grand-Orient a vingt-six Loges, dont plusieurs sont situées en Turquie (c'est-à-dire dans des localités qui appartenaient à la Turquie avant la dernière guerre), et le Suprême Conseil encourage de son aide et de son influence, la propagation de l'enseignement maçonnique. Toutes les Loges travaillent selon le Rite Ecossais.

(*Texas Freemason*, San Antonio, Texas, mars 1913, p. 3).

Hesse

Le roi Jérôme Napoléon et la Maçonnerie. — Disons tout de suite qu'il ne s'agit pas ici des rapports qu'a eus Jérôme,roi de Westphalie, avec la Maçonnerie, mais simplement d'une Loge fondée sous son règne. Nous voulons parler de la Loge *Marc Aurèle à l'Etoile flamboyante*, de Marburg, qui a fêté,le 23 février,la dédicace de l'introduction de la lumière dans son

nouveau temple, et en même temps la 100e ou plutôt la 101e année de sa fondation sous le règne de Jérôme Napoléon, comme roi de Westphalie. Cette fondation était plutôt une résurrection, car la Maçonnerie avait été sévèrement interdite et poursuivie dans la Hesse pendant la période antérieure à la Révolution française.

Séparation. — La première chambre du Grand-Duché discutait, ces jours-ci, le projet de séparation financière entre les Eglises et l'Etat. Le gouvernement a déclaré qu'il était disposé à céder aux deux églises subventionnées par l'Etat un capital convenable au lieu des contributions annuelles. Mais ni les catholiques, ni les protestants ne désirent un changement. AIR., 20 mars 1913.

En France, les sectaires n'y regardent pas de si près et n'ont pas de ces scrupules honnêtes. Non seulement ils suppriment les traitements sans indemnité, mais encore ils « inventorient » la caisse pour s'approprier le contenu.

Hollande

Enseignement. — Les journaux sectaires, obéissant à un mot d'ordre de la Franc-Maçonnerie internationale, ont entrepris une campagne contre les écoles catholiques. Ils ont pris pour prétexte les subsides accordés aux écoles par le gouvernement ; ils les prétendent exagérés. La presse catholique n'a pas eu de mal à montrer le contraire. AIR, le 7 mars 1913.

Franc-maçonnerie. — *La Loge. — Le Calvinisme et le libéralisme contre le Catholicisme.* — Nous lisons dans la *Gazette de Liège*, du 27 mars 1913.

Les journaux libéraux ne manquent jamais de manifester leur grande indignation quand un journal catholique avertit ses lecteurs qu'on ne doit se faire aucune illusion sur le sort de l'Eglise, dans le cas où les partis de gauche obtiendraient la victoire aux élections du mois de juin prochain. Quand la presse catholique dit à ses amis : « Regardez autour de vous ! Voyez ce qui arrive en France et au Portugal ! » Les journaux libéraux répondent que le libéralisme hollandais a été toujours d'une nature parfaitement conciliante, qu'il ne songe aucunement à verser dans l'intolérance, et que les Combes et les Affonso Costa ne naissent pas sur le sol néerlandais.

C'est très gentiment dit, mais la vérité est que le libéralisme hollandais, lui aussi, n'échappe pas à l'évolution générale de son système politique, qui se change, parfois doucement, parfois brusquement, sous l'influence de ses propres conséquences et sous la poussée vigoureuse du socialisme, en un anticléricalisme avancé. Oyez par exemple ce qui est arrivé à Arnhem, la capitale de la province de Gueldre.

Là-bas existe une union locale de la « *Evangelische Maatschappy* » (Société Evangélique) qui, nonobstant son beau nom, se comporte aussi peu évangéliquement que son homonyme allemand, le fameux « *Evangelischer Bund* ». La Société Evangélique poursuit comme but principal d'aviver, parmi les vieilles souches protestantes de ce pays, la haine contre « *Rome* », et contre tout ce qui a le moindre rapport avec le « *romanisme* ». C'est une entreprise assez dangereuse pour le parti catholique, parce qu'elle continue à empêcher des milliers de protestants croyants, chrétiens, hommes rangés et d'une vie irréprochable, de s'unir aux partis antirévolutionnaire ou chrétien-historique, auxquels ils devraient appartenir de par leurs principes, mais dont ils se tiennent éloignés par pure crainte du « spectre romain ». Le chef de ce mouvement, dont les adhérents se proclament antilibéraux, mais en votant toujours pour les libéraux, afin de repousser les partis protestants qui se sont coalisés avec le parti catholique, est un M. Bronsveld, ancien pasteur, demeurant à Utrecht, et dont la « largesse de vue », la « perspicacité politique » — vous le croirez sans peine — sont constamment glorifiées par la presse libérale.

Eh bien ! la Société Evangélique d'Arnhem avait récemment convoqué une réunion. Les disciples de M. Bronsveld s'y trouvaient. Le local choisi était... la Loge maçonnique. L'orateur du jour était M. Pierre Tydeman (ne pas confondre avec M. Tydeman, le chef des doctrinaires, qui est, du reste, aussi anti-papiste que lui), avocat et journaliste libéral.

Et ce M. P. Tydeman de dire à son auditoire qu'il y a trop de couvents aux Pays-Bas : tant de couvents qu'ils nuisent, suivant M. P. Tydeman, au bien-être social, moral et religieux du pays. Donc M. P. Tydeman préconisa contre ces institutions des mesures rigoureuses. Ces cloîtres et ces instituts romains disposent d'un énorme capital, déclare-t-il, et il semble qu'il n'y avait personne dans la Loge à Arnhem pour rappeler à M. Tydeman la statistique officielle, publiée récemment par le ministre des finances, et dont il appert clairement que les propriétés des couvents catholiques en Hollande sont relativement très minimes et de beaucoup inférieures à celles des institutions et des communautés protestantes. L'orateur lui-même fit semblant de ne se le rappeler non plus, et il recommanda bravement qu'on agît envers ces propriétés religieuses de la même manière qu'en France. Cela apporterait au pays, suivant les illusions de M. Tydeman, une somme d'au moins douze millions de florins par an, — somme qu'on pourrait utiliser pour payer une pension à tous les vieillards indigents, sans qu'il soit besoin de recourir à la revision du tarif douanier. — Et ces paroles furent applaudies !

Que ceci soit une leçon pour les catholiques imprévoyants qui, par seule aversion du système protectionniste, voudraient voter pour l'opposition contre le cabinet chrétien. Ils s'apercevraient trop tard du piège qu'on leur a tendu.

Car le fait mentionné n'a rien d'anormal, d'extraordinaire. Il montre simplement que la Loge, la Société Evangélique et le libéralisme se tendent les mains pour combattre d'emblée la droite chrétienne. Et parmi ses représentants attitrés le parti officiel du libéralisme compte déjà plusieurs

anti-papistes déterminés, comme par exemple les députés MM. Ptijn et Van Doorn, qui ont bonne chance d'être chargés d'un portefeuille ministériel dans l'éventuel cabinet de gauche.

MALTHUSIANISME. — L'Union des catholiques et des protestants a permis de voter les excellentes lois de feu le ministre Regout contre l'immoralité publique. Il y a lieu de se réjouir des résultats obtenus.

Dans les dernières années, les Pays-Bas avaient eux aussi, à souffrir du fléau moderne que propage le néo-malthusianisme. Voyons les chiffres. Par millier d'habitants le pourcentage des naissances était en :

1907, de 30.04 ; 1908, de 29.94 ; 1909, de 29.13 ; 1910, de 28.65 ; 1911, de 27.83.

Comme on le voit, c'était une diminution lente mais d'une régularité effrayante.

En 1912, la loi Regout entra en vigueur. Et, immédiatement, le chiffre remonta jusqu'à 28.10. Le nombre des naissances dans le Royaume s'était augmenté de plus de 3.500 enfants, tandis que dans les deux années précédentes ce nombre s'était chaque fois diminué d'environ 2.000.

Il ne faut pas tirer une conclusion absolue d'une expérience d'un an seulement. Pourtant, il est remarquable que, depuis l'entrée en vigueur de ces lois, la justice a pu emprisonner une quarantaine de femmes de profession louche.

(*La Gazette de Liège*, 27 février 1913).

MODERNISME. — La scission entre conservateurs et démocrates, qui trouble la vie catholique en plusieurs pays, à la grande satisfaction des ennemis de l'Eglise, commence à s'accentuer en Hollande. Les démo-chrétiens copient de plus en plus les socialistes. Ils favorisent les organisations aconfessionnelles et réclament leur « autonomie » vis-à-vis de l'autorité ecclésiastique. Ces divisions paralysent l'activité électorale des catholiques, ce dont la secte se réjouit. AIR, 13 mars 1913.

Hongrie

LA FRANC-MAÇONNERIE EN HONGRIE, d'après un article de Carl Hussar, membre du Parlement Hongrois.

(Extrait de la *Bonifatius-Correspondenz*, 1er janvier 1913). [1]

Rapport annuel de la Grande Loge Symbolique de Hongrie. Je reçois à l'instant même le rapport annuel, imprimé, mais tenu secret, de la Chancellerie centrale des Loges de Hongrie pour 1911. Comme à l'étranger, personne ne soupçonne l'activité souterraine, en tout sens, des Loges Magyares, ou pour

1. Voir 20 Mars 1913, p. 673. Nous donnons aujourd'hui *in-extenso* ce document capital.

parler plus exactement, des Loges judéo-magyares,je crois nécessaire de publier le contenu de ce compte rendu, afin que les lecteurs de la *Bonifatius-Correspondenz* puissent voir de près dans la cuisine de sorcières de la Franc-Maçonnerie. Ce n'est que quand on examine dans son ensemble l'activité des Loges hongroises, quand on se rend compte de près du système qui la dirige, qu'on peut se faire une idée de l'« Art Royal ».

La Hongrie moderne ne peut être comprise, pour qui la voit de loin, qu'à la condition qu'il connaisse les moteurs des révolutions politiques, sociales etc. de la vie civilisée,et chez nous aussi ces moteurs,ce sont les Loges. Je ne veux pas exagérer la puissance de la Maçonnerie. Il y a dans la chaîne fraternelle bien des gens qui agissent par esprit d'imitation,des arrivistes, des faiseurs de zèle, mais il y a aussi dans les Loges beaucoup de gens influents, cultivés, qui entendent pousser la vie politique et le développement social de la Hongrie dans le sens radical, à la Française et à la Portugaise.

Je suivrai pas à pas le Rapport, et n'en laisserai de côté que ce qui sera dépourvu d'intérêt général ; je n'y ajouterai que ce qui sera nécessaire pour y mettre de la clarté.

.˙.

Combien y a-t-il de Francs-Maçons en Hongrie ? Le nombre des membres officiels de la Grande Loge symbolique de Hongrie est passé de 5.639 à 6.193 depuis le Rapport de l'année précédente ; 31 candidats ont été écartés.

Jusqu'à ce jour, et depuis 1890, il a été admis 14.091 hommes, il en est mort 1.441 ; 79 ont été exclus ; 471 ont été rayés ; 5.907 ont été couverts ou sont devenus irréguliers, en tout : 7.898.

Il y avait donc en Hongrie, en 1911 : 6.193 Francs-Maçons actifs. Ce nombre s'est depuis augmenté sensiblement.

.˙.

But le plus proche : *Lutte contre l'école confessionnelle.*

Comme devise de l'année,on lit dans le programme de la Loge Centrale les lignes suivantes, qui méritent attention :

« Les Fr.˙. ne se contentent plus désormais de mûrir leurs idées dans « l'intérieur des Loges ; ils les portent aussi dans la vie publique. On voit « partout dans la vie les traces de notre société. Il fut un temps, et même « fort rapproché de nous, où des tendances diverses se manifestaient dans « nos Loges ; mais, en somme, ce n'étaient que des différences de tactique. « Le but final est et reste toujours le même pour tous les Francs-Maçons. »

« L'avenir de la Société hongroise dépend de l'esprit des Ecoles. L'issue de la lutte entreprise pour la possession de l'école dira à qui appartiendront l'âme, le sentiment, les inclinations, la volonté et la puissance des générations futures, à qui appartiendra la conduite de l'évolution sociale ». (Citation prise dans l'introduction du *Rapport annuel de* 1911.)

Il est donc hors de doute, qu'il va se produire en Hongrie, et dans l'avenir le plus prochain, un nouveau Kulturkampf. On livrera l'assaut à nos écoles chrétiennes. Comme il n'existe en Hongrie que 3.000 écoles primaires publiques interconfessionnelles contre 12.075 écoles confessionnelles, ce sera un combat de géants. Les catholiques ont en Hongrie 7.000 écoles, les protestants 3.000, les juifs 470, les Grecs non-unis, 1.457. Les Loges veulent nous arracher ces écoles, et en faire des écoles mixtes. L'argument principal qu'on fait valoir pour la déchristianisation des écoles, c'est la nécessité de rendre magyares les nationalités.

Le peuple catholique de Hongrie fera tout son possible pour combattre le monopole étatiste et défendre énergiquement la liberté religieuse. Déjà des organisations scolaires ont été créées, pour la protection des écoles catholiques, et l'Union populaire est à son poste.

Les arguties franc-maçonniques, comme entrée en campagne.

Ainsi que nous le lisons dans le Rapport annuel de la Grande Loge symbolique, la Loge *Prométhée* a fait à l'Assemblée générale la proposition suivante :

« L'Assemblée générale des Francs-Maçons de Hongrie pourrait décider « qu'elle regarde comme désirable la protection de l'enfance, l'éducation « de la jeunesse, le développement de l'adolescence, la participation à l'œu- « vre des institutions humanitaires, qui se proposent pour tâche d'aider « moralement et matériellement les faibles, mais de le faire de telle sorte « que l'on fasse prévaloir les principes maçonniques de la direction et l'ac- « tion de ces œuvres.

« Dans ce but, il est nécessaire que les Loges gardent le rôle de direction « dans les institutions de ce genre fondées par elles, et qu'elles attirent à « elles la direction des œuvres non maçonniques. » La Loge a pour devoir « de désigner pour chacune de ces institutions deux hommes de confiance, « qui feront, deux fois par an, un rapport à la Loge, et celle-ci s'engage à en « faire son rapport dans le Compte Rendu annuel de la Grande Loge. »

On voit par là que les hommes des Loges organisées, délèguent leurs gens dans toutes les sociétés de culture sociale et les sociétés de bienfaisance, et veulent abuser de ces sociétés « profanes » dans des buts maçonniques. Les non initiés ne se doutent nullement qu'ils sont souvent les instruments des Loges.

L'internationalisme de la Franc-Maçonnerie. — La Grande Loge symbolique est en relation constante avec les Grandes Loges de France, de Portugal, de Belgique, d'Allemagne, d'Espagne, de Serbie, de New-York, de la Louisiane, de Colombie, de Victoria, du Brésil, de Porto-Rico.

Un fait intéressant à ce point de vue a été la visite faite la semaine dernière en Hongrie, par le célèbre révolutionnaire portugais Magalhaes Lima, qui a été accueilli de la manière la plus amicale par nos Francs-Maçons et

républicains [1]. Un banquet a été donné tout exprès en son honneur au Palais des Loges, ruelle Podmaniczky, et les FF.·. d'ici ont reçu de lui les instructions les plus détaillées sur la manière dont on pourrait affranchir la Hongrie, comme on l'a fait pour le Portugal. D'ailleurs Magalhaes Lima a, dans ce but, invité les Maçons hongrois à Lisbonne. Tous les grands journaux, qui ont des Maçons comme collaborateurs, ont donné à ce sujet, des détails circonstanciés et nous ont appris que Magalhaes Lima avait passé les dernières heures de la soirée aux Variétés, etc. La mission de pionnier de la civilisation comporte-t-elle la visite de ces sortes d'établissements ?

.·.

Activité des Loges particulières. — La partie la plus intéressante du Rapport consiste dans des détails confidentiels sur les actes des diverses Loges. Voici les faits les plus importants :

— Loge ***Martinovics***, à Budapest, 72 membres, Vénérable Karl Baracs. L'esprit qui inspire la Loge est Oszkar Jaszi, un des politiciens socialistes les plus connus de Hongrie, et qui illustre de sa personnalité non seulement la ***Société des Sciences Sociales*** fondée par lui, mais encore toute la Franc-Maçonnerie. Son but est d'employer toutes les ressources de la Maçonnerie au service d'une politique extrême, radicale. Il est l'adversaire déclaré de la Maçonnerie contemplative, à tendance philanthropique, et qui aime le cérémonial ; il veut faire de toute cette société un parti politique secret. Il répand aussi ses idées révolutionnaires, hostiles à l'Eglise, et réformistes dans la presse, par sa Revue et ses réunions de propagande. Un de ses derniers discours sur les efforts futurs de la Franc-Maçonnerie, a d'ailleurs excité un grand orage dans les autres Loges. Le nouveau programme établi par le Fr.·. Jaszi a été mis à l'ordre du jour dans toutes les Loges, et a été l'objet de vifs débats. La majorité des Loges s'est prononcée en faveur des idées réformistes de Jaszi : les chefs officiels des Loges se sont prononcés contre ces idées. Six Loges seulement se sont déclarées adverses à la direction de Jaszi.

D'après la conception de Jaszi, la Loge n'est nullement une Union pour le perfectionnement de ses membres, mais un organe de l'action radicale politique, qui doit frayer la voie aux idées et les mûrir. On doit influencer, remodeler l'opinion publique tout entière dans un sens franc-maçonnique. On doit l'entreprendre dès l'école, et la première chose à faire, c'est la revision de la science historique. L'élaboration théorique du programme politique du radicalisme hongrois est d'une urgente nécessité. Il faut empêcher que des éléments inutiles n'entrent dans les Loges.

Le Fr.·. Paul Szende, qui occupe une place influente dans l'***Union Commerciale Hongroise***, est le second défenseur de ce système. La conférence, dans laquelle il a défendu les Francs-Maçons radicaux contre les reproches des « Vieux », a produit le plus grand effet.

Oszkar Jaszi, après avoir prononcé son discours, a distribué un pro-

1. On sait que Magalhaès-Lima a été également fort bien accueilli à Prague.

gramme rédigé par écrit, qui se rapporte à toute la Franc-Maçonnerie, et l'a soumis à une enquête que ferait le Vénérable. Après délibération, la commission instituée a décidé de soumettre aux Loges les questions suivantes :

1° La Codification des Droits de Liberté (Loge *Prométhée*). 2° La Réforme de l'administration publique (Loge de *Mars*) ; 3° L'Instruction populaire (Loge *la Réforme*) ; 4° Affaires d'Hygiène publique (Loge *Minerve*) ; 5° La question des Nationalités (Loge *Martinovics*) ; 6° La Réforme foncière (Loge *Démocratie*) ; 7° La théorie publique des Impôts ; l'administration de Budapest (Loge *Petoefi*) ; 8° La politique des impôts et l'autonomie douanière (Loge *Martinovics*) ; 9° Politique juridico-sociale (Loge *Konyvès-Kalman*) ; 10° Politique sociale, économique, agricole (Loge *Comenius*) ; 11° La lutte contre le cléricalisme (Loge *Konyvès-Kalman*).

Ainsi qu'on le voit par ce qui précède, les Loges entrent jusqu'au fond de tout l'ensemble de la politique hongroise. On invite à participer à ce travail tous les hommes compétents des diverses Loges, on y débat les questions selon la méthode parlementaire, et les résolutions sont ensuite introduites systématiquement dans la Presse, dans les conseils de Comitats, dans les administrations municipales, et même au Parlement.

Il est intéressant de voir que la Loge *Nationale Conservatrice* et la Loge *Martinovics* ont consacré quatre soirées consécutives à un travail en commun sur la proposition Jaszi, et qu'après ces débats, ces deux Loges opposées ont été plus étroitement unies. Les Chefs du *Club de la Réforme*, de la *Ligue pour le Droit de vote*, et de la *Société de la Science Sociale* appartiennent en grande majorité à la Loge *Martinovics*.

— Loge *Union* de Klausenburg (Kolozswar), Vénérable, docteur Rudoff Fabinyi, professeur d'Université. Conducteurs, Joseph Adorjani et Joseph Apathy, 141 membres.

Dans cette Loge, on a travaillé pendant plusieurs années, d'après le programme proposé par le Vénérable, sur les questions suivantes : La définition plus exacte des grandes idées sociales ; la tâche de la Franc-Maçonnerie dans la famille ; l'Eugénétique ; le Militarisme ; le Cléricalisme et les devoirs des Francs-Maçons dans la politique. La tendance de cette Loge est la réalisation des buts définitifs du Socialisme sans effusion de sang (d'après le compte rendu officiel de 1911).

La Loge de Klausenburg, à laquelle sont affiliés plusieurs Magnats de la région de Siebenburg, a administré ainsi l'Asile des Abandonnés. Elle a dirigé les soirées populaires, c'est-à-dire que les Francs-Maçons ont fait dans cette ville des conférences dans le sens maçonnique. Les Loges de Sœurs ont beaucoup contribué au succès du Congrès d'Enfants (?). Les yeux et les mains des Francs-Maçons ont surveillé l'activité du Gymnase ouvrier et de la Maison des Apprentis. Les membres de la Loge jouent un grand rôle dans la Commission communale.

La Loge étend son action non seulement dans la région de Klausenburg, mais encore sur celle de Siebenburg.

Loge *Eotvos*, à Budapest. Vénérable : docteur Ludwig Balint. Le nombre des membres s'est élevé de 128 à 174.

La Loge a consacré toutes ses ressources à soutenir et renforcer moralement et matériellement le journal quotidien maçonnique le *Vilag*. La Loge a, en outre acquis aujourd'hui (1911) des actions de ce journal à cinquante mille couronnes (50.000 francs environ). La somme des actions souscrites personnellement par des membres de la Loge s'élève à un demi-million de couronnes (500.000 francs). Onze instituteurs ont reçu des salaires annuels pour l'activité qu'ils ont déployée dans le domaine pédagogique pour la Franc-Maçonnerie.

Cette Loge est le camp des radicaux politiques. Elle a entretenu une agitation énergique dans le pays entier en faveur de la réforme électorale. Toutefois, cette agitation a été suspendue, sur le désir du Vénérable, afin d'assurer au dit journal maçonnique une subvention future du gouvernement.

— Loge du *Roi Ladislas*, à Grosswardein (Nagyvarad). Vénérable : docteur Peter Agoston, professeur à l'Académie catholique de droit. (*Note* : depuis longtemps on se plaint dans la Hongrie catholique, qu'on tolère encore dans un institut catholique, et qui plus est, dans un institut royal, un professeur qui se déclare publiquement social-démocrate. C'est une particularité qui ne se voit nulle autre part dans le monde) ; nombre des membres 144.

La Loge de Grosswardein a, dans ces derniers temps, déterminé le programme maçonnique radical communal. D'après ce plan, les Francs-Maçons doivent commencer l'action maçonnique dans la vie municipale. Le F∴ Gyorgy a fait une conférence spéciale sur les devoirs politiques des Francs-Maçons. La Loge a payé l'abonnement au journal maçonnique *Llj Korsjac* (l'Ere nouvelle) pour 100 instituteurs dans le comitat de Bihare. Le *Bureau populaire*, l'Union l'*Ami de l'Enfant*, et l'*Union du patronage* sont sous sa direction.

Cette Loge se fait remarquer par sa tendance fortement anticatholique.

Le Vénérable, docteur Peter Agoston a écrit une brochure qui a été très répandue *sur la sécularisation*. Il collabore d'une manière régulière au journal : *Der Sozialismus*. Le Congrès du parti social-démocrate l'a nommé membre de son comité, qui a pour objet d'élaborer le programme agraire social-démocratique.

— Loge *Demokratia* (Budapest). Vénérable : docteur Feléki, 218 membres.

La Loge avait eu d'abord des relations étroites avec le ministère du Commerce. Récemment, ses membres ont pris une part très active aux affaires de la ville de Budapest. Aujourd'hui (1911), ils s'occupent principalement de la question des écoles et des problèmes agraires-sociaux. La Loge se propose de créer une grande Ligue profane, qui aura pour but d'introduire et de développer la question de l'Ecole dans la politique hongroise.

Les points principaux du programme de la Ligue pour la réforme scolaire sont :

1° De faire naître la notion générale de la nécessité de la réforme scolaire ;

2° D'exercer une surveillance attentive sur le fonctionnement des écoles ;

3° De réformer l'inspection scolaire ;

4° De créer des écoles réformées en vue de l'expérimentation ;

5° De grouper les parents des élèves en *Unions*, qui devront travailler dans le sens maçonnique à la réforme de l'Ecole ;

6° *De composer une doctrine morale civique, d'obtenir que celle-ci soit enseignée dans les écoles, à titre d'essai ;*

7° *De laïciser les écoles ;*

8° *D'entretenir l'agitation dans tout le pays en faveur de cette thèse : que c'est pour le maître un devoir de donner une instruction aconfessionnelle.*

La Loge lutte vivement dans toute la Presse contre les écoles catholiques. La question du traitement des instituteurs a été mise entièrement à profit par la Loge pour gagner les maîtres eux-mêmes à l'idée de l'école aconfessionnelle. *Les Fr∴ travaillent depuis six mois à préparer une grève d'Instituteurs.*

La Loge *Demokratia* a adressé à la Grande Loge une pétition pour que celle-ci fasse entendre au journal maçonnique le *Vilag* qu'il est utile de ne pas faire connaître la Franc-Maçonnerie des Fr∴ et de traiter avec prudence les questions maçonniques. On a discuté dans la Loge sur les inconvénients de se montrer trop ouvertement au public, inconvénients qui ont été causés par la faute qu'ont commise certains agents trop zélés, en agissant hors des cadres de la Franc-Maçonnerie dans le monde profane. *L'Union Nationale du patronage* est sous l'influence des membres de cette Loge.

Il y a aussi dans cette Loge une lutte vive entre les chefs du *Club de la Réforme* et ceux du parti démocratique de la Capitale.

— Loge *Könyvès-Kalman* (Budapest). Vénérable : docteur Elias Pollak; 319 membres.

Cette Loge s'occupe aussi des questions d'enseignement. Ses membres sont en majorité des maîtres des écoles primaires et secondaires. C'est elle qui dirige le mouvement des Instituteurs Libres-Penseurs, et qui fait les frais du journal pédagogique *Llj Korszak* (l'Ere nouvelle). Elle veut maintenant créer une *Union des parents*. C'est elle qui a déchaîné le mouvement haineux contre le docteur baron Alexandre Barkoczy et contre les Congrégations Marianistes.

— Loge *Haladas* (Progrès), à Budapest. Vénérable : le directeur Gottlob Rau ; 139 membres.

La veille de l'assemblée nationale des Instituteurs, le rédacteur du *Llj Korszak*, le Fr∴ Bela Ismogyi, fit un discours à la suite duquel (d'après le compte rendu) 3.113 couronnes, devant être employées à des créations maçonniques, furent « votées dans les réunions profanes tenues le lendemain ». De longs débats ont eu lieu dans la Loge à l'occasion des *révélations antimaçonniques du journal catholique Alkotmany*, révélations faites par l'auteur de ces lignes.

— Loge *Hungaria*, à Budapest. Vénérable : Nikolaus Gersler; 58 membres (moins que l'année précédente).

Cette Loge est le centre de la Franc-Maçonnerie dite conservatrice. Les membres de cette Loge se déclarent publiquement contre le suffrage universel et contre la sécularisation ; dans leur Rapport annuel, ils se plaignent de la direction de *l'Union-Galilée* (organisation des Etudiants monistes et social-démocrates), de la *Société des Sciences Sociales*, et du *Vilag*. Cette Loge ne soutient point les institutions recommandées dans le *Travail en commun* du 14 octobre 1910, parce qu'elle *entend ne point s'occuper de questions politiques, et blâme formellement les attaques dirigées contre la religion*. La Loge *Hungaria* s'est opposée aux efforts de la Loge *Minerva*, selon laquelle il fallait fonder des Loges par nationalités.

Cette Loge s'est occupée d'une question portée à l'ordre du jour par le conseil fédéral : du *problème du secret maçonnique, du silence*. On doit garder le secret le plus absolu sur les affaires qui regardent l'organisation des Loges.

Cette Loge travaille à la séparation définitive et complète de la Hongrie et de l'Autriche.

— Loge *Alflöd*, à Szolnok. Vénérable : Alexandre Karczagh ; conducteur : le directeur de l'école bourgeoise Stefan Toth; 46 membres.

Le point central d'activité de cette Loge est l'éducation de la jeunesse dans le sens maçonnique. « Conformément à son antique principe directeur, elle a fait entrer dans la chaîne maçonnique un grand nombre d'éducateurs ». Elle a créé une agitation nationale pour la fondation de nouvelles Loges provinciales, et a obtenu, en ce sens, des résultats importants.

— Loge *Minerva*, Budapest. Vénérable : docteur Desider Raskai, médecin, privat-docent à l'Université ; 107 membres.

Cette Loge a entrepris la fondation de Loges provinciales « *dans le but particulier de lutter contre le cléricalisme* ». Cette Loge envoie des orateurs ambulants dans les faubourgs. Elle se propose de créer un journal maçonnique pour la jeunesse, mais elle n'a pas encore réuni les 25.000 couronnes nécessaires. Elle publie un *Annuaire des Etudiants*. Les Unions philanthropiques fondées pour la protection de la maternité, seront réunies sous la direction de la Loge *Minerva*. L'idée de Loges par nationalités a été lancée par elle. Cette proposition a failli déterminer une scission dans la Franc-Maçonnerie des pays hongrois.

— Loge *Prométhée*, Budapest. Vénérable : docteur Desider Hahn ; conducteur : Max Bakonyi, journaliste.

Elle a pour organe le *Dél* (midi). La Loge se propose de faire une « *Monographie du Cléricalisme Hongrois* ». Elle a en vue de proposer à la Grande Loge l'exclusion de ceux des Francs-Maçons qui, étant à la tête d'une Union profane, ou faisant partie du Conseil d'administration, ne remplissent pas *leurs devoirs maçonniques. La Loge déploie une grande activité contre l'Eglise.*

— Loge *Archimède*, Budapest. Vénérable : docteur Adorjan; 25 membres.

La Loge a débuté par la réorganisation de l'*Union des Libres-Penseurs des pays hongrois*. L'*Union-Galilée* est une filiale de cette Loge. Elle sert d'intermédiaire pour rattacher les étudiants à des Francs-Maçons avocats, fonctionnaires, professeurs ou gens d'affaires *La Ligue moniste académique compte déjà* 900 *membres dans la capitale*. La Loge publie le journal *Szabadgondolat* (Libre-Pensée).

— Loge *Mars*, Budapest. Vénérable : Ladislas Kaffka 55 membres.

Elle était la Loge du parti du Progrès. Dans cette Loge est née l'idée de la société *Uttörö* qui propage le monisme avec un grand succès dans le pays. La Loge se propose de fonder un *bureau spécial de propagande maçonnique*, qui fournira à toute la Presse, des articles rédigés dans ce sens.

— Loge *Louis Kossuth*, à Mezotür. Vénérable : docteur Stefan Bordacs; 44 membres.

Cette Loge demande au *Vilag* de ne pas négliger le passé national, mais de considérer les événements dans le domaine de l'art et de la littérature au point de vue de l'âme magyare. A Turkeve, une Loge nouvelle est en voie de constitution. Bien que la Loge compte parmi ses membres beaucoup de pasteurs de l'Eglise réformée et de professeurs de l'enseignement secondaire, elle soutient énergiquement la société *Uttörö*, comme propagatrice de l'athéisme. Il a été fait dans cette Loge une conférence spéciale sur ce sujet : « *La Franc-Maçonnerie et la Maison régnante* ». La Loge, à peu d'exceptions près, se compose de protestants et de Kossuthiens radicaux.

— Loge *Nationale*, Budapest. Vénérable : docteur Desider Nagy, avocat, 40 membres.

Elle a dans son programme de travail la visite systématique des Loges, afin d'entraver par là l'agitation radicale, qui prend déjà le dessus. La Loge a pris position contre la création de Loges par nationalités, et elle est parvenue à faire adopter son point de vue par plusieurs autres Loges. Elle s'occupe de la question de la classe moyenne et du problème des nationalités dans un sens fortement chauvin. Les membres utilisent leur activité littéraire dans le *Magyar-Figyelo*, journal du comte Tisza. Ce sont aussi eux qui ont fondé la *Société hongroise de Sociologie*.

— Loge *Progression* (Progrès) Budapest. Vénérable : docteurJulius Frenkel, avocat, 38 membres. Cette Loge dirige l'*Union progressive populaire* de Budapest, dont elle s'est emparée. Son principal travail est : *la lutte contre le Cléricalisme*. Elle a mis en avant l'idée d'un internat maçonnique d'Ecole supérieure.

— *Sas-Loge* (Loge l'Aigle) de Budapest. Vénérable : Benjamin Haypal, pasteur de l'Eglise Evangélique réformée; 20 membres.

Elle a été fondée par des Francs-Maçons sortis de la Loge *Hajnal*. On y a

discuté la question de la Maçonnerie et de la Foi ; le pasteur Haypal, dans un travail récent, a déclaré que les pasteurs protestants étaient contraints de quitter la Loge, lorsque « l'agitation athée y est introduite, même indirectement, *par les chefs officiels de la Franc-Maçonnerie*.

— *Zsilvölgy-Loge* (à Petrozsany). Vénérable : Joseph Schreiner, secrétaire des Mines ; conducteur : docteur Eugène Gidr (Vulcain) ; 18 membres.

La Loge, d'après le rapport annuel, a pris part à la *lutte anticléricale* qui a gagné même la vallée de Zsil. La Loge attache une grande importance à l'emploi des Sciences naturelles pour éclairer le peuple. La Société *Uttörö* y compte 170 membres, pour la plupart employés aux mines. Le journal *Ul Korszak* (organe des Instituteurs social-démocrates) est envoyé aux instituteurs de la région pour une couronne par an ; la Loge paie la différence.

— Loge *Petœfi*, Budapest. Vénérable : docteur Jakab, médecin ; 55 membres. C'est une des Loges les plus radicales. Ses « *Cahiers de la Semaine* » sont les pamphlets les plus avancés dans l'athéisme et la social-démocratie. Il a été fait dans la Loge une conférence spéciale sur la manière dont les Francs-Maçons doivent élever leurs enfants. La Loge a fait de grandes dépenses pour l'internat maçonnique. Elle a reçu beaucoup d'adhésions dans *Szekesfehervar* (le cercle de Szekes), dans le but d'y fonder une Loge. Elle est en relations actives avec *l'Union-Galilée* et le parti social-démocrate.

— Loge *Ebredès*, à Szombathely. Vénérable : Ivan Littasy ; conducteur : docteur Félix Feldmann, avocat ; 78 membres (accroissement de 20). La Loge a construit un édifice neuf ; elle a propagé son agitation surtout parmi les instituteurs ; d'après le rapport annuel, elle a obtenu des résultats satisfaisants, même chez les maîtres confessionnels. Presque tous les nouveaux membres sont instituteurs. Elle domine dans la vie du Comitat et de la Ville. Elle a fait passer le député de la ville de Szombathely du côté du ministre de la Justice, Franz Szekely, dont le fils, en qualité d'avocat royal, a prononcé une apologie de Ferrer, et est aujourd'hui député gouvernemental.

— Loge *Resurrexit* de Kaschau. Vénérable : docteur Peter Stamberger, avocat ; conducteur : Arpad Hajdu ; 77 membres. La Loge travaille contre la domination des Magnats et contre la main-morte (fortune de l'Eglise catholique). Le Vénérable a déclaré que : « Les livres scolaires attaquent impunément les lois en vigueur ». La Loge a pourvu à la confection de livres de classe rédigés dans le sens maçonnique. Elle a de plus provoqué un mouvement en faveur des 30.000 employés des Postes ; elle a entrepris des procès en vue de la création d'un établissement de nourrissons, de plusieurs crèches, de quelques abris pour les enfants des ouvriers d'usine. La Loge a fondé le club *Bacsanyi*, qui est la filiale de Kaschau pour la Libre-Pensée. Elle a aussi organisé le groupe de Kaschau pour la Société *Uttörö*.

— Loge *Losonczy*, à Temesvar. Vénérable : Geysa Kornitz, avocat ; 95

membres. Cette Loge s'est occupée des petits Tziganes ; elle a proposé de les enlever à leurs familles à l'âge de 7 ans pour les faire élever aux frais de l'Etat. Elle s'est opposée à tous les plans de la Loge *Minerva* tendant à unir dans les Loges les intelligences de toutes les nationalités, et cela parce que ce système nuirait à l'unité nationale et discréditerait auprès des chauvinistes toute la Franc-Maçonnerie hongroise. Il fut proposé que le travail maçonnique d'instruction dans les Loges porterait moins sur la discussion des symboles, et plus sur l'enseignement historique et littéraire. La Loge s'est aussi occupée de l'établissement d'un internat de garçons et de filles à Temesvar. Elle se propose de faire construire un four crématoire, et elle a secondé la Société *Ultörö*, troupe d'avant-garde de l'agitation moniste en Hongrie. *Nota Bene* : la grande majorité des membres sont juifs. La plupart des Unions profanes de Temesvar ont à leur tête des Francs-Maçons

— *Pionier-Loge* (Presburg). Vénérable : Richard Teweles, de Vienne; 60 membres, presque tous bourgeois de Vienne (d'ailleurs les Loges de Presburg sont toutes des fondations maçonniques autrichiennes). La Loge *Pionier* soutient des organisations profanes qui s'occupent d'éducation dans un sens progressiste. Elle favorise à Vienne une vive opposition contre l'antisémitisme.

— Loge *Patria* (Budapest.) Vénérable : Wilhelm Hagar; 46 membres. Loge à tendances conservatrices;elle joue un grand rôle dans l'administration de la capitale. Les membres de cette Loge forment une coterie qui détient toutes les affaires municipales de Budapest, le Grand-Maître Bokay est aussi un membre de cette Loge.

— Loge du *Travail* (à Nagy-Kanizsa). Vénérable : le docteur Jacob Rothschild, avocat; 47 membres. C'est l'Etat-major de combat pour les Juifs du Comitat de Zala. Cette Loge compte annoncer prochainement un grand nombre d'aspirants. Elle est en relation constante avec le parti social-démocrate local. La Loge a contribué beaucoup à la défaite du Président du parti catholique populaire à Nagy-Kanizsa.

— Loge *Arpad* (Szeged). Vénérable : docteur Joseph Palffy, administrateur de fait : Samuel Kovacs, instituteur d'école moyenne ; le nombre des membres est passé en un an de 135 à 178. Cette Loge s'est occupée de la réforme industrielle. Elle a créé une Loge à Nagybecskereke, à Hodmesovasarhely, elle en a fondé une autre. Cette dernière localité est bien connue comme le siège du parti républicain ; quatorze républicains y ont été élus comme conseillers municipaux. Le fondateur du parti dans la localité travaille en vue d'un mandat, et y arrivera grâce à la politique du Premier, M. Lukacs. La Loge a d'ailleurs déployé une activité extrême, on eût dit que ses membres étaient doués d'ubiquité. Elle appuie la Société *Galilée*, de Vienne, et a dépensé 3.476 couronnes pour des œuvres maçonniques.

— Loge *Humboldt* (à Budapest). Vénérable : Friedr. Altenstein, industriel;

86 membres. Elle s'est occupée des employés particuliers et a fondé l'*Union économique des auditeurs de l'Université*. Elle a soutenu la Société *Galilée*, la Société *Ultoro* et l'*Entreprise nationale pour éclairer le peuple*. Elle se propose de fonder une nouvelle Société pour les soins aux malades pauvres, et y a consacré 6.232 couronnes ; elle a adressé à la Grande Loge de cette ville une circulaire pour proposer que, dans toutes les villes où seront créées des Universités, l'organisation éducatrice et humanitaire de la jeunesse soit placée sous la protection et la direction de la Loge locale.

— Loge *Mathias Corvin* (Budapest). Vénérable : Bela Catona, journaliste; 23 membres. Sa principale tâche a été la réorganisation de la Société *Szeretet* (Affection) pour les idiots et les sourds-muets, et de la *Société de diffusion des lumières* de Budapest. La Loge a envoyé une commission de cinq membres pour diriger la lutte contre la tuberculose. La direction de la Loge a contrarié sur bien des points l'action du journal le *Vilag* ; de son côté, la Loge a envoyé à la Grande Loge une adresse pour se justifier. La Loge a cru nécessaire d'informer qu'elle a dépensé 10 couronnes (un peu plus de dix francs) comme subvention à deux établissements philanthropiques, l'*Asile de nuit*, et les *Soupes chaudes gratuites*.

— Loge *Erslebet* (Elisabeth) de Budapest. Vénérable : le docteur Samuel Glücsthal, avocat ; conducteurs : docteur Théodore Forbath, Karl Sebestyen; membres : 85.

Cette Loge est une de celles qui jouent un rôle considérable dans la vie publique de la ville. Elle s'est occupée surtout de favoriser les exigences des Radicaux, comme la sécularisation, le suffrage universel, la laïcisation des écoles, les réformes sociales. La Loge s'est occupée aussi de la crise intérieure de la Maçonnerie. Les membres réclament une forte organisation intérieure de la Fr. ·. M. ·., et la conquête à la chaîne maçonnique des personnalités appelées à jouer un rôle d'influence dans la société et la politique, où l'on tient l'intervention publique des Francs-Maçons, *comme tels*, pour inopportune. L'Université populaire *Elisabeth* est sous la direction de cette Loge. Les débats sur la tactique de la Fr. ·. M. ·. y ont pris cinq soirées consécutives.

— Loge *Comenius* de Budapest. Vénérable : Heinrich Miro; conducteur : Max Fritz; 113 membres. Cette Loge a fondé l'*Union-Galilée*, club des radicaux et des étudiants juifs de l'Université, qui compte aujourd'hui plus de 1.000 membres. De cette Loge se sont détachés (pour former la Loge *Archimède*) les meneurs de la Libre-Pensée. C'est aussi de cette Loge qu'est partie, dans la capitale, l'action contre les écoles confessionnelles. L'auteur de la proposition, Marius Bihari, est Vénérable d'honneur de la Loge. Elle s'est donné pour tâche particulière l'éducation de la jeunesse universitaire dans un sens maçonnique.

— Loge *Galilée* (de Budapest). Vénérable : Alexandre Fleissig, privat-docent à l'Ecole technique supérieure; 190 membres. Cette Loge a célébré

son 40e anniversaire. Elle a fondé une Union nationale pour la *Défense des droits de l'homme*, et a construit un bâtiment neuf à Buda (Ofen, faubourg de Budapest). Elle a donné des conférences sur le signal maçonnique de détresse, sur le modernisme, sur le Congrès moniste, sur la science comparée des Religions. On s'occupe dans cette Loge de la lutte contre les Agrariens.

— Ligue *Vilagossak* (la Lumière) à Llipest. Vénérable : docteur Julius Fadgyas ; conducteur : Emerich Benkovits, aîné. Cette Loge a entrepris une campagne énergique en vue de gagner les femmes à la vie des Loges; mais cette campagne a été *étouffée* par la Grande Loge. Il s'y est aussi entrepris un mouvement pour établir une doctrine morale aconfessionnelle dans toutes les écoles. La Loge a entretenu une vive agitation contre les Congrégations marianistes. Le rapport annuel fait ressortir que le Fr∴ Nagy a accompli un travail maçonnique dans une réunion social-démocratique. La fille du Fr∴ Friedrich a reçu de cette Loge une dot de 100 couronnes.

Cette Loge dirige à Rakospalota l'action contre les écoles catholiques.

— Loge *Szechenyi*, à Sopron. Vénérable : Rudolf Leszner, médecin ; 55 membres. Cette Loge a réussi à faire élire des Maçons ou des Maçonnisants à la Caisse d'assurance ouvrière, à la direction du gymnase des ouvriers, dans la députation de la Ville. Ses fondations sont : la Maison de philanthropie, le jardin populaire d'enfants, la bibliothèque populaire. Elle a aidé d'un concours pécuniaire les journaux le *Vilag*, et le *Viradas*.

— Loge *La Concorde*, Presburg. Vénérable : Heinrich Hedding; 76 membres autrichiens. Il s'y est fait une conférence sur la nouvelle maison pour les Loges, de Vienne ; et d'autres sur la culture, la civilisation et sujets analogues.

— Loge *Hallgatagsag* (le Silence), à Presburg. Vénérable : Victor Weinert ; 60 membres autrichiens. Loge de direction contemplative ; on y discute en allemand.

— Loge l'*Avenir*, Presburg. Vénérable : docteur Alexandre Hollander (de Vienne); 110 membres, citoyens autrichiens. Cette Loge a dépensé 10.000 couronnes dans l'intérêt de la commune. Il y a été traité d'intéressants sujets sociaux.

— Loge *Socrate*, Presburg. Vénérable : docteur Karl Orenstein, avocat ; 91 membres. On y a fait des *conférences antichrétiennes*. La principale préoccupation de cette Loge est d'arriver à donner à la Franc-Maçonnerie une base légale en Autriche.

— Loge *Humanitas*. Loge viennoise établie à Presburg, et qui existe à Vienne sous le nom d'*Union Humanitas*, siégeant Dorotheergasse, n° 12. Vénérable : docteur Siegfried Norbert Rumpler ; 247 membres.

La Loge subventionne des crèches. On y a fait de nombreuses conférences sur la Nouvelle Morale, la Prostitution, le Droit à la paresse, etc.

— Loge *Gœthe*, à Presburg. Vénérable : Richard Kœnigsberger, de Vienne; 81 membres. Loge de Vienne : elle a fondé la Société social pédagogique. Elle travaille à une « Réforme de l'école populaire ».. Cette Loge est l'inspiratrice, à Vienne, du mouvement pour « l'Ecole libre ».

— Loge l'*Honnête Amitié*, à Szolya. Vénérable : Emile Jolles; 22 membres. Loge des Maçons de Lemberg et environs.

— Loge *Ljubav bliszňjega* (?) à Agram (Croatie). Vénérable : Bulwan, jeune, joaillier; 101 membres. Loge des Slaves du Sud.

— Loge *Lessing* (Presburg). Loge viennoise pour la propagande moniste.

— Loge *Alkotas* à Szabadka. Vénérable : Maurus Lanyi, banquier. 40 membres. Cette Loge déploie quelque activité locale, et a enrôlé plusieurs personnalités du monde intellectuel serbe.

— Loge *Tisza*, à Marmaroszïget. Vénérable : docteur Tiburtius Pav, directeur de l'Académie de Droit; 31 membres. Le rapport contient des plaintes acrimonieuses contre l'activité du cercle catholique. Les centres de réunion de la Loge se trouvent en dehors de la ville. La Loge a beaucoup de demandes, mais on est très rigoureux dans le choix des tuileurs, ce qui signifie probablement qu'on ne reçoit pas les Juifs de village.

— Loge *Hiram*, à Prague. Vénérable : Léopold Pick; 62 membres. Loge des Francs-Maçons tchèques. On y a fait des conférences sur l'instruction sexuelle des enfants, et sur la question des nationalités en Bohême.

Loge *Kosmos*, à Presburg. Vénérable : Alfred Spitzer, négociant, de Vienne; 55 membres. Loge de la frontière autrichienne. Il s'y est fait des conférences publiques sur la situation politique en Autriche, sur le monisme et sur d'autres sujets.

— Loge *Akacz* à Gyongyos. Vénérable : Stefan Szeky, directeur de gymnase supérieur ; conducteur : docteur David Koppanyi, avocat; 27 membres. On s'y est occupé du droit électoral, de l'éducation publique du peuple. Des asiles de nuit pour enfants du peuple ont été fondés par cette Loge.

— Loge *Gömör*, à Rimalszombat. Vénérable : Stefan Marton, directeur de gymnase supérieur; 31 membres. Le Vénérable a diminué le nombre des séances à cause d'une maladie épidémique qui règne dans la ville. Les membres se disposent à fonder une nouvelle Loge à Losoncz. L'asile de nuit pour les sans-travail est entretenu par la Loge.

— Loge *Bethlen-Gabor*, à Marosvasarhély. Vénérable : docteur Georges Bernardy, bourgmestre; 45 membres. L'administration de la ville est entièrement aux mains des Fr∴ M∴. C'est à cette Loge qu'est due l'élection, comme député officiel, de l'avocat d'Etat Szekely, qui a fait l'éloge de Ferrer.

— Loge *Aurora*, à Versecz. Vénérable : Anton Andrejevits ; conducteur : Michel Müller, ingénieur; 51 membres. La Loge a obtenu de grands résultats,grâce au bureau populaire (assistance judiciaire gratuite). Les Sociétés profanes ont à leur tête des Fr.·. M.·.. On a lutté avec succès *contre le Cléricalisme*. La Loge a construit une Maison des pauvres, « aux frais de la Ville ». On travaille à créer une nouvelle Loge à Fehertemplom.

— Loge *Konszeretet* à Baja. Vénérable : docteur Aladarus Rajk ; conducteur : docteur Julius Beczasy, médecin 38 membres; La Loge a déployé une grande activité au dehors. Il est question de fonder une nouvelle Loge à Mohacs.

— Loge *Hegyvidek* à Munkacs. Vénérable : Alfred Kohner ; conducteur : Bela Schossberger ; 45 membres. Cette Loge a beaucoup d'influence dans les affaires municipales. La *maison de thé* est entretenue par la Loge. On songe à fonder une nouvelle Loge à Beregszasz et à Ungwar.

— Loge *Testvériség*, à Presburg. Vénérable. Johann Dach, instituteur ; 64 membres. Dans la Loge dominent les questions de politique sociale, et on y a discuté sur les moyens de rendre plus énergique la lutte pour la Maçonnerie hongroise. Cette Loge entretient une correspondance très active avec le *Bureau international maçonnique* de Neuchâtel.

— Loge *Sirius*, à Fiume. Vénérable : Artur Steinacker, banquier; 76 membres.

Le rapport se plaint des vives attaques que la presse locale dirige contre la Loge. Les membres sont italiens et serbes. L'agitation née à l'occasion des élections communales et générales, et que les partis adverses ont tournée contre la Loge, « n'a pas été favorable au développement de celle-ci. » Des délibérations ont eu lieu en commun avec les Loges d'Agram pour activer la lutte contre les catholiques. L'Union l'*Ami des Enfants* est dirigée par cette Loge.

— Loge *Szepes*, à Kesmark. Vénérable : Karl Bruckner, directeur de gymnase supérieur, 53 membres. La Loge a réussi à obtenir la création d'une école publique élémentaire. La Bibliothèque populaire a été « réorganisée sur une base plus sûre ». L'organisation industrielle et commerciale est sous la direction du Vénérable. Le « Lycée libre » a fait faire trente-quatre conférences pour les profanes; elles ont été suivies avec intérêt par la classe ouvrière. La Loge a aussi fondé une Union des femmes.

— Loge *Madach*, à Budapest. Vénérable : Docteur Emil Oppler, 64 membres. Elle dirige l'Union nationale pour la protection des mères et des nourrissons, qui reçoit de riches subventions de l'Etat et des particuliers, et assure des soins à 325 mères et 230 enfants abandonnés. De plus, elle a distribué 1.000 couronnes en secours pécuniaires. La Loge se recrute parmi

les sociologues modernes, où il se trouve nombre de professeurs de médecine et aussi beaucoup de médecins militaires.

— Loge *Tököly Imre,* à Eperjes. Vénérable : Docteur Karl Florian ; 34 membres.

La Loge a fourni à la cuisine de l'Union israélite des femmes une forte subvention.

— Loge *La Fidélité,* à Presbourg. Vénérable : docteur Heinrich Scharfmann, avocat ; 102 membres. Les membres sont des F.·. M.·. autrichiens. Je trouve peu d'indications sur l'activité des Loges-frontières dans le rapport, et cela pour des raisons qui se conçoivent sans peine.

— Loge *Deak Ferencz* (François Deak), à Budapest. Vénérable : docteur Siegmund Eisler, avocat; 208 membres. Il a été fait dans cette Loge des conférences sur tous les problèmes sociaux. A la Société dite *Soirée des Sœurs* (Növeressely), qui a été fondée en mars, ont pris part 300 dames. La Loge a offert à la ville sa bibliothèque estimée 20.000 couronnes, et fait construire dans ce but un pavillon sur la place Hunyadi, dans la VIe circonscription.

L'Asile des Enfants estropiés, qui est logé actuellement dans son édifice propre, a été fondé par cette Loge. L'édifice, qui se trouve dans la VIe circonscription, rue des Mexicains, nº 63, a coûté 300.000 couronnes, et peut recevoir 60 enfants. Le capital de la Loge s'élève à 90.000 couronnes. La Loge a voté 1.000 couronnes de subvention à la Maison des Etudiants de Gyor.

— Loge *Château-Neuf aux anciens Fidèles* (New Schloss die alten Getrenen), à Budapest. Vénérable : Franz Szekely, conseiller de Cour, directeur de Caisse d'Epargne, président de l'Assemblée générale Israélite, pour l'union des Juifs orthodoxes et néodoxes ; 101 membres.

Cette Loge a convoqué les autres Loges à une délibération en commun, en vue d'une direction d'ensemble systématique et des établissements philanthropiques. Le 3 février, a eu lieu à l'Hôtel Bristol un dîner en commun, avec des dames. Cette Loge a sous sa direction la *Maison des Sans-Asile* et la *Société de la Bouchée de Pain.* Un des faits remarquables de l'activité de cette Loge a été le rapport d'Eugène Rooz sur l'assurance sociale, et l'introduction d'une agitation contre l'enchérissement dans la capitale. (Ironie amère, attendu que justement les accapareurs juifs sont les personnages qui dirigent la Loge). Cette agitation au sujet de la cherté n'a pas d'autre but que d'aigrir la classe populaire pauvre contre les Agrariens.

— Loge l'*Amitié,* à Presburg. Vénérable : Adalbert Weiss, à Vienne, Rotenhofgasse, nº 20 ; 104 membres. A envoyé une adresse aux Loges italiennes et turques en vue du rétablissement de la paix. La Loge a subventionné la Maison de Repos pour les femmes pauvres.

— Loge *Hunyadi*, à Deva. Vénérable : Joseph Haiduczky ; 16 membres. Encore dans la phase d'organisation. On y a discuté sur l'état où se trouve le Comitat d'Hunyad, par suite de l'incurie administrative.

. . . .

A signaler l'activité des Clubs maçonniques, ou Petites-Couronnes. I. celui de *Vaskapu*, à Orswa. Président : docteur Michel Szekely, avocat ; II. *Rakoczy Ferenc*, à Dès. Président : Joseph Kadar, directeur de l'Ecole publique de filles ; III. *Czokonay*, à Csurgo. Président : Guido Angyal, professeur au Gymnase ; IV. *Wesselenyi*, à Zilah. Président : Julius Kincs, directeur d'Ecole ; V. *Eszak* à Turocszentmarton. Président : Siegmund Varady, directeur de l'Etablissement des Sourds-Muets ; VI. à Nagybeczkerek, le *Vilag*. Président : docteur Emerich Varady ; VII. Ortüz, à Palanka. Président : Robert Büchler, notaire communal ; en outre, il y a à Pecs une Mission maçonnique, dirigée par D. Alexander Doktor [1].

La F.·. M.·. Croate. — La distance assez grande qui sépare Zagabria et Fiume n'empêche pas les membres de la Loge *Sirius* et ceux de la Loge *K. Ljubavi Bliznjega*, de tenir des réunions communes, si bien que le *Kelet* (ou moniteur officiel de la Maçonnerie hongroise), rendant compte de l'inauguration du local de la Loge *Sirius*, se félicita de ce qu'en un temps aussi court, les Maçons hongrois et croates eussent pu se réunir en un banquet plus de quatre fois. A cette fête, qui eut lieu le 10 novembre 1910, prirent part des Francs-Maçons de Budapest et de Zagabria. Les Fr.·., docteur Mihalic et Hugo Hofmann, de la Loge *K. Ljubavi Bliznjega*, et le Fr.·. Giuseppe Ruzicka, de la Loge *Sirius*, firent des discours où ils se félicitèrent des progrès qu'avait faits la Maçonnerie entre la Drave et la Save. En même temps, on délibéra sur les moyens de combattre le catholicisme en Croatie, en Slavonie, en Dalmatie et sur le littoral.

Par l'*Orient* de 1910, nous savons que plusieurs Fr.·. de Fiume se rendirent, le 15 novembre 1909, avec le Vénérable de la Loge *Sirius*, Fr.·. Arturo Steinacker, à Zagabria pour faire honneur au Vénérable Eduardo Bulvan, président de la Loge *K. Ljubavi Bilznjega*, qui célébrait ce jour-là le 40e anniversaire de son entrée dans la Franc-Maçonnerie.

L'année dernière, en février, les Fr.·. ont inauguré leur nouvelle *roche* (Loge) à Zagabria, avec une grande solennité : à cette fête étaient présents les représentants de la plupart des Loges de Hongrie, de Fiume, de Belgrade ; parmi ces derniers, se trouvaient l'ex-ministre serbe Nikolajevic, et le musicien Binicki.

Et leur propagande continue, terrible, secrète, lente.

C'est en vain que récemment les Francs-Maçons ont prétendu, dans le journal *Novosti*, laver la Maçonnerie de l'épithète de Société secrète. Dès 1902, le Grand-Orient de Budapest prescrivait rigoureusement aux Maçons

1. Nous donnerons le mois prochain l'importante étude du même auteur sur les « *Préparatifs de la Maçonnerie hongroise en vue de la sécularisation* », parue les 1 et 15 mars et 1er avril 1913 dans la *Bonifatius Correspondenz* de Prague.

de garder devant les profanes le silence le plus absolu sur ce qui se passait dans les Loges.

(Art. de Mario Crucis, dans *Il Risveglio*, de Fiume, 17 mars 1913, p. 62), qui ajoute, dans une note à un autre article, que ledit Arturo Steinacker est aussi membre honoraire du Grand-Orient de Budapest, et de celui de Rome.)

L'étouffement maçonnique. — Nous lisons ce qui suit dans le *Risveglio*, de Fiume.

« Qui escamote le *Risveglio* ? Telle est la question posée depuis près de seize mois, tant par nous, que par l'estimable direction du bureau local de la poste, qui, pour dire la vérité, a fait tout son possible, mais sans aucun résultat, pour découvrir les auteurs de bien des vols commis au préjudice de notre périodique.

Qui escamote le *Risveglio* ? Voilà la question embarrassante, le *rébus* étrange, l'énigme difficile que personne ne sait résoudre. Et pourtant il y a un voleur, puisque les continuelles réclamations qui nous parviennent attestent ses glorieuses prouesses. Par exemple, un capitaine de navire de *Volosca* nous écrit qu'il n'a pas reçu notre périodique pendant quatre bons mois ; un abonné de *Veglia* n'a reçu que quatre numéros du *Risveglio* sur huit parus ; le Révérend curé de *Stignano* a attendu en vain le journal pendant deux mois ; un abonné de *Fiume* se plaint de ne recevoir le *Risveglio* qu'un mois sur deux.

Il y a donc quelqu'un qui est chargé de saisir au passage le *Risveglio*, quelqu'un à qui ne plaît guère la diffusion de notre journal. Est-ce un émissaire de la Maçonnerie ? Nous ne saurions le dire, faute de preuve, mais ce qui est certain, c'est que nos révélations sur la Maçonnerie incommodent fortement les Frères de la secte verte.

En fait, nous savons par une série d'articles du député Carl Hussar, parus récemment dans la *Bonifatius -Korrespondenz*, de Prague, que, ainsi que cela résulte du Rapport annuel des Loges de Hongrie, « la Loge *Sirius* de Fiume n'a pu faire que peu de prosélytes, et que son œuvre a rencontré beaucoup d'obstacles à raison de nos révélations sur la Maçonnerie de Fiume (Cf. *Katolicki List*, Zagabria, 1913, n° 9).

Il est certain que cela fait crever de rage les revues maçonniques, qui voient toutes leurs trames mises à découvert, et tout en s'évertuant à soutenir que nos informations sont trop tendancieuses pour être dignes de foi, elles n'ont garde de les démentir. Aussi est-ce à propos que l'excellente Revue parisienne, *La Revue internationale des Sociétés secrètes* écrit (1913, n° 2, p. 461) : « Il se publie maintenant à Fiume un journal dirigé contre la Franc-« Maçonnerie, et ce journal, dont les publications maçonniques nous taisent « le titre, donne des détails circonstanciés sur tout ce qui se passe dans la « Loge locale *Sirius*. Bien entendu, les journaux de la Secte prétendent « que ces comptes rendus sont trop tendancieux pour être dignes de foi. »

D'un autre côté, pendant que les fils des ténèbres cherchent à combattre notre périodique et à miner son existence, nous sommes encouragés par les nombreuses adhésions et félicitations que nous envoient de toutes les par-

ties de la Monarchie de nombreux amis, qui applaudissent à notre difficile entreprise et nous exhortent à persévérer sans crainte dans notre sainte mission.

(*Il Risveglio* de Fiume, 7 avril 1913 (2e année, no 9, p. 69).

La Crémation. — Nous lisons sur ce sujet, dans la même *Revue* : « La crémation a un passé fort ancien, mais elle fut loin d'être un usage universel, et même,partout où elle a existé, elle a succédé à l'inhumation.

Ce dernier mode de sépulture fut adopté par le Christianisme. Les catacombes de Rome, les cimetières qui entourent les églises, les offices pour les défunts en sont une preuve suffisante. La question de la crémation remonte à l'époque de l'humanisme, qui fit de vains efforts pour mettre en vogue la crémation. En 1821, le cadavre du poète anglais Shelley fut brûlé sur le rivage aux environs de Livourne. En 1849, le professeur allemand Grimm, de l'Académie des Sciences de Berlin,fit de grands efforts pour démontrer les avantages de la crémation. En 1872, le professeur Brunetti, de Padoue, fut plus heureux, et,grâce à sa propagande, le premier four crématoire fut créé à Milan en 1876. Gotha eut le sien en 1878, et cet exemple fut suivi en Allemagne par les villes d'Iéna, Offenbach, Mannheim. Voici une statistique à ce sujet :

	Nombre des fours	Nombre des crémations
France	3	17.284
Italie	28	6.513
Allemagne	15	15.071
Angleterre	13	6.461
Suisse	4	3.129
Suède	2	2.152
Danemark	1	508
Etats-Unis	33	35.736
Espagne	23	

Les systèmes les plus parfaits sont ceux de Siemens et de Klingerstein. L'air y est porté à la température de 1.000° de la graduation Celsius. L'incinération dure de 45 à 90 minutes,et coûte en moyenne 35 francs ; les cendres pèsent de un à deux kilos.

Les raisons qu'on donne pour préférer la crémation sont peu probantes. De savants hygiénistes, Pisani, Mantegazza en Italie, Dubuisson, en France, Clementieff en Russie, disent que les cimetières ordinaires ne sont point antihygiéniques. L'examen des eaux des cimetières, dans de grandes villes, Berlin, Budapest, etc., a prouvé qu'elles n'offrent aucun danger. L'air y est pur, les gardiens n'y sont sujets à aucune maladie imputable à la présence des corps ; et de plus, chose étrange,les bacilles de la tuberculose y perdent leur virulence.

Quant aux raisons économiques, elles sont aussi faibles : la place occupée par les tombes n'augmente pas proportionnellement avec les inhumations, car les anciennes tombes se vident périodiquement.

La préférence que l'Eglise donne à l'inhumation n'est point affaire de dogme, mais de discipline. Il n'en résulte pas que la crémation soit licite ; il n'en résulte pas davantage que l'Eglise soit liée par ses usages. Elle peut parfaitement permettre la crémation comme usage général, quand il lui sera bien démontré que l'hygiène, ou quelque autre motif d'intérêt supérieur l'exige [1] »

(Gr. Papamlkhai, d'Alexandrie en Egypte, dans le *Risveglio* de Fiume, 7 avril 1913, p. 69).

Irlande

L'Espéranto dans la Franc-Maçonnerie irlandaise. — Pendant l'année 1912, l'espéranto a fait ses débuts dans la Maçonnerie irlandaise : la Loge *Vernon*, nº 127, à Coleraine, a été la première des Loges irlandaises à s'ouvrir et à se clore en *espéranto*. La réunion avait été tenue en l'honneur de FF.·. qui assistaient au Congrès annuel de l'association Britannique pour l'espéranto, tenu à Portrush, à la Pentecôte dernière ; cette attention fut fort goûtée des visiteurs, qui félicitèrent les FF.·. de leurs progrès dans l'emploi de l'espéranto.

La F.·. M.·. en Irlande. — Nous avons sous les yeux, écrit un journal maç.·., un résumé très complet du Rapport annuel de la Grande Loge d'Irlande, qui a eu pour Grand-Maître, pendant vingt-sept ans, le duc d'Abercorn, mort en décembre 1912. Voici quelques passages de ce Rapport :

« A Dublin, où la population mâle et protestante ne dépasse pas 70.000 âmes, il y a cinquante Loges. On juge que c'est suffisant, et l'on a fait des objections à la proposition récente de créer deux Loges nouvelles, dans une ville où les trois quarts de la population font preuve de dispositions très malveillantes. Le Fr.·. Chetvood Crawley, qui a fait de profondes recherches sur l'histoire de la Maçonnerie en Irlande, ne croit pas qu'elle ait jamais été aussi prospère qu'aujourd'hui. Les œuvres de philanthropie (car l'auteur du rapport se refuse à les appeler des œuvres charitables) sont très prospères, surtout eu égard à la faible proportion de la population protestante (un million à peine); elles ne sauraient se comparer à celles que peut entreprendre une Maçonnerie qui se recrute dans une population de trente-quatre millions, comme l'Angleterre. Mais la Maçonnerie irlandaise est parvenue à créer une institution pour 100 jeunes filles. La Maçonnerie anglaise n'en élève que 250.

« L'une des créations les plus importantes de la Grande Loge d'Irlande est la Grande Loge d'Instruction. Il est à désirer que la Maçonnerie irlandaise se rapproche davantage de celles de l'Angleterre et de l'Ecosse par le cérémonial ; mais une députation envoyée par la Grande Loge d'Irlande à

1. Il est bon de ne pas oublier que les grands promoteurs de la crémation sont les francs-maçons et les libres-penseurs, et que le mouvement qui s'accentue sur ce point dans tous les pays est avant tout dirigé contre l'Eglise. (N. D. L. R.).

celle de Londres reviendra avec des instructions qui diminueront cette différence. La Grande Loge d'Instruction y contribuera beaucoup ».

L'affaire de la Grande Loge de Queensland (Australie) a été fort délicate. Cette affaire est maintenant arrangée, et la Grande Loge de Queensland est reconnue par les trois Grandes Loges d'Angleterre et d'Ecosse.

La Grande Loge d'Irlande, son nouveau Grand-Maitre.—Le 6 mars, le comte de Dononghmore a été élu, à l'unanimité, Grand-Maître de la Grande Loge d'Irlande, en remplacement du duc d'Abercorn, récemment décédé. Le comte de Donoughmore était déjà premier Grand Surveillant d'Irlande et député Grand-Maître de la Province du district du Sud-Est, comprenant les comtés de Waterford, de Kilkenny, et de Carlow.

Italie

Adoption. — *Loges de femmes.* — Dans la dernière réunion de la Constituante, il avait été voté un ordre du jour relatif à la fondation d'Associations initiatiques de femmes. (Voir notre nº de juin 1912, p. 583). Par cette dénomination que l'Assemblée a préférée, il faut entendre des Loges féminines, ou Loges d'adoption, comme on les nommait à une certaine époque. Nous savons que plusieurs de ces Loges féminines des associations initiatiques fonctionnent déjà en Italie ; qu'il en existe une à Florence et une autre à Turin. Cette dernière s'est adressée par une lettre officielle au Grand-Maître de l'Ordre pour demander une reconnaissance formelle. Il paraît que ces Loges féminines, celle de Turin en particulier, sont sérieuses, et qu'elles peuvent rendre quelques services à l'éducation dans le sens de l'Ordre maçonnique.

Le Grand-Orient d'Italie n'a point encore terminé le travail de la mise au point de cette question. Il semble que les conditions générales seront : 1º Interdiction absolue de la constitution de Loges mixtes ; 2º Interdiction absolue de visites entre Sœurs et Frères ; 3º Grande sévérité dans les admissions ; 4º Inspections fréquentes des Loges féminines par des Fr∴ délégués de l'assemblée, délégués qui seront l'unique voie de communication pour les rapports entre ces Loges et le Grand-Maître de l'Ordre ; 5º Permission accordée aux Loges féminines de tenir leurs séances dans les locaux des Loges masculines, mais seulement aux heures de la journée où ils sont entièrement vides; de plus, cette permission n'est valable que pendant le temps où les Loges féminines seront dans l'impossibilité d'avoir leur local propre.

Lorsque ces conditions seront remplies, et transformées en autant d'articles de règlement, les Associations féminines initiatiques pourront être reconnues après un examen des plus rigoureux, et outre celles qui existent déjà, on en établira dans les grands centres d'Italie.

Sœurs maçonnes. — *L'Agence d'Information* communique ce qui suit, à la date du 2 avril 1913. En ces derniers jours, ont été initiées dans une Loge maçonnique de Rome plusieurs dames et demoiselles qui pratiquent les

doctrines féministes, entre autres : Clelia Pellicano Romano, femme-auteur, Mme Teres a Labriola, avocate. Elles ont été présentées par le F. ·. Ciraolo.

(*L'Ora* de Palerme, 3 avril 1913).

L'Anticléricalisme. — Le vent d'anticléricalisme qui souffle actuellement en Italie fait sentir ses effets dans toute la Péninsule. Aussi, vers la fin de février, les catholiques du diocèse de Bergame ont-ils lancé un appel au public, dans lequel il se plaignaient de l'injustice avec laquelle était appliquée la législation scolaire, et en accusaient la Loge maçonnique *la Pontida*, qui pousse à la suppression de l'enseignement religieux dans l'école primaire. Sur l'ordre du gouvernement, ils ont dû supprimer de leur affiche toute allusion à la Franc-Maçonnerie, comme susceptible d'attiser la haine contre les Loges. Mais cette mesure n'a servi à rien. La Loge en question n'en a pas moins fait afficher un placard, où sont attribués à l'évêque de Bergame les idées et les projets les plus antinationaux, et le gouvernement ne s'est pas opposé à l'affichage.

(*Germania*, de Berlin, 22 février 1913).

Candidatures électorales. Pugilat entre Maçons. — Le 1er avril a eu lieu à Milan, au Salon de l'Art moderne, une nombreuse réunion convoquée dans le but de choisir des candidats à la députation, et d'entendre leurs déclarations. Cela n'a rien que de très banal ; mais ce qui l'est moins, ce sont les incidents qui ont marqué cette réunion. D'abord, on y a entendu la citoyenne Balabanoff, parfaitement qualifiée par son sexe et par son origine étrangère pour donner des conseils à l'électorat italien. En outre, elle a dit que l'un des candidats, Allevi, un juif, collaborateur régulier du *Secolo*, était un Maçon, chose infiniment probable. Maffioli, Ercole, d'autres, protestent. Surgit un autre incident : l'avocat Giulio Romano se lève et déclare qu'il est Maçon, mais Maçon dissident, et qu'il certifie que le docteur Allevi est inscrit dans les listes maçonniques. Allevi, rouge de fureur, se jette sur Giulio Romano, en criant : « Je ne suis pas Maçon », et les auditeurs assistent à cette scène en souriant et en se disant : « Ça n'a pas d'importance; tous les Maçons prétendent qu'ils ne sont pas Maçons ». Cela ne les empêche pas d'adopter la candidature du juif Allevi, et d'un autre juif, le sieur Claudio Trèves.

(*Perseveranza*, Milan, 2 avril 1913).

Carducci et le prêtre. — Un jour, au moment où Giosué Carducci allait commencer sa leçon de littérature, la porte de la salle de cours s'ouvrit, et un prêtre parut : « Voici l'obscurantisme qui entre », dit tout haut un des jeunes gens. — « Et voici la grossièreté qui sort », dit Carducci en lançant de toute sa force à la tête du malotru le premier livre qu'il trouva sous sa main.

Carducci, le chantre de Satan, était Franc-Maçon.

(*Il Risveglio*, de Fiume, 3 mars 1913, p. 54).

Cléricaux et Anticléricaux autour de Giordano Bruno. — « L'identité profonde du cléricalisme et de l'anticléricalisme est une des grandes « découvertes de la philosophie de Bruno, et l'un et l'autre sont également « marqués de la même infamie. Cette marque atteint également le fanatisme, l'intolérance, l'esprit sectaire, qui distinguent les uns et les autres. « Il est trop facile de dire que nos anticléricaux et Maçons représentent les « temps nouveaux, la conscience nouvelle ; non, les idées plus hautes ont « des formes et des moyens de réalisation plus élevés, pendant qu'on s'entend pour se battre au Camp di Fiori, ou à Nola, et dans bien d'autres « endroits. »

(*Il Resto di Carlino*, de Bologne, 28 février 1913).

Cosmopolitisme latin. — Il s'est fondé tout récemment en Italie une *Association nationale italienne de la Ligue Latine*, qui aura son siège à Florence. Elle a pour but : 1° de resserrer les liens de fraternité entre le peuple italien et les peuples de race latine, qui, ayant des affinités de mœurs, de culture et d'aspirations, ont des intérêts communs. Le motif ou le prétexte de cette œuvre est de créer un groupe qui fasse contre-poids au groupe germanique et au groupe slave ; — 2° d'établir des relations actives et continuelles entre les divers peuples latins, au moyen de comités organisés en France, en Espagne sur un plan identique, *comités qui se mettront en rapport avec les hommes politiques libéraux de chaque pays*, organiseront des conférences, feront des publications ayant pour objet de prouver la communauté des intérêts économiques ; — 3° de soutenir les idées de paix, de justice et de fraternité entre les peuples latins.

Parmi les fondateurs de l'association, nous remarquerons les professeurs Giov. Baldi, Arturo Bianchi, Ettore Bartolini, Alfredo Brogi, Rodolfo Calamandrei, etc.

(*L'Initiativa*, de Rome, 22 mars 1913).

Il est bien probable qu'on retrouverait dans les listes des Loges maçonniques un certain nombre de noms de ces fondateurs.

L'École libre et le Gouvernement. — Le ministre de l'Instruction publique vient de commettre un nouvel attentat contre la liberté de l'école. Dans le règlement relatif au patronage scolaire, il a inséré une disposition spéciale, donnée comme provisoire (on sait ce que cela signifie en Italie comme en France) qui enlève aux Conseils municipaux la faculté, reconnue par la Loi, de proposer au gouvernement l'approbation des règlements des caisses de secours scolaires ; cette disposition remet ce droit à un conseil administratif extraordinaire, qui sera nommé par le directeur des études. Il s'agit évidemment de donner aux patronages un caractère laïque, dès le début, et de consolider par l'assistance scolaire toute laïque, la loi Credaro.

Cette mesure aura pour effet d'enlever aux communes toute action, même morale, sur l'administration de leurs écoles. C'est la confiscation, ni plus

ni moins, des ressources fournies aux écoliers pauvres par les conseils communaux, provinciaux, les œuvres charitables, qui fournissent à l'école livres, cahiers, aliments, vêtements, qui les accompagnent de leurs bienfaits jusqu'à ce qu'ils commencent à exercer un métier, et même jusqu'à leur départ pour le service militaire.

(*Corriere d'Italia*, de Rome, 22 février 1913).

L'ÉDUCATION MAÇONNIQUE. — La Loge d'Alexandrie a soumis au Grand-Orient, lors de sa dernière assemblée constituante, une proposition qui mérite d'être relevée : il s'agit de la rédaction d'un petit Manuel, où seraient indiqués les devoirs des Maçons en ce qui regarde l'éducation de leurs enfants. Le Grand-Orient est fort occupé en ce moment, mais il trouvera bien un jour le temps de faire rédiger ce Manuel.

UNE RÉUNION MAÇONNIQUE AU SUJET DE L'ENSEIGNEMENT LAÏQUE. — Les grands chefs du mouvement maçonnique dans l'école, s'apercevant à divers indices que le plus grand nombre des parents ne tarderaient pas à retirer leurs enfants du pensionnat Credaro (c'est le ministre de l'Instruction publique) pour les confier au pensionnat Victorin de Feltre (fondateur d'écoles chrétiennes), ont organisé, le lundi 24 mars, une réunion où ils ont invité les pères de famille. On se propose de les endormir par des promesses ou de les terrifier par des menaces légales, s'ils *osaient* soustraire leurs enfants à cet enseignement irréligieux.

(*Avvenire d'Italia*, Bologne, 25 mars 1913).

ENSEIGNEMENT. — La Direction générale de l'*Action catholique*, vient de publier une protestation contre les abus de pouvoir du Conseil Supérieur de l'Instruction publique, dont les oukases sont contre les droits légaux des catholiques en matière scolaire. On sait d'ailleurs que le ministère de l'Instruction publique est le fief traditionnel de la Franc-Maçonnerie. AIR., 11 mars 1913.

— La presse catholique appuie la protestation générale de l'*Action Catholique Italienne* contre les abus des Francs-Maçons de la *Minerva* sur le terrain scolaire. AIR., 12 mars 1913.

— La Fédération magistrale de la province de Naples, instrument, comme les autres associations similaires, de la Franc-Maçonnerie, vient de protester contre l'enseignement religieux *libre* réorganisé par la municipalité de Naples selon les lois en vigueur. Le mot d'ordre de la Secte internationale se manifeste de plus en plus : C'EST LA GUERRE SUR LE TERRAIN SCOLAIRE, en vue de détruire les derniers vestiges d'instruction religieuse dans les écoles. La Franc-Maçonnerie italienne applique ce mot d'ordre au ministère de l'Instruction publique par une violation flagrante des lois en vigueur

comme la Direction générale de l'*Action catholique italienne* vient de le mettre en évidence. Les adeptes des Loges, bourgeois et socialistes, travaillent et travailleront aux élections générales prochaines sur cette plateforme-là.

A l'étranger, sauf des circonstances particulières différant selon les milieux, on constate le même mot d'ordre. Et il suffit de regarder cette action internationale simultanée pour comprendre le sens et la portée de la campagne de M. Romanones en Espagne, par exemple. AIR, 17 mars 1913.

— Du 29 au 31 de ce mois, le premier Congrès régional de l'*Union des Femmes catholiques* d'Italie aura lieu à Naples. On s'occupera beaucoup de la question scolaire et de l'éducation de la jeunesse. AIR, 21 mars 1913.

— Le correspondant de *L'Eclair*, à Rome, écrit à ce journal :

« La discussion du budget de l'Intérieur a fourni dernièrement à M. Giolitti l'occasion de parler, à son tour, lui-même, de la politique ecclésiastique.

On avait fort remarqué que, dans les récentes interpellations, sur le refus de l'exequatur à l'archevêque de Gênes, le président du Conseil avait gardé un silence prudent et laissé toute la responsabilité au ministre de la Justice et des Cultes, M. Finocchiaro-Aprile...

« C'est sur l'enseignement que le Président du Conseil a consenti à entrer dans le plus de détails. « Dans les écoles élémentaires, a-t-il dit,— car, dans nos écoles supérieures, l'enseignement est complètement laïque et la question ne se pose plus, — dans les écoles élémentaires, voici notre principe : la commune, si elle veut donner l'instruction religieuse, est maîtresse ; si elle ne veut pas le donner, elle ne le donne pas ; si le maître veut enseigner la religion, il le fait ; s'il ne le veut pas, il ne le fait pas ; l'élève, s'il veut aller à l'enseignement religieux, y va ; s'il ne veut pas y aller, il n'y va pas. Quand la commune, le maître et l'élève sont d'accord, pourquoi l'Etat devrait-il intervenir et jeter la discorde ? »

« Le malheur est que les choses ne se passent pas ainsi, et M. Giolitti le sait très bien. A Rome même, depuis trois ans, la municipalité de M. Nathan viole ouvertement les règlements ministériels qui assurent un reste de liberté aux parents voulant l'instruction religieuse pour leurs enfants.

« Dans le pays de Bergame, communes, instituteurs, parents, élèves veulent l'enseignement religieux. Il suffit de la volonté d'un seul individu pour détruire les effets de cette concorde et provoquer l'intervention tyrannique de l'administration préfectorale ; et l'on voit ensuite le Conseil supérieur de l'Instruction publique ratifier l'avis de l'administration contre la volonté unanime des intéressés.

(*L'Eclair*, 2 avril 1913).

LA MODÉRATION DU FR.·. FERA. — Aux accusations d'anticléricalisme lancées contre le parti radical italien par M. Barzellotti, le Fr.·. Fera a répondu dans une interview récente : « On ne cesse de représenter mon parti comme imbu d'un esprit sombre et sectaire. Mon langage à la Chambre n'autorise personne à croire que nous nous renfermons dans de pauvres et vides formules anticléricales. Nous reconnaissons toute la valeur, toute la force des doctrines et des organisations religieuses, et nous voudrions pouvoir leur opposer des doctrines scientifiques d'une égale ampleur, des organisations laïques d'une égale efficacité, tout cela dans le champ de la plus grande liberté de pensée et d'action. M. Barzellotti me fait l'injustice d'oublier que j'ai appris de lui à connaître le supplice de la réflexion et peut-être aussi le mal que causent les conceptions abstruses.

(*Caffaro*, de Gênes, 29 mars 1913).

DERNIERS ÉCHOS DE L'AFFAIRE FERA. — Voici la réponse faite par la Loge de *l'Etoile d'Italie*, Orient de Lima, à la réception de la circulaire du Grand-Maître, en date du 21 octobre 1912 :

Orient de Lima, 5 janvier 1913.

Très illustre et très puissant Maître,

Comme notre Loge, *l'Etoile d'Italie* est composée de quelques-uns des Maçons, témoins de l'impulsion directrice des Ill.·. Fr.·. Lemmi et Nathan, qui ont guidé si sagement le patient développement national, grâce à à l'action de la phalange maçonnique italienne et des éléments enthousiastes plus jeunes qui admirent la haute situation à laquelle est arrivée aujourd'hui notre Italie ; comme la Maçonnerie nationale est dirigée par vous, Puissant Grand-Maître et par le très-puissant F.·. Achille Ballori, elle n'a pu et ne pourra jamais être ébranlée par un groupe de dissidents qui prétendent limiter et enfermer dans l'opportunisme et la spéculation idéologique cette institution essentiellement disciplinée et pratique.

Dans notre invariable fidélité aux serments prêtés lors de notre initiation aux Mystères universels (*sic*), communion italienne, et malgré les renseignements que nous avons eus sur le petit noyau de dévoyés qui viennent troubler la marche progressive des travaux de la Maçonnerie Italienne, les Fr.·. de *l'Etoile d'Italie* se sont senti l'âme vivement émue d'une joie très sincère en écoutant la lecture faite dans la séance ordinaire du 20 décembre dernier de la Circulaire n° 6, en date du 21 octobre, que vous avez eu la très grande bonté de leur envoyer.

La reconnaissance du groupe Fera par le Congrès des Suprêmes Conseils de Washington, annoncée aux journaux, s'explique aisément aux yeux des Fr.·. de *l'Etoile d'Italie* par les caractères historiques de la Maçonnerie anglo-saxonne, à côté de la Maçonnerie latine ; la première est portée au secours mutuel et aux discussions péripatétiques ; la seconde est animée du plus complet altruisme et se lance, au moment favorable, en guerre ouverte contre ses ennemis puissants, après une longue éducation préparatoire, à

l'ombre des saintes conspirations contre des oppressions cruelles et des tyrannies barbares.

Nous, Fr.·. de *l'Etoile d'Italie*, nous fûmes, sommes et serons maçons italiens,et nous vous sommes très reconnaissants de la déclaration de solidarité qu'il nous est bien agréable de confirmer en ce moment, avec le Suprême Conseil des 33e,présidé par l'Illustre et Très-Puissant Fr.·. Achille Ballori.

Nous avons pris acte, Très-Puissant Grand-Maître, de votre communication ; favorisez-nous fréquemment de vos conseils et enseignements, et recevez la triple accolade fraternelle la plus affectueuse.

Le Vénérable : C. Francia, 30e.

Le Secrétaire-adjoint : P. Alini, 30e.

«Fervet opus».—Sous ce titre significatif, un journal maçonnique italien, qui a un caractère presque officiel, signale,avec une joie non dissimulée, l'ardeur avec laquelle toute la Maçonnerie italienne se met, ou se remet à l'œuvre,à peine au sortir de l'incident Fera-Ferrari.Et ce journal espère que toutes les fractions de la démocratie italienne ressentiront les effets de ce renouveau.

Est-ce simplement une fièvre printanière, ou allons-nous assister à quelque catastrophe préparée par la Secte ?

La F.·. M.·. antinationale en Italie. — M. de Prosperi a publié, dans le numéro du 6 mars de l'*Idea Nazionale*,un long article intitulé *la Politique extérieure de la démocratie maçonnique et blocarde*, où il établit d'abord que le nationalisme (italien),comme la démocratie et le bloc dont il est question) n'est pas forcément triplicien, que les alliances sont des expédients temporaires qui ne doivent point engager, et moins encore compromettre le patrimoine idéal de la nation. Partant de ce principe, de Prosperi combat toute idée d'une alliance avec la France :« La démocratie, dit-il, étant, par essence, blocarde et maçonnique, soumet les valeurs idéales et nationales à une idéologie spéciale qui lui est propre, et qui tend à les fondre dans le chaos de l'humanitarisme universel. Elle veut subordonner toute la vie de la nation à la lutte pour le triomphe de son credo ; elle cherche des alliances chez les peuples où son credo est le plus en faveur. La politique étrangère de la Démocratie italienne s'est toujours orientée du côté de la France. Les publications de Palamenghi-Crispi ont montré que nos démocrates ont toujours été en contact visible avec les FF.·. français en vue de lier l'Italie à la République, sa voisine, et d'influer sur la politique intérieure du pays. Pendant que Francesco Crispi concevait la possibilité d'un accord franco-italien, sur la base d'une parfaite égalité en ce qui regarde les valeurs nationales, nos démocrates (italiens) auraient sacrifié toute sorte d'intérêts pour subordonner leurs pays à la France et réaliser leurs vues humanitaires, maçonniques et internationalistes.

Le relèvement national de la France, dont fait tant de bruit la démocratie

italienne maçonnique, n'a rien changé aux rapports de l'Italie et de la France ; l'Italie est toujours dupe ; grâce à la France, elle est menacée de perdre le fruit de ses conquêtes dans la Mer Égée, conquêtes et occupations qui lui ont coûté plus de 80 millions. Mais qu'est-ce que cela fait à la Démocratie italienne ? Sa grande préoccupation est l'accord entre le Grand-Orient d'Italie et celui de France. La francophilie a toujours eu un substratum maçonnique : cela est certain. Et cela est d'autant plus funeste que si la francophilie est contraire aux intérêts italiens, l'*italophobie* en France est d'accord avec les intérêts français ».

(*Il Momento*, Turin, 11 mars 1913. Cf. *Idea Nazionale*, Rome, 6 mars 1913, art. signé L. DE PROSPERI).

LA F.·. M.·. ITALIENNE A TRIPOLI. — Les *Petrus-Blætter* de Trèves, du 24 janvier, nous apprennent que la Maçonnerie italienne s'est installée solidement dans le pays récemment conquis par l'Italie dans l'Afrique du Nord. La place a été d'abord occupée par l'obédience schismatique de la Loge italienne, qui reconnaît pour grand chef le Vaudois Fera, fondateur du parti radical. Elle a créé à Tripoli la Loge *Luce Nuova*, en groupant cinq fonctionnaires qui, dans la mère-patrie, appartenaient à des Loges différentes. Comme l'Obédience légitime, qui a son siège à Rome, ne pouvait pas rester inactive, elle décida de fonder des Loges dans deux des villes principales de la Régence, à Tripoli et à Derna, et deux Frères partirent, munis de la charte de fondation. Ils ont pour consigne de mener vivement la propagande, surtout parmi les officiers. Comme dans les colonies, les fonctions civiles et les fonctions militaires sont réunies dans les mêmes mains, il ne peut donc être question que d'enrôler des militaires. Ce système a déjà réussi aux Loges dans les colonies des autres pays.

Ces renseignements sont reproduits dans les journaux maç.·. allemands.

LA F.·. M.·. JUGÉE ET CONDAMNÉE PAR UN LIBRE-PENSEUR ITALIEN. — Il y a quelque temps, l'Italie libre-penseuse perdait un de ses représentants les plus avancés, Roberto Ardigo. Ce philosophe positiviste avait une grande antipathie contre la Franc-Maçonnerie, ainsi que nous l'apprend le correspondant du journal l'*Italia* à Buenos-Ayres, le docteur Cesare Genovesi, qui fut longtemps l'ami intime d'Ardigo. A propos de la Maçonnerie et des polémiques qui s'engageaient à ce sujet, Ardigo lui écrivait : « Je réponds sans retard à votre lettre. Je suis parfaitement d'accord avec vous sur un point, c'est que, dans un Etat libre, la Maçonnerie est un non-sens. Un moyen plus efficace de combattre l'obscurantisme, c'est l'action infatigable du citoyen, au grand jour, préférable à celle d'une secte. Si cette secte existe, la grande masse populaire ne pourra que perdre toute foi dans la justice publique de son propre pays ; elle se représentera la Franc-Maçonnerie comme une association d'intérêts, nuisible à ceux qui n'en font point partie ». Le professeur Genovesi, auquel était adressée la lettre ci-dessus était alors directeur du *Risveglio Liberale*, qui paraissait à Mantoue, et il avait entrepris contre la Maçonnerie une campagne à laquelle s'étaient associés les journaux les plus respectables de la Péninsule.

(*L'Avvenire d'Italia*, Bologne, 10 mars 1913).

F.·. M.·. ET NATIONALISME. — Le 21 février avait lieu à Reggio d'Emilia la remise du drapeau à la société de la Jeunesse Nationaliste. Ce simple incident de la vie locale mérite cependant d'être relevé, car il fut comme beaucoup d'autres du même genre, l'occasion d'une protestation contre la Maçonnerie : M. Giulio de Frenzi, au nom du Comité central, fit un discours où il expliqua la position du Nationalisme italien vis-à-vis des divers partis ; il rappela la signification des votes du Congrès de Rome, et particulièrement de l'Ordre du jour Corradini-Forges contre la Maçonnerie. Il dit que le nationalisme doit s'opposer avec ténacité à l'œuvre anticléricale des socialistes, et doit surtout combattre les insidieuses transactions que la Maçonnerie favorise avec les blocs démocratiques, et qui constituent la pire menace contre la vie publique italienne. Il dit aussi quelques mots qui regardent la France : il engagea ses auditeurs à se défier de cette démocratie affairiste, arriviste qui ferait tomber l'Italie aussi bas que sa voisine ; il fit allusion aux efforts qu'on tente pour susciter en Italie une lutte religieuse à base d'anticléricalisme jacobin et de persécution sectaire, qui répugne à la conscience du peuple, à la culture moderne et aux vrais intérêts du pays. Il rappela l'action néfaste qu'exerce la ploutocratie anticléricale et pacifiste en France par l'intermédiaire d'une oligarchie parlementaire. Il termina en demandant à ses auditeurs si l'Italie voudrait passer par les mêmes phases, alors que la France, pour en sortir, avait imposé à un Parlement sectaire l'élection de M. Poincaré.

(*Idea Nazionale*, de Rome, 27 février 1913).

Que de bonnes leçons dans ce discours, dont seuls profiteront les Italiens !

FRANC-MAÇONNERIE. — On lit dans la libérale *Sentinella delle Alpi*, de Coni.

« Le ministère Giolitti est composé de Francs-Maçons, dont M. Finocchiaro-Aprile est la plus haute autorité après le Grand-Maître, et de radicaux comme les ministres Nitti, Credaro et Sacchi. L'inspirateur est le député Bissolati, ministre sans portefeuille, avec M. Podrecca, directeur de l'*Asino*, comme sous-secrétaire *in pectore* ». — AIR, 27 février 1913.

— A l'occasion de l'élection des officiers des Loges maçonniques de Livourne, *Il Dovere* et *Nuova Rivoluzione* disent que l'avocat Dello Stologo, haut degré du chapitre, fit un discours annonçant la lutte maçonnique sur le terrain scolaire contre l'Eglise pour les prochaines élections générales. — AIR, 7 mars 1913.

— Le journal maçonnique *Il Risveglio Camuno*, de Breno (Lombardie) vient d'être condamné par le tribunal, pour calomnie envers le curé Ballardini. — AIR, 7 mars 1913.

FRANC-MAÇONNERIE ET POLITIQUE. — On nous assure de bonne source que, malgré les démentis intéressés, la session de la Chambre italienne sera

close en avril, et que les élections générales auront lieu au mois de juin. Quoi qu'il en soit, les Francs-Maçons,— le parti radical pour les profanes, — préparent la lutte par tous les moyens. Ils ont acheté des journaux : leur trust est composé du *Secolo* de Milan, du *Messaggero* de Rome, du *Giornale del Mattino* de Bologne, du *Nuovo Giornale* de Florence et d'autres organes moins importants. Les articles du programme sont le divorce, l'expulsion des religieux, l'école anticléricale, etc. — AIR, 8 mars 1913.

Modernisme et Franc-Maçonnerie. — Le comité moderniste lombard qui avait fondé le *Rinovamento* et lutté aussi dans les colonnes du *Corriere della Sera*, vient d'organiser une série de conférences modernistes à Rome. C'est la résurrection des « Lectures Fogazzaro », auxquelles l'auteur d'*Il Santo* avait fait cadeau des revenus de la vente de ce roman doctrinal du modernisme. Le comité est composé de MM. Barzelotti, sénateur du royaume ; comte Thomas Gallarati-Scotti, un des chefs du *Rinovamento* ; professeur Pierre Giacosa, celui qui vulgarisa en Italie la fameuse « *Lettre à un professeur d'anthropologie* de Tyrrell; professeur Hubert Pestalozza, protestant. L'orateur invité pour les conférences de Rome est un moderniste bien connu, M. Boutroux. Il expliquera, entre autres choses, comment « la religion, délivrée des systèmes et des dogmes artificiels qui la faussent, peut s'harmoniser avec la vie ». Le *Messaggero* d'aujourd'hui fait à M. Boutroux une réclame, en première page, à côté du comité maçonnique « France-Italie ». On sait que les journaux du trust maçonnico-radical italien, le *Messaggero* de Rome et le *Secolo* de Milan, ont un service spécial pour le modernisme. Le *Messaggero*, en prônant M. Boutroux, signale surtout sa parenté avec M. Poincaré : « Emile Boutroux, qui est lié par des liens de famille au Président de la République française, apportera à Rome l'expression la plus haute des idées fécondes qui animent la France ». — AIR, 19 mars 1913.

— Les conférences modernistes de M. Boutroux, faites à Rome à la suite d'une invitation du comité moderniste des « Lectures Fogazzaro », ont enthousiasmé M. Nathan, qui a manifesté à M. Boutroux tout son enchantement et son vif désir que le philosophe français revienne continuer son apostolat. On sait que M. Nathan a un faible pour le catholicisme... frelaté ; après son fameux discours panégyrique de Dœllinger, il reçut des lettres d'adhésion cordiale de la part de quelques prêtres italiens, traîtres à l'Eglise et au Pape, qui continuent à jouer leur comédie sacrilège au sein de la catholicité. Tout au moins, depuis lors, M. Nathan a fait tout son possible pour appuyer le mouvement moderniste italien, et, s'il n'a pas réussi mieux, ce n'est pas sa faute. De là, son enthousiasme pour les conférences Boutroux, dont la dernière surtout a été un vrai programme de modernisme intellectuel et pratique. Ainsi, de Fogazzaro à Nathan, le trait d'union moderniste est très net et très suggestif. — AIR, 17 mars 1913.

Le Gouvernement et l'action sociale catholique. — Les journaux

maçonniques, le *Secolo* entre autres, poussent le gouvernement italien à prendre des mesures vexatoires contre les associations catholiques d'ordre économique. Le *Secolo* accuse le clergé de vouloir reconstruire la Société selon les idées catholiques, comme il l'avait accusé de vouloir élever l'enfance dans le catholicisme. Il en donne comme preuve les articles des statuts de la Coopération rurale, qui assignent au curé de la paroisse une place importante dans chaque organisation locale. D'après la loi, les tribunaux doivent homologuer ces statuts, mais le *Secolo* demande que le gouvernement ait le droit de ne tenir aucun compte des jugements d'homologation. En d'autres termes, il demande que le gouvernement jouisse d'un pouvoir arbitraire et sans limite à l'égard des associations économiques. Quel usage fera de ce pouvoir un ministère maçonnique ou influencé par la Maçonnerie ? Ce qui se passe dans l'enseignement primaire nous le montre d'avance.

(*Il Secolo*, Milan, 21 mars 1913).

Les séances publiques d'hypnotisme. — Le *Secolo* de Milan a publié, sur ce sujet, dans le courant du mois de février 1913, un article du professeur Antonini, qui a vivement ému l'opinion publique. Déjà, au Conseil provincial d'hygiène, M. De Cristoforis avait interpellé le préfet, qui lui avait promis d'intervenir auprès du Gouvernement. Cette question est revenue au Conseil municipal de Milan, où des conseillers municipaux qui sont docteurs-médecins ont demandé l'interdiction des séances de ce genre.

(*Il Secolo*, Milan, 28 février 1913).

Ajoutons à ce qui précède, que lors des séances données par le liseur de pensées Pickman, au Trianon (de Milan), et par l'hypnotiseur Mapelli au Filodrammatici, les plaintes furent nombreuses. Le préfet, sénateur Panizzardi, attira sur ces faits l'attention du gouvernement, en demandant une mesure d'un caractère général. M. Giolitti a répondu en rappelant une circulaire du 29 juin 1886, qui invite les préfets à interdire rigoureusement les spectacles d'hypnotisme, magnétisme, mesmérisme, fascination, suggestion, etc., dans des réunions publiques. La circulaire date de l'époque où Donato parut pour la première fois en public dans le rôle de magnétiseur.

(*Corriere della Sera*, Milan, 1er mars 1913).

L'intangibilité maçonnique. — Les journaux d'Italie nous apportent une nouvelle anecdote à ajouter à la masse imposante des faits qui prouvent l'intangibilité des Maçons, même pris la main dans le sac. Le professeur Canti, directeur de l'Institut technique de Rome, se faisait payer l'indemnité allouée pour présider aux examens de cet Institut, et, comme cette indemnité de 5 francs par tête était payée par de nombreux candidats, cela lui assurait un joli supplément de traitement. Un de ses collègues a déclaré et entend prouver que le professeur et directeur Canti n'assistait jamais aux examens en question, et que, néanmoins, il signait les feuilles d'examen et empochait l'indemnité de membre du jury. L'enquête faite aurait dû aboutir à une démission plus ou moins spontanée, ou à une dis-

grâce. Le Fr.·. Canti s'en est tiré à bon compte : il est maintenu à son poste.

(*Avanti* de Milan, 26 mars 1913).

Loge, cinquantenaire. — Italie et France maçonniques. — Dans une lettre récente, le président du Conseil de l'Ordre du Grand-Orient de France, invitait, dans les termes les plus amicaux, le Très-Puissant Grand-Maître d'Italie à la fête solennelle par laquelle la Loge *La Philosophie Cosmopolite*, Orient de Nice, allait célébrer son cinquantenaire, le 2 mars. Le Grand-Maître Ettore Ferrari a répondu qu'il ferait tout son possible pour être présent à cette cérémonie, qui ne sera pas faite, sans doute, pour resserrer les liens qui unissent cette ville à la France.

Cf. *Revue* du 20 mars 1913, p. 796.

Loges fondées ou reconstituées cette année. — Rite Ecossais : *Aurelio Saffi*, à Guayaquil ; *La Verità*, à Sampierdarena ; *Vitruvio*, à Formia ; *Giuseppe Garibaldi*, à Ameglia ; *Velites*, à Spezia ; *Giuseppe Mazzini*, à Riesi ; La *Vedetta*, à Udine ; le *Vesuvio*, à Portici ; *Felice Orsini*, à Livourne ; *Imbriani Poerio*, à Santa Anastasia ; *Francesco Bentivegna*, à Corleone ; *Dante Alighieri*, à Derna (Tripolitaine) ; *Archita*, à Tarente ; *Galileo Ferraris*, à Verceil ; *Luce*, à Adana (Erythrée) ; *Mentana*, à Francfort.

Rite Symbolique : *Giosuè Carducci*, à Bardonnèche ; *Secura Fides*, à Pordenone ; *Tivoli*, à Tivoli.

Triangles : à Sassoferrato, Alvignano, Sacile, Udine, Aidone, Lyon, Alassio, San Stefano di Camastra, Bassano, Borgosesia.

D'autres Loges vont être fondées à Patti Marina, Naro, Terni, Siniagaglia, Turin.

Les miracles de Lourdes. — Une défaite de l'honorable G. Podrecca. — On vient de publier à Milan, sous une forme typographique agréable à l'œil, le compte rendu fait par le docteur Miceli, de la discussion qui a eu lieu le 17 novembre 1912, à Civita-Castellana entre le sieur Podrecca et le Père Pellegrino, franciscain, au sujet des miracles de Lourdes. La discussion a été un triomphe complet pour le Père Paoli Pellegrino. L'anticléricalisme banal, dit le journal, (ordurier, disons-nous), du sieur Podrecca, le directeur de l'infâme journal l'*Asino*, n'a point fait bonne figure, même d'après le jugement non suspect du *Giornale d'Italia*, et de cette discussion est sortie la démonstration plus évidente encore des faits qui se passent dans le sanctuaire de la Vierge.

(*Il Momento* de Turin, 24 février 1913).

Une prophétie de Mazzini. — Un journal allemand, le *Schlesische Zeitung* a reproduit, dans son numéro du 5 mars 1913, une lettre de salutations des Francs-Maçons italiens, d'après la citation qu'en avait faite le *Reichspost*, qui l'avait lui-même prise dans le journal *le Piémont*. Cela fait bien des

intermédiaires ; mais enfin, voici de quoi il s'agit : La lettre émane du *Conseil Général Suprême du Rite philosophique et uni*, et se termine par une prédiction que Mazzini aurait faite en 1871 : « L'Empire Turc est condamné à disparaître ; il disparaîtra peut-être avant l'Empire d'Autriche ; dans tous les cas, la chute de l'un entraînera la chute de l'autre ».

Changement de Rite. — La Loge *Cavour*, à l'Orient de Turin, du Rite Symbolique, a demandé sa dissolution et sa reconstitution conformément à l'article 47 des constitutions en vigueur, pour passer au Rite Ecossais. Elle avait été fondée en 1867, sous ce Rite ; en 1887, elle avait accepté le Rite Symbolique.

Socialisme et F.·. M.·.. — On recommence à discuter en Italie sur l'incompatibilité entre le socialisme et la Maçonnerie, ou plutôt entre l'adhésion au socialisme et l'affiliation à la Franc-Maçonnerie. Le Fr.·. Pico, a traité cette question, en soutenant que, sans la Maçonnerie, aucune des réformes sociales et économiques qui ont été demandées, n'aurait eu la moindre chance de succès, si la Maçonnerie lui avait refusé son concours. Cela est extrêmement probable, mais c'est un argument qu'il est aisé de retourner contre son inventeur. Il conclut en disant que c'est aux socialistes qui font partie de la Maçonnerie, et à eux seuls, qu'il appartient de décider si leurs devoirs de socialistes et leurs devoirs de Maçons se présentent à leur conscience comme incompatibles. Donc, à l'en croire, les profanes ne sont pas qualifiés pour juger de leur intérêt professionnel.

Il veut bien admettre que les Maçons sont liés entre eux par la solidarité la plus étroite, et qu'elle leur impose des devoirs, entre autres celui de s'entr'aider. Cela a valu à la Maçonnerie l'accusation d'être une société de protection exclusivement mutuelle. Mais, dit notre conférencier, cette solidarité doit être pratiquée dans les limites de la justice et de la légalité.

Bien entendu, l'avocat F.·. Pico profite de la belle occasion qui lui est offerte pour tomber sur le cléricalisme, c'est-à-dire *sur l'Eglise catholique*, qui a toujours été, qui est et sera toujours hostile aux réformes sociales. Mais on ne saurait lui reprocher trop cruellement ces tirades, sans lesquelles un orateur franc-maçon croirait n'avoir rien dit.

— Nous ne nous proposons pas de revenir sur les faits eux-mêmes, mais nous ne pouvons pas laisser passer un extrait où la situation est vue de haut et avec netteté : il est emprunté à l'ouvrage d'un anonyme qui signe Cambronne, et qui a pour titre : *Socialisme et Maçonnerie*.

« D'une part, un socialisme riche de dogmes, de formules, de rites, de tendances, pauvre de ressources numériques et économiques, enflé de querelles, de bavardages, de menaces, vide de sens pratique et de vues positives des faits ; d'autre part, un cléricalisme riche d'argent et de nombre, exempt d'idées abstraites et de sophismes, modeste et humble dans ses relations, conciliant et adroit dans les contingences de la pratique quotidienne.

« Et à l'écart, mais silencieuse, vigilante, active, est assise sur les flancs

du parti d'avant-garde une grande famille. Elle n'est point agitée de luttes qui remuent, qui bouleversent ces partis, et qui en épuisent l'énergie en luttes intestines. Elle n'a pas de préjugés politiques ni économiques, elle n'a pas de préférence pour le capital, elle n'en a pas pour le travail ; elle comprend qu'aucune rénovation n'est possible dans le régime économique et politique, si elle n'a été précédée d'une régénération morale et intellectuelle des masses destinées à l'accomplir. Elle voit et sent la force d'une secte qui s'oppose à cette régénération avec une résistance inlassable ».

Le trust de la presse maçonnique. — Le dimanche 2 mars, s'est tenue dans une Loge de Bologne une grande réunion, où l'on a discuté sur les conditions dernières de l'administrateur du journal *Il Secolo*, l'ingénieur Pontremoli, pour prendre à sa charge la gestion du *Giornale del Mattino*. A cette réunion assistait un Fr∴ bien connu, le Sr Barzilai ; il a un intérêt tout particulier à la formation du trust, qui doit servir à sa campagne électorale. Il paraît qu'on a trouvé les capitaux nécessaires, tout en ajournant le paiement du passif. On connaît le nombre des obligations souscrites. Le 5 mars, le délégué de la Société du *Mattino*, l'avocat Pambieri, s'est rendu à Milan pour annoncer la conclusion de l'affaire. On dit que ce trust va s'accroître de l'adhésion du *Nuovo Giornale* de Florence, en sorte qu'il comprendra le *Secolo* de Milan, le *Mattino* de Bologne, le *Nuovo Giornale* de Florence, et le *Messaggero* de Rome.

(*Corriere d'Italia*, Bologne, 6 mars 1913 ; Cf. p. 1150).

Au dernier moment, nous recevons cette Lettre de Rome :

Un autre mystère maçonnique dévoilé. Le cas Fara.

Rome, 16 avril 1913.

Le cas « Fara » est relevé non seulement par la presse catholique d'ici, mais aussi par les rares journaux libéraux qui ne sont pas tout à fait asservis à la Secte. Car le mot d'ordre de la Franc-Maçonnerie a imposé tout de suite le silence sur le « cas Fara », trop ennuyeux pour elle.

Le général italien Fara est celui qui, à la tête d'un petit nombre de soldats, entouré à Bir Tobras par un nombre beaucoup plus grand d'Arabo-Turcs bien armés, forma le carré héroïque qui sauva les Italiens en en imposant aux assaillants, qui s'éloignèrent assez pour permettre aux Italiens de rentrer dans les tranchées, après avoir couru le risque d'être tout simplement massacrés du premier au dernier.

Ce fut le courage indomptable du colonel Fara qui les sauva de la catastrophe. Ne perdant pas son sang froid, il sut persuader ses soldats, au moment le plus terrible de l'assaut, que, s'il y avait encore l'espoir de se sauver, c'était uniquement en ne fuyant pas. Deux ou trois soldats qui, affolés malgré les exhortations du colonel, sortirent des rangs pour s'échapper, tombèrent raides morts à ses pieds. Une balle de revolver avait sanctionné ses ordres.

Après ses exploits, le colonel Fara fut promu général et comblé d'honneurs. Son supérieur, le général Pecori Giraldi fut mis sous procès, accusé

d'avoir laissé son colonel s'avancer dans le désert, sans l'appuyer par d'autres troupes jalonnées entre les soldats de Fara et les tranchées. Quelques personnes compétentes observèrent que la responsabilité de la risque terrible où les soldats avaient été jetés, retombait au moins autant sur le général que sur son colonel, car celui-ci n'avait pas eu l'ordre d'avancer à tout prix, même en s'isolant. Certes, il avait racheté cette faute par sa valeur de soldat et de commandant à Bir Tobras; ce n'était pas une raison pourtant de sévir sur l'un et de combler d'honneurs sans réserves l'autre. Mais cette voix de l'équité fut suffoquée entre l'accord louche des intéressés et l'inconscience du public.

Peu après, le mystère des deux mesures commença à être percé. Des journaux maçonniques accusèrent le général Pecori Giraldi d'être un « clérical », à propos d'une lettre rendue publique dans laquelle il se déclarait croyant.

Maintenant l'autre moitié du mystère vient d'être éclairée. Comme le général Fara vient de le dire lui-même à des journalistes libéraux, c'est aux tranchées de Lybie qu'il est entré dans la franc-maçonnerie, il y a environ une année, en donnant son nom à la Loge *Darwin*, qui a son siège à Naples.

Ce n'est plus un secret en Italie que, profitant de l'expédition tripolitaine, on a fait et on continue à faire une propagande acharnée parmi les officiers italiens en Lybie, pour les pousser à entrer dans la Secte. Promesses de promotions rapides, exemples d'en haut affichés aux yeux des subalternes, tout a été mis, tout est mis en œuvre pour réussir. Moi-même, j'en ai entendu parler par des « reduci » de là-bas.

Le général Pecori Giraldi, bon chrétien, non seulement ne voulut pas entrer dans la secte, mais il ne favorisa point cette campagne. C'était assez pour signer sa ruine. Le colonel Fara eut la faiblesse d'accepter. Il fut exalté aux nues... Mais la Secte est trop juive pour ne pas faire payer en usurier ses faveurs. Le général Fara appuyé par la franc-maçonnerie devait la servir docilement, comme général, pour appuyer les intérêts sectaires.

Il n'a pas voulu subir ce joug, il vient d'envoyer sa démission à la Loge.

C'est par une indiscrétion de tiers que la chose a été connue par les profanes: Le général Fara n'en avait pas parlé, et la secte avait ses raisons pour se taire...

Mais les « fuites de gaz » dans le temple d'Hiram ne se comptent plus. Le « cas Fara » est entré dans le domaine du public pour son édification et pour la plus grande gloire de la colossale *camorra* qu'est la Franc-Maçonnerie.

Luxembourg

ENSEIGNEMENT ET FRANC-MAÇONNERIE. — Nous croyons devoir placer sous les yeux de nos lecteurs le bel article ci-dessous, qui explique clairement la lutte scolaire engagée en ce moment :

« Nous voudrions adresser aujourd'hui un hommage d'ardente sympathie et de profonde admiration à Mgr Koppes, évêque de Luxembourg, à son vaillant clergé, à ses courageuses ouailles, qui mènent une lutte superbe contre la loi scolaire du 10 août dernier, loi maçonnique imposée par la Loge à un pays où 98 pour 100 de la population est foncièrement catholique et religieux.

« En vain les persécuteurs, M. Eyschen, ministre d'Etat, M. Braun, di-

recteur général de l'intérieur avaient essayé de pallier leurs desseins en organisant une sorte de neutralité larvée et de piper la bonne foi des simples par d'astucieuses combinaisons, l'évêque veillait ! Dès le jour de Saint-Pierre et de Saint-Paul, par une lettre épiscopale lue du haut de toutes les chaires du diocèse, il démasquait l'imposture et dénonçait carrément la nouvelle loi comme « conçue dans un esprit maçonnique ».

« Derechef, le premier dimanche d'octobre, après le vote par le Parlement et l'approbation arrachée à une reine de dix-huit ans, la première souveraine du Luxembourg depuis un siècle qui ne soit pas protestante, par une pastorale plus énergique encore, l'évêque fulmina la condamnation de la loi comme attentatoire aux droits de l'Eglise et de la conscience chrétienne, partant comme absolument inacceptable pour des catholiques.

« En prenant cette fière attitude, Mgr Koppes s'adossait au siège de Rome ; dès le 26 octobre, Pie X félicitait hautement le prélat et l'encourageait à la résistance, douloureuse sans doute, mais inlassable.

« Qu'est-ce donc qui justifie cette levée de boucliers! Quel est le venin que recèle, sous toutes les perfidies dont elle est enveloppée, la nouvelle organisation scolaire luxembourgeoise ? C'est le venin de la neutralité.

« Tout comme dans les Etats allemands, le Grand Duché ignore la liberté d'enseignement ; c'est le système du monopole qui y est en vigueur, encore renforcé par les dernières dispositions législatives, à ce point que l'érection d'une école libre est interdite sous les pénalités les plus sévères, et que l'enseignement à domicile, même pour les enfants d'une seule famille, n'y est toléré qu'à des conditions impraticables.

« Mais, jusqu'à présent, dans ce pays où les dissidents sont quantité absolument négligeable, l'école publique était confessionnelle ; le prêtre y exerçait de par la loi une part d'autorité, ayant droit d'inspection ; l'instituteur devait fournir certaines garanties de religion et de moralité, il enseignait l'histoire sainte et le texte de catéchisme, il collaborait avec le prêtre à la formation religieuse des élèves.

« La nouvelle loi, en dépit d'une formule hypocrite qui maintient l'instruction religieuse et morale en tête du programme, a remplacé l'école confessionnelle par l'école neutre, laïque ; le clergé, dépouillé de son droit d'inspection, n'intervient plus à titre d'autorité et ne peut avoir accès dans les classes qu'à de certaines heures réglementaires pour y remplir son service, comme le maître de gymnastique, de dessin ou de piano ; l'instituteur n'a plus à justifier de sa foi et de ses mœurs par des certificats ; il lui est interdit sous les peines les plus graves de coopérer de quelque manière que ce soit à l'enseignement de la religion ; l'élève peut être dispensé du cours de catéchisme par un simple billet de son père, sans indication de motif.

« En deux mots, à l'union entre l'Eglise et l'Etat sur le terrain scolaire, a succédé le divorce ; dissociation de l'instruction religieuse et de l'instruction profane, séparation du prêtre et de l'instituteur, éloignement du clergé du peuple. Bref, moyennant quelques dosages, l'école est laïcisée ; la religion, de maîtressequ'elle était, devient servante et ne pénètre plus que par l'escalier de service ; Dieu détrôné est logé dans son casier *ad hoc*.L'atmos-

phère dans laquelle baignent les âmes d'enfants n'est plus saturée de foi,et c'est la seule cependant où puissent éclore et fleurir les vertus !

« Qu'a fait Mgr Koppes en présence de cet attentat contre les droits de Dieu et de l'Eglise, contre les droits sacrés des pères de famille ? Il a dit à ses prêtres : Vous tiendrez cette loi pour non avenue; vous ne vous prêterez pas à son exécution, vous ne mettrez pas les pieds dans l'école, vous n'élèverez pas, par votre complicité, sur le devant de l'école sans Dieu une façade chrétienne qui séduirait les faibles et égarerait l'opinion.

« Et le clergé a obéi ; depuis le 14 octobre, pas un prêtre n'a franchi le seuil des écoles condamnées.

« L'évêque a demandé aux pères de famille d'envoyer leurs enfants, pour recevoir l'enseignement religieux, à l'église paroissiale ou dans les salles de catéchisme, dans les locaux mis à la disposition du curé par les habitants, parfois par la municipalité, et, en dépit des criailleries des journaux, en dépit des tracasseries des maîtres qui retiennent arbitrairement les enfants à l'école et ne leur laissent la faculté de fréquenter le catéchisme qu'avant l'ouverture des classes, à midi ou vers le soir, l'immense majorité des pères de famille a obéi.

« Furieux de voir avorter leur campagne de mensonges et d'intimidation grâce à la cohésion du bloc catholique, furieux de voir leurs manœuvres percées à jour et leurs subterfuges déjoués par la vigilance infatigable du pasteur du diocèse,non moins que par sa fière intransigeance, les libres-penseurs d'outre-Arlon ont proposé à la Chambre la suppression provisoire du traitement du clergé jusqu'à ce qu'ils aient maté sa résistance ; quelques-uns, plus machiavéliques, ont tenté de séparer la cause des prêtres de celle de leur chef, en demandant que l'évêque seul fût frappé de la privation de son traitement. Inutile tentative ! le clergé se serre autour de son évêque, les fidèles se serrent autour de leurs curés,et l'Eglise du Luxembourg est plus étroitement unie que jamais.

« A toutes ces menaces, Mgr Koppes a riposté par une hardie offensive ; il ne s'est pas borné dans son mandement de carême à flétrir de nouveau la loi scolaire et à en stigmatiser les auteurs, il a cloué au pilori six journaux nominativement désignés et en a prohibé solennellement la lecture à ses diocésains.

« La Loge rugit ; elle avait espéré endormir les catholiques et étrangler leur foi en douceur par une loi de neutralité traîtresse; elle avait compté sans l'énergique et intrépide évêque qui a crânement prêché la désobéissance à cette loi inique.

« C'est la guerre scolaire avec ses âpretés, c'est l'insurrection des consciences devant la tyrannie maçonnique, c'est la révolte du droit contre la force. Mais, à bref délai, c'est la victoire !

« Frères du Luxembourg, courage ! Nous, catholiques belges, connaissons cela. Notre parti s'est retrempé dans ces mêmes luttes en 1879, et, comme Antée retrouvait sa vigueur en touchant terre, il a puisé dans ces batailles livrées sur le terrain scolaire une indomptable puissance. C'est l'héroïque bravoure de notre épiscopat qui nous a sauvés en secouant notre

torpeur, en nous arrachant à toutes les divisions, en exaltant nos âmes. De là est sortie pour nous, la radieuse victoire qui illumine notre drapeau depuis bientôt trente ans.

« Vous aussi, à la voix de votre Pasteur, vous vous ressaisirez dans ces combats salutaires, vous en sortirez disciplinés, aguerris, militants ; vous culbuterez cette majorité asservie aux Loges, et, demain, votre Grande duchesse contresignera la loi réparatrice des iniquités d'aujourd'hui.

« Dans l'attente de cette aube triomphante, nous vous adressons le salut des frères d'armes, et avec vous nous acclamons votre grand évêque, digne de la vénération des catholiques du monde entier, ce vaillant pontife, dont la mitre symbolise bien le casque de défense et dont le bâton pastoral vaut une épée. »

(*La Gazette de Liège*, 2 mars 1913).

— L'Evêque de Luxembourg avait ordonné que les députés catholiques qui avaient voté la nouvelle loi scolaire ne pourraient être admis à la communion de Pâques qu'après avoir déclaré qu'ils se repentaient de leur vote et qu'ils feraient tout leur possible pour que le gouvernement vienne à une entente avec l'Autorité de l'Eglise au sujet de cette loi. Dix de ces députés catholiques ont refusé de se soumettre. AIR., 20 mars 1913.

Mexique

Les Chevaliers de l'Honneur. — Un journal maçonnique de Laredo du Texas, sur la frontière mexicaine, publie la pièce suivante :

« Attendu que le Grand Conseil des *Chevaliers de l'honneur* a refusé de présenter le compte des frais et l'emploi des fonds, un grand nombre des membres de cet Ordre s'en sont séparés et ont formé un groupe nouveau et prospère, qui, nous dit-on, expédie des polices de mille pesos or à chacun de ses membres pour une cotisation mensuelle très faible.

Convocation maçonnique. — Un journal maçonnique mexicain publie la pièce suivante, où quelques détails semblent indiquer une provenance suspecte :

« Comme Grand Généralissime du Grand Campement des *Chevaliers Templiers* des Etats-Unis du Mexique, reconnu par toutes les puissances maçonniques depuis l'année 1880, d'accord avec les lois constitutionnelles et les préceptes réglementaires qui m'autorisent, je fais savoir à tous les Maçons de tous les Rites reconnus, et de même à tous les libéraux mexicains de bonne foi et véritables patriotes, que ce Grand Campement de *Chevaliers Templiers* affiliera les Maçons ci-dessus mentionnés qui ne sont point en travail actif, et initiera dans le Rite les bons libéraux qui aspirent à appartenir à l'Ordre des Templiers. *Les droits d'initiation et d'affiliation seront* abaissés pour les Maçons et libéraux qui aspirent à l'être ; il suffira, pour

jouir de ces prérogatives, que les uns et les autres adhèrent au manifeste ci-joint, qui a pour but de donner l'unification des bons Mexicains comme base à l'avenir de la Fraternité nationale et de la Patrie. Il y est joint le programme de l'Ordre, que l'intéressé signera, ainsi que l'imprimé qui servira pour la réponse.

« Liberté, égalité et fraternité.

« Mexico, 14 décembre 1912.

« Le Grand Généralissime du Grand Campement Templier des Etats-Unis du Mexique. »

Juan Pablo Soto.

Grades : 7-9-33.

Le programme en question se compose surtout d'un éloge de l'Ordre des *Templiers* ; nous y relèverons cependant le passage suivant : « L'Ordre possède des secrets qu'on ne saurait pénétrer, et des serments qu'on ne peut violer ; toutefois, ni les uns ni les autres ne sont opposés en quoi que ce soit à la Religion, aux Lois, à la Morale... Les portes de l'Ordre ne s'ouvrent jamais devant celui qui nie l'existence du Créateur suprême ».

L'inscription coûte 20 pesos, argent, du Mexique, et la cotisation mensuelle est d'un peso.

Suit le Code des *Templiers*, composé de maximes qui n'ont rien d'immoral, mais rien d'original.

Franc-Maçonnerie. — On écrit de Mexico que la guerre civile excitée par les sectes apporte de grands dommages dans tout le pays. La vie religieuse, en particulier, et le service ecclésiastique sont bouleversés par la peur quand ils ne sont pas ravagés par les conséquences de la guerre civile menée d'une façon sauvage. Il est bon de rappeler que le Mexique est, depuis la première Révolution, tout à fait aux mains de la Franc-Maçonnerie. C'est elle qui a imposé au pays une législation sectaire pour opprimer l'Eglise. C'est par crainte de la Secte, que le dictateur Porfirio Diaz ne voulut jamais modifier cette législation, se contentant de ne pas l'appliquer dans beaucoup de cas. Son opportunisme ne l'a pas sauvé du coup de Jarnac que la Secte lui a donné en le chassant de la patrie dont il semblait être le dictateur, tandis qu'en réalité la Secte ne le laissait faire que pour se donner le temps de préparer la mainmise ouverte sur le Mexique. — AIR, 7 mars 1913.

Feu Francisco Madero.— Nous donnons, à titre de curiosité, un passage où un magazine maçonnique déplore la mort de Francisco Madero, et nous présente, comme un martyre digne des temps antiques, cet incident banal de la vie politique dans l'Amérique latine.

«L'assassinat de Francisco Madero, Président de la République du Mexique, me paraît le crime le plus lâche et le plus noir du siècle. Il y a peu de temps, je reçus de lui une lettre qui me prouvait clairement son désir de ré-

gler sa vie et ses actes, tant publics que privés, par les principes d'équité et de justice qui font le bonheur et la prospérité de l'individu et de la race.

« Il croyait à la doctrine du sacrifice : que le sacrifice en vue de la vérité ou pour ses semblables portait sa récompense dans ce monde ou dans l'autre. Il était membre actif du Suprême Conseil, Rite Ecossais ancien et accepté ; et était un vrai Maçon. Un jour, s'adressant à sa Loge, il dit : « Frères, notre rituel est très beau, mais, vous et moi, que faisons-nous pour exprimer ces idéals, ces enseignements dans notre vie et dans les affaires de notre pays ? »

Tout cela est bel et bon mais *in cauda venenum*. Voici comment notre bon apôtre termine son oraison funèbre :

« Si la mort apprend aux hommes que les nations ne doivent point laisser passer de tels crimes sans les flétrir, qu'elles doivent les empêcher à l'avenir, soit en *intervenant*, soit d'une autre manière, alors l'assassinat de Madero aura porté de bons fruits, et il n'aura pas été sacrifié en vain à un tel résultat ».

Le Petit-Fils de Garibaldi. — Cette encombrante dynastie d'aventuriers eut au Mexique un représentant dans la personne de Giuseppe Garibaldi, un des principaux soutiens du défunt président Francisco Madero. Nous avons vu que Madero était Franc-Maçon ; un journal Maçonnique nous apprend que Giuseppe Garibaldi l'est comme l'était le renommé condottière.

Panama

La Maçonnerie a Panama. — Vers 1880, l'Orient de Panama comprenait les Loges : *Le Travail*, l'*Estrella del Pacifico* (l'Etoile du Pacifique) et la *Fidelity* (à Colon) ; ces trois langues indiquent les nationalités française, esgnole et anglaise. En 1907, la Maçonnerie reparut; ce fut d'abord la *Rosa de America*, qui reçut sa Charte de Constitution du Grand-Orient national de Vénézuela. Un an plus tard, fut créée la Loge *Acacia* nº 50, qui tint sa Charte du Suprême Conseil de la Nouvelle-Grenade (aujourd'hui Colombie) ; cette Loge « abattit ses colonnes » en 1911 et fut remplacée par la Loge *Cosmopolita*. Le mouvement maçonnique s'accéléra alors dans l'Isthme ; et l'on vit bientôt se former les Loges *Pro Mundi beneficio*, *Orion*, *Aurora del Isthmo* et *Restauracion*. Au commencement de 1913, a été créée la Loge *Jose B. Alvizua*. Toutes ont reçu leur charte du Grand-Orient de Vénézuela ; toutes travaillent selon le Rite Ecossais ancien et accepté, et l'on s'occupe de les grouper en une Souveraine Grande Loge de Panama.

Pologne

Juifs. — L'envahissement de la Pologne par les Juifs de Russie a soulevé le mécontentement de la population indigène. Un sérieux

boycottage a suivi, amenant un certain nombre de faillites. Les journaux polonais annoncent que, pour se venger, les Juifs ont envoyé des émissaires à Paris pour traiter, avec les chefs de la Franc-Maçonnerie cosmopolite, de l'organisation d'une campagne internationale contre la Pologne. Les journaux ont donné l'alarme et mettent la population en garde contre ce danger particulièrement grave dans les circonstances actuelles. AIR., 12 mars 1913.

Portugal

ENSEIGNEMENT. — LE CERCLE SCOLAIRE DÉMOCRATIQUE ESPAGNOL DE LISBONNE. — Il y a à Lisbonne une colonie espagnole qu'on évalue à 30.000 personnes. Dans cette colonie, les idées politiques sont assez avancées pour avoir abouti à la fondation d'un Cercle démocratique scolaire, qui a été inauguré le 22 mars dans un vaste et beau local de la rue de Gloria, une des plus animées et des plus centrales de Lisbonne. Le comité de direction du Cercle est ainsi composé : président : Sanchiz Bolnichez ; vice-président : Florencio Esteban del Olmo ; comptable : José Maria Fernandez ; secrétaire : Manuel Fernandez Segurado ; trésorier : Rafael Camacho ; membres assesseurs : Manuel Albeniz, Trinidad, Zaragoza, etc.

La partie principale de l'inauguration a consisté dans un discours de Rodriguez Soriano, où, après avoir renié le glorieux passé de l'Espagne et déclaré qu'elle n'a plus de préoccupation que pour l'avenir, le républicain espagnol conseille à ses compatriotes de se lancer tête baissée dans les mesures révolutionnaires, et surtout de mener avec une ardeur nouvelle *la lutte contre le Catholicisme.*

« Si Mgr Ireland, leur dit-il, si Mgr Gibbons, si d'autres membres distingués du clergé catholique voyaient que leurs coreligionnaires d'Espagne sont prêts à déchaîner la guerre pour la défense du catéchisme usé et archaïque du P. Astete, en quelle pitié ils prendraient les intentions de l'Episcopat espagnol !... Portugal libre, aide-nous dans l'œuvre commune de la régénération ibérique. Frères espagnols, à l'œuvre ! »

Cette inauguration s'est terminée par une fête espagnole et par une excursion au Palais de Cintra, où l'on a fait remarquer aux voyageurs, missionnaires de la Libre-Pensée espagnole, le mauvais goût avec lequel la famille royale fugitive l'avait orné, en ajoutant que la République athénienne installée à la place de la Royauté aura là une occasion de faire ses preuves esthétiques.

(*Espana Nueva*, Madrid, 23 mars 1913).

LA THÉORIE DU RETOUR A L'ÉTAT SAUVAGE. — Le Snr docteur Amilcar de Sousa, apôtre du naturisme, a fait à l'Université libre de Lisbonne, le 19 mars 1913, la première de ses conférences sur *le Naturisme.* Le conférencier a exposé devant un auditoire nombreux et choisi, pendant deux heures, sa théorie, d'après laquelle il existe une identité organique absolue entre

l'homme et le gorille. L'homme est frugivore et non omnivore, et la nourriture animale est pour lui la source d'une foule de maladies.

La seconde conférence a été faite devant un public différent, la Fédération ouvrière ; l'orateur a pris pour sujet « *le Naturisme et le Socialisme* ».

(*Diario de Noticias*, Lisbonne, 21 mars 1913).

Franc-Maçonnerie. — Les journaux ont annoncé que le gouvernement maçonnique de Lisbonne avait adressé des condoléances à la Grèce pour l'assassinat du roi Georges Ier.

Les assassins de don Carlos et de son fils, les régicides nantis et pourvus de Lisbonne blâmant le régicide de Salonique !

Un comble de cynisme... ou d'inconscience.

La F.·. M.·. portugaise et les colonies. — L'*Osservatore Romano* a attiré l'attention de ses lecteurs sur la question qui revient fréquemment dans les journaux allemands, de la vente à l'Allemagne de quelques colonies portugaises. Cette assertion prend sa source dans une circulaire maçonnique. La Loge *Solidarité*, qui dépend du *Grand-Orient Lusitanien Uni*, a envoyé aux Fr.·. une circulaire où elle fait ressortir les avantages d'un grand emprunt qui serait garanti par une hypothèque sur les deux colonies de Macao et de Timor, ou même par la vente de ces deux colonies. Il est bien démontré par ce fait, comme par d'autres, que le gouvernement portugais est l'esclave de la Maçonnerie, et que celle-ci n'a qu'à envoyer une circulaire aux Loges pour lui imposer sa volonté. Et cela montre en outre les difficultés financières où se débat la nation, difficultés qu'on peut attribuer en grande partie aux traitements et aux subventions dont ont largement bénéficié les Carbonari républicains.

(*L'Italia* de Milan, 26 février 1913).

— Nous avons déjà dit que les Loges portugaises ont lancé l'idée de vendre à une puissance étrangère quelques colonies. Cette initiative ne vient pas d'elles, mais du gouvernement ; ce qui d'ailleurs revient au même, le gouvernement portugais n'étant que l'exécuteur des hautes et basses œuvres des Loges, mais n'osant faire lui-même une pareille proposition.

On n'ignore pas que le gouvernement portugais est dans une situation financière désespérée. Personne ne sait ce qu'est devenu le produit des monastères confisqués, et le gouvernement ne sait que répondre aux réclamations des Congrégations étrangères, qui se montent à plus de vingt-cinq millions de francs.

(*Schlesische Zeitung*, Breslau, 22 février 1913).

Le gouvernement maçonnique ; amnistie. — Le gouvernement portugais a récemment soumis à la Chambre un projet d'amnistie qui n'a fait que donner une preuve nouvelle de son esprit antireligieux, mais qui, en même temps, montre qu'il se croit dans la nécessité de justifier ses actes : ce

projet met sur la même ligne, par une confusion voulue, les monarchistes et les membres du clergé, quoique ces derniers n'aient pas cessé de dire, dès le principe, par la bouche de leurs évêques que les catholiques ne s'occupent pas de politique, ne sont point hostiles à l'institution républicaine, qu'ils bornent leur action à la défense de la liberté religieuse.

(*L'Avvenire d'Italia* de Bologne, 26 février 1913).

Jésuites. — Un journal catholique allemand raconte qu'en 1910, lorsque le ministre sectaire portugais Alfonso Costa décréta l'expulsion de tous les Jésuites du Mozambique, le gouvernement allemand intervint et exigea leur maintien. — AIR. 14 mars 1913.

La Libre-Pensée et la Maçonnerie. — La *Fédération internationale de la Libre-Pensée*, qui, comme on sait, a son centre à Bruxelles, se propose de tenir un Congrès international à Lisbonne cette année, et d'en faire une manifestation éclatante. Dans ce but, elle a envoyé des invitations à toutes les Sociétés rationalistes, à toutes les Loges maçonniques, à toutes les Universités et centres de culture, à toutes les communautés religieuses libres, à toutes les sociétés positivistes, à tous les Comités républicains, à toutes les Associations anticléricales du Globe.

Si l'on peut s'entendre dans cette immense cohue, on traitera les sujets suivants :

1° La loi portugaise de séparation de l'Eglise et de l'Etat.

2° Des moyens d'organiser une éducation rationaliste compatible avec la Libre-Pensée.

3° La Libre-Pensée et la question sociale.

Il se tiendra à Lisbonne, en octobre 1913, un Congrès maçonnique ; on s'arrangera pour qu'à ces réunions s'ajoute une autre fête qui complètera dignement le triangle : le troisième anniversaire de la fondation de la République portugaise.

— *Le Congrès de la Libre-Pensée.* — La Commission organisatrice du Congrès de la Libre-Pensée a envoyé à la Commission administrative municipale de la ville de Lisbonne, une lettre où elle lui demande son concours pour préparer aux congressistes un accueil digne d'une telle entreprise. Voici un passage de ce document :

« Nous serions surtout charmés de pouvoir annoncer à nos hôtes qu'ils seront reçus au Palais Municipal, comme il convient à une grande cité républicaine et libre-penseuse par excellence ».

(*O Seculo*, Lisbonne, 3 mars 1913).

La Contre-Eglise et le Fr.·. Magalhaes Lima. — Le magazine *American Freemason*, dans sa livraison de février 1913, publie le résumé d'une circulaire envoyée par un certain nombre de Francs-Maçons influents qui ont participé au récent Congrès international de la Paix tenu à Genève.

L'éditeur appelle l'attention sur ce fait : que la première signature qu'on y trouve est celle du Fr.·. Magalhaes Lima, Grand-Maître de la Franc-Maçonnerie portugaise, un de ceux qui contribuèrent le plus à la révolution qui fit du Portugal une République. La circulaire rappelle le dessein que nourrirait l'Eglise catholique de se rendre maîtresse de tous les gouvernements, non seulement dans le domaine spirituel, mais encore dans le domaine temporel. Ces efforts, dit la circulaire, varient de caractère suivant les temps et les lieux, tantôt ils se font à découvert, avec audace, avec violence, tantôt par des procédés cachés, par des arguments spécieux. Les efforts incessants du Vatican, prétend la circulaire, n'ont pour but que de rendre au Vatican sa place parmi les puissances temporelles, et d'élever la Papauté au-dessus de tous les gouvernements. Et cette circulaire finit par un appel à toute la Maçonnerie, en vue d'une lutte décisive.

Mais, dit le journal auquel nous empruntons ce compte rendu, il n'est pas tenu compte de ce fait que la Maçonnerie anglaise et son associée, la Maçonnerie américaine, observent une attitude toute différente à l'égard de la religion en général, et du christianisme en particulier ; que le Grand Orient de France s'est déclaré athée, et que la Maçonnerie portugaise a fait de son pays un *Inferno* digne du Dante, depuis le jour où elle y a établi sa cruelle et ridicule contrefaçon de république.

(*America*, magazine mensuel, New-York, 1er février 1913).

Encore Magalhaes Lima. — Le 19 mars, M. Magalhaes Lima est arrivé pour la seconde fois à Francfort-sur-Mein, où il a été accueilli avec enthousiasme et a fait la conférence qu'il avait annoncée sur Diderot, Rousseau et Voltaire. L'orateur a profité de cette occasion pour convier son auditoire à venir en grand nombre au Congrès maçonnique et libre-penseur qui se tiendra à Lisbonne en octobre 1913.

La persécution maçonnique. — Les pièces que nous reproduisons en partie ci-dessous, datent des premiers jours de janvier 1913, mais comme elles n'ont été connues que le 16 février, par la publication qu'en a faite ce jour-là un journal de Lisbonne, *A Naçao* (La Nation), nous croyons qu'elles n'ont guère perdu de leur actualité. Les noms de leurs signataires en indiqueront suffisamment l'importance.

I

« Excellentissime Senhor Président de la République Portugaise,

« Une fois encore, j'ai l'honneur de m'adresser à Votre Excellence, avec le profond respect qui lui est dû comme au premier magistrat de la nation, mais aussi avec cette fermeté qui n'exclut pas le respect, et je viens vous demander qu'elle daigne, comme chef du pays, mettre un terme aux maux sur lesquels j'ose appeler votre diligente attention.

« Chaque jour, Senhor Président, rend plus cruelle la guerre depuis longtemps entreprise contre l'Eglise et ses institutions, contre la religion et ses ministres. Je suis prêt à tout faire et à tout souffrir pour la défense de la Liberté de l'Eglise ; pour elle, je m'exposerai à n'importe quel sacrifice.

sans jamais reculer devant les menaces et l'oppression, quelles qu'elles puissent être... Je ne cesserai de m'opposer au courant de doctrines en contradiction avec la constitution divine de l'Eglise et ses légitimes prérogatives.

« De telles doctrines sortent précisément les assertions contenues dans le document qui a paru il y a peu de temps, et qui a été adressé le 23 décembre par l'illustre homme d'Etat, alors Président du Conseil, à Votre Excellence, en réponse à la lettre que Votre Excellence lui avait envoyée le 20 du même mois. Il est fort étonnant qu'un ministre d'Etat n'hésite pas à lancer contre l'Episcopat et le clergé de la nation l'accusation déshonorante d'être des perturbateurs de l'ordre public, de chercher à créer des embarras à la nouvelle forme établie de gouvernement.

« La haute situation d'un ministre, si elle donne un grand poids à ses paroles et à ses assertions, lui impose d'autre part le devoir de bien les mesurer, afin de ne point lancer contre l'Episcopat et le clergé des accusations dépourvues de tout fondement solide. Si, malgré cela, il se fait l'écho d'une certaine presse, on ne peut nous contester le droit de protester du plus profond de notre âme.

« C'est vraiment, Senhor Président, chose triste et désolante que le tableau qu'on présente depuis de longs mois, aux yeux surpris des catholiques de notre chère patrie. Il n'est pas nécessaire que je rappelle en détail ce qui se fait contre l'Eglise et ses institutions, contre le culte et ses ministres, non seulement parce que ce sont là des choses notoires, publiques, incontestables, mais encore parce que l'Episcopat n'a cessé d'attirer sur elles l'attention de Votre Excellence, alors que ces faits étaient moins nombreux...

« Il est aisé de comprendre combien l'on doit s'attrister, Senhor Président, en voyant, dans un pays qui se glorifiait du titre de Très-Fidèle, l'Eglise combattue, la religion asservie, les associations pieuses détruites, le serment religieux aboli, l'enseignement de la doctrine chrétienne interdit dans les écoles, le divorce établi, le culte empêché de bien des manières, les évêques et les curés chassés de leur résidence, tracassés, persécutés, vilipendés à chaque instant, privés des biens et revenus qui leur appartenaient en vertu d'un droit sacré, et leurs ressources réduites au point de mettre dans l'indigence les séminaires diocésains, les chapitres, dont on a usurpé les biens, légués par la piété généreuse des ancêtres.

« Et qu'ont fait les évêques et le clergé dans une détresse si terrible ? Ils ont souffert et supporté avec patience, avec résignation, jusqu'au point d'encourir le reproche d'avoir exagéré la mansuétude...

« Et cependant, voici une aggravation nouvelle qui se prépare par l'acte que publie le ministère de la justice en date du 30 décembre dernier, que j'ai connu par un journal, il y a quelques heures à peine. Je ne trouve pas de termes capables d'exprimer la profonde amertume qu'a fait naître en moi cette lecture. Les dispositions qui y sont contenues sont directement opposées à la doctrine de l'Eglise catholique, elles offensent la croyance et la foi de millions de Portugais, ouvrant la route à toutes les apostasies, et si elles étaient mises en pratique, elles deviendraient une flamme incendiaire qui laisserait derrière elle la désolation et la ruine...

« J'espère donc, Senhor Président, que Votre Excellence daignera intervenir avec l'autorité morale inhérente à la haute charge de premier magistrat du pays, afin qu'on écoute et qu'on pèse les remontrances que je viens de rappeler. Salut et fraternité.

Santarem, 8 janvier 1913.

ANTONIO, *Patriarche de Lisbonne.*

II

Réponse du Président de la République Portugaise :

« Présidence de la République Portugaise, secrétariat particulier.

« Eminentissime Senhor, Patriarche de Lisbonne,

« Non seulement à raison du rang que Votre Excellence occupe dans l'Eglise Catholique, mais encore à cause des qualités insignes qui ornent sa personne, je me sens obligé de répondre à la longue lettre que Votre Excellence m'a adressée le 8 de ce mois, et dans laquelle, après avoir affirmé avec la plus noble et la plus louable sincérité, que son zèle le porterait jusqu'au sacrifice pour l'accomplissement de ses devoirs épiscopaux, vous me montrez les torts que, suivant votre conscience, l'Eglise a soufferts par suite de la loi de séparation, et d'autres mesures prises par la République, et vous me demandez que, comme chef de l'Etat, j'apporte un remède à ces maux dans les limites que me prescrit la Constitution.

« Après avoir donné à cette affaire délicate toute l'attention qu'elle méritait de ma part, je l'ai soumise à l'examen du Gouvernement, pour qu'il la prenne en juste considération. Comme Votre Excellence le sait, le gouvernement actuel a inséré dans son programme, parmi les premières mesures à prendre, l'ample discussion de la loi de séparation invoquée, que la République considère comme une de ses lois fondamentales.

« Sans avoir l'intention offensante, sans vouloir conseiller une personne à qui sa haute situation donne le droit de conseiller autrui, que Votre Excellence me permette de lui rappeler qu'il serait plus avantageux et plus logique qu'elle présentât ses doléances au Parlement, dans lequel réside la souveraineté nationale, et où s'établissent d'une manière définitive les lois, plutôt que de recourir aux attributions limitées par la constitution, d'une personne comme moi, qui dois obéissance à cette constitution.

« C'est mon opinion ferme et inébranlable que la démocratie pure, qui élimine tout privilège, et garantit tous les droits constituant la dignité humaine, droits parmi lesquels se place au premier rang la plus ample liberté de conscience, condition fondamentale de la vie humaine, nous conduira nécessairement et logiquement à l' « Harmonie suprême » qui dirige les destinées du monde.

« Au moyen de la coopération simultanée et régulière des principaux facteurs qui entrent dans le mécanisme si compliqué de la vie sociale, des religions, des systèmes politiques et de la science pure, il est permis d'attendre avec confiance ce *desideratum* des hommes d'Etat, des philosophes et des croyants.

« Si,dans la très prochaine discussion de la loi de séparation, il se produit une meilleure entente entre tous ceux qui vivent sur le territoire portugais, et qu'il se produise un accord durable entre la République triomphante par les principes de justice sur lesquels elle se fonde, et l'Eglise à laquelle appartient Votre Excellence, croyez, Senhor Patriarche, que ce jour sera pour moi un des plus beaux et des plus heureux de ma vie, comme citoyen et comme chef de l'Etat.

« Salut et fraternité.

« Au Palais de Belem, 28 janvier 1913.

EMANUELE D'ARRIAGA. »

(*Corriere d'Italia*, Rome, 26 février 1913).

— Le ministre de l'Intérieur va adresser aux autorités administratives la circulaire suivante :

« Plusieurs gouverneurs civils ont fait connaître leurs doutes sur la ligne de conduite à suivre au sujet de journaux, tracts, imprimés de diverses sortes, publiés par des individus de la secte des Jésuites (*sic*) ou qui lui tiennent comme fauteurs ou imitateurs. La présente circulaire a pour objet de faire savoir aux autorités de la République qu'il existe des lois en pleine vigueur à ce sujet, celle du 3 septembre 1757 et celle du 28 août 1769, lesquelles interdisent absolument l'impression et la mise en circulation de toute publication jésuite. Toutes les autorités doivent donc interdire rigoureusement, en vertu des lois citées, que les publications en question soient mises en circulation, comme pouvant troubler l'ordre public ; en cas de violation, les auteurs tomberont sous le coup de la loi du 12 juillet 1912, et il est recommandé aux autorités d'en appliquer rigoureusement les dispositions.

(*O Seculo*, Lisbonne, 23 mars 1913.)

— La persécution religieuse amène une recrudescence d'émigration parmi les catholiques,qui préfèrent s'expatrier, que de vivre sous le gouvernement sectaire et Franc-Maçon. — AIR, 8 mars 1913.

— *Cimetières.* — Le Gouvernement portugais, dont il nous faut chaque jour enregistrer un nouveau méfait, a laïcisé les cimetières. La conséquence de ce décret sera l'enlèvement de tous les insignes religieux qui ornent les tombes. Un autre décret interdit l'enseignement de la religion non seulement dans les écoles publiques, mais encore dans les écoles libres.

(*The Catholic Tribune*, Dubuque (Iowa), 27 mars 1913).

RÉVOLUTION ET CONTRE-RÉVOLUTION. — La révolution portugaise commencée sur les navires militaires de Lisbonne, continuée par l'assassinat de Don Carlos et terminée par la fuite de Don Manoel et de la famille royale, a été préparée et accomplie au milieu de beaucoup de circonstances mystérieuses dont on n'a pas encore soulevé le voile.

La Royauté tombée et la République fondée, on a vu la contre-révolution

tâtonner et échouer misérablement à travers un brouillard qui encore n'est pas dissipé.

Il y a des gens qui estiment que mystères de la révolution et mystères de la contre-révolution ne font pas deux groupes de mystères, mais bien un seul.

En attendant, *O Correio* annonce la publication prochaine du « journal » de Paiva Conceiro, le chef des groupes contre-révolutionnaires, qu'il mena à l'abattoir de Chaves, et qui récemment, n'étant plus obligé de jouer un rôle dans les mystères contre-révolutionnaires pour le compte des mystères révolutionnaires, a fait son adhésion à la république verte-rouge de Lisbonne.

Un journaliste portugais de Paris, M. Joaquim Leitâo, aide, dit-on, M. Paiva Conceiro dans la rédaction de ce journal.

Nous ne savons pas si cette narration est documentée. Dans le cas affirmatif, nous nous permettrons de proposer l'insertion des documents suivants :

1° Les notes de notre Agence AIR, du mois d'août 1912, disant qu'il fallait en finir avec les farces des uns et les trahisons des autres, dans la triste comédie de la contre-révolution portugaise [1].

2° Les notes parues dans la *Revue Antimaçonnique* de Paris à propos de M. Paiva Conceiro, dans les numéros de juillet, septembre et octobre 1912.

Ce ne serait que des échantillons d'une collection que nos neveux verront peut-être complète, ou à peu près, AIR., *CAH. ROM.*, 22 mars 1913.

Roumanie

Les Juifs de Roumanie. — L'Honorable Luigi Luzzatti, Juif lui-même, qui, soit dans sa chaire de professeur, soit au Parlement, soit par ses livres et sa parole, a toujours défendu la liberté de conscience, appelle l'attention de la diplomatie sur l'oppression intolérable dont les Juifs souffrent en Roumanie. Au moment où les puissances européennes se voient investies du mandat de résoudre les difficultés qui existent entre la Roumanie et la Bulgarie, la question dont s'occupe l'auteur des *Saggi Sulla storia delle persecuzione* (Essais sur l'histoire des persécutions) et des *Etudes sur les rites de Gautama Buddha et de Mithra*, prend un caractère particulier d'actualité. Il nous révèle qu'il existe encore dans un pays d'Europe la pire espèce d'esclavage légal, qui est la condition où se trouvent des milliers et des milliers d'hommes doux et laborieux, dont la seule faute est d'être restés fidèles aux vieilles traditions de leur race. L'agitation dure depuis quelque temps, mais le gouvernement de Bucarest n'a pas voulu entendre la voix de tant d'opprimés, qui ne demandent pas autre chose que d'être traités sur le même pied que les autres citoyens, dans les droits communs les plus élémentaires. Les Juifs de Roumanie, pour la plus grande partie, paient les impôts comme les autres

1. Voir *Revue Internationale des Sociétés Secrètes*, 15 août 1912, pp. 732 et 738.

citoyens, et comme eux, sont sujets au service militaire et à diverses charges, mais ils n'ont pas le droit de posséder des maisons et des terres, ni celui d'exercer certaines professions, ni d'envoyer leurs enfants aux écoles publiques, ni d'arriver au grade d'officier dans l'armée, ni de franchir les frontières sans une permission spéciale. Ils sont regardés comme des gens qui n'ont pas de patrie, exclus de tous les emplois publics, soumis à des dispositions restrictives qui rappellent les vexations les plus odieuses des siècles les plus tristes d'obscurantisme. Comment ces restes de barbarie et d'esclavage ont-ils survécu dans un pays qui cependant est arrivé à se délivrer de l'attelage ottoman, et dans lequel la royale muse de Carmen Sylva a chanté et répandu les plus doux sentiments d'humanité ? Cela ne s'explique que par la persistance de la haine de race et de religion dans la classe paysanne et l'antique orgueil des Boïars, qui a obligé les Chambres et les gouvernements à maintenir et à renouveler les dispositions grâce auxquelles la Roumanie donne encore aujourd'hui le spectacle de la plus révoltante intolérance religieuse. En fait, ce pays, avec une population de sept millions ne compte que 290.000 personnes qui ne possèdent pas des droits civils. Cette masse est formée de 280.000 Juifs, les autres sont des Bohémiens. La maison royale de Roumanie, qui arbore la devise : *Nihil sine Deo*, admet donc qu'une partie aussi considérable de la population réunie sur son territoire soit appelée « sans patrie ».

Ce n'est pas la première fois que la condition des Juifs Roumains est l'objet de discussions et de dispositions diplomatiques. Le Congrès de Berlin de 1878 posa comme condition à la reconnaissance de l'indépendance de la Roumanie, la suppression des mesures odieuses contre les Juifs. Mais, une fois que la Roumanie eut obtenu son indépendance, elle chercha à éluder les conditions qui lui avaient été imposées par les puissances, et comme celles-ci la rappelèrent au respect des traités, la Roumanie les éluda encore, en modifiant sa Constitution, y introduisant un article qui supprimait les distinctions de religion et de race, mais recourant à des artifices variés et perfides, de manière à rétablir pour les Juifs l'état de choses nominalement aboli. Les émeutes de paysans, en 1907, eurent un caractère antisémite : elles occasionnèrent la démission d'un ministère qui semblait disposé à faire quelques concessions. Ce qu'il y a d'étrange, c'est qu'en Roumanie, le mouvement socialiste s'est montré impuissant en face de la fureur des paysans, et aujourd'hui, en plein vingtième siècle, la question des Juifs roumains est plus vivante, plus brûlante que jamais. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que les Juifs de la Dobrutscha redoutent de passer sous le joug roumain. Habitués au traitement de l'administration bulgare, beaucoup plus humaine, ils n'éprouvent aucun désir d'aller grossir la foule des « sans patrie » dans un nouvel agrandissement de la Roumanie.

Aujourd'hui, l'Europe civilisée a une nouvelle occasion de rappeler à la Roumanie la promesse faite en 1878, et qu'elle n'a pas tenue. La diplomatie européenne se rendrait coupable d'une faute nouvelle, si elle se laissait berner par des promesses, et si elle n'exigeait pas du Gouvernement de Bucarest des garanties sérieuses pour l'application intégrale et efficace de l'é-

galité civique. L'Italie, qui est liée au peuple roumain par de grands souvenirs historiques et une amitié sincère, espère que la Roumanie profitera de cette occasion pour inaugurer une politique de liberté et de progrès et pour effacer toute trace des vieilles haines et des cruelles persécutions.

(*Il Secolo*, Milan, 7 mars 1913).

Cet article est dans la note judéo-maçonnique du *Secolo*, il n'a pas besoin de rectifications ; cependant, il est bon de dire que les Juifs ne sont jamais des « sans-patrie », seulement les lettres de nationalisation leur en assurent une seconde qu'ils savent sacrifier à la première.

En Roumanie, si on écoute le *Secolo*, ils seront Juifs et Roumains; Juifs pour tout accaparer, et Roumains pour trahir la Roumanie.

Russie

Illusions religieuses. — Les paysans qui sont partis au commencement de l'hiver à la suite du moine fanatique Innocent, et ont parcouru ainsi plus de 1.600 kilomètres, depuis la Podolie jusqu'au monastère de Muromsky sur le Lac Onéga, ont supporté des souffrances inouïes. Torturés par la faim, par le froid, ils sont tombés par dizaines sur les plaines de neige ; enfin, les autorités d'Arkhangelsk ont pris le parti d'envoyer à leur rencontre un corps de gendarmerie pour mettre un terme à cette marche insensée vers la mort, et arrêter l'inspirateur de cette folie épidémique. On les a renvoyés dans leur pays par des trains spéciaux. Un correspondant anglais qui assistait au départ d'un de ces convois, dit que les malheureux avaient pour la plupart perdu les oreilles et les orteils sous l'action du froid. Parmi eux se trouvaient des femmes et des enfants.

(*Corriere della Sera*, Milan, 21 mars 1913).

Juifs. — On annonce la création, à Vilna, d'une association « amie du passé juif ». — AIR, 8 mars 1913.

— Le journal sioniste *Tageblatt* de Lemberg annonce que la *Société académique des Macchabées* envoie 300 étudiants juifs sionistes à Constantinople comme volontaires pour y remplacer la police, afin que celle-ci puisse aller au champ de bataille — maintenant que la guerre va finir. — AIR, 8 mars 1913.

— M. Marcuo Brande, ancien chef des sionistes de Galicie, maintenant rabbin à Lodz, vient de fonder dans cette ville un gymnase sioniste. — AIR, 8 mars 1913.

La Maçonnerie en Russie. — Dans ces deux dernières années, ainsi que le fait remarquer un journal maçonnique, on s'est beaucoup occupé de la Maçonnerie en Russie. Il a paru, sous forme de livres, les ouvrages allemands

dont voici les titres : *La Maçonnerie russe et son rôle dans l'histoire du mouvement social.* Le Fr.·. Henri : *la Maçonnerie de nos jours* ; et *La Fraternité nocturne, essai de recherches historiques sur la Maçonnerie russe.* Mais il paraît que ces ouvrages sont sans valeur. Le *Journal ministériel pour l'instruction populaire*, de mai 1911, contient un *Essai* de Tukalewski *sur l'histoire des tendances philosophiques dans la Société russe du dix-huitième siècle*, où est retracée l'origine de la Maçonnerie russe. La livraison de novembre du *Russkoje Rogatstwo* a publié le *Récit de la Passion de la Maçonnerie russe* ; la *Russkaja Starina* a publié un *Essai sur la fermeture des Loges maçonniques eu Russie.*

Nécrologie. — Condrat Malevanii, fondateur de la secte des « Malevantzi », est mort à Taraschtscha (gouv. de Kiew).La secte fut en son temps très persécutée par le gouvernement et Malevanii fut mis dans une maison de fous. Après le manifeste de 1905, on lui a rendu la liberté. Il est mort en persévérant dans sa secte. — AIR, 17 mars 1913.

Sectes protestantes. — M. Abraham Aisenmann, missionnaire de la société anglaise protestante pour la conversion des Juifs, vient d'obtenir du gouvernement la permission de propager le christianisme parmi les Juifs du royaume de Pologne. Depuis quelque temps, les missions protestantes anglaises jouissent en Russie de toute la tolérance qui est refusée à l'Eglise catholique. — AIR, 5 mars 1913.

Serbie

La Maçonnerie en Serbie. — Un grand organe maçonnique contient une histoire de la Maçonnerie en Serbie, depuis son introduction jusqu'à nos jours. Cette histoire se divise en cinq périodes. Nous aurons sans doute l'occasion de revenir sur les quatre premières, qui sont du passé, mais la cinquième est de l'histoire contemporaine, de l'actualité.

L'annexion de la Bosnie Herzégovine, devenue définitive en 1908, aurait pu faire croire à la Serbie que l'Autriche-Hongrie poursuivait son antique programme de pénétration en Orient, et voulait le réaliser par les armes, et non plus par la conquête économique. Mais les Serbes reconnurent bientôt que leur véritable ennemi était le Turc. La Maçonnerie serbe s'est lancée avec ardeur dans ce mouvement. Ce travail a commencé par la protestation contre l'annexion de deux provinces à population entièrement serbe, protestation pour laquelle il fallait l'appui de la Grande Loge de Hongrie. Celle-ci se refusa à appuyer la protestation de la Loge *Pobratim*, qui était dans son obédience. La *Pobratim* se déclara alors indépendante et prit le titre de Loge *Pobratim indépendante* à l'Orient de Belgrade, avant même de recevoir l'approbation des grandes puissances maçonniques. Depuis, elle l'a reçue ; elle est en relations fraternelles avec tous les Grands-Orients, Suprêmes Conseils et Grandes Loges du monde.

Le travail de cette Loge a facilité la fondation d'autres Loges. Dès 1909 se fonda l'*Union*, qui se mit sous le protectorat du Grand-Orient de France : le 7 juillet 1910, se créa la Loge *Choumadia*, sous le protectorat de la Grande Loge de Hambourg ; le 19 février, se reconstitua la Loge *Concorde, Travail et Constance* sous l'obédience du Grand-Orient d'Italie. Depuis lors, la Maçonnerie a gagné beaucoup de terrain en Serbie, surtout parmi les classes instruites, et il est question de fonder une Loge qui aura,par son recrutement, un caractère purement scientifique et artistique.

L'article se termine par des conseils aux Maçons serbes, conseils assez étranges, si l'on se rappelle qu'il a représenté les Turcs comme les ennemis les plus dangereux de la Serbie. Selon lui, les Maçons serbes doivent s'entendre avec les Maçons turcs pour une œuvre commune, qui aurait pour but d'ôter tout prétexte à l'Autriche d'intervenir dans les affaires balkaniques. Si l'Autriche veut intervenir, les prétextes lui feront-ils défaut ?

Suisse

Le Carnaval dans les Loges. — La Loge de Lucerne *Fiat Lux* a célébré, le dimanche 9 février, la soirée du carnaval dans son beau local du Murbacherhof. Le journal maçonnique qui nous donne le récit enthousiaste de cette fête, contient le détail suivant : Un personnage coiffé d'un chapeau de Jésuite a donné sa bénédiction à l'acteur d'une pantomine en disant : « Bravo, Franz, puisque tu répares tes diableries par une bonne action, toutes tes hérésies te sont pardonnées ».

Conférences dans les Loges suisses de langue allemande.

16 *janvier.* — **Saint-Gall**, *Concordia.*

Le Fr.·. Bernard Perrelet de Neuchâtel : le Bureau International des relations maçonniques.

18. — **Bâle**, *A l'Amitié et à la Constance* :
Le Fr.·. Robert Strüdel : Sur le Moral et l'Immoral dans l'Art.

20. — **Aarau**, *A la Fidélité fraternelle.*
Le Fr.·. Zinsli : Sur la Tolérance.

21. — **Zurich**, *In Labore Virtus.*
Le Fr.·. Karl Künzli : Sur l'électrification des chemins de fer suisses.

22. — **Berne**, *A l'Espérance.*
Le Fr.·. docteur Perrelet, de la Loge *la Bonne Harmonie* (Or. de Neuchâtel) : Sur le Bureau International des Relations maçonniques.

25. — **Zurich**, *Modestia cum Libertate.*
Le Fr.·. K. Henschen-Naef : Sur la suppression de la douleur dans la chirugie.

1[er] *février.* — **Zurich**, Loge Mère *Modestia cum libertate.*
Le Fr.·. Chr. Conradin, peintre : Quelques mots sur l'œuvre de Hodler, avec projections.

1[er]. — **Bâle**, *Amitié et Constance.*
Le Fr.·. Arn. Rohner : Mœurs populaires en Suisse ; usages et état de la civilisation au XV[e] siècle.

3. — **Aarau** ,*A la Fidélité fraternelle.*
Le Fr.·. Bickel : Une petite station centrale d'électricité.

5. — **Berne**, *A l'Espérance.*
Le Fr.·. docteur Schwenter : Les radiations physiques, leur application en médecine. — Les Sœurs sont invitées à cette conférence.

5. — **Bienne**, *L'Etoile du Jura* (Or.·. de Berne).
Le Fr.·. G. Marti : L'assurance comme facteur de civilisation et d'économie politique.

11. — **Herisau** (chef-lieu du demi-canton Rhodes Extérieure, canton d'Appenzell) prob. Orient de Saint-Gall. (C'est la partie protestante du canton d'Appenzell).
Cercle maçonnique. Le Fr.·. Otto Strassmann : Sur le développement de la Libre-Pensée en Espagne.

11. — **Saint-Gall**, *Concordia.*
première conférence du Fr.·. Alfr. Tobler : L'intelligence des bêtes.

17. — **Aarau**, *A la Fidélité fraternelle.*
Le Fr.·. Gersbach : La dentition de l'homme.

17. — **Zurich**, *In Labore Virtus.*
Le Fr.·. Perrelet de la Loge « *La Bonne Harmonie* (Neuchâtel) : Le Bureau des relations maçonniques.

17. — **Coire** (Grisons), *Libertas et Concordia.*
Le Fr.·. J.-U. Hartmann : Esquisse (tracé) : La Loge.

19. — **Lucerne**, *Fiat Lux.*
Tracé du Fr.·. Rösch : La Révolution française et la Franc-Maçonnerie.

22. — **Bâle**, *Amitié et Constance.*
Conférence du Fr.·. visiteur : Aventures et observations chez les Turcs.

22. — **Zurich**, *Modestia cum Libertate.*
Conférence d'Instruction, par le Fr.·. Schnabel : La procédure d'admission. Obligatoire pour les Compagnons et Apprentis.

5. — **Lucerne**, *Fiat Lux.*
Tracé du Fr.·. docteur Rüttimann : Composition et valeur de l'alimentation. — Les Sœurs sont invitées.

5\. — **Berne**, *A l'Espérance.*

Le Fr.·. docteur Tschumi : Histoire de la Loge *l'Espérance.*

12\. — **Berne**, *A l'Espérance.*

Le Fr.·. docteur Paul Guggisberg : Saarbrück, en 1870, épisode de la guerre franco-allemande.

13\. — **Saint-Gall**, *Concordia.*

Tracé du Fr.·. Karl Weiss : Petite contribution à la solution de la question sociale.

15\. — **Zurich**, *Modestia cum Libertate.*

Le Fr.·. docteur Bluntschli : Tableaux variés de l'Amérique du Sud. — Soirée avec projections, où les sœurs sont admises.

18\. — **Davos**, *Humanitas.*

Le Fr.·. Henneberg : Tracé : Aventures et Confession.

18\. — **Zurich**, *In Labore Virtus.*

Conférence par le Fr.·. Wilfrid Schweitzer, avec le concours amical du Fr.·. Bockholt : La Chanson populaire et son développement, en opposition avec le chant artistique d'aujourd'hui. — Les Sœurs sont invitées.

19\. — **Berne**, *L'Espérance.*

Le Fr.·. docteur Tschumi : Suite de l'histoire de la Loge *l'Espérance.*

20\. — **Saint-Gall**, *Concordia.*

Tracé du Fr.·. Ernst Rutz : La bouche de l'enfant.

25\. — **Davos**, *Humanitas.*

Le Fr.·. Biert : L'Essence de la Franc-Maçonnerie, d'après Ernst et Falk.

26\. — **Lucerne**, *Fiat Lux.*

Esquisse, par le Vénérable : Bernard Palissy, artiste et naturaliste.

31\. — **Aarau**, *La Fidélité fraternelle.*

Le Fr.·. H. Schuh : Conférence d'instruction.

Un historien de la Maçonnerie. — Un écrivain maçonnique d'une certaine notoriété, le Fr.·. Otto Henne am Rhyn, s'est démis de ses fonctions d'archiviste du canton de Saint-Gall, qu'il occupait depuis bien des années ; il s'est établi chez des parents à Weiz,dans la Syrie. Il est âgé de 85 ans, et l'on peut le considérer comme le Patriarche de la littérature maçonnique.

Libre-Pensée. — On sait que M. Magalhaes-Lima a entrepris une

tournée en Europe pour recueillir des adhérents au *Congrès international de la libre-pensée* qui se réunira à Lisbonne en octobre. Aux dernières nouvelles, le Grand-Maître de la Franc-Maçonnerie portugaise était à Lugano. Nous lisons à ce sujet dans la *Liberté* de Fribourg :

« *Lugano*, 8 mars. Je viens d'entendre la conférence donnée par M. Magalhaes Lima à la salle de gymnastique, sur la situation au Portugal et sur le congrès international de la Libre-Pensée,qui doit avoir lieu à Lisbonne. Ce congrès se réunira au commencement d'octobre ; M. Magalhaes Lima s'en est fait le commis-voyageur dans les principaux centres de l'Europe. La Loge tessinoise, ayant cru qu'il fallait aussi intéresser notre pays au mouvement, a fait appel au vieux champion de l'idée républicaine et anticléricale...

« Au lieu d'une conférence proprement dite, nous n'avons eu qu'une causerie à bâtons rompus, moins le charme que revêt ce genre d'éloquence lorsque l'orateur parle avec verve et continuité. Ceci quant à la forme.

« Quant au fond, retenons-en cette déclaration que la « République portugaise, dont l'avènement a brisé le joug de la monarchie et d'un cléricalisme stupide, est honteusement calomniée, ce qui n'empêche pas qu'elle soit, à l'heure actuelle, la république la plus solidement assise, et qu'après avoir promulgué toutes les libertés, elle les respecte toutes » ! ! !

« Parlant du peuple de Lisbonne, l'orateur a dit qu'il est bien le plus librepenseur du monde ! C'est dire l'accueil chaleureux qui attend les mécréants de toutes les parties de l'univers dans la capitale portugaise. Le congrès coïncidera avec les fêtes du troisième anniversaire de la fondation de la République et avec le deuxième centenaire de la naissance de Diderot, le père de l'Encyclopédie.M. Magalhaes Lima enveloppe tout cela dans des hymnes grandiloquents à la solidarité et à l'internationalisme.

« Convenons loyalement, d'ailleurs, que le docteur Magalhaes Lima a eu une certaine tenue, tandis que son successeur à la tribune, M. le docteur Otto Carmin, professeur ès sciences sociales à l'Université de Genève et secrétaire de la section suisse de la Ligue internationale de la libre-pensée, en manqua totalement.

« M. Carmin, sans doute pour mieux se faire comprendre du public et surtout des étudiants du Lycée qu'on avait invités à assister à la conférence, a voulu s'exprimer en italien. La forme jurait avec la grammaire, comme le fond jurait avec le bon sens et la vérité scientifique et historique. M. Carmin s'est laissé aller à une philippique ignoble, dirigée non seulement contre le cléricalisme en général, mais *contre l'Eglise catholique et les prêtres*, qui seraient tout prêts, a déclaré M. Carmin, à rétablir le bûcher et l'échafaud pour tous ceux qui ne pensent pas comme eux ! L'orateur génevois a glorifié la révolution tessinoise; puis, il a parlé de la mule du Pape, pour proclamer encore « la guerre éternelle contre le prêtre, ennemi éternel du progrès » ! Voilà qui suffit pour donner une idée aussi bien du genre d'éloquence que de la mentalité du docteur Carmin. Il faut souhaiter à ses élè-

ves qu'il fasse preuve, dans ses cours sur les lois sociales, de connaissances quelque peu supérieures à celles qu'il possède sur la constitution et l'histoire de l'Eglise catholique.

« Remarquons encore que, précisément à cause de ses tirades violemment anticléricales, le professeur Carmin a été applaudi avec plus d'enthousiasme que M. Magalhaes Lima. M. le conseiller d'Etat Emile Bossi, qui était dans la salle, est allé lui serrer vigoureusement la main. J'ai remarqué, dans le public — pas très nombreux ,du reste — M. le conseiller national Vassalli, MM. les juges cantonaux Rossi et Berta, et les chefs du radicalisme luganais.

(*La Liberté*, de Fribourg, 11 mars 1913).

La Poésie et l'Art au service de la Maçonnerie. — Nous avons reproduit dans un de nos derniers numéros, les doléances de la Grande Loge Suisse, se plaignant de ce que les sujets d'études proposés aux Loges étaient mis de côté ou traités d'une manière insuffisante. Cela a été l'occasion ou le prétexte d'une proposition faite à cette Grande Loge par le Fr.·. Chr.,qui espère bien être reconnu sous ces initiales. La Grande Loge, dit-il, prélève chaque année sur son budget une somme de 3 à 500 francs, qui sont conservés pendant quatre à cinq ans, de manière à former un capital destiné à des prix pour des questions mises au concours.Selon le Fr.·. Chr.,c'est une dépense dérisoire, mesquine, et par là même superflue. Il faut faire largement les choses, se résigner à un sacrifice plus considérable, et aussi plus productif; on pourrait ainsi gagner des artistes, des poètes,et les inciter à créer des œuvres de valeur, qui populariseraient les idées maçonniques.

Wurtemberg

Jésuites. — La *Ligue Evangélique* a exprimé son étonnement courroucé au député progressiste Payer à cause de son vote en faveur de l'abolition de la loi contre les Jésuites. — AIR, 21 mars 1913.

Généralités internationales

Anticléricalisme révolutionnaire. —La dépêche suivante n'est pas de quelque agence « réactionnaire », mais bien de l'*Agence Stephani* :

Madrid, 17 mars : Pendant une assemblée anticléricale qui a eu lieu hier, on a nommé un délégué qui doit aller à Paris pour s'entendre avec les anticléricaux français pour la propagande à faire dans toute l'Espagne.

Quand les « cléricaux » dénonçaient les voyages à Paris des émissaires espagnols et portugais à la veille de tout attentat révolutionnaire, — depuis la semaine rouge de Ferrer et l'assassinat de Don Carlos, jusqu'à la révolution portugaise et aux dernières

agitations en Espagne — on criait à la calomnie réactionnaire et même antifrançaise, comme si la France était responsable du centre sectaire international de Paris, dont elle est la première victime.

Maintenant, sous l'heureux régime maçonnique de Romanonès, les sectaires espagnols désignent publiquement les délégués à envoyer au centre international pour hâter le triomphe de l'anticléricalisme, ou mieux de la révolution, en Espagne. Mais il n'y a rien à craindre : le comte Romanonès a dit de belles choses aux journalistes, et les catholiques espagnols peuvent se tenir tranquilles sur la parole sérieuse et honnête du « Premier » de Sa Majesté Catholique. — AIR, 18 mars 1913.

Enseignement. — La lutte sectaire contre l'Eglise est aujourd'hui déchaînée partout sur le terrain scolaire .En France, c'est la *défense laïque* ou, pour mieux dire, l'oppression de l'école catholique ; en Italie, les décrets antilégaux et anti-chrétiens du ministre Franc-Maçon Credaro pour la laïcisation outrée de l'école ; en Espagne, la campagne du Franc-Maçon Romanonès, etc., etc. — AIR, *CAH. ROM.*, 16 mars 1913.

— La question scolaire est toujours au premier plan dans la presse catholique, comme elle l'est dans le programme international de campagne de la Secte :

La presse catholique italienne adhère à la protestation de la direction générale de l'action catholique italienne contre les abus sectaires du fameux « fief de la Franc-Maçonnerie », le ministère de l'Instruction publique, à la Minerva.

La presse catholique d'Espagne reproduit les protestations de l'épiscopat et de toutes les classes sociales contre le décret ministériel abolissant l'enseignement obligatoire du catéchisme dans les écoles primaires.

La presse catholique de tous les pays aurait grand tort de ne pas s'occuper largement de cette lutte qui est une des formes aigües de la guerre cosmopolite faite par la Secte à l'Eglise. – AIR, *CAH. ROM.*, 16 mars 1913.

Pour mener cette campagne avec fruit, la presse catholique a besoin d'être documentée et de suivre au jour le jour les péripéties de la lutte. Les feuilles journalières de l'*Agence Roma* et ses *Cahiers Romains* sont une mine inépuisable de documents et de renseignements tirés des meilleures sources et présentés dans un esprit absolu d'orthodoxie.

— Les journaux catholiques continuent de s'occuper, — mais

la plupart pas assez, malheureusement — de la lutte scolaire surtout en Espagne, en France et en Italie. La chose mérite le plus grand intérêt de la part de la presse catholique intégrale ; il s'agit d'une question vitale et d'une lutte cosmopolite menée par le Pouvoir Occulte sur un plan unique, adapté aux circonstances locales. Comme désormais, pour toute lutte catholique, il ne s'agit plus seulement de se défendre des ennemis qui sont de l'autre côté de la barricade, mais aussi des faux amis qui tâchent de démolir notre barricade sous le prétexte qu'elle excite l'adversaire et empêche de traiter avec lui pour un *modus vivendi* équitable. — AIR, *CAH. ROM.*, 22 mars 1913.

Franc-Maçonnerie internationale. — Nous avons parlé dans les numéros du 15 juillet 1912, p. 608, 15 août ,p. 702 et 15 octobre, p. 945, de la visite faite à Londres par les Francs-Maçons de Berlin. *La Lumière Maçonnique* écrit à ce sujet :

« Notons que le lieutenant-général Wegner (Grand-Maître de la *Grande Loge mère des Trois Globes*), en réponse au discours de bienvenue, a dit, dès le début de la réunion, que les FF.·. allemands avaient rendu visite à leurs FF.·. anglais avec d'autant plus de plaisir qu'ils appartenaient à la même race germanique. A toutes les époques de leur histoire, s'étaient manifestées ces qualités de vertu et de fidélité caractéristiques de la race, et dont un magnifique exemple fut donné à Waterloo. La « *Belle Alliance* » devait être réalisée ici, et de même que Wellington et Blücher (1) étaient compagnons d'armes, les FF.·. anglais et allemands devraient entretenir d'étroites relations.

« Ici, nous nous permettons d'ouvrir une parenthèse et d'exprimer notre profond étonnement pour les paroles si peu fraternelles et si peu maç.·., antifrançaises du F.·. Wegner. Cette évocation brutale, au sein d'une fête maç.·., des souvenirs sanglants, fruits néfastes de la haine, née d'orgueil et de préjugés réprouvés précisément par la Franc-Maçonnerie, nous montre encore une fois, que la Maçonnerie prussienne n'a d'autres préoccupations, à côté de son antisémitisme barbare, que celle de la politique, de la politique prussienne à l'intérieur ou à l'extérieur de la Prusse,et que les idées de fraternité et de paix européenne lui sont encore étrangères. Ces paroles creusent encore plus profondément le fossé qui existe entre les LL.·. prussiennes et les autres GG.·. LL.·. d'Allemagne, qui sont dites humanitaires et fraternisent avec le Grand-Orient de France et la Grande Loge de France. Il est heureux qu'il y ait cependant dans la Maç.·. prussienne des esprits pondérés et même des amis de la France comme les Ill.·. FF.·. Wegner, Bernhardi, L. Keller, Vogeler, Goldheim et d'autres excellents et parfaits Maçons de Berlin, qui ne rêvent pas de nouveaux Waterloo. Du reste, Lord Ampthill, dans sa réponse, n'a pas cru devoir adopter le même

1. Voir *Revue Intern. des Soc. Secr.*, n° du 15 janvier 1913, p. 158.

ton et fit la leçon fort spirituellement aux fougueux Berlinois. Il prit très malicieusement aux Maçons allemands, non prussiens, dits *humanitaires*, leur mot de ralliement: *Humanité*, pour le servir tout brûlant aux appétits prussiens ».

Le F.·. Jules Kielin n'est pas difficile, et son patriotisme est satisfait à bon marché. Voici la phrase de Lord Ampthill, G.·. M.·. de la *Grande Loge unie d'Angleterre* :

« Vous avez fait naître en nos cœurs une profonde espérance. Cet espoir, c'est qu'à l'avenir nous pourrons compter sur la collaboration de nos FF.·. allemands dans nos tentatives de réalisation de l'idéal véritable et le plus élevé de la F.·. M.·.. Quel est cet idéal ? Il peut se résumer dans votre seul mot : *Humanité*, pour lequel nous n'avons malheureusement pas d'expression équivalente. Nous définissons le but de la F.·. M.·. par la phrase qui synthétise les trois principes fondamentaux de notre Ordre : *Amour fraternel, Charité et Vérité*. Mais le dernier de ces principes, « Vérité », est un mot que l'on doit définir plus complètement, car la recherche de la Vérité est le plus important de tous nos devoirs. C'est ici que nous comptons sur votre aide... ».

Il faut, on en conviendra, avoir l'esprit bien Franc-Maçon pour trouver dans les paroles ci-dessus une réponse, refus ou acceptation, à l'offre faite si énergiquement de collaborer à un autre Waterloo. Il est vrai que les pauvres Francs-Maçons français n'en sont pas à un camouflet près. Ce qui ne les empêche pas de continuer leurs pantalonnades humanitaires et pacifistes, comme en ce moment, à propos des mesures de défense nécessitées par les armements de l'Allemagne. Sont-ils dupes ou complices ?

— *Le Bureau international de relations maçonniques*, que dirige à Neuchâtel en Suisse, le F.·. Quartier-la-Tente, est un centre d'union entre les Puissances maçonniques du monde entier, qui sont, en bien des cas, étrangers les uns aux autres ou même antipathiques.

« Bien que toutes les Maçonneries de la terre poursuivent par différents moyens le même idéal, et que, dès l'origine de notre association, plusieurs des groupements divers aient entretenu entre eux des relations cordiales, nous sommes encore bien éloignés de notre but : *l'entente fraternelle, le support mutuel* et *la concorde maçonnique internationale* ».

La première manifestation en faveur de la création d'un bureau central international eut lieu lors du Congrès tenu à l'occasion de l'exposition universelle de 1889. L'organisation fut enfin décidée, après avoir été étudiée aux Congrès de La Haye

en 1894, de Bruxelles, en 1896, de Paris en 1900, au Congrès de Genève en 1902. L'ouverture eut lieu le 1er janvier 1903, à Neuchâtel, Suisse. Toutes les Puissances maçonniques du monde ont été avisées de cette création et invitées à donner leur adhésion.

« Cela permit de constater avec tristesse les profondes divergences qui existent dans une Alliance soi-disant universelle, qui devrait revêtir un caractère absolument fraternel et n'avoir d'autres préoccupations que d'unir et non de diviser. On peut voir de nombreux groupes s'excommunier les uns les autres, prononcer l'anathème contre des hommes, des Frères, qui n'ont d'autres défauts que de penser différemment sur certaines questions. Sourds à la voix de la raison qui nous commande d'examiner, d'éprouver, de discuter, d'entendre avant de condamner, ils se complaisent dans leur infaillibilité, imitant en cela inconsciemment sans doute l'éternelle ennemie de la liberté ».

Si la tâche du Bureau est délicate, celle des Puissances maçonniques ne l'est pas moins, paraît-il :

« De la part des Puissances maçonniques, il faudra beaucoup de patience, de persévérance et la « foi » dans l'excellence de la cause maçonnique. Il faut reconnaître la nécessité d'unir toutes les forces qui doivent travailler au triomphe de cette cause, la foi qui, dit-on, transporte les montagnes et qui, nous y comptons fermement, finira bien un jour par rapprocher tous les Maçons de l'univers.

« Nous disons *rapprocher*, et nous insistons sur ce mot, afin de rassurer ceux qui ont vu dans la création du Bureau une tentative de « fondre toutes « les Grandes Loges dans une unité administrative, de faire du Bureau cen- « tral un noyau d'intrigues, qui deviendrait un objet de suspicion aux gou- « vernements continentaux » ; de rassurer ceux qui tremblent pour l'indépendance et l'autonomie des différents corps maçonniques. Le fait que le Congrès de Genève a chargé la modeste et toute petite Grande Loge Suisse *Alpina* de présider à l'organisation du Bureau, aurait dû tranquilliser chacun ; il n'en est malheureusement rien, et chacun sait combien un préjugé est long et difficile à déraciner ».

D'autres difficultés sont venues compliquer la tâche du bureau, provenant de l'existence des Loges irrégulières :

« Ce n'est qu'insensiblement et par une étude approfondie de la Maçonnerie qu'il a été possible d'arriver à voir clair dans l'organisation maçonnique universelle, et de reconnaître, sans trop de peine, les Loges régulières des clandestines. L'adhésion au Bureau doit naturellement être refusée à ces dernières. Vous pouvez tous penser quelle dépense de temps et de patience a nécessité cette connaissance de réguliers et d'irréguliers, si vous savez que les groupements irréguliers, tant Grandes Loges, Grands-Orients et Suprêmes Conseils, sont presque en aussi grand nombre que les réguliers ».

Le Bureau a publié son premier *Bulletin*, en français, au mois

de février 1903. Il parait maintenant régulièrement tous les trimestres, en cinq langues 1 : français, allemand, anglais, italien, espagnol. Souvent questionné sur la régularité de tel groupement, le bureau, pour être à même de répondre, a réuni le plus de renseignements possible sur l'histoire, les rituels, la littérature et les journaux maçonniques.

« Il faut établir cependant bien clairement que le Bureau n'est pas un tribunal qui s'occupe des conflits ou qui puisse régler des différends. Il ne doit en aucune façon porter atteinte à la souveraineté absolue des groupements maçonniques et s'introduire dans leurs affaires intérieures. Il n'a pas de jugement à porter ni sur les uns ni sur les autres, car sa tâche est tout autre. Il doit fournir des éclaircissements quand cela lui est possible, en vue de rapprocher nos Associations et de favoriser leurs relations, mais il n'interviendra jamais comme arbitre ou juge dans leurs rapports ».

Voici, malgré les divergences existantes, les déclarations du Bureau International :

« Nous avons constaté par une étude sérieuse de la Maçonnerie, de son histoire dans chaque pays, de ses rituels et de ses usages, comme de ses travaux et de ses œuvres, qu'il y a entre tous les Grands-Orients et les Grandes Loges, nés de la Grande Loge d'Angleterre de 1717, une similitude de principes, de symboles, de coutumes et d'esprit, qui démontre que toutes les associations maçonniques régulières sont sorties de la même origine, poursuivent en somme les mêmes buts, et possèdent les mêmes aspirations. Il n'y a de différence que dans certaines manifestations de l'œuvre maçonnique qui, nécessairement, a subi l'influence du milieu où elle a pris naissance et de l'histoire et du tempérament du peuple où elle a vécu et où elle s'est développée... »

Le Bureau doit travailler à faire connaitre l'histoire des différentes associations maçonniques :

« Dissiper petit à petit tous les malentendus et les obstacles à la fraternité universelle. NOUS NE NOUS CONNAISSONS PAS SUFFISAMMENT, ceci est la vraie cause des différends qui existent encore...

« Il n'est pas vrai que la Maçonnerie française soit athée. Il n'est pas vrai que la Maçonnerie allemande soit imprégnée d'une philosophie absurde. Il n'est pas vrai que la Maçonnerie anglaise ne soit préoccupée que de satisfactions d'amour-propre et de bonne chère. Il n'est pas vrai que la Maçonnerie américaine soit fantasque et égoïste. Tous ces jugements reposent sur des faits isolés, interprétés d'une façon peu tolérante. La Maçonnerie de tous les pays s'inspire des idées des fondateurs, et nulle part elle n'a dévié des grands principes qu'ont proclamés les Maçons de 1717 : Tolérance et

1. Voir *Revue Intern. des Soc. Secr.*, n° du 15 juin 1912, p. 452.

justice. L'esprit maçonnique, issu de la culture du symbolisme, existe dans tous les groupements maçonniques du monde ».

Les pays protestants présentent, paraît-il — et nous le croyons sans peine —, un terrain de culture beaucoup plus favorable pour la Franc-Maçonnerie que les pays catholiques. Il faut tenir compte de ces différences de milieux, et la mission du Bureau international est de faire cesser les malentendus auxquels elles ont donné naissance. Il s'efforce de montrer :

« Quelle puissance pourrait être celle de l'Ordre maçonnique, si les 250 Grandes Loges, les 30 ou 40.000 Loges, avec leurs deux millions de membres savaient FORMER UNE SAINTE ALLIANCE ET SE DONNER LA MAIN !

Si, évitant les étroitesses des Eglises et leur intolérance, laissant de côté les questions secondaires, ils s'attachaient à donner aux principes fondamentaux l'importance qu'ils méritent, et si, mettant de côté les préoccupations de race, de sang, d'opinion, de fortune et de situation, ils proclamaient avec énergie ce qu'est, ce que doit être la vraie fraternité ! Quelle puissance se dégagerait de cette entente cordiale entre Frères de tous pays ? Archimède disait : « Donnez-moi un levier, et je soulèverai le monde ! » La Maçonnerie sera le levier qui soulèvera le monde, le jour où elle sera une et unie ».

C'est à cette œuvre d'union que travaille le Bureau international. Des résultats importants ont déjà été obtenus :

« Nous en avons eu la preuve lors des réunions maçonniques des Frères français et allemands à La Schlucht, à Bâle, à Baden, à Paris et à Luxembourg, cette année même, lors de la fondation de la Loge allemande *Gœthe*, lors de l'échange de garants d'amitiés entre les Grandes Loges de France et de Berlin, *Royal York* et les *Trois Globes*... »

Le siège du Bureau a été définitivement fixé en Suisse. Le *Bulletin* a un tirage total de 25.000 exemplaires par an. Le Bureau publie un *Annuaire de la Maçonnerie* et un *Rapport annuel*. Il reçoit les rapports de presque toutes les Grandes Puissances maçonniques, 200 journaux maçonniques en toutes langues et les *Procedings* des Etats-Unis.

La Maçonnerie, d'origine judéo-kabbalique, n'a, jusqu'ici, obtenu de reconnaissance *légale* et de capacité juridique officielle que dans les pays suivants :

Angleterre (1796-97), Canada (1865 et 1895), Indes, Australie, Afrique du Sud, Egypte, sous le protectorat anglais, et Etats-Unis (1775), Espagne, sous Isabelle de Bourbon (1864), Prusse, sous Frédéric le Grand (1765), Saxe, Portugal (1910), Danemark, Suède et Norvège (XVIIIe siècle), Brésil (1838 ?), Mexique (après la Révolution contre l'Espagne), Républiques de

l'Amérique du Sud, sauf la Colombie, où la Maçonnerie vient d'échouer dans une première tentative de reconnaissance, et dans la République Argentine, où elle n'est que tolérée.

Elle a été interdite, dans l'Equateur, sous Garcio-Moreno, assassiné par elle.

Les pays où la Maçonnerie n'est pas « reconnue », mais tolérée faute de mieux, crainte de pis, sont :

La Hollande, la Belgique, le Congo belge et français, la Suisse, l'Italie, la Turquie, la Pologne, le Maroc, la Tunisie, l'Algérie (colonies françaises), la Syrie, la Perse, l'Asie-mineure, la Chine, la Cochinchine, le Japon, la Roumanie, les Etats des Balkans et des républiques de l'Amérique du Sud.

Les pays où la Maçonnerie est interdite, comme toutes les sociétés secrètes, issues du kabbalisme juif, sont : La Russie, l'Autriche, la Bavière et l'Abyssinie.

(*La Croix*, de Montréal, 8 mars 1913).

HUMANITARISME. — La doctrine fondamentale de la Secte, propagée par la Franc-Maçonnerie et par toutes les Sectes similaires, a été parfaitement résumée par le P. Pachtler, qui l'avait étudiée à fond 1.

« L'idée mère est celle de la déification de l'humanité, ou l'homme mis à la place de Dieu.

« Cette expression d'« humanité », avec le sens équivoque qui lui a été donné depuis un siècle et demi, est, comme une douzaine d'autres néologismes, à la fois le voile et le véhicule de l'erreur.

« Ce mot est employé par des milliers d'hommes dans un sens confus sans doute, mais toujours cependant comme le nom de guerre d'un certain parti pour un certain but, qui est *l'opposition au christianisme positif*. Il ne signifie pas seulement l'être humain par opposition à l'être bestial, pas seulement un ensemble de pensées, d'aspirations et de rapports dignes de l'homme, mais aussi de l'être humain seul en opposition au christianisme. Il a ainsi un sens politique... Les couleurs spécieuses avec lesquelles il apparaît, prouvent soit une méprise dans la conception même des choses, soit une connivence tacite avec l'ennemi.

« L'humanité, dans son sens réel et objectif, est cette notion qui pose en thèse l'indépendance absolue de l'homme naturel dans le domaine intellectuel, religieux et politique, et qui nie pour lui toute fin surnaturelle. Dans le sens subjectif, comme devoir, l'humanité est la reconnaissance de cette indépendance universelle, et la disposition, en conséquence, de nos propres actions, de telle sorte que l'indépendance d'autrui ne soit pas troublée par nous, mais que la perfection purement naturelle de la race humaine, soit acheminée vers le progrès. Avec cela, nous avons le dogme fondamental du libéralisme de nos jours.

1. R. P. PACHTLER. *Der Gotze der Humanität oder das Positive der Freimaurerei.* Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1875.

Aux trois erreurs initiales qui se trouvent dans cette notion de l'humanité, à savoir : la perfection originelle de l'homme, la négation de toute fin surnaturelle pour lui, et son indépendance absolue, correspondent une série d'étapes dans la voie du mal, qui sont :

« L'humanité sans Dieu, l'humanité se faisant Dieu, l'humanité contre Dieu.

« Tel est l'édifice que la Maçonnerie cherche à élever à la place de l'ordre divin, qui est l'humanité avec Dieu ».

Parallèlement aux sectaires proprement dits, les catholiques modernistes, démo-libéraux, etc., aident le « grand œuvre » de la Contre-Eglise parce qu'ils propagent les courants d'idées et de faits, déterminés par la Secte en vue du triomphe de ses doctrines, base de son propre triomphe mondial. — AIR, *CAH. ROM.*, 16 mars 1913.

Juifs. — Les étudiants juifs viennent de tenir leur Congrès à Zurich, en Suisse. Il y avait 57 délégués, représentant 27 associations d'étudiants de 25 villes différentes d'Europe.

— Pour appuyer l'émigration juive en Palestine, 170.000 francs ont été envoyés par les Juifs de Russie ; 140.000, par ceux d'Autriche. Les Etats-Unis ont fourni 121.000 francs ; l'Allemagne, 90.100 ; l'Afrique du Sud 33.500 ; le Canada, 37.000 ; la Roumanie 20.400. Les Juifs des Pays-Bas, Belgique, Angleterre, et Hongrie ont fourni 36.500. Les sionistes ont donc réuni à l'heure actuelle presque 3.500.000 francs. — AIR, 5 mars 1913.

Modernisme. — Le *XXe siècle* de Bruxelles, le *Bien public* (nouveau style) de Gand reproduisent une correspondance tendancieuse du *Bulletin de la Semaine* de Paris, annonçant le triomphe des journaux catholiques italiens du trust désavoué par l' « Avvertenza » des *Acta Apostolicæ Sedis*. Le *XXe Siècle* exalte la nouvelle publication moderniste de l'abbé Laberthonnière, tandis que les Narfon de France exaltent le P. Rutten, qui envoie promener « les bouledogues de l'orthodoxie ». Ce touchant accord Italo-Français-Belge montre bien l'entente internationale du modernisme démo-libéral. — AIR, 10 mars 1913.

— Cette funeste hérésie, révolte de l'esprit d'orgueil intellectuel, est une des plus dangereuses, sinon la plus dangereuse, parmi les infiltrations des Sectes dans l'Eglise. Les *Cahiers romains* de l'*Agence Roma* citent un passage d'un ouvrage récent, publié par M. Joseph Schnitzer, ex-professeur d'histoire des dogmes à la faculté de théologie catholique de l'Université de Munich (*Der Katholische Modernismus* von Professor docteur Joseph Schnitzer, 1912, 206 p.), où l'auteur nie que Rome ait vaincu

le Modernisme (p. 19). En voici quelques extraits intéressants à enregistrer :

« Il semblait que le Pape avait arrêté ce mouvement en intimant un *nec plus ultra* infranchissable à la marche triomphale et aux ravages du modernisme...

« Mais cette manière de juger peut sembler juste seulement à ceux qui envisagent les choses superficiellement. ***En réalité, Pie X n'a pas obtenu la moindre chose.*** Le modernisme vit, fleurit et prospère comme auparavant... Les chefs modernistes ne se sont pas convertis. Pas un seul d'entre eux n'a renié ses convictions, ni déposé les armes devant la supériorité soi-disant écrasante de la scolastique, qui prétend qu'en dehors d'elle, il n'y a pas de salut. Si certains firent la paix avec Rome, ce fut par tactique ou par faim, mais non en vertu d'un assentiment intérieur à la théologie de l'Encyclique *Pascendi* et du « curialisme » romain. Pie X n'a rien obtenu, sinon d'avoir transformé le modernisme *ouvert* en un modernisme *latent*, qui sera pour lui d'autant plus dangereux.

« Ce modernisme latent domine dans les Universités et dans les facultés catholiques ; il professe du haut des chaires et enseigne sur les bancs de l'école ; il prêche dans beaucoup d'églises, fait des discours dans les assemblées populaires et dans les cercles ouvriers ; il écrit dans les journaux et les revues catholiques, étudie dans les chambres solitaires des savants et dans les cellules des couvents... »

Le rédacteur de l'*Agence Roma* ajoute :

« Nous sommes d'accord avec M. Schnitzer sur ce fait matériel : loin d'être écrasé, le modernisme vit et est plus dangereux que jamais.

« N'est-il donc pas vrai que Pie X a vaincu le modernisme ?

« Si, il l'a vaincu. Il l'a vaincu le jour où son Encyclique *Pascendi* l'a saisi sur le vif, en a montré les méfaits et les trahisons, et l'a solennellement condamné comme la synthèse de toutes les hérésies.

« Est-ce que l'arianisme n'a pas été vaincu au concile de Nicée qui le démasqua et le condamna ? Pourtant, la vraie lutte arienne ne fit que commencer alors. Mais c'est à Nicée que l'arianisme reçut le coup mortel dont il devait mourir, car c'est à Nicée qu'on lui arracha le masque de ses sophismes, qui était sa seule force intrinsèque.

« La même chose arrive pour le modernisme... Après l'Encyclique *Pascendi* et le serment antimoderniste,... les taupes modernistes qui travaillaient sous terre contre le catholicisme romain, ont été chassées de leurs trous, et elles ont été finir honteusement vers l'apostasie, c'est-à-dire vers le démasquement officiel.

« M. Schnitzer appelle cette apostasie une perte pour l'Eglise catholique, tandis que ce n'a été qu'un gain pour elle. Loisy, Tyrrell, Murri, Schnitzer, Minocchi et *tutti quanti* nous ont délivrés le jour où ils sont sortis de notre camp.

« Sans doute, il y en a encore d'autres qui, à moins qu'ils ne se conver-

tissent, devraient les suivre. S'ils restent chez nous, ce n'est pas tant parce que leur ruse hypocrite réussit à les cacher, mais bien à la suite de complicités et de trahisons qui ne savent ou ne veulent pas les apercevoir. Mais le branle est donné. Et comme jadis saint Athanase ne cessa pas, après Nicée, de dénoncer les masques ariens qui prétendaient jouer les catholiques, ainsi Pie X n'a pas cessé, après l'Encyclique *Pascendi*, de combattre le même combat contre les masques modernistes restés en deçà de la barricade.

Il ne serait ni sérieux, ni honnête, de dissimuler que le Pape n'a pas été compris ou obéi, toujours et partout. Ce fait indéniable a donné et donne encore des atouts aux joueurs de la partie moderniste. La même chose arriva pour l'arianisme ; c'est ce qui fit durer ses attentats et traîner sa fin. Mais cette fois aussi, c'est une question de temps, et, pour nous, une question de constance et de clairvoyance. Le livre de M. Schnitzer se charge de nous aider dans cette besogne, par ses constatations et par ses menaces. — AIR, 2 mars 1913.

A ces judicieuses paroles, nous n'ajouterons qu'un mot : c'est que tous les tenants du modernisme sont les protégés de la Franc-Maçonnerie, à laquelle la plupart s'affilient ouvertement, lorsqu'ils ont complètement jeté le masque, après l'avoir, avant, servie dans l'ombre.

SUPPLÉMENT

Allemagne

Antimaçonnerie. — Le Fr.·. Aug. Horneffer, dans un article du périodique mensuel *der Tat*, qui se dit social-religieux, énumère les divers ennemis de la Maçonnerie (Livraison de février 1913). Bien entendu, l'Église catholique figure au premier rang, et elle possède un riche arsenal : Bulles d'excommunication, Prédications, Livres, etc. Mais elle n'est pas le seul adversaire avec lequel il faille compter : des attaques sont parties du Protestantisme orthodoxe, de certains milieux religieux de tendance, sinon d'organisation, et cette hostilité se traduit par des publications innombrables. L'une des plus populaires est le pamphlet de L. Daiber : *Un an de Franc-Maçonnerie* (en allemand), paru il y a dix ans, et qui a eu au moins vingt éditions.

Une dédicace de Loge. — La Loge *Marc-Aurèle à l'Etoile flamboyante*, Orient de Marburg, a célébré le 16 février, dans son nouveau temple, la cérémonie de l'introduction de la lumière, et de la dédicace de l'édifice. L'introduction de la lumière a été faite par le Grand-Maître de la Grande Loge Mère nationale *Aux Trois Globes* de Berlin, le lieutenant-général Fr.·. Wegner, en présence d'un grand nombre de Fr.·., tant de la Loge même

que de la contrée ; plusieurs nominations à des grades honoraires ont eu lieu à cette occasion, et la Grande Loge *Aux Trois Globes* a fait présent au temple nouvellement inauguré d'un précieux portrait de Frédéric le Grand. La Loge elle-même est assez ancienne. Elle date de 1745, où elle fut fondée sous un autre nom.

Enseignement religieux. — Persécution. — Le ministère d'Etat de Saxe-Altenburg a pris les mesures suivantes (fort sages, à en croire un périodique maçonnique) :

1° L'enseignement du Catéchisme est supprimé.

2° L'on ne doit pas surmener la mémoire des enfants.

3° Il faudra tenir compte des résultats les plus récents de la science exégétique au sujet de la Bible, dans les notions données dans les Ecoles populaires.

Un autre périodique maçonnique, qui paraît à Vienne, le *Zirkel*, ajoute en mentionnant cette nouvelle : « Comme nous sommes arriérés en Autriche » !

Hambourg centre maçonnique. — D'après un dénombrement publié par la Société maçonnique *Rat und Zat* (Conseil et Action), il y a à Hambourg et dans ses environs (Altona, Bergedorf, Wandsbeck et Blankenese) 26 Loges. Sur ce nombre, 12 Loges comptant ensemble 2.204 membres se rattachent à la Grande Loge nationale de Berlin ; 7 Loges, avec 854 membres, à la Grande Loge de Hambourg ; 4 Loges, avec 365 membres, à la Grande Loge Royal-York ; 2, avec 514 membres, à la Grande Loge-Mère de l'*Union électrique* ; une, avec 111 membres, à la Grande Loge Nationale Mère *Aux Trois Globes* ; 700, c'est-à-dire le sixième, appartiennent à l'Union *Rat und Tat*. La nouvelle organisation, créée par cette Société pour les Sœurs maçonnes, a débuté le 28 février 1913 avec 30 adhérentes. Elle s'est si promptement développée qu'on a pu décider une excursion en Suède pour le mois de juin.

Jésuites et Franc-Maçonnerie. — Le Fr.·. docteur Otto Neumann publie dans le *Fraimaurer Zeitung* du 29 mars 1913 un article remarquable par le nombre et la précision des données, mais plus encore par l'étrangeté des assertions qu'on y trouve. Cet article a pour titre : *Jésuites et Francs-Maçons, étude objective.* Après avoir rappelé que, durant l'époque comprise entre les dates 1773 et 1814, l'histoire de la Maçonnerie est des plus obscures, des plus compliquées, et qu'un grand nombre des faits de cette époque sont restés inconnus, ou inexpliqués ; l'auteur dit que vraisemblablement (*sic*) *l'Ordre des Illuminés* de cette époque est une création des Jésuites. D'autre part, les Illuminés avaient des rapports intimes avec la Maçonnerie, et il n'y a rien d'étonnant à ce que l'action des Illuminés ait établi des relations fréquentes et intimes entre les Jésuites et la Maçonnerie. Tante dit que, lors de la suppression de l'Ordre des Jésuites, un grand nombre de membres du clergé se firent affilier à la Maçonnerie. D'autres auteurs, Wolfang Menzel, Karl Jentsch, ont aussi parlé des rapports des ex-

Jésuites avec les Illuminés. Il est certain, dit encore l'auteur, que les Jésuites, surtout après la suppression de l'Ordre, ont redoublé d'activité, particulièrement dans l'Ordre maçonnique, soit pour le dominer, soit pour le désorganiser, et qu'ils en ont fait autant pour l'Ordre des Illuminés. On le voit par l'*Encyclopédie Maçonnique allemande* de 1822, où il est dit que *l'Ordre des Perfectibilistes*, précurseur de l'Ordre des Illuminés, était construit sur le modèle de l'Ordre des Jésuites. Weisshanpt, le fondateur de l'Ordre des Illuminés, a déclaré nettement qu'il s'était proposé de reproduire la Constitution et les formes sociales des Jésuites.

L'auteur n'est donc pas le seul à soutenir son étrange thèse. Selon le Fr.·. J.Schneider *la Franc-Maçonnerie et son influence sur la culture intellectuelle de l'Allemagne à la fin du* XVIIIe *siècle* (en allemand) l'Ordre des Illuminés fut la dernière grande tentative que la Réaction ait entreprise au tournant du siècle pour combattre les idéals civilisateurs de la Maçonnerie.

En tout cas, ce sont là des choses du passé, qui intéressent surtout les historiens. Revenons, avec l'auteur, à l'actualité . « Je suis d'avis, dit-il, que la connaissance approfondie de la Franc-Maçonnerie et de l'Ordre des Jésuites épargnera aux Francs-Maçons bien des erreurs et des maladresses.

Philanthropie Maçonnique. — Il existe à Hambourg une société maçonnique de bienfaisance qui se nomme *Conseil et Action*. Elle a été fondée le 17 janvier 1903, et compta alors 67 membres, appartenant aux diverses Loges de la ville et des environs. Aujourd'hui, elle en compte 4.787, dont 700 de la ville, ainsi que nous l'avons dit, en parlant de Hambourg, centre maçonnique. Cette Société, comme la fourmi de la Fable, est plus prévoyante que prodigue. A son début, c'est-à-dire à l'époque où il fallait attirer l'attention et faire de la publicité, elle accordait son aide aux Fr.·. et aux profanes. L'expérience lui ayant démontré qu'il n'était pas nécessaire d'agir ainsi, elle restreignit ses bienfaits aux Fr.·.; encore ceux-ci doivent-ils, pour y avoir droit, démontrer qu'ils en ont besoin, et s'assurer la recommandation d'autres Fr.·. d'importance. D'ailleurs, bien que la ville de Hambourg soit connue dans le monde entier par ses saucisses, il paraît que les Fr.·. en sont fort économes. Dans cette ville, une des capitales du monde, et le second port d'Europe, la maçonnerie n'a dépensé l'année dernière que 32.000 Mks. sur les 55.000 qui forment ses rentrées pour le fonds de secours.

Pour fêter le dixième anniversaire, le comité a proposé la fondation d'un lit d'hôpital.

La Religion Maçonnique. — Tel a été le sujet d'une allocution faite par le Fr.·. Bode, pasteur, devant l'assemblée de cercle, tenue le 16 mars 1913, à Chemnitz, par l'Union locale l'Erzgebirge, l'une des branches de l'*Union des Francs-Maçons allemands*. L'accès était permis aux profanes.

Religion et politique. — Protestants et Maçons contre les Jésuites. — Un article du *Breslauer-Zeitung*, du 6 mars 1913, dit que le groupe local de la ligue évangélique de Sorau avait tenu, le 23 février, une réunion dans la salle de la Loge de la même localité, pour protester contre la suppres-

sion de la loi qui abolit l'Ordre des Jésuites en Allemagne. Cet article a inspiré à la *Germania* les réflexions suivantes : « La Franc-Maçonnerie ne se borne pas à prendre la tête du mouvement contre les Jésuites ; elle accorde de plus son appui à la Ligue Evangélique. Cela prouve qu'à Sorau les relations entre la Ligue Evangélique et la Loge doivent être des plus amicales et des plus intimes. D'ailleurs, la Ligue Evangélique ne fait que suivre en cela le mouvement créé par la Franc-Maçonnerie qui, dès 1871, unit Protestants et Libres-Penseurs sur les listes de la pétition contre la tolérance accordée aux Jésuites. Si donc les Loges prétendent qu'elles ne se mêlent pas des idées religieuses de leurs membres, et qu'elles ne s'occupent pas de l'action politique de ceux-ci, c'est un mensonge et en même temps une répugnante hypocrisie ».

Les rois de Prusse et la Maçonnerie. — La Maçonnerie allemande se glorifie d'avoir compté dans ses rangs presque tous les rois de Prusse. Il y a au moins une exception certaine : Guillaume III. n'en fait pas partie. Quant à Frédéric-Guillaume III, c'est une question controversée. Pour la résoudre, on en est réduit à disserter sur l'interprétation de traces laissées par de l'écriture sur des buvards dans les Archives de la Grande Loge nationale mère *Aux Trois Globes*.

Le secret maçonnique. — Encore ce secret ! dira-t-on. Mais il est impossible de lire un journal ou un livre maçonnique où cette question ne surgisse aux endroits les plus inattendus. Voici, par exemple, un ouvrage du Fr.·. docteur Otto Caspari, qui traite « de la signification de la Maçonnerie », sujet usé jusqu'à la corde, et que le chapitre sur ce secret ne rajeunira pas. Voyons pourtant sa définition du secret : La Maçonnerie se compose de deux choses, des usages, des rites, des cérémonies, des symboles, qui doivent rester secrets (Pourquoi ?), et en second lieu, d'une doctrine qui est le bien commun de l'espèce humaine. Suit l'éloge de cette doctrine, que nous retrouverons, comme l'affaire du secret, à chaque pas.

(D'après le *Vossische Zeitung*, de Berlin, 28 mars 1913).

Union des Francs-Maçons allemands. — Cette importante Société, dont un des buts principaux est d'amortir les chocs entre les Grandes Loges et les Loges, tiendra son assemblée annuelle du 20 au 22 septembre à Breslau. Son bureau est ainsi composé : Le Fr.·. Bischoff, président ; le Fr.·. Kissel, de Breslau, premier représentant ; le Fr.·. Von Madai, second représentant ; le Fr.·. Brettmann, chargé d'affaires ; les Fr.·. Taute et Schlamm, assesseurs.

Angleterre

L'Avenir de la Maçonnerie. — Le Fr.·. Albert Churchward a publié dans une Revue maç.·., une conférence faite pour lui à la Loge des *Maîtres du Midkent*, n° 3173, de Chatham. Cette conférence a pour sujet « la Ma-

çonnerie dans le passé et dans l'Avenir. » Pour lui, le passé se perd dans les profondeurs de l'histoire, et il cherche à démontrer cette thèse à l'aide de l'égyptologie. Nous ne le suivrons pas dans ce labyrinthe. Ce qu'il pense de l'avenir de la Maçonnerie nous touche de bien plus près.

« Frères, dit-il, je soutiens, pour les raisons que je viens d'exposer, que la Maçonnerie est la religion la plus grande, la plus vraie, la plus pure qu'il y ait au monde, car 1° La religion proprement dite débute par l'idée et le désir d'une autre vie et doit les renfermer ; 2° Cette croyance en une autre vie est fondée sur la croyance à la résurrection de l'esprit (cela n'est pas très clair, car un esprit qui ressucite a dû passer par la mort) ; 3° Nous croyons tous en un Dieu unique, le Grand Architecte de l'Univers ; 4° Donc nous croyons tous à la résurrection de l'âme humaine, qui émerge toute vivante de la masse de matière morte. Cette masse de matière morte ne peut revenir ou ressusciter ; elle se décompose, mais l'esprit le peut ; 5° Dans nos enseignements, dans nos formes, dans nos cérémonies, où la doctrine est mise en action, il nous est enseigné comment nous devons vivre, mourir et atteindre le grand but, le bonheur éternel, objet que toute la Fraternité se propose. Donc la Maçonnerie est la religion la plus grande, la plus vraie, la plus pure ; elle est exempte de tous dogmes ; en elle, la pauvre humanité peut travailler avec ensemble, harmonie ; il ne peut plus y surgir de dissensions capables de troubler les sentiments fraternels qui doivent toujours exister entre nous.

« ...La Franc-Maçonnerie a fait de grands progrès dans les cinquante dernières années, et même dans les quelques années qui viennent de s'écouler, elle s'est élevée à cet idéal ; le nombre des Frères qui travaillent à atteindre ce but s'est tellement accru que la perspective qui s'ouvre devant la Maçonnerie est des plus brillantes. Mais il nous faut plus d'ouvriers encore, un idéal plus haut encore... Pour la Maçonnerie, exister, c'est progresser ; ne pas progresser, c'est tomber ».

Nous avons omis de reproduire les tirades ampoulées où se complaît le savant Fr∴ Churchward, au retour de son excursion dans un passé maçonnique imaginaire. Ce qui en reste, est-ce autre chose que de la rhétorique ?

Ainsi, pour le Fr∴ Churchward, la Maçonnerie est une religion, et même la religion par excellence. Or, dans le numéro du 29 mars 1913 du même périodique, le Fr∴ C.-W. Francis déclare ceci : « La Franc-Maçonnerie, de l'avis de ceux qui l'ont le mieux étudiée, est liée inséparablement avec la philosophie, et non avec les religions et les croyances. Ce qui le prouve, c'est la dénomination de « Spéculative ». C'est par la spéculation philosophique que nous acquérons la révélation de la vérité ésotérique, que l'homme *handicapé* (*sic*) par la religion, ne saurait espérer d'obtenir ».

Espéranto et Maçonnerie. — Le Fr∴ Yarker, un des érudits les plus estimés dans le monde maçonnique, faisait grand cas de l'*Espéranto* ; il savait le français, et a d'ailleurs traduit plusieurs ouvrages, mais il sentait vivement le besoin d'une langue universelle ; il regardait l'*Espéranto* pert fectionné, connu sous le nom d'*ido*, comme le meilleur système, et avait encouragé le mouvement qui a abouti à la création de la *Société Idistique anglaise*.

La Maçonnerie Mark. — Le Fr.·. Walter Snow, en souvenir de son passage au grade de Vénérable, a écrit une histoire de la Loge l'*Amitié* qui est une *Loge Mark*. Dans l'introduction de ce petit ouvrage, il parle des nombreuses traces du Fr.·. Mark, qu'il a trouvées au cours de ses voyages sur des monuments considérables dans la haute Egypte, particulièrement sur les pierres des fondations du temple d'Isis dans l'île de Philæ ; il a vu des marques (marks) bien plus belles encore dans le temple de Sainte-Sophie, à Saint-Pierre de Rome ; en un mot, sur tous les monuments anciens de quelque importance.

Il est assez curieux qu'un grand organe maç.·. d'Angleterre relève sans critique de telles données censément historiques.

Journaux scolaires Maçonniques. — Il ne s'agit pas ici de journaux traitant de l'instruction dirigée suivant les principes maçonniques, mais de publications relatives aux affaires administratives et intérieures des institutions d'éducation créées pour les fils et les filles des Maçons. Ces journaux sont *The Masonian*, pour les garçons, et *Massonica*, pour les filles. On y donne des nouvelles des élèves qui ont quitté ces écoles.

l'Erudition Maçonnique. — Le 26 mars 1913, a eu lieu, à l'Hôtel Victoria, à Manchester, la dix-huitième réunion de l'Association de recherches maçonniques. La séance a été ouverte par un éloge de l'historien maçonnique John Yarker, et de son dernier livre *The Arcane Schools* (les Ecoles secrètes). Puis la parole a été donnée au conférencier choisi pour la soirée, le Fr.·. A. T. Brand, qui a pris pour sujet différents détails du rituel maçonnique : Les grands flambeaux, les petits flambeaux, le piédestal de l'obligation, les planches à tracer, le couvercle de cercueil au troisième degré, l'étoile d'Orient, suivant le cours du soleil, la descente du signe, le pas fait avec le signe, les coups frappés, l'habillement, le rituel, l'ouverture et la fermeture ; l'initiation, questions avant le passage, le passage et la levée. Des remerciements ont été votés à l'orateur.

(*The Freemason* de Londres, du 5 avril, p. 631, 1913).

Loges et dividendes. — Le *Freemason* mentionne une Loge qui distribue un dividende à ses actionnaires, lisez : à ses membres. C'est celle d'Exeter, qui, fondée avec un capital de 3.000 livres, a fait d'assez bonnes affaires pour distribuer, l'année dernière, un dividende de deux et demi pour cent, prélevé sur un revenu de 345 livres.

La Maçonnerie a la Bourse. — Il paraît, dit un périodique sérieux et bien informé, que les Francs-Maçons doivent s'intéresser tout particulièrement aux élections annuelles pour la Commission du Stock Exchange. Cette année, vingt-neuf des trente membres qui la composent se sont présentés pour être réélus ; le trentième, qui a cru devoir se retirer est le Fr.·. Edmund A. Smith, vice-président.

Loges d'études maçonniques. — L'Association des *Maîtres Installés* de Leeds vient de publier le VIII[e] volume de ses *Transactions*, qui contient des conférences intéressantes au point de vue de l'histoire maçonnique et des essais littéraires. D'ailleurs, les associations et les Loges d'études historiques redoublent d'activité. Un périodique maçonnique encourage ce mouvement, et déclare que toute Loge a pour devoir de connaître et de faire connaître sa propre histoire.

Une Loge d'acteurs. — La Loge *Drury-Lane*, composée exclusivement de membres appartenant à la profession dramatique, s'est réunie le 16 mars 1913 en un banquet au Savoy-Hôtel, sous la présidence de son Vénérable, le Fr∴ Blake Adams. Le Fr∴ Thomas Catling a fait un petit discours sur l'influence des directeurs qui sont en même temps acteurs, discours composé de souvenirs personnels et d'anecdotes sur les acteurs, et les auteurs. Dans sa réponse, le Fr∴ Herbert Tree a dit que le plus grand nombre des acteurs fait partie de la Maçonnerie. Le Fr∴ Blake Adams a fait, en quelques mots, l'histoire de la Loge, qui a été fondée il y a vingt-sept ans par des Fr∴ appartenant au théâtre.

Une nouvelle Loge dans l'Archipel Oriental. — *Colonies anglaises*. — Ces jours derniers a été inaugurée la douzième des Loges anglaises qui existent dans l'Archipel Oriental. Cette cérémonie a eu lieu à l'Ecole Supérieure de Malacca, le local déjà existant n'étant pas assez vaste pour contenir toute l'assistance. Les discours prononcés dans cette circonstance nous apprennent que les tentatives faites jusqu'à présent pour établir une Loge à Malacca avaient échoué. Une charte fut faite pour une Loge *Tuscan*, en 1825, mais il semble que la Loge n'ait pas été constituée. En 1840, on proposa de transférer à Malacca la Loge *Neptune*, ou de former une Loge nouvelle sous le nom de *Félicité*. La Loge nouvelle porte le nom du Grand-Maître du District ; c'est donc la Loge *Elliot*.

Brésil

Commentaires maçonniques sur une Encyclique. — Le Fr∴ Madeiros Albuquerque a bien voulu envoyer au *Bulletin officiel du Grand-Orient Espagnol* son appréciation sur l'Encyclique pontificale adressée au Corps Episcopal du Brésil, et qui a pour objet de condamner l'esclavage en général, et l'esclavage des Indiens d'Amérique en particulier. Ce commentaire se compose de plaisanteries d'un goût douteux sur l'influence des climats, qui, selon l'auteur, aurait été exagérée par le Pape.

Chili

La Maçonnerie des Etats-Unis au Chili. — Un journal maçonnique des Etats-Unis donne des nouvelles de la visite faite par le Fr∴ Everett C. Benton, Grand-Maître du District du Chili dans les Loges de ce pays. Le

Grand-Maître est arrivé à Valparaiso le 5 février 1913, et il a été reçu avec enthousiasme par les Fr.·. des Loges de Valparaiso, Santiago et Conception.

Danemark

LE FR.·. FRÉDÉRIC VIII. — Le défunt roi de Danemark Frédéric VIII était Franc-Maçon. Il entra dans l'Ordre le 1er novembre 1870, à Copenhague. Le 1er décembre de la même année, il reçut les degrés de Saint-André dans la Loge de Saint-André *Cubus Frederici VII* ; En janvier 1872, il fut installé dans les fonctions de Grand-Maître des Grandes Loges Nationales de Danemark, et occupa ces fonctions pendant de longues années ; il se montra toujours Franc-Maçon très zélé ; dans les dernières années de sa vie, il se démit de la Grande Maîtrise en faveur de son fils aîné Christian X, qui, le roi régnant, avait été initié à l'âge de dix-neuf ans. Ses frères, le roi de Norvège, Hakon VII et Harold sont aussi membres de la Maçonnerie et le dernier est Vice-Grand-Maître des Grandes Loges Nationales de Danemark.

(Cf *Revue*, juin 1912, p. 523.)

Espagne

LA CAMPAGNE ANTIRELIGIEUSE. — Le 23 mars, a eu lieu à Madrid, au cercle de la rue Minas, la soirée antireligieuse annoncée à grand bruit. Elle fut présidée par le Snr Morayta, qui ouvrit la séance par quelques mots sur la nécessité de mener vivement la campagne. Le jeune propagandiste, D. Antonio Guijarro, lut un article du Snr Luis Morote, où il était question de l'intolérance catholique. Parmi les autres orateurs qui soutinrent les mêmes idées, il suffira de mentionner le député de la province, le Snr Garcia Albertos, qui déclara que seule la république était capable de détruire le cléricalisme et de laïciser l'enseignement. Puis le Snr Morayta, reprenant la parole, demanda la laïcisation universelle, la prépondérance du pouvoir civil, et fit un nouvel appel à l'énergie et à l'enthousiasme de ses auditeurs.

(*El Liberal*, Madrid, 23 mars 1913).

— La Commission qui avait entrepris d'organiser, pour le dimanche 30 mars, un grand meeting en faveur de la laïcisation de l'école primaire publique, s'est vue obligée d'ajourner indéfiniment son projet, à cause de l'impossibilité de trouver un local. Chose singulière ! elle attribue cet échec à de hautes influences qui seraient intervenues, et au nombre desquelles se trouverait celle du comte de Romanonès. Toutefois, elle ne se tient pas pour battue, et elle fera tous ses efforts pour provoquer d'autres manifestations à Madrid, dans les Provinces, et... à l'étranger (*sic*).

En attendant, le Snr D. Ricardo Fuente, journaliste de la Libre-Pensée, a fait au Cercle Fédéral une conférence sur *l'Impiété moderne*, où il a prétendu prouver que le peuple espagnol est foncièrement anticatholique. Son argumentation consiste dans la lecture d'extraits biographiques, d'anecdotes, et surtout de chansons populaires.

(*Espana Nueva*, Madrid, 29 mars 1913).

— Nous avons déjà dit quelques mots de la réunion que devait organiser pour le 30 mars la Commission de la Libre-Pensée, et qu'elle a dû ajourner faute de local. Nous revenons sur ce sujet pour mentionner quelques-unes des adhésions que cette commission a reçues. Elle avait fait appel à tous les dissidents d'Espagne, savoir : les Evangélistes, les Protestants, les Israélites, les Libres-Penseurs, les Francs-Maçons, la Ligue Anticléricale, la Société des Amis du Progrès, l'Association des Instituteurs laïques, la Société des Instituteurs rationalistes, etc. Elle avait reçu des adhésions étrangères, celles de Furnémont (Bruxelles), Hector Denis, Georges Lorand, Eugène Hins (de Belgique) ; Victor Charbonnel ; Ernest Kluge ; *l'Alliance évangélique* de Folkestone ; le *Bureau Socialiste International* de Bruxelles ; M. Ferdinand Buisson, etc.

(*Espana Nueva*, Madrid, 30 mars 1913.)

Discipline maçonnique. — La Section de Justice du Grand-Orient d'Espagne, dans sa séance du 5 mars 1913, maintient à l'égard de la Loge la *Fe* n° 261, Orient de Séville, la sentence de dissolution prononcée par le Suprême Conseil exécutif en février dernier, et déclare en conséquence : 1° que la Loge la *Fe*, n° 261, Orient de Séville, reste dissoute ; 2° qu'au Vénérable en fonctions, F∴ Francisco Sanchez José (symb.∴ *Mozart*), gr.∴ 31, incombe la responsabilité directe des délits commis ; aux Fr.∴ Joaquin Rueda Vinas (symb.∴ *Estevanez*), gr.∴ 3e, Second Surveillant ; José Ariza Artiga (symb.∴ *Aquario*), gr.∴ 31e, orateur ; José Pereira Marquès (symb.∴ *Pombal*), gr.∴ 3e, vénérable intérimaire ; Angel Roblez Moreno (symb.∴ *Prim*), gr.∴ 3e, Second Surveillant intérimaire ; qu'en conséquence, les cinq Fr.∴ désignés restent expulsés de l'Ordre. On ne nous dit pas pour quel délit.

La même Section de Justice a rayé des cadres maçonniques le Fr.∴ Manuel Ramirès Torrès (symb.∴ *Cadix*), de la Loge *Linea*, Orient de Séville, gr.∴ 2e, pour conspiration et menaces.

Les finances du Grand-Orient d'Espagne. — Le Grand-Orient vient de publier le compte rendu financier pour le dernier trimestre (septembre-décembre 1913). Ce compte se solde par un actif de 3360 pesetas, 55 cent. provenant du solde du trimestre précédent (soit 1922 pesetas en caisse et 922 pesetas, 30 centimes d'effets à recouvrer) et des sommes à recouvrer, provenant de la capitation due au Grand-Orient pour le 3e trimestre de 1912-1913, soit 516 pesetas, 55 centimes.

On nous donne en même temps le détail des sources de revenus et des motifs de dépenses. Dans les premières, nous trouvons le prix des diplômes, des colonnes capitulaires, des Rituels, Constitutions, Règlements généraux de l'Annuaire, du Bulletin officiel. Les dépenses sont celles du Secrétariat général, du matériel, de la représentation et de la propagande (856 pesetas), la subvention au Bureau International (pour le compte d'une Loge).

Francs-Maçons intellectuels. — On mande de Ababdell à un journal de Barcelone, qu'il est arrivé dans cette ville vers la fin de mars, un inconnu

qui a publié quelques tracts signés du pseudonyme Max Bembo, a ouvert une école et y donne un enseignement extravagant et rare.

Professeurs et disciples se disent Francs-Maçons intellectuels ; ils disent qu'ils n'admettront comme associés que ceux qui déclareront vouloir travailler énergiquement à établir l'empire de la civilisation, que les réunions seront secrètes, et qu'on y traitera amplement de certains sujets. Ils ajoutent que, pour le bien de la civilisation, il est nécessaire de se modérer dans le sommeil, la nourriture, les plaisirs, les vices, etc.

Pour faire partie de la Société ,il faut faire chaque jour une série de serments étranges, employer comme mots de passe ceux de la *Vita Nuova*, dans les conversations comme dans les écrits. Tout le pays tient le Snr Max Bembo pour un déséquilibré.

(*El Mundo*, Madrid, 28 mars 1913).

Ecoles. — Rome et Madrid. — Le correspondant à Madrid du ***Diario de Barcelona*** envoyait à celui-ci une importante interview avec un distingué personnage ministériel » «. Cette interview a été reproduite, sans commentaires, par le ***Diario de Barcelona***, n° 92 du 2 avril.

Dans cette interview, le ministre, s'en prenait aux catholiques espagnols qui résistent aux exploits du cabinet Romanones. Tentant de les montrer comme plus papalins que le Pape, le ministre déclarait que Rome avait suspendu le grand meeting catholique de Madrid, qu'elle n'encourageait pas la résistance, etc. ; mieux encore, les modifications que le ministère va apporter à l'enseignement religieux dans les écoles étaient arrangées avec Rome.

Or, voici ce que l'*Osservatore Romano* publiait hier soir, dimanche, dans une note autorisée :

« Dans une correspondance de Madrid, reproduite dans le n° 92 du ***Diario de Barcelona***, et attribuée à un distingué personnage ministériel, on affirme, entre autres choses, que le grand meeting catholique qui aurait dû avoir lieu le dimanche des Rameaux (à Madrid), avait été suspendu par ordre du Saint-Père ; et que les modifications à la loi actuelle sur l'enseignement religieux, tendant à en diminuer le caractère obligatoire, seraient faites avec la sanction préalable du Saint-Siège. Nous sommes à même d'affirmer que ces nouvelles sont absolument fausses et de nature à pouvoir répandre des équivoques nuisibles sur l'attitude du Saint-Siège dans cette question importante ».

L'extrême importance de ce communiqué n'échappera à personne.

Donc, il est surabondamment prouvé que le meeting a été suspendu en dehors du Vatican, par Mgr Salvador y Barrera, évêque de Madrid, à la suite d'une conversation qu'il avait eue chez lui avec M. Romanones, dont les déclarations lui avaient paru suffisantes pour calmer l'émoi des catholiques, comme le vénérable Prélat l'a déclaré lui-même dès la première heure.

Donc il est faux que Rome décourage les catholiques espagnols dans leur résistance légitime et légale contre le programme laïcisateur Canalejas-Romanones.

Donc il est faux que Rome veuille servir, même passivement, le jeu de M. Romanones, que trop de signes accusent d'avoir envoyé à Rome M. Calbeton pour se donner l'air de s'accorder avec le Saint-Siège, tandis que son vrai but, presque avoué par lui-même, c'est de désorienter les catholiques, par sa prétendue entente avec Rome, et Rome par le désarroi des catholiques espagnols.

Enfin, notre correspondant de Madrid nous dit avoir su de source très sûre que le « distingué personnage ministériel » dont l'interview a été publiée fidèlement par le *Diario de Barcelona* est un membre du cabinet Romanones, lequel a appelé exprès le distingué correspondant du *Diario de Barcelona*. On sait d'ailleurs le programme Canalejas-Romanones, de se servir de toute la presse pour tromper l'opinion publique. — AIR, 7 avril 1913.

— Environ 150 chevaliers des Ordres militaires d'Espagne (Santiago, Calatrava, Montesa, Alcantara), parmi lesquels S. A. R. l'Infant Ferdinand ont envoyé à M. Romanones, en sa qualité de chevalier de Santiago, une adresse pour lui demander de respecter l'Eglise, base de l'ordre social. — AIR, 7 avril 1913.

La Loge de Tétuan. — Maroc espagnol. — La Loge *Morayta*, Orient de Tétuan, avait fondé un Triangle, c'est-à-dire un cercle maçonnique ; les cercles, embryons des Loges futures, sont des Triangles) à Tétuan, sous le nom de *Félicité*. Le dit Triangle a été élevé à la dignité de Loge le 7 mars 1913, par décret du Grand-Orient de Madrid.

Etats-Unis

Le clergé protestant condamne les Sociétés secrètes. — L'*Association Nationale Chrétienne* a tenu, le 17 mars, sa réunion annuelle dans la Troisième Eglise de Philadelphie, appartenant à la secte des *Covenanters*. L'allocution d'ouverture a été prononcée par le Révérend Findley M. Wilson, qui a déclaré que l'objet de la réunion était une croisade contre les Sociétés secrètes, qui sont contraires à l'intérêt général, à la moralité du foyer et de l'individu. La séance du matin a été présidée par le Révérend Anderson, qui a fait partie de la Franc-Maçonnerie ; d'après lui, le principe même des Sociétés secrètes est contraire au Christianisme. Elles devraient être abolies par la loi. Le Révérend Mac Feeters est de cet avis, qu'il appuie en disant que les serments et engagements pris dans les Sociétés secrètes entravent l'action de la justice, que le fait d'être affiliés vaut aux coupables des sentences indulgentes ou même la mise en liberté. John S. White, de Highspire (Pensylvanie), trouve qu'il est antichrétien de s'affubler de bijoux, de se donner des noms comme ceux de Rennes, Elans, Chouettes, etc. Le Révérend Stoddard, de Washington, dit que quarante dénominations protestantes, comptant en tout plus de trois millions de membres, se sont déclarées formellement contre les Sociétés secrètes, et que quelques-unes ont interdit à leurs membres d'en faire partie : ce sont les *Luthériens*, les *Covenanters*, les *Quakers*, les *Methodistes libres* et les *Chrétiens Réformés*.

Record, Philadelphie, 18 mars, et *North American*, Philadelphie, 19 mars 1913.

Le *Record* du 19 mars nous donne, outre ces détails, l'indication du sujet d'une de ces conférences, *Les Serments des Loges* par le Révérend Fofter, de New-York.

La Convention des Fraternités de la Lettre Grecque. — Le 4 et le 5 avril, a dû se tenir à l'Hôtel Mac Alpin, de New-York, la sixième Convention annuelle de la Société *Theta Nu Epsilon*, la plus nombreuse des Organisations entre Fraternités. Nous recevrons bientôt des détails sur ce qui s'y est passé ; en attendant, nous pouvons parler des préparatifs que fait cette Société et de son histoire. Elle a été fondée à l'Université Wesleyenne de l'Etat de New-York en 1870, et a subi en 1907 une réorganisation complète ; elle est aujourd'hui reconnue par la loi de l'Etat ; elle est la seule de son genre, la seule dont l'affiliation donne le droit d'entrée dans toutes les sociétés ; elle constitue donc un terrain neutre sur lequel peuvent être discutés les intérêts communs à toutes les Fraternités. Et le journal qui nous renseigne ajoute malicieusement qu'elle est celle qui a le plus concouru à propager le snobisme. Parmi ses illustrations, on compte le capitaine Lansing, attaché militaire à la Cour d'Espagne ; le Révérend Sheldon Griswold, évêque de l'église épiscopale du Kansas ; Edw. Mosher, professeur de sociologie à l'Université de Rochester.

Elle publie un magazine mensuel de 40 à 50 pages.

(*Times*, New-York, 16 mars 1913).

Italie

L'anticléricalisme et la Science. — Il existe à Florence un Observatoire sismographique dirigé par le P. Alfani, de l'Ordre des Scolopes [1]. Bien entendu, cet observatoire est pourvu d'un récepteur radiotélégraphique, appareil absolument nécessaire à son fonctionnement. Tout cela a donné les plus vives inquiétudes à un certain Isidoro Baroni, qui s'est empressé d'en faire part à un journal socialiste, l'*Avanti*, en accusant le P. Alfani de consacrer son Observatoire et ses appareils à entraver les communications radiotélégraphiques du ministère de la guerre et du ministère de la marine, et à espionner pour le compte du Vatican. Il a fallu apprendre à cet ignorant que l'Observatoire sismographique ne fait rien de tout cela, que même il ne peut rien en faire, n'étant pourvu que d'appareils qui enregistrent les oscillations du sol, et d'appareils qui *reçoivent* des dépêches envoyées par d'autres observatoires analogues.

(*l'Avanti*, Milan, 9 mars 1913).

Abbé Piattoli. — Un Franc-Maçon peu connu. — Ceux qui ont lu le livre de Tolstoï, *Guerre et paix*, auront peut-être gardé quelque souvenir d'un

1. Les *Scolopes* ou *Frères réguliers des Ecoles pies*, fondés à Rome, vers 1607, par S. Joseph Calasanz.

abbé italien, qui joue un certain rôle dès les premières pages du livre, sous le nom de Mario, et se seront demandé s'il s'agit d'un personnage réel. Alessandro d'Ancona s'est occupé de cette question et a réussi à identifier cet abbé Mario avec un abbé Piattoli, de Florence, qui figure dans le XXI[e] livre de *l'Histoire du consulat et de l'Empire*. Selon Thiers, cet abbé se rendit en Russie, et obtint sur l'esprit d'Alexandre I[er] un empire assez grand pour lui faire réaliser ses propres idées dans les traités de 1815, ou tout au moins pour le préparer à accueillir les idées de Mme de Krüdener. Piattoli était né à Florence en 1749. Il était entré dans l'Ordre des Frères Scolopes ; il avait enseigné dans leurs écoles, à Massa, puis il était devenu professeur de droit à l'Université de Modène. Enfin, nous le retrouvons auprès de la princesse polonaise Lubomirska, comme précepteur du fils adoptif de celle-ci, Henri, et de son neveu Adam Czartoryski. Piattoli parcourut l'Europe avec ses élèves et devint lecteur du roi Poniatowski. On le dénonça au roi comme chef de la Maçonnerie européenne. Ce chef était simplement un homonyme de Piattoli, mais d'Ancona admet que notre Piattoli était un Franc-Maçon. Malgré tout, Piattoli parvint à répandre ses idées, et aujourd'hui encore, on le regarde en Pologne comme l'inspirateur de la Constitution du 3 mai 1791. La Constitution supprimée, Piattoli se rendit à Dresde, où il fut mis en prison et durement traité ; au bout de huit ans, la duchesse Dorothée de Courlande réussit à le faire mettre en liberté, et l'appela auprès d'elle. Elle l'emmena à Saint-Pétersbourg, où Piattoli fut accueilli à bras ouverts par Czartorisky, compagnon d'enfance et ami dévoué d'Alexandre : il lui exposa ses vues, qui étaient, comme le dit Thiers : « Une Italie indépendante, une Allemagne libre, une Pologne reconstituée. ». Piattoli passa ses dernières années dans le bien-être auprès de sa protectrice, et mourut à Lœbichau, en Courlande, le 12 avril 1809.

(*L'Italia*, Milan, 20 mars 1913).

A. MARTIGUE.

L'Imprimeur-Gérant : L. CLOIX, 17, Avenue de la Gare — Nevers.

papes tenant le siège en Avignon, et quelques procès criminels ; par M. Dupuy, etc. — Paris, Mathurin Dupuis, 1654 ; in-4°, portrait.

Kloss, n° 2.206.

Cet ouvrage est de Pierre Dupuy, historien de valeur, bien connu par ses recherches sur les Templiers.

Pierre Dupuy (selon l'orthographe ordinaire : Du Puy, selon celle que donne Moréri), appartient à une très ancienne famille originaire de Saint-Galmier, dans le département de la Loire, famille qui a donné aux affaires publiques et surtout aux lettres, plusieurs personnages de distinction. La véritable notoriété de cette famille commença avec Clément Dupuy, qui se fit une très grande réputation comme avocat au Parlement de Paris. Son fils, Claude, joua un certain rôle dans les intrigues et les négociations qui remplirent les intervalles des guerres civiles vers le temps de la Ligue. Il avait des relations de parenté et d'amitié avec le célèbre historien de Thou. Il mourut en 1594, laissant cinq fils. Pierre Dupuy, qui fait l'objet de cette notice, était le second ; il naquit à Paris, en 1582.

La maison du conseiller au Parlement, Claude Dupuy, était une sorte d'Académie, où se donnaient rendez-vous les savants et les lettrés de son temps. On y voit Joseph Scaliger, Nicolas Bourbon, Scévole de Sainte-Marthe, Florent Chrétien, Nicolas Passerat, Étienne Pasquier, Grotius, Casaubon. Dans un tel milieu, Pierre Dupuy prit un goût très vif pour l'étude, en même temps qu'il s'imprégnait des idées gallicanes, en grande faveur dans le milieu qui l'entourait. Après avoir terminé d'excellentes études, il voyagea en Hollande avec un envoyé du Roi, et, à son retour, reçut la mission de faire des recherches sur les droits du Roi, et pour cela, il dut procéder à l'inventaire du trésor des chartes. La vue de tant de richesses historiques éveilla sa vocation d'érudit, et il se mit à l'œuvre avec une ardeur stimulée par l'utilité immédiate de ses travaux : il s'agissait en effet d'établir, au moyen de documents très authentiques, les droits du Roi sur les trois Évêchés, Metz, Toul et Verdun, ainsi que sur les terres enlevées à ces Évêchés par les ducs de Lorraine.

Dès lors, sa vie se passa au milieu des chartes, sans autres événements que la publication des nombreux et savants écrits qui lui valurent sa réputation, et qui ont conservé une grande partie de leur valeur jusqu'à notre époque. Nous emprunterons la liste de ses principaux ouvrages au *Dictionnaire historique et critique et biographique par une Société de Gens de Lettres*, t. IX, qui donne cette liste de la manière la plus complète.

1° *Traité touchant les Droits du Roi sur plusieurs Etats et Seigneuries*, 1655, in-f°, auquel il travailla avec la collaboration de Théodore Godefroy. C'est ce que l'on a de mieux sur les divers États qui se formèrent du démembrement de l'Empire carlovingien.

2° *Recherches pour montrer que plusieurs provinces et Royaumes sont du domaine du Roi*. Cet ouvrage, comme le précédent, est de l'histoire tendancieuse, où l'auteur, quoique juriste consommé, se garde bien de mettre en pratique l'axiome de droit : *Audi utram que partem*.

3° *Traité des droits et des libertés de l'Eglise Gallicane, avec les preuves*, paru en 1639, in-f°, en 3 vol., et réédité en 1631, à Paris, en 4 vol. in-f°. Si cet ouvrage fut utile à son auteur, qui apportait au Gallicanisme le concours d'une grande et subtile érudition, il fut assez nuisible au frère de l'auteur, Christophe Dupuy, qui était dans les ordres, et était attaché au cardinal de Joyeuse comme protonotaire apostolique. Ce frère de Pierre Dupuy habitait Rome, où il était à la source des faveurs, mais aussi des

disgrâces. Le *Traité des Droits de l'Eglise Gallicane*, écrit par Pierre Dupuy, nuisit à la fortune ecclésiastique de Christophe Dupuy.

4° *Histoire véritable de la condamnation de l'ordre des Templiers*. Cet ouvrage ne parut qu'en 1751, à Bruxelles ; il en fut publié une autre édition en 1757, en un volume in-4° ou 2 volumes in-12. Cet ouvrage est surtout composé de pièces d'archives, fort intéressantes, mais choisies, comme toujours, en vue de prouver une thèse, celle de la culpabilité des Templiers, ce qui était en même temps la justification des mesures prises contre eux par la Royauté.

5° *Histoire générale du Schisme qui a été dans l'Eglise depuis* 1378 *jusqu'en* 1428, in-4°, 1754.

6° *Mémoire sur la Provision aux Prélatures de l'Eglise.*

7° *Différends entre le Saint-Siège et les Empereurs pour les Investitures.*

8° *Histoire du différend entre le Pape Boniface VIII et le Roi Philippe le Bel*, Paris, 1655, in-f°. (Baillet a publié sous ce même titre un ouvrage qui complète celui de Dupuy).

9° *Traité de la Loi Salique.*

10° *Histoire des Favoris*, in-4°, et 3 vol. in-12.

11° *Du Concordat de Bologne entre le Pape Léon X et le Roi François Ier.*

12° *Traité des Régences et des Majorités des Rois de France*, 1655, in-4°, ou 2 vol. in-12.

13° *Traité des contributions que les Ecclésiastiques doivent au Roi en cas de nécessité.*

14° *Mémoire du droit d'Aubaine.*

15° *Traité sur l'Interdit ecclésiastique.*

16° *Mémoire et Instruction pour servir à justifier l'innocence de Messire François-Auguste de Thou* ; paru dans un Recueil de Pièces historiques publiées à Delft, en 1717, in-12.

Pierre Dupuy mourut le 14 décembre 1651, à Paris.

La Vie de Pierre Dupuy est due à la plume de Nicolas Rigault, son ami, et fait honneur à l'un et à l'autre. Cette biographie, écrite en latin, se trouve dans le Recueil qui a pour titre : *Vita Selectorum aliquot Virorum*, Londres, 1681, in-4°.

Voir aussi Lelong, *Bibliothèque historique de la France*, édition Fontette.

La Nouvelle Biographie générale du Dr Hœfer (t. XV, col. 377, nous apprend que Pierre Dupuy et son frère Jacques, tous deux amis intimes du Président de Thou, donnèrent leurs soins aux éditions de l'Histoire de ce dernier, qui parurent de 1620 à 1626.

Consulter sur Pierre Dupuy :

Moreri, *Grand Dictionnaire Historique*, t. V, p. 1.003. Hœfer, *Nouvelle Biographie Générale*, t. XV, col. 377. Feller, *Biographie universelle*, t. X, p. 331. Ce dernier auteur, en mentionnant un autre livre de P. Dupuy, intitulé *Apologie de l'Histoire de M. le Président de Thou*, dit que cet ouvrage, comme le *Mémoire pour prouver l'innocence de Messire Fr.-Aug. de Thou*, est plutôt l'œuvre de l'amitié que celle de la vérité.

660. Athanasii KIRCHERI Œdipi Ægyptiaci theatrum hieroglyphicum. — Romæ, 1654 ; 3 vol. in-folio, planches.

[Athanase KIRCHER. Théâtre hiéroglyphique de l'Œdipe égyptien.]

Des ouvrages d'Athanase Kircher, mais d'un autre genre, ont été notés aux nos 603 et 622.

L'ouvrage du P. KIRCHER intitulé *Œdipus Ægyptiacus* a beaucoup ajouté à sa réputation et a fourni un bon point de départ à la science du déchiffrement des hiéroglyphes. SOMMERVOGEL (t. IV, col. 1.052 et suiv.) entre dans de longs détails bibliographiques à ce sujet ; nous en donnons la partie essentielle, où l'on verra que l'ouvrage mentionné par Peeters ne forme qu'une partie de l'ouvrage de Kircher.

Œdipus Ægyptiacus. Hoc est Universalis Hieroglyphicæ Veterum doctrinæ temporum injuria abolitæ instauratio. Opus ex omni Orientalium doctrina et Sapientia conditum, necnon viginti linguarum authoritate stabilitum. Felicibus auspiciis Ferdinandi III, Austriaci Sapientissimi et invictissimi Romanorum Imperatoris semper Augusti e tenebris erutum, atque bono Reipublicæ literariæ consecratum. Tomus I, Romæ ex Typographia Vitalis Mascardi, MDCLII. Superiorum permissu, in-fo, 424 pages sans le titre, frontispice gravé, carte et planches.

Œdipi Ægyptiaci Tomus II, *in duodecim classes distributus, in quibus Encyclopædia Ægyptiorum, id est veterum Hebræorum, Chaldæorum, Ægyptiorum, Græcorumque, cæterorumque Orientalium recondita Sapientia, hucusque temporum injuria perdita per artificiosum Scripturarum Sacrarum contextum demonstrata instauratur. Felicibus* (ut supra). Pars Prima, complectens sex priores classes, Athanasii KIRCHERI S. J. Tomi secundi pars altera complectens sex posteriores classes. Felicibus... (ut supra) Anno MDCLIII. 546 pp. sans le titre.

Ath. KIRCHERI, *Œdipi Ægyptiaci* Tomus III : *Theatrum hieroglyphicum, hoc est nova et hucusque intentata obeliscorum cæterorumque hieroglyphicorum monumentorum quæ tum Romæ tum in Ægypto et celebrioribus Europæ Musæis adhuc supersunt interpretatio juxta sensum Physicum, Tropologicum, Mysticum, Historicum, Politicum, Magicum, Medicum, Mathematicum, Cabalisticum, Hermeticum, Sophicum, Theosophicum ex omni Orientalium doctrina et Sapientia demonstrata. Felicibus* (ut supra), Romæ, MDCLIV, 590 p. sans le titre.

Le Père KIRCHER est une des illustrations de la Compagnie de Jésus, et l'un des personnages du XVIIe siècle, qui ont le plus aidé aux progrès des sciences. L'universalité de ses talents a peut-être nui à la profondeur de ses recherches, mais elle a, du moins, servi à faire de lui un précurseur dans bien des voies différentes.

Athanase KIRCHER naquit le 2 mai 1602, à Giessen, en Allemagne. Il avait pour père un petit magistrat de village, qui lui donna les premiers éléments de l'instruction, et l'envoya ensuite au Collège que les Jésuites tenaient à Fulda. Il entra, comme novice, dans la Société, et tout en refaisant ses études, il s'adonna à des recherches de physique, de sciences naturelles et de mathématiques. Bien que ce temps-là vît fleurir en abondance alchimistes, astrologues et autres sectateurs des sciences chimériques, il ne se laissa point entraîner dans ces sentiers obscurs. Il enseigna quelque temps le grec à Coblenz, puis fit un séjour à Mayence et à Spire. Le hasard lui ayant mis sous la main un ouvrage qui traitait de l'Obélisque relevé à Rome par le Pape Sixte-Quint, il entreprit d'en déchiffrer les inscriptions. C'était une tâche ardue, mais il trouva la véritable méthode. Il fallait reconnaître de quelle langue ces signes représentaient les mots, et il supposa que c'était la langue copte, encore parlée aujourd'hui sur les bords du Nil. C'était la vérité ; il fut toutefois moins heureux dans

la détermination du rapport très indirect qui existe entre la langue parlée et sa représentation par l'écriture. Plusieurs de ses ouvrages se rapportent à ce sujet, entre autres : *Prodromus coptus in quo tum linguæ coptæ origo, ætas, vicissitudo, inclinatio, tum hieroglyphicæ litteraturæ instauratio nova methodo exhibentur*, Rome, 1636, in-4°. — *Obeliscus Pamphilius, hoc est interpretatio nova obelisci hieroglyphici,quem erexit Innocentius X, Pontifex Maximus ; in quo variæ ægypticæ, chaldaicæ, græcanicæ antiquitatis monumenta, veterum tandem theologia, hieroglyphicis involuta symbolis, in lucem asseritur*, Rome, 1650, in-f°. Kircher ayant commis l'erreur de chercher les idées égyptiennes plutôt que les mots qui les traduisent, fut amené à imaginer ces mots ; il alla même jusqu'à rétablir arbitrairement les signes que le temps avait effacés sur l'obélisque de la place Narvone.Toutes les recherches qu'il fit dans cet ordre d'idées furent réunies par lui dans un ouvrage immense, l'*Œdipus Ægyptiacus*, qui fait l'objet du présent article.Mais nous ne devons pas omettre un autre ouvrage qui prouve combien était juste son idée de recourir à la langue copte,et combien il sentait l'importance de cette idée : c'était sa *Lingua Ægyptiaca restituta*,parue à Rome en 1643 ; et qui contient une grammaire et un dictionnaire coptes, rapportés d'Egypte par le célèbre voyageur Pietro de la Valle, qui les donna à Peiresc, et Peiresc les envoya à Kircher.Nous ne passerons pas en revue dans une simple biographie les travaux de Kircher qui se rapportent à la Chine, aux mathématiques, à la physique ; nous nous bornerons à dire qu'il n'eut pas seulement le mérite purement négatif de se tenir à l'écart des alchimistes,et de les combattre énergiquement, mais qu'il fit des expériences sérieuses,et parfois même dangereuses. Dans un voyage à Naples, il voulut connaître l'intérieur du Vésuve; il se fit descendre, au moyen d'une corde dans le cratère, et y resta jusqu'à ce qu'il eût satisfait sa curiosité.

La réputation de Kircher lui valut d'abord la chaire de mathématiques au Collège Romain, et le mit en relation avec tous les savants d'Europe ; des princes, entre autres le duc de Brunswick,lui envoyèrent des sommes considérables pour faire les expériences et pour découvrir les raretés qu'ils croyaient intéressantes. Il en forma une collection qui est devenue le *Museum Kircherianum*. La première description en a été faite par Ph. Bonanni, et publiée à Rome, en 1709, in-f°. Une autre description,qui ne s'applique qu'aux pièces d'histoire naturelle,fut publiée en 1771,à Rome, in-f°, par Battara ; une troisième, limitée aux bronzes et à la numismatique, par Centucci, Rome 1763-1765, 2 vol. in-f°, avec 45 planches, ouvrage rare.

Kircher a écrit un mémoire où il raconte sa vie et donne des détails sur ses ouvrages. Ce mémoire se trouve dans le *Fasciculus Epistolarum* de Langenmantel. Il mourut en 1680, et, dit Feller (t. VII, p. 127), il ne cessa d'écrire qu'en cessant de vivre.

Cette notice étant essentiellement biographique,nous réservons la partie bibliographique aux articles qui mentionneront des ouvrages de Kirchermais nous pouvons indiquer, pour la vie de ce personnage si intéressant,outre Feller, déjà cité :

Moréri (t. I, p. 831) qui est un peu trop succinct,mais qui donne en grand détail le plan de la description du Musée Kircher, entreprise par le P. Bonanni (qu'il appelle Bonannini).

Michaud (t. XXI p. 641), excellent article bibliographique qui recommande de ne consulter Nicéron et Sotwel qu'avec précaution comme étant des auteurs inexacts et superficiels. Quant aux ouvrages si complets de De Backer et de Sommervogel, on sait que leur objet est essentiellement bibliographique.

661. Les enluminures du fameux almanach des Jésuites, par Le Maistre de Sacy. — Paris, 1654 ; in-8°.

Voir le n° suivant.

662. Les enluminures du fameux almanach des Jésuites, intitulé la Déroute et la confusion des Jansénistes. — (S. l. n. d. [1654] ; in-12.

Le P. Carayon (*Bibliographie historique de la Compagnie de Jésus*, p. 420, n° 3.138), mentionne cet ouvrage en ces termes :

Les Enluminures du fameux Almanach des Jésuites, etc. (par Isaac Le Maistre de Saci) 1654, in-12°. — Liége, 1683, in-8°. — Liége, 1683, in-8° ; — 1733, in-16°. L'emploi des parenthèses pour le nom de l'auteur indique que Le Maistre de Sacy ne signa point son factum.

663. Ein Philosophischer und Chemischer Tractat, genannt der Kleine Baur. Von der Materia und Erkanntnuss dess einigen vnd wahren Subiecti Universalis Magni et illius præparatione. Sampt beygefügten Commentariis Joh. Walchii, etc., etc. — Strasburg, 1655 ; in-4°.

[Traité philosophique et chimique, appelé le Petit Paysan, [traitant] de la substance et de la connaissance de quelques vraies propriétés de la Pierre universelle et de sa préparation. Avec des annotations de Jean Walch].

Kopp. 230.

Rosenthal (p. 28, n° 401) mentionne un ouvrage de Joh Grasshoff, syndic à Stralsund en termes identiques, mais avec une date très différente, 1618.

Voir au n° 386, où figure un ouvrage dont le titre offre quelque analogie avec l'ouvrage ci-dessus, le n° 528 mentionne une seconde édition, et le n° 616 une troisième toutes les trois donnant comme auteur J. Grasshoff.

664. L'Or potable des Médecins hermétiques, ou la Médecine universelle. Par M. Abel Isnard. — Paris, 1655 ; in-4°.

Cet ouvrage d'un médecin sans grande notoriété, paraît être composé surtout pour prôner les vertus d'un remède inventé par lui, remède qu'il donne pour l'or potable si longtemps cherché. En voici le titre et les divisions :

L'Or Potable des Médecins hermétiques, ou la Médecine universelle par Maistre Abel Isnard, à Paris chez M. Bourdin, apothicaire, demeurant au bout du Pont Notre-Dame, proche l'Église de la Magdelaine, M. D. C. L.V. petit in-4°. Avis au docteur, quatrain aux malades, et 64 pp. Du nom de l'or potable ; de sa possibilité ; de l'autheur de l'O. P ; de la fin de l'O. P; de sa matière; de sa forme ; de son essence ou nature ; de ses espèces ; de ses parties ; de ses vertus et propriétés.

L'auteur termine en faisant l'éloge d'une composition de sa façon qui serait l'*Or potable*, et qui guérirait les hommes et les femmes de bien des maux.

A Paris, de l'imprimerie de la Veufve I. Guilmot, impr. ordinaire de S. A. Royale Rue des Marmouzets, proche l'Église de la Magdelaine, 1655.

Il faut rendre à notre auteur cette justice qu'il fait preuve d'une grande érudition hermétique.

665. L'Echo des Frères de l'Ordre de la Rose-Croix, contenant leur Confession de foi et leurs Réglemens (en allemand). — (S. l.), 1656 ; in-12.

Ni KLOSS, ni TAUTE n'enregistrent d'ouvrage de ce genre en allemand (ni d'ailleurs en français) à la date de 1656. Si ce livre existe, ce doit être tout simplement une nouvelle édition de la *Fama* et de la *Confession*.

(Voir ci-dessus les nos 295, 333 et 505).

Cette mention nous paraît être le titre traduit d'une manière abrégée et inexacte de l'ouvrage suivant cité par WOLFSTIEG (II, p. 934, no 42.273) :

Echo der von Gott hocherleuchteten Fraternitet des læblichen Ordens, R. C. das ist: Exemplarischer Beweis, Das nicht allein was jetzt in der Fama und Confesion (sic) *der Fraternitet R. C. ausgebotten, müglich und war sey, sondern schon für neunzehen und mehr Jahren Solche Magnalia Dei, etzlichen Gottesfürchtigen Leuten, mitgetheilet gewesen und von ihnen depræhcirt worden. Wie dessen ein fürtrefflich Magisch Scriptum und Tretetlein, der Hochlæblichen Fraternitet R. C. dediciret und offentlich durch den druck evulgiret wird Durch dess Deutschen Abecess Laut.* (Echo de la Fraternité très éclairée par Dieu de l'ordre louable des Rose-Croix, c'est-à-dire preuve sans conteste qu'actuellement, non seulement ce qui a été offert dans la *Fama* et la *Confession* de la Fraternité de la R. C. est possible et vrai, mais qu'ensuite, depuis dix-neuf ans et plus, de telles merveilles divines ont été communiquées à certaines gens craignant Dieu, et publiées par eux. Comment un Écrit magique, remarquable et petit Traité du même est dédié à la dite Fraternité et rendu public par le moyen de l'impression, etc., [par J. SPERBER], Dantzig, 1615, chez Hünefeldt).

WOLFSTIEG, au sujet de ce livre très rare, renvoie à Kloss, 2.455, et à l'ouvrage de Bühle sur l'origine des Rose-Croix (en all.).

On trouvera dans le livre de M. SÉDIR (*Histoire des Rose-Croix*, Paris, 1910, p. 148), une courte, mais suffisante notice sur ce J. SPERBER, qui paraît un personnage d'importance secondaire dans l'histoire du mouvement rosi-crucien.

L'exemplaire de cet ouvrage que possède la *Bibliothèque de la Revue Internationale des Sociétés Secrètes*, porte une note manuscrite indiquant que l'auteur probable de cet écrit est en effet JULIUS SPERBER, d'Anhalt-Dessau. — La date de cet exemplaire est 1616, et non 1615. En voici l'analyse :

Dans la Préface, l'auteur compare la raison et la foi. Il traite de l'incertitude de la raison, qu'il oppose à la solidité et à la promptitude de la foi, à grand renfort de textes sacrés et profanes, puis il reproduit un passage de Sixtus de Sienne, où il est dit que la Cabale a été condamnée par l'Eglise, mais qu'il y a deux Cabales, dont l'une est digne d'approbation. Puis il recourt à Jamblique, dont il cite un passage insignifiant. Il continue par une préface adressée au lecteur chrétien. Il y traite de la Magie, dont il attribue l'invention à Adam, de qui elle passa à Noé, et par la filiation connue à Abraham, Jacob, puis à Azonaces, dont parle Pline l'Ancien. Cet Azonaces fut le maître de Zoroastre, qui fut, selon la plupart des auteurs, le véritable inventeur ou plutôt le rénovateur de la Magie. Il y a trois sortes de Magie, divine, humaine et superstitieuse. Causes qui ont fait tomber la Magie dans le mépris. Ce qu'enseigne la vraie Magie. Quelle forme elle avait dans ses commencements. Les Prophéties ont cessé chez les Juifs. Existe-t-il une Cabale catholique ? Le Christ a établi une nouvelle école de la Magie. Les Apôtres et les disciples ont eu la préférence de l'enseignement magique qui a été donné par le Christ. Il y a beaucoup de secrets dans les écrits des saints Patriarches. L'auteur passe de là aux modernes, Henri Corneille Agrippa, Ægidius ou Gilles de Rome, Gerhrard de Zutphen, Johannes Hagem de Indagine, Jean Reuchlin, Tauler, dominicain, Petrus Galatinus et Franciscus Georgius, tous deux Frères Mineurs ; Marsile Ficin, théologien ; Guillaume Postel, médecin ; Henricus Harphius, théologien ; Pic de la Mirandole ; Marc Antoine Morcenigo.

Au-dessus d'eux tous, il place Petrus Wintzig, de Breslau, médecin, habitant la Moravie, qui s'est appliqué à cette étude avec autant de zèle que de succès, mais qui n'a rien fait imprimer ; seulement il a communiqué ses écrits à Sperber, qui ajoute : « J'ai trouvé en Souabe un gros livre écrit en allemand, dont l'auteur s'appelle Ægidius Gutman ; c'est un commentaire en 24 livres, sur le premier aparagraphe du premier chapitre de la Genèse, sur Dieu créateur et ses créatures les plus éminentes. »

Importance de la Magie. La mépriser, c'est faire preuve d'incrédulité. Exhortation à cette étude. L'auteur propose que les Princes des villes et les particuliers contribuent par des dons à la fondation de Collèges où se réuniront les savants désireux de se livrer aux études dont il s'agit. Ils devront savoir le latin et l'allemand au moins, et, en outre, si cela est possible, le grec et l'hébreu, parce que la Bible a été écrite en ces langues. Pour sa part, il consentirait à fournir le logement et l'entretien nécessaire à quelques personnes qui se voueraient à cette étude, en commun. Mais cela ne donnerait pas de grands résultats ; il faudrait le concours des particuliers, des nobles et non-nobles de la ville et de la campagne. — Quelles seraient les personnes qui consentiraient et seraient les plus propres à vivre en commun pour se livrer à cette étude ? Distinction entre un disciple et un associé. Tous ceux qui désireraient le devenir et recevoir des instructions dans ce but n'auraient qu'à demander chez l'imprimeur l'adresse et le nom de l'auteur du présent traité.

Ecrit en juin 1597.

Après cette longue Préface, voici les titres des chapitres du livre :

1. Du Bien le plus élevé et le plus noble. — 2. Ce qu'est ce suprême et plus noble bien. — 3. De la Sagesse mondaine. — 4. Que la Sagesse mondaine passe pour folie devant Dieu. — 5. Que les Sages du Monde sont souvent reconnus comme très sots, même d'après les règles de leur propre Sagesse. — 6. La Sagesse mondaine est passagère et instable. — 7. De la Sagesse divine en général, et de son origine. — 8. Ce que c'est que la Sagesse de Dieu. — 9. D'où vient la Sagesse de Dieu ? — 10 Que la Sagesse divine est un trésor caché. — 11. Des autres propriétés de la Sagesse divine. — 12. Pourquoi et à quelle fin l'on doit considérer la Sagessedivine. — 13. Quel est celui qui possède la Sagesse divine dans l'Ancien et le Nouveau Testament ? — 14. Si ceux qui la possèdent sont en grand nombre. — 15. Quels sont ceux qui méritent d'arriver à la Sagesse divine ? — 16. Des voies et moyens par lesquels on arrive à la Sagesse divine. — 17. Du quadruple effet du fruit ou utilité de la Sagesse divine. — 18. Ce que l'auteur du présent traité a retiré de profit en particulier dans la connaissance de grands mystères, et ce qu'il en espère en outre. — 19. Preuve que la Sagesse mondaine est tenue pour folie devant Dieu. — 20. Nouvelle preuve que ce qu'enseigne la Sagesse mondaine sur la parole de Dieu et son origine est folie. — 21. Distinction entre la Sagesse divine et la Sagesse humaine. Index des textes de la Bible qui prouvent les assertions de l'auteur.

F° 91 *b*, Règles d'après lesquelles un Disciple de la Magie céleste doit se conduire envers Dieu, envers son maître, envers les autres hommes.

F° 105 *b*, Lois appuyées de citations de l'Ecriture.

F° 109 *d*, Portrait du membre distingué de cette Société tel qu'il est, et conduite qu'on doit tenir à son égard.

666. J. Impens. Historia Veteris Testamenti carmine in compendium contracta. — Lovanii, 1656 ; in-4°.

[J. Impens. Histoire résumée de l'Ancien Testament, en vers.]

IMPENS, moine augustin, dont nous ignorons le prénom, né à Louvain, vivait au XVIIe siècle. Il a écrit les ouvrages suivants :

Næniæ in obitu Illustr. Domini Jacobi Bœnen, Archiepiscopi Mechliniensis. Lovani, typis Nempæi, 1655.

Historia Veteris ac Novi Testamenti carmine in compendium contracta. Ibid., typ. Nempæi, 1656.

Oratio panegyrica Illustr. Eugenio Alberto d'Allamont, Episcopo Ruremondensi, cum poematibus ad eumdem. Ibid., typ. Leonardi Ophoven, 1661.

Exhortatio metrica Studiosis ad bonos mores. Ibid., typ. Ophovii, 1662, et Nempæi, 1662.

Rhetorica Vernulæi compendiata. Ibid., Nempæi, 1662.

Hymnus Hymnorum D. Thomæ Aquinatis paraphrasi metrica expositus. Ibid., typ. Sasseni, 1662.

Planctus amantis sub cruce stantis dolorosæ Virginis Mariæ. Impr. à Louvain, in-4°, 1661, chez Sassen ; en 1663, selon Sanderus.

Pientissimi Ecclesiæ pro defunctis Rythmi, Dies Iræ et Explanatio metrica, in-4°, Ibid., 1666.

Tragœdiæ ; Anglia utriusque fortunæ ab Henrico VIII° usque ad Carolum II^m; Lovani, 1663.

Et diverses autres compositions poétiques ou oratoires.

Ces indications nous sont données par M. Em. VAN ARENBERGH, dans le t. X, col. 11, de la *Biographie nationale*, publiée par l'Académie Royale de Belgique. Cet auteur nous renvoie à FOPPENS (*Bibliogr. Belg.*) II, 985), à MOLANUS (Ed. de Ram, *Historia Lovaniensis*), à SANDERUS (*Chronologia Sacra Brabant.*, II., p. 128), à BETZ (*Histoire de Tirlemont*, t. II, p. 294).

667. Histoire de Flave Joseph. — Rouen, 1656 ; 2 vol., in-folio.

Sur Flavius Josèphe, voir la notice du n° 38, et les n°s 242, 244.

668. Biblia sacra Vulgatæ editionis Sixti V Pont. Max. iussu recognita et Clementis VIII auctoritate edita. — Parisiis, S. Martin, 1656 ; pet. in-8°.

[La Sainte Bible. Edition de la Vulgate selon la recension ordonnée par le Souverain Pontife Sixte V, et publiée sur l'ordre de Clément VIII.]

669. Réponse aux Lettres provinciales contre les Jésuites. — Liége, 1657 ; in-8°.

Voir aussi plus loin, n° 680. Il s'agit sans doute d'une réponse aux *Lettres provinciales* de Pascal, cataloguées seulement au n° 720.

On ne voit généralement dans les *Lettres Provinciales* de Pascal que leur mérite littéraire ; cependant leur apparition n'est qu'une des phases d'une polémique longue et passionnée qui a produit beaucoup d'écrits. Nous ne croyons pas hors de propos de les mentionner ou de les rappeler ici, sans cependant vouloir offrir une bibliographie complète de ce sujet. Nous en empruntons les principaux éléments à l'ouvrage du P. CARAYON, intitulé *Bibliographie historique de la Compagnie de Jésus.*

— N° 3.140. *Responce d'Eusèbe* (le P. PINTHEREAU),jésuite, au théologien de robe courte,sur le sujet du libelle diffamatoire intitulé *Théologie morale des Jésuites* (par Antoine ARNAULD), 1654, in-8° (BARBIER, *Anonymes et pseudonymes*, n° 16.443).

— N° 3.142. *Réponse au P. Annat*, Provincial des Jésuites... touchant les cinq Propositions. S. l., 1654, in-4°.

— N° 3.145. *Le Port-Royal et Genève d'intelligence contre le Très Saint-Sacrement de l'Autel dans leurs Livres, et particulièrement dans leurs équivoques de l'art. XV, de la seconde partie de la seconde lettre de M. Arnauld, quoiqu'il prétende faire passer pour une horrible imposture cette intelligence.* Par le R. P. Bernard MEYNIER, de la Compagnie de Jésus, à Poictiers, 1656, in-4°.

— N° 3.146.*Les Provinciales*,ou Lettres escrites par LOUIS DE MONTALTE à un provincial de ses amis aux R.R.P.P. Jésuites, sur le sujet de la morale et de la politique de ces Pères, Cologne, Pierre de la Valée (D. Elsevier), 1657, petit in-12.

C'est la première édition de ces Lettres en volume. Elles avaient paru séparément depuis le 23 janvier 1656 jusqu'au 24 mars 1657, sans lieu d'impression, ni date, in-4°. Cf. BRUNET, IV, 395.

(Nous n'indiquerons pas ici les autres éditions, qui sont fort nombreuses).

La traduction latine de ces Lettres, due à P. NICOLE, qui prit le pseudonyme de GUILLAUME WENDROCK, parut aussi à Cologne, 1658, petit in-8°.

— N° 3.147. *Réponse aux Lettres Provinciales*, Paris, 1657, in-4°.

Responses aux Lettres Provinciales publiées par le Secrétaire de Port-Royal, contre les P.P. de la Compagnie de Jésus sur le sujet de la Morale desdits Pères (par les PP. NOUET et ANNAT) Liége, 1657, in-12, 1658, 1659, in-12.

— N° 3.148. *Première responce aux Lettres que les Jansénistes publient contre les Jésuites*, in-4° : « Personne ne peut nier », etc.

Lettre écrite à une personne de condition sur le sujet de celles que les Jansénistes publient contre les Jésuites, in-4° : « Puisque vous voulez, etc. ».

Réponse aux impostures des Lettres que les Jansénistes publient contre les Jésuites, in-4° : « Ce n'est pas seulement », autre édition, in-4°.

Seconde partie des Impostures que les Jansénistes publient dans leurs Lettres contre les Jésuites, in-4° : « Celui qui se donne, etc. ».

Lettre escrite à une personne de condition sur la conformité des reproches et des calomnies que les Jansénistes publient contre la Compagnie de Jésus : avec celles que le Ministre Dumoulin a publiées, devant eux, contre l'Eglise Romaine, dans son Livre des Traditions, imprimé à Genève en l'année 1632, in-4° (par le P. NOUET).

— N° 3.150. *Divers écrits, requêtes, factures,* (sic) *et censures, qui ont été faits contre le Livre des Jésuites, intitulé :Apologie pour les Casuistes contre les Calomnies des Jansénistes* ; Paris, 1657, in-8°.

— N° 3.153. *Factum de MM. les Curés de Paris, contre la thèse des Jésuites. Dangereuses propositions de la Morale des nouveaux Casuistes* ; 1659.

— N° 3.155. Bernardi STUBROCKII (Honor. FABRI) Soc. Jesu. *Notæ in notas Will. Wendrockii ad Montalti Litteras...*, Coloniæ,1659, petit in-8°.

670. Jo. MACARII. Abraxas, seu Aristopistus. Acc. Abraxas Proteus exhibita et commentario illustrata a Jo. CHIFLETO. — Antverpiæ, 1657 ; in-4°, fig.

[J. Macarius. Abraxas ou le Parfait Croyant. Et en outre, Abraxas Proteus, selon l'exposition de J. Chiflet et avec ses annotations.]

Sommervogel mentionne (t. II, pp. 11.25-1.139) deux Jésuites de ce nom: Pierre Chifflet, qui vécut de 1592 à 1682 et qui est assez connu pour le nombre et aussi pour la valeur de ses écrits; l'autre, Laurent Chifflet, mort très jeune. Tous deux étaient de Besançon, et sans doute de la même famille que Jean Chifflet, l'auteur du livre mentionné par Peeters Baertsoen.

Jean Chifflet, fils de Jean-Jacques Chifflet, médecin à Besançon, naquit dans cette ville, en 1614, et mourut à Tournay, en 1666. Le P. Niceron, et le P. Le Long, ont cru à tort qu'il avait été avocat, et Foppens s'est aussi trompé en disant qu'il avait été professeur à l'Université de Dôle. Il devint aumônier du Roi d'Espagne Philippe IV, de Don Juan d'Autriche, et de l'Archiduc Léopold, lorsque ces deux derniers furent gouverneurs des Pays-Bas. Il était grand amateur de monnaies et de médailles, et sa collection était célèbre. Ses ouvrages ont trait aux antiquités. L'un d'eux, celui dont il est question ici, a pour titre exact :

Commentarius in librum Johannis Macarii cui Titulus Abraxas, seu Apistopistus (et non *Aristopistus*, qui n'a pas de sens) *quæ est antiquaria de gemmis basilidianis disquisitio* (Commentaire sur le livre de Johannes Macarius qui a pour titre *Abraxas* ou *Apistopistus* (l'homme de foi sans foi ?) ou dissertation sur les gemmes basilidiennes, Anvers, 1657, in-4°). De Smedt, auteur de la notice sur cet écrivain dans la *Biographie nationale Belge* (t. II, p. 250), dit que ses ouvrages portent l'empreinte d'une érudition de bon aloi, et renvoie pour plus de détails à Foppens (*Bibliotheca Belgica*, 2e partie) et à Niceron, *Mémoires*, t. XXV, p. 225.

Ces gemmes basilidiennes étaient des pierres gravées de figures magiques et de lettres cabalistiques, mises en vogue par les Gnostiques, dont Basilide fut un des chefs. Heyne, l'éditeur de Virgile, a écrit quelques opuscules intéressants à ce sujet.

Les *Abraxas* dont il est question dans l'ouvrage de J. Chifflet, sont des amulettes gnostiques. Il nous reste un grand nombre de ces objets ; ce sont généralement des pierres gravées ou des médailles sur lesquelles sont figurés les objets les plus divers, presque toujours avec des attributs ou des formes fantastiques, en sorte que, si l'on peut avec certitude leur attribuer le caractère général d'amulettes, il est malaisé de donner la signification précise de chacune d'elles en particulier.

L'étymologie du mot lui-même est douteuse. Un rabbin savant, Abraham Geiger y voit deux mots hébreux (*Abraxas* ou *abrasax* Ha Brachah, la bénédiction. M. Schwab, non moins instruit et bien au fait du culte et des superstitions des Juifs, y lit les mots *ab*, père, et *barach*, création. Du reste, la question d'étymologie, pour être difficile, n'en est pas plus importante. Mentionnons toutefois l'étymologie numérique, celle qui explique le mot comme un assemblage de lettres formant un nombre; or, le nombre donné par les lettres d'*Abrasax*, et celui que forment les lettres *Mithra* est 365 : si c'est une coïncidence, elle est des plus remarquables, car on sait que Mithra était le Soleil déifié.

La plupart des écrits des gnostiques ayant disparu, nous ne pouvons y chercher des indications. Nous en trouvons quelques-unes dans certains Pères, saint Irénée, Tertullien, saint Epiphane, saint Jérôme, saint Augustin, mais les renseignements qu'ils nous donnent se rapportent aux doctrines des gnostiques plutôt qu'aux objets de leur culte.

Dans un excellent article du *Dictionnaire d'archéologie chrétienne* du P. Cabrol (Paris, 1903), Dom H. Leclercq divise les Abraxas en deux grandes catégories, les supercheries et les obscénités. Les objets appartenant à l'une ou à l'autre de ces caté-

gories, se subdivisent d'après leur origine : 1° *Abraxas* d'origine réellement basilidienne, ou gnostique, 2° ceux dont les figures et les légendes, empruntées à d'autres religions, ont été adaptées aux idées gnostiques ; enfin les *abraxoïdes*, qui sont entièrement étrangers au gnosticisme. Les premiers sont dits d'origine basilidienne, parce que l'Egyptien Basilide, un des premiers gnostiques, les répandit pour propager sa secte. Ils sont répandus dans tout l'Empire Romain.

Les *abraxas* de la seconde catégorie, ou *abraxastes*, empruntent leurs dessins à l'ancienne iconographie égyptienne, si aisément reconnaissable : Anubis, par exemple. Quant aux *abraxoïdes*, leur seule définition les exclut de notre cadre.

Les Abraxas forment une transition matérielle, et en quelque sorte visible, entre la Gnose et la Cabbale ; ce fait est établi, et on ne saurait en méconnaître l'importance, quand on aura lu les conclusions de Dom H. Leclercq :

« Nous retrouvons dans la Kabbale le chiffre total d'*Abraxas*, 365. « Pour réussir dans les opérations de Sortilège, dit le *Sefer Raziel* (Livre de Raziel), il faut prononcer les noms mystiques des planètes et de la terre », et les pierres gnostiques nous donnent fréquemment la devise composée des initiales des planètes. Autre rapprochement : On sait que les Juifs avaient pour usage de remplacer la prononciation du nom de Jehovah par un autre nom ou par une périphrase. Cette restriction s'était étendue du nom même à ses dérivés, et de ceux-ci à des mots qui n'avaient avec eux qu'un rapport indirect. Il en résulta une immense confusion, dont on ne put se tirer que par des artifices mnémoniques. L'importance des étymologies hébréo-kabbalistes pour l'explication future des pierres gravées gnostiques et même de toute la littérature gnostique a été mise en lumière par la deuxième liste du *Vocabulaire de l'Angélologie* de M. Maurice Schwab. »

Voici quelques exemples des pièces et invocations gnostiques qui figurent sur les gemmes ; il est à peine nécessaire d'ajouter que beaucoup de ces inscriptions sont inintelligibles.

« Iao, Abrasas, Adonaï, saint nom, puissances favorables, gardez Vibia Paulina « de tout mauvais démon ».

« Iao, Sabao, Adonaï Semes, Eilam Zurratel Kramma, Camaris... Michael Amora- « rachei, gardez-moi Moeano ».

« Jesus Christus, Gabriel, Ananias, Amen ».

J. Chifflet figure avec honneur dans la longue et riche bibliographie que donne Dom H. Leclercq au cours de son remarquable article. Cette bibliographie remonte jusqu'à Antoine Lebois (*Discours sur les médailles et gravures*, in-4°, Paris, 1579), pour se terminer à M. A. Dieterich (Abraxas, *Studien zur Religionsgeschichte des Spætern Alterthums* [Etude sur l'histoire religieuse des derniers temps de l'antiquité]) in-8°, Leipzig, 1891, qui se termine par le texte d'un ouvrage gnostique.

671. J. Amos Comenii Opera didactica omnia. — Amsterdami, D. Laur. de Geer, 1657 ; 4 tomes in-folio.

[Œuvres didactiques complètes de J. A. Comenius.]

Kloss, n° 227.

Nous empruntons les éléments d'une biographie succincte de Comenius à divers auteurs, et tout d'abord à la grande *Biographie nationale allemande*, qui a commencé à paraître à Leipzig, vers 1873, et qui se continue encore sous forme de suppléments

périodiques. Nous y ajouterons quelques traits recueillis çà et là dans les autres dictionnaires biographiques.

Jean Amos COMENIUS, né le 28 mars 1592, à Nivnitz, en Moravie, avait pour père un meunier qui appartenait à la communion des Frères de Bohême ; son vrai nom était Kommenski, et ce nom était sans doute tiré de celui de la ville voisine de son lieu de naissance, Comnia. Après avoir fait ses études dans les écoles de son pays, puis à l'Université de Heidelberg, il revint dans son pays en 1614, et dès qu'il eut atteint l'âge canonique, il fut ordonné ministre et employé comme professeur à l'école des Frères de Prérau, puis nommé prédicateur et directeur d'école à Fulnek. On était alors au début de la guerre de Trente ans, dont les premiers ravages s'exercèrent en Bohême et en Moravie. Le pillage de Fulnek par les Espagnols à la solde de l'Empire, fit perdre à Comenius tout ce qu'il possédait, surtout ses livres et ses manuscrits. En 1624, il fut en outre privé de son emploi; il trouva quelques ressources dans les fonctions de précepteur chez quelques gentilshommes de son pays, et en profita pour aider ses coreligionnaires et perfectionner ses études pédagogiques. Le premier fruit de ce travail fut un ouvrage écrit en langue tchèque sous ce titre : «*Le Labyrinthe de la Vie et le Paradis du Cœur*» ; cet ouvrage a été publié en allemand, à Berlin en 1787. On y trouve les germes de son système, ou plutôt de la tendance à se tenir en contact intime avec les choses du monde physique, et à chercher leur rapport avec l'Unité immuable. En 1627, lorsque la noblesse protestante eut été bannie de la Bohême et de la Moravie, Comenius émigra en Pologne, avec une partie de sa communauté. Il y retrouva de nombreux compatriotes et coreligionnaires, dont les établissements s'étaient groupés aux environs de Lissa. Il y devint: directeur du Gymnase de cette ville, et publia, en 1631, son livre le plus fameux: la *Janua linguarum reserata*. Il ne se borna pas à l'amélioration des méthodes d'enseignement des langues ; il entreprit encore la réforme de celui des sciences dans son ouvrage *Didactica magna, seu omnes omnia docendi artificium*. Il répondit par l'envoi de cet ouvrage à l'invitation qui lui était faite par la Suède de venir réformer le système scolaire. L'Angleterre lui parut être un terrain plus favorable pour ses idées. Bacon y avait fait une œuvre analogue, et Samuel Hartlib, un Prussien transplanté en Angleterre, avait été un précurseur de Comenius. Hartlib se mit en rapport avec lui, et, sans attendre son consentement, fit imprimer, à Londres, le livre de Comenius intitulé *Prodromus Pansophiæ*, et avec l'encouragement du Parlement, l'invita à venir à Londres, ce qu'il fit en 1641. L'empressement des particuliers et des autorités à favoriser les efforts de Comenius, en lui accordant en quelque sorte des stations d'essai dans divers collèges, ne pouvait toutefois guère aboutir à des résultats durables, car la guerre civile allait éclater. Toutefois Comenius y élargit ses vues et s'y créa des relations utiles ; il s'y lia entre autres avec Dury, peut-être aussi avec Milton, dont l'*Essay on Education*, paru en 1644, et dédié à Hartlib, contient des traces visibles des idées de Comenius. Il s'y lia aussi avec Louis de Geer, riche négociant qui devint son partisan enthousiaste, et l'aida tout au moins à publier ses ouvrages. En 1642, après avoir reçu et refusé une invitation à s'établir en France, il se rendit avec son protecteur, en Suède, à Norkoeping. Le chancelier Oxenstiern et le chancelier de l'Université d'Upsal l'invitèrent à coordonner en un système définitif ses travaux pédagogiques. Dans ce but, Comenius s'établit, en 1642, à Elbing, où il devint pasteur. En cette dernière qualité, il prit part au colloque de Thorn de 1645, mais, en 1646, il fut en mesure de soumettre ses plans à son ami de Geer, et à une commission nommée par l'Université d'Upsal. Il publia, en 1648, à Lissa, son livre : *Novissima linguarum methodus*, puis des livres élémentaires appropriés à son système, le *Vestibulum*, l'*Atrium*, en sorte que ce système devint complet, au moins en ce qui concernait l'enseignement des langues. Il ne put en faire autant pour son projet d'enseignement des Sciences. Le traité de Westphalie avait anéanti son espérance de

retourner en Bohême; il put du moins se rendre en Hongrie auprès du Prince Rakoczy,en 1650. Le fruit le plus important de ce séjour fut son *Orbis pictus*, qui parut en 1657 à Nuremberg,et fut réédité dès 1659. Il retourna à Lissa, et cette ville ayant été détruite deux ans après son arrivée par les Polonais,il perdit une seconde fois tout ce qu'il possédait,et mena, pendant quelques années, une vie errante et malheureuse : on le vit successivement à Brandebourg, à Stettin, à Hambourg. Mais cela n'interrompit point son activité littéraire. Le fils de son ami Louis de Geer, vint à son aide,ce qui lui permit de publier la collection complète de ses œuvres pédagogiques. *Opera didactica*.C'est à cette époque de son existence que se place la publication de son ouvrage « *Lux in Tenebris* »,où on le voit s'abandonner au mysticisme. Ce gros traité in-4°,où il a publié les prophéties religioso-politiques de Kotter, de Mme Poniatowska, et particulièrement de son compatriote Drabik,fut édité une seconde fois en 1665,avec un changement significatif dans le titre qui devint: *Lux e tenebris*.La douleur d'apprendre que son livre était condamné à être brûlé en même temps que le cadavre de son ami Drabik, sous la potence de Presbourg,par l'ordre de l'Empereur,lui fut épargnée ; il mourut en 1670, environ un an avant l'exécution de cet ordre.Deux ans avant sa mort, et afin de mourir en paix avec Dieu, il avait écrit un livre dont le titre indique bien la tendance : « *Unum necessarium, Scire quid sit necessarium in Vita et morte et post mortem,quod non necessariis mundi fatigatus et ad unum necessarium sese recipiens, senex Jo. Amos* COMENIUS, *anno ætatis suæ. LXXVII mundo expendendum offert.* Editum Amstelodami, A. 1668.

Comenius a écrit son autobiographie dans les préfaces des quatre parties de son ouvrage : *Opera didactica.*

Mais jusqu'en ces derniers temps, l article que BAYLE a consacré à Comenius dans son *Dictionnaire* a fait autorité.Remarquons que Bayle apprécie avec une rudesse presque brutale les tendances mystiques de Comenius : « La réformation des écoles, « dit-il, ne fut pas son principal entêtement ; il se « coiffa encore plus de prophéties, « de révolutions, de ruines, de l'Antichrist,de règne de mille ans et de semblables « morceaux d'un dangereux fanatisme : je dis dangereux,non seulement par rapport « à l'orthodoxie,mais aussi par rapport aux Princes et aux Etats. Il recueillit les « visions d'un certain Kotterus, celles de Christine Poniatowska,et celles de Drabicius, et les publia à Amsterdam ».

Selon ADELUNG, Comenius aurait composé quatre-vingt-douze ouvrages.

HŒFER (t. XI,col. 330),renvoie au sujet de Comenius, aux autorités suivantes : BAYLE.— JŒCHER, *Allgemeine Gelehrten-Lexikon*.— ERSCH ET GRUBER, *Allgemeine Encyclopedia*.— ADELUNG, *Geschichte der menschlichen Narrheit* (Histoire de la folie humaine).—HAUBERT, *Historie der Landkarten* (Histoire des cartes géographiques).

Un des ouvrages de Comenius, la *Schola ludus*,paru à Francfort en 1679, nous indique par son seul titre l'esprit de la méthode de Comenius: l'*Ecole est un jeu* : il fallait bien réagir contre la brutalité,la cruauté même des pédagogues de ce temps. Mais Comenius y pousse un peu trop loin son système: L'une des petites pièces qui composent ce recueil,et qui est intitulée : *Mundus artificialis* ((le monde des métiers) a quatre-vingt-six acteurs, qui viennent l'un après l'autre, ou trois à trois,chacun avec le costume et les outils d'un métier qu'il représente,en expliquer en latin les principes et les termes techniques.On s'explique dès lors qu'ADELUNG ait donné une place à Comenius dans son livre sur *la Folie humaine*.Nous empruntons ces détails à la *Biographie* MICHAUD, t. VIII, p. 677.

MORÉRI (III, p. 263) ne se montre pas moins sévère que Bayle ; il nous apprend

en outre, que Comenius avait prédit le commencement du règne de mille ans pour 1672 ou 1673; il mourut juste assez tôt pour n'être pas démenti par l'événement.

Claudio Jannet, dans son ouvrage sur les *Précurseurs de la Maçonnerie* (Paris, in-8°, 1887), attribue une grande importance à Comenius et à sa propagande. Il est certain que les idées humanistes et réformatrices de Comenius avaient un caractère nettement maçonnique, et qu'on a raison de voir en lui, sinon un Franc-Maçon, du moins un ancêtre de la secte.

672. Londinopolis. Historical Discourse of the City of London, and also Westminster, by James Howell — London, 1657 ; in-folio.

[Londinopolis. Relation historique sur la Ville de Londres, ainsi que sur celle de Westminster, par James Howell.]

Kloss, n° 230. Renseignements sur les diverses corporations de Londres, parmi lesquelles celles des Francs-Maçons.

Watt (*Bibliographia Britannica*, t. II, col. 521) nous dit que James Howell naquit dans le Comté de Caermarthen, et qu'il vécut de 1594 à 1666. Cet auteur a beaucoup écrit ; Watt mentionne l'ouvrage en question, en ces termes :

An historical Discourse or Perlustration of the City of London and Westminster, with the Courts of Justice, Antiquities and new Buildings thereunto belonging.) Discours historique ou Description de la Cité de Londres et Westminster, avec les Cours de justice, les antiquités et les nouveaux édifices qui y appartiennent, Londres, 1657, in-f°).

Lowndes (*Bibliographer's Manual*, t. II, col. 1.129) donne sur cet ouvrage des détails plus précis et plus exacts : *Londinopolis, an Historicall Discourse, or perlustration of the City of London, whereunto is added another of the City of Westminster.* (Londinopolis, discours historique ou description de la Cité de Londres, à laquelle est ajoutée celle de la Cité de Westminster, Londres, 1657, in-f°). Il nous apprend que cet ouvrage est tiré en grande partie de Stowe et de ses continuateurs, mais qu'il a du prix parce qu'on y trouve un plan de Londres avant le grand incendie de 1666.

James Howell mérite une biographie un peu moins sommaire que celle que lui consacre Watt dans sa *Bibliographia Britannica*. Sans être un écrivain de génie, Howell fut un auteur laborieux et exact. Né en 1594, dans le Comté de Caermarthen, il vint chercher fortune à Londres, et se fit voyageur de commerce. Il dut à cette profession la connaissance de plusieurs langues modernes, ce qui lui faisait dire : « Grâce à Dieu, j'ai recueilli un fruit de mes voyages, c'est que je puis prier chaque jour de la semaine en une langue différente, et en sept langues le dimanche ». Revenu en Angleterre, en 1624, il se créa des relations et acquit des protecteurs dans le monde politique; il y gagna surtout de faire des dettes, et d'être mis en prison, soit pour ses dettes, soit pour les relations et les intrigues que comportait la politique d'alors. Mais la prison lui donna des loisirs et lui créa des ressources : il y fit des livres : le temps ne lui manqua point pour cela, car il ne fut mis en liberté qu'après la mort de Charles Ier. Il se fit alors le flatteur de Cromwell. Charles II, qui était aussi indifférent au passé des autres qu'au sien propre, créa pour lui la charge d'historiographe royal. Un de ses ouvrages les plus curieux, parce qu'il est entièrement fondé sur son expérience personnelle, a pour titre : *Instruction pour voyager à l'étranger*, Londres, 1640, in-8°. Cet ouvrage a été traduit en français ; c'est un traité allégorique sur l'histoire du commencement du XVIIIe siècle, où l'auteur montre par quelles voies et en combien de temps l'on peut arriver à une connaissance exacte des Royaumes et Etats de la Chrétienté, et parvenir à la connaissance pratique des langues. Dans cet ordre

d'idées, il convient de mentionner une *Grammaire française*, et un *Dialogue* où sont réunis les Gallicismes de son temps.

Ces ouvrages le cèdent beaucoup en importance à ses *Epistolæ Hoelianæ*, recueil de lettres familières domestiques et étrangères, dont la première partie parut en 1645, la seconde en 1647, la troisième réunie aux deux précédentes, en 1650. Ces lettres sont un miroir fidèle de l'époque.

L'article de la *Biographie* de MICHAUD, qui ne dit pas un mot de *Londinopolis*, compense cette omission grave par une anecdote fort curieuse : étant grièvement blessé aux deux mains, et menacé par les chirurgiens d'une double amputation pour éviter les suites de la gangrène déjà déclarée, Howell eut recours à Digby, l'inventeur ou le rénovateur de la cure sympathique, qui faisait ses pansements, non point sur la partie blessée, mais sur un linge imprégné du sang de la blessure. Howell attribua sa guérison à ce bizarre procédé. Le roi Jacques Ier et Buckingham, dont Howell était secrétaire, se montrèrent aussi crédules, Bacon lui-même attesta la réalité de cette guérison. Le P. Athanase Kircher refusa formellement de figurer parmi ces dupes illustres. On trouve des détails à ce sujet dans le recueil de DELEUZE (*Annales du Magnétisme animal*, n° 16, t. XIII.). Howell survécut longtemps à cet accident ; il mourut en 1666.

On trouvera des détails sur lui dans MORERI, t. IV, p. 590 ; MICHAUD, t. XX, p. 72 ; — HŒFER, *Nouvelle Biographie Générale*, t. XXV, col. 314 ; — ce dernier nous renvoie à la *Biographia Britannica*, à l'ouvrage d'ANTHONY A WOOD, *Athenæ oxonienses*, T. II, et au *General Biographical Dictionary* de Chalmers.

FELLER consacre (t. VI, p. 395) quelques lignes assez dédaigneuses à Howell.

673. Mysterium occultæ naturæ (Joseph. Friedr. HAUTNORTHON). — Hamburg, 1657 ; in-4°.

[Le mystère de la nature secrète (par J. F. HAUTNORTHON].

ROSENTHAL (p. 44, n° 621) mentionne un ouvrage dont le titre offre beaucoup d'analogie avec celui de ces articles :

Mysterium occultæ naturæ, d. i. von der herrl. Gabe Gottes, der Steinflüssigen Blumen dess Kleinen Bawerss oder universal Brunquels der Metallen,... eine Allgemeine Medicin zu Rettung von Gebrechlichkeiten. Durch einen Liebhaber der Kœniglichen Chymiæ dess Kunst namen und Anagramma: Harr gewiss vont von Gott. (Mystère de la nature occulte, c'est-à-dire du magnifique présent de Dieu, la fleur astrale du petit paysan, ou source universelle des métaux,... une médecine générale, qui donne la santé aux gens décrépits. Par un amateur de l'art royal de la chimie dont le nom est mis en anagramme comme il suit: *Harr gewissd von Gott)* Hambourg, 1657, 27 feuilles in-12.

Les mots de l'anagramme signifient: « Attends de Dieu une consolation certaine ».

L'ouvrage se termine par une lettre du maître de l'auteur, le Docteur Chorthalassæus (qui est Joh. GRASSOHF) adressée à l'Électeur Ernest de Cologne, 1603.

On ne voit donc pas comment l'ouvrage ci-dessus a pu être attribué à un certain J. Hautnorthon, absolument inconnu.

Nous n'avons pas à revenir sur J. GRASSHOFF, qui a été déjà mentionné nos 386, 552 et 616.

L'ouvrage qui fait l'objet de la présente notice est en allemand. Mais LENGLET DU FRESNOY, reproduisant (t. III p. 61 et suiv.) la liste des auteurs que contient la *Bibliotheca chemica curiosa* publiée en 2 vol., in-f°, par J.-J. MANGET en 1702, Coloniæ Allobrogum, en indique une traduction latine (p. 73, n° 107) sous ce titre : *Ano*

nymi, discipuli Johannis Crassei Chortalassæi, Mysterium occultæ Naturæ, de duobus floribus Astralibus Agricolæ minoris, in ejus arca arcani artificiosissimi contentis.

674. Biblia sacra polyglotta complectens textum hebraicum, chaldaicum, samaritanum, græcum ; versiones vero : chaldaicam, samaritanam, Septuaginta, syriacam, arabicam, æthiopicam, persicam cum Vulgata latina ; una cum appendicibus et tabulis edidit Brianus WALTONIUS. — Londini, 1657 ; 6 tomes in-folio.

[La Bible. Edition polyglotte, comprenant le texte hébraïque, chaldaïque, samaritain et grec, ainsi que les versions chaldaïque, samaritaine, celle des Septante, la syriaque, l'arabe, l'éthiopienne et la persane, avec la Vulgate latine. Publiée avec des appendices et des tables par Brian WALTON.]

Voir, en outre, ci-après, nº 677.

675. Mortes illustres et gesta eorum de Societate Jesu, auct. Ph. ALEGAMBE. — Romae, 1657; in-folio.

[Morts illustres et Actes des membres de la Société de Jésus, par Ph. ALEGAMBE.]

La Compagnie de Jésus a payé un lourd tribut à la persécution, et cette partie de sa carrière a eu ses historiens. L'un des plus anciens et des plus connus est le P. Alegambe.

Philippe ALEGAMBE naquit à Bruxelles en 1592; il passa en Espagne aussitôt après avoir achevé ses études et fut attaché au duc d'Ossuna qu'il accompagna en Sicile. Il entra dans la Société de Jésus en 1613, à Palerme, enseigna la philosophie à Gratz, parcourut l'Europe avec le jeune prince d'Eggemberg, dont il était gouverneur, et passa les dernières années de sa vie à Rome, où il mourut en 1652.

Il fut le premier à donner à sa Société une hagiographie et une bibliographie. Sans doute, il avait été précédé dans la dernière voie par le P. Ribadeneira, mais il voulait être plus complet. Nous ne mentionnerons donc que ses ouvrages d'hagiographie, dont l'un figure ici :

Mortes illustres et gesta eorum de Societate Jesu qui in odium fidei, pietatis, aut cujuscunque virtutis, occasione Missionum, Sacramentorum administratorum, fidei aut virtutis propugnatae, ab Ethnicis, Hæreticis vel aliis veneno, igne, ferro aut morte alia necati, ærumnisve confecti sunt, authore Philippo ALEGAMBE... *Extremos aliquot annos, mortesque illustres usque ad annum* 1655 *adjecit Johannes Nadasi, ejusdem Societatis Jesu* (Morts illustres et actions des membres de la Société de Jésus, qui en haine de leur foi, de leur piété ou de toute autre vertu, à l'occasion de Missions, de l'administration des Sacrements, de la défense de leur foi et de la vertu, ont été mis à mort par les Païens, les Hérétiques ou d'autres, par le moyen du poison, du feu, du fer, et autres, ou qui ont succombé aux souffrances. Ouvrage conduit jusqu'en ces dernières années, et où il a été ajouté des morts illustres jusqu'en 1655, par le P. NADASI, de la même Société ; Rome, 1657 ex-typ. Varesii in-fº, 716 pp. La continuation d'Alegambe commence à la page 652.

Heroes et Victimæ charitatis Jesu, seu Catalogus eorum qui ex Societate Jesu charitati animum devoverunt : ad id expositi et immortui peste infectorum obsequio et charitate, obedientiaque suscepto, Authore Philippo ALEGAMBE. Cet ouvrage a été, comme le précédent, continué et mis à jour par le P. NADASI. Leur

Quis ut Deus ? Dieu premier servi

TOME III N° 7

REVUE INTERNATIONALE

DES

SOCIÉTÉS SECRÈTES

Paraissant le 5 & le 20 de chaque Mois

DEUXIÈME ANNÉE

N° 7 — 5 MAI 1913

ABONNEMENTS { France et Belgique. . . . **20** fr. par an.
{ Etranger . . . . **25** —

Prix du Numéro : **1 fr. 50**

ON S'ABONNE EN FRANCE, SANS FRAIS, DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

EN VENTE :

A PARIS

Bureaux de la Revue
96, Boulevard Malesherbes

Librairie des Saints-Pères
83, Rue des Saints-Pères

Bruxelles
LIBRAIRIE Albert DEWIT

Genève
LIBRAIRIE Vve GARIN

Rome
LIBRAIRIE DESCLÉE et Cie

St-Louis, Mo (*Etats-Unis*)
B. HERDER *Publisher*
17, South Broadway

Vienne
LIBRAIRIE GÉROLD

Prague
LIBRAIRIE TOPI

LIVRAISON DU 5 MAI 1913

SOMMAIRE

PARTIE DOCUMENTAIRE

Certaines questions maçonniques, encore à l'étude, peuvent être traitées à un point de vue différent ; nous croyons utile de faire connaître ces diverses solutions, tout en laissant aux auteurs la responsabilité de leurs articles.

Toute la correspondance, concernant la Revue, doit être adressée à son Secrétaire, M. Victor DESCREUX, **96, Boulevard Malesherbes,** Paris, xvii[e].

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

La table des matières de la 1re année sera envoyée incessamment

LA

FÉDÉRATION ANTIMAÇONNIQUE

Le mois dernier, nous terminions un article à la mémoire du regretté M. de Bessonies par la dernière pensée qui fut, pour ainsi dire, son testament antimaçonnique : « Je voudrais une fédération, qui, laissant à chacun son initiative sur les moyens de la lutte, fît converger contre l'ennemi tous les efforts des antimaçons, sans jamais tirer sur leurs troupes ». Nous ajoutions simplement à ces paroles : « M. l'abbé de Bessonies entrevoyait, dans une communauté d'efforts, la moisson de gerbes dont il fut le semeur. L'union, voilà son suprême désir ! Puisse-t-il, au ciel, séjour de l'harmonie dans l'unité parfaite, en obtenir du Christ, qu'il a si infatigablement servi, la réalisation rêvée. Ce serait le couronnement de son œuvre et le triomphe invincible de l'Antimaçonnerie ».

Ce simple son de cloche annonçait à peine un projet en voie de formation. De fait, aucune démarche officielle n'avait encore été entamée ; mais les quelques intéressés auxquels nous nous étions ouverts se montraient favorables, aussi ne nommerons-nous pas aujourd'hui ces rares confidents. En tout cas, nous avons lieu de nous étonner d'un article paru dans un organe antimaçonnique dans le but évident d'empêcher la fédération. Cet article était au moins prématuré, pour n'en rien dire de plus.

Son rédacteur indique fort justement qu'il ne s'agit pas de fusionner les Ligues et les organes antimaçonniques, mais de les fédérer. Chaque Ligue, en effet, comme chaque périodique, a son caractère spécial et une tactique qui lui est propre. Ainsi, les trois Ligues parisiennes, pour ne parler que d'elles, poursuivent parallèlement et efficacement l'étude logique, documentaire et interna-

tionale de la Maçonnerie. Dans une question aussi complexe et parfois si imprécise, alors que l'organisation moderne de la secte et de ses filiales s'arrête à 1717, mais que ses initiations symboliques, transmises, selon la judicieuse remarque du F.·. Blatin [1], par les alchimistes du Moyen-Age, se rattachent à la Kabbale et aux mystères païens eux-mêmes ; pendant que les loges allemandes sont loyalistes, que les nôtres sont antimilitaristes, bien qu'au fond la Maçonnerie internationale travaille à la révolution sociale, sous la forme arrêtée d'une république universelle, et que tous les Maçons du monde fraternisent dans la défense de la trahison et de l'anarchie personnifiées par les affaires Dreyfus et Ferrer, à ce point que le sort politique de la France, du Portugal, de la Turquie et de la Chine guette l'Espagne, l'Autriche et jusqu'à l'Allemagne et l'Angleterre ; tandis que le Grand Architecte de l'Univers a ses défenseurs plus ou moins convaincus parmi les races anglo-saxonnes ou américaines, et ses détracteurs sceptiques dans nos races latines, mais qu'un bloc infrangible réunit les uns et les autres dans l'attaque du papisme, c'est-à-dire de l'Eglise catholique et de la foi au Christ, il est désirable que les antimaçons orientent leurs travaux d'après leurs aptitudes intellectuelles, leur formation scientifique et leurs préférences littéraires ; et, encore que sur certains points leurs conclusions ne soient pas identiques, la vérité jaillira de ce chaos et de ce choc des documents et des idées, qui convergent d'ailleurs unanimement à l'assaut des sociétés secrètes condamnées par Rome. Les mêmes raisons expliquent naturellement le partage des diverses Ligues. Mais que ces différences deviennent des divisions, que l'effort et le but commun se particularisent jusqu'à l'opposition, sinon jusqu'à l'hostilité, c'est inadmissible en principe, et, dès lors, illicite en pratique. Si les Ligues antimaçonniques sont distinctes, c'est bien ; si elles sont ennemies, c'est mal.

Il se forma dans la première communauté chrétienne de Corinthe des groupements qui exagérèrent, eux ausssi, le principe de la sélection. Saint Paul leur écrivit : « Je vous supplie, mes frères, par le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, d'avoir tous le même langage, et qu'il n'y ait pas de schismes parmi vous ; mais soyez tous parfaitement dans le même esprit et dans le même sentiment ; car j'ai été averti qu'il y a des contestations entre vous ; et je vous parle de la sorte, parce que chacun de vous dit : « Pour moi, je suis à Paul ; et moi, à Apollo ; et moi, à Cephas ; et moi, au

1. Compte rendu du Convent de 1907, p. 367.

Christ[1] ». Un peu plus loin, l'Apôtre ajoute : « Qu'est-ce donc qu'Apollo et qu'est-ce que Paul ? Des ministres de Celui en qui vous avez cru, et chacun d'eux, selon le don qu'il a reçu du Seigneur[2]. » Combien de fois n'a-t-on pas entendu dire : « Moi je suis à Copin-Albancelli ; moi, à l'abbé Tourmentin ; moi, à de Fraville ». Que sont-ils donc ? Des ministres de la cause commune que nous défendons tous, l'Antimaçonnerie, et des chefs de Ligue et d'attaque qui combattent chacun selon le don qu'il a reçu du Seigneur. Aussi le Conseil de Saint-Paul trouve-t-il ici sa rigoureuse application : « Je vous supplie, vous qui êtes des frères d'armes, d'avoir tous le même langage, et qu'il n'y ait pas de schismes parmi vous ; mais soyez tous parfaitement dans le même esprit et le même sentiment ». C'est de ce texte des Epîtres et de son commentaire qu'est née l'idée de la Fédération.

Sans doute, la discussion et la rédaction définitive des statuts fédératifs regardent les Ligues et les organes désireux d'y adhérer, toutefois notre proposition devait apporter une formule initiale. Nous l'avons résumée en deux articles. Le premier contient la promesse d'attaquer la Maçonnerie et les Sociétés secrètes en dehors de tout parti politique. Cet article respecte dans chaque groupement l'autonomie d'organisation, la liberté d'initiative et l'appréciation personnelle des moyens les mieux appropriés à cette lutte antimaçonnique. Le second renferme l'engagement formel de ne jamais attaquer les Ligues ou les organes fédérés, ni les membres qui en font partie. Enfin, le Comité fédératif devrait être composé de personnes étrangères aux discordes d'hier, pour qu'il n'en soit plus question demain.

Ce simple exposé obtint la chaude approbation des quelques évêques à qui nous avions eu occasion d'en parler, et de prélats romains très compétents en cette matière. L'un d'eux, qui occupe une situation importante, nous écrivait de Rome, le 15 mars dernier :

« Je serais enchanté de vous revoir : naturellement, nous causerions à notre aise des affaires qui nous intéressent, en commençant par votre projet du Comité fédératif.

« L'utilité absolue de ce projet n'est pas à discuter ; seulement je ne vois pas clair comment surmonter des difficultés pratiques qui surgiront plus des hommes que des choses, et qui, par conséquent, sont d'autant plus dures à vaincre. Si vous supprimez mentalement les groupements et les partis (bons ou mauvais, ce n'est pas le cas d'en parler ici), qu'est-ce qu'il vous restera à fédérer ? Ma demande est sans malice ; je demande parce que je ne puis répondre positivement : je n'ai qu'une impression : elle n'est pas optimiste.

1. *Ad Corinth* I, 10 - 12.
2. *Ad Corinth*, III, 4, 5.

« Mais il faut tenter, sans doute. Les statuts pourraient prudemment se contenter des deux articles fixés dans votre lettre, et qui pourraient être conçus ainsi : 1° engagement des Ligues fédérées de combattre systématiquement la Secte et les sectes au point de vue religieux, social et national, en dehors des partis ; 2° l'engagement des mêmes Ligues d'éviter les polémiques entre leurs membres et de remettre tout différend au jury d'honneur de la Fédération.

« Peut-être, serait-il bon d'y ajouter un article fixant l'engagement des Ligues fédérées à ne rien faire ou dire qui soit contraire à la foi, à la discipline et au sentiment catholiques.

« Je me suis permis de jeter ces pensées sur le papier pour vous montrer combien je m'intéresse à votre entreprise ».

Au reçu de cette lettre, nous ne pensions pas qu'elle nous précisât une prophétie à date si rapprochée par ces paroles : « les difficultés pratiques devront surgir plus des hommes que des choses ». L'article auquel nous faisons allusion, est bien plus, en effet, un plaidoyer *pro persona* que *pro domo*; c'est l'impression de tous ceux qui nous en ont parlé.

Eh bien ! cet article de sept colonnes de récriminations est la preuve la plus irréfutable de la nécessité d'une entente, que notre projet de fédération peut seul réaliser ; à condition, bien entendu, qu'on oublie le passé, au lieu de le ressusciter au premier appel de conciliation.

On peut nous demander : Pourquoi cette fédération ? Nous répondrons : Pour combattre la Maçonnerie.

Si jamais l'axiome : « l'Union fait la force » doit être rappelé, c'est bien dans la lutte soutenue par les antimaçons. Ils s'attaquent à une force mondiale qui leur donne le superbe exemple de la plus rigoureuse discipline, de la plus résistante cohésion, de la plus indissoluble union, et dont les divergences, bien moins profondes qu'on ne le croit, disparaissent immédiatement lorsqu'il s'agit de ruiner les forces sociales. Or, la petite armée qu'on leur oppose, oublieuse de la parole divine : « Tout royaume divisé contre lui-même sera dévasté [1] », commencerait par s'émietter en groupes dissidents, en bataillons épars, en tirailleurs séditieux ? Le simple bon sens nous dit que les meilleures bonnes volontés seront vite paralysées, que le public sera dérouté, et que la suite de l'anathème du Sauveur se vérifiera : « Une maison tombera sur une autre maison »[2]. Tôt ou tard, une Ligue tombera sur une autre Ligue, et, alors que déjà le bien qu'elles devaient faire est trop souvent compromis, elles disparaîtront finalement, victimes de lamentables

1. Luc, XI, 17.
2. id.

agressions, dans l'abîme qu'elles auront creusé elles-mêmes. Avouons-le, ce serait chose étrange de voir la Révolution, aux mains de la Maçonnerie, user dans son incessant labeur des procédés anti-révolutionnaires d'autorité et d'ordre, et la Contre-Révolution, aux mains de l'Antimaçonnerie, fonder son œuvre sur les procédés révolutionnaires de désunion, d'antipathie et de désordre, quand l'unique chance de succès, surtout pour de telles minorités, est dans la conformité de pensée, de but et d'action.

Au reste, ces lumineuses vérités sont généralement admises, et le nœud de la question n'est pas là : il est, disons-le franchement, dans l'héroïque nécessité du pardon qu'imposerait toute fédération. Or, les groupements antimaçonniques, nous objecte-t-on, ne sont pas encore des communautés religieuses tenues au plus parfait.

Nous sommes loin de nier que la fédération ne peut avoir, dans les circonstances actuelles, d'autre base que l'oubli et le pardon, réclamés d'ailleurs à tout chrétien qui récite sincèrement cette demande du *Pater :* « Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés ». Cette prière, on le voit, n'a pas été formulée pour les seules communautés religieuses qui font le vœu du plus parfait, et elle oblige les antimaçons en tant qu'ils sont chrétiens.

Mais, faut-il donc être chrétien pour être antimaçon ? Assurément ; et nous poserons, à notre tour, cette question : Les antimaçons ne doivent-ils pas former, avant tout, un groupement catholique ? La réponse relève de leur conviction et de leur idéal. Or, leur conviction s'appuie sur ce que la Maçonnerie s'appelle la Contre-Eglise ; donc cette conviction affirme qu'ils se constituent les défenseurs de l'Eglise en face de son irréductible ennemie qui ne désarmera jamais. Leur idéal est de détruire, dans les Sociétés secrètes, l'armée du mal ; donc ils s'enrôlent dans l'armée du bien, et puisqu'ils prennent part à ce qu'ils nomment à bon droit l'éternelle lutte du Christ et de Satan, ils deviennent les soldats de l'Eglise au premier chef, le corps de choix, l'avant-garde toujours composée des meilleures troupes. Ainsi, la conviction et l'idéal de l'Antimaçonnerie en font une élite qu'une foi plus profonde et plus militante rend impatiente de se mesurer corps à corps avec la Maçonnerie, opposant au franc-maçon le franc-catholique, c'est-à-dire le catholique de combat et de pratique, capable de donner à son heure le grand exemple chrétien : l'exemple du pardon. L'Evangile nous enseigne que le Christ Jésus n'est pas venu pour détruire, mais pour parfaire toute chose, et résumer de la sorte la loi et les prophéties dans le précepte, à peine soupçonné avant lui, de la charité. « Je vous de-

mande, dit-il à ses Apôtres, de vous aimer comme je vous ai aimés; car on vous reconnaîtra pour mes disciples si vous vous aimez les uns les autres[1] ». Voilà le vrai, l'unique signe du chrétien. Or, quand on se sent, encore une fois, assez de cœur pour combattre à visage découvert la Contre-Eglise, l'armée du mal, Satan lui-même, car toute la lutte est là, et ceux qui ne s'en rendent pas compte sont des aveugles, il faut donner l'exemple de la vie chrétienne, autrement il y aurait contradiction entre nos actes et la cause dont nous arborons le drapeau.

Telle est la genèse de notre Fédération antimaçonnique, dont nous n'avions nullement l'intention de parler ici avant que l'essai périlleux en fût tenté. Il a fallu le coup de théâtre d'un article inattendu pour nous y forcer. Notre idée cependant n'est pas d'hier, et nous avions l'espoir d'en avoir déjà semé le germe naissant en terminant le premier article de notre *Revue*, le 15 janvier 1912, par ces paroles: « C'est notre invincible conviction que nos ennemis seront seulement terrassés le jour où une organisation forte comme la leur, dégagée de la politique et supérieure aux partis, ambitieuse du bien comme la Société Secrète est insatiable du mal, se dressera devant eux, leur disputant pied à pied les conquêtes qu'ils ont faites, les biens qu'ils ont volés, les institutions qu'ils ont gangrenées, les âmes qu'ils ont aveuglées, la patrie qu'ils ont trahie, l'Eglise qu'ils ont reniée. Si nous ne formons pas cet organisme vivant, c'est aujourd'hui la honte, et demain, la ruine; si nous rassemblons au contraire ces trois cents soldats de Gédéon, c'est la victoire; car jamais les francs-maçons ne tiendront en face des francs catholiques ».

LA RÉDACTION.

1. JEAN, XIII, 34, 35.

LES IDÉES MAÇONNIQUES

AU

CONVENT DE 1912

Sommaire. — Avant-propos. — I. Généralités. — II. La Politique. — III. L'Ecole. Défense laïque. — IV. La Famille. — V. Criminalité juvénile. — VI. La Morale individuelle. — VII. La Contre-Eglise et l'Eglise. — VIII. Anarchie. — IX. Révolution. — X. Socialisme et Syndicalisme. — XI. La Propriété individuelle. — XII. Préparation à la reprise sociale : enquête maçonnique. — XIII. Propagande et Filiales de la Franc-Maçonnerie. — XIV. Recrutement maçonnique. Loges d'Adoption.

AVANT-PROPOS

Les Loges de la Fédération du Grand Orient de France ont envoyé leurs délégués à Paris, pour l'Assemblée générale annuelle, au mois de septembre dernier. Les réunions ont eu lieu du 16 au 21. Le Compte rendu officiel vient de paraître sous ce titre :

Grand Orient de France. Suprême Conseil pour la France et les possessions françaises.

Compte rendu aux Ateliers de la Fédération des Travaux de l'Assemblée générale du 16 au 21 septembre 1912.

Ce compte rendu n'est pas destiné à être publié.

Comme cette dernière mention a pour but de soustraire ce gros volume in-8° de 500 pages au dépôt légal, nous avons cru utile d'en

extraire, pour les lecteurs de la *Revue*, un choix d'idées, parmi celles qui furent exprimées par les FF.·. dans les différentes discussions qui ont eu lieu.

Nous ne donnons donc pas une histoire ou un résumé du Convent de 1912, mais simplement un choix de pensées intéressantes à connaître et à retenir. Les chiffres placés entre parenthèses indiquent la page du *Compte rendu officiel*.

I. — Généralités

Le *Compte rendu* débute ainsi :

Conformément aux articles 24 de la Constitution et 198 du Règlement général, l'Assemblée générale du G.·. O.·. de France, régulièrement convoquée par pl.·. en date du 1er avril 1912, s'est réunie, 16 rue Cadet, à Paris, le lundi 16 septembre 1912, à neuf heures du matin.

Les travaux sont ouverts au 3e degré par le F.·. *Debierre*, président du Conseil de l'Ordre, assisté des membres du Conseil de l'Ordre qui siègent à l'Orient (p. 1).

Comme on le voit, l'Assemblée est une tenue maçonnique au grade de Maître. Les travaux sont suspendus à la fin de chaque séance ; ils seront clos seulement le 21 septembre, après le banquet rituélique d'ordre.

Le F.·. Bouley, 33e, membre du Conseil de l'Ordre, Grand Commandeur du Grand Collège des Rites, Délégué de la L.·. *Les Admirateurs de l'Univers*, O.·. de Paris, a été élu président de l'Assemblée par 322 voix sur 372 votants.

Les FF.·. Courcenet et Dupré, membres du Conseil de l'Ordre, faisant respectivement fonction de Grand Expert et de Maître des Cérémonies, conduisent le F.·. à l'Orient, où il prête son obligation (p. 14).

Nous ne nous étendrons pas sur la formation des commissions, les noms des LL.·. et de leurs délégués, les élections des officiers, etc.

Parmi les excuses, nous trouvons ce curieux et triste renseignement, concernant l'armée :

Le F.·. Humblot, *rapporteur de la Commission des grâces et des dégrèvements* : — Mes FF.·.. la Commission a été saisie de cinq demandes d'exonération d'amende émanant de Loges qui n'ont pas été représentées à l'Assemblée générale de 1911... En second lieu, se présente la demande de la L.·. *Marceau*, O.·. de Paris. Le pouvoir de son délégué n'a pu lui être régulièrement remis par suite de l'absence des Officiers de cet At.·.. La plupart des membres de cette Loge appartiennent à l'armée et sont, à cette

époque de l'année, absents pour raisons de service. D'ailleurs, le délégué de cet At∴, qui est présent cette année, est venu donner à la Commission toutes les explications désirables, et la Commission vous propose d'accorder à cette jeune Loge l'exonération sollicitée.

Adopté sur conclusions conformes du F∴ Orat∴.

Le délégué de cette Loge militaire est le F∴ Michel-Lévy ! (Cf. p. 3).

Etait-il signataire du vœu suivant présenté par un certain nombre de FF∴ et renvoyé par l'Assemblée générale au Conseil de l'Ordre ?

Le Convent de 1912, profondément ému par l'œuvre de réaction que poursuit depuis huit mois l'administration de la Guerre, invite le Conseil de l'Ordre à défendre énergiquement les officiers républicains et francs-maçons persécutés, et à prendre toutes mesures utiles pour assurer dans l'armée et la marine le triomphe de l'esprit laïque et démocratique (p. 91).

Constatons que l'accord ne règne pas toujours entre Francs-Maçons, et que la discussion a été souvent orageuse. Sans nous occuper de ce qui a déjà été relevé par la presse antimaçonnique à ce sujet, voici quelques déclarations officielles à retenir ;

Le F∴ Bon : — Quoique cet après-midi on ait beaucoup échangé de baisers Lamourette et qu'on ait dit être d'accord sur tout, il faut vous persuader qu'en effet nous ne sommes d'accord sur rien (p. 170)... Sachez qu'il est peu d'idées exposées par le F∴ Bachelet sur lesquelles je n'aurais d'objections à faire, et nous sommes du même parti (p. 173).

Le F∴ Bouley, *président* : — « Je vous remercie de la façon dont vous avez rendu ma tâche facile par l'esprit maçonnique, la sagesse de vos résolutions, le calme même de vos délibérations... (*Oh ! oh !*). Je maintiens le mot... et s'il s'est parfois produit de petits bruits, je ne m'en plains pas ; nous ne serions pas des Français si nous ne montrions pas quelque chaleur dans la discussion. Aussi, ne regrettons rien... » (*Discours au banquet d'ordre* (p. 467).

Le passage suivant montre de quel esprit autoritaire sont animés les dirigeants de la Secte, qui ont toujours à la bouche les mots de liberté, égalité et fraternité :

Le F∴ Tinière, *rapporteur* : — L'année dernière déjà, nous avions demandé la nomination d'une Commission permanente pour étudier les dossiers...

Le F∴ Bouley, *président* : — La Commission permanente, c'est le Conseil de l'Ordre ; par conséquent, l'Assemblée renvoie la question au Conseil de l'Ordre (p. 432).

Le Compte rendu se contente d'indiquer qu'une discussion a eu lieu sur les « fuites » ou indiscrétions dont se plaignent les Francs-Maçons. Mais il ne fournit aucun détail sur cette partie de la séance du lundi 16 septembre, qui a, paraît-il, été particulièrement orageuse.

La déclaration suivante nous renseigne sur une des causes de ce silence :

Le F.·. POINOT : — Nous n'aimons pas le scandale en Maçonnerie ; toutes les fois qu'un F.·. s'est rendu coupable d'un délit maçonnique, nous cherchons autant que possible à obtenir qu'il disparaisse de nos At.·. sans bruit, sans scandale, et, quand il donne sa démission, nous croyons que tout est pour le mieux et qu'il n'est pas nécessaire de faire entrer la justice maçonnique en fonction... (p. 29).

Bien que cela ne fasse pas partie du *Compte rendu* du Convent, nous croyons intéressant de reproduire le document suivant, publié par l'abbé Tourmentin dans la *Franc-Maçonnerie démasquée* du 25 mars 1913.

ANNÉE 1913 (E.·. V.·.)

CIRCULAIRE N° 1

Sceau du G.·.O.·.

OBJET :

Au sujet d'un incident au Convent de 1912

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

GRAND ORIENT DE FRANCE

SUPRÊME CONSEIL

pour la France et les Possessions Françaises

O.·. de Paris, le 8 Janvier 1913 (E.·. V.·.)

LE CONSEIL DE L'ORDRE aux Loges de la Fédération du Grand Orient de France.

S.·. S.·. S.·.

TT.·. CC.·. FF.·.,

Nous avons la faveur d'appeler votre attention sur un incident qui s'est produit à l'Assemblée générale de 1912, au cours d'une interpellation adressée au Conseil de l'Ordre, par le délégué de la L.·. *Les Rénovateurs*, O.·. de Paris, « sur les fuites dans la Maçonnerie ».

Cette interpellation fut clôturée par l'ordre du jour suivant (adopté à l'unanimité moins une voix) :

« Le Convent,

« Confiant dans le Conseil de l'Ordre et dans le Secrétariat général, passe à l'ordre du jour. »

Mais, au cours de ses explications, le Président du Conseil de l'Ordre annonça à l'Assemblée Générale que le personnel du Secrétariat général du Grand-Orient de France, mis directement en cause au sujet des fuites et indiscrétions, avait résolu de traduire ses accusateurs devant la justice maç.·..

C'est de la suite donnée à cet incident que nous désirons vous parler aujourd'hui, puisque les accusations ont été portées devant les délégués de toutes les Loges de la Fédération.

La plainte fut déposée entre les mains du Vén.·. de la L.·. *Les Rénovateurs*. Et, après avoir comparu devant le Comité de conciliation de cet At.·., — mais en dehors de celui-ci, — les parties en cause (plaignants et inculpés) ont arrêté et signé l'accord suivant :

Au cours de la discussion très vive qui s'engagea entre les accusateurs et les accusés, il parut, tout d'un coup, aussi bien aux uns qu'aux autres, qu'il y avait, comme cause originaire de toute cette affaire, un malentendu initial considérable.

Le Vén.·. et l'Orat.·. faisant valoir en outre que, seuls, les ennemis de la Maç.·. profiteraient du procès, alors que la Maç.·. elle-même n'en tirerait aucun avantage, les inculpés décidèrent d'exposer loyalement à leurs accusateurs les mobiles qui les avaient fait agir.

Les inculpés, ayant trouvé un photographe chez lequel s'accumulaient des documents maç.·. qui leur parurent de la plus haute importance, firent, dès le lendemain de leur découverte, les démarches qui leur semblèrent nécessaires et suffisantes pour mettre au courant des fuites le Conseil de l'Ordre et le Secrétariat général du Grand-Orient.

Mais il est reconnu aujourd'hui que ni le Conseil de l'Ordre, ni le Secrétariat du Grand-Orient ne furent mis au courant des découvertes des inculpés.

Ces derniers, ignorant cela, exaspérés par un silence qui leur paraissait incompréhensible, ne concevant pas le mépris où l'on semblait tenir leurs efforts en temps et en argent pour découvrir les coupables, décidèrent de casser les vitres et d'exposer à la Maç.·. tout entière, avec une brutalité qu'ils reconnaissent exagérée mais voulue, ce qu'ils pensaient être la négligence et l'indifférence de ceux qui sont à la tête de notre Ordre.

C'est alors que, tant dans une réunion plénière de juillet qu'au Convent dernier, ils portèrent des accusations qu'ils reconnaissent volontiers avoir eu le tort de personnaliser.

Les inculpés déclarèrent loyalement au F.·. *Vadécard* qu'ils n'avaient aucune preuve palpable que les documents qu'ils avaient vus provenaient du Secrétariat général, et qu'ils n'avaient accusé son personnel qu'avec l'idée de secouer ce qu'ils croyaient être l'indifférence des dirigeants de la Maç.·..

Ils donnèrent au F.·. *Vadécard* leur parole maç.·. que, sans le fameux malentendu initial, ils l'eussent prévenu un des premiers des fuites sur la trace desquelles ils avaient été mis.

De leur côté, le F.·. *Vadécard* et le personnel du Secrétariat, qui avaient été tenus dans l'ignorance complète des démarches des inculpés, avec une indignation fort compréhensible, protestèrent contre ceux qui, sans preu-

ves, les prenant, suivant l'expression des inculpés eux-mêmes, comme « bouc-émissaire », se permettaient de porter contre eux des accusations aussi graves et dénuées de fondement.

Ils comprennent la colère des FF.·. inculpés, mais ne conçoivent pas que ces derniers aient pu se permettre de porter atteinte à leur honorabilité et leur dévouement maç.·..

Il ne s'agissait plus, pour les inculpés, en présence du malentendu qui a été malheureusement la cause de toute cette affaire, que de reconnaître qu'ils avaient eu tort de porter des accusations aussi graves contre le Secrétariat général, et d'en exprimer leurs regrets, ce qu'ils firent incontinent.

Les accusés proposèrent au F.·. *Vadécard*, qui accepta, d'unir désormais leurs efforts, au lieu de se déchirer mutuellement pour le plus grand dommage de la Maç.·.. Ils lui soumettront tout ce qu'ils posséderont de documents, et mettront à sa disposition toutes les possibilités mises à leur portée de découvrir la source des fuites.

Les uns et les autres agiront ainsi en vrais Maçons, pour lesquels les questions d'amour-propre passent après le devoir maç.·. et l'intérêt de l'Ordre.

En présence de l'attitude maç.·. des inculpés et plus encore à cause du fameux malentendu, les plaignants, soucieux, eux aussi, des intérêts généraux du Grand-Orient de France, ont déclaré accepter les propositions des inculpés qui reconnaissent si loyalement leurs torts, et retirer leur plainte.

Ce très regrettable incident se trouve donc aujourd'hui définitivement et heureusement clos.

Veuillez agréer, TT.·. CC.·. FF.·., l'assurance de nos sentiments fraternellement dévoués.

Le Président du Conseil de l'Ordre,
DEBIERRE.

Les Vice-Présidents,
MARCEL SEMBAT, MOLLARD.

Les Secrétaires,
COURCENET, BACHELET.

Le Garde des Sceaux,
TINIÈRE.

La majorité de la Chambre, qui est aux ordres de la Franc-Maçonnerie a refusé de prendre des mesures pour enrayer le fléau de l'alcoolisme, pour raison électorale. Au Convent, où cela n'engage à rien et doit rester secret, on dit :

Le F.·. BRUNET : — Alcoolisme et capitalisme sont deux facteurs inséparables, parce que le jour où les travailleurs fuiront l'alcoolisme, le capitalisme aura vécu... (p. 129).

Enregistrons, afin de ne pas la laisser perdre, cette perle philosophique aussi contraire aux données de la science que niaisement maçonnique.

Le F.·. MARTIN : — L'homme est, dans toute la force du terme, de l'activité incarnée, du travail incorporé.

Il a fallu des centaines de siècles de tâtonnements, d'apprentissage, à l'ancêtre velu, dont on a retrouvé le crâne bestial, dans les limons du Néanderthal, et l'industrie primitive, dans les sables de Chelles, pour devenir l'habile ouvrier intellectuel et manuel d'aujourd'hui. A chaque génération, les organes et les facultés de l'homme ont été perfectionnés par le travail (p. 346).

Le F.·. Sembat, qui est peut-être, à l'heure actuelle, l'homme le plus remarquable de la Franc-Maçonnerie du Grand-Orient, et qui, en tout cas, dépasse de beaucoup la moyenne intellectuelle de tous les politiciens des Loges, aime à rendre justice à ses adversaires, surtout lorsque la question religieuse n'est pas directement en jeu :

Le F.·. Sembat : — Il y a une crise d'idées, crise d'idéal, crise d'enthousiasme (*Très bien !*). A certains moments, il semble que l'enthousiasme soit passé de notre camp dans le camp de l'adversaire,et, quand on lit des journaux comme *L'Action française*,et que l'on suit l'action des Camelots du Roi, on se demande si ces gens-là ne sont pas animés à l'heure actuelle d'un enthousiasme plus agissant et d'un esprit de sacrifice qui leur donne un élan supérieur à celui qu'on peut trouver dans les milieux révolutionnaires, dans les milieux libres-penseurs, dans les milieux syndicalistes et dans les milieux socialistes.

Il n'y a pas à nous effrayer, mais bien à regarder cela de près... (p. 414, 415).

II. — La Politique

La Franc-Maçonnerie est-elle une association politique ? — Il n'y a pas à en douter, disent tous les profanes. Ce n'est pas exact, répondent les membres de la Secte ; écoutez plutôt ce qu'a dit le Grand Maître au F.·. Bouley, après l'élection de celui-ci à la présidence de l'Assemblée :

Le F.·. Debierre : — Je suis d'autant plus heureux de vous en féliciter que ce n'est pas à un homme revêtu d'un mandat politique que nos FF.·. ont confié le maillet de la présidence de l'Assemblée. Souvent, même auprès des Maçons, le mandat politique apparaît comme un mirage. Ils accordent leur confiance à des hommes politiques,parce qu'ils sont des hommes politiques,et ils ne regardent peut-être pas suffisamment derrière le parlementaire pour voir le caractère du Maçon lui-même. (*Applaudissements*) (p. 14).

Il est vrai que le même Président du Conseil de l'Ordre disait, quelques jours plus tard, au banquet de clôture :

Le F.·. Debierre : — Si les Francs-Maçons font de la politique, c'est de la politique générale ; mais constamment ils élèvent leurs âmes au-dessus

des partis politiques et les dominent tous par la grandeur même de leur idéal de liberté, de justice et de fraternité (*Applaudissements*) (p. 471).

Notons en passant cette déclaration du même F.·.:

S'il eût été donné à quelques-uns des adversaires fanatiques de la F.·. M.·. qui se complaisent tous les jours à dénaturer son caractère, d'assister aux travaux de l'Assemblée...,ils eussent dû avouer, à la condition qu'ils soient des hommes de bonne foi et de sincérité, que les FF.·. Maç.·. ne sont pas ce que l'on se complaît à dire au sein du monde clérical et réactionnaire... (p. 470).

Est-ce que le Grand Orient de France, après être devenu association déclarée, compte inviter la presse cette année?

Quoi qu'il en soit, continuons à nous instruire sur la Franc-Maçonnerie, afin d'être mieux à même de la comprendre.

Le F.·. Bédarride : — Nous ne sommes ni syndicat, ni comité politique, ni société de secours mutuels, nous sommes nous-mêmes, nous sommes l'association qui doit travailler à l'amélioration de soi-même et des autres, ce qui ne consiste pas à regarder au fond d'une cave les événements, ni à être une parlotte politique ou un club, ni à entraver l'action parlementaire ou politique en jouant à être un parlement au petit pied (p. 83).

Le F.·. Sembat : — Si l'on désire que la Maçonnerie ne verse pas dans la politique ou, plus précisément, dans les préoccupations électorales et ne se confonde point avec les Comités électoraux, il ne suffit pas de médire de la politique, il faut, pour détourner nos Ateliers d'un mauvais travail, leur en proposer un autre, un bon travail qui soit vraiment leur travail propre (p. 408).

Et, afin de démontrer que la Franc-Maçonnerie n'est pas une Association politique, le Convent étudie... la Revision de la Constitution de 1875. Les déclarations suivantes ont été apportées au nom de la *Commission des Etudes politiques et sociales :*

Le F.·, Lucien Victor-Meunier, *rapporteur* : — Il y a, à l'heure actuelle, dans la Franc-Maçonnerie du Grand-Orient de France, quasi-unanimité pour reconnaître que l'organisme constitutionnel fabriqué par l'Assemblée de Versailles, doit être plus ou moins modifié et transformé (p. 233)... 44 L.·.demandent une assemblée unique.70 L.·.,deux Chambres.En ajoutant des LL.·. qui se sont prononcées l'année dernière, on a 75 contre 53... (Cf. p. 237).

Les partisans du principe de l'unité parlementaire... déplorent l'absence totale de « réalisations » depuis la grande loi libératrice de Séparation entre les Eglises et l'Etat, et s'indignent avec juste raison, que rien ne sorte plus des délibérations d'un Parlement dont le niveau intellectuel et moral semble

s'abaisser de jour en jour,et qui se démène lamentablement dans l'incohérence et dans le vide (p. 238)...

Quant aux prétendus services rendus par le Sénat à la République, il n'y a là qu'une légende,à laquelle les faits infligent le plus formel démenti. Nous mettons très courtoisement et très fraternellement nos contradicteurs au défi de dire par quel acte politique, par quelle initiative le Sénat, au cours des crises que la République a déjà traversées, a concouru efficacement à la défense des libertés républicaines. Pendant le boulangisme, le rôle du Sénat a été nul ; son opposition aux agissements du syndicat qui s'était constitué pour exploiter la chance du « brave général » a été purement platonique, passive. Pendant l'affaire Dreyfus, le Sénat est descendu aussi bas que la Chambre elle-même; pas une lâcheté qu'elle n'ait commise,qu'il n'ait commise à son tour ; comme elle, il s'est couvert de honte. Voilà la vérité. Lors du boulangisme, il a laissé faire ; lors de l'affaire Dreyfus, il a aidé à mal faire ; ici, témoin inerte, là, complice (p. 240)...

Dix ateliers, dont les communications ont été transmises à la *Commission des Etudes politiques et sociales* émettent le vœu que des mesures soient prises pour défendre la République contre un coup d'Etat, un coup de force possible.

Ce sont les Loges :

Conscience et Volonté (Paris); *Les Zélés Philanthropes* (Paris); *Philanthropie et Progrès* (Cosne) ; *Les Amis solitaires* (Meaux) ; *Egalité-Travail* (Montpellier) ; *La France Démocratique* (Nice) ; *La Parfaite Egalité* (Tain-Tournon) ; *L'Harmonie Sociale* (Toulouse) ; *Les Maçons Réunis* (Sidi-Bel-Abbès); *La Réunion* (Toulon) ; celle-ci appelant plus particulièrement l'attention du Conseil de l'Ordre et de l'Assemblée Générale sur les menées royalistes (p. 242)...

L'Assemblée Générale de 1912..... décide de laisser cette question sous le maillet, et invite les Ateliers de la Fédération à poursuivre leurs études et leurs discussions dans le but de rechercher la meilleure méthode à suivre pour entourer la République d'institutions républicaines qui porteront l'activité démocratique à son maximun d'intensité et, en favorisant l'éclosion dans ce pays de mœurs vraiment républicaines, ruineront à jamais les espérances qu'ose concevoir encore la réaction militariste et cléricale ». Adopté (p. 243).

Un autre délégué, le F.·. Bachelet, s'écrie mélancoliquement :

Voilà plus de quinze ans que le parti radical est au pouvoir et nous attendons toujours la réalisation du programme qu'il s'était tracé, même avant que la République ne soit instituée... (p. 165). (*Applaudissements et Rumeurs*).

Le F.·. Silvy, G.·. Or.·. de la G.·. L.·. de F.·., dit, au banquet :

Je ne vois pas,pour ma part, l'avenir en beau; je vois un mouvement de réaction se dessinant; je vois un nouveau cléricalisme perçant derrière la

séparation des Eglises et de l'Etat; je vois un mouvement à droite, il faut bien le dire, encouragé soutenu par ceux qui jadis étaient nos amis (*Applaudissements*)...

J'espère, pour ma part, mes F F.·., que nous ne reverrons ni les jours sombres de la Restauration, ni les jours honteux du Second Empire; mais prenez garde : nous reverrons peut-être les jours à redouter d'un ordre plus ou moins moral ou d'un Mélinisme quelconque (p. 482).

Notons, à titre de mentalité maçonnique, que le F.·. Silvy, si je ne fais pas une confusion de personnes, appartient à une famille bonapartiste et a été candidat boulangiste dans le quartier de la Plaine-Monceau.

III. — L'École, Défense laïque

Au point de vue de l'enseignement, voici deux déclarations auxquelles tout le monde souscrira, c'est une très juste critique des programmes introduits par les maîtres du jour ; la Franc-Maçonnerie peut, en effet, faire son *mea culpa*, des résultats obtenus :

Le F.·. Tinière : — On ne peut qu'exprimer le regret que la tendance actuelle soit d'accumuler, sans un discernement suffisant, des faits dans l'esprit, plutôt que le développement qui ne saurait jamais être exagéré des aptitudes mentales ; c'est, en effet, le contraire qui devrait avoir lieu...(p.338).

Le F.·. Martin : — Nous donnons beaucoup d'instruction, nous développons l'intelligence, mais nous ne songeons plus à créer, chez nos jeunes gens, les passions morales qui poussent aux grandes actions...

Si vous développez uniquement les facultés intellectuelles d'un homme qui a naturellement de mauvais sentiments, cet homme mettra l'instruction et l'intelligence que vous lui aurez données au service de son égoïsme, et il deviendra d'autant plus redoutable que vous l'aurez fait plus intelligent. (*Applaudissements*).

L'homme qui n'a que de l'intelligence, de l'instruction et pas de cœur est un arriviste que nul scrupule n'arrête. C'est un type malheureusement trop fréquent dans notre société moderne (p. 358).

Au sujet de l'école primaire, il est curieux d'entendre les mêmes hommes, qui partent en guerre contre les écoles libres, faire les constatations suivantes :

Le F.·. Bessière : — Dans certaines villes, les écoles manquent de place pour recevoir tous les enfants ; il y a des enfants qui ne peuvent aller à l'école pour cette raison et qui sont livrés à la rue (p. 47).

Le F.·. Schmidt : — Dans les campagnes et dans les villes, les enfants fréquentent moins l'école actuellement. Comment faire pour que l'école soit de nouveau fréquentée comme elle doit l'être ? (p. 67).

La Franc-Maçonnerie se devait à elle-même de prendre la défense des instituteurs antipatriotes. Elle n'y a pas manqué.

Et, à propos des incidents de Chambéry, la *Commission des Etudes politiques et sociales* a présenté et fait adopter un vœu de blâme contre les pouvoirs publics d'alors :

Le F.·. SCHMIDT, *rapporteur* : — Votre groupe fraternel de l'enseignement, composé en grande partie d'instituteurs appartenant à des Amicales, mais qui n'acceptent pas la division en amicalistes et en syndicalistes, qui considèrent que tous les instituteurs forment ensemble une grande famille laïque, ces instituteurs du groupe fraternel de l'enseignement ont été unanimes à vous soumettre le vœu suivant :

Le Convent... exprime le regret que des instituteurs aient été l'objet de mises en demeure contraires au *statu quo*, décidé par la Chambre, et qu'on leur ait prêté devant le pays, d'après les comptes rendus des journaux, des sentiments inexacts, sans qu'il leur ait été donné de pouvoir s'expliquer (p. 433-34).

L'assemblée générale a renvoyé la question suivante à l'étude des Loges :

Comment concevez-vous l'organisation nationale de l'instruction et de l'éducation dans la Démocratie, au point de vue industriel, commercial, agricole et technique ? (p. 435).

L'organisation de la défense laïque a été l'objet d'une importante communication du F. DAUBE :

Les Francs-Maçons sont quelquefois divisés sur l'interprétation des lois politiques et sociales. Ils sont étroitement unis sur le terrain d'action et de défense laïque.

C'est d'action et de défense laïque que je veux uniquement parler, et plus particulièrement de l'Ecole et de ses maîtres...

Mes FF.·., je connais les milieux gouvernementaux et parlementaires. Si nous n'y prenons garde, ils laisseront s'effriter la fameuse pierre angulaire de la République. Et par la première lézarde faite à l'édifice républicain, passeront la Réaction et l'Eglise...

La défense laïque sera faite par les laïcs eux-mêmes. Les vrais laïcs c'est vous, c'est nous, c'est la Maç.·. tout entière.

Dans les *Congrès de la Ligue de l'Enseignement*, à Gérardmer, le *Congrès des Jeunesses laïques*, à Moulins, le *Congrès de la Libre-Pensée* à Lille, on a parlé de l'école laïque avec beaucoup d'inquiétude pour son lendemain...

Pour la défendre, le F.·. Daube a créé la *Confédération générale laïque*.

Je voudrais que ce fût la Maç.·. qui prît la direction de ce grand mouvement. Chaque Loge deviendrait le noyau d'agrégation autour duquel se grouperaient toutes les forces laïques de la région. Chaque fois qu'une atta-

que serait produite contre l'Ecole, ses maîtres ou ses manuels, le Comité de défense laïque dresserait un dossier de l'affaire et me l'enverrait. Un comité de juristes étudierait le dossier. La presse républicaine et laïque, travaillée par nos soins, mènerait une campagne. Nos avoués introduiraient une instance contre les délinquants. Nos avocats plaideraient les procès. Il n'en coûterait pas un sou aux instituteurs. Notre œuvre paierait.

Nous profiterions de la discussion du procès pour faire dans la région où nous plaiderions une propagande utile à la République démocratique, laïque et sociale...

Ceux d'entre vous qui voudraient s'adresser à moi maçonniquement n'auraient qu'à écrire au F∴ Daube, Vén∴ de la L∴ *L'Effort*, au Grand-Orient de France ; ceux qui voudraient s'adresser à moi d'une façon non maçonnique pourraient m'écrire : M. Daube, au *Rappel*.

Le F∴ BOULEY, *président*. — Je remercie notre F∴ de cette communication, dont le Conseil de l'Ordre profitera lui-même, car elle lui a été envoyée (p. 210, 211 et 212).

Ajoutons que cette organisation fonctionne aujourd'hui très activement à Paris et en province.

Il faut enregistrer ce vœu, nous le verrons revenir devant les Chambres avant qu'il soit bien longtemps :

Le F∴ PIERRE MOREL, *rapporteur*. — Les *Congrès des Loges de l'Est, du Midi et du Sud-Ouest* sur une même question très importante concernant l'enseignement laïque, l'école laïque et la fréquentation scolaire, ont émis des vœux. Ils ont émis notamment le vœu que l'enseignement post-scolaire devienne obligatoire et soit organisé par l'Etat.

La Commission vous demande de prendre ce vœu en considération et de le renvoyer pour étude au Conseil de l'Ordre. — Le renvoi au Conseil de l'Ordre est prononcé (p. 436, 437).

IV.— LA FAMILLE

Cette question a été examinée par le Convent à propos de la criminalité juvénile. Elle a amené de bien curieuses et instructives déclarations,

Le F∴ BESSIÈRE : — Les adversaires de nos institutions font remonter la cause à nos institutions laïques et particulièrement à l'école laïque, à l'absence d'instruction religieuse à l'école, ce qui fait, dit-on, de l'enfant un être vicieux, d'abord, plus tard un délinquant. Presque tous les rapports font allusion à cette campagne, mais tous aussi indiquent qu'il n'y a pas lieu de s'y arrêter (p. 40)...

Il y a une cause sur laquelle les Ateliers insistent et qu'ils considèrent comme la cause principale du développement de la criminalité juvénile en France ; cette cause, les uns l'appellent la désorganisation de la famille con-

temporaine, les autres l'appellent l'évolution de la famille contemporaine. La désorganisation de la famille, parce que les parents sont séparés ou divorcés... (p. 46).

Et, après cette constatation, croire que la Franc-Maçonnerie va joindre ses efforts à ceux des esprits éclairés qui essayent d'arrêter la destruction de la famille, serait bien mal connaître la Secte.

Le F.·. Bessière : — Ce n'est pas que les Ateliers veuillent se prononcer contre des lois qui sont des conquêtes de la liberté, contre la loi du divorce, par exemple; certains disent que le divorce est un mal nécessaire, d'autres, et ce sont les plus nombreux, disent que l'établissement du divorce n'a eu aucune espèce d'influence en ce qui concerne le développement de la criminalité juvénile. Mais ce qu'il importe de constater, c'est que la famille, prenant un aspect nouveau dans notre société contemporaine par suite de lois comme celle du divorce et d'autres auxquelles je pourrais faire allusion, cette famille se trouve abandonnée à elle-même, puisque l'aide, la protection sociale, n'est pas venue à côté pour permettre à l'enfant de devenir un honnête homme et un bon citoyen (p. 46)...

Non seulement le foyer est la plupart du temps abandonné dans la journée, non seulement l'enfant, au sortir de l'école, n'y trouve pas l'affection, la protection, la surveillance dont il a besoin; mais ce foyer, même alors que les parents sont rentrés du travail, ce foyer... est abandonné par les parents: c'est au cabaret qu'ils se réfugient, et la plupart du temps accompagnés d'enfants de 10, 11 ou 12 ans. Voilà la constatation la plus lamentable qui résulte de tous les rapports des Ateliers ; après l'alcoolisme, le grand facteur du développement de la criminalité juvénile, c'est la misère et l'absence du foyer (p. 47).

Le F.·. Lebey : — Il n'est pas mauvais de se souvenir, sans y attacher autant d'importance, toutefois, de la sagesse antique qui découvrit dans l'amour filial le fondement des sentiments moraux.

La notion du clan est morte aujourd'hui, celle de la famille évolue, et cette base ne peut plus être la nôtre ; cependant, bien qu'elle soit sans doute appelée à se justifier de moins en moins, elle conserve une évidente réalité (p. 279).

Le rôle prépondérant de la Secte dans les destructions qui amènent la dissolution sociale, dont les prodromes éclatent aux yeux les moins clairvoyants ou les plus prévenus en faveur du mouvement maçonnique, est affirmé par tous les orateurs.

Le F.·. Uhry : — Je vous dis, moi: Comment discipliner les sentiments, comment cultiver l'intelligence...? Et, quand je vous interroge, vous restez muets...

Tout s'en va, les dieux ont disparu... et l'homme s'est dit : Il n'y a plus rien au delà, et il a baissé la tête découragé...

La Famille, c'était aussi une base de la société; vous l'avez aussi peu à peu désorganisée...;

Et quand l'Eglise nous dit : Droit du père de famille, nous répondons, nous : Droit de l'enfant et droit de la mère (p. 360).

Après avoir, avec le divorce, permis de dissocier la famille, après avoir permis à côté d'elle, à côté du mariage, l'institution... de l'union libre, voilà que la vieille famille d'autrefois s'effrite à son tour...

La vieille idée de patrie... elle aussi, s'effrite (p. 361).

Et voici poindre des arguments chers aux néo-malthusianistes, dont les plus éminents sont, du reste, Francs-Maçons :

Le F.·. SCHMIDT, *rapporteur* : — En ce qui touche *l'hérédité*, nous trouvons, dans les rapports, des propositions particulièrement intéressantes. Ainsi, un grand nombre d'entre eux indiquent qu'au point de vue du mariage, il serait nécessaire d'appliquer des règles nouvelles. On cite des moyens qui sont immédiatement applicables, par exemple : l'établissement du certificat de santé déclarant que le postulant au mariage n'a pas de maladie contagieuse à introduire dans la famille. On indique qu'aux Etats-Unis certains criminels subissent, hommes et femmes, des opérations ne permettant plus la reproduction (p. 65).

La L.·. *Les Vrais Experts*, O.·. de Paris, dit :

« Il y a lieu d'examiner si la loi ne pourrait pas intervenir en vue de surveiller la reproduction humaine et d'empêcher les progéniteurs tarés de multiplier les dégénérés inférieurs dans la société » (p. 65).

La question reviendra en discussion l'année prochaine, puisque le F.·. TINIÈRE a fait renvoyer au Conseil de l'Ordre la proposition suivante :

Votre Commission vous propose de mettre à l'étude des Loges, pour le Convent de l'année prochaine, la Morale familiale, qui comprendra en principe l'institution du mariage, par suite les devoirs mutuels, mentaux et physiques des époux, leurs devoirs paternels et maternels, les devoirs envers les ascendants, etc. (p. 339, 340).

V. — CRIMINALITÉ JUVÉNILE.

Les orateurs de la Secte sont bien obligés de constater les ravages moraux amenés par la domination des Sociétés secrètes. Ils reconnaissent le mal, mais se gardent bien d'en proclamer la cause initiale et profonde. Enregistrons leurs aveux :

Le F.·. BESSIÈRE, *rapporteur de la Commission des Etudes politiques et sociales* : — La plupart des Ateliers, je pourrais même dire tous les At.·., sauf la L.·. *La Vérité*, O.·. de Bordeaux, estiment que la criminalité juvénile augmente dans des proportions extrêmement sensibles (p. 39).

...Il est indéniable que la criminalité de la jeunesse a une tendance à augmenter d'une façon sensible depuis cinquante ans (p. 40).

Le F.·. Bessière ajoute :

Les Ateliers sont unanimes à reconnaître que c'est *l'alcoolisme qui est le grand pourvoyeur de nos prisons*, qui est la grande cause de la criminalité juvénile (p. 44).

Rien de plus juste, mais n'est-ce pas depuis que la Secte toute puissante a aboli toutes les mesures restrictives, que l'alcoolisme a pris les effrayantes proportions qu'on paraît déplorer aujourd'hui, sans du reste, vouloir faire quoi que ce soit pour enrayer le fléau !

Et puis, on constate bien la criminalité juvénile, mais on essaye de lui trouver des excuses, en travestissant la vérité. On voudrait ne voir que des malades là où il y a en réalité des jeunes criminels, parfaitement conscients, fruits de la morale sectaire.

Le F.·. Bessière : — Un très grand nombre d'enfants qui sont traduits devant les tribunaux pour avoir commis des délits ou des crimes, sont des enfants qui ne jouissent pas de leur santé physique et morale complète : ce sont des enfants anormaux, qui tantôt sont des idiots, tantôt des imbéciles, tantôt des arriérés, tantôt des instables... (p. 43).

Ce n'est pas exact ; on le reconnaît en disant un peu plus loin :

Le F.·. Bessière : — Il est certain qu'un grand nombre d'enfants ne deviendraient pas des délinquants, s'ils étaient soumis à une direction sage, si leurs parents comprenaient leur caractère, leur mentalité et la direction à donner à leur éducation (p. 45).

Il y avait des hommes et des femmes qui se dévouaient à cette éducation morale des enfants du peuple. La Franc-Maçonnerie les a pourchassés comme elle ne fait pas pour les criminels. Que font donc les instituteurs et les institutrices laïques ? De la politique au profit des Francs-Maçons !

Qu'importent, du reste, les enfants du peuple ! Enregistrons l'opinion que professe à leur égard la secte.

Le F.·. Sicard de Plauzoles : — Les enfants du peuple, il faut le dire, par le fait du milieu social dans lequel ils vivent, sont inférieurs physiquement, intellectuellement et souvent moralement aux enfants de la bourgeoisie... (p. 78).

Qu'en pensent MM. les Socialistes Francs-Maçons ? Le *Compte rendu* n'enregistre aucune protestation. Qu'a donc fait la Franc-Maçonnerie pour moraliser ces enfants ?.... l'école sans Dieu !

La presse n'est pas mieux traitée.

Le F.·. Bessière : — L'unanimité des Ateliers est d'accord pour regretter que la liberté de la presse aboutisse trop souvent à cette conséquence de provoquer la jeunesse au crime. Le récit des crimes est présenté par les journaux sous une forme telle que les jeunes criminels prennent figure de héros, et que les enfants qui lisent ces récits ont une tendance à les imiter (p. 49).

La constatation est exacte, mais qui atteint-elle ? La presse catholique et conservatrice ou les journaux de la Secte ?

Ecoutons maintenant ce réquisitoire ; aucun antimaçon n'aurait pu le faire plus sanglant et plus vrai :

Le F.·. Sicard de Plauzoles : — En définitive (tout doit se dire dans une assemblée de Maçons), le milieu social dans lequel nous vivons est un milieu qui dégénère fatalement la race, et nous sommes, en France, dans un pays dont la race est en train de mourir, un pays qui meurt parce que sa fécondité, d'une manière naturelle ou volontaire, diminue..., dans un pays où l'alcoolisme va croissant... et dans ce pays où la race diminue, s'atrophie, où l'alcoolisme augmente, où la tuberculose étend ses ravages, où la folie va grandissant, nous voyons également la criminalité grandir. Pourquoi ? Parce que les facultés intellectuelles et morales de ce peuple sont en baisse. (*Applaudissements.*) (p. 78).

Encore une fois, qui donc a amené cet abaissement intellectuel et moral ? Et n'est-on pas en droit de se demander si en somme ce n'est pas là le but poursuivi par la Secte, quand on voit les Francs-Maçons flagorner en public ce même peuple dont les FF.·. disent tant de mal entre eux, dans les Convents où ils se croient à l'abri des regards profanes.

Et, lorsque ce peuple, bien supérieur aux Francs-Maçons, qu'on croyait complètement aveuli par l'alcool et les doctrines perverses que lui versent les agents de la Secte, a un mouvement de réveil, un sursaut d'énergie devant la menace de l'ennemi, qui donc se jette en travers ?

La Franc-Maçonnerie ! toujours la Franc-Maçonnerie, associée à la juiverie internationale pour *livrer ce pays à l'étranger* et l'âme de la France catholique, de la Fille aînée de l'Eglise, au maître ésotérique des Sociétés secrètes[1].

1. A ce propos, on nous écrit ces jours-ci : « Je signale à la *Revue* l'insistance que le chancelier Bethmann-Hollweg a mise à dire que c'est au mois de Novembre qu'il a été convaincu de la nécessité d'augmenter l'armée allemande pour des raisons de politique extérieure et de politique militaire.

« Ils ont voulu remplacer le coup de surprise éventé par un coup de force

VI. — La Morale individuelle

Il faut d'abord essayer de dégager une définition maçonnique de la morale.

Le F.·. Lebey : — La morale est la conquête de soi-même et du monde, la découverte et la possession de sa nature — et de la nature (p. 273).

La L.·. *L'Avenir*, O.·. de Paris : — La vie terrestre est seule réelle. Conséquence : le bonheur sur la terre doit seul être poursuivi (p. 256).

L.·. *Alsace-Lorraine*, O.·. de Paris : — Toute morale est fondée sur l'accord des intérêts et des nécessités sociales (p. 252).

La L.·. *Voltaire*, O.·. de Paris : — Le but de la vie est la conservation de l'individu et de l'espèce (p. 252).

L.·. *Les Arts réunis*, O.·. de Mâcon : — Que la conscience soit une *lumière innée*, une voix ou simplement une *tradition*, peu nous chaut ; le but à atteindre, c'est l'épanouissement maximum de l'individu en vue de la réalisation de son *devoir* être (p. 255).

L.·. *L'Etoile Polaire*, O.·. de Paris : — La morale laïque, universelle, basée sur l'intérêt *personnel bien entendu*, qui se confond avec la *solidarité*, est l'art de bien vivre, la science de l'utile, du perfectionnement individuel et du progrès social. La *Moralité* consiste « à faire ce qu'on croit bien, lors même qu'on fait mal » (p. 250).

On perdrait du reste son temps à chercher, pour cette étrange morale des Loges, une inspiration supérieure quelconque. Elle est entièrement matérialiste.

Le F.·. Lebey : — La morale est exclusivement d'origine sociale (p. 262).

La morale est, selon le mot de Condorcet, une mathématique sociale (p. 270).

avec des effectifs toujours supérieurs, et avant que notre mobilisation ne fût achevée.

« Serait-il vrai que le compte-rendu de l'entretien du Lieutenant-Colonel du Paty, en date du 24 octobre, aurait été enlevé des Archives, et que le chef de Cabinet Militaire de M. Etienne aurait déclaré n'avoir pu le retrouver ?

« Quoi qu'il en soit, le discours Bethmann fixant au mois de novembre les causes militaires de la nouvelle loi allemande, confirme bien les articles sur *la Moralité d'un incident* de notre ami Fidus.

« On pourrait peut-être encore expliquer ainsi pourquoi M. Thalamas n'a pu obtenir un mot d'explication du Ministre sur ses questions posées à l'*Officiel* (27 février, 6 et 18 mars, 4 avril). A quel mobile M. Thalamas a-t-il obéi en posant ces questions au ministre ? Nous ne le savons pas ; mais il est évident que le mobile auquel on a obéi en ne lui répondant pas, ce doit être pour n'avoir pas à découvrir les fuites qui seraient survenues en novembre au Ministère de la guerre ».

N'y aurait-il pas là, ce semble, de nouveaux indices de la Judéo-Maçonnerie livrant la France à l'étranger ?

Il ne peut y avoir assentiment de l'esprit sans vérification sensible (p. 278).

Ce que certains ont appelé le prolongement d'une vie supérieure vient de la vie matérielle ; et, alors que celle-ci seule se démontre sûre, parce qu'elle est constamment vérifiable, celle-là, demeurant incertaine et problématique toujours, n'a pas à entrer en ligne de compte ici (p. 265).

Le F.·. Tinière, *rapporteur de la Commission*, est encore plus affirmatif, si possible, et lorsqu'il lui arrive de parler de l'âme, il a soin de préciser :

L'âme étant définie : *l'ensemble des manifestations de l'activité cérébrale* (p. 333).

Quant au Grand Architecte de l'Univers, voici l'opinion officielle de la Franc-Maçonnerie française, exprimée par le F.·. Tinière, 33e, membre du Conseil de l'Ordre, 2e Lieutenant commandeur du Grand Collège des Rites, Garde des Sceaux du Grand Orient de France. Elle est à retenir. C'est moi qui souligne.

Le F.·. Tinière : — La L.·. *Philanthropie et Progrès*, O.·. de Cosne, présente un travail très consciencieux, quelquefois, à notre avis, erroné, mais aussi rempli d'exactitudes. Ce travail, dans l'intention de l'auteur, est basé sur la nature, et mérite d'être spécialement signalé, *bien qu'aboutissant à la conséquence non justifiée*, NOUS POURRIONS MÊME DIRE AU CONTRAIRE, *de l'existence du G.·. A.·. de l'U.·.* (p. 248-49).

Ecoutons maintenant quelques aphorismes, émis par les moralistes de la Franc-Maçonnerie.

Le F.·. Tinière : — La Franc-Maç.·. ..... après avoir établi que les morales théologiques et métaphysiques étaient devenues désuètes..., a émis l'avis qu'elles devaient être remplacées par une morale scientifique, c'est-à-dire basée sur ce qui est, et par conséquent susceptible de devenir universelle et devant nécessairement être évolutive (p. 244).

Le F.·. Lebey : — Afin de posséder le bonheur, on est amené par la réflexion née de l'expérience et entretenue par elle, non pas à se détacher de ses passions, qui constituent des éléments de bonheur,... mais à les conduire, quelquefois même, si elles sont néfastes, à les dériver. Elles nous valent le sentiment du mouvement, de la vie intense, mais ne sont bonnes qu'autant que leur course est réglée le plus possible suivant notre gré. Nous pouvons créer en nous des tendances, user une passion par une autre passion, nous délivrer en nous rendant indépendants des excitations extérieures nuisibles ou factices, c'est-à-dire dominer l'extérieur par l'intérieur (p. 288).

Cette dernière idée est, si je ne me trompe, empruntée à la morale catholique, que l'on prétend remplacer, où elle est connue

depuis longtemps sous le nom de : fuite des occasions. Voici, par contre, ce qu'on ne rencontrera Dieu merci ! chez aucun moraliste catholique :

Le F.·. Lebey : — Le suicide est quelquefois légitime, glorieux. Il est légitime en cas de maladie reconnue incurable, après que tout a été tenté pour la guérir, ou en cas de déchéance physique ou intellectuelle, prochainement définitive. Il l'est peut-être encore quand l'amour entre deux êtres est devenu si total, si rempli de bonheur, que l'un ne peut survivre à l'autre et s'unit dans la mort à celui qui l'y a précédé. Il contient même dans ce cas un réel élément de grandeur et de beauté (p. 308).

Le F.·. Lebey, est Rose-Croix, 18e ; est-il martiniste ? On serait tenté de le croire en lisant le passage ci-dessous de son rapport présenté au nom de la L.·. *L'Action Socialiste*, O.·. de Paris, rapport inséré en entier dans le *compte rendu*.

« Rapport d'une telle valeur et d'une si grande importance, dit le F.·. Tinière, qu'il serait impossible d'en donner une idée par un résumé, quelque bien fait qu'il fût ; aussi, votre Commission croit-elle devoir vous proposer d'en décider l'impression complète dans le *Compte rendu des travaux de l'Assemblée générale* » (p. 258).

Ce rapport, auquel nous avons déjà beaucoup emprunté, occupe soixante-quatorze pages, en texte fin, du volume. C'est un morceau d'Architecture tout-à-fait maçonnique, peu clair et très confus, comme savent les écrire les intellectuels des Loges.

Le F.·. Lebey : — Nous réalisons l'art de vivre — l'art royal, comme disaient nos ancêtres maçons, qui voulaient que chaque homme fût appelé à devenir son propre roi... (p. 327).

Nous ne nous séparons jamais de la Nature — là, est l'erreur des spiritualistes — pour la perfectionner; il faut, loin de s'en séparer, la comprendre, la connaître davantage, car c'est précisément par cette connaissance plus approfondie que nous améliorons l'humanité ; plus l'humanité connaît la nature, plus elle la pénètre, plus elle s'en sert, la domine et la dépasse. L'ordre des astres et des éléments ne s'oppose pas à l'ordre humain, il nous éduque à sa manière, et plus l'ordre humain se perfectionne, plus l'intelligence se cultive, plus il s'en rapproche.

La domination de l'homme sur toutes les fatalités, voilà la plus haute des améliorations, la seule qui, dans l'avenir, devra et pourra tenter l'effort des hommes. Elle a été, mes FF.·., celle des premiers maçons ; elle est de plus en plus la nôtre, et nous devons d'autant plus la faire prévaloir que le monde moderne la démontre plus urgente (p. 315).

Voici la conclusion du F.·. Lebey :

Il nous apparaît qu'il n'existe peut-être pas de vérité, toute changeante qu'elle soit, plus sûre que la vérité morale, qui est la vérité pratique, ni de preuve de sa force plus démonstrative qu'un type d'homme moderne complet, expression de lui-même et de son temps. Cet homme-là vit la vie et la domine mieux et plus qu'aucun autre : il sait à la fois souffrir et en jouir ; il peut, par son travail, lui faire rendre ce qu'elle lui doit ; il est à son aise ; il est libre, il est heureux, et personne ne l'est autant que lui. Il est toujours sûr de lui, parce qu'il a toujours agi de la manière à la fois la plus pratique et la plus idéale, tenant la balance exacte entre son intérêt personnel et l'intérêt collectif, entre ses droits et ses devoirs. En se régularisant, il a tout prévu, s'est adapté au destin et l'a conquis dans la mesure où il le pouvait, tout en s'y soumettant ; il l'a modelé à son avantage. Il domine le hasard; et comme il est d'avance prêt à tout, à la mort, qui lui est une idée familière, comme au malheur que son expérience connait, qu'elle sait regarder en face, il le domine même tout à fait.

Selon notre rituel du troisième grade, après avoir écouté, travaillé, mesuré et réfléchi, après avoir vécu, il s'est éveillé pour vivre mieux, du tombeau de la terre, à une vie nouvelle. Il est maître. (p. 331-332).

Le F∴ Uhry, juif et Vénérable de la L∴ *La Lumière* O∴ de Neuilly, apporte une note critique intéressante à signaler :

Vous avez paraphrasé ce que notre excellent F∴ Sembat et ce que notre excellent F∴ Lebey vous disaient l'année dernière... Pour devenir moraux, suivez les conseils de l'hygiène. Nous avons lu des séries de vos rapports..., et nous avons constaté qu'en fait vous disiez aux hommes : Pour être bons, pour être honnêtes, lavez-vous... (p. 360).

Il est impossible d'établir une morale individuelle, car les individus varient à l'infini, et il faudrait une morale pour chacun, c'est-à-dire qu'il n'y aurait plus de morale. Vous leur direz, F∴ Martin : La règle, c'est de conformer tous tes actes de façon à arriver au bonheur. Eh bien ! chacun choisira son bonheur comme il l'entendra. Et voilà votre morale, règle générale, s'effritant tellement que nous n'avons plus de base.

Le F∴ Sembat, lui, leur dira : Prends des bains; mais l'un dira : Je préfère le bain chaud, l'autre, le bain froid... (*Rires et murmures.*) (p. 365).

Et le F∴ Uhry conclut :

Travaillons à améliorer (matériellement) la société; ce jour-là la conscience morale sera transformée (p. 369).

Le F∴ Gavelle met toute son espérance dans le résultat qui sortira des travaux des Loges :

Pour nous rapprocher de l'idéale société..., j'ai confiance dans l'efficacité de l'étude rationnellement et méthodiquement conduite de la « Morale laïque et scientifique », que la Franc-Maçonnerie a été particulièrement bien avisée de mettre à son ordre du jour (p. 169)...

C'est parce que notre morale laïque prend son fondement dans les nécessités de conservation, d'amélioration, de perfectionnement de l'existence terrestre, constatées par la science, qu'elle mérite le qualificatif de scientifique (p. 383)...

Un acte ne peut être jugé bon ou mauvais que d'après ses effets ici-bas (p. 385).

Il y a fréquemment dans la vie opposition entre la recherche du bonheur et la pratique de la moralité...

L'homme raisonnable et conscient, tel que la Franc-Maçonnerie le conçoit, ne fait pas fi de son bonheur terrestre comme l'ascète religieux; il trouve,au contraire,légitime d'en jouir quand il a le charme de pouvoir se le procurer sans nuire à autrui et sans préjudicier à la fin morale vers laquelle il a l'intuition que l'humanité doit tendre ; mais il ne fait pas de la recherche de son propre bonheur le but exclusif de ses actes,parce que l'exclusivité de cette préoccupation l'empêcherait souvent d'agir conformément aux injonctions de sa conscience (p. 381).

Le F∴ Bédarride, 31e membre du Conseil de l'Ordre, se préoccupe de l'éducation de l'enfance :

Le premier problème est celui-ci : Qu'est-ce que nous mettons à la place du fondement de la morale religieuse ? (p. 399)...

C'est la question du dressage moral de l'éducation de l'enfant pour la formation morale quand on ne fait plus appel à la crainte de l'enfer et à l'espoir du paradis. Il faut répondre *sous peine de mort.* (p. 400)...

La Franc-Maçonnerie ne répondra pas. Elle ne peut pas répondre. Toutes les théories émises par les Loges, possibles encore à soutenir pour des hommes, s'écroulent lamentablement quand il s'agit de l'enfance.

Le F∴ Bédarride : — Quand on dit à l'enfant : tu agiras ainsi ! L'enfant peut poser une question : Pourquoi? Elle sera angoissante. Quand on ne va plus chercher dans les dogmes d'une religion le point d'appui de la conduite des hommes...,on peut rechercher et établir scientifiquement des motifs pour adopter telle ou telle règle d'agir, mais on n'a pas de réponse à faire à l'enfant qui pose cette question, parce que son intelligence n'est pas encore assez cultivée, parce que son intelligence n'a pas encore la possibilité de comprendre. Ce petit être charmant et délicieux, mais impulsif par excellence,on lui dira : Tu ne dois pas accomplir cette action,parce que c'est mal. Peut-on lui dire: Tu dois chercher ton bonheur... Mais son bonheur,à lui c'est de tremper sa main dans le pot de confitures et de se donner une indigestion... On peut lui dire : tu seras malade. Oui, cela durera quarante-huit heures,et quand le souvenir de l'indigestion sera passé, il recommencera (p. 397)... Oui, nous avons dit : la morale laïque suffira, nous ne voulons plus des chaînes, des préjugés et des superstitions qui pèsent sur nous. Et, pareils à ces gens qui,sous prétexte que les gens rétrogrades marchent sur les pieds,

voudraient marcher sur les mains pour ne pas leur ressembler; nous nous sommes laissé entraîner dans une voie fausse. Parce que les religions font appel à un certain dogmatisme, à des affirmations mentales qu'on enseigne et qu'on fait suivre avant que cela puisse être expliqué à ceux qui les suivront et avant que cela puisse être compris par leur intelligence trop faible, il a semblé que cela devait être impossible chez nous (p. 400)...

Le F.·. Bédarride conclut :

Sans morale, une démocratie, une république ne peut être qu'une curée d'instincts qui se jettent les uns sur les autres, qu'une curée d'intérêts et de convoitises ; sans morale solide, une république ne peut-être qu'un Bas-Empire, une foule de chiens se jetant sur un os ; sans morale solide, une société humaine, quelle que soit sa forme, ne peut exister (p. 401).

Il ne s'aperçoit pas qu'en parlant ainsi, il trace le portrait de la société vers laquelle la Franc-Maçonnerie nous mène à pas de géant. Et c'est en vain qu'il demande aux Loges :

« Une morale individuelle qui ne soit pas seulement une théorie écrite sur le papier, mais un moyen de formation, une méthode de formation pratique » (p. 401).

Les Ateliers Maçonniques ne peuvent confectionner cet article. Détruire, oui ! Construire, non ! Ce ne sont pas les déclarations du F.·. Sembat qui aideront la Franc-Maçonnerie à remplacer la morale religieuse.

Le F.·. Sembat : — C'est la vie présente que nous exaltons ! Mais non pas la vie égoïste de l'individu ! Nous exaltons la vie individuelle centuplée par la vie sociale ! (p. 425)...

Je n'en rougis pas ! C'est vrai, je considère la culture physique comme un élément essentiel et précieux de la culture morale (*Applaudissements*) (p. 427)...

Mais on aurait tort de juger le F.·. Sembat et sa doctrine morale sur cette seule affirmation. Citons d'abord cette déclaration assez rare dans la bouche d'un Franc-Maçon :

Le F.·. Sembat : — Est-ce que vous croyez que je condamnerais comme immoral un grand ambitieux ? Un homme, par exemple, qui se dresse au-dessus des nations comme un Richelieu ? Pas du tout, je me prendrais pour un esprit étroit si je niais l'ardeur de sa vie morale (p. 423).

Que vient faire maintenant cette déclaration mystique ou psychosique sur les lèvres d'un matérialiste. Etrange contradiction !

Le F.·. SEMBAT : — Il m'a semblé que vous m'aviez donné, en m'insufflant votre esprit, une énergie nouvelle pour l'étude de ces questions.

Le suprême bienfait de la Maçonnerie, c'est qu'elle fonctionne comme un foyer dans lequel chaque bûche allumée enflamme davantage les autres ! Il en jaillit une belle et haute flamme qui, en face du foyer refroidi de l'Eglise..., répand sur l'humanité la bonne chaleur qui réchauffe les esprits et les cœurs (p. 431).

Remplacer l'Eglise, qu'on voudrait croire morte, parce qu'on a tout essayé pour la tuer, voilà la grande pensée de la Franc-Maçonnerie. C'est à quoi tendent tous les efforts de la Secte.

VII. — LA CONTRE-EGLISE ET L'EGLISE

Les Francs-Maçons, si divisés entre eux sur beaucoup de questions, sont unanimes lorsqu'il s'agit de lutter contre l'Eglise Catholique. Ils n'ont pas, en réalité, d'autre pensée, et l'idée qui hante leurs cervelles étroites est de substituer la Franc-Maçonnerie à l'Eglise. Le plus intelligent et le plus instruit pense sur ce point comme le plus obtus des Loges. La guerre à la religion se retrouve derrière toutes les questions soulevées dans les Ateliers maçonniques. Les textes suivants ne laissent subsister aucun doute à cet égard :

Le F.·. LEBEY : — Vous sentez la nécessité d'en finir, une fois pour toutes, avec l'Eglise, avec les Eglises. Nous nous devons de réussir ce que plusieurs révolutions, par suite de trop d'indulgence, ont manqué. Tant que nous n'y aurons pas réussi, nous ne pourrons ni traviller efficacement, ni édifier quoi que ce soit de solide. L'homme réfléchira mal ou à travers bien des réticences, et tout sera sans cesse à recommencer (p. 270)...

On a beau déclarer que :

La morale est indépendante désormais de la question religieuse (p. 269)...

celle-ci domine tout le débat et préoccupe uniquement le cerveau des « philosophes » des Loges.

Le F.·. SEMBAT : — L'Eglise catholique a tort de se croire près du triomphe ! Oui, je le sais, elle vient de remporter la victoire en Belgique ; je sais aussi qu'elle se flatte de la remporter de même demain chez nous par sa formidable organisation ; je sais qu'aucun de nous ne peut jurer qu'elle n'y réussira pas ; mais je sais que, même si une dernière vague noire devait pour quelque temps recouvrir la surface de ce pays, l'Eglise catholique n'en est pas moins frappée à mort ! (*Vifs applaudissements.*) Pourquoi ? Voici ! c'est parce que son origine, comme celle de toute religion, devient de mieux en mieux connue, et qu'elle apparaît de plus en plus comme un phénomène classé ! (p. 417).

Cela n'est pas vrai pour l'Eglise catholique dont l'origine et l'organisation sont connues depuis toujours. Mais si cette assertion du F.·. Sembat est exacte en elle-même comme ses principes, elle s'applique à la Franc-Maçonnerie dont les secrets et les agissements sont chaque jour davantage mis en lumière. C'est pourquoi nous devons redoubler d'efforts pour démasquer la Secte.

Le F.·. Lebey : — En somme, le raisonnement et l'utilisation de nos sensations, de nos sentiments nous enseignent l'art moral. — Les rites maçonniques sont venus de là, en partie. Ils traduisent ce raisonnement en symboles. La psychologie catholique, qui a exercé tant d'influence, découlait d'une source à peu près semblable, au début ; mais en subordonnant toutes ses données à une sanction injustifiée, imprévisible, à laquelle elle confiait arbitrairement, et de plus en plus contre l'humanité, l'autoritarisme d'un *credo* impératif. On ne peut donc que reconnaître, si l'on est de bonne foi, la supériorité infinie de notre sincérité, qui reporte au bénéfice de l'humanité, c'est-à-dire vers une fin féconde, ce que l'on avait tenté vers un paradis jamais démontré, c'est-à-dire vers une fin stérile. La doctrine maç.·. a encore cet avantage que la pratique à laquelle la vie d'où elle procède voue tous les êtres vivants, est le meilleur élément d'accord entre les hommes de bonne volonté. Une fois de plus, nous vérifions et nous forçons de vérifier avec nous que l'intransigeance vient de nos adversaires. C'est bien nous qui cherchons l'accord, eux qui le refusent (p. 289).

Pour montrer la valeur de cette dernière phrase, interrompons un moment la citation du rapport du F.·. André Lebey.

Voici ce qui s'est passé au début de cette même séance de l'après-midi du vendredi 20 septembre 1912, dans laquelle les délégués des Loges à l'Assemblée générale ont discuté cette question de morale. Je cite le *compte-rendu*, p. 244.

Le F.·. Bouley, *président* : — Mes FF.·., avant de donner la parole au rapporteur de la Commission de la morale, je suis saisi d'une motion émanant d'un certain nombre de délégués, motion qui, j'en suis sûr, ne va pas soulever d'objection ; c'est la suivante :

« *L'Assemblée générale du Grand-Orient de France adresse aux Francs-*
« *Maçons italiens son salut fraternel à l'occasion de la Fête nationale qu'ils*
« *célèbrent aujourd'hui pour commémorer la decheance du pouvoir temporel*
« *de la papauté*». (*Applaudissements*).

Pas d'opposition ? Nous transmettrons aujourd'hui même cette motion au Grand-Orient d'Italie (*Approbation*).

Voilà ce qu'en Franc-Maçonnerie on appelle rechercher l'accord avec l'Eglise catholique ! Il ne faut pas s'attendre à plus de bonne foi dans la manière de présenter la doctrine de l'Eglise.

Le F.·. Lebey : — L'Eglise parle du monde avec horreur, mépris ou pitié. La Franc-Maçonnerie s'efforce sans arrêt de l'améliorer et lui pardonne toujours en même temps qu'elle lui fait toujours crédit. Elle sait qu'il s'est amélioré déjà, qu'il s'améliorera de plus en plus, nécessairement. L'art de vivre consiste, en effet, tout en sachant bien voir la réalité et ce qu'elle contient de défectueux, aussi bien dans les choses que dans les hommes, à découvrir malgré tout des motifs d'action et d'espérance,au lieu de chercher à légitimer le désespoir, l'apathie ou la renonciation. L'Eglise ne condamne pas seulement le monde, elle condamne aussi les humains, dès leur naissance; mais,comme cette diminution est à la fois absurde et impossible à maintenir, elle la rachète par le baptême, puis pardonne indéfiniment par la confession ; l'être humain aliène ainsi une grande partie de sa liberté, remettant entre les mains du prêtre plusieurs des ressorts de l'action et, souvent, le plus intime de lui-même, au point de faire abandon de sa personnalité qui ne peut se reprendre que par la révolte.

La Franc-Maçonnerie, au contraire, ne condamne ni le monde, ni les hommes ; en même temps qu'elle pardonne au monde, parce qu'elle sait pouvoir l'améliorer, elle pardonne aux hommes pour le même motif, mais, au lieu de les asservir et de les dominer, elle les livre à eux-mêmes. Elle leur dit, afin d'éveiller leur activité constante : « Nous accusons la société d'être mal faite, mais tandis que vous rendez les choses responsables de votre malheur, vous devez aussi et d'abord vous accuser vous-même, afin qu'à la suite d'un examen attentif, vous puissiez faire exactement la part de ce qui vous revient dans votre malheur et celle qui découle de l'organisation sociale défectueuse, car il faut attendre peu des autres et exiger beaucoup de soi ». Ainsi, mes FF.·., nous apprenons à l'individu à se placer au centre de la réalité exacte. Au dehors, nous excuserons toujours le plus possible nos semblables,afin de peser de plus en plus sur la société ; chez nous, entre nous, nous nous efforcerons avant tout de nous améliorer en accusant notre imperfection personnelle. Nous rendant ainsi plus forts, plus scrupuleux, nous serons plus aptes à réformer les choses. Par la pratique de cet équilibre ; nous aurons quand même aux heures de faiblesse de quoi nous pardonner, mais ce pardon ne nous sera pas dispensé par autrui, à l'aide d'une doctrine illusoire et étrangère, c'est nous qui nous le dispenserons ou non ; et comme nous nous serons habitués, par une vie individuelle réfléchie, à la sincérité envers nous-mêmes et envers autrui — car la sincérité est à la fois féconde et simplificatrice, — nous nous refuserons un pardon qui nous diminuerait si nous ne le méritions pas. Ainsi le Maçon est à la fois prêtre, poète et soldat, mais son propre prêtre, incapable de subterfuge et voué à la recherche de la vérité, quelle qu'elle soit, celle du lendemain devrait-elle détruire celle de la veille, — son propre poète qui met l'art en œuvre afin d'atteindre le plus loin possible dans toutes les perfections intérieures et extérieures, — son propre soldat qui, au lieu de tuer et d'utiliser la force par ordre, prépare l'armée du travail, ne combattant que pour la justice, faisant servir ses forces à l'avènement du droit. Il peut connaître ainsi la morale la plus vraie. — Une morale qui ne se maintient que par des moyens artificiels, répétons-le, est une morale condamnée ; ne répondant plus aux besoins réels de la

société, elle superpose à ceux-ci des besoins illusoires, et en apprenant à satisfaire l'illusion de préférence à la réalité, elle fausse la nature humaine. Elle est le contraire de la morale. Elle ne peut pas en être une (p. 289, 90, 91).

Dans une note (p. 290), le F.·. Lebey nous dit :

La loi de la chair et la loi de l'esprit ne s'opposent point, — sinon dans le Christianisme, qui vit de cette opposition et ne les a pas mis d'accord. Nous montrons que la morale consiste à les mettre d'accord et qu'il est possible d'y parvenir sans subterfuge. N'oublions jamais que la force du christianisme vient du maintien de leur opposition, et que tout sera tenté pour empêcher que les hommes puissent atteindre à cette harmonie vers laquelle nous nous efforcerons ici .

C'est bien là ou la morale catholique gêne ses adversaires. L'éthique maçonnique n'est pas rigoureuse sur ce point délicat, elle est même très complaisante :

Le F.·. Lebey : — Vérifiez, mes FF.·., combien cette morale, — la nôtre, — est douce, propice, et comme la régularisation qui la permet comporte de facilités persuasives. Contrairement à la morale religieuse, — dont on oublie la réalité souvent cruelle et déformatrice parce que, sans le dire, elle se modernise au point de disparaître sous la poussée de notre effort laïque et d'évidences devenues indiscutables, — elle permet, favorise tous les instincts de la nature humaine pourvu qu'ils soient équilibrés et ne nuisent à personne. Son enseignement n'a d'autre but que la délivrance, et si elle appelle à la régularisation des sentiments ou des sensations, c'est toujours afin de les rendre meilleurs, plus durables et plus profonds. Si, enfin, elle se refuse à des règles formelles, c'est que sachant que les besoins diffèrent avec les individus, elle remet à chacun le soin de la règle qui lui soit la meilleure et la mieux adaptée. Elle délivre bien au lieu d'asservir comme ses devancières qui, soucieuses d'autorité surtout, disciplinaient pour conquérir. Elle ne sollicite pas l'effort individuel en vue d'elle-même et d'un ordre abstrait, mais en s'oubliant dans le seul intérêt de l'individu, et c'est encore dans son intérêt qu'elle lui montre l'avantage d'un ordre suivant. Par une nécessité réciproque, la société s'adaptera, en effet, de plus en plus à l'individu et l'individu à la société.

Cette morale et la liberté ne se séparent pas (p. 302, 303).

Sur cette dernière affirmation, nous sommes d'accord avec le F.·. André Lebey. La morale de la Franc-Maçonnerie est une morale libre... très libre même.

Le F.·. Lebey : — A l'opposé de la morale antique, le christianisme voulut étouffer les passions humaines et crut qu'il y parvenait, parce que sa discipline, souvent barbare, les étouffait et les dérivait vers le mysticisme ou

vers le renoncement. Plus que le stoïcisme, il finit par atteindre la vie même. Rancé, poussant à bout son enseignement, montre, par la création de la Trappe, où il aboutissait. — Nous, ne divinisant, ni ne condensant trop, ni n'étouffant jamais les passions humaines, nous nous efforçons, au contraire, de les rendre possibles, de permettre à tous de les vivre, c'est-à-dire de les équilibrer en s'en servant à la fois pour eux et pour la société, car, afin de les vivre, chacun est ainsi obligé de réformer la société pour y trouver la matière de son bonheur, — c'est-à-dire ses droits et ses devoirs réunis (p. 303).

Oh ! point n'était besoin de lire le *compte rendu* du Convent de 1912, pour savoir que les Loges n'ont rien de commun avec une Abbaye de Trappistes !

Le F.·. Martin : — Il s'agit de trouver une règle de conduite valable pour tous les individus croyants ou incroyants.

Autrefois, c'était l'Eglise qui imposait cette règle de conduite. Sa morale faisait corps avec la religion : chacun ayant la foi, on ne discutait pas plus les préceptes de l'Eglise que leur justification métaphysique...

La masse du peuple se détache de plus en plus de la religion. L'humanité devient de moins en moins mystique. Pour être valable aujourd'hui, une morale ne peut s'appuyer que sur la Raison.

C'est à la Franc-Maçonnerie qu'il appartient de donner au monde cette morale positive inébranlable. LA FRANC-MAÇONNERIE EST LE POUVOIR SPIRITUEL DE L'AVENIR. *Elle n'admet ni n'impose aucun dogme* (1). Elle s'adresse à la science et lui demande de créer la communauté de pensée, par l'évidence de la vérité. La Franc-Maçonnerie est aussi la Puissance Morale de l'Avenir parce qu'elle travaille au bonheur et à l'émancipation de l'Humanité (p. 340-41).

Le F.·. Uhry, qui en sa qualité de Juif libre-penseur, — dans la religion des autres — n'a pas perdu toute notion de religiosité, est venu remettre un peu les choses au point et dire, sous une forme humoristique quelques vérités aux Francs-Maçons, ses frères, chercheurs de morale anti-catholique.

Le F.·. Uhry : — Vous avez entendu les ricanements de l'Eglise qui disait : Moi j'avais une morale, j'en ai toujours une, quoi qu'en dise le F.·. Martin ; je dis à l'homme : Sois honnête, parce que, si tu es honnête, tu auras la récompense, tu iras au paradis ; le riche, sois tranquille, il ne pourra pas plus y aller te rejoindre que le chameau ne peut passer à travers le trou d'une aiguille. Et l'Eglise a ajouté : Nous faisons peur à l'homme, nous lui disons : Si tu n'es pas vertueux, honnête, tu grilleras en enfer. Eh bien ! vous laïques, qu'opposez-vous à cela ?

1. C'est moi qui souligne.

Et alors vous avez été troublés dans votre conscience et vous avez dit : Nous chercherons à opposer la science à la morale dogmatique. Et vous avez cherché (p. 361)...

La Science venant trouver l'homme, essayant de lui dire : Voilà quels doivent être tes sentiments. C'est une utopie (p. 364)...

Si nous nous déclarons ainsi incapables d'établir une morale individuelle, la conclusion nécessaire, c'est qu'il faudra se tourner vers l'Eglise et être obligés de dire que, nous laïques, nous ne pouvons établir la morale ? Alors, c'est l'abdication de la Franc-Maçonnerie.

Non, rassurez-vous, c'est que la question a été mal posée. Nous ne pouvons agir sur l'individu, parce qu'il est mobile, mais nous pouvons agir sur ce qui n'est pas mobile, ce qui l'est moins, sur son milieu (*Rumeurs*) (p. 365)... Agissons sur le milieu, si nous voulons que l'homme devienne moral (p.366)..., hommes de science, nous devons reconnaître et dire à l'Eglise : Notre morale sociale sera purement relative; elle changera au fur et à mesure que le milieu changera (p. 366).

Ce qui, en somme, revient à dire: autant de milieux divers, autant de morales différentes. Donc, pas de morale.

Le F∴ Gavelle : — Comme justification des prescriptions morales longtemps l'humanité s'est contentée de l'explication religieuse, qui les présentait comme des commandements de Dieu et leur donnait pour sanctions des peines et des récompenses dans une vie future.

Mais, depuis que la croyance en l'immortalité de l'âme ne leur sert plus de sanction, elles se trouvent fort en l'air pour beaucoup de braves gens qui continuent néanmoins à se bien conduire par instinct, par habitude, mais qui seraient incapables de dire pourquoi ils font le bien et de se donner à eux-mêmes une explication plausible de leur bonne conduite.

Leur état d'âme est dangereux. Il suffirait qu'une passion un peu forte vînt solliciter ceux d'entre eux qui n'ont pas le caractère bien formé, pour qu'ils fussent sans défense contre des entraînements pernicieux (p. 382).

C'est le grand problème en face duquel se trouve la Franc-Maçonnerie. Elle ne veut pas mortifier les passions, comme l'enseigne l'Eglise, et ne peut s'empêcher cependant de reconnaître, devant les faits de chaque jour, le danger qu'elles présentent. Il faut un frein, et ce frein, la morale laïque des Loges est incapable de le trouver. Il y a longtemps que l'Eglise, qu'on prétend remplacer, le prêche à ses enfants avec fruit, lorsque les sages règles qu'elle impose sont suivies.

Le F∴ Sembat : — Sous la croûte mince de notre civilisation, il y a une foule que nous abandonnons trop à la sauvagerie ; cette foule, elle ne veut plus, et elle a raison, écouter l'Eglise : nous lui avons prouvé que l'Eglise mentait ; mais les orateurs d'hier, Bédarride et les autres, n'avaient-ils pas

raison de dire qu'il est grand temps de lui enseigner à la place de la morale de l'Eglise, une morale moderne ? (p. 441).

Peut-être, avant de détruire eût-il été sage de savoir ce qu'on pourrait mettre à la place ? On a fait le contraire, et les résultats ne se sont pas fait attendre. Nous ne sommes qu'au commencement. On le reconnaît, mais croule l'humanité dans la bestialité plutôt que de suivre l'Eglise! C'est, après tout, ce que désire le Maître ésotérique de la secte : la chute irrémédiable de l'homme !

Le F.·. SEMBAT : — Il ne s'agit pas de tuer en nous les passions ! L'ascétisme du bouddhiste dit : « Je diminue en moi toutes les manifestations de la vie, je tue toutes les passions afin d'arriver au nirvâna ». Ce n'est pas la morale que propose la Franc-Maçonnerie.

L'Eglise chrétienne elle-même ne donnait pas ces conseils-là ! Le christianisme triait dans les passions une passion formidable, l'élisait comme reine, et vers cette passion, qui est la passion mystique, il dérivait toutes les forces de l'individu...

Prenez, par exemple, cette sainte Thérèse... Elle avoue, dans ses mémoires, au début, elle avoue les troubles de sa chair ; mais ce trouble disparaît quand elle s'embrase tout entière d'ardeur mystique et parvient à la haute extase. Ainsi, vous le voyez, même l'Eglise catholique, même le christianisme doivent reconnaître qu'à la base de la moralité, il y a la passion.

Seulement nous, nous ne voulons pas de la tendance mystique et, loin de tuer l'amour, c'est l'honneur de la Maçonnerie d'avoir proclamé au XVIIIe siècle cette grande vérité qu'un amour profond est une passion noble et l'un des meilleurs éléments de moralité qu'on puisse souhaiter dans un individu (p. 422).

Le F.·. Sembat a emprunté ses renseignements au « Psychologue Ribot, qui a si bien, dit-il, analysé l'œuvre principale, de sainte Thérèse. Je n'ai pas sous la main le travail de Ribot relatif à sainte Thérèse; mais les passages de sa *Vie écrite par elle-même*, auxquels le F.·. Sembat a fait allusion, suffisent pour éclairer la question. Il est difficile, je crois, de leur accorder le sens que M. Sembat prétend leur donner. Quand on parle sérieusement des choses, il faudrait remonter aux sources. Il est vrai qu'en maçonnerie, on n'y regarde pas de si près. On aime à citer les textes à tort et à travers. La science des Loges n'est pas exigeante. Dans ce même Convent, le F.·. Besnard, parlant d'un volume dit :

« A première vue, ce livre peut convertir des lecteurs et être pour eux la croix de saint Paul entrevue sur le chemin de Damas (p. 139).

Tout le monde avait toujours cru jusqu'ici, d'après les *Actes* (IX,

v. 3, à 7), que c'était N.-S. Jésus-Christ lui-même qui était apparu à saint Paul. Je suppose que l'érudition du F.·. Besnard, aura confondu saint Paul et Constantin, dont on parle en ce moment.

Quoi qu'il en soit, voici ce qu'a écrit sainte Thérèse :

« Je commençai à prendre goût à la parure et à désirer de paraître bien. Je m'occupais de la blancheur de mes mains et du soin de mes cheveux ; je n'épargnais ni parfums, ni aucune de ces frivoles industries de la vanité pour lesquelles j'étais fort ingénieuse. Je n'avais nulle mauvaise intention, et je n'aurais voulu, pour rien au monde, faire naître en qui que ce fût la moindre pensée d'offenser Dieu [1] »

« Je dois cependant ce témoignage à la vérité : c'est que je n'ai jamais senti en moi le moindre attrait pour ce qui aurait pu flétrir l'innocence, parce que j'avais naturellement une invincible horreur des choses déshonnêtes. Ainsi, ce que je cherchais uniquement dans ces sociétés de famille, c'était le passe-temps d'une honnête conversation ». [2]

« Quant à moi, malgré ma profonde misère, jamais, dans tout le cours de ma vie, je n'ai eu l'intention de faire le moindre mal ; jamais, quand je l'aurais pu, je n'aurais voulu forcer qui que ce fût à m'aimer. Mais c'est le Seigneur qui m'en a préservée, et s'il ne m'eût soutenue de sa main, j'aurais pu l'offenser en cela comme dans le reste, car on ne doit fonder sur soi aucune confiance [3].

« Jamais je ne reconnus rien que d'honnête dans ses sentiments à mon égard, bien qu'ils eussent pu être d'une pureté plus élevée. Dans nos rapports, cette foi si vive qui nous montrait Dieu présent, écartait jusqu'à l'ombre du danger. J'étais alors, je le répète, inébranlablement résolue à ne rien faire où j'aurais vu péché mortel ; et, selon moi, c'était précisément la vue de sentiments si purs qui me faisait aimer de lui [4] ».

Ajoutons à ces citations le jugement porté par l'Eglise sur les péchés de sainte Thérèse :

« Entre toutes les vertus dont le Seigneur avait orné son épouse, sa pureté sans tache brilla du plus vif éclat. Elle la cultivait avec tant de soin, que non seulement elle observa jusqu'à la mort le vœu de virginité qu'elle avait fait dès sa plus tendre jeunesse, mais encore qu'elle conserva, exempte de toute tache, une angélique pureté de corps et de cœur [5] ».

La morale laïque, préconisée par les Loges, est obligée d'emprunter à l'Eglise ses méthodes spirituelles. Nous avons déjà vu plus

1 *Vie de sainte Thérèse écrite par elle-même*, traduction du P. Marcel Bouix, S. J., 3e Edit. Paris 1857, ch. II, p. 20.
2. *Vie*, ch. II, p. 24.
3. *Vie*, ch. v, p. 52.
4. *Vie*, ch. v, p. 54.
5. Bulle de Canonisation de Grégoire XV. *Vie de sainte Thérèse par elle-même*, trad. du P. Marcel Bouix, 3e Ed. 1857, p. 3, note.

haut le F.·. André Lebey conseiller la fuite des occasions. Voici maintenant que la Franc-Maçonnerie préconise, comme moyens de perfection (?), l'examen de conscience, la lecture pieuse et la méditation, tout comme dans les *Exercices* de saint Ignace.

Le F.·. LEBEY : — C'est par une suite d'évidences que nous arrivons à dégager deux lois de la morale individuelle :

1° Nécessité de se bien connaître.

2° Pour se bien connaître, nécessité d'agir et de réfléchir sur soi, de s'examiner (p. 287).

Le F.·. TINIÈRE : — Un moyen de perfectionnement des plus efficaces consisterait pour chacun d'examiner quotidiennement à la fin de la journée si ses actes s'y sont conformés (p. 339).

Le F.·. SEMBAT : — Je vous recommandais l'année dernière une pratique précise, c'est d'avoir toujours un livre en train, dont vous vous imposez, par un serment que vous n'avez prêté à personne qu'à vous-même, de lire chaque jour quelques pages ; et je vous garantis que vous tirerez de cette humble pratique des avantages inespérés ! (p. 430).

Le F.·. LEBEY : — Les véritables hommes d'action ont toujours été des méditatifs (p. 280).

VIII. — ANARCHIE

La Franc-Maçonnerie reprend pour son compte la célèbre formule anarchique : « *Ni Dieu, ni Maître*. Les passages suivants sont empruntés au discours prononcé par le F.·. Orateur, de l'Assemblée générale, le F.·. Hamon, délégué de la L.·. *Science et Conscience et Ernest Renan réunies* O.·. de Saint-Brieuc, à la fin de la dernière séance du Convent, le samedi 21 septembre 1912.

Le F.·. HAMON : — Que signifie le mot « Liberté » de notre devise ? Pour qui sait, il ne peut signifier la liberté de volition, c'est-à-dire le libre arbitre...

Le mot «liberté» ne signifie donc pas l'inexistante liberté volitive ; il signifie la « propriété de soi-même », c'est-à-dire l'absence de toute contrainte autre que celle que l'individu exerce sur lui-même.

Liberté, mes FF.·., veut dire que le Maçon ne doit accepter aucune contrainte, ne subir aucune puissance autre que celle que lui-même exerce sur lui-même. Le Maçon est et doit être son propre maître, son seul maître... (p. 447).

Il n'y a de liberté réelle que dans une société d'égaux. L'égalité est nécessaire, indispensable à la liberté ; de même qu'elle est nécessaire, indispensable à la fraternité (p. 452).

L'égalité, c'est l'affirmation de l'équivalence entre tous les humains quels que soient leur sexe, leur race, leur nationalité, leur degré de culture, leur force physique, leur caractère, leur intelligence, leur situation sociale. Mais l'égalité ce n'est pas l'identité (p. 452)...

A cette réalisation de notre idéal, nous devons travailler, mes FF.·., par tous les moyens qui sont en notre pouvoir..... soyons des hommes libres, n'acceptons aucun maître (p. 465).

IX. — Révolution

La Franc-Maçonnerie a toujours été l'agent le plus actif de révolution. Jamais satisfaite, la Secte poursuit la destruction. Elle détruit et ruine par atavisme. L'esprit maçonnique est le contraire de l'esprit conservateur. Même lorsque la Franc-Maçonnerie est au pouvoir, elle éprouve le besoin de renverser et d'anéantir.

Le F.·. Tinière : — L'esprit révolutionnaire actuel est une des formes les plus importantes de l'instinct destructeur (p. 337).

Le F.·. Camille Picard : — Les théories d'avant-garde nous sont infiniment plus sympathiques que les théories rétrogrades (p. 93).

Le F.·. Bon : — Lorsque dans la société actuelle vous aurez supprimé ce que nous vous demandons de supprimer, la Révolution que nous vous demandons de faire ainsi ne sera pas bruyante ; la plus importante se fera dans votre cerveau,et,de là,sera bien près d'être réalisée effectivement. C'est là la Révolution que nous voulons, et les incidents dramatiques qui peuvent l'accompagner n'ont pas aux yeux de l'historien grande importance, quelques larmes, quelques frissons qu'elles puissent faire passer dans nos cœurs (p. 174).

Le F.·. Parod : — Cessez de nous appeler bourgeois, nous qui avons le même idéal que vous,et marchons la main dans la main pour que notre action soit plus efficace et rapproche l'heureux moment où le salariat sera aboli, où le peuple, économiquement affranchi, sera vraiment un peuple libre et heureux (p. 184).

Et le plus curieux est que les Francs-Maçons s'étonnent après cela de voir les capitalistes prendre des mesures de préservation, dictées par l'expérience du passé et la prudence la plus élémentaire.

Le F.·. Sembat : — Quand on pense que depuis vingt ans notre pays, sans dire un mot, laisse fonctionner chez lui une vraie pompe aspirante qui, par les emprunts étrangers et les émissions, le vide de capitaux, extrait le plus clair de sa substance et transporte ailleurs ses richesses ! Nous sommes internationalistes, nous autres, et pourtant nous ne cessons de dénoncer ce scandale ! Mais que dire des patriotes qui,depuis plus de vingt ans,le tolèrent ?...

Quelqu'un demandait un jour à M. Germain, du Crédit-Lyonnais : « Comment se fait-il, monsieur, que vous qui n'êtes pas un antipatriote... vous et vos collègues de la haute finance, vous n'essayiez pas de trouver en France l'emploi de cet argent français que vous placez si facilement à l'étranger ? »... M. Germain se justifiait en déclarant que ses collègues de la Haute Banque et lui-même trouvaient à l'étranger des entreprises qui, par le sérieux et l'ac-

tivité des fondateurs, leur donnaient une sécurité plus grande et une entière confiance ...(p. 194, 195).

Au point de vue économique, est-il nécessaire de montrer au F.·. Sembat que les capitaux prêtés à l'étranger rentrent en France sous forme d'intérêts, et combien il est avantageux pour notre pays, si les maîtres du jour savaient en tirer parti, d'être créancier d'une grande partie de la terre? C'est à cela que les Juifs doivent leur puissance mondiale. La situation de la France serait autrement forte si les pouvoirs qui se sont succédé depuis trente ans, au lieu de se mettre à la remorque de la banque juive et de servir ses intérêts avaient fait profiter la politique française de la puissance du bas de laine de notre pays. Mais la Franc-Maçonnerie ne l'a pas voulu, elle n'a pas le droit de se plaindre. Je ne crois pas, du reste, à la sincérité de ses protestations, parce que la situation actuelle est son œuvre, c'est-à-dire l'œuvre de la Révolution faite par la Secte.

Le F.·. Bon : — Toutes les idées sociales, qui sont en ce moment en discussion, non seulement en France, mais devant l'Univers civilisé, ont été posées par la Révolution, et non seulement en 1793, mais à l'aurore même de la Révolution. Et cette vue est rassurante, elle nous persuade que nous ne pouvons avoir de retours en arrière (p. 174).

X. — Socialisme et Syndicalisme

La Franc-Maçonnerie évolue nettement vers le socialisme[1]. Il se produit bien quelques protestations, mais elles sont vaines contre le mouvement général qui entraîne la Secte. Elles se font, du reste, de plus en plus timides et rares. Enregistrons cependant la suivante. Il est peu probable au train dont vont les choses qu'elle se renouvelle souvent à l'avenir.

Le F.·. Gavelle : — Aujourd'hui, se dresse contre toute éventualité de réalisation des tendances collectivistes un obstacle qui vient de l'élément même sur lequel le parti socialiste unifié comptait le plus pour l'aider à instaurer le régime collectiviste.

Cet obstacle, c'est l'esprit syndicaliste actuel, qui s'est si prodigieusement développé depuis quelques années, et dont la caractéristique est le groupement des gens qui exercent la même profession pour faire prédominer, sur toute autorité, même sur celle de l'Etat et de la loi, leur égoïsme collectif, par l'action directe, sans se soucier des intérêts opposés aux leurs, sans re-

1. On lit dans *La Croix* du 12 avril, à propos de la grève belge : « Ne voit « on pas jusqu'à la loge *La Fidélité* de Lille annoncer à un député libéral de « Bruxelles, ancien grand-maître de la maçonnerie belge, qu'elle hébergera « gratis cinquante enfants de grévistes socialistes ? Rien n'est plus édifiant ». Ni plus instructif surtout.

connaître d'autre règle que l'omnipotence de la force de leur organisation (p. 168).

Quand je constate chez les dirigeants actuels du mouvement syndicaliste un esprit encore plus révolutionnaire, l'esprit libertaire et anarchique, quand je vois les fonctionnaires eux-mêmes prétendant au droit de s'unir à eux, malgré les injonctions de leurs chefs, je me dis que tout cela est tellement l'opposé de la conception collectiviste d'après laquelle la production et la répartition des richesses seraient réglées, ordonnées par les décisions des services de statistique, auxquelles chacun devrait se soumettre, que le danger de l'heure présente n'est pas dans l'éventualité de cet excès d'autoritarisme des pouvoirs publics, mais au contraire dans leur manque d'énergie (p. 168).

Notons les définitions suivantes :

Le F.·. Sératzky : — Le syndicalisme, c'est la mise en pratique du début, l'école des commençants ; le socialisme est l'étude des faits sociaux plus complexes et la recherche de leur amélioration (p. 178)...

Le syndicalisme est facteur d'évolution et, parallèlement à l'action collectiviste, marche avec elle pour la rejoindre dans le but final de révolution (p. 179).

Le F.·. Bachelet : — La formule collectiviste n'est pas la formule communiste. Elle ne dit pas : à chacun selon ses besoins, mais à chacun selon son travail, selon la somme de besogne fournie...

Il n'est pas dit que le prix de leur travail sera égal dans toutes les corporations, que tout le monde sera payé au même taux ; les collectivistes ne sont pas des niveleurs : ils ne disent pas vouloir établir une égalité absolue entre tous les êtres et que le travail de l'ignorant sera payé au même taux que le travail du savant (p. 159).

Mais les FF.·. dirigeants n'ont pas de ces scrupules arriérés. Ils sont plus nets.

Le F.·. Sembat : — Nous croyons que les syndicalistes nous rejoignent dans un idéal communiste qui nous réunit tous ! (p. 194).

Nous sommes fixés. Du reste, le moment de la réalisation est arrivé. La Franc-Maçonnerie le veut, quel est le gouvernement républicain qui serait capable de lui tenir tête ?

Le F.·. Sembat : — Nous avons assez plaidé, nous avons assez discuté, assez écrit dans les journaux et assez parlé à la Chambre ; ce qu'il nous faut à l'heure actuelle, et ce que je demande aux Loges, non pas cette année, mais l'année prochaine ou dans deux ans, c'est de décider que l'Etat doit enfin commencer la mise en pratique de la production collectiviste (p. 198).

Si l'on veut bien se rappeler que toutes les lois édictées, toutes les mesures prises depuis plus de vingt ans par les pouvoirs publics avaient été étudiées auparavant dans les Ateliers maçonniques et

qu'elles ont été imposées par les Loges, il est difficile de garder une illusion sur le sort qui attend notre pays.

Du reste, la seule crainte des Francs-Maçons du Grand Orient de France est de se voir devancer par d'autres pays dans cette voie révolutionnaire où ils sont accoutumés de tenir la tête.

Le F.·. SEMBAT : — Je crains bien que nos discussions françaises sur le collectivisme ne suffisent pas à hâter son avènement, et que la France ne soit primée par d'autres dans cette course au progrès. Tant pis ! Rappelez-vous que cela ne prouverait pas que les idées collectivistes sont erronées, mais plutôt que la France a cessé d'être la plus civilisée et la plus prospère des grandes nations ! (p. 196).

Pour éviter ce malheur... maçonnique, le F.·. Sembat déploie toute son habileté et prend ses FF.·. par le point sensible :

Le F.·. SEMBAT : — Il s'agit de savoir si, pour produire, l'atelier doit rester éternellement sous la forme monarchique et patronale, ou bien si, au contraire, l'atelier peut, tout en gardant son efficacité de production, prendre la forme collective, c'est-à-dire la forme démocratique ; en d'autres termes, la République, possible et réalisable au point de vue politique, est-elle possible et réalisable au point de vue économique? voilà toute la question ! Il s'agit de savoir si en fait le régime d'autorité, de discipline est nécessaire à la production, si on ne travaille que quand on est mené par un patron... Et, pour ma part, ce que je désire de vous, c'est tout simplement que les Maçons considèrent qu'ils ont à faire une option entre l'individualisme et le collectivisme (p. 198).

Quant à connaître les résultats de la Révolution qu'on nous promet, il n'y faut pas songer. Cela ne nous regarde pas. On nous le signifie sous une forme aussi nette que poétique.

Le F.·. SEMBAT : — Les épis de blé qui jaunissent en août n'ont pas besoin de savoir en mai, quand ils sont verts encore, qu'ils deviendront bientôt jaunes. Ce n'est pas leur volonté qui les fait mûrir. Ils mûrissent par l'effet de la température, de la pluie et du soleil. Le milieu économique a vite fait de façonner les volontés humaines, et si la nécessité économique exige et entraîne l'entrée en scène du collectivisme, le collectivisme s'imposera (p. 193).

Ah ! le voilà bien le matérialisme ! Alors l'esprit humain ne compte pas ? si fait ! l'esprit humain, la volonté humaine est un intermédiaire indispensable ! mais si vous saviez comme la nécessité économique a tôt fait de changer les esprits ! (p. 193).

Du reste, disons à leur décharge que les théoriciens des Loges n'en savent pas plus. Ils ont détruit la Religion dans l'âme du peuple sans savoir ce qu'ils mettraient à la place ; ils veulent boule-

verser la situation économique de la France sans être mieux renseignés. Ils détruisent, cela leur suffit, les conséquences ne les regardent pas.

Le F∴ Bon. — Lorsqu'on nous demande quel est votre tableau du socialisme? quelle est votre société idéale? nous disons: elle sera ce que nous la ferons... Est-ce que vous avez jamais vu des sociétés s'instaurer sur un catéchisme, sur un schéma donné par les écrivains ?... Jamais la révolution ne procède d'un schéma, d'un calcul, d'un tableau, d'une vision déterminée : nous ne pouvons, en effet, nous borner à une vision et surtout précise, puisqu'elle est détruite au fur et à mesure que conçue dans notre esprit par le tableau changeant des événements. Ce sont des principes que nous vous offrons pour les harmoniser (p. 173).

XI. — La Propriété individuelle

Jusqu'ici, les Francs-Maçons étaient divisés sur cette question. Il paraît que l'accord s'est fait... contre la propriété individuelle.

Le F∴ Bachelet. — Si la question de la propriété individuelle ne nous divise plus, je me demande ce qui pourrait nous diviser. J'ai toujours cru que la seule différence qu'il y avait entre les radicaux et les socialistes... résidait dans cette question de propriété. Jusqu'ici, c'était la pierre d'achoppement ; on nous disait : Nous voulons, comme vous, collectivistes, transformer la société actuelle, mais nous sommes, nous, pour le maintien de la propriété individuelle, alors que vous voulez aboutir à la propriété collective des moyens de production (p. 158).

Au surplus, le fait de la propriété individuelle est contraire à la doctrine maçonnique. Il y a là une question de principes.

Le F∴ Hamon, *orateur:*—*Une société d'égaux ne peut être qu'à la condition que les richesses soient possession non d'individus mais de la société entière...* (*sic*) (p. 453).

Ainsi, pour que l'égalité règne, l'égalité qui nous est chère à nous tous, Maçons, l'égalité qui flamboie dans notre devise, pour que cette égalité règne, mes FF∴, il faut nécessairement qu'il n'y ait plus appropriation des biens par quelques-uns au détriment des autres, il faut, en un mot, que l'appropriation des biens soit sociale et non individuelle. Il le faut pour que règne l'état d'égalité, de liberté et de fraternité, ce magnifique idéal que célèbre notre devise (p. 454). (*Discours de clôture*).

Le F∴ Parod : — Nous ne sommes pas partisans de la propriété individuelle intangible ; beaucoup d'économistes pouvant être classés dans le parti socialiste indépendant, sont convaincus que la propriété individuelle ne repose sur aucune base sérieuse, et la meilleure preuve, c'est que, soit par des lois sur la plus-value, soit par des lois sur les héritages, soit par des lois sur l'hygiène publique, la législation actuelle, elle-même, sacrifie de plus en

plus les droits du propriétaire à l'intérêt général. Les Convents précédents, eux aussi, qui ne se composaient pas exclusivement de collectivistes, je crois, ont voté, à l'unanimité, des vœux dans lesquels la propriété individuelle n'était pas, tant s'en faut, considérée comme intangible. Nous n'admettons donc la propriété individuelle que limitée par l'intérêt général (p. 183).

Dans quelques rapports, j'ai vu critiquer le collectivisme au nom de la propriété individuelle considérée comme un dogme intangible auquel il ne fallait pas toucher. Mes FF.... j'avoue ne rien comprendre à cette formule : « Maintien de la propriété individuelle »... la propriété individuelle a évolué à travers les siècles et elle continuera à évoluer (*Applaudissements*) (p. 98).

Nous ne pouvons donc pas affirmer que la propriété individuelle ne prendra pas un jour la forme collective (p. 99)...

Qu'est-ce que la propriété individuelle ?

Le F.·. Bon : — La propriété individuelle est précisément, et seulement à nos yeux, celle qui est susceptible de revenus : lorsqu'il n'y aura plus de gens qui pourront tirer leur existence d'un revenu quelconque payé par un tiers, alors il y aura une société nouvelle; des choses qui sont autour de vous auront disparu complètement. La société, en 1804, n'était plus reconnaissable pour ceux de l'ancien régime. Eh bien ! après la révolution que nous appelons de tous nos vœux et que nous mettrons tous nos efforts à réaliser, la société sera plus modifiée encore (p. 175).

Comment se fera cette révolution ? La chose n'est pas encore décidée : il y a la manière douce, et... l'autre.

Le F.·. Bachelet : — Le collectivisme veut le contraire du partage, puisque c'est le retour à l'ensemble de la nation de la propriété, résultat qui peut s'obtenir soit par la suppression des héritages, soit par une opération violente... Il y a la méthode pacifique qui consiste, par les voies parlementaires, par le moyen des lois, à supprimer totalement ou partiellement le droit d'héritage, et ainsi à faire rentrer peu à peu dans le domaine national des propriétés aujourd'hui éparpillées entre les mains individuelles. Il y a la méthode révolutionnaire qui consiste à s'emparer brutalement, et en une seule fois, de toute la propriété. Mais, quel que soit le moyen préconisé, il est certain que cette propriété restera inaliénable entre les mains de la nation et ne saurait être partagée entre les individus (p. 158-159).

Et l'on ajoute pour ne pas effrayer la masse des petits propriétaires :

Le F.·. Bachelet : — Nous ne voulons pas, *pour le moment*, exproprier la petite culture : nous attendons simplement que le capitalisme ait achevé son œuvre (p. 165).

C'est moi qui souligne *pour le moment*. Qu'est-ce que la petite culture? Où commence-t-elle? On nous le dira plus tard, après enquête.

XII. — Préparation de la reprise sociale : enquête maçonnique.

Il ne faut pas croire que ce sont là des menaces platoniques. La Franc-Maçonnerie entre résolument dans la voie de la réalisation. Elle prépare la reprise sociale. Après le milliard des Congrégations (!) et les biens de l'Eglise, la propriété individuelle. C'était prévu.

Le F∴ Colomb, *rapporteur de la Commission des Etudes politiques et sociales* : — Il s'agirait d'utiliser la force de renseignements qui se trouve dans les Loges, et qu'elles doivent à leur répartition sur toute l'étendue du territoire français, pour obtenir des renseignements locaux sur l'état de l'industrie, du commerce et de la propriété dans les régions auxquelles ces Loges appartiennent. Nous pourrions ainsi dresser, ici, un vaste monument de l'état économique actuel de la France...

Nous allons proposer notamment que les At∴ nous donnent... les conditions de la population, les sources principales des revenus, dans la même zône : propriétés mobilières ou immobilières...

Pour décomposer dans un pays, la propriété mobilière, le Grand-Orient, en quelques explications très simples, indiquerait aux Loges comment on peut consulter la statistique des successions... (p. 95).

Nous demanderons également aux Ateliers d'étudier sur place les moyens de production et d'échange, de nous dire s'ils sont rassemblés ou, au contraire dispersés ; en cas de dispersion, si cette dispersion est une apparence ou une réalité. Est-ce que, derrière cette dispersion, il n'y a pas toujours la grande industrie ? (p. 96).

Ce travail n'exige pas de connaissances techniques ni même de connaissances générales profondes. Il n'exige, pour ainsi dire, que de la patience, que de l'observation, et il n'est pas une Loge, je le sais, où nous ne trouvions ces petits travailleurs consciencieux et habiles qui, avec un grand soin et beaucoup de précision, arriveront à nous dresser le tableau que nous leur demandons de l'état économique de leur région (p. 95).

Et, pour bien préciser le but et la nature du travail *réel* demandé aux Loges, sous prétexte d'enquête économique, on leur dit :

Le F∴ Bachelet : — Les rapports qui sont concentrés dans nos archives formeront un monument aussi remarquable que ceux des cahiers économiques de 89; ils feront vraiment honneur à notre grande et belle institution (p. 167).

Le Convent a adopté et renvoyé aux Loges les conclusions de la Commission ainsi conçues :

La Commission des Etudes politiques et sociales, constatant l'admirable travail fourni par les Loges dans l'étude philosophique et générale du Collectivisme, désireuse de voir continuer ce travail dans un sens pratique, propose au Convent de limiter, pour cette année, l'effort des Loges à des études locales sur la vie économique et sociale des régions auxquelles ces Loges appartiennent (p. 206).

La gravité de cette décision n'échappera à personne. Nous appelons particulièrement l'attention de tous les organes antimaçonniques sur ce point. On en comprendra encore mieux l'importance dans quelque temps, lorsque le travail de taupe, exécuté par les Loges, aura produit son effet. Mais il sera trop tard.

XIII. — Propagande et Filiales maçonniques.

Le *Compte rendu* du Convent fournit peu de renseignements sur ce sujet. Les membres de la Commission de propagande sont, même vis-à-vis des FF.·., d'une discrétion toute maçonnique. Il se fait là un travail louche dont les grands chefs seuls possèdent le secret.

Le F.·. Bernard Leroy, *rapporteur* : — Mes FF.·., à l'unanimité, comme les années précédentes, la *Commission de Propagande* que vous avez nommée a reconnu la nécessité d'observer la plus grande discrétion sur les opérations soumises à son contrôle ; il est indispensable, dans l'intérêt de notre Ordre, de ne pas révéler les détails de notre tactique et de notre action — et cela non seulement pour le présent et le passé, mais encore, à plus forte raison, en ce qui concerne nos projets et la direction que nous souhaitons voir prendre à la propagande maçonnique (p. 207).

Comme notre étude se borne au *compte rendu* du Convent, nous devons nous contenter d'enregistrer cette déclaration.

Le Rapporteur signale les œuvres suivantes :

Œuvres de Propagande essentiellement maç.·.. Conférences du dimanche : — « Il semblait que la Sorbonne, le Collège de France et l'Ecole des Hautes Etudes se fussent donné rendez-vous au G.·. O.·. ».

Cours commerciaux du G.·. O.·. de France : — « Ces cours habituent une foule de jeunes gens à fréquenter le 16 de la rue Cadet... et favorisent ainsi le recrutement ». (p. 208)...

Il en est d'autres! qui comptent parmi leurs membres, ou tout au moins parmi leurs administrateurs, une majorité ou une très forte proportion de Maçons.

La Mission laïque.

L'Acacia, publication du F.·. Kienlin.

Journaux pour tous, soutenue par la L.·. *L'Avenir* et administrée par le F.·. Russacq (p. 208, 209).

Il est beaucoup d'autres œuvres aconfessionnelles ou laïques dont les attaches maçonniques nous sont connués et dont le *compte rendu* ne parle pas. Il ne nous renseigne pas davantage, du reste, sur les agents que la Secte réussit à faire pénétrer un peu partout, ni sur les maçonnisants des œuvres catholiques, de la Presse, du Parlement, de l'Enseignement, etc. C'est la tâche de l'antimaçonnerie de les démasquer, en évitant toutefois de se laisser conduire sur de fausses pistes destinées à détourner des vraies. C'est une tactique bien connue, contre laquelle la meilleure règle est, en général, de se méfier de ceux qui ont l'accusation trop facile. Les consciences droites sont la plupart du temps très peu portées au soupçon ; la traîtrise est la dernière pensée qui leur vient, et l'évidence même est quelquefois incapable de leur ouvrir les yeux. Il n'en est pas de même, on le conçoit, de ceux qui travaillent en secret pour la Secte.

Leur zèle à dénoncer les autres leur paraît un habile moyen de se mettre eux-mêmes à l'abri des investigations dangereuses.

XIV. — Recrutement maçonnique. Loges d'adoption

Le recrutement maçonnique laisse, paraît-il, à désirer. En ouvrant largement leurs portes aux politiciens et aux arrivistes de tout acabit, les Loges ont vu baisser le niveau moral et intellectuel de leurs membres. La cause est, je crois, plus profonde que ne le pensent, ou mieux, que ne veulent l'avouer, les dirigeants de la Franc-Maçonnerie. Elle tient à ce que celle-ci ayant laissé trop voir le but qu'elle poursuit, les gens honnêtes et honorables se sont éloignés. La campagne menée par l'antimaçonnerie n'est pas étrangère à ce résultat. Le jour où la Secte sera entièrement démasquée, elle perdra, au moins momentanément, une grande partie de son influence et de sa puissance malfaisante. C'est pourquoi nous devons multiplier nos efforts, et surtout les bien diriger, de manière à ce qu'ils produisent le maximum d'effet.

Pour sauver la face et maintenir les Ateliers qui se dépeuplaient, les Francs-Maçons se sont montrés plus coulants dans le recrutement. Ils commencent à comprendre le danger qui menace de transformer la Franc-Maçonnerie en club politique. La domination de l'élément socialiste a ouvert les yeux aux vieux Maçons. Ils essayent de réagir.

Le F.·. Pansiot, *rapporteur de la Commission des Vœux Maçonniques* : — Tous les rapports, ceux des Loges, ceux des Congrès sont unanimes à proclamer que la question du Recrutement maçonnique était d'une importance capitale ; tous sont unanimes également à déclarer qu'il faut que la

qualité prime la quantité, et que le recrutement intensif est une faute lourde et grave (p. 213)...

La note générale de tous ces rapports est que les prescriptions réglementaires actuelles, celles qui sont en ce moment dans notre Règlement général comme dans la Constitution sont largement, pleinement suffisantes pour assurer un bon recrutement maçonnique si elles sont observées d'une façon stricte, rigoureuse, implacable ; c'est là la note générale... (p. 214).

Des propositions faites par les Ateliers, retenons les deux suivantes, dont la première ne paraît pas dictée par un esprit très démocratique :

5° Maintien à un taux assez élevé des cotisations et frais d'initiation.

7° Production obligatoire par le prof.·. d'une autobiographie très complète qui serait l'objet d'une vérification rigoureuse (p. 215).

Cette dernière ressemble passablement à la confession publique.

Le F.·. Pansiot : — La Commission a constaté que les Ateliers... ont quelque peu négligé la partie philosophique de la question qui, de l'avis de la Commission, était de beaucoup la plus importante...

Mais la grosse question qui se cache sous cette discussion, c'est toujours celle des fuites. Les Maçons ne veulent pas que nous connaissions leurs travaux. C'est cela qui préoccupe le plus les FF.·., car ils savent bien que leur force est dans le secret, dans leur travail de taupes.

Le F.·. Pansiot : — Il faut apporter à cette réglementation toutes les modifications nécessaires pour empêcher le mauvais recrutement, pour empêcher qu'il puisse s'infiltrer, dans nos Loges, des Maçons qui deviennent des faux frères, qui puissent trahir la Maçonnerie... (p. 216).

Il faut absolument que nous parvenions à ce qu'il ne puisse jamais y avoir parmi nous de faibles ; il s'en est, hélas ! déjà rencontré, et ces mauvais Maçons sont le résultat d'un mauvais recrutement (p. 217).

Le F.·. Lavire : — Le mauvais recrutement maçonnique vient uniquement de la mauvaise réputation de notre institution. Nous pensons, en effet, que si de nombreux individus qui, à raison de leur moralité ou de leur manque d'éducation, ne devraient pas pénétrer dans nos Loges, y sollicitent cependant leur admission, c'est uniquement parce qu'ils ont entendu dire que notre Institution permet, si on est fonctionnaire, d'arriver plus rapidement, si on est commerçant de faire mieux ses affaires (*Applaudissements*) (p. 220).

Il faut que dans le monde profane, on sache qu'avant tout nous sommes une société d'éducation mutuelle et non pas une société d'appétits ou une école d'admiration mutuelle (*Bravos*) (p. 221).

Le F.·. Bédarride : — Le recrutement de la Maçonnerie variera selon l'idée que les Maçons de chaque Loge ou que les Maçons de la Fédération en général se feront du but de la Maçonnerie... Nous n'avons pas toujours donné partout et à tout le monde parmi les profanes la notion exacte de ce que pouvait être la Maçonnerie ; certains y sont entrés parce qu'ils y ont vu un club,et alors nous avons vu souvent à Paris, même en province, faisons-en la confession, des gens qui se faisaient initier en vue de décrocher une timbale électorale ou une petite fonction d'une importance quelconque, quitte à abandonner la Maçonnerie et à ne plus s'en soucier, que comme d'une vieille défroque, le jour où ils auraient obtenu ce qu'ils désiraient ; eh bien ! peut-être n'y seraient-ils pas entrés si on leur avait donné dès l'abord l'impression très nette — impression qui ne résulte ni d'un texte règlementaire, ni d'une prescription statutaire, mais uniquement de l'état d'esprit, de la mentalité, de la psychologie des présentateurs ou des membres de l'Atelier — que la Maçonnerie n'était pas un comité politique, qu'elle est encore moins un marche-pied, qu'elle voulait qu'on la servît et non pas qu'on se servît d'elle (p. 222, 223).

Pour cela, il faudrait que le Conseil de l'Ordre lui-même dont le F.·. Bédarride, 31e, fait partie, donne l'exemple. Or, il suffit d'avoir dépouillé quelques années du *Compte rendu mensuel aux Ateliers*, qui fait connaître ses travaux ésotériques, pour voir que sa principale occupation est la politique et la transmission aux ministres, membres de la Secte, aux administrations où celle-ci compte des adhérents, des réclamations des FF.·.. Et voilà ce qui n'est pas près de changer.

Sur la question du recrutement maçonnique est venue se greffer celle des Loges d'Adoption et des Loges mixtes, c'est-à-dire de l'admission des femmes dans la Franc-Maçonnerie.

Le F.·. Pansiot : — Votre commission, allant plus loin que les rapports dont elle était saisie, s'est même demandé si elle ne devait pas éveiller vos esprits sur l'admission de la femme dans la Franc-Maçonnerie, parce que la femme, touchant de près l'enfance, peut être par excellence la propagatrice de toutes les idées (p. 218).

Il n'y a pas eu de discussion sur ce sujet, et l'on n'en trouve aucune trace dans les discours publiés. Mais, à la dernière séance, le samedi 21, voici ce que dit le compte-rendu :

Le F.·. Poinot, *rapporteur* : — Mes FF.·., *la Commission des Vœux maç.·.* a été saisie du vœu suivant adopté par le *Congrès des Loges du Nord* :

« Considérant qu'il est nécessaire, indispensable et urgent, de faire l'éducation de la femme par la Maç.·.;

« Qu'à cet effet s'impose l'admission de la femme sur les colonnes des At.·. du G.·. O.·.;

« Emet le vœu :

« Que la question de la femme dans les At.·. du G.·. O.·. de France « soit renvoyée à l'étude des Loges par le Convent ».

Le F.·. BOULEY, *président* : — Mes FF.·., il ne peut y avoir de discussion à cet égard. Il faut que vous sachiez que, sur la demande de quelques Loges, le Conseil de l'Ordre a pris la résolution, l'année dernière, de laisser aux Loges la faculté de constituer des Loges d'adoption. Avant la fin de l'année, les Ateliers recevront un règlement et des Rituels leur permettant de constituer ces Loges, s'ils le jugent nécessaire et s'ils le peuvent. Ces rituels et ce règlement seront assez sérieux pour que les travaux auxquels se livreront ces Ateliers superposés aux Loges soient considérés comme de véritables travaux philosophiques et même maçonniques ; ils n'auront rien de commun avec les amusements mystérieux du XVIIIe siècle. Lorsque l'expérience aura été faite, qu'une pratique de ces Ateliers composés d'hommes et de femmes aura pu être appréciée, vous étudierez d'autant plus facilement l'admission des femmes dans la Franc-Maçonnerie, qui se posera un jour ou l'autre inévitablement, car la société est en évolution, et il faudra bien qu'elle avance : lorsqu'il s'agira d'appeler les femmes à l'exercice des droits politiques et civiques, il faudra bien qu'elles puissent participer aux travaux maçonniques.

Ces explications données, je propose à l'Assemblée de passer à l'ordre du jour.

L'ordre du jour est prononcé, sur conclusions favorables du F.·. orateur (p. 440 et 441).

Nos lecteurs savent ce qu'il faut penser de la Maçonnerie d'Adoption.

Je ne saurais donner une meilleure conclusion à ces extraits, rapportant la pensée maçonnique au Convent de 1912, qu'en citant le court dialogue suivant, entre le F.·. Bédarride et le F.·. Debierre président du Conseil de l'Ordre, à la séance du 20 septembre (p. 224.) :

Le F.·. BÉDARRIDE : — Il faut que la Maçonnerie donne à l'extérieur l'idée de ce qu'elle est réellement, une société de perfectionnement individuel et réciproque, une école de sagesse et de vertu. On a ri...

Le F.·. DEBIERRE : — Mais tous les Maçons sont des gens vertueux...

Le F.·. BÉDARRIDE : — Je n'irai pas jusque-là, mon très illustre Président...

Ni moi non plus, certes !

CHARLES NICOULLAUD.

L'ÉGLISE GRECQUE

ET LA

FRANC-MAÇONNERIE

La Grèce, depuis 1868, possède un Grand Orient et un Suprême Conseil. On y compte maintenant 26 loges, dont 8 à Athènes, 2 au Pirée, et les autres dans le reste de la Grèce [1]. C'est beaucoup pour un pays de deux millions et demi d'habitants. L'Eglise grecque orthodoxe s'en inquiète peu, semble-t-il, et nous ne connaissons pas de document officiel du patriarcat de Constantinople ou du synode d'Athènes condamnant la Franc-Maçonnerie. Quelques évêques cependant ont attiré l'attention de leurs ouailles sur l'influence funeste de la Secte pour la religion et les mœurs. Nous avons déjà dit ici les démêlés de l'évêque de Zante (1888) avec le synode athénien, à propos d'un de ses prêtres affilié à la Franc-Maçonnerie [2]. Dix ans plus tard, l'archevêque de Patras, Hiérothéos, lança contre elle une lettre pastorale. Voici quelle en fut l'occasion.

Le prélat de Patras, Hiérothéos, avait ouvert une école pour les enfants des familles indigentes, et, en qualité de fondateur, il était le président du Conseil d'administration de cette école. Un beau jour, il apprit que certains des professeurs étaient affiliés à la loge maçonnique. Il fallait faire cesser ce scandale, et le prélat méditait les moyens à prendre pour préserver son école et son troupeau du miasme maçonnique, quand un des professeurs, franc-maçon notoire, vint lui demander la permission de prêcher à l'Eglise [3]. Volontiers, lui

1. *Revue internationale des Sociétés secrètes*, 1913, p. 211.

2. *Ibid.*, 1912, p. 570-578.

3. Qu'on ne s'en étonne pas : c'est un fait coutumier dans l'Eglise grecque : les prédicateurs sont pour la plupart des laïcs.

répondit l'évêque, je vous l'accorderais, si je ne savais par ailleurs et de source sûre que vous avez un grade dans la loge maçonnique de Patras. Sans aucun doute, répondit le professeur, mais je ne vois là rien de répréhensible, puisque la Franc-Maçonnerie ne s'occupe que d'œuvres de bienfaisance. L'évêque réfuta cette assertion et déclara que la bienfaisance était un fruit de la grâce et de la lumière de l'Evangile et que,par conséquent, elle n'avait nullement besoin des ténèbres maçonniques. Ses remontrances n'ayant abouti à aucun résultat, il réclama de l'autorité ministérielle le renvoi de tous les professeurs aux idées maçonniques. Devant le retard que l'on mettait à répondre à sa demande, il dénonça à ses fidèles dans une lettre encyclique les machinations de la Franc-Maçonnerie et ses tendances antichrétiennes et antisociales. Pour s'en convaincre, disait le prélat, il suffisait de constater ce qui se passait en France et en Italie. En France, les maçons en veulent avant tout à la religion chrétienne ; en Italie, ils prêchent le matérialisme, et nous avons une preuve de leur athéisme dans les manifestations faites au jour de l'inauguration de la statue de Giordano Bruno. Aussi, au Congrès de Trente, où se trouvaient de nombreux clercs et plus de 300 laïcs, on dénonça l'action anti-religieuse et anti-chrétienne de la Maçonnerie et on prit des mesures pour la combattre. De plus, étant donné que les Loges de Grèce sont des créations du Maçonnisme français et italien, il est évident qu'elles s'en inspirent. Nous avons donc demandé le renvoi des professeurs de notre école qui profitent de leur situation pour faire du prosélytisme en faveur de la Franc-Maçonnerie, et nous déclarons préférer nous démettre de la présidence de l'école plutôt que de collaborer avec eux.

Les Francs-Maçons protestèrent et jetèrent les hauts cris. L'archevêque Hiérothéos, qui n'avait fait que son devoir de pasteur et de gardien des âmes, fut vilipendé par la presse athénienne. De son côté, le maire de Patras prit sous sa protection la bande des F∴-M∴. Le prélat protesta alors auprès du préfet, et une décision ministérielle et un ordre royal décrétèrent le renvoi de M. A. Sarré, la pierre de scandale. Le maire se contenta de remplacer ce dernier par un autre maçon, et les autres professeurs de l'école restèrent à leur poste.

La Maçonnerie fut alors la question du jour à Athènes. Les Francs-Maçons s'en firent les apologistes et essayèrent de lui donner un acte de naissance. Ils furent loin de s'accorder, et l'*Anaplasis*, revue religieuse orthodoxe d'Athènes, en profita pour tomber sur la Secte. Nous résumons ici ou traduisons en partie cet article,

et l'on verra que les FF.·. de Grèce, comme les FF.·. d'Europe, ne s'entendent d'aucune façon sur les origines de la Société[1].

* * *

Les Maçons prétendent vivre tous dans un accord fraternel. C'est tout à fait inexact. L'apologie de leur secte, qu'ils viennent de publier,nous présente un salmigondis de contradictions, conséquence naturelle du manque de bases morales et de mobile franchement avoué.

Tout effet vrai et certain provient d'une cause connue; on en connaît la parenté. Or, la Franc-Maçonnerie, qui se vante d'avoir créé l'histoire de l'humanité, ignore sa propre histoire et n'a pas la connaissance la plus élémentaire de son origine. Que dit, en effet, le centre officiel maçonnique ? Il nous déclare que l'action bienfaisante de la F.·.-M.·. sur l'humanité a commencé des milliers d'années avant le Christ. (Déclaration du centre maçonnique dans le journal *Empros*, 14 déc. 1898). Par ailleurs, le grand orateur de la loge maç.·. d'Athènes nous dit que la F.·.-M.·. est un produit de l'enseignement moral du christianisme et qu'elle apparut à l'époque où le christianisme en Europe était professé seulement comme une formalité religieuse (*Akropolis*, 16 déc. 1898). Un autre F.·. n'est point de cet avis : la société secrète des F.·.M.·., nous dit-il, remonte à la chevalerie du moyen âge, qui a eu à ses débuts une couleur religieuse (*Kairoi*, 18 déc. 1898). Même différence d'opinion chez un autre F.·. : c'est à la fondation du temple de Salomon qu'il faut placer son origine, aux mystères de l'Egypte ou d'Eleusis, aux Pythagoriciens ou aux Thérapeutes, aux Druides. Des maçons plus modernes l'attribuent aux Templiers ou aux Latomes du moyen-âge. (Revue mensuelle F.·.-M.·. *Athéné*, nov. 1893 D'autres enfin, qui paraissent plus savants, font remonter l'origine de la F.·.-M.·. aux Pélasges tyrrhéniens dans les mystères des Kabires. L'historien Anderson la fait remonter à Adam, et Oliver la place dans les jardins du paradis terrestre. Moïse est appelé le grand Maître de la F.·.-M.·.. (Voir *Pythagoras*, p. 57-58, année 1897).

Voilà donc, d'une part, la F.·. M.·. qui trompant les gens simples et ignorants se moque de la société en affirmant que, depuis *des*

1. L'article de l'*Anaplasis* a été reproduit dans la *Vérité Ecclésiastique*, bulletin officiel du patriarcat orthodoxe de Constantinople. C'est à ce bulletin que nous l'empruntons. (Voir les nos 2 du 15 janvier 1899, p. 6, et 5 du 5 février de la même année, p. 38).

milliers d'années avant le Christ [1], elle lutte et est devenue la cause de tous les biens qui ont été déversés sur l'humanité (V. le discours de Stoupi dans le journal *Empros*, 20 déc. 1898); d'autre part, *ce haut degré de l'humanité*, comme s'intitulent les maçons eux-mêmes (Exposé maçonnique dans le *Skrip*, 21 déc. 1898), ignore comment il est tombé au beau milieu de cette humanité pour laquelle il peine et qu'il comble de biens depuis des siècles. N'est-ce point là avouer sa propre misère et dénoncer sa bâtardise? Les enfants trouvés ou bâtards, dont on ne connaît pas l'origine, ne sont-ils pas toujours le fruit du péché et d'une vie dépravée?

Sans doute la majorité des F.·. M.·. croient que leur secte a vu le jour au moyen âge; nous cependant, en attendant que ces messieurs s'accordent pour nous dire en fin de compte quelle est leur parenté, nous devons, pour continuer le débat, admettre chez les Maçons une généalogie quelconque, et nous ne croyons pas pouvoir mieux faire que d'admettre celle du centre officiel maçonnique. Or l'orateur officiel de la loge, M. Stoupi, nous dit que l'histoire de la M.·. commence *aux temps de la première organisation des ouvriers sous le suprême architecte du grand temple de Salomon.* Nous devons des actions de grâces, et l'humanité tout entière avec nous, elle qui a été comblée de tant de bienfaits grâce aux principes sublimes de F.·. M.·., à M. Stoupi pour les renseignements qu'il nous donne sur l'origine du système maçonnique. En effet, des renseignements si sérieux donnés par ce dernier, nous apprenons que le chef et premier fondateur de la loge maç.·. fut le *grand Architecte* du temple de Salomon. (Nous serons bien reconnaissants à M. Stoupi de nous dire son nom). Cet Architecte, ce grand maître, au nom et à l'origine inconnue, est-il le Dieu des maçons ou bien en a-t-il établi un autre auquel il aurait donné le nom de sa profession? Que les francs-maçons ne nous en veuillent pas si nous leur demandons ces quelques renseignements, mais il s'agit ici *du plus haut degré de l'intelligence humaine* des principes supraterrestres de la M.·. qui, des milliers d'années avant le Christ, a distribué et distribue encore ses bienfaits à l'humanité et à ses plus fanatiques ennemis. Nous ne sommes que des profanes, et nos doutes et remarques sont la conséquence des théories des F.·. M.·. eux-mêmes.

N'est-ce pas logique, en effet? Ils s'appellent maçons, ouvriers maîtres. Cette appellation vient, disent-ils, du grand architecte du temple de Salomon, et ils en ignorent le nom! Or le Dieu des Maçons est aussi appelé l'Architecte de l'Univers. Nous nous posons, donc cette question: Cet Architecte de l'Univers est-il leur

1. Les mots ou phrases soulignés sont du rédacteur de l'article de l'*Anaplasis*.

chef, d'où leur nom de *Maçons* et de *Maçonnerie?* ou bien est-ce quelque autre? Et si ce grand Architecte du temple de Salomon personnifie l'idée du Dieu des Maçons, qu'on nous dise comment ce dernier a été changé en Dieu Architecte de l'Univers; car le monde reconnaît bien un Dieu fait homme, mais non un homme devenu Dieu.

Mais si les F∴ M∴ prétendent que ce grand Architecte du temple de Salomon les a amenés à la compréhension de l'idée du grand Architecte de l'Univers, qu'on veuille bien nous donner le nom et indiquer l'origine de ce savant Architecte, et quel est son enseignement moral, parce que, sans ces notions les plus élémentaires sur le premier organisateur de la Franc-Maçonnerie, notre bonne foi est atteinte et notre civilisation elle-même mise en doute.

Contrairement à ce qui a été dit plus haut, un autre maçon, le plus sincère de tous, et en brouille peut-être avec ses confrères, dénonce la F∴ M∴ comme provenant des Esséens, secte religieuse du temps du Christ (V. calendrier 1889 du Syllogue de Kumes, p. 62). Ce renseignement est important, car il confirme l'opinion d'un journal de province, d'après lequel l'origine de la société secrète des F∴ M∴ doit être attribuée aux Juifs, ennemis acharnés du christianisme. Ne pouvant l'attaquer ouvertement, rabbins et talmudistes ont fondé une société secrète afin d'agir par elle contre le christianisme (V. *Proodos* d'Egée, 1er janv. 1899).

Il faut savoir, en effet, que la Maçonnerie compte surtout des Juifs, les ennemis les plus acharnés du christianisme. Ceux-ci parcourent différents Etats pour gagner des adeptes. C'est ainsi que le Juif Moréne, en 1761, alla en Amérique dans cette intention, et fonda à Charlestown le conseil du 33° degré maçonnique, possédant tous les autres degrés et ayant tout pouvoir pour la propagation de la Franc-Maçonnerie. Là où les Juifs sont les plus nombreux, comme en Angleterre et en Allemagne, là sont les plus grands centres de la Franc-Maconnerie, ce qui corrobore bien l'affirmation donnée plus haut.

Tel est dans ses grandes lignes l'article de l'*Anaplasis*. Nous n'avons qu'à féliciter son auteur, M. Panarétos Doulégérès. L'on ne dira jamais assez les méfaits de la secte maçonnique et le véritable but qu'elle se propose. La *Vérité ecclésiastique* de Constantinople unit aussi sa voix à celle de l'*Anaplasis* et loua l'auteur de sa polémique. Elle eut plus tard l'occasion de reparler des sociétés secrètes, au moment de la proclamation de la Constitution par les Jeunes Turcs. C'est ce que nous allons voir maintenant.

.·.

On sait le rôle de la Maçonnerie et de la Juiverie dans la Révolution de Constantinople de 1908. On croyait à la liberté et à la tolérance, mais on s'aperçut vite du mouvement antireligieux des Jeunes Turcs. Tout d'abord, le serment demandé à ceux qui voulaient être membres du Comité *Union et Progrès* ne présageait rien de bon. Les Jeunes Turcs avaient demandé aux Grecs les plus influents de Janina, de Koritza, de Drinopolis, de Bellas et de Kitros, d'entrer dans le Comité, et de prêter pour cela le serment exigé. Bon nombre se firent inscrire, mais le serment en arrêta plusieurs, qui en référèrent à leur évêque.

Le métropolite de Katerina avertissait le patriarche en ces termes: On fait venir les chrétiens à part dans une chambre. Là, on leur bande les yeux et on les oblige au serment suivant, qu'ils prêtent devant trois personnes couvertes d'un voile couleur noire sur la tête et couleur rouge sur le reste du corps :

« Je jure sur ma religion, ma conscience et mon honneur qu'à partir de cet instant, où je deviens membre de la Fraternité, dont le but principal est de travailler au Progrès et au bonheur de ma patrie, à l'Union et à l'amour de tous les Ottomans, je travaillerai conformément aux lois et aux règles de la Fraternité et qu'à aucune personne qui n'est point membre du Comité et surtout aux membres du Comité qui n'ont pas le droit de connaître les secrets du Comité, je ne dévoilerai un secret quelconque de la Fraternité. Je jure que je n'hésiterai pas à accomplir exactement les devoirs qu me seront imposés ainsi que les décisions du Comité dont le but est d'appliquer entièrement et parfaitement la Constitution et d'assurer le maintien du régime constitutionnel qui donne à la nation les droits de la liberté. Jamais je ne trahirai le Comité et je tuerai immédiatement, sitôt l'ordre donné par le Comité, ceux qui auraient trahi ou qui travailleraient et chercheraient à mettre obstacle au but sacré du Comité. Je jure de nouveau que je travaillerai, et corporellement et matériellement, pour le bien du Comité et que, si j'étais infidèle à ces promesses officielles, je donne dès maintenant mon sang, qui coulera par suite d'une condamation à mort exécutée par les hommes du Comité qui ont ordre de poursuivre et d'arrêter tout traître là où il se trouvera. Par Dieu ! Par Dieu ! Par Dieu ! » [1]

On leur indique ensuite leur devoir, c'est-à-dire une obéissance aveugle aux ordres et règlements du Comité. Chacun selon ses moyens, verse une cotisation de 10 piastres à une livre.

1. *Vérité ecclésiastique*, 13 Nov. 1908, p. 491.

De son côté, l'évêque d'Argyrocastro écrivait : « Il y a ici une Société qui appelle indistinctement à elle chrétiens et musulmans, et les oblige devant des personnes travesties à un horrible serment. On pose la main sur une épée et un revolver, et l'on jure, les chrétiens sur l'Evangile, les musulmans sur le Coran, qu'on exécutera les ordres de la Société en temps voulu. Dans les ténèbres et en cachette, on découvre aux initiés un secret qui ne doit pas être divulgué et que la famille elle-même doit ignorer [1].

Au reçu de ces lettres on ne sembla pas trop s'émouvoir au patriarcat, et son organe officiel répondit que c'était là une chose incompréhensible au XXe siècle. Remettre en vigueur les systèmes féodaux de la chevalerie franque n'était plus de mode, et la religion chrétienne et les lumières de notre siècle ne le permettaient plus. On était prêt à travailler pour l'Etat, mais on ne voyait nullement la nécessité de ce serment qui n'était requis ni par les lois civiles ni par les lois religieuses [2].

« Le synode patriarcal se contenta pour lors de cette protestation. Il s'alarma davantage quand, quelques mois plus tard, les Jeunes-Turcs, aidés de Maçons grecs, essayèrent de porter atteinte aux privilèges de l'Eglise grecque. On voulait, d'une certaine façon, laïciser l'Eglise et lui retirer tous les droits civils dont elle disposait. Que fit alors le patriarche Joachim III ? Fut-il assez énergique contre les francs-maçons ? Non, semble-t-il, au dire des journaux grecs de Constantinople qui lui reprochèrent sa faiblesse [3]. Le patriarche nous affirme, disait-on, que lui-même et la hiérarchie tout entière avec lui, court un grand danger à cause d'un projet ténébreux qui s'est formé dans les loges maçonniques d'Orient et auquel collaborent activement des Maçons grecs. C'est là une accusation grave, et nous en croyons le patriarche ; mais ce qui nous étonne, nous et la nation tout entière, et nous donne tristesse et dégoût, c'est de voir qu'après une accusation aussi sérieuse, prennent encore place à côté de lui ceux-là même qui sont les chefs de cette opposition et qui méprisent tout ce que l'Eglise a de saint et et de sacré. Nous nous demandons pourquoi notre patriarche œcuménique, après avoir ainsi dénoncé ceux qui mènent cette campagne contre la hiérarchie et qui se sont conjurés avec les ennemis de la nation pour mettre à exécution le sinistre projet des loges maçonniques, nous nous demandons pourquoi notre patriarche continue à leur donner sa confiance, ayant encore des relations avec eux, leur demandant conseil et prenant ses repas avec eux, car il

1. *Vérité ecclésiastique*, 22 nov. 1908, p. 198-199.
2. *Ibid.*, 26 sept. 1908, p. 435.
3. *Néologos*, 12 juin 1910.

n'est pas sans savoir qu'ils appartiennent aux loges maçonniques ? N'aurait-il point dû d'un geste énergique mettre à la porte ces ennemis de la nation et de l'Eglise, qui ont établi leur centre d'opération jusque dans le synode dirigeant ? Nous croyons cependant difficilement que notre Eglise orthodoxe constitutionnelle et libérale serve de cible aux loges maçonniques : rien chez nous ne pouvait nous attirer cette rivalité de leur part, mais puisque, selon l'affirmation du patriarche, il y a complot contre l'Eglise, et que de ce complot font partie ceux qui, d'une façon ou d'une autre, combattent maintenant la hiérarchie, nous devons croire à la réalité de ce danger et nous nous placerons aux côtés de notre patriarche. Nous attendons pour cela qu'il lève le premier le drapeau pour la revendication des droits sacrés de l'Eglise et de la Nation, et nous combattrons avec lui.

On discourut alors dans les journaux quelque peu sur la Franc-Maçonnerie, mais en termes très modérés. Un avocat 33°, Angelos Roméos, répondit aux blâmes lancés contre la société Philanthropique qu'elle suivait son but et que l'Eglise orthodoxe n'avait pas tant à s'émouvoir, puisque certains de ses chefs y étaient affiliés. Le grand patriote Grégoire V, celui que les Turcs avaient pendu au Fanar lors de l'indépendance grecque, avait été lui-même membre de la société [1].

Cependant, pour conjurer le danger qui menaçait l'Eglise grecque, le patriarche se décida à convoquer une assemblée nationale, mais celle-ci fut empêchée *manu militari* par le gouvernement. Puis, l'affaire en resta là, les relations entre la Porte et le Fanar s'améliorèrent et les Jeunes Turcs, pour cette fois, n'osèrent pas empiéter sur les droits de l'Eglise.

Voilà les quelques petits détails que nous avons pu glaner çà et là dans les journaux de Constantinople qu'il nous a été permis de consulter. On peut voir combien l'Eglise grecque est travaillée par la Franc-Maçonnerie. L'élément laïc se charge de cela, et l'on sait la grande part qu'il a dans le gouvernement de cette Eglise et même dans l'enseignemeut doctrinal [2]. La plupart du temps, prédication et enseignement sont donnés par des laïcs et, comme un

1. Cette assertion, m'a-t-on dit, n'a été démentie par aucun journal de Constantinople.

2. Au mois de janvier dernier, avait lieu l'élection du nouveau patriarche en remplacement de Joachim III décédé. Elle fut précédée de plusieurs séances orageuses. Certains laïcs faisant partie de l'assemblée consultative proposèrent comme candidat le métropolite de Kition (Larnaca-Chypre). Celui-ci fut accusé en pleine séance d'être hérétique, c'est-à-dire franc-maçon, et sa candidature fut repoussée par le saint Synode.

petit vent de rationalisme germanique a soufflé tant soit peu sur tous ces professeurs grecs, on comprend facilement que la foi s'éteint surtout dans la haute classe, où l'on se déclare encore chrétien orthodoxe parce que l'on est grec avant tout. Pourvu qu'on ne touche pas à la Nation, le reste importe peu. La Franc-Maçonnerie trouve ainsi un terrain facile pour y semer ses doctrines. Souhaitons au patriarche et aux évêques grecs de voir le danger qui menace leur Eglise, et cette persuasion les fera combattre avec plus de force les sociétés secrètes, dont le but premier est d'ébranler et de renverser l'Eglise du Christ.

E. Nésiotès.

Suprême Conseil Confédéré du 33e et dernier degré du Rite Ecossais ancien et accepté pour la Grèce[1].

Vall.·. d'*Ilissus*, Or.·. d'Athènes, le 12/25 juin 1911 E.·. V.·.

no 367.

A tous les Suprêmes Conseils du 33e Réguliers du Rite Ecossais Ancien et Accepté

Tolérance-Union-Prospérité.

T.·. P.·. Souv.·. Gr.·. Comm.·., TTT.·. ILL.·. FFF.·.,

J'ai la fav.·. de porter à votre connaissance que le Suprême-Conseil du 33e pour la Grèce vient d'être saisi d'une requête de dix FF.·. domiciliés à l'Or.·. de Belgrade, capitale du Royaume de Serbie et possédant régulièrement le Grade de Chev.·. K. D. 30e du Rite Ecossais Ancien et Accepté, en vue de la création d'un Suprême Conseil du 33e pour le Royaume de Serbie.

Le Suprême Conseil du 33e pour la Grèce, considérant: 1o qu'il n'existe dans le Royaume de Serbie aucun Corps Maç.·. régulier qui puisse y régir le Rite Ecossais Ancien et Accepté; 2o que les signataires de la requête possèdent toutes les qualités requises pour être élevés à la dignité de S.·.

1. Le même rédacteur a joint à son article le document que nous donnons ici.

G.·.L.·.G.·.et 3° les dispositions de l'article 2 et des Grandes Constitutions de 1786, a décidé à l'unanimité, en séance plénière, de donner suite à la requête susmentionnée des FFF.·. de Serbie et députer à la Vall.·. de Belgrade le F.·. J. S. E. Céphalas, 33°, son Grand-Chancelier, Secrétaire-Général avec délégation spéciale d'élever au 33° degré du Rite Ecossais Ancien et Accepté les signataires de la requête en question et y fonder, constituer et établir, au nom du Suprême Conseil du 33° pour la Grèce, un Conseil du même grade, en se conformant strictement à ce qui est prescrit aux Grandes Constitutions.

Cependant le Suprême Conseil du 33° pour la Grèce, conformément à son Réglement Général, a jugé opportun, avant de déléguer en Serbie le F.·.J.S.E. Céphalas, 33°, de demander au préalable l'avis de votre Suprême Conseil sur la fondation décidée, avis, qui, nous n'en doutons point, ne sera que favorable.

En effet, il ne nous échappe point, T.·. P.·. Souv.·. Gr.·. Comm.·. et TTT.·. LLL.·. FFF.·., l'importance de ce fait et les résultats satisfaisants qui en pourraient être la conséquence de l'extension de notre Rite, dans un pays où la M.·. a fait, au cours des dernières années, des progrès dignes d'être pris en sérieuse considération.

Aussi le Suprême Conseil du 33° pour la Grèce vous serait-il particulièrement reconnaissant, de lui faire connaître, dans le plus bref délai possible, votre avis à ce sujet, afin qu'il puisse députer au plus tôt à la Vall.·. de Belgrade le F.·. J. S. E. Céphalas 33°, pour procéder aux formalités prescrites par les Grandes Constitutions de 1786 et y fonder le nouveau Suprême Conseil dn 33° pour le Royaume de Serbie.

Dans l'attente d'une prompte réponse de la part de votre Suprême Conseil, veuillez agréer, T.·. P.·. Souv.·. Gr.·. Comm.·. et TTT.·. ILL.·. FFF.·., l'assurance de mes sentiments les plus fr.·. ainsi que mes sal.·. p.·. I.·. N.·. S.·.

Par mandement.

LE GRAND CHANCELIER SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

J. S. E. Céphalas, 33°.

Au Suprême Conseil du 33°
de la Jur.·. Nord des E.-U. d'Amérique,
Vall.·. de New-York.

SOMMAIRES & ANALYSES

Transactions of the Manchester Association for Masonic Research (Actes de la Société de recherches maçonniques de Manchester). Vol. I, 1909-1910, et Vol. II, 1910-1911. — Manchester, 1910 et 1912 ; 131 et 112 pages in-8°.

La Société de recherches maçonniques de Manchester a tenu sa séance inaugurale le 24 novembre 1909. Elle se compose de membres correspondants de la savante et célèbre Loge des *Quatuor Coronati*. C'est dire qu'elle est animée du même esprit scientifique et critique qui a fait le succès et l'autorité de ladite Loge. Comme leurs aînés, les Francs-Maçons de Manchester se proposent d'étudier et de discuter diverses questions relatives à l'histoire de la Maçonnerie, tant générale que régionale. Leur Société a été rapidement constituée, et trois séances préparatoires ont suffi à la créer et à l'organiser. Le projet en fut proposé le 29 avril 1909 ; à la séance du 29 juin suivant, les grandes lignes de l'Association étaient arrêtées, et, le 23 septembre, une première lecture était faite devant quatorze membres.

Les *Transactions*, dont nous avons les deux premiers fascicules sous les yeux, sont l'organe de cette Société. Elles consistent en une suite d'articles originaux sur des questions historiques, et en un bref compte rendu des séances, auquel est jointe, en outre, la liste des membres.

∴

Le premier volume contient quatre études, dont deux d'une portée générale, les deux autres n'ayant pour objet que des problèmes locaux.

Tout d'abord, M. R. H. Baxter traite des Anciens devoirs des

Francs-Maçons anglais (*The old charges of the British Freemasons*). Sans doute son article n'est que d'une originalité relative, car il met surtout en œuvre les travaux de J. Hughan et de M. W. Begemann; mais il est clair, présenté avec méthode et par là-même utile.

Ces *Old Charges* sont les ancêtres du fameux *Livre des Constitutions* d'Anderson. Les rédactions en sont très nombreuses. S'il n'y en a que neuf éditions imprimées, on ne compte pas moins, de soixante-dix-sept manuscrits bien connus, dont un des plus anciens (XVe siècle) est celui qui porte le nom de Cooke. Il faut, en outre, ajouter une dizaine d'autres manuscrits sur lesquels on ne possède que des renseignements insuffisants.

M. Baxter a établi la liste chronologique de tous ces manuscrits, et les a de plus catalogués par familles. Ces pages sont les plus précieuses et les plus intéressantes de son article.

Mais à cela ne s'est pas bornée son œuvre. Il a donné aussi une analyse de ces *Old charges*. Le contenu de ces manuscrits se divise clairement en trois parties :

1° Prière ou invocation ;

2° Histoire légendaire de la Franc-Maçonnerie ;

3° Statuts, obligations, règlements et observances maçonniques.

C'est le plan que reprendra Anderson, lorsqu'il codifiera ces anciens documents dans son *Livre des Constitutions* à l'usage de la Grande Loge d'Angleterre.

A cette analyse, M. Baxter joint enfin une description schématique des *Old Charges*, dans laquelle les variantes spéciales à chaque rédaction sont laissées de côté.

M. F. W. Brockbank retrace l'histoire de la Maçonnerie dans la ville de Bolton durant le XVIIIe siècle (*Craft Freemasonry in Bolton*, 1732 *to* 1813). C'est une contribution très soignée et très érudite à l'histoire de la Maçonnerie dans l'East Lancashire.

L'auteur s'occupe en particulier de trois Loges. La plus ancienne qui fut autorisée à Bolton par la Grande Loge de Londres, fut la Loge dite *A l'Ancre et à l'Espérance* (Anchor and Hope Lodge). Elle date du 23 octobre 1732. M. Brockbank en suit la destinée jusqu'à nos jours.

Une autre Loge fut ouverte à Leigh, dans le Lancashire, le 24 juin 1776 : c'était la Loge de l'*Antiquité*. Elle fut transférée à Bolton, environ dix ans plus tard, en janvier 1786.

Une troisième Loge, la Loge *Saint-Jean*, date des dernières années du XVIIIe siècle. D'après le registre des procès-verbaux, la

réunion prépartoire en vue de la constitution de cette Loge aurait eu lieu le 9 avril 1797.

Le même M. BROCKBANK traite encore de la doctrine des Rose-Croix dans ses rapports avec la Franc-Maçonnerie, ***Rosicrucianism and its connection with Freemasonry***. Il commence par rappeler les principaux travaux sur les Rose-Croix, et insiste sur le plus important, celui de A. E. Waite. Il signale aussi qu'une Société rosicrucienne de Francs-Maçons fut fondée, en 1866, en Angleterre par le F.·. Little, un homme de grand savoir et très influent parmi les Maçons du Middlesex.

Après ces préambules, M. Brockbank explique le nom de Rose-Croix et expose les premiers développements de la secte et de sa doctrine en Allemagne et en Angleterre. Ainsi, tour à tour, est-il amené à dire quelques mots de Christian Rosencreutz, de Valentin Andrea, de Michel Maier, de Robert Fludd et de Thomas Vaughan *alias* Eugène Philalèthe. Ce sont là les grands noms parmi les Rose-Croix. Il en est de plus humbles : tel celui de Joseph Francis Borri qui écrivit un ouvrage intitulé *la Chiave del Gabinetto del Signor Borri*, d'après lequel l'abbé de Villars composa son fameux roman le *Comte de Gabalis*. M. Brockbank s'étend assez longuement sur ce roman, ce qui le conduit à rechercher les traces de Rosi-crucianisme dans la littérature anglaise, en particulier dans Shakespeare et Milton.

Telle est la partie historique de son mémoire. La partie dogmatique expose le sujet même qu'il s'était proposé : les rapports du Rosi-crucianisme avec la Franc-Maçonnerie. M. Brockbank trouve trois points de contact entre les deux doctrines :

1° La Franc-Maçonnerie était chrétienne, il y a une centaine d'années ; pareillement le Rosi-crucianisme, au moins en apparence.

2° Les grands principes maçonniques, entre autres celui de l'amour fraternel et de l'assistance, sont également proclamés par les Rose-Croix.

3° Enfin, de part et d'autre, les sujets d'études sont les mêmes, à savoir l'homme et sa place dans l'univers.

Et M. Brockbank s'efforce de démontrer ces trois assertions par l'examen des œuvres de Thomas Vaughan, en particulier de sa traduction de la *Fama Fraternitatis* dont il donne une analyse détaillée.

Le court article de M. J. G. MC CONNEL sur *l'ancienne Loge de Wigan* termine le fascicule. Cette Loge portait le nom d'*Antiquité*. Elle fut autorisée par la Grande Loge d'Angleterre le 26 mai 1786,

et la cérémonie d'inauguration eut lieu le 21 juin suivant. C'était selon toute apparence une filiale de la Loge du même nom de Bolton. Le fondateur en fut un certain Thomas Walker, cordonnier de profession, et à la fois Franc-Maçon et Templier, qui, pendant quarante-trois ans, remplit diverses charges dans ladite Loge.

*
* *

Le second volume ne contient que trois mémoires, dont l'un du plus vif intérêt. C'est celui de M. Thomas Carr, qui apporte de curieux détails sur le rituel actuel de la maçonnerie opérative (*The Ritual of the Operative Free Masons*). Il existe encore, en effet, en Angleterre, une Société, une Guilde de Francs Maçons artisans, à laquelle précisément appartient l'auteur. Elle s'appelle : *The Worshipful Society of Free Masons, Rough Masons, Wallers, Slaters, Paviors, Plaisterers, and Bricklayers*, c'est-à-dire : « Vénérable Société de Francs maçons, ébaucheurs, bâtisseurs, couvreurs, paveurs, plâtriers et briqueteurs ». Elle réunit, on le voit, des représentants de tous les corps de métiers qui contribuent à la construction d'une maison. Elle s'oppose, ou plutôt est parallèle à la Société des Francs-Maçons spéculatifs, laquelle est mieux connue sous le nom d'*Ancient Fraternity of Free and Accepted Masons*.

Cette guilde de maçons artisans représente la survivance des confréries d'ouvriers maçons du moyen âge, qui s'étaient développées surtout en Angleterre, en France et en Italie, et dont les membres édifièrent les splendides cathédrales qui font l'admiration des siècles. M. Carr en retrace rapidement l'histoire ou plutôt les antécédents ; il en décrit ensuite la présente organisation.

Les Francs-Maçons artisans se partagent en deux classes :

1° Les Maçons de l'*équerre*, dont le symbole est l'équerre, et le bleu, la couleur ;

2° Les Maçons de l'*arche*, qui ont le compas pour symbole et le rouge pour couleur.

Un membre ne peut appartenir qu'à l'une ou l'autre de ces deux catégories, jamais aux deux ensemble. Mais il peut passer de l'une à l'autre, généralement de l'équerre à l'arche.

Chacune de ces deux classes comprend sept degrés :

1° les apprentis ;

2° les compagnons ;

3° et 4° les super-compagnons ;

5° les intendants, encore désignés par le nom biblique de *Menatzchim* ;

6° les maîtres, ou encore *Harodim* ;

7° enfin les grands-maîtres.

M. Carr donne sur chacun de ces sept grades un ensemble de détails dont nous dégagerons les éléments essentiels.

Le degré d'apprenti est celui sur lequel il s'étend le plus. Il en décrit le rituel d'admission d'une façon précise, qu'il illustre d'ailleurs d'un plan de la Loge au moment où s'accomplit la cérémonie. Les apprentis ne sont admis que vers l'âge de 14 à 15 ans. Ils doivent au préalable formuler une demande près de la corporation.

Au bout de sept ans, soit à l'âge de 21 ou 22 ans, ils passent compagnons. Ils ont alors une nouvelle demande à introduire, et, à la séance d'admission, ils doivent produire un spécimen de leur travail. Ils demeurent un an compagnons.

Les super-compagnons, en particulier ceux du quatrième degré, ont pour rôle de mettre en œuvre les pierres préparées par les représentants des degrés inférieurs : ils doivent être, en un mot, capables de bâtir.

Ils passent au grade supérieur, à celui d'intendant, après un examen sur l'ensemble de leurs connaissances techniques.

Le grade de maître ne s'obtient enfin qu'après probation des plus solides qualités et capacités. Le maître, en effet, doit témoigner d'une intelligence générale de sa profession sous ses divers aspects : il doit être apte à conduire toute opération de construction, qu'il s'agisse de fournir des esquisses, de dresser des plans ou de diriger les travaux d'exécution. Ce qui revient à dire qu'il lui faut être tout à la fois architecte, entrepreneur et maître-maçon. Les maîtres, dans une même Loge, ne dépassent pas le nombre de quinze.

Quant aux grands-maîtres, ils sont trois seulement. Les deux premiers sont élus à vie, ou tout au moins pour une longue période, Le troisième est renouvelable chaque année, à la grande assemblée.

Tous les ans, en effet, cette grande assemblée a lieu le 30 octobre. On y procède à la cérémonie dite de l'ouverture du Sanhédrin, et on commémore en même temps la dédicace du Temple de Salomon. Ce Temple est d'ailleurs l'objet de deux autres commémorations : en avril, celle de sa fondation, et, le 2 octobre, celle de la mort de son architecte, Hiram Abiff.

Dans un article de peu de méthode, qu'il intitule : *The Antiquity of Freemasonry*, M. J. S. Derbyshire effleure un assez grand nombre de questions sur lesquelles il n'apporte pas grand'chose de nouveau. C'est ainsi qu'il parle des manuscrits des anciennes obligations maçonniques (*Old Charges*), de l'âge de la Maçonnerie spéculative, qui, selon lui, était déjà constituée avant 1700. D'autre part,

il signale que les plus anciens documents relatifs à des Loges se trouvent en Ecosse. Enfin il traite brièvement des rapports de la Maçonnerie avec le Temple de Salomon, des doctrines des mages, des conceptions anciennes de la Chine, du Druidisme et des mystères de l'antique Egypte.

Plus intéressant à tous égards, quoique la méthode n'y soit pas non plus très rigoureuse, est le court mémoire consacré par M. R. H. BAXTER, au manuscrit dit Chetwode Crawley. *(The Chetwode Crawley MS. and its bearing on the question of Masonic Degrees.* «Le manuscrit Chetwode Crawley et son rapport à la question des grades maçonniques »).

Ce document est considéré comme datant de l'an 1730 environ. Il appartient maintenant à la Grande Loge d'Irlande, qui le conserve dans sa bibliothèque, à Dublin. C'est un manuscrit sur papier, qui porte en tête le titre suivant : *Le Grand Secret, ou de la façon de donner le mot maçonnique.* Il traite de l'initiation d'un candidat, du serment et de la communication des secrets. Il aborde ensuite ce qui a rapport au Maître et au Compagnon, et se termine par un catéchisme.

A la simple énumération des matières dont il est question dans ce manuscrit, on se rend compte qu'il constitue une bonne contribution à l'étude de l'origine des grades maçonniques. Avant 1717, date mémorable dans l'histoire de la Maçonnerie spéculative, y avait-il plusieurs grades, ou bien n'en existait-il qu'un ? Le problème a donné lieu à des solutions opposées. Le célèbre historien de la maçonnerie anglaise, feu J. Hughan, était partisan de la seconde alternative. Mais, en 1898, un autre érudit également décédé, le F∴ Speth s'était élevé contre cette conclusion de Hughan et avait montré qu'avant 1717, on distinguait déjà plusieurs grades maçonniques. C'est cette thèse que confirme le manuscrit Chetwode Crawley et que M. Baxter reprend pour son compte. De même, il admet les quatre grandes périodes entre lesquelles Speth partageait l'histoire de la Maçonnerie, savoir :

1° Maçonnerie purement opérative, du xᵉ au xiiiᵉ siècle ;
2° Maçonnerie surtout opérative, du xiiiᵉ au xviᵉ siècle ;
3° Maçonnerie surtout spéculative, au xviiᵉ siècle ;
4° Maçonnerie purement spéculative, depuis 1717.

Cette nouvelle contribution de M. Baxter aux *Masonic Researches* de Manchester, sans être aussi importante ni surtout aussi méthodique que celle qui ouvre le premier volume, n'en possède pas moins un considérable intérêt. Il est évident que M. Baxter occu-

pera une des premières places dans l'Association que forment les Maçons de Manchester, curieux de problèmes historiques.

⁂

Le second fascicule se termine par la liste des premières acquisitions de la Bibliothèque de l'Association. Ce catalogue occupe 18 pages. La bibliothèque est donc déjà d'une certaine importance. Elle possède, entre autres raretés, un exemplaire de l'édition originale (1723) du *Livre des Constitutions* d'Anderson, auquel cependant le frontispice fait défaut. Elle semble aussi contenir la plupart des publications de feu Hughan, dont la liste forme presque deux pages.

D. ALBRECHT.

DOCUMENTS ANCIENS

Le Conseil secret de Conspiration

ET LA

Révolution Française

Rapport rédigé en 1804

PAR

J. DEVOULX

Ces documents, divisés en deux cahiers, sont tirés des *Archives Nationales* (A F^{IV} 1045). Nous les donnons en entier malgré les répétitions qui se retrouvent dans le second cahier. Ils sont d'un tel intérêt et d'une si haute importance que nous estimerions regrettable de les modifier.

Leur auteur a signé sa lettre, datée de Marseille, J. Devoulx. C'est très probablement le même que nous signale M. Gustave Bord avec une légère différence orthographique : le F.·. Devoult, L.·. des *Amis Fidèles de Napoléon*, O.·. de Marseille.

On a bienveillamment relevé, à notre intention, aux Archives de la Marine, le dossier de Louis-Camille Devoulx, né à Marseille le 18

novembre 1810; contre-amiral le 4 mars 1868, grand-officier de la Légion d'honneur, retraité le 19 août 1879. Louis-Camille Devoulx serait fils de Jules Devoulx, écuyer et propriétaire, marié à Mlle Catherine-Marie de Rostan. Il semble bien que ce Jules Devoulx soit l'auteur de notre rapport ; à moins qu'il ne soit son fils, et l'amiral, son petit-fils.

La lettre de Portalis à l'Empereur, pour la remise de ce dossier, paraît tendre à en atténuer la valeur. Est-ce parce que Portalis, franc-maçon d'ailleurs, aurait été plus mêlé qu'il ne l'insinue à la secte des Illuminés? Est-ce simplement pour flatter Sa Majesté et écrire « que son génie n'a certainement pas besoin de révélation particulière pour connaître le siècle qui vient de finir et pour donner l'impulsion convenable au siècle qui commence »? Peu importe. Toujours est-il qu'il est absolument faux, comme le marque Portalis, que Devoulx ait puisé ses révélations dans les *Mémoires secrets de Bachaumont*. Nous donnerons ultérieurement tous les extraits de ces *Mémoires* qui peuvent intéresser nos lecteurs; en attendant, nous pouvons affirmer l'inexactitude, plutôt consciente, de l'affirmation du ministre de Napoléon. Les *Mémoires* de Bachaumont ne citent pas même la brochure intitulée : *Avis aux puissances sur les moyens de pourvoir à leur sûreté*. Il y est question de celle des *Trois nécessités* et même d'une quatrième (du 8 octobre 1762) : *Nécessité pour la France de se séparer du Pape, d'anéantir l'épiscopat, ou du moins d'humilier les Evêques*. Plus tard, on constate que toutes les brochures contre le Trône et l'Eglise viennent de Londres, et on annonce (2 juillet 1777) un ouvrage ayant pour titre : *L'Espion anglais*; mais il n'est question dans Bachaumont ni du complot contre le dauphin, père de Louis XVI, ni du Conseil secret de conspiration.

Le rapport de Devoulx est donc inédit, quoi qu'en ait écrit Portalis. Inutile d'ajouter qu'il jette de singulières clartés sur le Pouvoir occulte des Sociétés secrètes, et qu'il indique peut-être une nouvelle voie d'investigation aux recherches des historiens et des antimaçons. Nous devons la communication et la transcription de ces importants documents à notre collaborateur M. Léonce Grasilier.

La Rédaction.

Lettre de Devoulx a Portalis,

Marseille, 17 Vendémiaire an XIII.

Monseigneur,

A l'instant même où je reçois la seconde lettre sans date que V. E. m'a fait l'honneur de m'écrire, je m'empresse d'exécuter les ordres de Sa Majesté Impériale, en remettant ci-joint à l'adresse de V. E. les papiers que je lui ai annoncés.

A la lecture des pièces, elle comprendra facilement que le foyer de la Conspiration dont il s'agit, est établi à Londres, et quelle est la force irrésistible de son influence funeste sur les nations du continent, etc.

Il est possible qu'après la connaissance du secret, Sa Majesté Impériale ait besoin de quelque explication ultérieure. Je satisferai à ses demandes autant que me le permettront les connaissances verbales que le dépositaire défunt a pû me transmettre (toujours avec réserve) dans mes conversations particulières, ne désirant rien tant que de donner des preuves de mon entier dévouement à Sa Majesté Impériale et à la chose publique.

J'ose me flatter que V. E. me fera la grâce, et m'accorder la satisfaction de m'apprendre si Elle a reçu mon paquet intact, et si Elle est satisfaite des instructions qu'il renferme.

J'ose lui demander encore celle de me faire savoir, en son tems, si mes révélations auront été accueillies favorablement de Sa Majesté Impériale, et si en les fesant, j'ai eu le bonheur d'atteindre au double but auquel j'aspire :

De coopérer, selon mes moyens à la conservation précieuse et à la gloire de Sa Majesté, et du peuple qu'Elle gouverne.

Je suis avec respect,

Monseigneur, etc.,

J. Devoulx.

Lettre de Portalis a Napoléon.

5 Brumaire An XIII.

Sire,

Votre Majesté m'avait autorisé à inviter M. Devoulx à m'adresser par écrit les révélations qu'il avait annoncées. Je viens de recevoir

sa réponse, et deux cahiers qui y étaient joints, que j'ai l'honneur de faire parvenir à Votre Majesté.

Je vois, par le contenu de ces cahiers, qu'il ne s'agit ici que de la conspiration générale de la Secte des *Illuminés* contre tous les gouvernements monarchiques de l'Europe, secte dont les projets avaient donné lieu à une procédure secrète, instruite trente ans avant la Révolution, à la poursuite de l'Electeur de Bavière, d'après ce qui m'avait été dit en Allemagne, pendant ma déportation ; cette procédure fut étouffée par le crédit des personnes puissantes qui y étaient enveloppées.

Il avait paru, dans le temps, deux brochures importantes qui m'étaient tombées sous la main, et qui avaient des titres remarquables.

La 1re était intitulée : *Avis aux puissances sur les moyens de pourvoir à leur sûreté*, et la 2e avait pour titre : *Les Trois nécessités: Nécessité de détruire les Jésuites ; nécessité d'empêcher M. le Dauphin* (père de Louis XVI) *de monter sur le trône*, et *nécessité de miner la religion*. Il est parlé de cette seconde brochure dans les *Mémoires secrets de la République des Lettres* par Bachaumont.

Il paraît que l'auteur des révélations communiquées par M. Devoulx, n'a fait autre chose que puiser dans les *Mémoires secrets* de Bachaumont, dans les ouvrages et dans les anecdotes dont ces *Mémoire secrets* rendent compte, les idées de conspiration universelle que les observateurs du temps croyaient entrevoir dans tout ce qui se faisait depuis environ une quarantaine d'années avant la Révolution.

Il faut convenir que, depuis de longues années, les écrivains d'une certaine classe formaient un parti et se proposaient un but vers lequel ils dirigeaient l'opinion. Mais le génie de V.M n'a certainement pas besoin de Révélation particulière pour connaître le siècle qui vient de finir et pour donner l'impulsion convenable au siècle qui commence. Je ne me dissimule pas que c'est Votre Majesté seule qui a retenu l'Europe sur le bord de l'abîme, et qui peut, pour l'avenir, lui donner une nouvelle vie.

Je suis avec un profond respect,

Sire, etc.

PORTALIS.

Arch. Nat., AFIV 1045.

Le Conseil secret de Conspiration

ET LA

Révolution Française

Ier CAHIER

Extraits pris sur les notes originales et qui ne sont relatifs qu'au plan de la prétendue liberté universelle du Conseil Secret.

C'est ici une révélation qui intéresse également tous les monarques, tous les peuples de l'Europe en masse, et tous les gens de bien en particulier. A l'aspect des désastres qu'a opérésen France, en Italie, en Suisse, dans le Brabant et autres lieux, la domination de nos philosophes avec leur républicanisme et le secours de leurs assassins, on peut juger de ce que deviendrait l'Europe, si le système de républicanisme universel parvenait à renverser tous les trônes. Un objet de si grande importance, mérite que j'en prenne le récit un peu haut et que j'y porte autant de simplicité que si je faisais une déposition en justice.

Vers la my janvier 1792, un homme qui devint après le bras droit de Robespierre et l'un des plus grands monstres de la Terreur sous le règne de la Convention, me tint ce propos dans le jardin des Tuileries, etc., etc.

Dans le mois de juillet de la même année, un député de notre assemblée me fit des révélations si extraordinaires, que j'eus lieu de les regarder comme une confidence universelle et sans réserve de tout ce qu'il y avait de plus important dans le secret des conspirateurs. Je ne parlerai pas maintenant de tous les objets qu'il me communiqua, il en est dans le nombre qui ne peuvent être divulgués en aucune manière : je ne m'arrêterai qu'au projet qui a rapport à la destruction des monarchies, et à l'établissement d'une multitude de petites républiques ; mais il ne sera pas inutile de dire un mot de la profession et du caractère de ce député, etc.

Je reviens maintenant au fameux système de républicanisme universel, sans dire, pour le moment, ni de quelle manière, ni par quelles mains cette pièce extraordinaire lui fut communiquée. Il me la confia parce qu'il en était vivement inquiet, et que, sachant qu'elle ferait sur moi une sensation aussi pénible, il espérait que je trouverais l'endroit faible par où il serait possible de ruiner ce projet.

J'écrivis, selon ses désirs, un contre-projet qui le tranquillisa et qui fit une grande sensation sur l'esprit du révélateur du projet. Le lecteur doit observer ici que le révélateur était un des conseillers intimes de d'Orléans, et qu'il voulut dissuader ce prince de son projet d'usurpation parce que, d'après ce projet, les fondateurs du républicanisme en France et dans les autres Etats, comme aussi les usurpateurs, seraient livrés au poignard.

De leur côté, les conseillers les plus secrets de d'Orléans, le regardaient dans leurs alarmes comme déjà réalisé. Les uns et les autres ne s'apercevaient pas qu'il y avait des portes pour marcher à sa ruine dans les événements précurseurs de l'exécution de la partie du projet que les auteurs appellent leur *grand ressort*.

Il est vrai de dire que ce grand ressort est un moyen si puissant, qu'une fois mis en jeu à temps opportun, il serait impossible aux puissances de l'Europe de tenir le coup contre cette sorte d'attaque ; mais je le répète, les événements précurseurs, *moyennant une condition que la prudence m'ordonne de taire*, leur ouvriraient la voie pour ruiner infailliblement le projet. La crainte de faire le mal, au lieu de faire le bien, m'a obligé de peser tous les mots de cette révélation, au risque d'être obscur. Le lecteur sage ne peut me blâmer d'avoir poussé la circonspection jusqu'au scrupule.

Quant aux auteurs du projet, voici tout ce que j'en puis dire pour le moment. Il existe en France un comité institué depuis 1781. L'objet et le but de ce comité, consistent à travailler, sans relâche, par tous les moyens possibles, à fomenter tous les genres de révolutions qui peuvent entraîner la ruine des monarchies, et faciliter l'établissement du Gouvernement républicain dans tous les Etats de l'Europe. Cette institution était confiée à douze coopérateurs ; les coopérateurs n'ont pas le secret des grands moyens d'opération : un seul d'entr'eux a ce secret, et c'est celui qui a fait la révélation à d'Orléans. Elle a pour modèle et pour fondatrice, une pareille société composée de huit membres, établie depuis 1740 dans un Etat voisin de la France.

Cette société a causé des maux infinis à l'Europe. Elle est inventrice du système d'avilissement si constamment et si généralement exercé contre la Religion et contre les Rois depuis cette époque. C'est cette même société qui, par des souscriptions et des grandes collectes, a fait la fortune immense de Voltaire et de plusieurs autres athées que leurs écrits séditieux doivent placer au rang des conspirateurs déclarés.

Il n'était pas possible de mieux combiner, pour parvenir aux fins qu'on se proposait : faire avilir la religion, les bonnes mœurs, la personne des rois, le patriotisme et l'honneur militaire, comme l'a fait Voltaire dans tous ses ouvrages, et surtout dans sa Pucelle d'Orléans; c'est ce qu'on peut appeler ouvrir la tranchée et battre en brèche les trônes. Cette société n'est étrangère à aucun des désastres politiques de notre siècle; je n'en citerai qu'un seul, la destruction des Jésuites qu'elle a fait opérer danstous les Etats catholiques au moyen de ses suggestions. Ce n'est pas ici un événement étranger à la révolution française ; c'est au contraire un événement combiné à dessein comme le premier coup qu'il fallait frapper pour préparer, sans obstacles, cette même révolution et, il faut le dire, rien n'était mieux calculé...

. . . .

. . . .

Je crois en avoir assez dit pour mettre le lecteur instruit sur la voie de découvrir tout seul la source de tous les événements désastreux de notre siècle.

Le voit-on maintenant ou ne le voit-on pas, le conseil secret qui a dirigé depuis soixante ans les coups mortels qui préparaient de longue main la chute des trônes et qui en a déjà renversé plusieurs dans le midi de l'Europe ? Si cette révélation ne m'avait été faite, et si je ne la faisais pas à mon tour, il n'est point d'homme sur la terre, si peu attentif qu'on le suppose, qui n'eût deviné l'existence de ce conseil conspirateur que je dénonce à tous les Rois et à tous les peuples ; car, à l'aspect de cette immensité de désastres qui tendaient tous au même but, la première pensée qui se présente à l'esprit, est de se dire : il y a eu trop d'ensemble et trop de liaison dans ces événements funestes pour mettre en doute que tout cela n'ait été dirigé par un conseil invariable dans ses principes ; non, il n'y a pas à en douter, l'existence de ce conseil provocateur de toutes ces catastrophes, est plus visible que le jour.

Je ne grossirai pas cette note de l'énumération des règles de prévoyance et de sûreté par lesquelles la société fondatrice se conduit, soit avec ses propres membres, soit avec son unique associée qui est celle de France, soit avec ses correspondants dans toutes les cours et les grandes villes de l'Europe.

Si quelque chose, dans le crime, mérite le nom de chef-d'œuvre, c'est assurément la circonspection que ses conjurés portent dans toutes leurs démarches. La prudence, l'habileté y sont poussées si loin, que les gouvernements les plus méfiants ne sauraient jamais les surprendre en relations suspectes. Il n'y a pas de bavardage chez eux, comme parmi nos charlatans de tribune, ou chez nos Jacobins, tel qu'un Carra qui, pressé de satisfaire sa vanité, publia trois ou quatre jours après le 10 août, tout le complot de l'épouvantable journée dont il se disait le principal coopérateur.

La manière d'opérer du conseil fondateur de la grande conjuration, est toute différente : il cultive avec autant de soin, par sa correspondance, les hommes irréprochables comme les mauvais sujets, et prend avec ceux-là le langage de la vertu, lorsqu'il s'agit d'insinuer un projet où le coup fatal est caché sous les apparences les plus favorables.

D'autres fois, une simple réflexion vague ; un attentat présenté comme une supposition ou une question politique à résoudre, sera sa manière de mettre en avant ses idées. Ce premier pas est aussitôt soutenu par des éloges sans fin, par des dons pécuniaires ou tout autre moyen de corruption que peuvent offrir les circonstances.

C'est par cette imperturbable tranquillité dans sa conduite, et son inaltérable constance, qu'il marche sans cesse et sans variation vers son but, tandis que ceux qui opèrent d'après ses idées, croient bonnement exécuter leurs propres conceptions. Ceux-ci ne se doutent pas toujours qu'ils ne sont que les instruments d'un conseil secret, ou,s'ils le savent, ils n'en connaissent jamais qu'un seul membre, et le plus souvent, qu'un simple correspondant.

Combien d'opérations ruineuses de finance, de faux systèmes ou de changements dangereux dans la politique intérieure et extérieure, sont sortis de cette source empoisonnée ! Combien, d'une autre part, d'excellentes idées, de précieuses combinaisons pour le bien public, n'ont-elles pas été écartées par les intrigues méditées dans ce foyer de malheur ! Combien de réformes funestes n'ont-elles pas été suggérées même à des ministres bien intentionnés, sous le point de vue trompeur de l'économie, notamment la réforme de la maison du Roi sous le comte de Saint-Germain, réforme qui fut évidemment une évacuation préliminaire des forces qui gardaient le trône, pour en assurer la chute au temps déterminé ! Combien aussi de ministres, de magistrats devenus célèbres par leur resistance ou leur audace contre leur souverain, se sont admirés eux-mêmes comme des grands hommes, s'imaginant déployer les ressources de leur génie tandis qu'ils n'étaient que les mannequins de ce conseil secret, qui,par un ressort invisible, les fesait agir derrière la toile !

Il est encore à remarquer que les huit membres de cette société conspiratrice, ne sont pas des hommes du commun. Ils appartiennent tous aux grandes classes, soit par la naissance et les richesses, soit par des talents distingués. Ce n'est pas non plus dans le sein du peuple qu'ils portent leurs insinuations ; ils ne font mouvoir les vauriens, qui peuvent se trouver dans les basses classes, que dans les catastrophes, sans leur dévoiler le véritable but de ces mouvements, et c'est toujours par des intermédiaires qui ne connaissent pas eux-mêmes les premiers moteurs, leurs correspondants directs sont leurs égaux en naissance ou en célébrité philosophique ; voilà pourquoi tous les désastres que nous avons vus avant la Révolution et dans la Révolution, sont tous partis des classes les plus distinguées.

C'est là qu'a été prise l'exécrable détermination de l'assassinat du Roi de Suède en 1792 ; j'en ai pénétré les preuves dans la législature dont j'étais membre. C'est de là que, deux ans après, sont partis les mouvements séditieux qui eurent lieu en Espagne et la trahison de plusieurs de ses généraux. C'est là qu'ont été machinés,à peu près vers la même époque, les troubles et les attentats contre le Roi de Sardaigne. C'est là qu'ont été combinées, par la presque totalité des nobles Napolitains, les calomnies contre la famille royale et le renversement de cette monarchie.

C'est dans cette même agrégation des classes distinguées, qu'une foule de familles nobles du Milanais, du Ferrarois, du Bolonez, et autres Etats d'Italie, se sont déclarées rebelles à leurs souverains, et ont appelé les armées françaises pour les aider à opérer la révolution dans leur patrie. C'est au milieu de ces rangs illustres que,dans divers Etats de l'Allemagne,chez l'Empereur, en Prusse, en Pologne, en Danemark, se sont formées des associations conspiratrices, qui ont fait enseigner dans les cercles, et jusque dans les Universités, la doctrine de l'Athéisme et de la rebellion contre les Rois. C'est enfin dans ces mêmes rangs élevés, que les Parlements et, à peu près, la moitié de la noblesse française, ont été les provocateurs de l'assassinat du Monarque, de la destruction de la Monarchie et des malheurs de la Nation ....

....

Je viens d'ouvrir une immense carrière aux méditations des hommes sages, en leur dévoilant l'existence d'une société conspiratrice qui, depuis soixante ans, provoque seule toutes les catastrophes qui désolent l'Europe, et qui marche aussi constamment que visiblement au but de renverser la religion et les trônes pour usurper elle-même la Domination universelle du Globe.

J'ai cité des exemples frappants qui expliquent les événements qu'on désespérait de pouvoir expliquer, parce qu'on n'en connaissait pas la cause. Les faits ont déjà prouvé la vérité de ma révélation ; les faits ont déjà fait connaître que cette société n'est composée que d'athées. Eh ! je le demande, quel est le genre de scélératesse dont les athées ne soient capables ? Ne les ont-ils pas tous essayés ? S'il y a des hommes assez ignorants en politique, ou pour mieux dire assez dépourvus des lumières du simple bon sens, pour s'imaginer que les événements que j'ai cités, sont le résultat naturel des circonstances, je leur dirai que ce n'est point là raisonner. Les hommes éclairés savent fort bien que les circonstances ne naissent pas toutes seules, qu'elles sont elles-mêmes le produit des événements, et que lorsque ces événements tendent invariablement au même but et qu'on les voit enfin arriver à ce but, il faut bien se décider à croire ce qui est si visible, et avouer qu'il ne peut se faire autrement qu'il n'y ait eu, dans le silence, un conseil d'où partaient des combinaisons si constantes, et des moyens d'exécution si bien dirigés.

Je termine cette note en certifiant que, si l'affreux projet parvenait à une réussite complète, ce serait le coup le plus fatal pour le genre humain tout entier ; car toutes les nations gouvernées en petites républiques, comme c'est le grand but de la société dénommée, tous les peuples, sans exception se trouveraient dans les fers de cette société dominatrice et propriétaire de tous les biens de l'univers. Les nations de l'Europe plus malheureuses encore que les nations barbares, parce qu'elles seraient plus suspectes, gémiraient sous le joug des lois les plus rigoureuses et des extorsions les plus arbitraires, seule ressource qu'aurait à employer l'autorité usurpatrice pour se soutenir ; ainsi, l'industrie et les travaux du monde entier n'auraient d'autre destination que celle de fournir aux délices d'une poignée de dominateurs, tandis que tout le genre humain, devenu un troupeau de bêtes de somme, serait englouti sans retour dans un abîme de misère.

Dira-t-on que mon imagination se plaît à exagérer des malheurs à venir ? Quoi ! ce que je dis pour tous les peuples, ce que je sais être véritablement préparé contre tous les peuples, ce que les esprits éclairés viennent de saisir, au point que je ne pourrais plus les dissuader si je l'entreprenais, cette annonce de calamités qui menacent tous les monarques et tous les peuples, n'est-ce pas ce qui a été exercé sur le Monarque français, et ce que le peuple français souffre encore dans ce moment ? Quoi ! depuis le règne de la tyrannie républicaine, voyons-nous autre chose que la spoliation de toutes les propriétés par le moyen des massacres, et les massacres sont-ils autre chose que l'unique ressource que l'on avait pour opérer cette spoliation ?

C'est dans les flots de sang que s'est consommé le pillage général de la

France,et celui des divers Etats que nos philosophes athées ont fait saccager pour les ériger, comme elle, en république.

Voilà des faits présents, parfaitement liés avec des faits précurseurs qui se sont passés dans un espace de soixante ans. Y a-t-il eu ou n'y a-t-il pas eu des coopérateurs conjurés pour la ruine des trônes dans cet ensemble de catastrophes, dont le résultat a été la destruction de plusieurs trônes ? Cette société de conjurés renoncera-t-elle à son système, tandis que rien ne l'empêche de marcher toujours vers le but qu'elle a tant d'intérêt d'atteindre ?

J'ai fourni des preuves à l'appui de la révélation que je viens de faire : que l'homme éclairé en soit le juge.

Nota. — A la page 96 et aux suivantes, dans son post-scriptum, l'auteur expose que la grande révélation qu'il fait de l'existence d'un conseil secret qui, depuis 1740, conspire sans relâche contre tous les trônes, devient ce qu'on peut appeler, la clef de la Révolution ; il raconte des faits précurseurs en preuve de cette existence qu'il va rendre d'autant plus palpable à tous les esprits ; qu'il s'est convaincu que le scepticisme sur les choses les plus visibles, a été presque toujours général en France, et une des causes principales de nos malheurs ; il démontre cette vérité par des exemples, etc., etc.

Cette explication augmenta de beaucoup les espérances que je me fesais de mon plan de contre-révolution, fondé sur le système d'acheter à prix double les créatures de d'Orléans. La même occasion me valut de plus une conversation fort longue avec le personnage célèbre qui avait procuré et vendu le projet à la faction de d'Orléans

J'en obtins des aveux bien approbatifs de toutes les réponses de mon contre-projet. Il me donna des avis salutaires auxquels je ne me serais pas attendu, c'est que si je formais le dessein de porter la révélation de ce secret, ou au Roi, ou à quelqu'autre souverain de l'Europe, ainsi qu'il m'en avait reconnu capable dans une précédente conversation, et récemment dans mes écrits, il me conseillait amicalement de n'en rien faire, parce que la société républicaine de France et sa fondatrice en pays étrangers avaient des agents dans la cour même de Louis XVI et dans toutes les autres cours de l'Europe ; que je trouverais des obstacles presque insurmontables pour remettre mon mémoire à la personne de quelque souverain que ce fût, et qu'après avoir échoué de ce côté, je ne pourrais manquer de trouver une mort certaine dans le moment que je ne m'y attendrais pas.

Après nous être séparés, le député Orléaniste me confia que le motif qui avait décidé le révélateur, était de détourner d'Orléans de ses vues criminelles sur le trône, et qu'en effet ce dernier avait été ébranlé et paraissait encore très incertain sur le parti qu'il devait prendre ; que, d'un autre côté, le ministre Rolland cherchait à le rassurer et à lui inspirer de la méfiance envers le révélateur qu'il représentait être toujours attaché au projet du conseil étranger ; que,d'après ces raisons et une foule d'autres, il avait lieu de croire que d'Orléans et Rolland pourraient bien pousser leur mauvaise humeur jusqu'à un arrêt de mort contre cet homme qui les offusque autant par l'argent qu'il a reçu, que par son génie et ses correspondances en pays étrangers.

Il me fut encore donné, sur le fait de cette société, d'autres renseignements qui ne sont pas écrits dans le projet.

Avant de quitter ce député orléaniste, je lui fis cette question délicate, que j'étais étonné que jusqu'à ce moment où toutes les factions avaient laissé échapper plus ou moins de choses de leurs meilleurs secrets, rien n'eût percé de l'existence de la société républicaine, et des moyens consignés dans le projet du renversement des trônes, vu que c'est une maxime vraie qu'un secret connu de plus de douze personnes, ou quand même il n'y en aurait que trois à quatre, n'est plus un secret.

Il me dit qu'en réfléchissant bien sur la nature de la chose, mon étonnement devait cesser ; que d'Orléans se croyant sûr d'arriver au trône, le ministre coopérateur de l'achat du secret, Sillery, possesseur de la volonté de d'Orléans, et lui, confident particulier de Sillery, ne s'aviseraient jamais de confier à qui que ce soit un secret aussi funeste à la Royauté ; que s'il m'en avait fait part, ce n'était pas pour le seul motif qu'il me croyait en état de lui fournir un contre-projet, sachant que les matières qui en dépendent, surtout celles du grand ressort, me sont très familières, mais que ce qui l'avait décidé, c'est qu'il ne pouvait plus mettre en doute que je ne fusse invinciblement un ami de la Royauté, puisque, par mes écrits et mes actions, je m'étais mis sous les poignards en faveur de Louis XVI ; qu'ainsi sur cette considération, il était assuré que je me donnerais de garde de confier jamais à personne les dépendances d'un projet, qui ne doivent être lues ou écoutées que par des souverains intéressés les premiers à ne pas les divulguer ; que, d'un autre côté, il n'y avait pas non plus à craindre qu'aucun membre du conseil étranger, fût assez maladroit que de rien confier de ce plan, parce que ces conjurés, voulant profiter seuls des grands avantages de la réussite, et devenir les chefs du nouvel ordre de choses après l'exécution, ils ont des connaissances trop étendues, pour ne pas voir qu'une fois leur projet répandu au dehors, d'autres pourraient fort bien le mettre à exécution, et le frustrer au moins de leurs espérances, s'ils ne pouvaient les détruire, faute de les connaître.

J'applaudis à la justesse de cette réponse et lui témoignai qu'elle me rassurait entièrement sur la crainte que j'aurais pu avoir de quelque confidence indiscrète.

Je supprime ici les tentatives que je fis pour l'adoption de mon projet de contre-révolution.

Sans que je dise que toutes mes pensées, depuis cette époque, ne roulaient plus que sur les moyens à prendre pour m'évader en pays étranger, et porter ma révélation à tel souverain que je pourrais aborder le premier, le contenu de cet ouvrage fait assez savoir que ce dût être là l'unique objet de ma sollicitude..

....

Etant reconnu que l'histoire ne fournit point d'exemple d'une conspiration aussi vaste, aussi alarmante, étant démontré qu'elle existe, je n'ajouterai plus rien à l'appui de cette vérité, quoique je puisse lui fournir d'autres démonstrations de la même force. Ce qui me reste à faire, sera de dé-

voiler ce que je puis encore dévoiler sans danger pour la tranquillité des monarchies.

Ce dont il s'agit, est encore une dépendance des plus remarquables du projet ; on ne sera pas surpris de la prévoyante disposition de l'article que je vais révéler. Cet article met en supposition la possibilité que la guerre entreprise pour opérer la destruction de la Monarchie française, ne soit pas heureuse ; én sorte que cette monarchie fût rétablie ou par un usurpateur ou par l'avènement du légitime successeur de Louis XVI ; la société de France ne se découragera pas par ce contretems qui ne sera que passager, vu l'état de faiblesse des souverains. Elle redoublera d'activité à seconder la société fondatrice dans toutes ses démarches, soit pour appuyer ses suggestions auprès des monarques, en tout ce qui pourra leur nuire sous les apparences de leur plus grand intérêt, soit pour multiplier les moyens d'extension dans le principal ressort. De là résultera une masse de force si formidable, si vaste, si difficile à embrasser, que dans six à huit ans les grands coups seront portés avant que les mesures propres à les repousser puissent être prises. Tout lecteur éclairé doit voir que cette disposition est une conséquence toute naturelle de l'ensemble du projet.

Il est donc vrai, que dans la supposition où les premiers efforts de la conspiration deviendraient inutiles, et que la Monarchie française ainsi que les autres qui, après avoir été détruites seraient rétablies, il resterait aux deux sociétés conjurées des ressources immenses pour renouer leur partie, et arriver à leur but sans coup férir.

Je ne vois pas que jamais les Rois ayent eu des sujets de méditation si dignes de leurs sollicitudes. Je voudrais pouvoir publier, dans ce supplément, le contenu de mon contre-projet qui me valut cet aveu précieux d'avoir trouvé les seuls moyens propres à faire crouler tout l'édifice des deux sociétés républicaines. Mais, en divulguant ces moyens, je ferais nécessairement connaître les fatales combinaisons du projet, et rien n'importe tant que de les tenir dans le secret, pour ne pas faire le plus grand mal en voulant faire le plus grand bien. Sans divulguer toutefois les dépendances du contre-projet, je puis dire, pour la satisfaction de tout lecteur homme de bien, que son ensemble forme un système d'où résultent trois sortes d'avantages pour les souverains.

Le premier genre d'avantage, est l'obstacle éternel qu'il oppose à toutes les combinaisons secrètes des prétendus philosophes, ennemis irréconciliables de toutes les monarchies et de tous les genres de gouvernement, hors le leur, et la certitude tranquillisante de n'avoir plus à craindre aucun complot de rébellion dans les temps même les plus critiques, tels que ceux d'une minorité.

Le second genre d'avantage se trouve dans les nouvelles sources de prospérités qui seraient ouvertes au peuple et au trésor public des gouvernemens à l'instant même où serait adopté ce système. Le troisième avantage enfin consiste en ce que l'exécution de ce même système, serait de la plus grande facilité, et par l'effet naturel de sa simplicité, élèverait le gouvernement monarchique à un si haut degré de perfection, qu'il n'y aurait plus

à craindre que les rois fussent induits à erreur par des ministres incapables ou malintentionnés, etc.

Nota. — Il paraît indispensable de continuer cette lecture sur l'original jusqu'à la fin du supplément ; mais il vaudrait encore mieux prendre lecture entière tant du supplément que de la note 5e du 7e chant, qui commence à la page 64.

Copie extraite d'un brouillard de Notes détachées

Divers passages des numéros précédents pourraient paraître obscurs, si nous ne placions ici quelques éclaircissements sur la personne et les motifs de celui qui fit cette grande révélation à d'Orléans. Cet homme était d'une naissance distinguée, d'un génie capable de coopérer autant au bonheur de sa patrie, comme il a coopéré à ses calamités, si son caractère l'avait dirigé vers le bien, c'était celui de nos philosophes modernes qui se montrait comme le plus intrépide des athées, et le plus ardent zélateur du gouvernement républicain. Tout le monde sait que sa vanité lui fesait croire qu'il pouvait devenir le Solon de la France; nous lui avons entendu dire nous-même qu'il ne voyait pas d'impossibilité d'ériger un grand État en république, et qu'il ne désespérait pas de trouver une combinaison qui réunirait tous les avantages des républiques d'Athènes et de Rome, des Suisses et des Américains sans en avoir les défauts.

Cet homme était, en France, le premier correspondant du conseil étranger, le seul qui fût dans le secret de son plan pour la destruction des monarchies et leur remplacement par une multitude de républiques populaires. Il était idolâtre de ce plan ; mais il ignorait encore que le système républicain n'était qu'un moyen d'action pour détruire les monarchies, et que les nouvelles républiques seraient ensuite détruites pour faire place à l'usurpation universelle d'une seule monarchie.

Ce fut vers la fin de May 1792, qu'il apprit par un membre du conseil étranger, son ami, venu à dessein à Paris, que la délibération du conseil était de porter incessamment les grands coups à la Monarchie française, et de se débarrasser de d'Orléans aussitôt que le trône serait renversé ; que les circonstances ne permettaient pas de perdre le temps à une querelle d'usurpation pour cet imbécile qui ne pouvait plus être d'aucune utilité pour les grands objets de la révolution. Il lui dit de plus que le principal motif de sa députation auprès de lui, était de lui confier le dernier secret du conseil et les instructions ultérieures pour les opérations qui restaient à faire. Il lui remit en effet le cahier qui contenait toutes les instructions. Il lui annonça le dernier terme du grand projet et lui dit qu'il était chargé de l'assurer que

le conseil avait délibéré de le considérer désormais comme un neuvième collègue, de lui promettre les avantages d'une régence, en attendant qu'on pût lui en donner le nom après la réussite du projet.

Le correspondant français, peu satisfait de voir les espérances de la philosophie trompées, et les travaux immenses de la révolution destinés à servir l'ambition des étrangers pour aboutir à une monarchie universelle, conçut des sujets de méfiance dans les promesses qu'on lui fesait (et malheureusement pour lui, il devina juste); il dissimula cependant avec beaucoup d'habileté, et il lui fut d'autant plus facile de promettre une continuation de zèle dans ses travaux, que la moitié de ses nouvelles instructions portaient de suivre toujours le même système des opinions républicaines soutenues de temps à autre par des mouvements de terreur.

Mais, comme d'Orléans le consultait tous les jours et qu'il ne perdait rien à cette confidence, il voulut tenter de sauver ce misérable prince. Il fit, en conséquence, un mémoire qui embrassait tout le système de la révolution depuis l'origine de ses événements précurseurs, jusqu'aux approches de la catastrophe du 10 août, en y ajoutant les événements futurs dont le terme devait être la chute de tous les monarques et de tous les usurpateurs pour nouer l'établissement d'une monarchie universelle.

D'Orléans fut confondu, rempli d'épouvante et résolu pendant trois à quatre jours d'aller se jeter aux pieds de Louis XVI, comme il en avait eu la pensée dans une autre occasion. Si la force des raisons contenues dans le mémoire le convainquit, son abrutissement et sa profonde ignorance ne tardèrent pas à reprendre leur ascendant sur son âme, si toutefois il en avait une.

« Si vous ne doutez plus de l'existence du conseil secret, lui disait son ré« vélateur, comment pouvez-vous douter de son projet universel et de la « sentence de mort qu'il a prononcée contre vous? Rappelez-vous de la « multitude des occasions qu'il y a eu de vous proclamer roi, et de n'avoir « pu en saisir une seule malgré le zèle de votre faction toute puissante.

« Savez-vous pourquoi la couronne ne vous a pas été donnée ? C'est « parce que le conseil étranger, plus puissant que toutes les factions, ne l'a « pas voulu, et, qu'au lieu de vous donner une couronne, il veut vous donner « la mort. »

D'Orléans se rendit à la vérité, et ne voulut pas renoncer à ses criminels attentats. Conspirateur unique et indéfinissable dans son genre, il osa vouloir consommer ses scélératesses malgré la conviction intime qu'il avait de l'inutilité de ses tentatives et de la certitude du supplice qui lui était réservé.

Ces confidences d'un rebelle à un autre rebelle donnèrent lieu à des événements extraordinaires, notamment dans l'attentat du 20 juin où Louis XVI fut délivré par les efforts et le zèle de ses plus cruels ennemis, au moment même où ses amis fidèles faisaient un rempart de leurs corps autour de sa personne, le défendaient courageusement, bien résolus de recevoir eux-mêmes le coup mortel, avant qu'il fût porté à ce bon Prince, etc.

Copie d'un brouillard de Mémoire très important

Révélation de la cause première de la Révolution Française ou du conseil secret étranger qui a dirigé, pendant soixante ans, les événements précurseurs de cette révolution, qui l'a consommée et qui ne cessera de travailler qu'à la seule époque où le but de son immense projet sera rempli ; ce qui arrivera infailliblement, quand même on verrait se rétablir les monarchies et autres gouvernements qui ont été détruits.

La Révolution française qui vient de subjuguer le midi de l'Europe, qui l'a détaché de la balance politique des gouvernements, et qui laisse les monarchies du Nord sans poids comme sans forces contre les Etats républicains : cette révolution qui, dans ce moment, paraît vouloir se reposer, a été conçue et dirigée pour arriver à un but bien plus général que celui où elle s'arrête.

Elle arrivera très certainement au terme de son entreprise, quand même on verrait se rétablir les monarchies et les autres gouvernements qui ont été détruits, si les rois sont encore pour quelque temps inaccessibles à la vérité.

La force de l'opinion, celle des trahisons et de l'intrigue, celle de l'athéisme ou de l'irréligion, bien plus que celle des armes, ont servi au conseil étranger qui l'a dirigée pour anéantir la moitié des gouvernements de l'Europe. Ces mêmes forces lui serviront encore pour anéantir ceux de l'autre moitié. L'action du conseil étranger, dans sa première attaque, consiste à faire usage des forces que nous venons de citer : Athéisme, opinions républicaines, intrigue et trahisons qu'il achète, parce que ce sont là ces marteaux formidables dont chaque coup terrasse une Monarchie.

Mais, en substituant des républiques aux trônes, son dessein n'est pas de laisser subsister ces nouveaux gouvernements. Les membres de ce conseil sont trop éclairés pour ignorer que les républiques sont inadmissibles dans nos siècles modernes où le commerce étant devenu l'intérêt général, ne veut et ne doit vouloir que des gouvernemens fixes et inaccessibles aux troubles de l'anarchie ou de l'ambition.

Le Conseil secret n'a pas travaillé pour perdre ; ce qu'il prétend, c'est de gagner ; ce qu'il veut gagner, c'est la domination universelle ; il y arrivera pour le malheur des peuples et des rois, si ceux-ci, nous le répétons, ne lèvent les obstacles qui empêchent la vérité d'arriver jusqu'à eux ; ainsi les monarchies seront remplacées par des républiques, et les républiques, à leur tour, seront anéanties pour faire place à une seule domination. On avait accusé Charles-Quint et Louis XIV de viser à la Monarchie universelle. La jalousie qu'on portait à ces deux monarques dicta seule cette accusation. Ils n'auraient pu réussir dans leur temps, ils ne le pourraient pas davantage de nos jours.

Mais ce qui est digne d'attention, c'est que ce projet impossible à remplir aux deux plus grands monarques des siècles modernes, est parfaitement possible au conseil étranger dont il s'agit. Rien n'est donc plus important que de prouver démonstrativement l'existence de ce redoutable conseil. Ces démonstrations seront indiquées à la fin de ces notes ; mais il est indispensable d'établir ici deux vérités.

La première est que la Révolution française n'a pas été combinée, préparée et opérée pour la France seule ; elle avait encore pour but tous les gouvernemens de l'Europe. Il faut nécessairement reconnaître ce principe quand on passe en revue l'immensité des moyens qu'on a déployés, soit dans les travaux de soixante années qu'il a fallu pour la préparer, soit dans ceux qui nous ont frappés d'une manière si épouvantable pour l'opérer.

Un autre principe qu'il faut encore reconnaître, est que, quand même on aurait dans la mémoire tous les événements précurseurs de cette révolution, tels qu'on les observait sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI, quand même on y aurait aussi présents tous les ouvrages des prétendus philosophes, notamment la correspondance de Voltaire où les aveux et les projets de ces conspirateurs sont consignés comme dans un dépôt qu'ils ont eux-mêmes rendu public, quand même on saurait par cœur les précieux mémoires de M. Barruel sur le jacobinisme, et les procès-verbaux des assemblées nationales jusqu'à ce jour, il arriverait que, malgré cette pleine connaissance des événemens, on se trouverait encore dans l'impossibilité absolue d'expliquer la révolution.

Personne ne peut ignorer que cette révolution a offert deux sortes d'actions aux regards de tout l'univers ; celles qui l'ont préparée, et celles qui l'ont opérée ; mais ces actions sont composées d'éléments si contraires, et les agents de ces actions avaient entr'eux des vues si différentes, des intérêts si opposés, si incompatibles les uns avec les autres, que plus on y médite, plus on s'y perd ; plus on y cherche un but général, plus on s'enfonce dans les ténèbres et le chaos. Mais si, par contraire, il nous est donné ce qu'on peut véritablement appeler le mot de l'énigme, la connaissance du conseil étranger qui a tout combiné et tout dirigé, alors la chaos se débrouille, toute confusion disparaît, les choses les plus incohérentes s'associent par l'habileté de la main qui les guide, et du sein des plus profondes ténèbres, du spectacle le plus incompréhensible que les siècles aient offert sur le théâtre du monde, on voit sortir à l'instant la lumière, l'ordre, la prévoyance qu'exigeaient nécessairement des combinaisons destinées à bouleverser l'univers.

Le conseil étranger dont il s'agit, se trouve dans un Etat où il y a infiniment plus d'avantages qu'il n'en aurait eus en France pour étendre sa puissante influence sur tous les gouvernements de l'Europe, comme sur son propre gouvernement. Il règle lui seul la marche des grandes affaires et les actions des Rois sans être connu, ni même soupçonné comme conseil secret.

Notion générale de l'existence certaine d'un conseil secret de conspiration universelle, dont le dessein constamment suivi est d'opérer une révolution qui embrasse l'Europe entière, de détruire toutes les monarchies.

hors une seule, tous les autres Etats souverains, toutes les républiques aristocratiques sans excepter même les Suisses : de les remplacer momentanément par une multitude de républiques populaires, et de subjuguer ensuite ces nouvelles républiques par le gouvernement de huit régences réunies sous un seul empereur. Extrait sommairement du mémoire d'avis qui fut communiqué à d'Orléans par le premier correspondant du conseil secret et seul homme en France qui fût dans la confidence intime de ses projets.

ARTICLES DE LA NOTE

Indication simple et sans développement des preuves démonstratives de l'existence du Conseil étranger d'usurpation universelle.

Les faits qui démontrent l'existence du conseil étranger d'usurpation universelle sont si frappans par leur caractère, que leur développement formerait seul un assez long mémoire. L'auteur de ces notes croit devoir se borner à la simple indication de ces preuves démonstratives. Elle facilitera singulièrement le lecteur à en trouver un grand nombre d'autres dans la multitude des événemens, assuré que ce précis simple des preuves suffira pour établir démonstrativement l'existence de ce conseil et pour en porter l'évidence dans les esprits même les plus difficiles : il s'empressera toutefois de donner le développement entier de ces preuves quand on le lui demandera.

L'auteur de ces notes est encore obligé d'avertir qu'il y a inséré tout ce qui pouvait être écrit, sans inconvénient, pour la satisfaction des hommes sages et éclairés qui les liront, mais qu'il a laissé en arrière une infinité de choses importantes qui ne peuvent être communiquées que de vive voix, ce n'est pas qu'elles aient rien de suspect en elles-mêmes, la seule raison est que la publicité ne produirait chez certaines personnes d'autre effet que des rapprochements vagues, mal appliqués, ou peut-être même des inquiétudes. C'est là précisément ce qu'on veut éviter.

Première démonstration

La première démonstration se trouve dans cette grande considération de l'impossibilité qu'il y avait de réunir les différentes factions de la France pour les mettre en action sans leur dire vers quel but on les dirigeait. Si l'on considère, en effet, que toutes ces factions avaient des vues différentes, que le genre de république que l'une désirait, était incompatible avec la république que l'autre promettait ; que les intérêts de chacune d'elles, se croisaient avec les intérêts de toutes les autres, il est impossible, d'après un pareil examen, de ne pas convenir qu'il y a eu un conseil séparé de toutes les factions, un conseil qui les avait créées, qui en était le maître et qui pou-

vait seul les réunir pour les faire frapper à un même but en leur promettant à chacune en particulier de la faire arriver au terme de ses espérances. C'est à cette promesse qu'il faut appliquer tous les attentats qui ont précédé la révolution et ceux qui l'ont opérée.

Seconde démonstration

La seconde démonstration se rencontre dans l'audace des prétendus philosophes qui, depuis la destruction des Jésuites, n'ont pas cessé de provoquer dans leurs écrits, à côté de leurs leçons d'athéisme, l'esprit de calomnie et de rebellion contre les souverains. Elle se rencontre dans la chaleur envenimée des innombrables discours de ces corps de magistrature, lorsqu'ils insultaient l'autorité royale dans le cercle de leurs remontrances. Elle se rencontre encore dans le silence et l'impunité dont ces corps de magistrature et les ministres des rois couvrirent avec tant d'efficacité les écrivains régicides, qu'il n'y en eut jamais un seul exemple de punition ; d'où il faut conclure que tous ces grands criminels, auteurs, magistrats et ministres tous d'accord et complices des mêmes crimes, ne se sont pas exposés aux plus grands dangers, sans compter sur des récompenses considérables, sur une protection puissante, sur un asile sûr en cas de revers, et tout cela ne pouvait être réuni que dans la puissance du conseil étranger.

Troisième démonstration

La troisième démonstration se manifeste environnée d'une lumière qui frappe les esprits les plus ignorants comme les plus éclairés. Elle se présente avec une force qui interdit toutes les objections dans cet admirable résultat qui nous montre aujourd'hui ces factions turbulentes irrévocablement déçues de leurs espérances, dupes de leur aveuglement dans les choses les plus sensibles à leur orgueil, humiliées et toutes battues avec leurs propres armes, en sorte que la voix universelle des nations, jusqu'à celle des enfants, s'élèvent déjà pour publier qu'aucune d'elles n'a obtenu ce qu'elle désirait, n'est arrivée au terme vers lequel elle se dirigeait, n'a touché les récompenses pour lesquelles elle s'épuisait, et qu'au contraire toutes ensemble n'ont recueilli de leurs travaux, de leurs crimes sans fin, de leurs incomparables extravagances, que les déchirements, les proscriptions, les massacres et les supplices dont elles se sont accablées les unes les autres sans pouvoir se rendre raison de la fureur atrabilaire qui les agitait. C'est à elles qui ont fait la révolution pour les autres, c'est à elles qu'on peut appliquer la plainte célèbre si souvent répétée : *c'est vous qui avez fait ce bel ouvrage, et ce n'est pas pour vous que vous avez travaillé.*

La découverte de cette démonstration, unique dans son genre, ne pouvait guère se présenter qu'à l'auteur de ces notes. Forcé par ses malheurs d'analyser jusqu'aux moindres événements, elle se combina dans sa pensée vers la fin de 1796. Il n'était pas possible de trouver des preuves plus frappantes de l'existence du conseil étranger ; elle suffit seule pour en rendre l'évidence palpable au doigt et à l'œil, aussi commence-t-elle à se répandre, quoi qu'on ne sache pas toujours en faire la véritable application.

Quatrième démonstration

On obtiendra la quatrième démonstration, si on examine combien était puissante la faction de d'Orléans, combien elle était zélée pour son projet d'usurper la couronne, combien de fois elle a eu l'occasion de la lui donner par un seul cri de la faction, sans que le cri décisif ait jamais été prononcé. Il y avait deux cent mille poignards levés pour le soutenir, et les conjurés qui les agitaient n'osaient le proclamer. Quelle autre puissance, hors celle du conseil étranger, a pu empêcher la plus effroyable des factions de se donner le roi crapuleux qu'elle désirait, le seul qui fût à sa convenance pour régner elle-même, comme elle se le promettait, dans la crapule et le pillage?

Cinquième démonstration

La cinquième démonstration se présentera au simple souvenir de l'événement remarquable de la déclaration de guerre, lorsque les factions réunies forcèrent Louis XVI à faire lui-même cette déclaration dans un moment où il n'y avait plus de finances, plus de généraux, plus d'armée, plus de ressources d'aucune espèce. Elle s'offrira encore à tous les regards, cette démonstration, si l'on sait bien apprécier ces singularités inouïes qu'on admirait stupidement quand les généraux révolutionnaires, les hommes du Directoire, les chefs du gouvernement, et les principaux orateurs de l'assemblée nationale annonçaient les succès des armées républicaines un ou deux mois avant que les victoires fussent obtenues. Un César disait : *Je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu*, parce qu'il parlait d'une victoire déjà faite ; mais quels hommes dans l'univers pouvaient dire comme un *Carnot*, et comme tant d'autres : à tel jour, nos armées auront effectué tel passage, à tel jour, elles seront dans tel pays, à telle époque, tel gouvernement n'existera plus ?... Quel esprit assez faux oserait repousser la conséquence de réflexions de cette force ? On n'en trouve aucun. Si les factions ont voulu la guerre, quoiqu'il n'y eût ni moyens, ni ressources en France pour la faire, c'est que le conseil étranger leur avait promis aide et secours. Si les victoires ont été annoncées avant qu'elles fussent remportées, c'est que le conseil étranger qui les fesait acheter par ses commissaires, était forcé de les annoncer aux factions pour dissiper le trouble que leur causait la peur, pour ranimer leur courage continuellement abattu par les perplexités de l'incertitude.

Sixième démonstration

Si les démonstrations précédentes méritent un développement étendu non pour achever de convaincre, mais pour combler la satisfaction de nos sages lecteurs, la sixième démonstration que nous indiquons ici mériterait un développement de plusieurs volumes. Cette démonstration jaillit à chaque instant, comme les éclairs des orages, de tous les points de la coalition des Rois. On la voit mille fois dans les nombreuses fautes qu'on a fait faire à cette coalition, on la voit dans l'abandon et dans l'oubli qu'on lui a fait, en quelque sorte, jurer envers la cause de la Monarchie française et de son sou-

verain, cause sacrée qui était la cause personnelle de tous les rois. On la voit dans cette multitude d'événemens, tous plus remarquables, tous plus désespérants les uns que les autres, par l'affectation même que les conspirateurs secrets y laissent voir.

C'est là où chacun peut lire comme sur un monument éternel combien les rois furent victimes de leur crédulité. C'est là qu'il est écrit en caractères impérissables, que tous les jours et à toutes les heures de leur coalition, ils furent, jusqu'au dernier terme, indignement trahis, insolemment trompés, odieusement bafoués par la perfidie de ceux qui, en les flattant des choses les plus désirables, d'accord avec les ennemis qu'ils leur avaient suscités, minaient, détruisaient sourdement les principales bases de leurs trônes. Que dira-t-on ? Pourra-t-on obscurcir la lumière de l'évidence qui frappe les regards du monde entier ? Les actes innombrables de la coalition des Rois sont terminés. Que l'on y cherche un succès profitable, on n'y trouve que ceux qu'on laissait obtenir passagèrement pour arriver avec plus de facilité aux désastres qu'on leur avait préparés de longue main. Déçus à leur tour par ceux qui avaient déçu les factions de la France, on peut leur appliquer ce que nous avons appliqué à celles-ci, et nous dirons :

Les Rois se promettaient, et ils avaient raison de se promettre la chute de leurs ennemis, la sûreté de leurs trônes ; ils n'ont obtenu que des pertes, que des revers, et ils ont été précipités dans des dangers plus grands que ceux qu'ils redoutaient ; ils ont déployé des travaux immenses pour atteindre le but qu'ils se proposaient, et ces travaux leur sont devenus inutiles, d'autres en ont cueilli les fruits. A tant de traits, à tant de lumière, ne retrouve-t-on pas encore le conseil étranger ?

Septième démonstration

L'auteur de ces présentes notes terminera l'indication de ses preuves par une septième démonstration qui lie toutes les autres en ce qu'elle est positive ; elle porte sur des événements considérables qu'il annonça avant qu'ils fussent arrivés. Inconsolable de n'avoir pu sauver son roi, et avec lui tous les Français, il éprouvait une autre peine non moins cruelle pour son cœur, c'était de ne pouvoir porter à quelque monarque le précieux secret dont il était dépositaire. Il fit pendant trois ans, malgré la proscription dont il était frappé, tous les efforts qu'il était en son pouvoir de faire, bravant de nouveau les plus effroyables dangers et consacrant à son entreprise tout ce que lui laissaient de moyens les derniers débris de sa fortune. Les fatigues excessives, les rencontres funestes qui l'obligeaient parfois de racheter sa vie, les perplexités de tous les genres, ne le refroidirent pas un seul instant. Près de toucher au terme, il se félicitait déjà de voir l'instant où il allait empêcher les plus grandes calamités, au moment où elles allaient accabler l'Europe tout entière : les décrets de la Providence en avaient ordonné autrement.

Il trouva des obstacles dans la mauvaise volonté, ou peut-être dans l'ignorance pardonnable de ceux qui, par devoir, auraient dû lui ouvrir les

voies pour qu'il pût arriver à sa destination. Là, il s'arrête encore une année pour épuiser toutes les ressources de son zèle, jusqu'à ce que, voyant qu'il n'y avait plus d'espoir, il prit le parti d'écrire à un prince ce qui pouvait être confié dans une lettre sur l'existence et l'objet du conseil étranger ; il eut soin d'annoncer pour preuves (nous étions alors en May 1796) qu'on verrait bientôt une invasion générale en Italie, toutes ses monarchies et ses principautés renversées, ses républiques aristocratiques détruites, *sans excepter même les Suisses*, et une multitude de républiques populaires érigées sur les ruines de ces anciens gouvernements. La lettre arriva. Il est indubitable que le personnage illustre qui la reçut dut éprouver un grand étonnement quand il vit, deux mois après, commencer les désastres qui lui étaient annoncés, et successivement, dans l'espace de trois années, les révolutions d'Italie et de Suisse couronnées, sans exception d'un seul gouvernement. Alors ce prince dut se dire, ou que l'auteur de la lettre était prophète, ou qu'il avait la connaissance exacte du plan de la conspiration universelle. Si l'on voulait objecter que la Monarchie de Naples et l'Etat ecclésiastique ayant été rétablis, on pourrait conjecturer de là que le rétablissement des autres monarchies pourrait s'ensuivre ; une réponse serait inutile à cette objection ; le n° 19 de ces notes y répond, nous y renvoyons pour affirmer cette importante vérité de la subversion de tous les gouvernemens de l'Italie annoncée avant l'événement, et c'est ce qui complète toutes les démonstrations trouvées et à trouver de l'existence du conseil étranger.

Conclusion

Les notes qui composent le présent mémoire, portent avec elles un tel caractère de vérité et un concours de preuves si frappantes, qu'il reste démontré à tous les esprits, que pour le malheur des Rois et des peuples, il existe, hors de la France, un conseil étranger, infiniment puissant, auquel nous avons à reprocher d'avoir conçu et combiné le projet de la révolution française depuis soixante ans, d'en avoir dirigé tous les événemens, soit ceux qui l'ont précédée, comme ceux qui l'ont opérée.

Il reste encore démontré dans tout le contenu de ce mémoire, et plus particulièrement dans la sixième démonstration, que le conseil étranger n'a pas eu seulement en vue la destruction de la Monarchie française, mais que son vaste projet s'étend sur toutes les monarchies, sur tous les gouvernemens républicains sans exception d'un seul, pour arriver à une usurpation universelle qui soumettrait l'Europe entière à la seule Monarchie dans laquelle le conseil étranger se trouve établi.

Dans cet état des choses, on reconnaît qu'il n'y a rien de suspect contre le gouvernement de la France et les autres gouvernemens républicains, puisqu'ils sont destinés à périr avec tous les autres, d'où nous pouvons conclure que les dispositions les plus utiles que présente ce mémoire sont celles que nous citons ci-après.

1° Que tous les hommes qui réunissent les lumières à la probité, doivent pour leur propre intérêt et pour celui de leurs familles, prendre une connais-

sance exacte de ce mémoire, sans jamais en parler aux hommes d'un esprit frivole, aux ignorants et encore moins à ceux dont les principes seraient suspects.

2º Qu'il importe que l'homme de bien qui se sera pourvu de cette lecture s'attache à pénétrer son esprit de la grande vérité d'après laquelle ses pensées doivent désormais se diriger, *qu'il existe un conseil étranger auquel appartient tout entière la Révolution française qu'il a conçue et dirigée par le moyen de tous les genres de désastres et d'exterminations contre les rois et contre les peuples, pour lui servir à faire arriver son monarque à une usurpation universelle de tous les autres gouvernements.* Il faut que la conviction de cette vérité demeure inexpugnable contre les vaines objections de ceux qui voudraient la nier nonobstant sa lumière qui éclate dans des milliers de faits. Il faut qu'on en sente la force, l'évidence au doigt et à l'œil en se disant : que si l'on ne veut pas admettre l'existence du conseil étranger qui a combiné et dirigé la révolution, il est d'une impossibilité absolue d'expliquer cette révolution et inutile par conséquent, de se mettre en peine des suites qu'elle peut encore avoir.

3º Si ces grandes considérations élèvent l'âme de quelque ami de l'humanité jusqu'à la résolution généreuse de vouloir coopérer à mettre empêchement aux calamités qui se préparent contre l'Europe entière, cet homme respectable observera que ce mémoire doit être communiqué directement à des rois ou à des princes de leur sang, très connus par leur probité. Il faut encore observer que le choix de ces princes, les premiers auxquels la communication doit être faite n'est pas une chose indifférente, et que l'auteur de ces notes peut seul désigner ceux auxquels on doit d'abord s'adresser ; ce sont l'empereur d'Allemagne, l'empereur de Russie, l'électeur de Saxe. Le prince Charles qu'on pourrait approcher avec plus de secret, procurerait de très grandes facilités pour les conversations ou audiences particulières.

L'auteur recommande de ne pas perdre de vue que c'est là une chose essentielle, que ce serait hasarder de tout perdre d'en agir autrement, parce que le rang des communications pour les autres rois doit être réglé par les sentiments qu'éprouveront ceux que nous désignons, et sur certaines confidences que ceux-ci doivent être les premiers à recevoir.

4º Le résultat de cette première communication entraînera celle des objets secrets dont l'auteur reste dépositaire si les rois demeurent convaincus de l'existence du conseil étranger. C'est là le point capital, car s'il était possible que les rois voulussent mettre en doute l'existence du conseil étranger qui prépare leur ruine et qui les a déjà conduits à grands pas vers ce terme final, il serait inutile de leur parler de l'objet ultérieur de ces confidences.

5º Pour parler des avantages que recueilleraient les coopérateurs de ces communications, sans dire que le premier de tous serait le titre acquis de bienfaiteur de l'humanité, l'auteur ne cite que les seuls avantages des Rois et des Peuples. Pour les rois, une sûreté imperturbable de leurs trônes dans toute la durée des siècles, un accroissement de prospérité telle qu'ils ne sauraient s'en former une idée. Pour les peuples, une garantie irrévocable et

toute puissante, l'éloignement absolu des peines et de l'état circonscrit de leur industrie dans lesquels le conseil étranger voudrait les fixer, une carrière plus vaste ouverte à tous pour augmenter les sources de leur existence, de leur bien-être, une sûreté perpétuelle de leur repos : et toutes ces choses si désirables, si excellentes seraient acquises sans violence et sans effusion de sang. L'auteur termine son écrit en observant que s'il a suffisamment démontré la grande vérité qui fait l'objet de ce mémoire, il n'a pu cependant tout dire, et il a supprimé une infinité de choses qui ne peuvent être communiquées que de vive voix.

IIe CAHIER

Notes sur l'existence très certaine d'un conseil secret de conspiration et d'usurpation, établi depuis très longtemps dans le dessein constamment suivi de détruire toutes les monarchies, hors une seule, toutes les républiques, même celle des Suisses, de les remplacer momentanément par une multitude de petites républiques populaires, et de subjuguer ensuite ces nouvelles républiques par le gouvernement de huit régences réunies sous un seul Empereur.

Les preuves démonstrations de l'existence de ce conseil secret, sont citées à la suite de cette note.

Observations préliminaires

Il est très important d'observer, avant la lecture de cette note, qu'elle ne contient rien de suspect contre les intérêts de la France comme on le voit par le seul titre ; qu'il est même d'une nécessité indispensable qu'elle soit connue des Monarques pour assurer tout à la fois leurs couronnes, l'existence, la fortune du Premier Consul Bonaparte, celles de tous les individus de sa nombreuse famille, et de tous les Français gens de bien.

Le contenu de la note et les observations qui la suivent, prouveront que, bien loin que les Monarchies qui sont en paix avec la France soient compromises, elles y trouveront le seul moyen solide qu'il y ait de jouir de la continuation d'une paix durable. Toutes les monarchies (hors celle qui favorise la conspiration) y verront cette certitude bien consolante que, si le Premier Consul peut rendre des services essentiels aux Monarques dans les dispositions qui seront à prendre, les Monarques à leur tour rendront le plus important de tous les services à la nation française et au Premier Consul qui ne pourraient désormais ni être heureux, ni même exister, si les monarchies venaient à périr par l'usurpation projetée. Elles y trouveront enfin cette

autre certitude à laquelle aucun genre de bien ne saurait être comparé, puisqu'elles verront se développer dans leur pensée, la perspective de la durée imperturbable de leurs trônes, et de prospérités présentes, telles qu'il n'en est jamais entré de semblables dans leurs espérances.

L'auteur fait observer que la prudence et la grande connaissance qu'il a de la révolution et de ses causes, l'ont obligé de ne pas se faire connaître encore, par la raison qu'il sait mieux que personne combien est formidable la conspiration intérieure et extérieure qui menace la France, et que, si le coup fatal était porté, l'auteur s'étant fait connaître, périrait infailliblement sans que sa mort fût utile à personne, car l'état des choses en France est tel, dans ce moment, que de la vie d'un seul homme dépend celle de tous les gens de bien. Le premier devoir de l'auteur est donc celui de la prévoyance pour ne pas s'exposer à tomber sous le poignard des assassins s'ils venaient à se révéler, et pour ne pas laisser perdre en périssant, un dépôt précieux qui appartient aux Monarques, et auquel est attaché invariablement le repos de l'Europe et le bonheur de toutes les nations.

Notes

1re Il existe dans un Etat Monarchique de l'Europe un conseil secret de conspiration qui, depuis son établissement, a eu pour but la destruction de toutes les monarchies, de toutes les principautés, de toutes les républiques aristocratiques, sans excepter même les Suisses, et de leur remplacement passager en une multitude de petites républiques populaires qui seront dépendantes, pendant un certain temps, d'un seul Empereur sous le gouvernement de huit régences, et ensuite usurpées par ce même gouvernement pour réaliser la Monarchie universelle.

2e Ce conseil secret de conspiration et d'usurpation n'est composé que de huit membres choisis parmi tout ce qu'il y a de plus illustres, quant à la naissance et au génie. Chacun d'eux sera pourvu d'une régence, et cette charge, regardée comme équivalente à une royauté, sera héréditaire. Les huit régents seront résidents dans leur pays. Ils formeront le conseil de leur empereur. Ils enverront tous les trois ans dans chaque régence un lieutenant général pour administrer au nom du chef.

Les pays subjugués ne seront jamais confiés à la garde de soldats nés dans leur sein, et les charges salariées d'un grand revenu, ne seront données qu'à des étrangers. Les fonderies d'artillerie et les fabriques de fusils y seront prohibées et le nouvel empereur les réunira toutes dans ses Etats.

3e Les conjurés ont des liaisons intimes dans toutes les cours de l'Europe avec des personnes notables de tous les rangs, de toutes les professions. Ces liaisons sont directes ou indirectes selon les mouvements du conseil secret. Ils ont aussi des correspondants sûrs dans toutes les villes, et un commissaire de leur nation qui porte les paroles qu'on ne peut confier par écrit. Ces commissaires n'ont jamais interrompu leur mission, pas même en temps de guerre. Ils venaient sous des passeports suédois ou prussiens. Souvent les ministres de Louis XV et de Louis XVI les ont protégés sous leurs véritables noms de famille et de nation. Ils en ont eu de semblables jusqu'en

1793 ; et depuis lors jusqu'à ce moment, ils les ont remplacés par d'autres sous des noms étrangers. Ces commissaires ne sont pas dans le secret. Un membre du conseil voyage quand il s'agit de communiquer des déterminations graves. Un seul Français a été instruit de toutes les dépendances du projet. Il sera parlé de lui dans cette note, aux éclaircissements.

4° La première pensée de ces redoutables conspirateurs fut une grande vérité qui ne saurait être contestée : *C'est que l'Empire le plus florissant et le plus solidement établi, peut être poussé avec plus de facilité vers sa ruine par des moyens insensibles que par les voies de la violence, telles que les guerres civiles, et ces moyens, disaient-ils, consistent à atténuer constamment jusqu'à destruction, tout ce qui fait le bien et la force de cet empire.*

C'est ainsi que, dans une autre manière de nuire on peut frapper de désolation, et changer en déserts les campagnes couvertes de la plus riche abondance en dérivant simplement les eaux qui leur portent la fertilité. La même pensée fut conçue une fois à l'égard du Nil dont on proposa la dérivation dans les eaux de l'Océan pour détruire l'Egypte.

5° Cette vérité était déjà changée en maxime dans le pays des conspirateurs dont il s'agit, mais il n'appartenait qu'à ceux-ci d'en donner la démonstration par des faits qui sont sur le point de toucher à la moitié de leur terme. Depuis leur réunion en conseil secret, ces conspirateurs persuadés des effets insurmontables de cette maxime mise en action, en ont fait le centre d'un travail politique auquel ils n'ont jamais cessé de se livrer. L'époque de leurs premières opérations est celle de leur établissement, elle date de mil sept cent quarante. Ils se sont perpétués jusqu'à ce jour, selon leurs règlements particuliers par leurs enfants ou leurs intimes amis, à mesure que quelqu'un d'eux venait à décéder.

Leur seconde maxime est de servir des hommes tels qu'ils les trouvent pour arriver à leur fin, même des hommes les plus vertueux auxquels ils ont l'art de faire commettre des crimes par les projets qu'ils leur présentent sous l'aspect séduisant des plus louables opérations.

6° Les ressorts qu'ils ont fait jouer pour préparer la ruine de la Monarchie française, les coups qu'ils ont porté pour la consommer, et pour entraîner celle des autres Etats sont tellement au-dessus de tout ce qu'on peut concevoir du machiavélisme le plus concentré, que l'auteur lui-même de cette funeste doctrine, s'il vivait de nos jours, ne serait qu'un très faible élève auprès d'eux. Cela est si vrai que l'auteur de la présente note ne craint pas d'assurer, d'après l'ensemble du plan, que les moyens qui restent à employer pour détruire les Monarchies encore existantes, sont aussi vastes, aussi puissants et plus prompts que ceux qu'ils ont mis en œuvre contre les Monarchies déjà détruites.

7° Depuis leur réunion en conseil secret, ils ont été les moteurs de tout ce qu'on a vu s'opérer de plus contraire aux intérêts les plus chers des Monarchies et des peuples. Trop éclairés pour ne pas voir que la religion est le principal appui des trônes, ils sentirent qu'ils n'avaient pas à balancer de diriger contre elle leur première attaque, notamment dans les pays catholiques comme destinés à tomber les premiers pour être plus sûr de la chute

des autres. Sans rappeler ce qu'ils ont suggéré dans ces divers Etats, il sera donné ici une idée de ce qu'ils firent opérer en France. La Religion et le Trône avaient dans cette Monarchie des défenseurs redoutables aux ennemis du bien. Les membres du conseil secret résolurent de commencer par la ruine de ceux qui, par leurs vertus et leurs talents, nourrissaient dans l'esprit des peuples la cause de Dieu et celle des Monarques. Les armes de la fausse philosophie furent les seules employées dans les premières opérations du projet. Leur effet fut aussi rapide que ces commotions souterraines qui parcourent le globe entier et renversent des villes dans tous les Empires. L'auguste fils de Louis XV, Louis dauphin qui, par l'éclat de ses vertus et l'universalité de ses connaissances, s'est acquis une mémoire éternelle chez tous les hommes justes, Louis dauphin, disons-nous, était le protecteur déclaré de tous les amis de la religion. Son zèle sur ce point était fondé sur l'équité, sur la reconnaissance et sur la véritable politique. Il voyait déjà les horreurs d'une révolution générale dans les événements terribles qui se passaient sous ses yeux ; il les voyait, notamment dans la persécution déclarée contre les vertueux défenseurs de la Religion, et dans les écrits audacieux de la philosophie moderne, qui provoquaient déjà *tout haut*, le renversement de l'autel et des trônes : il les voyait d'une manière à ne pas s'y méprendre dans la conduite inouïe des grands corps de la magistrature qui, bien loin de foudroyer, par la vindicte des lois, les écrivains provocateurs de la rébellion et de l'athéisme, les couvraient d'une impunité qui ne s'est jamais démentie, les encouragaient par l'accueil distingué qu'ils faisaient à leurs écrits et à leurs personnes, les applaudissaient enfin en consommant la persécution qu'ils provoquaient contre les hommes fidèles envers Dieu et les Souverains.

Ce grand Prince, en un mot, dont le génie n'était méconnu que des ignorants, préparait les matériaux d'un ouvrage destiné à étouffer dans les esprits les malheureuses influences des principes philosophiques, en attendant d'anéantir un jour la secte elle-même. Ses intentions furent connues ; on soupçonnait même quelles seraient les plumes célèbres qui seraient chargées de la rédaction de l'ouvrage. On vit clairement que les coups déjà portés contre la religion ne tarderaient pas à être réparés. Le conseil étranger, dont l'œil perçant planait sur l'avenir comme sur le présent, voyait bien mieux que tous les philosophes ensemble, la ruine universelle de la doctrine philosophique elle-même, si elle venait à s'opérer en France ; il sentit la nécessité de parer au plus tôt ce grand coup qui rendrait inutile tout ce qu'il avait déjà fait contre les trônes. En conséquence de ces alarmes, la mort du dauphin, père de Louis XVI, fut résolue. Les conspirateurs étrangers furent servis dans leur entreprise par un homme aussi habile qu'audacieux dans les attentats que sa perfidie lui faisait consentir. Muni de ce poison redoutable qui donne la mort au temps qu'on veut fixer et qui ne laisse point de traces dans les viscères de la victime, le monstre fit donner ce fatal breuvage au dauphin qu'on vit tomber tout à coup, de la santé la plus vigoureuse dans un dépérissement qui le fit languir plusieurs mois. La dauphine son épouse, et la reine sa mère, burent à leur tour dans la même coupe, et subirent la même mort, parce qu'elles avaient manifesté les mêmes

vertus que le prince. La vérité de ces grands attentats a été suffisamment démontrée, dans le temps, par quelques hommes vertueux qui étaient encore à la cour, notamment par l'illustre Duc de La Vauguyon, par les écrits de plusieurs contemporains qui nous l'ont transmise. Le traître qui avait consommé le crime, et qui s'était en quelque sorte trahi lui-même par ses propos, ajouta scélératesse sur scélératesse, en faisant répandre le bruit, contre toute évidence, que Louis XV avait lui-même ordonné la mort de ses enfants et de la reine son épouse. Le coupable échappa au châtiment et non au soupçon. Mais la source originaire où le coup avait été médité, n'était pas connue : elle ne l'a été qu'au jour où le confident intime du conseil étranger la signala au rebelle d'Orléans, pour lui prouver qu'en persistant dans son projet d'usurpation, ceux qui le flattaient de la couronne, ne lui donneraient que la mort.

8° C'est alors que les conspirateurs étrangers sourirent aux succès extraordinaires qu'ils obtenaient avec tant de facilité. C'est alors encore que ceux de l'intérieur de la France se livrèrent à cette joie atroce qui signale toujours le triomphe des méchants. Le spectacle du monde fut donc celui-ci ; les hommes vertueux bafoués et persécutés ; les bonnes instructions presque généralement abolies, et,de là,ces nombreux secours de la religion qui nourrissaient les bonnes mœurs,la probité et la fidélité des peuples,ces secours qui, combinés avec les sciences humaines, donnaient une éducation toute vertueuse et toute royaliste disparurent,et ces grands ravages qui firent tarir les sources de la sûreté et de la prospérité des Etats, furent comptés parmi les premiers coups que le Conseil étranger porta contre les trônes.De là encore s'introduisit une éducation toute républicaine où la jeunesse éblouie des actions d'éclat de quelques grands hommes de l'antiquité, ne trouve plus ces maîtres sages et prévoyants qui dissipaient l'illusion en rappelant le malheur des peuples de ces temps reculés, et le malheur plus grand encore des esclaves dont la multitude innombrable, formait la grande masse de la population. De là cette même éducation devint toute philosophique, c'est-à-dire que les élèves se trouvaient, à leur sortie des classes, des athées et des frondeurs du gouvernement, parfaitement faits au manège de l'incrédulité affichée et de la sédition prête à lever l'étendard. De là, les maîtres eux-mêmes et les élèves de cette éducation s'exercèrent à devenir tels qu'ils se sont déclarés dans le cours de la révolution, d'affreux régicides, d'épouvantables assassins de leur patrie. De là, s'ensuivirent les récompenses, les dons pécuniaires versés dans les mains des philosophes qui remplissaient la France de leurs funestes écrits où l'esprit de rébellion, le massacre des rois, la guerre civile, la mauvaise foi, l'usurpation des propriétés, la dépravation des mœurs et la dissolution de tous les liens sociaux furent provoqués à toutes les pages. C'est par ces moyens que cette doctrine fit de si grands progrès, qu'en moins de six ans, après la mort du dauphin, la France était déjà méconnaissable. C'est de cette source, en un mot, que se répandit sans interruption jusqu'à ce jour, cet imperturbable système d'avilissement contre la religion et les monarques ; système dont les effets plus sûrs que les désastres de la guerre, a démontré sa puissance d'une manière si funeste pour les peuples et pour les Rois.

9° A ces mêmes époques, ou peu auparavant, le conseil étranger de conspiration vint à bout de créer la plus terrible des factions républicaines en France et qui devait donner aux autres le signal de la rébellion. C'est dans les grands corps de la magistrature qu'elle établit ces leviers formidables qui devaient opérer le premier ébranlement de la Monarchie. Les génies précurseurs de cette faction avaient été circonvenus depuis plusieurs années par les conspirateurs étrangers. Le trop célèbre auteur de *l'Esprit des lois* avait été, entre autres, le grand objet de leurs éloges avant même qu'il eût composé son ouvrage, l'accueil qu'il reçut dans leur pays n'était que trop propre à enivrer un esprit avide de renommée. Les principes de suicide et d'impiété dont ses *Lettres persanes* étaient remplies lui en avaient déjà fait une prodigieuse parmi les philosophes modernes qui le regardaient comme leur héros. *L'Esprit des lois* manquait encore à cette prétendue philosophie qui devait être si fatale au monde européen ; il ne tarda pas à paraître. L'auteur fut sollicité de mettre au jour sa production, et c'est à la suite de ces circonstances que parut ce livre où les plus grandes vérités sont confondues avec les plus grands paradoxes, où les choses les mieux pensées et le mieux exprimées figurent à côté des choses qui ne sont plus d'aucun intérêt dans nos siècles modernes, où l'esprit républicain est rappelé du néant pour être introduit dans les Etats Monarchiques, où le gouvernement orageux de l'Angleterre est exalté avec enthousiasme comme le premier chef-d'œuvre de la pensée humaine, et ne l'est qu'à dessein d'inspirer du dégoût pour la Royauté sans mélange, qui maintient le bonheur des peuples par là même qu'elle n'a point à lutter contre une autorité rivale, où tout enfin se trouve présenté de la manière la plus propre à éblouir, à étonner les esprits inattentifs, mais à faire dire aux esprits sages, que si c'est un des ouvrages les plus brillants du dix-huitième siècle, il n'en est pas moins un des plus inutiles et des plus dangereux sous tous les rapports. Le Dauphin, père de Louis XVI, qui pénétrait tout et prévoyait tout aperçut le poison caché parmi les beautés de l'ouvrage, il s'expliqua clairement sur les maux qu'il pourrait produire, et il doit en avoir produit beaucoup, puisqu'il a mérité à son auteur *le surnom de républicain* que les Régicides de notre Révolution lui décernèrent.

Les parlements, à cette occasion, devinrent très remarquables, ils furent les échos de tous les éloges où leur illustre membre était célébré, ils se regardèrent comme participants à sa gloire, ils se donnèrent envers même l'autorité royale, des tons de hauteur qu'ils n'avaient jamais osé prendre : le devoir d'enregistrement auquel ils avaient substitué depuis longtemps un droit de remontrance, fut encore confondu, par une nouvelle usurpation sur la Royauté, et changé en ses formes équivalentes à une véritable sanction des lois.

Les membres les plus audacieux se signalèrent par une résistance ouverte contre le Souverain : la ligue de ces corps redoutables fut formée et solennellement annoncée par cette prétention inouïe que *tous les parlements de France devaient désormais être regardés comme les membres d'un seul parlement national*. La France et l'Europe virent en eux plus que des rivaux de

la Royauté ; les esprits éclairés, amis de la Monarchie, les redoutèrent dès lors comme des conspirateurs prêts à envahir la domination ; la crainte était fondée. *Il ne manquait plus aux parlements qu'à publier le manifeste républicain* (ainsi s'exprime dans son mémoire celui qui a révélé l'existence du conseil étranger ; c'est dans cette pièce confidentielle que se trouve la dénonciation de la connivence des parlements avec ce conseil de conspiration, et c'est encore dans cette pièce où, parmi une multitude d'aveux précieux, on distingue celui-ci, que l'idée d'une république aristocratique, gouvernée par les corps de la Magistrature, leur fut suggérée par ce même conseil en les invitant à établir la seigneurie en France, comme elle l'était à Venise ; ils se conduisirent en conséquence, sans se douter que la chute de la Monarchie était calculée pour les écraser eux-mêmes.) Louis XV, tout patient qu'il était, se vit forcé à les exiler ; mais le vertueux Louis XVI, croyant les rendre à leur devoir par la clémence, les rappela pour son malheur et celui de tous les Français. Peu contents d'avoir été audacieux, ils devinrent ingrats. Leur haine contre la Royauté fut généralement reconnue; elle n'avait en effet point de bornes. En voici des preuves : à cette époque, il paraissait une multitude de nouveaux ouvrages philosophiques où la Religion et la Royauté étaient avilies à scandaliser les plus indifférents ; ils continuèrent comme auparavant à couvrir les auteurs par l'impunité.

Le déficit parut enfin, le plus petit impôt l'aurait couvert; ils refusèrent l'enregistrement de tous les édits bursaux qui leur furent envoyés. C'était le moment de se déclarer faction républicaine: ils le firent en parlant comme des factieux en présence de leur Souverain qui s'était rendu à leur séance, en reprochant injurieusement le luxe de la cour au sage Louis XVI, dont le seul défaut fut de pousser trop loin la modestie : ils le forcèrent à convoquer les États Généraux : ils se crurent arrivés au terme auquel ils visaient, mais ils ne firent qu'enhardir les autres factions encore cachées, et c'est par là qu'ils ouvrirent l'abîme de la révolution. Tels furent, à l'exception d'un certain nombre de leurs membres, les parlements de France depuis l'époque où ils reçurent l'impulsion du conseil étranger qui a déjà renversé tant de trônes.

10° Ce sont encore les mêmes conspirateurs étrangers qui, après avoir organisé la secte des prétendus philosophes en une armée de rebelles, ont encore alimenté la haine des autres sectes qu'ils méprisaient, les ont flattées du Gouvernement Républicain tel que chacune d'elles le désirait ; et c'est alors que, placés derrière ces fougueuses cohortes, alors qu'ils eurent formé le nombre suffisant de scélérats, ils destinèrent une portion des Français à devenir les instruments aveugles de l'ambition étrangère, ils les entraînèrent, dès la première année de la Révolution, à couvrir leur patrie de sang et de dévastations, assurés d'anéantir bientôt toutes les ressources de cette malheureuse France, en détruisant celles de sa population et de son commerce.

11° Ce sont ces génies du mal qui conçurent cette étonnante idée de se servir de tout indifféremment, et du crime et de la vertu, et des hommes les plus décriés, et des hommes les plus recommandables par leur sagesse. Tout

ce qui tombe sous la main des hommes d'Etat, doit leur servir d'instrument pour faire avancer leur entreprise. C'est en partant de ce principe qu'ils ont quelquefois insinué de bonnes choses dans diverses cours, et coopéré passagèrement au bien, quand cette manière d'agir leur a été nécessaire pour obtenir ensuite, à la faveur de leur perfide hypocrisie, les dispositions nécessaires à leur grand objet.

C'est par cette tactique que, lorsque dans les Monarchies qu'ils minent sourdement, ils veulent mettre en défaut les plus méfiants ou les plus éclairés, ils savent prendre habilement le chemin le plus long, les moyens les plus opposés en apparence, pour arriver au terme funeste que tout le monde voit, et dans lequel personne ne découvre le piège, hors les auteurs d'une usurpation universelle qui l'ont préparé.

12° Le plan de ces conspirateurs marque l'ordre et le rang des destructions, sauf les changements que les circonstances peuvent exiger. Cet article prolongerait trop cette note uniquement destinée à faire connaître le but du conseil étranger et à démontrer son existence.

13° On comprendrait peut-être difficilement que les avantages futurs de leur projet eussent été suffisants pour soutenir leur constance, depuis qu'ils se sont mis en activité ; mais il faut savoir que des avantages présents ont alimenté sans cesse leur infatigable ardeur ; des trésors considérables leur arrivaient successivement, tantôt d'un royaume, tantôt d'un autre, tantôt de leur propre pays aussitôt que leurs insinuations étaient adoptées. Leurs travaux sont tout autant de conventions tacites avec le gouvernement de leur pays ; occupés sans relâche à imaginer des projets, il leur était facile par la multitude de leurs correspondants, d'exciter des provocations à la guerre, et de s'en assurer le succès par la corruption. Leurs machinations étaient combinées avec tant d'habileté que jamais leur gouvernement ne leur a refusé les avances nécessaires à leurs opérations.

C'est ainsi que, dans les deux dernières guerres de Louis XV, ils ont toujours eu des moyens pour obtenir la connaissance des plans du cabinet de Versailles, et d'acheter, avec quelques millions répandus à propos, les colonies, les armées, les escadres françaises, comme ils avaient déjà acheté tout ce qui pouvait faire le malheur des Etats dans les opérations intérieures des gouvernements. C'est ainsi que, dans la guerre d'Amérique, ils firent échouer une descente destinée pour leur pays, et obtinrent la défaite de M. de Grasse lâchement abandonné par les traîtres qu'il y avait dans son escadre (et ces traîtres étaient déjà des hommes dévoués à d'Orléans.) C'est ainsi que se servant de tout ce que le crime fournit de plus exécrable, ils payèrent l'assassinat du Roi de Suède, ce généreux ami de Louis XVI, qu'il aurait garanti des malheurs de la révolution, comme il en avait donné sa parole. C'est ainsi, en un mot, que tous les désordres, tous les malheurs, toutes les révolutions qu'ils provoquent dans les autres Etats, sont une espèce de commerce qui alimente continuellement leur immense fortune, en attendant d'en avoir le fond principal. Leur naissance et leur génie font plus que de les lier à leur gouvernement, ils leur donnent encore le crédit d'avoir

toujours deux d'entre eux (sans interruption) dans le ministère ou dans le conseil de leur souverain.

14e Les moyens qu'ils emploient sont d'autant plus sûrs, qu'ils sont, comme on voit, aussi avantageux pour leur gouvernement que pour eux-mêmes. Il n'y a donc pas lieu d'être surpris ni de leur constance, ni de la complicité de leur gouvernement qui les seconde de ses forces. Mais leur souverain actuellement régnant, auquel on n'a pas donné connaissance du plan, ne sait pas qu'il sera détrôné pour faire place à celui de ses héritiers qui, séduit par l'éclat d'une couronne impériale, paraîtra plus propre à favoriser le nouvel ordre de choses qui lui donnera huit rivaux.

15e On ne saurait disconvenir que leur plan est le fruit des connaissances les plus vastes, que c'est une très vaste conception qui embrasse les objets les plus éloignés et les réunit à un centre commun sur lequel leur action est toujours présente ; mais ce qui est surtout capable d'exciter l'étonnement, c'est ce qu'ils appellent leur grand ressort destiné à opérer le renversement des Empires d'Allemagne et de Russie, et de deux autres monarchies quand leur tour sera venu. C'est en effet un ressort dont la puissance est telle qu'une fois mise en jeu, tous les efforts réunis des monarchies restantes ne pourront plus y résister et périront infailliblement.

Ce ressort, comme moyen terrible qui sera secondé par le Gouvernement du conseil conspirateur, est bien, comme on voit, un véritable secret d'Etat.

16e Ce numéro serait la place naturelle du récit détaillé de ce moyen, si cette connaissance pouvait être hasardée aux événements qui peuvent survenir à un courrier, et à tant d'autres accidents que les circonstances peuvent causer. L'intérêt des monarques et des peuples exige impérieusement que ce secret ne soit dévoilé qu'à des Rois. Le dépositaire en donne ses raisons dans les éclaircissements qui suivent cette note.

17e Il est essentiel de faire observer que, quand le moyen décisif sera mis en jeu, on verra se renouveler une partie des désastres qui ont opéré la révolution de France et d'Italie, c'est-à-dire que la portion des nobles et des riches fidèles à leur souverain, sera frappée de proscription. La confiscation de leurs biens sera, jusqu'à la fin, la grande promesse faite aux soldats (comme destinée pour leur récompense); on permettra même le pillage aux scélérats qui se montreront les premiers rebelles à leur prince ; et cette opération destinée à signaler l'instant des invasions, a été combinée pour déconcerter, d'une part, la résistance des Monarchies en mettant en fuite les gens de bien, et pour tourner contre elle tous les gens sans honneur et sans probité. Ainsi les riches et les nobles, les grands et les pauvres irréprochables également frappés d'anathème comme les rois, ont comme eux le plus grand intérêt de voir avorter le plan qui doit causer la désolation universelle. Les coupables eux-mêmes, destinés à périr au dernier résultat, auront les plus grandes actions de grâces à rendre aux Rois, s'ils font avorter ce funeste projet.

18e Le seul article qui reste à noter pour les intérêts personnels de ceux

qui gouverneront les nouvelles républiques, c'est que le conseil secret a prévu, dès les premières combinaisons de son plan, qu'il serait possible que les effets de la terreur fussent si effrayants dans les opérations révolutionnaires, qu'ils étoufferaient peut-être toute l'énergie de la majorité nationale dans les pays attaqués, ce qui, d'ailleurs serait contraire au système du conseil, qu'en conséquence de cette considération, et d'un grand nombre d'autres, il lui importe de ne jamais permettre qu'il se forme dans les nouvelles républiques aucun mode de gouvernement qui put durer au delà de deux ou trois années ; que pour obtenir ce point essentiel, les commissaires correspondants du conseil secret, seraient fournis des subsides nécessaires pour mettre en travail les agents, faire renverser tous les deux ans à peu près, le gouvernement qui se serait formé ; semer la jalousie et les soupçons entre les meneurs ; éloigner et proscrire ceux qui seraient en état d'énerver les dispositions révolutionnaires, et surtout, *faire porter sans hésiter le coup mortel à tout homme qui, par ses richesses et sa bravoure et autres qualités personnelles, se ferait un parti assez puissant pour se déclarer chef.*

D'un autre côté, pour laisser toujours quelque espérance à ceux qui regretteraient leur ancien gouvernement, on leur permettrait parfois des insurrections, et des succès même contre les agents révolutionnaires, sans cependant laisser trop affaiblir ces derniers, hors leurs chefs principaux. Il sera expliqué dans les éclaircissements ci-après, de quelle manière l'arrêt de mort contre Philippe d'Orléans fut confié à celui qui révéla l'existence du conseil secret à ce prince rebelle.

19e Le conseil étranger ayant encore supposé les incidents fâcheux, les empêchements imprévus que les opérations pourraient opposer à la combinaison de son grand moyen fit cet aveu, qu'il n'y aurait pas d'inconvénient de suspendre pour deux à trois ans, le cours des entreprises, pourvu que le midy de l'Europe ou du moins ses plus grands Etats fussent révolutionnés ; que dans ce cas, il suggérerait à son gouvernement de manifester un nouvel élan de zèle pour la cause des Rois, et de se prêter même, s'il était utile, au rétablissement des monarchies éteintes, persuadé que ce qui aurait été fait jusqu'à cette époque serait plus que suffisant pour faire connaître les forces de résistance, la nature des obstacles, comme aussi la mesure de l'inertie chez les esprits déconcertés, et le pouvoir de l'opinion chez tous les peuples ; qu'au surplus, il ferait traîner en longueur, tant qu'il serait possible, la marche des opérations pour que les peuples eussent tout le temps d'essuyer les horreurs dévorantes de la misère et du désespoir, pour laisser affaiblir et éreinter les puissances belligérentes, en attendant de pouvoir reprendre le grand ouvrage des destructions, ce qui n'exigerait que trois années tout au plus pour être conduit à son terme. C'est à ce terme fatal où, après la chute de la monarchie, les peuples accablés du poids de leur misère, maudiraient les auteurs de leurs maux et invoqueraient un libérateur ; c'est à ce terme même que le conseil étranger fera décerner le nom d'Empereur à son souverain qui se déclarera le protecteur des nations révolutionnées, et alors s'opérera l'usurpation générale des Etats de l'Europe par la soumission de tous les peuples au seul souverain qui leur rendra le repos et les moyens de subsister, en bornant toutefois leur industrie.

Eclaircissements sur la présente note.. — Preuves des choses importantes qu'elle révèle, et considérations pressantes sur la nécessité qu'il y a pour les souverains de se fixer à une grande détermination.

Ce qu'on vient de lire est extrait d'une partie du mémoire qui fut communiqué au duc d'Orléans pour lui prouver l'existence du conseil secret étranger, son projet d'usurpation universelle, et le danger d'une mort assurée pour tous ceux qui voudraient usurper eux-mêmes l'autorité dans les Etats révolutionnés, la détermination de la sienne et de celle du Roi.

L'auteur de la présente note se proposant de rendre compte des causes et de l'occasion qui lui ont procuré la confidence de ce mémoire, croit essentiel de faire observer que, ne lui ayant été confié que pour le court intervalle de vingt-quatre heures, il n'a pu le copier que sommairement, ne prenant que les dépendances du projet, les événements précurseurs opérés avant la Révolution de France, les aveux du révélateur complice du conseil étranger et les motifs de tout l'ensemble de ce vaste plan, ce qui fait une copie très exacte de tous les objets qu'il contient, au style près, le dépositaire ne se serait pas décidé à transcrire toute la rédaction, quand même il en aurait eu le temps à cause que l'auteur du mémoire, en avouant que la religion est le plus ferme appui des trônes, la qualifie de superstition, et qu'en parlant de la royauté, il n'est pas plus équitable, attribuant aux Rois les abus dont se rendent coupables leurs agents, d'où il déduit l'absurde conséquence que le gouvernement républicain est le seul propre à faire le bonheur social. On sent qu'il serait devenu trop pénible pour le cœur et pour l'esprit de transcrire des choses démontrées fausses en théorie, dans les événements de l'antiquité et surtout dans ceux de nos jours.

D'après les dispositions contenues dans la note, on ne saurait disconvenir qu'elle porte avec elle un caractère si frappant de vérité, que si l'on ne voulait pas admettre le conseil étranger de conspiration dont elle révèle l'existence, il serait impossible aux hommes les plus éclairés d'expliquer la révolution. La pensée d'une usurpation universelle a été conçue, méditée pendant longtemps, et jugée infaillible dans son exécution, elle fut fixée sur une révolution républicaine en commençant par la France ; mais on sentit que pour insinuer de pareils principes en France, il ne fallait pas moins que la longueur des années et la multitude des ouvrages de la philosophie moderne, ces moyens précurseurs furent reconnus indispensables. On ne saurait disconvenir que la révolution de France ne pouvait éclater sans le secours de cette grande disposition.

C'est à l'exposé de ces moyens précurseurs que s'est attaché principalement et à juste raison l'auteur du mémoire communiqué au duc d'Orléans, pour lui prouver démonstrativement que la révolution française a été préparée de longue main par un conseil étranger, sans l'admission duquel il serait impossible d'expliquer cette révolution parce que ceux qui l'ont opérée avaient tous des vues différentes qu'ils gardaient dans le secret de leur

pensée. Les moyens qui l'ont préparée ne pourraient pas non plus être expliqués sans l'admission du conseil étranger, parce que ces moyens ont été si violents, si criminels, si propres à attirer la peine capitale sur leurs auteurs, que ceux-ci ne se seraient pas exposés à de si grands dangers sans être sûrs d'être récompensés, d'être soutenus, et d'être accueillis, en cas de malheur, par une puissance en état de donner toutes ces sûretés, et pareille puissance n'existant pas dans le sein de la Monarchie française, ne pouvait être qu'une puissance établie en pays étranger.

Le premier révélateur, complice du conseil étranger, comme il a été dit, était en même temps ami de d'Orléans qu'il avait dessein de sauver en lui communiquant le projet d'usurpation générale ; il ne voulait pas non plus la mort de Louis XVI, quoiqu'il voulût son détrônement. C'est à ces deux motifs qu'il faut attribuer le long développement qu'il donne à ses démonstrations. L'auteur va les retracer d'après sa copie sommaire et les faits arrivés depuis ; il en fournira qui lui sont personnels à lui, et ce concours de démonstrations rendra incontestable l'existence du conseil étranger.

Première démonstration

Lorsqu'on passe en revue les événements qui se sont manifestés pendant un demi-siècle avant que la révolution eût éclaté, lorsqu'on voit dans ces événements la même doctrine qu'elle a adoptée, les mêmes conseils qu'elle a suivis, les mêmes extravagances qui l'ont signalée, les mêmes crimes qu'elle a consommés, les mêmes factions qui s'y sont mises en évidence, comment, sous tant de rapports et tant de liaisons, pourrait-on dire qu'il n'a pas existé et qu'il n'existe pas encore aujourd'hui un conseil étranger qui a dirigé les provocations pendant un demi-siècle, et les faits de l'exécution pendant la durée de cette révolution jusqu'à ce jour ?

Serait-ce dans des abus exagérés que l'histoire en assignerait les causes ? La vérité s'élèverait pour lui dire que personne plus que Louis XVI ne désirait la réforme des vrais abus, et que les abus de quatorze siècles qu'a duré la Monarchie, ne sont pas comparables, pour le malheur des peuples, aux abus d'une seule semaine de la Révolution.

Serait-ce un misérable déficit de cent millions qu'on voudrait compter au nombre des causes ? La vérité dirait encore que, sans ébranler le monde entier, une contribution de deux deniers par jour sur chaque individu de la population, aurait comblé bien au delà de ce déficit ; que des impôts aussi insensibles et une restauration générale des finances qui aurait tout à la fois doublé les revenus de l'Etat, et soulagé le peuple de la moitié de ses anciens impôts avaient été proposés, mais que les parlements travaillés par d'autres impulsions que celles du bien, avaient refusé d'entendre à aucune sorte d'impôts et de restauration.

Il est à observer que les agents des événements précurseurs de la révolution, n'auraient jamais pu se réunir d'eux-mêmes pour la faire éclater et pour la conduire, parce qu'ils avaient tous des intérêts différents comme individus et comme réunis en factions. Chaque agent était jaloux de son com-

pagnon, chaque faction avait un but qui excluait celui de toutes les autres. La république que les parlements désiraient, était fort opposée à celle que se figuraient les prétendus philosophes. Ceux-ci ne voulaient que des philosophes pour gouvernants; ils l'ont dit en termes précis dans leurs écrits. Ceux-là ne voulaient que les corps de la magistrature, ils l'ont assez prouvé par leurs actions. Autre était la république de la secte unie aux parlements, autre était celle de la secte unie à Necker. Celle-là prétendait devenir le clergé de France sous l'aristocratie parlementaire. Celle-ci conservait depuis trois siècles l'espérance de se voir bientôt la religion dominante sous le gouvernement exclusif de ses membres.

A son tour, l'imbécile d'Orléans qui caressait et soudoyait toutes ces factions, se donnait bien de garde de désirer aucune sorte de république, c'est le trône qu'il attendait, et les jacobins, ses amis, ne demandaient autre chose que de toujours tuer pour toujours piller jusqu'à la dernière propriété, d'où il résulte que, sans l'impulsion d'un conseil étranger, il y aurait toujours eu impossibilité physique de réunion parmi tant d'intérêts divers, et que si cette réunion s'est manifestée pour préparer la révolution, c'est que ce puissant conseil sut persuader à chaque faction qu'elle obtiendrait le genre de gouvernement qu'elle désirait.

On ne saurait trop le répéter parce que rien n'est plus frappant que cette vérité : les écrivains qui ont osé répandre l'avilissement sur la religion et sur la personne des Rois, ont affronté de trop grands dangers pour l'avoir fait de leur propre mouvement, et très souvent sans se concilier ou même sans se connaître entr'eux. Un Voltaire, un Helvetius, un Diderot, un abbé Raynal, et tant d'autres ne s'avisèrent pas de sortir de leur repos pour enseigner les infamies de la prostitution, pour ravaler les actions glorieuses du plus pur héroïsme, pour bafouer la religion, les hommes de bien qui la pratiquent, pour vomir des calomnies atroces contre les Rois, pour provoquer l'assassinat contre leurs personnes, la rébellion contre leur autorité (en apostrophant les peuples et les soldats, en leur disant *de tourner leurs armes contre les Rois qui les leur mirent dans les mains*), pour exciter enfin à remplir l'univers de carnage en présentant sous mille formes et presqu'à chaque page cette épouvantable maxime (de l'abbé Raynal, sans cesse reproduite dans son ouvrage) : *quand les nations vieillies veulent se régénérer, ce doit être dans un bain de sang* ; non, jamais il n'a été et ne sera possible de pousser la scélératesse si loin sans être excité par des récompenses, sans être enhardi par de puissantes protections, sans être assuré d'un asile, sans compter sur l'impunité, sans être certain d'un bien-être pour tout le reste de ses jours. Donc, il est démontré que tant d'espérances isolées, tant d'intérêts divers, tant de moyens contradictoires n'auraient jamais pu se réunir pour se croiser dans leur travail ; donc, il a existé et il existe encore un conseil étranger qui les a flattés tous, les a dirigés tous vers son but et non vers celui d'aucun d'eux.

On objectera peut-être que toutes les puissances catholiques ont été les premières à intenter les persécutions provoquées contre la Religion et son chef. Nous en avons été témoins, il est vrai ; mais c'est précisément ce qui

prouve qu'en se rendant coupables d'un crime si funeste à leurs propres intérêts, les Monarques catholiques ont été séduits par la perfidie de leurs ministres, et ceux-ci, excités par des suggestions du dehors et par des récompenses du conseil étranger ; et c'est ce qui achève cette première démonstration de l'existence du conseil étranger.

SECONDE DÉMONSTRATION

Si l'existence du conseil étranger de conspiration se démontre par l'impossibilité qu'il y aurait eu sans lui, de réunir et de diriger au but unique de la révolution les moyens divers qui l'ont préparée, elle se démontre avec la même force et la même évidence dans les résultats de cette révolution quand elle a été consommée ; nous avons vu que les quatre factions républicaines, et celle de d'Orléans, en se rendant coupables des faits qui ont préparé la révolution, n'ont pu se diriger d'elles-mêmes sans une impulsion étrangère, toute puissante, qui leur promettait à chacune le genre de gouvernement qu'elle désirait. Ici, les événements de la Révolution vont rappeler à notre propre témoignage, qu'aucune de ces cinq factions n'a obtenu la moindre chose de ce qu'on leur avait promis, qu'elles n'ont même vu s'opérer que le contraire de leurs espérances, et par là il sera démontré invinciblement que nonobstant qu'elles aient préparé et consommé la révolution par leurs attentats de tous les genres, elles n'en ont ni dirigé la marche, ni réglé les résultats puisqu'elles en sont toutes ou mécontentes ou victimes.

L'ensemble des événements précurseurs et des événements exécuteurs de la révolution, présente à tous les esprits éclairés une action immense qui attaque tout et renverse tout par une multitude de moyens, sans aucun plan formé de la part des agents. Ils criaient tous, ils se plaignaient tous de leurs prétendus maux sans indiquer aucun remède. Se méfiant les uns des autres, gardant tous le secret de leurs espérances particulières, ils agissaient dans les ténèbres sans savoir ce qu'ils faisaient, sans connaître le terme où ils allaient aboutir. Quel a été le produit de leurs incroyables opérations ? Tous d'accord et tous conjurés pour faire périr leur vertueux monarque, ils se sont trouvés tous déçus et tous ennemis après s'être souillés de cet horrible parricide.

Nous avons dit que la faction des parlements cherchait à s'établir en république aristocratique telle que celle de Venise, qu'a-t-elle obtenu ? Victime des autres factions, ses rivales, les grands corps de magistrature, loin d'être appelés par le peuple aux Etats Généraux, comme ils s'y attendaient, ont été hués par un accord unanime de la nation ; la seconde année les a vus s'engloutir par leur suppression, par la ruine des propriétés d'un très grand nombre de membres, par la mort; et l'abîme qu'ils avaient ouvert les a dévorés les premiers.

Nous avons observé que la secte perturbatrice qui, depuis sa naissance, était unie aux intérêts de ces grands corps, avait en vue de devenir le clergé de France et d'en avoir exclusivement toutes les dignités, elle s'y attendait, en regardant son élévation, comme une récompense due aux troubles qu'elle

avait fomentés sous Louis XIV et sous Louis XV, au schisme qu'elle avait imaginé dès les premiers jours de la révolution, à la multitude innombrable de régicides et d'assassins cannibales qu'elle lui avait fournis, tels qu'un *Joseph Lebon* peut-être plus féroce que *Robespierre* et que *Carrier* ; qu'a-t-elle obtenu ? Le mépris unanime pour sa folle doctrine, l'indignation universelle pour ses forfaits, la mort tragique de la plupart de ses membres.

Nous avons cité en fait que la secte liguée avec le trop fameux *Necker* regardait, comme une chose décidée, sa prétendue religion dominante ou déclarée telle en France, ses membres seuls à la tête d'une république fédérative telle qu'ils l'avaient imaginée sous Charles IX, telle qu'ils l'avaient déjà tant avancée sous les règnes suivants jusqu'au siège de La Rochelle qui détruisit leurs espérances. La secte entière, à l'exception de quelques membres irréprochables, s'était pressée la première à faire acheter les biens du clergé, elle avait fait par deux fois une collecte générale pour alimenter le feu de la révolution ; le sang de deux mille catholiques avait coulé sous des poignards dès la première année dans les rues de Nîmes, elle portait encore le fer et le feu dans plusieurs autres contrées, la foule d'assassins qu'elle avait vomis guidés par son *Marat*, son *Lassource* et tant d'autres, s'était signalée dans les massacres de septembre, dans la proscription des prêtres, dans celle du souverain Pontife infirme, octogénaire martyrisé par ses ordres, elle se regardait déjà avec complaisance comme la seule distributrice des charges de la nouvelle république ; qu'a-t-elle obtenu ? Elle a vu le glaive exterminateur frapper ses membres avec autant d'acharnement que les autres Français ; elle a vu ses temples dévastés avec autant de fureur que les églises catholiques ; elle a vu la ruine de ses maisons les plus opulentes ; elle a été comprimée comme ses rivales, et autant elle était glorieuse des richesses de ses membres, autant elle cherche aujourd'hui un abri sous l'humble déclaration qu'elle fait de sa pauvreté dans la désolation commune.

Nous avons rappelé que la faction philosophique se croyait seule en droit de créer la République de France, et de n'admettre que des philosophes dans les charges de ce nouveau Gouvernement. Il faut convenir qu'elle avait raison. Les peines que les prétendus philosophes s'étaient données pendant soixante ans, les milliers d'ouvrages qu'ils avaient produits pour répandre l'athéisme, l'esprit de rébellion et la dissolution de tous les biens sociaux, méritaient cet honneur exclusivement : fidèles aux principes de leurs maîtres, les élèves avaient mis à contribution leurs cahiers de collège pour y chercher le plan d'une République *infiniment supérieure à celles des Romains et des Grecs* ; qu'ont-ils obtenu ? Les proscriptions de Marius et de Sylla, l'arrogance sanguinaire des décemvirs, la turbulence des tribuns, la tyrannie arbitraire des proconsuls, les pillages de la loi agraire, l'ostracisme d'Athènes, les extravagances de Sparte, le meurtre journalier de ses malheureux Ilotes, l'assassinat de son roi Agis, l'anarchie complète de toutes les révolutions qui ont désolé l'univers, et ces philosophes qui, comme leurs rivaux en conspiration commandaient tout à la fois les meurtres et injuriaient les meurtriers, s'estiment très heureux aujourd'hui d'être confondus sur les bancs avec les autres assassins, et de dévorer ensemble les restes sanglants de leur malheureuse patrie.

Les Jacobins à leur tour, c'est-à-dire les amis de d'Orléans qui s'attendaient, sous un pareil roi, de perpétuer les massacres jusqu'au dernier partage des propriétés, ont obtenu pour récompense l'exécration des peuples dans tous les lieux que le soleil éclaire, et ont vu, comme les factions républicaines,un très grand nombre de leurs complices frappés du même glaive dont ils avaient frappé leurs concitoyens.

D'Orléans enfin qui, après s'être morfondu pendant plusieurs années à caresser toutes les factions, et après avoir dissipé son immense fortune dans l'espérance d'envahir le trône de son souverain, qu'a-t-il envahi ? L'échafaud.

Ainsi toutes les factions, tous les individus coupables des désastres de leur patrie, se sont trouvés les mains vides, parfaitement déçus de leurs espérances, et n'ont rien obtenu de ce qu'ils attendaient. Trop occupés d'eux-mêmes et trop ignorants pour découvrir les ressorts invisibles qui les ont poussés dans le piège, ils se sont accusés entre eux de perfidie, sont devenus les uns envers les autres des ennemis irréconciliables, et se sont dévorés comme des bêtes féroces qui ont manqué leur proie. Si à ces traits on ne reconnaît pas le conseil étranger d'usurpation qui, en les trompant tous, n'a travaillé que pour lui-même, que faudra-t-il pour établir une vérité qui se manifeste à tous les esprits ?

Nous osons défier le monde entier de pouvoir expliquer par d'autres moyens ce phénomène sans exemple.

Troisième démonstration

Personnelle à l'auteur de la présente note.

Cette démonstration est puisée dans des faits particuliers à l'auteur de la présente note, et soutenue par les témoignages du plus grand poids. La communication du mémoire remis à d'Orléans, ne lui ayant été faite que dans les derniers jours du mois de juillet, temps où la furie des factions répandait déjà l'épouvante et forçait à la fuite les hommes timides, il n'eut plus le moyen de continuer l'envoi de ses notes au Roi, comme il faisait auparavant, ceux qui s'en chargeaient ne se trouvant plus ; il fut contraint, par conséquent, de renfermer dans son sein l'important secret auquel était attachée la destinée des Monarchies et des nations. Proscrit lui-même pour ses actions tendantes à sauver le Roi et son auguste famille, il ne s'interdit pas la persévérance dans ses desseins de délivrer sa patrie, et il fit les efforts les plus inouïs pour porter à quelque Monarque ce dépôt qui était tout à la fois l'objet de ses craintes et de ses espérances. Ses tentatives lui prouvèrent que la vigilance du conseil étranger s'étendait sur tous les points de l'Europe par la multitude de ses agents directs ou indirects, c'est ce qu'il savait déjà. Des obstacles insurmontables l'arrêtèrent à chaque pas, jusqu'à ce que tombé deux fois dans les mains des bourreaux de sa patrie, et délivré miraculeusement par la bonté du ciel, il vit clairement que l'heure de la Providence n'était pas venue et qu'il fallait s'arrêter pour laisser passer le torrent des calamités.

Au milieu de ces inquiétudes, il eut une occasion sûre pour écrire à un prince, il en profita. La note insérée dans sa lettre annonçait le but du projet simplement, et finissait par exposer, pour preuve de la vérité, qu'il s'en rapportait aux événements dont l'époque de sang était venue : qu'incessamment l'Europe aurait pour spectacle la subversion de toute l'Italie ; que toutes les monarchies et les principautés de cette partie de l'Europe allaient être détruites pour être remplacées par une multitude de petites républiques démocratiques, et que tous les gouvernements aristocratiques, *sans excepter même les Suisses*, subiraient le même sort. Sa lettre fut envoyée avant que le Général Bonaparte eût opéré sa première invasion. Les termes du dépositaire étaient précis. Il eut des nouvelles de la lettre et du bon accueil qu'elle avait reçu. Les événements, on le sait, s'ouvrirent par l'érection des républiques *Cispadane* et *Transpadane*, devenues ensuite la *Cisalpine*. *Reggio*, *Boulogne* tombèrent en même temps sous la démocratie. Les Etats du Pape disparurent devant la nouvelle République *Romaine*. Le trône de Naples fut foulé aux pieds de la *Parthénopée*.

La Monarchie de Sardaigne tomba sous la puissance d'une République sans nom. La *Ligurienne* mit en fuite son doge et ses sénateurs. Le grand duché de Toscane fut envahi. L'antique aristocratie de Venise devint populaire. La confédération suisse s'engloutit sous les armes de la terreur pour devenir République *Helvétique*, et pour tout dire enfin, l'Italie entière fut renversée pour faire place aux agitations de l'anarchie qui n'attendait visiblement qu'une usurpation soutenue par la force des misères publiques toujours prêtes à se rendre à celui qui peut les faire cesser.

A ce spectacle, l'auteur lui-même de la présente note ne fut pas sans étonnement, quoiqu'il s'y attendît.

La vérité de l'existence du conseil étranger lui fut confirmée à Paris avant l'emprisonnement de Louis XVI. L'auteur avait eu soin d'annoncer les désastres prochains de l'Italie à plusieurs personnages respectables qui, la plupart, malgré leurs lumières, ne pouvaient faire entrer dans leur imagination *la chute des Suisses*, parce que ces peuples étaient un peu démocrates. L'auteur ne voulut pas fournir de plus amples explications, il en appela aux événements qui ne tarderaient pas de réaliser son annonce ; que durent-ils penser, ces divers témoins, et le prince cité plus haut, pouvaient-ils manquer de dire en voyant les choses annoncées s'accomplir à la lettre, ou que l'auteur avait parlé comme prophète, ou qu'il était parfaitement instruit du projet de ce grand bouleversement ? Rien ne manque à la force de cette démonstration. Il nommera les témoins, s'il est mis sur les voies de pouvoir les nommer à des Monarques; en attendant, l'existence fatale du conseil étranger d'usurpation se trouve par trois fois démontrée.

Diverses démonstrations simplement indiquées

Comme l'objet de cette note porte avec lui la décision de la durée ou du renversement général des Monarchies, de la tranquillité ou du dernier malheur des peuples, il importe aux souverains et à tous les gens de bien d'épuiser

leurs méditations pour se bien pénétrer de l'existence du conseil étranger d'usurpation universelle. L'auteur de la présente note croit avoir pleinement manifesté cette vérité dans les trois démonstrations qu'il vient d'en donner.

Il pourrait en fournir d'autres, si elles n'étaient pas de nature à ne pouvoir être confiées qu'à l'oreille des Rois ; mais comme il ne veut rien laisser en arrière de ce qui peut être divulgué sans compromettre la cause du monde entier, il va en indiquer en peu de mots, une série innumérable, et il laissera aux esprits sages la satisfaction d'en faire le développement.

Que les hommes probes et éclairés prennent la peine d'appliquer leur examen sur deux sortes d'événements qui sont :

1° Les événements que présente la durée entière de la coalition des rois.

2° Les événements qu'a fournis la révolution dans l'intérieur de la France.

Dans ceux-ci, on trouvera qu'il n'y avait que l'or distribué par des mains étrangères qui pût rendre capable une nation de se livrer, sans savoir pourquoi, à cette rage sanguinaire et dévastatrice qui l'a portée à se faire plus de mal à elle-même, à se causer plus de désastres de ses propres mains, qu'elle n'en a jamais reçu par les guerres étrangères, par ses guerres civiles, par les irruptions des peuples barbares pendant l'espace de quatorze siècles.

Pour donner une idée des nombreux événements qu'il faut étudier, nous citerons au hasard la destruction du pays de la Vendée, changé en désert, ses peuples presque entièrement exterminés jusqu'aux enfants au berceau, et nous ferons observer que ces peuples étaient tout à la fois habiles agriculteurs, excellents Matelots, vaillants sur les escadres, infatigables dans les travaux des grandes pêches qui les occupaient pendant la paix. Nous citerons le saccagement de Lyon, et nous dirons que l'incomparable perfection de ses manufactures de soie fesait de cette ville un centre de prospérités ; et, comme on l'appelait vulgairement, le Pérou de la France.

Nous citerons l'événement des massacres de Quiberon, et nous dirons que son objet fut de conduire perfidement à la boucherie le corps des officiers de la Marine Royale de France, au mépris des lois sacrées de l'hospitalité. Nous citerons, s'il le faut, l'invasion et la reddition de Toulon où, grâce à l'humanité des Espagnols et des Napolitains, le projet de faire périr tout son peuple attaché à la Marine Royale fut déconcerté.

Nous citerons la dévastation des colonies françaises, ce qui rappellera que la ruine du commerce assure toujours celle de la Marine Militaire. Nous mettrons sur les rangs la désolation de Marseille livrée jusqu'à ce moment à toute la rage des furies infernales, et nous prierons de noter en marge son commerce florissant dans le Levant, aux côtes d'Afrique et sur toutes les mers. Nous signalerons enfin en masse les calamités des autres provinces, et les événements publieront qu'elles ont été plus ou moins dévastées, selon qu'elles étaient plus ou moins occupées de manufactures ou du commerce de la mer.

Voilà pour l'étude des événements intérieurs de la France, étude applicable aux désastres des autres Etats révolutionnés.

Quant aux événements que présente la coalition des Rois, il n'en faut

oublier aucun, depuis la paix du Roi de Prusse jusqu'au dépouillement du Roi de Naples. Depuis les conquêtes de Suwarow, rendues inutiles jusqu'à la paix de l'Empereur d'Allemagne. Qu'on pèse tout et qu'on juge tout avec impartialité, on verra, dans chaque événement, les Rois indignement trompés, insolemment joués, leur cause scandaleusement trahie, leurs efforts dirigés de manière à ne produire d'autre effet que de les éreinter, de les épuiser, de les pousser tous à leur destruction, comme plusieurs y ont été poussés. Alors à l'aspect de cet immense assemblage de défaites et de désastres, on voudra bien nous dire en dernier résultat, s'il est naturel que les Rois se détruisent eux-mêmes, que les peuples se donnent volontairement les tortures de la misère et celles de tous les genres d'extermination.

Alors on nous expliquera, si l'on peut, comment il a pu se faire que les amis et les ennemis, les vainqueurs comme les vaincus, se soient trouvés également malheureux par un effet de leurs propres erreurs ou pour mieux dire de leur aveuglement incompréhensible puisqu'il est sans exemple. Alors on nous dira décidément le oui ou le non : s'il existe ou s'il n'existe pas un conseil étranger d'usurpation universelle qui a fourni toutes ces suggestions, qui a bouleversé toutes les règles, qui a fasciné tous les esprits, qui a brouillé enfin tout ce chaos dans les sociétés humaines, pour engloutir tous les gouvernements et établir sa domination sur la ruine commune.

Explication sur l'occasion et les causes de la communication de ce projet au Duc d'Orléans et à l'auteur de la présente note.

Celui qui fit cette révélation, était un homme très distingué par sa naissance, et très célèbre par son génie dans la classe des philosophes du temps. La confidence eut lieu entre le Prince et un militaire de haut rang, son intime ami. Cet ami de d'Orléans communiqua le secret à l'auteur de la présente note avec l'assurance qu'aucune autre personne n'en aurait jamais connaissance par les raisons qui sont dites.

Le révélateur direct était depuis plus de vingt ans dans le secret du conseil étranger, il n'en connaissait qu'un seul membre, à ce qu'il disait, selon les règlements. Il voyait tous les trois ans celui-ci à Paris. Sa correspondance avec lui et avec plusieurs autres personnages illustres de son pays était très active. Il connaissait toutes les dépendances du plan. Il était le seul étranger à qui on eût confié le secret d'Etat que le conseil appelle le *Grand Ressort*. Mais il ignorait son dernier terme concernant la chute des nouvelles républiques destinées à devenir huit grandes régences sous un gouvernement impérial. Ce révélateur était ardent républicain, il tenait beaucoup au renversement de la religion pour opérer celle des trônes, et avait beaucoup coopéré à propager les maximes antimonarchiques et antireligieuses.

Malgré tout son génie, il croyait à la possibilité d'une grande république, s'appuyant sur l'étendue universelle de celle des Romains, sans faire attention que l'abolition de l'esclavage depuis l'établissement du Christianisme,

rendait impossible l'existence d'une grande république dans nos siècles modernes, et sans se rappeler que Rome n'avait été république que dans la seule ville de Rome. C'est enfin ce même révélateur qui avait donné la première idée de la république française qu'il aurait voulu rendre fédérative comme celle des Suisses.

Ce fut dans les premiers jours du mois de May 1792 qu'il apprit à Paris par son ami étranger, membre du Conseil venu à dessein, les dernières dépendances du projet. Il lui fut promis d'être toujours considéré et récompensé comme un neuvième membre du conseil. La grande confidence qui lui fut faite des dernières délibérations de ce conseil fut la résolution de la mort de d'Orléans, après celle du Roi qui était déjà déterminée depuis longtemps. Les raisons de la discussion sur la sentence de mort contre d'Orléans lui furent communiquées comme un résultat d'absolue nécessité, pour ne pas perdre, au bout de la carrière, le fruit de soixante ans de travaux. Il lui fut fait en même temps une autre confidence singulièrement remarquable. On lui dit qu'il n'était jamais entré dans leurs vues de donner le trône de France à un homme tel qu'à d'Orléans, non plus qu'à tout autre, puisque dans ce moment le conseil n'était occupé qu'à tromper un des fils de leur propre souverain, que certains courtisans voulaient faire Roi de France.

Nous nous montrons, ajoutait-on, *comme les principaux acteurs de ce projet, mais nous le ferons échouer au moment même que nous aurons l'air de toucher au terme; tout est disposé chez nous et chez vous. La Monarchie de France alliée avec la nôtre par la parenté fraternelle ou filiale, mettrait notre Patrie à la chaîne, ce n'est ni notre intention, ni celle de nos concitoyens ; nous voulons qu'ils participent aux avantages d'un Gouvernement universel, et le conseil secret, comme vous pensez bien, veut aussi pour lui les régences.*

Le révélateur, jusque-là très content de la grande entreprise du renversement des Monarchies, se sentit-il agité d'un autre sentiment à l'aspect du projet d'une usurpation générale ? Il conçut des craintes ; il dissimula en répondant à son ordinaire dans le sens de ses principes connus, et résolut, dès ce moment, de dissuader d'Orléans de courir vers l'abîme où il le voyait prêt à tomber. Le Prince l'appelait très souvent pour raisonner avec lui ; celui-ci avait souvent fait remarquer au Prince qu'on lui avait fait faire une démarche absurde en lui conseillant de se déclarer partisan des opinions républicaines, que c'était un piège, et qu'au surplus, cette manière de se montrer était contradictoire avec ses vues d'usurpation. D'Orléans avait senti la vérité de ces observations ; mais ici, à la lecture du mémoire confidentiel qui lui dévoilait le plus grand secret qui pût l'intéresser, quand il vit ce rapprochement si frappant des faits précurseurs de la révolution avec ceux qui s'étaient déjà manifestés à cette époque ; quand il eut comparé tout cet ensemble de machinations qui jusqu'alors enveloppées d'obscurité, devenaient si claires, il fut absorbé de toutes les lumières de l'évidence, il fut terrassé, confondu par tous les spectres de la peur. Son esprit s'égarait, il se frappait au visage et ne cessait de dire : *je sais pourtant ce qu'on m'a promis, je dois me fier à ce qu'on m'a promis...*

Et moi je sais mieux que vous, lui répondit le révélateur, *ce qu'on vous a promis et ce qu'on vous donnera : ceux qui vous ont fait espérer le trône, vous*

feront donner la mort ; j'en ai, je vous le réitère, la confidence du conseil secret ; ma démarche doit vous prouver le désir que j'ai de vous sauver. Croyez-moi, allez vous présenter chez le Roi, c'est votre dernière ressource, le temps presse, mettez-le à profit.

D'Orléans fut trois jours en balance d'aller se jeter aux pieds du Roi. Ce sentiment de repentir lui était venu deux fois avant cette époque. Les chefs de sa faction ne comprenaient rien à toutes ces variations, parce qu'ils n'avaient pas le mot de l'énigme. D'Orléans ainsi que son ami et le révélateur s'étaient promis de ne jamais parler à personne, pas même dans leurs familles de la révélation du terrible secret ; ils sentaient qu'en le divulguant, ils se livraient à la vengeance de l'étranger, ils se privaient en quelque sorte des ressources propres à se tirer du péril ; ils fournissaient des lumières et des moyens sûrs aux républicains, c'est là tout ce qu'ils redoutaient. Les choses, à la vérité, étaient trop avancées: quoi qu'il en soit, ils se décidèrent à modérer la chaleur des séditieux et convinrent de dire qu'il y avait une conspiration formidable contre eux, cherchant par là d'apaiser les conjurés de la seconde classe qui voulaient absolument assassiner le Roi.

Cette contradiction mystérieuse entre les deux classes d'Orléanistes, jeta dans le plus grand étonnement les véritables Royalistes qui épiaient les menées de la faction. Et voilà précisément la première des causes qui firent échouer l'attentat du vingt juin. C'est là que se passa ce spectacle non moins attendrissant, non moins effrayant qu'il était incroyable, spectacle digne d'un éternel souvenir, où l'on vit les amis et les ennemis de Louis XVI se presser à l'envi les uns des autres pour sauver les jours de ce bon Roi ; ceux-là lui faisant un rempart de leurs corps pour recevoir les premiers coups qui l'auraient percé (qu'il soit permis, hélas ! à l'auteur de la présente note de déclarer qu'il se trouvait à ce glorieux poste et par conséquent témoin oculaire), ceux-ci employant leur crédit et leurs discours auprès de dix mille assassins pour les détourner de leur criminelle tentative. Paris, la France, les factions régicides elles-mêmes épuisèrent en vain leurs raisonnements pour pénétrer ce mystère qui occupait toutes les imaginations ; ce n'est qu'à présent et dans cette note qu'il se trouve expliqué.

Le dépositaire se dispense de donner des explications sur le motif qui lui valut la confidence du secret étranger. Cette digression rendrait sa note trop longue. Il se contentera de faire observer que la principale cause de cette révélation particulière fut son affection très connue pour le Roi, ce qui rassurait le militaire révélateur qui lui était d'ailleurs très attaché.

Celui-ci lui avait avoué n'être au parti de d'Orléans que par politique et non de cœur, il lui demandait en outre un contre-projet qui pût dissiper ses craintes sur toutes les dépendances du plan étranger. Ce ne fut que dans les derniers jours de Juillet, après l'attentat du vingt juin, que cette confidence lui fut faite.

Raisons qui empêchent de confier à d'autres personnes qu'aux Rois la dernière partie du Secret d'Etat Etranger, ou le Grand Moyen qui doit achever l'ouvrage de l'usurpation universelle.

Le dépositaire passe de suite à l'exposé des raisons qui l'empêchent de révéler à qui que ce soit (si ce n'est aux Rois) le grand moyen qui sera mis en action pour opérer la ruine des Monarchies encore existantes et celle des Monarchies qui pourraient être rétablies.

Sa première raison est que la connaissance de ce moyen est une chose sacrée dont il n'est que le dépositaire ; il a toujours regardé ce dépôt comme la propriété des Rois et non comme la sienne, il en connaît trop l'importance pour en disposer autrement qu'en faveur des Rois. Ses sentiments leur assurent qu'il ne sera jamais assez lâche pour violer son dépôt.

Sa seconde raison est que si la connaissance de ce secret venait à se répandre parmi d'autres personnes que les Rois, elle deviendrait à la fin tellement susceptible d'exciter la cupidité, que parvenant jusqu'à ceux qui sont destinés à en devenir les instruments aveugles sous la conduite du conseil étranger et pour son profit seul, ils s'empresseraient, quoiqu'ils ne pussent réussir en entier, de combiner et d'exécuter eux-mêmes les principales opérations pour s'en partager les profits, ce qui répandrait la désolation dans tous les Etats et ce qui serait peut-être un malheur sans remède. Ceci pourra paraître un peu obscur, parce que le secret en est le nœud, mais une fois divulgué, c'est une raison très bien fondée.

Il est encore à observer pour troisième raison qu'en supposant que ce dépôt puisse être confié aux Monarques, il deviendra d'une nécessité absolue pour eux de ne jamais le divulguer, même après qu'ils auraient fait échouer son effet, afin que la postérité ne sût jamais par quelle sorte de ressort on pourrait opérer infailliblement le malheur de toute la terre. L'auteur de la présente note ne peut donc, au péril même de sa vie, confier son dépôt à personne autre *qu'aux Monarques parlant à leurs personnes*. Il dit de plus que quoique toutes les dépendances du secret soient infiniment importantes, il y a des objets qui ne peuvent être mis par écrit, ne doivent être confiés que de vive voix, afin qu'ils n'aient d'autres archives que la mémoire des Monarques. Après cette explication si forte de raison et de choses, le dépositaire ne pense pas qu'aucun ministre et aucun personnage fidèles de la cour des Rois puisse blâmer une discrétion si nécessaire dans son objet, et une fidélité si louable dans sa persévérance.

Dernières considérations et conclusions

Après l'exposé de la présente note et le contenu de ses preuves, l'auteur ne saurait penser qu'il pût rester la moindre incertitude dans les esprits auxquels la communication en aura été faite. L'auteur dit plus et n'hésite pas d'avancer que s'il voulait détruire son exposé sur l'existence

du conseil étranger, il ne pourrait y parvenir, la vérité resterait établie malgré lui dans toute son évidence.

Si cette note peut parvenir jusqu'aux Rois, il n'y a pas à douter qu'elle deviendra le sujet de leurs profondes méditations et qu'ils demanderont à connaître les dernières dépendances d'un plan destiné à les dépouiller tous, à les détruire tous comme il en a déjà dépouillé et détruit plusieurs autres.

S'il en était autrement, ce serait le plus grand des malheurs pour eux, et la plus grande des calamités pour les peuples. Cependant, comme rien n'est plus vrai que l'esprit humain est susceptible de se laisser entraîner par les erreurs les plus funestes, comme rien n'est plus vrai surtout que les rois sont encore plus exposés que les autres hommes à être trompés, l'auteur de la présente note mettant en supposition qu'ils fussent induits à erreur dans cette grande affaire où il s'agit de leur existence personnelle, se permettra de leur rappeler des faits bien propres à les prémunir contre le mensonge, et à leur faire accueillir la vérité. *Ces faits sont que longtemps avant l'irruption de la Révolution française, cette révolution avait été annoncée non seulement dans les ouvrages de l'athéisme qui la provoquaient, mais encore dans la foule des bons ouvrages qui avertissaient de la prévenir, et que malgré cette double évidence des désastres prochains qui menaçaient l'Europe, ceux qui par le devoir de leurs charges, auraient dû avertir le Roi, n'en firent rien.*

L'auteur rappellera de plus que tous les attentats de la Révolution, sans exception d'un seul, ont été constamment annoncés un ou deux mois avant leur explosion, et que ceux qui approchaient le Roi ont plutôt cherché à le dissuader qu'à le convaincre du danger, soit qu'il se trouvât des traîtres intéressés à repousser ces avis salutaires, soit que ses véritables amis, faute de connaître les hommes de leur siècle, ne voulussent pas croire à ces horribles attentats.

L'auteur s'oblige de prouver, quand on voudra, que parmi les notes qu'il envoyait à son souverain, il s'en trouvait deux qui annonçaient la détermination de sa mort, dix mois avant qu'elle eût eu lieu, et que ces deux notes furent supprimées par l'homme de bien qui lisait cette correspondance. Son motif dont il fit l'aveu, était qu'il ne pouvait croire à un si grand crime. Ainsi la Révolution française s'est opérée bien plus par la négligence ou l'incapacité ou la bonne foi surprise des agents fidèles du Roi, que par la complicité de ceux qui lui étaient traîtres et parjures. Que ces faits soient gravés dans la mémoire des Monarques.

Si ces raisons inaccessibles à toute objection produisent l'effet attendu, et que les souverains restent convaincus de l'existence du conseil étranger, il faudra qu'ils se persuadent encore que sans la connaissance du grand moyen ou du secret d'Etat que l'ennemi commun tient en réserve, ils ne pourront se garantir de leur ruine. Le dépositaire se croit obligé de déclarer que les travaux de l'ennemi sont tels qu'on peut les comparer aux travaux des mineurs qui s'opèrent sous les pieds mêmes de ceux qui doivent en être les victimes. Depuis un grand nombre d'années, il travaille sans relâche à son projet, il le poursuit avec la même activité dans ce moment ; il le pour-

suivra sans se lasser soit qu'il donne la paix, ou qu'il continue la guerre. Ses travaux enveloppés des ténèbres du Mystère ne laissent pas percer la moindre alarme ; tandis que d'un côté il s'occupe à forger ce ressort infaillible qui portera le dernier coup aux trônes et aux autres gouvernements, d'un autre côté les opinions philosophiques les battent en brèche sur tous les points. Que les Rois ne s'y laissent plus tromper, ils ont vu que la doctrine des athées a suffi toute seule pour opérer la chute de la Monarchie Française ; qu'ils sachent maintenant qu'avant la Révolution et dans le cours de la Révolution, elle s'est répandue dans leurs Etats avec la rapidité d'un incendie ; qu'ils ne perdent pas de vue ce funeste système d'avilissement de leurs personnes qui nourrit l'audace de tous les malfaiteurs de l'Europe ; et si, à ces deux ressorts si puissants, ils en ajoutent un plus puissant encore qu'on leur prépare dans le silence, ils avoueront que les dangers qui les menacent sont beaucoup plus terribles qu'ils n'ont jamais été.

La chute de toutes les Monarchies s'opérera, s'ils n'y font attention, comme s'est opéréela chute de la Monarchie française, et celle des Etats de l'Italie ; elle s'opérera au moment qu'on s'y attendra le moins, sans qu'on soit préparé à repousser cette surprise, sans qu'on puisse s'entendre, sans savoir à quel expédient recourir parce qu'il n'y en aura plus ; et c'est à cette dernière époque que les chefs des nouvelles républiques enlacés dans les mêmes pièges avec les souverains, seront également malheureux.

Si la force de la vérité porte dans l'esprit des rois des craintes salutaires et une magnanime détermination de connaître toute l'étendue du danger et de la surmonter par la justice, non seulement ils se relèveront du sein des plus grands malheurs, non seulement ils rendront leurs trônes inébranlables, mais ils verront encore s'offrir à leurs regards étonnés des germes de bonheur, des avantages présents si considérables pour leurs peuples et pour eux-mêmes, qu'ils pourront se dire : *Nous avons devant nous l'immensité.*

Oui, l'auteur soutient sa parole, sans crainte d'être démenti par l'événement. Anéantir sans retour les dangers où les monarchies se trouvent, leur procurer tout à la fois des prospérités sur lesquelles elles n'ont jamais porté leurs pensées. C'est ce qu'il démontra dans le contre-projet qui lui fut demandé, c'est ce que les rois obtiendront très facilement quand ils le voudront. S'ils en doutent, que leur coûte-t-il d'appeler l'auteur et de l'entendre ? S'ils n'en doutent pas, à combien plus forte raison ne doivent-ils pas se presser de l'appeler ?

L'auteur de la présente note n'a pas cessé de faire des efforts pour porter aux monarques le secret dont il est dépositaire. S'il a rempli jusqu'à ce moment les devoirs de son zèle, il lui reste l'obligation d'en faire connaître la pureté. On s'est attaché de tout temps à persuader aux rois que toutes les démarches qu'on fait auprès d'eux, ne sont inspirées que par des vues d'intérêt personnel. C'est une fausse maxime,puisqu'elle n'est pas invariablement fondée sur la vérité. L'histoire la dément formellement par des exemples multipliés de dévouement qui n'ont eu que la mort pour résultat ; et l'auteur a le précieux avantage de pouvoir fournir un de ces exemples à lui personnel.

Jusqu'au jour où son souverain, de bienheureuse mémoire, tomba dans les mains des rebelles, il affronta tous les dangers pour sauver les jours de ce bon Roi aux dépens des siens ; déjà connu et proscrit dans les comités des conspirateurs, il brava les poignards levés sur son sein, il ne lui restait d'autre ressource que de provoquer un rassemblement pour former un rempart autour du Roi, il le fit de la manière la plus ostensible, il ne voyait qu'une mort tragique au terme de son entreprise, mais rempli du sentiment de son amour et de l'espérance de sauver sa patrie en sauvant le monarque, une mort si glorieusement utile lui paraissait douce. Or, quel est l'homme qui peut songer à des récompenses, quand il ne voit qu'une mort assurée devant lui ? Sa tête mise à prix, signalé à tous les assassins, quoique son projet n'eût rien de sanguinaire, il ne peut pas en disposer, les témoignages éclatants de sa proscription parlent pour lui ; s'il existe, il ne doit la vie qu'à des miracles de la Providence.

Il est donc vrai que les Rois ont eu et auront toujours des serviteurs fidèles, des amis désintéressés prêts à se dévouer pour eux, comme tout enfant vertueux est toujours prêt à se dévouer pour son père, parce que les Rois ne peuvent pas faire le mal sciemment, leur premier intérêt étant au contraire de faire le bonheur des peuples, parce que la Royauté est le gouvernement de la nature qui représente un père à la tête de ses enfants ; parce qu'à l'ombre des trônes (et non ailleurs), se trouve la sûreté publique et la véritable prospérité des nations ; parce qu'enfin les abus dont se rendent coupables les agens de la Monarchie peuvent être empêchés par une simple loi, la seule qui manque à ce gouvernement pour l'élever au point de perfection le plus désirable. Daigne le ciel dans ses Miséricordes sauver les Monarques et les Monarchies.

D'après les originaux des Archives Nationales : AF IV Secrétairerie d'Etat impériale, carton 1045. Affaires concernant les Cultes ; 3e Dossier : **LETTRES ET RAPPORTS** ***du Ministre des Cultes (an XIII), pièces 5-8.***

INDEX DOCUMENTAIRE

COMPTE RENDU DES SCIENCES OCCULTES

Chirologie

La science, qu'elle soit officielle ou occulte, a, de nos jours, la manie des mots nouveaux. C'est une des manières dont elle sacrifie sur l'autel de l'évolutionnisme. C'est pourquoi, au deuxième congrès de psychologie expérimentale, la vieille chiromancie, chère à Desbarolles, est devenue la chirologie :

Le professeur anglais W. de Kerlor insista sur l'ancienneté d'une science qui fut, en le lointain des âges, fort bien connue des prêtres-médecins et qui, peu à peu, devint un des mille et un moyens exploités avec bénéfice par le charlatanisme. Nous voulons parler de ce que l'analyse des caractères morphologiques de la main révèle de notre tempérament, de notre psychologie, de nos tendances, de nos aspirations et, partant, de notre destinée.

La chirologie peut connaître une base rationnelle, nous dit M. de Kerlor, et ceux qui l'étudièrent en des temps reculés n'eurent pas comme dessein de tarifier, avant tout, leurs consultations occultiques. Platon et Aristote ne faisaient pas commerce de leur savoir en si étrange matière. Ils avaient remarqué que l'hérédité, l'éducation, l'affinité pour tel et tel labeur, le tempérament se manifestaient sous une morphologie qui a été de nos jours excellemment étudiée. La main participe à cet habituel extérieur ; elle y participe même d'autant plus qu'il n'est partie de notre corps où se reflètent davantage notre genre de vie et nos réactions passionnelles.

Et l'on admet sans peine que la main d'un pasteur dont la vie bucolique est sans heurt, ne peut être superposée à celle du musicien ou du poète, dont

la lyre vibre d'autant mieux qu'elle est plus fragile. Le volontaire, l'impulsif, le brutal n'a pas davantage la main du lymphatique, du rêveur ou de l'alcoolique. M. de Kerlor nous a montré une série d'empreintes appartenant aux sujets les plus divers, dont les caractères différentiels, nettement accusés, reflètent la vie intellectuelle et révèlent le métier des individus dont elles émanent.

Soit, dira-t-on, mais ce n'est pas parce que nous pouvons lire dans les mains d'un sujet aussi bien que dans son cœur que nous serons à même de prédire le sort que l'avenir lui réserve. Sans doute, répond M. de Kerlor, mais là ne s'arrête pas la besogne du chirologue, qui ne fait que se servir des indications recueillies au cours de l'examen attentif de la main, pour en tirer une série de déductions qui sont toutes étayées, d'une part sur la psychologie du sujet, de l'autre, sur sa connaissance approfondie des réactions qui sont l'habituelle fonction des différents caractères, qui sont comme leur manière d'être.

Telle est, dans ses grandes lignes, tout au moins, la théorie qui sert de base à l'enseignement que M. de Kerlor a su tirer de l'examen de plusieurs milliers de mains. Sans doute, il s'y mêle un peu d'ésotérisme dans le détail, et dans les affirmations qu'il avance sur notre destinée, on devine une conviction qui possède une base plus solide que celle d'une déduction psychologique, mais il est intéressant de voir un philosophe et un érudit aborder courageusement une étude dont on rit volontiers — encore qu'on ne puisse se défendre d'une certaine angoisse lorsqu'on tend à la sorcière du chemin la main où elle lira notre destinée.

(*Le Fraterniste*, 4 avril 1913).

Druidisme

Voici ce qu'annonce un grand journal de Paris :

L'actualité est à la magie et à la divination que la science ne dédaigne plus de parti pris. Neuf jeunes filles, qui n'ignorent pas que l'île de Sein fut un séjour de druidesses, ont résolu de faire, sur un îlot plus désert de la côte bretonne — l'île de Sein a le grave tort, devant leurs yeux, de compter cinq cents feux environ — un long noviciat de solitude absolue, de silence religieux et de méditation austère, afin de se livrer avec plus de chances de succès à la magie « blanche » et aux sciences divinatoires.

Surtout, qu'on n'aille pas confondre leurs intentions avec les habitudes et les pratiques des pythonisses d'entresol et des cassandres de salon ! Elles seront druidesses ! Elles emprunteront à la légende ses rites et ses dogmes, à la poésie celtique, ses formules d'incantation, mais elles laisseront au magasin des accessoires, les tarots et le marc de café, aux roses, même les pétales qui servent aux aimables phylloromanciennes.

Les neuf vierges insulaires au mystérieux pouvoir veulent être, par la sagesse et la théosophie, les auxiliaires des savants et des philosophes, les amies des poètes qui *savent que nous ne savons rien*, et qui veulent aller au-delà des forces connues.

Faut-il rattacher à ce mouvement druidique la communication faite par M. Salomon Reinach à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ?

On enseigne aux écoliers que les druides gaulois furent les prêtres d'une religion sanguinaire. Leurs dieux, assure-t-on, exigeaient des sacrifices humains.

Eh bien, paraît-il, ce ne sont là que calomnies. Du moins, M. Salomon Reinach s'est efforcé hier de le démontrer à l'Académie des inscriptions. Les druides, il est vrai, sont représentés parfois piquant la gorge d'un homme avec la pointe d'une épée et faisant jaillir quelques gouttes de sang. On a voulu voir dans cette cérémonie la survivance atténuée des sacrifices. Mais des Grecs, Euripide l'atteste, célébraient en l'honneur d'Artémis un rite identique. Dans les deux cas, ce procédé n'était que d'initiation magique.

Ceci encore a pu prêter à confusion : les druides avaient le monopole des sentences capitales et devaient assister aux exécutions. Or tous les peuples, durant une certaine phase de leur développement, ont tué en masse les captifs de guerre. Les druides présidaient donc à des meurtres que ne réclamaient aucunement les dogmes.

Les Marseillais, qui détestaient les Gaulois, inventèrent les légendes attribuant aux druides des pratiques sanguinaires, cent ans avant J.-C., ils les racontèrent au voyageur Posidonios, source de Strabon. Et les âges ont tenu ces perfides accusations pour vérités. Mais voilà, grâce à M. Salomon Reinach, les druides réhabilités.

(*Le Matin*, 26 avril 1913).

Esperanto

L'Esperanto est depuis quelque temps déjà, très apprécié au Japon, et aussi en Chine. Il a déjà paru, au Japon, divers périodiques espérantistes. Le dernier en date est *Orienta Azio* (l'Asie Orientale), revue mensuelle internationale avec illustrations en couleurs, répandue au Japon, en Chine, et en Corée. L'Esperanto va pénétrer en Perse.

« Abdul Baha, le chef du mouvement bahaïste, qui vise à la paix universelle et à l'union des peuples, et qui compte plus de deux millions d'adeptes, principalement en Perse, en Turquie, dans l'Inde, l'Egypte, et aussi en Europe, a fait une conférence sur la langue internationale, le 7 janvier à Edimbourg (Ecosse) sous les auspices de la Société Espérantiste de cette ville, et le 12 février à Paris, lors du dîner habituel du Groupe Espérantiste, à l'Hôtel Moderne ».

Voici quelques passages de ce dernier discours prononcé en langue persane :

« La langue internationale, dont vous êtes les adeptes, est un moyen de faire disparaître les préjugés entre les hommes, et de créer des liens entre les cœurs. La langue internationale permettra à tout individu de connaître les pensées des autres hommes, car en ce siècle d'activité humaine, la chose la plus urgente est d'instruire et d'apprendre, et l'instruction et l'éducation dépendent de la langue. Le jour où il y aura une langue universelle, universelle aussi sera la science. En réfléchissant, nous pouvons dès maintenant prévoir l'unité que cette langue créera dans le monde... »

« Certainement nous aiderons à la propagation de la langue internationale. Nous y voyons un écho d'évolution, un écho de force pour tous les peuples du monde, un écho d'amour dans l'humanité, un écho de progrès dans toutes les relations internationales.

« Je remercie Dieu de ce que cette langue a été créée par le docteur Zamenhoff, et nous devons tous être reconnnaissants de ce qu'il a pu inventer une telle langue qui possède toutes les qualités pour être vraiment internationale.

« Je n'hésite nullement à recommander à tous de la répandre, pour qu'elle puisse rendre ses services et pour qu'elle progresse dans le monde entier. J'espère fermement qu'il viendra bientôt un jour où elle sera enseignée dans les écoles, et où elle sera la langue des Congrès. Alors les hommes n'auront besoin que de deux langues : leur langue maternelle et l'Esperanto. »

(*Le Fraterniste*, 28 mars et 4 avril 1913).

A titre de curiosité documentaire, nous donnons la traduction en Esperanto des paragraphes ci-dessus :

« La internacia lingvo, kies adeptoj vi estas, estas rimedo por malaperigi la antaujugojn inter la homoj, kaj krei ligilojn inter la koroj. La internacia lingvo ebligos al ciu individuo koni la penson de aliaj homoj, car en la jarcento de la homa kativeco, la afero plej urga estas instrui kaj lerni, kaj la instruado kaj edukado dependas de la lingvo. La tagon, kiam estos lingvo universala universala angau estos la scienco. Pripensante, ni povas de nun antauvidi la unuecon, kiun tiu lingvo kreos en la mondo... »

« Certe ni helpos al la disvastigo de la internacia lingvo. En gi ni vidas ehon de evoluo, ehon de forto porciuj popoloj de l'mondo, ehon de amo en la homaro ehon de progreso en ciuj internaciaj rilatoj.

« Mi dankas al Dio, ke tiu lingvo, estis kreita de Doktoro Zamenhof, kaj ciuj ni devas esti dankaj pro tio, ke li povis elpensi tian lingvon, posedantan ciujn ecojn por esti vere internacia.

« Mi tute ne hezitas rekomendi al ciuj disvatigi gin, por ke gi povu fari servojn kaj progresadu en la tuta mondo. Mitre esperas, ke baldau venos la tago, kiam gi estos instruata en la lernejoj, kaj kiam gi estos la lingvo de l'Konresoj. Tiam, la homoj bezonos nur du lingvojn : sian patran lingvon kaj Esperanton... »

(*Ibid*).

D'après *La Revuo*, organe mensuel rédigé entièrement en Esperanto et édité par la Maison Hachette, Abdul Baha avait déjà dit à Edimbourg le 7 janvier :

« Nous avons ordonné à tous les Bahaïstes en Orient d'étudier cette langue avec beaucoup de soin, et avant peu elle se répandra dans tout l'Orient. Je vous prie aussi, Espérantistes et non Espérantistes, de faire énergiquement tous vos efforts pour la diffusion et la propagation de cette langue ; car elle accélèrera la venue de ce jour, de ce jour millénaire, prédit par les prophètes et les voyants, ce jour où il est dit que le loup et l'agneau boiront à la même source, que le lion et le cerf paîtront sur la même prairie. La signification de cette Sainte Ecriture, c'est que les races bataillantes, les nations en guerre, les religions ennemies, se rapprocheront les unes des autres en esprit d'amour et se relieront les unes aux autres... »

(*Le Fraterniste*, 4 avril 1913).

On voit que l'Esperanto est la langue de toutes les sectes. C'est une raison pour exciter la méfiance des catholiques.

Gnosticisme

Nous avons déjà indiqué dans les numéros de janvier 1913 p. 113 et du 5 mars p.559, comment la princesse Karadja avait été mystiquement initiée à la Franc-Maçonnerie et à la Gnose. Voici, à titre documentaire, quelques rêveries de la fondatrice de l'*Alliance Gnostique universelle* :

Dans le récit mystique du sacrifice d'Isaac (*Genèse* 32), il est dit qu'Abraham vit un bélier retenu dans un buisson et l'offrit en holocauste. Ce bélier emprisonné dans le buisson, c'est le grand Etre Cosmique, que l'on nomme « l'Agneau de Dieu ».

L'Agneau Mystique « qui ôte les péchés du monde » (*Saint-Jean* 1 : 35) c'est l'Epoux Mystique, dont il est tant de fois question dans l'Apocalypse.

L'Agneau ou Agnus Dei correspond au signe du Zodiaque Ariès. Il est intéressant de noter que, dans les Mystères de Mithra, chez les Persans, le Sauveur était appelé « l'Agneau égorgé pour les péchés du monde », et cela plus de mille ans avant la naissance de Jésus de Nazareth.

Il est donc bien évident que ce terme *Agnus Dei* se rapporte non seulement à un personnage historique, mais avant tout à un grand Etre Cosmologique.

La Rose est le plus noble produit du Buisson épineux. La Rose est le symbole de Marie.

Le Lys représente Virginité ; la Rose, Maternité divine.

Pour nous, Gnostiques, le mot Vierge ne signifie pas seulement le personnage historique, connu sous le nom de Marie de Nazareth, mais un grand

Etre Cosmique se rapportant au signe du Zodiaque *Virgo.* Nous ne nions nullement que cet Etre ait pu (à un certain moment de l'histoire) se manifester sur cette planète, mais nous n'attachons pas une importance prépondérante à ce fait historique.

La vénération des Catholiques pour « la Sainte Vierge » a des racines bien plus profondes que ne le pensent les Protestants. Toutes les religions de l'Antiquité représentent « le Sauveur » comme étant né d'une Vierge Immaculée.

« La Vierge », c'est le cœur pur qui, seul, peut donner naissance au Christ Intérieur. Sans pureté, pas de salut !

Le Buisson Ardent ne peut produire la Rose tant qu'il est en flammes... La mission du feu est de purifier. Lorsque cette mission est terminée, les flammes s'éteignent, le Buisson épineux reverdit.

A la fin de l'Evolution, le Christ Cosmique sera couronné non plus d'épines, mais de Roses.

Le double emblème rosicrucien : la Croix et la Rose, représente le Rédempteur et l'Ame Régénérée, unis pour l'Eternité.

(*Le Fraterniste*, 4 avril 1913).

Donnons encore ce passage d'un ouvrage inédit de la princesse Karadja :

Anadyomène, le surnom de Vénus, est un mot grec que l'on traduit « qui sort hors de l'eau ». On donna aussi à la Déesse le nom d'Aphrodite, ce qui signifie « Ecume », parce que la légende raconte qu'elle naquit de l'écume de la mer. L'Empereur Auguste lui consacra un tableau, peint par Apelle, où elle était représentée au moment de sa naissance, sortant des flots. De tout temps, cette gracieuse fiction a charmé la fantaisie des poètes et des artistes. Les louanges d'Aphrodite ont été chantées en une multitude de langues.

Examinons brièvement la signification ésotérique de cette légende.

De toute antiquité, la mer était le symbole de l'Elément féminin. L'hiéroglyphe égyptien pour le mot « Femme » était trois vagues. Un des vocables catholiques de notre Dame est *Maria Stella Maris*, (Marie, l'Etoile de la Mer). « La Vierge » représente l'Eternel Féminin à son apogée.

Qu'est-ce que l'écume ? Une formation instable et éphémère, qui parfois couvre la face des flots.

Vénus, la Déesse de l'Amour Sensuel, est bien réellement l'enfant de l'écume... Elle n'a point jailli des pures profondeurs de l'Océan immense. Elle est fille de l'impure surface.

Une mer couverte d'écume est incapable de refléter l'astre du jour : l'âme impure ne saurait réfléchir la Lumière des Cieux. Or, la plus haute mission de la femme est celle de Révélatrice : elle seule peut donner à l'homme une conception de l'Amour Céleste.

Il faut que « le vent du Ciel », le Pnevma ou Saint-Esprit chasse l'Ecume et calme les flots tumultueux.

Vénus doit disparaître, afin que Marie puisse se manifester. L'âme humaine doit redevenir « vierge », c'est-à-dire pure, afin de pouvoir donner naissance au Christ Intérieur, qui doit naître en nous.

(*Le Fraterniste*, 4 avril 1913).

Gnosticisme et Martinisme

Le Suprême Conseil du Haut Synode de l'Eglise Gnostique Universelle et le Suprême Conseil de l'Ordre Martiniste ont décidé de créer auprès du Suprême Grand Conseil Général et Grand Orient, ainsi qu'auprès des Puissances maçonniques adhérentes à la Fédération Maçonnique Universelle et des Ordres Initiatiques affiliés, des *Légats Gnostiques* chargés de représenter le Suprême Conseil Gnostique.

Le Réveil Gnostique, janvier-février 1913, p. 4.

Le T.·. Ill.·. F.·. Teder, 33.·. 90.·. 95.·., Directeur du secrétariat Général de la Fédérat.·. Maçonn.·. Univ.·. siègeant au Zénith de Paris, a bien voulu accepter le titre de Légat Gnostique auprès du Sup.·. Gr.·. Cons.·. Gén.·. et G.·. O.·. pour la France et ses dépendances, ainsi qu'auprès des rites étrangers qu'il représente (Espagne, Angleterre, Allemagne, Amérique et Colonies britanniques).

Le T.·. Ill.·. F.·. Eduardo Frosini, 33.·. 90.·. 96.·. VII.·., Grand Maître Général du Rite Philosophique Italien et Président du Suprême Grand Conseil Universel des Rites Unis pour l'Italie, siègeant au Zénith de Florence, a bien voulu accepter le titre de Légat Gnostique auprès du Sup.·. Gr.·. Un.·. du R.·. F.·. I.·. et des Rites Unis (Rite Ecossais Cerneau, Rite de Memphis et Misraïm, Rite bleu, Rite Templier, Ordre Martiniste, Rite National Espagnol, Ordre de la R † C Pythagoricienne, Rite de Swedenborg, Fraternité du Triadelphes, etc.)

En conséquence, par décision du Suprême Conseil Gnostique et du Suprême Conseil Martiniste, en date du 25 octobre 1912, les T.·. T.·. ILL.·. F.·. F.·. Teder et Frosini ont été nommés Légats gnostiques pour tous les Rites adhérents à la Fédération Maç.·. Universelle (spiritualiste et occultiste).

Le suprême Conseil Gnostique a décerné le titre de Docteur en Gnose à M. le Professeur Dr Emile Schaub de Bâle, ainsi qu'à M. le Dr E. Frosini de Florence.

(*Le Réveil Gnostique*, janvier, février 1903 p. 4).

Hypnotisme

Interrogé par un lecteur au sujet des pratiques de l'hypnotisme, *l'Ami du Clergé* répond :

« Ceci doit être tenu, en principe pour moralement défendu... en raison de l'illicéité de droit naturel qui atteint — sauf excuses de nécessité médicale [1] — les pratiques habituelles de l'hypnotisme en général. Cette illicéité est basée sur la constatation expérimentale des désordres qu'apporte dans l'équilibre organique la provocation du sommeil artificiel hypnotique, surtout s'il est répété chez le même sujet, surtout encore s'il s'agit d'un sujet névropathe, particulièrement accessible aux « accidents » qui accompagnent d'ordinaire ces sortes d'opérations. On n'a pas plus le droit de s'amuser à bouleverser un cerveau humain que de s'amuser à mutiler un membre de son semblable. Et de même que la mutilation, par procédé et raison chirurgicale, peut devenir licite comme moindre mal, ou moyen de guérison, ainsi les pratiques d'hypnotisme peuvent occasionnellement devenir légitimes entre les mains de gens expérimentés et pour une fin bonne à atteindre. Tel ne semble pas être le cas de l'hypnotiseur dont on nous parle, qui hypnotise pour hypnotiser, des enfants, des jeunes filles, tout sujet de rencontre qui veut bien se prêter au « jeu » de l'endormeur, pour la récréation de la galerie.

« *A fortiori* faut-il condamner cette manière d'agir chez un prêtre qu'on soupçonnerait vite, faute de raison légitime apparente, de se livrer à ce genre d'exercice pour quelque mauvais motif, tant les abus en sont évidents, faciles, inexcusables.

« Le confesseur doit sévèrement interdire à ses pénitents et pénitentes quelconques de se prêter jamais aux opérations hypnotiques, sauf cas d'intervention médicale régulière ».

(*L'Ami du Clergé*, 10 avril 1913, p. 319).

Magnétisme

Le mardi 4 mars dernier, M. et Mme Cornille ont donné une très intéressante séance de magnétisme, devant un nombreux auditoire composé en majeure partie des sociétaires et habitués de leurs séances de spiritisme.

Mme Cornille est un merveilleux agent magnétique doué d'une exquise sensibilité; aussi, toutes les expériences tentées ont-elles parfaitement réussi.

1. Au sujet de cette excuse médicale, nous renvoyons le lecteur au n° du 15 Décembre, p. 1200 de la *Revue Int. des S. S.*, où nous avons reproduit des extraits d'une savante étude du Dr Robert Van der Elst, qui condamne ces pratiques, même pour un médecin.

Ainsi, un barreau aimanté, étant dirigé vers son front par le pôle positif, produit sur elle une excitation nerveuse qui amène rapidement le sommeil.

Présenté par le pôle négatif, il se produit au contraire de la paralysie. Endormie par le pôle positif, elle est réveillée par le pôle négatif.

Les différentes phases du sommeil magnétique furent produites et démontrées avec une précision mathématique. La main droite de M. Cornille, présentée au front du sujet, le plonge, en quelques secondes, dans la première phase du sommeil magnétique, qui est l'état suggestif ou de crédulité. Dans cet état, le sujet a perdu toute notion de sa personnalité et croit tout ce qu'on lui suggère, conformant instantanément ses gestes, ses jeux de physionomie et toutes ses manières d'être et d'agir à la situation ou au personnage dans la peau duquel il est entré.

Si la main droite est de nouveau placée à la hauteur du front, un tressaillement nerveux se produit immédiatement, et le sujet passe dans le second état ou état cataleptique. Dans cet état, les membres restent indéfiniment dans la position qu'on leur donne, et cela sans aucune fatigue. Le sujet est alors un véritable automate reproduisant à l'infini, inlassablement, tous les gestes qu'on lui fait accomplir ou que la personne qui lui parle accomplit devant lui.

Le troisième état est le somnambulisme, ou état de voyance et de lucidité. Mme Cornille a été mise alors à la disposition des personnes qui désiraient la consulter et qu'elle a émerveillées par ses qualités véritablement hors pair. Il serait trop long de relater ce qu'elle a dit au cours des consultations qu'elle a données : décrivant l'état des lieux où on la faisait se transporter, à Lille, à Budapest, en Algérie, etc., etc., racontant ce que faisaient telles ou telles personnes habitant ces localités, leur état de santé, etc., etc. Qu'il me suffise de dire qu'elle a émerveillé les personnes qui la consultaient par la précision et la justesse des détails et des descriptions des personnes et des lieux qu'elles connaissaient, faisant ainsi bien augurer pour les prévisions des événements à venir qui leur étaient annoncés.

Continuant ensuite par le même procédé à plonger son sujet dans un état de sommeil magnétique de plus en plus profond, M. Cornille obtint successivement l'extériorisation de la sensibilité, puis la contracture générale et la léthargie, enfin le dédoublement de la personnalité.

Dans ces cas différents, de nombreuses et intéressantes expériences, toutes parfaitement réussies, furent faites à la satisfaction générale de l'auditoire, qui ne marchandait pas les témoignages de l'intérêt qu'il prenait aux expériences.

Je ne citerai que quelques-unes de celles-ci, choisies parmi celles qui m'ont semblé les plus intéressantes :

Un flacon fut choisi au hasard par un assistant et déposé, à une certaine distance, derrière Mme Cornille endormie. Il s'agissait, dans cet état, de discerner l'odeur de la substance contenue dans le flacon. Sans hésitation, le sujet aspirant fortement, sans changer de place, déclara qu'il sentait parfaitement que c'était du camphre. Tous les assistants qui le voulurent, constatèrent que c'était bien cela.

Si le flacon avait été déposé beaucoup plus loin ou dans d'autres pièces de la maison, le sujet aurait de même senti la substance contenue dans le flacon, déclara M. Cornille, dont le sujet a toujours réussi cette expérience, quelle que fut la substance employée, et à n'importe quelle distance.

Une autre expérience fort intéressante fut celle de l'envoûtement expérimental.

La sensibilité de Mme Cornille fut transférée dans le corps d'une petite poupée en caoutchouc. M. Cornille prit alors avec précaution cette poupée, et, se plaçant derrière son sujet, pour n'être pas vu par lui, tout en étant contrôlé par toute l'assistance, il piqua légèrement la poupée en maints endroits. Mme Cornille, sans jamais se tromper, accusa à chaque fois, sur elle-même, la sensation de piqûre à l'endroit correspondant absolument à celui qui était piqué sur la poupée.

Il est à remarquer, dans cette expérience, que la sensibilité du sujet étant tout entière transférée dans la poupée, Mme Cornille ne sentait que ce qui était fait à cette poupée. Pour elle-même, elle était absolument insensible et aurait pu être piquée, ou même subir une opération chirurgicale, ou être coupée en morceaux, sans accuser la moindre douleur.

Pour terminer la séance, M. Cornille fit voir qu'il pouvait instantanément plonger son sujet dans l'un quelconque des états du sommeil, par un seul geste de sa main droite. La main gauche, amenée à hauteur du front, ramenait Mme Cornille à son état normal.

La séance se termina vers onze heures du soir, les assistants ayant constaté que Mme Cornille, dont les séances de spiritisme du jeudi et du vendredi sont si intéressantes, ne le cédait en rien, comme intérêt, lorsqu'elle se présentait comme sujet magnétique.

(*Le Fraterniste*, 28 mars 1913).

Nous donnons ces lignes parce qu'elles résument assez bien les expériences que les magnétiseurs prétendent réaliser. Mais nous tenons à faire observer qu'il s'agit en réalité de phénomènes produits par des professionnels, entraînés à ce genre d'exercices, en dehors de tout contrôle scientifique sérieux. Ils peuvent tous être expliqués par une simple entente entre le magnétiseur et son sujet. Il est bien entendu que nous ne savons pas s'il y a fraude dans ces expériences hebdomadaires, nous croyons seulement que cela est possible. Cela suffit pour mettre le lecteur en garde contre le récit fait par un auteur anonyme.

On lit dans le *Fraterniste*, sous la signature « Institut général Psychosique » :

Les mains qui momifient ! Des mains humaines, dont les effluves conser-

vent et dessèchent les cadavres, mieux et plus complètement que ne le pourrait faire le plus habile des embaumeurs! Tel est l'effarant phénomène qui fut présenté aux assistants de la troisième séance du congrès de psychologie expérimentale, par le docteur Gaston Durville.

Les expériences auxquelles parallèlement se sont livrés Mme Verely, de Bordeaux, et le docteur Gaston Durville, sont étrangement impressionnantes.

Mme Verely impose simplement les mains sur des poissons, des morceaux de viande, de petits animaux morts... Et l'on assiste à cette chose paradoxale : les poissons, la chair morte, les petits animaux, au lieu de se putréfier avec le temps, se déshydratent, perdent tous leurs corpuscules liquides, se dessèchent, quelles que soient les conditions climatériques, deviennent secs et durs comme du bois... Ces expériences ont été contrôlées et certifiées par quatre médecins, les docteurs Geley, Llaguet, Clarac et Durville.

M. Durville résolut de recommencer l'expérience, non plus sur des animaux, mais sur un débris anatomique humain. Le docteur Socquet, mis au courant du désir de son jeune confrère, lui procura la main d'un suicidé, mort asphyxié par le gaz, et conservée durant quinze jours dans un appareil frigorifique. La pièce en question n'était pas très propre à l'expérience projetée, car les corps des asphyxiés sont très rapidement en état de putréfaction... Et cette décomposition était d'autant plus à redouter que le corps avait été conservé dans le frigorifique...

Néanmoins, le docteur Gaston Durville, assisté de Mme Raynaud et de M. Picot, entreprit les expériences qu'il projetait d'accomplir. La main fut suspendue par une ficelle à un clou. Et, quotidiennement, les trois expérimentateurs la saturèrent d'effluves magnétiques.

J'ai vu hier cette main, je l'ai soupesée, palpée, percutée. Elle a diminué de moitié. Elle est sèche, dure comme du cuir racorni. Et cependant, elle a conservé sa forme élégante. De couleur rouge incarnat, elle est presque transparente. Quand on la soumet à un vif éclairage, on aperçoit fort bien, par transparence, les os et les veines collatérales, pleines de sang desséché. La section est nette, rose, sèche... Et, jusqu'à présent, aucun signe de corruption n'est apparu.

Cependant, le décès date du 11 janvier, et les expériences n'ont commencé que le 26 janvier... Nous sommes donc au cinquante-neuvième jour de l'expérience et au soixante-quatorzième jour du décès.

La tentative de conservation par momification magnétique a été recommencée par le docteur Magnin sur deux cœurs de veau. L'un de ces cœurs fut magnétisé, l'autre ne le fut pas... Le premier est maintenant sec et dur, après vingt-et-un jours de magnétisation ; le second dut être jeté, au bout de neuf jours, vous devinez dans quel état. Ces expériences vont être poursuivies... J'ajouterai simplement, à titre de curiosité scientifique, que la momification magnétique était connue des anciens Egyptiens (merveilleux occultistes, comme chacun sait), et que leurs monuments funéraires en témoignent amplement. On découvrira bien autre chose qu'ils connaissaient.

(*Le Fraterniste*, 4 avril 1913).

Au deuxième congrès de Psychologie expérimentale :

Le suggestomètre a vivement intéressé les congressistes. C'est un appareil qui a pour but de mesurer la suggestibilité, c'est-à-dire, en définitive, la force nerveuse de l'homme. C'est une simple poignée métallique, formée de deux lames-ressorts en acier. Une aiguille marque la force dépensée pour serrer cette poignée, de 0 à 80 kilogrammes. On serre fortement. L'index indique un chiffre. Si, après quelques minutes de repos et quelques passes magnétiques sur votre bras et sur votre main, on vous demande de recommencer, de faire le même effort, on s'aperçoit que l'on ne peut pas arriver au même résultat.

(*Le Fraterniste*, 4 avril 1913).

Occultisme

Punar-Bhava-Czynski S.·. I.·., chef de l'Illuminisme en Russie « élève de l'éminent Papus, le chef visible de l'occultisme contemporain », nous donne le récit d'un voyage qu'il fit dans l'au-delà. En voici les passages les plus intéressants :

« Pour réaliser ce périlleux voyage dans les sphères,l'élève doit extérioriser son astral,sa vie, il doit se séparer de son enveloppe physique,de son corps, et les diriger tous les deux par la volonté de son être psychique, par la puissance de son âme ! C'est au grand Architecte qu'il confie son âme, son cœur, sa vie ; c'est aux soins de son « esprit familier », de son ange tutélaire qu'il redevra sa réincarnation au retour de ces voyages dans le plan contigu au nôtre,dans les plans supérieurs de la terre. L'adepte, par la force de sa volonté psychique, avec l'appui de l'*Inconscient supérieur*, dirigera son fougueux coursier l'*Astral*. Qu'il veille, un rien suffira à rompre le fil qui l'attache au plan inférieur à la Terre. Méfiez-vous, les étudiants en occultisme, de tels voyages ; vous risquez la vie, si vous n'êtes pas avancés dans les problèmes troublants de l'Au-delà !

« Vendredi, onze heures du soir ! Jour de nos communications, de nos entretiens sublimes. Dans le cabinet magique, temple clos pour les profanes, étendu sur un lit isolé par des tapis de laine sur une peau d'ours, l'adepte, la main posée sur le Pentacle, appelle, par sa fervente prière, ses entités tutélaires. Il les attend, les yeux fixés sur le grand Christ ! Son visage transfiguré les entend, oui, il les voit ; il ne craint plus rien, il n'est plus seul. Il va alors produire l'état nécessaire pour pouvoir rejeter l'enveloppe humaine, mourir, s'en aller dans les ténèbres ou dans la lumière, y séjourner, puis redescendre, revivre, ressusciter. Tout dépend de sa puissance psychique, de la force de l'*Inconscient supérieur* dont les sages conseils il perceptera (*sic*).

« L'adepte semble être sans vie ! Dans un siège non isolé, placé à côté, veille son ami le psychurgue ; c'est son frère de souffrances, c'est le seul témoin initié aux pratiques de l'*astralisé* ; avec anxiété, le psychurgue sur-

veille le pouls, frictionne ce corps cadavérique, insuffle l'air dans les poumons ; c'est à ce gardien, sublime ami, que l'adepte a confié sa vie physique...

«Quels sont ces instruments psychiques sur la table? Quel est leur rôle dans cette cérémonie magique ? Cette question doit rester sans réponse, même pour les étudiants de la Science, n'étant pas encore assez hommes pour être initiés dans les mystères de la Nature vivante.

« Regardez le psychurgue. Il prend un de ces instruments. Il a déposé un baiser pieux sur l'objet qui reflète déjà la vie physique de son décorporé ! Lentement, il se lève, examine minutieusement les autres pièces éparses sur la table. Il se concentre, tourne ses regards vers l'Orient, fixe ses yeux sur le Pentacle. Il attend, l'âme embrasée par une prière magique. Il croit percevoir, lui à son tour, l'approche des entités favorables. Des craquements, des bruits, des soulèvements d'objets ont manifesté le passage des élémentaux ! Il est temps ! Le dévoué gardien dépose le sublime baiser d'amour sur le front du *décorporé*, s'agenouille en invoquant dans un souffle le nom de celui qu'il n'ose pas nommer. Il appuie un point du centre nerveux situé sur la poitrine de l'adepte. L'opération magique commence, l'adepte extériorise sa vie !

« Sublime tableau pour un initié ! pour le seul admis dans ce sanctuaire de la résidence des dieux. Le corps astral du *désincarné* obéit à l'injonction de l'adepte, s'élance vers les sphères célestes, appelé par les âmes désincarnées, il veut briser tous les liens qui le relient à la terre, il fuit ce corps cadavérique, sa prison! Il tend vers elles, les célestes sœurs, ses mains garrottées par la volonté de l'âme de l'adepte ! Une lutte eut lieu dans les plans ; le magiste reste vainqueur ; l'astral doit plier, il doit obéir ; ce coursier fougueux doit exécuter les commandements de son maître ; doit être intermédiaire de cette force vivante qui lui fera entendre plus souvent que voir les clichés sculptés dans l'atmosphère. L'Elémental supérieur, âme vivante, lui communiquera directement les tableaux désirés par son maître... Tout à coup, l'adepte voit une nuée couvrir les horizons des sphères ! Quelles vociférations percent dans les plans !... C'est le passage des serviteurs des mages noirs, ce sont les larves des suicidés, les élémentaires à la poursuite des aliments fluidiques... L'adepte est audacieux... il accepte le défi des mages noirs si puissants sur la masse des mortels communs !... Le péril est grand: dans ce jeu, il n'y a pas de merci ! C'est la lutte entre deux mondes diamétralement opposés !...

« Mais, chers frères, sachez que, dans cet état mixte, l'Inconscient supérieur vous quittera ; la direction de votre conduite sera confiée à votre mental ! Ce directeur disparu, l'astral inférieur n'est guidé que par le subconscient. Veille alors, cher psychurgue, veille ce corps qui peut être ravi de son lieu fluidique, soit par mégarde des élémentaires ou par la méchanceté des ennemis, les mages noirs ! Veille, toi, veilleur de la vie, car si l'astral n'aura pas su venir se loger après sa rentrée, ton ami vivra sans doute, mais sa parcelle divine, l'intelligence, la volonté, les qualités morales n'y seront plus. Veille, cher prêtre, veille, car ton « protégé », que tu aimes jusqu'à l'immolation, peut devenir un crétin, un idiot ou un abruti ! Veille,

veille, ô cher ami, armé de l'épée flamboyante. Le cortège des entités sataniques a disparu dans les espaces, l'*aigle* les a mises en déroute. Le Génie tutélaire fit brusquement son apparition. Pour lui, il n'y a pas d'obstacles matériels, rien n'arrêtera l'essor de l'aigle victorieux ! Rien n'obscurcira désormais la clairvoyance, la clairaudience de l'adepte.

« Mais il y a encore des entités sataniques, des larves, des élémentaires qui barrent le chemin à l'aigle ; ces forces en déroute voudront détruire l'enveloppe humaine. Une lutte s'engage. Qui triomphera ?

« L'Inconscient supérieur ne se manifeste pas, les agents de l'astral inférieur obéiront à l'être psychique subconscient. Le subconscient travaille suivant les prescriptions mentales de l'adepte toujours en éveil...

« Descendu dans mon domicile terrestre, je m'approche vers mon corps physique. Quel étrange spectacle frappe mes yeux ! Invisible, je me considère. Le psychurgue, anxieux, compte les battements du pouls, ausculte le cœur, pourvoit, par des respirations artificielles, au travail des poumons, veut rappeler à la vie ce corps inanimé ! J'entends ses invocations magiques ; il prononce le mantran contre l'envahissement des cohortes de larves !...

« Qu'est-ce qui s'était passé dans l'intervalle de mon extériorisation ? Mon corps était entouré d'un amas de larves, des masses d'élémentaux de provenance autant humaine qu'animales, végétales ! Ces hominicules, produit des forces psychiques inférieures du plan terrestre, lancées par les pensées vivantes des mortels ennemis de même que celles du plan astral inférieur, ces hominicules créeront les mondes futurs... Ces mondes immondes... s'insinuent facilement dans le corps astral comme dans l'enveloppe physique...

« Les élémentaux, ennemis des humains qui ne savent pas les dominer, guettent le moment pour s'insinuer dans l'enveloppe terrestre, profitant de l'état passif du sujet, pour les livrer ensuite au courant vorace de la vie, ou bien les dépouiller eux-mêmes d'énergie vitale...

« C'est pourquoi tant d'hommes intelligents voient sombrer leur raison dans les expériences aventureuses du dégagement conscient ou inconscient qui est encore plus dangereux, car il rend plus facilement accessible à la voracité des peuplades des plans de l'astral ! Malheur aux malheureux qui se jouent des lois de la Nature...

« Un bruit confus s'éleva, le cercle vicieux, fantastique et grandiose s'évanouit, produisant un sifflement aigu. Les démons de l'astral furent vaincus. Dans cet effondrement, je pus remarquer que quelques-uns de ces venimeux vampires jetèrent des effluves sur mon enveloppe terrestre ; d'autres s'insinuèrent dans mon astral et devaient y séjourner quelque temps... »

Action magique, sommeil hypnotique, hallucination d'un hachischin, obsession diabolique, il y a de tout dans ce récit, où nous retrouvons les idées des occultistes modernes, notamment de Stanislas de Guaita. Il est intéressant, pour juger l'arbre à ses fruits, de savoir quelles doctrines Punar-Bhava rapporte de ses voyages dans l'au-

delà. Voici un morceau de dialogue entre Punar, momentanément désincarné, et son « maître » :

« En parlant, mon Maître à l'œil royal, au visage céleste, m'avait entouré des plis de son manteau fluidique...

— Maître, bénis-moi !

— Que les invisibles te gardent, mon enfant !

« A travers les plis du manteau magique saturé de fluides, je me vois transporté avec une vélocité merveilleuse à travers les espaces... Et porté sur l'aile des vents, massé sur moi-même, je me sentais heureux ; je voulais presser toute l'humanité sur mon cœur, leur passer de mon bonheur ! Oui ! c'est au nom du *Grand-Tout* que je prêcherai la fraternité universelle. Mais je ne l'ose pas, je ne puis enfreindre les ordres de mon maître.

— Punar ! Tu n'en as pas le droit ! Tu ne peux pas le désirer même ; car penser au désir de changer les lois kosmiques, de vouloir faire du bien aux mondes, ce serait rompre l'harmonie céleste !... As-tu oublié que le Grand Christ fut mort non seulement pour la rédemption des mondes, mais surtout pour avoir, devant son Père, exprimé le désir de sauver l'humanité, ce qui est déjà une contradiction aux lois de Dieu !

— Et notre Sauveur a expié la désobéissance sublime, sainte à *Son Père* !

— Sa peine fut en proportion de sa Grandeur, il fut crucifié par les lois du Karma ! Comme le Grand Christ, tout passera sur la Croix : Hommes, Races, Peuples, Humanités, Univers, rien ne résistera à la marche de l'inexorable Karma !

— Et Dieu ne voudra-t-il pas arrêter sa marche ?

— Dieu ne voudra pas se montrer mauvais architecte. Lui, l'intransigeant a formé le monde avec ses lois sages ! Peut-il détruire, Lui, la Sagesse prévoyante, sa bâtisse ? Ne donnerait-il pas prise à ceux qui nient même Son Existence ? Non, les lois sont immuables ; personne ne pourra les changer ! car Dieu lui-même ne le pourrait plus !

— Nous devons souffrir les souffrances auxquelles nous avons contribué nous-mêmes, expier ce que nous avons fauté...

— Expier même les fautes, les crimes de vos aïeux ? Oui ! Pour que les humanités soient heureuses, aucun de leurs membres ne doit être criminel !... Aimez-vous les uns les autres ; alors, dans des millions de siècles, l'humanité terrestre sera sœur du Grand Christ, enfant du Grand-Tout, plus que ça, l'humanité sera la divine fille de Dieu ! »...

(*Mysteria*, mars 1913, p. 232 et suiv.)

Dans la *Dépêche Tunisienne*, M. Abdul-Karim Jossot, récemment converti à l'Islam, nous fait aussi part de ses expériences personnelles d'extériorisation.

Après un long entraînement, il serait « parvenu à projeter au dehors le

« *substratum* éthéré de son corps physique, *son double*, que les occultistes « nomment le *corps astral* ». Expérience superlativement dangereuse, nous dit-il, qu'il ne faut pas tenter sans recourir aux bons offices d'un initiateur. D'après lui, le cordon fluidique reliant le corps astral à son enveloppe charnelle, en état de catalepsie, peut se rompre, et c'est la mort. Ou bien l'une des formes effrayantes dont est peuplée la *Lumière astrale* (larves, lémures, élémentaires, etc...), peut s'emparer du corps matériel momentanément délaissé par notre double éthérique,et c'est alors la folie.

Grâce à l'habileté de son initiateur, Abdul-Karim Jossot aurait triomphé des dangers de l'expérience, et il nous dépeint ses sensations.Elles ne sont pas de nature à tenter le curieux.

« Sur un fond bleu obscur, légèrement violacé d'un violet indéfinissable, « se détachaient de géantes ondulations linéaires, omnicolores, spirales et « giratoires ; des fumées âcres et lourdes traînaient dans une atmosphère « empuantie ; des craquements électriques éclataient, pétillaient, pétara- « daient, suivis de fulguration. Mon double sidéral, balloté par les vagues « astrales ou soulevé par des tourbillons fluidiques, risquait à chaque ins- « tant de s'engouffrer dans les abîmes de l'Irréel... Dans ce milieu chaoti- « que... la terreur ambiante est faite de pleurs, de grincements de dents, « de cris douloureux, de souffrances exacerbées et de râles de suppliciés... « Des âmes dénudées passaient à mes côtés, des choses molles et visqueuses « me frôlaient, et mes lèvres recevaient des baisers de cadavres en putré- « faction. »

Suit un défilé d'épouvantables entités.

Pour M. Henri Périès, de Tunis, également, M. Abdul Karim n'a sondé que les *bas-fonds astraux*, une région spéciale où nous séjournerons passagèrement en vue de notre amendement. Ce serait donc une sorte de *Purgatoire*. Mais les autres régions astrales auraient une lumière éclatante de toute beauté. Les formes revêtues par les entités humaines ou autres auraient une luminosité intense dans ce milieu où tout est clarté, magnificence. « Et ce « monde n'est lui-même que l'antichambre de mondes encore plus écla- « tants, plus beaux, la patrie des âmes humaines. » L'existence d'êtres annelés et rampants dans les profondeurs fangeuses de la terre n'empêche pas la splendeur des aurores.

(*Le Théosophe*, 16 mars 1913).

Comme nous l'avons dit plus haut, il n'y a là rien de bien nouveau. On trouve toutes ces choses, et bien d'autres, dans les ouvrages des maîtres de l'occultisme, et en particulier dans ceux de Stanislas de Guaita.

Nous empruntons les lignes suivantes à l'étude où M. P. Saint-Yves essaye de définir la Magie :

« La magie est une connaissance du mystère, de tout ce qui est secret et invisible ; il arrive même souvent que cette connaissance ne se transmette

que par initiation : c'est alors une science secrète de choses secrètes : c'est un art, mais un art secret, réservé à des personnages désignés parfois par un tempérament de névropathe ou de visionnaire ; mais qui presque toujours tient son pouvoir et sa force de l'initiation. Cet art du magiste ou de l'initié requiert parfois la coopération de tout le groupe auquel il appartient... c'est alors incontestablement un véritable culte...

« Le magicien et les dévots de la magie ont affaire à des forces puissantes, à la fois bienfaisantes et redoutables, dont le caractère bénéfique et maléfique dépend de l'exécution minutieuse des rites et des observances...

« Il y a une ascèse et une mystique magiques, de même qu'il y a une ascèse et une mystique divines...

« La magie a été traitée en pratique illicite, mais par elle-même elle n'y tend point, pas plus que l'orphisme ou les mystères d'Eleusis...

« Le culte magique n'a aucune préoccupation de moralité; le culte religieux est essentiellement établi en vue de fins morales. Le culte magique est un culte naturaliste s'adressant aux forces mêmes et aux esprits de la nature pour des fins utilitaires et positives. Et, lors même qu'il s'adresse à des esprits, c'est en tant qu'ils personnifient la nature et individualisent les forces qui la gouvernent. Il ne vise qu'à satisfaire des désirs et des besoins matériels sans aucune préoccupation d'amélioration morale ou de progrès spirituel...

« On peut dire que dans un sens la magie est une calomniée : parce qu'indifférente à un progrès spirituel et à la moralité, on l'a accusée de ne poursuivre que des fins criminelles. Lorsque Apulée s'efforça de distinguer la bonne magie, ou théurgie, de la magie maudite ou goétie, on ne voulut point l'entendre ».

M. P. Saintyves conclut ainsi :

« Certes, la magie fut une humble chose; aussi ne proposons-nous pas de revenir à ses conceptions et à ses pratiques, mais elle fut toute la rumeur de la pensée et de l'activité des premiers hommes, et, de ce chef, elle mérite l'hommage de notre piété et de notre justice. »

(*Les Nouveaux Horizons de la Science et de la Pensée*, avril 1913, p. 97 et suiv.)

M. Ch. Lancelin, Président de l'Institut des Recherches Psychiques de France, raconte de curieuses expériences de Magie (blanche ou noire ?) :

L'opinion générale, parmi tous les occultistes et magistes contemporains, est qu'une expérience d'hyperphysique ne peut réussir que si elle est tentée dans le plus strict isolement. Le motif est qu'une assistance, quelle qu'elle soit, interdit *ipso facto* toute production de phénomènes.

Personnellement, j'avais eu, à plusieurs reprises, l'occasion de remarquer le bien-fondé de telle opinion, mais je n'étais pas d'accord avec les autres expérimentateurs quant à la cause des échecs universellement constatés : il me semblait qu'il devait se produire à tout moment un commence-

ment d'exécution, malgré la présence d'assistants, et que cette présence ne pouvait, en tout état de cause, influer que sur le résultat final, lequel ne pouvait se produire parmi l'enchevêtrement — si je puis m'exprimer ainsi — des fluides émanés par une assistance d'ordre composite,où doit surtout dominer le sentiment égoïste de la curiosité ; mais, pour arriver à une certitude à cet égard, l'expérimentation était absolument nécessaire ; or, comment vérifier le résultat d'une expérience qui, logiquement, n'en doit produire aucun ? Il y a là une sorte de cercle vicieux dont, au premier abord, il semblait assez difficile de sortir ; et, en réalité, aucun de mes devanciers n'avait pu résoudre la question qui, par suite, restait toujours pendante. Je résolus de tourner cette difficulté par un procédé spécial qui n'a pas encore été employé, que je sache, en pareille matière.

Je pensai que l'usage de bons sujets magnétiques, mis en état de voyance et décrivant d'instant en instant les phases diverses de l'opération, pourrait être d'un grand secours pour arriver à une certitude dans un sens, ou dans l'autre — et je résolus d'expérimenter dans ces conditions.

Le 9 novembre 1912, je réunis à l'Institut de Recherches psychiques de France, un certain nombre d'adhérents de cette Société, plus quelques invités, parmi lesquels MM. les docteurs T. et E. ; en tout une soixantaine d'assistants, hommes et dames, présentant toute la variété des degrés d'instruction technique, de croyance et d'incrédulité.

Mon but, en agissant de la sorte, était de réunir un public d'ordre composite, si je puis m'exprimer ainsi, de façon à voir si, devant un public composé, j'arriverais à obtenir un résultat appréciable.

Je fus donc obligé, un certain nombre de personnes présentes étant peu au courant de la question,d'expliquer ce qu'est exactement la vieille magie, qui, de nos jours, a abandonné ce nom trop décrié pour prendre celui — plus en rapport avec la nomenclature scientifique actuelle — d'hyperphysique.

La magie n'est pas, comme le pensent trop de gens, le moyen de produire des miracles en dehors de toute loi physique ; c'est, au contraire, l'application de la volonté humaine hyperdynamisée à des forces naturelles existantes, que ces forces soient connues du nom de la science normale [1] et la volonté actionne ces forces en agissant intermédiairement sur les Entités astrales qui les dirigent.

Ceci expliqué, j'avertis les assistants :— Ce que je vais faire, est une expérience qui n'a jamais encore été tentée de cette façon, en public ; j'ignore donc autant que vous le résultat que pourra donner cette tentative ; c'est, en un mot, un essai que je fais ici.

Il y avait là plusieurs voyants naturels, Mme T. M. et Mme L.,et quelques autres. Mais il y avait surtout Mme Lambert, un des meilleurs sujets actuels, qui fut pendant des années celui du colonel de Rochas et qui est maintenant le principal de l'*Institut de Recherches Psychiques de France*, avec M. Lefranc qui, comme magnétiseur, fait positivement de ses sujets ce qu'il veut.

1. C'est à ce titre que le magnétisme et l'hypnotisme forment deux chapitres de la vieille magie mystériale.

J'avais préparé trois expériences successives, de manière à atteindre quelque résultat par des voies différentes.

La première était la consécration d'un miroir magique. La deuxième était la consécration d'une épée. Enfin, la dernière devait consister en la création d'un cercle magique. Je n'avais rien dit, au cours de la conférence préalable, de ce que je comptais faire, pour éviter toute suggestion mentale chez le sujet.

Après les explications préliminaires données par moi, M. Lefranc endort Mme Lambert, et les résultats obtenus ont été les suivants :

Première expérience.— Je présente au sujet le miroir non consacré, et lui demande ce qu'il voit. Il décrit un globe de cristal, sans plus. Je procède à la consécration, Le sujet voit la boule devenir peu à peu lumineuse, et, au moment où je l'expose à la vapeur d'encens, il en voit jaillir comme un éclatement de flammes rouges au milieu desquelles lui apparaît une tête qui s'efface avant qu'il ait le temps de la bien voir. Puis, à la fin de la consécration, tout disparaît progressivement : il ne voit plus qu'une boule de cristal.

Deuxième expérience. — Je présente l'épée au sujet ; il la décrit telle qu'elle est physiquement. Je prononce la formule de la consécration et expose l'objet à la vapeur d'encens. Pendant toute l'opération, le sujet reste muet, mais agité ; quand, après la consécration, je lui présente l'épée, avant que j'aie le temps de lui poser une question, il jette un cri d'effroi et accuse la présence d'une Entité rouge qui, dit-il, le menace et veut se jeter sur lui. Je tente de le rassurer, mais en vain : il est positivement terrifié et tout son corps tremble.

Troisième expérience. — Je comptais dans le principe faire de la formation du cercle magique une expérience complètement à part ; mais devant l'agitation du sujet, je trace aussitôt sur le parquet, autour de nous deux, avec la pointe de l'épée consacrée, un cercle protecteur. A partir de ce moment, le sujet semble plus rassuré et il m'est possible de l'interroger. Je lui demande ce qu'il voit : le cercle rouge que je viens de tracer lui paraît flamboyant et il voit l'Etre rouge qui circule tout autour en essayant d'y pénétrer, mais sans pouvoir y parvenir. Cette Entité ne cesse de le menacer, mais sans lui causer de frayeur trop grande, maintenant qu'il se sent à l'abri.

Sur ma question : « Suis-je également menacé ? » la réponse est : « Oui, mais il ne peut rien contre vous. — Pourquoi ? — Parce que vous êtes protégé par des Entités bleues qui vous entourent, tandis que moi, je n'ai pas de protection. — N'ayez pas peur, je suis là pour vous protéger : vous n'avez rien à craindre près de moi ; les Entités qui m'environnent ne vous laisseront pas faire de mal. — N'importe ! j'ai peur ! »

Devant la frayeur du sujet, je crois devoir mettre fin à l'expérience ; je prononce mentalement la formule de renvoi, en priant les Entités protectrices de sauvegarder le sujet. Celui-ci déclare qu'il voit tout s'éteindre autour de lui et tout s'effacer.

On réveille le sujet, qui, même revenu à soi, demeure assez énervé. Les

voyants naturels qui se trouvaient dans l'assistance, ensuite interrogés, ont confirmé dans ses grandes lignes le témoignage du sujet magnétique. — Plusieurs ont vu, dans le flamboiement du cercle, un tourbillon d'Etres astraux dont n'a pas parlé le sujet,qui, dominé par la terreur, dirigeait toute son attention sur l'Entité qui le menaçait.

Telle est l'expérience, jusqu'alors inédite, que je viens de tenter publiquement et dont la réussite m'amènera prochainement dans les mêmes conditions de contrôle magnétique, une opération magique complète et conduite, du commencement à la fin, selon les règles techniques. Deux conclusions me paraissent pouvoir être tirées de cette réussite :

1° En utilisant ce procédé de contrôle, il sera, semble-t-il, à l'avenir, possible de connaître exactement les résultats que peuvent donner les expériences hyperphysiques, et, par suite, de contrôler objectivement les affirmations des expérimentateurs en magie cérémonielle ;

2° Jusqu'à présent, toute opération hyperphysique devait être accomplie dans l'isolement ; on pourra, désormais, je pense, en se servant d'un sujet placé magnétiquement en état de voyance, agir devant quelques témoins aptes à certifier la réalité des résultats ainsi obtenus.

(*Le Fraterniste*, 11 avril 1913).

D'après M. Sédir :

Il existe dans l'Au-delà des quantités d'êtres dont la seule présence nous réduirait en cendres, nous et nos maisons.Il en existe qui s'interdisent d'approcher même des limites de notre système solaire,parce que les remous de leur vol bouleverseraient la course des planètes.

(*Le Voile d'Isis*, avril 1913, p. 127).

Au deuxième Congrès de Psychologie expérimentale :

M. E. Boirac, doyen de l'Académie de Dijon,a fait part de ses recherches sur l'extériorisation de la sensibilité. Il semble, d'après les recherches des plus éminents psychistes, que la sensibilité de certains sujets peut être extériorisée et qu'elle peut être dirigée et condensée dans un vase clos contenant de l'air, de l'eau ou de la vaseline.

Le sujet est alors insensible à toute piqûre, à tout traumatisme. Si cependant on piquait la « sensibilité » enfermée dans un de ces vases,le sujet ressentirait une souffrance.

On reviendrait, de cette façon, aux « envoûtements » des magiciens du moyen âge.

Quoi d'étonnant à cela ? Nous avons toujours compris que si, par le désir de faire le bien, on influence quelqu'un jusqu'à le guérir, c'est un envoûtement bénéfique. L'appel aux forces mauvaises de la dualité (satanisme),le désir de nuire, la haine finissent de même par influencer en mal (envoûtement maléfique).

Le nombre incalculable d'observations que nous avons faites à ce sujet sont toutes d'accord.

(*Le Fraterniste*, 4 avril 1913).

— Les journaux ont publié la nouvelle suivante.

Londres, 16 mars (*Par fil spécial*). — Une dépêche de New-York au *Daily Chronicle* rapporte une série de curieuses expériences auxquelles a été soumise une petite fille de 10 ans, nommée Beulah Miller.

Beulah Miller possède, suivant l'expression d'un membre de l'Académie de médecine, le Dr John Quackenbos, qui l'examina longuement, « une vision de rayons X ». Elle voit, en effet, à travers les corps opaques et n'eut aucune difficulté, au cours des expériences, à dire ce que les assistants avaient dans leurs poches, à lire une certaine page d'un livre fermé et à décrire des objets placés dans des caisses closes.

(*Le Théosophe*, 1er avril 1913).

Si le fait est exact, s'agit-il d'une vision matérielle ou de clairvoyance ?

Psychisme

M. A. Herbet donne d'intéressants détails sur le phénomène de la transmission de pensée ; nous en extrayons les passages suivants :

« Quelles sont les caractéristiques des lecteurs de pensée professionnels ? Ce sont généralement des névropathes ou tout au moins des individus doués d'une nervosité et d'une impressionnabilité très grandes, qu'ils s'efforcent encore de développer en absorbant des excitants, surtout du café. Lorsqu'ils opèrent, ils entrent dans une sorte d'état de transe, dans lequel ils arrivent à se mettre en rapport par la pensée presque avec le premier venu ; on peut même se demander s'ils sont bien alors à l'état normal et s'ils ne seraient pas plutôt dans un état hypnotique léger, dû à l'effort qu'ils font pour se mettre dans l'état de passivité voulu.

« Quant au transmetteur, il suffit que ce soit une personne capable de concentrer convenablement sa pensée dans l'acte à accomplir, de la dynamiser en quelque sorte.

« Est-ce bien la pensée que lit l'artiste ? Ne serait-ce pas plutôt un ordre de mouvement pur et simple ? Tout porte à le croire, car, si fort soit-il, il lui est impossible de percevoir par la pensée une idée abstraite ; d'autre part, il n'a nullement conscience de l'acte qu'on lui fait exécuter; il se sent poussé, et c'est tout ; la suggestion ne s'est donc pas transformée en pensée dans son cerveau ; elle n'est pas passée par le champ de sa conscience...

« L'antipathie et la méfiance sont des obstacles à la réussite du phénomène....

Voici l'explication que propose M. A. Herbet ; elle est basée sur l'exemple de la télégraphie sans fil, dont on abuse peut-être un peu en psychisme et en occultisme.

« Le cerveau du suggestionneur émet des ondes qui, d'après la loi de la réversibilité, se changent à nouveau en pensées, ou plutôt en mouvement, lorsqu'elles rencontrent dans le cerveau du lecteur un milieu capable de vibrer à l'unisson avec le cerveau émetteur ».

(*Journal du Magnétisme et du Psychisme expérimental*, mars 1912, p. 268 et suiv.)

Rayons Vitaux

Le Commandant Darget a adressé à M. Dastre, membre de l'Académie des Sciences, une lettre que nous reproduisons à titre documentaire :

Monsieur,

Je viens de lire votre interview dans le *Matin*, du 3 mars, où vous avez écrit :

« Je crois qu'il faudra procéder pour élucider le mystère de la baguette « divinatoire, baguette de coudrier pour les uns, baguette de chêne pour les « autres, baguette fourchue, etc., d'une façon analogue à celle employée au « moment où on a voulu savoir si l'existence des rayons V était réelle ».

Cette phrase, ainsi formulée, a une allure tendancieuse, dans le sens de la négative relativement à l'existence des rayons V.

Or, si vous avez procédé à des expériences sur les rayons V, comme je suis le premier intéressé, indépendament des lecteurs de 137 journaux différents, dont j'ai reçu les découpures depuis un mois, j'aurais eu beaucoup de plaisir à en être prévenu.

A cet effet, je vous écrivis, à la date du 5 septembre, lorsque la Commission pour l'examen des rayons V, dont vous faisiez partie était déjà nommée depuis juillet :

« Je vous présente une lumière nouvelle, sortie du corps humain, que j'ai « obtenue également avec des animaux, des végétaux et certains minéraux, « et je viens vous prier d'expérimenter vous-même. Je vous envoie donc « 2 vitroses enveloppées chacune d'une première enveloppe portant de « l'écriture imprimée et manuscrite, d'une deuxième noire époque, et « d'une troisième rouge.

« Ensuite, vous pouvez essayer de nouveau avec des plaques que vous « aurez enveloppées vous-même. »

Je terminais ma lettre en disant :

« De même que je vous envoie des plaques enveloppées pour expérimenter « de même je vous prie de m'en envoyer, scellées de votre cachet, que je « vous remettrai, toujours cachetées, pour être mises par vous-même dans « le révélateur ».

La première fois que j'ai eu l'honneur de vous voir et de vous apprendre que M. Darboux, le secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, allait former une Commission pour examiner mes travaux, je vous ai montré différents clichés portant les écritures de la première enveloppe en blanc, en noir, en blanc et noir sur le même cliché, d'autres écritures étaient colorées en rouge, jaune, vert, et autres couleurs intermédiaires.

D'autres écritures étaient métallisées, dorées, argentées ou bronzées.

Je vous ai montré que, non seulement les diverses encres, mais encore les différents crayons, noir, rouge, bleu impressionnaient les plaques tantôt en positif, tantôt en négatif, selon la nature du fluide émis, ce qu'un électricien appellerait selon la longueur d'onde ou de la fréquence.

Je vous ai fait voir également que je pouvais séparer le gélatino-bromure, c'est-à-dire le côté sensible de la plaque, de l'écriture de la première enveloppe par un intercalaire de papier blanc ; et que même j'avais obtenu de l'écriture, sur des vitroses marque « Lumière », par le côté opposé de la couche sensible.

Et vous m'avez dit alors que vous étiez d'avis que le corps humain émettait des radiations, que vous le saviez depuis longtemps et que vous seriez heureux de faire partie de la Commission, ce que j'écrivis à M. le Secrétaire perpétuel, qui vous en nomma membre, selon votre désir et le mien aussi.

Pour mieux accentuer ma découverte, je vous envoyai plus tard des photographies provenant de clichés non enveloppés, nus, obtenus à sec, en les mettant tout simplement à un demi-pouce au-dessus de mon front ou en les magnétisant avec les mains.

A notre quatrième entrevue, le 9 septembre, vous m'avez dit en nous quittant, que vous m'écririez bientôt pour me proposer de faire une expérience.

C'est votre lettre devant me faire cette proposition, que j'ai toujours attendue en vain.

Et c'est moi maintenant qui viens vous prier d'expérimenter conformément aux propositions que je vous avais faites et que je renouvelle dans la présente lettre.

A noter que ce n'est pas moi qui ai découvert le fluide vital, lequel a existé de toute éternité, quoique l'Académie ne l'ait pas encore admis.

Il a été mis en évidence par Mesmer et beaucoup de ses continuateurs sous le nom de « Magnétisme animal ». J'ai seulement découvert que ce fluide pouvait être photographié et rendu, par ce moyen, sensible à la vue d'une manière permanente et incontestable.

Donc, le problème posé est celui-ci :

1. Le Magnétisme animal, ou fluide vital, ou rayon V, existe-t-il ?

2. Peut-il être photographié ?

3. Quel est le premier expérimentateur qui l'a photographié ?

C'est à votre commission de répondre.

Je vous prie d'agréer...,

Commandant DARGET

(*Le Fraterniste*, 21 mars 1913).

— Voici, par contre, le principal passage d'une lettre de M. Guillaume de Fontenay, sur cette question, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs (nos du 5 mars, p. 569, et du 5 avril, p. 963).

« M. d'Arsonval connaît à merveille mes expériences et ma méthode de travail, que M. Darget n'a pas encore réussi à comprendre.

« Si je me suis trompé dans mes recherches — et cela peut arriver à tout le monde, — M. Darget n'a qu'à démontrer mon erreur là où elle s'est manifestée, c'est-à-dire dans les *Comptes rendus* de l'Académie. Je discuterai alors avec lui devant des juges compétents ; et de cette discussion sortira peut-être quelque lumière. Tant qu'il se bornera à submerger de sa prose les journaux quotidiens ou les revues psychiques, je ne pourrai que m'en tenir à mes conclusions antérieures. Ce n'est pas avec des phrases, mais avec des expériences que l'on établit une vérité d'ordre scientifique. Or, voilà quatre ans que je me suis mis à la disposition de l'Académie des Sciences pour des expériences contradictoires. Aucun « vitaliste » ne s'y est aventuré. J'ai renouvelé ma proposition en novembre 1910, au Congrès de Psychologie, en présence de M. Darget et après discussion publique d'un de ses rapports. On trouvera mon offre et les vœux conformes du Congrès aux pages 88, 89 et 170 du volume où sont imprimés les actes de cette assemblée. Ni M. Darget, ni aucun « vitaliste » ne s'est risqué et j'attends encore une convocation.

« Les gens de bon sens et de bonne foi reconnaîtront sans doute que je ne peux rien faire de plus... »

(*La Revue Spirite*, mars 1913, p. 214).

Rhabdomancie

Nous empruntons à M. Pierre Gerfaut les claires explications suivantes sur la Rhabdomancie, dont on parle beaucoup en ce moment :

Certaines personnes prétendent et sont réputées posséder la faculté quelque peu mystérieuse de découvrir, à coup sûr, les sources cachées. On les appelle des « sourciers », d'où, sans doute, est venu le nom de sorcier, car on a cru, pendant longtemps, qu'il entrait quelque magie et quelque sor-

cellerie dans leurs pratiques un peu étranges de chercheurs de sources. C'est, en effet, généralement à l'aide d'une baguette flexible de coudrier ou de noisetier qu'ils opèrent. Le sourcier explore le terrain en tenant horizontalement sa baguette, et celle-ci tourne et s'incline d'elle-même à la proximité d'un courant d'eau souterrain, dont elle indique ainsi l'emplacement.

C'est de pur charlatanisme que l'on accuse souvent les malheureux sourciers. La Science, du haut de son S majuscule, se rit d'eux et de leur baguette, se refusant à admettre, parce qu'elle ne peut l'expliquer, l'influence mystérieuse dont celle-ci se trouverait animée. Le mystérieux n'a plus cours. Ce que l'on ne comprend pas est réputé inexistant, comme si la science humaine avait atteint déjà les limites de tout ce qu'elle peut connaître. La saine raison consiste pourtant à se dire que, dans l'ordre des phénomènes naturels, le mystérieux est de l'inexpliqué, non de l'inexplicable.

Pour les sourciers, il existe de si nombreux et de si probants témoignages de leur singulière aptitude à découvrir les sources, qu'il faut bien admettre qu'il y a là, si étrange que cela semble, une réalité de bonne foi...

Suffit-il, pour découvrir de l'eau dans une propriété qui s'en trouve privée, de s'y promener en tenant à la main une baguette de coudrier, de noisetier, ou de fil de cuivre ? Certes, non, car ce n'est pas la baguette elle-même qui est douée d'une sensibilité spéciale, mais la personne qui la tient. C'est un don de nature que seuls possèdent quelques rares privilégiés. L'explication du fait échappe à nos connaissances actuelles, mais son existence est surabondamment prouvée et il serait vain d'en nier la réalité.

(*Le Fraterniste*, 21 mars 1913).

Cette question a été étudiée au dernier Congrès de psychologie expérimentale ; nous en reparlerons quand nous aurons le compte rendu officiel de ces réunions.

Spiritisme

Les Spirites ne respectent rien, pas même l'enfance. Il est déjà profondément regrettable de voir des personnes majeures et par conséquent libres de leurs actes, se livrer à des expériences qui, tout le monde est d'accord sur ce point, mènent trop souvent à la folie. Mais que dire lorsqu'on voit des parents jouer non seulement avec l'âme, mais avec la santé intellectuelle de leurs enfants? Il y a des lois qui défendent d'imposer à des mineurs des travaux au-dessus de leurs forces et qui règlementent l'emploi des enfants dans les usines, ateliers, théâtres, etc. Ne devrait-il pas être interdit de conduire les enfants dans des séances de spiritisme ? Il me semble que, quelle que soit l'opinion professée sur l'origine des phénomènes de cet ordre, il ne peut y avoir aucun doute dans la réponse à faire à cette question. Voici les faits qui ont motivé ces réflexions. M. H. Lormier écrit :

Le samedi 1er mars 1913, M. O. D. s'était réuni le soir avec quelques amis, pour se livrer à une expérience spirite (1).

Après les invocations d'usage, le recueillement étant général, quelques manifestations se produisirent par la table, des noms furent entendus, puis, à un moment donné, une petite fille assistant à la réunion avec ses parents, se trouva subitement sous l'influence d'un esprit qui, sans dire son nom, la fit parler et lui donna l'ordre d'écrire.

Ici, nous devons ajouter qu'à cette réunion étaient présentes des personnes n'ayant jamais vu d'expérience spirite. Elles allaient, à leur grande stupéfaction, assister à quelque chose de bien intéressant.

La petite J.D., fille du censeur de la Fraternelle, nº 16 *bis* de Montigny-en-Gohelle, écrivit sous la dictée de l'esprit que quelqu'un dans l'assistance était bien dans la peine, à cause de la disparition de M. B., mais qu'on allait savoir où était le disparu. En effet, l'esprit fit parcourir tous les lieux où le disparu était passé depuis le mois de décembre dernier, époque de sa disparition...

Tous ces renseignements, la petite fille les donna moitié par la parole, moitié par l'écriture.

C'est ici où vient se placer la partie la plus intéressante de l'expérience. Les personnes de la réunion, étrangères au groupe nº 16 se trouvaient être précisément les parents du disparu, et, à la lecture des renseignements fournis d'une façon si inattendue, l'épouse de B., présente, se trouva saisie par une agitation extraordinaire, qui fit craindre un instant une crise difficile...

Mais non, le calme revint, et, après explications, il fut décidé que l'on allait faire des recherches, afin de s'assurer si ce qu'avait dit l'esprit, par le canal du jeune médium, était exact, notamment si le malheureux était bien interné à Armentières...

Partout, on a retrouvé sa trace. Plus de doute, par conséquent, l'esprit incarné dans la jeune D. avait dit juste. Le disparu a été effectivement retrouvé à l'asile d'aliénés, et il n'est bruit, dans tout Montigny-en-Gohelle et dans tout Hénin-Liétard et la région que du fait, lequel a été dûment contrôlé.

Nous signalons donc avec plaisir à tous les spiritualistes le résultat de cette séance où une enfant de douze ans à peine, a joué, par sa médiumnité, le principal rôle, une enfant qui ignorait absolument tout ce qu'elle a relaté, puisque d'ailleurs, y compris la femme B., tout le monde ignorait ce qu'était devenu le disparu.

N'y a-t-il pas là sujet à méditation pour tous ceux qui sont épris des mystères de l'Inconnu, et l'étude n'est-elle pas engageante de cette Psychose que nous nous efforçons d'inculquer dans les intelligences humaines et qui nous a été révélée ?

(*Le Fraterniste*, 14 mars 1913).

1. *Le Fraterniste* donne en toutes lettres les noms dont nous ne croyons devoir conserver que les initiales.

Nous ne nous arrêterons pas à discuter la réalité des révélations obtenues ni à en rechercher les causes. Nous croyons au surnaturel, mais nous croyons aussi que l'enfance doit être respectée et préservée du contact des phénomènes troublants dont ceux mêmes qui les provoquent ignorent la nature. Paix aux petits, laissez-leur l'innocence que Dieu leur a donnée.

On voit quels dangers présentent ces réunions de « Fraternelles » qu'on voudrait nous présenter comme des écoles de bonté et de spiritualité, destinées à renouveler et à régénérer la société actuelle.

Nous lisons dans le même journal, sous la signature de M. JOLLIVET-CASTELOT.

Le cerveau de l'enfant n'est à personne qu'à lui. Il faut donc qu'il demeure ouvert à toute vérité reconnue, aux faits positifs, à cette morale universelle qui fait le fond de toutes les religions et de toutes les philosophies.

(*Le Fraterniste*, 11 avril 1913).

Est-ce que ces arguments, qu'on sait si bien invoquer en faveur de l'éducation laïque, ne devraient pas servir à protéger l'enfant contre le spiritisme ?

Nous avons déjà parlé dans le numéro d'octobre 1912, p. 907, des photographies de fantômes obtenues à l'aide d'un médium. Nous avons indiqué, d'après M. Guillaume de FONTENAY les étranges anomalies que présentent ces documents : Pas de relief au stéréoscope. éclairage à contre jour, etc. Voici un fait nouveau à l'appui de la fraude.

« Un fantôme. photographié par M. G. de Fontenay dans l'appartement de M. Ch. Richet, vient d'être identifié. Le médium, ou, selon l'hypothèse spirite, l'esprit « Vincenzo », qui dit se manifester en lui, prétendait qu'il s'agissait de la matérialisation d'un fou, jadis interné à l'hospice de Turin et récemment décédé. Or, voici que le visage si caractéristique situé au-dessus et en arrière de la tête du médium Linda Gazzera, est à n'en pas douter, une reproduction exacte et fidèle d'une étude de Rubens : un portrait de Saint-Jean. Ce tableau est au Louvre ».

(*Journal du Magnétisme et du Psychisme expérimental*, mars 1913, p. 247).

M. Charles RICHET écrit à ce sujet :

« Cette photographie est extraordinaire, mais elle soulève de graves objections. Elle n'est pas en relief, mais plane ; l'ombre du menton (et cela est grave) n'est pas en rapport avec la lumière du magnésium. Là où il devrait y avoir du blanc, il y a du noir, par conséquent cet ectoplasme n'est

pas en relief, mais c'est une image. Je ne conclus pas que c'est une image apportée : car ce me paraît absurde, mais c'est une image, et non une forme stéréorométrique qui a été prise par la photographie ».

(*Journal du Magnétisme et du Psychisme expérimental*, mars 1913, p. 249).

M. Guillaume de Fontenay explique ainsi le phénomène :

« Une telle découverte ne surprendra aucun des psychistes qui partagent mon opinion relativement aux phénomènes de Linda. Cette découverte est conforme à mes prévisions, et j'ai dit plusieurs fois aux observateurs italiens : « On devrait trouver dans vos musées, ou peut-être même dans les « illustrés artistiques, les originaux des figures que le médium nous sert aux « séances photographiques...

« L'hypothèse de la fraude pure et simple est donc la première que nous ayons envisagée; mais, à raison des conditions du contrôle, on l'a repoussée, et les observateurs italiens se sont rangés comme nous-mêmes à deux autres explications ! plus particulièrement à celle de l'idéoplastie ou de la cérébration inconsciente.

« Les diverses transes médiumniques (écriture, matérialisation, etc.), seraient en somme des variétés du somnambulisme. Le sujet suit passivement les impulsions de sa conscience subliminale et lui obéit. De même que lady Macbeth revivait un drame de sang, que l'hystérique en crise mime un souvenir d'amour, de même les doigts inertes du médium écrivain reçoivent la dictée du songe intérieur qu'ignore sa conscience normale; et le médium à matérialisations, lui, modèle et reproduit physiquement son rêve : le spectacle (tableau, dessin, étoffe, etc.) qui s'est enregistré, photographié en quelque sorte, dans une circonvolution de son cerveau ».

(*Journal du Magnétisme et du Psychisme expérimental*, mars 1913, p. 250).

L'hypothèse de M. de Fontenay est intéressante, mais elle n'explique pas la tromperie du médium, — ou dans l'hypothèse spirite de l'esprit qui s'incarne en lui, — annonçant la venue d'un fou interné à l'hospice de Turin et décédé, et donnant la reproduction d'un tableau de Rubens, pas plus qu'elle ne donne la cause des phénomènes suivants enregistrés par M. Charles Richet, au cours de cette expérience. Phénomènes qui s'expliquent en cas de matérialisation — qu'il s'agisse d'un fantôme ou d'un tableau — ou de fraude, mais qui n'ont aucune raison d'être si l'on est simplement en face de la reproduction physique d'un rêve.

« Tout le temps de la séance, écrit le professeur Richet, même au début, avant que la transe de Linda se soit déclarée, il y a eu déjà des mouvements d'objets. La musique a tourné ; une pipe placée derrière Linda est arrivée en pleine obscurité et a été mise dans sa bouche. Quelque temps après, cette pipe a été prise (obscurité absolue) et jetée avec force au milieu de la chambre.

« Alors que je tenais les deux mains de Linda, une force très lourde pesant sur moi m'a donné des coups violents sur le dos de la main. Une fois, j'ai senti comme la pression d'une main s'agitant derrière le rideau. Des coups violents ont été frappés sur la table (alors que je tenais les deux mains), et c'était comme un poing (tenant un objet ou n'en tenant pas) qui frappait la table devant moi. Bref, la matérialisation d'une chose forte, grosse, frappant devant moi avec vigueur (Fontenay plus souvent et plus violemment frappé que moi, pendant qu'il tenait solidement la main gauche) ne peut être révoquée en doute ».

(*Journal du Magnétisme et du Psychisme expérimental*, mars 1913, p. 247 et 248).

On voit que, si la théorie de M. de Fontenay peut à la rigueur expliquer la photographie d'un dessin, elle ne peut donner la raison des autres faits enregistrés par des hommes dont la loyauté scientifique ne saurait un instant être mise en doute, mais dont la bonne foi, malgré toutes les précautions employées, a pu être surprise.

Il ne reste donc que deux explications pouvant être appliquées à tous les phénomènes indistinctement : fraude ou action d'un être extranaturel. Si la première doit, en raison du contrôle effectué, être complètement écartée, j'adopterai la seconde. Ce n'est pas le lieu de rechercher la nature de cet être.

Afin d'édifier nos lecteurs sur ces très intéressantes questions, j'emprunte les lignes suivantes au même article.

M. G. de Fontenay considère que les matérialisations de formes comportent plusieurs stades. Le premier et le plus facile à obtenir, est le stade durant lequel les matérialisations sont tangibles, consistantes, susceptibles de se mouvoir et de mouvoir les objets, mais demeurent invisibles même quand la lumière est plus que satisfaisante. Dans un second stade, les formes matérialisées sont, au contraire, visibles mais inconsistantes. On peut les traverser avec la main sans éprouver aucune sensation tactile, si ce n'est parfois ce que certains observateurs ont appelé la sensation de *toile d'araignée*. Enfin, dans un troisième stade, qui paraît être le plus difficile à obtenir, la matérialisation se complète, c'est-à-dire que les formes créées revêtent tous les attributs normaux de la matière : consistance, pouvoir mécanique, visibilité ».

(*Journal du Magnétisme et du Psychisme expérimental*, mars 1913, p. 251).

— Les spirites ont la foi robuste. Plus les « esprits » se trompent, plus cela prouve leur existence. On lit, en effet, dans le *Fraterniste :*

Un adjudant spirite mystifié par les Esprits.— L'évidence de cette mystification est précisément la preuve de l'existence de l'au-delà.

Nos lecteurs doivent être surpris qu'habitant Sin-le-Noble, nous n'ayons

rien dit du crime qui y fut perpétré, voici un mois environ, et dont fut victime Mlle Allès, rentière, âgée de 71 ans.

Nous eussions passé ce crime sous silence, car notre journal n'est point fait pour relater des horreurs, si le spiritisme n'était pas intervenu dans cette affaire,et surtout si des journaux, y compris des quotidiens, ne s'étaient pas servis de la chose contre nos idées.

Le *Petit Parisien* du 25 février a inséré à ce propos les lignes suivantes :

« Au sujet de ce drame, on conte une petite histoire, qui vaut d'être rap-« portée : un adjudant d'un régiment d'infanterie de la région de Valen-« ciennes se livre avec ardeur aux études du spiritisme. En lisant les jour-« naux relatant le crime, il conçut l'idée de consulter les esprits, avec les-« quels il se trouve journellement en contact : ceux-ci l'invitèrent à se rendre « à Sin-le-Noble, et à toucher, dans la maison du crime, quelque objet ayant « appartenu à la victime.

« L'adjudant s'exécuta... Il s'en fut trouver,samedi, le garde-champêtre « Croenne, gardien des scellés, et lui demanda de pénétrer dans la demeure. « Le garde, croyant avoir affaire à un fou, congédia le sous-officier, qui ne « se tint pas pour battu. A défaut d'autre objet, il toucha le cordon de son-« nette et la porte de la maison de la victime, puis il se laissa conduire par « l'esprit. Il arriva ainsi devant la demeure du garde-champêtre. Ne dou-« tant pas de la culpabilité de ce dernier, il regagna sa garnison et écrivit au « juge d'instruction et aux inspecteurs de la brigade mobile qu'il avait de « graves révélations à leur faire.

« Un inspecteur de la police l'alla trouver : il lui raconta ce que je viens « d'écrire et confirma ce matin, ces révélations au juge d'instruction.

« Inutile d'ajouter que l'adjudant a été renvoyé dans sa garnison, avec « prière de se montrer plus circonspect ».

Après avoir raconté cette histoire, *Le Fraterniste* ajoute gravement :

Evidemment, le brave adjudant de Valenciennes a été mystifié et, à notre avis, ce qui prouve péremptoirement la mystification, c'est que l'esprit qui l'inspirait à ce moment, l'arrêta précisément devant la demeure du dévoué garde-champêtre, M. Croenne, universellement estimé dans Sin, et dont la conduite est à l'abri de tout soupçon.

Pourquoi l'esprit a-t-il arrêté l'adjudant spirite devant la maison du garde, et non pas ailleurs? Y a-t-il hasard, simple coïncidence ? Non ! car nous n'ignorons pas, nous, psychosistes, d'accord en cela avec la science, qu'il n'y a jamais hasard, puisqu'il n'y a pas d'effet sans cause.

L'esprit qui animait l'adjudant a voulu se rire de lui,et par la même occasion, nuire au spiritisme.Il est dans l'au-delà de ces entités coutumières du fait, ce qui doit nous déterminer à la plus grande circonspection, en ces sortes d'études.

Dans tous les cas,le fait d'arrêter le médium précisément devant la maison du garde-champêtre au lieu de l'immobiliser devant celle des assassins

est assez suggestif pour démontrer, même au plus sceptique, qu'il y a eu intervention d'un esprit, esprit moqueur sans doute, mais, en tout cas, esprit. Et c'est là ce que nous voulions retenir.

(*Le Fraterniste*, 14 mars 1913).

— Les Spirites aiment à s'occuper de religion, et beaucoup d'entre eux se posent en chrétiens. Voici, pour l'édification de nos lecteurs, ce que nous lisons dans l'organe officiel de cette secte :

« A notre sens, le problème du Christ ne se confond aucunement avec la question de l'exactitude ou de la réalité historique de la grande figure des Evangiles. Le Christ a-t-il existé ? Ou bien s'il y eut, sous l'empire d'Auguste et le proconsulat de Ponce-Pilate, un thaumaturge galiléen, ce thaumaturge revêt-il les proportions divines, atteint-il la hauteur éthique du héros des Evangiles ? La question, sans aucun doute, est fondamentale pour toutes les Eglises qui basent sur le fait du Christ leurs revendications matérielles. Elle est angoissante pour tous ceux dont la religiosité se nuance d'anthropomorphisme. Le mysticisme éperdu d'une sainte Thérèse ou d'une Catherine Emmerich, la foi confiante de l'humble qui se repose sur le Christ de toutes ses épreuves et de toutes ses douleurs, ont un besoin impérieux de sa personnalité matérielle. Et néanmoins, pour peu que l'on permette à la pensée pure de prendre son vol, pour peu que l'on s'élève au-dessus de la dévotion sensuelle et des relents du fétichisme, l'existence historique du Christ perd grandement de son intérêt. L'on s'aperçoit que seule la valeur du symbole et l'essence de la doctrine possèdent une importance durable. Cette doctrine, quelles que soient les critiques de détail, s'élève si haut et va si loin, elle permet à la pensée humaine des envolées tellement immenses et belles, que la personne de l'auteur devient presque indifférente. L'idée existe et elle suffit comme guide. C'est elle qui constitue le pouvoir intangible de l'humanité, non le fait concret. Aussi les travestissements et les interprétations étroites de la doctrine des Evangiles, dont les prétendues orthodoxies ne se font pas faute, constituent-elles une atteinte plus directe à l'idée chrétienne que la négation de l'existence du fils de la Vierge et les efforts faits pour retrouver les éléments de la figure traditionnelle du Christ dans les légendes orientales et helléniques, dans Gilgamesch, Mardouk, Mithra, Osiris, Orphée ou d'autres figures du « rédempteur mourant »...

(*La Revue Spirite*, mars 1913, p. 158).

On reconnaît là toutes les erreurs qui sont la négation même du christianisme.

— Voici de nouveaux exemples de la médiocrité et de la banalité des communications obtenues à l'aide des médiums écrivains ou autres :

Je suis encore très émotionnée, et je voudrais tant, malgré tout, dire à

mes amis mes premières impressions, depuis mon entrée dans le monde des esprits !

J'ai senti, peu à peu, la vie s'en aller de mon corps. La fin approchait assez vite, mais encore trop lentement, à mon gré ; le râle, le râle d'agonie, qui met dans les cœurs tant de sentiments de pitié, achevait de m'épuiser. Et c'étaient là les derniers spasmes, les derniers sursauts de la matière, qui va retourner au sol, à la boue terrestre. Puis, ce fut fini, presque immédiatement.

Je vis mon corps reposer sur mon lit de souffrance et, en même temps aussi, je vis des quantités d'amis à mes côtés. C'était une vraie fête de nous retrouver, de pouvoir communiquer librement. Un peu étourdie par toute cette joie, et par la douleur que mes enfants et mes amis éprouvaient, malgré tout, de cette séparation inévitable, je me rendais pourtant bien compte de ce qui se passait autour de moi.

Le spiritisme avait dit vrai. Je vivais autant que l'on peut vivre. Je ne souffrais plus. J'étais heureuse. Mon trouble a été de courte durée. J'ai suivi mon convoi. J'ai entendu les paroles de bienveillante amitié. J'étais légère et libre, plus libre encore et plus légère que l'oiseau volant dans les airs.

Laissez-moi vous remercier tous, mes amis, des marques d'affection que vous m'avez prodiguées, et, aussi, de la sympathie dont vous entourez encore mes pauvres enfants.

Maintenant, je vais voyager loin de la terre. M. Petit, avec tous nos vieux spirites, m'accompagne, et toujours je revois d'autres esprits que j'ai connus, soit dans mes vies antérieures, soit sur la terre. Cela ne m'empêchera pas de venir vous voir souvent, de vous raconter ce que j'aurai vu, si on me le permet toutefois.

Ah ! oui, je le comprends, je le vois même encore maintenant ! Le spiritisme est une doctrine vraiment grande et belle ! Ce qu'elle donne de foi, d'amour, de générosité, vous pouvez vous en convaincre, mais vous ne pouvez soupçonner ce qu'elle contient de vérité. Les mondes multipliés à l'infini, les astres roulant dans l'espace, dans l'ordre le plus parfait, et l'homme, coopérant à l'œuvre grandiose de l'univers, par les facultés que Dieu lui a données.

Puis, c'est feu M. Petit qui communique ses impressions de l'au-delà, où il continue à s'occuper du spiritisme :

Je ne veux pas évoquer et faire passer sous vos yeux les visions sanglantes que, pendant des semaines, nous avons contemplées. Je ne veux pas vous décrire les spectacles d'horreur, les scènes impressionnantes, qui vous rempliraient de douleur et d'épouvante. Non. Laissons dormir ces souvenirs. Notre rôle est de venir vous dire des paroles réconfortantes, de fortifier, dans votre esprit, votre foi en l'au-delà ; de vous encourager dans la voie de la charité et du sacrifice, et non de vous emplir d'angoisse. Et si, depuis assez longtemps, j'étais presque demeuré muet, absent, je n'en avais pas moins

emporté avec moi les précieuses amitiés qui, sur la terre, me sont demeurées fidèles.

J'aime à revenir près de vous tous, à entendre votre voix, comme jadis à assister, paisible, à un échange de vues entre vous. Si je suis invisible, je n'ai rien perdu de mes facultés ; et c'est avec la même ardeur, le même plaisir qu'autrefois, que je m'occupe du spiritisme. D'en haut, nous voyons plus nettement les conséquences que pourrait avoir, dans tous les rapports sociaux et individuels, la croyance à cette doctrine...

Si les horreurs qui se déchaînent parfois sur la terre peuvent nous attrister, elles ne peuvent cependant ternir notre espérance. Nous nous attristons pour ceux qui vont souffrir, qui vont expier. Mais nous savons qu'après chaque épreuve douloureuse, il y a recrudescence du bien ; que l'esprit prend son essor ; et, transformé en merveilleux papillon de lumière, tout irisé, tout constellé de reflets chatoyants, s'élance, d'un jet, vers la force Toute-Puissante dont nous subissons la loi... »

(*Le Fraterniste*, 14 mars 1913).

Il y a six ans, est morte à Magny-sur-Tille, près de Dijon, une voyante guérisseuse.

« Sa tombe est une véritable petite chapelle ornée par les personnes reconnaissantes qu'elle a consolées et guéries.

« Un véritable culte s'est organisé en son honneur au cimetière même et un petit opuscule renfermant des prières spéciales fut imprimé et mis en circulation. »

L'autorité diocésaine ne pouvait laisser faire. L'Evêque rendit une ordonnance condamnant ces pratiques religieuses dans le cimetière de Magny-sur-Tille et prohibant l'opuscule de prières. Là-dessus, un auteur anonyme envoie une protestation indignée à la *Revue Spirite*, qui naturellement s'empresse de l'insérer. Pour montrer l'état d'esprit des membres de cette secte, nous croyons devoir reproduire les passages ci-dessous :

« C'est avec des mesures de ce genre, Monseigneur, que l'on chasse les fidèles de l'Eglise, ouvrant à la plupart le chemin tout grand de l'incrédulité. Ce geste n'est pas heureux, surtout dans ces temps troublés où l'Eglise très affaiblie aurait au contraire besoin d'un surcroît de force. On dirait que vous tenez à hâter sa destruction ; ceci entre peut-être d'ailleurs dans les vues de Dieu, et vous y travaillez sans vous en douter... Aussi nous voyons de plus en plus que l'esprit de Jésus s'est retiré de l'Eglise depuis longtemps ! Quant aux erreurs, l'Eglise devrait garder le silence, ce serait plus prudent, car ouvrons le catéchisme, il n'y a que cela : enfer, diable, infaillibilité du pape, etc... »

(*La Revue Spirite*, mars 1913, p. 218).

Il est peu surprenant qu'un « bon et vrai croyant » de cet acabit ait été « indigné » par l'ordonnance si sage et si prudente de Mgr l'évêque de Dijon, et ce protestataire ne paraît pas avoir attendu cette occasion pour aller au « chemin de l'incrédulité ». La perte ne me paraît pas bien grande pour l'Eglise. J'imagine que l'indignation dont le correspondant de la *Revue spirite* s'est fait l'écho doit avoir des causes beaucoup plus matérielles que spirituelles : on y sent la colère des mercantis troublés dans leurs opérations. Il n'y a pas lieu de s'en émouvoir, mais il est bon de montrer ce dont les spirites et leurs amis sont, à l'occasion, capables.

Le deuxième congrès spirite universel, organisé par le bureau international du spiritisme, se tiendra à Genève, du 11 au 14 mai prochain.

Le programme sera composé : 1° d'une « partie déterminée », comportant trois grandes questions ; 2° d'une « partie libre », dont les sujets seront choisis à volonté par les auteurs des communications ; 3° « d'une partie administrative », concernant l'organisation internationale.

Les trois questions formant l'objet théorique principal du congrès seront les suivantes :

a) *Rôle du spiritisme dans l'évolution religieuse de l'humanité.*

Sous-questions : Le spiritisme est-il la religion scientifique universelle ? Quel est le rapport entre le spiritisme et les autres religions existant actuellement ? Le spiritisme peut-il être assimilé à un culte ?

b) *La pratique de la médiumnité.*

Sous-questions : Que faut-il faire en faveur des médiums professionnels ? Faut-il créer des écoles de médiums ? Faut-il provoquer une législation protectrice de la médiumnité ? Y a-t-il lieu d'organiser l'octroi régulier de diplômes pour médiums ?

c) *La presse spirite.*

Sous-questions : Comment la presse spirite doit-elle être dirigée pour remplir de la façon la plus utile sa mission d'instruction, de perfectionnement et de propagande ? Est-il possible de créer un organisme universel d'informations spirites ? N'y a-t-il pas lieu d'examiner, aux congrès internationaux, les questions faisant l'objet de controverses entre journaux ou revues spirites ?

Comme on le voit, les congressistes auront vraiment de quoi s'occuper.

(*Le Fraterniste*, 14 mars 1913.)

Spiritualisme

Sous ce titre : *L'Unité au sein du Verbe*. M. Félix GUINOT a publié dans le *Fraterniste*, un curieux article, dont voici les principaux passages :

N'oublions point que le vrai Maître est uni au Verbe Jésus et travaille de tout son cœur à son œuvre gigantesque de réalisation de la volonté du Père. Des hauteurs où il est parvenu, il perçoit la marche dans son ensemble de toutes les fractions du grand troupeau humain dans son évolution douloureuse vers son Maître bien-aimé. Il n'est plus alors un combatif, un sectaire. Il a reconnu l'Unité dans la diversité et tend à la réaliser en conciliant les hommes. Il est devenu un constructeur religieux et social et non un vulgaire démolisseur. Il se connaît lui-même selon le commandement antique, et il connaît aussi l'Univers et le plan de son Grand Architecte. S'appuyant sur ce roc de la Connaissance, il sait sur quelle base invariable doit être organisée la société humaine pour le maintien de son unité, de son harmonie, de son équilibre.

Les adeptes arrivés aux premiers degrés ont toujours une tendance à combattre le Catholicisme qui doit, selon eux, disparaître ; c'est une profonde erreur. Que ceux encore animés d'un tel état d'esprit méditent les paroles de celui peut-être de tous nos Maîtres qui a le plus écrit sur l'occultisme, approfondi et comparé toutes les initiations et religions :

« A une époque où tant d'Européens se lancent dans les systèmes les plus « étranges, les plus captieux et les moins vrais, je crois bon de redire aussi « souvent que je puis, que le Catholicisme est la plus complète et la plus « saine des religions et que nous serions logiques de prendre la peine de scruter « profondément ses textes originaux plutôt que de nous consacrer à l'étude « si difficile des systèmes antiques. »

Ces paroles ont été prononcées, le 8 novembre dernier, dans une conférence faite par Sédir, à la Bibliothèque idéaliste de Lyon...

Cessons nos attaques contre l'Eglise catholique. Respectons-la pour qu'elle nous respecte. Donnons en cela l'exemple les premiers. Ne sommes-nous pas tous frères dans la grande famille spiritualiste ? Ce catholicisme organisé par nos maîtres sous l'inspiration du Verbe, étudions-le impartialement, efforçons-nous de le comprendre davantage...

Chers Fraternistes, ayons confiance dans la sagesse inspirée des admirables constructeurs religieux et sociaux que furent les maîtres anciens qui organisèrent toutes les initiations et religions, en particulier ce Catholicisme trop peu étudié par nous et par conséquent si peu compris. Examinons son organisation, ses dogmes, ses symboles, ses sacrements, ses rites, ses bénédictions, etc., à la Lumière de la Haute Science et de la Psychologie, nous en reconnaîtrons peu à peu la raison secrète. C'est une étude indispensable qui devra être poursuivie dans le « Fraterniste ».

Si chacun de nous peut continuer selon ses goûts et ses facultés à marcher dans sa voie préférée, à poursuivre ses recherches particulières, il importe qu'occultistes, spirites, théosophes, francs-maçons, catholiques, protestants, israélites, musulmans même, n'édifient pas de barrières entre eux, puisque les vrais maîtres proclament que tous ont un même but, s'inspirent des mêmes principes fondamentaux, que tout se fond et se réconcilie au sein du Verbe Jésus, que tous évoluent sous l'action de sa Lumière, et sont irrésistiblement attirés vers Lui.

Soyons des Fraternistes vrais, travaillons à détruire ces barrières plus apparentes que réelles qui séparent les hommes et font obstacle à l'Unité salvatrice. Ah ! l'Unité du grand troupeau des âmes sous la conduite du seul vrai Pasteur, le Verbe Jésus, là est l'avenir, la prospérité et le salut. Contre les maux sans nombre dont nous souffrons, il n'est pas d'autre remède que cette Fédération universelle qui permettrait de tout simplifier, politiquement et administrativement, d'organiser l'assistance mutuelle, d'établir la paix mondiale, d'imposer à tous les pasteurs d'hommes la Loi du Christ, qui toujours grandit chacun sans abaisser rien ni personne.

C'est dans ce but que le Catholicisme a été organisé dans sa forme hiérarchique et unitaire, et le besoin se fait tellement sentir de cette unité que nous voyons partout des tentatives se faire au sein du Spiritualisme indépendant et ailleurs.

Chers Fraternistes, rapprochons-nous les uns des autres ; faisons appel au Catholicisme, demandons à ses maîtres de travailler avec nous, de nous faire comprendre leur pensée pour tenter tous ensemble de réaliser la grande unité mondiale au sein du Verbe.

Notre pauvre société se décompose et s'effrite de plus en plus, semble glisser sur la pente fatale. La division croissante des hommes, conséquence de l'égoïsme et de l'orgueil grandissants, est la source de tous les maux et nous conduit à la plus effroyable des catastrophes, aperçue déjà par tous les initiés et les voyants. Le moment est venu pour nous d'agir ainsi pour tenter de l'éviter ou d'en atténuer les effets...

Que les collaborateurs de ce journal, en vertu des lumières de l'initiation, renoncent d'une façon absolue à toute attaque et à toute allusion blessante contre le Catholicisme. Que notre cher « Fraterniste » accorde aux meilleurs maîtres de ce Catholicisme une place dans ses colonnes, afin qu'ils puissent faire librement leurs observations au sujet de nos études et exposer leurs convictions. Qu'il se produise ainsi un échange amical de vues entre eux et quelques-uns de nos Maîtres les plus qualifiés pour cela, véritablement initiés et parvenus à la vie unitive au sein du Verbe. Toute discussion entre ceux qui savent incomplètement serait plus nuisible qu'utile.

(*Le Fraterniste*, 7 mars 1913).

La direction du *Fraterniste* fait suivre cet article de la note suivante :

Nous avons publié cet article de notre abonné, M. Félix Guinot, nous abs-

tenant de tout commentaire, respectant le plus large éclectisme et laissant à nos lecteurs le droit d'y répondre s'ils le jugent utile.

Il est bien certain que rien n'est davantage fraterniste que cette UNITÉ AU SEIN DU VERBE. Ce n'est point nous qui y mettrons obstacle. Nous craignons simplement que, du côté catholique, ne se rencontre pas la même tolérance, la même largeur de vues. On n'a, pour en juger, qu'à se reporter à un précédent numéro de notre journal et lire l'article de M. Jollivet-Castelot intitulé : *Guerre à l'Esotérisme*. On y verra la mauvaise foi catholique s'y étaler avec une telle impudence que nous dirons : A vous, Messieurs, de commencer, de prêcher d'exemple !...

L'article de M. JOLLIVET-CASTELOT, auquel il est fait allusion, a paru dans *le Fraterniste* du 31 Janvier 1913. Il vise à la fois le compte rendu sur les sciences occultes publié par la *Revue* chaque mois et les articles sur l'Initiation dans les Sociétés Secrètes parus dans les nos du 15 septembre 1912 et du 15 janvier 1913.

M. Jollivet-Castelot écrit :

LA GUERRE A L'ESOTÉRISME. — Elle est menée tambour battant et avec une particulière ardeur, depuis un an, par une nouvelle venue : *La Revue Internationale des Sociétés Secrètes*, copieux périodique mensuel de 232 pages, comprenant de longs articles de fond et une partie documentaire très complète.

On voudrait accueillir avec bienveillance un organe adverse qui combattrait à l'aide d'arguments loyaux et véridiques ; mais la bonne volonté ne peut subsister quand on juge la mauvaise foi et le peu de sérieux mis en vigueur.

Voici quel est le système facile employé par ladite « Revue » : *a*) interprétation tendancieuse des textes et documents, des ouvrages anciens et modernes, sur l'hermétisme, l'occultisme, la théosophie, le spiritisme, la Franc-Maçonnerie, qui se trouvent dans toutes les librairies plus ou moins spéciales. Tour à tour, Ragon, Eliphas Lévy, Guaita, Papus, Sédir, Wirth, Léon Denis, Allan Kardec, etc., sont mis à contribution, découpés en paragraphes auxquels on fait dire tout ce que l'on désire, dans le sens ultra-catholique et clérical, — pour les besoins de la cause ;

b) usage illimité des histoires les plus abracadabrantes, genre Bataille (*Diable au* XIXe *siècle*), Léo Taxil (*Diana Vaughan*), Jean Kotska-Doinel. Rien n'est plus fort, ni trop « colossal » : évocations, visions, hallucinations, apparitions, toute la lyre !...

c) tout ce qui n'est pas catholique romain est considéré simplement et radicalement, par les auteurs de la « Revue » comme diabolique ;

d) Satan inspire, dirige et visite même en personne les chefs de la Maçonnerie et de l'Occultisme.

On voit quelle dose de sérieux et de science positive, de psychologie déli-

cate anime les écrivains de cette importante « Revue » de combat sans scrupules. Croient-ils ce qu'ils disent ? Non, sans doute, du moins pas entièrement, mais ils savent à quels grands enfants naïfs ils s'adressent, à quels ignorants, et ils connaissent — pour s'en servir tous les jours, — les effets de l'affirmation répétée, de la calomnie, du mensonge et de la peur. Il faut terrifier une certaine clientèle, évoquer le Mauvais, insinuer les pires accusations de débauche, d'inversion sexuelle, de crimes et de magie noire. C'est la tradition immuable des sectaires cléricaux, dont on connaît la hauteur moyenne de moralité — ou d'immoralité.

L'auteur pose ensuite le problème du mal et des persécutions subies par l'Eglise et ses fils soumis, pour en faire un argument. Outre que ce n'est pas nouveau, cela n'a rien à voir dans la question. Passons. Il continue :

Voici quelques extraits d'une étude sur l' « Initiation dans les Sociétés Secrètes », parue dans le dernier numéro de la « *Revue Internationale* », sous la signature de Charles Nicoullaud, alias « Fomalhaut », et qui illustrera nos remarques précédentes.

Après avoir cité des passages de l'article du 15 janvier 1913, où je parle du Satanisme dans les Loges, M. Jollivet-Castelot dit :

Suit l'histoire connue de Doinel, maçon et rénovateur de la Gnose, névropathe obsédé par des idées mystiques, et qui, après s'être « converti » au catholicisme dans lequel il était né et dont il subissait toujours, selon la coutume, la forte empreinte, même au sein des sociétés secrètes, publia sous le nom de Jean Kotska, un volume de folies : « *Lucifer démasqué* ».

Quand on sait quelle fut la mentalité de Doinel et que ce fut Mgr Touchet, l'un des « fléaux » de la Franc-Maçonnerie, qui le convertit, rien ne pourrait plus surprendre.

Les révélations de ce déséquilibré reposent-elles sur quelque chose de solide ? L'auteur de l'étude en question s'en soucie peu ; « il suffit de voir, » dit-il, si elles sont conformes aux enseignements de la théologie catholique », critérium infaillible, tout le monde en conviendra.

Mais certainement, pour un catholique les enseignements de l'Eglise sont infaillibles ; d'ailleurs je comprends très bien qu'ils n'ont pas la même valeur aux yeux de mon contradicteur, et je le regrette pour lui.

M. Jollivet-Castelot cite ensuite les principales parties des deux passages de Doinel que j'ai reproduits sur les phénomènes surnaturels ressentis par celui-ci dans une Loge bleue et dans une Loge rouge ou chapitre de Rose-Croix.

Et, remarque curieuse, le directeur des *Horizons Nouveaux* n'ac-

cuse pas Doinel de mauvaise foi, ne nie pas les faits, mais les explique au point de vue rationaliste.

Il est clair que Doinel était une sorte de médium atteint de troubles psychiques sous forme ici de possession démoniaque, de glossolalie ou d'élocution spontanée et automatique...

Il était très impressionné par les cérémonies maçonniques, combattu entre des idées de libre-pensée et de christianisme. Lucifer s'imposait donc à son imagination. Sa présence l'enveloppait. D'étranges lueurs lui parurent emplir les yeux de l'orateur, président de la Loge. Il pensa que ce discours semblait le viser seul, des objets vibrèrent devant lui, une voix parla en son âme. C'est bien le syndrome du phénomène hallucinatoire, de l'angoisse mystique morbide.

Est-il possible qu'un auteur averti comme le distingué M. Nicoullaud ne s'en aperçoive point ? Mais non. Seulement, il faut étayer sa thèse, son opinion « tout à fait personnelle », qui est celle-ci, pour les besoins de la cause pieuse : Satan agit directement sur les âmes de ses adeptes et les conduit tous là où il veut les mener.

N'en déplaise à M. Jollivet-Castelot, je crois connaître assez l'occultisme pour pouvoir affirmer que rien, dans le récit de Doinel, auquel du reste ces faits étaient archi-connus et qui était un homme très intelligent, très savant, capable de discerner le vrai dans un phénomène de genre, — rien n'indique qu'il s'agisse d'une hallucination. Et c'est bien, du reste, ce qui met si fort en colère M. Jollivet-Castelot et l'amène à terminer son article par les lignes suivantes, qu'il est inutile de commenter.

N'existe-t-il donc pas d'autres moyens, dignes, intelligents, de lutter contre les opinions, plutôt que de recourir au satanisme et de flétrir ses adversaires des pires calomnies ?

Il est vrai que les Evangiles nous apprennent que Jésus fut soupçonné par les Juifs d'agir sous l'instigation du Malin. Dieu lui-même — selon la doctrine ecclésiastique — accusé de satanisme ! Après celle-là, on peut tirer l'échelle et affirmer qu'il n'est décidément pas facile de s'y reconnaître !

Les Francs-Maçons sont des monstres ; les occultistes, des suppôts du Diable ; les Juifs tuent les petits enfants, afin de se servir de leur sang (meurtre rituel). Tels sont les amusements d'un goût douteux auxquels se livrent les rédacteurs, prêtres et laïques, de la *Revue Internationale des Sociétés Secrètes.*

On n'en aurait point parlé si ces auteurs, par leur « bagoût », leur apparence de documentation facile, ne faisaient illusion à un certain public qu'ils achèvent de pourrir sans vergogne, en vrais malfaiteurs de la Pensée.

Le ton est d'autant plus étrange qu'il s'agit en somme de l'initiation maçonnique, et que M. Jollivet-Castelot est désintéressé dans

la question ; il a soin d'en informer ses lecteurs par le post-scriptum suivant :

P.-S. — Je tiens à rappeler que je ne suis point franc-maçon, que je n'appartiens plus à aucune école particulière d'occultisme, et que cet article n'est donc motivé que par le désir de saper la bêtise et la méchanceté trop manifeste et de défendre l'Esotérisme, qui est une haute et respectable interprétation des énigmes de l'Univers.

(*Le Fraterniste*, 31 janvier 1913. — *Les Nouveaux Horizons de la Science et de la Pensée*, mars 1913, p. 86 et suiv.)

Je n'avais pas jugé nécessaire de relever cet article, et je ne l'aurais pas fait, si d'autres journaux n'en avaient parlé et si le *Fraterniste* lui-même n'y avait de nouveau fait allusion.

En somme, la question se réduit à ceci :

M. Jollivet-Castelot a ses opinions, j'ai les miennes. Nous ne jugeons pas les choses au même point de vue.

Sa critique, même présentée sous la forme amène qu'il a cru devoir employer, ne modifiera pas mes convictions ; et il est malheureusement peu probable que, malgré le grand désir que j'aurais d'y arriver, je puisse le convertir. J'informe les lecteurs de la *Revue Internationale des Sociétés Secrètes* de ce qui s'écrit dans les organes de l'occultisme et j'ai étudié à leur intention l'initiation dans la Franc-Maçonnerie. M. Jollivet-Castelot, qui a écrit de savants ouvages sur l'alchimie, croit devoir renseigner, de son côté les lecteurs du *Fraterniste* et des *Nouveaux Horizons*, dont il est le directeur, sur ce que raconte la *Revue Internationale des Sociétés Secrètes ;* c'est son droit. Je suis courtois dans ma polémique, il l'est moins, c'est son affaire. Il m'accuse de mauvaise foi. Habitué aux polémiques de presse, je ne prends pas la chose au tragique et me contente de traduire sa pensée en souriant. M. Jollivet-Castelot a simplement voulu dire : « Je ne crois pas au surnaturel et M. Charles Nicoullaud y croit ». Et naturellement pour M.J.-Castelot, je suis dans l'erreur, comme, du reste, il y est lui-même à mon point de vue.

Il admettra cependant qu'on peut croire au surnaturel sans être pour cela de mauvaise foi en le disant.

M. Jean Béziat, directeur du *Fraterniste* où a paru l'article de M. Jollivet-Castelot et la note relevée ci-dessus, a écrit depuis :

« Erreur n'a jamais été synonyme de mauvaise foi, surtout au *Fraterniste*.

(*Le Fraterniste*, 11 avril 1913).

M. Léon Lagrave écrit aussi, en parlant des passages de mon article, qu'il a pris dans celui de M. Jollivet-Castelot :

« Ce serait très drôle si ce n'était profondément triste. Passe encore pour Jean Kostka, de qui la mentalité spéciale est connue. Mais que M. Charles Nicoullaud se fasse le propagateur de semblables sornettes renouvelées de Léo Taxil et Diana Vaughan, nous avons peine à le comprendre, car il ne nous est pas permis de mettre en doute la sincérité de M. Charles Nicoullaud.

« Quoi qu'il en soit, il apparaît avant tout qu'une religion révélée qui conduit à de pareilles absurdités doit être combattue sans répit.

« Et ce n'est pas sans mélancolie qu'en ce xxe siècle, dont à plusieurs points de vue nous sommes légitimement fiers, nous constatons, sinon la faillite, du moins le peu d'effet sur certains esprits de tout l'effort d'émancipation intellectuelle et morale de la science, du libre-examen, de la philosophie de révolte du socialisme — et de notre effort à nous, socialistes rationnels.

« Mais c'est une raison de plus pour poursuivre notre œuvre avec un nouveau courage ».

(*Revue Internationale du Socialisme rationnel*, Bruxelles, avril 1913).

Non certes, le libre examen et la philosophie de révolte n'ont eu aucun effet sur mon esprit, si ce n'est de me donner, à moi aussi, du courage pour lutter contre les doctrines néfastes qu'ils ont engendrées.

Quant à Diana Vaughan et Léo Taxil, c'est un vieux cliché usé qui ne m'effraye guère ; il faut trouver autre chose et discuter loyalement ce que je dis et non ce que je ne dis pas. Du reste, j'ai réuni en un volume mes études sur l'*Initiation maçonnique* et j'ai écrit à cette occasion une introduction où je m'explique sur ce point. Ce livre paraîtra à la fin de mai ; j'y renvoie ceux que la question intéresse [1]. Je constate seulement que j'ai frappé juste en soutenant ma thèse sur le satanisme de la Franc-Maçonnerie, relevée avec colère par d'autres journaux encore comme e *Grand National* et le *Journal du Soir*, par exemple (n^os du 12 avril 1913).

M. Oswald Wirth, qui lui est Franc-Maçon, et des plus savants parmi les initiés, a parfaitement compris ma thèse. Il est intervenu dans la discussion soulevée par M. Jollivet-Castelot et, tout en se pliant à l'état d'esprit de certains de ses lecteurs, il écrit loyalement :

« M. Jollivet-Castelot, qui prend soin de déclarer n'être point Franc-

1. L'*Initiation maçonnique*, 1 vol. in-18 avec préface de M. l'abbé Jouin, curé de Saint-Augustin et introduction par l'auteur. Perrin et Cie, éditeurs. 3 fr. 50 franco.

Maçon s'indigne... il ne peut pas admettre qu'au XX[e] siècle, on puisse être assez arriéré, pour donner de bonne foi dans toutes les histoires de diablerie dont s'agrémente la littérature antimaçonnique.

« Sur cette question de sincérité, nous croyons équitable de prendre la défense des écrivains catholiques.

« Pour apprécier impartialement les choses, comme le veut l'initiation maçonnique, il faut, en effet, se rendre compte de la mentalité de nos adversaires. S'ils nous ont en une sainte horreur, c'est parce qu'ils voient en nous les ennemis de leur Eglise, laquelle, à leurs yeux, a été instituée par Dieu.

« Un catholique convaincu est donc tenu de voir en nous des suppôts de Satan. S'il venait à transiger sur ce point, il cesserait d'être orthodoxe. Irons-nous maintenant jusqu'à prétendre qu'on ne peut pas être catholique de bonne foi ? Ce serait contraire à toute observation psychologique. La croyance ne se raisonne pas : elle résulte d'un ensemble de facteurs dont l'atavisme, l'éducation et le milieu sont les plus importants. Il y a certainement des catholiques qui affectent de croire, parce que c'est leur intérêt ; mais il en est aussi — et je veux l'admettre, pour l'honneur de la nature humaine, que c'est l'immense majorité — dont la sincérité est hors de conteste.

« Or, vis-à-vis de ces sincères, la Maçonnerie nous prescrit le respect. Leur erreur prend sa source dans l'infirmité de l'esprit humain, et, médecins des intelligences, nous sommes tenus à la commisération à l'égard de tous les infirmes.

« Si nous voulons les guérir, intervenons avec douceur, sans nous laisser troubler par leurs vociférations. Quand ils nous verront agir pour le bien, ils se calmeront peu à peu, éprouvant quelque honte de nous avoir mal jugés ».

(*Le Symbolisme*, mars 1913, p. 150 et suiv.)

Il est évident qu'on juge l'arbre à ses fruits. Nous attendrons donc, pour modifier notre manière de voir, que la Franc-Maçonnerie donne de bons résultats. D'ici là, nous avons le temps de discuter.

Pour remercier M. Oswald Wirth, qu'il me permette de lui signaler une erreur dans laquelle il est tombé à propos de la croyance.

L'acte de foi catholique n'est pas du tout ce qu'il indique. En disant que la croyance ne se raisonne pas, il a répété une erreur moderniste condamnée par l'Eglise.

« La foi n'est pas un sens religieux aveugle surgissant des profondeurs ténébreuses de la « subsconscience » moralement informée sous la pression du cœur et l'impulsion de la volonté ; mais bien elle est un véritable assentiment de l'intelligence à la vérité acquise extrinsèquement par l'enseignement reçu (*ex auditu*) ; assentiment par lequel nous croyons vrai à cause

de l'autorité de Dieu dont la véracité est absolue, tout ce qui a été dit, attesté et révélé par Dieu personnel, notre créateur et notre maître.

(Pie X, *Motu proprio Sacrum antistitum*, contre le Modernisme Serment. 5°. traduction de *La Croix*, 11-12 septembre 1910).

M. Oswald Wirth écrit encore, et ceci est intéressant à noter :

« Que nos adversaires se rassurent. Pour nous, Satan ne peut jamais être qu'un symbole. Or, nous n'adorons pas les symboles ; nous n'y croyons même pas, mais nous cherchons à discerner leur signification. Ils ne nous intéressent que par rapport à la Réalité qui se cache derrière eux. Quant à cette réalité mystérieuse qui se dérobe à nos efforts de compréhension, elle pourrait peut-être résoudre les antinomies de la scolastique courante. *Tout* ne serait-il pas contenu dans *ce qui est* ? L'Administrateur suprême de l'Univers ne gouvernerait-il pas toutes les forces agissantes, opposées les unes aux autres dans un seul but d'équilibre et d'harmonie ? »

Si je comprends bien la pensée du savant directeur du *Symbolisme*, ceci se ramène à l'enseignement catholique. Dieu fait sortir le bien même du mal.

« Il est à remarquer, conclut M. Oswald Wirth, que le symbolisme maçonnique n'oppose au Grand Architecte de l'Univers aucun ennemi personnel [1]. Les meurtriers d'Hiram ne sont pas des êtres foncièrement mauvais, se proposant le mal comme objectif. Ces mauvais compagnons sont des égarés, des victimes de leur manque de compréhension, des énergies impatientes qui se sont révoltées parce qu'elles n'ont pas su trouver leur emploi, faute d'instruction et d'éducation. Si le Maître succombe, c'est qu'il n'a pas su instruire tous ses ouvriers, ou qu'il les a embauchés à la légère. En ressuscitant, il doit être pénétré de la nécessité de répandre la lumière qui dissipe l'ignorance, modère le fanatisme et fait concevoir la vanité des ambitions égoïstes ».

En un mot, c'est toujours, jusque dans l'ésotérisme, le même principe ...mettons : maçonnique. La victime a tous les torts et les assassins, les révoltés sont seuls intéressants, la société n'a pas raison en les condamnant.

La revision du procès de Hoblan, Sterklé Austerfluth, les trois compagnons meurtriers d'Hiram[2], voilà un joli thème pour la Ligue des Droits de l'homme ! Je livre l'idée à MM. de Pressensé et Paul-

1. La raison en est peut-être dans les versets 17 et 18 du ch. XI de saint Luc : « Tout royaume divisé contre lui-même se détruit... Si donc Satan est divisé contre lui-même, comment son royaume subsistera-t-il ? »

2. Ragon, *Rituel du Grade de Maître*, p. 10, note.

Hyacinte-Loyson pour qu'ils obtiennent la réhabilitation des trois mauvais Compagnons de la F.·. M.·.; cela rentre dans leurs attributions.

Les théosophes verraient dans la légende d'Hiram un thème favorable à la loi du Karma et à la réincarnation. Hiram, après avoir subi son Karma, se réincarne — ressuscite — pour donner à ses frères des enseignements plus élevés, il devient Mahâtmâ !

Qui sait? Mme Annie Besant et Leadbeater nous révéleront peut-être un jour que leur clairvoyance a reconnu dans M. Oswald Wirth le grand symboliste, Hiram réincarné pour la trente ou trente-cinquième fois.

En attendant, voici la péroraison de M. Oswald Wirth :

« Si, dans notre symbolisme, le Diable apparaît, c'est sous l'aspect des Ténèbres ; donc, en tant que négation dénuée d'objectivité. Tout au plus reconnaîtrons-nous l'*Adversaire* (Satan en Hébreu) dans la *Bêtise humaine*, que nous nous efforçons de combattre dans toutes ses manifestations, aussi variées qu'inattendues. Comme elle ne demande qu'à se glisser partout, même dans nos rangs, nous devons commencer par nous en préserver avec le plus grand soin, afin de pouvoir aider ensuite autrui à se débarrasser du grand ennemi, du fameux serpent, dont l'Initiation (Isis, la Vierge céleste) doit écraser la tête ».

(*Le Symbolisme*, mars 1913, p. 152, 153.)

Il ne faut pas oublier qu'en Maçonnerie, les Symboles sont susceptibles d'une multitude d'explications. J'en ai donné une, pour Isis, que je crois plus conforme à la réalité ésotérique.

— Nous avons déjà parlé dans la Revue, n° du 5 mars 1912, du Congrès de l'Alliance spiritualiste, qui s'est tenu à Rome en décembre dernier. Voici de nouveaux détails que nous empruntons à l'*Alliance spiritualiste*, n° de Février 1913, p. 35 et suiv.

Mme Jeanne Beauchamp, présidente fondatrice de l' « Alliance spiritualiste » s'est rendue à Rome avec un groupe de membres de cette société, parmi lesquels MM. Lhermitte et Pouchin.

Des réunions eurent lieu à Marseille, Cannes, — où Mme Bezobrazow, promotrice du Féminisme spiritualiste, prit la parole, — Nice. Le Congrès de Rome, premier congrès de l'Alliance spiritualiste, dura quatre jours.

Des discours furent prononcés par le Professeur Gennaro Pucci, président du groupe de Rome de l'Alliance spiritualiste, Mme Beauchamp, le professeur Pucci, M. Lhermitte, M. Pouchin qui lut le discours envoyé par M. Albert Jounet, président de l'Alliance spiri-

tualiste, le professeur Andréini, Mme T. de Nuva, le professeur Artioli, le professeur de Gubernatis, l'avocat Penne; Mlle O. Fiano lut des vers.

Mme Beauchamp fut invitée à assister à une séance de la Société Théosophique de Rome.

Nous extrayons les passages suivants des discours prononcés par Mme Beauchamp :

« Je suis venue, il y a trois ans, dans cette ville unique de Rome, qui conserve la trace de trois civilisations, avec l'intention de former un groupe de l'*Alliance Spiritualiste*.

« Ce groupe est à présent constitué sous la présidence de notre si dévoué et vaillant Frère Gennaro Pucci, qui est admirablement secondé par les membres du groupe.

« L'Alliance spiritualiste ne cherche pas le plus grand nombre d'adhérents, mais la plus grande valeur de ses membres ».

Le Discours de clôture de Mme Beauchamp est intitulé : Rome païenne, Rome Chrétienne, Rome spiritualiste. C'est, sous une forme appropriée à la circonstance, la thèse des trois Romes, soutenue par la Franc-Maçonnerie et le F.·. Nathan :

« Rome, ton histoire s'est perpétuée à travers les siècles ; quelle autre ville conserve comme toi la trace de trois civilisations ! La Rome païenne, la Rome chrétienne, et la Rome Moderne, qui va devenir la Rome spiritualiste...

« Si épuisée que paraît la Rome chrétienne, elle contient des principes de régénération, témoin le Congrès spiritualiste, qui réunit une élite, ayant la ferme conviction de l'Unité Divine, adorant Dieu en esprit et en vérité, et sachant prier. Tous se donnent le nom de Frères et sont des spiritualistes, tous s'unissent dans un même idéal : l'approche de la nouvelle Jérusalem...

« Les spiritualistes ne reconnaissent qu'une autorité, celle de Dieu... Ils croient au principe de la réincarnation... Pourquoi les cœurs nobles et vaillants, les héros, les martyrs, ne seraient-ils pas réincarnés pour faciliter l'entrée de cette nouvelle Terre ? »

Mme Jeanne Beauchamp a, nous le savons, des visions intuitives. Alors que ses amis les théosophes attendent un Bodhisattva, elle ous annonce la venue de... Marc-Aurèle !

« Est-ce que l'Empereur Marc-Aurèle, le plus vertueux des empereurs romains, a pu rester insensible à la décadence de la Rome chrétienne ! Et n'est-il pas tout désigné pour défendre l'âme romaine, comme il a défendu Rome, en soutenant avec succès de longues guerres contre les barbares qui menaçaient l'empire ?

« Oui, mon âme intuitive me dit que c'est lui qui dirigera la bataille dont sortira victorieuse la Rome spiritualiste, que c'est à lui qu'a été remise la clef de la nouvelle Jérusalem et que sous le nom de Pierre, suivant, celui-là, Jésus, il en facilitera l'entrée à tous ceux qui auront foi en lui, au Christ, en l'âme créatrice ».

Nous aurions été curieux de savoir ce que le catholique et pieux M. Albert Jounet pense de ces histoires débitées par sa collaboratrice à la présidence de l'Alliance Spiritualiste, à deux pas du Vatican. Malheureusement il ne nous le dit pas ; mais voici quelques passages du discours envoyé par lui à ce même Congrès où il n'a pas paru. Il a pour titre : La Grande Alliance.

« Les moments souverains de l'évolution humaine sont la fondation du Christianisme et notre époque. Et pourquoi notre temps possède-t-il cette valeur exceptionnelle ?

« Parce que commencent à s'y réaliser les deux suprêmes désirs du Christ : l'union et la lumière.

« Qu'ils soient un comme nous sommes un. Il n'y aura qu'un troupeau et qu'un pasteur », voilà le désir d'union. « Quand cet Esprit de vérité sera venu, il vous enseignera toute vérité », voilà pour le désir de lumière.

« Quel est notre programme ? C'est de nous vouer à l'accomplissement de ces deux volontés du Christ. C'est de faire l'Humanité une dans la lumière de Dieu ».

Et pour qu'il n'y ait qu'un troupeau et qu'un pasteur. M. Jounet garde bien le troupeau, mais il supprime tout pasteur.

« Avant et par delà toute association concrète et positive, devinez, discernez que l'Humanité est une en Dieu pour le croyant, mais aussi dans la sympathie agnostique, pour le matérialiste généreux...

« En ce moment même, nous travaillons à rédiger, avec le concours des Ecoles adhérentes, une profession de foi universelle, acceptable pour tous les humains dignes de ce nom, quelle que soit leur doctrine. Et, dès que la profession de foi sera achevée, nous provoquerons toutes les doctrines et Ecoles et toutes les associations à mettre en pratique, dans le monde entier, les principes sur lesquels toutes se seront avouées d'accord. Il y aura donc, sur la face de la terre et comme à la base de la vie du Genre Humain, en dépit des luttes qui continueraient plus haut, un travail universel, organisé, indéfectible, au service des vérités reconnues par tout le Genre Humain...

« Nous rédigerons une autre profession de foi acceptée par les différentes Ecoles spiritualistes. Elle fera rayonner, au-dessus de la Synthèse de la

Fraternité, la Synthèse de l'Esprit. Au-dessus de la réconciliation sur la terre, elle étendra la réconciliation dans le Ciel...

« En appelant la race humaine à une immédiate et prodigieuse union morale, nous conservons libres et vivantes les unités tangibles et historiques. Nous réalisons l'idéal par le concert, non par l'oubli des réalités.

« C'est grâce à cette énergie à la fois idéaliste et réaliste, c'est grâce au caractère positif et pratique de leur constitution fédérale, de leurs Délégués, Ecoles, Bureaux d'étude, conjoint au caractère inendiguable et céleste de leur expansion morale, que l'*Alliance Universelle* et l'*Alliance Spiritualiste* ont mission d'accomplir la volonté d'union du Christ...

« Certes, des personnalités de nombreuses nations adhèrent à notre mouvement. Mais jusqu'à ce jour, ce sont l'Italie et la France, Rome et Paris qui déchaînent la plus fervente et la plus forte propagande... L'*Immortale* [1] romain est le frère d'armes de notre Revue... c'est vous qui, par la fondation du groupe *Roma*, avez, avec le groupement français, le mieux compris et secondé cette transformation de la renaissance spiritualiste et ésotérique. Maintenant, c'est votre cité, d'une si colossale destinée dans l'histoire des empires et des religions, qui est le siège du premier Congrès de l'Alliance Spiritualiste...

Personne, je crois, n'admettra jamais que l'auteur de ces lignes est un catholique soumis aux enseignements de l'Eglise... et cependant M. Albert Jounet pratique extérieurement la religion catholique. Comprenne qui pourra !

Dans l'article l'*Unité au sein du Verbe*, dont nous parlons plus haut, M. Félix Guinot demande :

Que Sédir collabore à notre « Fraterniste » et nous instruise sur la personnalité du Christ selon la vraie tradition, car là est la base de notre union. Le Verbe Jésus est le Réalisateur ici-bas de la volonté du Père, le futur roi des Nations. Il est la vigne, nous sommes, nous qui l'aimons, ses sarments, c'est-à-dire les membres de Son Corps. Il doit être notre seul Pasteur et Maître.

(*Le Fraterniste*, 7 mars 1913).

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur la réponse de M. Sédir. Elle contient une profession de foi très nette et très claire, qui montre à quels dangers exposent leur foi les catholiques qui se laissent prendre aux attraits de l'enseignement que M. Sédir distribue en de nombreuses conférences, où l'erreur subtile est souvent

1. *Rivista Mensile illustrata*, fondata e diretta dal Prof. Gennaro Pucci per la propaganda dell' Alleanza Spiritualista, Roma.

très difficile à démasquer. On y sent le danger sans pouvoir toujours le préciser, et le poison spirituel se glisse lentement jusqu'au jour où le mal étant accompli, il est souvent trop tard pour remonter la pente descendue. Sans une grâce spéciale, l'âme sortie de la communion de la sainte Eglise a beaucoup de mal à y rentrer; aussi vaut-il mieux ne pas s'exposer à un danger auquel on n'est jamais sûr de pouvoir résister. *Salvabuntur qui fugerunt.*

Le pur Christianisme par Monsieur M. Sédir. — Nous avons reçu de M. Sédir, ce grand apôtre du Christianisme, la très intéressante lettre suivante, que nous reproduisons in-extenso et sans commentaires :

Sant'Anna Cagnes (Alpes-Maritimes), le 13 mars 1913.

A Monsieur le Directeur du *Fraterniste.*

« Monsieur et cher Confrère,

« Je viens de lire dans les exemplaires de votre journal, que vous avez eu l'amabilité de m'envoyer, la lettre de M. Guinot, sur « l'Unité au Sein du Verbe ».

« Votre honorable correspondant exprime trois voeux, dont la sincérité est tout à l'éloge de son caractère ; et cependant ils me paraissent une utopie généreuse, tout comme le pacifisme, par exemple. Voulez-vous me permettre de dire un des motifs de mon opinion ?

Les idées à la propagation desquelles je me consacre se résument en trois théorèmes :

1. L'existence du surnaturel, dont le Christ, fils unique de Dieu, est le type ;

2. Son ingérence immédiate dans la vie quotidienne ;

3. La vanité des sciences, des initiations et de la volonté-propre.

Or, la thèse des adeptes, dans la cohorte glorieuse desquels il faut ranger les *Amis de Saint-Yves*, pose en axiome que le surnaturel n'existe pas.

Or, la thèse catholique pose également en axiome qu'il faut se servir d'intermédiaires (les saints et les rites), pour arriver jusqu'à Dieu.

Je ne veux pas prouver que les catholiques ou les occultistes sont dans l'erreur : ce serait de la polémique. Je dirai simplement qu'ils suivent d'autres chemins ; et je reconnais qu'ils en ont tout à fait le droit. Je crois que la « voie étroite » du Christ est une troisième route.

En outre, permettez-moi encore, Monsieur le Directeur, de préciser ma pensée, à propos de la note dont vous faites suivre la lettre de M. Guinot.

C'est l'étude du catholicisme que je recommande : je n'ai jamais loué le cléricalisme. Le catholicisme que je voudrais que les spiritualistes étudient, c'est la très belle synthèse des saint Augustin, des Scot et des Thomassin ;

c'est l'admirable liturgie des saint Ambroise et des saint Benoît ; c'est la religion si pure, si fraîche et si tendre des François d'Assise, des Vincent de Paul et des Curé d'Ars.

Le gros public spiritualiste se presse autour de gens qui lui enseignent en hébreu, ou en sanscrit des vérités bien moins larges que celles qu'il découvrirait en bon Français dans son « Catéchisme », s'il voulait se donner la peine de lire avec réflexion. C'est cette mentalité que je déplore ; et que je voudrais voir disparaître.

Jamais je n'ai voulu recommander la théologie de clocher, la casuistique de sectes, ou les querelles de couvents, encore moins ces innombrables dévotions qui perpétuent jusqu'en notre xxe siècle les faiblesses du paganisme décadent.

En un mot, je m'en tiens à l'Evangile ; et je n'accorde créance à ces commentaires que s'ils prouvent par leur attitude, la vérité de leur compréhension et la sincérité de leur foi.

De plus, quand je propose l'étude de la synthèse catholique, je ne m'adresse qu'aux enquêteurs dont l'intellect a besoin de systèmes, et la volonté, de rites ; à ceux-là qui croient encore à la valeur définitive du savoir intellectuel. Ils sont nombreux hélas ! ces étudiants externes, qui n'ont jamais senti l'immédiate et vivifiante présence de l'Ami éternel au centre de leur cœur ; qui n'ont jamais recueilli dans le creux de leurs mains, l'eau merveilleuse qui sort du Roc surnaturel ; qui cherchent Dieu très haut et très loin, quand il suffirait d'ouvrir les yeux pour apercevoir Son sourire de tendresse et Son regard pacifiant.

Vous le voyez, Monsieur le Directeur, je ne suis ni catholique, ni spirite, ni occultiste, ni théosophiste. J'essaie seulement d'attirer l'attention sur cette Voix inlassable qui parle dans le Centre de chaque être humain. Cette Voix, c'est Celle de Jésus. Et les plus avancés d'entre nous n'ont pas encore appris la millième partie des mystères qu'Elle annonce dans les seuls Evangiles.

Comment permettre à Notre Jésus de nous instruire ? Voilà le seul problème. Tout le reste, comme disait le délicieux Verlaine, tout le reste, c'est de la littérature.

Faites, Monsieur le Directeur, de cette lettre l'usage que vous jugerez convenable. Et quelle que soit votre décision, je vous prie de vouloir bien trouver ici, avec mes sincères compliments pour votre œuvre, l'expression de toute ma sympathie fraternelle. SÉDIR.

Le premier point de la « Religion si pure... des François d'Assises, des Vincent de Paul et des Curé d'Ars » est la soumission à l'Eglise dont ils ont toujours été les fils si obéissants. Personne n'a le droit de les en séparer et encore moins d'essayer de retourner contre elle la doctrine de ces grands saints.

N'est-ce pas en effet à l'Eglise, à ses enseignements, à tous ses

enseignements, qu'ils ont dû de pouvoir parvenir à la pratique héroïque des vertus? Voilà ce que leurs vies répondent à ceux qui les interrogent, et tous les saints auraient en profonde suspicion le prétendu « pur christianisme » de M. Sédir.

Le pur christianisme, c'est le catholicisme. M. Sédir, dans la lettre ci-dessus, dit bien ce qu'il n'est pas, mais il ne dit pas ce qu'il est : Rose-Croix. C'est-à-dire tout ce qu'il y a de plus dangereux.

Du reste, et voici qui suffirait pour nous éclairer, après avoir demandé la collaboration de M. Sédir pour le *Fraterniste*, M. Félix Guinot demande celle des disciples de Saint-Yves :

> Que les Amis de Saint-Yves d'Alveydre nous exposent les principes de la Synarchie, c'est-à-dire de cette organisation sociale du passé et de l'avenir, basée sur la physiologie du corps humain, d'après le commandement antique : connais-toi toi-même, la seule capable peut-être de maintenir l'Unité, l'équilibre, l'harmonie au sein de l'Humanité.
>
> (*Le Fraterniste*, 7 mars 1913).

Ces mouvements tournants sont encore plus dangereux que les attaques ouvertes de la Secte. Nous devons les surveiller et les suivre avec la plus grande attention, afin de les démasquer sans trêve, sous toutes les formes où ils se produisent.

Théosophie

Surtout depuis les ouvrages d'Huysmans, un certain nombre de spiritualistes, d'occultistes, de théosophes, de Francs-Maçons, au fond, tout cela se tient et procède de la même école de révoltés, — le mot est d'eux, — se sont mis à étudier les grands mystiques catholiques. Ce n'est pas nous qui le leur reprocherons, certes. Mais nous aimerions cependant à leur voir tirer meilleur profit de ces lectures. Ils devraient d'abord ne pas confondre l'occultisme et le mysticisme, choses tout à fait différentes. M. Louis Revel, par exemple, écrit un article où nous relevons ces confusions. Pour lui la « Période Probationnaire » de l'initiation théosophique est la même chose que la « Voie Purgative » de la théologie mystique catholique.

Et partant de là, il écrit :

> « Tout effort sincère vers la réalisation de la Vie divine en soi demande par-dessus tout une discipline rigoureuse, sans laquelle aucun progrès ne peut être accompli sur cette voie admirable du mysticisme ou de l'Occultisme, car, pour l'une ou l'autre de ces voies, la même discipline est exigée. Les méthodes diffèrent, mais le cadre général reste le même...
>
> D'aucuns parcourront le Sentier de Sainteté (voie de l'initiation théo-

sophique) avec l'optimisme souriant d'un saint François d'Assise, d'autres, avec la sereine gravité d'un saint Jean de la Croix.

Mais chaque homme doit traverser les Golgothas de sa vie intérieure, qui feront de lui un Dieu...

C'est en analysant la souffrance, en cherchant à dégager les leçons qu'elle contient, que nous pourrons mieux comprendre le mécanisme de la vie mystique ou occulte...

« En étudiant les vies des Saints et des Grands Apôtres de la Vérité, ou à un degré moindre celles des obscurs aspirants-disciples de la Sagesse, nous voyons que les étapes préliminaires qui marquent leur entrée sur la voie de la Sainteté, sont particulièrement âpres et désolées...

« On dirait alors que la nature de l'homme est mise en déroute par une force supérieure à la sienne ; les désirs d'en bas se rebellent avec violence contre les désirs d'en haut ; l'âme se trouve broyée entre le divin, qui veut prendre son essor vers la patrie d'où il est issu, et l'humain qui veut *vivre sa vie*...

« Plus l'évolution spirituelle s'accentue, plus les difficultés augmentent en raison de la force de résistance employée par la volonté ; plus *la nuit des sens* est grande, plus la réaction est violente ; les désirs, un moment enchaînés, reprennent leur liberté, s'accrochant désespérément à l'homme qui se trouve seul au milieu de toutes ces furies déchainées, alors que la profonde *nuit spirituelle* envahit son esprit, le laissant désemparé, prêt à abandonner la lutte et à succomber...

« Là, la pure théosophie vient donner au pélerin désespéré et révolté un enseignement précieux et rassurant, lui montrant que les révoltes des désirs insoumis sont comme les dernières vagues furieuses après que la tourmente est passée et que le Soleil commence à luire à travers les nuages...

« La liste serait longue à citer de ces *révoltes* à l'âme grande et simple qui furent dans la suite de grands saints ou d'illustres réformateurs.

« En constatant chez tous ces disciples de la Lumière les mêmes luttes, les mêmes révoltes, les mêmes supplications de l'âme qui aspire à se dépouiller du vieil homme pour « revêtir l'homme nouveau, créé selon Dieu dans une justice et une sainteté véritables » (Ep. aux Eph., IV.,24) nous arrivons à cette conclusion que nous donne la Théosophie, c'est qu'il existe dans le domaine de la vie spirituelle une *loi immuable* dont les effets occultes se manifestent dès qu'une âme éprise d'idéal et de sacrifice a résolu de suivre la route foulée jadis par les Sauveurs de l'humanité.

(*Le Théosophe*, 16 mars 1913).

Le procédé, comme on le voit, est très simple ; il consiste à prendre les grands docteurs de la vie mystique pour en faire les guides de l'occultisme.

Seulement, comme les mêmes moyens doivent conduire à la même fin, si cette étude n'était pas une simple supercherie pour surprendre les âmes croyantes de bonne foi, elle conduirait ceux qui s'y livrent là où étaient les maîtres qu'ils prétendent suivre, au *credo*

catholique. Puisqu'il n'y a qu'une « loi immuable de la vie spirituelle », elle ne peut aboutir qu'à un seul résultat. Alors faites ce qu'on fait les saint Augustin, les saint François d'Assise, les saint Jean de la Croix, que vous citez, et tant d'autres avec eux, venez à l'Eglise.

Mais il ne faut pas essayer de se servir des lumières répandues par ces saints pour détourner les âmes de la religion qu'ils ont prêchée. Tout ou rien.

Il y a là un mouvement tournant, des infiltrations on ne peut plus dangereuses contre lesquelles nous ne cesserons de mettre les catholiques en garde. Le danger est beaucoup plus grand que ne se le figurent beaucoup trop d'entre nous. Quand on le voit, le mal est fait et souvent irréparable. Combien d'âmes ont été ainsi entraînées hors de la sainte Eglise et perdues à jamais, hélas ! La théosophie est peut-être la secte la plus malfaisante, sous ce rapport.

Nous avons déjà parlé du Rapport de la Société des Etudes Psychiques de Londres, qui a convaincu Mme H. P. Blavatsky de fraude dans les phénomènes surnaturels dont elle était si prodigue.

Ce document révélateur gêne les membres actuels de la Société théosophique, et ils voudraient bien essayer de disculper leur fondatrice. Cela semble difficile. M. Maurice Mæterlinck ayant fait allusion, dans un ouvrage récent, au rapport du Dr Hodgson, *Le Théosophe* relève le fait et essaye en vain de réfuter le jugement porté par la Société des Etudes Psychiques. Voici ce qu'écrit le journal de M. Revel :

Nous avions déjà trouvé cette annotation dans un ouvrage de Pierre Loti.

Or, Maurice Maeterlinck et Pierre Loti qui ont lu le rapport du Dr Hodgson, ignorent que Mme Besant a, dans une brochure très documentée, réfuté *victorieusement, une par une*, TOUTES les allégations contenues dans ce fameux rapport.

Ils ignorent que les accusateurs de Mme Blavatsky étaient des serviteurs infidèles congédiés. Ils ignorent que ces accusateurs se mirent à la solde de certaines orthodoxies menacées dans l'Inde par le mouvement théosophique. Il est facile de comprendre que les missionnaires les plus entreprenants sont paralysés dans leur action depuis que les indigènes ont repris conscience de la valeur du trésor religieux dont ils ont hérité. Ils renonceront moins encore à leur foi natale, maintenant qu'ils savent que le meilleur des religions qu'on leur propose est tiré de ce trésor indien. Ils savent qu'ils ont pour eux l'antiquité, le nombre, l'excellence des enseignements moraux, la priorité des symboles et des mythes, l'originalité des cérémonies que d'autres ont plagiées, et qu'ils sont à la source même des traditions humaines.

Ils avaient vu juste, ces missionnaires, quand ils imaginaient les collèges et les écoles qui, maintenant, s'élèvent chaque jour dans l'Inde grâce à l'ac-

tion théosophique, quand ils s'indignaient à l'idée des barrières contre lesquelles devait se briser leur prosélytisme envahisseur. Quel coup de maîtres ils frapperaient s'ils arrivaient à tuer dans l'œuf cette organisation naissante, à déshonorer Mme Blavatsky, à la ravaler au rang des exploiteuses de la crédulité publique ! Ils n'ont pas reculé devant l'immoralité d'une telle entreprise : on sait que, pour les plus dangereux d'entre eux, la fin justifie les moyens et que tout est permis, *ad majorem Dei gloriam*. Des domestiques congédiés pour indélicatesse, et salariés par des fanatiques dénués de scrupules, furent donc chargés de sauver les orthodoxies occidentales menacées en Asie. Ces instruments valaient la cause qu'il s'agissait de servir. « Les fraudes évidentes et grossières » de Mme Blavatsky sont leur œuvre, qu'ils accomplirent précisément en l'absence prouvée de Mme Blavatsky.

Le Dr Hodgson a subi l'influence du milieu sur lequel dut porter son enquête. Tout fut mis en œuvre pour qu'il ne vît pas ce qu'il aurait dû voir, ou pour qu'il vît mal ce qui importait le moins.

Ah ! les preuves matérielles et les témoignages ! On ne saurait jamais être assez prudent.

C'est ce qui fut établi par Mme Besant. Elle évoqua devant l'opinion universelle cette cause qui, comme tant d'autres, avait été, une première fois, trop légèrement jugée.

Maintenant, la cause est gagnée. Mais encore ne faut-il pas, pour qui veut se faire une opinion directe, entendre une seule cloche, un seul son. Les arguments de la défense doivent être examinés comme ceux de l'accusation. Il faut aussi peser la valeur morale des témoins, la comparer à celle des défendeurs. Il faut, enfin, comprendre quels intérêts considérables étaient en jeu derrière les misérables comparses qui furent poussés au premier plan. Si ces quelques lignes pouvaient amener Maurice Maeterlinck et Pierre Loti à reviser eux-mêmes ce procès dont ils n'ont pas eu toutes les pièces sous les yeux, nous aurions heureusement servi la Cause de la vérité, envers laquelle ils sont comptables de leur grand talent et de leur juste célébrité.

(*Le Théosophe*, 1er avril 1913).

Mme Blavatsky et le Colonel Olcott étaient mieux placés et qualifiés que personne pour mettre à néant, si cela avait été possible, les preuves fournies contre la fondatrice de la Société Théosophique ; ils ne l'ont fait ni l'un ni l'autre. Et la timide défense qu'ils ont esquissée, les faits qui ont suivi montrent bien qu'ils ne le pouvaient pas. Nous renvoyons le lecteur au n° de la Revue, du 15 décembre 1912.

Rien n'effacera la conclusion de la Société anglaise sur Mme Blavatsky :

« Pour notre part, nous ne la regardons, ni comme l'instrument de voyants cachés, ni comme une vulgaire aventurière ; nous pensons qu'elle s'est acquis des titres à un souvenir permanent, dû à l'un des imposteurs les plus accomplis, ingénieux et intéressants dont l'histoire fasse mention. »

Voici de nouveaux renseignements sur l'Alcyone-Bluff, dont nous avons déjà longuement entretenu les lecteurs de la Revue :

Diverses méthodes sont employées pour faire évoluer l'humanité. Ceux qui la guident forment ce que nous nommons la Grande Fraternité Blanche. Elle se compose de Maîtres dont chacun est, pourrait-on dire, chargé d'un département spécial, travaillant suivant une ligne différente des autres. Mais toutes ces lignes de travail font partie du même plan unique, et tendent au même but : le chef de tous les Maîtres est le Maître des Maîtres, celui qu'en Occident nous nommons le Christ et qui, en Orient, est le Bodhisattva.

On peut donc dire que le Christ a sous Sa direction la totalité des moyens employés pour faire évoluer l'Humanité. Il est à la tête de toute forme de vie spirituelle.

De temps en temps, le Christ revient parmi les hommes pour fonder une nouvelle religion, dans laquelle, sans approfondir les grandes vérités occultes sur les lois de la Nature, Il donne aux hommes des préceptes nouveaux de conduite, sous une forme simple, accessible à tous...

L'Ordre de l'Etoile d'Orient a pour but de préparer le monde à recevoir le Grand Instructeur qui viendra apporter une nouvelle forme d'enseignement éthique...

Un membre de l'Ordre E. O. n'a pas besoin d'accepter la Réincarnation, le Karma, etc., qui sont enseignés par la Théosophie : ceci pourra ne pas être compris par lui pendant plusieurs vies à venir, peut-être.

La Société Théosophique est une organisation démocratique, dont le Président est élu, dont chaque section est autonome en ce qui concerne son travail, etc., etc. L'Ordre de l'Etoile d'Orient est basé sur le principe strictement hiérarchique ; ses officiers ne sont pas élus, mais nommés par le Chef. Mme Besant est protectrice de l'Ordre, non pas en sa qualité de Présidente de la S. T., mais par suite de ses liens avec le Chef et pour aider celui-ci de ses conseils et lui donner son appui, nécessaire au jeune Chef de l'Ordre qui est pour l'instant dans un corps d'enfant...

Il y a beaucoup de Chrétiens qui admettent et attendent le retour du Christ, mais qui n'admettent pas la réincarnation, tandis que beaucoup d'Hindous et des Bouddhistes croient à la Réincarnation et au Karma.

(*Le Théosophe*, 16 avril 1913).

Nous trouvons dans le même article ces renseignements sur la Société Théosophique et sa doctrine :

La Société Théosophique est une organisation fondée dans le but de réunir ceux que veulent étudier les grandes lois occultes de la Nature, faire descendre sur le plan physique la connaissance de certaines grandes vérités des plans supérieurs et adapter les conditions de la vie humaine à ces vérités, et son but n'a jamais été de fonder une religion dont l'ensemble constitue un puissant système philosophique et scientifique, et qui, graduellement, amèneront des modifications profondes dans le monde des hommes. Ce système est ce que nous appelons « Théosophie », et il nous faut nous rendre nettement compte que, par suite de l'étude qu'il demande, il sera toujours accessible à une élite ou minorité seulement. Lorsque les en-

seignements concernant le Karma, la Réincarnation, etc., se trouveront définitivement acceptés par les hommes, d'autres lois, inconnues à présent, auront été découvertes lors de l'ère nouvelle, qui ne seront admises que par une minorité, ainsi qu'il en est à présent du Karma, de la Réincarnation, etc. La Société Théosophique a donc pour but d'étudier et de répandre dans le monde les grandes vérités sur les lois de la Nature.

Le nombre des membres de la Société Théosophique sera toujours une petite minorité ; car la Théosophie veut des réformes grâce à la connaissance des lois de la Nature et de la Sagesse divine.

(*Le Théosophe*, 16 avril 1913).

Le Théosophe publie dans son numéro du 16 avril un COMMUNIQUÉ que nous reproduisons intégralement :

CONFRÉRIE DES « MYSTÈRES DE DIEU »

Avis

Tous les lecteurs du Christianisme Esotérique et de quelques-uns des ouvrages de M. Mead sont familiarisés à l'idée des Mystères chrétiens.

Une vive espérance largement répandue chez quelques étudiants est que les Mystères pourront être restaurés d'une manière que nous ne saurions prévoir et qu'ainsi sera comblé un besoin profondément senti dans l'Eglise chrétienne.

Dans cette espérance et avec la conviction que les temps sont venus, la confrérie des Mystères de Dieu a été fondée avec ces deux buts :

a) Rassembler en un seul corps, lier ensemble par des promesses solennelles de service et de fraternité, ceux des chrétiens qui, dans une humble attitude d'attente pour être employés comme Il le jugera bon, veulent consacrer leur vie au service du Christ, et veulent vivre, étudier, prier et travailler dans l'espérance que les Mystères seront restaurés.

b) L'étude en commun du Mysticisme chrétien, les légendes et les traditions mystiques, comme aussi du cérémonial et du symbolisme chrétien, ainsi que des allusions éparses se rapportant aux Mystères chrétiens.

De plus amples informations peuvent être obtenues par tous ceux que cela intéresse et qui se sentent portés à s'associer à cette œuvre,en s'adressant pour la France à RAIMOND VAN MARLE, 4, rue Aumont-Thiéville, Paris XVII[e].

Il doit être spécifié que le premier but de la Confrérie est basé sur la prochaine venue du Seigneur et implique la croyance en cette venue. Il est à espérer que les nombreux chrétiens de l'Ordre de l'Etoile d'Orient intéressés dans le cérémonial et le symbolisme se joindront à la Confrérie et trouveront dans sa ligne de travail, une occasion définie d'aider à préparer Son chemin et d'aplanir Ses voies.

Dans l'après-midi du samedi 22 mars, une assemblée des membres de l'*Ordre de l'Etoile d'Orient* a eu lieu à Tunis, au local de la Société Théosophique. Tous les membres de cette Société avaient été conviés, de sorte que l'assistance était très nombreuse. Le Secrétaire délégué de l'ordre à Sousse a prononcé un fort éloquent discours sur « l'Evolution des Religions »,terminé par un bel aperçu de ce que sera la religion de la 6[e] sous-race à venir.

(*Le Théosophe*, 16 avril 1913).

Les trois Branches théosophiques Tunisiennes de Bizerte, Sousse et Tunis, viennent de former entre elles une fédération à l'instar des Branches du Sud-Est de la France. Ce nouveau groupement a tenu sa première session samedi 22 et dimanche 23 mars dernier à Tunis, au siège de la Branche « Annie Besant », sous la présidence de M. Paul Chaffard, président de cette branche. Nombreux ont été les M. S. T. venus de Bizerte, et Sousse fraterniser avec leurs frères tunisiens. Un message de profonde gratitude, de respect et d'inébranlable dévouement a été rédigé à l'adresse de Madame Besant, présidente de la S. T., de M. Leadbeater et Alcyone. Tous les M. S. T. présents ont signé ce message.

La Fédération tiendra sa prochaine Session à Tunis, à Pâques 1914.

(*Le Théosophe*, 16 avril 1913).

Une conférence théosophique a eu lieu à Cherbourg le 10 avril dernier, salle de la rue au Blé. Nous empruntons les lignes suivantes à *la Dépêche de Cherbourg* :

La fameuse conférence théosophique fut faite hier dans cette même salle du patronage qui, trois ou quatre fois déjà, eut l'avantage de contenir des auditeurs clairsemés, accourus pour écouter les phrases redondantes d'un inspecteur honoraire de l'enseignement primaire, ancien adjoint au maire d'une commune voisine.

Le lieu n'est pas ici d'exposer dans ses détails une doctrine théosophique, totalement ignorée du grand public ; il suffira, pour nous faire comprendre, de rappeler ce qu'en disait en 1910 un écrivain Cherbourgeois, aussi savant qu'il est modeste, dans la *Vie Paroissiale Saint-Clément* :

« Une propagande se fait jusque dans notre paroisse en faveur d'une nouvelle religion, qui n'est en somme que le culte des esprits infernaux et le renouveau de l'antique magie, et qui, d'un très vieux vocable, s'intitule la Théosophie.

« La Théosophie, par ces temps d'hymne à l'apaisement, n'attaque pas de front la religion catholique. Bien au contraire, elle prétend la respecter, mais en l'interprétant. Elle conseille même d'assister à la messe, de communier, mais en donnant aux divins mystères un sens qui est une impiété blasphématoire. Le Christ pour ce système n'est qu'un initié qui a franchi l'épreuve de la quatrième heure ; le christianisme rentre dans la catégorie des efforts de l'homme pour communiquer avec l'invisible; les sacrements, l'auguste et redoutable eucharistie, dans les pratiques magiques.

« Les théosophes disent être des millions ; ils ont sans doute une arithmétique différente de celle des profanes : leur société embrasse un certain nombre de naïfs, de têtes faibles, fascinées par le merveilleux et que, chez certains, un cœur troublé a fait chavirer. Les dirigeants, maîtres ou mahatmas se recrutent parmi les femmes exaltées, les rêveurs défroqués, les poètes névrosés, les artistes excentriques, les médecins extraordinaires, les officiers en retraite, les gentilshommes désœuvrés et les mauvais prêtres.

« Ils prétendent réaliser l'antique idée du syncrétisme religieux, la fusion des religions tentée par certains gnostiques dès les origines du Christianisme et récemment préconisée par les modernistes.

« Ils puisent le fondement de leur dogme dans le boudhisme, et ce n'est point spectacle banal, en notre siècle de progrès vantard, de voir ceux qui reprochent à l'Eglise la stagnation de ses dogmes, ne trouver rien de mieux que de réchauffer des fables plusieurs fois millénaires.

« Au surplus, les tenants les plus avancés de cette philosophie Kantienne qui est la base de la pensée laïque actuelle en arrivent à ce panthéisme nuageux qui est la théologie des boudhistes...

« La théosophie se réclame de tousceux qui, depuis les origines, se sont efforcés d'entrer en contact intuitif avec les forces inconnues, de percer par la divination le secret de la nature et de l'au-delà, de pénétrer dans les plans supérieurs de l'être ».

Ceci posé, demandons-nous comment, dans un bâtiment public, dans un immeuble scolaire, c'est-à-dire neutre, l'administration municipale laisse organiser des séances comme celles qui s'y sont déjà tenues ? Demandons-nous surtout, pourquoi les organisateurs, qui appartiennent presque tous au monde pédagogique, comme instituteurs, ancien inspecteur primaire, ou comme président influent d'œuvres post-scolaires laïques, choisissent un jeudi, jour de réunion de patronage, pour tenir leurs conférences et faire des prosélytes ?

Jusqu'ici, ceux-ci ont été, convenons-en, assez rares : à l'une des dernières réunions, où l'orateur habituel traita de la *Métempsycose* ou de la réincarnation des âmes, les assistants étaient modestement sept ; M. Biard, qui est un de nos théosophes les plus convaincus, n'avait même pas jugé bon de se déranger, mais, dans le même temps, parlant avec dédain du miracle d'Equeurdreville, il proclama solennellement l'existence d'une *Ame Universelle*, et cette profession de foi publique réjouit fort les membres de la Société Théosophique qui prêchent sans cesse de penser à l'*Ame Suprême*.

Nous en resterons là pour aujourd'hui, convaincus que nos lecteurs et les vrais libres-penseurs, qui de bonne foi se proclament les ennemis de tous dogmes et de toutes religions, passeront un joyeux quart d'heure en pensant à la masse de crédulité ridicule que dissimulent sous leurs phrases toutes faites, les théosophes et leurs alliés, nos V.·. F.·..

Ce sont ces gaillards-là qui couvrent de leurs sarcasmes les doctrines, les croyances et les cérémonies catholiques, ce sont ces gaillards-là qui veulent chasser la foi chrétienne de l'âme des enfants, et ils croient eux au Grand Architecte de l'Univers, si ce n'est à Boudha ou à la Métempsycose.

M. Biard et ses amis n'ajoutent pas foi au miracle d'Equeurdreville, mais ils ne seraient pas surpris de voir leur âme se réincarner dans le corps d'une oie, d'un chien ou de quelque autre animal, et nous n'aurions pas nous-mêmes à faire preuve d'étonnement, si quelque beau jour, notre considérable confrère, le grand président du patronage laïque et l'ex-inspecteur primaire étant devenus foncièrement boudhistes, nous les trouvions accroupis sur une natte, dans la pose des bonzes, en train de se contempler le nombril !

(*La Dépêche de Cherbourg*, 12 avril 1913).

N. FOMALHAUT.

L'Imprimeur-Gérant : L. CLOIX, 17, Avenue de la Gare — Nevers.

Quis ut Deus ? Dieu premier servi

TOME III N° 8

REVUE INTERNATIONALE

DES

SOCIÉTÉS SECRÈTES

Paraissant le 5 & le 20 de chaque Mois

DEUXIÈME ANNÉE

N° 8 — 20 MAI 1913

ABONNEMENTS { France et Belgique. . . . **20** fr. par an.
Etranger . . . . **25** —

Prix du Numéro : **1** fr. **50**

ON S'ABONNE EN FRANCE, SANS FRAIS, DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

EN VENTE :

A PARIS

Bureaux de la Revue
96, Boulevard Malesherbes

Librairie des Saints-Pères
83, Rue des Saints-Pères

Bruxelles
Librairie Albert Dewit

Genève
Librairie Vve Garin

Rome
Librairie Desclée et Cie

St-Louis, Mo (*Etats-Unis*)
B. Herder *Publisher*
17, South Broadway

Vienne
Librairie Gérold

Prague
Librairie Topic

LIVRAISON DU 20 MAI 1913

SOMMAIRE

PARTIE DOCUMENTAIRE

Certaines questions maçonniques, encore à l'étude, peuvent être traitées à un point de vue différent ; nous croyons utile de faire connaître ces diverses solutions, tout en laissant aux auteurs la responsabilité de leurs articles.

Toute la correspondance, concernant la Revue, doit être adressée à son Secrétaire, M. VICTOR DESCREUX, **96, Boulevard Malesherbes,** PARIS, XVIIe.

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

LES

ILLUMINÉS DE BAVIÈRE

Le Tugend-Bund & les Sociétés de Malfaiteurs[1]

(Suite)

Première Partie

Origine et Progrès des Associations jusqu'en 1814

L'association la plus ancienne et la plus dangereuse, est celle que l'on connaît généralement sous la dénomination d'Illuminés et dont la fondation remonte vers le milieu du siècle dernier.

La Bavière fut son berceau ; l'on prétend qu'elle eut pour fondateurs quelques Chefs de l'Ordre des Jésuites ; mais cette opinion, peut-être hasardée, n'est fondée que sur des données incertaines ; quoi qu'il en soit, elle fit, en peu de temps, de rapides progrès, et le Gouvernement Bavarois se vit dans la nécessité d'employer contre elle des moyens de répression, et même de chasser quelques-uns des principaux sectaires.

Mais il ne put extirper le germe du mal. Les Illuminés restés en Bavière, obligés de s'ensevelir dans l'ombre, pour échapper à l'œil

1. Voir la *Revue Internationale des Sociétés Secrètes*, n° du 15 février, p. 233 et du 5 avril 1913, p. 855.

de l'autorité, n'en devinrent que plus redoutables : les mesures de rigueur dont ils étaient l'objet, décorées du titre de persécutions, leur gagnèrent de nouveaux prosélytes, tandis que les membres bannis allaient porter dans d'autres Etats les principes de l'Association.

C'est ainsi qu'en peu d'années, l'Illuminisme multiplia ses foyers dans tout le midi de l'Allemagne, et par suite en Saxe, en Prusse, en Suède et même en Russie.

L'on a confondu longtemps les rêveries des Piétistes avec celles des Illuminés. Cette erreur peut provenir de la dénomination même de la Secte, qui éveille d'abord l'idée d'un fanatisme purement religieux et des formes mystiques qu'elle fut obligée de prendre, à sa naissance, pour cacher ses principes et ses projets ; mais l'association eut toujours une tendance politique. Si elle conserve encore quelques traits de Mysticité, c'est pour s'aider, au besoin, de la puissance du fanatisme religieux, et l'on verra par la suite le parti qu'elle sait en tirer.

La doctrine de l'Illuminisme est subversive de toute espèce de Monarchie ; une liberté illimitée, un nivellement absolu, tel est le dogme fondamental de la Secte : dissoudre les liens qui unissent au Souverain les citoyens d'un Etat, voilà le but de tous ses efforts.

Sans doute quelques-uns des principaux chefs, parmi lesquels on compte des hommes distingués par leur fortune, leur naissance et les dignités dont ils sont revêtus, ne sont pas dupes de ces rêveries démagogiques : ils espèrent trouver,dans les émotions populaires qu'ils fomentent, les moyens de s'emparer du pouvoir, ou du moins d'augmenter leur fortune et leur crédit ; mais la foule des adeptes y croit religieusement, et, pour arriver au but qu'on lui montre, elle se tient sans cesse dans un état hostile contre les souverains.

Aussi les Illuminés accueillirent-ils avec enthousiasme les idées qui prévalurent en France depuis 1789 jusqu'en 1804. Peut-être ne furent-ils pas étrangers aux intrigues qui préparèrent les explosions de 89 et des années suivantes ; mais, s'ils n'ont pas pris une part active à ces manœuvres, il est du moins hors de doute qu'ils ont ouvertement applaudi aux systèmes qui en ont été les résultats ; que les armées républicaines, lorsqu'elles ont pénétré en Allemagne, ont trouvé dans ces sectaires des auxiliaires d'autant plus dangereux pour les Souverains des Etats envahis, qu'ils n'inspiraient aucune défiance, et l'on peut dire avec assurance que plus d'un général de la République dut une partie de ses succès à ses intelligences avec les Illuminés.

Ce serait encore à tort que l'on confondrait l'Illuminisme avec la

Maçonnerie. Ces deux associations, malgré les points de ressemblance qu'elles peuvent avoir dans le mystère dont elles s'entourent, dans les épreuves qui précèdent l'initiation et dans d'autres objets de forme, sont absolument distinctes et n'ont entre elles aucune espèce de rapport[1]. Les Loges du Rit Ecossais comptent, il est vrai, quelques Illuminés parmi les Maçons des Grades supérieurs, mais ces adeptes se gardent bien de se faire connaître pour tels à leurs confrères en Maçonnerie et de manifester des idées qui trahiraient leur secret.

Je ne suivrai pas la marche et les progrès de l'Illuminisme depuis sa naissance jusqu'à l'époque où il devient une puissance redoutable. Il faudrait trop souvent suppléer au défaut de lumières positives par des documents incertains. La faiblesse des Gouvernements et d'autres circonstances, qu'il est inutile de détailler, hâtèrent plus ou moins ses développements, en Prusse, par exemple, où l'association comptait un assez grand nombre de partisans, dès le règne de Frédéric II. Elle eut un puissant appui dans Frédéric Guillaume II, alors prince royal; elle monta avec lui sur le trône, et la faiblesse de ce Prince hâta tellement ses progrès qu'à l'avénement du roi régnant, elle était répandue dans les états-majors de l'armée, dans les administrations, et gênait déjà les dépositaires de l'autorité[2]; au reste, l'on conçoit aisément combien l'influence de la Révolution française dut augmenter rapidement sa force, et combien la présence des armées républicaines favorisa ses empiètements.

Je me bornerai à faire connaître le degré de puissance où elle était parvenue au commencement de 1804.

A cette époque, elle avait étendu ses colonies dans tous les Etats qui formaient l'Empire germanique, en Prusse, en Suède, en Russie; ses principaux foyers dans ces divers Etats sont connus, quelques membres disséminés dans la Tauride et dans les provinces turques formaient les derniers anneaux de cette chaîne, qui venait se rattacher à l'Allemagne par la Hongrie et les Pays héréditaires.

On a cru longtemps que l'association avait une grande maîtrise, c'est-à-dire un point de centre d'où partaient toutes les impulsions données à ce grand corps, et l'on a successivement cherché ce premier moteur dans toutes les capitales du Nord, à Paris et même à Rome. Cette erreur a donné naissance à une autre opinion

1. Berckheim n'a pas complètement raison : L'Illuminisme est une filiale de la Maçonnerie ; il en est la conséquence fatale (G. B.).

2. Sans doute, ce prince ne fut pas initié au grand but de l'association, et les chefs qui se servaient de son nom et de son crédit pour avancer leurs affaires se bornaient à le distraire par quelques rêveries mystiques

non moins fausse : on a supposé qu'il existait dans les principales villes des Loges où se faisaient des initiations et qui recevaient directement les instructions émanées du chef-lieu de la Société.

Si telle eût été l'organisation de l'Illuminisme, il n'aurait pas échappé si longtemps aux investigations dont il était l'objet : ces réunions, nécessairement nombreuses et fréquentes, exigeant d'ailleurs comme les Loges Maçonniques un local approprié, auraient éveillé l'attention des magistrats, il n'eût pas été difficile d'y admettre de faux-frères, qui, dirigés et protégés par l'autorité, n'auraient pas tardé de pénétrer les secrets de la Secte.

Voici ce que j'ai recueilli de plus positif sur l'Association des Illuminés :

Je dois d'abord faire observer, que par la dénomination de foyers, je n'ai pas entendu désigner des points de Réunion pour les adeptes, des lieux où ils tiennent des assemblées, mais seulement des localités où l'association compte un grand nombre de partisans, qui, tout en vivant isolés en apparence, se communiquent leurs idées, s'entendent et marchent de concert vers le même but.

L'association eut, il est vrai, à sa naissance, des assemblées où se faisaient les réceptions, mais les dangers qui en résultèrent et qui compromirent son existence, lui firent sentir la nécessité d'y renoncer. Il fut établi que chaque initié adepte aurait le droit d'initier, sans le concours de qui que ce fût, tous ceux qui lui en paraîtraient dignes, après les épreuves usitées.

Le catéchisme de la Secte se compose d'un très petit nombre d'articles, qui pourraient même se réduire à cet unique précepte :

« Armer l'opinion des peuples contre les souverains et travailler « de tous ses moyens à la chute des gouvernements monarchiques « pour fonder à leur place des systèmes d'indépendance absolue ».

Tout ce qui peut tendre vers ce but est dans l'esprit de l'association. L'Illuminé qui reçoit un adepte, n'a donc pas de longues instructions à lui donner ; et le récipiendaire pourrait, en sortant de l'initiation, faire lui-même de nouveaux prosélytes comme celui qui aurait vieilli dans la Société.

Les initiations ne sont pas accompagnées, comme dans la Maçonnerie, de ces épreuves fantasmagoriques, devenues un objet de dérision, mais elles sont précédées de longues épreuves morales, qui garantissent de la manière la plus sûre la fidélité du catéchumène ; les serments, le mélange de ce que la religion a de plus sacré, les menaces et les imprécations contre les traîtres, rien de ce qui peut ébranler fortement l'imagination n'est épargné ; du reste,

le seul engagement que contracte le récipiendaire, c'est de propager les principes dont il a été imbu, de garder un secret inviolable sur tout ce qui tient à l'association et de travailler de tous ses efforts à augmenter le nombre des prosélytes [1].

Il paraîtra sans doute étonnant qu'il puisse régner le moindre concert dans l'association, et que des hommes qu'aucun lien physique ne réunit et qui vivent à de grandes distances les uns des autres puissent se communiquer leurs idées, concerter des plans de conduite et donner des craintes fondées aux gouvernements; mais il existe une chaîne invisible qui lie fortement tous les membres épars de l'association ; en voici quelques anneaux :

Tous les adeptes qui résident dans une même ville, se connaissent ordinairement, à moins que la population de la ville ou le nombre des adeptes ne soit trop considérable.

Dans ce dernier cas, ils sont divisés en plusieurs groupes, qui tous ont des rapports continuels par des membres de l'association, que des relations personnelles lient à deux ou à divers groupes à la fois.

Ces groupes sont encore subdivisés en autant de coteries particulières que la différence de rang, de fortune, de caractère, de goûts, etc., etc., peut nécessiter : elles sont toujours peu nombreuses, quelquefois composées de cinq ou six individus, qui se réunissent fréquemment, sous divers prétextes, tantôt chez un membre, tantôt chez l'autre ; la littérature, les arts, les amusements de toute espèce, sont le but apparent de toutes ces réunions, et c'est néanmoins dans ces conciliabules que les adeptes se communiquent leurs vues particulières, concertent leurs moyens, reçoivent les directions que les intermédiaires leur apportent, et communiquent leurs propres idées à ces mêmes intermédiaires, qui vont ensuite les propager dans d'autres coteries. L'on conçoit qu'il peut y avoir de l'ensemble dans la marche de ces groupes séparés et qu'un seul jour peut suffire pour communiquer la même impulsion à tous les quartiers d'une grande ville.

D'ailleurs, les membres de l'association, que leur état, leur

1. Il est très probable que la crainte d'être découverts arrête un grand nombre d'Illuminés qui seraient disposés à éclairer l'autorité s'ils croyaient pouvoir le faire impunément. Voici ce que l'un d'eux écrivait à son confrère en 1811, en lui envoyant une série de renseignements politiques sur le canton qu'il habitait :

« Je t'envoie, mon ami, ce que je t'ai promis ; ce n'est qu'un abrégé ; cepen-
« dant tout y est marqué juste, mais je jure par le Dieu tout puissant que
« s'il en résulte pour moi quelques désagréments, je te brûle la cervelle
« aussi vrai que je suis Allemand ».

fortune, etc., mettent plus en évidence, sont autant de jalons naturels autour desquels se rallie la foule des adeptes, et ces hommes deviennent enfin les régulateurs suprêmes dans chacun des foyers dans lesquels ils se trouvent placés.

C'est par des moyens à peu près semblables que les divers foyers communiquent réciproquement. Il suffirait qu'un membre influent de Munich eût des rapports avec un des principaux adeptes de Berlin pour mettre ces deux foyers en communication ; mais ces rapports individuels d'un foyer à l'autre sont beaucoup plus nombreux qu'on ne saurait l'imaginer ; les littérateurs et les érudits allemands, parmi lesquels on compte un grand nombre de chefs de l'Illuminisme, se dédommagent de l'isolement dans lequel ils ont l'habitude de vivre par des correspondances très étendues ; ainsi, les points de contact d'un foyer à un autre sont nécessairement très multipliés.

Ce n'est point, au surplus, par des lettres confiées à la poste ou à des intermédiaires équivoques que les chefs de différents foyers entretiennent leurs communications ; des membres de la société, désignés sous le nom de voyageurs ou de visiteurs, vont souvent d'un foyer à l'autre pour connaître l'état des choses, propager les écrits mis au jour, porter et recevoir en même temps les avis qui peuvent intéresser l'association.

Un adepte est-il forcé de changer de résidence, soit momentanément, soit pour toujours, et n'a-t-il aucun rapport personnel dans les lieux où il doit se rendre, des recommandations particulières le mettent promptement à même d'avoir des relations avec le foyer dont il va se rapprocher.

Voilà par quels moyens les Illuminés, sans organisation apparente, sans chefs établis, s'entendent des bords du Rhin à ceux de la Néwa, de la Baltique aux Dardanelles, et marchent constamment vers le même but, sans laisser aucune trace qui puisse compromettre les intérêts de l'Association, ou même appeler le soupçon sur aucun de ses membres ; la police la plus active échouerait contre de pareilles combinaisons, et l'on sait que, dans tous les Etats de l'Allemagne, la police a été, jusqu'aujourd'hui, pour ainsi dire nulle.

Il arrive cependant que l'autorité remarque quelquefois des opinions séditieuses, des écrits dont la doctrine est contraire aux institutions politiques, à l'esprit du Gouvernement ; mais ces découvertes ne peuvent compromettre les intérêts de l'Association, parce qu'elles ne conduisent pas au-delà de l'individu qui, par accident ou par maladresse, a fixé sur lui l'attention du Magistrat. D'ailleurs, l'Association est depuis longtemps assez puissante, pour

tirer promptement ses membres des embarras où ils pourraient tomber. Comme la principale force des Illuminés gît dans la puissance de l'opinion, ils se sont attachés, dès le principe, à faire des prosélytes parmi les hommes qui, par état, exercent une influence plus directe sur les esprits, tels que les littérateurs, les savants et surtout les professeurs. Ceux-ci dans leurs chaires, ceux-là dans leurs écrits propagent les principes de la Secte en déguisant sous mille formes différentes le poison qu'ils font circuler. Ces germes, souvent imperceptibles aux yeux du vulgaire, sont ensuite développés par les adeptes dans les Sociétés qu'ils fréquentent, et le texte le plus obscur est mis ainsi à la portée des moins clairvoyants. C'est surtout dans les Universités que l'Illuminisme a toujours trouvé et trouvera encore de nombreuses recrues. Ceux des professeurs qui font partie de l'Association s'attachent d'abord à étudier le caractère de leurs élèves. Un étudiant annonce-t-il une âme forte, une imagination ardente, aussitôt les Sectaires s'emparent de lui; ils font résonner à ses oreilles les mots — Despotisme-Tyrannie — Droits des Peuples — etc., etc. Avant même qu'il puisse attacher d'idée juste à ces mots, à mesure qu'il avance en âge, des lectures choisies, des entretiens adroitement ménagés font éclore les germes déposés dans son jeune cerveau; bientôt son imagination fermente, l'histoire, les traditions des temps fabuleux, tout est mis en usage pour porter son exaltation au plus haut degré, et avant qu'on lui ait parlé d'Association secrète, contribuer à la chute d'un souverain est, à ses yeux, l'acte le plus noble et le plus méritoire.

C'est alors que les épreuves de courage, de constance et de discrétion se multiplient chaque jour, sans que l'étudiant puisse se douter que l'on s'occupe de lui. Enfin, lorsque la séduction est complète, lorsque plusieurs années d'épreuves garantissent à l'association un secret inviolable et un dévouement absolu, on lui fait connaître que des milliers d'individus répandus dans tous les Etats de l'Europe partagent ses sentiments et ses vœux, qu'un lien secret unit fortement tous les membres épars de cette immense famille, et que la réforme qu'il désire si ardemment, doit tôt ou tard s'opérer.

Le régime des Universités allemandes est très propre à favoriser les progrès de l'Association, en général, ces établissements sont tout-à-fait indépendants de l'autorité publique, quant à leur police intérieure. Ils ont même sur les étudiants une juridiction qui s'étend au dehors, et c'est un comité de professeurs qui l'exerce et qui est chargé de surveiller tout ce qui tient à l'intérieur, à l'enseignement etc., de manière que les magistrats n'ont aucun moyen d'éclairer ni de réprimer les écarts des élèves ni des professeurs.

D'un autre côté, les étudiants se divisent en autant de sociétés par-

ticulières qu'il y a d'individus de diverses villes ou de pays différents; ces coteries ont pour principal objet de protéger les membres qui les composent; des réunions fréquentes ont lieu dans un local particulier, loué à cet effet, où l'on se livre à l'exercice des armes, quelquefois à des exercices littéraires et souvent au jeu et à la débauche. Il résulte d'abord de cette institution, que les jeunes étudiants contractent de bonne heure un esprit de faction, qui, sans autre mobile, aurait de dangereux effets, lorsqu'ils rentrent dans la société; mais comme il se trouve nécessairement dans toutes ces réunions des étudiants imbus des maximes de l'Illuminisme, elles deviennent un des moyens les plus efficaces pour propager la doctrine de l'Association; aussi a-t-on toujours regardé ces sociétés d'étudiants comme des pépinières d'Illuminés, que ses chefs cultivent avec le plus grand soin.

Telle est la marche la plus constante de l'association, depuis son origine, jusqu'à l'époque présente; c'est en portant dès l'enfance le germe du poison dans les premières classes de la société, en nourrissant l'esprit des étudiants dans des idées diamétralement opposées à l'ordre de choses sous lequel ils doivent vivre, en brisant les nœuds qui attachent les sujets aux souverains, que l'Illuminisme s'est recruté d'un grand nombre d'adeptes, appelés par leur naissance à être les appuis du Trône, et d'un système qui leur assurait des privilèges et des honneurs.

Parmi les prosélytes de cette dernière classe, il en est, sans doute, que les événements politiques, la faveur du prince, ou d'autres circonstances, détachent de l'association; mais le nombre de ces déserteurs est nécessairement très borné : encore n'osent-ils se prononcer ouvertement contre leurs anciens confrères, soit qu'ils redoutent les vengeances particulières, soit, que connaissant la puissance réelle de la Secte, ils veuillent se ménager des voies à une réconciliation; souvent même, ils sont tellement enchaînés par les gages qu'ils ont donnés personnellement qu'ils se trouvent dans la nécessité, non seulement de ménager les intérêts de la Secte, mais de la servir indirectement, quoique leur nouvelle situation exige le contraire; c'est ainsi qu'un des plus ardents sectateurs de l'Illuminisme, porté par l'influence de la France à la direction des affaires, dans un des Etats de la Confédération du Rhin, fut entraîné par la force des choses et forcé de peupler les administrations, les établissements publics, d'Illuminés bien connus, lorsqu'à sa connaissance, l'association avait tourné tous ses efforts contre les intérêts de la France, ainsi que je l'exposerai dans la seconde partie.

Toutes les brochures, publiées jusqu'à ce jour et même divers

mémoires particuliers, fournis par des hommes qui se prétendaient bien instruits ont établi comme un fait incontestable que l'asssassinat des souverains était le point fondamental de la doctrine des Illuminés, le moyen pour ainsi dire unique, par lequel ils prétendent arriver à leur but : l'on cite en preuve, l'assassinat de Gustave III, et s'il fallait en croire toutes ces relations, les Illuminés n'auraient d'autres soins que d'apprendre à manier un poignard et à manipuler des poisons.

Il y a plus que de l'exagération dans cette accusation : ceux qui l'ont mise en avant, plus jaloux de produire de l'effet que de chercher la vérité, ont pu conclure, sans invraisemblance, que des hommes qui s'entouraient du plus profond mystère, qui propageaient une doctrine positivement subversive de toute espèce de Monarchie, ne rêvaient que l'assassinat des souverains; mais l'expérience a démontré (et tous les documents puisés aux sources les moins suspectes le confirment) que les Illuminés comptent beaucoup plus sur la puissance de l'opinion que sur l'assassinat ; le régicide commis sur Gustave III est peut-être le seul crime de ce genre que l'Illuminisme ait osé tenter, si toutefois il est bien prouvé que ce crime soit son ouvrage ; or, si l'assassinat était, comme on le prétend, le point fondamental de sa doctrine, pense-t-on que d'autres régicides n'auraient pas été tentés, en Allemagne, pendant le cours de la Révolution française, surtout lorsque les armées républicaines ont occupé ce pays ?

La Secte serait beaucoup moins redoutable, si telle était sa doctrine ; d'un côté, parce qu'elle inspirerait à la plupart des Initiés un sentiment d'horreur qui l'emporterait sur la crainte même des vengeances, de l'autre, parce que des complots, des conjurations, laissent toujours des traces qui conduisent l'autorité sur les pas des premiers instigateurs, et que, d'ailleurs, il est de la nature des choses que sur vingt complots tramés contre les souverains, dix-neuf se manifestent avant d'être parvenus au point de maturité nécessaire pour en tenter l'exécution.

La marche des Illuminés est plus prudente, plus adroite et conséquemment plus dangereuse ; au lieu de révolter l'imagination par des idées de régicide, ils affectent les sentiments les plus généreux : des déclamations sur l'état malheureux des peuples, sur l'égoïsme des courtisans, sur les mesures d'administration, sur tous les actes de l'autorité qui peuvent offrir un prétexte aux déclamations, en opposition aux tableaux séduisants de la fidélité qui attend les nations sous les systèmes qu'ils veulent établir, telle est leur manière de procéder, surtout dans l'intimité de leurs relations. Plus circonspects dans leurs écrits, ils déguisent ordinairement sous une

métaphysique obscure, sous des allégories plus ou moins ingénieuses, le poison qu'ils n'osent pas présenter ouvertement. Souvent même les textes des Livres saints servent d'enveloppe et de véhicule à ces funestes insinuations; mais, comme je l'ai déjà dit, les adeptes sont là pour expliquer les symboles séditieux ; en un mot, donnant très peu aux entreprises hasardeuses, persuadés que tôt ou tard le cours naturel des choses amènera une crise favorable à leurs desseins, ils se mettent en mesure d'en profiter, en augmentant chaque jour le nombre de leurs prosélytes, et en affaiblissant de plus en plus le respect et l'amour des peuples pour leurs souverains. Ce n'est pas que l'on ne doive redouter de leur part de grands attentats, si des circonstances qu'il est impossible de prévoir mettaient leur intérêt à cette épreuve. Les deux jeunes Saxons dont j'ai parlé au commencement de ce mémoire sont un exemple frappant des excès auxquels les Illuminés peuvent se porter, dans une situation donnée, et, pour ne laisser aucun doute à cet égard, je crois devoir entrer dans quelques détails qui les concernent. Ces détails serviront d'ailleurs à prouver ce que j'ai avancé ci-dessus, savoir : que l'association, quoiqu'elle ait une tendance exclusivement politique, ne dédaigne pas de recourir, dans l'occasion, au fanatisme religieux, et qu'elle sait le porter au plus haut degré d'exaltation.

L'un, natif de Naumbourg, âgé de dix-sept ans et demi, fils d'un ministre luthérien, était apprenti dans une manufacture de draps à Erfurth[1]. Telle était l'exaltation de son cerveau, qu'il s'imagina que Dieu avait daigné se manifester à lui et lui avait ordonné d'aller tuer Napoléon pour le salut des peuples allemands.

En sortant de cette extase, il jure d'exécuter l'ordre qu'il croit avoit reçu du ciel, et il demande la damnation éternelle s'il cesse de travailler, jusqu'à son dernier soupir, à l'accomplissement du serment qu'il vient de faire.

Quelques traits d'une lettre qu'il adresse à sa famille au moment de partir le peindront mieux que je ne pourrais le faire en vingt pages :

« Mes chers parents, écrivait-il à son père et à sa mère, je « pars pour exécuter ce que le Ciel m'ordonne, pour sauver des « milliers d'hommes et pour périr moi-même. Que vais-je faire et « par quels moyens atteindrai-je mon but? C'est ce que je n'ose « vous découvrir. Il y a quelques semaines que ce dessein a été « conçu, mais voyant obstacles de toutes parts, j'hésitais encore ;

1. En note de la main d'Anglès : « Son nom est Stapss ; nous avons quelques pièces sur cette affaire. »

« dans cette situation, j'implorai l'assistance de Dieu : c'est alors « que la lumière est venue me frapper. J'ai cru voir Dieu dans « toute sa majesté et entendre retentir ces paroles comme la « foudre : « Pars et fais ce que je t'ai ordonné ; je serai ton guide « et ton appui, tu arriveras au but et tu perdras la vie, mais tu « seras heureux avec moi ».

Il écrivait en même temps à des jeunes gens avec lesquels il était intimement lié :

« Si vous venez me chercher, vous me trouverez parmi les vain- « queurs ou parmi les morts sur le champ de bataille. Je ne puis « rester plus longtemps ici et je vous fais mes adieux ».

Le second, gentilhomme lusacien, était âgé de dix-neuf ans et n'avait point encore quitté l'Université[1]. Le fanatisme religieux agit beaucoup moins sur lui que sur le précédent ; cependant on ne saurait mettre en doute qu'il n'en ait un peu senti l'influence, car il avoua que l'excommunication fulminée contre Bonaparte avait contribué à le fortifier dans le dessein d'attenter à ses jours.

Tous deux, ils furent arrêtés avant d'avoir pu exécuter leur projet. — Ils montrèrent l'un et l'autre le même courage, la même impassibilité. — Le premier, c'est-à-dire l'apprenti fabricant, fut conduit après son arrestation devant Bonaparte qui l'interrogea pendant plus d'une demi-heure ; le prisonnier avoua avec ingénuité son dessein et ses motifs, ajoutant qu'en lui ôtant sa vie, il croyait rendre service à l'Allemagne et même à l'Europe entière. Il parut dans cette longue séance ferme et tranquille. Il répondait à tout sans la moindre nuance d'exagération ou de faiblesse ; le Docteur Corvisart, qui l'observait attentivement, et lui tâtait de temps en temps le pouls, ne trouva chez lui aucune altération et surtout pas le moindre dérangement au cerveau.

Bonaparte ayant laissé tomber quelques mots de pardon, le jeune homme le détourna lui-même de cette idée, car, dit-il froidement, « si les circonstances qui m'ont porté à cette entreprise sub- « sistaient encore, ou se présentaient de nouveau, je me croirais « obligé, et je ne pourrais me dispenser de recommencer. » Comme lui, le gentilhomme lusacien avoua qu'il était venu pour tuer Bonaparte ; il lui ressemble encore par un trait bien caractéristique. On lui demanda ce qu'il ferait, si Bonaparte, en considération de sa jeunesse, lui pardonnait son égarement et le renvoyait chez lui ; « il répondit que ses principes l'obligeraient de suivre son entre- « prise comme avant son arrestation. »

1. En marge, de la main d'Anglès : « Il se nommait de la Sahla ; son dossier est conservé en grande partie. »

Ces deux exemples, que j'ai cru devoir apporter pour montrer jusqu'où peut aller la fureur de l'Illuminisme, ne contredisent point ce que j'ai avancé sur la doctrine de l'Association. L'assassinat des souverains n'est pas, je le répète, le point fondamental du catéchisme des Illuminés ; mais l'imagination des adeptes est travaillée de manière à la rendre susceptible de concevoir les projets les plus hardis, de s'y attacher fortement et de les suivre avec une persévérance et une abnégation de soi-même, que l'on trouverait difficilement hors de l'association ; en un mot, si l'Illuminisme ne fait pas un usage habituel de ces moyens, il peut y recourir lorsqu'il croit avoir un grand intérêt à le faire.

Il serait possible que l'on crût pouvoir attribuer le parti extrême auquel se sont portés ces deux jeunes gens, à un mouvement spontané produit par l'état d'oppression où se trouvait alors l'Allemagne, ou bien à un sentiment de haine pour Napoléon tout-à-fait indépendant de l'Illuminisme.

Mais quelques rapprochements suffiront pour faire apercevoir la connexion qui existe entre la Secte et les deux jeunes fanatiques, si l'on veut bien observer d'ailleurs (ce qui sera prouvé dans la 2e partie) qu'à l'époque dont il s'agit, l'Illuminisme avait tourné tous ses efforts contre la France et la personne de Napoléon. L'on ne saurait se refuser d'admettre que ces deux jeunes gens avaient été imbus des mêmes principes, étaient en fait sortis de la même école.

Or, suivant ses aveux, le gentilhomme lusacien s'était livré avec beaucoup d'application à la lecture des ouvrages de S. Müller, et les œuvres de ce littérateur allemand sont en grande vénération chez les Illuminés, à cause des maximes et des déclamations contre le despotisme que l'on y trouve très fréquemment. Il était lié depuis plusieurs années avec des hommes très connus pour faire partie de l'association, enfin l'on trouva, parmi ses papiers, saisis en Saxe, une dissertation tendant à établir « que tout empereur, roi ou prince « qui attente à la liberté du peuple, peut être déposé et même tué « par le peuple ».

Cette question ne pouvait avoir d'application particulière à Napoléon, de la part des peuples allemands; c'est ici, on ne saurait le nier, une thèse générale, dans laquelle on considère, non pas les rapports d'un peuple vaincu avec le monarque étranger qui l'opprime, mais bien les rapports des sujets avec leurs légitimes souverains.

Il est impossible de ne pas reconnaître, dans cette dissertation, la doctrine et surtout la marche de l'Illuminisme : car une fois le principe admis, l'application peut s'en faire à chaque instant, il ne

sera pas difficile de trouver dans les actes de l'autorité, quelque sages, quelque justes qu'ils puissent être, des motifs plus ou moins plausibles de déposition ou d'assassinat.

Voilà, à peu de choses près, tout ce qui a été recueilli de plus certain sur les Illuminés proprement dits. Je vais parler maintenant de quelques autres associations, qui, sans avoir de connexion bien intime avec eux, marchent cependant vers le même but, mais par des voies plus obliques.

La plus redoutable après l'Illuminisme, et par le nombre et par l'influence de ses membres, est uniquement composée de littérateurs, d'érudits de toutes les classes, désignés sous le nom d'*Idéalistes*, dénomination fondée sur des systèmes de perfectibilité dans les institutions politiques, dont ils se font les Apôtres.

Ces novateurs n'attaquent pas de front, comme les Illuminés, les gouvernements qu'ils veulent renverser, mais ils ne laissent échapper aucune occasion de leur porter des coups détournés, de faire la censure des institutions existantes, et d'insinuer, quoique timidement, que les peuples ne peuvent être heureux sous les systèmes de la monarchie; traités de morale et de métaphysique, voyages, romans, pièces dramatiques, etc., etc., tous les ouvrages qu'ils mettent au jour sont infectés de ces idées démagogiques.

Comme les principes des Idéalistes sont au fond les mêmes que ceux des Illuminés, ces deux Sectes ont réciproquement profité jusqu'ici de leurs travaux séparés ; mais, comme ces deux associations marchent vers le même but, elles finiront par se fondre l'une dans l'autre. Déjà même, plusieurs coryphées de l'Idéalisme sont entrés dans la secte des Illuminés, d'autres ont des rapports intimes avec eux. Ce qui déterminera, sans doute et peut-être avant peu, une réunion complète, c'est que les Idéalistes n'étant pas organisés en corps comme les Illuminés, leur nombre étant d'ailleurs très borné, eu égard à ceux-ci, ils sentiront l'impossibilité de profiter exclusivement des révolutions qu'ils préparent.

Parmi les autres auxiliaires de l'Illuminisme, l'on compte plusieurs sectes religieuses que des nuances plus ou moins prononcées semblent séparer, mais dont la doctrine est néanmoins fondée sur les mêmes principes.

On en connaît trois dans l'Allemagne méridionale. En général, elles s'accordent à voir dans le texte de l'Ecriture sainte le gage d'une régénération universelle, d'un nivellement absolu, et c'est dans cet esprit que les sectaires interprètent les Livres sacrés.

La plus nombreuse est celle qui eut pour fondateur un certain

Bohem[1], elle a étendu ses colonies sur toute la rive droite du Rhin, jusqu'en Hollande, et parmi ses apôtres les plus zélés, elle comptait, il y a peu de temps, un célèbre oculiste attaché à une cour allemande[2].

Au reste, ces sectes religieuses ne peuvent rien encore par elles-mêmes, mais leurs efforts tournent au profit des Illuminés, et ces derniers comptent tellement sur l'appui de ces mystiques démagogues, qu'ils évitent de faire des prosélytes parmi eux, persuadés que le fanatisme religieux agira plus puissamment sur leur imagination que le fanatisme politique.

Telle était la situation de l'Allemagne et du nord de l'Europe, sous le rapport des associations secrètes, lorsque Bonaparte fut porté au Gouvernement de la France ; l'Illuminisme y comptait de nombreux partisans. Il était en majorité dans tous les établissements d'éducation, dans toutes les administrations publiques, dans les Etats-majors des armées, il s'était même introduit dans les cabinets de plusieurs Souverains.

Aidé par les Idéalistes et par les sectes religieuses dont je viens de parler, encouragé par l'exemple de la France et par l'espoir d'en être protégé, jamais il n'a menacé plus éminemment le repos de l'Allemagne et il n'a tenu qu'au gouvernement Français d'allumer dans ce pays un vaste incendie qui aurait fini par se communiquer à tous les Etats du Nord. Il suffisait pour cela d'abandonner les esprits à l'impulsion qu'ils avaient reçue et de ne pas leur montrer l'envie de s'opposer aux innovations projetées.

Mais le Gouvernement français fit, au contraire, tout ce qu'il fallait pour arrêter l'explosion, et l'on peut dire avec assurance que le système politique de Bonaparte a sauvé l'Allemagne d'un embrasement général.

1. Jacob Bœhme, connu sous le nom de Cordonnier de Gœrlitz, théosophe allemand (1575-1624).

2. En marge, de la main d'Anglès : « Son nom m'échappe ; je crois cependant que c'est Jung, attaché alors à la Cour de Bavière. »

2ᵉ Partie

Influence des associations secrètes sur les événements politiques depuis 1804 jusqu'en 1814

J'ai montré les associations secrètes faisant aux souverains une guerre plus ou moins ouverte, mais continuelle ; on va les voir, dans cette seconde partie, suivre une marche diamétralement opposée et cependant toujours conforme à leurs intérêts et à leurs systèmes. A peine Napoléon eut-il manifesté le dessein de substituer aux institutions républicaines les principes de la Monarchie, et de concentrer dans ses mains toute l'autorité, que les Illuminés, les Idéalistes et tous les autres partisans des systèmes antimonarchiques le traitèrent en ennemi. Ils n'attendirent pas, pour se prononcer, qu'il eût posé sur sa tête la couronne impériale : son système de concentration, quel que fût le titre sous lequel il prétendît s'établir, devait nécessairement changer les idées qui jusqu'alors avaient prévalu chez nous, et conséquemment priver les associations de l'appui qu'elles attendaient de l'influence française.

Mais les résultats de la guerre de 1806 avec l'Autriche, la dissolution du Corps Germanique, l'établissement du système continental, qui menaçait évidemment tous les Etats de l'Allemagne du despotisme qui pesait sur la France, qu'ils avaient regardée jusqu'alors comme une alliée aussi fidèle que puissante, toutes ces circonstances achevèrent de révéler aux Illuminés les dangers qui les menaçaient, et nous devînmes bientôt leurs plus redoutables ennemis. Persuadés que notre prépondérance dans le Nord serait, d'après les nouveaux principes du gouvernement, un obstacle insurmontable à l'exécution de leurs projets, ils tournèrent tous leurs efforts contre Bonaparte et toute la nation qu'il gouvernait, ne pouvant séparer l'un de l'autre.

Ce changement dans les intérêts de l'Illuminisme en produisit nécessairement un dans la marche qu'il avait suivie jusqu'à cette époque ; aussi vit-on tout-à-coup les sectaires abandonner leur projet de réforme, substituer à leurs prédications anarchiques un langage qui paraissait dicté par l'intérêt national, se montrer les plus zélés défenseurs des souverains dont ils avaient si longtemps conjuré la perte, et parler ouvertement de leur rendre l'indépen-

dance qu'ils avaient perdue, et d'affranchir l'Allemagne de la domination française.

Ce mouvement commença par la Prusse, où l'association était plus libre que dans les Etats voisins, parce que le gouvernement français y exerçait une influence beaucoup moins immédiate.

J'ai dit, dans la première partie de ce mémoire, que, dès l'avènement de Frédéric Guillaume III, les sectaires avaient déjà assez de crédit pour gêner la marche de l'administration. Depuis cette époque, ils gagnaient rapidement un immense terrain ; en peu d'années, ils attirèrent à eux tous les partisans des Idées révolutionnaires, quelles que fussent les bannières sous lesquelles ils eussent marché jusqu'alors, et, de cet amalgame, il se forma un corps nombreux qui prit la dénomination de *Ligue de la Vertu* (Tugend-Bund) et qui eut pour grand maître le prince Louis de Prusse, tué au combat de Saafeld. Dès cet instant, la Secte devint maîtresse absolue de l'opinion publique. Elle fut en état de soutenir ou renverser les ministres, de dicter, pour ainsi dire, les délibérations du Cabinet, et la guerre de 1809 fut un de ses triomphes.

Cette dernière assertion paraîtra démontrée, j'ose le croire, si l'on veut bien se rappeler la conduite vraiment extraordinaire de la Prusse, pendant et après la guerre entre la France et l'Autriche, qui précéda immédiatement cette époque mémorable.

Le cabinet de Berlin ne pouvait douter des projets ambitieux et gigantesques du chef du gouvernement français ; il était évident que Bonaparte voulait successivement affaiblir toutes les puissances assez fortes pour lui inspirer par elles-mêmes des craintes, pour déterminer de nouvelles coalitions, et quels que fussent, à cette époque, les rapports et les intérêts politiques de la Prusse à l'égard de l'Autriche et de la Russie, elle avait certainement beaucoup moins à craindre de ces deux puissances que de la France seule, si Bonaparte parvenait à terminer la guerre aussi heureusement qu'il l'avait commencée, dans le haut Danube et surtout à Ulm.

En s'alliant avec l'Autriche et la Russie, soit au commencement de la guerre, soit lorsque l'armée française était enfoncée dans la Moravie, elle mettait un poids énorme dans la balance, et, en admettant que l'issue de la guerre ne fût pas favorable aux Alliés, la France affaiblie par les nouveaux sacrifices que ce contre-poids aurait exigés, n'aurait pas été en situation d'imposer à la Prusse des conditions aussi dures et aussi humiliantes qu'après les batailles d'Iéna et de Friedland.

Mais l'indécision et la faiblesse du Cabinet prussien, l'entraînèrent aux plus fausses démarches, au lieu de prendre un parti décisif, s'il ne voulait pas rester dans une parfaite neutralité ; il se borna

à manifester le mal qu'il pouvait faire à Bonaparte, et quoique l'opinion publique se fût prononcée pour la guerre, avant même l'ouverture de la campagne, le cabinet attendit pour faire quelques démonstrations vraiment hostiles, non-seulement que la lutte où la France était engagée, fût entièrement terminée, mais encore que nous eussions réparé nos pertes.

Ce serait néanmoins imputer fort injustement au Cabinet de Berlin une faute inexcusable que de lui attribuer la libre initiative de ces démonstrations dans un temps où il ne pouvait espérer aucun avantage, après s'être tenu dans l'inaction à l'époque si récente où il aurait pu peut-être nous écraser, en s'alliant avec l'Autriche et la Russie, toujours aussi faible, aussi incertain qu'avant la bataille d'Austerlitz, il eût sans doute attendu l'agression de la France, et cherché dans les négociations le moyen de détourner ou d'affaiblir les coups dont la Prusse était menacée; mais l'opinion du peuple et de l'armée travaillée par les sectaires le força à se prononcer. Que l'on se rappelle les mouvements tumultueux qui eurent lieu à cette époque dans la capitale et dans les provinces, et l'on ne pourra disconvenir que le cabinet, en se décidant à la guerre, ne fit qu'obéir au vœu, fortement prononcé, de la grande majorité du peuple et de l'armée [1].

Les funestes résultats de cette guerre, loin d'affaiblir l'esprit de secte qui l'avait provoquée, lui donnèrent une nouvelle ardeur ; il semblait que la ferveur des sectaires se fût accrue de leurs désastres, comme citoyens, les yeux les moins exercés, purent aisément en distinguer les effets dans les provinces démembrées, comme dans celles que la Monarchie prussienne avait conservées, à l'étroite intelligence qui régnait entre les habitants, à l'aveuglement qui leur faisait nier, pour ainsi dire, des défaites si récentes et désirer de nouveaux combats, lors même que le Cabinet de Berlin avouait publiquement son impuissance et poursuivait son intention de maintenir la paix de Tilsitt.

Au reste, les malheurs de la France tournèrent encore au profit de l'Illuminisme. Les sectaires firent entendre aisément à ceux de leurs compatriotes qui étaient entrés dans la Ligue de la Vertu par un pur mouvement de patriotisme, que le souverain était incapable de défendre l'Etat et d'en assurer la prospérité : ils tirèrent habilement parti de l'hésitation que le cabinet avait manifestée aux époques précédentes, de l'influence que l'opinion publique avait eue sur ses délibérations, et n'imputant, pour soulager l'amour-

1. Je sais bien qu'avant la bataille d'Austerlitz, le cabinet prussien comptait parmi ses membres plusieurs sectaires, mais ils étaient en minorité, et ils avaient besoin de la force de l'opinion pour entraîner leurs collègues.

propre national, les funestes résultats de la guerre qu'aux fautes des ministres et des généraux qui ne faisaient point partie de l'association, ils conclurent que les gouvernements monarchiques, lorsqu'ils n'étaient pas assez fortement constitués pour opprimer une nation, étaient trop faibles pour la défendre contre une invasion étrangère, et, par une conséquence toute naturelle, qu'il fallait recourir à une autre forme de Gouvernement.

A l'exemple des Illuminés de Prusse, les sectaires des Etats voisins travaillèrent avec ardeur à propager cet esprit de haine contre la France et contre l'homme qui la gouvernait; il gagna rapidement une partie de la Saxe et de l'Autriche. Pendant que l'on enflammait le patriotisme des peuples et des armées par des écrits de toute espèce, la Ligue de la Vertu, qui reconnaissait alors pour chef un ancien ministre de Prusse (Stein), que l'influence française avait fait éloigner des affaires, se hâtait de former de nouveaux établissements dans tous les Etats voisins.

Ce ministre retiré d'abord en Bohême, d'où il dirigeait les grandes manœuvres de la Ligue de la Vertu, en porta lui-même l'institution dans la monarchie autrichienne, et c'est de cette époque seulement, que paraît dater l'influence de l'Illuminisme dans ce pays. Jusqu'alors les sectaires avaient montré dans toute leur conduite beaucoup d'incertitude et de timidité, leur crédit sur l'opinion était pour ainsi dire nul, mais dès que les *Amis de la Vertu* [1], que le ministre réfugié avait appelés de Prusse, eurent associé leurs efforts à ceux des Illuminés autrichiens, on vit se former un esprit public, l'orgueil national se réveiller et toutes les classes sortir de l'apathie où elles étaient plongées.

Les grands, qui tenaient à l'association, mais qui n'avaient pas encore osé se prononcer ouvertement, n'hésitèrent plus à le faire, en affectant, cependant, de paraître obéir à l'impulsion de la masse. Leur exemple acheva d'entraîner tout ce qui conservait un peu de modération. Comme en Saxe et en Prusse, les provinces, les grandes villes surtout, pullulèrent bientôt de petites sociétés dont le cri de ralliement était : « Guerre à Napoléon, guerre à la France »! L'enthousiasme gagna même le beau sexe; il se forma dans la ville de Prague une association uniquement composée de Dames du premier rang, qui adopta la dénomination de *Dames Romaines*.

L'effet de toutes ces combinaisons ne fut ni moins prompt, ni moins général qu'en Prusse; et le Cabinet de Vienne, en se décidant à la guerre de 1809, eut l'air de céder à la volonté de la nation.

Cette époque fut marquée par plusieurs circonstances que je

1. Dénomination des membres de la Ligue de la Vertu.

crois devoir rappeler, parce qu'elles contribueront à faire apprécier le degré de puissance que l'Illuminisme avait acquis à cette époque.

Il paraît démontré que ce fut l'association qui suscita le colonel Schill [1] et le duc de Brunswick-Oëls [2] qui leur fournit des intelligences et de l'argent. Les insurrections tentées, avec plus ou moins de succès, dans le Tyrol, la Souabe, le pays de Barenth, la Poméranie, etc., etc., furent aussi son ouvrage. L'on connaît plusieurs émissaires qui furent envoyés dans ces divers pays.

Si toutes ces tentatives échouèrent, c'est que les peuples allemands n'étaient point encore assez mûrs pour prendre part à cette lutte ; deux ans plus tard, toute la population de l'Allemagne aurait sans doute épousé la cause de l'Autriche.

La paix de Vienne, l'alliance entre la France et l'Autriche, le départ forcé pour la Russie du ministre prussien fixé à Prague, la dissolution par l'Empereur français de toutes les sociétés secrètes formées en Autriche, le caractère de bonne intelligence que prenaient les relations politiques entre la France et la Prusse, enfin l'accroissement de puissance que Napoléon semblait avoir acquis par le traité de Vienne, tout semblait se réunir pour comprimer les Illuminés; mais le mouvement imprimé à la masse de la population n'en fut point ralenti ; et tandis que les Cabinets de Vienne, de Dresde, de Berlin, etc., etc., étaient avec nous dans les termes de la plus étroite amitié, les peuples manifestaient la haine la plus violente contre tout ce qui était Français.

Cette force de l'opinion, sur laquelle n'avaient pas osé compter les Chefs de l'Illuminisme, les tira de l'espèce d'engourdissement où ils étaient depuis le traité de 1809.

En se réfugiant en Russie, le ministre prussien, dont j'ai déjà parlé, avait laissé des chefs secondaires pour diriger la Ligue de la Vertu [3]. Aussitôt que ces sous-ordres se virent soutenus, ils groupèrent autour d'eux une foule d'agents qui se répandirent ensuite dans tous les Etats de l'Ouest et du Midi de l'Allemagne, pour activer les foyers, en former de nouveaux, et propager dans ces contrées l'esprit de résistance qui s'était développé à l'Est et au Nord.

1. Schill (Ferdinand de), né à Wilmsdorf en 1776, mort à Stralbund le 31 mai 1809, officier prussien ; se mit, à plusieurs reprises, à la tête de mouvements insurrectionnels contre Napoléon. Nous reparlerons longuement de lui (G.B).

2. Brunswick-Wolfenbüttel-Oëls (duc Frédéric de), (1740-1805), membre de l'Académie de Berlin. Son nom maçonnique dans la *Stricte-Observance* était Eques a leone aureo (G.B.).

3. Ces chefs sont connus ; je dois faire observer qu'à cette époque (1810), les Amis de la Vertu s'étaient tellement identifiés avec les Illuminés, dans le Nord de l'Allemagne, qu'on n'apercevait plus de ligne de démarcation entre les deux Sociétés ; il n'en était pas de même dans le Midi.

Un littérateur saxon qui rédigeait une gazette alla même jusqu'à publier, dans son journal, une partie des statuts de la Ligue de la Vertu et faire entrevoir le grand but de l'Association. Cet article, répété par un journaliste de Berlin, valut à son auteur une détention de quelques mois, et au journaliste berlinois sa destitution; mais ces deux hommes furent regardés comme des martyrs de la cause allemande, et les mesures de rigueur dont ils furent l'objet n'eurent d'autre effet que de donner plus d'intérêt à leurs publications. Au reste, tous les foyers que la Ligue de la Vertu et l'Illuminisme formèrent à cette époque, n'eurent pas la même dénomination. Très probablement afin de dissimuler la force réelle des sectaires, il y eut outre la *Ligue de la Vertu*, *des Chevaliers du poignard*, *des Frères noirs*, *des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, *des Chevaliers de l'Arquebuse*, etc., etc.

L'on regarderait peut-être comme très hasardé ce que je viens de dire de cette agitation générale et des nombreux agents mis en action après le traité de Vienne, contre le vœu bien prononcé de tous les cabinets allemands, si je n'appuyais cette assertion sur quelques preuves. Je vais donc rapporter succinctement plusieurs faits dont l'exactitude peut être aisément vérifiée.

Plusieurs agents de la Ligue de la Vertu furent arrêtés à Berlin dans le cours de 1811, entre autres les sieurs P. M., H .. F..., etc. [1] Cette mesure avait été provoquée par le gouvernement français, qui avait acquis des preuves matérielles de leurs manœuvres. Mais, comme le cabinet de Berlin était plus que jamais sous la dépendance de l'association, les papiers saisis et tous les documents qui pouvaient en résulter furent détournés et soustraits à l'autorité supérieure, et les prisonniers, élargis peu de temps après, reprirent avec plus de sécurité, et conséquemment plus de hardiesse, le cours de leurs travaux.

Une arrestation plus importante eut lieu en Bohême par ordre du gouvernement autrichien et toujours sur la réquisition de Bonaparte : ce fut celle d'un conseiller prussien [2] à qui le chef principal de la Ligue de la Vertu [3] avait confié, en partant pour la Russie, la direction des affaires de la société dans une partie de l'Autriche, en Saxe, en Prusse et dans les provinces limitrophes du royaume de Westphalie. L'on saisit avec lui une partie de ses archives, mais ses papiers furent encore détournés en grande partie. Cependant,

1. En marge, de la main d'Anglès : « Palm, Tichte ; H. m'échappe ; je crois que c'est Hasselroth. »
2. En marge, de la main d'Anglès : « Justus Grunner. »
3. De la main d'Anglès : « Mr de Stein. »

on eut connaissance : 1° du chiffre dont il se servait pour correspondre avec ses agents immédiats; 2° de la liste de ces mêmes agents, qui étaient au nombre de vingt-huit et parmi lesquels se trouvait le fils d'un médecin allemand[1], jeune homme de vingt-deux à vingt-quatre ans, sorti depuis un an ou deux de l'Université d'Iéna ; comme il résidait dans une province occupée par les troupes françaises, il fut arrêté, et l'on trouva parmi ses papiers, indépendamment d'un grand nombre d'écrits relatifs à l'association, une correspondance avec plusieurs autres agents, portés comme lui sur la liste trouvée en Bohême chez M. le Conseiller prussien.

Je vais donner l'extrait de quelques-unes de ces lettres, dont les plus anciennes remontaient vers le milieu de 1810.

Août 1811. — « Je voyage pour les affaires de famille en question « (c'est-à-dire pour les affaires de la société). Depuis ton départ, j'y « ai introduit deux hommes très intéressants. Tu auras sans doute « reçu un paquet renfermant des papiers qui doivent être cachés « aux yeux du monde ; tu me tireras d'embarras si tu veux m'en « instruire ».

« Que Dieu veuille que bientôt commence le premier ou le « dernier acte de la tragédie dans laquelle j'ai pris un rôle ».

Septembre 1811. — « Le tribunal paraît chanceler fortement, parce « qu'il se dirige vers l'Orient. J'espère qu'il va prendre une direc- « tion plus fixe au Nord [2] ».

« Il règne ici une grande activité dans *les discussions sur l'His- « toire naturelle* (dans les travaux de l'Association), mais il nous « manque toujours le *nervus rerum agendarum* (l'argent).

« Ne pourrais-tu pas m'envoyer une liste des amis et des enne- « mis de l'*Histoire naturelle* dans ton canton ? J'en aurais grand be- « soin.

« En général, les *Sciences* sont portées en Prusse au plus haut « degré de perfection. Tout est prêt ; nous n'attendons plus que le « roi nous appelle, en nous disant : « Venez à la noce ».

Novembre 1811. — « Je n'ai pas encore eu la visite du voyageur « du Rhin ».

1. De la main d'Anglès : « Sixt d'Armin ; il nous reste quelques pièces de cette affaire. Sixt fut conduit à Paris, où il resta en détention jusqu'à l'entrée des alliés. »

2. Allusion aux dispositions que manifestait alors la Prusse pour une alliance avec l'Autriche (et la France) contre la Russie.

Août 1812. — « T.....h. a sans doute parlé de ton surnom, je dé-« sire fort qu'il soit oublié pour le moment »[1].

Je pourrais citer d'autres preuves, mais je crois pouvoir m'en dispenser ; elles ne serviraient qu'à grossir ce mémoire. Ces intrigues étaient déjà en pleine activité dès le milieu de 1810 ; des écrits répandus avec profusion par les émissaires qui parcouraient l'Allemagne dans tous les sens, achevaient ce que leurs déclamations avaient commencé ; les intérêts privés n'étaient pas oubliés ; toutes les classes qui se trouvaient froissées par le nouvel ordre de choses étaient travaillées dans un sens conforme à leur situation. Par exemple, on montrait, dans la chute de la domination française :

A la noblesse immédiate, le rétablissement des privilèges qu'elle avait perdus ;

A la classe des marchands, la liberté du commerce avec l'Angleterre ;

Aux cultivateurs, un état de paix qui garantirait leurs propriétés si longtemps ravagées, etc., etc.

Les Universités furent pratiquées avec la même ardeur ; ceux des étudiants qui n'étaient encore affiliés à aucune secte ne furent pas insensibles aux mots *Patrie*, *Intérêt national*, et ils se montrèrent bientôt aussi enthousiastes que les sectaires eux-mêmes.

C'est ainsi que se forma, dans un très court espace de temps, un lien moral qui unit fortement tous les Etats d'Allemagne, même ceux que des intérêts politiques et des haines nationales avaient jusqu'alors divisés.

Les premiers bruits de guerre avec la Russie donnèrent un nouveau degré d'activité à cette exaltation, parce que l'on entrevoyait dans cette guerre l'occasion d'anéantir d'un seul coup la puissance de Napoléon par une levée soudaine de tous les peuples allemands, lorsqu'il serait enfoncé dans les déserts de la Russie. Enfin, lorsque les hostilités commencèrent, Bonaparte se trouva dans une situation non moins extraordinaire que le projet gigantesque qu'il allait tenter ; tous les peuples qu'il entraînait à cette guerre avaient en horreur sa personne et sa domination ; les armées alliées partageaient ces sentiments, et l'esprit de haine semblait se prononcer plus fortement chez les peuples dont les souverains paraissaient liés plus étroitement à sa cause[2].

1. Allusion à la liste saisie en Bohême, chez le conseiller prussien, dans laquelle les agents étaient désignés par leurs noms de famille et leurs noms de guerre.

2. C'est ce que l'on remarquait particulièrement en Autriche, en Bavière, en Saxe ; un grand nombre d'officiers autrichiens et bavarois passèrent au

Ce qui sauva Bonaparte, à l'époque où je parle, ce fut l'excès même de ses revers en Russie. Je m'explique :

Comme il entrait dans le plan des sectaires d'exagérer toujours ses pertes, ils publièrent que toute son armée avait été taillée en pièces, gelée, ou prise sur la route de Moscou à Wilna. Les bulletins russes et anglais, répandus avec profusion, étaient de nature à confirmer cette nouvelle ; enfin, les journaux russes, les bulletins officiels et particuliers annoncèrent que le signalement de Napoléon avait été distribué aux Cosaques. Dès lors, on ne douta plus qu'il ne fût, en effet, sans armée ; il cessa de paraître redoutable, on ne vit plus en lui qu'un chef de partisans entouré de quelques soldats découragés, sans moyens pour se recruter, éloigné de quatre ou cinq cents lieues de ses frontières, ne pouvant manquer de tomber entre les mains des troupes ennemies qui le cernaient de tous côtés. L'insurrection à laquelle tous les peuples allemands étaient préparés parut sans objet, et l'on cessa de s'en occuper. Il est à présumer que les principaux chefs, mieux informés que les sous-ordres, n'ignoraient pas qu'il restait à Bonaparte, seulement dans le Nord, assez de forces pour prolonger encore la lutte où il était engagé, mais ils ne purent arrêter le mouvement qu'ils avaient imprimé à l'opinion. Ce ne fut guère qu'après la réunion des débris de l'armée française sur la ligne de l'Elbe, et à la vue des renforts qui se dirigeaient du Rhin vers la Saxe qu'ils parvinrent à faire entendre à la multitude que Bonaparte était encore un ennemi redoutable, et alors, la présence d'une force imposante dans le centre de l'Allemagne comprimait l'élan des plus hardis.

Tel était l'état des choses, lorsque les armées russes, franchirent la Vistule et s'avancèrent vers la Silésie.

Alors reparut sur la scène politique l'ex-ministre prussien (M. de Stein)[1], que l'influence française avait forcé de chercher un asile en Russie, et que la *Ligue de la Vertu* reconnaissait pour son principal directeur ; personne ne pouvait mieux apprécier que lui la puissance des innombrables leviers que les chefs secondaires avaient préparés pendant son absence, ni les faire agir avec l'ensemble nécessaire pour opérer l'ébranlement projeté. Aussi, dès son

service de la Russie, pour l'unique plaisir de se battre contre nous. En Saxe, il y eut des émeutes populaires ; lors même que Napoléon y retourna avec sa puissante armée, l'on se rappelle les cinq cents Saxons qu'il fit transporter en France comme chefs d'émeutes.

1. Le Baron Henri Frédéric Charles de Stein, né à Nassau le 26 octobre 1757, mort à Trucht le 29 Juillet 1831. Homme d'Etat prussien. Adversaire acharné de Napoléon. Appelé en Russie 1812, prépara la coalition contre la France à la Cour d'Alexandre Ier. (G. B.).

arrivée à Breslau, vers le mois de Février ou de Mars 1813, appela-t-il près de lui tous les chefs principaux, qui étaient en Prusse ou dans les Etats voisins. Les uns furent immédiatement renvoyés dans les foyers, dont la direction leur était confiée, d'autres furent expédiés en Autriche, dans tous les Etats de la Confédération du Rhin, dans les provinces de la Baltique, etc., etc., pour faire connaître aux adeptes de toutes les classes, de toutes les communions que le moment de l'explosion était arrivé.

Je n'ai pas la ridicule prétention de lire dans les secrets des cabinets, mais il me paraît démontré que l'influence des associations secrètes eut cent fois plus de part que la politique dans ce concert de défections, dans cet élan universel qui signala cette époque et surtout dans ces efforts vraiment prodigieux que firent tant de peuples épuisés par dix années de guerre et de spoliations.

Si l'on pouvait conserver des doutes à cet égard, je rappellerais quelques événements qui suivirent les conférences de Breslau, ou qui plus exactement en furent les résultats.

A peine les chefs de Berlin furent-ils de retour dans leur résidence que les offres d'argent, de chevaux, d'habillements, etc., se multiplièrent dans toutes les classes de la société ; des corps de volontaires se formèrent pour ainsi dire dans chaque quartier, les étudiants se firent remarquer par leur empressement à s'enrôler et par leur exaltation ; plusieurs établissements d'éducation, notamment ceux qui étaient dirigés par des sectaires, s'enrôlèrent presque en entier[1] et eurent pour premiers capitaines les directeurs et les chefs de ces établissements, quoiqu'ils fussent généralement aussi étrangers que leurs élèves aux habitudes de la guerre[2]. Au reste, en cherchant à mettre en évidence la part que les associations secrètes ont eue dans cette levée des peuples allemands, mon intention n'est pas seulement d'établir une vérité de fait qu'il est toujours bon de connaître, mais aussi de prévenir une erreur où doivent nécessairement tomber tous ceux qui n'ont pas été à portée de connaître les instruments cachés mis en jeu par tant d'intérêts divers : je veux parler de l'opinion qui attribue cet élan des peuples allemands au sentiment d'honneur national et au désir de mettre fin à une guerre qui menaçait leur pays d'une entière dévastation.

1. « La Légion noire, commandée par M. de Lutzow, etc. » (de la main d'Anglès).

2. Un certain docteur Jahn, de Berlin, chef d'un gymnase, se vit en peu de jours à la tête d'un corps considérable composé d'étudiants ; un prince de C...h, y prit du service en qualité de simple volontaire.

Je suis loin de méconnaître l'influence de ces sentiments, mais comme ils ne tiennent que le second rang dans l'ordre des causes qui ont produit de si grands résultats, il me semble important d'insister sur ce point de fait, persuadé que l'opinion contraire pourraît être d'un effet dangereux en ce qu'elle tendrait à faire connaître la puissance réelle des associations.

Il est très probable que les chefs de l'Illuminisme s'efforcèrent d'accréditer l'erreur que je combats dans le but de détourner l'attention des cabinets, l'orgueil national seconda puissamment cette ruse et la mauvaise police des Etats allemands contribua aussi à maintenir les gouvernements dans une fâcheuse sécurité

Sans doute ce mouvement, si les cabinets ne l'avaient pas favorisé aurait été moins rapide, moins général, il eût offert moins d'ensemble, mais leur action s'est bornée pour ainsi dire à le régulariser.

Ils ont rappelé au commandement des armées, aux emplois civils, les sectaires que leurs principes avaient fait éloigner, ou qui s'étaient démis de leurs places par esprit d'opposition, à des époques antérieures ; ils ont mis à leur disposition les moyens pécuniaires (ou de toute autre nature) dont ils pouvaient avoir besoin, pour produire de très grands effets, dans un très court espace de temps ; mais là se sont bornés, je le répète, leurs efforts. Les éléments qui ont agi dans cette lutte politique étaient par leur nature tellement indépendants des cabinets, que sans leur participation, et même contre la volonté la plus fortement prononcée, ils se seraient mis d'eux-mêmes en action. Je rappellerai ce qui eut lieu en Prusse au commencement de 1812 : l'association se sentait si forte, que plusieurs fonctionnaires civils et officiers, osèrent se prononcer ouvertement contre les dispositions du cabinet pour une alliance avec la France, et donner avec cela leur démission aussitôt que cette alliance fut conclue.

Mais quelles seront les suites inévitables de cet accord momentané entre les cabinets et les sectaires ? Je réponds qu'il doit nécessairement en résulter un accroissement énorme de puissance physique et morale pour les derniers, et pour tous les peuples allemands, la conscience de leurs propres forces.

Or, si les cabinets étaient déjà trop faibles avant cette crise pour comprimer l'esprit factieux des sectaires et résister à leur influence, si dès lors ils étaient forcés d'obéir aux impulsions que les sectaires jugeaient convenable de donner au corps politique — comment pourraient-ils résister à leurs attaques, aujourd'hui que les forces de l'association ont fait des progrès incalculables ?

(*A suivre*). Gustave BORD.

LA FRANC-MAÇONNERIE

L'occultisme est l'ensemble systématique des aberrations doctrinales et disciplinaires des hommes « de la Bête », du phallus et de l'utérus. Les conservateurs et les propagateurs des religions obscènes sont les Juifs cabalistes, organiquement prolongés par les Sociétés secrètes, dont la Franc-Maçonnerie est, à notre époque, la principale, étant l'agence internationale de l'alliance israélite universelle.

Pour apprécier le rôle de la Franc-Maçonnerie, il faut voir, dans leur ensemble,les analogies qui,dans le monde occulte,sont censées présider aux évolutions universelles et très spécialement aux évolutions sociales de l'humanité.

Pour le monde occulte,le seul principe expérimental de la science et de la conduite de la vie individuelle et sociale, c'est la permanence universelle et la connaissance exacte des phénomènes relatifs à la génération. Ces phénomènes doivent être étudiés dans l'homme et dans les bêtes les plus rapprochées de l'homme. Les uns sont de l'ordre physiologique, les autres de l'ordre sociologique, d'autres enfin de l'ordre cosmologique. Les uns préparent, les autres constituent ou continuent la matérialité naturelle et l'évolution normale de la génération physiologique.

Le judaïsme traditionnel a pour essence et pour but la conservation doctrinale et l'application disciplinaire de ce principe à l'humanité tout entière.

Le principe de la génération se manifeste analogiquement dans les trois mondes ou milieux : physiologiques, sociologiques et cosmologiques. Il exclut absolument le prétendu principe de la création. Lui seul est la cause, l'essence et la raison de tout être et de toute forme. Lui seul est le Dieu que tout l'univers proclame et que

tout esprit vraiment intellectuel adore. Lui seul est la vérité, la lumière, la sincérité.

Ses pontifes et ses principaux représentants sont les princes, les prêtres et généralement les chefs du peuple juif.

Dans le Cosmos, l'élément universel des vivantes manifestations, du principe de la génération, l'élément génératif essentiel ou le semeur originaire, c'est l'éther ou fluide lumineux.

Dans notre système sidéral, ce fluide lumineux est organiquement répandu par le soleil et reçu par les planètes. Dans cette condition, le soleil est le générateur de la vie, le semeur des forces vivantes ; la lune, la planète la plus brillante à nos regards, est une matrice ensemencée ou fécondée par la lumière du soleil. Le soleil et la lune sont des symboles traditionnels des deux éléments du couple générateur.

Dans l'humanité, le semeur de lumière, le soleil humanitaire ou sociologique est le peuple juif, avec son alliance israélite universelle et son agence maçonnique, principalement colportée, au moins depuis deux siècles, par l'Angleterre. La lune du soleil juif est toute nation qui, comme l'Angleterre, reçoit dans son sein la semence de la lumière judaïque et lui fait porter ses fruits.

L'autre partie de l'humanité, celle qui ne veut pas être la lune du soleil juif, n'est pas digne de vivre. Cette humanité récalcitrante est déjà morte aux yeux du juif et du franc-maçon. Il ne s'agit dorénavant que d'aviser aux moyens les plus sûrs et les plus prompts pour se débarrasser du cadavre que représente principalement l'Eglise romaine avec les nations chrétiennes irréconciliables: l'Espagne, la France et l'Italie. Cette Église et ces nations sont, dans l'humanité, comme sont, dans les organismes, ces substances débiles ou surabondantes qui sont expulsées par les phénomènes évolutifs de la génération physiologique. Elles sont de trop dans l'humanité. C'est en elles que fermente la cause morbide de tous les désordres et de toutes les souffrances de l'humanité.

Analogue à l'hygiène générative, l'hygiène sociale, telle qu'elle est comprise par l'occultisme, doit, dès lors, s'ingénier à retourner contre les substances mortes leur propre virulence et leur ferment de mort, afin de les neutraliser, de les détruire et de les expulser par elle-même, en préservant les substances saines de leur contagion de mort.

Fondé sur ce raisonnement, le plan de campagne judéo-maçonnique universel comprend deux manœuvres suprêmes vers lesquelles convergent depuis des siècles tous les efforts des conspirateurs, évoluant, en ce moment, avec la dernière énergie pour opérer leur concentration définitive et pour donner l'assaut final.

Ces deux manœuvres sont opération de génération sociale analogue aux opérations de la génération individuelle, à laquelle tout est ramené dans le monde occulte.

La dissolution sociologique ou génération de la nouvelle humanité, analogue à la dissolution spermatique individuelle et la coagulation sociologique de cette nouvelle humanité, analogue à la conception, à la formation, à l'enfantement et à l'éducation des véritables humains sont les deux opérations du grand œuvre judéo-maçonnique.

La dissolution sociologique a deux aspects, l'un ecclésiastique et l'autre civil.

Sous l'aspect ecclésiastique, elle cherche à introniser un faux pape, absolument acquis au grand œuvre ; à défaut de ce succès, elle s'efforce de mystifier le véritable Pape, de l'amener à fourvoyer, frapper, désagréger, anéantir les forces catholiques. Exécutant cette même manœuvre à tous les degrés de la hiérarchie romaine, elle s'applique à introduire de faux chrétiens dans les œuvres les plus vivantes de la catholicité, des hommes de mensonge, d'impudicité, d'improbité dans le clergé des paroisses, les congrégations religieuses, à la tête des diocèses et jusque dans le collège des cardinaux. Par l'ingérence de ces intrus, elle pense enlever toute influence aux catholiques instruits et incorruptibles, corrompre et déshonorer autant que possible la doctrine et la discipline des œuvres et des institutions catholiques.

Sous l'aspect civil, la dissolution sociologique corrompt, aveugle, divise, ruine, isole, déshonore, trahit et décapite les nations d'origine et de tradition chrétienne, altère profondément leurs institutions et leurs traditions, usurpe astucieusement, achète, à tout prix, tous les pouvoirs de tous les gouvernements, de leurs administrations, de leur armée, de leur magistrature. Elle retourne ces pouvoirs contre les derniers patriotes, les derniers fidèles, les derniers membres du véritable clergé, afin d'effacer les dernières traces du nom chrétien, et de réduire ces mêmes pouvoirs, ces mêmes institutions politiques et sociales à se frapper à mort, à se désagréger, à s'anéantir pour laisser le champ libre au peuple juif.

En même temps qu'il effectue cette double manœuvre de la dissolution sociologique, le monde du grand œuvre judéo-maçonnique étale de plus en plus sa lumière et sa civilisation, son obscénité, son improbité, son imposture, ses trahisons, ses fureurs, en un mot, ses procédés de soi-disant réconciliation lunaire. Les chefs de ce monde ne font pas difficulté de convenir entre eux que ces procédés sont absolument contraires aux notions vulgaires de vérité, de

loyauté, de dignité, de probité, de bonté, de moralité, mais ils ont le front de soutenir que ces procédés sont parfaitement analogues aux procédés de séduction de l'amour naturel, à qui tout est permis, d'après eux, pour arriver à ses fins, à la brutale satisfaction de ses emportements passionnels.

La coagulation sociologique de la nouvelle humanité exige impérieusement l'extermination finale de l'humanité fidèle à des traditions d'un tout autre caractère et d'une tout autre origine.

Une fois réalisée la nouvelle humanité par cette œuvre génératrice, chef-d'œuvre de la dissolution et de la coagulation sociales, le peuple juif sera la première aristocratie du monde régénéré, de l'humanité refaite à son image. Il aura remplacé la divinité elle-même, dans la jouissance consciente de l'universelle charnalité.

Le reste des nations que le Juif aura daigné recevoir dans son alliance israélite universelle, comme prosélytes de justice, sera trop heureux de mériter la vie, en servant cette aristocratie divine avec une aveugle fidélité.

A des degrés divers d'initiation, les francs-maçons ont juré de servir d'agents d'exécution dans ce complot contre l'humanité. La formule de leur serment est écrite, notamment dans les mots de passe qu'ils prononcent dans les différents grades des divers rites.

En proférant les mots de leur grade, les rose-croix proclament que Yod est leur flambeau, leur Dieu avec nous ; ils promettent la paix à ceux qui sèment dans le sein des mères et récoltent la volupté ; ils exaltent la conception dans les matrices fécondes, et la royauté de Yod, consonne hébraïque de laquelle seraient sorties toutes les autres, et qui est prise, en occultisme, comme principal symbole du principe qui désigne la virilité par son organe distinctif.

Dans la série de leurs mots initiatiques, disposés en textes sur leurs sceaux et leur pierre cubique, tous les maçons invitent leurs adeptes à voir les femmes en toute liberté, à avoir beaucoup d'enfants pour augmenter le nombre des initiés et submerger les profanes par leur prépondérance numérique et leur science acquise des phénomènes de la génération. Ils magnifient la divinité panandrogynique des organes générateurs dans l'union laborieuse du père et de la mère. Ils chantent les triomphes et les vengeances du Dieu qui sème dans le sein des mères et récolte la volupté, la joie des matrices fécondées, la force de l'obscénité dans l'univers, le ravissement et la gloire des enfantements, la royauté du couple androgyne divin.

Mais ces affirmations doctrinales et disciplinaires sont faites en langage occulte, rédigé par les Juifs et déchiffré par l'adepte sui-

vant ses aptitudes, ses goûts, sa science et sa mentalité. Hiéroglyphes, figures, nombre, mots, énigmes, allégories, métaphores,... tout est employé pour initier occultement au grand œuvre.

L'initiation à la discipline occulte est aussi secrète que l'initiation à la doctrine du monde de lumière.

Dans son livre *la Fin de la Révolution*, Pézieux cite une énigme, attribuée à Joachim de Flore et datant du moyen-âge. Sous un tableau appelé « le Prince inattendu », représentant une femme chauve, assise sur une pierre et reliée par une chaîne à un enfant placé devant elle, vers lequel elle tend ses mains, est cette inscription latine :

« *Et elevabitur unctus qui habet Monachim et nomen per litteram P. Petram habitans, extrà venit mihi, alienæ luctus relinquens et victum agrestem uvæ. Mortuus et gemebundus, congregans bona, dissipans omne premium iniquitatis. Qui totus justificatus quando stella apparebit nigra, tunc eris nudus.*

Item valde in interiora terræ ».

La traduction littérale de cette inscription donne un texte incompréhensible, quoique suivi, à cause des énigmes qu'il renferme :

« Et il sera élevé le oint, qui a « Monachim » et nom en vertu de la lettre P. habitant la pierre, il vient à moi du dehors, abandonnant l'étrangère en deuil et renonçant à se nourrir des grappes amères. Mort et gémissant, amassant les trésors, dissipant tous les biens de l'iniquité. Il est tout justifié. Quand apparaîtra l'étoile noire, alors tu seras nu. Il en sera ainsi sur toute la terre en même temps ».

Mais la traduction catégorique est fort claire et nettement indique les prétentions et le but du monde occulte.

« Alors s'élèvera le « Maître de la Terre » qui tient la monarchie universelle et son propre nom de son origine et de son caractère. Il s'appuiera sur la génération physiologique et étendra son domaine sur toutes les nations. Il fera cesser les douleurs et la gêne de son peuple jusque-là en proie à la mort et à la misère. Il ramassera tous les trésors et ruinera les impies et ainsi rendra justice à tous. Quand le prince ennemi, le Pape, sera réduit à l'impuissance, le Prince inattendu, notre prince, Messie d'Israël, apparaîtra tout à coup, fascinera les peuples par les enchantements de sa Magie. Alors nos ennemis seront dépouillés de tout et nous retrouverons toutes nos énergies pour achever de les exterminer en même temps, sur toute la terre ».

Telle est l'évolution du grand œuvre du dieu occulte.

Mais pour établir et vérifier cette traduction catégorique, il faut une connaissance exacte de l'exégèse occulte et des procédés cabalistique d'initiation. Dans un pareil document, les symboles « révélateurs » sont entassés en un amas formidable, qui déconcerte le profane.

Deux énigmes, dans le « Prince inattendu », frappent davantage le lecteur par leur apparente incompréhensibilité : celle de la lettre P, en vertu de laquelle le Messie doit tenir son pouvoir (Monachim pour Monarchiam) et son nom, et celle de l'apparition de l'étoile noire, qui doit coïncider avec l'avènement du Messie juif.

Le symbolisme figuratif du pentacle précise que la femme, assise sur la pierre, est Sion parlant au peuple juif, symbolisé par l'enfant qui est devant elle. Elle lui expose la venue du Messie qui doit arriver en vertu de la lettre P quand apparaîtra l'étoile noire.

Dans leur dangereuse manie d'accaparement de tous les signes, les cabalistes ont fait des consonnes hébraïques, de leur forme, de leurs noms actuels, de leur rang alphabétique, de leur correspondance arithmétique, des symboles d'autant de mystères, aussi curieux à analyser que difficiles à déchiffrer par l'accumulation voulue d'énigmes conventionnelles.

Sur ces significations occultes des consonnes hébraïques, Reuchlin, Blaise de Vigenère, Barrois, Fabre d'Olivet, Lenormant, parmi les plus récents, ont écrit des ouvrages importants, qui jettent un jour spécial sur cette « Gamatrie figurative » de « l'abogad » hébreu. Les renseignements qu'ils donnent ne sont pas indispensables pour résoudre l'énigme de la lettre P dans le texte attribué à Joachim de Flore.

Il suffit d'ouvrir un dictionnaire à cette lettre et d'interroger les racines qui commencent par elle, sous l'influence de l'idée prédominante imposée par le texte, qui est celle de la génération charnelle.

Prises dans l'ensemble de leur suite alphabétique, ces racines exposent, dans une sorte de chaos idéologique, les caractères ethniques, les procédés sociologiques et les prétentions hégémoniques d'Israël. Mais groupées d'après la similitude de leur signification, elles présentent l'aspect d'une éclatante synthèse et d'un vaste enseignement doctrinal et disciplinaire, d'une condensation extrêmement vigoureuse, dont le IIe livre du faux Esdras est le développement primordial.

Ce groupement révélateur des racines de la lettre P indiqué par le texte du Prince inattendu, et établi d'après les dictionnaires rabbiniques, présente le sortilège prophétique suivant :

Orner, glorifier — fleurir, germer, être florissant — faire irruption, étendre les ailes, voler — porter, produire, pousser, être fertile, fécond — se sauver, sauver, délivrer, pousser dehors, laisser échapper, enfanter.

Par ces racines, dont une fut l'origine de l'oiseau symbolique de l'occultisme, qui étend ses ailes, et vole, le Baphomet, sont proclamés l'ornement et la glorification de la génération physiologique.

Rencontrer, arriver à, venir à, rejeter sur, frapper, tuer — pousser, battre, agiter — blesser, meurtrir — entailler, presser quelqu'un à force de prières, de paroles — prier, insister auprès de quelqu'un — attaquer, tomber sur, rencontrer — marcher sur, fouler — crier — accorder sa voix — éclater, faire entendre.

A celui qui fait sa gloire et son ornement de la génération physiologique, tous les moyens sont bons pour arriver : la prière, l'hypocrisie, le meurtre, la violence, le complot.

Etre faible, être fort, engourdi — être accablé, peureux — trembler de crainte, de joie — se répandre (lèpre).

La lèpre intellectuelle et morale des aberrations occultes est la véritable cause de la lassitude, de la faiblesse, de l'engourdissement, de la peur tremblante dont les Juifs et leurs esclaves, « *mortuus et gemebundus* » sont frappés, mais ils sont trop endurcis pour le reconnaître et se bornent à constater lamentablement leur état.

Racheter, délivrer, sauver — délivrer, sortir, se détacher, s'en aller, faire sortir, ouvrir, affranchir — se sauver, s'enfuir, sauver, délivrer, pousser dehors, laisser échapper, enfanter — fondre, ouvrir largement — ouvrir, être ouvert, recevoir facilement les impressions, se laisser séduire, persuader, séduire, flatter, tromper — ouvrir, s'ouvrir, rechercher, délier, graver — ouvrir largement (se dit de la bouche).

De cette dernière racine vient le mot Belphégor, le seigneur de la bouche ouverte, c'est-à-dire de l'organe féminin de la génération. Ces racines ont suggéré la plus impudente des conceptions sociologiques, qui se répand au sein des nations par une sorte d'apostolat de l'obscénité : la théorie des unions libres et de la communauté des femmes.

Disperser — souffler, allumer, dire, invectiver — se tromper — être étourdi, extravagant — juger, condamner, blâmer — être indigné, expliqué, fixé, interpellé, exposé — être tordu, tortueux, faux, pervers, lutter, être entrelacé — expliquer, interpréter.

Sous l'aspect défavorable, ces idées sont attribuées à l'Eglise, et sous l'aspect favorable, aux judéo-maçons. Elles concernent l'inter-

prétation des phénomènes de la vie et des traditions humaines, sur laquelle sont fondées la doctrine et la discipline occulte, au regard desquelles tout sera jugé, blâmé et condamné.

Disperser, se disperser, se répandre, abonder — disperser, répandre, donner libéralement — s'étendre, se séparer, se répandre, être dispersé — se répandre, se jeter sur, faire irruption, invasion, étendre un habit, se dépouiller, dépouiller — séparer, distinguer — réparer, consacrer, faire prodigieux, considérable, merveilleux — diviser — couper par morceaux — briser, dissoudre — ronger, briser, partager — briser, déchirer, tirer du danger — déchirer, dissoudre — briser, étendre, élever, disperser.

Le mélange lexicologique de ces idées constitue, en fait, le phénomène universel de la dissolution génératrice de la nouvelle humanité par la dispersion, l'envahissement, le dépouillement, la dissolution, la division, le partage... des sociétés profanes séduites par les prodiges accomplis.

Rendre droit, aplanir, tenir en équilibre, balancer, peser — tourner, se retourner, se convertir, se retourner, pourvoir, regarder, examiner, écarter d'un endroit ce qui l'obstrue, débarrasser, vider — traiter doucement — passer sans s'arrêter, sans tomber, épargner — cesser, disparaître — faire fabriquer, travailler, créer, préparer, pratiquer — chercher, visiter, examiner, se souvenir en bien et en mal, punir, venger, apercevoir l'absence de quelqu'un, chercher quelqu'un, regretter, demander, être privé, manquer d'une chose — compter, faire le dénombrement, faire visite, examiner, faire soigner — préposer, établir, ordonner, confier une chose.

Telle est, en rêve, la coagulation sociologique de la nouvelle humanité, par « l'aplanissement » de toutes les difficultés matérielles, personnelles, sociales, scientifiques, philosophiques, religieuses, par la constitution dans un parfait « équilibre » des pouvoirs humains de toute nature, les uns « convertis » parce qu'ils « auront porté leurs regards en arrière » sur leurs propres origines, les autres, qui « obstruent », la marche en progrès de l'humanité devant « cesser, disparaître », pour laisser la place à l'innocence et à la vérité. Les vengeurs « passeront à côté » des convertis et « épargneront ». Tous les humains régénérés dans l'initiation « travailleront » de concert à « préparer » et à « créer » ensemble un nouveau monde conforme aux enseignements de la lettre P.

Ainsi le « Prince inattendu » dont le XIIIe chapitre du IIe livre du faux Esdras donne un portrait fatidique, avec tous renseignements sur son origine, sa condition sociale, ses principes et sa destinée, le « Oint » de la figure médiévale, accaparera la monar-

chie universelle et tiendra son propre nom en vertu de son adhésion au principe universel de la génération physiologique, employant tous les moyens pour répandre sa doctrine et imposer sa discipline, accomplissant dans la société l'œuvre génératrice de la dissolution et de la coagulation sociale, conformément au programme condensé dans la lettre P.

Ce programme cent fois essayé, jamais réussi et dont parfois les initiés laissent percer la crainte horrible de l'universelle faillite, est affirmé, après chaque nouvel échec, comme le terme inévitable des efforts occultes.

A ces échecs renouvelés, l'initiation trouve toujours une explication et un remède, ne cessant d'affirmer le couronnement de son œuvre de salut par l'avènement de son Messie quand seront réunies les conditions nécessaires.

Ce sont ces conditions que désigne l'énigme de l'étoile noire.

Pour résoudre cette énigme, il faut traduire en hébreu le texte occulte, parce que les mots qui, en hébreu, signifient : étoile, noir, être nu, ont d'autres sens : « étoile » signifie aussi le Prince et sa hiérarchie, tout ce qui a un rang inaccessible au vulgaire : « être noir » signifie aussi : s'élancer, sortir avec impétuosité, éclater comme la lumière, l'aurore, fouiller, explorer, scruter, rechercher, interroger — ensorceler, fasciner, tromper, enjoler, se servir de moyens magiques, fasciner par de puissants enchantements ; « être nu », dépouillé, signifie aussi : être éveillé, veiller, se réveiller, se lever, sortir de l'assoupissement.

Dans l'esprit de l'oracle, les significations défavorables sont appliquées au prince impie à l'égard de Sion, au Christ, à son Eglise, à sa hiérarchie, et les significations favorables au Messie juif, méthode habituelle aux Cabalistes. L'énigme veut donc dire : Quand le Pape, l'Eglise, les nations catholiques — l'étoile — auront perdu leur éclat, leur prépondérance sociale — être noir — alors la judéo-maçonnerie — l'étoile — prendra son essor, fera jouer tous les enchantements de sa Magie, tous ses moyens de séduction. Le Pape, l'Eglise, les nations catholiques seront réduites à l'impuissance, à la misère — être nu. — Le Messie juif et son peuple se réveilleront, reprendront courage et déploieront toutes leurs forces dans l'extermination de leurs ennemis.

Dans un livre récent, dont il est bien difficile de ne pas admettre la complicité, un prêtre catholique du clergé anglais a longuement exposé l'avènement du « Maître de la Terre », en un développement romanesque du texte de Joachim de Flore et du programme d'Esdras.

Le nom même de l'auteur et de son traducteur attirent l'attention du lecteur prévenu sur l'intention occulte du roman, où tous les noms des héros sont choisis d'après le procédé courant en occultisme de l'onomatisme, et qui consiste à transmettre au lecteur attentif et préparé, sans attirer l'attention des profanes, par la seule signification des noms employés, des indications utiles et des signes de reconnaissance ou de direction.

Un de ces noms, celui d'Olivier Brand, contient tout le programme de la politique de Felsenburgh, qui est, en allemand, la citadelle du rocher, « le roc solide sur lequel le monde a enfin posé le pied » — la pierre cubique de l'occultisme —.

Olivier est symbole de la paix et Brand — tison, brandon, en anglais — le symbole de la guerre. Au cours du livre, Olivier Brand expose lui-même que « la paix ne peut être assurée que par l'emploi des procédés de guerre », et son thème favori est « de signaler les analogies qu'il découvre entre son héros et la nature... la combinaison de l'extrême bonté et de l'extrême impitoyabilité... l'extermination comme un moyen qui peut parfois et doit être employé au service de l'humanité ».

Tout le livre de Benson n'est que la dramatisation romantique du symbolisme des noms d'Olivier Brand, des guerres que doit faire l'occultisme pour arriver à la paix. Il n'est que la transcription catégorique en langage positiviste du XXe siècle, de l'interprétation cabalistique des prophéties bibliques, énigmatiquement formulées dans les oracles médiévaux, exposée dans les apocalypses cabalistiques, dont le livre d'Esdras est le prototype le plus complet et le plus énigmatique.

Chaque pays, chaque époque, chaque initié a ses méthodes pédagogiques, devant lesquelles les profanes passent, aveugles, sans comprendre, sans même se douter que les textes parcourus contiennent un sens caché et un enseignement secret. C'est en cela que consiste « l'œuvre maçonnique », qui « n'est pas comptée dans l'histoire du développement de l'intelligence humaine et de la civilisation parmi celles qui ont de l'influence sur la société... »

AR. MILOUS [1].

1. Armilous est le nom que les légendes rabbiniques donnent au dernier ennemi des Juifs, adversaire redoutable qui doit venir après Gog et Magog, tuer le Messie ben Ephraïm, en de terribles guerres, avant d'être mis à mort par le Messie ben David.

Etymologiquement, Armilous vient de ה ha, article hébreu, *Romæ* λαος

et veut dire : le peuple de Rome, l'Eglise romaine. Philippe d'Aquin complète cette étymologie, en faisant venir Armilous de ἐρημόω — dévaster — λαός; dévastation des peuples.

Sur cet Armilous dévastateur des peuples et chef de l'Eglise romaine, les rabbins ont écrit des choses prodigieuses : (Cf. Sources du salut: Don Isaac Abarbanel — Tzeror hammor, sections Schophetin et Pincha — Kimchi : Abdias et Isaïe — R. Bechaï : Cad Hakkenach — R. Abraham : Aben Essa — Massech-Gettin, Bes Jacob — Medrash Vayoscha — signes du Messie. — Poudre aromatique — Livre de Zorobabel... — Buxtorf) dont voici le résumé :

Rome est la ville sanguinaire, objet de la haine du juif depuis la prise et la ruine de Jérusalem par son empereur Titus.

Toutes les prophéties relatives à Edom et à sa destruction s'appliquent à Rome, et dans les éditions rabbiniques, des textes hébraïques, le mot Edom est souvent remplacé par celui de Rome, ou laissé en blanc pour que le lecteur puisse écrire lui-même le nom haï.

Il existe à Rome une pierre de marbre représentant une jeune fille extrêmement belle, ainsi faite non par l'art humain, mais par la puissance divine. Auprès de cette jeune fille, des hommes malhonnêtes et débauchés se rendront pour se livrer à leurs immondes passions, jusquà ce que, on ne sait par quel secret et quelle stupéfiante vertu, un fœtus humain sera conçu en elle, et en sortira en son temps, sous la forme d'un enfant humain.

On l'appellera Armilous, l'adversaire, le Messie des fils d'Edom ou d'Esaü. C'est lui que les chrétiens appellent Antechrist.

Il aura douze coudées de haut, autant de large. La distance de ses yeux sera d'une palme. Il aura les yeux profonds et fulgurants, les cheveux d'or, la plante des pieds verdissante, un double sommet de la tête. Il sera chauve, il aura un œil petit et l'autre grand, le bras droit de la longueur d'une palme, l'autre de deux coudées, des mains qui descendront jusqu'à la plante des pieds. Il aura l'oreille droite ouverte et l'autre fermée...

A l'âge adulte, il ira trouver les malhonnêtes gens et leur dira : Je suis le Messie, je suis votre Dieu. Les gens aussitôt lui donneront leur foi, ils croiront en lui, ils en feront leur roi et toute la postérité d'Esaü reconnaîtra sa royauté. Lui-même soumettra toutes les provinces et subjuguera tous les peuples, auxquels il adressera ces paroles : « Apportez-moi ma loi que je vous ai donnée ».

Les hommes lui apporteront les phylactères, les rubans de parchemin sur lesquels sont écrits les passages de l'Ecriture : Exode, XIII, 1 à 10, 11 à 16. — Deutéronome, VI, 4 à 9, XI, 13 à 21, les enrouleront autour de son front et de ses bras. « Il est vrai, leur dira-t-il, que je vous ai donné cela. Croyez donc en moi, car je suis votre Messie ».

En même temps, il enverra un message à Néhémie, fils d'Huziel, et à tout le peuple d'Israël, disant : « Apportez-moi votre loi et confessez publiquement que je suis votre Dieu ».

Mais, à ces paroles, saisi d'un profond étonnement, Néhémie, fils d'Huziel, s'avançant avec 30.000 des plus forts Israélites, livrera bataille à Armilous, tuera plus de 200.000 de ses partisans. Alors l'impie Armilous, enflammé d'une grande colère, rassemblera toutes les forces des nations dans la vallée de l'extermination dont parle Joël (IV, 14), et les Israélites infligeront à son armée un immense carnage, en ne perdant qu'un petit nombre des leurs, parmi lesquels le Messie ben Ephraïm.

Aussitôt arriveront les saints anges qui enseveliront son corps.

Mais viendra le Messie ben David, dans une nuée, comme il est dit : Voici avec les nuées du ciel, comme un fils de l'homme. (Dan., VII, 13).

Armilous, ne se doutant nullement de cet avènement, se montrera plus clément, car s'il avait pu le savoir, il n'aurait pas laissé un seul survivant. Toutes les nations persécuteront les Israélites, les chasseront et ne souffriront pas qu'ils résident chez elles.

Mais le Messie ben David reprendra la puissance, la gloire et le royaume. Il exterminera l'impie Armilous, comme il est dit : Et par le souffle de sa bouche, il fera mourir l'impie (Is. II, 4).

Tel est le résumé de l'enseignement traditionnel des rabbins sur Armilous, qu'ils identifient avec l'antéchrist du Nouveau Testament, et qui est, à leurs yeux, la personnification scripturale de l'ennemi du Juif : Rome et son peuple.

Aux yeux de ces rabbins, les prophéties ne sont pas l'annonce de ce qui doit arriver, parce que c'est providentiellement prévu, mais l'indication de ce qu'il faut faire arriver et de ce qui arrivera si les conditions sont favorables à cet avènement et les moyens employés pour assurer sa réalisation. Les longs commentaires des grands maîtres d'Israël sur les luttes de la Synagogue contre l'Eglise ou des fils de Jacob contre ceux d'Esaü, du Messie judaïque contre Armilous sont l'exposé des guerres et des procédés de guerre que doit faire Israël pour triompher d'Armilous.

Cet Armilous, véritable Antéchrist, est l'adversaire redoutable, mais vaincu d'avance, au dire des rabbins, dont la mort doit assurer l'avènement de l'ère messianique juive.

Henri de Guillebert des Essars.

I

LA MYSTIFICATION TAXIL

ET LA

MYSTIFICATION DU VOLKSFREUND

(Extrait et traduit du *Voralberger Volksblatt*. 11 avril 1913.)

Sous ce titre, on a déjà réfuté, dans le *Voralberger Volksblatt*[1], les attaques calomnieuses du *Volksfreund*, (Ami du Peuple) contre les Jésuites, le Clergé Catholique et la Presse Catholique. Cela n'empêche pas le *Volksfreund* de renouveler les mêmes attaques mensongères dans son numéro du 8 avril 1913, sous une forme parfois plus grossière. Entre autres assertions haineuses « contre une Presse catholique sans conscience » et un « Clergé également sans conscience à l'égard de la Franc-Maçonnerie », le *Volksfreund* écrit ce qui suit :

« Un Jésuite allemand, le P. Hermann Gruber, a traduit en allemand les écrits pornographiques et dépourvus de base de Léo Taxil ; il s'est fait ainsi le propagateur d'une mystification évidente, folle, pour toute personne non cléricale. Le fait même qu'il était un Jésuite, en dit long sur la prétendue bonne éducation dont cet Ordre se vante d'avoir le monopole. La *Kölnische Volkszeitung* (journal populaire de Cologne), déjà mentionnée, et ledit

1. N° 11 du 15 janvier 1908. Comparer aussi le numéro 22 du 28 janvier 1908.

Jésuite Gruber, seraient ainsi ceux qui se donnent comme ayant arraché, ayant du moins fait tomber le masque de Taxil ».

Le *Volksfreund* rappelle aussitôt après, un article de Mgr Baumgarten dans l'*Allgemeine Rundschau* du 22 mars 1913, dans lequel il est question de communications confidentielles que Charles Hax (qui ne s'appelle point Hax, mais Hacks, et n'est point le beau-frère de l'éditeur de la *Kölnische Volkszeitung*, comme l'imprime le *Volksfreund*), aurait faites « dans un moment d'ivresse fantasque » ; il en conclut que « Mgr Baumgarten avoue de bonne grâce», dans l'article de l'*Allgemeine Rundschau* que « le célèbre démasquement de Léo Taxil par la *Kölnische Volkszeitung*, n'est dû qu'à un hasard et aux liens de parenté qui existeraient entre un complice de Taxil et l'éditeur de la *Kölnische Volkszeitung* ». « Ainsi, continue-t-il en toutes lettres, c'est à une *orgie* que l'on doit principalement la découverte des mystifications de Taxil ! Si le beau-frère de Bachem n'avait pas un peu trop bu, on aurait vu, jusqu'à l'heure présente, Pape, Cardinaux, Evêques, Prêtres et Laïques... et toute la troupe de l'Union Puis (*Pius-Verein*) croire que le diable a son quartier-général sur le rocher de Gibraltar, qu'il apparaît dans les Sociétés Maçonniques sous la forme d'un crocodile qui joue du piano, et qu'il accomplit des voyages aller et retour dans la lune et les planètes, et autres sottises de même espèce ». Nous ne pouvons, avec la meilleure volonté du monde, reconnaître à ces effusions du *Volksfreund*, étant donné son système d'éducation et la façon dont il propage les lumières, d'autre mérite que celui qui revient tant au *Volksfreund*, qu'au portrait peu flatteur que fait de lui-même celui qui se porte pour son garant. Mais commençons par ses dernières assertions, et contentons-nous d'établir ce qui suit :

Le *Volksfreund* lui-même, avec toutes les feuilles libérales, qui se donnent simultanément pour tâche d'injurier les Jésuites et la *Kölnische Volkszeitung* n'auraient pas même eu connaissance de la Mystification de Taxil (crocodile jouant du piano, etc.), connaissance dont ils se vantent devant leur public, si ces mêmes Jésuites et la *Kölnische Volkszeitung* n'avaient pas entrepris une enquête de démasquement longue et laborieuse. Quand on traite sans façon d'*homme ivre* quiconque sacrifie à ses amis en buvant un verre de vin, quand on qualifie ses dires de « divagations » en imprimant ce mot entre guillemets et en caractères gras, ainsi que le fait le *Volksfreund*, on admettra que c'est agir d'une façon déloyale et indigne d'un publiciste qui se respecte. Quant à un aveu fait loyalement, tel que celui que le *Volksfreund* impute au prélat Baumgar-

ten il n'y en a aucune trace dans l'article de celui-ci. Et, lors même que Mgr Baumgarten serait d'avis que la *Kölnische Volkszeitung* aurait eu besoin des bavardages de Hacks pour connaître la mystification, il prouverait par là qu'il n'a eu que de bien piteux moyens pour découvrir la réalité. Cette réalité, le rédacteur en chef qui écrivait alors dans la *Köln. Volkszeitung*, le docteur Cardauns. homme aussi estimé comme ami que comme adversaire, et reconnu pour un publiciste loyal et expérimenté, lui à qui Baumgarten dut tout ce qu'il apprit, directement ou indirectement, sur le sujet en question, ce qui lui permit de s'acquitter de son rôle à Trente, s'exprime ainsi :

« Conformément à la vérité, j'affirme que moi-même — et aussi, autant que je puis le savoir — tous mes collègues, nous avons été tout-à-fait surpris en lisant un article du P. jésuite H. Gruber, qui signalait les premiers faits ayant pour but de transporter en Allemagne les sottises mêmes de Taxil. C'est tout d'abord grâce à lui que nous avons appris le premier mot au sujet de la brave Miss Diana Vaughan et de ses terribles révélations, que le docteur Michael Germanus propageait parmi le public, d'après des sources françaises, et ce fut un rire homérique parmi nous lorsque nous l'envoyâmes à l'Union des Catholiques de Dortmund. Par exemple, quand on annonça « que la Grande Maîtresse Palladiste, Sophie Walder, l'épouse du diable Bitru, mettrait au monde, exactement le 29 septembre 1896, pendant le Congrès de Trente, la grand'mère de l'Antéchrist, toute la troupe des voyageurs rit à gorge déployée. C'était, si je ne me trompe, le 23 août 1896, deux jours avant l'apparition de l'article de Gruber, qui venait de nous parvenir en manuscrit »[1].

Le docteur Cardauns rapporte ensuite qu'en vue du Congrès de Trente, il profita d'un voyage de vacances pour commencer à temps les démarches afin d'arriver à démasquer d'une manière incontestable la mystification ; il profita donc de ce voyage de vacances pour venir causer plus longuement de cela avec moi. Voici, mot à mot, ce qu'il dit :

« Sur sa table (la table du P. Gruber), étaient entassés des ballots de littérature maçonnique ; parmi ceux-ci, les deux gros volumes : *Le Diable au XIX*e *siècle*, par le docteur Bataille, ouvrage dont je

1. Nous avions déjà parlé brièvement, un peu auparavant, dans la *Köln. Volksz.* du 15 août et dans la *Germania* du 22 août 1896. Mais ce fut l'article de la *Köln. Volksz.* du 25 août qui fit le plus de bruit, parce qu'il fut le premier coup important porté contre la mystification.

n'avais pas même soupçonné l'existence jusqu'alors. En feuilletant les ouvrages qui se trouvaient sur la table de travail, je découvris, par hasard, que le « Docteur Bataille » était le pseudonyme du docteur-médecin Hacks, de Marseille, natif du pays du Rhin, francisé, que j'avais connu à Cologne quelques années auparavant. Il m'était connu comme l'auteur d'un ouvrage libre-penseur, et je fus stupéfait de le retrouver sous le nom de docteur Bataille, transformé en un catholique extrêmement pieux et en un dénonciateur de la méchanceté diabolique des Francs-Maçons. Le cas devint plus intéressant encore, lorsque, au cours de notre entretien, j'appris qu'il était l'ami intime de Léo Taxil. C'était une indication des plus remarquables.

« J'avais envoyé le même jour, à Cologne, le résultat de mon entretien avec le P. Gruber. Ma lettre croisa l'envoi d'un complément plus intéressant encore. Presque à l'heure même où j'établissais le lien entre le sieur Taxil et le D[r] Bataille, ce dernier, cette fois sous son vrai nom, D[r] Hacks, se trouvait auprès d'un parent qu'il avait à Cologne. Un hasard amena leur entretien sur « les révélations de Miss Vaughan », et le docteur Hacks fit des confidences à cœur ouvert : il avait écrit *le Diable au XIX[e] siècle* en collaboration avec Taxil, mais il avait cessé de s'intéresser à cette spéculation de la monstrueuse crédulité qu'il constatait. Il racontait des histoires vraies, comme je le pensais ; ce qu'il y avait de vrai, c'était que tout cela avait été une mystification d'un bout à l'autre. Le motif de sa confidence ne m'est point apparu très clairement ; peut-être fut-ce un honorable désir de rendre un service à son parent.

« En tout cas, ce fut un service. A mes propres données, venaient dès lors se relier clairement les grandes lignes de la mystification Vaughan à Cologne ; on en tira sans retard les conclusions. Monsignore le docteur Gratzfeld, ex-secrétaire du cardinal Melcher à Rome, se trouvant justement de passage à Cologne pour se rendre au Congrès de Trente, en qualité de représentant du cardinal Krementz, fut retenu au dernier moment et initié aux moindres détails connus alors de l'intrigue. En même temps, il fut mis au fait des communications concordantes reçues par Mgr Baumgarten... qui se rendait aussi au Congrès. Puis ces messieurs ont causé bien des ennuis au sieur Jogand-Taxil...

« Au commencement d'octobre, je revins (malade) à Cologne. Employant tout ce qu'il me restait de force, me mettant en communication téléphonique avec mes collègues de la rédaction, j'écrivis dans ma chambre de malade, l'essai sur « *Miss Vaughan sous son véritable aspect* » qui a paru dans le numéro 685 du 13 octobre

1896 [1]; alors que j'étais accablé par la maladie. Lorsque la *Köln. Volkszeitung* publia l'article du 13 octobre, la rédaction savait parfaitement qu'elle se jetait dans un guêpier. Taxil avait en France et en Italie une coterie pour laquelle aucun mensonge n'était trop grossier, et, parmi ces partisans de Vaughan, on comptait jusqu'à des personnalités ecclésiastiques de haut rang. En Allemagne, au contraire, la propagande échoua dès le début, et nous eûmes plus libre jeu. Nous ne fîmes d'abord point usage des confidences du docteur Hacks ; mais, à d'autres preuves de ses rapports avec Taxil, nous ajoutions une description énergique de sa conduite avec un choix de ses plus belles histoires diaboliques, par exemple, celles du crocodile pianiste, du laboratoire diabolique, où l'on fabrique des bacilles cholériques dans le rocher de Gibraltar. Cela suffisait amplement pour désabuser les adeptes allemands, peu nombreux d'ailleurs. On ne capitule pas aussi aisément à l'étranger, etc. ».

Voilà ce que dit le docteur Cardauns, dans son dernier et très intéressant ouvrage bien connu : « *Aus dem Lebens eines deutschen Redacteurs,* » (Pages de la vie d'un journaliste allemand) [2]. « Je ne me sens nullement disposé à prendre en considération les personnalités énoncées en termes qui trahissent une mauvaise éducation, que le *Volksfreund* emploie en parlant de moi et des Jésuites en général, maintenant que j'ai exposé bien des fois, avec la plus grande franchise, et cela dans des ouvrages à la portée de tout le monde, tous les faits qui se rapportent à cette affaire. Je me suis exprimé de la manière la plus complète, la plus approfondie, sur la mystification Taxil, avec tout ce qui s'y rapporte, dès 1896 et 1897, dans mon écrit publié par la *Germania* en un tirage à part.

« Ici, je ne veux insister que sur les faits suivants : Il n'a paru de traduction allemande que deux ouvrages où Léo Taxil s'occupe de révélations sur la Franc-Maçonnerie : *Les Frères Trois-Points* (2 vol. 1886-87) et l'*Assassinat dans la Franc-Maçonnerie* (Salzbourg). De ces ouvrages, le premier seul a attiré quelque attention en Allemagne ; il contient principalement l'exposition de Rituels maçonniques, surtout de Rite Ecossais. Ces Rituels ont été traités d'inventions d'aventurier par des ignorants Maçons et des non-Maçons qui, en dépit de l'ignorance la plus épaisse de leur vrai contenu, s'obstinent à les interpréter dans le sens de leurs opinions préconçues, ou conformément aux besoins de leur ignoble polémique.

1. Ce fut le second article décisif.
2. Cologne, 1912; p. 188-193.

Mais les Maçons très instruits en ont jugé tout autrement. Ainsi le Grand Secrétaire du Grand Orient de Hollande, le F.·. Moens, le 22 août 1904, c'est-à-dire huit ans après le démasquement de la mystification Taxil a déclaré au Congrès Maçonnique international de Bruxelles :

« Qui compare l'œuvre de Léo Taxil... aux rituels publiés et en vente partout du F.·. Ragon et de tant d'autres écrivains, doit admettre *que le contenu principal des rites de tous les grades y est décrit avec une grande précision* [1].

« Quiconque connaît les différents rituels maçonniques des temps anciens et modernes, approuvera ce jugement du F.·. Moens.

Quant au *reproche ordurier*, à tendances pornographiques que fait le *Wolksfreund* en son langage inepte et grossier, il est à remarquer qu'un homme intelligent ne songera pas à reprocher à un écrivain des citations que celui-ci fait exprès pour les stigmatiser comme elles le méritent, pas plus qu'il ne reprocherait à un tribunal de les rappeler pour leur appliquer la peine que réclame la justice. En fait, le seul reproche plausible ne pouvait porter que sur l'authenticité des documents cités. Et cette authenticité, je l'ai déjà établie dans l'ouvrage *Leo Taxils Palladismus Roman* (Le roman du Palladisme de Léo Taxil)[2],où j'ai montré qu'à la fin de l'ouvrage : *Les Frères Trois-Points*, la forme grossière dans laquelle est imprimée la clé qui doit servir à l'explication de la plus profonde signification de la symbolique maçonnique, doit être considérée comme une exagération méchante de Taxil et de Rosen, mais que, d'autre part, les interprètes les plus éminents et les plus graves de la symbolique maçonnique comme les FF.·. Pike, Mackey et beaucoup d'autres, *l'expliquent dans le sens du culte phallique de l'Egypte antique, la symbolique maçonnique dans ce qu'elle a de plus profond*. Des assertions des Maçons sus-nommés, assertions qu'on ne peut révoquer en doute, ont été réunies par Preuss [3],par Vincenzo Longo[4] et par la *Civiltà Cattolica* [5]. *Cette interprétation se trouve confirmée dans presque tous les rituels anglais, américains, et de langues romanes*, d'où l'on peut déduire que l'interprétation de la symbolique maçonnique doit être tirée des mystères de l'ancienne Egypte.

1. *Compte-rendu officiel du Congrès*, à Berne, chez Büchler, 1905, p. 92.
2. T. II, 1897, p. 258 et suivantes.
3. *American Freemasonry*, Herder, Fribourg, 1898.
4. *La Massoneria speculativa*, Gênes 1896, 3 vol.
5. Année 1911, II, fasc. 1461, p. 274, 279, etc.

Pour finir, qu'on me permette de compléter les communications du Dr Cardauns par les faits qui suivent. Tout comme le faisait la *Köln. Volkszeitung*, je n'attachais, de 1888 à 1896, presque aucune importance aux révélations sur la Franc-Maçonnerie venant de France. Léo Taxil et Rosen, avec lequel j'eus un entretien d'environ un quart d'heure, entretien ménagé par des tiers, furent avertis par moi en 1891 ou 1892, *de bien prendre garde à ne pas répandre de faux documents.* Averti moi-même, à l'occasion, par des conseils venus de différents côtés, je ne cessai de mettre le public en garde contre les révélations mystificatrices de Léo Taxil depuis 1891, de Margiotta, de Rosen, de Miss Vaughan. Ce fut d'abord en août 1896, que je commençai sérieusement, et d'une manière approfondie, à m'occuper, par des articles dans le *Pelikan*, des publications qui se rapportaient à cette affaire. J'arrivai aussitôt à la conviction que Miss Vaughan n'existait pas, qu'il s'agissait d'une mystification colossale accomplie par la publication d'écrits provenant en apparence d'auteurs différents, mais tous inspirés par Léo Taxil. J'exprimai cette conviction, dès le milieu d'août, dans des lettres que j'adressai à la presse influente à Rome, Berlin, Cologne et Paris, et, de vive voix, au Dr Cardauns. En présence de ces faits certains, on voit combien est niaise la thèse soutenue à la légère par le *Volksfreund*, à savoir : « Ainsi, c'est à une *orgie* que l'on doit la découverte de la mystification Taxil ».

Il faut aussi répondre ce qui suit à l'opinion erronée et très répandue, d'après laquelle la mystification du Palladisme de Taxil aurait fait un nombre énorme de dupes : Au milieu d'août 1896, je m'adressai, entre autres, au P. Du Lac, S. J., bien connu à Paris, pour lui demander son concours afin de combattre efficacement cette mystification. Il se mit à ma disposition avec un empressement touchant, et m'offrit sa grande influence personnelle et ses relations étendues, en vue de faire toute la lumière possible sur l'affaire. Il est très important de constater que cet homme, si bien initié aux affaires françaises, qui avait, comme bien peu de gens, les moyens d'obtenir les renseignements les plus étendus et les plus précis, me donna comme *résultat de son enquête* la conclusion : que la mystification Taxil-Vaughan n'avait produit dans les milieux catholiques sérieux, même de France, qu'une impression passagère, superficielle, et qu'au fond, il ne s'agissait que des extravagances d'un cercle étroit d'antimaçons de peu de poids, parmi lesquels plusieurs se cramponnaient obstinément à leur point de vue.

En fait, les personnalités auxquelles il est fait allusion comme dupes de Vaughan-Taxil, étaient généralement très peu au courant de ce que contenaient les révélations au sujet de ces person-

nages. Elles crurent devoir prendre fait et cause pour Taxil et la Miss dans l'intérêt de l'antimaçonnerie et du catholicisme ; Taxil et la Miss furent représentés par eux dans les feuilles pieuses comme des Francs-Maçons convertis,qui démasquaient la secte au bénéfice de l'Eglise, et elles ne se donnèrent ni la peine ni le temps de bien connaître et d'examiner en détail ces bizarres révélations.

Par ce qui précède, on voit clairement combien le *Volksfreund* est mal fondé à reprocher aux antimaçons, à la presse catholique, au clergé catholique, d'être coupables de « sottise », d' « ignorance et d' « absence de scrupule ». Il ferait mieux de balayer devant sa propre porte.

II

LA SOLIDARITÉ ENTRE LA LOGE
ET LA
LIBRE-PENSÉE

Réponse à l'article du *Volksfreund* du 12 avril 1913

Nous reconnaissons volontiers que le ton avec lequel le *Volksfreund*, dans son numéro du 12 avril, réplique à nos explications parues dans le numéro du *Wolksblatt* du 11 avril, est devenu plus courtois comparativement à celui qu'il employait dans le numéro du 11 avril. Cette circonstance rendant plus facile une discussion précise des faits, je ne me refuserai pas, en évitant autant que possible, tout ce qui pourrait blesser les personnes, à donner de nouvelles explications rigoureusement conformes à la vérité, en réponse aux accusations maintenues plus ou moins formellement dans l'article du *Volksfreund* du 12 avril.

Je commence par le reproche qui *m'est fait personnellement*, en dernier lieu, *d'avoir manqué de conscience*, reproche que j'aurais

encouru en laissant s'écouler cinq ans consécutifs (1891-1896) sans prendre position de la manière la plus énergique et *la plus publique*, bien que j'eusse été convaincu, après 1891, du caractère de mystification des révélations antimaçonniques de Léo Taxil. Pour démontrer *combien ce reproche est peu fondé*, qu'il me suffise d'établir *les faits suivants :* Il me parut que, même en France, les révélations imaginaires en question avaient trouvé peu de créance, et bien moins encore dans les pays de langue allemande. Un homme intelligent ne tire pas le canon contre des moineaux : je crus donc que des avis donnés à l'occasion aux rédactions intéressées, qui étaient disposées à prendre ces révélations au sérieux, seraient suffisants. *J'avais fait parvenir un avertissement de ce genre, sous une forme pressante*, par une tierce personne de Vienne, où je me trouvais en 1894-95, et d'une manière toute spéciale, à l'éditeur du *Pelikan*. Ce ne fut pas ma faute, si le *Pelikan* ne tint pas compte de cet avertissement. Comme le *Pelikan* tombait rarement sous mes yeux, je ne m'aperçus de cela qu'en août 1895. Alors, la publication d'une édition allemande abrégée du livre de Margiotta *Adriano Lemmi*, et, vers le milieu d'août 1906, l'apparition de la brochure *Mystères de l'Enfer*, marquèrent les premiers efforts sérieux tentés pour répandre dans les pays de langue allemande les fantastiques révélations palladistes de Léo Taxil. J'élevai la voix aussitôt, je recourus à la plus grande publicité, j'insistai de toutes mes forces, bien qu'une grave maladie m'eût fait interdire par le médecin, au nom du devoir, tout travail intellectuel, pour peu qu'il fût susceptible de me fatiguer et de m'agiter.

Le *Volksfreund* revient ensuite, quoique avec moins d'assurance, à sa thèse, que Hacks n'aurait pu faire *que dans un moment d'ivresse* une communication aussi importante que les révélations diaboliques Taxil-Bataille, qui sont d'un caractère si fantaisiste. Il voudrait voir donner, par une expertise psychiatrique, la solution définitive de cette importante question. Si le garant du *Volksfreund* s'était seulement donné la peine de feuilleter la *première* partie de mon livre, *Leo Taxils Palladismus-Roman* (Le roman du Palladisme de Léo Taxil, 1897, pp. 39-80), il aurait pu se convaincre aisément qu'une telle expertise était tout à fait superflue. Sans doute, Hacks avait travaillé avec Taxil pendant un temps très court, et pour se divertir. Mais quand il vit quelles proportions Taxil donnait à la plaisanterie, il s'était *retiré et s'était efforcé, dans son propre intérêt*, de représenter sa participation à cette comédie comme la plus faible possible, de repousser catégoriquement toute *responsabilité au sujet de la mystification Vaughan, et de la décliner même en public*. Il est clair, après cela, que sa confidence, faite à un parent qui tenait

de près à la presse, n'a nullement besoin, pour paraître explicable de l'hypothèse d'une « orgie ».

* * *

L'essentiel, dans les *accusations maintenues* par le *Volksfreund*, s'adresse moins à moi et à mon activité d'auteur antimaçonnique qu'au *Vorarlberger Volksblatt* et au clergé du Vorarlberg, en général. Le *Volksfreund* accuse celui-ci d'*absence de conscience*, laquelle consisterait en ceci, que le clergé admet, sans motifs justes, une relation entre la Libre-Pensée du Vorarlberg et la Franc-Maçonnerie.

« Car, dit textuellement le *Volksfreund*, nous rendre, nous, Libres-Penseurs du Vorarlberg, responsables de tous les actes possibles et impossibles, de toutes les entreprises des Francs-Maçons, et surtout de ceux des pays Latins, et exciter le peuple contre nous par le récit de ces histoires, c'est être *dépourvu de conscience.* »

Nous croyons, de notre côté, que c'est un devoir de justice et de loyauté, non seulement à l'égard des individus, mais encore à l'égard des directions intellectuelles et politiques des partis adverses, que d'éviter toutes les accusations contraires à la vérité et de faire les plus laborieux efforts dans ce but. Or, *n'existe-t-il réellement entre la soi-disant libre-pensée en général, et la libre-pensée du Vorarlberg, et la Franc-Maçonnerie, d'autre part, aucune espèce de solidarité?* Il peut se faire que, parmi les Libres-Penseurs du Vorarlberg, il n'existe que des « frères des Loges » isolés, ou qu'il n'existe pas de vrais « Frères des Loges » ayant été admis formellement dans une Loge maçonnique. C'est un fait généralement connu, que déjà Lessing, fêté non-seulement par les membres des Loges ou Francs-Maçons *avec tablier*, mais encore par les Libres-Penseurs, les incrédules, Francs-Maçons *sans tablier*, comme leur représentant le plus éminent, au point de vue intellectuel, et le plus autorisé, établit une distinction très nette entre les *Francs-Maçons* d'une part, et, d'autre part, les Frères des Loges. Dans ses *Gesprächen für Freimaurer* (Entretiens pour les Francs-Maçons) Erast und Falck, à Wolfenbüttel, 1778, ouvrage classique), Lessing distingue donc nettement entre les *Francs-Maçons*, c'est-à-dire ceux qui, soit au dedans, soit au dehors des Loges, sont pénétrés d'un véritable esprit maçonnique, et dès lors, sont de vrais Francs-Maçons, accomplissant des actes vraiment maçonniques dans le monde profane, *d'une part*, et *d'autre part*, les « Frères des Loges », lesquels se bornent à appartenir matériellement à une Loge, sans pour cela posséder le véritable esprit maçonnique et sans accomplir dans le

monde des actes vraiment maçonniques. Des Francs-Maçons éminents et des Libres-penseurs, venus plus tard de toutes les nations, ont, à maintes reprises, et quelques-uns avec plus d'insistance encore, fait ressortir cette vérité. Ils ont déclaré unanimement à ce sujet que, parmi les membres des Loges, il y a à peine dix pour cent de vrais « Francs-Maçons », et qu'au contraire, on trouve un nombre incomparablement plus grand de vrais « Francs-Maçons », dans le monde profane.

Pour le *Clergé Catholique, comme pour la Presse Catholique, tout comme pour Lessing*, pour les autres Francs-Maçons et Libres-penseurs convaincus, la Franc-Maçonnerie n'est point une pantomime plus ou moins niaise qui se joue à huis-clos ; au contraire, on doit la regarder comme une puissance effective, intellectuelle et sociale, une tendance qui agit dans le monde comme esprit franc-maçonnique. Elle devait donc, par une conséquence naturelle, s'approprier, s'assimiler, comme étant franc-maçonniques, les manières de voir, les directions intellectuelles, sociales, les courants qui sont à l'œuvre dans le monde sous forme d'esprit *pseudo-libéral*, et qui y forment sa contre-partie. De fait, il existe entre toutes ces tendances, ces directions pseudo-libérales, qui ont bien des fois, de bien des manières, été conduites ou du moins encouragées par les Loges, il existe (dis-je) à l'état plus ou moins conscient ou inconscient, une solidarite créée artificiellement ou spontanée, *grâce à la force de concentration de communes conceptions, ou grâce à l'attraction entre esprits sympathisant en commun*, selon l'expression de Lessing, solidarité qui s'exprime, se donne figure et consistance, (solidarité) par laquelle on s'entr'aide moralement et matériellement de la manière la plus efficace.

Dans l'état de choses actuel, où les relations mondiales, internationales, intellectuelles, sont organisées de la manière la plus parfaite, cela s'applique avant tout à la *Presse libérale* et aux partis politiques libéraux. Cette solidarité se manifeste aux yeux de la manière la plus frappante, précisément dans des circonstances au sujet desquelles le *Volksfreund* reproche au clergé et à la presse catholiques d'avoir abusivement dénoncé l'ingérence de la Franc-Maçonnerie dans la lutte des partis. Les feuilles libres-penseuses, les représentants des partis libres-penseurs du Vorarlberg n'ont-ils pas suivi l'exemple de la presse judéo-maçonnique d'Europe et de Vienne, presse dans laquelle de nombreux membres des Loges donnent le ton ; n'ont-ils pas, comme cette presse, exprimé sans détour, et à maintes reprises, toutes les fois que l'occasion s'offrait, leur *sympathie* pour les réformes franc-maçonniques accomplies sur l'initiative et sous la direction des Frères des *Loges maçonniques, pour les*

bouleversements en Italie, en France, en Belgique, en Espagne, en Portugal, en Turquie, etc. ?

En présence de ces faits, il apparaît que le reproche principal que réitère le *Volksfreund* est entièrement dépourvu de fondement. *La liberté illimitée de pensée et de conscience*, dans le sens *pseudo-libéral*, qui ruine toute véritable autorité, même celle qui est indispensable pour faire durer la société et établir un ordre de choses vrai, réellement capable de résistance, moral et régulier, (liberté) qui conduit par voie de conséquence et immédiatement à l'anarchie et à l'anarchisme dans tous les domaines, et même à l'anarchisme économique, voilà le *principe fondamental commun, le plus essentiel à toute Franc-Maçonnerie, aussi bien à celle de dedans qu'à celle d'en dehors des Loges*. Et dans cette Franc Maçonnerie (du dehors), il faut ranger la Libre-Pensée en général, et celle du Vorarlberg en particulier.

Il est de l'intérêt bien entendu des Libres-Penseurs eux-mêmes que cette *solidarité* qui préexiste incontestablement, de fait, *entre la Franc-Maçonnerie et le pseudo-Libéralisme* soit nettement formulée, car ce sont eux et leurs descendants qui auront à souffrir le plus cruellement, au point de vue matériel comme aux points de vue social et moral, des conséquences produites par les principes erronés dont ils sont les représentants.

H. Gruber, S. J.

INDEX DOCUMENTAIRE

Armée

ALLEMAGNE. — *Juifs.* — Le général Liefert, au nom du parti de l'Empire, s'est prononcé vivement, dans la séance du Reichstag du 7 avril, contre l'admission des Juifs parmi les officiers ou dans les emplois militaires. En droit, aucune loi ne porte cette interdiction, mais en fait, comme les officiers ont le droit d'exclure de leur corps qui bon leur semble, ils usent inexorablement de ce *veto* envers les Juifs. Naturellement, la presse juive se plaint amèrement de ce traitement. AIR, 10 avril 1913.

AUTRICHE. — En Autriche, l'article du règlement pour l'armée contient la déclaration à signer, par chaque officier, qu'il n'appartient à aucune association secrète et qu'il s'interdit de s'affilier à aucune d'elles.

(*Le Patriote*, de Bruxelles, 4 avril 1913).

FRANCE. — Le correspondant parisien de l'*Agence Roma* écrit à la date du 20 avril 1913 :

« La Ligue de la Jeune-République a organisé dimanche dernier 13 avril, un banquet interconfessionnel-républicain, afin de fêter la grande réconciliation des partis sur le terrain de l'acceptation de la loi de trois ans.

« Là-dessus de bonnes âmes assez simples s'étonnent mal à propos. Quoi ! disent-elles, Marc Sangnier, jadis pacifiste, antimilitariste est prêt à sacrifier la patrie à « l'amour » ! – Car tout de même, personne n'est plus assez naïf pour s'imaginer que Marc Sangnier se soit foncièrement amélioré. Un homme qui se convertit avoue franchement son erreur passée. Il dit : « Je me suis trompé », et il s'efforce de réparer sa maladresse. Sangnier, jamais. Même lorsqu'il change de tactique, c'est afin de sauver sa mise. Il ruse, et ne désarme pas ; bien au contraire !

« Mais, cette fois, on ne prend même pas la peine de dissimuler. La Jeune-République accepte sans doute la loi de trois ans. C'est qu'elle ne peut autrement faire. Mais à combien de conditions, avec combien de réticences ? L'affiche qu'elle prépare le dira... » — AIR, 21 avril 1913.

Voici le texte de cette affiche qui a été placardée à Paris :

La Ligue de la Jeune-République et le Service de Trois ans.

Résolution votée à l'unanimité par le Conseil National de la Ligue réuni à Paris, en assemblée trimestrielle, le dimanche 13 *avril* 1913.

« Le Conseil est d'avis :

« 1° Que les Ligueurs de la Jeune-République doivent être prêts à accepter le service de trois ans, si les nécessités de la défense nationale l'exigent pour conserver à la France son rang de grande puissance ;

« 2° Qu'avant de prendre cette résolution, il importe d'examiner tous les aspects du problème, de soumettre celui-ci, au Parlement aussi bien que dans le pays, à un examen sérieux, et de tenir compte, non seulement des intérêts militaires, mais aussi de tous les intérêts matériels et moraux de la nation ;

« 3° Qu'il faut éviter avec le plus grand soin que la propagande patriotique ne soit détournée à leur profit par des partis politiques antirépublicains, et ne serve à diviser les Français, alors qu'ils ont, aujourd'hui plus que jamais, besoin d'être unis ;

« 4° Que d'ailleurs, il serait dangereux de se laisser absorber par cette unique préoccupation de la défense militaire, et de ne pas continuer à promouvoir activement les réformes républicaines et démocratiques nécessaires à la prospérité nationale. »

Il est impossible de ne pas remarquer la grande analogie de pensée, sinon d'expression, qui existe entre les paragraphes de cette affiche et les ordres du jour maçonniques que nous avons publiés dans notre dernier numéro, pages 1133 et suivantes, ou que nous donnons plus loin.

Il y a là une infiltration maçonnique curieuse à relever. Elle devient encore bien plus significative si nous la rapprochons des deux phrases suivantes recueillies dans le discours prononcé par M. Marc Sangnier au même banquet :

L'âme de la France ne peut pas être plus mutilée que son corps, et ce serait la mutiler que de nous arracher cet invincible désir de créer une république et une démocratie qui soient comme *l'étoile d'or* [1] qui mène les peuples dans la voie des plus généreux lendemains...

1. C'est nous qui soulignons.

Il y a aussi deux manières de manger : on peut manger simplement avec le sourire de l'homme du monde sceptique et railleur, ou l'on peut manger avec la cordialité de l'ami qui voit dans la fraction du pain quelque chose comme un *signe* et un *symbole de travail fraternel*.

Nos lecteurs sont trop familiarisés avec les symboles maçonniques pour ne pas avoir reconnu dans cette « étoile d'or qui mène les peuples dans la voie des plus généreux lendemains », la même, sans doute, qui orne le titre du journal *La Démocratie*, la sœur jumelle de l'étoile flamboyante de l'initiation maçonnique qui brille à l'Orient des Ateliers de la Secte [1].

Quant à cette « fraction du pain... signe et symbole de travail fraternel », nous l'avons déjà rencontrée en étudiant l'initiation maçonnique. C'est ce que Guillemain de Saint-Victor appelle le « *Troisième point du Rose-Croix* ». C'est la profanation maçonnique de la Cène [2]. Voilà, on en conviendra, d'étranges coïncidences chez un catholique qui, je crois, s'affirme mystique.

Si on examine le patriotisme de la Jeune-République, on ne le trouve guère de meilleur aloi, et l'on est forcé de reconnaître le bien-fondé des observations du correspondant de l'*Agence Roma :*

« Le prétexte, assez réjouissant à l'examen n'est d'ailleurs qu'un moyen de renouveler les anciennes tentatives avortées du « plus grand Sillon » et du « Parti nouveau ». Il s'agit bien en réalité de l'armée et de la patrie. Il s'agit de la république d'abord. Le terrain démocratique s'étant montré à l'usage assez étroit et plein de fondrières, on l'élargit du terrain soi-disant national, aujourd'hui à la mode. On se refait patriote à la mode de 93 ».

Les déclarations de M. Sangnier légitiment pleinement ces sévères critiques. Que signifient, en effet, dans la circonstance les paroles suivantes :

« Si la France a le devoir de se défendre contre l'envahisseur de l'Est, elle a le devoir aussi de se défendre énergiquement contre ceux qui veulent détruire son idéal, écraser son âme et tuer ses légitimes aspirations ».

Quelle est cette restriction apportée au patriotisme :

« Il nous serait difficile d'aimer la patrie si nous la jugions à tout jamais incapable de s'élever jusqu'à cette participation des citoyens à la conscience et à la direction des intérêts généraux du pays ».

Depuis quand pose-t-on, ailleurs que dans les Loges, des restrictions au devoir de défendre la Patrie :

1. *Revue internationale des Sociétés secrètes*, 15 janvier 1913, p. 62 et suiv.
2. *Revue internationale des Sociétés secrètes*, 20 mars 1913, p. 608.

« Car il serait faux de dire que nous n'avons qu'un devoir : celui de faire face à l'ennemi de l'extérieur. Nous en avons un autre, aussi grave, qui consiste à faire que cette France soit bien exprimée, intégralement, par la République dont nous sommes les enfants. Ces deux devoirs n'en font qu'un, car je crois, quant à moi, que nous défendrons la France à l'extérieur d'autant plus virilement que nous saurons que la France doit être dans le monde un instrument de justice et une arme de progrès » .

Ne reconnaît-on pas là le triste langage des officiers politiciens qui fréquentent les Ateliers maçonniques ?

« Si nous acceptons tous les sacrifices matériels pour nous fortifier, quant à notre armée, quant à notre marine, c'est parce que nous voulons nous servir de cette force matérielle en vue de faire triompher, de sauvegarder la force de notre âme. C'est là, camarades, qu'est la France tout entière...

Pour nous, républicains de la Jeune-République, partout où il y a une injustice à réparer dans le monde, il y a, du même coup, une tâche à accomplir. Et cela, c'est bien l'esprit français, n'est-il pas vrai » ?

Non certes, ce n'est pas là l'esprit français. Le Français accepte les sacrifices pour défendre sa patrie, sans arrière-pensée. Il fait son devoir sans chercher au-delà. Il sert son pays et non un parti politique, comme le veut M. Marc Sangnier et comme le veulent les Francs-Maçons :

« Eh bien ! nous, Jeunes-Républicains, nous avons cru que c'était l'heure de dire que, si nous sommes patriotes et résolus à accepter tous les sacrifices nécessaires, sacrifices d'argent comme sacrifices de sang, nous n'entendions pas, par là, abdiquer nos aspirations républicaines et démocratiques, mais, au contraire, mettre la force de nos énergies physiques, mettre l'élan de nos bataillons et la résistance de notre armée au service de l'idéal de la France qu'il faut sauvegarder et des progrès démocratiques qu'il faut réaliser dans le monde...

Ce que nous croyons, au contraire, c'est que nous sommes d'autant plus patriotes que nous sommes meilleurs républicains ».

Ces paroles sacrilèges et sectaires trouvent leur complet développement dans le passage suivant d'une lettre écrite par M. Georges Guy-Grand, rédacteur aux *Annales de la Jeunesse laïque :*

« Je m'associe très volontiers aux termes de cet appel, où se trouvent intimement associés le patriotisme et l'esprit républicain, où se trouve par conséquent continuée la tradition du patriotisme révolutionnaire. Vous savez que, sur ce terrain, je ne peux qu'applaudir aux efforts des étudiants Jeunes-Républicains, comme des autres groupes d'étudiants républicains ».

Pourquoi ces idées, qui sont toutes naturelles chez un Franc-

Maçon ou un maçonnisant, membre d'une filiale de la Secte, coïncident-elles aussi étrangement avec celles qu'exprime par M. Marc Sangnier ? D'où proviennent ces infiltrations maçonniques chez le président de la *Ligue de la Jeune-République* ?

Autant de questions auxquelles on serait heureux de trouver des réponses pouvant s'allier avec les professions de foi catholiques si souvent répétées, croyons nous, par M. Marc Sangnier. Malheureusement, cela ne semble pas possible. Alors que penser ?

Le Conseil de la Ligue de la Jeune-République réclame un examen sérieux par le pays et le Parlement avant d'accepter la loi de trois ans. M. Ferry, président de l'*Union des étudiants républicains de Paris*, a très justement répondu dans le toast qu'il a porté au banquet :

« Dans la République démocratique que nous rêvons, nous voulons voir des compétences organisées, nous voulons, quand il s'agit du travail, que ce soient les travailleurs eux-mêmes qui se prononcent ; quand il s'agit des affaires de l'Etat, que ce ne soit pas seulement le pouvoir exécutif, mais ses agents, ses fonctionnaires, ses salariés qui se prononcent ; quand il s'agit de l'armée, que ce soient les hommes compétents, les officiers capables de discuter les questions, qui se prononcent. Eh bien ! le Conseil supérieur de la guerre a été entendu, et il s'est prononcé pour la loi de trois ans.

Ces loyales et sensées paroles sont la juste condamnation des restrictions, renouvelées de la Franc-Maçonnerie, que nous trouvons dans l'affiche du Conseil national de la Ligue de la Jeune-République.

Quant aux intérêts moraux de la Nation qui semblent si fort préoccuper le sus-dit Conseil national, M. Bernard, président de la *Fédération des étudiants républicains nationalistes* a magistralement répondu aux inquiétudes des maçonnisants en ces termes :

« Je crois que les étudiants, en faisant ce sacrifice, ne sacrifieront pas pour cela la culture française, parce qu'ils trouveront dans l'armée, qui est une véritable école de dévouement, le terrain nécessaire pour développer toutes leurs qualités morales et intellectuelles. Pendant cette période intense de culture physique — culture physique que l'on réclame tant pour nos lycées et nos collèges — ils se fortifieront dans la pratique des vertus militaires. Et je crois que le jour où ils reviendront dans leurs foyers, ces jeunes gens qui auront grossi leur apport intellectuel dans nos écoles et dans nos facultés — apport qui sera tassé dans leur cerveau — je crois que le jour où ils reviendront parmi leurs amis, ce seront des hommes complets, de culture physique, morale et intellectuelle, en un mot de véritables « honnêtes gens », au sens que l'on donnait à ce mot au XVII[e] siècle ».

A la bonne heure, voilà de bonnes paroles, autrement françaises que celles affichées sur les murs par le Conseil national de la *Ligue de la Jeune-République !*

Nous croyons, pour terminer, devoir reproduire la liste suivante publiée aussi par *La Démocratie*, numéro du 15 avril, auquel nous avons emprunté toutes les citations ci-dessus :

C'est ainsi que nous avions reçu des excuses de MM. *Lucien Lamoureux*, président de la Fédération des Etudiants républicains, *Georges Guy-Grand*, rédacteur aux *Annales*, sénateur inamovible, *Marin*, député de Nancy, *Zislin*, le dessinateur alsacien si sympathique qui nous a d'ailleurs dessiné un menu émouvant, *Botrel*, le brave breton, de *Ponthière*, député belge et notre ami *Tschoffen*, avocat à Liége, MM. *Fonsegrive*, professeur au lycée Buffon, *Chénon* et *Audibert*, professeurs à la faculté de droit de Paris, *Paul Bureau*, professeur à l'Institut catholique de Paris, *B. Raynaud* professeur à la Faculté de Droit d'Aix-Marseille, *Louis Rolland*, professeur à la Faculté de Droit de Nancy, *Duval-Arnould*, *Rendu*, *Delavenne*, conseillers municipaux de Paris, *Julien de Narfon*, rédacteur au *Figaro*, *Latouche*, rédacteur à l'*Eclair*, *Dumas*, procureur de la République à Versailles, *Azard* et *Grandcollot*, avocats à la Cour d'appel de Paris, *Riémain*, secrétaire de la Ligue antialcoolique, *Monmarché*, directeur des *Guides Joanne*, etc...

A la table d'honneur, aux côtés de Marc Sangnier, MM. *Lefas*, député d'Ille-et-Vilaine, *Laudet*, directeur de la *Revue hebdomadaire*, *Malet* et *Bioche*, professeurs à Louis-le-Grand, *Rollin*, conseiller municipal de Paris, *Désiré Ferry*, *Bénard*, *Lambert*, présidents de groupes politiques, le pasteur *Soulier*, le peintre distingué *Pierre Vignal*, *Gay*, éditeur, *Renard*, *Diligent*, *Salmon*, *Bruchon*, avocats, etc.

Dans la salle, reconnus MM. *Budzinski* et *Rouzier*, professeurs au collège Stanislas, *Thibout*, maire d'Epinay (Seine), *Duviard*, des étudiants espérantistes, *Chastel* architecte, notre distingué confrère et ami *Jean des Cognets*, l'abbé *Constant*, *Olivier* et *Guiard*, professeurs de l'Enseignement secondaire libre, etc.

Quelle étrange olla-podrida ! A côté de noms qui avaient leur place toute marquée dans une réunion de ce genre, il en est d'autres qu'on s'étonne un peu d'y rencontrer.

C'est un signe incontestable du ravage fait dans les esprits par le modernisme que de voir des catholiques sincères appuyer de l'autorité de leur présence ou de leur approbation les idées professées par M. Marc Sangnier et quelques-uns de ses amis. Idées aussi malsaines que vieilles, importées, directement ou indirectement, par un canal que nous ignorons, des Ateliers maçonniques dans le Conseil national de la Ligue de la Jeune-République.

— Le général Percin est opposé, on le sait, à la loi de trois ans. Le *Temps*, dans un article du 23 avril, ayant discuté l'attitude du

général Franc-Maçon, une polémique s'est engagée entre le journal et le général, où l'affaire des fiches est revenue sur l'eau assez malheureusement pour l'ancien collaborateur du général André. Voici ces documents :

Paris, le 24 avril 1913.

« Monsieur le directeur,

« Je remercie votre rédacteur d'avoir prononcé mon nom dans son article d'hier. Cela me procure le droit de lui répondre, et l'occasion de faire remarquer à vos lecteurs que, jusqu'à présent, le *Temps* n'a pas discuté un seul des arguments, d'ordre exclusivement militaire, que j'ai invoqués contre la loi de trois ans.

« Votre rédacteur se borne à me traiter de « politicien émérite ». C'est une réponse commode pour qui ne trouve rien à dire.

« Je vous serais obligé, monsieur le directeur, de vouloir bien, conformément à la loi, insérer la présente lettre dans la quatrième colonne de la première page de votre journal, et je vous offre l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« Général Percin. »

Nous disions hier, parlant du général Percin et de quelques autres : « Ce sont des politiciens émérites ; ils l'ont prouvé dans leur carrière. Leurs arguments seuls nous intéressent, et jusqu'ici ils ne nous ont point paru décisifs. Leur opinion, à eux, n'importe pas plus que celle de M. Jaurès, puisqu'ils sont tous résolus, en politiciens qu'ils sont, à suivre leur parti d'abord et avant tout. »

Nous n'avons rien à retirer de ce jugement qui répond par avance au général Percin. Par contre, puisque le général Percin semble refuser le titre de « politicien émérite », nous lui rappellerons qu'il fut l'un des organisateurs de l'affaire des fiches, et qu'à la veille de prendre possession de sa division, le 26 mars 1904, il faisait écrire par un officier de son cabinet à M. Vadécard, secrétaire général du Grand-Orient de France :

Mon cher ami,

« La liste ci-jointe (qui comprenait trois cents noms) est celle des officiers de la division du général Percin. Il serait très heureux d'être renseigné sur chacun d'eux et m'a chargé de m'adresser à vous.

Votre bien affectueusement dévoué,

Capitaine Mollin ».

Que M. le général Percin nous pardonne de compenser par cette lettre celle qu'il nous demande d'insérer.

(*Le Temps*, 25 avril 1913).

Nous avons reçu du général Percin la nouvelle lettre suivante :

Paris, 25 avril 1913.

« Monsieur le directeur,

« Contrairement à votre affirmation, je n'ai jamais fait écrire par qui que ce soit la lettre que vous avez reproduite hier. Je l'ai prouvé au ministre de la guerre, alors M. Eugène Etienne, dans un rapport que je lui ai adressé le 22 novembre 1905. Mes explications ont été acceptées.

« Mon rôle dans l'affaire des fiches a d'ailleurs été déclaré irréprochable par l'officier général, membre du conseil supérieur de la guerre, mon supérieur hiérarchique, que le ministre a chargé de le renseigner, après examen de cette affaire.

« J'ai plusieurs fois fourni, à différents journaux, les éclaircissements qui précèdent. Je vous remercie, monsieur le directeur, de me procurer l'occasion de leur donner une publicité plus grande encore, et, en vous priant d'insérer la présente lettre dans la quatrième colonne de la première page du journal *le Temps*, je vous offre l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« Général Percin. »

M. le général Percin, pour justifier son rôle dans l'affaire des fiches, fait allusion à un certain nombre de rapports confidentiels que nous ignorons naturellement. Mais ce que nous connaissons bien, par contre, ce sont les faits, devenus publics, que nous lui avons rappelés hier en partie.

La lettre du capitaine Mollin, que nous avons publiée, était comprise parmi les documents du Grand-Orient ; elle a été reproduite par le capitaine Mollin lui-même dans son livre la *Vérité sur l'affaire des fiches*. Ainsi donc, quand le capitaine Mollin, officier du cabinet du ministre, sous les ordres directs du général Percin, demandait à M. Vadécart, secrétaire général du Grand-Orient de France, des renseignements sur tous les officiers de la division Percin, de la part du général Percin, qui l'en avait « chargé », M. le général Percin ignorait tout. Soit !

Mais comment M. le général Percin pourra-t-il expliquer, même en se référant à des rapports confidentiels, des lettres comme celles-ci :

Paris, le 23 juin, 1902.

Cher monsieur Vadécart,

C'est sur votre bonne recommandation, votre recommandation seule, que j'avais fait inscrire le capitaine... pour la deuxième place vacante aux zouaves d'Alger. Si donc je l'ai secoué, ce n'est pas parce qu'il s'était fait recommander par vous. C'est, au contraire, parce que, votre appui lui ayant probablement paru insuffisant, il s'était fait recommander par deux autres personnes *dont l'une est dans des idées toutes différentes des vôtres et des mien-*

nes... Cette lettre me procure l'occasion de vous renouveler l'assurance de mes sentiments affectueux et dévoués.

Général PERCIN.

Et cette autre lettre à M. Vadécart :

Paris, le 18 janvier 1902.

Je voudrais que vous me demandiez trente choses possibles plutôt qu'une seule irréalisable. Cela serait un vrai bonheur pour moi de vous témoigner ma reconnaissance *pour les services que vous nous avez rendus* et de vous prouver mon bien affectueux attachement.

Général PERCIN.

A qui M. le général Percin entreprendra-t-il de démontrer maintenant qu'il n'est pas un « politicien émérite ». Car c'est pour contester ce simple qualificatif — ne l'oublions pas — que M. le général Percin a soulevé la déplorable discussion qu'il nous a contraint de poursuivre.

(*Le Temps*, 26 avril 1913).

— L'*Avenir du Puy-de-Dôme* signale une curieuse enveloppe de propagande répandue dans sa région.

Sur le côté réservé à l'adresse, elle porte ces lignes :

Républicains, attention !

L'Eglise veut la guerre.

Celle de 1870 fut décidée au Concile de 1869. Celle que l'Eglise projette aujourd'hui entre l'Allemagne protestante et la France libre-penseuse sera, si elle éclate, l'œuvre de ses prêtres.

Du haut de la chaire, à l'ombre de l'odieux confessionnal, on excite le peuple ignorant.

L'heure n'est plus aux divisions de parti ; au contraire, c'est l'union qui convient. Socialistes, radicaux, francs-maçons, libres-penseurs, tous doivent se liguer contre Rome, avide de sang.

Guerres civiles, guerres entre nations, qu'importe au Vatican, pourvu qu'il triomphe. Il faut qu'il succombe. Il faut que des deux côtés de la frontière il n'y ait qu'un cri : Contre la Guerre, pour la Fraternité !

Au verso, disposées aux quatre coins, nous trouvons les lignes suivantes :

Femmes, l'Eglise ne vit que par vous, et elle veut envoyer vos fils et vos époux à la tuerie. Quand donc comprendrez-vous qu'elle est votre ennemie, quand donc cesserez-vous de la nourrir ?

Tous les journaux cléricaux, aux mains de Rome, excitent leur public aveugle. Les journaux laïques, au contraire, sont pour la paix.

Le prêtre pousse à la guerre. L'instituteur est l'ami de la paix. C'est pourquoi Rome fait agir contre l'Ecole. Défendons-la.

Rome a fait le nationalisme, le boulangisme, l'antisémitisme, l'affaire Dreyfus, la R. P. Diviser pour régner, telle est sa maxime. Républicains, unissons-nous et écrasons l'infâme.

Nous ne nous attarderons pas à relever ces inepties, mais nous demandons une fois encore, en présence de cette propagande qui sent le Teuton à plein nez : « D'où vient l'argent ? »

(*Libre Parole*, 25 avril 1913,
Echo de Paris, 19 avril 1913.)

— On lit dans l'*Autorité* :

La question des armements a provoqué, cette semaine, dans les Loges, de violentes controverses.

La décision du Conseil supérieur de la guerre en faveur du rétablissement du service de trois ans a donné lieu à des discussions, qui ont scindé en deux camps les chevaliers d'Hiram.

On sait que les Francs-Maçons acceptent dans leurs Loges toutes sortes d'étrangers. Or, à une « tenue blanche » qui a eu lieu ces jours derniers, plusieurs officiers d'état-major de la garnison de Paris qui y assistaient ont attaqué avec véhémence les membres du Conseil supérieur de la guerre sur la question du service de trois ans. Pour démontrer que cette mesure était sans nécessité, ces officiers d'état-major donnèrent, sous le sceau du « secret maçonnique », des détails très importants, relatifs à la défense nationale et concernant nos dispositions en cas de mobilisation. Or, à cette « tenue blanche », assistaient plusieurs étrangers et, en particulier, un gros banquier autrichien qui a ses entrées à l'ambassade d'Allemagne.

L'attitude scandaleuse de ces officiers a provoqué, nous devons le reconnaître, certains murmures réprobateurs de la part de plusieurs Francs-Maçons français. Ces officiers, indignes de porter l'uniforme, ne sont-ils pas de véritables traîtres ?

(*L'Autorité*, 5 avril 1913).

— Le dimanche 13 avril, la *Ligue des Droits de l'Homme*, qui est une simple filiale de la Franc-Maçonnerie, a donné une conférence à Abbeville. L'orateur, M. Sicard de Plauzolles, vice-président du Comité central de la Ligue, a combattu le projet de loi de trois ans en s'appuyant sur l'opinion des généraux Peigné, Percin et Pédoya, notables Francs-Maçons.

Cf. *L'Abbevillois*, 15 avril 1913.

— Le *Moniteur de la Lozère*, journal officieux de la préfecture, publie un ordre du jour maçonnique voté par la Loge l'*Union Lozérienne*, contre la loi de trois ans :

« Considérant que le retour au service de trois ans paralyserait le développement intellectuel de la nation ;

« Considérant que le projet de loi, soumis à la Chambre, repose sur une méconnaissance audacieuse de la valeur militaire des réserves et manifeste une fois de plus l'insolent mépris du haut état-major réactionnaire pour le principe révolutionnaire de la nation armée ;

« Considérant que le vote d'un tel projet, détestable fruit d'une campagne abominable des journaux de la réaction, serait on ne peut plus néfaste aux intérêts vitaux de la France républicaine ;

« Considérant enfin que le remède au péril extérieur doit être uniquement cherché dans une concentration plus rapide à la frontière de toutes les forces combatives de la nation ;

« Affirme sa confiance dans la vigilance des partis de gauche pour repousser, dès la rentrée des Chambres,à une *majorité écrasante, le détestable projet d'un ministère d'équivoque et de réaction* ».

(*La Mayenne*, 18 avril 1913).

— La Loge *Germinal* a fait poser dans toutes les communes de l'arrondissement, des affiches par lesquelles elle proteste contre la loi de *trois ans*, parce qu'elle est *inutile*, *nuisible*, *dangereuse*.

Et la collectivité anonyme qui se cache derrière les murs de la Loge *Germinal*, essaye de justifier son affirmation gratuite.

On doit à la vérité de dire que ces affiches ont été à peu près aussitôt lacérées que posées.

Le caractère français répugne à ces basses manœuvres.

L'Action républicaine, Nemours, 5 avril 1913.)

— Nous avons donné,dans le numéro du 20 avril, p. 1135, l'ordre du jour adopté par la L.·. L'*Avenir* Or.·. d'Albertville, le 20 mars. Voici, d'après l'*Eclair comtois* du 23 avril, les noms des dignitaires de la Loge : Vianney, vén.·. ; Bonnard, or.·. ; Menjoz, sec.·.; Grisard, 1er Surv.·. ; Pachoud, 2e Surv.·.. Notre excellent confrère de Besançon ajoute :

Ces divagations n'auraient pas un intérêt considérable,si,parmi les Francs-Maçons appelés à les discuter et à les approuver, ne figuraient des officiers. Ceux-là, en s'insurgeant contre les idées de leurs chefs, contre les idées approuvées à l'unanimité par le conseil supérieur de la guerre, commettent un acte grave d'indiscipline.

Quand donc se décidera-t-on à interdire aux officiers l'entrée des Loges maçonniques ?

— Certains groupes républicains du XVIe arrondissement de Paris se sont réunis le 26 mars sur l'initiative du F.·. Dr Bouillet et ont fondé la « Ligue de propagande démocratique et sociale ».

L'ordre du jour suivant a été adopté :

« La Ligue..., considérant que la loi de 1895 a été appliquée de façon incomplète ; que l'administration de la guerre n'a pas recherché les moyens d'en tirer le meilleur parti ; qu'en particulier elle a négligé l'organisation de l'instruction des réserves ; qu'elle a laissé persister tous les anciens errements..., qu'elle a négligé d'améliorer le matériel de guerre ;

« Estiment que dans ces conditions le service de trois ans ne remédierait à rien à la situation ;

« Repousse énergiquement tout accroissement du service militaire et demande que, suivant le principe républicain, le contrôle le plus strict soit exercé par le Parlement, non seulement sur les dépenses miltiaires, mais sur l'organisation et le fonctionnement des services et l'administration militaire par le moyen de commissaires civils aux armes ».

Ces commissaires civils seraient évidemment désignés par les Loges.

M. Marcel Brosse, directeur de la très maçonnique *Aurore* et les FF.·. Bouillet et Edouard Zunz ont proposé ensuite à l'assemblée de former un « Comité de défense de l'Œuvre du général André ». On ne peut pas être plus anti-français.

(*Mercure aptesien*, 27 avril 1913).

— La Loge maçonnique de Roanne a communiqué l'ordre du jour suivant aux journaux locaux :

« Considérant les efforts faits par la Franc-Maçonnerie en faveur du pacifisme, attendu que l'un des buts qu'elle déclare poursuivre est de développer les relations fraternelles entre tous les peuples ;

« Considérant que les nouvelles mesures militaires projetées et en particulier le retour au service de trois ans, auront pour conséquence d'alourdir la servitude militaire de la nation, d'augmenter le coût de la vie par l'imposition de charges nouvelles, de soustraire de la production un plus grand nombre de bras utiles ;

« Considérant que c'est dans la paix seule que l'humanité peut prospérer, grandir et poursuivre son émancipation.

« Considérant les déclarations embarrassées faites à la commission de l'armée par M. le ministre de la Guerre, sur la nouvelle loi militaire en préparation, il apparaît qu'elle est l'aboutissant logique de la politique de réaction sociale pratiquée depuis quelques années, qu'elle est la négation formelle de toutes les conceptions démocratiques,et contraire à l'intérêt même de la République ;

« Considérant que s'il est du devoir du parti républicain de consentir tous les sacrifices nécessaires à l'intégrité de la Patrie ; on ne peut s'empêcher de constater que les mesures militaires projetées sont la résultante d'un patriotisme intéressé et d'un chauvinisme étroit ;

« Emet le vœu que la loi sur le service de deux ans soit appliquée dans son intégralité, ses dispositions paraissant suffisantes à la sauvegarde du pays ;

« Que le retour à la loi de trois ans ne soit pas voté ;

« Invite tous les Francs-Maçons, tous les membres républicains des corps élus, les membres de toutes les organisations républicaines et démocratiques à manifester leur désapprobation pour la nouvelle loi, et à créer le mouvement nécessaire pour faire échec aux menées nationalistes et réactionnaires. »

(*Le Réveil de Roanne*, 13 avril 1913).

(*Le Romain socialiste*, 12 avril 1913).

— Les instituteurs et institutrices réunis à Annonay (Ardèche) ont voté l'ordre du jour suivant :

« Considérant, d'une part, que la nécessité de prolonger la durée du service militaire *n'est pas suffisamment démontrée*, et que cette solution serait d'ailleurs *inopérante* ;

« Considérant, d'autre part, que l'état-major général n'a pas encore fait rendre à la loi de deux ans tout ce qu'elle peut donner...

« Les *institutrices et instituteurs* réunis à Annonay déclarent se solidariser complètement *avec les autres universitaires*, signataires de la protestation contre l'augmentation des crédits militaires et contre la loi RÉACTIONNAIRE de trois ans, et en faveur de l'arbitrage international obligatoire comme acheminement certain vers le désarmement simultané et l'établissement des milices.

« *Ils décident, en outre, la publication du présent ordre du jour dans la presse.* »

(*Echo de Paris*, 24 avril 1913).

— Dans toutes les réunions socialistes et anarchistes organisées à Paris à l'occasion du 1er mai, l'ordre du jour suivant a été voté :

« Les travailleurs parisiens réunis sur convocation de l'Union des Syndicats, :

« Se déclarent prêts à employer tous les moyens à leur disposition à l'effet de faire échec à la loi militaire de trois ans ».

(*Le Rappel*, 3 mai 1913).

ITALIE. — Le général Fara vient de sortir brusquement de la Franc-Maçonnerie. Voici ce qu'on raconte à ce sujet :

« La presse catholique s'est occupée d'une intéressante aventure maçonnique : le cas Fara.

« Le général italien Fara était colonel dans la guerre de Lybie. Il fut cerné à la tête d'une petite troupe à Bir-Tobras par un nombre beaucoup plus considérable d'Arabo-Turcs bien armés et ne dut son salut qu'à sa bravoure ; grâce à son énergie, il put tirer ses hommes de ce mauvais pas.

« A la suite de cet exploit, le colonel Fara fut nommé général et comblé d'honneurs. Son chef, le général Pecori Giraldi fut rendu responsable du danger auquel il avait laissé exposé le colonel Fara, sans le soutenir. Des personnes compétentes firent remarquer que celui-ci n'avait pas reçu l'ordre d'aller en avant coûte que coûte, même en s'isolant. Et que la responsabilité du risque auquel avaient été exposés les soldats retombait au moins autant sur le colonel que sur le général. Si le premier avait racheté sa faute avec bravoure, ce n'était pas une raison pour accabler le second. Cette parole d'équité ne rencontra point d'écho.

« Mais peu après, le mystère commença à s'éclaircir. Des journaux maçonniques accusèrent, en effet, le général Pecori Giraldi d'être un « clérical », à propos d'une lettre rendue publique dans laquelle il affirmait ses croyances religieuses. On s'expliqua dès lors la mesure prise à son égard.

« L'autre moitié du mystère s'éclaire maintenant à son tour, le général Fara ne vient-il pas lui-même de dire à des journalistes libéraux que c'est aux tranchées de Lybie qu'il est entré dans la Franc-Maçonnerie ? Il y a de cela environ un an, le colonel Fara avait donné son adhésion à la Loge *Darwin* qui a son siège à Naples.

« Or, ce n'est plus un secret en Italie que, profitant de l'expédition tripolitaine, on a fait et on continue à faire une propagande acharnée parmi les officiers italiens en Lybie, pour les pousser à entrer dans la secte. Promesses de promotions rapides, exemples d'en-haut affichés aux yeux des subalternes, tout a été et tout est mis en œuvre pour réussir. Moi-même, j'en ai reçu le témoignage direct de « reduci » de là-bas.

« Alors la presse catholique montre ce contraste : Le général Pecori Giraldi, bon chrétien, non seulement ne voulut pas entrer dans la Secte, mais encore se refusa à favoriser cette campagne. C'était assez pour sa ruine. Le colonel Fara, lui, eut la faiblesse d'accepter. Il fut exalté aux nues.

« Mais la Secte est trop juive pour ne pas faire payer avec usure ses faveurs. Le général Fara, appuyé par la Franc-Maçonnerie, devait la servir docilement. Cela, le général ne voulut pas le subir. Il vient d'envoyer sa démission à la Loge.

« C'est par l'indiscrétion d'un tiers que la chose a été connue des profanes. Le général Fara n'en avait pas parlé, et la Secte avait plus d'une raison pour se taire. Mais les « fuites » dans le temple d'Hiram ne se comptent plus. Et le cas Fara est entré dans le domaine public pour l'édification des honnêtes gens et pour la honte de la colossale camorra qu'est la Franc-Maçonnerie. — AIR, CAHIERS ROMAINS, 27 avril 1913.

— Voici ce que disent les journaux italiens à ce sujet :

On attribuait à la Franc-Maçonnerie l'avancement et les honneurs obtenus par le général Fara, d'abord son grade même, puis la médaille d'or pour

la valeur militaire, et enfin la médaille militaire décernée à un corps qu'il commandait, le 11[e] Bersaglieri. Mais la Maçonnerie se montra trop exigeante : elle le blâma d'avoir assisté, en Lybie, à des cérémonies religieuses; elle lui en voulut d'avoir refusé l'appui de ses recommandations à un officier maçon.

(*La Stampa*, Turin, 13 avril 1913).

— Le *Mattino* de Naples, contient à la date du 11 avril, l'information suivante qui lui arrive de Livourne : « Des renseignements de source sûre me permettent d'affirmer que le général Giuseppe Fara a donné sa démission de membre de la Franc-Maçonnerie par lettre datée du 6 courant. Il a renvoyé aujourd'hui à la Loge *Darwin* de Livourne, dont il faisait partie, les insignes de sa charge. Je crois savoir que cet acte est dû à la pression très vive et aux recommandations que le général à subies à contre-cœur (de la part de la Maçonnerie évidemment) et qui n'étaient guère de nature à se concilier avec l'intégrité et la conscience du général. »

(*La Perseveranza* de Milan, 12 avril 1913).

— Le grand Maître de la Franc-Maçonnerie italienne a envoyé aux journaux la lettre suivante :

« Monsieur le Directeur, — Plusieurs journaux se sont récemment occupés des démissions (sic) du Général G. Fara, et les ont attribuées à des pressions illicites qui auraient été exercées sur lui.

« Il est vrai que le 6 courant (avril), le général Fara envoya ses démissions de la Loge à laquelle il appartenait, mais cela pour des raisons qui se rattachent étroitement et exclusivement à ses affaires personnelles.

« Donc, toute autre explication est absolument contraire à la vérité, ainsi que cela résulte de la lettre qui m'a été adressée directement par le général.

« Certain journal avait attribué au général Fara lui-même le désir que sa lettre de démissions fût publiée ; je l'aurais fait bien volontiers, si le général, directement consulté par moi, m'avait donné son consentement.

« En vous remerciant de l'hospitalité que vous voudrez bien accorder à cette déclaration, je vous salue, etc.

Le Grand-Maître de la Maçonnerie italienne,

Ettore Ferrari »

La *Gazzetta di Livorno*, qui a été la première à publier une interview avec le Général Fara, dit, au sujet de la lettre de Ferrari :

« Nous regrettons de ne pouvoir rien changer aux renseignements que nous avons donnés. Le général nous a dit que la Maçonnerie avait un moyen de couper court à tous les propos, c'était de publier la lettre. Si le général a changé d'idée, c'est affaire à lui, mais nous ne pouvons que confirmer l'exactitude de notre information. »

(*Il Resto di Carlino*, Bologne, 21 avril 1913).

Le *Momento*, de Turin, en insérant la lettre de Ferrari, déclare que le Grand-Maître ou Fara jouent une comédie.

(*Il Momento* de Turin. 21 avril 1913).

— Le correspondant romain de l'*Action Française*, Aventino, écrit à ce journal :

Les Nationalistes italiens et la Franc-Maçonnerie. — Le jeune groupe nationaliste italien, dont les membres commencent à sentir les premiers effets du boycottage, preuve irréfutable qu'ils sont engagés sur la bonne voie dans l'intérêt de leur pays, continue avec vigueur son attaque contre la Franc-Maçonnerie. M. Giulio de Frenzi s'occupe dans l'*Idea Nazionale* du danger que présentent pour l'armée les infiltrations maçonniques. Je ne m'attarderai pas à vous signaler ce danger de désorganisation militaire que nous avons connu mieux que personne, grâce au dreyfusisme, mais je crois utile d'extraire de l'article de M. de Frenzi certaines données et de vous narrer l'incident qui vient d'attirer l'attention sur les agissements de la Secte dans l'armée.

M. de Frenzi nous apprend que la Franc-Maçonnerie est fortement représentée dans les hautes sphères du ministère de la guerre. Dans l'armée de terre, on compte environ 4.000 officiers maçons. Dans la marine, il y a scission. Les officiers combattants inscrits à la Franc-Maçonnerie sont peu nombreux ; celle-ci a préféré diriger ses efforts vers la conquête des officiers machinistes. Péril formidable qui a échappé à l'observation de M. de Frenzi, car ces affiliés peuvent paralyser complètement les escadres et jouer un rôle immense en cas de révolution républicaine, surtout si nous tenons compte de la propagande maçonnique dans le corps des sous-officiers. Il ne faut pas oublier que les flottes de guerre sont l'objet d'une attention spéciale de la Franc-Maçonnerie pour l'accomplissement de ses desseins révolutionnaires, ainsi que nous l'ont montré les dernières secousses de ce caractère. Enfin. M. de Frenzi, nous dévoile que dans les régiments et même dans beaucoup de bataillons, le commandant est assiégé par les éléments francs-maçons de ces unités tactiques.

A ces données, j'en ajouterai quelques-unes. Assez nombreux sont les généraux francs-maçons,et la Franc-Maçonnerie a su exercer une influence dans la direction de l'état-major. Lorsqu'il a fallu donner un successeur au général Saletta, si elle n'eut pas de candidat à imposer, elle parvint néanmoins à faire écarter le général Cadorna, celui que réclamaient et l'armée et le pays, mais qui avait la tare indélébile d'être catholique. Etre le fils de celui qui avait pris Rome aux Papes ne pouvait lui faire pardonner d'aller à la messe. Elle réussit à faire nommer le général Pollio qui n'est peut-être pas affilié à la Secte, mais pour qui celle-ci a toujours eu des tendresses et qu'elle ne considère pas au moins comme un homme dangereux pour elle...

Dans le corps des jeunes officiers, lieutenants et sous-lieutenants, on constate depuis quelques années une réaction contre ce que je serais tenté d'appeler le libéralisme militaire, produit maçonnique, qui a empoisonné

surtout les capitaines et les commandants, et un grand nombre de colonels et de généraux de brigade et de division...

Le modernisme dans l'armée est tel qu'assez nombreux sont les officiers qui, envieux des lauriers du général André, écrivent dans des journaux pacifistes et étalent leurs principes démocratiques. Je citerai, en passant, le lieutenant-colonel franc-maçon Gramantieri et le capitaine Hessler qui sont ceux qui ont fait le plus parler d'eux.

C'est pourquoi la Secte n'est pas très contente d'avoir attiré l'attention sur elle, et cela à l'occasion d'un incident par lui-même insignifiant, en apparence du moins. Le bruit que fait en ce moment l'affaire du général Fara, attire l'attention sur les menées occultes dans l'armée au grade dommage de la propagande maçonnique, qui risque d'avoir l'appui des plus hautes sphères de l'Etat et d'avoir contre elle l'opinion publique enfiévrée de patriotisme.

L'Affaire Fara

Le général Fara était colonel au début de la Guerre de Lybie. Homme de courage audacieux, trop impétueux peut-être pour un chef de grande élevé, il eut un moment de gloire à la journée du Sciarra-Sciat, le 23 octobre 1911, à la tête de son régiment de *bersaglieri*. Il fut l'homme du jour, fêté, acclamé dans tout le pays, et, comme il est très sensible aux applaudissements, cet enthousiasme lui tourna un peu la tête. C'est ce que la Franc-Maçonnerie comprit avec son intuition coutumière. Elle commença à le circonvenir à Tripoli même, puis, profitant d'un voyage du général à Naples, elle l'amena à se faire initier dans une Loge de cette ville.

Le but maçonnique était d'avoir pour elle un héros de la Lybie pour vanter un jour les mérites guerriers et coloniaux de la Secte.

La guerre finie, le général Fara fut envoyé commander une brigade à Livourne, centre républicain, révolutionnaire, anarchiste. Le général, soldat loyal, se sentit mal à l'aise au milieu de tels frères. Les Loges de Livourne n'avaient pas, comme certaines de leurs compagnes de Rome et de Naples, l'apparence d'être fidèles aux institutions de l'Etat. A Livourne, on va franc jeu. En outre, la Franc-Maçonnerie ne tarda pas à montrer au général qu'il n'était pour elle qu'un esclave. Elle exerça sur lui toutes sortes de pressions en faveur d'un officier F.·. aux dépens de ses camarades. Dégoûté, le général envoya sa démission à la Loge de Naples dont il était affilié, lettre qui ne cachait pas les vérités, mais qui devait rester secrète. Mais une indiscrétion, dont les dessous ne sont pas bien connus, apprit au monde profane ce qu'il aurait dû ignorer. De là l'intervention forcée du grand-maître et une polémique qui pourrait être grosse de conséquences dans le monde militaire.

La Secte doit penser que la politique dans l'armée, ce n'est pas chose sans danger.

(***L'Action Française***, **27 avril 1913**).

— Le *Corriere d'Italia* du 27 Avril publie un long article fort

hostile à la Franc-Maçonnerie en général, mais surtout intéressant dans la partie qui se rapporte à l'armée. En voici les passages les plus caractéristiques :

« Le trait distinctif de la Maçonnerie, quand on la juge sans tenir compte des phrases vides et ampoulées dont on éblouit les badauds, c'est l'échange des services, l'intense travail de protection, la garantie mutuelle entre les adhérents. De plus, la Maçonnerie exerce sa propagande non point dans la foule des humbles, qui la repousseraient par le plus rigoureux ostracisme, mais en haut, dans les classes dirigeantes, dans l'état-major de ces classes. Si bien qu'avec un personnel peu nombreux d'inscrits, elle dispose des emplois les plus élevés, d'où elle peut dispenser les faveurs, les emplois de profit et d'honneur...

« Comment et par quels moyens combattre la propagande maçonnique dans les rangs de l'armée ? Ne nous faisons pas d'illusion à ce sujet. Nous savons par expérience que sur les bancs du ministère, il se trouve des ministres fort disposés à agiter le « spectre clérical », à parler du péril que le pays court par suite de la propagande sectaire dans l'organisation militaire. Et l'on a même osé parler de la liberté de conscience pour défendre le principe qui offense la conscience des honnêtes gens.

Le *Corriere* conclut assez mélancoliquement son article : Compter sur l'interdiction du gouvernement ? c'est une duperie. Il n'y a qu'un remède, c'est de faire appel à l'honneur militaire.

***Corriere d'Italia*, de Rome, 27 Avril 1913.**

— On lit dans l'*Italia*, comme commentaire sur l'affaire Fara :

« On sait que le règlement de discipline de notre armée avait, jusqu'en ces dernières années, interdit aux officiers de faire partie d'associations politiques ; mais il fut tacitement modifié en ce sens qu'on défendait seulement aux officiers de prendre part à des assemblées publiques. Disposition absolument idiote (*cretina*, dit le texte), puisqu'il s'agit seulement de faire disparaître l'interdiction primitive. De cette façon, les hautes sphères du ministère de la guerre, où la Maçonnerie est puissamment représentée, s'étudièrent à mettre d'accord la conscience du devoir militaire et l'obligation de l'obéissance aux ordres du palais Giustiniani. Ainsi, les officiers maçons se multiplièrent-ils rapidement, au point qu'aujourd'hui on évalue leur nombre à près de quatre mille. En outre, on remarque que dans la marine, il existe une ligne de démarcation très nette entre les officiers de vaisseau et les machinistes, qui, presque tous, sont Fr.·. Il est superflu de détailler les inconvénients d'une telle situation.

(*L'Italia* de Milan, 18 avril 1913).

Le Journal l'*Idea Nazionale* de Rome du 17 avril, contient les mêmes données.

TURQUIE. — Le colonel Sadik, qui fut avec le député Meidji un des chefs du dernier mouvement réformiste au sein du parti jeune-turc, a publié, il y a quelques mois, une lettre ouverte dans laquelle il soutenait que l'armée doit servir non pas les visées politiques de certaines personnes, mais les principes de la Constitution. « La franc-maçonnerie, disait-il, ne doit pas pénétrer dans l'armée ».

D'autre part, Mahmoud Chefket pacha, ministre de la guerre de Turquie, a adressé, peu de temps après, aux officiers, une circulaire leur interdisant de s'occuper de politique.

(Le *Patriote*, de Bruxelles, 4 avril 1913.

Antimaçonnerie

FRANCE. — Le mouvement antimaçonnique s'étend de plus en plus. Il est peu de réunions, en dehors des conférences spéciales, où l'on ne parle de la Secte. Nous ne saurions trop recommander aux conférenciers de n'aborder ce sujet qu'avec une documentation sérieuse et profonde. Il faut éviter de se placer vis-à-vis des Francs-Maçons dans une position d'infériorité scientifique et documentaire.

C'est pour venir en aide à ce mouvement de vulgarisation que nous avons créé la *Revue internationale des Sociétés secrètes* dont les rédacteurs travaillent, dans le silence des bibliothèques, pour ceux qui vont démasquer publiquement la Franc-Maçonnerie.

Nous sommes heureux de signaler parmi ces vaillants, les conférences suivantes :

Mardi 22 avril, a eu lieu, sous la présidence de M. André Legrand, à la permanence du dix-septième arrondissement, la deuxième conférence du commandant de Fraville, président de la Ligue Antimaçonnique, sur « La Franc-Maçonnerie et la Révolution ».

La conférence, des plus intéressantes, a démontré que la Révolution avait été l'œuvre de la secte maçonnique au détriment de tous les intérêts nationaux.

Elle a été vivement applaudie par les nombreux assistants.

(*Le Soleil*, 24 avril 1913).

Le symbolisme maçonnique. — M. l'abbé Duperron a donné à l'Institut antimaçonnique, sous les auspices de la Ligue française antimaçonnique, une intéressante conférence sur le symbolisme dans la Franc-Maçonnerie. Pierre brute et pierre cubique ; les autels du Maçon ; Houppe dentelée et chaîne d'union ; les colonnes du Temple ; l'Etoile flamboyante ; la Rose-Croix.

On sait combien est curieux le musée maçonnique de M. l'abbé Tourmen-

tin, qui a expliqué sur pièces l'usage et la conception de ce matériel singulier. M. l'abbé Duperron vient de donner, dans sa conférence très applaudie, une explication critique du symbolisme le plus secret. On s'étonne moins, quand on a pénétré dans ces mystères rituels, de l'esprit grossier et matérialiste qu'ils engendrent.

(*L'Eclair*, 23 et 26 avril 1913).

— La réunion interparoissiale de Jeunesse Catholique qui eut lieu le dimanche 20 avril, dans la salle de l'école libre d'Hecq (*Nord*), avait attiré une assistance nombreuse. Aux habitants de la paroisse s'étaient joints des hommes et des jeunes gens venus de Poix, d'Englefontaine, de Louvignies, de Neuville, du Quesnoy, de Preux-au-Bois et de Robersart. On remarquait au premier rang de l'assistance, M. le vice-doyen de Poix, M. le curé de Robersart et M. l'abbé Debailleux, vicaire au Quesnoy.

Sur l'estrade avaient pris place M. le chanoine Delay, doyen du Quesnoy, M. le curé d'Hecq, MM. Hatton, président de la Fédération cantonale, Courouble, président du Cercle d'études du Quesnoy, Brassart, président de la Jeunesse catholique de Landrecies, Camille Blanchet, président du groupe d'Hecq...

On entendit une magistrale conférence de M. Courouble sur *La Franc-Maçonnerie*. L'orateur montra par quels moyens cette association malfaisante a courbé la France sous son joug tyrannique et de quelles ruines matérielles et morales elle a couvert notre pays. Il rappelle les méfaits de tout genre commis par les Loges, la persécution religieuse déchaînée en France, Dieu chassé de l'école, de l'hôpital et du prétoire, la liberté et l'égalité violées, la paix intérieure troublée, la défense nationale compromise, les finances dilapidées et il flétrit avec une éloquente indignation les projets des sectaires pour s'emparer de l'âme des enfants. En terminant, M. Courouble adjura ses auditeurs de lutter avec énergie contre l' « ennemie nationale » pour rendre à la France sa liberté, sa prospérité et son bonheur.

Ce magnifique discours fut écouté avec un vif intérêt et chaleureusement applaudi.

(*L'Avenir libéral*, Avesnes-sur-Helpe, 25 avril 1913).

Bibliographie

ANGLETERRE. — Il va paraître prochainement un nouvel ouvrage du Fr. Robert Freke Gould, qui jouit d'une grande réputation comme écrivain, et surtout comme historien de la Franc-Maçonnerie. Cet ouvrage aura pour titre : *Collected Essays and papers relating to Freemasonry* (Recueil d'essais et d'articles relatifs à la Maçonnerie).

— On vient de publier à Londres la seconde édition d'un ouvrage intitulé : *Masonic jurisprudence, illustrated by Grand Loge decisions, fron the date of the Union* Jurisprudence Maçonnique éclair-

cie par des décisions de la Grande Loge, à partir de l'Union). Cet ouvrage, dont la première édition date de quatre ans à peine, a pour auteur un clergyman, le F.·. John T. Lawrence.

L'Affaire William Morgan. — Parmi les livres dont s'est enrichie récemment la Bibliothèque de la Grande Loge du Rite Ecossais à Los Angeles (Californie), figure le suivant : *Masonic light on the abduction and murder of William Morgan* (Lumière Maçonnique sur l'enlèvement et l'assassinat de William Morgan) que l'on donne pour le véritable exposé des rapports qui existaient entre le F.·. W. Morgan et l'Ordre Maçonnique, sur le prétendu assassinat de ce dernier, dans la partie ouest de l'Etat de New-York, en 1826, et l'on y dit ce que W. Morgan devint.

France. — Signalons une brochure de propagande contre-révolutionnaire utile à répandre : *La France Rouge, 1793 ou le Bloc Sanglant par* Charles Decouge. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la table des matières pour se rendre compte de l'intérêt que présente ce travail de documentation sérieuse.

1re Partie. — Les Régicides. — La légende des grands ancêtres. Trio de malfaiteurs. Ivrognes et sadiques. Autres brutes. Agioteurs, concussionnaires et fripons. Renégats, Girouettes et Caméléons. A la remorque de César. Louis le Débonnaire. Mea Culpa !

2e Partie. — Le Châtiment. — Le Doigt de Dieu ; ce qu'il faudrait. Détresse morale et physique. Bannis ! Morts tragiques. Sous le joug. Parodie de justice. L'expiation. Au Pilori. Liste des régicides par département avec la fin de chacun d'eux. Conclusion.

On peut se procurer cette excellente brochure à l'Imprimerie des publications Contre-Révolutionnaires, 7 et 9, rue de Vandrezanne, Paris (XIIIe).

— On nous communique un tract illustré intéressant intitulé : *L'Inquisition maçonnique, l'Armée des Exploiteurs*. Voici les sous-titres des divisions :

Voltaire et le roi de Prusse. Les Francs-Maçons, le secret de leur force. Il y a Franc-Maçon et Franc-Maçon. Ennemie du Catholicisme. — Pourquoi ? Conclusion.

On peut se procurer cette feuille de propagande antimaçonnique chez l'auteur, M. Lahire, 30, rue Dutot, Paris. *Franco* 1 fr. 15 le cent. 8 fr. le mille. 15 fr. les deux mille.

Italie. — La *Rivista Massonica* de Rome, a commencé dans son fascicule de Mars et promet de poursuivre la publication d'une biographie maçonnique italienne de Pericle Peruzzi. Cette publication sera disposée comme le catalogue de la collection de Peeters Baertsoen qui paraît dans la *Revue Internationales des Sociétés secrètes*, c'est-à-dire qu'elle aura sa pagination spéciale et pourra se détacher du fascicule pour former un volume séparé. La publication sera achevée dans 16 fascicules.

Elle commence dans le numéro que nous avons sous les yeux, par la liste des sources auxquelles l'auteur a eu recours.

Les ouvrages sont disposés par ordre alphabétique, tant pour les anonymes et pseudonymes que pour les noms d'auteurs.

— Un journal de Bologne *Il Resto del Carlino*, dans son numéro du 7 avril 1913, publie une analyse assez étendue d'un livre paru en Allemagne sous le titre de *Israel und das Wirthschaftleben* (Israël et la vie économique), et qui a pour auteur le Docteur Sombart. En sa qualité d'allemand, Sombart est antisémite, mais cela ne change rien aux faits et aux lois qu'il expose et dont voici l'analyse :

Il voit dans les Juifs l'élément créateur et formateur du capitalisme, ou, pour parler avec plus de précision, il voit en eux la race organisée naturellement pour pratiquer et répandre dans le monde les règles économiques relatives au capitalisme. Le docteur Sombart soutient la thèse fort discutable que, sans Israel, le capitalisme n'aurait pas existé. Il admet l'opinion des ethnographes qui regardent Israël, même celui de nos jours, comme une race pure, et il rejette l'opinion de Renan qui voit dans cette race un mélange d'éléments romains ou romanisés, convertis au judaïsme, à l'époque de la dispersion, opinion manifestement fausse jusqu'à l'absurdité. L'on est aujourd'hui d'avis qu'Israël, au cours des siècles, s'est livré à un travail d'élimination et de purification constant en vue de se délivrer des éléments ethniques qui lui étaient étrangers. Et des faits de son histoire confirment cette vue.

L'une des thèses les plus originales de Sombart est celle de la fusion opérée en Israël entre l'instinct *saharien*, l'instinct du Bédouin errant au désert d'une part, et d'autre part l'instinct capitaliste, grâce auquel les hommes deviennent avides, inquiets incapables de tout repos, et exempts de tout scrupule, mais aussi d'une intellectualité très fine, et en même temps très terre-à-terre, incapable d'élévation. Cela, c'était l'instinct capitaliste, mais à côté de lui vivait ou survivait l'instinct bédouin qui, obligé de se renfermer dans de grandes villes, ne pouvait s'y manifester que par la tendance à l'isolement du ghetto. Le Ghetto, c'est le campement d'une tribu bédouine au cœur d'une grande cité. De là l'antipathie universelle contre le Juif.

Israël, au milieu des ruines qui s'accumulaient et qui étaient souvent son

œuvre, restait uni et compacte. Les persécuteurs ont agi sur lui comme le marteau qui, frappant sans cesse sur un métal, lui donne une cohésion et un éclat qui n'a rien de naturel. Mais il fallait de plus qu'Israël eût une raison d'être, et l'originalité n'en est pas une. Israël a la sienne dans le capitalisme.

Telle est, très sommairement exposée, la thèse de M. Sombart. L'auteur de l'article qui la résume, est M. A. Labreola, l'un des maîtres de la sociologie en Italie. Il y ajoute quelques considérations économiques d'un intérêt secondaire.

D'après *Il Resto del Carlino*, Bologne, 7 avril 1913.

Suisse.— Notre vaillant confrère, M. William Vogt, vient de faire paraître une nouvelle brochure de propagande antimaçonnique. Elle a pour titre :

De la vulgarité, de l'outrecuidance, de l'accaparement, de l'infatuation, de l'hypocrisie et de la bêtise maçonniques à propos de quatorze pages du Fr∴ Albert Malsch, ex-professeur à Santiago (Chili), ancien maître à l'école réale des jeunes filles de Saint-Gall.

Il est inutile d'ajouter, étant donné le nom de l'auteur que, dans ce petit tract de 24 pages, les Francs-Maçons sont traités de main de maître.

Crémation

Bavière. — La ville de Bayreuth a présenté une requête pour avoir un four crématoire. C'est le cinquième. AIR, 5 avril 1913.

— Pour assurer le fonctionnement du four crématoire de Munich et pour rendre possible l'incinération aux gens du peuple, les sectes ont organisé, dans cette ville « une caisse populaire crémationniste ». AIR, 18 avril 1913.

— Le Synode général des protestants de la Bavière, le Palatinat excepté, déplore la fréquence de la crémation de l'Eglise. Néanmoins il ne refusa pas les obsèques religieuses, avant l'incinération, la décision est remise au consentement de la fabrique locale. Mais toute cérémonie est interdite pour la mise en place des urnes. AIR, 28 avril 1913.

Belgique. — M. Paul Janson, un des chefs du parti libéral avait prescrit dans son testament que son corps serait brûlé. La loi belge défendant, l'incinération le cercueil a été transporté à Paris et inci-

néré au four crématoire du Père-Lachaise. La famille, tout en respectant les dernières volontés de M. Janson, avait tenu à éviter toute manifestation.

Personne n'avait été prévenu de la cérémonie, ni les groupements républicains, ni les sociétés de philosophie, ni les groupements maçonniques, ni même la colonie belge.

Cf. *Avenir de la Vienne*, 27 avril 1913.

— La Société pour la propagation de l'incinération lance l'appel suivant :

INCINÉRONS NOS MORTS

« L'incinération supprime le lent et hideux travail de la décomposition putride au sein de la terre, la transformation du corps « en ce je ne sais quoi qui n'a de nom dans aucune langue » ; le feu purificateur résout le cadavre, en moins d'une heure, en cendres et en fumée.

« L'incinération supprime la pollution du sol, des eaux, de l'air, l'empoisonnement des vivants par les morts ; l'appareil crématoire est d'une innocuité absolue.

« L'incinération supprime les difficultés, les grossières manipulations, les profanations, les inconvénients de l'inhumation et de l'exhumation ; à l'intérieur du monument crématoire, l'assistance peut, comme en un temple, se recueillir, entendre les suprêmes adieux sans être témoin de la disparition du corps ; sous les portiques du Colombarium, à l'abri des intempéries, elle évoquera la mémoire du disparu.

« L'incinération supprime le charnier de la fosse commune, assure à chacun, gratuitement ou à peu de frais, une case d'un modèle uniforme.

« L'incinération supprime le pénible et coûteux pèlerinage aux cimetières lointains ; elle ouvre à tous, riche ou pauvre, les cimetières intérieurs.

« L'incinération rendra à la vie les immenses espaces occupés par la mort ; l'urne n'exige qu'une place minime.

« L'incinération peut être entourée, à volonté, du faste le plus grand ou d'une extrême simplicité.

« L'incinération favorise le culte des morts en permettant de conserver, à l'intérieur des villes, les urnes de plusieurs générations.

« L'incinération conjure le plus épouvantable des supplices, la possibilité du réveil après la mort apparente. »

A Paris, depuis l'ouverture du monument crématoire du Père-Lachaise, en août 1889, des milliers d'incinérations ont été effectuées.

Parmi les personnalités incinérées citons : Mme Michelet, Frédéric Passy, Benoît Malon, Paul Casimir-Périer, Paul Brousse, le docteur Jaclard, Hyacinthe Loyson, Edouard Rod, Benjamin Raspail, le docteur Bourneville, Francisque Sarcey, Sigismond Lacroix, Mme Tholer, le docteur Javal, M. et Mme Paul Lafargue, Charles Lefebvre, Nobel, Mme Sybille Sanderson, Pey-

rat, le docteur Blatin, Paul Robin, Emile Brelay, A. Brüll, Emile Muller, Paul Viguier, Pouchet, Moutard, Clamageran, Lucipia, Mme Marie Sasse, Testelin, Busnach, le docteur Chassaing, Victor Simond, M. et Mme Chauvière Bertol-Graivil, Colonne, Mario-Uchard, Mme Louise Kopp, Cornély, Gérault-Richard, Tarbouriech, Jean Moréas, Achille Cesbron, etc., etc.

(*Le Radical*, 21 avril 1913).

PRUSSE. — Le Synode de Berlin a examiné la règlementation du cimetière. Il a repoussé la création d'un four crématoire en concurrence avec celui de la ville. Les libéraux ont protesté contre le règlement qui défend d'exposer publiquement les urnes contenant les cendres des cadavres incinérés ; elles doivent, en effet être enterrées ou enfermées à l'intérieur du monument. D'autres, au contraire, se sont élevés contre l'usage païen de la crémation et les urnes qui remplacent les croix au cimetière. AIR, 11 avril 1913.

Eglise catholique

ALLEMAGNE. — La question du rappel des R. P. Jésuites est très discutée en ce moment. Voici les renseignements à ce sujet :

On annonce que le Ministère de l'Intérieur pour l'Empire fait faire une enquête sur le nombre et les occupations des Jésuites en Allemagne. Il étudie aussi les dispositions légales des divers Etats confédérés sur cette question. Est-ce, comme le craignent les journaux libéraux, en vue de l'abrogation de la loi demandée par le Reichstag ? — AIR, 12 avril 1913.

Des bruits persistants disent que le gouvernement impérial est décidé à accorder l'abrogation de la loi contre les Jésuites. Les journaux anticatholiques prétendent que c'est une concession pour obtenir les voix du centre catholique en faveur des projets militaires et fiscaux. — AIR, 14 avril 1913.

— Il y a quelques semaines, le Reichstag votait à une forte majorité le projet du Centre abolissant la loi contre les Jésuites. Le Conseil fédéral l'a reçu et l'a transmis à une Commission. Les fanatiques de la « Ligue évangéliste » voudraient qu'on l'y laissât dormir dans les cartons. Aussi, ont-ils fort mal accueilli la nouvelle que le Ministère de l'Intérieur procédait actuellement à une enquête sur la manière dont la législation contre les Jésuites est appliquée dans les divers Etats de l'Empire. D'après des journaux anticatholiques, cette enquête serait suivie d'une initiative de la Prusse en faveur d'un adoucissement de la loi actuelle, et il y a lieu de croire exacte cette information.

Mercredi dernier, au Reichstag, le chancelier, répondant à un orateur, a touché aussi cette question. Il a confirmé le fait de l'enquête. D'autre part, il a affirmé ne rien connaître d'un prétendu marché entre le Centre et le gouvernement au sujet des Jésuites.

(*La Gazette de Liège*, 22 avril 1913).

— Le directeur de la Revue nous fait tenir une lettre de notre éminent collaborateur, le R. P. Hermann Gruber, au sujet de l'entrefilet de l'*Agence internationale Roma*, sur le livre du P. Lippert, S. J. : *La psychologie de la Compagnie de Jésus* (20 avril 1913, p. 1030). Le R. P. Gruber estime que la susdite Agence a été insuffisamment renseignée et n'a pas jugé au vrai point de vue des intérêts du catholicisme allemand l'ouvrage du P. Lippert. D'ailleurs, le R. P. Gruber ajoute : « Certainement, le Révérendissime Père Général de la Compagnie, le P. François Xavier Wernz, qui, comme canoniste et théologien fort distingué et comme ancien Consulteur très estimé de la Congrégation de l'Inquisition et d'autres Congrégations romaines les plus importantes, qui, de plus, grâce à sa connaissance foncière des circonstances, de l'auteur et de son public, peut sans doute prétendre à une certaine autorité dans de telles matières, n'est pas de l'avis de ces juges trop sévères. Après examen attentif du livre du P. Lippert, il n'a pas hésité à déclarer qu'il n'y a rien trouvé d'incorrect au point de vue de l'orthodoxie. » C'est du reste ce que nous avions indiqué dans la note qui accompagnait la reproduction de la dépêche de l'Agence *Roma*.

Nous eussions désiré que le R. P. Gruber nous eût fourni la référence du jugement porté par le Révérendissime Père général, mais d'ailleurs, c'est bien plus à l'Agence internationale Roma, d'ordinaire si bien documentée, qu'à nous, qu'il y a lieu de donner ce renseignement.

ALSACE-LORRAINE. — Le Landtag a voté par 49 voix contre 4 la motion du centre sollicitant du gouvernement du Reichstag qu'il intervienne auprès du gouvernement impérial en faveur de la suppression de la loi contre les Jésuites. AIR. 14 avril 1913.

ESPAGNE. — La catholique Espagne pratique volontiers la liberté religieuse comme en France :

— Le Conseil municipal de Bilbao a supprimé les emplois de sacristain, d'aumônier et d'organiste de l'hôpital. Par raison d'économie ? Non, car il a accordé à la Maison du Peuple une subvention de 5.000 pesetas. Des généralités sur la tolérance ont servi de prétexte.

(*Gaceta del Norte*, Bilbao, 14 avril 1913).

A moins, toutefois, qu'il ne s'agisse des Mahométans :

— Une délégation de la population de Tanger, composée de l'ex-gouverneur de cette ville, de son ex-khalifa (sous-gouverneur), de l'ancien gouverneur de Mazagan, est arrivée le 1er avril à Madrid ; elle était chargée de demander à la Commission qui s'occupe des statuts de Tanger, qu'elle tînt compte des proscriptions et lois du Koran. Elle propose la création d'un conseil religieux, dont les membres seront élus par les Maures notables de la ville ; ce Conseil choisira les hauts dignitaires religieux et les surveillera dans l'exercice de leurs fonctions. La délégation demande, en outre, que dans

la zone internationale, la langue arabe soit la langue officielle, et que l'instruction gratuite soit donnée aux enfants musulmans.

(*La Prensa* de Madrid, 2 avril 1913).

Etats-Unis.— Le périodique américain *The Sacred Heart Review*, de Boston (t. XLIX, n° 15) donne, d'une manière fort précise, les motifs pour lesquels une société fraternelle catholique ne doit, *en aucun cas*, prendre la forme d'une société secrète.

« Les candidats sont attirés par le secret, mais ce jeu-là excite les soupçons des non-catholiques ; ils ont une tendance déjà assez marquée à soupçonner l'Eglise d'une arrière-pensée, alors qu'elle s'offre à l'investigation, fait connaître publiquement ce qu'elle croit et pratique. Nos ordres fraternels catholiques, dit, pour conclure, ce journal, font le bien de plus d'une manière, et ils peuvent le faire sans avoir aucun besoin du secret : c'est une conviction qui s'établit de plus en plus chez les catholiques, même chez ceux qui se sont enrôlés dans des sociétés où il existe une apparence de secret ».

(*The Fortnightly Review*, du Dr A. Preuss, Saint-Louis, Missouri, 15 avril 1913, p. 246).

— Nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs l'article suivant :

Les Maçons latins et l'Eglise Catholique par un F∴ d'Amérique. — Les deux questions qui occupent présentement l'attention des Maçons, sont : les relations à établir entre les Puissances maçonniques étrangères, et l'attitude de l'Eglise Romaine à l'égard de notre Institution. La première de ces questions est plus ou moins le résultat de la seconde. La solution a toujours été transitoire, grâce à l'apathie incroyable des Maçons américains, qui se laissent aveugler par leur provincialisme et guider par des exemples anciens bien plus que par leur propre jugement.

De cette manière-là, leurs idées vont sans cesse en se rétrécissant. La Maçonnerie, par elle-même, est assez élastique pour admettre des hommes de toute croyance, de toute race, de toute religion ; mais certains F∴, accoutumés aux horizons restreints de leur éducation, s'épouvantent devant une telle extension et s'efforcent d'imposer une limite à leur foi et à leurs convictions.

C'est cette étroitesse provinciale qui est la cause des différences existant entre les Puissances maçonniques, différences qui empêchent la conciliation rêvée depuis tant de temps entre tous les groupes de la Maçonnerie universelle. Leurs préjugés et leur vanité les aveuglent ; ils ne pensent pas avec calme ; au contraire, ils jugent et répudient résolument une fraction importante de la Fraternité, parce que d'autres ont fait comme eux longtemps auparavant.

Toutes les fois qu'on mentionne le Grand-Orient de France, et d'autres Puissances maçonniques latines, ce sont des exclamations d'horreur dans toutes les Grandes Loges qui ont condamné les Grandes Loges Latines de

l'Europe continentale comme athées, comme n'ayant pas d'autre but que de combattre l'Eglise Catholique Romaine. Celle-ci, de son côté, s'évertue à soutenir cette opinion et à l'envenimer dans le but d'aggraver le désaccord entre ces deux grandes fractions de la Maçonnerie.

L'Athéisme du Grand-Orient de France est chose si complètement établie pour ces Maçons, qu'ils ne cherchent pas même à se renseigner sur la véritable situation qui existe, en France, pour la Maçonnerie, et sur le vrai motif qui l'a fait répudier par la Grande Loge d'Angleterre. En 1877, le Grand-Orient de France jugea nécessaire de faire, dans la Constitution, la modification suivante :

« La Franc-Maçonnerie a pour principe de croire à l'existence de Dieu, à l'immortalité de l'âme et à la solidarité des hommes. A cet article, fut substitué celui-ci : « Comme la Maçonnerie n'est pas une religion, et que, dès lors, « elle ne doit point faire entrer de dogmes dans sa Constitution, l'Assemblée « décide que le second paragraphe de l'article 1[er] de la Constitution sera sup- « primé et remplacé par le texte suivant : « La Maçonnerie étant spécia- « lement une institution philanthropique, philosophique et progressive, « a pour buts directs la recherche de la vérité, l'étude de la morale, de la « science et des arts et la pratique de la bienfaisance. Elle a pour principe « la Liberté de conscience et la Solidarité humaine ; pour devise : Liberté, « Egalité, Fraternité. »

Dans ces déclarations, il n'y a rien qui exprime l'athéisme ; pourtant, c'est pour cette raison que la Grande Loge d'Angleterre a rompu ses relations avec le Grand-Orient et a déclaré qu'elle agirait de même avec toutes les Grandes Loges qui refuseraient de travailler de la même manière qu'elle-même.

Pour comprendre la décision de la Grande Loge d'Angleterre et du Grand-Orient, il est nécessaire de connaître leurs conditions d'existence. La France était jusqu'alors dominée par l'Eglise Catholique Romaine, et afin de faire ce qui était possible pour détruire le pouvoir de l'Eglise, il était indispensable de séparer la Maçonnerie de la Religion et de ses dogmes. De là vient le changement dans la Constitution. Mais, aux yeux de l'Angleterre, c'est là un acte sacrilège ; obéissant à leurs préjugés, les FF.·. Anglais accusèrent ceux de France d'avoir violé les Landmarks (principes ou faits fondamentaux), d'où excommunication immédiate, que les FF.·. d'Amérique s'empressèrent de prononcer. Il en résulta la séparation de la Maçonnerie en deux groupes distincts : la Maçonnerie anglo-saxonne et la Maçonnerie latine.

La séparation qui existe entre ces deux groupes s'est aggravée, grâce à l'accusation dirigée contre les Maçons latins d'employer la Maçonnerie dans des fins politiques. On ne saurait nier que cela a pu se faire. Toutefois, il est nécessaire de connaître les conditions locales avant de se prononcer. En France, en Espagne, en Portugal, en Belgique, en Italie, et aussi en Suisse, on pourrait dire : dans le monde entier, l'Eglise Romaine a toujours fait à la Maçonnerie une guerre incessante, et elle n'a pas dédaigné d'employer des moyens politiques pour porter préjudice à notre Ordre. Dès lors, est-il sur-

prenant que dans ces pays qui étaient soumis à l'autorité de l'Eglise Romaine, les Maçons se soient servis de la même arme ? Et cela n'a pas été fait seulement en Europe. La Révolution américaine a été préparée dans les Loges ; les grands hommes de la Révolution étaient presque tous Maçons, et les Américains sont très fiers d'eux. Néanmoins, les Grandes Loges américaines sont les premières à condamner les Maçons Latins qui suivent leur exemple. Lorsque l'Amérique fut délivrée de l'oppression dont elle souffrait, les Maçons ne connurent pas la nécessité d'avoir des Loges comme lieux sûrs, où ils pussent discuter sur la politique, et dès lors, la politique n'a point fait son apparition dans les Loges. Les Maçons latins, qui souffrent d'une oppression pire que la nôtre, qui sont surveillés par des espions, ne connaissant pas de lieu sûr où la liberté des opinions soit garantie, et, suivant l'exemple des hommes qui ont délivré l'Amérique, discutent leur politique dans leurs Loges.

Si, dans notre pays, un Maçon en arrivait à voir, comme dans les pays latins, ses lettres interceptées, son commerce boycotté, et à se voir lui-même excommunié, mis à l'index de la société, il se soulèverait certainement. Les Maçons Canadiens se sont efforcés d'envoyer au pouvoir des hommes qui protégeassent la liberté de conscience ? N'ont-ils pas fait des efforts combinés pour mettre au pouvoir les hommes qui professent les principes maçonniques, c'est-à-dire la vérité, l'honneur et la justice, sachant qu'un tel gouvernement ne fera jamais du pouvoir un mauvais usage, mais l'exercerait avec modération? Heureusement, au moins dans le Canada occidental, nous n'avons point à souffrir de cette oppression, et nous ne nous voyons pas obligés de nous servir de la Maçonnerie pour faire notre politique.

Cependant, pourrions-nous dire que nous n'agirions pas de même, en cas de nécessité ? La tendance politique des Maçons latins s'explique d'elle-même sans qu'on soit tenu de le faire ; nous pouvons les reconnaître comme FF.·. dans notre grande et glorieuse association.

Certainement, l'on peut affirmer que les Loges de Belgique, qu'on a refusé de reconnaître, font plus pour l'humanité, que toutes les Loges d'Amérique et du Canada réunies. Nous lisons dans le *Freemason* de Londres : « En Belgique, les diverses Loges s'intéressent vivement aux questions morales et sociales. Le Grand-Orient donne chaque année un grand nombre de sujets maçonniques, moraux et économiques à traiter, avec des médailles pour les concurrents. Voici quelques -unes de ces questions : « 1° Histoire de chacune de nos Loges ou d'une Loge qui a existé, dans le but de préparer l'histoire de la Maçonnerie belge ; 2° Ecrire la biographie d'un F.·. Belge ou d'un Maçon qui ait vécu en Belgique ; 3° Ecrire un manuel d'Instruction morale à l'usage des pères de famille et des maîtres. Les ouvrages sont examinés par un jury composé des FF.·. les plus intelligents et les plus expérimentés, dont le verdict est communiqué à la Grande Loge qui décerne les médailles ».

Comparez cette activité à celle de la plus grande partie de nos Loges canadiennes ou américaines, où le principal objet est de délivrer les grades,

où le plus grand nombre des officiers n'ont ni l'intelligence, ni l'éducation nécessaires pour essayer seulement de donner aux membres de leurs Loges une instruction morale et éthique, et où les membres de la Grande Loge se trouvent dans le même cas. Ainsi que le dit le Fr.·. Morcombe, du *Freemason*, ces Maçons de l'étranger produisent du vrai travail, instruisent leurs FF.·. dans leurs devoirs et privilèges, et font de la Maçonnerie une force véritablement active pour le bien de leurs pays respectifs.

Tous les Francs-Maçons devraient être au fait de l'attitude de l'Eglise Catholique Romaine vis-à-vis de la Maçonnerie. Nous entendons par Eglise Romaine, non pas ces milliers de bons citoyens parmi lesquels nous vivons, mais cette camarilla de prêtres italiens de Rome, ce corps gouvernant qui est la source d'où sortent des volumes menteurs, de basses accusations dirigées contre la Maçonnerie. Bien des fois l'on s'est demandé pourquoi l'Eglise Catholique en veut tant à la Maçonnerie. On a répondu de différentes manières. On a dit que les Francs-Maçons sont antichrétiens, athées, anarchistes. Nous savons qu'il n'en est rien, même dans l'Europe Latine. On a dit que la Maçonnerie s'efforce de détruire l'Eglise, les lois morales, l'ordre social et aussi les liens du mariage. Et, comme il paraissait stupide de formuler ces accusations contre les Maçons anglo-saxons, on a prétendu que c'était là le but poursuivi par les Maçons latins, et que nous leur prêtions notre appui moral. Ces insinuations, si incroyables qu'elles fussent, étaient acceptées par la généralité des Maçons anglo-saxons.

Elles ont servi à créer en très grande partie la division entre les deux branches de la Maçonnerie mondiale.

La vérité, c'est que la lumière ne saurait vivre avec les ténèbres ; que la Maçonnerie, répandant la lumière, dissipe les ténèbres et sauve les ignorants du désespoir, que c'est uniquement grâce à l'ignorance que le Catholicisme peut conserver son empire sur eux. La Maçonnerie cherche le progrès, établit des écoles, éduque le peuple, lui enseigne à désapprouver la pauvreté et la vie de renoncement de l'Eglise Catholique ; elle chasse les superstitions et l'idolâtrie.

Le *Tyler Keystone*, parlant de la hiérarchie de Rome, dit : « Son existence est assurée par l'ignorance du peuple, auquel on enseigne que la damnation éternelle attend ceux qui ne se laissent pas conduire ; et tout moyen de s'instruire leur est absolument interdit.

Considérez la profonde ignorance du peuple dans les pays où le catholicisme est le maître. Cette ignorance n'est point due à un désir particulier du gouvernement, car tout gouvernement sait que la prospérité du pays dépend du développement intellectuel du peuple ; c'est un moyen employé consciemment, de propos délibéré, systématiquement, par l'Eglise Catholique, qui sait bien qu'elle a abusé de son pouvoir sur le peuple, et qu'il n'y a plus que l'ignorance qui puisse lui assurer l'empire sur une nation. Il n'y a pas à en douter, le clergé possède l'influence dominante dans l'Eglise Romaine, et, si l'Eglise se laissait aller à elle-même, elle mourrait promptement de sa mort naturelle et serait réorganisée sur d'autres bases.

Les Maçons anglo-saxons devraient se défaire de l'idée que si les Maçons latins renonçaient à leur opposition à l'Eglise Catholique, le clergé change-

rait d'opinion sur notre Ordre. Son opinion ne variera jamais. Il sait absolument que la Maçonnerie dirige ses rayons lumineux sur la corruption de ce clergé, l'expose à la vue de tous, et il tente de ternir notre brillant éclat en propageant d'innombrables calomnies et mensonges, espérant rétablir l'obscurité, car il sait que c'est seulement dans l'obscurité que son institution ruinée peut vivre. Il est temps que les Maçons se réveillent, qu'ils comprennent le danger qui les menace, et dont ils n'ont aucun soupçon. Le mouvement qui se fait maintenant en vue de la réconciliation des deux groupes maçonniques, est un pas dans la bonne direction ; quand tous seront unis pour la même fin, elle sera la plus grande force qu'ait jamais possédée le monde pour le bien de l'humanité. Le jour où la paix sera rétablie dans notre Institution, qui sait ce que la Maçonnerie pourra tenter pour faire régner la paix, et réaliser le rêve des enthousiastes : le désarmement universel, l'abolition de la guerre, et le règne de l'âge d'or, c'est-à-dire la paix et le bon vouloir entre tous les hommes.

(*Boletin Oficial del Gr.·. Oriente Espanol*, 31 mars 1913, p. 38).

ITALIE. — La laïcisation produit partout les mêmes effets :

L'immense hospice de l'Annunziata, qui reçoit les enfants trouvés des deux sexes, et les vieilles femmes qui y ont passé leurs premières années, a été laïcisé. Un correspondant du *Corriere d'Italia*, visitant cet établissement vers la fin de mars 1913, nous donne quelques détails sur ce qui se passe dans le *Brefotrofio*, nom prétentieux tiré du grec, et qui désigne simplement la partie de l'édifice réservée aux enfants trouvés. Il a remarqué leur air triste et maladif, leur peu de développement. L'un de ces enfants a reconnu le directeur de l'hospice dans le cortège, et il a eu l'audace de l'interpeller : « Nous sommes contents, lui dit-il de sa voix aiguê, mais nous voulons les sœurs. Pourquoi avez-vous ôté les sœurs ? » D'un petit lit de malade, arrivait aux visiteurs une autre voix plaintive et monotone : « Les sœurs, les sœurs ! »

Le journaliste termine son récit en ces termes :

« Le surintendant, avocat Russo, à qui j'exprimais ma pénible surprise, m'assura que lui, tout le premier, serait heureux, enchanté de voir revenir les sœurs, et qu'il n'avait rien fait en vue de les éloigner. De leur côté, les sœurs ne demandent qu'à revenir auprès de leurs petits malades. Pourquoi leur refuser un bienfait que tous demandent » ?

(*Corriere d'Italia*, Bologne, 28 mars 1913).

PORTUGAL. — Le journal officieux de la Maçonnerie portugaise, *O Seculo*, rend compte à la date du 7 avril ; d'une réunion tenue la veille de ce jour par l'Association de l'Etat-Civil, dans le local de la Caisse économique Ouvrière, à Lisbonne.

Cette réunion avait pour but de demander au gouvernement, par voie de

pétition, l'institution d'une fête nationale pour célébrer l'anniversaire de la loi qui a établi la Séparation de l'Eglise et de l'Etat. Cette réunion était présidée par le Shr Augusto José Vieira, qui avait pour assesseurs les sieurs Julio Berto Ferreira et Joao de Deus.

La Commission politique du Cercle Démocratique Duarte Leitao,de Porto, a décidé de célébrer le 20 avril, l'anniversaire en question, par une manifestation publique, un défilé avec bannières.

(*O Seculo* de Lisbonne, 7 avril 1913).

Le même journal publie une lettre relative à la destruction des cimetières des congrégations religieuses, décidée par la commission juridique des biens des congrégations supprimées.

Les Biens de l'Eglise et le Parlement Portugais. — Dans un article du 21 avril 1913, la *Kölnische Volkszeitung* nous donne quelques détails sur les discussions qui ont lieu au Parlement portugais sur la question des biens de l'Eglise. L'opposition évolutionniste (entendons par là l'opposition modérée, celle qui veut l'évolution et non la révolution), à en juger par son attitude, semble influencée moins par ses sentiments que par la pression venue des circonscriptions électorales, car les politiques qui déposent des interpellations, sont presque exclusivement des Libres-Penseurs, ou des libéraux qui se donnent un air catholique. Il y a déjà eu des interpellateurs qui ont exigé la suppression des feuilles catholiques, en s'appuyant sur le décret Pombal contre les Jésuites, et qui sont disposés à se montrer plus exigeants encore. Ces jours derniers, a eu lieu au Sénat, une discussion intéressante au sujet d'une interpellation du sénateur Freitas. Il s'agissait de la vente des biens d'Eglise, que l'Etat s'est appropriés en vertu de la loi de séparation. De Freitas a déclaré qu'il était illégal de vendre les biens meubles et immeubles autrement qu'aux enchères, que des lois de 1861 et de 1869, que la loi de séparation elle-même prouvaient l'illégalité de la vente à l'amiable. Il a dit qu'en violation de la légalité, il s'était fait des ventes de ce genre, et qu'elles étaient des opérations suspectes. Le Sénateur a rappelé un fait de liquidation scandaleuse, où l'acheteur avait été favorisé de toutes les manières : il a réclamé une enquête sincère. Puis De Freitas a attaqué la loi de séparation elle-même, disant qu'elle était très nuisible au pays et à la République, qu'elle préparait les plus grandes difficultés.

Le Sénateur radical Sousa Fernandez a interrompu l'orateur en ces termes : « C'est là le langage des ennemis de la République. De Freitas a dit qu'il était lui-même libre-penseur, mais que l'Eglise catholique était, selon lui, la plus parfaite des organisations reli-

gieuses. Le ministre a soutenu que la Commission centrale de la Loi de Séparation avait rédigé l'article 104 de cette Loi, de manière à ce que la vente à l'enchère ne fût point obligatoire, quand la vente à l'amiable était avantageuse à l'Etat. Le ministre a oublié de dire que l'Etat se faisant juge de cette opportunité, il lui incombe d'en démontrer la réalité, et de prouver que l'opération est moralement irréprochable.

Kölnische Volkszeitung, de Cologne, 27 avril 1913.

Enseignement

Généralités. — Dans le plan maçonnique, la question scolaire est la question centrale sur laquelle la Secte ne fait jamais un mouvement de recul. L'école est son grand moyen pour répandre les idées qui doivent préparer sa victoire définitive. AIR, 13 avril 1913.

ALLEMAGNE. — *Un pensionnat maçonnique*. — L'Institut franc-maçonnique de Dresde comprend six classes principales avec leurs classes parallèles : il avait, en 1912, 279 élèves. L'Ecole est pourvue d'un internat, où l'on alterne, d'après les principes les plus récents, les exercices du corps et de l'esprit. Le voisinage de l'Elbe permet la pratique de la natation presque journalière en été, et une vaste place de jeux sert aux exercices militaires.

— Les catholiques allemands continuent à se plaindre du petit nombre de professeurs catholiques admis à enseigner dans les Universités. Les protestants sont privilégiés, et la proportion entre les membres des deux religions n'est nullement en rapport avec la population des Eglises. Cf : AIR, 10, 12 avril 1913.

— La propagande anticatholique ne fait qu'augmenter dans certains milieux universitaires. Le mot d'ordre est général de remplacer partout, en cas de vacance, les professeurs catholiques par des protestants.

A la grande réunion des « Burschenschaften » (Sociétés d'étudiants allemands) M. Théobald Fiegler, ancien professeur de l'Université de Strasbourg, a harangué les étudiants en les appelant au secours de la « liberté académique » menacée. D'après les journaux, il aurait dit :

« Les Burschenschaften sont nées des idées libérales, non dans le sens politique du mot, mais des idées libérales telles que les ont développées Humboldt et Schleiermacher. Où en est aujourd'hui la liberté académique ? Comme professeur de l'Université de Strasbourg, je constate avec

douleur les conditions actuelles de cette Université où l'on veut maintenant astreindre les professeurs à enseigner la science d'après des vues confessionnelles. Est-ce que l'étudiant peut donner sa confiance à un professeur auquel on prescrit *d'au delà des monts* ce qu'il doit penser et ce qu'il doit enseigner du haut de la chaire ? Les étudiants doivent se préparer à défendre la liberté académique dans la conviction que le salut de nos Universités allemandes repose dans la liberté de l'enseignement, la liberté de la science. »

Cet appel à « l'intervention des étudiants » est significatif. Il prouve que certains professeurs allemands voudraient introduire aussi en Allemagne les mœurs anarchistes qui dominent dans les Universités de l'Autriche, où professeurs et étudiants catholiques sont tous livrés au terrorisme des éléments libéraux, grâce à la connivence des autorités académiques. AIR, 19 avril 1913.

ANGLETERRE. — *Loges d'Anciens Elèves des Grands Etablissements d'enseignement secondaire.* — Il vient de se créer dans le comté d'Essex une Loge formée des Anciens Elèves de l'Ecole de Felsted ; elle sera ainsi nommée, avec le nº 3662. Cette Loge tiendra ses séances au Café Monico, Shaftesbury avenue, à Londres. Peu auparavant avait été créée la Loge des Anciens Elèves du Collège d'Epsom. La nouvelle Loge est la vingtième en date de celles qui ont été ainsi créées.

Le même périodique maçonnique nous informe que ces sortes de Loges, ou celles des Ecoles publiques, célébreront leur fête annuelle le 3 mai 1913, dans les locaux du collège de Cheltenham.

La Maçonnerie à l'Université de Cambridge. — On vient de publier l'*Annuaire maçonnique* de la province que forme le comté de Cambridge ; ce document montre le progrès qu'a fait la Maçonnerie dans l'Université. La Loge universitaire *Isaac Newton*, nº 859, est restée au premier rang de la province ; elle a fait à elle seule 46 initiations dans l'année 1912. Elle compte 271 membres, soit le tiers de l'effectif maçonnique de la province, et malgré cela on ne peut l'accuser de *rushing*, c'est-à-dire de précipitation à admettre les aspirants. Comme Loge Universitaire, elle cède cependant la prééminence à la Loge Universitaire *Apollon*, nº 357, à Oxford, qui compte 385 membres. Cela donne pour les deux Grandes Universités anglaises un total de 658 membres. C'est la Maçonnerie de Royal Arch qui compte le plus de partisans ; un nouveau Chapitre de Saint-Wendreda sera peut-être inauguré.

— Le 14 avril, à Liverpool, a eu lieu une réunion organisée par la direction de la Jeunesse catholique, pour rappeler au gouvernement les désirs des catholiques dans la question scolaire. Le cardinal Bourne a fait remarquer que déjà quatre projets du gouvernement ont échoué, le cinquième aura le même sort si le gouvernement ne fait pas justice aux catholiques. — AIR, 29 avril 1913.

Autriche. — La municipalité de Vienne fait distribuer chaque année aux enfants fréquentant les écoles communales un petit annuaire édité par la Société Scolaire Allemande. Dans celui de 1912-13, à propos de la fête de Pâques, il est parlé de la « résurrection de la nature » au printemps, tandis que l'Eglise annonce aux fidèles que le Sauveur *soit* ressuscité ». De même pour la Pentecôte, il est dit que l'Eglise nous raconte que « le Saint-Esprit *soit* descendu ». Le catéchiste d'une des écoles s'est fait remettre l'annuaire comme n'étant pas recommandable pour les écoliers ; la presse libérale et juive a pris la défense de l'annuaire. — AIR, 23 avril 1913.

Bavière. — Le journal *Der Bayerische Kurier* a publié un article contre les leçons de morale areligieuse, ou morale sans Dieu, données, après approbation du gouvernement bavarois, par le fameux professeur Ernest Horneffer, à Munich. Celui-ci a poursuivi le journal qui a été condamné à 100 marks d'amende. — AIR, 17 avril 1913.

Espagne.— *Ecoles — Défense catholique.*— Le 26 mars 1913, a eu lieu, à Madrid,une réunion de la Junte Nationale des pères de famille, sous la présidence du comte de Val de Erro. A cette séance assistaient un grand nombre de représentants de l'aristocratie espagnole, qui venaient mettre au service de la cause à la fois religieuse et populaire leur considération sociale. On y a donné lecture d'une lettre du Snr D. Gabriel Maura, sur la nomination d'une inspection sociale des écoles. On y a aussi rendu compte des travaux du Comité de direction en vue d'organiser des Juntes provinciales.

Le même journal espagnol relève la coïncidence qui suit : Le 28 février dernier, avait lieu, à Paris, le banquet où la Ligue (Maçonnique) de l'Enseignement félicitait M. Poincaré de son élection à la Présidence. Une des conséquences des opinions émises par les hommes politiques qui avaient assisté à ce banquet fut le dépôt d'un projet de loi pour la défense de l'école laïque, projet d'un sectarisme outré.

Du 2 au 6 mars, le Snr Altamira fit à Paris une conférence, qui, d'ailleurs, eut peu d'auditeurs. Or, voici que le 8 du même mois, le *Liberal* de Madrid annonçait le décret projeté par le Gouvernement en vue de laïciser l'enseignement primaire.

(*El Debate*, Madrid, 27 mars 1913).

Anticléricalisme et Antipatriotisme. — Un journal espagnol, *El Debate*, fait remarquer, fort à propos, qu'un mouvement antireligieux se dessine et se développe toutes les fois que l'Espagne se voit en un moment critique, où elle n'a pas trop de toutes ses forces morales et matérielles pour parer à un danger extérieur. Ainsi, l'affaire de la suppression de l'enseignement du catéchisme dans les écoles primaires publiques a surgi d'une manière fort inopportune alors que le règlement de la question marocaine causait des ennuis pour le présent et des inquiétudes pour l'avenir.

(*El Debate*, Madrid, 27 mars 1913).

Enseignement du catéchisme. — Le 28 mars, une délégation de la Gauche, ayant à sa tête le docteur Simarro, Franc-Maçon de quelque notoriété, s'est rendue auprès du comte de Romanones, président du Conseil des ministres, auquel elle s'est adressée, non point comme au chef du Ministère, mais comme au chef du parti libéral actuellement au pouvoir. Il s'agissait d'obtenir de lui qu'il désignât un ou deux orateurs du parti pour prendre la parole dans un meeting projeté. A cette demande singulière, que le président du Conseil des ministres ne pouvait agréer sans engager le Gouvernement, il a répondu que ce meeting avait pour but d'obtenir beaucoup plus que le Gouvernement ne voulait faire en matière religieuse. Le comte a ajouté : « Le décret que nous préparons,et qui paraîtra prochainement dans la Gazette,contient les vues du parti libéral sur l'enseignement. Nous sommes fermement résolus à faire pénétrer dans la vie nationale un esprit de tolérance qui est la vraie liberté. Nous représentons le moyen terme et nous croyons être d'accord avec la majorité de la nation espagnole, hostile à toute sorte de radicalisme ».

— Parmi les protestations qui s'élèvent de toutes parts en Espagne contre les projets de Romanones, il en est d'originales, et qui, poursuivies avec persévérance, produiraient certainement un résultat efficace en Espagne... et en France.

« Les Dames du Concejo de Aller,... avec la coopération du comité local d'action catholique ont décidé : 1° de proposer au comité provincial et au centre de la défense sociale qu'ils organisent à partir d'un jour déterminé, une grève générale dans toutes les écoles publiques et privées d'Espagne ; 2° que, pendant la durée de la grève, chaque paroisse télégraphie directement au chef de l'Etat le nombre des enfants qui ont cessé de se rendre à l'école, afin qu'il puisse se rendre exactement compte que la décatholicisation de l'école n'est réclamée que par une infime minorité, et une minorité athée ».

(*Siglo futuro*, Madrid, 30 mars 1913).

Les Instituteurs athées.— Il ne s'agit point ici d'instituteurs qui, en tant que simples particuliers, seraient athées, mais d'une société formée par les instituteurs athées. Il existe de ces sociétés en Espagne, et l'une d'elles a délégué les Snres Morote et Simarro, auprès du ministre de l'Instruction publique, le Snr Lopez Munos, pour réclamer la liberté de l'enseignement. Le ministre a bien voulu leur répondre que cette question regardait uniquement le Conseil des ministres.

Pour des instituteurs athées, la liberté d'enseignement ne peut avoir d'autre sens que la liberté d'enseigner l'athéisme.L'on comprend,dès lors, le vaste mouvement d'opinion publique qui s'est manifesté à l'annonce des projets du comte de Romanones.

Le docteur Simarro, Franc-Maçon, est un des huit professeurs de l'Uni-

versité de Saragosse, qui ont refusé de signer la protestation contre la suppression du catéchisme ; elle a été signée par 81 professeurs de la ville. Le Snr Morayta est aussi du nombre des huit.

(*La Gaceta del Norte*, Bibao, 2 avril 1913).

Rome et l'Enseignement du Catéchisme à l'Ecole publique. — Le *Diario de Barcelona* a publié une lettre de son correspondant de Rome, d'après laquelle l'inquiétante question de l'enseignement du catéchisme aurait été soulevée de la façon suivante :

« Deux jours après la formation du ministère qui eut pour président du Conseil le comte de Romanones, celui-ci posa le problème dans une séance du Conseil, et tous les membres tombèrent d'accord pour reconnaître que le projet Romanones contenait une modification susceptible d'éveiller les inquiétudes des catholiques espagnols, modification qui ne devait être admise qu'après un accord avec Rome. Le Snr Calbeton fut envoyé avec la mission spéciale d'obtenir le *placet*. Les négociations furent conduites avec la plus grande cordialité, le plus vif désir d'entente, et le séjour de Mgr Ragonnesi à Madrid ne tardera pas à dissiper toutes les inquiétudes, y compris celles du Snr Maura.

« Bien entendu, ajoute le rédacteur du journal où nous puisons cette information, elle n'a d'autre garantie que la parole d'un ministre, et pour la *Gaceta del Norte*, une parole de ministre n'est rien moins qu'une garantie. »

(*La Gaceta del Norte*, Bilbao, 3 avril 1913).

Appel à l'anticléricalisme étranger. — Nous avons déjà vu les Snrs Simarro et Morote accepter la mission de présenter au ministre de l'Instruction publique, le Snr Lopez Munoz, la pétition des Instituteurs athées. Les mêmes personnages ont fait une démarche analogue, le 2 avril : il s'agissait cette fois de réclamer la liberté de l'enseignement moyen et supérieur. Les pétitionnaires ont obtenu des concours divers ; nous nous bornerons à mentionner les suivants :

Le Suprême Conseil Franc-Maçonnique de France et la Grande Loge ; — Le Grand-Orient de France ; — le sénateur Debierre ; — le Grand-Orient d'Italie ; — le Suprême Conseil, le Grand-Maître, Grand Commandeur, et Grande Loge de Florence ; — Ferrari, Grand-Maître de la Maçonnerie italienne ; — l'Alpina ; — le Suprême Conseil de Roumanie ; — le Grand-Orient de Roumanie ; — le Suprême Conseil et le Grand-Orient de Belgique ; — le Congrès du Parti Socialiste ouvrier de Hollande.

Le ministre n'a pu que promettre de parler de cette pétition au prochain Conseil.

(*Espana Nueva*, Madrid, 3 avril 1913).

Une pétition des frères du Comte de Romanones.— Le *Progreso* de Barcelone, imprime dans son numéro du 3 avril 1913, l'entrefilet suivant, qu'il dit avoir emprunté à un confrère de la presse réactionnaire :

« Les Chevaliers des Ordres militaires signent une pétition adressée au Président du Conseil, où ils le sollicitent respectueusement, en vertu de leur serment (défendre la religion chrétienne contre ses ennemis de toute sorte, article premier de leurs statuts) de maintenir l'enseignement du catéchisme dans les écoles. Dès maintenant, la pétition en question porte les signatures du duc de las Torres et de Tovar,et du comte de Mejorada Del Campo, frères du Chef du Gouvernement.Et, comme le comte de Romanones est aussi Chevalier de l'Ordre de Saint-Jacques, on attend avec curiosité la réponse qu'il fera à ses compagnons ».

(*El Progreso*, Barcelone, 3 avril 1913).

— La majorité du Conseil de l'Instruction publique se prépare à sanctionner les mesures sectaires de M. Romanones sur l'enseignement religieux dans les écoles. La proposition de ne rien changer à l'état actuel des choses faite par M. Sanchez Escartin a été repoussée par 29 voix contre 18. — AIR, 4 avril 1913.

L'enseignement espagnol officiel au Maroc. — Le roi d'Espagne a signé, au commencement d'avril, un certain nombre de décrets relatifs à l'instruction publique, entre autres un décret qui organise l'enseignement public primaire au Maroc. Ce décret organise au Maroc une commission d'enseignement qui aura pour but de fournir aux sujets espagnols toutes facilités pour faire instruire leurs enfants dans des écoles nationales ; de développer l'enseignement de l'hébreu et celui de la langue espagnole ; d'améliorer l'enseignement maure ou indigène ; de préparer le personnel nécessaire à l'enseignement ; de créer des écoles ; de publier un vocabulaire géographique administratif espagnol et arabe ; d'organiser des conférences sur la littérature des Juifs d'Espagne.

(*La Gaceta del Norte*, Bilbao, 5 avril 1913).

On voit par là que le gouvernement espagnol s'occupe beaucoup des Juifs et fort peu des catholiques.

Ceux qui réclament la neutralité scolaire. — Le journal *El Socialista*, de Madrid, dans un article où il convoque à une réunion les partisans de cette mesure, promet les discours des orateurs suivants : Francisco Oviedo, au nom des protestants évangéliques espagnols ; Jorge Fliedner, au nom des évangéliques étrangers qui résident en Espagne ; un délégué de la Maison du peuple ; Pablo Iglesias, au nom du parti socialiste espagnol ; Roberto Castrovido, au nom des républicains espagnols ; Luis Morote, député aux Cortès, ***au nom des juifs espagnols de Turquie et du Maroc*** ; Eduardo Ortega y Gasset, député libéral aux Cortès ; Emilio Menendez Pallarès, au nom du laïcisme espagnol ; le docteur Simarro, qui présidera le meeting et représentera à la fois les libres-penseurs espagnols ***et le Grand-Orient d'Espagne.***

(*El Socialista*, Madrid, 5 avril 1913).

Un autre journal espagnol, l'*Espana Nueva*, organe révolutionnaire, nous donne, dans son numéro du 6 avril, un compte rendu détaillé de cette réunion. Nous apprenons par là que le Snr Francisco Oviedo est professeur à l'Institut Evangélique de Madrid, qu'un autre orateur, le Snr Fliedner est allemand et ne s'exprime que difficilement en espagnol; l'orateur qui s'est chargé de représenter les Juifs, le député Luis Morote, nous apprend qu'il n'y a pas deux fanatismes, le rouge et le noir, mais un seul, le noir. Toutefois, il ne dit pas un mot des Juifs, dont il s'est fait le porte-parole ; il s'en tient, comme les autres orateurs, à des généralités.

Le docteur Simarro, représentant du Grand-Orient Espagnol, mérite de nous retenir plus longtemps. Selon lui, l'Espagne commence à se faire européenne ; depuis longtemps, elle emprunte bien des choses à l'étranger ; les dames espagnoles font venir leurs chapeaux de Paris ; l'armée fait venir ses canons de l'usine Krupp. Et, pour finir, il parle de la dernière exécution d'un hérétique, mis à mort pour avoir lu WALDECK-ROUSSEAU (*textuel*). Cf. — AIR, 10 avril 1913.

(*Espana Nueva*, Madrid, 6 avril 1913).

Le mouvement de résistance à la neutralité scolaire. — De toutes parts, le gouvernement espagnol voit arriver des pétitions catholiques demandant le maintien du *Statu quo*, c'est-à-dire la simple observation des lois en vigueur, du Concordat et de la Constitution. Dans les premiers jours d'avril, nous pouvons enregistrer la protestation signée par les membres de tous les Ordres militaires d'Espagne, Santiago, Calatrava, Alcantara et Montesa, c'est-à-dire de ceux qui portent les noms les plus illustres de l'aristocratie espagnole. Mais le mouvement n'est pas moins énergique dans les autres classes de la Société. Un seul numéro du journal *El Debate* contient les protestations de la Junta centrale de l'action catholique, des instituteurs catholiques de Saragosse, de la population de Ciudad Real ; celles plus significatives encore des membres de l'enseignement public primaire, secondaire et supérieur de Madrid, Badajoz, Burgos, Cordoue, la Corogne, Cuenca, Grenade, Huesca, Léon, Logrono, Lugo, Orense, Pampelune, Pontevedra, Salamanque, Santander, Santiago, Saragosse, Séville, Teruel, Tolède, Valence, Valladolid. Dans cette liste, figure presque en entier le personnel enseignant des Universités.

Il serait injuste d'omettre l'action de l'épiscopat espagnol ; tous les chefs de diocèses et de métropoles ont fait entendre leur voix soit dans des lettres ouvertes adressées au Gouvernement, soit dans des lettres pastorales. Tous tiennent le même langage.

(*El Debate*, Madrid, 6 avril 1913).

Le projet du gouvernement espagnol sur l'enseignement du catéchisme. — Le 7 avril a été terminée, au Conseil de l'Instruction publique, la longue discussion du projet Romanones sur l'enseignement obligatoire du catéchisme dans les écoles primaires publiques. Le texte primitif portait que l'enseignement religieux continuerait à y être donné de la même manière qu'auparavant, mais un amendement proposé par le Snr Vincenti et voté par le Conseil

de l'Instruction publique, permet aux parents, qui ne professent pas la religion catholique, de demander que l'enseignement catholique ne soit pas donné à leurs enfants. Un amendement nouveau donne au décret un caractère antireligieux plus marqué, et qui soulèvera sans doute un nouveau mouvement de protestation : cet article permet aux parents catholiques de demander que l'enseignement catholique ne soit point donné à leurs enfants.

(*El Siglo Futuro*, Madrid, 8 avril 1913).

— Les détails officiels donnés sur le nouveau décret contre l'enseignement du catéchisme dans les écoles, confirment la mauvaise foi du cabinet Romanones. Il avait répété qu'il s'agissait seulement d'autoriser les parents « non catholiques » à demander la dispense de l'enseignement religieux. Le décret autorise la même demande de la part des parents catholiques. C'est aider le ferrerisme dans son œuvre de déchristianisation et livrer les ouvriers à la tyrannie des sectes. De vibrantes protestations s'organisent partout. — AIR, 9 avril 1913.

Comment le projet Romanones sur la neutralité scolaire est apprécié à l'étranger. — Le journal *El Debate* publie dans son numéro du 9 avril 1913, la traduction d'un article paru dans la *Gazette de Cologne*, article dû au docteur Froberger, consulteur théologique de ce journal. En voici les passages les plus importants :

« En Allemagne, beaucoup de gens s'imaginent que le protestantisme fait de grands progrès en Espagne, parce que, de temps à autre, les protestants font paraître dans les journaux des articles où ils parlent triomphalement des succès qu'ils ont obtenus, des 40.000 tracts qu'ils ont distribués lors de la procession eucharistique de 1911 : ils ont, disent-ils, converti des villages entiers en Estremadure ; cela produit de l'effet sur le lecteur. L'on croit donc généralement que les enfants qui peuvent être exemptés de suivre l'enseignement catholique sont des enfants de protestants ; il n'en est rien ; le projet Romanones accorde aussi cette exemption à des enfants nés catholiques... En Espagne, on parle beaucoup d'européanisation. Nous croyons que le projet Romanones est plus propre à retarder qu'à accélérer cette transformation, plus propre à interrompre le vrai progrès de l'Espagne. Oter à l'Espagne l'enseignement religieux, c'est faire œuvre antinationale, c'est agir en parricide contre un pays, qui, malgré tous ses défauts, n'a cessé d'être, pour l'Europe, le pays de la chevalerie,de l'idéalisme, et l'a prouvé de tout temps, depuis sa lutte contre les Maures jusqu'à la défense de Saragosse. »

(*El Debate*, Madrid, 9 avril 1913).

La neutralité de l'enseignement et le roi. — Il semble que le mouvement d'opinion publique qui s'oppose à cette exigence d'une minorité infime ne doive pas trouver un appui bien efficace auprès du roi d'Espagne ; si nous en croyons le *Diario Universale*, journal notoirement officiel. Le Roi, au cours d'un entretien avec le comte de Romanones, lui aurait dit

qu'il avait été surpris et irrité de la pétition qui lui a été adressée par les quatre Ordres militaires en faveur de l'enseignement religieux dans les écoles primaires. Il aurait déclaré que cette démarche était injustifiée et inopportune.

(*Il Resto del Carlino*, Bologne, 9 avril 1913).

L'Enseignement neutre. — A peine le Conseil de l'Instruction publique avait-il voté la mesure qui rend l'enseignement catholique facultatif dans les écoles primaires, qu'il se dessinait un mouvement énergique de protestation. L'Episcopat va faire entendre sa voix après le vote, comme il l'a fait avant, mais dès le 9 avril, c'est-à-dire le lendemain, le roi Alphonse XIII recevait du Comité National des Pères de famille, par l'intermédiaire du Grand Majordome du Palais, une protestation aussi ferme que respectueuse. Les Pères de famille se plaignent de n'avoir pas eu l'honneur d'être reçus par le Roi, mais ils espèrent trouver cete fois un accueil plus favorable. Le Comité National a reçu plus de 700.000 adhésions ».

Cette pétition, qui porte aux pieds du trône les vœux de la classe populaire, est présentée avec les signatures des membres du Comité, c'est-à-dire des représentants des plus illustres familles d'Espagne.

(*Gaceta del Norte*, Bilbao, 10 avril 1913).

Aussi lisons-nous dans l'AIR, du 11 avril :

— Pendant que les journaux anticléricaux exploitent l'adhésion personnelle du roi Alphonse à la politique « religieuse » du sectaire Romanones, les protestations se multiplient contre cette même politique.

Laïcisation par des voies indirectes.— Le 5 avril 1913, a paru dans la *Gazette officielle*, un décret royal autorisant la création d'un Patronage qui se chargera des démarches nécessaires pour améliorer les locaux où sont installées les écoles publiques à Madrid et dans les provinces, et pour créer d'autres locaux. L'on voit figurer à la tête des personnes qui favorisent ce Patronage, la reine d'Espagne, dona Victoria ; mais, comme la direction réelle appartiendra à l'Institution Libre d'Enseignement, on sent combien les intérêts catholiques sont exposés. Si on a, toutefois, des doutes à cet égard, ils se dissipaient quand on trouve, dans la liste des membres de cette Institution, les Snres Altamira et Cossio. D'ailleurs, la guerre à l'enseignement catholique dans l'école primaire a toujours été le but principal et l'œuvre collective de l'Institution d'Enseignement Libre.

(*El Siglo Futuro*, Madrid, 11 avril 1913).

Un autre journal nous apprend que ce Patronage, avant d'être en état d'aider la capitale et les provinces à améliorer les écoles et à en créer de nouvelles, aura besoin d'un emprunt de 70.000 pesetas pour se loger lui-même.

(*El Debate*, Madrid, 13 avril 1913).

— Ce que fait l'enseignement religieux dans l'école primaire, l'enseignement neutre peut le défaire dans le cours d'adultes, surtout quand on met dans la catégorie des adultes, les enfants de douze ans. Le président du Conseil, obligé par l'opinion publique à maintenir dans l'école primaire la *possibilité* de recevoir l'enseignement religieux, a décrété la fondation d'écoles d'adultes qui seront de véritables écoles primaires, puisqu'elles recevront deux catégories d'élèves dont l'âge pourra être abaissé jusqu'à douze ans ; la première catégorie comprendra les enfants qui n'ont reçu aucune instruction, la seconde comprendra les enfants qui voudront perfectionner l'instruction déjà reçue. Or, l'enseignement religieux ne figure point dans les programmes destinés à ces deux catégories d'élèves.

Jusqu'à ce jour, l'état du budget ne permet que de consacrer 500.000 pesetas à cette œuvre, et on en réservera les bienfaits aux garçons dans quelques grandes villes. Plus tard, on songera aux autres garçons et aux filles.

(*L'A. B. C.* de Madrid, 13 avril 1913).

Nouveaux efforts contre le projet Romanones. — La *Gaceta del Norte*, de Bilbao, dans son numéro du 12 avril, publie un appel énergique du Comité des Pères de famille de Biscaye, où nous lisons ce passage :

« L'ennemi ne se borne pas à supprimer l'obligation de l'enseignement du catéchisme dans les écoles primaires ; il exige davantage ; il veut chasser entièrement le Christ de l'école, afin de s'emparer plus aisément de la famille et de la Société.

« Tel est le plan de ceux qui ont déclaré la guerre au Catholicisme, telles sont les aspirations de la Maçonnerie, aspirations réalisées dans d'autres malheureux pays. Nous avons un exemple vivant qui doit nous servir de leçon ».

Le Comité des Pères de famille et Alphonse XIII. — Le matin du 12 avril, un Comité de la Junta Nationale des Pères de famille, composé des Sures vicomte de Val de Erro, comte de Retamoso, et don Gabriel Maza, a été présenté au roi au sortir du Palais. Le vicomte de Val de Erro a déclaré aux journalistes que le roi avait cru devoir ajourner jusqu'alors la réception demandée, mais qu'il était prêt à les entendre. Le vicomte de Erro a fait connaître en détail à Sa Majesté l'origine, le développement et le but de la Junta Nationale des Pères de famille, qui compte actuellement plus d'un million d'adhérents. Il a ensuite demandé à Sa Majesté qu'Elle favorise le mouvement catholique par trois moyens : 1° que le *statu quo* soit maintenu rigoureusement ; 2° qu'il ne soit introduit dans la législation de l'Instruction publique aucune modification sans qu'un débat ait eu lieu dans le conseil d'Etat, en séance plénière ; 3° que le Pouvoir exécutif n'usurpe pas les fonctions du Pouvoir législatif, en altérant les lois.

Alphonse XIII s'est borné à répondre qu'il ferait part de ces *desiderata* au Président du Conseil.

(*Gaceta del Norte*, Bilbao, 12 avril 1913).

— Le journal madrilène *El Debate* contient, à la date du 21 avril, deux pièces importantes ; la première est un appel adressé aux pères de famille catholiques par la Commission nationale des Pères et chefs de famille ; la seconde est une lettre ouverte au président du Conseil des ministres, de l'évêque de Santander, qui discute, sous la forme la plus courtoise, mais aussi la plus précise, l'opportunité et la légalité du décret relatif à l'obligation de l'enseignement du catéchisme. Ces deux pièces sont suivies de protestations qui tirent une importance particulière de la situation de leurs signataires, les professeurs de la Faculté de médecine de Madrid, des Universités de Barcelone, de Grenade, de Santiago, de Salamanque, de Valladolid, ainsi qu'un grand nombre d'instituteurs publics.

(*El Debate*, Madrid, 21 avril 1913).

— Le journal hebdomadaire catholique de Barbastro, *El Cruzado Aragonès* (Le Croisé aragonais) propose la fondation d'une *Société nationale catholique* ayant un comité dans chaque circonscription ; se fondant sur ce que les députés ne sont que des mandataires, elle imposera à chacun de ses membres, dans sa circonscription respective, et sous serment, l'obligation de ne soutenir aucune candidature dont l'auteur se refusera à prendre l'engagement de ne voter aucune mesure contraire aux aspirations de ses commettants.

(*El Debate*, Madrid, 24 avril 1913).

Le même journal publie une liste de protestation contre le décret Romanones signée par des membres de l'enseignement primaire, où les noms sont assez nombreux pour montrer que le personnel de cet enseignement, malgré les sollicitations de toute sorte dont il est l'objet, malgré la propagande des sociétés de Libre-Pensée, est resté partisan de l'enseignement catholique obligatoire.

Il nous apprend aussi que les mères de famille d'un bourg des Asturies, Conforcos, signent une pétition qu'elles enverront à la reine Victoria pour la supplier au nom de leurs enfants et du sien, d'user de son influence pour que l'enseignement religieux reste obligatoire. N'y a-t-il pas quelque chose de touchant dans cette idée des mères, née spontanément dans une petite localité profondément religieuse ?

— Le décret Romanones, soumis à la signature royale et restreignant l'obligation de l'enseignement du catéchisme, inspire si peu de confiance aux catholiques, qu'ils prennent déjà des mesures pour en empêcher l'application, ou tout au moins pour en atténuer les effets. Mgr l'évêque de Guadix a déjà envoyé une lettre pastorale où il demande au clergé paroissial de redoubler de zèle dans l'enseignement du catéchisme, et donne des règles très précises pour cette partie si importante de la tâche pastorale. Sans doute, cet exemple sera suivi dans tous les diocèses.

(*El Siglo Futuro*, Madrid, 25 avril 1913).

Les vraies origines de la guerre au catéchisme. — On avait quelque peine à s'expliquer que le comte de Romanones, qui est la prudence même, se soit engagé et ait engagé avec lui le ministère dont il est le président, en l'affaire si dangereuse du catéchisme, où il a contre lui l'immense majorité du peuple espagnol, et pour lui, tout ce qui est étranger et antipathique à l'Espagne. Un article du *Siglo Futuro* semble donner le mot de l'éngime. Don Alphonse a épousé une princesse anglaise protestante,et, bien que la jeune reine ait embrassé le catholicisme, la belle-mère du roi est restée zélée protestante ; elle l'a bien montré en allant, à Barcelone, faire dans une chapelle protestante une visite dont on a beaucoup parlé. De plus, la reine est entourée de ses serviteurs d'autrefois, au nombre de dix-huit au moins, anglais et protestants. Dans cette suite se trouve Dona Beatrix, femme de Don Alphonse d'Orléans; elle est protestante luthérienne, et l'on sait de bonne source qu'à peine arrivée à Madrid, elle se plaignit de ce que le culte protestant ne se pratiquait pas en Espagne avec l'éclat et la publicité qu'elle eût voulu ; en outre, elle s'est permis, à l'égard des dames espagnoles des propos dédaigneux où elle blâmait indiscrètement le zèle qu'elles mettaient à défendre l'enseignement du catéchisme.

La campagne contre l'enseignement religieux dans l'Ecole primaire trouve donc à la Cour un appui dont on ne peut méconnaître la réalité, et ce n'est pas de là que viendra la résistance au plan maçonnique, dont le *Siglo Futuro* marque très bien les trois phases: d'abord ôter à l'enseignement religieux son caractère obligatoire dans les Ecoles publiques, c'est la marche suivie en France et en Belgique;ensuite décider que la doctrine catholique et l'histoire sainte ne seront plus enseignées qu'aux enfants dont les pères le demanderont, cela obligera les pères de famille à des démarches, à des formalités, qui ne seront pas toujours efficaces ; on y pourvoira, ainsi qu'on l'a fait en Italie, où ce régime existe ; enfin, sous prétexte de ne point déranger le travail scolaire, on exigera que l'enseignement religieux soit donné en dehors des locaux scolaires, et à d'autres heures. Ces analogies sont bien les indices d'un plan général et de la soumission à un mot d'ordre.

(*El Siglo Futuro*, Madrid, 26 avril 1913.)

Aussi lisons-nous dans l'AIR du 28 avril :

Enseignement. — Mgr l'Evêque de Guadix vient de publier une lettre pastorale sur l'enseignement du catéchisme contre les dangers du programme laïcisateur. La Junte centrale d'action catholique, à Madrid publie une noble protestation contre le décret illégitime et illégal (contraire à la Constitution et au pacte concordataire) de M. Romanones restreignant l'enseignement obligatoire du catéchisme dans les écoles publiques.

La question de l'Enseignement Religieux dans les Ecoles Primaires. — Le décret Romanones qui modifie l'obligation de l'enseignement religieux n'a satisfait personne, ni les catholiques qui y voient une première tentative pour laïciser l'école, ni les révolutionnaires de toute sorte qui trouvent que cette laïcisation n'avance qu'à petits pas, en cachette, comme si

elle avait honte de son œuvre. Les protestations surgissent de divers côtés. Voici l'une des plus importantes.

L'Association des Pères et Chefs de famille a lancé le manifeste suivant, à la date du 27 avril :

« Comme cette Commission directrice se préparait à transmettre aux commissions provinciales les instructions nécessaires pour mettre à exécution les décisions prises dans notre manifeste du 20, la Presse a publié le décret annoncé, au sujet de l'enseignement du catéchisme dans les Ecoles publiques ; et nous avons reçu peu après, le document émané de la Commission centrale d'action catholique.

« Ce dernier document signé par le corps suprême qui a été créé par l'ordre de Sa Sainteté le Pape Léon XIII, et organisé par Son Eminence le Cardinal Rimat, en publiant son manifeste aussitôt après la signature du décret royal,... nous indique la règle à suivre pour diriger nos actes, en fils soumis et dociles à l'autorité de l'Eglise représentée par les personnes qui, par mandat de Sa Sainteté, se trouvent à la tête de l'action sociale dans notre patrie.

... « Nous bornerons présentement notre action, à protester de toute notre énergie contre le décret royal publié dans la *Gazette*, et nous disons qu'il est nul par son origine. Nous continuerons à rester à notre poste de combat, réservant les dernières mesures compatibles avec la légalité en vigueur, pour le moment qui nous semblera opportum.

« Nous ne nous dissimulons pas la tâche importante que l'avenir nous réserve, et,convaincus que cet avenir dépend de nous, nous poursuivrons les travaux avec une ardeur nouvelle chaque jour. Afin de renforcer nos organisations, garanties certaines de ce résultat, nous demandons à tous les catholiques de s'unir à l'Association par l'intermédiaire de ses diverses commissions provinciales...

« .. Vous savez que dans nos rangs se trouve la presque totalité des familles espagnoles. Avançons résolument dans notre marche, utilisant tous les moyens licites dont nous disposons, pour défendre toujours et en tout moment les droits que reconnaissent aux pères la loi divine, la loi naturelle et la loi positive pour l'éducation morale et religieuse de leurs fils,toujours d'accord avec ceux qui ont été placés par Dieu pour régir et gouverner son Eglise...

« ... Nous désirons de toute notre âme que l'Eglise ne perde pas le plus petit des droits que lui reconnaît la législation en vigueur. Nous travaillerons sans relâche à l'abrogation de ce décret royal contraire à la loi, et en toute occasion nous attendrons de Dieu les forces nécessaires pour l'accomplissement de notre devoir ».

Tel est le manifeste que publie la Commission Directrice de l'Association des Pères de famille, et qui a été signé par le vicomte de Val de Erro, Alejandro de Mazas y Mardomingo, José de Santos y Fernandez Laza, le comte de Casal, Juan Gomez Landero, Pedro Pablo de Alarcon, Miguel Vegas, Enrique Mariategui, le marquis de Castellanos, le vicomte de Roda, le comte

de Retamoso, Manuel de Cossio, Rafael Gordon de Varchousse, Luis Bahia, etc..

(*Gaceta del Norte*, Bilbao, 29 avril 1913).

— *Le Correo Espanol* de Madrid, du 29 avril 1913, publie le manifeste de Don Jaime de Bourbon contre le décret du catéchisme. En voici les passages importants :

Aux Espagnols,

« Le décret relatif à l'enseignement de la doctrine chrétienne me paraît une folie, contre laquelle je proteste avec toute l'énergie dont je suis capable, comme Espagnol, comme catholique et comme représentant du parti traditionaliste. Les gouvernants qui ont soumis cette disposition à la signature du chef de l'Etat ne se rendent pas compte de la responsabilité qu'ils ont encourue...

« Je remarque que depuis quelque temps il se fait un effort pour dénaturer l'Espagne politiquement et régulièrement, en lui imposant des choses de l'étranger, qui répugnent au peuple espagnol, si épris de ses traditions, de sa personnalité et de ses croyances.

« Pour lutter contre cette orientation, comme pour défendre les principes sacrés qui sont inscrits sur notre drapeau, je serai toujours à mon poste, et l'Espagne catholique peut disposer de mon-sang jusqu'à la dernière goutte, sang légitime des Bourbons et d'Autriche qui firent notre chère Patrie grande et maîtresse du monde... Je l'ai juré il y a deux jours devant la Vierge qui a présidé à la grandiose manifestation du loyalisme traditionaliste... ».

JAIME.

Biarritz, 26 avril 1913.

(*Gaceta del Norte*, Bilbao, 30 avril 1913).

— Le décret royal sur l'enseignement du catéchisme dans l'école primaire ne se compose guère que de trois articles : les deux premiers maintiennent le statu quo, mais le troisième,— *in cauda venenum*— le détruit, ou du moins le compromet si gravement qu'il n'en restera rien : en effet, cet article 3 dispose que le ministre de l'Instruction publique est chargé d'élaborer les règlements pour l'exécution de la disposition principale. Ces règlements peuvent se faire sans bruit, par le moyen de circulaires, que promulgueront verbalement les inspecteurs gagnés à la cause de la Libre-Pensée.

Le décret royal, ajoute un journal conservateur, est rédigé en termes si vagues, si confus, malgré sa portée immense, qu'en pratique, il peut conduire l'enseignement jusqu'aux confins de l'école neutre.

(*El Debate*, Madrid, 30 avril 1913).

— Un journal madrilène nous donne des renseignements précis sur l'his-

toire et l'organisation de *la Commission centrale d'Action catholique* à laquelle l'Espagne devra peut-être de conserver l'enseignement catholique populaire dans son intégralité. Cette Commission existait déjà sous le nom de *Commission des Congrès catholiques* : ce fut le Pape Léon XIII qui lui donna, avec un nom nouveau, un champ d'action plus étendu ; ce fut le Pape Pie X qui, dans sa lettre adressée le 16 octobre 1909 au cardinal-archevêque de Tolède, chargea le prélat de donner à l'œuvre nouvelle une organisation complète et définitive. Voici les principaux articles du Règlement qui fut arrêté le jour de Noel 1910, après discussion avec l'épiscopat espagnol :

« *Article premier* : *La Commission centrale* est une institution de caractère permanent, qui a pour objet : 1° la préparation des Congrès catholiques de concert avec les prélats dans le diocèse desquels ils doivent avoir lieu ; 2° l'exécution des décisions prises dans ces Congrès et approuvées par les prélats ; 3° la direction générale de la propagande catholique dans toutes ses branches;

« *Article* 8 : A la Commission centrale incombera exclusivement la tâche de prendre les mesures générales nécessaires pour mettre à exécution les décisions des Congrès, en sauvegardant toutefois l'initiative des prélats dans leurs diocèses respectifs. Elle a également la haute direction des Commissions diocésaines, en ce qui concerne l'exécution des résolutions prises dans les Congrès ;

« *Article* 9 : La direction générale de la propagande catholique doit être exercée sans préjudice de la juridiction ordinaire de chaque prélat, et sans porter atteinte à l'indépendance des organisations générales déjà existantes, comme la Société de Saint-Vincent de Paul, les Cercles catholiques d'ouvriers, les œuvres eucharistiques, etc ».

(*El Siglo Futuro*, Madrid, 30 avril 1913).

ETATS-UNIS. — *Le Président Woodrow Wilson et les Fraternités.* — Le 28 mars, a eu lieu dans l'assemblée législative de l'Etat de Wisconsin une discussion très vive au sujet des Fraternités et du Bill Anderson qui a pour but leur suppression. L'auteur du Bill, M. Douglas-Anderson, a fait ses études à l'Université de l'Etat, et alors il se refusa à faire partie d'aucune des Fraternités qui y existaient en grand nombre. Il parle donc en connaissance de cause. Il nous a révélé un fait intéressant. Le président actuel des Etats-Unis, M. Woodrow Wilson, aurait dû une bonne partie de son succès dans l'arène électorale à l'énergie avec laquelle il avait combattu les Fraternités pendant qu'il était président de l'Université de Princeton, d'où il réussit à les faire disparaître.

(*The Tribune*, Chicago, 29 mars 1913).

Sororités et Etoile d'Orient. — La Sororité d'Achoth, composée de jeunes étudiantes de l'Université, qui font en même temps partie de *l'Ordre de l'Etoile d'Orient*, a été organisée à Lincoln, Nebraska, le 5 mars 1910. En

juin de la même année, un Chapitre a été établi dans l'Université d'Iowa ; depuis lors, plusieurs autres chapitres y ont été formés.

La seconde réunion de la Sororité d'Achoth a eu lieu à Iowa, les 28 février, 1er et 2 mars. Les séances ont été consacrées à des élections, puis a eu lieu un banquet. Le journal maçonnique qui nous apprend ces détails, voit là une garantie d'un succès rapide pour l'Ordre.

L'anticléricalisme de Carnegie. — La *Catholic Tribune* du 17 avril 1913, contient un article dans lequel elle démontre, avec de bons arguments, que les libéralités universitaires du fameux milliardaire Carnegie sont dirigées contre l'Eglise catholique. Il eût été possible de prévoir qu'elles auraient ce caractère, comme œuvres de l'homme qui a élevé un palais somptueux au pacifisme, institution si chère et si nécessaire au cosmopolitisme maçonnique.

« Ce maître de forges, à ce que nous dit le P. Spalding, en voulait beaucoup aux écoles catholiques, si bien que ses fondations sont entièrement inspirées par un esprit contraire à celui de l'Amérique et du Christianisme. Lorsqu'il a donné ses millions pour assurer le bien-être des professeurs retirés, dit le P. Spalding, il a spécifié formellement que ceux des collèges catholiques seraient exclus. Il qualifiait leur enseignement d'étroit, et prétendait que ces institutions étaient indignes d'être soutenues. Nos collèges catholiques n'ont pas besoin de son aide et ne l'ont jamais sollicitée, mais ils avaient le droit de trouver cette appréciation blessante.

« Le sophisme et l'hypocrisie qui sont à la base de la Fondation Carnegie ont été habilement percés à jour par un Jésuite de l'Est, le P. Timothy Brosnahan. Dans un article étendu, il a fait voir le caractère de ces institutions qui n'ont rien d'américain, qui ne possèdent point, qui ne donnent point la liberté d'action que réclament à si bon droit des institutions américaines. Des écrivains non catholiques eux-mêmes les ont censurées sévèrement, et tout récemment, Bird Coler, dans son ouvrage « *Two and two makes four* » (Deux et deux font quatre), dit de la fondation Carnegie : « Nous créons un fonds considérable pour des collèges qui renonceront au Christ, quoiqu'ils aient été fondés en son nom. Nous avons une pension pour notre vieillesse, pourvu que nous n'ayons point enseigné que le Jéhovah des Juifs était Dieu, et que le Christ qui parut sur terre, était son divin Fils ».

« L'histoire de la fondation Carnegie est une suite continue d'attaques contre les écoles catholiques, et il suffira d'examiner ses méthodes pour se convaincre qu'elle a été inspirée par la bigoterie et non par l'amour de la science. La fondation Carnegie a récemment choisi pour objet d'une attaque spéciale le Collège Médical Fordham, et a totalement travesti les mesures prises par la Faculté dans l'intérêt de l'Ecole. Elle a agi de même à l'égard de l'Université de Marquette. Elle a laissé passer cinq ans sans s'occuper de l'Ecole de Médecine Bennett, et alors son examen a été des plus superficiels ; une heure seulement a été consacrée à la revue de son matériel, à se rendre compte de l'enseignement donné à quatre cents étudiants. Le rapport récent ne dit pas un mot des nouvelles constructions, des grandes

sommes consacrées au développement du matériel, de l'hôpital tout neuf, des personnalités de haute valeur qui figurent dans la liste des professeurs. En fait, la fondation Carnegie n'a pas fait un loyal effort pour se rendre compte de l'état de notre collège, et faire connaître la vérité au public. Et ce qui est vrai de notre école de médecine paraît être vrai des autres écoles qui ne veulent pas aliéner leur indépendance pour un plat de lentilles de Carnegie ».

(*The Catholic Tribune*, Dubuque (Iowa) 17 avril 1913).

FRANCE. — M. Liard vient de publier la composition des jurys définitifs du concours de l'agrégation de la Faculté de médecine. Or, les deux sections les plus importantes, celles d'anatomie et de chirurgie, sont présidées par le T.·. Ill.·. F.·. Debierre, de Lille, président du Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France, célèbre pour son rôle dans l'affaire des fiches, et le F.·. Gross, doyen de Nancy.

(Cf. *La Liberté*, 3 mai 1913).

— Les lignes suivantes sont extraites d'un article de M. T. Steeg, député de la Seine, ancien ministre :

Ce n'est pas sans quelque ironie que certains adversaires apprécient notre ferveur de défense laïque. Certes, les temps n'ont pas été favorables. Nous nous mouvons, depuis plus de deux ans, dans la préoccupation d'événements dont l'obsédante gravité a légitimement absorbé notre liberté d'esprit. Mais enfin, la vie continue, quels que soient les périls qui menacent. Nous sommes comptables vis-à-vis des générations de demain de l'œuvre qui nous incombe aujourd'hui. Nous n'avons pas le droit de différer éternellement, quels que soient les soucis qui nous assaillent, les réalisations préparées et mûries, par quoi se développeront et s'épanouiront les institutions pacifiques qui assurent, dans le domaine matériel et moral la vie normale de la Nation.

Oui, il faut en finir avec les lois scolaires...

Plus de sécurité matérielle, plus de tranquillité morale, plus de sérénité professionnelle, voilà ce que les projets actuels tendent à apporter à nos maîtres. Il faut vraiment n'aimer l'Ecole que de cette sympathie acrimonieuse que l'on constate chez certaines gens, pour ne voir dans notre effort que le désir de complaire à des rancunes médiocres, ou de satisfaire d'insatiables appétits. Non. L'on se refuse à comprendre. Nous disons : « bienveillance et justice ». On nous répond « discipline ». Comme si l'on pouvait trouver en soi l'autorité voulue pour imposer cette discipline, quand on a la certitude de n'avoir point fait soi-même ce que l'on sentait équitable et nécessaire. La discipline, soit. Mais la discipline, à elle seule, ne peut engendrer que des automates. Il n'est point d'organisation administrative féconde qui ne soit vivante en toutes ses parties, qui ne multiplie l'impulsion d'en haut, par le zèle des initiatives se déployant à tous les degrés de la hié-

rarchie. Toute administration périclite par la routine. Mais l'Ecole en mourrait, l'Ecole du moins telle que nous l'avons rêvée.

(*Le Rappel*, 6 mai 1913).

Extrait d'un article de M. Ferdinand Buisson, député de la Seine :

« Le temps est un grand maître. Il travaille pour nous : c'est l'impression que laissent ces rapports à la Chambre, ces discours à la Ligue, et aussi ces amusants articles de journaux où l'enjouement, la bonhomie malicieuse et sans fiel répondent si finement aux lourdes violences d'une certaine littérature de sacristie...

Nous n'avons rien à craindre, si nous restons fidèles à notre tradition laïque et rationnelle, libérale et républicaine. Le danger commencerait le jour où, poussés à bout par l'âpreté des attaques, nous perdrions notre sang-froid pour nous jeter dans la politique césarienne du monopole.

La vraie défense de l'Ecole laïque, ce n'est pas contre l'Ecole privée qu'il faut la diriger : c'est contre l'Eglise, bénéficiaire encore à cette heure d'indéfendables privilèges dans l'enseignement secondaire, et audacieuse organisatrice dans l'ordre primaire d'un écrasant monopole de fait, fondé sur le double abus de l'autorité spirituelle et du pouvoir de l'argent. Ne nous laissons pas égarer. L'ennemi, ce n'est pas l'enseignement catholique librement et honnêtement donné : le cléricalisme, voilà l'ennemi !

(*Le Rappel*, 22 avril 1913).

La municipalité lyonnaise a mis à l'étude un projet fort intéressant. Il s'agit de mettre l'école laïque en état de se défendre elle-même et de devenir si complète que, dès l'enfance et jusqu'au service militaire, l'élève y trouvera tous les éléments d'une vie sociale à sa portée.

Autour de chaque école se grouperont, sous une seule direction morale, toutes les sociétés capables de s'intéresser à l'enfant.

Caisse des écoles, cantines scolaires, patronages, sociétés d'éducation physique et boys-scouts, sociétés de préparation militaire, amicales d'anciens élèves seront unis et recevront directement des comités centraux leurs inspirations.

Les conseils d'école, sous la direction du Comité central, agiront suivant deux modes distincts. Ils constitueront un pouvoir moral régulateur en ce qui concerne les œuvres qui s'administrent elles-mêmes. D'autre part, pour les œuvres composées de jeunes gens mineurs, incapables légalement de former un bureau, pour les groupements d'enfants, pour les œuvres telles que patronages, sou des écoles, cantines scolaires, sociétés de pupilles, œuvres de vacances, etc., les conseils d'école en assumeront la gérance.

(*Le Rappel*, 21 avril 1913).

Nous croyons devoir reproduire l'article suivant où M. Albert Livet expose les vues du parti radical-socialiste sur les projets de lois scolaires actuellement en discussion devant le parlement :

La Politique Scolaire. Monopole et Liberté. La vraie question.

Le grand débat sur la « défense laïque », qui, depuis trois ans, est inscrit à l'ordre du jour de la Chambre et qui, sans cesse amorcé, sans cesse retardé, figure encore en tête de l'ordre du jour de la prochaine session, a provoqué ces derniers temps, une nouvelle polémique entre partisans et adversaires du monopole de l'enseignement.

M. Ferdinand Buisson, dans une série d'articles du *Rappel*, s'est élevé contre le fameux amendement Brard, dans lequel il voit une « contrefaçon hypocrite et inopérante du monopole », tandis que M. Aulard, dans la *Lanterne*, loue M. Brard d'avoir osé poser la question sur le terrain des réalités.

M. Dessoye, rapporteur des innombrables textes élaborés par la Commission de l'enseignement pour mettre fin à ces agissements des « pères de famille » suscités par la croisade des évêques, — il y a tantôt quatre ans, — publie opportunément un recueil de ses articles, discours et rapports sous le titre *Défense laïque*, et voici une fois de plus posée la question devant l'opinion publique, devant les partis.

Le parti radical l'a amplement traitée au cours de son dernier Congrès national, à Tours, et tout récemment le Comité exécutif a donné mandat aux élus du parti de voter, non seulement les mesures proposées par la commission de l'enseignement et rapportées par MM. Dessoye et Massé, mais aussi l'amendement Brard.

Cette décision, comme nous l'avons indiqué, n'a pas obtenu l'assentiment de M. Ferdinand Buisson et elle n'aura pas, vraisemblablement, celui de M. Dessoye et de quelques-uns de leurs amis. M. Buisson affirme que l'heure est venue pour le parti radical d'avoir une politique scolaire et de déterminer sa ligne de conduite. C'est aussi l'avis de tous les militants, et, à Tours, ils se sont clairement prononcés.

* * *

S'il y a divergence d'opinions au sujet de certaines des mesures dites de défense laïque proposées au Parlement, cela tient à ce que, les uns et les autres, nous envisageons la question d'un point de vue différent. En vérité, la conception ferryste de l'organisation de l'enseignement primaire n'est point tout à fait celle de notre parti, qui a toujours considéré l'œuvre réalisée comme une étape nécessaire, mais de durée limitée, vers le service public. A côté de l'école nationale, laïque, gratuite, et où la neutralité de l'enseignement est rigoureusement prescrite par la loi, Jules Ferry et ses disciples laissent subsister l'école dite *libre*, gratuite ou non, où la neutralité de l'enseignement ne saurait être admise ,— puisque la raison de l'existence de ces écoles est précisément de ne pas accepter les méthodes et l'esprit de l'enseignement professé par les instituteurs publics, — et qui, dans la plupart des cas, n'est qu'une école confessionnelle, dirigée plus ou moins ouvertement par des prêtres.

Ainsi sont élevées côte à côte « deux jeunesses ennemies », et l'on n'a pas perdu le souvenir des éloquentes paroles que ce sujet a inspirées à Waldeck-

Rousseau, reconnaissant, à l'heure tragique de l'Affaire, la faute énorme commise par ceux dont il avait partagé l'imprudent libéralisme.

Personne ne conteste au père de famille le droit de faire donner à son enfant une « éducation religieuse » ; mais la religion, étant affaire de croyance et non d'enseignement, a sa place, non dans l'école, mais au presbytère, à l'oratoire ou à la synagogue.

Sous prétexte de respecter les croyances des pères de famille, il n'est nul besoin d'autoriser un enseignement non neutre en face de l'enseignement neutre ; il suffisait de laisser des heures libres pour ceux des élèves qui auraient, sur le désir de leurs parents, suivi les cours d'éducation religieuse *dans un autre lieu que l'école.*

Qu'on nous entende bien ! Ce n'est point par anticléricalisme, par sectarisme, que notre parti se refuse à autoriser l'école libre en face de l'école laïque. Notre raison est de principe ; elle s'inspire de notre conception même d'une démocratie organisée. Pour nous, l'enseignement PRIMAIRE est une fonction de l'Etat démocratique : c'est un service public.

Dès lors, l'Etat doit exercer sa fonction d'enseignement directement ou *indirectement par des maîtres dûment agréés par lui et toujours révocables.*

Nous ne prétendons pas, contrairement à une opinion trop répandue, à une sorte de monopole exclusif de l'enseignement primaire entre les mains des seuls instituteurs publics payés par la nation ; mais nous voulons conserver à l'Etat le plein exercice de ses droits, de ses devoirs, de ses responsabilités.

Toutes les écoles publiques, *qu'elles soient ou non la propriété de l'Etat,* sont ouvertes sous le contrôle et la responsabilité de l'Etat, et l'Etat, en raison de cette responsabilité morale, a le droit et le devoir strict d'exiger de tous les maîtres de l'enseignement primaire, *qu'ils soient ou non des fonctionnaires,* les garanties pédagogiques, morales et laïques, qui justifieront la confiance de la nation ; *les mêmes garanties.*

*
* *

Ces principes posés, nets et clairs, nous en tirons les conclusions suivantes, telles que nous les avons déterminées dans la motion de Tours ;

L'Etat doit assurer l'instruction primaire à tous les enfants d'âge scolaire.

L'Ecole est sous le contrôle incessant de l'Etat, qui en a la responsabilité, en autorise l'ouverture sous les conditions déterminées.

L'Etat exerce sa fonction d'enseignement directement *ou par délégation* à des maîtres dûment agréés par le conseil départemental et toujours révocables.

Les instituteurs publics recevront des émoluments qui leur permettront d'exercer leur fonction avec dignité.

Les éducateurs *enseignant en vertu d'une délégation de l'Etat* n'auront droit à aucune rémunération des pouvoirs publics.

L'enseignement primaire sera complété par l'instruction postscolaire obligatoire organisée d'après les mêmes principes, mais avec une très grande variété d'applications, pour répondre aux divers besoins de l'éducation civique, physique et professionnelle de l'enfance populaire.

Cette conception du service public de l'enseignement primaire n'aboutit nullement, dans la pratique, au « monopole », mais avec elle n'est pas compatible le régime des écoles libres, telles qu'elles existent sous le bénéfice de la législation actuelle.

Car il faut voir la réalité en face, et les républicains savent trop bien que l'école libre c'est, dans la plupart des cas, l'école confessionnelle, l'école de contre-révolution, l'école antirépublicaine et antidémocratique.

Est-ce cela qu'ils ont voulu ? Non certes. Peuvent-ils l'empêcher ? Pas davantage. Quoi qu'on fasse, quelques mesures qu'on instaure pour assurer une surveillance plus étroite, un contrôle plus rigoureux, pratiquement, ces mesures ne pourront être exécutées, et elles resteront inefficaces, à moins d'une impossible inspection *permanente*.

Quoi qu'on fasse, quelques textes longuement médités qu'on élabore pour punir des actes qui seront réputés délits, on n'empêchera pas de s'exercer, au bénéfice de l'école libre confessionnelle, le boycottage de l'école laïque, et cela par des moyens de pression tels qu'ils ne pourront pas être dénoncés ou *être prouvés*.

Quoi qu'on fasse, tant que l'école religieuse subsistera en regard de l'école laïque, on n'empêchera pas le prêtre d'user de tout son pouvoir sur les pères de famille pour les obliger à retirer leurs enfants de l'école « sans Dieu » ou les contraindre à exercer sur l'enseignement une surveillance qui aboutit en fait à la déneutralisation de notre enseignement public.

Il faut donc en venir à la seule solution conforme à nos principes et aux nécessités de la situation : à l'organisation de l'enseignement public sous la seule autorité et responsabilité de l'Etat.

* * *

Mais une objection grave se pose : la question d'argent. Certes, nous n'avons pas la prétention déraisonnable de modifier d'un trait de plume toute l'organisation scolaire et de substituer du jour au lendemain le service public au régime actuel. Et c'est pourquoi nous entendons procéder par étapes, mais aussi fixer les principes de la législation et du même coup, les moyens de réalisation.

Les propositions Massé et Dessoye sont des palliatifs provisoires. Soit, acceptons-les pour remédier aux pires inconvénients de la situation critique où nous a conduits la législation présente. L'amendement Brard prépare, au contraire, une de ces étapes que nous voulons franchir pour parvenir au service public organisé. Il interdit l'ouverture de nouvelles écoles libres dans les communes de moins de 3.000 habitants. Il pose un des principes de la législation nouvelle.

Celle-ci comportera ensuite des garanties sérieuses à exiger de la part des

maîtres — toujours révocables — auxquels l'Etat accordera la délégation de sa fonction d'enseigner ; l'obligation pour toutes les écoles privées de se soumettre à l'autorisation et au contrôle de l'Etat,et enfin, dans un délai à déterminer, la fermeture obligatoire des écoles libres qui ne se seront pas soumises ou qui auront dérogé aux prescriptions des lois.

* * *

Que, d'autre part, les partisans de la liberté d'enseignement se rassurent !

Encore une fois,nous ne sommes pas des sectaires ; nous entendons laisser à chacun la liberté de ses convictions intimes et le droit de les faire partager par les siens. Toutes facilités seront données aux enfants pour qu'ils puissent participer aux cours d'éducation religieuse. Et, à un autre point de vue, notre législation permettra la libre concurrence des méthodes pédagogiques ; nous ne voulons pas imposer un enseignement d'Etat ; nous voulons seulement que tous les enfants reçoivent les notions essentielles qui sont la matière de l'enseignement primaire, dans un même esprit de vérité, de raison, de sincérité.

Nous voulons la séparation de l'Ecole et de l'Eglise, pour les mêmes raisons que nous voulions la séparation des Eglises et de l'Etat. Mais nous ne prétendons pas substituer un dogme à un autre dogme ; c'est pourquoi nous entendons appliquer strictement dans l'enseignement primaire cette neutralité positive à l'égard de tous les dogmes et de toutes les croyances,que nous avons érigées en principe de notre laïcité.

Le service public de l'enseignement primaire et la neutralité laïque ne comportent ni l'asservissement d'un monopole sans restriction ni la duperie d'un privilège déguisé sous le couvert de la liberté.

Et voilà pourquoi nous avons, malgré M. Buisson, disciple de Jules Ferry, approuvé l'amendement Brard. Notre position est nette. Nous disons ce que nous voulons et ce que nous ne voulons pas. Nous attendons que M. Buisson et M. Dessoye nous disent comment il leur paraît possible de concilier la neutralité laïque des écoles publiques et l'enseignement religieux et contre-révolutionnaire des écoles libres et confessionnelles.

(*Le Radical*, 21 avril 1913).

Nous avons signalé dans le compte rendu du Convent de 1912, publié dans le numéro du 5 mai, la communication du F.·. Daube au sujet de la création d'une *Ligue d'Action et de Défense laïque*. (p. 1301).

Voici un article publié par M. Edmond Daube, secrétaire général de cette Ligue, qui rapproché du précédent, ne laisse aucun doute sur l'action maçonnique qui se cache derrière cette campagne. Elle a pour but de livrer l'enfance aux théories panthéistes et anarchistes de la Secte. Il faut démasquer partout, sans se lasser, les hypocrisies sous lesquelles se dissimule l'action ésotérique des Sociétés secrètes.

Mesures législatives propres à assurer la défense laïque.

Notre école nationale est l'objet des malédictions, des attaques de tous les adversaires de la République ; elle est l'objet des anathèmes du clergé, des calomnies de la presse bien pensante; son personnel est en butte aux tracasseries, aux vexations, aux persécutions même des catholiques fanatisés. Et qui la défend ? L'administration et les tribunaux... quand ils ne peuvent faire autrement.

L'école privée, par contre, se développe en toute liberté, même en toute licence, grâce à l'audace croissante de ses organisateurs et à la complicité indéniable, voulue ou non, de cette administration qui a l'air de ne protéger l'école publique qu'à son corps défendant. L'école privée s'organise en école d'Eglise, en école de parti. Elle se donne une administration calquée sur celle de l'Etat ; administration centrale, issue des congrès catholiques et des réunions de la Société générale d'éducation et d'enseignement (35, rue de Grenelle), administration régionale et locale, personnifiée par l'évêque, son inspecteur diocésain et ses curés inspecteurs.

Soixante-sept cours normaux préparent le personnel enseignant des écoles privées, sous le contrôle de l'épiscopat, et ce personnel nouvellement formé, encadré par les directeurs et les directrices d'écoles, pour la plupart congréganistes sécularisés, passe d'une école à l'autre, d'une région de la France à l'autre, muni de références épiscopales, suivi des appréciations de l'inspecteur diocésain, non sur sa valeur pédagogique, mais sur son zèle à dresser les jeunes générations à la haine de cette République qui ne veut pas remettre ses destinées entre les mains de l'Eglise, seul gouvernement légitime.

Cette organisation d'une Université ecclésiastique, non en concurrence, mais en guerre avec celle de l'Etat, a été plusieurs fois signalée au Pays, au Parlement, au Gouvernement. Si, parfois, l'opinion républicaine s'est émue, aucune mesure n'a été prise contre une telle usurpation des pouvoirs de l'Etat. La doctrine fausse de la liberté d'enseignement (au degré primaire), doctrine hypocrite de domination cléricale, aveugle sans doute tous ceux qui se réclament de l'idéal laïque et qui ont pour mission d'assurer le bon fonctionnement de l'école publique ou de maintenir la France dans sa tradition de liberté et de raison.

Pas d'école d'Etat ni de parti

Il est temps de réagir ; il est temps pour l'Etat de parler au nom de la Nation. Il n'est pas question d'enseigner à l'école une doctrine d'Etat, pas plus qu'il n'est admissible de laisser enseigner à l'école un dogme d'Eglise. Car, il n'est pas du droit de l'Etat de demander que l'école forme des républicains ou des catholiques; pas plus à gauche qu'à droite, ni à droite qu'à gauche, l'Etat ne doit tolérer d'école de parti. Sa fonction, son devoir est d'assurer partout aux enfants de France des éducateurs compétents, des instituteurs scrupuleusement respectueux de la conscience des enfants et qui n'aient qu'une passion, celle de les instruire selon la méthode propre à

chaque étude, d'une part, et selon les lois du développement intellectuel, d'autre part. Œuvre de science, de savoir-faire et de dévouement, l'instruction des enfants ne doit être confiée qu'à ceux qui, en se consacrant à l'enfance, n'ont pas l'impardonnable dessein d'en faire les otages de leurs idées, de leurs passions politiques ou religieuses, de leurs mesquines ambitions. C'est dire qu'en pratique, elle ne doit être confiée qu'à ceux qui, par leurs études générales et par leur préparation professionnelle, ont montré qu'ils voient dans les fonctions d'enseignement une profession pure de toute préoccupation de propagande, quelle qu'elle soit.

Il faut exiger de tous ceux qui enseignent et la preuve de leur capacité et la preuve de leur aptitude. Que tous, maîtres de l'enseignement public, maîtres de l'enseignement privé, soient astreints à cette double preuve ; d'abord, au nom du droit égal des enfants à avoir des maîtres capables, quelle que soit l'école qu'ils fréquentent ; ensuite, au nom du droit de l'Etat, de ne conférer qu'à ceux qui en sont dignes l'exercice de fonctions qui touchent aux droits, aux intérêts d'autrui. L'avenir intellectuel d'un enfant n'est-il pas au moins aussi sacré que sa santé ? Et cependant, quiconque peut légalement se faire son instituteur, alors que quiconque ne peut, légalement, se faire son médecin.

Le même contrôle professionnel pour tous les instituteurs

Exiger des instituteurs privés le certificat d'aptitude exigé des instituteurs publics, telle est la première mesure législative qui s'impose. Et elle ne peut que satisfaire tous ceux qui prétendent que l'enseignement privé a cette vertu singulière d'élever la valeur de l'enseignement public, par la crainte de la concurrence. L'enfance n'aura jamais de trop bons maîtres publics ou privés ; que tous soient donc astreints à fournir les mêmes garanties et de capacité et d'aptitude.

En conséquence, que tous aussi soient soumis au même contrôle professionnel, que tous soient conviés à l'amélioration des programmes, que tous soient appelés à une vie intellectuelle plus intense, à une culture professionnelle plus approfondie. L'inspection des écoles privées ne doit pas être différente de celles des écoles publiques.

Aujourd'hui, par un singulier privilège, l'école privée a deux sortes d'inspecteurs : ceux qu'elle s'est donnés et ceux qu'elle subit, les siens et ceux de l'Etat. Et cependant, l'article 9 de la loi du 30 octobre 1886 est ainsi conçu :

L'inspection des établissements d'instruction primaire *publics ou privés* est exercée : 1° par les inspecteurs généraux de l'instruction publique ; 2° par les recteurs et les inspecteurs d'académie ; 3° par les inspecteurs de l'enseignement primaire ; 4° par les membres du Conseil départemental désignés à cet effet ; 5° par le maire et les délégués cantonaux ; 6° dans les écoles maternelles, concurremment avec les autorités précitées, par les inspectrices générales et les inspectrices départementales des écoles maternelles ; 7° au point de vue médical, par les médecins inspecteurs.

D'autre part, la loi du 28 mars 1882 a abrogé, dans son article 3, « les dis-

positions des articles 18 et 44 de la loi du 15 mars 1850, en ce qu'elles donnent aux ministres des cultes un droit d'inspection, de surveillance et de direction dans les écoles primaires *publiques et privées* ». Donc, l'évêque qui ne peut inspecter, légalement, les écoles privées, ne peut, légalement, désigner d'inspecteur diocésain, prêtre ou non ; et le curé ne peut, légalement, inspecter l'école privée de sa paroisse.

Les inspecteurs des écoles privées existent en marge et en violation de la loi. S'ils ne peuvent être poursuivis par les parquets pour usurpation de fonctions, les directeurs et directrices d'école qui acceptent leur contrôle, se soumettent à leur autorité, ne commettent-ils pas cette « faute grave dans l'exercice de leurs fonctions » qui peut les faire frapper d'une peine disciplinaire ? (Art. 41 de la loi du 30 octobre 1886).

L'inspection des écoles privées par des prêtres et par des inspecteurs diocésains est une atteinte aux droits de l'Etat laïque en même temps qu'une violation de la loi. Elle est, en fait, l'affirmation de cette doctrine de l'Eglise qu'elle seule a le droit de donner et de surveiller l'enseignement ; elle soulève un nouveau conflit entre l'Eglise et la société civile, entre le cléricalisme et la laïcité. Qu'en pensent nos défenseurs de l'école laïque, pierre angulaire de la République ? Ne voient-ils pas que tolérer cette prétention cléricale, c'est la méconnaître ? Et si les textes législatifs existants ne leur paraissent pas suffisants, qu'ils transforment en article de loi l'article 144 du décret du 18 janvier 1887, en le complétant d'un mot : « En dehors des autorités désignées par l'article 9 de la loi du 30 octobre 1886, nul ne peut inspecter ni surveiller aucun établissement d'enseignement primaire », public ou privé.

Les inspecteurs des écoles privées leur donnent de l'organisation, de l'unité dans les desseins ; ils en sont l'âme. Les inspecteurs de l'Etat n'ont, légalement, qu'à les laisser faire.

Ils ont bien le droit d'inspecter les écoles privées, mais pour s'assurer seulement que l'enseignement donné n'y est pas « contraire à la morale, à la constitution et aux lois ». (Art. 9 de la loi du 30 octobre 1886).

Leur inspection ne peut porter d'une façon efficace sur les résultats obtenus, car « les directeurs et directrices d'écoles primaires privées sont entièrement libres dans le choix des méthodes, des programmes et des livres, réserve faite pour les livres interdits par le Conseil supérieur de l'Instruction publique. » (Art. 35 de la même loi.)

D'une part, constater (et par quels moyens ?) que l'esprit de l'enseignement n'est pas contraire au sentiment moral et civique ; d'autre part, constater purement et simplement les résultats, si déplorables qu'ils soient, obtenus par les écoles privées, tant pour l'instruction que pour l'éducation intellectuelle des élèves, tel est le rôle de l'inspection de l'Etat, inspection inefficace et insuffisante.

La loi du 28 mars 1882, article premier, détermine le programme de l'instruction primaire obligatoire ; elle édicte (art. 4) que cette instruction primaire obligatoire peut être donnée dans les écoles publiques, dans la famille ou dans les écoles privées. L'Etat ne se désintéresse pas des résultats obte-

nus dans ses écoles, qu'il soumet au contrôle et aux directions de l'inspection ; il ne se désintéresse pas des résultats obtenus par les familles, qu'il soumet au contrôle d'un examen (art. 16),et il se désintéresse des résultats obtenus par les écoles privées, puisqu'il les laisse libres de leurs programmes et de leurs méthodes (art. 35 de la loi du 30 octobre 1886) et qu'il ramène l'inspection à une simple surveillance administrative.

Pourquoi cet abandon moral des élèves des écoles privées ? L'intérêt de ces enfants, le devoir de l'Etat, protecteur attitré des mineurs, exigent que cesse ce véritable scandale.

Sous l'égale protection de la loi, tous les enfants de France ont un droit égal au minimum d'instruction primaire et au commencement de culture intellectuelle que peut leur donner ce minimum d'instruction. Ce principe admis, il s'ensuit que tous les maîtres de l'enfance doivent donner aux familles et à l'Etat les mêmes garanties d'instruction et d'aptitude professionnelle,et qu'ils doivent être soumis à un même contrôle qui tende à réaliser, dans toutes les écoles, privées et publiques, les conditions normales du développement intellectuel des enfants.

En conséquence, un texte législatif doit enjoindre aux instituteurs privés de prouver leur aptitude professionnelle par l'obtention du diplôme professionnel qui est exigé des instituteurs publics (le certificat d'aptitude pédagogique). L'article 35 de la loi du 30 octobre 1886 doit être abrogé, ainsi que le paragraphe de l'article 9 de la même loi,portant restriction du droit d'inspection des écoles privées. La loi doit proscrire formellement, dans les écoles privées, toute inspection autre que celle des autorités désignées par l'article 9 de la loi du 30 octobre 1886. Enfin, toutes les écoles, publiques et privées doivent présenter les enfants âgés de douze ans à l'examen du certificat d'études primaires.

Le devoir du législateur

Au nom des droits de l'enfant, au nom de la protection que leur doit l'Etat, précisément pour réaliser la liberté dans l'enseignement et l'enseignement de la liberté, le législateur doit prendre toutes mesures qui fassent des fonctions d'enseignement une mission sociale et nationale et ne les laissent pas dégénérer en œuvre d'asservissement des enfants, en œuvre d'enrôlement politique et religieux au nom et au profit d'une secte qui prétend être toute la France.

La défense laïque s'impose au nom de la patrie, au nom de la nation,en même temps qu'au nom de la liberté. C'est une œuvre urgente,et tous les citoyens soucieux de l'avenir du Pays doivent la réclamer de ceux de leurs élus qui s'endorment dans une sécurité ressemblant fort à une trahison.

(*Le Rappel*, 5 avril 1913).

Hesse.— On sait que, dans les écoles « simultanées », c'est-à-dire communes aux catholiques et aux protestants, l'enseignement religieux seul est donné séparément. Un des effets de ce système est

l'augmentation des adeptes de la « religion libre », qui, eux aussi, ont leurs pasteurs. Seulement le gouvernement ne trouve pas assez de professeurs enseignants pour tous les élèves libertaires ». AIR, 1er avril 1913.

HOLLANDE. — La plate-forme des élections sera formée par la grande question de l'enseignement public. Les partis chrétiens veulent une égalité absolue et parfaite entre les deux sortes d'enseignement : l'école publique et l'école privée. On ne veut plus se contenter de ce que les écoles chrétiennes sont reconnues et subsidiées par l'Etat. L'Etat subsidie aussi les écoles officielles et neutres des communes. Cela est juste, et les chrétiens ne veulent pas y apporter des changements. Mais ce sont les communes qui payent les frais principaux des écoles publiques, et ce sont les chrétiens eux-mêmes qui doivent fournir les fonds nécessaires pour leurs écoles à eux. Voilà qui n'est pas juste, disent-ils : nous devons payer d'abord aux caisses communales pour les écoles officielles, c'est-à-dire libérales, et puis nous devons encore payer nous-mêmes nos propres écoles. Cela doit prendre fin : que l'Etat donne des subsides égaux à l'école neutre et à l'école chrétienne ; mais qu'il interdise aux communes de payer quoi que ce soit aux écoles neutres.

Si les libéraux et les socialistes veulent à tout prix qu'on donne un enseignement neutre et athée à leurs enfants,— eh bien ! qu'ils fassent comme nous, qu'ils en payent les frais de leurs propres poches.

Or, vous comprendrez aisément que nos libéraux et socialistes restent sourds à ces réclamations.

(*Gazette de Liège*, 16 avril 1913.

ITALIE. — *La Faillite de l'Enseignement secondaire public.* — M. Giolitti aurait déclaré un jour, dit le *Giornale d'Italia*, que si la chose dépendait de lui, il supprimerait au moins les deux tiers des écoles publiques qui existent, et emploierait les économies ainsi réalisées à tripler les émoluments des professeurs dans les écoles qu'il laisserait survivre ; qu'il encouragerait habilement les écoles privées, tout en les soumettant à une surveillance discrète. Quelques chiffres, pas très anciens, et qui ne peuvent guère avoir changé ceux que donne le *Bulletin officiel de l'Instruction publique* prouvent en effet que l'enseignement secondaire ne jouit pas d'une grande faveur : Le Gymnase royal d'Albenga compte 21 élèves ; on en trouve 36 à Grossetto ; 28 à Casalmaggiore ; 29 à Crema ; 36 à Alba et à Bra ; 35 à Fossano ; 29 à Savigleano ; 22 à Ceva. Dans la province de Cuneo, huit gymnases ont une population totale de 348 élèves, soit un peu plus de 43 en moyenne.

(Le *Corriere d'Italia*, Rome, 4 avril 1913).

L'Ecole Ferrériste. — On sait que le libertaire français, Sébastien Faure, dirige une institution d'éducation, où les *Compagnons* envoient leurs enfants ; on ignore si les autorités scolaires exercent ou peuvent exercer un contrôle quelconque sur cette école.

Voici un document puisé dans le journal italien *Il Libertario* de la Spezzia ; nous n'en retranchons que le verbiage :

« *Aux Libres-Penseurs italiens,*

« Disciples de Ferrer, et décidés à poursuivre son œuvre, dans la mesure de nos forces, nous vous proposons de fonder à Milan un institut d'éducation rationaliste, qui vise à réaliser un double but : honorer par un monument digne du Maître et de son œuvre, sa mémoire, puis donner aux enfants du peuple un enseignement qui ait pour base la vérité scientifique et le développement naturel de l'intelligence.

L'*Ecole Moderne* de Milan serait formée d'abord de deux parties distinctes : 1° un asile infantile avec école élémentaire pouvant recevoir des internes et des externes ; 2° d'un collège où seraient accueillis et éduqués, — en mettant à profit l'enseignement des écoles techniques, classiques, commerciales, artistiques et toutes autres qui abondent à Milan, et qui appartiennent à l'Etat, à la commune et aux particuliers, — les fils des libres-penseurs qui veulent émanciper leur progéniture des liens et de la contrainte morale des écoles officielles, presque toutes confessionnelles.

La tâche sera difficile, mais... l'enthousiasme durable qui a été créé par l'œuvre impérissable du Maître nous fera accomplir notre devoir. La faiblesse de nos ressources économiques sera certainement compensée par le nombre des adhérents, car nous comptons surtout sur la confiance des masses ouvrières militantes... Les adhérents s'engagent à acquérir au moins une action de 25 livres (payable aussi par termes mensuels).

Outre votre adhésion personnelle, faites les plus grands efforts pour recueillir celles de vos amis.

Avocat Luigi Molinari,

Via Carlo Poerio, 38, à Milan.

(*Il Libertario* de la Spezzia, 10 avril 1913).

Cf. *L'Agitatore*, Bologne, 13 avril 1913.

La Ligue démocratique nationale. — Cette création de Romolo Murri, qu'on croyait défunte, laissant pour tout souvenir 650 livres de dettes, vit encore : elle a même tenu à Florence un Congrès le 12 avril 1913 ; elle avait mis à son ordre du jour les questions suivantes :

Le Problème de l'Ecole (rapporteur : il signore Valna) ; *le problème de l'Eglise* (rapporteur : il signore Donati) ; *Elections politiques* (rapporteur : Cacciaguerra, directeur de l'« *Azione* », journal de la Ligue, et son nouveau secrétaire.)

(*L'Italia*, Milan, 13 avril 1913).

SAXE. — Le tribunal de Leipzig a acquitté le directeur du journal conservateur *Vaterland* poursuivi à la requête de la société des instituteurs de Leipzig qu'il avait accusée de combattre les fondements de la foi évangélique. AIR, 21 avril 1913.

Esperanto

BELGIQUE. — D'un article, à tendances plutôt favorables, publié par l'excellente *Gazette de Liège*, ce qui étonne un peu dans les colonnes d'un journal toujours si averti, nous extrayons les renseignements suivants sur la langue patronée par les Sociétés secrètes et la Franc-Maçonnerie :

Il y a de par le monde 2.000 sociétés d'étude et de propagande espérantiste ; on estime le nombre des espérantistes à un million.

L'esperanto a pénétré jusqu'en Chine ; le Japon compte plusieurs groupes fervents d'espérantistes ; la Sorbonne elle-même a ouvert ses portes à la nouvelle langue ; de nombreuses Chambres de commerce accordent des subsides aux cours d'esperanto ; cet hommage venant des hommes d'affaires et de commerce est significatif.

Il y a, à l'heure actuelle, 80 revues paraissant en esperanto. Comme les espérantistes sont gens qui se respectent, ils se réunissent chaque année en Congrès ; celui de 1912 se tint dans la ville natale de l'inventeur, à Cracovie, et 32 nations y envoyèrent leurs représentants. Celui de 1911, tenu à Anvers, n'avait pas réuni moins de 1753 participants.

Le Congrès de 1913 se tiendra à Paris.

Dans ces assemblées, où se rencontrent des hommes venant des quatre coins du monde et parlant 20, 30 langues différentes, chaque discours est facilement compris de tous : il n'y a pas à dire, c'est merveilleux.

Reste à examiner une question.

L'Esperanto se développera-t-il suffisamment pour rendre un jour les services pratiques qu'en escomptent et l'inventeur et les promoteurs! Je ne sais ; mais la réclame d'une maison de commerce mondial, que j'ai là devant moi, sur mon bureau, et qui est tout entière rédigée en esperanto, permet de l'augurer.

Disons, pour finir, que nous avons l'honneur de posséder en Belgique l'un des plus fervents et savants promoteurs de la langue nouvelle : le très Révérend abbé Richardson, professeur à l'Institut Saint-Louis à Bruxelles.

(*La Gazette de Liège*, 14 avril 1913).

Franc-Maçonnerie

ALGÉRIE. — Le 29 mars, il a été procédé à l'installation de la nouvelle Loge de l'Oranie, « *l'Union du Sud-Oranais* », par M. Mollard, vice-prési-

dent du Conseil de l'Ordre, assisté de M. Bouty, vénérable de Tlemcen, Chancogne, vénérable de Mascara, Oliva, vénérable d'Oran, et Sureau, vénérable de Bel-Abbès. De nombreux délégués des Loges du département assistaient à cette cérémonie...

M. Dejean, vénérable de la nouvelle Loge, a su trouver d'excellentes paroles pour remercier M. Mollard et le Grand-Orient de France de l'honneur qui était fait au modeste atelier qui se dressait en face de la citadelle cléricale que veulent édifier les adversaires de la République.

M. Blanchot, orateur, dans un discours bien senti et nourri d'arguments sérieux, a exposé quel devait être le rôle de la nouvelle Loge.

(*Le Petit Oranais*, 1er avril 1913).

Le T.·. Ill.·. F.·. Mollard a présidé à Alger, au Temple de la rue de Bourgogne la Fête des LL.·. *Bélisaire* et *Le Soleil Levant*, Or.·. d'Alger. Il y a eu tenue, initiation d'un profane, et banquet.

(Cf. *Le Cri d'Alger*, 15 avril 1913).

ALLEMAGNE. — *L'année maçonnique.* — Nous empruntons à un périodique remarquable par l'abondance et la sûreté de ses informations les éléments d'une année maçonnique, où sont marqués les actes et aussi les tendances et projets de la Secte. Nous n'avons pu donner plus tôt le résumé de cet article et de celui qui suit sur les espéranes et les craintes de la Franc-Maçonnerie. D'ailleurs, les faits qui sont relatés dans ces articles se trouvent déjà dans notre Revue ; mais il est intéressant de les voir groupés et appréciés au point de vue maçonnique.

— L'année 1912 a été pour la Franc-Maçonnerie allemande celle des fêtes commémoratives. Le 6 décembre, la plus ancienne des Loges de ce pays a célébré le cent-soixante-quinzième anniversaire qui a été par conséquent celui de la Maçonnerie allemande. Cette Loge est celle qui porte le nom de Loge d'*Absalon aux trois Orties*, et qui a son siège à Hambourg. Toutes les Grandes Loges d'Allemagne y étaient représentées, et un grand nombre de Loges de l'étranger y avaient envoyé des délégués. L'Empereur d'Allemagne a prêté son portrait, le Sénat de la ville libre de Hambourg a fait présent à la Loge d'un tableau qui représente l'Hôtel de Ville, et le prince Frédéric-Léopold de Prusse a envoyé un télégramme de félicitations, en sa qualité de Protecteur de la Grande Loge de la Vieille-Prusse. Toutefois, remarquons que la presse profane a laissé passer sans en dire un mot cet événement important.

Les Loges allemandes ont également célébré par des fêtes solennelles l'anniversaire de la naissance de Frédéric-le-Grand. La Grande Loge Nationale-Mère *Aux Trois Globes* s'est distinguée en cette circonstance en déposant une couronne sur le sarcophage du roi de Prusse. A cette solennité ont pris part des représentants de toutes les Grandes Loges allemandes, et la

Grande Loge Nationale a solennisé ce jour par la fondation de trois Loges nouvelles à Berlin. La Loge *Absalon* de Hambourg, qui avait reçu Frédéric II, alors prince héritier, a tenu à cette occasion une réunion et a reçu de l'Empereur Guillaume II, en présent, son portrait peint à l'huile. Une plaque commémorative a été posée dans la Loge.

En cette année 1912, ont été fondées 13 Loges nouvelles savoir : à Nuremberg, Mannheim, à Berlin (*Loge Frédéric-le-Grand, Loge Frédéric à la Chaine paternelle*, et Loge *Anneau de l'Eternité*) ; Apolda, Berlin (*A la Rue d'Or*), gross Lichterfelde ; Stuttgart, Munich, Dessau, Lycke et Leipzig.

De ces treize Loges, la 3e, la 4e, la 5e, la 6e et la 12e dépendent de la Grande Loge Nationale ; la 1re, la 8e et la 9e, de la Grande Loge Nationale ; la 7e et la 11e, de la Grande Loge Nationale de Saxe, la 2e et la 13e, de la Grande Loge-Mère de la Ligue Eclectique, et la 10e, de la Grande Loge de Hambourg. D'autre part, la Grande Loge *Schumadja*, de Belgrade, s'est détachée le 9 novembre 1912, de l'Union des Grandes Loges, pour adhérer au Conseil Supérieur de Serbie récemment fondé. Le nombre des Loges filles des Grandes Loges allemandes, y compris les cinq Loges indépendantes, s'est élevé à 539, dont 524 se trouvent dans l'Empire d'Allemagne. Le nombre des membres des diverses Loges allemandes s'élevait à 59.663, soit 1.692 de plus qu'en 1911 ; ce qui donne 1 Franc-Maçon sur environ 1.100 habitants. En dehors de ces Loges, toutes dites de Saint-Jean, il a été fondé par la Grande Loge Nationale de Berlin un chapitre provincial, à Mannheim.

De nouvelles Petites-Couronnes ou Kræenzchen, ont été fondées à Talca (Chili), Kosen, Munich, Grabon, Duisburg, Grevesmühlen, Francfort-sur-Mein, Reterow, Cologne, Ansbach, Dohna, Radebeul, Reichenbach, Werdau, Zeitz. (Ces Petites-Couronnes sont des clubs maçonniques, où les Maçons se réunissent sans être astreints aux règles et cérémonies des Loges proprement dites). D'autres clubs de ce genre ont été dissous : Mannheim, Nuremberg, Apolda, Stuttgart, Munich et Lyck, pour faire place aux Loges de nouvelle fondation.

A cette activité extérieure correspond un redoublement d'activité intérieure. La littérature maçonnique trouve des lecteurs plus zélés, et l'on s'aperçoit, d'après des essais parus dans les périodiques ou quotidiens profanes, que bien des gens cherchent à voir clair dans le véritable caractère de la Maçonnerie allemande, même telle que la dépeignent les catholiques. Les contes de nourrices avec lesquels on effrayait jadis le public, ne sont plus que de rares exceptions. L'année dernière, les journaux ultramontains ont accordé leur attention au travail du Fr.·. Wein sur l'Eglise catholique et la manière dont la Franc-Maçonnerie doit se défendre contre elle, et aux essais publiés par le Fr.·. Horneffer, ainsi qu'aux projets de la Franc-Maçonnerie en fait de pensionnats maçonniques, et aux efforts qu'elle fait pour attirer à elle la jeunesse des écoles supérieures et des Universités.

Il est à propos de rappeler ici le procès qu'a eu à soutenir l'Union d'Alumnat contre l'administration, procès qu'elle a gagné devant le Tribunal supérieur d'Administration, et qui a eu pour conséquence l'inscription de cette Union au Registre des Sociétés, ce qui lui donne une existence légale.

D'autres attaques ont été dirigées contre la Franc-Maçonnerie allemande par la Ligue Maçonnique moniste *Au Soleil Levant*d,ont le Grand-Maître qui est le Syndic docteur Weigl, a déprécié la Maçonnerie dans plusieurs réunions et particulièrement dans l'Assemblée du Groupe Moniste de Hambourg. Afin de combattre l'effet produit dans la presse par les attaques publiques de cette Ligue, l'Union des Grandes Loges allemandes, de concert avec l'Union Libre des Loges indépendantes, a rédigé une déclaration qui sera publiée,si cela est nécessaire,comme réponse officielle dans les journaux quotidiens, et reproduite aussi souvent qu'on le croira nécessaire.

La presse quotidienne s'est occupée de plus en plus de la Franc-Maçonnerie, et a publié sur elle des articles destinés à la faire connaître. Parmi ces articles, il en est quelques-uns de très défavorables, même en dehors de la presse ultramontaine. Un de ceux qui ont produit la plus grande sensation est celui qu'a fait paraître dans le *Deutsche Rundschau*, le professeur de Vienne. J. Minor, aujourd'hui décédé.

D'autre part, la Franc-Maçonnerie a plus que jamais travaillé à se faire connaître. Sous ce rapport, il faut mentionner au premier rang le Fr.·. Horneffer,qui ne s'est pas limité à sa ville natale, Munich, mais qui a aussi parlé en public dans des réunions ouvertes et des réunions d'invités, à Baden-Baden, Mayence, Strasbourg, dans la Loge d'Iéna.Le Fr.·. Weiss a aussi parlé dans l'Allemagne du Sud devant des réunions d'invités, dans une série de Loges.

Le Fr.·. Horneffer a également contribué par sa parole et ses écrits à défendre le plan qui consisterait à introduire dans le peuple, des idées maçonniques au moyen d'une symbolique particulière, et il voit là l'unique moyen de salut dans la crise religieuse du présent. Sur ce point, il a rencontré de plusieurs côtés de l'opposition, et les Grands-Maîtres de la Vieille-Prusse ont cru devoir faire une déclaration pour mettre en garde contre ces tendances ; ils ont interdit à leurs Loges de s'y associer.Certains passages de la déclaration en question, qui s'appliquent simultanément au F.·. E. Horneffer et à son frère Auguste Horneffer, ont motivé une protestation de la part de la Loge dont ils font partie, *la Lumière sur l'Isar*,de Munich, protestation qui,à son tour,a donné lieu à des observations sur cette conduite, de la part des Grands-Maîtres de la Vieille-Prusse, devant leur Grande Loge.

Ce qui montre le redoublement d'activité dans la vie intérieure des Loges allemandes, c'est l'accroissement numérique de l'Union des Francs-Maçons allemands, qui compte aujourd'hui 14.000 membres. Son assemblée annuelle a eu lieu à Francfort-sur-Mein ; elle a été extraordinairement nombreuse, et on y a traité avec un soin particulier des questions importantes. Le président de toute l'Union, le docteur Bischoff, a été réélu, à raison des services qu'il a rendus, mais l'Union a éprouvé une perte sensible par la mort de son secrétaire, le Fr.·. Clausen. L'assemblée a approuvé le bilan, et a traité la question de l'établissement d'une commission historique et de l'organisation de la propagande auprès de la jeunesse, elle a nommé un comité en v uede décider par quels moyens l'on doit s'assurer que les membres tombés dans le besoin, à raison de leur fidélité à leur foi, doivent être secou-

rus. On a rendu au Fr.·. Wolfstieg un hommage mérité pour sa *Bibliographie maçonnique*. Dans le cours de l'année, l'Union a publié le mémoire couronné sur l'importance sociale des Kaüfersitten, ainsi que les deux premières livraisons d'une publication collective intitulée « *La Pensée Franc-Maçonnique* », et a confié au Fr.·. Brettmann la mission de publier les résultats de l'enquête sur la prospérité des Loges allemandes. De nouveaux Cercles ont été formés : celui de la Prusse orientale et celui de la Province de Saxe, et des assemblées de cercles ont eu lieu à Leipzig et à Kœnigsberg, le 21 janvier ; à Dresde, le 31 janvier ; à Magdebourg, le 11 février et le 15 juin ; à Hambourg, le 18 février ; à Heilbronn, le 10 mars ; à Francfort-sur-Mein, le 2 avril ; à Cologne, le 14 avril ; à Berlin et à Saarbruck, le 21 avril ; à Dantzig, le 28 avril ; à Posen, le 5 mai ; à Meissen, le 12 mai ; à Brême, le 19 mai ; à Halle-sur-Saale, le 9 juin. Des réunions locales ont eu lieu à Osnabruck, à Brunswick, à Munich et à Kœnigsberg.

L'Union des Grandes Loges allemandes a traversé heureusement une nouvelle crise. Le fait que la Grande Loge *Au Soleil* avait accepté parmi les Loges de son obédience la Loge de Colmar, qui s'était détachée de l'Union des Grandes Loges *Royal-York*, malgré une circulaire de son Vénérable, qui avait expliqué les motifs de sa séparation dans des termes blessants pour les Grandes Loges de la Vieille-Prusse, et d'autre part le fait que d'anciens membres des Loges écossaises non reconnues, avaient su se faire admettre, tout cela réuni avait causé de l'irritation dans l'Union des Grandes Loges de Saxe, ce qui avait presque décidé les trois Loges de la Vieille Prusse à demander une convocation de la Diète des Grandes Loges. Elles ont renoncé à ce projet, mais ont demandé que désormais on les appuyât plus fermement. On a aussi nommé un comité pour arranger les choses, et désormais, lorsqu'une Loge sera fondée dans une localité où il existe déjà une Loge reconnue, ou dans une localité peu éloignée, il faudra une entente confiante et une négociation entre les Grands-Maîtres intéressés. Le projet d'une loi générale, qui maintiendrait l'état des choses existant pour les Frères intéressés, a été rejeté, comme ayant une portée trop grande, par un nouveau comité plus nombreux, qui s'est borné à décider que l'on ferait à tous les Frères un devoir de conscience de tenir toujours sous clef tous les écrits maçonniques, et de prendre des mesures pour qu'à leur mort, ces écrits fussent remis à la Loge. La proposition faite par la Grande Loge *Au Soleil* de rompre toutes relations avec la Grande Loge d'Ecosse, parce que celle-ci refuse de reconnaître les Loges norvégiennes, ses filles, en vertu du droit territorial de la Grande Loge Nationale de Norvège, a été ajournée pour tenter un arrangement. Enfin, on a recommandé d'encourager la Fondation *Victoria*, en ayant soin de choisir autant que possible les autorités principales et subalternes dans les Grandes Loges et les Loges ; puis on a reconnu la Grande Loge de Michigan.

Les trois Grandes Loges de la Vieille-Prusse ont fait en commun à la Grande Loge d'Angleterre une visite, à la suite de laquelle on espère un rapprochement anglo-allemand, qui aura ses effets jusque dans le cercle plus étroit des Loges. Afin de rendre cette visite, on a invité à Berlin les FFr.·. anglais pour le commencement de mai. La tentative faite pour convaincre

le Grand-Orient de Belgique que les Grandes Constitutions du Rite Ecossais n'ont point pour auteur Frédéric le Grand, a échoué.

La Grande Loge Nationale de Berlin a modifié la loi qui fixe le montant de la contribution des Frères visiteurs étrangers et en même temps permanents, les décisions sur des mesures à prendre en général pour les demandes et les acceptations, et la loi sur ce qu'on doit faire en cas de violation des devoirs maçonniques. Le Grand-Maître National a exprimé le désir qu'aucune des Loges filles ne prennent part au Congrès international de Luxembourg.

La Grande Loge de Hambourg a repoussé une modification proposée au § 1, section 2 de sa Constitution, et a fait élever un monument sur la tombe de son défunt Grand-Maître, le Fr.·. Klapp.

La Grande Loge *Au Soleil* de Bayreuth a nommé un Comité de la Presse qui aura pour tâche d'éclairer le monde profane sur l'histoire et le but de la Franc-Maçonnerie, et de repousser les attaques par des explications ; mais elle a rejeté la proposition de créer une caisse universelle de secours pour les Fr.·. allemands.

La Grande Loge Nationale de Saxe a pris des décisions sur la fondation et la direction des *Petites-Couronnes* (Krœnzchen), des Clubs et Réunions libres, et s'est exercée de la manière dont seraient représentées les Loges de l'Union, sujet où les Loges demandaient des changements. Une proposition de donner place et voix délibérative aux Frères Visiteurs permanents et de leur donner le droit de prendre part à la nomination des employés, n'a pu être résolue, à cause de la diversité des opinions.

La Grande Loge Mère de la Ligue Eclectique des Francs-Maçons, à Francfort-sur-Mein, a fait imprimer sa Constitution revisée et a chargé le Fr.·. Rosenmeyer de travailler à la continuation de ses *Annales* pour la période 1883-1912.

Le rédacteur donne ensuite la liste des nouveaux temples construits en 1912 ; puis celle des Loges qui ont célébré leur 50e anniversaire et des FF.·. qui ont fait les noces d'or de leur affiliation ; la liste des Loges centenaires, ou ayant fêté leur 125e année, enfin la nécrologie de 1912 pour l'Allemagne maçonnique.

Suit enfin la bibliographie maçonnique de l'année dont voici les ouvrages importants : le 2e volume de WOLFSTIEG.

KNEISER, *Histoire de la Franc-Maçonnerie allemande*, écrite comme le précédent ouvrage sous les auspices de l'*Union des Francs-Maçons allemands*.

Histoire de Loges (Colmar, Eilenburg, Erfurt, Helmstedt, Hildburghausen, Hildesheim, Neuruppin, Rawitsch), à l'occasion des jubilés de ces Loges.

La Pensée maçonnique, œuvre déjà mentionnée, comme le livre du Fr.·. Brettmann.

HEINICHEN : *Les Idées fondamentales de la Franc-Maçonnerie à la lumière de la Philosophie.*

WELCKER : *Drame et Franc-Maçonnerie.*

Œuvre de compilations de divers auteurs par le Fr.·. **Lessers**, deux nouveaux volumes. Nous nous dispensons de citer les rapports, les rééditions et les tirages à part ; nous ne faisons exception que pour « *Le Sentier de la vie, en dictons*, du Fr.·. Steckels, et « Les *Loges allemandes et la Franc-Maçonnerie complète* », du Fr.·. Dreyers.

Voici les donations les plus élevées dont nous ayons connaissance : Le Fr.·. Toeche-Mittler, de Berlin, 10.000 marks, à l'occasion de son cinquantenaire maçonnique dans la Grande Loge Nationale. Le Fr.·. Leonhard, de Grüssberg, 1.500 marks. Les Fr.·. Heichelcheim, de Giessen ; Maier, d'Offenbach ; Schultz, de Perleberg, 1.000 marks chacun. Un legs de 10.000 marks par la Sœur Theobald, de la Loge de Friedberg ; un autre de 4.000 marks du Fr.·. Metzener de la Loge *Guillaume à l'immortalité*, Francfort-sur-Mein ; de 3.000 marks, du Fr.·. Kaulisch, de la Loge de Rawisch ; un legs de 1.500 marks, du Fr.·. Lange, de Bernburg ; un autre de 1.000 marks, du Fr.·. Leibt, de la Loge *Apollo*, à Leipzig. Ces legs sont fait par les FF.·. à la Loge dont ils font partie.

* * *

L'auteur de cet article s'occupe en second lieu de l'année maçonnique, hors de l'Allemagne.

Le *Bureau des Relations internationales maçonniques* de Neuchâtel, sous la direction du Fr.·. Quartier-la-Tente, s'efforce de répandre l'idée maçonnique internationale en poursuivant la publication de son *Bulletin*, qui, désormais, paraît en cinq langues, le français, l'anglais, l'italien, l'espagnol et l'allemand. Mais cette publication ne fait guère de progrès, malgré les dons et contributions qui l'aident à payer des frais assez considérables : elle est encore en déficit. Cette œuvre rencontre dans la Franc-Maçonnerie anglo-saxonne une mauvaise volonté encore inexplicable, ainsi que l'ont déclaré au Congrès de Luxembourg du 26 mai, les délégués du Bureau. Il fut proposé d'établir dans les Loges des représentants du Bureau international, qui auraient pour tâche d'inspirer de l'intérêt, de faire des conférences, de procurer des abonnés à l'œuvre. Bien que l'on regarde comme une nécessité urgente la création d'un capital d'assurance et celle d'un Bureau permanent, on se contentera longtemps encore de s'en tenir à des contributions volontaires, c'est-à-dire à des ressources incertaines et variables. On a discuté le plan du Fr.·. Hevesi, de Budapest, qui consisterait à former un bureau central de représentants des Grandes Loges, et une commission a été nommée en vue du prochain Congrès maçonnique universel de Francfort-sur-Mein. En Allemagne, le Bureau de correspondance maçonnique trouve un accueil un peu moins froid. Les Grandes Loges de Saxe, de Bayreuth et de Francfort-sur-Mein, la réunion libre des Loges indépendantes et l'Union des Francs-Maçons allemands aident le Bureau par des subventions depuis plusieurs années et lui ont acquis le concours de plusieurs Loges et d'un certain nombre de Frères. Cette sympathie se montre plus active maintenant que le beau-frère du Fr.·. Quartier-la-Tente, le Fr.·. Conrad Willy, de

Cologne, a commencé une campagne de conférences dans les Loges allemandes.

Le 5e Congrès international maçonnique a eu lieu à Luxembourg, du 25 au 27 mai. Il s'y est trouvé des représentants de l'Allemagne, de la Suisse, de la France, de la Belgique et de la Hollande. Le Congrès a eu les honneurs d'une réception officielle par le bourgmestre.

Le Rite Ecossais a tenu un Congrès Universel à Washington, du 7 au 12 octobre. Dix-neuf Conseils supérieurs y figuraient. On y a reconnu les Conseils supérieurs de l'Equateur, de la Serbie et de l'Egypte ; on a confirmé la légitimité du Conseil supérieur d'Italie sous Fera ; on a écarté la proposition de reconnaître le Conseil supérieur d'Espagne, ajourné celle du Conseil supérieur du Rite Cerneau, recommandé la propagande pour la paix universelle, et décidé la publication d'une nouvelle édition des Grandes Constitutions de 1786, qui serait faite par les soins du Fr.·. Moore.

A la troisième réunion des délégués de la Ligue internationale antimaçonnique des Femmes, Ligue qui a tenu ses séances en même temps que le Congrès Eucharistique de Vienne, la baronne Nicaise, de Bruxelles, a prononcé le 7 septembre un discours plein de feu contre la Franc-Maçonnerie.

En Moravie, à Brünn, il s'est formé une *Petite-Couronne* ou Club qui deviendra le centre des FF.·. de Moravie. Les FF.·. de Vienne ont subi une perte sensible par la mort du F.·. Konrad Loewe, acteur au Théâtre de la Cour (11 février 1912).

La grande activité sociale dont font preuve les Loges de Hongrie, et qui leur fait souvent violer les défenses légales, a été désapprouvée par une partie des FF.·. de ce pays, et un certain nombre se sont retirés des Loges, ce qui a donné lieu à des commentaires et à des polémiques de presse. La Grande Loge symbolique de Hongrie a pris des mesures spéciales pour favoriser la construction de bâtiments pour les Loges de la province, a approuvé un nouveau rituel pour le premier grade, composé par le Fr.·. Fekete, de Budapest, et a envoyé un convoi sanitaire sur le théâtre de la guerre balkanique ; en outre, elle a organisé dans ses Loges une souscription dont le produit a été partagé entre la Croix-Rouge de Serbie et le Croissant-Rouge de Turquie ; elle a demandé aux autres Grandes Loges de se concerter avec elle pour obtenir la crémation des cadavres sur le champ de bataille, afin d'éviter la propagation de maladies épidémiques.

Le concours proposé par la Loge de Budapest-la-Madach en 1911, et qui avait pour sujet : « *Influence de la Franc-Maçonnerie sur le réveil de la vie nationale au* XVIIIe *siècle* », n'a pas donné de résultat ; il n'a été envoyé que deux mémoires, qui même ne répondaient pas aux conditions proposées. La Grande Loge de Grosswardein a reçu un legs de 10.000 couronnes, qui lui a été fait par un profane, l'avocat viennois docteur Kalman, natif de Grosswardein. Autre fait singulier à mentionner : la Franc-Maçonnerie a donné occasion à un duel entre le Fr.·. Balint, directeur d'un journal quotidien maçonnique de Budapest, le *Vilag*, et le professeur clérical Miklossy, le 14 janvier. Le Fr.·. Balint avait traité de mensonge une assertion de Miklossy publiée dans un journal clérical, contre la Franc-Maçonnerie.

La Grande Loge suisse *l'Alpina* a fait dans ses Loges une souscription pour les blessés de la guerre des Balkans ; cette souscription a produit 3.000 francs. Elle s'abstiendra désormais de proposer aux Loges des sujets de discussion, qui n'y sont point étudiés d'une manière satisfaisante. On a renoncé au projet de créer un asile pour la vieillesse ; on se bornera à un fonds de secours pour les Francs-Maçons âgés ; le Fr.·. Reichenbach a donné 10.000 francs pour ce fonds. On a rejeté la proposition de rédiger un catéchisme particulier pour les Loges suisses. La question de savoir si les Petites-Couronnes ou Clubs maçonniques devaient être mis sous la direction des Loges ou celle des Grandes Loges, a été résolue en ce sens que cette surveillance ou direction appartiendrait au Conseil d'administration de celles-ci. Au 19e Congrès universel de la Paix, qui a eu lieu à Genève, une des Loges de cette ville, *l'Union des Cœurs*, a organisé une réunion maçonnique des Maçons qui avaient pris part à ce Congrès, et il y a été fait appel à la Maçonnerie pour qu'elle se tienne en garde contre le cléricalisme, à l'occasion du Congrès Eucharistique, qui se tenait alors à Vienne. Le parti socialiste de Neuchâtel devait discuter une proposition en vertu de laquelle aucun mandat ne serait confié à un membre d'une société secrète ; cette proposition a été rejetée. Les FF.·. suisses ont eu à déplorer la mort du Fr.·. Ruchet, conseiller fédéral et ex-président de la Confédération, décédé le 13 juillet, et celle du Fr.·. Jung, ex-Grand-Maître, le 3 décembre.

La Grande Loge d'Angleterre a resserré ses liens avec la Maçonnerie allemande, grâce à la visite faite à Londres par les Vénérables de Hambourg et des Grands-Maîtres de Berlin. Réussira-t-on à rétablir les rapports avec le Grand-Orient de France, ainsi que le souhaite le Club maçonnique international de Londres, c'est ce que nous dira l'avenir très prochain. Ce Club a déjà adressé en mars une circulaire à toutes les Grandes Loges, où il leur affirme qu'en Angleterre on désire vivre en paix avec le monde entier, et où il les prie d'agir auprès des chefs des nations dans le sens pacifique. Un travail en commun des Loges étrangères de Londres avait déjà eu lieu l'année précédente, et cet exemple a été imité dans les Loges qui se composaient des étudiants de certains établissements d'instruction. Les Loges de Tempérance de Londres se sont réunies en une Ligue. Etant donnée l'ancienneté de la Maçonnerie en Angleterre, on ne doit point s'étonner que plus de sept des Loges anglaises aient pu célébrer leur 150e anniversaire, alors qu'une seule Loge a pu célébrer son 175e. La bienfaisance s'est exercée cette année avec profusion ; entre autres faits, la Grande Loge a versé 100 guinées pour le tremblement de terre de Zante. La Maçonnerie anglaise a perdu un certain nombre de Francs-Maçons de haute situation : le Grand-Maître provincial du Comité de Warwick, marquis de Hertford, décédé le 30 mars ; le Grand-Maître provincial des comtés de Northampton et de Huntingdon, comte d'Euston, mort le 10 mai ; le Grand-Maître provincial de la portion occidentale du Sud de la principauté de Galles, le lieutenant-général Laurie, mort le 20 mai ; le Grand-Maître provincial des comtés de Leicester et de Rutland, comte Ferrero, mort le 26 juillet ; et le Grand-Maître provincial de la partie orientale du Sud de la principauté de Galles, lord Llangattock, mort le 23 septembre.

En Ecosse et ailleurs, une vive agitation a été soulevée par l'admission accomplie avec une précipitation remarquable, du boxeur nègre américain Jack Johnson dans la Loge *Forfar et Kincardine* de Dundee : il est résulté de cette agitation que non seulement l'admission a été déclaré illégale, mais que des mesures ont été prises contre la Loge et ses officiers supérieurs. La Loge a été suspendue pour plusieurs années.

Le Grand-Maître de la Grande Loge d'Ecosse, Fr∴ marquis de Tullibardine, en qualité de membre de la Chambre Basse, a rendu à la Grande Loge d'Irlande un service signalé, en faisant insérer dans le Bill du Home Rule un article qui garantit à cette Grande Loge la sécurité dans son travail. Le Fr∴ Sir James Creed Meredith, qui avait été Grand-Maître de cette Grande Loge de 1889 à 1911, est décédé le 23 janvier.

La Grande Loge de Danemark a aussi éprouvé une perte sensible par la mort de son Grand-Maître, le roi Frédéric VIII, décédé le 14 mai ; il a été remplacé dans cette charge par son fils, le roi Christian X.

La Grande Loge provinciale norvégienne, dépendant de la Grande Loge de Bayreuth, a reçu un nouveau chef dans la personne du Fr∴ Hansen, à Drontheim. Le Fr∴ Hansen, avocat au tribunal supérieur, a donné 5.000 couronnes à l'asile maçonnique de vieillards de Bygdo, et le Fr∴ Hansen, caissier de banque, a laissé par testament 50.000 couronnes à sa Loge de Drammen.

Le Grand-Orient de Hollande a exhorté les autres Grandes Loges à faire les frais des six lustres électriques pour l'éclairage du nouveau Palais de la Paix à la Haye, dépense qui s'élèvera à 40 ou 50.000 florins ; on ne sait pas encore si elles se montreront empressées à accepter cette proposition. En ce qui concerne l'action extérieure, le Grand-Orient a déclaré à ses Loges, que cela n'est point l'affaire des Loges, mais des Francs-Maçons en tant qu'individus. L'on se propose de créer un Conseil supérieur pour les Pays-Bas, en ce qui concerne le Rite Ecossais, mais il ne travaillera que dans les grades supérieurs au 18e, attendu que les grades au-dessous du 18e sont déjà donnés dans le Grand Chapitre. Le concours organisé par l'alliance des Loges du sud de la Hollande est resté sans résultat : aucun des sept mémoires présentés ne traitait d'une manière satisfaisante le sujet donné : *Le but et les principes de la Franc-Maçonnerie*. Le concours a donc été ajourné. La Maçonnerie hollandaise a perdu un écrivain maçonnique laborieux dans la personne de S.-J. Moscoviter, mort le 2 octobre à Rotterdam.

En Belgique, où la Franc-Maçonnerie a été vivement prise à partie par les Ultramontains. L'abbé Keesen, s'est plaint, le 7 mai, de ce qu'il était permis aux officiers d'entrer dans les Loges, et il a reproché à celles-ci de s'occuper de politique. Le comte Goblet d'Alviella a repoussé cette accusation et défendu la Maçonnerie en général ; néanmoins cette attaque a servi de motif au président du Conseil, M. de Broqueville, pour interdire aux officiers de s'affilier à des sociétés secrètes non politiques, c'est-à-dire à la Franc-Maçonnerie.

En France, les antimaçons ont créé un nouveau périodique : *La Revue internationale des Sociétés Secrètes*, et la présidence de l'Association Anti-

maçonnique a été donnée au sénateur vicomte de Kerdrel, à la place de l'amiral de Cuverville, décédé le 14 mars des suites d'un accident. A côté des cléricaux, les socialistes commencent aussi à combattre les Francs-Maçons : leur congrès, qui a eu lieu à Lyon en février, devait aussi prendre position dans la question de savoir si l'on permettrait aux membres du parti d'appartenir à la Maçonnerie ; quatre propositions ont été examinées ; la première était celle d'une interdiction absolue ; la seconde se bornait à l'interdiction pour l'avenir ; la troisième, pour le maintien du *statu quo* ; la quatrième, pour exiger qu'on en fît partie ; la troisième a été votée. Le 26 octobre, la Grande Loge de France a envoyé aux autres Grandes Loges une circulaire pour les prier de contribuer au rétablissement de la paix dans les Balkans. Le 8 décembre, a eu lieu une manifestation pacifiste. Le 14 avril, la Loge parisienne *la Justice* a perdu dans le Président de la Chambre, Brisson, son Vénérable honoraire. Le Fr.·. Oswald Wirth fait paraître à Paris le premier numéro de sa Revue mensuelle « *le Symbolisme.* »

Le treizième Congrès socialiste italien, tenu à Reggio d'Emilie, s'est posé la même question que les socialistes français à Lyon, mais le résultat a été différent. Le 10 juillet, on a décidé d'interdire aux socialistes d'entrer dans la Franc-Maçonnerie ; malgré l'opposition de Lerda, qu'on avait choisi peu auparavant comme secrétaire du parti et auquel on avait offert l'emploi de rédacteur en chef de l'organe du parti, l' « *Avanti* ». Lerda s'était d'ailleurs reconnu Franc-Maçon. Il en résulta que Lerda déclara qu'il quittait le parti, mais il revint sur sa décision, après un vote de confiance, où Lerda vit le retrait du vote d'interdiction maçonnique. Le nouveau bureau-directeur du parti décida alors de remettre la question aux voix ; un tiers seulement des votants se prononça pour l'incompatibilité entre la qualité de socialiste et celle de Franc-Maçon. Le Grand-Orient d'Italie a dû s'occuper de propositions tendant à ouvrir l'accès de la Franc-Maçonnerie aux femmes, et, comme réponse, il a décidé de créer des unions anticléricales de femmes sous la surveillance maçonnique. La Maçonnerie italienne a perdu le Fr.·. professeur Scarpa, de Turin, et le professeur Schumann, de Rome.

La guerre des Balkans a donné lieu à un grand nombre de circulaires de la part des puissances immédiatement intéressées. Le nouveau Conseil Suprême de Serbie a affirmé que la guerre n'était point le résultat d'un désir de conquêtes, mais qu'elle se faisait dans l'intérêt des populations chrétiennes de la Turquie. Les Loges de Salonique et la Loge de Constantinople *la Lumière à la Corne d'Or*, fille de la Grande Loge de Hambourg, ont demandé des subsides pour les blessés. La demande des Loges allemandes, qui a été appuyée par leurs Grandes Loges, a été très favorablement accueillie en Allemagne. De plus, le Grand-Orient de Grèce a demandé des secours pour les victimes du tremblement de terre en Thrace.

A Tanger (Maroc), une Loge espagnole a fait paraître un nouveau journal, « *le Fiat Lux* ».

Le duc de Connaught, qui, malgré sa qualité de Grand-Maître de la Grande Loge d'Angleterre, n'a pas voulu agir comme Franc-Maçon pendant le temps qu'il a passé au Canada comme gouverneur, afin de ne point offen-

ser les nombreux habitants catholiques, a fait une exception en faveur de la Grande Loge du Massachussets, et a reçu une députation de cette Grande Loge. Dans la Colombie Britannique, on a agité la question de la fondation d'un Grand Chapitre particulier pour le grade de Royal-Arch, mais on a décidé de rester provisoirement sous l'obédience du Grand Chapitre du Canada.

Parmi les Grandes Loges des Etats-Unis, celle de la Louisiane a célébré le 5 février son centenaire, à l'occasion duquel on a frappé une médaille commémorative. De nouvelles maisons maçonniques ont été consacrées dans le Michigan et l'Alabama. Le privilège spécial auquel prétendent certains Grands-Maîtres de l'Union, d'accepter « à vue » des visiteurs, sans épreuve ni tuilage préliminaire, a été exercé deux fois dans l'année précédente par les Grands-Maîtres de la Virginie occidentale et de Pensylvanie. La présence du Président, le Fr.·. Taft, y a donné occasion dans le dernier de ces cas. Le Président Taft a aussi assisté à la tenue de deuil qui a eu lieu au Temple de la Loge de Washington, à l'occasion du désastre du *Titanic*, où le major Fr.·. Butt avait trouvé la mort ; il paraît qu'il y périt environ cent Maçons, que cela fut cause de la décision prise par le Consistoire Oriental de Chicago de jeter une couronne à la mer dans l'endroit où le *Titanic* avait coulé ; de son côté, le journal de Londres « *The Freemason's Chronicle* » fit le *tracé* d'un fonds maçonnique, dit titanique, en faveur des familles des Francs-Maçons qui avaient péri. Etant donnée la grande diffusion de la Maçonnerie aux Etats-Unis, on a lieu de s'étonner que le quartier-maître général de l'armée ait interdit de porter certains emblèmes, y compris les emblèmes maçonniques, sur les tombes, dans les cimetières nationaux. Les Grandes Loges de la Louisiane et du Mississipi se sont élevées contre cette mesure ; on ne sait pas encore quel résultat elles ont obtenu. Le 17 septembre, la Loge de New-York *Navigator* a eu une tenue de fête en l'honneur d'un certain nombre de médecins allemands qui s'étaient arrêtés dans cette ville pour se rendre au Congrès de médecine de Washington.

Il a paru des journaux maçonniques nouveaux, aux Etats-Unis, en cette année : le « *Freemason* », comme organe des Francs-Maçons nègres, le « *Masonic Bibliophile*, à Cincinnati ; le « *Brotherhood* », à New-York, organe des Corps du pays qui appartiennent au Rite Ecossais.

La Maçonnerie américaine a perdu trois écrivains maçonniques, morts à un âge avancé, à savoir : le 26 août, le Fr.·. Grant, historien de la Grande Loge de Kentucky ; le 5 septembre, le Fr.·. Fox, historien du Grand Chapitre Général des Maçons de Royal-Arch ; et le Fr.·. Diehl, Allemand de naissance, historien de la Grande Loge d'Utah.

Les deux Grandes Loges de la République centrale-américaine de San Salvador, fondées en 1908 et 1909, se sont fusionnées.

La Grande Loge anglaise du District de Queensland a fêté, le 23 décembre, son 50e anniversaire.

— *Espérances et craintes maçonniques.* — Les organes maçonniques allemands ont exprimé dans leurs divers articles, dès le mois de janvier,

leurs *espérances* et leurs *craintes* pour 1913. Il est intéressant de s'en rendre compte.

— La situation au milieu de laquelle la nouvelle année fait son apparition est des plus graves et bien propre à faire naître des soucis. La discorde et la guerre ont déchaîné des troubles et créé un état d'incertitude dans tout le monde civilisé ; il s'est produit des scissions dans la vie intellectuelle et dans la vie religieuse.

La Franc-Maçonnerie ne doit point perdre de vue cette situation. Nous avons pour devoir d'en tirer le meilleur parti possible dans l'intérêt de l'Art Royal, et d'accomplir notre tâche. Celle-ci doit consister uniquement à nous efforcer de raffermir l'entente et la cohésion entre nous, et à y travailler d'autant plus énergiquement que la division est plus grande au dehors, afin que notre union agisse plus puissamment comme agent civilisateur, créateur d'un avenir pacifique et moral.

Le travail maçonnique allemand de l'année dernière présente, à ce point de vue, bien des aspects satisfaisants, qui doivent nous encourager à marcher dans la voie tracée, sans nous en laisser détourner, sans nous inquiéter de tendances divergentes qui se manifestent çà et là, tant au dedans qu'au dehors, et auxquelles nous devons nous opposer par des moyens appropriés, après mûre réflexion.

L'année 1912 s'est ouverte par la célébration de la brillante fête du centenaire de la naissance du fondateur de notre Grande Loge, le roi Frédéric le Grand ; il s'y est manifesté à cette occasion, dans tout le monde maçonnique allemand, une unité de vues des plus rassurantes, qui a été reconnue même du grand public. Mais le souvenir de la situation qui existait il y a un siècle, en 1812, n'a pas agi moins efficacement sur la vie maçonnique : cette situation a déterminé une nouvelle impulsion en Prusse, un élan qui s'est traduit par la création d'un grand nombre de Loges, en sorte qu'en 1912, un nombre égal de centenaires ont pu être célébrés. Le grand mouvement de libération nationale s'est trouvé ainsi lié à la Franc-Maçonnerie : en sorte que la plupart des grands hommes de cette époque, hommes d'Etat comme Stein, Hardenberg, savants et poètes, comme Fichte, Arndt, Schenckendorf, des généraux et des organisateurs militaires, comme Blücher, Scharnhorst, Boyen, un nombre infini d'autres personnalités influentes de la Prusse, ont été des Francs-Maçons enthousiastes et pleins de fidélité à leur conviction. Remplis de l'esprit de l'Art Royal, ils l'ont fait prévaloir dans une vaste sphère de personnes cultivées. De nombreuses Loges Militaires et de Loges de Campagne ont été à l'œuvre en ce temps-là. Par les officiers qui en faisaient partie, elles ont fait pénétrer l'esprit et l'ardeur maçonnique jusque dans les rangs des troupes.

Nous espérons que les fêtes commémoratives qui auront lieu à l'occasion des événements de 1913, et particulièrement à l'occasion de la Bataille des Nations, livrée à Leipzig, occuperont l'attention du monde maçonnique allemand tout entier, renforceront l'esprit de corps, le sentiment d'unité des disciples allemands de l'Art Royal, et que ce sentiment s'étendra à tous les divers Rites. N'étaient-ils pas tous des Frères des cantons allemands,

ceux qui ont pris part aux luttes livrées pour briser le joug tyrannique de l'usurpateur étranger, ceux qui ont versé leur sang pour l'affranchissement complet de l'Allemagne ?

Si, toutefois, nous devons regarder l'année 1912 comme favorable à l'idée d'unité de la Franc-Maçonnerie allemande, et nous abandonner à l'espoir que l'année 1913 sera encore plus féconde à ce point de vue, il ne faut pas non plus oublier que l'année dernière a été de toute importance pour l'amélioration des relations internationales de la Maçonnerie allemande et de celle de l'étranger. C'est justement à l'Art Royal qu'est due la diminution de la tension entre l'Angleterre et l'Allemagne, fait dont l'importance n'a pas été jugée comme elle le devait.

Lorsqu'on songe que, dans le gigantesque empire britannique, les principaux appuis du trône, une très grande partie de la noblesse, les hommes politiques les plus importants, les fonctionnaires les plus considérables de l'Etat et des communes appartiennent à la Franc-Maçonnerie, que ses organes directeurs sont lus dans l'univers entier, et qu'ils prennent l'intérêt le plus bienveillant à tout ce qui se passe dans la Franc-Maçonnerie ; lorsqu'on songe que la visite des Grands-Maîtres des Loges de la Vieille-Prusse a trouvé l'accueil le plus empressé dans toute la presse publique de l'Empire britannique, on doit attacher le plus haut prix au premier rapprochement dont la Grande Loge d'Angleterre a pris l'initiative l'année dernière, rapprochement qui s'est accentué par la visite de nos Grands-Maîtres. Mais on doit s'attendre peut-être à des démarches plus efficaces encore pour 1913 que celles de 1912, qui, en somme, n'étaient que des démarches platoniques. Elles auront pour conséquence pratique un rapprochement plus complet.

Nos rapports avec les Grandes Loges danoise et scandinave, ainsi qu'avec les Loges de l'Amérique du Nord, dont l'ensemble de membres groupe un million et un tiers, sont aussi des plus satisfaisants. Le rapprochement entre l'Angleterre et l'Allemagne a produit un effet des plus favorables, particulièrement aux Etats-Unis. Ce fait n'est pas sans importance, parce que nulle part la Franc-Maçonnerie ne joue dans la vie publique et dans la vie sociale un rôle aussi considérable qu'aux Etats-Unis, dont la presse a salué avec plaisir ce rapprochement.

La reprise des relations amicales entre la Franc-Maçonnerie allemande et la Franc-Maçonnerie hollandaise, a réuni plus intimement à nous cette branche de la Franc-Maçonnerie allemande, et ces relations se sont encore améliorées ; nous en avons de bonnes preuves.

C'est pour nous un devoir de travailler à rendre ces liens encore plus forts. Cela contribuera à établir notre situation plus solidement en Allemagne même, à la raffermir contre les attaques des adversaires internationaux de la Franc-Maçonnerie. Partout, mais surtout chez nous, ces adversaires sont à l'œuvre, et nous devons reconnaître qu'à ces adversaires le zèle ne fait pas défaut, qu'ils ne laissent échapper aucune occasion favorable à leurs desseins, pour nous rendre suspects et nous calomnier. Les Jésuites, en particulier, ont à leur disposition des hommes admirablement armés par la con-

naissance des faits du passé et du présent de la Maçonnerie allemande. Bien qu'ils n'ignorent pas le moins du monde qu'il existe une différence profonde, essentielle, entre la Franc-Maçonnerie romaine et la Franc-Maçonnerie germanique, ils n'omettent pas d'exploiter contre nous et en leur faveur, l'activité de la première, de nous imputer la responsabilité de tout ce qui se fait en Portugal, en Espagne, de tout ce que les Francs-Maçons de ces pays accomplissent dans leur lutte contre l'Ultramontanisme, et par des moyens qui ne sont pas toujours propres à faire honneur à l'Art Royal. Le Pape, le haut clergé, toute la foule des Jésuites recourent systématiquement, formellement, à tous les moyens, à toutes les forces pour nous anéantir.

Ils n'y réussiront pas, bien que nous devions continuer, comme par le passé, à répondre le moins possible à leurs attaques. Leurs chances de succès seront d'autant moindres que nous autres, Frères allemands, nous nous tiendrons plus étroitement unis.

Mais, d'autre part, nous ne devons pas déguiser les armes dont ils se servent pour nous combattre. Et à ce point de vue, il nous reste encore bien des choses à désirer. L'année qui vient de s'écouler nous le montrera aussi.

Pendant qu'il règne dans les Loges de tous les Rites une activité croissante, pendant que l'*Union des Francs-Maçons allemands* travaille, avec un zèle digne de gratitude dans la voie qu'elle s'est frayée, à faire prospérer l'œuvre maçonnique, à répandre la vie, l'animation dans le milieu des Frères, il y a néanmoins, malheureusement, quelques cercles maçonniques peu nombreux, mais qui, à force d'agitation, arrivent à se mettre en relief, et qui supposent que l'on ne doit pas se contenter de ces indices d'un progrès très réel, d'un accroissement appréciable de la vie maçonnique.

Peu satisfaits des principes maçonniques, qu'ils déclarent vieillis, sans rapport avec notre temps et nuisibles, et que, dans leur impatience intolérante, c'est-à-dire antimaçonnique, ils voudraient voir disparaître, — les uns flirtent avec le Monisme, les autres avec la Libre-Pensée, un grand nombre d'entre eux avec la conception franco-romaine de la Maçonnerie, qu'ils regardent comme plus élevée et qu'ils voudraient nous imposer. Il est un groupe qui voudrait voir rejeter tous les principes religieux, toutes les formes rituelles, traîner tout de suite l'Art Royal au grand jour, rabaisser les Loges au niveau d'Unions qui s'occuperaient de toutes les questions de la Vie publique, et qui auraient tout au plus le caractère de Sociétés morales.

De telles tendances feraient perdre à la Franc-Maçonnerie son caractère propre, et rendraient sa continuation impossible. C'est une vérité si manifeste, — et nous croyons pouvoir le dire formellement, — si manifeste pour l'ensemble des Frères de nos Grandes Loges, que nous ne craignons pas de trouver parmi eux un contradicteur. De même que la Franc-Maçonnerie, jusqu'à ce jour, ne s'est abandonnée ni à la Libre-Pensée, ni à l'Occultisme, ni au système des Odd-Fellows, ni à celui des *Bons-Templiers*, mais a suivi sa propre route, de même aussi elle ne reviendra jamais la victime des tendances désorganisatrices de ces nouveaux petits cercles.

Un autre courant, presque plus dangereux, et qui a fait beaucoup parler de lui, surtout pendant l'année écoulée, et qui a gagné beaucoup d'adhérents, peut devenir pour nous une cause de désorganisation, de dissocia-

tion, c'est celui qui, emporté par son enthousiasme pour l'Art Royal, prétend substituer la Franc-Maçonnerie à l'Eglise catholique. On imposerait à l'Art Royal la tâche de mettre un terme à la crise religieuse dont souffre le monde entier, en donnant à l'humanité pour idéal un nouvel idéal maçonnique religieux.

Nous regardons ce mouvement comme assez dangereux pour la Maçonnerie. Le but de la Maçonnerie est devenu désormais tout autre que celui des Eglises, des religions, de la philosophie, des sociétés éthiques...La Maçonnerie doit donner plus de profondeur au sentiment religieux, mais parce que ce sentiment religieux est de l'essence de l'humanité ; elle ne doit jamais entrer en concurrence avec l'Eglise. Depuis longtemps, nos prédécesseurs nous ont averti, de ne pas laisser la Loge devenir une secte religieuse. Puis aucune doctrine religieuse ne peut se passer de dogme, de sacerdoce : l'Eglise l'enseigne ; l'histoire religieuse de l'humanité le démontre. Se représenter l'Art Royal comme propre à remplacer l'Eglise, ce ne serait plus travailler au couronnement de l'édifice, mettre la dernière main à l'architecture de l'âme, ce serait, — pour continuer à parler par figures symboliques, — descendre au métier manuel de maçon dans le travail ecclésiastique et religieux... Ce serait méconnaître l'essence propre de la Maçonnerie, les bases intellectuelles des milliers de siècles écoulés, les principes de l'Art Royal fixés depuis deux siècles, que d'examiner trop rapidement leur contenu, et de vouloir l'employer comme propre à satisfaire les besoins ecclésiastiques et religieux. Aucun Maçon, formé selon les règles, ne verra d'un œil favorable la Maçonnerie livrée dans les réunions publiques aux interprétations passionnées des partis et traînée dans la poussière. Frères Francs-Maçons, gardez donc votre bien le plus précieux, l'Art Royal, qui s'est glorifié jusqu'à ce jour d'être la Maçonnerie la plus approfondie et la plus complète au point de vue philosophique.

Les Missions maçonniques parmi les jeunes gens. — Le *Herold* publie dans un de ses récents numéros un article du Fr.·. Karl Weiss, de Ludwigshafen, où les voies et moyens pour maçonniser la jeunesse sont assez bien indiqués. Notons qu'il ne s'agit point ici des œuvres post-scolaires, qui ont déjà leur programme tracé et leur personnel en fonction, leur matériel acquis. Il s'agit des jeunes gens assez avancés pour faire les premiers pas dans une carrière quelconque.

« Tous ceux qui se sont occupés jusqu'à ce jour du travail de propagande, dit le Fr.·. Weiss, sont d'accord pour reconnaître qu'il faut fournir à la presse de la jeunesse universitaire des articles imprégnés de la pensée humanitaire, et composer un petit ouvrage qui représente et fasse en quelque sorte toucher du doigt les rapports entre l'humanité et le corps des étudiants allemands. Une partie considérable de ce corps a fait un bon accueil à notre initiative. Mais ce n'est là qu'une partie de la besogne, et non la plus importante. Reste l'action personnelle, qui exige plus d'effort, de persévérance, dont on ne s'acquitte point par un sacrifice d'argent. Cette action personnelle peut s'exercer soit d'individu à individu, soit sur une collecti-

vité, par des conférences ; elles sont d'autant plus nécessaires que, parmi nous, il y a bien des malentendus à dissiper sur l'idée d'humanité. Passons aux réalisations. Lors de la dernière séance annuelle de *l'Union des Francs-Maçons allemands*, le Fr.·. Keller, qui fait depuis dix ans des conférences académiques à la jeunesse, et le Fr.·. Weiss, de Constance, ont rédigé ensemble un rapport sur la question,et proposent des moyens précis : 1° *dresser la liste des fils des Francs-Maçons qui étudient dans les grandes Ecoles et Universités* ; 2° dresser la liste des FFr.·. qui sont en relations fréquentes avec le monde des étudiants ; 3° chercher les points de contact avec la presse universitaire ; 4° préparer un Bulletin où seraient annoncés les noms des conférenciers, les sujets des conférences, les conditions, etc. Ce rapport a été lu le 3 mars 1912 à la séance du bureau de l'Union, et le Fr.·. Keller a été nommé Président du Comité, qui étudiera la question .Le Fr.·. Keller a proposé de réunir la jeunesse, conquise à l'idée humanitaire, en cercles, tables d'hôte, réunions qui seraient à leur tour groupées en un seul corps : la « *Ligue Universitaire Fichte* ». *Nulle part elle ne se montrerait au public sous le drapeau maçonnique*, ce qui pourrait donner lieu à des agressions de la part des fonctionnaires publics, en Prusse comme en Bavière. On commencerait par enrôler la jeunesse universitaire, avec celle des écoles supérieures, puis on tâcherait de conquérir à l'idée d'humanité toute la jeunesse du pays.

Quelques sujets traités dans les Loges allemandes. — Parmi les sujets traités dans les seize conférences qui ont eu lieu au cours de l'année dernière, dans la Loge *A la Pomme d'Or*, de Dresde, nous remarquons les suivants : Bouddha et le Christ,par le Fr.·. Ohm ; l'admission de personnes professant une religion différente dans les Loges maçonniques,par le Fr.·. Pilling ; la législation sociale, par le Fr.·. Baum.

— Le même journal nous donne quelques indications analogues pour une Loge de Leipzig, une des plus anciennes, *Balduin au Tilleul*. On y a traité en 1912 les sujets suivants : Quels devoirs maçonniques les Sœurs ont-elles à remplir? Le Franc-Maçon comme citoyen, par des FF.·. peu connus. Le F.·. Perthes a parlé des Jésuites et de la Franc-Maçonnerie.

— Dans sa réunion annuelle, fixée au 4 mai, la Grande Loge Nationale *Aux Trois Globes* discutera, entre autres sujets importants, sur les suivants : Situation légale des unions maçonniques qui ne dépendent point d'une Loge déterminée ; rapport au sujet de la propagande pour une religion maçonnique ; situation de la Grande Loge de France à l'égard de la croyance en Dieu.

— *Athéisme maç.·..* — *Tendances divergentes dans la Maçonnerie.* — Une grande revue maç.·. allemande écrit : On distingue deux tendances dans la F.·. M.·. : la tendance chrétienne et la tendance humanitaire. Dans la Maçonnerie chrétienne, on exige du candidat qu'il appartienne à une con-

fession chrétienne, car tout le rituel, toute l'organisation, tout le cérémonial sont fondés sur cette exigence. La Maçonnerie humanitaire, au contraire, accepte des non-chrétiens, mais elle présuppose aussi chez les aspirants, la croyance en Dieu, comme on le voit dans les *Anciens Devoirs.* Or, il y a aujourd'hui des milliers d'hommes d'une haute valeur intellectuelle, qui, après une lutte intérieure des plus pénibles, sont arrivés à une conception cosmique plus libre, qui ne déterminent point leurs actes d'après un Etre supra-terrestre, inaccessible à notre connaissance, non plus que par l'espoir ou la crainte d'un sort *post mortem.* La vieille Franc-Maçonnerie reste étrangère à cette grande lutte des conceptions cosmiques ; elle se refuse à retrancher certains détails d'organisation qui ne sont pas en rapport avec notre temps, et qui étaient parfaitement appropriés au passé. Il s'est fait maintes tentatives,aux époques les plus diverses,pour mettre la Maçonnerie en harmonie avec l'époque ; ces tentatives ont toujours échoué contre la direction rigoureusement conservatrice des Grandes Loges allemandes, et l'on ne peut rien attendre d'elles pour un temps indéfini.

Quoi d'étonnant, dès lors, si les esprits les plus nobles de notre temps n'éprouvent aucune sympathie pour la Maçonnerie, et la regardent comme une institution vieillie? Leshommes qui dirigent les destinées de la nation n'appartiennent point à la Maçonnerie, et ne lui appartiendront pas, tant qu'il lui manquera un principe de développement organique. Il est manifeste que la Maçonnerie perd du terrain. Ce fait est visible dans la vie publique. Des milliers de nos contemporains gémissent sous le poids des chaînes que leur impose une orthodoxie toute-puissante, mais ils n'osent les secouer, par crainte de perdre leur place, de plonger leurs familles dans la misère... C'est pour cela qu'en 1907, à Nuremberg, un certain nombre d'hommes,animés d'un noble enthousiasme pour cette cause, se réunirent afin de former un nouveau système de Loges qui se développerait indépendamment des Grandes Loges allemandes. Ainsi naquit la Ligue Maçonnique *Au Soleil Levant.* Son but est de former un lien entre les hommes d'esprit libre, de haute valeur intellectuelle, qui, dans ces dernières décades, se sont tenus à l'écart de la Maçonnerie ; ils formeront l'élite libre-penseuse de notre temps... Cette Ligue n'exige de ses adhérents aucune profession de foi religieuse, elle admet même ceux qui ont une religion, Chrétiens, Juifs, Bouddhistes, etc.

Le *F. Z. A. S.* est une Ligue de Loges maçonniques pour les hommes libres de bonne réputation, qui rejettent tout dogmatisme dans la recherche de la connaissance de ce qui existe, qui se refusent à toute intolérance. La Ligue et ses Loges ont composé,pour manifester leur tendance,un Rituel simplifié, sans renoncer aux formes qui agissent sur l'état d'esprit.

Quant à l'exposé de la morale, c'est une morale toute sociale, qui n'a d'autre idéal que de rendre les relations sûres et agréables.

(D'après le programme de propagande de la Ligue Au Soleil Levant ; 2e édition, 1913).

— *Maçonnerie d'adoption.* — *L'admission des femmes dans les Loges.* — Dès son but, dit un organe maçonnique, la Maçonnerie s'est fermée aux

femmes, et l'on ne cite guère que de rares exceptions (Lady Aldworth, Lady Beaton, MmeFaintraille, la comtesse Hélène Hadik-Barkoczy, Mmes John Little, Maria Deraismes). Toutefois, la question de leur admission aux travaux des Loges a été discutée plus d'une fois dans les Loges de langue allemande. (Voir *Freimaurer-Zeitung*, n° 52 de l'année 1847), et, plus près de nous, le Fr.·. docteur Hipp. Tauschinsky a publié dans le journal maçonnique de Vienne, *Der Zirkel*, des articles très étendus, où il traite de nouveau la question. Ces articles, qui contiennent beaucoup de faits, concluent en faveur de l'admission, et il en est de même de l'important organe maçonnique qui les analyse, celui que dirige à Leipzig une des lumières de la Maçonnerie allemande, le *Signale*, du Fr.·. J.-G. Findel.

Propagande maçonnique. — *L'Union des Francs-Maçons allemands* a décidé de créer un prix de 300 marks en faveur de l'auteur du meilleur ouvrage sur le but et l'essence de la Franc-Maçonnerie, ouvrage qui doit être court, compacte, clair, et qui est destiné à former la conviction des profanes et de ceux qui ont de la sympathie pour la Maçonnerie.

— *Le Tourisme maçonnique.* — Le Club de Voyages *l'Orient*, de Leipzig, organise pour les FF.·. et SS.·. huit excursions par groupes de dix à vingt personnes. Le voyage commencera en France; on la traversera jusqu'aux Pyrénées, puis on ira en Angleterre, en Ecosse, dans les Etats Balkaniques, on parcourra la Crimée à cheval, on fera un tour dans le Caucase, la Perse. En 1914, on fera le tour du monde. Le fondateur et directeur du Club est le Fr.·. A. Wünsch de Leipzig, membre de la Loge *Apollo*. Le Club poursuit un but humanitaire ; il a donné à l'école allemande de Shanghaï une subvention de 2.500 francs,et à celle de Constantinople,1.000 francs.

— *La fête de Guillaume II dans les Loges.* — Toutes les Loges allemandes célébreront le 22 juin, le 25e anniversaire de l'avènement de l'Empereur Guillaume II.Cette date coïncide avec la fête maçonnique de la Saint-Jean d'Eté ; on fera une souscription pour la fondation philanthropique maçonnique de *Victoria*.

— *L'abus de la poignée de main maçonnique.* — Ceci n'est qu'un mince épisode de la vie journalière, mais il est amusant : le numéro du 18 mars 1913 du *Berliner Tageblatt* nous apprend que le mécanicien Bergmann, de Breslau, ayant, grâce à la poignée de main maçonnique, reconnu des FF.·. en MM. Kviet et Gans, banquiers de Berlin, leur confia presque toute sa fortune, 80.000 marks, et la perdit.

— *La bienfaisance maçonnique.* — Dans le but de pourvoir à l'entretien de cinq orphelinats maçonniques et d'en créer un sixième, l'Union maçonnique Fraternelle (*Bruderbund*) prie les Frères de conserver, et de lui expédier par paquets séparés, les objets suivants : cendres de mèches à briquet, oignons de fleurs (tulipes, jacinthes, etc.), timbres-poste oblitérés anciens et étrangers, papier d'étain, capsules de bouteilles, bouts de cigares, fioles de pharmacie.

— *Le Mythe d'Horus et la lutte contre Napoléon Ier*. — Le rapport entre Horus et Napoléon Ier n'est pas de ceux qui s'imposent à première vue ; néanmoins, il existe, ainsi que l'a démontré le Fr∴ Kiesel, de Breslau, dans sa conférence à l'occasion du centenaire de la Loge *Horus*, qui a son siège en cette ville. En effet, Horus est le principe de la lumière ; la sujétion de l'Allemagne sous Napoléon Ier, c'était la victoire passagère des ténèbres sur la lumière. Voilà comment le mythe d'Horus a pu concourir à la libération de l'Allemagne. Elle est sortie victorieuse de sa lutte, comme Horus a fini par triompher de Typhon.

Il faut être bien difficile pour trouver cette logique peu concluante.

L'Allemagne au prochain congrès maçonnique international. — Ce Congrès, le 6e, aura lieu à La Haye sous le patronage du Grand-Orient de Hollande, les 23, 24 et 25 août 1913. L'invitation à y prendre part porte, pour l'Allemagne, les signatures des Fr∴ Bangel, Grand-Maître de la Ligue éclectique à Francfort-sur-Mein ; Cahn, Vénérable honoraire de la Loge *Zur Treue* (A la Fidélité) de Colmar ; de Kraft, Vénérable d'honneur de la Loge *A la Cathédrale d'Erwin*, à Strasbourg.

— *Réunion maç∴ à Metz.* — Le 20 avril a eu lieu, à Metz, la troisième réunion du cercle, pour la région Sarre-Mosel-Nahe de *l'Union des Francs-Maçons allemands*. Le Fr∴ docteur Aug. Horneffer y a fait une conférence sur ce sujet : « La Maçonnerie et le problème actuel de la culture ». Le Fr∴ docteur J.-C. Schwabe, secrétaire du bureau de l'Union, à Iéna, a fait un rapport sur l'œuvre accomplie par l'Union dans l'année 1913, ainsi que sur les tâches qui s'imposent pour l'avenir. Le discours de clôture a été prononcé par le docteur Honnef, de Thionville. Le soir a eu lieu devant des Fr∴ et des Sœurs, et aussi des invités, une conférence du Fr∴ Sunderlin, de Saarbruck, sur « les Forces maçonniques ».

Politique maçonnique allemande. — La Franc-Maçonnerie internationale mène en ce moment une campagne pour détacher l'Angleterre de la France et la rapprocher de l'Allemagne. Voici quelques documents à ce sujet :

Berlin, 15 avril. — Quatorze des principaux dignitaires de la Franc-Maçonnerie anglaise, parmi lesquels lord Ampthill et lord Raglan, ont accepté l'invitation qui leur a été faite par trois Loges prussiennes de venir à Berlin du 5 au 10 mai prochain. Le prince Frédéric-Léopold de Prusse, protecteur des Loges maçonniques allemandes, a donné son assentiment à cette invitation.

(*Le Temps*, 16 avril 1913.)

— L'Allemagne continue, sans se lasser, son effort pour gagner l'Angleterre en la brouillant avec la France. M. Von Jagow, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, a encore dit à Berlin même à M. de Hertling, ministre

président bavarois, que son premier et principal effort est d'améliorer les relations entre l'Angleterre et l'Allemagne. Pour appuyer la politique de M. Von Jagow, les trois principales Loges maçonniques de Berlin, surtout la *Royal-York* et la *Dorctheenstrast* se servent de tous les moyens pour essayer de rapprocher l'Allemagne de l'Angleterre.

(*La Presse Associée*, 18 avril 1913.)

— Dans les relations entre l'Angleterre et l'Allemagne, les Loges maçonniques étrangères semblent jouer un rôle important et qui est certainement hostile à la France.

Ainsi, les trois grandes Loges de Berlin, *Royal-York*, *Grosselandeslode*, *Zuden Drei Weltkugel*, dont le prince Frédéric-Léopold de Prusse est le protecteur, ont invité plusieurs Grands-Maîtres des Grandes Loges anglaises, à prendre part à des réunions qui auront lieu à Berlin du 5 au 10 mai.

D'après le *Kueph* de Londres et certaines informations de Berlin, on doit préparer une prochaine entente anglo-allemande contre la Triple-Entente.

(*La Presse Associée*, 23 avril 1913.)

Cela n'empêchera pas le Grand Orient et la Grande Loge de France de s'entendre avec les Loges allemandes... au nom de l'Humanité !

La 38e Réunion des Grandes Loges allemandes. — A la réunion de la Pentecôte des Grandes Loges allemandes, il sera fait les propositions suivantes :

1° Par le Grand-Maître de la Grande Loge Nationale de Saxe, de l'envoi d'une adresse à l'Empereur à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de son avènement, adresse qui sera présentée à Sa Majesté avec la demande d'autoriser une seconde maison d'éducation pour les filles dans la Prusse Occidentale.

2° Par les Trois Grandes Loges de la Vieille Prusse, de former une Ligue de Grandes Loges, composée des cinq Grandes Loges indépendantes d'Allemagne, qui, depuis 1883, composaient une Union libre.

3° Par les trois Grandes Loges ci-dessus, d'établir un registre contenant les adresses de tous les Francs-Maçons réguliers d'Allemagne.

4° Par le Grand-Maître de la Grande Loge Nationale de Saxe, de reconnaître le Suprême Conseil de Serbie, à Belgrade.

5° Par la Grande Loge de Hambourg, de reporter la reconnaissance de la Grande Loge de Salvador sur la Grande Loge de Cuscatlan.

6° Par la même, de reconnaître la Grande Loge Souveraine de Puerto-Rico, à San Juan.

L'Union des Francs-Maçons allemands. — Le Fr∴ Heinrich Löbner, de Dantzig, a fait un article intitulé : « *Histoire et développement de l'Union des Francs-Maçons allemands* ». Le point de vue du passé ne nous intéresse guère, l'histoire de cette Union a d'ailleurs été faite par le Fr∴ Wanner.

Mais le présent et l'avenir importent davantage. En effet, cette Union tend de plus en plus à devenir un centre d'action, à côté duquel Loges et même Grandes Loges courent risque de tomber dans un sommeil léthargique. Elle est déjà le centre pour le droit maçonnique, pour la bibliographie...

La discrétion maçonnique. — Le numéro de mars 1913 des *Communications libres* (Zwanglose Nutheilungen), organe de l'*Union des Francs-Maçons allemands*, contient deux articles du président de cette Union, le docteur Bischoff, où il parle des adversaires de l'Union, et des conférences publiques sur la Franc-Maçonnerie. Il y rapporte l'opinion d'un grand nombre de Maîtres sur cette question et sur celle non moins importante de la publication d'articles maçonniques dans la presse profane.

Le *Latomia* ne nous indique pas quelle est l'opinion des Vénérables allemands sur la question délicate de la discrétion maçonnique. Mais peut-être suppléera-t-on à ce silence en recourant au *Herold* qui, dans son numéro du 9 février, nous donne le texte de deux propositions faites à l'Union des Grandes Loges allemandes par sa Commission législative : la seconde de ces propositions avait pour objet d'obtenir des éditeurs de journaux maçonniques qu'ils eussent recours aux Loges pour en faire la distribution, et qu'ils s'abstinssent d'employer les libraires.

Une Exposition maçonnique. — On organise à Breslau, dans de vastes proportions, une exposition qui sera probablement prête en mai, et qui durera du 20 mai à la fin de septembre. On a choisi cette année parce qu'elle permettra de célébrer en même temps qu'une fête pacifique, la fête de la délivrance de l'Allemagne. Il y aura aussi dans cette ville et à la même époque une Assemblée générale de *l'Union des Francs-Maçons allemands*, du 20 au 22 septembre.

ANGLETERRE. — *L'âme de la Maçonnerie.* — Le Fr∴ A. Churchward, dont nous mentionnerons les fantaisies érudites, a intitulé ainsi un article fort curieux, qui semble plein de ces indiscrétions que commettent les *enfants terribles*. Qu'on en juge :

« L'unité du monde peut-elle être accomplie par les Francs-Maçons ? Oui, et par les Francs-Maçons seulement. Mais pas encore. Et pourquoi ce *pas encore* ? Voilà la question à résoudre.

« L'une des raisons, celle qu'il donne d'abord, et qui pour nous profanes, paraît négligeable, c'est que les Maçons ne connaissent pas leur histoire, c'est-à-dire la vraie histoire, celle qu'a retrouvée le Fr∴ Churchward dans des antiquités auprès desquelles la préhistoire est de l'histoire d'hier ; il nous le dit avec une audace inquiétante : « En dehors de mes ouvrages, il n'y a pas d'histoire de la Franc-Maçonnerie. » Mais il nous apprend des choses bien plus importantes :

« Il y a quelques années à peine, dit-il, il se produisit dans ce pays une grande tension, il y avait danger de guerre entre l'Angleterre et les Etats-

Unis. Ce danger a disparu : il a disparu pour toujours. Et pourquoi ? Parce que la Fraternité a envoyé son grand représentant, le Grand-Maître de l'Illinois en Angleterre, et j'eus l'honneur de le recevoir dans la Loge des *Quatuor Coronati*, où il apporta le message de paix et de fraternité : « Il n'y aura pas de guerre entre les Etats-Unis et l'Angleterre ; nous formons une fraternité. *Les Francs-Maçons des Etats-Unis ont décidé qu'il n'y aura pas de guerre, ni maintenant, ni jamais, entre les deux pays, et je suis délégué pour venir vous dire cela, comme représentant un million de frères, et vous demander de dire aussi : Il n'y aura pas de guerre* ».

« ...Si notre grande fraternité était l'organisation parfaite que bien des gens supposent, avec « un gouvernement de conducteurs d'hommes » qui n'auraient d'autre ambition que le bien de l'Art, la paix du monde, avec les relations fraternelles, universelles, qui sont l'essence de nos principes, il n'y aurait jamais de guerre. Nous sommes assez nombreux, nous sommes assez forts pour gouverner le monde, mais nous ne sommes pas organisés universellement ; cela nous réduit à l'impuissance ; nous ne pouvons constituer cette unité de fraternité universelle qui caractérisait la Maçonnerie, il y a deux cents ans. Mais nous en avons les éléments. Nous possédons nombre de grands hommes, d'hommes de talent, beaucoup d'entre eux font partie des corps gouvernants. Qu'ils agissent : toute la Fraternité les soutiendra. »

— *Les journaux des ex-Lowtons et Lowtones.* — A l'imitation des anciens élèves de l'Institut Maçonnique Royal de Garçons, qui ont fondé une association et créé un journal, *The Massonian*, les anciennes élèves de l'Institut Maçonnique Royal de Filles vont former une association qui aura pour organe une publication intitulée *Massonica*, devant paraître quatre fois par an.

Visite des Maçons anglais à Berlin. — Le périodique maçonnique allemand « *Am Rauhen Stein* » (La Pierre Brute) dans son numéro du 19 avril 1913, analysé par *The Freemason*, donne le programme des fêtes et cérémonies organisées en vue de la réception du Grand-Maître, lord Ampthill, et des FF.·. anglais qui se joindront à lui dans la visite du 5 au 10 mai.

Le comité de réception se compose des FF.·. : Von Reitzenstein, Grand Archiviste de la Grande Loge Nationale-Mère *Aux Trois Globes* ; Kleffel, Grand-Maître de la Grande Loge Nationale ; Arthur Metzdorf, représentant la Grande Loge Royal York *A l'Amitié*. Le comité a déjà reçu d'Angleterre les adhésions du comte de Derby et du Grand-Maître des Cérémonies le F.·. Granville Grenfell, du comte de Warwick, qui représente les Grandes Loges de Prusse auprès de la Grande Loge d'Angleterre, et de plusieurs autres personnages importants. Le Club maçonnique international, où sont représentées, outre les Loges anglaises, des Loges allemandes, françaises, italiennes et américaines, travaillant sous la direction de la Grande Loge d'Angleterre, sera représenté par son président Sir John A. Cockburn ; l'Institut Maçonnique Royal de Filles y aura aussi son délégué, ainsi que les deux Loges allemandes de Londres, *Der Pilger* (le Pèlerin) et le *Deutschland* (Allemagne).

Les FF.·. anglais arriveront à Berlin le 5 mai au soir, et recevront la bienvenue au Kaiserhof. Les jours suivants, ils assisteront à des cérémonies maçonniques diverses, arrangées d'avance pour leur faire bien comprendre le but, l'essence et la nature de la Maçonnerie allemande.

— Le choix de lord Ampthill comme chef de l'ambassade maçonnique anglaise à Berlin semble avoir été inspiré par sa situation personnelle aussi bien que par celle qu'il occupe dans la hiérarchie maçonnique. En effet, lord Ampthill est le fils de lord Russell, qui fut pendant longtemps ambassadeur d'Angleterre à Berlin ; le frère de lord Ampthill, le colonel Russell, est attaché militaire à l'ambassade d'Angleterre.

— A Berlin, se trouve un comité de Francs-Maçons anglais pour visiter les Loges de la Vieille Prusse. Le 6 mai, l'ambassadeur de la Grande-Bretagne fit en leur honneur une réception. Dans son discours, il exprime l'espérance que la visite des Francs-Maçons anglais en Prusse puisse favoriser l'entente entre les deux peuples. Après la réception, la commission alla rendre hommage chez le prince Frédéric-Léopold de Prusse, protecteur de toutes les Loges de l'ancienne Prusse. L'influence maçonnique est beaucoup plus grande en Allemagne qu'on ne pense. Si, aujourd'hui, elle sert pour lutter contre le catholicisme, demain elle pourra ménager des surprises désagréables à ses amis d'aujourd'hui. AIR, 8 mai 1913.

— La députation des Francs-Maçons anglais, dont nous avons parlé avant-hier, n'a pas été reçue personnellement par le prince Frédéric-Léopold de Prusse, empêché par une indisposition, mais par la princesse sa femme. Après cette visite, un banquet avait lieu au Jardin Zoologique auquel prirent part les trois Grands-Maîtres des Loges prussiennes et beaucoup de Frères. L'un des Francs-Maçons anglais, lord Ampthill, a porté un toast enthousiaste au Kronprinz, auquel, à la fin du banquet, les Anglais adressèrent un télégramme. Le soir, à la Loge *Aux Trois Globes*, les hôtes assistèrent à un « Travail de fête » en leur honneur. AIR, 10 mai 1913.

Ces nouvelles sont confirmées par les journaux de Berlin, comme il suit :

« Les Francs-Maçons anglais, ainsi que le major baron de Reitzenstein et le directeur d'usine Arthur Metzdorf, ont été reçus le 7 mai par l'Ambassadeur d'Angleterre, Sir Edward Goschen qui leur a souhaité la bienvenue la plus cordiale, et exprimé l'espoir que cette visite contribuerait au rapprochement des deux nations. Ensuite lord Ampthill, accompagné des Trois Grands-Maîtres des Loges de la Vieille Prusse, a conduit les visiteurs au château de Klein-Gleinicke, où devait le recevoir le prince Frédéric-Léopold, protecteur des Loges de la Vieille Prusse, qui n'a pu être présent, et leur en a fait exprimer ses regrets. De là, les Francs-Maçons sont allés au Jardin Zoologique, où les attendait un festin somptueux. Lord Ampthill y a porté un

toast enthousiaste à l'Empereur et au Kronprinz. Cela était d'autant plus à propos que le 6 mai était la date de sa naissance. Le soir a eu lieu dans le local de la Ligue des Loges, qui est en même temps celui de la Grande Loge « *Aux Trois Globes* » un travail solennel en l'honneur et en présence des hôtes anglais. »

(*Norddeutsche Allgemeine Zeitung*, Berlin, 8 mai 1913).

— *Loges étrangères de Londres.* — Dans le cours du présent mois de mai, aura lieu à Londres, aux frais de la Loge ***l'Entente Cordiale***, nº 2796, la fête annuelle de six Loges anglo-étrangères. Selon les arrangements convenus, ces six Loges organisent tour à tour la fête annuelle. Sachant à quelle date leur tour arrivera, elles font d'avance leurs préparatifs, afin de se surpasser l'une l'autre. *L'Entente Cordiale* est surtout une Loge française, ce qui ne l'empêche pas de compter parmi ses membres des Anglais, des Américains, des Allemands, des Italiens, des Espagnols, des Suisses, des Autrichiens, d'autres nationalités encore. Elle est donc plus cosmopolite que française.

Les cinq autres Loges sont ***der Pilger*** (le Pèlerin), la ***France***, l'***Italie***, la ***Deutschland*** (Allemagne) et l'***America***. Lord Ampthill a consenti, cette année comme les autres, à honorer la fête de sa présence.

C'est lui aussi qui représentera la Maçonnerie anglaise en visite à Berlin, ainsi que nous le disons autre part.

— *Ordre du Temple.* — Un Chapitre du Grand Prieuré des Ordres réunis religieux et militaires du Temple a été convoqué pour le vendredi 7 mai 1913, dans le Hall des Mark Masons à Londres. Le Grand-Maître a accordé des chartes au Préceptorat de Santa-Rosa, qui a son siège à Buenos-Ayres, et à celui « dit du roi Georges V », à Leeds. Le budget du Grand Chapitre se clôt par un actif de 1712 livres st. (près de 80.000 francs).

— *Une Loge d'Ex-Maîtres.* — Il existe en Angleterre, aux Etats-Unis, et sans doute aussi dans quelques autres Puissances maçonniques, des Loges exclusivement composées d'anciens Maîtres ou Vénérables. Une nouvelle Loge de ce genre s'est fondée récemment à Douglas, dans l'île de Man, où il se trouve plus de 90 ex-Maîtres. Elle a été nommée Loge ***Raglan***, d'après le nom du Très Vénérable Grand-Maître Provincial, lord Raglan, qui en a été élu Maître.

— Ajoutons à ce propos qu'il existe aussi des Associations formées par les Vénérables et les ex-Vénérables de Districts maçonniques. L'une de ces associations, celle du District métropolitain (Edimbourg) et des provinces du Mid Lothian, des comtés de Linlithgow, de Haddington et de Berwick, association dépendante de la Grande Loge des Libres et Acceptés Maçons d'Ecosse, a tenu sa session annuelle le 14 mars 1913 à Edimbourg. Cette session s'est bornée à un banquet et à l'offre d'un bijou commémoratif à son président sortant.

— *Les Loges comme Sociétés savantes.* — Un journal maç.·. écrit : On connaît l'importance qu'a prise à ce point de vue la Loge des *Quatuor Coronati* de Londres, et celle de la *Société des recherches maçonniques* qui a son siège à Manchester. Cette tendance s'affirme de plus en plus en Angleterre. Nous voudrions la voir se répandre en France, où elle aurait l'avantage d'enlever les FF.·. à des travaux puérils et inoffensifs.

Il y a trois ans, la Loge de *Randle Holme*, province de Cheshire, fit un pas décisif dans cette voie. Sous l'impulsion du Fr.·. Shelley Thompson, l'on acquit un meuble, on y mit des livres, on engagea des conférenciers, qui n'étaient rien moins que des Vénérables, on se mit en relation avec la Loge des *Coronati*, et l'on créa un bulletin pour enregistrer les travaux de la Loge. Tout cela n'est pas d'une importance mondiale, mais comme nous l'avons dit, c'est une tendance à encourager, bien que l'essai tenté à Randle Home ait échoué.

Loges professionnelles. — La photographie est actuellement la seule profession qui n'ait pas sa Loge particulière ; cette lacune ne tardera pas à être comblée, d'après le correspondant d'un périodique maçonnique.

Les Maçons anglais et les anciens édifices religieux. — Pendant que les Maçons du Grand-Orient de France inspirent les accroupis de Vendôme et autres *lieux*, nous lisons dans un journal maçonnique anglais l'information suivante :

« Les membres de la Loge *Ailwyn* nº 3535, à Ramsey, comté d'Huntington, ont fourni le vitrail pour la baie centrale de l'Abbaye de Ramsey. On voit dans ce vitrail les emblèmes maçonniques et une inscription qui signifie : « Donné par la Loge des Francs-Maçons d'Ailwyn ». La figure principale est celle du duc Ailwyn ; derrière lui, se profilent les ruines de l'Abbaye.

La Societas Rosicruciana. — Le Collège de la *Societas Rosicruciana* du Hallamshire, qui a été reconstitué il y a juste trois ans, donne déjà des preuves de son existence. Plusieurs collèges ont enrichi la littérature maçonnique anglaise d'œuvres de valeur ; aussi, un périodique maçonnique regrette-t-il que leurs « transactions » soient si peu répandues. Le Collège de Hallamshire vient de publier le premier volume des siennes. On y trouve des détails sur l'ancien collège auquel il a succédé, et dont on perd la trace à partir de 1879. Le docteur Wynn Westcott traite de l'histoire et du but de la Société des Rose-Croix ; il démontre que si l'on admet l'origine professionnelle de la Maçonnerie et qu'on la cherche dans une corporation du moyen âge, cela ne jette aucune lumière sur l'origine du rituel maçonnique, où les termes professionnels sont réduits à l'explication de quelques outils, où le symbolisme n'est pas seulement emprunté à l'art de bâtir, où beaucoup d'autres arts sont mis à contribution. Citons les titres des autres articles : « Le Couronnement. Béthel » par Jh. Binn ; « Oriental et Occidental » par Vaughan Bateson ; « Notes sur la Maçonnerie anglaise primitive » par T.-E. Shuttleworth.

— *Bibliothèque, musée, temple maç.·..* — Le 18 avril, lors de la dernière réunion générale de la Grande Loge Provinciale du Lancashire-Est, présidée par le comte de Derby, le Fr.·. Grand Chapelain, le Révérend John Th. Lawrence, a présenté une proposition ayant pour objet la création d'une bibliothèque ; un amendement a ajouté à cette proposition celle de la création d'un musée. Le Grand-Maître Provincial a dit qu'on ne devrait pas se borner aux ouvrages strictement maçonniques, mais seulement réserver à ceux-ci la plus grande place. Il a ajouté qu'il allait se former une société pour construire à Manchester un Hall maçonnique ; il fallait faire quelque chose qui fût digne de la province, et cela exigeait une dépense de 25.000 livres (625.000 francs). On aurait un édifice qui servirait aux quarante ou cinquante Loges de Manchester et du voisinage. Quant à la proposition concernant la bibliothèque et le musée, elle a été votée, mais le choix du comité qui mettra ce vote à exécution a été remis à un an.

— *La Réception d'un Astronome.* — Le 16 avril a eu lieu au Westminster Palace Hôtel, à Londres, l'initiation du Fr.·. le professeur H.-C. Plummer, astronome royal pour l'Irlande. Le Fr.·. Algernon Rose, Vénérable-Maître, qui présidait la cérémonie, a adressé au candidat une allocution fort savante, où nous prendrons les passages suivants : « Sans aucun doute, la Franc-Maçonnerie est extrêmement ancienne, et notre Fr.·. l'initié reconnaîtra qu'il y a dans notre bizarre rituel bien des allusions aux corps célestes. Dans notre première leçon, on nous apprend que l'étoile flamboyante se rapporte au soleil qui éclaire le monde, aux sept étoiles qui jouent leur rôle dans la Franc-Maçonnerie. Mais, tout en moralisant avec les étoiles, nous n'avons garde de pratiquer cette pseudo-science, l'astrologie, et notre initié peut être certain qu'il n'est pas tombé au milieu d'une bande de gens qui disent la bonne aventure. Sans doute, il existe un lien entre les croyances chrétiennes d'aujourd'hui, la Mythologie solaire et la Mythologie stellaire du passé le plus lointain. Nous pensons posséder ce lien dans la Franc-Maçonnerie. Il est de savants antiquaires qui en font remonter l'origine au culte du soleil pour l'homme primitif. Nous avons des Frères qui représentent le soleil à son lever, à son midi et à son coucher ; de plus, nos Fr.·. trésorier et secrétaire ici présents, figurent le « Chariot de Charles ». Nos FF.·. les Diacres, avec leurs mouvements excentriques, figurent les comètes. Je porte la santé de notre F.·. Plummer; puisse-t-il devenir, avant que la décade soit écoulée, une étoile conductrice dans notre Firmament maçonnique ».

Autriche-Hongrie. — *Loges clandestines.* — Il existe, à Szombathely et à Szegedui, des Loges fondées par la Grande Loge Moniste de Nuremberg, qui n'est pas reconnue, et qui porte le nom de « *Au Soleil Levant* ». Le ministère hongrois de l'Intérieur a mis une hâte toute particulière à confirmer leur statut, en sorte qu'il existe actuellement en Hongrie à côté de la Grande Loge Symbolique, une seconde Franc-Maçonnerie reconnue par l'Etat. On croit voir dans cette attitude du ministère le désir de se faire pardonner la position qu'il a prise dans la discussion sur la loi électorale. La

Loge de Szombathely se nomme « *Balthasar Horvath à la Vérité* » et doit se constituer en Grande Loge. Elle compte dans ses rangs des habitants considérables de la ville.

AUSTRALIE. — *La Grande Loge du Queensland.* — La Grande Loge de ce District a tenu, le 23 décembre 1912, dans le Hall maçonnique de Brisbane, une réunion extraordinaire, où le Grand-Maître A.-J.-Stephenson a prononcé une allocution fort intéressante, racontant en grand détail l'histoire de la Maçonnerie dans le District. Nous apprenons ainsi que la Maçonnerie a suivi pas à pas la colonisation, que le duc de Connaught a succédé, dans la Grande Maîtrise du Queensland, à son frère, le roi Edouard VII, qu'il existe actuellement dans ce district quatre-vingt-treize Loges. Toutefois, la bienfaisance maçonnique ne semble pas avoir répandu ses bienfaits dans la même progression. En 1902, la somme consacrée à cet objet se montait à 169 livres st. Elle s'est élevée à 390 livres en 1912, sans compter quelques allocations dont le montant n'est pas indiqué. Le nombre des Maçons du Queensland qui reconnaissent l'autorité de la Grande Loge d'Angleterre est de 3.500 ; il était de 200 il y a cinquante ans, lors de la création du District.

CHINE. — *Maçonnerie européenne* (*anglaise*) *en Chine.* — Le 22 janvier, a eu lieu, au Hall Maçonnique de Shanghaï, la réunion annuelle de la Grande Loge du District de la Chine septentrionale, sous la présidence du Fr.·. docteur L.-S. Ivy, Grand-Maître du District. Dans son allocution, le Fr.·. Ivy a déclaré que le petit nombre des admissions de cette année prouvait le soin que la Grande Loge apportait à ses choix ; il a ajouté qu'en élisant pour vice-Grand-Maître un Fr.·. qui résidait à Tien-Tsin, qui est fort loin de Shanghaï, il avait eu en vue les intérêts considérables que la Loge possède à Tien-Tsin. Il a aussi parlé de l'Ecole de Garçons qui est entretenue par la Loge et qui est prospère.

Le même périodique nous donne des informations sur d'autres Loges européennes d'Extrême-Orient : la Loge *Tongshan*, n° 3001, a tenu le 15 mars sa séance annuelle dans le Hall maçonnique de cette ville. A cette réunion étaient présents des FF.·. des Loges *Union*, *Coronation* et *Northern Star of China* (Etoile du nord de la Chine). Ces Loges sont établies à Tien-Tsin.

CUBA. — *La Grande Loge de Cuba, budget, statistique.* — La Grande Loge de Cuba vient de faire paraître, dans son organe officiel, son bilan annuel et quelques indications statistiques. Nous apprenons par là que le bilan se solde avec un actif de 10.045 dollars (environ 60.000 francs) ; que l'on a consacré 295 dollars à la bienfaisance, 289 dollars à la propagande, 175 dollars à la bibliothèque; qu'il existe, dans l'île, 86 Loges entre lesquelles se sont réparties 53 admissions.

— *Le rôle de la Maçonnerie dans l'éducation civique.* — Le Grand-

Maître de la Maçonnerie cubaine, Fr.·. Aurelio Miranda, lors d'une visite officielle faite à la Loge *Cuba pour l'Amour Fraternel*, a fait une allocution, où il a défini longuement et avec précision le rôle de la Maçonnerie dans l'éducation politique d'un peuple. Selon lui (c'est d'ailleurs un lieu commun que la Maçonnerie répète en toute occasion), la Maçonnerie a un double rôle : donner aux peuples la liberté en renversant le despotisme, et ensuite enseigner aux peuples à faire usage de la liberté qu'elle leur a conquise. Cet usage consiste à créer des institutions diverses d'intérêt public.

L'auteur de cette conférence omet, bien entendu, d'ajouter que l'action principale de la Maçonnerie est de détruire les institutions de toute sorte, bienfaisance, instruction, que l'Eglise a créées partout, en se conformant au génie divers, aux traditions et aux besoins des peuples.

Ecosse. — *Le Royal Arch d'Ecosse.* — Le Suprême Grand Chapitre d'Ecosse a travaillé le 24 mars de cette année, époque de l'équinoxe de printemps. Le Très Honorable comte de Cassilis a été installé par le premier Grand Principal, colonel King Stewart, de Murdoustoun, dans les mêmes fonctions, où il était son successeur : puis ont eu lieu les mêmes formalités pour les autres offices. Selon l'usage constant, la cérémonie s'est achevée par un banquet, et le Révérend Fr.·. John Glasse a prononcé *inter pocula* un discours sur les idéals maçonniques. Selon lui, la Franc-Maçonnerie et le Christianisme sont une seule et même chose. Sans cela, ils seraient sujets à la corruption et à la mort. Cela dit, on a passé aux affaires sérieuses : le Royal Arch a en caisse 8.000 livres st., et il a consacré 4.700 livres st. aux œuvres de bienfaisance maçonnique. Enfin on a rendu un juste hommage au Grand Scribe, auquel les 50.000 Maçons de Royal Arch, dispersés dans le monde entier, doivent tant de reconnaissance.

Egypte. — *La situation actuelle de la Franc-Maçonnerie en Egypte.* Voici quelle serait cette situation, d'après un périodique maçonnique presque officiel :

« Le Conseil Suprême du Grand-Orient d'Egypte a été fondé en 1864 par le Fr.·. Zola, et il a été ouvert régulièrement le 8 octobre 1865. Le 21 décembre 1872, a eu lieu, au Caire, la réouverture du « Grand Convent Maçonnique », sous la présidence dudit Fr.·. Zola.

En mai 1876, a été fondée la Grande Loge Nationale d'Egypte, qui a été organisée régulièrement le 8 octobre de la même année. Le premier Grand-Maître fut le docteur Icomopoulo, auquel succéda Tewfik-Pacha. Depuis 1899, cette fonction est exercée par Idris Bey Ragheb.

Depuis cette époque jusqu'à ce jour, le chiffre de 160 Loges a été atteint ; mais, dans ce chiffre, ne sont pas comprises les Loges qui dépendent d'autres Orients. Et sur ces 160 Loges, un bon tiers se sont dissoutes ou se trouvent actuellement en état de sommeil complet. Il n'y a guère que 40 Loges qui travaillent sous l'obédience égyptienne, quoique la Maçonnerie compte, en Egypte, près de 6.000 membres. Il faut dire qu'ils sont fort peu Maçons, que beaucoup de Vénérables savent à peine ce que c'est que de manier le maillet.

Outre les Loges dont on vient de parler, il y a en Egypte :

8 Loges dépendant de la Grande Loge d'Angleterre,
7 Loges dépendant de la Grande Loge d'Italie,
6 Loges dépendant de la Grande Loge de France,
3 Loges dépendant du Grand-Orient de France,
2 Loges dépendant de la Grande Loge de Hambourg,
2 Loges dépendant de la Grande Loge de Grèce,
1 Loge dépendant de la Grande Loge d'Espagne,
1 Loge dépendant de la Grande Loge de Roumanie.

Cela fait 70 Loges actives en tout.

(Communication faite par le Fr.·. Svoboda).

— *Une Loge française à Port-Saïd.* — Le 11 janvier 1913 a été célébrée à Port-Saïd l'inauguration de la Loge nouvelle, sous l'obédience de la Grande Loge de France ; elle est appelée *l'Union des deux Mers.* On a élu comme Vénérable le Fr.·. Démétrius Mauroïdis. Le banquet, auquel beaucoup de Loges étrangères avaient envoyé des délégués, a eu lieu à l'Hôtel Continental, tenu par le Fr.·. Simonini.

ESPAGNE. — *La Révolution de 1789 à l'Institut Français en Espagne.* — M. le professeur Bonglé, chargé d'enseigner aux Espagnols les mensonges et les banalités de l'histoire officielle de la Révolution (Ecole d'Aulard), a fait sa seconde conférence, le 1er avril, à l'Institut Français de Madrid, sur le sujet suivant : « *Les expériences de la Révolution française, et l'Ecole théocratique* ». Voici le résumé qu'un journal espagnol donne de cette conférence : « On a cru longtemps que la Révolution française fut l'œuvre des doctrines des philosophes du XVIIIe siècle. Cette explication idéologique est insuffisante. Le désordre économique, les entraves imposées au commerce et à l'industrie, la lutte des classes, y concoururent beaucoup. Mais la cause principale, c'était la pléthore de force populaire, et l'accroissement de la richesse mobilière dans une classe déterminée de la nation, classe qui voulut trouver le placement en immeubles d'une partie de ses capitaux ».

Molière a donné dans la scène où Sganarelle explique un cas de mutisme le modèle de ce genre de raisonnement.

(*La Epoca*, Madrid, 2 avril 1913).

— *La Mission maçonnique de M. Steeg en Espagne.* — Plusieurs journaux conservateurs espagnols se sont plaints de l'impertinence avec laquelle s'est conduit M. Steeg, chargé par le gouvernement d'inaugurer l'Institut Français de Madrid. L'un de ces journaux, la *Gaceta del Norte*, fait ressortir le caractère tout maçonnique du banquet donné à Tolède en l'honneur de cet ex-ministre. Ce banquet eut lieu après la visite à la Cathédrale. Il se termina par des discours, dont chaque phrase fut soulignée par le cérémonial maçonnique. Un des membres de l'assemblée, à des endroits marqués

d'avance, criait : une ! deux ! trois ! et aussitôt était exécutée, selon toutes les règles, la batterie maçonnique.

(*La Gaceta del Norte*, Bilbao, 4 avril 1913).

(Cf. *Revue*, 20 avril 1913).

— *Le parjure de Romanones.* — Le comte de Romanones doit être singulièrement gêné par le serment qu'il a prêté en entrant dans l'ordre militaire de Saint-Jacques, et celui qui lui a été imposé en entrant dans la Franc-Maçonnerie. Le premier de ces serments lui prescrit de ne ménager ni sa personne ni ses biens pour la défense de la foi catholique et de l'Eglise. Cette clause est inscrite en toutes lettres dans le *Formulario para armar y dar el habito a los Caballeros de la Orden de Santiago*, au titre IV de son établissement du règlement. D'autre part, son devoir de Franc-Maçon, surtout en Espagne, lui prescrit tout le contraire. Croit-il se tirer d'affaire en répondant, ainsi qu'il l'a fait, que son vœu l'oblige à soutenir de sa personne et de ses biens un seul des dogmes catholiques, celui de l'Immaculée-Conception ?

(*La Gaceta del Norte*, Bilbao, 13 avril 1913).

— *Le principe de Munroe violé par l'Espagne.* — Le Grand-Orient d'Espagne a déjà crée vingt-six Loges en Pensylvanie, deux dans le Massachussets, une dans l'Etat de Rhode-Island ; il y en a d'autres encore. Toutes ces Loges sont tenues pour clandestines.

— *Anarchie et Franc-Maçonnerie.* — Les journaux francs-maçons de tous les pays s'accordent, avec un ensemble touchant, pour écarter l'hypothèse d'un complot dans l'attentat contre le roi d'Espagne. Ne pouvant faire passer l'anarchiste Allègre pour fou, on le déclare « victime de doctrines mal assimilées ». AIR, 15 avril 1913.

Loges d'ouvriers. — Le *Zirkel*, journal maçonnique de Vienne, annonce qu'il a été créé à Séville une Loge d'ouvriers, *Tierra y Libertad*, n° 1. La date n'est pas indiquée, mais elle est certainement toute récente.

(*Latomia* de Leipzig, 12 avril 1913).

Etats-Unis. — *L'Ordre de l'Etoile d'Orient.* — La situation officielle de cet Ordre, par rapport à l'ensemble de la Maçonnerie, est nettement définie par un passage du discours qu'a prononcé, en 1910, le Grand-Maître de la Caroline du Sud :

« Je suis fier de dire que je fais actuellement partie de l'*Ordre de l'Etoile d'Orient*, et je considère sa cérémonie d'initiation comme une des plus *jolies* que j'aie jamais vues. Les leçons enseignées sont sublimes; les bijoux et l'ameublement sont à la portée de toutes les bourses. Et, quoique nous ne puissions pas reconnaître l'Ordre comme faisant partie à aucun titre de la Fraternité maçonnique, notre devoir, comme Maçons, est de faire tout notre

possible pour encourager le développement de ce Corps qui est aimé et respecté de nos mères, de nos sœurs, de nos femmes et de nos filles».

— Un autre article du même périodique nous apprend que l'*Ordre de l'Etoile d'Orient* doit sa véritable origine aux « Familles » qui se constituèrent d'après un rituel composé par le Fr.·. Robert Morris en 1885.

Ce Fr.·. Morris était le frère de William Morris, le M.·. disparu vers le milieu du siècle dernier, dans des conditions qui firent croire à un crime maçonnique.

— *Adoption. — Pourquoi les femmes sont exclues de la Franc-Maçonnerie ?* Voici la raison qu'en donne le docteur Fred. Dalcho, Grand Commandeur du Suprême Conseil pour la Juridiction du Sud des Etats-Unis, personnage qu'un magazine maçonnique nous présente comme « le Franc-Maçon le plus éminent de notre époque » :

« Conformément aux principes de notre Ordre, le beau sexe est exclu de l'association avec nous dans notre profession mystique ; toutefois, cela n'a point pour motif qu'on le juge indigne des secrets, ni parce que les outils manuels de la profession sont trop lourds pour ses bras, mais parce que nous avons conscience de notre faiblesse. Si les femmes étaient autorisées à entrer dans les Loges, l'amour y entrerait quelquefois avec elles ; la jalousie rongerait les cœurs des Frères, et l'affection fraternelle ferait place à la rivalité de la passion. D'ailleurs, le cœur féminin est lui-même une Loge dans laquelle la vertu préside, et il n'a pas besoin d'être aidé par des institutions mystiques pour se porter à des actes charitables. »

— *Les Templiers en Amérique.* — Dans un savant article, le Révérend Fr.·. John George Gibson nous raconte l'histoire légendaire de cet ordre en Europe, et l'histoire réelle de son importance aux Etats-Unis, où il a pris un grand développement. Nous nous bornerons à reproduire le passage où notre érudit donne la caractéristique de cet Ordre, tel qu'on le trouve aux Etats-Unis.

« Tout ce qu'il a de maçonnique, nous dit-il, c'est qu'il est composé de Maçons. Sous tous les autres rapports, c'est un corps composé de chrétiens, ayant une foi définie. Il a pour centre le Sépulcre, scellé et ouvert, avec la Croix et la Victoire. On y trouve le Sacrifice volontaire, la divine Victime comme Sauveur du Monde, la Croix comme symbole de vie et de salut. Ces symboles sont maçonniques, mais le Templier leur donne une interprétation théologique particulière. L'Etoile à sept pointes, le cercle qui y est inscrit, la croix de la Passion, sont maçonniques ; l'inscription *in hoc Signo Vinces* suggère des idées maçonniques, comme le prouvent la légende hiramique et sa suite. Le tablier est supprimé, car il n'était point en usage chez les soldats ; mais le manteau blanc, la tunique blanche qui indiquent la pureté, la croix royale rouge du sacrifice en tiennent lieu. Il y a, toutefois, des omissions que la Maçonnerie ne peut méconnaître, et l'une d'elles est l'obligation d'exclure les Juifs, les Musulmans et bien d'autres.

— *L'Ordre du Temple.* — Il est peut-être un peu tôt pour annoncer un événement maçonnique qui aura lieu en 1916. Cette année-là, le Conclave de l'Ordre du Temple qui a lieu tous les trois ans coïncidera avec le centenaire de l'organisation du Grand Campement dans la ville de New-York.

Il en est de même de l'événement suivant : La Société Historique Maçonnique de New-York fait déjà ses préparatifs en vue de la célébration dans cette ville, en 1917, du 200e anniversaire de l'organisation de la Grande Loge d'Angleterre.

— L'Ordre du Temple devait tenir du 17 au 19 avril, le premier Conclave annuel qui ait eu lieu en Californie, dans la ville d'Oakland, très voisine de San-Francisco. Voici le programme de cette cérémonie, d'après un journal maçonnique :

« Les séances de la Grande Commanderie auront lieu le matin du jeudi 19, à Oakland. Dans l'après-midi, une revue générale, où chaque Commanderie sera représentée, se fera en public. Le défilé parcourra les principales rues d'Oakland, et passera devant la tribune où se tiendront le Grand Commandeur et les officiers de la Grande Commanderie, puis le défilé continuera sa marche, précédé de ses musiques qui joueront l'air « En avant, soldats du Christ » ! La ville sera richement décorée, les rues pavoisées aux quatre couleurs des Templiers, rouge et vert, blanc et noir. Le nouvel Hôtel de Ville d'Oakland sera brillamment illuminé chaque soir, et un bal terminera la journée ».

Dans les divers détails de ce programme, il n'y a qu'une partie sérieuse, l'élection des officiers.

— *Quelques règlements maçonniques.* — Le règlement de la Grande Loge du Texas interdit à ses membres de faire entrer le mot de *maçon* ou de *maçonnique* dans aucun imprimé commercial ou industriel, et déclare qu'il est contraire à l'esprit maçonnique de se prévaloir de la qualité de Maçon, même verbalement, pour obtenir des commandes. Le même règlement interdit aux Maçons d'une Loge de fournir des liquides alcooliques à un banquet donné par une Loge et dont les frais sont payés par la Loge elle-même.

Le Vénérable d'une Loge a le droit d'instituer une commission d'enquête lorsqu'il court des bruits fâcheux sur la probité et l'honneur d'un Maçon, afin de s'assurer si ces bruits sont fondés.

— *Hérésies et schismes maçonniques aux Etats-Unis.* — L'orthodoxie maçonnique enseigne que chaque Grande Loge est souveraine dans son territoire, et que toute autre Grande Loge et à plus forte raison une Puissance maçonnique étrangère, n'a aucun droit dans ce territoire. Cette doctrine est combattue par certains périodiques maçonniques, entre autres par le *Tyler-Keystone*, ainsi que nous l'apprenons par un article de ce périodique qu'a reproduit le *Los Angeles Freemason* de mars 1913. Le *Tyler Keystone* voudrait voir la Maçonnerie américaine former un seul corps, où les Grandes Loges ne seraient que des organes de transmission entre une direction cen-

trale, et les Loges locales. Ainsi serait établi solidement un des points fondamentaux, ou pour parler maçonniquement, un des Landmarks de la secte, l'Universalité, au moins pour l'Amérique. Et le *Tyler Keystone* se plaint du sans-gêne avec lequel des Grands-Orients européens établissent des Loges dans le territoire des Grandes Loges américaines, comme si la doctrine de Monroe n'était pas applicable à tout ce qui est américain. Ainsi le Grand-Orient d'Espagne, reconnu en fait par toute l'Europe, la Nouvelle-Zélande, la Nouvelle-Galles du Sud, ne tient aucun compte du principe de l'autonomie régionale ; il a fondé de nombreuses Loges aux Etats-Unis, surtout en Pensylvanie. Ces Loges sont régulièrement formées, puisqu'elles obéissent à une Grande Loge régulièrement établie, mais elles sont clandestines à l'égard de la jurisprudence maçonnique américaine. Comment accorder cette prétention à l'universalité, que l'on fait valoir aux profanes comme une des gloires de la Maçonnerie, et ces tendances à une organisation nationale ? C'est là un des secrets maçonniques.

Il existe, aux Etats-Unis, une organisation qui cause bien des ennuis à la Maçonnerie régulière : c'est la Fédération Maçonnique américaine, qui a établi dans les quatre dernières années des Loges en différentes localités de l'Union. Elle a pourtant une généalogie digne de respect, car elle a été pourvue d'une charte par la Grande Loge *Inter-Montana* (Rite Ecossais Ancien et Accepté) qui tenait la sienne du Suprême Conseil, 33e de Louisiane), qui, à son tour, tenait la sienne du Grand Conseil des Rites d'Ecosse. Nous n'entrerons pas dans le détail de ces querelles de ménage, que l'esprit de clocher ou de province élève à la dignité d'hérésies et de schismes.

Qu'ils s'accordent entre eux ou se gourment, qu'importe ? comme dit la servante de Chrysale, à propos des participes. Mais nous nous faisons un plaisir autant qu'un devoir de les signaler.

Un autre sujet d'ennuis pour la Maçonnerie américaine, c'est l'Ordre indépendant de la Franc-Maçonnerie Universelle, qui a son centre à Cleveland, dans l'Etat d'Ohio. Un ami de la *Revue Internationale* et de son œuvre nous a adressé un numéro du périodique qui sert d'organe à cette section. Il ne fait pas grands frais de rédaction, à part un article sur les Carbonari, fait de fragments qui n'ont rien d'inédit, il se borne à reproduire les articles de ses confrères, les *Masonic Tidings*, quelques pages de la *Secret Doctrine* de H.-P. Blavastky, du Fr.·. Ragon, d'une traduction faite par le *Tyler-Keystone* d'un article de l'*Acacia* (de Paris).

Il y a dans le Kentucky un autre Corps clandestin, dont le chef, Joseph Pomfret, confère tous les grades, du 1er au 33e. Enfin, il suffit de mentionner Darius Wilson qui distribue des grades à qui en demande, et qui, dit-on, a eu plus d'une fois affaire à d'autres tribunaux que ceux de la Maçonnerie ; on l'accuse même, mais cela n'est pas prouvé, de faire des adeptes par la voie de la poste, en recourant aux annonces, en offrant des tarifs réduits, etc.

— *Les Maçons du 32e degré aux Etats-Unis.* — En France, les Fr.·. de ce grade ne sont pas très communs ; en Amérique, ils le sont assez pour dé-

passer de beaucoup l'effectif maçonnique total de la France : 44.768 32e. dans la seule juridiction du Sud ; 13.295 dans celle de Pensylvanie.

— *Loges clandestines de nègres.* — Les Loges clandestines de nègres sont les plus anciennes parmi les Loges clandestines. La première de ces Loges fut fondée en 1784 par la Loge africaine, qui reçut sa charte de la Grande Loge d'Angleterre en cette même année. Le Vénérable de cette Loge fut le prince Hall, qui avait été initié avec quatorze autres hommes de couleur dans une Loge militaire reconnue par la Grande Loge d'Angleterre, et qui faisait partie de la garnison de Boston. Cela eut lieu le 6 mars 1775. La Loge africaine continua à figurer sur la liste de la Grande Loge d'Angleterre jusqu'en 1813, date où disparurent de cette liste toutes les Loges des Etats-Unis. (N. B. En 1813, l'Angleterre et les Etats-Unis étaient sur le point de se déclarer la guerre). Le prince Hall, exerçant les fonctions de Grand-Maître provisoire, accorda des licences à treize hommes de couleur de Philadelphie qui avaient été reçus dans la Franc-Maçonnerie en Angleterre. Plus tard, il organisa une autre Loge à Providence, dans l'Etat de Rhode-Island. En 1808, ces trois Loges formèrent la Grande Loge africaine de Boston,qui,plustard,se nomma la Grande Loge *Prince Hall*. De cette source sortirent deux Loges,qui se formèrent dans la suite à Philadelphie ; elles furent reconnues par la Grande Loge *Prince Hall* ; c'est de là que provient toute la Maçonnerie nègre des Etats-Unis. Le périodique qui nous donne ces renseignements ajoute, à titre d'opinion personnelle, qu'il y a fort peu de chances pour que les Loges de gens de couleur soient jamais reconnues par les Loges des Blancs, aux Etats-Unis. Les préjugés de la couleur l'emporteront sur la doctrine de l'égalité.

— Statistique. — *Dénombrement des Francs-Maçons des Etats-Unis par une Revue profane.* — Ce n'est pas sans intention que nous puisons les chiffres suivants dans une revue non maçonnique. On pourra ainsi contrôler les chiffres déjà donnés pour certaines catégories maçonniques et pour le nombre total des FF.·. aux Etats-Unis. Donc, selon la *North American Review*, il existe dans ce pays :

Francs-Maçons proprement dits.........	750.000
Odd-Fellows..........................	810.000
Ordre ancien des Maîtres Réunis..........	361.301
Royal Secret..........................	189.161
Forestiers modernes d'Amérique...........	204.322
Ordre Réuni des Amis....................	15.000
Ordre bienfaiteur et protecteur des Elks....	32.500
Ordre perfectionné des Hommes Rouges....	165.000
Ordre antique des Forestiers..............	36.825
Templiers Royaux.......................	16.800
Tribu des Ben-Hur......................	11.294
Chevaliers Macchabées..................	244.704
Chevaliers de l'Aigle des Hepsophes........	260.000

Berith d'Abraham	31.118
B'nai Perfectionnés	2.700
B'nai Berith Indépendants	34.925
Ordre des Frères choisis	219.413
Antique Ordre des Druides	16.500
Forestiers indépendants	140.375
Ordre de la Chaîne d'Or	11.500
Libres Fils d'Israël	14.300
Cercle fraternel mystique	11.423
Ordre Défenseur de la Nouvelle Angleterre	23.186
Rechabites indépendants	3.520
Artisans de l'Univers	76.962
Ordre réuni des Odd-Fellows	130.850
Francs-Maçons de couleur	224
Fils de la Tempérance	25.475
Ordre Indépendant des Templiers	281.600

Cela fait un total de plus de quatre millions, bien qu'on ne trouve pas dans cette liste quelques ordres importants par le nombre et l'influence, par exemple celui de l'*Etoile d'Orient* ; d'autre part, on y trouve des ***Bne Bérith*** de diverses dénominations qui sont des sociétés juives plutôt que des Loges. Enfin, le nombre des Francs-Maçons de couleur est évidemment trop faible.

D'après *la Vera Roma*, Rome, 30 mars 1913.

— *Le doyen de la Franc-Maçonnerie.* — Le doyen de la Franc-Maçonnerie américaine, d'après le ***Masonic News***, de Peoria (Illinois), serait William M. Paxton, qui habite Slatte City (Missouri) ; il est âgé de 94 ans et continue à exercer les fonctions d'instituteur. Il y a 68 ans qu'il est entré dans l'Ordre, et il fait partie des Templiers.

— *Couples maçonniques.* — A propos d'une séance d'initiation dans l'*Ordre de l'Etoile d'Orient*, ordre féminin mais où les grades supérieurs sont partagés entre les deux sexes, une revue maçonnique nous apprend que, dans le Chapitre de Saint-Paul (Minnesota), le Grand Patron est le mari de la Grande Matrone, et que ce fait est non seulement exceptionnel et unique, mais irrégulier. En 1911, la Grande Matrone de Pensylvanie décida que le Patron et la Matrone d'un même Chapitre, ne pourraient être le mari et la femme.

— *L'expansion maçonnique.* — Le colonel Everett Chamberlain Benton, de Belmont, Massachussets, Grand-Maître de l'Ordre Maçonnique dans l'Etat de Massachussets, est arrivé à New-York le 30 mars, revenant de son voyage d'inspection des Loges du Chili et du Pérou, qui dépendent de sa juridiction. Au cours de ce voyage, il a fondé deux Loges dans l'Isthme de Panama, l'une à Colon, l'autre à Ancon ; chacune d'elles compte environ

300 membres. La Grande Loge du Massachussets est la seule des Etats-Unis dont la juridiction s'étende au-delà des limites de l'Etat.

(*Boston Ideas* de Boston, 5 avril 1913).

N.-B. Ce périodique n'est point maçonnique ; il est surtout mondain et théâtral, mais il enregistre, à l'occasion, des faits relatifs à la Maçonnerie.

— *Maçonnerie au rabais et tribunaux.* — Les journaux d'Astoria, Orégon, enregistrent l'arrestation d'un certain G.-B.-M. Summerville et de Claude Moore, organisateurs d'un ordre pseudo-maçonnique, qui se sont fait verser de l'argent par des habitants d'Astoria comme prix d'initiation dans la « *Fédération Maçonnique Américaine* ». Tous deux avaient déjà été condamnés dans la ville de Portland pour faits analogues.

— *Maçonnerie clandestine et tribunaux.* — Voici une histoire que nous trouvons dans un périodique maçonnique de date toute récente :

Un certain Joseph Pomfret, *alias* Pomfrey, *alias* Soundsford, et un autre individu nommé Charles Mefford ont été arrêtés par suite d'une tentative de Pomfret de conférer les grades maçonniques à un nommé Laws, restaurateur à Cincinnati. Mefford avoua qu'il était un ex-convict, qu'il avait patroné le restaurant de Laws, et avait appris que ce dernier désirait entrer dans la Franc-Maçonnerie. Il dit à Laws que Pomfret était son oncle, et possédait le plus haut grade maçonnique qu'il y ait aux Etats-Unis, et il fut convenu que Pomfret conférerait à Laws tous les grades, du premier au trente-troisième, pour la modique somme de 250 dollars (environ 1.300 francs) sur lesquels Laws remit 10 dollars (50 francs) à Mefford. Laws eut des soupçons, avertit un ami qu'il avait dans une Loge bleue, et il fut convenu que les autorités de cette Loge assisteraient, sans être vues, à la collation des 33 grades. Le soir de la cérémonie arrivé, Pomfret se présenta orné du collier et du bijou de 33ᵉ, ainsi que de l'anneau de ce grade. Il ne lui fallut pas plus de vingt minutes pour conférer tous les grades, moins le dernier ; arrivé à ce point, il posa la question d'argent, et demanda le reliquat des 250 dollars. Laws écrivit un chèque de 240 dollars, sortit, sans doute pour prévenir la police, car celle-ci entra et emmena tout le monde. Pomfret, laissé en liberté sous une caution de 2.000 dollars, vit cette caution portée à 5.000 par un autre juge, qui, voyant à son habit un bouton représentant un compas et une équerre, dit au demandeur de faire une nouvelle citation pour port illégal d'insignes maçonniques. Mefford eut pour sa part 50 dollars d'amende et trente jours de prison pour escroquerie. Quant à Pomfret, il en fut quitte pour l'amende.

— *Les Tribunaux et la Maçonnerie.* — Un des journaux les plus importants et les plus sérieux de la Maçonnerie américaine, commence ainsi un article sur la justice maçonnique :

« Une des accusations portées le plus fréquemment contre la Franc-Maçonnerie par ses ennemis, c'est que cette organisation protège les criminels

devant les tribunaux. Nous savons qu'il n'y a rien dans les obligations maçonniques qui puisse servir de base à une telle affirmation, mais nous savons aussi qu'il est vrai que, par une interprétation erronée de nos devoirs envers un Frère, nous usons souvent de trop d'indulgence à son égard.

— *Prison et Maçonnerie.* — Dans l'Etat de Mississipi, un homme qui a été condamné à la prison, — soyons précis, — qui a servi un terme dans le pénitencier, ne peut devenir Maçon.

Le même périodique nous apprend que l'Amiral Schley reçut les trois grades en un seul soir, en vertu d'une dispense du Grand-Maître du District de Colombie. Cet Amiral s'était distingué dans la guerre contre l'Espagne.

Les Loges et le Problème de la Criminalité Junévile. — Le 25 avril 1913, dans une tenue libre de la *Palestine Lodge*, Détroit (Etat de Michigan), le juge Henry C. Hulbert a fait une conférence sur le sujet suivant : « Le problème junévile et les difficultés devant lesquelles se trouve le juge de l'enfance ». Il a passé en revue les divers aspects du sujet, la maison de détention, la négligence des parents, le vagabondage, le délit, le crime et la dégénérescence, la nécessité d'une surveillance exercée sur les enfants et sur les parents des enfants coupables, le classement par degré de gravité des fautes, avec séparation des coupables, etc.

Les Points Fixes ou Landmarks de la Franc-Maçonnerie. — Ce sont les points de fait, de droit ou de doctrine admis communément. Il paraît qu'ils sont d'une grande mobilité. La Grande-Loge de Virginie occidentale, invitée à les préciser, s'en est tirée par la déclaration qui suit, et qui n'a pas même été mise par écrit, car le texte est le résultat d'une communication verbale :

« Le Comité, après un examen de la question aussi approfondi que le lui permettait le court délai accordé (ce délai était d'un an), a jugé surperflu et impraticable de s'en occuper plus longtemps ; il est d'avis que les landmarks, tels qu'ils ont été fixés par le très Vénérable Fr∴ Georges W. Atkinson, et tels qu'ils sont imprimés dans le manuel, sont suffisamment clairs, et qu'il est impossible d'en savoir davantage ».

Un Discours Maçonnique (Parodie) — Nous n'avons d'autre preuve de l'authencité de cette pièce que son insertion dans un périodique maçonnique. Les extraits que nous en donnons sont traduits non pas même de l'anglais tel qu'il se parle ou s'écrit aux Etats-Unis, mais tel que le parle un ignorant :

« Je me lève de ma situation pour faire la motion que la Loge des femmes ne soit pas autorisée à se réunir dans la Loge d'ici ; nous ne devons pas laisser entrer les profanes dans nos locaux sacrés. Je suis contre l'ordre de l'*Etoile d'Orient* ; ce n'est pas un ordre reconnu : Ça n'a pas d'histoire, comme notre grande Institution, qui date de la colline du Vésuve revêtue de vignes, sur laquelle le temple a été bâti par notre Grand très Grand-Maître Salomon. La première chose que cet ordre de femmes va nous demander, ce sera des

charités. Notre grand et ancien ordre reconnaît la charité : « Le plus grand de tous les devoirs, c'est la charité, dit notre beau rituel, mais ça ne signifie pas : donnez de l'argent ; ça signifie quelque chose de mieux. Les veuves et les orphelins peuvent certifier que l'année dernière nous n'avons pas donné un cent, mais que nous avons sympathisé très fortement avec eux, et que nous leur avons prêté de l'argent toutes les fois qu'ils avaient un gage à offrir, une hypothèque. Si les dames de l'*Etoile d'Orient* entrent ici et nous taxent finalement à vingt-cinq cents pour charité, je me retire immédiatement ».

La Bible dans les Loges. — Nous empruntons à un périodique maçonnique américain la recommandation suivante :

« Toute Loge devrait être pourvue, en vue des cérémonies funéraires, d'une planche sur laquelle serait fixée une Bible de petit format, Bible à laquelle seraient attachés une équerre et un compas, afin d'empêcher le vent d'en tourner les pages ».

La F.·. M.·. dans l'Etat de New-York. — Il s'est fondé six nouvelles Loges dans cet Etat ; trois sont établies à New-York même. L'année précédente, l'accroissement avait été plus considérable (neuf Loges). Il y a actuellement 311 Loges dans le District Métropolitain (dans la ville et sa banlieue) et 516 dans l'Etat, en dehors de ce District.

La F.·. M.·. Française à New-York. — Il existe, à New-York, un certain nombre de Loges qui portent des noms très français, et dont les membres ont également des noms à physionomie française. Telles sont la *Clémente Amitié*, n° 410, la *Sincérité*, n° 373 ; l'*Union Française*, n° 17. Le 5 avril, a eu lieu dans cette dernière un concert suivi d'une conférence sur la Maçonnerie française par le Fr.·. Ossian Lang.

Un Temple Maçonnique. — On va bâtir à Pittsburg (Etat de Pensylvanie) un Temple Maçonnique, qui coûtera un million et demi de dollars (environ 6 millions de francs). Il sera construit entièrement en calcaire de l'Indiana, et aura quatre étages. « Ce sera, dit le *New Age* un triomphe en fait d'architecture grecque. » La Loge Bleue occupera tout le troisième étage qui sera disposé comme un théâtre moderne. Il y aura aussi un gymnase, un jeu de boules, et une salle de billard.

N. B. Cet édifice sera évidemment somptueux, mais il aura surtout l'avantage d'être le seul édifice *d'architecture grecque* qui ait quatre étages.

Temple Maçonnique. — La Maçonnerie du Missouri s'occupe de réunir le capital nécessaire pour la construction d'un Temple digne d'elle. Ce Temple doit être construit dans cinq ans au plus tard, de telle sorte que la Maçonnerie soit chez elle, sur son terrain et dans ses meubles. Cette entreprise est évaluée à 300.000 dollars, soit près de 5 millions de francs ; un comité est

chargé d'intervenir énergiquement auprès des Loges, Chapitres, Conseils et Commanderies pour que chacun de ces corps envoie sa souscription. Comme ces Loges sont au nombre de plus de six mille, on compte qu'une souscription de 10 cents (un peu plus de 12 centimes) par semaine et par membre pendant cinq ans, fournirait la moitié du capital ; le reste serait donné par les Loges elles-mêmes, qui ont de grandes sommes inutilisées dans leurs caisses.

— *Ce qu'on trouve dans un temple maçonnique.* — Le Temple du Mont Moriah, qu'on est occupé à construire à Saint-Louis (Missouri), sera un monument d'architecture égyptienne d'aspect fort important, et très propre à évoquer d'austères pensées, qui seront sans doute rendues plus austères encore par les divisions intérieures de l'édifice, savoir : une salle de banquets, de 46 pieds sur 96, avec tribune pour un orchestre, et glacière ; une salle de bal, 50 pieds sur 74, avec balcon, vaste cheminée, salon de réception pour dames, fumoir, etc. Les Francs-Maçons du Missouri sont déjà enchantés de leur temple.

— ***La Maçonnerie au Pôle Nord.*** — Une cérémonie intéressante a eu lieu le 15 avril 1913, à la Loge Kane, n° 454. Un drapeau a été présenté au Fr∴ Donald B. Macmillan, de la Loge de Freeport, à Freeport (Illinois), commandant de l'expédition polaire, qui partira cet été pour explorer la Terre de Crocker. Cette terre a été découverte par le Fr∴ Robert E. Peary, de la Loge Kane.

— ***La Maçonnerie et l'Ordre Hibernian dans le Congrès Américain.*** — Le ***National Hibernian***, organe d'un Ordre maçonnique particulier, l'***Hibernian Order***, dit dans son numéro du 15 janvier dernier : « Il y aura, dans la prochaine Chambre des Représentants, un nombre assez grand de nos membres pour former une division complète. On va tenter un effort pour organiser dans les mois prochains une division au Congrès. Certains des orateurs les plus réputés des deux côtés de la Chambre sont fiers d'appartenir à l'Ancien Ordre des Hibernians ; tels sont Conroy, de New-York ; Curley, de Boston ; Taggart, de Kansas.

A côté de ces Maçons, il y aura, dans la Chambre des Représentants, soixante-dix catholiques ; il y en aura quatre au Sénat.

— ***La Loge agence de renseignements.*** — Un Franc-Maçon de New-York ayant accepté en paiement un chèque faux, d'un certain Kaufmann, qui se disait éditeur d'un journal canadien, raconta sa mésaventure au ***Masonic Standard.*** Celui-ci répond dans le numéro du 19 avril 1913 :

« Nous avons le renseignement demandé. La circulaire officielle d'avertissement n° 331 de l'Association Maçonnique de Secours des Etats-Unis et du Canada, en date du 1er avril 1913, contient ce qui suit :

« 4970. Kaufmann, A. L. Loge de Meltford, n° 18, à Meltford, Saskatchewan, dont il a les quittances de sa taxe, se donne comme chargé des

achats pour une Compagnie commerciale de Meltford. et commande des étoffes pour habillement, puis fait accepter des chèques sans valeur. Signalé par le Bureau de secours de Chicago ».

— *Tablier maç.·.* — Le juge J.-T. de Vorss. en faisant des fouilles dans le grenier de sa maison, y a découvert un tablier maçonnique qui a 118 ans d'existence et a servi à quatre générations. Le premier propriétaire fut John de Vorss, qui, en 1794, était Grand-Maître dans le territoire qui forma plus tard l'Etat d'Ohio. Le tablier en question est fait d'une matière que ni le temps, ni les vers ne peuvent endommager, la soie d'Assyrie ; les ornements, l'œil, le soleil, la lune, les étoiles, etc., sont des objets en argent massif solidement fixés sur ce tablier, qui constitue ainsi un monument impérissable, *ære perennius*.

— *Un intrus dans une Loge.* — Les journaux de New-Haven rapportent que le Sr James C. Merchant tenta d'entrer par force dans la Loge *Hiram* n° 1 de cette ville. Comme il n'était point Maçon, il fut repoussé par le Tuileur ; il s'ensuivit une bousculade au cours de laquelle le Tuileur appela ses FF.·. au secours. Dans l'après-midi, Merchant avait dit qu'il se rendrait à la réunion de la Loge, parce que la femme qu'il aimait ne voulait épouser qu'un Maçon. Il dit donc qu'il irait dans une Loge. On crut qu'il plaisantait, mais il tint parole et fut reçu aussi mal que possible, ainsi qu'on vient de le voir, et même il fut conduit au poste. Après interrogatoire, il fut envoyé à l'Asile des Fous de Middletown.

— *L'Horrible Conspiration.* — Un certain nombre de Fr.·. de la *Loge Mystique*, de Pittsfield, Massachussets, ont organisé un club auquel ils ont donné le nom de *Horrible Conspiration Park Club*. Cette société est née le 19 mars 1913, et le nombre de ses membres est limité à 27, parce que le nombre 27 est sacré, et qu'il est multiple de neuf, nombre des Muses.

— *Il n'est jamais trop tard, etc.* — Peut-on appliquer le proverbe connu à George Edward Mason, de Wolfboro, New-Hampshire, qui attendit l'approche de sa 81e année pous se faire initier à la Maçonnerie, dans la Loge de *l'Etoile du Matin*, n° 7 et mériter ainsi deux fois le nom de *Mason* ?

— *Bonnes relations entre Maç.·. allemande et Maç.·. américaine.* — Ces relations n'ont pas été des plus cordiales jusqu'à ce jour, mais on espère qu'elles ne tarderont pas à s'améliorer. Actuellement, les Maçons allemands reconnaissent tous les autres à l'exception du Grand-Orient de France, et sont en parfait accord avec la Grande Loge de France.

— *Humilité des Fr.·. nègres.* — L'Humanitarisme maçonnique ayant contraint les gens de couleur, et surtout de couleur noire à constituer des Loges distinctes, on peut se demander comment ceux-ci s'accommodent de ce

genre de privilège. Ils s'en accommodent fort bien, à en juger par cet extrait d'une lettre de l'un d'eux :

« J'appartiens à la grande famille maçonnique qui est distinguée par le nom de Maçonnerie de Prince Hall... Ainsi que vous le dites, le Fr.·. Stewart est de la « zone noire » du sud, et néanmoins, (en dépit des conditions désagréables où l'on se trouve), il soutient qu'il existe un idéal de Franc-Maçonnerie véritable qui ne change pas et ne devrait jamais changer. Ce sentiment existe dans l'âme de tous mes Frères. Nous éprouvons un sentiment de bienveillance extrêmement fort envers nos FF.·. blancs, sans nous souvenir des mesures extrêmes qu'ils ont employées pour discréditer nos ancêtres... Nous espérons qu'un jour viendra où le mot de « blanc » sera effacé par les Grandes Loges qui maintiennent encore cette restriction, et que le Maçon blanc se rendra compte que son Frère à peau foncée ne lui est pas aussi étranger qu'on l'avait prétendu.

— *La guerre aux Fraternités de la Lettre Grecque.* — Cette guerre se poursuit avec des incidents variés, les Fraternités ayant des partisans et des adversaires également ardents.

Les arguments qu'aligne contre elle la *Tribune* de Chicago sont des plus sérieux. Une sorte de classement entre étudiants, qui est fondée uniquement sur la puissance de l'argent, est très propre à rendre la vie universitaire fort pénible à ceux dont la famille possède même une modeste aisance. Il est évident que des institutions de ce genre ne peuvent laisser parmi les anciens élèves que le souvenir des humiliations causées par elles, et que la solidarité ne saurait se créer entre deux classes divisées par l'inégalité de fortune, quand cette inégalité s'affiche par un exclusivisme provocant.

Mais il faut mentionner des faits : Dans l'Etat de Wisconsin, le Bill proposé par un membre de l'Assemblée législative, M. Anderson, bill qui avait pour objet la suppression absolue des Fraternités de la Lettre Grecque, a été rejeté par 57 voix contre 42, le 9 avril 1913.

Times de New-York, 10 avril 1913.

D'autre part, il s'est tenu à Chicago, le 5 avril, une réunion des Elèves appartenant au Club de la Fraternité *Delta Upsilon*, et d'invités appartenant à d'autres Fraternités ; on y a reconnu que ces organisations se trouvaient en face d'une opinion publique des plus hostiles, et qu'elles allaient avoir à lutter pour l'existence. Deux résolutions ont été adoptées ; la première a pour objet de convoquer une assemblée générale des sociétés de la Lettre Grecque : on y discutera sur la défensive légale ; la seconde résolution a pour objet de convoquer une autre réunion à Rochester, au courant de l'automne, mais il y sera question d'une mesure déterminée : les Sociétés de la Lettre Grecque cesseraient d'admettre de nouveaux membres à partir de 1916. Cela amènerait l'extinction naturelle des Fraternités.

(*Tribune*, de Chicago, 7 avril 1913).

— *Présidents Francs-Maçons.*— Jusqu'à ce jour, tous les Présidents des Etats-Unis ont été membres de la Franc-Maçonnerie, excepté le président

actuel, M. Woodrow-Wilson. Le périodique *Illinois Freemason* trouve cette exception fort regrettable, surtout au point de vue de l'éloquence maçonnique, qui sera privée d'une de ses figures de rhétoriques les plus usuelles.

Nous avons noté (septembre 1912, p. 827) que Cleveland, président des Etats-Unis, ne fut pas Franc-Maçon.

Le président actuel peut ne pas l'être, mais il est maçonnisant, et c'est le premier qui a osé parler publiquement contre l'Eglise catholique.

— *Les fiches maçonniques.* — Une revue maçonnique donne des détails sur l'organisation de la bienfaisance maçonnique, et sur les précautions qu'on va prendre pour qu'elle cesse d'être fructueusement exploitée par les faux Frères, qui ne sont point des Maçons, et les vrais Frères, qui sont des Maçons indignes. Un système de fiches où seront consignés tous les détails qu'on pourra se procurer pour l'identification sera organisé, et toute demande de secours sera précédée d'une enquête sérieuse.

S'il était permis de rire en ce grave sujet, comme dit Boileau, nous engagerions les Fr.·. d'Amérique à employer le système Bertillon, qui a fait ses preuves aux Etats-Unis, comme partout ailleurs.

Un autre article du même périodique entre dans de longs détails sur l'institution appelée : ***Masonic Relief Association of the United States and Canada*** (Association maçonnique de secours des Etats-Unis et du Canada). Il nous apprend qu'il ne s'agit point là d'une association d'assurances, mais d'une association maçonnique de protection, « d'une organisation centrale » formée dans le but de faciliter la découverte et la dénonciation des personnes qui parcourent le pays en exploitant la bienveillance maçonnique. Cette Association date de 1885. Jusqu'alors, quelques bureaux de bienfaisance maçonnique, épars sur une vaste étendue de territoire aux Etats-Unis et au Canada, représentaient tout l'effort de la bienfaisance maçonnique, et il était aisé de les tromper successivement. Cela sera désormais plus difficile, quand l'Association aura perfectionné ses fiches.

France. — *Fêtes de Jeanne d'Arc à Orléans.* — La ville d'Orléans a pour maire M. Rabier, député et dignitaire de la L.·. *Etienne Dolet.* Grâce à lui, la Franc-Maçonnerie est arrivée à faire échouer les fêtes traditionnelles de la délivrance d'Orléans par Jeanne d'Arc. Mais, avec la franchise et la loyauté qui caractérisent les membres de la Secte, les F.·. M.·. d'Orléans ont essayé de faire retomber cet échec sur le vaillant évêque de cette ville. Il a fallu toute l'habileté, la droiture et l'énergie de Mgr Touchet pour remettre les choses au point.

Essayons de résumer les faits en mettant sous les yeux de nos lecteurs les principaux documents.

Le 7 avril, le Conseil municipal, réuni en séance extraordinaire, prend les résolutions suivantes :

Le 7 mai, le maire ira, comme par le passé, remettre l'étendard aux évêques, mais« ceux-ci devront être descendus au bas du parvis de la cathédrale avant son arrivée ».

Le 8 mai, le conseil municipal n'assistera pas en corps à la cérémonie de la cathédrale.

Enfin, à onze heures trois quarts, le cortège civil et militaire passera devant la cathédrale et le cortège religieux suivra, « mais sans être encadré de troupes, comme jadis, ni suivi de gendarmes ».

Enfin, M. Rabier a annoncé que jusqu'au 14 avril, « il acceptera toutes les demandes qui lui seront faites de prendre part au cortège, même celle des Francs-Maçons, si elle vient ! »

(*Le Gaulois*, 9 avril 1913).

Ces décisions, discutées dans la presse, donnent lieu à des interprétations diverses et Mgr Touchet, adresse la lettre suivante aux journaux :

Orléans, 11 avril.

La presse parisienne antireligieuse répand des bruits tendancieux et faux sur les prochaines fêtes de la Bienheureuse Jeanne d'Orléans. Ainsi :

1° En ce qui concerne la cérémonie du 7, l'évêque aurait accepté que le maire lui présente l'étendard de la libératrice *hors de l'église*, et au bas des marches de la cathédrale, *sur la place publique* ;

2° En ce qui concerne la cérémonie du 8, M. Rabier aurait décidé que le cortège civil partira de l'hôtel de ville ; que le cortège religieux partira de la cathédrale ; que, conséquemment, ils seront séparés ; et que, conséquemment encore les Francs-Maçons iront avec le cortège civil, tandis que l'évêque ira avec *les dévots et leurs confréries*.

Autant de lignes, autant d'erreurs.

Sur le *primo* : *Jamais* l'étendard n'a été présenté à l'évêque d'Orléans *dans l'église* ; au contraire, il lui a toujours été présenté *au bas des marches de la cathédrale, sur la place publique*.

Il a plu à M. Rabier de mettre en arrêté cette pratique immémoriale : c'est son affaire. Son arrêté n'innove rien, absolument rien.

D'ailleurs, l'évêque d'Orléans lui avait écrit :

« Les déférences traditionnelles doivent être gardées ; mais, celles qui suffirent aux honorables municipalités précédentes, pourquoi ne suffiraient-elles pas à la municipalité actuelle » ?

Et ce sera ainsi. M. Rabier sera traité comme ses prédécesseurs, ni plus ni moins. Pas moins. Il est maire d'Orléans. Pas plus, pourquoi plus ?

Quant au *secundo* : Dès 1906, le cortège commémoratif civil s'est formé à la mairie, pour des raisons que cette date même donne à entendre.

Le cortège commémoratif religieux s'est formé à la cathédrale.

En ce point encore donc, M. Rabier n'invente pas. Il dit dans son arrêté

ce qui était avant lui. Aucun fait nouveau ; arrêté affirmant un fait ancien.

Alors, que penser des conséquences ?

La vérité, la voici.

S'il y a des Loges dans le cortège civil—d'autant *que le cortège religieux traditionnellement,doit s'unir et s'unit* au cortège civil,— l'évêque d'Orléans et son clergé s'abstiendront. Il n'y aura ni présentation de l'étendard le 7, ni visite aux Tourelles, le 8.

A Orléans, tout le monde sait cela.

† STANISLAS, *évêque d'Orléans.*

(*La Croix*, 12 avril 1913).

Devant cette ferme attitude, les Francs-Maçons changent de tactique. Les FF.·. de la L.·. *Etienne Dolet* renoncent à participer au cortège, mais, sous prétexte de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, le maire d'Orléans exige qu'il y ait deux cortèges séparés : un laïque et l'autre religieux.

Contre cette prétention, qu'il repousse avec raison, Mgr Touchet proteste dans une lettre éloquente adressée audit M. Rabier. « Je ne puis tolérer, écrit l'illustre prélat, que le cortège commémoratif, parti de l'hôtel de ville, et le cortège religieux, parti de la cathédrale, soient séparés par aucun espace. »

On approuve unanimement à Orléans, comme on l'approuvera dans le reste de la France, cette attitude de l'évêque d'Orléans, qui veut réaliser l'union de tous les Français dans la célébration de la fête de notre héroïne nationale.

(*Le Gaulois*, 17 avril 1913).

Le 20 avril, nouvelle réunion du Conseil municipal, qui décide de maintenir sa précédente délibération.

Devant cette obstination, Mgr Touchet prend une décision radicale. Il adresse au maire Franc-Maçon une lettre dont voici la partie principale :

Après avoir fait justice des griefs ridicules à lui imputés par M. Rabier, Mgr Touchet écrit :

...En 1908, sans qu'il y eut *la moindre séparation* dans la marche des cortèges, les autorités civiles et militaires y prirent part. Pourquoi ce que le gouvernement put en 1908,ne le pourrait-il pas en 1913 ? Ce n'est pas à M. le député-maire d'Orléans qu'il faut apprendre qu'aucune loi n'a changé la condition respective du gouvernement et du clergé depuis 1908.

Non, ne dites pas que j'ai prononcé l'interdit contre le concours du gouvernement. Dites que le maire de 1913 manque du crédit dont jouit le maire de 1908 ; dites ce que vous voudrez, mais n'essayez pas,par la méthode que vous employez dans la question des Loges,de rejeter la faute sur moi. Je

serais contraint de vous prévenir que cela ne vous réussirait pas mieux dans le second cas que dans le premier.

Il est absolument inexact, quoique vous en prétendiez, que j'ai outrepassé mon devoir en refusant la séparation d'espace entre les deux cortèges au cours de leur visite à l'emplacement des Tourelles.

Pourquoi le vouliez-vous cet espace ?

En dépit du fait de 1908, vous vous êtes imaginé que, sans séparation entre les cortèges en cours de marche, le gouvernement se tiendrait à l'écart, et alors vous avez inventé cette nouveauté, inconnue jusqu'à vous : la séparation des cortèges. Ce qui signifie, en style clair : contrairement à tout usage, contrairement à toute bienséance même, vous avez invité le clergé à marcher comme un pénitent et un penaud à cinquante mètres, plus ou moins, derrière tout le monde, aux yeux de toute une population.

Vous nous invitez, à la condition de nous mettre, non pas seulement au bout de la table, mais à une table séparée, afin de n'être pas gênés, vous le maître de la maison, et vos autres hôtes avec vous.

Et vous ne me l'avez pas envoyé dire, cela, vous l'avez écrit au moins deux fois. Et vous avez pu croire que je l'aurais accepté ! Et vous m'écrivez que vous protestez contre mon refus !

J'ai vu beaucoup de choses depuis trente-cinq ans que j'administre à titres divers ; je n'ai jamais rien vu de semblable.

La vérité est que, si j'eusse accepté, mon clergé, très discipliné, aurait obéi, mais en gémissant sur la complaisance débile de son évêque.

Ces choses ne s'acceptent pas, monsieur le maire, elles ne se proposent pas.

Et Mgr Touchet termine ainsi :

Je déplore l'interruption d'une très belle chose. Mais ce m'est un honneur d'avoir défendu jusqu'au bout la dignité de mon clergé.

Ne prenez pas la peine, je vous prie, d'arranger avec M. le préfet du Loiret un arrêté quelconque quant à la sortie du clergé le 8, à quelque heure que ce soit.

(*Le Gaulois* 21 avril 1913).

Les fêtes d'Orléans depuis 484 ans n'ont été interrompues que deux fois : pendant la Révolution, et en 1907, à la suite des incidents soulevés par la L.·. *Etienne-Dolet*.

Le 25 avril, Mgr Touchet a adressé une lettre aux catholiques d'Orléans. Nous en extrayons le passage suivant :

« Tous les efforts de la laïcisation retomberont sur les laïcisateurs : — Jeanne est une inspirée et non pas une illuminée. — Jeanne est une robuste et non pas une névrosée. — Jeanne est une réfléchie et non pas une folle. — Jeanne est une croyante et non pas une libre penseuse. — Jeanne est une sainte et non pas une détraquée. Voltaire essaya de mordre sur le marbre blanc de sa virginité, il s'y brisa les dents. Ceux qui essayeront de mordre

l'airain d'or de cette belle foi chrétienne, de cette belle raison catholique sont voués au même destin. En tout cas, nous ne laisserons pas plus passer qu'en 1907, sans le célébrer, nous autres catholiques, le souvenir de notre délivrance.

« Notre fête de commémoration aura lieu le dimanche 11 mai, jour de la Pentecôte. Déjà en 1907, lorsque le clergé fut écarté de la solennité des 7 et 8 mai, la célébration religieuse de la fête se fit le dimanche suivant. Nous avons pris ce parti pour deux raisons : raison de pacification et raison de piété. »

L'évêque annonce que le 11 mai, la grand'messe sera supprimée dans toutes les églises de la ville, sauf à la cathédrale où une messe pontificale sera célébrée par Mgr Chesnelong. Mgr Penon, évêque de Moulins, prononcera le panégyrique.

(*L'Echo de Paris*, 26 avril 1913).

Au milieu de tous ces démêlés, l'entente est demeurée parfaite entre l'évêque et les catholiques.

Les curés d'Orléans, au nom du clergé du diocèse, viennent de faire une démarche qui les honore autant qu'elle honore leur évêque. Ils sont allés remercier, hier, Mgr Touchet « pour la bonne volonté courageuse avec laquelle il a tenté de sauver le caractére traditionnel des fêtes en l'honneur de Jeanne d'Arc et pour la façon dont il a exprimé les bienséances auxquelles le clergé a droit ». L'évêque d'Orléans a répondu qu'il n'avait fait que son devoir vis-à-vis des prêtres et des catholiques orléanais.

Tous les catholiques de France seront heureux de se joindre en la circonstance aux félicitations si méritées du clergé d'Orléans à l'illustre évêque de Jeanne d'Arc.

(*Le Gaulois*, 26 avril 1913).

Décidément sur toutes les questions le fossé se creuse de plus en plus entre la nation et les sectaires.

— Ce n'est pas d'aujourd'hui que la Franc-Maçonnerie s'est attaquée à Jeanne d'Arc. Elle a d'abord cherché à l'accaparer en instituant des fêtes en son honneur.

C'est ainsi que le 31 mai et le 5 juin 1893, à Paris, à Caen, à Orléans, les Loges maçonniques de ces villes, encadrées des Sociétés de Libre-Pensée, filles des Loges, vont manifester civilement au pied des statues de Jeanne d'Arc.

A cette époque, toujours dans le même but, les Francs-Maçons blocards du Conseil municipal de *Chinon* refusent une statue de Jeanne d'Arc, à l'attitude et au regard divinement inspirés, qu'on leur offre et, en revanche, votent 25.000 francs, aux frais des contribuables, pour avoir, disent-

ils, une statue de Jeanne d'Arc, à leur façon « laïque comme leurs écoles et civile comme leurs obsèques »...

L'appel suivant, adressé aux Francs-Maçons et Libres-Penseurs par le *Bulletin hebdomadaire des travaux de la Franc-Maçonnerie en France* du 21 au 26 mai 1894, montre bien l'état d'esprit des Loges envers Jeanne-la-Bienheureuse :

« Le 30 mai 1431, l'Eglise fit brûler Jeanne d'Arc, comme hérétique et relapse.

« Au nom de la vérité historique, il a lieu de protester contre les manœuvres cléricales qui tendent à exploiter les sympathies acquises à Jeanne d'Arc.

« Les Libres-penseurs ne sauraient mieux le faire, qu'en allant déposer, le 30 mai prochain, une couronne de deuil au pied de la statue de Jeanne d'Arc.

« Plusieurs LL.·. ont décidé de manifester ainsi leurs sentiments.

« Réunion le mercredi 30 mai, à 5 heures du soir, au Jardin des Tuileries.

« Le vén.·. de la L.·. *Travail et Vrais Amis fidèles*.

« Oswald WIRTH. »

(*L'Espérance du Peuple*, Nantes, 3 mai 1913).

N'ayant pu réussir, grâce aux énergiques protestations des catholiques de l'époque, la Franc-Maçonnerie modifia son attitude. Elle fit alors tous ses efforts pour dénaturer cette admirable figure de l'héroïne.

Pour avoir une idée des libelles que les Loges répandaient en masse dans le peuple des villes et des campagnes, prenons une brochure du F.·. Louis Martin, imprimée par la L.·. *la Rose écossaise* et répandue à ses frais.

On y représente Jeanne d'Arc comme une « Walkyrie homasse », une « cabotine », une « crétine ».

On y lit cette phrase infâme : « Non seulement la mission de Jeanne est discutable ; mais elle se résout par la négative, car son intervention a été funeste à notre patrie et une calamité pour l'Europe... »

Cette déclaration n'était pas isolée. Dans la *Revue Maçonnique* de septembre-octobre 1897, on trouve ces lignes :

« Jeanne d'Arc a eu tort de pencher pour le Dauphin, ce malheureux roi de Bourges ; elle *eût dû aller au roi d'Angleterre.* »

D'autre part, le Juif Franc-Maçon Naquet n'a-t-il pas écrit que Jeanne d'Arc n'était « qu'une cabotine, qui, en donnant la victoire aux Valois « contre les Plantagenets, sauva, sans le savoir, le catholicisme » ?

Le même Naquet n'écrivait-il pas, le 8 octobre 1896, à M. Louis Martin, à propos de sa brochure sur Jeanne d'Arc :

« ...J'ai lu *Jeanne d'Arc*, c'est parfait. Vos idées sont conformes aux « miennes. Quel grand peuple nous ferions, *l'Angleterre et nous, unis en une seule nation*, si Jeanne d'Arc n'avait pas existé !... »

(*L'Espérance du Peuple*, 3 mai 1913).

Visite du F∴. Mascuraud à Lisbonne — Dans un but que nous ne connaissons pas encore, M. Mascuraud, accompagné d'une partie de son comité, est allé faire un voyage dans la péninsule ibérique.

Un grand banquet a eu lieu à l'hôtel de ville de Lisbonne.

Parmi l'assistance, on remarquait : le ministre des affaires étrangères de la République portugaise, le président du conseil municipal de Lisbonne, M. Saint-René Taillandier, ministre de France ; MM. Mascuraud, Perchot, Forsans, Decker-David, sénateurs ; Garat, député de Bayonne, etc.

M. Antonio Macieira, ministre des affaires étrangères, a exposé les raisons et l'utilité d'une entente portugaise, en insistant sur les sympathies profondes des Portugais pour la France.

Voici un passage significatif du discours prononcé par M. Mascuraud, qu'il est inutile de commenter :

C'est que la République portugaise est la sœur, — mieux que cela, — est la fille de la République française.

Déjà au dix-huitième siècle, le marquis de Pombal, votre Richelieu, mettait en application les idées de nos philosophes, de nos économistes, de nos encyclopédistes. A l'exemple de Choiseul, il expulsait les Jésuites, il restreignait les pouvoirs de l'Inquisition, il cherchait à secouer le joug des puissances des ténèbres.

Parlerai-je de votre amour de la liberté ? Comment vous vous y entendez pour défendre votre indépendance contre l'étranger ou pour la reconquérir ? Tous vos adversaires en savent quelque chose, et nous aussi nous avons eu à l'apprendre, quand une volonté despotique nous obligea de mesurer votre vaillance.

Après avoir souffert du régime monarchique, comme nous, vous vous en êtes délivrés d'un vigoureux coup d'épaule, et vous voici enfin maîtres de vos destinées.

En moins de trois ans, vous avez accompli une révolution qui nous a coûté à nous, fils de France, plus d'un siècle. Sous la présidence du vénéré M. D'Arriaga, en qui se reconnaît l'antique sang français (il me pardonnera de rappeler ce souvenir, flatteur pour nous), vous avez réalisé une œuvre formidable d'émancipation et de réformes démocratiques.

Patriote et républicaine, votre sage administration a rétabli l'ordre dans les finances, assuré la liberté du travail, institué le service militaire obligatoire, organisé l'instruction publique à tous ses degrés, séparé les Eglises de l'Etat, ôté au mariage son caractère confessionnel pour lui restituer toute sa valeur sociale.

Qui ne reconnaîtrait à cette simple et imparfaite énumération l'influence des principes que nous nous honorons d'avoir proclamés et des réformes que nous avons réalisées au prix d'épreuves douloureuses ?

Jamais la force expansive des principes de justice et de haute raison n'aura été prouvée de façon plus victorieuse. Jamais ce que l'esprit révolution-

naire a d'humain, d'universel, d'applicable à tous les Etats et à tous les peuples, n'aura été mieux démontré par la vertu de l'exemple et sa féconde contagion.

En applaudissant aux progrès du Portugal républicain, la France républicaine se réjouit de lui avoir ouvert la voie et se retrouve en lui, jeune, forte, enivrée d'espoirs, telle qu'une mère qui voit grandir et s'épanouir l'être où son âme a passé.

(*Le Radical*, 14 avril 1913).

— La Société du Temple Maçonnique du 14e arrondissement convoque ses actionnaires en vue de sa dissolution anticipée.

(*Le Marché de Paris*, 7 avril 1913).

— *Questions religieuses discutées dans la Loge n° 427. Le Portique, O∴ de Paris.* — Voici, d'après une communication faite par cette Loge à la *Rivista Massonica*, de Rome, les sujets qui ont été traités au cours de ces deux dernières années. On aura une fois de plus la preuve que les Loges ne se désintéressent pas des questions religieuses.

1° Le sentiment religieux est-il naturel à l'homme, ainsi que semble le dire Benjamin Constant dans ce passage : « La Religion est le résultat des besoins de l'âme et des efforts de l'intelligence ?

2° La Foi (première vertu théologale des catholiques) est-elle affaire de sentiment (Pascal) ou de raison et de volonté (Lacordaire) ?

3° La Foi en un Dieu (quelque idée qu'on se fasse de lui) s'impose-t-elle à tout homme qui raisonne ?

4° Que penser de ces deux Aphorismes de Proudhon ? : « La Religion est pour nous l'archéologie de la raison. — La Religion est une allégorie de la justice ? »

5° L'Espérance et la Charité, la seconde et la troisième vertus théologales du catholicisme, ne forment que les éléments principaux de ce que nous appelons mysticisme, et le mysticisme n'est qu'une mystification.

6° Manifestations du mysticisme : la prière et l'extase, l'ascétisme, le mysticisme érotique.

7° La foi et le mysticisme à travers les temps (civilisations primitives, civilisations antiques, moyen âge et temps présents en France, de nos jours).

8° Vertu consolatrice de la Religion ; l'expérience religieuse des modernes.

9° Influence du sentiment religieux dans les arts. Ne fait-il pas partie de toute morale, de toute idée ?

10° Survivance du sentiment religieux chez les Libres-Penseurs et les Athées.

11° L'avenir du sentiment religieux : doit-il disparaître ou se modifier ?

12° En admettant avec Auguste Comte que la Patrie est un état transitoire entre la famille, collectivité initiale, et la grande collectivité future,

Humanité, devons-nous regarder le patriotisme comme une vertu de tous les peuples ?

13° Le monde ancien eut-il de la Patrie une idée identique à la nôtre ?

14° A quelle époque se fit jour en France l'idée de Patrie ?

15° Formes du sentiment patriotique à travers les siècles, trahisons de Turenne et de Condé, conduite des émigrés pendant la Révolution.

16° Moyens employés par les gouvernements pour empêcher l' « épuration » de ce sentiment, et lui conserver avant tout son caractère batailleur.

17° Valeur des arguments patriotiques (crainte de lois plus dures de la part de la puissance conquérante, — mouvement de recul de la civilisation par l'effet du monopole que la France s'en est attribué).

18° Affaiblissement graduel de ce sentiment sous l'influence des progrès scientifiques et de l'extension des relations internationales, — sous l'influence des conditions économiques, de la rivalité des classes, qui se substitue à la rivalité des peuples.

19° L'homme primitif a-t-il formé des familles, dès le principe (Darwin), ou un état de promiscuité absolue ; a-t-il précédé la société patriarcale ? (Morgan).

20° La famille dans les peuples nomades (dans les civilisations antiques, — au moyen âge, sous l'influence chrétienne).

21° L'évolution générale de la famille ne tend-elle pas à établir l'égalité de l'homme et de la femme ?

22° Les Droits de l'enfant ; comment ont-ils disparu ? Quels sont-ils dans la famille moderne ?

23° Causes du relâchement des liens de famille dont on se plaint aujourd'hui.

24° L'évolution de la civilisation moderne permet-elle de prévoir l'éventualité où la Société se substituera intégralement aux parents pour l'éducation physique, intellectuelle et morale des enfants ?

La Rivista Massonica, en faisant l'éloge de ce magnifique programme de bouleversement social et familial, nous dit quelques mots du fondateur de la Loge le *Portique*, le Fr∴ Albert Lantoine. Dans un article que ce Maçon publia dans les journaux profanes en juin 1912, et qui avait pour titre « *La Génération Consciente* », il définissait le but qui s'imposait à la Maçonnerie en France : « Après lui avoir conquis l'émancipation civile, le Maçon devra « donner à la France l'affranchissement moral. La sagesse des Mystères « initiatiques retrouve sa force originelle. Il n'est plus nécessaire d'ensei- « gner aux citoyens à combattre : il faut leur apprendre à penser. C'est là une « tâche formidable qui occupe de nouveau les travailleurs des Loges, et qui « formera des hommes sages pour contenir les instincts de la multitude ».

Selon la *Rivista*, c'est la vraie conception de la Maçonnerie : une Maçonnerie d'esprits d'élite, une Académie sociale.

— *Le docteur Guillotin*. — Le *Latomia* nous informe que le Fr∴ docteur

Joseph Ignace Guillotin, l'inventeur de l'instrument qui porte son nom, fut un des fondateurs du Grand-Orient de France.

Conférences dans les Loges de la région Parisienne

I. Grand-Orient

1er avril. — *L'Amitié* : La véritable défense laïque. — *La Fraternité des peuples* : Le problème de l'éducation dans la démocratie française. — *La France socialiste* : 1. La hausse des loyers ; 2. L'œuvre des journaux pour tous; 3. La loi de trois ans. — *Le Foyer Maçonnique* : Affaires diverses. — *La Raison*, 46, rue Ramey : La Réaction militaire. — *La Fédération Universelle*, 94, avenue de Suffren : Contre les armements. Contre le service de trois ans. — *Les Travailleurs*, 39, rue Castérès, à Clichy, : Revision de la Constitution. — *Aurore Sociale*, à Alfortville. Le Syndicat des locataires. Son origine. Sa formation. Son but.

2 avril. — *L'Ecole Mutuelle et l'Atelier Socialistes* : L'organisation de l'éducation et de l'instruction dans une démocratie. L'enfant à l'école. — *Science et Travail* : 1° Hommage au général André ; 2° Pour la paix du monde — *Franchise* : La tolérance. — *La Clémente Amitié* : Philosophie et symbolisme. — *Etoile Polaire*, 71 *bis*, rue La Condamine : La nation armée. — *L'Union de Belleville*, 75, rue de la Mare : Héloïse et Abélard. — *Germinal*, Joinville-le-Pont : Le service de trois ans est-il réellement indispensable ?

3 avril. — *Les Frères Unis Inséparables* : L'organisation nationale de l'instruction et de l'éducation dans une démocratie. — *L'Action Socialiste* : Le Congrès de Brest. — *L'Action* : Une séance historique au Sénat. — La chute du cabinet Briand. — *La Solidarité Nogentaise*, Le Perreux : Affaires intérieures. — *La Concorde*, Bois-Colombes : 1° Les Journaux pour tous : 2° Le Crédit populaire. — *Grand-Orient*, 16, rue Cadet : Conférence publique et contradictoire par le F.·. Sébastien Faure. La vague nationaliste. Les projets militaires du gouvernement sont-ils justifiés ? La décision du conseil supérieur de la guerre. Le vœu du pays. But véritable du retour au service de trois ans. Attitude à prendre. Conclusion.

4 avril. — *L'Etoile de l'Avenir* : Revision de la Constitution. — *Voltaire* : 1° La Franc-Maçonnerie en Belgique : 2° La coopération médicale en France ; 3° L'assurance médicale en Angleterre. — *Le Progrès* : Histoire de la Franc-Maçonnerie de 1789 à nos jours. — *Les Amis de l'Humanité*, 63, rue Froidevaux : But, rôle et avenir de la Franc-Maçonnerie.

5 avril. — *L'Evolution économique*, 71 *bis*, rue La Condamine : Examen des questions soumises par le Grand-Orient à l'étude des Loges.

6 avril. — *Unité, Fraternité*, 50, allée d'Antin, Le Perreux : La femme et la Franc-Maçonnerie.

104

7 AVRIL. — *Les Droits de l'homme* : La question des armements. — *Les Amis du Progrès* : Le Service de trois ans, la Turquie il y a deux siècles et aujourd'hui. — *La Franche Amitié* : L'Esprit maçonnique. — *Arts et Métiers* : But, rôle et avenir de la Maçonnerie.

8 AVRIL. — *Liberté* : Le crédit au petit commerce et à la petite industrie. — *L'Expansion française* : L'art et la religion. — *Conscience et Volonté* : Revision de la Constitution. — *Victor Hugo*, 28, rue de l'Annonciation : Instruction de l'enfant. Droits de la famille. Droit de l'Etat. — *La Bonne Foi*, Saint-Germain : Le service de trois ans est-il réellement indispensable ?

9 AVRIL. — *L'Effort* : Le salariat. — *Les Amis de la Tolérance* : Les échanges commerciaux — *Enseignement Mutuel* : 1° Les questions renvoyées à l'étude des Loges ; 2° L'œuvre des patronages laïques en France. — *Les Rénovateurs* : La justice maçonnique. — *L'Equité*, 13, rue Chaudron : Contribution à l'étude de la morale. — *La Lumière*, Neuilly-sur-Seine : La loi de trois ans et l'armée républicaine. — *Fécondité*, Choisy-le-Roi : Héloïse et Abélard.

10 AVRIL. — *Philosophie* : La loi de trois ans. — *Les Vrais Amis* : L'art et les mœurs. — *L'Alsace-Lorraine* : Instruction maçonnique. — *La Solidarité* : Travail intensif et chronométrage. Considérations sur les méthodes de F.-W. Taylor. — *L'Education Coopérative* : La loi de trois ans. — *La Libre-Pensée*, 63, rue Froidevaux : La vie nous vient-elle du ciel ? — *La Solidarité Nogentaise*, 50, allée d'Antin, Le Perreux : Conférence.

11 AVRIL. — *L'Union Fraternelle* : Les habitations à bon marché. — *Unité Maçonnique* : Le néo-mysticisme contemporain et la Franc-Maçonnerie. — *Les Zélés Philanthropes*, 181, rue de Javel : L'affaire Marix.

13 AVRIL. — *Les Amis du Peuple*, rue des Tables-Rondes, à Pontoise : 1° Maîtrise solennelle ; 2° La moralité publique diffère-t-elle de la moralité privée ? — *Jean-Jacques Rousseau*, Montmorency : Réunion avec « *Les Amis du Peuple* » à Pontoise. — *L'Humanité Future*, rue de la Fronde, à Juvisy-sur-Orge : Le statut des fonctionnaires.

14 AVRIL. — *La Renaissance* : La reconstruction du G.·. O.·. ; la Justice maçonnique. — *Force et Matière* : La loi de trois ans, Le F.·. P. : rap.·. de la loi de trois ans à la Chambre des députés a été invité à assister à la Ten.·.. — *Les Etudiants* : La loi de trois ans. — *La Réforme* : Contre la loi de trois ans. *France et Colonies* : Le Mozambique. — *L'Indépendance* : De la transition de l'art païen à l'art religieux.

15 AVRIL. — *La Justice* : Un nouveau groupement pacifiste ; Les droits de la femme. — *La Fraternité des Peuples* : Le complot religieux de l'époque actuelle. — *L'Internationale* : 1° Méthode de travail dans les Congrès ; Education et enseignement dans une démocratie ; Travail professionnel dans l'ameublement. — *Gnothi Seauton* : L'initiation. — *La Défense Laïque*, 63, rue Froidevaux : La Crise de l'apprentissage ; De l'organisation du travail maçonnique. — *Droit et Justice*, 81, boulevard Saint-Marcel : Du

rituel et du symbolisme. — *La Raison*, 46, rue Ramey : La situation en Belgique. Suffrage universel. Grève générale. — *Les Fidèles d'Hiram*, Rueil, tenue blanche : La loi de trois ans. Conférence par le F∴ Thalamas, 10e.

16 AVRIL. — *La France Maçonnique* : Ma visite au Musée maçonnique de l'abbé Joseph, dit « Tourmentin ». — *Famille et Travail* : 1° L'augmentation de la durée du service militaire. 2° L'augmentation du coût de la vie : — *L'Avant-garde maçonnique* : Revision de la Constitucion.— *La Clémente Amitié* : La loi de trois ans. — *L'Union de Belleville*, 75, rue de la Mare. Instruction maçonnique. — *Etoile Polaire*, 71 *bis*, rue La Condamine : De l'organisation du travail maçonnique.

17 AVRIL. — *Admirateurs de l'Univers* : Modifications à la Constitution. Modifications au règlement général. — *Les Amis Bienfaisants* : La loi de trois ans. — *La Parfaite Solidarité* : Eloge du général André. — *Evolution* : L'enseignement technique et professionnel. — *Bienfaisance et Progrès*, 13, rue Chaudron : Le service de trois ans. — *Union Philanthropique*, à Saint-Denis. — La morale. La prétendue faillite de la loi de deux ans.

18 AVRIL. — *Voltaire* : Le projet de loi de trois ans. — *Les Amis de la Patrie* : Modifications à la Constitution. — *La Démocratie Maçonnique* : Lois de réaction ; La loi Berry-Millerand ; la loi de trois ans. — *Union Socialiste* : La leçon de 1848. — *Les Précurseurs*, *Clichy* : Le service de trois ans est-il indispensable ?

19 AVRIL. — *L'Evolution économique*, 71 bis, rue La Condamine : L'affaire Marix. Batterie de deuil à la mémoire du général André.

20 AVRIL. — *L'Espérance* : Etude sur le collectivisme ; le recrutement maçonnique ; la revision de la Constitution. — *Amis de l'Humanité de Meulan* : Les questions du Convent de 1913. — *Germinal*, Moret-sur-Loing : Du mont Merle au Vésuve ; L'Evolution de la Conscience.

21 AVRIL. — *Tenue Collective* : L'Art dans la Démocratie. — *La chaine d'Union* : L'Anarchisme communiste et individualiste. — *Arts et Métiers* : Recrutement maçonnique ; justice maçonnique. — *Ernest Renan* : Recrutement maçonnique ; Féminisme. — *Les Travailleurs socialistes de France* : La loi de trois ans.

22 AVRIL. — *L'Avenir* : La revision de la Constitution. — *Thélème* : Les projets militaires allemand et français ; Les lois improvisées. — *Inséparables du Progrès* : 1° Presse et finance ; 2° La loi de trois ans. — *Conscience et Volonté* : Etude sur la commandite ; son application à l'Imprimerie nationale. — *Victor-Hugo*, 28, rue de l'Annonciation : L'enseignement professionnel ; L'œuvre d'Anatole France au point de vue philosophique et social.

23 AVRIL. — *Le lien des Peuples* : L'Art des Cathédrales ; Du dogmatisme à la vérité. L'amour de la Patrie au moyen âge. — *Les Vrais Experts* : De l'organisation du travail maçonnique ; Modification au règlement. — *Tem-*

ple de l'Honneur et de l'Union : Revision de la Constitution ; Etudes locales sur la vie économique et sociale des régions. — *Les Rénovateurs* : L'hypnotisme et ses conséquences psychologiques et sociales. — *Marcelin-Berthelot* : La théologie jésuitique. — *L'Equité*, 13, rue Chaudron : L'étude de la morale. — *Travail et Solidarité*, 102, rue Boileau : Questions renvoyées à l'étude des Loges. — *La Lumière*, Neuilly-sur-Seine : Modifications à la Constitution. — *Travail-Vérité-Justice*, Saint-Cloud : La navigation à travers les âges.

24 AVRIL. — *Les Vrais Amis.* — La revanche de l'année 1453. Epilogue de la guerre d'Orient. — *L'Economie Sociale* : 1° L'Indigénat en Algérie ; 2° La conquête de l'air : l'aviation. — *La Libre-Pensée*, 63, rue Froidevaux : La nation armée.

25 AVRIL. — *La Philosophie positive* : La réaction militaire et la défense nationale. — *Unité maçonnique* : Les trois ans et la politique extérieure de la République. — *Admirateurs de Saint-Just* : La Maçonnerie d'adoption ; la femme en Maçonnerie. — *Les Forgerons de l'Avenir* : La vie chère. — *Les Zélés Philanthropes*, 181, rue de Javel : Le crédit populaire. — *Les Amis philanthropes et discrets réunis*, Versailles : La loi de trois ans par le F.·.P., officier, membre de la Loge.

26 AVRIL. — *Le Niveau Social*, 3, rue de Paris, à Vincennes : Le service de trois ans, par le F.·. T., officier.

27 AVRIL. — *Liberté par le Travail*, Mantes : Fête solsticiale, avec conférence publique ; rapport sur la 5e manifestation maçonnique internationale. — *Les Amis Solidaires*, Meaux : Le service de trois ans.

28 AVRIL. — *L'Emancipation* : L'Apprentissage.

29 AVRIL. — *Athena* : Un conflit de morale internationale ; un conflit de morale familiale. (Conférence réservée aux maîtres). — *L'Amicale du Rail*, groupement fraternel des cheminots F.·. M.·.. Très importante réunion, salle des cours du G.·. O.·., ordre du jour : Des groupements républicains dans les chemins de fer ; ligue de défense laïque et républicaine ; union républicaine.

30 AVRIL. — *Tenue collective de Maîtrise solennelle* : Interprétation de la Légende d'Hiram.

2 MAI. — *L'Etoile de l'Avenir* : Revision de la Constitution. — *Le Progrès* : La loi de trois ans. — *Voltaire* : Organisation du travail maçonnique. — *Les Amis de l'Humanité*, 63, rue Froidevaux : La Franc-Maçonnerie ; Ses origines ; Ses causes ; Son but. — *Les Précurseurs*, 39, rue Castérès, à Clichy : L'enseignement commercial et industriel; Ce qu'il est ; Ce qu'il devrait être.

3 MAI. — *L'Evolution Economique*, 71 *bis*, rue La Condamine : De l'organisation du travail maçonnique. — *Unité, Fraternité*, 50, allée d'Antin, Le Perreux : Le néo-malthusisme.

II. Grande Loge

1er avril. — *La Nouvelle Jérusalem* : La guerre et la classe ouvrière. — *Humanité* : L'opium et les fumeries d'opium.

2 avril. — *Osiris* : Les droits de la femme. — *Hospitaliers Ecossais* : Affaires diverses. — *Italia* : Installation.

3 avril. — *La Prévoyance* : 1° L'alcoolisme : 2° La vie chère. — *La Philosophie Sociale* : 1° Le chariot du peuple ; 2° Contre la réaction militaire. — *Minerve* : La loi de trois ans ; Les armements. — *L'Essor* : L'enseignement populaire. — *Réunion Collective*, 94, avenue de Suffren : Le socialisme scientifique et les problèmes généraux du progrès social.

4 avril. — *L'Alliance* : La loi de trois ans. — *Droit et Devoir* : L'enfant.

5 avril. — *La République Sociale*, 94, avenue de Suffren : Le statut des fonctionnaires et l'avenir du syndicalisme

6 avril. — *Le Dimanche Familial*, 8, rue Puteaux, à Paris : La justice dans une démocratie, à 2 heures et demie.

7 avril. — *Plus-Ultra*, L.·. Hispano-portuguesa y America : Installation de la Loge espagnole ; France et Espagne. — *La Semence* : La Situation militaire et la réforme de l'indigénat en Algérie.

8 avril. — *Le Libre Examen* : L'alcoolisme, danger social. — *La Montagne* : Les faux droits de l'homme. — *Francisco Ferrer* : L'alcoolisme. — *La Fédération Maçonnique*, 94, avenue de Suffren : Réceptions.

9 avril. — *La Nouvelle Jérusalem* : La femme et la loi. — *Les Amis Inséparables* : Le culte de la nature prouvé par l'histoire et les monuments.

10 avril. — *Alsace-Lorraine* : La défense nationale et le service de trois ans. — *La République*, 94, avenue de Suffren : Une victime du 18 brumaire.

11 avril. — *Les Neuf Sœurs* : Les mystères de l'antiquité. — *La Justice* : La loi de trois ans. — *Galileo Galilei* : Tenue blanche. Le rôle social de la Franc-Maçonnerie et du Franc-Maçon ; pourquoi je suis Franc-Maçonne, par la S.·. Destrez de la L.·. d'Adoption *Nouvelle Jérusalem*.

12 avril. — *La Fidélité* : Raisons historiques et actuelles d'un rapprochement franco-allemand. — *Le Réveil Maçonnique*, 94, avenue de Suffren : Morphine et Cocaïne.

14 avril. — *L'Acacia* : Esquisse d'une Société communiste ; conférence par le F.·. Sébastien Faure. — *Le Mont-Sinaï* : De l'urgence du relèvement de la solde de nos officiers. — *La Nouvelle Jérusalem* : Comment on aurait pu éviter la loi de trois ans.

15 avril. — *Humanité* : Essai sur une morale laïque. — *Cosmos* : La politique extérieure de la France.

16 AVRIL. — *Le Héros de l'Humanité* : Le statut des fonctionnaires. — *Garibaldi* : Le système wagnérien ; Apogée et déclin. — *Union et Bienfaisance*, 81, boulevard Saint-Marcel : L'affaire Lafarge. — *Les Cœurs Unis Indivisibles*, 63, rue Froidevaux : Méthode de culture morale et individuelle dans le clergé catholique. Comment on peut la laïciser.

17 AVRIL. — *L'Education Civique* : Valeur comparée du doute et de la foi en philosophie et en sciences. — *Gœthe* : La presse en France et en Allemagne.

18 AVRIL. — *L'Alliance* : Instruction maçonnique. — *La Rose Ecossaise* : A travers les doctrines socialistes. — *Les Hospitaliers Socialistes* : La loi de trois ans ; L'action française et la Libre-Pensée à Lourdes. — *Emile Zola*, 94, avenue de Suffren : Instruction maçonnique. — *La Jérusalem Ecossaise*, 51, rue du Cardinal-Lemoine : Ligue rationaliste pour la paix ; La vérité sur l'affaire Marix. — *Plus-Ultra* : Asuntos de Espana (cambio de impresiones).

19 AVRIL. — *La République Sociale*, 94, avenue de Suffren : Création de la Ligue rationaliste française pour la paix. — *Qui ? Vérité*, Ivry : Considérations sur la loi de trois ans.

21 AVRIL. — *La Nouvelle Jérusalem* : Comment on aurait pu éviter la loi de trois ans par le F.·. R., officier de territoriale. — *Italia* : Organisation de la G.·. L.·. de France et de la Maç.·. Italienne. — *Travail et vrais amis fidèles* : Moyens pratiques de perfectionnement moral de l'individu.

22 AVRIL. — *La Fédération maçonnique*, 94, avenue de Suffren : L'alcoolisme et la tuberculose.

23 AVRIL. — *Les Trinitaires* : Neutralité de la science. — *Osiris* : Les droits de la femme, Droits politiques ; Le collectivisme ; Le communisme ; Le crédit du travail. — *Union des Peuples* : L'économie politique et la doctrine socialiste. — *Les Amis inséparables* : L'alcoolisme. — *La Semence* : La réforme de l'indigénat et la loi de trois ans. — *Travail et Lumière*, Charenton : Médecine et 606.

24 AVRIL. — *Alsace-Lorraine* : Le crédit populaire ; La défense nationale et le service de trois ans. — *Le Libre Examen* : Faut-il accorder le droit de vote aux femmes ? — *La Fidélité* : Le système Taylor ; Utilité du symbolisme. — *Les Fidèles Ecossais* : Le service militaire de trois ans ; Ses effets ; Ses conséquences.

25 AVRIL. — *La Perfection Ecossaise* : L'éducation sexuelle de l'adolescence. — *Les Neuf Sœurs* : L'avenir économique.

26 AVRIL. — *Emmanuel Arago*, 63, rue Froidevaux : La vie chère. — *Le Réveil Maçonnique*, 116, boulevard de Strasbourg, à Boulogne (Seine) : L'Afrique du Nord ; La loi de trois ans.

28 AVRIL. — *Art et Travail* : La loi de trois ans. — *Le Mont-Sinaï* : Pour

ou contre la loi de trois ans. — *Minerve* : L'application de la peine de mort. — *France et Orient* : Impressions de voyage.

29 AVRIL. — *Les Philanthropes Réunis* : Du rôle éducateur de la femme. — *Cosmos* : Politique extérieure de la France.

30 AVRIL. — *Les Cœurs Unis Indivisibles*, 63, rue Froidevaux : La situation de l'art décoratif moderne en France. Ce que l'on fait. Ce que l'on devrait faire.

2 MAI. — *Les Hospitaliers Socialistes* : L'apprentissage. — *L'Alliance* : L'enfant et la société. — *Droit et Devoir* : L'enseignement professionnel.

3 MAI. — *La République Sociale*, 94, avenue de Suffren : L'alcoolisme.

PROVINCE

Les Francs-Maçons de Tours ont célébré leur fête solsticiale d'Ordre. Voici la planche officielle d'invitation :

Or.·. de Tours, le 5 mars 1913.

L.·. Les Persévérants Ecossais

29, rue Bretonneau, Tours.

TT.·. CC.·. FF.·.,

La R.·. L.·. *Les Persévérants Ecossais* Or.·. de Tours célébrera sa fête sols.·., le *Dimanche* 6 *avril*, à 1 h. 1/2, dans son Temple, rue Bretonneau, 29, sous la présidence du T.·. ILL.·. F.·. HARRENT, membre du Conseil Fédéral.

Nous espérons, TT.·. CC.·. FF.·., que vous voudrez bien joindre vos Lum.·. à nos efforts pour la prospérité de la Maçonnerie et goûter les douceurs de la Frat.·..

Ordre du jour :

1° Ouverture des Travaux au 1er D.·. S.·. ;
2° Réception des Délégués des LL.·. S.·. ;
3° Allocution du V.·. ;
4° Compte rendu moral par le F.·. Orat.·. ;
5° Suspension des Travaux.

La réception officielle du T.·. I.·. F.·. Harrent aura lieu au local de la L.·. *Les Démophiles*, 72, rue de Lariche, à 15 heures précises.

Le Vén.·., ENON.·.. — *Le Secrét.·.*, CHEVALLIER.·..

(*Journal d'Indre-et-Loire*, 3 avril 1913).

Fête solsticiale. — Dimanche, les Loges maçonniques de Nice ont célébré

leur fête solsticiale. Un grand nombre de Francs-Maçons étaient venus d'Italie et de toutes les villes de la région du Sud-Est, apporter aux FF.·. MM.·. niçois l'assurance de leur sympathie et de leur solidarité fraternelle. Les T.·. Ill.·. F.·. Blanchard, d'Aix, et Mognier, de Marseille, représentaient le Conseil de l'Ordre. Dans l'après-midi, une conférence sur « l'Histoire et l'idéal de la F.·. M.·. » a été faite par le F.·. Mognier, devant un brillant auditoire, où les dames étaient en majorité. Un magnifique concert a suivi et, après le banquet du soir, à la suite duquel de nombreux orateurs ont fait entendre de nobles et d'ardentes paroles républicaines, une sauterie a terminé cette belle journée, excellente pour l'idée laïque dans notre ville. (*Le Rappel*, 5 mai 1913).

Les Filiales de la Franc-Maçonnerie

Action laïque

Ligue d'Action et de Défense Laïques. — Le secrétaire général de la Ligue Edmond Daube, 69, rue de Turbigo, Paris, fait un pressant appel à tous les amis laïques pour les inviter à créer des sections. Les groupements déjà constitués ont le devoir de donner leur adhésion à la Ligue, qui veut organiser les efforts et orienter les activités. Les patronages laïques, les sociétés de sports, de gymnastique, de tir, les orphéons, les musiques trouveront le meilleur accueil à la Ligue. Plus de deux cents groupes sont déjà constitués, plus de dix mille adhésions sont enregistrées.

Mais qu'est cela en face des 7.000 associations cléricales de pères de famille groupées sous la houlette du curé, dirigées par les évêques, conseillées par le Saint-Père romain ?

Ligue d'Action et de Défense Laïques. — La Ligue (siège social, 69, rue de Turbigo, à Paris) organise les conférences suivantes : le 13 avril, à Fontainebleau ; le 20, à Lens ; le 3 mai, à Fécamp ; le 4 mai, à la Cerlangue (Seine-Inférieure). (*Le Rappel*, 11 avril 1913).

13 avril. — *Ligue d'Action et de Défense Laïques.* — A l'occasion de l'inauguration de la section de Fontainebleau, une grande conférence publique et contradictoire aura lieu aujourd'hui, avec le concours de MM. le sénateur Beauvisage, le député Dumesnil, Paul-Hyacinthe Loyson, directeur des *Droits de l'Homme* ; Ripault, rédacteur aux *Droits de l'Homme* ; Edmond Daube, rédacteur au *Rappel*.

Ligue d'Action et de Défense Laïques. — La Ligue progresse avec une rapidité remarquable. Elle comprend déjà plus de cent groupes et de dix mille adhérents. Tous les amis de la laïcité, désireux de constituer des sections adhérentes au Comité central, sont invités à se mettre en relation avec le citoyen Edmond Daube, rédacteur au *Rappel*. (*Le Rappel*, 16 avril 1913).

20 avril. — *Ligue d'Action et de Défense Laïques.* — Notre ami et collaborateur Lucien Cornet, maire de Sens, sénateur de l'Yonne, présidera aujourd'hui une conférence de Loyson à Sens, à l'occasion de l'inauguration

de la section de la Ligue d'action et de défense laïques. (*Le Rappel*, 21 avril 1913). Voir : Libre-Pensée.

27 AVRIL. — *Pensionnat Anticlérical* : Ce pensionnat, sis à Montreuil, 9, rue Alexis-Pesnon, donne une fête aujourd'hui au Palais des Fêtes, 8, rue aux Ours, à 2 heures. La préparation de l'enfant à la vie sociale ; Concert. — *Fête de l'Adolescence*. — 17e fête, à 2 heures, 16, rue Cadet.

Ligue d'Action et de Défense Laïques. — La Ligue continue son active propagande. Elle a groupé déjà plus de deux cents sections et près de quinze mille adhérents. Samedi soir, elle inaugurera les groupes de Fécamp, et dimanche ceux de Valmont, Saint-Romain, la Cerlangue, dans la Seine-Inférieure. (*Le Rappel*, 30 avril 1913).

LILLE. — *Ligue d'Action et de Défense Laïques*. — La région du Nord a décidé de grouper tous les éléments laïques pour défendre l'Ecole menacée. Le secrétaire général de la Ligue, Ed. Daube, rédacteur au *Rappel*, après deux conférences à Lille, a réussi à obtenir de précieux concours.

M. Welhoff, délégué général de la Ligue d'action et de défense laïques, vient de réunir les présidents et délégués des diverses sociétés laïques de l'arrondissement de Lille, et, après leur avoir exposé le but de la réunion, M. Gérard, inspecteur primaire, a donné lecture d'un projet de groupement.

M. Welhoff donna également lecture d'un projet de Alex. Will. Après discussion, il fut décidé que les œuvres laïques scolaires et postscolaires de la région du Nord et comprenant les départements du Nord, Pas-de-Calais, Somme et Aisne se réuniraient en un congrès général à Armentières les 17, 18 et 19 octobre prochain.

Les œuvres diverses furent divisées en huit groupes, dont voici la désignation : 1. Amicale laïques. — 2. Patronages laïques. — 3. Sociétés de tempérance à caractère laïque. — 4. Sociétés de tir, sports, préparation militaire, gymnastique, de caractère laïque. — 5. Œuvres d'aide aux enfants des écoles : Denier des Ecoles laïques ; Sou ; Colonies scolaires de vacances ; Cantines scolaires laïques non municipales. — 6. Œuvres d'action laïque ; Ligue d'action et de défense laïques ; Amicales d'instituteurs et institutrices ; Association des délégués cantonaux. — 7. Œuvres d'éducation et d'instruction populaire ; Université populaire ; Art à l'école ; Conférences populaires, etc. — 8. Mutualités scolaires et postscolaires.

Il fut décidé ensuite que chaque groupe comprendrait deux membres qui feraient partie du Comité général. Voici les noms des membres : 1er groupe, MM. docteur Cavro, Sellier. — 2e groupe, MM. L. Crinque, Bécour. — 3e groupe, MM. Cacan, Decaux. — 4e groupe, MM. Jourdain, Soitoux. — 5e groupe, MM. Spriet, Aldebert. — 6e groupe, MM. Vandenboosche, Denneulin. — 7e groupe, MM. Cliquennois-Paques, Bodelle. — 8e groupe, MM. Gérard, Connesson.

Par acclamation, M. B. Welhoff, le dévoué président de la Société républicaine des Conférences populaires, fut nommé président.

La municipalité d'Armentières fut nommée membre du comité d'honneur.

M. Villars, adjoint d'Armentières, remercia et assura de tout le concours dévoué de la municipalité. (*Le Rappel*, 26 avril 1913).

A la suite de plusieurs réunions tenues au siège central des Sociétés : *les Hommes de Demain* et la *Ligue d'action et de défense laïques*, 69, rue de Turbigo, à Paris, les comités d'action de ces sociétés ont décidé la création d'un organe commun : *l'Homme de Demain*.

Cet organe sera dirigé par nos confrères Arthur Lefebvre et Edmond Daube. (*Le Rappel*, 30 avril 1913).

3 MAI. — *Ligue d'action et de défense laïques*. — Aujourd'hui, MM. le docteur Beauvisage, sénateur du Rhône, et Paul Hyacinthe Loyson, directeur des *Droits de l'Homme*, inaugureront la section fécampoise de la Ligue. Une grande conférence publique et contradictoire aura lieu.

Demain, installation des sections de Valmont-Saint-Romain de Capbosc et La Cerlangue, en Seine-Inférieure.

Dimanche 11 mai, installation de la section d'Etretat.

FÉMINISME

Hautes Etudes Sociales. — Mme Lapeyre fera, le 14 avril, une conférence sur le Féminisme. (*Le Rappel*, 5 avril 1913).

Le Suffrage des Femmes (151, rue de la Roquette). — Demain jeudi 10 avril, à trois heures, mairie du 11e arrondissement, place Voltaire, Mme Jeanne Voitout parlera du service militaire des femmes. Entrée libre. (*Le Rappel*, 10 avril 1913).

IIe Congrès International des Femmes. — Ce Congrès aura lieu à Paris, du 2 au 7 juin 1913. Il est organisé par le Conseil National des Femmes Françaises, dont le secrétariat est 1, avenue Malakoff, à Paris. (*Le Rappel*, 12 avril 1913).

JEUNESSES LAÏQUES

Le Comité d'action et de propagande nommé au dernier Congrès national de Moulins et dont notre collaborateur Edmond Daube fait partie, se réunira dimanche, 58, rue Caulaincourt. Le secrétaire général de la Fédération, Boucoiran, sera présent. (*Le Rappel*, 5 avril 1913).

Comité d'action et de propagande. — A la suite du Congrès des Jeunesses Laïques, à Moulins, un comité d'action et de propagande a été créé pour intensifier le mouvement créé par les Jeunesses laïques. Parmi les membres de ce comité, nous signalons : MM. Antonelli, directeur de la *Démocratie Sociale* ; Hyacinthe Loyson, directeur des *Droits de l'Homme* ; Edmond Daube, rédacteur au *Rappel* ; Léon Vannoz, directeur des *Annales de la Jeunesse Laïque* ; Gaston Rousset, avocat. La réunion aura lieu aujourd'hui, à onze heures, 58, rue Caulaincourt. Le secrétaire général de la Fédération, Boucoiran, assistera à la réunion. (*Le Rappel*, 7 avril 1913).

Comité d'Action et de Propagande. — Le comité s'est réuni, 58, rue Cau-

laincourt, au siège de la Jeunesse Laïque Parisienne. Il a élu son bureau pour 1913. Président, Vannoz, directeur des *Annales* ; vice-président, Schachèr, professeur au lycée Henri IV ; secrétaire, Daube, rédacteur au *Rappel* ; trésorier, Rousset, avocat.

Fédération de l'Hérault. — La Fédération se réunira en Congrès le dimanche 13 avril, à Saint-André-de-Sangonis. Ordre du jour : Action morale et situation financière de 1912 ; Moyens de développer l'œuvre des Jeunesses laïques ; Le problème franco-allemand. (*Le Rappel*, 9 avril 1913).

— La Jeunesse Laïque et la Jeunesse Socialiste du XVIIIe donneront demain jeudi soir 10 avril, 16, rue Lamarck, une grande réunion publique et contradictoire contre la loi de trois ans. Orateurs inscrits : Paul-Hyacinthe Loyson, Hubbard, Rouanet, Cachin.

Cercle des Annales des J. L. : Demain jeudi 10 mars, salle de réunion du Café Turqueti, 84, boulevard Saint-Germain, discussion et controverse sur *les Tendances actuelles de la Jeunesse* entre les camarades Guy-Grand, Antonelli, Vannoz, Berthomieu, Ed. Daube, Vuillermoz, etc., du Cercle. (*Le Rappel*, 10 avril 1913).

10 AVRIL. — *Cercle des Annales* : Réunion au sous-sol du café Turqueti (angle rue Saint-Jacques et boulevard Saint-Germain). Discussion sur « les tendances actuelles de la jeunesse ».

13 AVRIL. — *Fédération de l'Hérault* : Le Congrès des J. L. de l'Hérault a lieu aujourd'hui, à Saint-André-de-Sangonis.

Secrétariat général. — Le camarade Boucoiran, 38, boulevard de la République, à Nîmes, s'occupe de la préparation du Congrès national. Lui adresser toutes communications à ce sujet.

Insigne fédéral. — L'insigne fédéral choisi est une étoile rouge avec J. L. en lettres d'or. (*Le Rappel*, 17 avril 1913).

20 AVRIL. — *C. A. P.* — A dix heures du matin, brasserie Gruber, en face de la gare de Lyon, réunion du Comité d'action et de propagande de la Fédération des Jeunesses laïques de France. Ordre du jour : Installation du bureau ; Organisation de manifestations d'ensemble, loi de trois ans, défense de l'école ; Le Congrès de 1913. M. Boucoiran, secrétaire général de la Fédération, sera présent.

Jeunesses laiques. — Le Congrès aura lieu à Lyon. Le secrétaire de la Fédération est Boucoiran, 38, boulevard de la République, à Nîmes. Le secrétaire du comité de contrôle est Bounaure, avocat, au Puy. Le secrétaire du comité d'action et de propagande est Edmond Daube, rédacteur au *Rappel*.

Château-Thierry, 4 mai. — La Fête fédérale de la Jeunesse laïque a eu lieu aujourd'hui et a obtenu un succès complet.

M. Lefèvre, inspecteur général de l'instruction publique, représentant le gouvernement, a remis un certain nombre de distinctions honorifiques. (*Le Rappel*, 6 mai 1913).

Jeunesses républicaines

4 avril. — *J. R. du* 4e, 21, rue des Blancs-Manteaux : Les retraites ouvrières, par M. Louis Varinot. — *J. R. du* 9e, 25, rue Bergère : Dimanche, visite des catacombes.

5 avril. — *J. R. du* 20e : Conférence au siège, 142, rue des Pyrénées, à 9 heures, par Louis Ripault, vice-président de l'Union, sur « France et Allemagne ».

6 avril. — *J. R. du* 9e, 25, rue Bergère : Visite des catacombes de Paris. — *J. R. du* 20e, 142, rue des Pyrénées : Visite du musée Dupuytren. — *J. R. de Vanves* : La Jeunesse de Vanves vient d'adhérer à l'Union. — *J. R. de Béziers* : La Jeunesse de Béziers demande son admission à l'Union.

9 avril. — *Union des J. R.* : Le dîner de l'Union a eu lieu hier soir, à la Taverne de la République. On a discuté sur la loi de 3 ans. — *J. R. du* 3e, 10, rue Dupetit-Thouars : Conférence de M. André Lebey sur « La morale laïque ». — *J. R. du* 20e, 142, rue des Pyrénées : Le samedi 12 avril, salle Gambetta, 1, rue des Gâtines, sous la présidence des présidents et membres d'honneur, soirée artistique à l'occasion de l'élection de la Muse du travail, avec le concours du groupe théâtral et du groupe sportif. On jouera *la Femme*, comédie en un acte, de Grenet-Dancourt. Bal de nuit. On commencera à 9 heures très précises.

11 avril. — *J. R.* 5e, 27, rue d'Ulm. — Le féminisme, conférence contradictoire par Mme Lapeyre.

13 avril. — *J. R. du* 4e, 21, rue des Blancs-Manteaux : Visite de l'école d'horlogerie, à Saint-Mandé. — *J. R. du* 20e, 142, rue des Pyrénées. — Visite du secteur électrique de Saint-Denis.

16 avril. — *J. R.* 9e, 25, rue Bergère : Etude des questions portées à l'ordre du jour du Congrès des Jeunesses Républicaines : « Le Féminisme ». Rapporteur, G. Bézot, membre du Comité. Discussion contradictoire.

19 avril. — *J. R. du* 4e : Soirée amicale et dansante. Salon des Archives, 15, rue de Rambuteau, à 9 heures. — *J. R. du* 20e : A 9 heures, salle des Gâtines. « Un catholique peut-il être républicain ? », par M. Charles, ex-rédacteur à la *Croix*.

20 avril. — *J. R. du* 4e : Visite de la manufacture de Sèvres (ateliers et musée). Promenade à Meudon-Bellevue. — *J. R. du* 5e : Visite d'un dirigeable à Issy-les-Moulineaux. — *J. R. du* 9e : Promenade au Jardin d'Acclimatation.

23 avril. — *J. R. du* 3e : Gambetta. Sa vie et son œuvre, par Ripault, vice-président de l'Union des J. R.

26 avril. — *J. R. du* 3e, 10, rue Dupetit-Thouars : A huit heures et demie, fête mensuelle du groupe théâtral. On jouera *Il ne faut jurer de rien*,

d'Alfred de Musset. — *J. R. du* 20e, 142, rue des Pyrénées : Salle Gambetta, 1, rue des Gâtines, grand bal de nuit, sous la direction de M. George, professeur.

27 AVRIL. — *J. R. du* 4e : Promenade à Nogent-Vincennes. — *J. R. du* 5e : Excursion à Ris-Orangis. Visite de la maison de retraite des artistes. — *J. R. du* 9e. — Promenade au Bois de Boulogne.

29 AVRIL. — *J. R. du* 3e, 10, rue Dupetit-Thouars : Demain, à 9 heures, sous la présidence de M. Gauthier, maire-adjoint, conférence de M. Boutteville sur « l'Apprentissage ».

30 AVRIL. — *Union des Jeunesses* : Les Jeunesses de Béziers et de Vanves demandent leur affiliation à l'Union. — *J. R. du* 3e, 10, rue Dupetit-Thouars : Conférence sur « l'Apprentissage », par M. Boutteville, membre du Conseil supérieur du travail. — *J. R. du* 9e, 25, rue Bergère : Etude de « Capital et Travail », question portée à l'ordre du jour du Congrès de Reims.

Jeunesses républicaines. — Le Congrès aura lieu, non plus à Paris, mais à Reims. Le siège de l'Union est à Paris, 37, rue Radziwill. Le président est Henri Chatenet, avocat à la Cour de Paris, rédacteur au *Rappel.*

2 MAI. — *J. R. du* 20e : Dimanche 4 mai, visite du Château de Versailles : grand et petit Triaon, hameau de Marie-Antoinette, grandes eaux. — *J. R. du* 2e : Le banquet annuel de la Jeunesse Républicaine du 2e arrondissement, donné à l'occasion du 11e anniversaire de la fondation, aura lieu le lundi 5 mai 1913, à 7 h. 1 /2 du soir, dans les salons de l'Hôtel Moderne, 8, place de la République, sous la présidence de M. Louis Barthou, président du Conseil, ministre de l'Instruction publique, assisté de M. Klotz, ministre de l'Intérieur, membre d'honneur de l'Association et de nombreuses personnalités politiques. La musique du 89e d'infanterie (Chef M. Gironce, sous-chef M. Barral) se fera entendre pendant le repas.

Le Congrès de 1913, *des jeunesses républicaines.* — Ce Congrès aura lieu à Reims. Trois questions figurent à l'ordre du jour : 1° La défense nationale. Rapporteur : Louis Ripault. I. L'Europe sous les armes ; les différents groupes ; l'équilibre. La politique militaire de l'Allemagne. La politique militaire de la France. Lois de 1872, de 1889 et de 1905. II. — Etat actuel des deux nations. La couverture n'est pas assez résistante. Comment on renforce ? Les différentes mesures proposées : 1° Rétablissement du service de trois ans ; 2° Service de 30 ou 28 mois ; 3° Organisation nouvelle de la nation armée. Projet Jaurès ; Projet Ruiberts (*Revue de Paris* du 1er et du 15 mars). III.— L'armée navale. IV. — La politique extérieure de la France. V. — Le moral de la France. VI. — Conclusion d'ensemble.

2° Capital et travail. Rapporteur : René Parod. Plan d'études. Les rapports entre le capital et le travail consistent aujourd'hui en une location du travail par le capital. Le salaire est le prix d'un travail loué et employé par un entrepreneur. Le régime du salaire ou salariat est injuste ; 1° Parce que le salaire varie suivant des lois économiques amorales, parce qu'il est pres-

que toujours insuffisant pour le développement de la personnalité du salarié. (Aux Etats-Unis, la part du travail, qui était de 54 % en 1850 était de 48 % en 1880) ; 2° Parce que l'entrepreneur prélève injustement tous frais payés, une partie de la valeur du travail qu'il s'attribue sous le nom de profit. Le salariat est donc mauvais. (Le Congrès radical l'a proclamé en 1904 ; le Congrès des J. R. en 1911).Pour remédier à l'injustice du salariat, on a prétendu qu'il faut connaître les lois du salaire. Voici les lois proposées par les économistes : 1° Loi de l'offre et de la demande ; 2° Théorie du fond des salaires ; 3° Loi d'airain ; 4° Théorie de la productivité du travail. Ces quatre théories et leurs conséquences sont reconnues fausses. En réalité, la loi du salaire n'est pas connue. Pour améliorer le salariat, basons-nous sur l'expérience.

Moyens pratiques de faire hausser les salaires : Organisation syndicale. — Grève ; mais souvent les grèves ne sont pas couronnées de succès, et, en tout cas, elles causent de grandes pertes et pour les ouvriers, et pour les patrons, et pour la nation. Quels sont les moyens de donner à l'organisation syndicale le plus de force possible pour la hausse des salaires, tout en réduisant les pertes à leur minimum ? Ce sont : 1° l'arbitrage ; 2° le contrat collectif. Le contrat collectif oppose au capitalisme une organisation, tandis que le contrat individuel met en présence du patron un homme acceptant n'importe quel salaire pour ne pas mourir de faim. Les diverses formes du contrat collectif. — Le contrat collectif et la loi. — Les sanctions.

Moyens proposés pour la disparition du Salariat : 1° Participation aux bénéfices. — Ses diverses modes. L'actionnariat. Cette théorie déjà appliquée est séduisante. Il paraît impossible de la généraliser et de la rendre obligatoire. Elle convient à quelques entreprises et non à d'autres. Voici quelques exemples et quelques objections : Un commerçant occupe des employés, il est adroit, ses employés se partagent à la fin de l'année une grosse somme. Les employés du commerçant voisin, maladroit, ne touchent rien du tout. Les clients du premier, connaissant les bénéfices, trouvent qu'ils ont payé trop cher les marchandises ; les fournisseurs du second refusent le crédit au moment même où ce crédit serait le plus nécessaire. Quant aux employés, furieux de ne rien toucher, ils se révoltent et veulent coopérer à la direction de l'entreprise. Ainsi l'injustice subsiste, les conflits entre le capital et le travail augmentent. De plus, le petit entrepreneur voit ses profits si réduits qu'il abandonne son entreprise. Les profits du gros entrepreneur demeurent considérables. La participation aux bénéfices active la loi de concentration. 2° Coopération. — Moyen excellent, mais ne paraît pratique qu'en subordonnant la production à la consommation. Cette solution a déjà été étudiée. 3° Socialisme d'Etat. — Monopole des services publics et des sociétés anonymes fait disparaître le salariat, une sérieuse réforme administrative étant faite. 4° Collectivisme. — Solution lointaine.

Conclusion : Pour améliorer le régime du salaire tout en tendant à sa disparition, il faut : 1° Développer l'organisation syndicale ; rendre obligatoires les contrats collectifs de travail qui pourront comprendre, dans certaines

industries et commerce la participation aux bénéfices, lorsque les organisations ouvrières les jugeront possibles ; 2° Etendre la coopération.

3° Monopoliser les services publics et les sociétés anonymes, assurances, etc. N. B. — Des Congrès précédents ayant déjà étudié le syndicalisme et la coopération, il est préférable d'examiner spécialement le contrat collectif, la participation aux bénéfices et le socialisme d'Etat.

3° Le Féminisme. Rapporteur : M. Mercier. Généralités sur le féminisme ; situation inférieure de la femme. Avant le mariage : salaires infimes ; abus du travail des jeunes filles. Conséquences : tuberculose, goût d'une vie facile suivie des misères matérielle et morale. Du mariage : Droits de la femme, néant ; droits de l'homme, tout. Des enfants : Droits nuls de la mère, droits exorbitants du père. De l'instruction et de l'éducation : Mentalité de la femme, sa valeur, littérature, sciences, arts, commerce, industrie. Héroïsme naturel ; Religiosité. Des salaires : Toujours inférieurs : travail disproportionné aux forces et infécond ; lois sur le travail des femmes ; à travail égal, salaire égal. La femme subit l'alcoolisme, les maladies contagieuses : Conséquences, dégénérescence de la race. De la prostitution. La femme devrait avoir le droit de s'intéresser aux questions d'hygiène, salubrité, assistance, moralité, budgétaires, économiques, puisque c'est elle qui s'en occupe dans le ménage. Du syndicalisme féminin : Essais ; résultats obtenus. Comment remédier à ces injustices sociales ; des lois à voter, qui les présentera et les votera ? Ce devrait être à la femme de le faire, mais la femme n'a pas le droit au suffrage. Du suffrage : Il n'est pas universel, puisqu'une moitié de la nation seulement vote ; avantages du suffrage des femmes ; droits obtenus ; les devoirs de la femme dans la société étant égaux à ceux des hommes, elle devrait avoir les mêmes droits ; la femme souffre autant que l'homme de ce que seul ce dernier est appelé à voter ; l'infériorité politique et économique de la femme est due à l'homme ; la femme veut le droit de s'occuper de ses affaires ; à l'heure présente, elle ne réclame que le suffrage universel. Conclusions : La femme est l'égale de l'homme, ses droits doivent être égaux à ceux des hommes. Les questions qui sont sa spécialité dans le ménage devraient ressortir à son autorité dans la cité. Accordons le suffrage aux femmes : si elles en font un mauvais usage, on pourra le leur retirer, mais qu'on en fasse l'essai, ce sera l'hnoneur de l'homme. L'homme doit éduquer la femme. (*Le Rappel*, 13 avril 1913).

— On nous communique l'ordre du jour suivant :

L'Union des Jeunesses républicaines de France, persuadée que la tenue à Berne d'une conférence des membres de la Chambre française et du Reischstag pour l'examen des voies et moyens susceptibles d'amener un rapprochement entre la France et l'Allemagne peut servir utilement la cause de la sécurité nationale et de la paix humaine, adresse au Conseil national suisse ses félicitations et ses remerciements pour sa haute et généreuse initiative. Remercie le groupe parlementaire de l'arbitrage international de ses résolutions et exprime le vœu que tous les élus de la démocratie française collaborent, à Berne, avec les élus du peuple allemand, dans un commun désir de travailler à un rapprochement des deux nations, seul capable

d'enrayer le fléau de la paix armée qui menace la civilisation. (*Le Rappel*, 10 mai 1913).

Les Ligues

Ligue des Droits de l'Homme. — Sur l'initiative de quelques ligueurs, une section de la Ligue a été formée à Châteaudun. Plus de cinquante adhésions ont été obtenues. Dans une réunion préparatoire, la section a élu un bureau provisoire qui a été chargé d'organiser une conférence dans le plus bref délai. M. Moreau Veyret a été élu président.

D'autre part, on annonce de Bonneval, la formation d'une autre section. Nous engageons les citoyens qui veulent faire respecter leurs droits, qui entendent résister à l'arbitraire d'où qu'il vienne, à s'inscrire dans ces sections. Nous rappelons le grand rôle joué par la Ligue dans les affaires Dreyfus, Durand, Rousset, ses interventions multipliées à propos des dénis de justice, administratifs ou judiciaires qui lui sont signalés. (*Le Rappel*, 4 avril 1913).

Ligue des Droits de l'Homme. — Réunion de la Fédération de la Seine (banlieue) demain, à deux heures de l'après-midi, au siège, 1, rue Jacob. Ordre du jour : le service de trois ans.

Ligue de l'Enseignement. — Le Congrès aura lieu à Aix-les-Bains. Le siège de la Ligue est 3, rue Réaumur, à Paris. Le président est le député Dessoye.

Libre-Pensée

Libre-Pensée du Mans. — Les sociétaires de la Libre-Pensée du Mans sont convoqués en assemblée générale aujourd'hui dimanche, 13 avril à une heure, salle des Elections, à la mairie.

Ordre du jour : 1° Payement des cotisations. Le trésorier se tiendra, dès midi et demi, à la disposition des sociétaires ; 2° Lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 23 février 1913 ; 3° Admission de nouveaux adhérents ; 4° Rapport sur l'état moral de la Société ; 5° Compte rendu de la situation financière ; 6° Propagande ; 7° Election des membres de la commission administrative ; 8° Fête de l'Enfance, 11 mai 1913 ; 9° Congrès régional au Mans ; 10° Prix aux écoles ; 11° Questions diverses. (*Le Rappel*, 14 avril 1913).

Union Antireligieuse de Troyes.— La réunion générale aura lieu aujourd'hui samedi 19 avril 1913, à 8 heures et demie du soir, dans la salle de la bibliothèque, rue Jaillant-Deschainets, 39.

Ordre du jour : 1° Paiement des cotisations ; 2° Lecture du procès-verbal ; 3° Compte rendu de la situation financière du premier trimestre 1913 ; 4° Rapport de la Commission de contrôle ; 5° Admission de nouveaux adhérents ; 6° Nomination d'un collecteur au Quartier-Bas ; 7° Proposition de l'augmentation de l'indemnité pour frais funéraires ; 8° Proposition de

transfert du siège social à la Bourse du Travail ; 9° Affaires diverses. Le trésorier, E. Boidegrain ; *Le secrétaire*, J. Grée. (*Le Rappel*, 20 avril 1913).

Congrès départemental du Rhône. — Le quatrième Congrès annuel des Sociétés de libre-pensée du Rhône convoqué, suivant l'usage, par l'Union fédérale, aura lieu le dimanche 13 avril prochain, à Neuville-sur-Saône. Il est organisé avec le concours du groupe de la localité. Il s'ouvrira à 8 heures du matin, dans la salle de l'orphéon.

La situation faite à l'école laïque par les attaques des partisans de l'ignorance, par les tracasseries gouvernementales contre un grand nombre d'instituteurs, par les mesures de protection légale toujours à l'état de projet, a posé la première question de l'ordre du jour.

Ensuite, le Congrès examinera un projet de statuts à soumettre à l'assemblée de Valence, en vue d'arriver à la création d'une Fédération régionale des groupes du sud-est, organe indispensable à la formation d'une Fédération nationale à base démocratique, propre à faire aboutir nos revendications et à travailler efficacement à la modification de la loi du 15 novembre 1887, qui permet à la Cour de cassation d'annuler les testaments philosophiques. A ce propos, le Congrès devra élever une protestation énergique contre la violation des dernières volontés de Level.

En conséquence, l'ordre du jour est ainsi fixé :

1° Défense laïque ; 2° examen d'un projet de statuts pour Fédération régionale ; 3° l'affaire Level ; 4° questions diverses.

Le secrétaire général : Ph. Clausse (10, quai Perrache, Lyon) ; le trésorier : J. Badin. (*Le Rappel*, 11 avril 1913).

Congrès National de 1913. — Le prochain Congrès de la Libre-Pensée française aura lieu à la Rochelle les 14, 15, 16, 17 août. Pour les adhésions et renseignements, s'adresser à Hubbard, 42, boulevard Saint-Antoine, à Versailles-Chesnay et à M. Gratecap, publiciste à La Rochelle.

Congrès International de 1913. — Le Congrès aura lieu à Lisbonne les 6, 7, 8 octobre. S'adresser à Magalhaes Lima, sénateur, à Lisbonne. (*Le Rappel*, 12 et 30 avril 1913).

Manifestation à la salle Wagram. — Mercredi 7 mai, à 9 heures du soir, salle Wagram, 39 *bis*, avenue de Wagram, grande conférence publique et contradictoire par l'ex-abbé J. Claraz, ex-vicaire de Saint-Germain-l'Auxerrois, sous la présidence de M. Debierre, sénateur du Nord, assisté de Ferdinand Buisson et Verlot, députés ; Chatenet et Edmond Daube, rédacteurs au *Rappel*. Sujet traité : *la Faillite des religions*. L'orateur démontrera la supériorité de la science et de la morale sur les dogmes des Eglises.

M. l'archevêque de Paris, MM. les prêtres ,pasteurs et rabbins sont invités à la contradiction. Les croyants sont priés de venir mettre leur foi à l'épreuve d'une discussion loyale et courtoise avec l'ex-abbé Claraz, qui, à Lyon, devant 6.000 personnes, est venu dire à la suite de quels combats intérieurs, de quelles études et méditations il avait résolu, pour rester un honnête homme en face de sa conscience, d'abandonner le sacerdoce et de renoncer à toutes ses croyances.

Les républicains, les socialistes, les libres-penseurs se feront un devoir de soutenir par leur présence un homme qui honore la Libre-Pensée. (*Le Rappel*, 4 mai 1913).

UNIVERSITÉS POPULAIRES

1er AVRIL. — *U. P. du faubourg Saint-Antoine*, 157 : Francine Lorée-Privas : « La Chanson des doigts de fée ». Auditions. — *La Semaille*, 21, rue Boyer : Bibliothèque. — *U. P. Gervaisienne* : Cours d'esperanto, trois degrés. — *U. P. de Meaux* : Cours : solfège, chant.

2 AVRIL. — *U. P. du faubourg Saint-Antoine, n°* 157 : Docteur Piouffle : les Paradis artificiels et les poisons intellectuels, la morphine. Première salle, J. Delaisi, la Structure économique, le rôle du capital. — *La Semaille*, 21, rue Boyer. — Bibliothèque. — *U. P. Gervaisienne* : Cours : arithmétique, géométrie, coupe, couture. — *U. P. de Meaux* : Cours : dessin géométrique, broderie.

3 AVRIL. — *U. P. du faubourg Antoine*, 157 : Le violoniste Georges Enesco : Une heure de musique.

4 AVRIL. — *U. P. du faubourg Saint-Antoine*, 157 : Léon Louritcq, inspecteur des Beaux-Arts ; Rubens (projections). — *La Semaille*, 21, rue Boyer : Sur un livre de H.-G. Weills : *Anne Véronique*, par Fanny Clar, de la *Guerre Sociale*. — *U. P. Russe*, 28, rue Serpente : Cours : Capitalisme et travail, par A. Borovoï. — *U. P. Gervaisienne* : Cours : comptabilité, diction. — *U. P. de Meaux* : Cours : récitation, diction, esperanto.

5 AVRIL. — *U. P. du faubourg Saint-Antoine*, 157 : Edmond Rostand : Une heure de poésie. — *U. P. Gervaisienne* : Cours de chant réservé aux dames.

6 AVRIL. — *Fédération des U. P.*, 28, rue Serpente : Réunion mensuelle des délégués au siège social, à dix heures du matin. Ordre du jour : Délégation au Congrès des Sociétés françaises de la paix, à Paris, les 11, 12 et 13 juin . — *U. P. du faubourg Antoine*, 157 : Colette Willy, Georges Wague, Christine Kerf. — *U. P. Russe*, 28, rue Serpente. — Cours : à 8 heures et demie, M. Auxentiev : Le développement de la vie sur la terre. — *U. P. Gervaisienne*. — Cours : violon élémentaire et supérieur, mandoline, piano, choral hommes.

7 AVRIL. — *Université populaire*, 157, faubourg Saint-Antoine : M. Armand Viré : Le monde souterrain, sources et sourciers (projections). — *U. P. Gervaisienne*. — Cours : sténographie. — *U. P. de Meaux*. — Cours : violon élémentaire et supérieur

8 AVRIL. — *U. P. du faubourg Antoine*, 157 : Onzième réunion sociale : Exposition de G. Rouault. La Chanson pour tous : Xavier Privas, Francine Lorée-Privas. — *La Semaille*, 21, rue Boyer : Bibliothèque. — *U. P. Ger-*

vaisienne : Esperanto élémentaire, moyen, supérieur. — *U. P. de Meaux* : Cours : solfège et chant.

9 AVRIL. — *Fédération des U. P.*, 28, rue Serpente : Histoire du vieux Paris : le Louvre et les Tuileries. Conférence-promenade. Guide : M. Burnan, archiviste paléographe. Rendez-vous à deux heures précises, cour du Louvre, sous l'horloge. — *U. P. du faubourg Antoine*, 157 : André Carlier : les Cerfs-volants scientifiques et militaires et la photographie aérienne, avec projections. Dans la première salle, école ouvrière. — *La Semaille*, 21, rue Boyer : Bibliothèque. — *U. P. Gervaisienne* : Cours : couture, coupe, assemblage, arithmétique, géométrie. — *U. P. de Meaux* : Dessin géométrique, broderie.

10 AVRIL. — *U. P. du faubourg Saint-Antoine*, 157 : Ernest Hecht : Haendel, avec auditions musicales par la Société « Haendel » (directeurs : MM. E. Borrel et F. Rangel), avec le concours de Mme Nordmann et du flûtiste Ph. Gaubert. — *U. P. Gervaisienne*, Cours : escrime, hygiène.

11 AVRIL. — *Fédération des U. P.* ,28, rue Serpente : Histoire du Vieux Paris. Le Louvre et les Tuileries. Conférence-promenade. Guide : M. Burnan, archiviste paléographe. Rendez-vous, 2 heures précises, sous l'horloge, cour du Louvre. — *U. P. du faubourg Saint-Antoine*, 157 : Paul Reynouard : la lutte sociale aux Etats-Unis : trusts du capital et du travail. — *La Semaille*, 21, rue Boyer : L'Allemagne moderne, quelques centres industriels et commerçants (avec projections), par Touté, docteur en droit. — *U. P. Russe*, 28, rue Serpente : Cours par A. Borovoï. 9 h. 1 /2, capitalisme moderne. — *U. P. Zola*, 44, rue Planchat : Mode pratique. — *U. P. Gervaisienne* : Cours : comptablibité, diction. *U. P. de Meaux* : Cours : récitation, diction, esperanto.

12 AVRIL. — *Fédération des U. P.* — *Avis important.* — Par suite d'indisposition, la conférence-promenade qui devait avoir lieu demain au Louvre et aux Tuileries est remise à une date ultérieure. — *U. P. du faubourg Saint-Antoine*, 157 : M. Laurent Tailhade : Chansons de fées, avec auditions. — *Soirées ouvrières de Montreuil*, 15, rue Arsène-Chéreau : M. Chabot-Fontenay : conférence sur Renan. — *U. P. de Meaux* ,Hôtel de Ville : M. le docteur Lévy-Darias : La tuberculose, sa prophylaxie individuelle et sociale, avec projections. — *U. P. Gervaisienne* : Cours de chant réservé aux dames. — *U. P. du Havre* : Excursion cycliste aux Petites Dalles. Rendez-vous demain matin, à six heures, gare de départ.

13 AVRIL. — *U. P. du faubourg Saint-Antoine*, 157 : Représentation d'*Amoureuse*, pièce en trois actes, de M. de Porto-Riche. — *U. P. Russe*, 28, rue Serpente : Cours d'histoire de la philosophie, par N. Auxentieff. — *U. P. Gervaisienne* : De 9 heures à midi : solfège, piano, violon, mandoline, choral.

15 AVRIL. — *U. P. du faubourg Saint-Antoine*, nº 157 : Docteur Bibard, médecin de Saint-Lazare : « Peut-on guérir de la syphilis ? » — *La Semaille*, 21, rue Boyer : Bibliothèque. — *U. P. Zola*, 44, rue Planchat : M. At-

get, artiste dramatique : « Marie Stuart », de Schiller, avec auditions. — *U. P. Gervaisienne* : Cours d'Esperanto, trois degrés. — *U. P. de Meaux* : Cours : solfège, chant. Bibliothèque.— *Fédération des U. P.* : Dimanche, 20 avril. — Visite du Salon des Artistes Indépendants. Rendez-vous, 9 heures 45, quai d'Orsay, au pont de l'Alma.La carte sera exigée à l'entrée.

16 AVRIL. — *U. P. du faubourg Saint-Antoine*, 157 : M. P. Lombard : « La poésie fantaisiste », auditions, dans la première salle, école ouvrière. J. Delaisi : « Le rôle du commerce ». — *La Semaille*, 21, rue Boyer : Bibliothèque. — *U. P. Gervaisienne* : Arithmétique, géométrie, coupe, couture. — *U. P. de Meaux* : Cours : dessin géométrique, broderie.

17 AVRIL. — *U. P. du faubourg Saint-Antoine*, nº 157 : F. Challaye : Les rapports franco-allemands depuis 1870 et les récents projets militaires. — *U. P. Gervaisienne* : Hygiène, escrime. — *U. P. du Havre*, Hôtel de Ville : Demain soir, deuxième conférence sur la musique classique et moderne : Rameau et Schumann, par M. Bost. Auditions par de nombreux artistes connus.

19 AVRIL. — *U. P. du faubourg Saint-Antoine*, 157 : Représentation des *Mauvais Bergers*, pièce en cinq actes, d'Octave Mirbeau. — *U. P. Zola*, 44, rue Planchat : Causerie avec auditions, par Mme Fanny Clar. — *Soirées ouvrières de Montreuil*, 15, rue Arsène-Chéreau. Mme Véra Starkoff. « Les moyens d'empêcher la guerre ». Les Amis de l'utilité sociale: grande salle des fêtes, 94, boulevard A. Blanqui. Soirée théâtrale. On jouera : *Asile de Nuit*, *Le Faux*, *Un Client sérieux*. Les membres des U. P., sur présentation de leur carte, paieront 30 centimes d'entrée au lieu de 60. — *U. P. Gervaisienne* : Cours de chant, réservé aux dames.

20 AVRIL. — *Fédération des U. P.* Visite au Salon des Indépendants. Rendez-vous à neuf heures trois quarts, quai d'Orsay, au pont de l'Alma. La carte sera exigée à l'entrée. — *U. P. du faubourg Saint-Antoine*, 157 : A dix heures du matin, visite aux forges du ferronnier d'art Sazbo. Rendez-vous : 12, rue Emile-Dubois. A huit heures et demie, soirée wagnérienne, organisée par Mme Agnès Borgo, de l'Opéra. — *U. P. Russe*, 28, rue Serpente : Réunion des conférenciers et des auditeurs des cours. — *U. P. Gervaisienne* : De neuf heures à midi, solfège, piano, violon, mandoline, choral.

22 AVRIL. — *U. P. du faubourg Saint-Antoine*, nº 157 : Exposition de l'œuvre du ferronnier P. Bunchaux dans la première salle. La Chanson pour tous, dirigée par Xavier Privas et Francine Lorée. — *La Semaille*, 21, rue Boyer : Bibliothèque. — *U. P. Gervaisienne* : Cours d'esperanto, trois degrés. — *U. P. de Meaux* : Cours : solfège, chant. Bibliothèque.

23 AVRIL. — *U. P. du faubourg Saint-Antoine*, nº 157 : M. Jean Richepin : « Sur la grand'route ». Dans la première salle, école ouvrière, F. Delaisi : exercices pratiques de discussion. — *La Semaille*, 21, rue Boyer : Bibliothèque. — *U. P. Gervaisienne* : Cours : arithmétique, géométrie, coupe, couture.— *U. P. de Meaux* : Cours : dessin géométrique, broderie. L'U. P. de Meaux reçoit les inscriptions pour deux nouveaux cours : 1º un cours de droit usuel ; 2º un cours de photographie.

24 AVRIL. — *U. P. du faubourg Saint-Antoine*, n° 157 : M. A. Kownacki : La philosophie de Bergson (IV) ; le déterminisme et le problème de la liberté ; la solution bergsonienne. — *U. P. Gervaisienne* : Hygiène, escrime.

25 AVRIL. — *U. P. du faubourg Saint-Antoine*, n° 157 : Réunion syndicaliste. — *La Semaille*, 21, rue Boyer : Le tube digestif et son hygiène : ce que doit être l'alimentation normale, par le docteur Lévy Darras (avec projections). — *U. P. Zola*, 44, rue Planchat : Cours de modes pratiques. — *U. P. Gervaisienne* : Cours : comptabilité, diction. — *U. P. de Meaux*, Cours : diction, récitation, esperanto.

26 AVRIL. — *U. P. du faubourg Saint-Antoine*, 157 : M. Emile Maitrot : la Boxe, avec démonstrations. — *Les Soirées Ouvrières de Montreuil*, 15, rue Arsène-Chéreau : M. Chabot-Fontenay : Renan (2e causerie). — *U. P. Gervaisienne* : Cours de chant réservé aux dames.

27 AVRIL. — *Fédération des U. P.* : Musée Cernuschi, exposition annuelle des arts de l'Asie, « Le Bouddhisme ». Conférence de M. d'Ardine de Tézard, conservateur du musée. — *U. P. du faubourg Saint-Antoine*, 157 : Représentation des *Corbeaux*, pièce en quatre actes de H. Becque, jouée par les camarades de l'U. P. — *U. P. Russe*, 28, rue Serpente : Assemblée générale des membres de l'U. P. à 8 h. 10 du soir. — *U. P. Gervaisienne* : Cours : solfège, violon, mandoline, piano, choral hommes.

29 AVRIL. — *Fédération des U. P.*, 28, rue Serpente : Dimanche 4 mai. Histoire du Vieux Paris : le Vieux Charonne et le cimetière du Père-Lachaise Guide : M. Henriot ,archiviste paléographe, bibliothécaire de la Ville de Paris. — *U. P. Zola*, 44, rue Planchat : M. Eugène Poitevin : la Chanson et les chansonniers du terroir. Audition de Mme Charlotte Follet. — *La Vérité*, U. P. de Levallois, 22, rue des Frères-Herbert : M. le docteur Beauvos, ancien chef de clinique du docteur Galezowski : les Lunettes.

30 AVRIL. — *U. P. du faubourg Saint-Antoine* : Demain jeudi 1er mai : *Molière chez Guignol*, représentation du théâtre de marionnettes d'Irma Perrot. — *U. P. de Meaux* : Demain 1er mai, sortie cycliste. Samedi 3 mai, au théâtre de Meaux, en soirée, Fête du Printemps. On jouera *les Ouvriers*. — *U. P. du Havre*, 56, rue du Champ-de-Foire : Demain jeudi, promenade annuelle du Lait de Mai. — *U. P. Gervaisienne* : Arithmétique, géométrie, coupe, couture.

2 MAI. — *U. P. du faubourg Saint-Antoine*, 157 : Docteur Piouffle : la Cocaïne, cocaïnomanes et milieux où l'on se cocaïnise. Dangers, traitement et prophylaxie. — *U. P. Zola*, 44, rue Planchat : Cours de modes pratiques. *U. P. Gervaisienne* : Cours, comptabilité, diction. — *U. P. de Meaux* : Cours, diction, récitation, esperanto.

3 MAI. — *U. P. du faubourg Saint-Antoine*, n° 157 : M. Laurent Tailhade : Paul Verlaine, avec évocation des fêtes galantes. — *U. P. Gervaisienne* : Cours de chant réservé aux dames. — *U. P. de Meaux* : Ce soir, au théâtre municipal, fête annuelle de printemps. On jouera *les Ouvriers*, de Manuel.

GRÈCE. — *Une Loge de l'Etoile d'Orient.* — Une délibération de la Grande Loge provinciale de Staffordhire, en date du 29 mars, nous apprend qu'il existe à Zante (sur les côtes du Péloponnèse) une Loge de *l'Etoile d'Orient*, dépendant de la Grande Loge d'Angleterre. Il est toutefois peu probable que cette Loge hellénique se rattache à l'Ordre féminin de l'Etoile d'Orient qui a pris naissance en Amérique, et qui a quelques Loges en Europe.

La Maçonnerie en Grèce. — Actuellement, la Maçonnerie grecque se partage entre deux obédiences, le Grand-Orient et le Suprême Conseil, qui travaillent d'accord en vertu d'un traité. Le Grand-Orient a vingt-six Loges, dont quelques-unes sont situées en Turquie. Toutes les Loges travaillent suivant le Rite Ecossais.

(*The Masonic Sun*, de Toronto, avril 1913.

HOLLANDE. — *Le 6e Congrès international maçonnique.* — La date de ce Congrès qui aura lieu à La Haye est fixée du 23 au 25 août. Le soir du 23 août aura lieu, dans le temple des Grandes Loges une réception où les sœurs seront admises ; le 24 août au soir, aura lieu une réunion de fête, suivie d'un banquet qui sera donné autant que possible à Scheveningue ; enfin le 25 août, une excursion en bateau emmènera les congressistes de Rotterdam à Dordrecht.

Maçonnerie hollandaise, statistique. — D'après le dernier annuaire maçonnique hollandais, le Grand-Orient de ce pays a sous son obédience 52 Loges en Hollande même, 17 Loges dans les Indes Orientales, 2 dans les Indes Occidentales, et 32 dans l'Afrique du Sud ; en tout 103 Loges. Mais, dans le nombre, ne sont pas compris 4 cercles maçonniques aux Indes Orientales. Le nombre des membres des Loges varie en Hollande de 7 à 179 ; dans l'Afrique du Sud, entre 11 et 129.

Maçonnerie et catholicisme. — Une question de grande importance et qui sera agitée, à côté de la question scolaire,[1] dans le prochain combat électoral, c'est celle de l'évangélisation chrétienne dans les colonies du Royaume.

Le libéralisme a toujours contrecarré aux Indes le travail des missions, tant protestantes que catholiques. Il a toujours été d'avis qu'on devait laisser aux Malais leur mahométisme, leur bouddhisme ou leur paganisme. Et c'était logique, de sa part : devant le libéralisme, suivant la philosophie maçonnique, toutes les religions sont également bonnes, — ou si vous voulez également mauvaises. Eh bien ! les chrétiens sont d'un autre avis... Ils veulent qu'on supprime les entraves à leur action religieuse et sociale aux Indes ; ils y exigent la liberté, et ils ont grandement raison. Là-bas, où l'on a laissé à la Loge maçonnique tout loisir de faire sa propagande, on ne pourrait, justement, pas refuser cette même liberté à des organisations qui n'ont, elles, rien à cacher.

(*La Gazette de Liége*, 16 avril 1913).

1. Voir enseignement.

Hindoustan. — *Les Loges au Bengale.* — Le Grand-Maître de la Grande Loge d'Angleterre a nommé aux fonctions de Grand-Maître de District des Francs-Maçons Anglais du Bengale, le Très-Honorable Fr.·. Lord Carmichael, Grand-Croix de l'Etoile de l'Inde, etc, ex-Grand-Maître d'Ecosse. Nous apprenons, à cette occasion,qu'il existe, au Bengale, soixante-seize Loges anglaises, dont vingt-et-une se réunissent à Calcutta.

Irlande. — *Haut personnel maçonnique.* — Lord Muskerry a été élu à l'unanimité Grand-Roi du Grand Chapitre Royal-Arch d'Irlande, en remplacement du défunt duc d'Abercorn, qui exerçait cette charge en même temps que celle de Grand-Maître de la Maçonnerie Irlandaise. Son installation aura lieu le 17 mai. Il fait partie du Royal Arch depuis près de trente ans, et il représente la Grande Loge de New-York auprès de la Grande Loge d'Irlande.

Italie. —*La Maçonnerie italienne et l'Honorable Nunzio Nasi, ex-Grand-Maître.* — Le Grand-Maître du Grand-Orient a envoyé ces jours-ci une circulaire aux Loges de Sicile, afin que celles-ci, en présence de l'agitation qui se fait autour de l'honorable Signor Nasi, connaissent leur devoir, qui est « de ne point encourager des manifestations susceptibles de provoquer des commentaires défavorables dans un pays libre où l'on ne doit recourir qu'aux seuls moyens légaux pour faire triompher ses droits ». Excellents conseils à donner aux Loges palermitaines, qui jadis étaient sorties bannières déployées à la rencontre de l'honorable Nasi, le plus impudent des pillards du trésor public. Mais on se souvient encore en Italie de cette tragique confrontation qui eut lieu devant la Haute Cour de justice entre le Fr.·. Nasi et le Fr.·. Ernesto Nathan, confrontation d'où résulta la preuve que la Maçonnerie avait tenté le sauvetage (impossible, dirons-nous) du Fr.·. Nasi.

(*La Perseveranza*, Milan, 16 avril 1913).

Cf. *Corriere della Sera*, Milan, 11 avril 1913

Plutôt que d'abandonner Nasi, son député, à la fureur des juges, sa ville natale, Trapani, se déclara république indépendante, et s'offrit à la France.

Ce personnage a cru devoir adresser aux journaux la lettre suivante :

« Les Chefs de la Maçonnerie du Palais Giustiniani, sortant de la réserve ordinaire, ont voulu lancer un blâme public contre tous les Maçons siciliens qui ont jugé bon de s'associer aux démonstrations populaires dont a été salué mon retour dans l'île. Cela ne me regarde point. Je laisse à ceux que cela concerne le soin de répondre comme ils pourront et croiront devoir le faire, mais il m'appartient de repousser une insinuation perfide qui apparaît entre les lignes de cette communication : il y est dit que : « dans un pays libre, on ne doit recourir qu'aux moyens légaux pour soutenir et faire triompher les droits et les raisons suprêmes d'équité et de justice ». L'esprit tendancieux de ces paroles est trop clair : on voudrait faire tomber les soup-

çons sur ce qui nous est arrivé et sur nos intentions. L'imprudent écrivain est allé plus loin que la police, qui n'a rien trouvé qui ne soit correct dans les manifestations spontanées du peuple sicilien, et qui s'est bornée dès lors à exercer autour de ma personne des manœuvres ridicules, dignes peut-être du régime de liberté dont parle la communication maçonnique. Il est naturel que les passions et les intérêts politiques recourent à de pareils expédients pour lancer de nouvelles injures et calomnies, toujours au nom de la moralité. Que ces messieurs restent assurés que ni leurs insultes, ni leurs provocations, ni leurs menaces, n'empêcheront les cœurs libres de ce peuple d'exercer leurs droits dans un intérêt qui n'est pas le mien, mais celui du pays. Je n'ai jamais rien demandé et ne demanderai jamais rien pour moi. »

(*Il Resto di Carlino*, Bologne, 17 avril 1913).

Après Nunzio Nasi, voici l'avocat Virgilio Nasi qui entre en scène. Virgilio est le fils de Nunzio, et il écrit, le 13 avril, au directeur de la *Vita*, de Rome, qui avait tiré de la lettre du Grand-Orient des commentaires peu agréables pour Nasi :

« Je n'ai jamais daigné répondre à ce que vous avez écrit sur la question Nasi ; aujourd'hui, toutefois, après votre article où vous applaudissez la Maçonnerie à l'occasion de sa protestation contre les manifestations faites en Sicile sans distinction de parti en faveur de l'honorable Nasi, je n'éprouve que le besoin de vous demander : « Est-il vrai ou non, que la *Vita* a demandé de l'argent à la Maçonnerie ? Et alors combien sont désintéressés l'article élogieux de ce matin, et peut-être les précédents ! Vous qui êtes un gardien si vigilant de la morale publique et privée, vous voudrez bien répondre à cette question, Virgilio Nasi ».

(*Il Momento*, Turin, 15 avril 1913).

Et Nasi fils insiste ; il écrit à la *Vita* : « Vous tardez bien à me répondre... Et maintenant, je transforme ma question en affirmation, et je dis à vous, Signor Lodi, directeur de la *Vita* : « La *Vita* a demandé de l'argent à la Maçonnerie, et je suis prêt à le prouver ».

(*L'Italia*, Milan, 18 avril 1913).

Le gouvernement des minorités. — Un journal italien rappelle que les Francs-Maçons, d'après les calculs les plus récents, sont au nombre de cinq millions, dispersés sur toute la surface du globe ; en sorte qu'ils sont dans la proportion d'un Franc-Maçon pour 60 Catholiques. La disproportion est plus grande encore pour les Juifs. En Italie, tous les Juifs réunis ne seraient pas assez nombreux pour former un seul collège électoral ; et tout dispersés qu'ils sont, ils ont une bonne douzaine de représentants dans la Chambre des députés, une autre douzaine au Sénat, et ils comptent toujours *au moins* un des leurs dans le ministère...d'où vient donc l'énorme puissance des Maçons et des Juifs ? Le journal catholique trouve une explication dans l'inertie des catholiques.

(*La Vera Roma*, Rome, 13 avril 1913)

Le ridicule du sectarisme. — Sous ce titre, la *Vera Roma* nous apprend un méfait maçonnique. Le 6 avril, le Comité Romain pour les fêtes seize fois séculaires de l'Edit de Milan, faisait afficher aux portes des églises le manifeste programme de ces fêtes. Les mêmes gens qui, par le moyen de l'illustré hebdomadaire, organe des Loges, du Ghetto et du quartier de Suburra, avaient fait courir le bruit que, grâce à leurs révélations, les fêtes commémoratives de la liberté de l'Eglise seraient interdites, firent de leur mieux pour supprimer le manifeste programme, et partout où ils ne purent l'enlever, ils le couvrirent d'une large bande de papier bleu, qui en rendait la lecture impossible.

(*La Vera Roma*, Rome, 13 avril 1913).

—*La Loge Italienne de Londres.*— La Loge *Italia*, composée presque entièrement d'Italiens, et constituée à Londres sous les auspices de la Sérénissime Grande Loge d'Angleterre, a pour habitude de présenter à ceux qui demandent l'initiation, une feuille imprimée où sont résumés les principes dont s'inspire la Maçonnerie. Cet usage est observé d'ailleurs par la plupart des Loges italiennes.

Cette Loge a célébré, il y a environ un an, dans les vastes locaux de la Grande Loge d'Angleterre, une fête en l'honneur du Grand-Maître et du Secrétaire Général du Grand-Orient d'Italie venus en visite ; ils y prononcèrent des allocutions où ils firent connaître les tendances de la Maçonnerie latine ; ils furent applaudis par plus d'un millier de Fr.·. anglais.

La *Rivista Massonica* dit à ce propos que les tendances de la Maçonnerie latine commencent à gagner la Maçonnerie anglaise, et même celle des Etats-Unis.

— *Fête maçonnique italienne en France.* — La R.·. L.·. *Cosmopolite*, constituée à Vichy sous les auspices du Grand-Orient de France,a adressé, le 20 mars 1913,au Grand-Orient d'Italie, et par lui, à toutes les Loges italiennes, une lettre où elle les informe que le 10, le 11 et le 12 a lieu à Vichy la 39e fête fédérale de gymnastique, à laquelle prendront part un grand nombre de sociétés de gymnastique et d'instruction militaire. La Loge la *Cosmopolite* a préparé une réception solennelle pour les Fr.·. italiens que cette fête fera venir en France.

— *Adoption.* — *Loges de femmes.* — On désigne en Italie les Loges de femmes sous le nom propre à faire illusion aux profanes de : *Associations anticléricales féminines initiatiques.* L'association *Annita Garibaldi* est une Loge féminine fondée il y a quelque temps à Turin, elle a fait preuve d'une grande activité, et elle est en relations constantes avec la Maçonnerie de cette ville. C'est de Turin même qu'est venue la proposition de reconnaître les Loges de femmes. La Loge féminine *Annita Garibaldi* vient de transmettre au Puissant Grand-Maître, ses Rituels, qui paraissent copiés sur ceux du Rite Ecossais, et elle a demandé formellement à être reconnue.

Il y a une autre Loge de femmes en Italie, toujours sous le nom d'*Asso-*

ciation anticléricale féminine ; elle a été créée à Florence, et a tenu ces jours-ci sa première réunion, où elle a invité les Vénérables des Loges du Val d'Arno. Ceux-ci ont toutefois décliné cette invitation, par ordre du Conseil Suprême.

Enfin, mentionnons une sorte de Congrès de Dames qui s'est tenu à Rome vers le milieu du mois de mars de cette année, c'était un vrai Congrès de sœurs maçonnes : plusieurs FF.·. y ont assisté, bien entendu, sans être porteurs d'insignes.

— *Statistique maçonnique italienne.*— Le Grand-Orient d'Italie comptait, en 1912,447 Loges (accroissement de 57 Loges sur l'année 1911), et 152 cercles maçonniques (soit 28 de plus) ; 365 de ces Loges et 141 de ces cercles travaillaient suivant le Rite Ecossais ; 82 Loges et 11 cercles suivant le Rite Symbolique ; 12 Loges écossaises et 8 Loges symboliques se sont dissoutes. Voici la liste des Présidents du Rite Symbolique, depuis 1879 ; dans cette liste on trouvera le nom de Nasi, l'un des plus effrontés pillards du trésor public : Pirro Aporti, 1879-95 ; Giuseppe Mussi, 1885-86 ; Gaetano Pini, 1886-88 ; Pirro Aporti, réélu, 1888-90 ; Carlo Meyer, 1890-95 ; Federico Wassmuth-Riff, 1895-1900 ; Nunzio Nasi, 1900-03 ; Adolfo Engel, 1903-09 ; Teresio Trincheri, 1909-1912 ; le Président actuel est Giovanni Ciraolo.

— *Cri de détresse.* — La *Grande Loge du Rite Symbolique Italien* vient d'envoyer une circulaire à toutes ses Loges filiales pour leur demander d'une façon pressante de l'argent. Les élections générales approchent,et la Secte doit « travailler » le camp électoral. — AIR, 10 avril 1913.

Maçonnisme, Modernisme, Théosophie et Protestantisme.— Les *Cahiers Romains* apportent une série de preuves de l'accord conclu entre les sectes :

Cette entente est désormais prouvée par les faits publics auxquels on ajoutera, en son temps, des preuves écrasantes, que pour le moment on ne peut pas étaler en public pour ne pas compromettre ceux qui les ont fournies.

En attendant,il suffit, pour l'Italie, de rappeler les faits suivants:

1° La coopération très active, si active même qu'elle a fini par gêner, d'un ancien pasteur protestant, M. Paul Sabatier...

2° Un procès contre l'éditeur de la traduction d'un livre anglais sur la religion sans dogmes, intenté par un journaliste romain. Dans cette traduction,on avait inséré des notes dont l'une accusait un journaliste libéral de s'être rendu au Vatican. Les démarches faites pour l'arrangement amical de la question montrèrent que dans l'affaire du livre de propagande étaient mêlés : ledit M. Paul Sabatier, pasteur protestant français ; M. Fantoni Sellon, ministre protestant italien à Florence et secrétaire de l' « Obédience maçonnique italienne du rite écossais, dont M. Fera, ministre protestant de

Florence, est le chef, enfin des catholiques modernistes militants de Rome et de Pérouse.

3° Les lettres d'éloge et d'adhésion envoyées par des prêtres modernistes italiens à M. Ernest Nathan le lendemain de son fameux discours du 20 septembre 1910...

4° Le centre moderniste de Naples, pour l'apostasie des prêtres italiens, relié aux centres analogues de Paris, de Genève et d'ailleurs, auquel les protestants français et anglo-saxons fournissent de larges subsides.

A ces faits, on doit ajouter le suivant qui n'est pas le dernier.

A Florence, existe un centre moderniste-protestant-maçonnique dont le titre est : « *Association italienne de Libres-Croyants* (Associazione italiana di Libri Credenti) et dont la revue *La Riforma italiana* est le bulletin officiel. Voici la liste des membres dirigeants de l'association :

Comité d'honneur : Comm. Prof. Alexandre Chiapelli, *président* ; Prof. Charles Fornichi, prof. Italo Giglioli, prof. Henri Caporali, *vice-présidents* ; prof. Septimius Corti, prof. Alphonse Zovacchini, prof. Ange Crespi, Dr Samuel Eloit, comte Zopyre Montesperelli, prof. Alfred Poggiolini, prof. Tony André, Dr Charles Hawksley, *membres*.

Comité national : Chev. César Rigoni (Florence), Av. A. Saltini (Bologne), Ing. Chev. E. Tostini (Campobasso, Italie méridionale), Dr Fioroli Della Lena (Venise), M. Regulus Molinari (Ostiglia, Italie sept.), prof. N. Grillo (Sala Consilina, Italie mérid.), M. L. Pollaci (Palerme), M. F. Bracciforti, (Milan).

Junte exécutive : M. Gaetan Conte, *Président* ; Chev. César Rigoni, *trésorier* ; M. Joseph d'Angeli, *secrétaire*.

Comité de rédaction de la *Riforma Italiana* : M. Gaetan Conte, prof. E. Vignola, prof. P. Vermigli.

Membres honoraires : M. Louis Stoiber (New-York), Dr Charles Wendtle (Berlin), M. Ch. Dodge (New-York).

Membres oblateurs : Miss Florence Hill (Londres), Mlle B. de Beaumont (Genève), Miss Lucy Tagart (Londres), Dr Tony André (Florence), prof. F. Costa, Dr E. Carpenter (Oxford), Miss F. Blair (Lismore Letchworth Herts, Angleterre).

Florence est devenue un grand centre maçonnique, théosophique et protestant à cause des nombreux étrangers qui y demeurent ou y ont des relations suivies.

Voici quelques renseignements sur certains de ces noms :

Prof. Alexandre Chiapelli, à Naples, ancien prof. de l'Université, membre de l'académie des Lincei, défenseur de Tyrrell.

Prof. Charles Fornichi, a déclaré préférer Bouddha au Christ, dans une polémique avec M. Louis Luzzatti, qui soutenait le contraire, théosophe indépendant.

Prof. Ange Crespi, ancien socialiste, moderniste militant, défenseur de Tyrrell.

Prof. Renaldo Cervesato, à Rome. Théosophe, directeur de l'ancienne revue théosophique italienne *La Nuova parola*, de Rome, moderniste militant, traducteur du livre de Tyrrell *Il cristianesimo al bivio*, dont il a écrit la préface italienne.

On remarquera l'alliance de la théosophie et du modernisme. Tyrrell est, en effet, très goûté dans les milieux théosophiques italiens qui apprécient surtout sa *Lettre à un professeur d'anthropologie* et son *Médiévalisme*. Le catholicisme « tyrellien » : l'Union des braves gens dans un idéal de vérité et de bonté, ouvre les portes toutes grandes à la théosophie et prépare des adeptes pour Mme Annie Besant, qui restent d'excellents catholiques... selon Tyrrell. Ainsi le modernisme sert la théosophie qui sert à son tour la Franc-Maçonnerie. Ce sont trois degrés de la Secte. — AIR, Cahiers Romains, 13 avril 1913.

— *Le panama du Palais de Justice.* — Le rapport de la commission parlementaire d'enquête sur le « panama » du Palais de justice à Rome constate très discrètement que, comme dans tout « panama », les Francs-Maçons tiennent le premier rang. — AIR, 29 avril 1913.

MEXIQUE. — *La Maçonnerie mexicaine jugée par celle des Etats-Unis.* — Un citoyen des Etats-Unis, voulant s'établir à Mexico, et sachant qu'il y a dans cette ville beaucoup de Maçons Américains, consulta la rédaction du *Masonic Tidings* pour savoir si la Maçonnerie Mexicaine était de bonne qualité. Le journal en question lui a répondu dans son numéro d'avril 1913, que la Maçonnerie de Mexico ne vaut rien, qu'elle ne fait point partie du Rite Ancien d'York, qu'elle est formée d'un mélange confus de quelques bonnes choses et d'un grand nombre de mauvaises. L'auteur profite de l'occasion pour railler les Maçonneries concurrentes. Le Rite Ecossais, dit-il, et les autres Rites, dont il existe une bonne centaine, se prétendent maçonniques ; ce sont des marchandises mises en vente par des colporteurs, des politiciens en exil, et autres filous. La Maçonnerie du Mexique vaut le gouvernement du Mexique.

(*Masonic Tidings*, Milwaukee, avril 1913).

— *Madero et ses confrères en Maçonnerie.* — Pino Suarez, le vice-président du Mexique, qui a été tué avec Francisco Madero, était un Maçon du 33e grade du Suprême Conseil régulier. Félix Diaz et le général Bernardo Reyes sont aussi des Maçons, ce qui explique pourquoi ils furent épargnés quand ils furent condamnés pour haute trahison, mais cela, dit le journal maçonnique, rend plus noire leur trahison envers Madero, leur sauveur.

(*Texas Freemason* de San Antonio, Texas, avril 1913).

— Voilà du moins des meurtres maçonniques qu'on ne niera pas.

PANAMA. — *Suprême Conseil de Colon* (*Etat de Panama*). — Le corps des dignitaires qui forment le Suprême Conseil de Colon, dans sa session du

6 mars 1913, tenue à la Havane, a pris des résolutions parmi lesquelles nous mentionnerons les plus importantes :

Assister en corps à la cérémonie du Jeudi-Saint, à laquelle il a été invité par le Souverain Chapitre *Amour Fraternel*, n° 6.

Accuser réception de la communication du Grand-Orient de Belgique, qui invite les Maçons à visiter les corps maçonniques de Gand pendant la prochaine Exposition universelle qui aura lieu dans cette ville.

Donner au Fr.·. Bartolomé Burguet, 32e, l'autorisation de fonder un Chapitre Rose-Croix du 18e grade, à Santa-Clara. Approuver l'échange de grands représentants avec le Suprême Conseil de Serbie.

Envoyer une communication au Suprême Conseil du Mexique pour lui faire part de la douloureuse impression causée par les malheureux événements qui ont eu lieu à Mexico.

Signé : Francisco de P. Rodriguez, 33e, grand Chancelier, Secrétaire général.

Philippines. — *La Grande Loge des Philippines.* — Le 26 décembre 1912, s'est constituée la Grande Loge des Libres et Acceptés Maçons des Iles Philippines, qui a pour Grand-Maître le Fr.·. Eug. Stafford, et pour Grand Secrétaire le Fr.·. Amos G. Bellis. Les trois Loges qui la forment ont reçu leur charte de la Grande-Loge de Californie ; ce sont la Loge *Manila*, n° 342, la Loge *Cavite*, n° 350, et la Loge *Corregidor*, n° 386.

Prusse. — *Filouterie maç.·..* — Le tribunal de Breslau s'est occupé dernièrement des banquiers Kmiet et Gans accusés de différentes manœuvres frauduleuses vis-à-vis de leurs clients. Ils se servaient de leur qualité de Francs-Maçons pour attirer les dupes. C'est ainsi qu'un autre F.·., l'ingénieur Bergmann, mis en confiance par leur situation dans les Loges, a été dépouillé de 72.000 marks sur les 80.000 qui constituaient son patrimoine. — AIR, 14 avril 1913.

Suisse. — *Le Grand Prieuré indépendant d'Helvétie et le Grand-Orient de France.* — Ces deux Corps ont conclu le 18 avril 1911, un traité pour établir l'équivalence de leurs grades respectifs ; en voici les points essentiels :

1° Le grade de Rose-Croix, 18e, du Grand-Orient égale le 4e grade du Grand Prieuré, ou Chevalier de Saint-André.

2° Le 30e ou Chevalier Kadosch du Grand-Orient égale le grade d'*Ecuyer Novice* dans le Grand Prieuré.

3° Le 31e et le 32e du Grand-Orient n'ont point d'équivalents.

4° Le 33e du Grand-Orient égale le 6e grade du Grand Prieuré, ou Chevalier bienfaisant de la Cité Sainte.

— *Le Bureau international des relations maçonniques de Neuchâtel.* — Cette institution, dont la Maçonnerie se promettait de brillants résultats,

fait d'assez mauvaises affaires. Le bureau a encaissé 19.602 fr. 04. en 1912, soit seulement 3.900 francs de plus qu'en 1911 : il a dépensé 21.728 fr. 21, soit un déficit de 2.126 francs. Cependant, il a reçu l'adhésion de 27 puissances maçonniques. Les subventions des Loges varient de 15 à 50 francs (155 Loges). L'édition italienne a trouvé si peu de lecteurs abonnés, qu'on songe à la supprimer. Le tirage de 1912 s'est élevé à 12.000 exemplaires pour les cinq langues. Le Grand-Orient de France a fourni une subvention de 500 francs ; elle est bien supérieure à celle des autres Grands Corps maçonniques.

— *La* 61e *Réunion annuelle de la Grande Loge de Suisse.* — L'*Alpina* tiendra sa réunion annuelle ,qui sera la 61e, à Zurich, conformément à l'invitation des Loges de cette ville, *In Labore Virtus* et *Modestia cum Libertate*, les 24 et 25 mai. Voici le programme de cette réunion.

PREMIÈRE PARTIE, RÉUNION DES DÉLÉGUÉS.

Le samedi 24 mai, à 2 heures et demie de l'après-midi, réunion des délégués dans la salle des conférences de la Loge *Modestia cum Libertate* (A partir de 2 heures, vérification des pouvoirs).

Ordre du jour

1. Communications du Grand-Maître.
2. Election d'un membre du Conseil d'administration.
3. Rapport du Grand Secrétaire sur l'année 1912.
4. Comptabilité de l'année 1912 et rapport des Réviseurs. (Les comptes seront communiqués aux Loges dans l'*Alpina* officielle nº 11, pp.24-34).
5. Propositions du Conseil d'administration, savoir :

a) Entrées pour 1913, maintien de la taxe de membre à 3 fr. 60, répartie ainsi : 2 fr. 50 pour les frais d'exercice de l'*Alpina*, 1 franc pour dépôt à la caisse de secours.

b) Emploi du solde de l'année :

1.000 francs pour le fonds d'école et d'éducation.
1.000 francs pour l'Ecole de Chable.
10.290 fr. 05, pour porter à 200.000 francs, le capital du fonds de secours.

6. Rapport sur l'œuvre du Bureau maçonnique de renseignements.
7. Visite de reconnaissance de la Grande Loge de Costa-Rica, et du Suprême Conseil de Serbie, élection de représentants.
8. Revision de la Constitution de l'*Alpina*.
9. Quête au profit de la Grande Loge.
10. Divers, prévus et imprévus.

SECONDE PARTIE

Séance solennelle de la Grande Loge, le dimanche 25 mai 1913, à 11 heures du matin, dans la Grande Salle de la Tonhalle.

Ordre du jour

1. Ouverture rituelle de la Grande Loge.
2. Allocution du Grand-Maître.
3. Allocution du Grand Orateur.
4. Allocution de l'Orateur de la Loge *Modestia cum Libertate.*
5. Quête et conclusion.

L'habit noir est de rigueur ; les FF.·. sont priés de ne point applaudir.

Banquets : le samedi à 7 h. 1/2, à la Tonhalle (Entrée par la rue du Saint-Gothard. — Le dimanche, à 1 heure, au pavillon de la Tonhalle.

Collations : le samedi, à 4 h. 1/2 dans la petite salle des Conférences, au Lidenho ; le dimanche, à partir de 10 heures du matin, dans le vestibule de la Tonhalle.

— *Conférences maç.·..* — Voici les sujets traités dans les Loges suisses, pendant les mois d'avril et de mai :

Berne, 16 avril, à la Loge *l'Espérance* : « Histoire de cette Loge » par le Fr.·. Dr Tschumi.

Davos, 8 avril, à la Loge *Humanitas* : « Rituel et Symbolique », par le Fr.·. Valär.

Saint-Gall, 3 avril, à la Loge *Concordia* : « Attitude que doit prendre la Maçonnerie en face du monde profane » esquisse, par le Fr.·. Joh. Brassel.

Ibid. 10 avril : « L'Industrie de la toile de lin en Irlande », esquisse par le Fr.·. Ernst Schlatter.

Lausanne, 2 avril, Loge *Espérance et Cordialité* : « Causerie par le Fr.·. Mori sur la Poste restante, son utilité, ses dangers et les moyens d'y remédier ».

Le Locle, 2 avril, Loge *les Vrais Frères Unis* : « Projet de revision de la Constitution de l'*Alpina* ». Questions administratives.

Lucerne, 2 avril, Loge *Fiat Lux* : Esquisse par le Fr.·. Dr Friedrich Stoecker : « Curiosités des idées médicales d'autrefois ».

Montreux, 8 avril, Loge *les Amis Discrets* : « Examen du projet de revision de la Constitution de l'*Alpina* ».

Neuchatel, 2 avril, Loge *La Bonne Harmonie* : « La Maçonnerie suisse », par le Fr.·. Dr B. Perrelet.

Winterthur, 3 avril, Loge *l'Acacia* : « L'Union des Francs-Maçons allemands », par le Fr.·. E. Bosshard.

Yverdon, 13 avril, Loge *Fraternité* : Conférence par le Frère Sage, de

la Loge *La Fraternité*, Orient de Genève, sur l'Envers du théâtre. — Discussion du projet de revision de la Constitution de l'*Alpina*.

ZURICH, 15 avril, Loge *In Labore Virtus* : Conférence du Fr∴ Gygax : « Le problème du renchérissement ».

Ibid. 5 avril, Loge *Modestia cum Libertate* : « Conférence sur le Style et l'Architecture », par le Fr∴ Edw. Wipf.

AARAU, 27 avril, Loge *A la Fidélité fraternelle* : Conférence où sont admises les Sœurs « Souvenirs de voyage en Orient », par le Fr∴ P. Dick.

BALE, 19 avril, Loge *Amitié et Constance* : « Conférence sur le Bureau international des Relations maçonniques », par le Fr∴ Willy Conrad-Quartier-la-Tente.

BERNE, 23 avril, Loge *A l'Espérance* : « Conférence sur l'Orient », avec projections, par le Fr∴ Dr Rutishauser.

LA CHAUX-DE-FONDS, 16 avril, Loge *L'Amitié* : « Fixation de la Course de l'Ascension ».

Ibid. 23 avril : « Revision de la Constitution de l'*Alpina*.

COIRE, 21 avril, Loge *Libertas et Concordia* : « Excursions dans le canton du Valais » esquisse, avec projections, par le Fr∴ Cottinelli.

DAVOS, 22 avril, Loge *Humanitas* : « Abrégé historique de la Franc-Maçonnerie » esquisse, par le Fr∴ Dr Ringger.

SAINT-GALL, 24 avril, Loge *Concordia* : « Le développement de la Libre-Pensée en Espagne », esquisse par le Fr∴ Otto Strassmann.

LAUSANNE, 16 avril, Loge *Espérance et Cordialité* : « Un poète vaudois Franc-Maçon », conférence par le Fr∴ H. Schardt, professeur.

Ibid. 28 avril : « Rapport et discussion sur le premier thème officiel de l'*Alpina* : Attitude que doit observer la Maçonnerie vis-à-vis du monde profane ». Rapporteurs : les FF∴ R. Ramuz et H. Bovey.

Ibid. 30 avril : « Conférence sur la Conquête minérale », par le Fr∴ Bonard, professeur.

MONTREUX, 24 avril, Loge *Amis discrets* : « Conférence du T∴ C∴ Fr∴ B. Perrelet « Nos Institutions nationales ».

Ibid. 29 avril : « Rapport de l'administration sur la fête patriotique du 12 avril ». Causerie du Fr∴ Zürcher fils : « Une visite aux champs de bataille de 1870 ».

NEUCHATEL, 16 avril, Loge *Bonne Harmonie* : Conférence « Un trait historique », par le Fr∴ G. Anderegg.

Ibid. 23 avril : « L'art et la morale », par Ed. Quartier-la-Tente, fils.

Ibid. : « Causerie scientifique », par le Fr.·. Ch. Borel.

Winterthur, 17 avril, Loge *Acacia* : « Alfred Huggenberg », Conférence par le Fr.·. Girowitz.

Zurich, 29 avril, Loge *In Labore Virtus* : « Rapport et délibération sur la revision de la Constitution de l'*Alpina* ».

Ibid. 27 avril, Loge *Modestia cum Libertate* : Conférence « A la mémoire de Fichte », par le Fr.·. Gygax.

Aubonne, 4 mai, Loge *La Constance* : Conférence du Fr.·. Sage : « L'envers du Théâtre ; Grande Loge de Zurich ».

Bale, 3 mai, Loge *Amitié et Constance* : « Conférence sur la vie du peuple suisse, mœurs et coutumes au xve siècle », par le Fr.·. A. Röhner.

Berne, 7 mai, Loge *A l'Espérance* : « Gœthe dans sa jeunesse et dans sa vieillesse ; sur la Religion et l'idée de la Nature et du Monde ». Conférence par le Fr.·. Göldi, docteur professeur.

Ibid. 14 mai : « L'histoire de la Loge *A l'Espérance* », par le Fr.·. Dr Tschumi. (fin).

Bienne, 3 mai, Loge *l'Etoile du Jura* : « Revision des Statuts de l'*Alpina* », rapport du Fr.·. Buchmann, de Bâle.

Ibid. 7 mai : « Discussion sur les secours aux pauvres », rapporteur, le Fr.·. Paul Dick.

La Chaux-de-Fonds, 14 mai, Loge *L'Amitié* : Causerie du Fr.·. H. Hausheer sur « Une Caisse de prêts sur gages ».

Fleurier, 11 mai, Loge *Egalité* : Conférence par le Grand-Maître.

Saint-Gall, 8 mai, Loge *Concordia* : « Discussion sur la Revision de la Constitution de la Grande Loge ». Rapport par l'ex-Grand-Maître C. F. Hausmann.

Ibid. 15 mai : « La conception et la direction maçonniques de la vie », esquisse par le Fr.·. Heinr. Keller. Suite des débats sur la Revision de la Constitution de l'*Alpina*.

Lausanne, 7 mai, Loge *Espérance et Cordialité* : « Exposé des modifications apportées par le projet de la Revision de la Constitution de l'*Alpina* ». Rapporteur, Fr.·. M. Lazare. Discussion, reprise le 14 mai.

Ibid. 14 mai : « Les Catéchismes maçonniques », deuxième thème officiel donné par l'*Alpina*. Rapporteurs : les FF.·. Ch. Boniface et Sudan.

Ibid. 5 mai, Loge *La Liberté* : « Révision de la Constitution ».

Ibid. 12 mai, même Loge : « Conférence sur les grandes paix européennes depuis 1815 ».

Ibid. 12 mai, même Loge. Conférence : « La Paix universelle est-elle une utopie ? La Paix dans la Loge ».

Le Locle, 7 mai, Loge : *Les Vrais Fr.·. Unis* : « Conférence sur les motifs qui ont engagé le Conseil administratif de l'*Alpina* à présenter le projet de Revision de la Constitution ». Règlement organique des fondations de l'*Alpina*.

Ibid. 14 mai, : « Suite de la discussion sur l'*Alpina* ».

Ibid. 18 mai. Tenue blanche : « *Fête de la Paix* ». Planche du Vénérable et planche du Fr.·. Orateur. Rapport du comité de couture. Les filles et sœurs de Maçons non mariées sont admises à la cérémonie au Temple.

Montreux, 4 mai, Loge *Amis discrets* : Visite à notre Sœur-Loge *Constance et Avenir*, O.·. de Vevey.

Ibid. 6 mai : « Projet du règlement organique des fondations de l'*Alpina* ». Discussion.

Ibid. 13 mai. Causerie : « Les Télégraphes », par le Fr.·. Alfred Bircher, de Vevey (Saint-Jean d'Été).

Neuchatel, 7 mai, Loge *Bonne Harmonie* : « Chillon » avec projections, par le Fr.·. Dr J. Hurny.

Winterthur, 8 mai, Loge *Acacia* : « Délibération sur la Constitution de l'*Alpina* ».

Yverdon, 4 mai, Loge *Fraternité* : « Discussion sur la Constitution de l'*Alpina* ».

Zurich, 6 mai, Loge *In Labore Virtus* : « Discussion des propositions de la Grande Loge ».

Ibid. 13 mai, Soirée avec présence des sœurs. Conférence du Fr.·. Wilfrid Sweizer, avec concours du Fr.·. Bockholt : « La Chanson populaire et son développement historique, en contraste avec le chant artistique contemporain ».

Ibid. 1er mai, Loge *Modestia cum Libertate*. Excursion à Lucerne, les sœurs sont admises.

Nouvelle-Zélande. — *Un voyage d'études maçonniques.* — Le *Craftsman*, périodique maçonnique de la Nouvelle-Zélande, donne une conférence faite dans la Loge *Civic*, de Christchurch, par le Très Honorable Fr.·. J.-A. Frostick, Grand-Second-Surveillant, au retour d'un voyage dans l'Ancien et le Nouveau Continents. Nous emprunterons à cette conférence quelques passages intéressants :

« Il est assez remarquable que les facilités offertes pour l'étude de la Franc-Maçonnerie dans la Grande-Bretagne ne soient pas aussi grandes

qu'on se l'imagine, quand on considère le grand nombre de Loges et l'importance numérique de la plupart d'entre elles. Le visiteur dûment accrédité auprès d'une Loge déterminée y reçoit un accueil dont on ne saurait trop louer l'empressement, mais la simple possession de titres maçonniques et une connaissance du rituel suffisante pour les examens ordinaires, ne sont point assez pour vous faire ouvrir les portes du temple maçonnique avec cette bienveillance, cette cordialité qui distinguent les Loges de la Nouvelle-Zélande, et j'ai dû reconnaître qu'il fallait deux choses : ou une présentation officielle, ou une présentation faite par l'un des membres de la Loge qu'on visite ; ce membre assume par là même la responsabilité de notre réception. Parlant en général, je dirai que les conditions de l'existence parmi les membres des Loges anglaises sont entièrement différentes de ce que nous voyons dans une Loge ordinaire de la Nouvelle-Zélande. Tout Maçon porteur de garanties en bonne forme, et qui vient nous rendre visite, devra recevoir l'accueil le plus empressé, mais il devra sentir qu'il est de son devoir de ne pas imposer trop longtemps à la Loge les frais de son séjour : les Loges de la Nouvelle-Zélande ne sont point des Loges opulentes. De plus, nos réunions libres doivent être en harmonie avec nos enseignements maçonniques ; il ne faut pas qu'il y ait dans les premières les distinctions de rang et de fortune qui ne sont pas de mise dans les séances, et je crois que sous ce rapport, la Maçonnerie anglaise est sur une pente dangereuse : il me semble que l'habitude de faire suivre le travail rituel ordinaire d'un banquet coûteux est de nature à détruire la beauté du système. Mais la Maçonnerie anglaise a le droit d'être fière des institutions de bienfaisance et d'éducation qu'elle a créées ; ces institutions peuvent servir de modèle à tout l'univers maçonnique.

« Je passe maintenant à la Maçonnerie américaine. Je m'attendais à la voir sous un aspect tout différent de celui qu'offre la Maçonnerie de la Nouvelle-Zélande, et je ne me trompais pas. L'originalité américaine s'y donne libre jeu, comme en toutes choses, et cette différence extérieure est telle que certains Frères Visiteurs ont qualifié « de burlesques » maints détails. Mais cela n'est qu'à la surface. Sous toute cette variété, circule un puissant courant maçonnique ; si bien que je me demande si nos Fr.·. des Etats-Unis n'ont point acquis une idée plus haute et plus noble des doctrines de notre Ordre, qu'on ne l'a fait partout ailleurs. Prenons un exemple. Nous enseignons aux candidats que la Maçonnerie est progressive, et immédiatement après, nous donnons un démenti à cet enseignement en insistant sur l'attachement qu'on doit à des usages, à des traditions, à des interprétations qui remontent à bien des générations, nous nous justifions par le respect dû aux antiques landmarks (points fondamentaux).

« Autre remarque que j'ai faite : En Amérique, on a renoncé aux somptueuses parures, aux colifichets dorés que nous persistons à croire nécessaires au rang maçonnique. Dans ce pays, tout le monde se contente d'un insigne très simple ; différent pour les officiers des Loges. Une autre de mes surprises a été le mélange, dans les Loges, de la richesse et du travail. Cette surprise était due sans doute à l'impression que m'avait laissée ma visite des Loges anglaises, où l'on admet en principe que le pair et le paysan sont égaux, mais où

l'usage s'oppose à ce qu'ils se fréquentent familièrement. Puisque je reviens sur l'Angleterre, je signalerai une autre différence : en Angleterre, les réunions se terminent par de coûteux festins, aux Etats-Unis, on s'en tient à de légers rafraîchissements; les boissons alcooliques sont souvent exclues et remplacées par des chansons comme on sait les faire en ce pays, originales, piquantes, mais toujours décentes.

« Pendant mon séjour en Amérique, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec des FF.·. très influents sur l'avantage que présenteraient des conférences internationales de Francs-Maçons. Je me suis hasardé à suggérer que ces conférences auraient non seulement une grande valeur internationale, mais qu'elles produiraient de bons effets au point de vue politique. Naturellement, dans ces conférences, on ne discuterait ni sur la religion, ni sur la politique, mais le fait même de grouper des représentants de toutes les nations, des hommes unis par les liens de fraternité les plus forts, des hommes qui seraient tenus à observer le plus strictement la justice, ce fait aurait son importance. Cette idée a trouvé grande faveur auprès des FF.·. américains auxquels j'en ai fait part, et je puis me risquer à révéler une proposition faite, il y a deux ou trois ans, à savoir : que la Grande Loge de la Nouvelle-Zélande devrait entrer en pourparlers avec les Grandes Loges d'*Australie*, en vue de réunir une conférence des Grandes Loges d'*Australasie*, à Sydney ou à Melbourne. On y discuterait sur les points suivants :

« 1° Le temps n'est-il pas arrivé où il serait avantageux d'organiser des conférences annuelles ou bisanuelles des Grandes Loges qui travaillent dans l'Australasie ? 2° Ne devrait-on pas consulter les Grandes Loges du monde entier sur l'utilité d'organiser des conférences internationales de Francs-Maçons à des époques déterminées, qui ne seraient pas éloignées de plus de trois ans » ?

Le conférencier conclut en disant que nulle organisation moderne n'est plus propre que la Franc-Maçonnerie à donner aux hommes une idée exacte de leurs devoirs politiques et religieux. C'est, sans doute, parce qu'on prétend que la Franc-Maçonnerie ne s'occupe jamais de politique ni de religion.

Histoire de la Franc-Maçonnerie

ALLEMAGNE. — *La Franc-Maçonnerie et le Congrès de Vérone.* — Ce Congrès est, comme on le sait, un des événements capitaux de l'histoire européenne du XIXe siècle, car il mit fin à l'état de choses créé par les conquêtes napoléoniennes, et créa des divisions géographiques qui ont duré jusqu'à la période des conquêtes prussiennes, 1864-1870. Quel rôle y joua la Maçonnerie ? Bien entendu, elle était là « invisible et présente ». Dans une étude que commence le périodique *Latomia* et qui sera prochainement achevée, nous trouverons quelques lumières sur ce point si important.

— *L'élément français dans la première Loge maçonnique de Berlin.* — Le 13 septembre 1740, fut fondée, à Berlin, dans l'hôtellerie « *A la ville de Pa-*

ris », n° 39 de la Brüderstrasse, la première Loge berlinoise, celle-là même qui devint la Grande Loge « *Aux Trois Globes* ». Ses créateurs furent quatre Français qui formaient la colonie française de Berlin, et un Allemand. Ce furent encore des Français qui, sortis de cette Loge, fondèrent,en 1752,celle de l' «*Amitié* », destinée à devenir plus tard la « *Grande Loge Royal-York* ».

(*Volkszeitung*, Berlin, 22 avril 1913).

Angleterre. — *Une Loge d'Instruction.* — La plus ancienne Loge d'Instruction connue paraît être la Loge *Royal Athelstan* de Londres, qui fut fondée vers 1769. On affirme que le Rituel adopté par la Loge de Réconciliation, en 1816, trois ans après l'Union des Grandes Loges, fut celui dont on faisait usage dans la Loge *Royal Athelstan*, qui fut aussi adopté et maintenu avec rigueur dans la Loge d'Emulation et de Perfectionnement. Le 7 avril, la Loge *Royal Athelstan* s'est réunie tout exprès pour affirmer une fois de plus sa fidélité aux anciens usages.

Autriche. — *François, duc de Lorraine, puis Empereur des Romains.* — Nous résumons cet article intéressant,dont la note maçonnique n'échappera pas à nos lecteurs.

Né en 1708, François succéda,en 1729,à son père,Léopold,comme duc de Lorraine. En 1736, il épousa Marie-Thérèse et devint, en 1737, gouverneur du Grand Duché de Toscane.

Il fut initié à la F.·. M.·. aux Pays-Bas. Le Grand-Maître d'Angleterre délégua dans ce but le Fr.·. Jean-Théophile Désaguliers et un certain nombre de Maçons distingués, à la Haye, pour donner au jeune duc les grades d'Apprenti et de Compagnon.

Au cours de l'année 1731,le duc François se rendit en Angleterre et reçut le grade de maître à Houghton Hall, résidence du comte d'Oxford, lord Lovell (plus tard comte de Leicester), Grand-Maître, qui lui conféra le grade dans une Tenue convoquée en vue de la circonstance. Le duc de Newcastle, en cette même occasion et le même jour, reçut le troisième degré, en présence d'une réunion de Frères éminents.

L'importance de l'initiation de François tenait non seulement à sa grande activité personnelle, mais encore à ce fait qu'il fut le premier de tous les princes du continent européen qui ait été initié, et aussi à la puissante protection qu'il accorda à l'Ordre contre l'hostilité de Rome et des Jésuites, atteignit son plus haut degré de violence en 1738, dans la Bulle « *In Eminenti* » de Clément XII. La Maçonnerie fut interdite dans les Etats Pontificaux, en 1739, sous peine de mort et de confiscation ; mais François s'opposa à ce que la Bulle fût publiée en Toscane, et l'on dit qu'il concourut activement à l'établisesment de Loges nouvelles.

Après la mort de l'Empereur Charles VI, François revint à Vienne en qualité de Co-Régent ; il fut fait Grand-Maître de la Loge de Vienne, et assista à ses réunions, qui se tinrent plus d'une fois dans la résidence impériale. Le Pape Benoît XIV lança une nouvelle Bulle,« *Providas* », contre

l'Ordre en 1751; mais, grâce à l'Empereur, cette Bulle ne fut publiée ni en Autriche, ni en Hongrie.

Cela ne faisait guère les affaires des ennemis de l'Ordre maçonnique. Les Jésuites, employant le concours du Clergé, tentèrent d'obtenir de l'Impératrice une interdiction de la Maçonnerie ; ils eurent même recours à la jalousie féminine, en faisant connaître à Marie-Thérèse les infidélités de l'Empereur. L'Impératrice voulut savoir elle-même à quoi s'en tenir, et, habillée en homme, elle suivit l'Empereur dans la Loge, mais elle partit certaine qu'il n'y avait point de femme dans la Loge, ni aux environs.

Parmi les Loges établies par les « *Trois Globes* » se trouvait la Loge *Aux Trois Squelettes* de Breslau ; c'est d'elle que sortit la première Loge de Vienne en 1742, plus tard nommée « *Aux Trois Canons* ». Comme dans les premières Loges allemandes, les réunions se tenaient en langue française, les minutes de la première réunion de cette Loge de Vienne, écrites en français, sont le plus ancien document de la Franc-Maçonnerie autrichienne ; il est daté de Vienne, 17 septembre 1742.

Parmi les personnes initiées à cette Loge se trouvaient non seulement des nobles autrichiens, mais encore des nobles hongrois, et des étrangers.

Pour déjouer les soupçons, les réunions avaient lieu dans les maisons des FFr∴ ; la 21e et dernière réunion se tint chez le Fr∴ Baron Kemeng, dont la maison était connue sous le nom de « Porc-Epic », ce fut le 7 mars 1743.

La reine, ayant appris cette réunion, envoya un détachement de dragons envahir la Loge, car elle craignait que Frédéric II n'exerçât une influence dangereuse sur les officiers autrichiens par le moyen de la Franc-Maçonnerie. On dit que le Grand Duc était au nombre des Maçons présents, qu'il s'enfuit par un escalier dérobé, ainsi que le Fr∴ Du Vigneau. L'officier qui commandait le détachement, après avoir enfoncé les portes, fut stupéfait de trouver devant lui non seulement son supérieur, mais encore des princes de l'Empire ; partout régnait le plus grand ordre.

Lorsque l'alarme fut donnée, le Vénérable fit disparaître ce qu'on appelait le *Palladium* ; c'était peut-être le Rituel et d'autres papiers, parmi lesquels se trouvaient les minutes. Elles furent ainsi sauvées par le Fr∴ Du Vigneau, qui était venu comme « Visiteur » de la Loge « *Friedrich* » de la ville de Hanovre ; il les y porta et elles y sont restées. Elles s'y trouvent encore aujourd'hui. Cette Loge se nomme aujourd'hui *Frédéric à la Maison Blanche*. Le prince et les papiers étant en sûreté, les autres FFr∴ restèrent fermes à leur poste, pendant que l'officier du détachement commandait : « Au nom de la Reine, rendez vos épées ». Les épées furent rassemblées par le Vénérable, qui les remit à l'officier en disant : « La même obéissance qui nous oblige à livrer nos armes, nous fera un devoir de les reprendre et de verser notre sang jusqu'à la dernière goutte pour le salut de Sa Majesté. » L'on fit la liste de tous ceux qui étaient arrêtés, et l'Impératrice fut stupéfaite en y trouvant les noms des personnes les plus dignes et les plus distinguées de la ville de Vienne.

Ceux qui étaient nobles furent remis aussitôt en liberté, les autres, interrogés en présence du nonce par l'archevêque de Vienne, Kollonitz, qui es-

pérait apprendre quelques-uns des secrets de l'Ordre, gardèrent un silence complet. Toutefois, leur punition n'aurait pas été aussi légère qu'elle le fut, s'il n'y avait pas eu avec eux des personnages de distinction, et si le Fr.·. François n'avait pas intercédé, en se déclarant prêt à réfuter toutes les accusations portées contre les Francs-Maçons. Le Fr.·. François mourut après avoir été pendant plus de trente ans un sincère et dévoué Franc-Maçon.

Article du Fr. Joe L. Carson, dans le *Virginia Masonic Journal*, reproduit par le *Los Angeles Freemason*, de Mars 1913.

Etats-Unis. — *Antimaçonnerie.* — *Les débuts de la lutte antimaçonnique.* — Voici la version qu'un périodique maçonnique des Etats-Unis donne de ce mouvement américain :

« Des accusations contre la Maçonnerie avaient été formulées avant 1830. On lui imputait des crimes ; la Loge, n° 164 (elle n'est pas désignée autrement), jugea prudent de faire paraître un « *Appel au public* ». Entre autres griefs nombreux et graves, Thaddeus Stevens, représentant du comté d'Adams, Pensylvanie, dit dans une lettre au général Harrisson : « Que l'institution maçonnique met en danger les libertés du peuple, qu'elle entraîne de grands maux politiques et moraux, qu'elle atteint dans leurs racines la religion et l'égalité des droits, qu'elle empêche la juste application des lois, qu'elle corrompt le personnel législatif et exécutif, les magistrats, et transforme le jugement par le jury en un engin de fraude maçonnique ». Cette lettre parut pendant la session de 1834-1835. L'une des causes de cette hostilité était la prétendue disparition de William Morgan. La Loge, n° 164, fit rédiger,par le Fr.·. John Gow,un appel dans lequel il n'était pas dit un mot de ce fait, et où l'on se bornait à des tirades humanitaires et sentimentales, d'un style très élevé, mais très vague. Le Fr.·. Morgan ne jugea pas à propos de reparaître, pour confondre les calomniateurs de la Maçonnerie. Il avait ses raisons pour cela : on a à peu près établi qu'il avait disparu sous les flots du Mississipi,après avoir trahi ses secrets maçonniques ».

— *Archives maçonniques.* — La Maçonnerie des divers pays, mais surtout celle de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne et des Etats-Unis, n'a rien négligé pour amasser, conserver et utiliser les documents de son histoire. Bien entendu, les résultats de ces efforts ne sont point accessibles au profane, et,de plus,on connaît, par des débats qui ont eu lieu à la Chambre des députés, le soin que met la Maçonnerie française à soustraire ses publications au dépôt légal. Mais les matériaux ainsi accumulés sortiront un jour de leurs cachettes, et nous ne pouvons qu'applaudir au zèle que montrent les Maçons à rechercher les pièces du procès qui s'engagera tôt ou tard. En attendant, nous trouvons dans un journal maçonnique les informations suivantes, qui se rattachent à ce sujet :

« Nous prenons plaisir à annoncer à nos princes (c'est-à-dire, en langage vulgaire, aux membres de notre Ordre) la nomination de notre nouvel historien, le prince E.-P. de Anguera, et nous nous portons garants de sa com-

pétence. Le prince de Anguera est un lettré et un Maçon dans toute l'acception du mot, et nous félicitons de ce choix notre Commandeur en chef ».

Cette note est suivie d'une enquête ainsi conçue :

« Le Commandeur en chef désire très vivement donner tout le développement possible aux Archives du Consistoire Oriental ; en conséquence, il prie instamment les princes qui n'ont point encore envoyé leurs rapports de le faire sans retard. »

Compte rendu de la 66e Réunion annuelle du Consistoire Oriental des *Suprêmes Princes du Royal Secret*, et des corps qui leur sont attachés : 21-24 avril 1913, Chicago.

France. — *Maçonnerie et armée.* — Nous empruntons l'article documentaire suivant au *Patriote*, de Bruxelles, n° du 4 avril 1913.

Au cours des derniers débats à la Chambre des représentants sur la question militaire, il a été fait allusion à la lettre du maréchal Soult, défendant à tous les militaires de s'affilier à la Franc-Maçonnerie.

Ce document étant très peu connu, nous croyons intéressant de le reproduire d'après une revue devenue très rare. « *L'Orient*, revue mensuelle de la Franc-Maçonnerie »[1] :

Colonel, il a été rendu compte à Monsieur le ministre de la guerre que des militaires en activité de service, cédant à des sollicitations venues quelquefois de leurs anciens camarades, se sont fait recevoir Francs-Maçons.

Sans jeter aucun blâme sur une institution tolérée par le gouvernement, le ministre croit devoir rappeler que les règles de la discipline s'opposent à ce que les militaires entrent dans une association, quel qu'en soit le but, et que ce sont ces principes qui ont motivé la circulaire du 5 juillet dernier, relative à la Société de Saint-Maurice, à laquelle il invite à se reporter. Conformément aux instructions du ministre, vous donnerez avec la réserve convenable, des instructions aux officiers placés sous vos ordres ; vous leur recommanderez de prémunir leurs subordonnés contre les tentatives qui pourraient être faites pour les entraîner dans une association quelconque, et de prescrire à ceux qui sont déjà liés de ne se rendre, sous quelque prétexte que ce soit, aux Loges et aux réunions maçonniques.

Vous m'informerez immédiatement de tout ce qui vous parviendrait de contraire à ces prescriptions, et vous m'accuserez réception de la présente circulaire, qui devra conserver un caractère confidentiel.

Cette défense fit une vive sensation sur les autorités maçonniques.

Elles se mirent en devoir d'obtenir du maréchal la révocation de sa circulaire. Le duc Decazes, Grand-Maître du Rite écossais, fut le premier à faire une démarche dans ce but.

Les chefs du Grand-Orient nommèrent une commission composée des FF.·. Desanlis, Faultrier, Tardieu, Bertrand et de Las Cases.

[1] Paris, 1845, p. 225.

Le 17 avril, ces Frères adressèrent au maréchal une lettre collective [1] dans laquelle ils se plaignirent vivement que la Franc-Maçonnerie fût mise en état de suspicion auprès de l'autorité. Ils rappelèrent au maréchal que lui-même, il avait été, sous l'Empire, un des dignitaires du Grand-Orient [2]. Parmi beaucoup d'autres arguments, qu'ils alléguèrent en faveur de leur Ordre, ils firent valoir son dévouement au roi, son attachement au pays, etc., etc., (p. 323).

La commission se flattait d'obtenir la révocation de la circulaire, et elle avait d'autant plus d'espoir, qu'elle avait reçu aux bureaux du ministre, l'invitation de rédiger elle-même, un projet de réponse à la lettre qu'elle adressait au ministre. « Mais, dit *l'Orient* quand cet écrit fut placé sous les yeux du maréchal et qu'il fut sollicité de lui donner sa sanction, il répondit par un refus formel », (p. 293) et la circulaire ne fut pas retirée.

Circulaires maç∴ et révolutionnaires. — La Société des Etudes Robespierristes a tenu sa sixième assemblée générale annuelle hier 31 mars, à l'Ecole des Hautes Etudes Sociales.....

M. Emile Lesueur a analysé et commenté un document historique de haute valeur, les circulaires que le Grand-Orient envoyait aux Loges de province pendant les premières années de la Révolution de 1788 à 1791. Ces circulaires ignorées jusqu'ici et retrouvées aux archives de la Loge d'Hesdin, permettent de préciser qu'elle fut au juste l'attitude de la Franc-Maçonnerie dans la grande crise, et quel rôle considérable elle a joué à ses débuts. Dès septembre 1789, le Grand-Orient fait aux frères un devoir « d'écouter la voix du patriotisme, et se félicite de voir ses principes entrer dans la législation ». Mais en avril 1791, le ton change. La Maçonnerie est menacée de tomber dans l' « anarchie » et la « confusion ». Les Loges sont dé-

1. La lettre de la commission au ministre était, dit *L'Orient* (p. 292) conçue en des termes qui, pleins de convenance et de mesure, ne manquaient ni de dignité, ni d'énergie : il n'y avait rien à reprendre qu'une banale protestation de fidélité au gouvernement, qui était parfaitement inutile et qui d'ailleurs pourrait prêter au ridicule, puisque le Grand Orient ne l'a épargnée à aucun des gouvernements qui se sont succédé en France depuis 1785.

Nous signalons ici un autre motif qui, d'après *L'Orient* aurait dû détourner le Maréchal d'interdire à l'armée la fréquentation des loges, mais que la commission n'a pas jugé à propos de faire valoir. « Cet homme d'Etat (dit ce journal en parlant du Maréchal Soult formé à l'école impériale, pourrait-il avoir oublié tout le parti qu'avait tiré Napoléon des ateliers régimentaires ? Il savait bien qu'à peine nos soldats s'établissaient-ils dans une ville soumise à nos armes, chaque régiment s'empressait de tenir loge, convoquait à ses assemblées les Maçons de la localité, multipliait autant qu'il pouvait les initiations, instituait des Loges, et, à la faveur des relations intimes qu'il liait ainsi avec les adeptes, asseyait d'une manière stable et puissante l'influence du vainqueur sur le vaincu. » (p. 226).

2. Le Maréchal Soult agissait donc en connaissance de cause ; s'il proscrivait la franc-maçonnerie, c'est qu'il avait, pour cela, de bonnes raisons.

sertées, le Grand-Orient se plaint de la pénurie de ses ressources, que ses appels ne sont plus entendus, et cependant « le flambeau de la philosophie et de la raison brille aux yeux de l'Univers, et la Maçonnerie ne peut que s'applaudir d'avoir contribué à écarter les nuages qui obscurcissent la lumière ». Evidemment, les Maçons avaient trop triomphé. S'ils désertaient les Loges, c'est qu'ils étaient pris par les clubs et par les fonctions électives où ils avaient été promus en masse.

(*Le Temps*, 1er avril 1913).

Documents maç.·. avant la Révolution. — **Nous extrayons les passages suivants d'un article publié dans *la Croix* sous la signature Joseph Camelin, nos lecteurs y trouveront d'intéressants renseignements :**

Au cours de recherches historiques opérées à Lyon, nous avons trouvé dans des archives particulières un long mémoire adressé, en 1787, par un Franc-Maçon lyonnais à un prêtre de ses amis. Le frère désabusé et qui se considère comme déserteur expose, en sept pages de grand format noircies d'une écriture fine et serrée, la doctrine philosophique — et théologique aussi — de sa très respectable Loge qu'on appelait d'un joli nom, *la Bienfaisance*. Ce qu'était cet atelier, fondé en 1776 par des Maçons notoires devenus fervents adeptes de l'illuminisme et du martinisme, puis régulièrement affilié au Grand-Orient, il serait trop long de l'expliquer ici.

Toujours est-il qu'on s'y occupait de choses *étonnantes* et *séduisantes*, lesquelles cependant troublèrent à la longue la conscience de notre homme fourvoyé là sans doute par mégarde. Il comprit enfin, selon ses propres expressions, que sa Société *allait, sous le voile de la Maçonnerie, faire un mal affreux*. Car les chefs étaient des *êtres froids, dissimulés, hardis, entêtés, qui se couvraient du masque de la religion et des bonnes œuvres*. Pour le but qu'ils se proposaient, ces vrais conducteurs d'hommes agissaient avec discernement. Quelqu'un demandait-il à être apprenti, il devait fournir tous les détails possibles sur *son caractère physique et moral et sur ses talents*, afin qu'on pût voir facilement à quoi il serait bon et utile.

Quand le temple était couvert, et que les frères terribles chargés de la surveillance n'avaient aperçu aucune oreille profane, on annonçait qu'*il y aurait en France, avant 1800, une grande révolution.*

Non contents de prophétiser à coup sûr, les initiés portaient contre l'Eglise seize accusations principales. Retenons seulement ces trois griefs :

Ils disent qu'ils ne connaissent d'Eglise que l'Eglise chrétienne établie par Jésus-Christ, et non la catholique établie par les hommes.

Les évêques, les prêtres et la cour de Rome sont trop ignorants, trop ambitieux, trop riches. Il faut que cela change.

Ils disent que la primitive Eglise et l'enseignement pur doivent être rétablis.

Pour quiconque a lu quelques pages d'histoire sur la fameuse Constitution civile du clergé, tous ces mots sont clairement évocateurs et révélateurs. Le retour à l'Eglise primitive ! Mais c'est le centre de toutes les dis-

cussions religieuses qui mirent aux prises les constituants ! C'est l'éternel refrain qui revient toujours le même, de 1789 à 1791, dans les pamphlets, dans les journaux, à l'Assemblée nationale...

Est-ce à dire que la Constitution civile du clergé soit sortie toute faite des Loges maçonniques avec sa centaine d'articles ou d'amendements ? Non, certes. Les frères servants de la Révolution qui s'avançait ne construisaient pas tous, mais tous *préparaient les matériaux*. Et si les textes de lois ne venaient pas directement des temples maçonniques, ceux qui les proposaient ou qui les votaient en sortaient presque tous.

A Lyon, par exemple, sur quatre députés auxquels la ville avait droit et qui furent nommés en 1789, deux appartenaient précisément à la Loge *La Bienfaisance* : Millanois, en qualité de dignitaire, et Périsse-Duluc, en qualité d'ex-vénérable. Le troisième, Goudard, avait un frère qui était vénérable de la Loge *Saint-Jean d'Ecosse du Patriotisme*. Quant au quatrième, le protestant, Couderc, il devait très probablement, comme Goudard, appartenir à la Franc-Maçonnerie. Si nous n'avons pas trouvé leurs deux noms parmi ceux des frères trois points, c'est parce que les archives lyonnaises pour cette époque ne possèdent, à notre connaissance, que quatre listes de Francs-Maçons correspondant à quatre Loges différentes. (Trois à la bibliothèque de la ville (fonds Coste), et une aux archives de la ville (fonds Rosas). Or, il existait à Lyon, au moment de la Révolution, quatorze ou quinze Loges ! En tout cas, Goudard et Couderc sont classés dans *Causes et agents de la Révolution*, parmi les meneurs célèbres, ce qui est encore un indice assez sérieux.

L'auteur signale un autre document maçonnique :

Les archives de la ville et la Bibliothèque de Lyon (Fonds Coste, nº 350 818) conservent, en effet, une brochure fort curieuse, datée de 1789, et intitulée : *Deux cahiers oubliés par les commissaires rédacteurs du cahier général du Tiers-Etat de Lyon*. Bien que nous n'ayons pu découvrir à quelle Loge appartenaient les trois signataires, le doute n'est pas permis sur l'origine de ce libelle. Comme il convenait, le premier de ces deux cahiers est celui des Maîtres-Maçons, l'autre celui des architectes. La haine de l'Eglise s'y décèle à chaque ligne et, naturellement, là encore, on trouve que la maison du Seigneur a besoin d'être rebâtie !

(*La Croix*, 26 avril 1913).

* *

— Signalons dans les *Etudes Religieuses* une très intéressante étude du R. P. Paul Dudon sur les *Descentes de Police dans les Loges parisiennes* (1737-1747). Ce travail très consciencieux apporte une contribution très utile à la mise en lumière des débuts de la Franc-Maçonnerie en France. Il indique des sources où les curieux pourront puiser ainsi que les y invite l'auteur.

Nous relevons parmi ces sources :

Lettres de M. de Marville, publiées par Arthur de Boislile ; *Mémoires du*

duc de Luynes sur la cour de Louis XV ; Les Nouvelles de la cour et de la ville ; le Journal de Barbier ; Mémoires tirés des archives de la Police de Paris par Peuchet ; *La Franc-Maçonnerie en France* par Gustave Bord.

Documents manuscrits : Bibliothèque de la Ville de Paris ; mss 26.700 ; Bibl. de l'Arsenal, dossier Bastille : 10.024, 10.029, 10.166, 10.167, Mss 4.556 et 6.113 ; Bibl. Nat. : Fr. 13.697, 13.699, 13.701 ; Aff. Etr. Rome 769.771 ; Arch. Nat. y 13.752 et 15.781, $0^1$389, 88.89, 91, AD 878.

Ce sont là de très utiles renseignements pour les chercheurs et dont il y a lieu de remercier le P. Dudon, qui, après les avoir mis savamment à contribution, les indique à ceux que ces questions intéressent.

Italie. — *Les Loges romaines du Grand-Orient de France, de* 1776 à 1813. — La plus ancienne de ces Loges fut *l'Amitié à l'Epreuve*, mentionnée pour la première fois en 1776. Le 15 avril 1788, fut fondée la Loge : *la Réunion des Amis sincères* ; un officier russe, le prince Basile Gortschakoff, fut initié le jour de l'inauguration. Il y avait dans cette Loge un certain nombre d'ecclésiastiques, entre autres le capucin Hyacinthe de Saint-Maurice, et plusieurs chevaliers de Malte. En 1789, elle choisit pour Vénérable le Bailli de Malte, De Loras, mais elle dut cesser son travail. L'Inquisition avait fait une visite domiciliaire chez le Vénérable, le Fr.·. Belle, pour y chercher des documents contre Cagliostro ; on trouva seulement la liste des membres; ce qui valut toutefois au capucin Saint-Maurice d'être arrêté. Une lettre du F.·. Belle au Grand-Orient affirme que Cagliostro n'est jamais venu dans la Loge, que si des FF.·. l'ont consulté, ils l'ont fait à raison de ses connaissances en médecine, en chimie, etc.

Ce ne fut qu'après la conquête française qu'il se fonda à Rome de nouvelles Loges: le 9 août 1808, *la Vertu triomphante*, qui, en 1810, forma un chapitre Rose-Croix, et le 29 janvier 1811, la Loge *Marie-Louise*. Toutes deux disparurent en 1813.

(*Am Reissbrette*, de Leipzig, mars 1913, p. 23).

Juifs

Allemagne. — *La Loge et le juif*. — Il y a cinquante ans, le 22 avril 1863, qu'est mort à Hambourg, sa patrie, le docteur en droit Gabriel Riesser. Il fonda en 1832 le journal « *der Jude* », feuille périodique pour la liberté de la religion et de conscience. En 1836, il se rendit souvent à Hambourg, à cause de nombreux attroupements contre les Juifs, mais il finit par se fixer dans cette ville, et fut le premier notaire juif. En 1859, nommé juge au Tribunal supérieur, il fut le premier juge juif d'Allemagne. Il est à peine nécessaire d'ajouter qu'il était Franc-Maçon. Il fut admis, en 1832, dans une Loge de Francfort, et il prit une part active au mouvement d'émancipation des Juifs, dont il se fit le défenseur dans les Loges.

— *Politique juive.* — Le 30 mars a eu lieu, à Berlin l'asemblée générale de « *l'Union centrale des citoyens allemands de foi juive* ». Elle réunissait des délégués de toutes les régions de l'Allemagne. On a principalement discuté la question sioniste. L'assemblée a adopté un ordre du jour invitant les Juifs non seulement à remplir leurs devoirs de citoyens allemands, mais encore à manifester des sentiments allemands. Toutes ces manifestations juives de patriotisme local sont considérées comme un moyen bien juif d'endormir les méfiances des nations et de mettre en défaut les accusations des antisémites. — AIR, 2 avril 1913.

La *Gazette de Liège* publie la note ci-dessous que nous insérons à titre documentaire :

Un incident récent montre combien la politique du centre, tout inspirée par les idées de justice et de tolérance, est appréciée par ceux que le fanatisme n'aveugle pas. Naguère, la « *Kœlnische Volkszeitung* » le grand organe catholique de la métropole rhénane, publiait un article intitulé : « Opinions d'un rabbin sur le Centre et sur la position de l'orthodoxie juive à l'égard de ce parti ». D'après l'auteur — un rabbin du pays rhénan—le devoir d'un électeur juif est de voter pour le parti dont le programme est le plus utile à la patrie,et qui est disposé à protéger efficacement la religion juive, et ce parti est le Centre.

Une feuille progressiste prétendit que l'article n'émanait pas d'un rabbin. Mais cette affirmation fut catégoriquement démentie par l' « *Israélite* » l'organe central des Juifs orthodoxes, publié à Francfort. Ce journal déclara connaître l'auteur de l'article en question et partager complètement ses vues. La fraction du Centre, ajouta-t-il, a de tout temps défendu les intérets religieux des orthodoxes, comme l'a notamment prouvé d'éclatante façon la proposition du député Groeber pour le maintien du rituel juif en matière d'abatage. D'autre part, jamais le Centre n'a versé dans l'antisémitisme comme le fit le parti conservateur protestant.

Certes, ce n'est pas là l'opinion de tous les israélites allemands. Mais c'est celle des meilleurs d'entre eux, de ceux qui sont sincèrement attachés à leur religion,et n'ont rien de commun avec cette juiverie financière dont plusieurs grands journaux anticatholiques sont les organes. Ces juifs orthodoxes entretiennent souvent les meilleures relations avec le clergé catholique, comme le prouvait encore l'émouvante lettre écrite par le rabbin de Cologne à la mort du dernier archevêque de cette ville, le cardinal Fischer. Toujours le Centre a compté de pareils Juifs dans ses rangs, et l'évolution du libéralisme vers la Libre-Pensée promet d'en grossir le nombre.

(*La Gazette de Liège*, 29 avril 1913).

Bavière. — *Influences juives.* — Le correspondant de l'*Agence Roma* à Munich écrit :

« Les Juifs en Allemagne,ne sont que 610.000. L'élément juif s'assimile mal chez nous.Notre peuple tient les Juifs à l'écart et les méprise cordia-

lement. Pour être admis dans la société,les Juifs se font baptiser. Rien que dans la période 1900 à 1906,un millier de Juifs se sont ainsi convertis... En Prusse, les mariages entre chrétiens et Juifs sont au nombre de 800 par an. Les enfants nés de ces mariagessont baptisés...L'armée allemande n'a point d'officiers juifs. Mais beaucoup de Juifs baptisés occupent de hautes places dans la bureaucratie... Il y a peu d'instituteurs juifs. Dans les universités. il y a 16 professeurs juifs non baptisés. Dans les chaires de médecine 107 juifs à côté de 57 baptisés. Les chaires de philosophie comptent 90 Juifs non baptisés et 87 baptisés. Il y a un total de 930 Juifs médecins, artistes et possesseurs de biens.

« Mais la terre promise,c'est la presse. Là, Israel règne en souverain. Les journaux sont ou matériellement dans les mains des Juifs, ou ils doivent danser comme Israel veut, car, en cas contraire, ils manqueraient d'insertions et de subventions rémunératrices. Dans la plupart des journaux allemands ,ce n'est pas le rédacteur en chef qui est le maître ; c'est le chef du bureau des annonces. Les plus grandes banques et entreprises sont entre les mains des Juifs.

« Le *Berliner Tageblatt*,fondé en 1870,par le Juif Rodolphe Mosse (Ruben Moses) est rédigé par MM. Sokhatschever, Norden, Hirschberg, Wolff, Dernburg, Kastan, tous Juifs.

« Le *Berliner Morgen-Zeitung* est rédigé par leurs confrères Band et Prokhovnik ; la *Breslauer Zeitung* et la *Breslauer Morgenzeitung* sont aussi dans les mains des Juifs.

La *Berliner Volkszeitung* aussi bien que le *Berliner Borsencourier*, la *Berliner Morgenpost*, la *Vossiche Zeitung*, la *Berliner Zeitung am Mittag*, l'*Abendpost*, la *Kleines Journal*, la *Freisinnige Zeitung*, les *Berliner Politische Nachrichten* et le *Vorwarts* sont tous aussi libéraux ou démocrates qu'ils sont Juifs.

La *Hortungsche Zeitung* à Kœnigsberg est rédigée par les Juifs Hetzberg, Sokhaschever et Goldstein ; l'*Ostdeutsche Allegemeine Zeitung*, par le Juif Landsberger. Presque tous les journaux pour les femmes et les journaux professionnels sont juifs et spécialement les journaux humoristiques.

Ces quelques données statistiques, qu'on pourrait beaucoup enrichir, vous feront comprendre beaucoup de choses dans la vie sociale, politique et économique de notre grand Empire. — AIR, 5 avril 1913.

ESPAGNE. — *Influences juives.* — Le programme laïcisateur de M. Romanones a été appuyé par un meeting républicain socialiste auquel ont adhéré cinq mille Juifs. — AIR, 8 avril 1913.

On sait que dans tous les pays, les Juifs sont libres-penseurs dans la religion... des autres.

ETATS-UNIS. — *Cérémonie maçonnico-juive.* — Voici l'annonce d'une cérémonie religieuse maçonnique telle que la donne le *Missouri Freemason*, de Saint-Louis :

« L'office qui aura lieu à la Chapelle le 4 mai sera dirigé par la Loge de Saint-Louis nº 20 ; le sermon y sera prêché par le rabbin Spitz, de la Congrégation des B'naï. Il y aura un solo de soprano, un solo de piano, des chants par les enfants du Home. Le service aura lieu entre 3 et 4 heures de l'après-midi, ensuite les enfants feront visiter le Home aux invités ».

— *Juifs et Maçonnerie*. — Un périodique maçonnique, mensuel, le *Triangle*, qui se publie à Frostburg (Maryland), a répondu dans son numéro de novembre 1913 à la question suivante : Une Loge peut-elle accepter des Juifs, quoique leur croyance leur interdise de prêter le serment maçonnique, la main posée sur l'Evangile de Saint-Jean ?

Et voici la réponse : « Tous les documents démontrent que la Franc-Maçonnerie est une institution antique, à vrai dire la plus antique de toutes les institutions qui existent actuellement dans le monde. Donc, la Maçonnerie a existé bien antérieurement à l'époque où fut écrit le Nouveau Testament, ou l'Evangile de Saint-Jean ». Dans le même périodique, un autre article est consacré à prouver que Salomon et Saint-Jean n'ont pu être Francs-Maçons, que le roi de Rome Numa Pompilius fut un Franc-Maçon de haut grade, et des plus considérés.

Tout cela laisse la question des Juifs en suspens. En France, personne ne songerait à la poser.

— *Juifs et Maçons d'autrefois*. — En l'an 1658, Mordecai Campanall, Moses Packekoe, Lévi et d'autres, en tout quinze familles, arrivèrent à Newport, venant de Hollande. Ils apportèrent avec eux les trois premiers degrés et travaillèrent dans ces trois degrés dans la maison de Campanall ; ils continuèrent ainsi de génération en génération jusqu'en 1742. — C. Peterson, *History of Rhode-Island*.

France. — *Aveux juifs*. — Notre collaborateur, M. Albert Monniot, signale en ces termes un curieux article paru dans un journal juif de Tunisie :

Un Juif, qui signe Bahar, vient de faire d'intéressantes constatations dans le *Judaïsme Tunisien* :

1º Le protestantisme et la Franc-Maçonnerie, dit-il, se sont servis des Juifs comme alliés dans leur lutte contre l'Eglise.

2º Le protestantisme et la Franc-Maçonnerie ont employé dans cette lutte des armes déloyales.

3º Cette alliance a été plus nuisible qu'utile aux intérêts juifs.

4º Il ne pouvait en être autrement, car le protestantisme et la Franc-Maçonnerie aboutissent fatalement à la destruction de toute religion, aussi bien de celle de Moïse que de celle de Jésus-Christ.

Parlant des crimes faussement imputés à l'Eglise, et dans lesquels elle

n'a,de toute évidence, aucune responsabilité. M. Bahar ajoute : « Ils le savent, et, cependant, ils enseignent le contraire. Ils n'ont donc pas un seul vrai crime à imputer à l'Eglise, puisqu'ils lui en inventent. »

Et il conclut : « C'est la grande, l'insondable faute des Juifs modernes de s'être embrigadés parmi les ennemis de l'Eglise catholique. »

Les mêmes préoccupations se sont traduites, avec moins de netteté, dans les journaux doctrinaires juifs d'ici.

L'abandon des Synagogues, sous l'influence de l'athéisme officiel, commence à faire réfléchir les Juifs.

(*La Libre Parole*, 19 avril 1913).

ITALIE. — *Le sens profond du Dreyfusisme.* — Giuseppe Prezzolini a fait, le 13 avril, à l'Institut Philologique de Milan, une conférence qui mérite d'être analysée, d'abord à cause des idées originales qu'elle contient, et aussi parce qu'elle a pour sujet la France. L'orateur s'est présenté comme le champion d'un nouveau mouvement spiritualiste et conservateur qui se propose de restaurer les traditions et les croyances, institutions et systèmes diamétralement opposés aux idéaux laïques, libéraux et sociaux de la démocratie. Le célèbre journaliste de la *Voce* qui a tant de fois combattu les tendances nationalistes et cléricalisantes de l'Italie, s'est changé, au Filologico, en un conférencier apologiste des mêmes tendances qui,dans la France, sont dirigées contre l'édifice démocratique laïque, anticatholique, et social de la République.

Nous n'entrerons point dans les détails des faits qui ont produit cette conversion ; nous dirons seulement qu'elle est complète.

Il a commencé en cherchant à établir que l'affaire Dreyfus n'a point été dans l'histoire de la République, un incident, ni même une grande affaire judiciaire. Elle a été une révolution. Le Dreyfusisme, ou l'alliance de la bourgeoisie avec le prolétariat, fut une grande machine montée, de caractère judéo-maçonnico-affairiste, qui a jeté la France dans une terrible crise morale, car elle a mis sens dessus dessous tous les éléments spirituels et intellectuels. La démocratie en France, c'est le dreyfusisme ; en détruisant tout lien entre l'Eglise et l'Etat ; elle n'a pas su donner au peuple l'équivalent de ce qu'elle lui enlevait. Le positivisme, le laïcisme, le socialisme de la République sont la ruine de la France ; aussi les esprits généreux, les âmes d'élite, se révoltent-ils contre la démocratie régénératrice de l'Etat. La nouvelle littérature est toute spiritualiste, catholique, nationaliste, contre la démocratie, qui a pour base une conception utilitaire, anticatholique, internationaliste. Le groupe d'opposition le plus âpre, le plus énergique, est le groupe monarchique, qui a commencé à Barrès. De ce groupe, la littérature et l'art français tinrent un renouveau de gloire, la France peut tirer de là un renouveau de vie. Tout ce qu'il y a de moins beau, de plus aride, de plus rance en France dérive de la démocratie, qui rétrécit les intelligences, déprime les consciences, fait descendre même l'école à un niveau si bas qu'il en résulte une crétinisation générale. La démocratie, voilà la cause de tous les maux ; le monarchisme, le néo-idéalisme, le cléricalisme la tueront et sauveront la France.

Voilà le suc, l'esprit de la Conférence de Prezzolini ».

(*Il Secolo* de Milan, 14 avril 1913).

Nous regrettons de ne pas avoir le texte intégral de cette remarquable conférence, que nous ne connaissons que par le compte rendu ironique d'un journal inféodé à la Maçonnerie. Le reste du compte rendu se compose de plaisanteries usées.

— *Les Juifs et la question du pouvoir temporel.* — Le 13 avril a eu lieu à Padoue dans le Théâtre du Corso, une réunion qui avait pour but de protester contre le discours où le comte Della Torre avait parlé en faveur du Pouvoir temporel. Cette manifestation ne mériterait pas d'être relevée si, parmi les personnages présents,on ne remarquait pas des Juifs importants, le sénateur Levi-Civita,et un autre sénateur de même origine,Wollemborg.

(*Il Secolo*, Milan, 14 avril 1913).

Libre-Pensée

Bavière. — Les affaires sont les affaires. A. Schweinfurt, une librairie socialiste qui a la spécialité des pamphlets contre les catholiques, vend, pour Pâques, des souvenirs de première communion. AIR, 1er avril 1913.

Espagne. — *Visite du roi.* — Dans toutes les réunions socialis- et anarchistes tenues à Paris à l'occasion du 1er mai, l'ordre du jour identique adopté contenait le paragraphe suivant :

Les travailleurs parisiens réunis sur la convocation de l'Union des Syndicats...

« Protestent énergiquement contre la venue à Paris du roi Alphonse XIII, persécuteur de la pensée libre et tortionnaire du prolétariat espagnol. »

Le Rappel, 3 mai 1913.

Le mouvement antireligieux. — Il s'est tenu le 11 avril, à Séville, au Cercle Républicain, un meeting de libre-pensée, présidé par le député aux Cortès Snr Montes Sierra, avec l'assistance du Snr Morayta, professeur à l'Université centrale de Madrid, et d'un homme de lettres madrilène de quelque notoriété, le Snr Barriobero. A ce meeting étaient représentées les diverses organisations de désordre qui existent en Espagne, citons seulement : le parti de la conjonction républicaine, les comités de la capitale et de plusieurs villes de province ; le parti radical, la Ligue anticléricale espagnole, les Sociétés ouvrières. Tout cela est plus ou moins espagnol. Mais d'autres sociétés, qui étaient présentes dans la personne de leurs délégués, n'avaient guère plus de contact avec la vraie population. On peut citer parmi ces figurants de circonstance : les *Pasteurs évangéliques*,

la *Jeunesse évangélique*, la *Colonie juive*, les Loges maçonniques : *Justice* et *Liberté*, qui appartiennent à la Fédération du Grand-Orient espagnol, enfin le Groupe libre-penseur Giordano Bruno.

D'après l'*España Nueva*, Madrid, 11 avril 1910.

France. — *Appréciations maçonniques.* — Le citoyen Jules Claraz a fait, à Cherbourg, sous les auspices de la Libre Pensée Cherbourgeoise, une conférence sur la « Faillite des religions ». Le conférencier, qui a gardé quelque chose du prédicateur, s'exprime avec aisance, et sa parole claire et persuasive lui a rapidement conquis toute l'assistance. Il a expliqué comment il a été amené à écrire son livre *La Faillite des Religions*...

Un professeur de sciences du lycée de Cherbourg est venu, au nom du groupe de la jeunesse catholique, réfuter quelques arguments du conférencier.

M. Allanic, professeur à l'Ecole pratique, est venu dire qu'il tenait à déclarer que, si depuis quelque temps un mouvement rétrograde se manifeste parmi certains membres de l'enseignement supérieur, il y avait encore de nombreux professeurs, dont il s'honorait d'être, pour défendre les idées laïques et propager l'idéal de nos pères de la Révolution française de 1789....

MM. Vanesche et Rabot, président et secrétaire général de la Libre-Pensée Cherbourgeoise, ont droit aux remerciements de tous les libres penseurs pour l'organisation de cette belle soirée, qui contribuera certainement dans une large mesure au développement des idées laïques à Cherbourg...

Comment se fait-il que l'entrée de la salle des conférences ait été interdite aux militaires, alors qu'il y a quelques jours, avec raison, nul factionnaire ne les empêchait d'aller écouter un révérend père qui venait, dans une église, faire une conférence sur « La Faillite de la Libre Pensée » ?

Le Rappel, 10 mai 1913.

— La Jeunesse républicaine avait organisé, mercredi soir, à la salle Wagram, sous la présidence du sénateur Debierre, président du Conseil de l'Ordre du G.·. O.·. une conférence contradictoire sur la « Faillite des religions ».

La liberté de parole avait été promise par voie d'affiches aux contradicteurs. Cependant, lorsque le P. Berthet, aumônier de la Jeunesse catholique du XVIIe, et M. l'abbé Bordron voulurent prendre la parole pour réfuter les théories blasphématoires de l'ex-abbé Claraz, ils se heurtèrent à une obstruction systématique.

A leur tour, quand M. Claraz voulut parler de nouveau, une poignée de jeunes catholiques présents employèrent la même manœuvre, s'emparèrent de la tribune et forcèrent les détracteurs de la religion catholique, malgré leur nombre, à abandonner la partie.
Echo de Paris, 9 mai 1913.

Les libres-penseuses. — Une qui a choisi la libre-pensée écrit au F∴ Daube, secrétaire général de la *Ligue d'action et de défense laïques* et à ses adhérents :

Permettez-moi de vous poser une question :

« Avez-vous pensé à faire une place aux femmes dans votre Ligue ? »

Ne vous leurrez pas : tant qu'elles ne seront pas à vos côtés pour combattre les mêmes idées, vous n'aboutirez à aucun résultat.

N'étant pas avec vous, elles seront nécessairement contre vous ; l'indifférence, en matière religieuse, n'est pas leur fait : leur nature plutôt portée à la sentimentalité veut un aliment.

Quelques-unes, ayant réfléchi sur l'inanité des dogmes imposés à leur foi, viendront à la libre pensée ; les autres, et c'est malheureusement le plus grand nombre, faute d'être éduquées, demeureront fidèles à l'Eglise, suivront ses pratiques, seront guidées par le confesseur ; ses enfants — vos enfants! — seront élevés à son ombre protectrice, en haine des idées que vous professez.

Je veux bien croire que vos fils s'en évaderont plus tard, comme vous, mais les filles resteront, et ce sont les épouses et les mères de demain !...

Le Rappel, 18 avril 1913.

Une fête laïque au séminaire de Sens. — Afin de prendre solennellement possession de la chapelle du séminaire de Sens, immeuble attribué à la ville, la Ligue d'action laïque de l'arrondissement de Sens organise, pour dimanche prochain, une grande fête de l'enfance laïque. Après une conférence dans la chapelle, les pupilles des patronages laïques, les élèves des écoles communales, les sociétés musicales de la ville, les membres de la Ligue d'action laïque et le personnel enseignant prendront part à une kermesse organisée au séminaire.

Dans une lettre pastorale, Mgr Chesnelong, archevêque de Sens, proteste contre l'organisation de cette fête « destinée, dit-il, à blesser et à bafouer les croyances chrétiennes ». Il ordonne que des cérémonies de réparation aient lieu dans les églises de Sens, et ajoute que « les curés ne pourront admettre à la communion les enfants qui franchiraient le seuil du séminaire pour participer à la manifestation du 20 avril ».

Le Temps, 18 avril 1913.

Sur l'initiative du groupe socialiste, les groupements républicains dressèrent, en face de l'organisation cléricale, une « Ligue d'action laïque », qui entreprit de défendre et de répandre les principes de laïcité et de soutenir les instituteurs. La présidence fut confiée au citoyen Boudeville.

Dimanche avait lieu, à Sens, une grande fête d'inauguration, organisée par cette Ligue : la Fête de l'Enfance laïque...

Cinq cents enfants des écoles environ, reçus à la mairie par M. Cornet, maire et sénateur, prirent place dans un interminable cortège, encadrés par toutes les sociétés de la ville.

L'on se rendit à l'ancien séminaire. Le citoyen Paul-Hyacinthe Loyson fit, dans la chapelle de cet ancien séminaire désaffecté, une conférence remarquable que plus d'un millier d'auditeurs applaudirent frénétiquement (trois mille personnes au moins ne purent trouver place dans l'édifice).

Pendant la conférence, les enfants, dans des locaux distincts, assistèrent à différents jeux et à diverses récréations ! en outre, ils participèrent à une petite collation.

Après la réunion, la foule, très dense à ce moment, prit possession du jardin du séminaire et l'on entendit les chœurs des enfants et différents morceaux exécutés par les sociétés musicales.

Puis le cortège se reforma et la dislocation eut lieu devant l'Hôtel de Ville.

Le Rappel, 24 avril 1913.

Conférence Claraz à Valence. — Malgré l'inclémence du temps, c'est devant un auditoire de plus de deux mille personnes que M. Claraz a fait sa conférence sur la faillite des religions. Par acclamations, le bureau a été ainsi constitué : président, M. Perdrix ; assesseurs, MM. Falavel et Gros ; secrétaire, M. Léopold, secrétaire de la Libre Pensée de Valence, qui a organisé la conférence. Avant de donner la parole au conférencier, M. Perdrix fait appel à la courtoisie et à la tolérance de l'auditoire, déclarant que la parole sera donnée à tous les contradicteurs qui la réclameront. A cet instant, M. l'abbé Valensin, professeur à la Faculté catholique de théologie de Lyon, faisant passer sa carte au président, fait connaître son intention de faire la contradiction, répondant ainsi à l'appel adressé par la Libre Pensée de Valence.

L'ex-abbé parisien, abordant immédiatement son sujet, fait l'historique de son évolution philosophique. Il montre combien l'Eglise est en contradiction avec les grands écrivains catholiques et les Pères de l'Eglise les plus remarquables.

L'orateur fait connaître comment il a été amené à écrire son remarquable ouvrage sur le *Mariage des prêtres* et ses démêlés avec l'archevêque de Paris à ce sujet, démêlés à la suite desquels il se détacha de Rome.

M. Claraz fait ensuite, très brièvement d'ailleurs, mais avec beaucoup de clarté, une analyse de son ouvrage sur la faillite des religions. A ce sujet, il cite divers auteurs, notamment Diderot, Rousseau, Rabelais, Montaigu, Descartes, Voltaire, Renan, etc.

Rapprochant ensuite la morale religieuse de la morale laïque, l'orateur montre la supériorité de cette dernière et déclare que si l'homme

avait autant de souci de ses intérêts moraux que de ses intérêts matériels, bien des injustices et des misères seraient évitées.

Il termine en dépeignant la mort de l'homme qui a pratiqué la morale naturelle : uni par la pensée à ceux qui l'ont précédé et à ceux qui viendront après lui, il se confond avec la nature et s'identifie avec elle.

La péroraison de M. Claraz est vigoureusement applaudie, et M. l'abbé Valensin prend place à la tribune. L'orateur se borne à reprocher, non sans éloquence d'ailleurs, à son ex-confrère, de faire des citations erronées des écrivains catholiques. Mais il néglige de parler de la confession, du mariage des prêtres, de l'eucharistie, etc. En somme, il se tient à côté de la question sans entamer l'argumentation de M. Claraz, dont la brève mais énergique riposte termina la réunion.

Le Rappel, 30 avril 1913, qui exagère à plaisir les soi-disants succès du renégat.

Conférence de la libre pensée à Mâcon. — Le mardi 8 avril, devant une assistance de 900 personnes environ, l'ex-abbé Claraz a fait, sous les auspices de la Libre Pensée, de la Loge maçonnique et du comité radical et radical-socialiste, une très intéressante conférence sur « La faillite des religions ».

Cette conférence a eu un plein succès, et aucun contradicteur ne s'est fait entendre, bien que l'on ait constaté dans la salle, la présence de membres de l'action libérale et d'anciens congréganistes défroqués, aujourd'hui professeurs d'écoles libres.

Toujours d'après *Le Rappel*, 21 avril 1913.

— *Congrès régional de la Société la « Libre Pensée » de Nevers.* — Le dimanche 6 avril 1913, le Congrès régional de la Société la « Libre Pensée » de Nevers tiendra ses assises dans l'une des salles de la Grande Taverne, rue des Merciers.

Ce Congrès sera précédé d'une conférence publique et contradictoire qui aura lieu, grande salle de la Taverne, le samedi soir, à huit heures et demie, 5 avril. Le sujet traité sera : « De l'utilité de la Libre pensée », par le citoyen Emile Noël, délégué de Limoges, et les députés Félix Chautemps, de la Savoie ; Massé, Roblin, de la Nièvre.

Le dimanche 6 avril, à neuf heures du matin, ouverture du Congrès, réception des délégués ; punch d'honneur ; vérification des mandats.

Ordre du jour :

1° Suppression des aumôniers dans les lycées ;

2° Laïcisation des hôpitaux ;

3° Suppression des quêtes à domicile pour le denier du culte ;

4° Retour au peuple des monuments religieux (rapport Tellier, au Congrès national de Lille, 1912) ;

5° Le droit à la vie (rapport Noël, au Congrès national de Lille, 1912) ;

6° Suppression des croix sur les places publiques ;

7° Questions et vœux divers.

Le Rappel, 4 avril 1913.

— *Organisme d'action laïque et républicaine à Tours.* — Dimanche a eu lieu, à Tours, l'assemblée générale d'une Fédération républicaine départementale qui a été dénommée : *Fédération républicaine d'action laïque, démocratique et sociale du département d'Indre-et-Loire.*

Deux cents délégués environ avaient répondu à l'appel du bureau provisoire.

Après l'adoption des statuts, on a élu le bureau, qui est ainsi composé :

Présidents d'honneur : MM. Belle, Bidault et Pic-Paris, sénateurs ;

Président : M. René Besnard, ancien ministre, député de la première circonscription de Tours ;

Vice-présidents : MM. Chautemps, député de Loches ; Foucher, député de Chinon ; Joran, conseiller général ; docteur Delaunay, conseiller d'arrondissement ;

Secrétaire général : M. Camille Chautemps, avocat, adjoint au maire de Tours ;

Secrétaire : M. Crépin, ancien conseiller municipal de Tours ;

Trésorier : M. Rosier, ancien conseiller municipal de Tours ;

Trésorier-adjoint : M. Vavasseur, maire de Vouvray ;

Assesseurs : MM. Mardelle, Gasnier et Lefébure.

Le Rappel, 24 avril 1913.

Italie. — *La lutte contre le catholicisme.* — La Section livournaise de Libre-Pensée, branche locale de l'*Association Nationale de Libre-Pensée*, qui a son siège à Rome, a tenu, le 12 avril 1913, une réunion où l'on a étudié la tactique à employer dans la lutte contre le catholicisme. On a nommé l'hon. P. Tevène, représentant de la Section au conseil de l'assemblée, et l'on a décidé qu'il serait fait prochainement une conférence historique contre la commémoration constantinienne.

L'Initiativa, Rome, 12 avril 1913.

— C'est le programme et l'organisation de la maçonnerie italienne, tant il est vrai que maçons et libres-penseurs ne font qu'un.

— Il existe à Milan, comme dans la plupart des grandes villes d'Italie, une *Association Nationale de la Libre-Pensée*, qui était destinée par ses fondateurs à faire disparaître, à bref délai, toute trace de cléricalisme, et à ramener le culte de la Déesse Raison. Mais le succès n'a pas répondu à ces grandes espérances, et cette Association s'en

désole dans un manifeste où la solennité du langage cache mal la désillusion : « Comme toutes les Associations idéalistes, y est-il dit, la Libre-Pensée traverse une période critique d'arrêt. L'utilitarisme avait conseillé une transformation radicale de cette association idéaliste ». Et quelle avait été cette transformation ?

La création d'un pensionnat laïque à prix très modique. Et cette transformation ne peut se faire, faute d'argent.

L'Association en a assez de cette indifférence ; elle dit carrément à ses partisans, que, « prise entre le scepticisme, l'incrédulité et la défiance, elle laisse la place à d'autres».

Elle oublie que, quand on n'a plus la foi, on n'est guère capable de l'inspirer.

Il Momento, Turin, 3 mai 1913.

PORTUGAL. — *Propagande anti-catholique.* — Le 24 avril dernier s'est réuni à Lisbonne le comité de propagande anticlérical, sous la présidence du Snr Augusto Vieira ; il y a été donné connaissance des résultats obtenus par cette propagande à Peniche. On a décidé d'envoyer des délégués au gouverneur civil de Leiria, pour le remercier de l'accueil qu'il a fait aux propagandistes dans cette ville. On a aussi nommé d'autres délégués à cette propagande : Hin-Yon-Kia, pour la Chine ; Arthur Gonçalvez, à Lourinha ; Adelino do Carmo Brito, à Portalègre ; le docteur Agostino Fortes, à Vouzela ; Alfred de Lencastra et Barros, à Figueiro dos Vinhos.

Diario de Noticias, Lisbonne, 24 avril 1913.

Le congrès de la Libre-Pensée. — Malgré la maladie qui le retient au lit, Magalhaes Lima redouble de zèle pour amener au Congrès maçonnique international et au Congrès de Libre-Pensée tous les personnages importants du mouvement antireligieux. C'est dans ce but qu'il s'est rendu, il y a peu de temps, à Francfort, et qu'il y a fait une conférence. Il a atteint le but qu'il se proposait, car la Libre-Pensée de cette ville aura pour représentants au Congrès de Lisbonne les docteurs Homberger et Max Henning. On nous informe que de là, le missionnaire de l'anti-religion se rendra à Zurich puis à Saint-Gall.

O Seculo, Lisbonne, 25 avril 1913.

SUISSE. — Le *Berliner Tageblatt* signale une assemblée de la « Libre-Pensée » qui a eu lieu à Berne au milieu de mars. Elle comprenait les délégués des sociétés de libre-pensée de Suisse et d'Allemagne, de la société suisse des Monistes, de la Loge suisse de l'Ordre international pour la morale et la culture, ainsi que de la Loge *Le Soleil Levant*. Les sociétés suisses, qui comptent environ 4.000 membres, ont décidé de former une Fédération. Voici les principaux points du programme adopté : Libre développement de la vie intellectuelle

en dehors de tout contrôle et de toute autorité ; propagande en faveur de l'apostasie ; séparation de l'Eglise et de l'Etat, de l'Eglise et de l'école ; exclusion de l'Eglise de la vie de famille, et pénétration de la libre-pensée dans les foyers domestiques, à l'occasion des fêtes familiales, etc. Le président de la Fédération est le professeur Vetter, de l'Université de Berne, celui-là même qui, dans un discours fameux, a appelé la Suisse une province allemande. AIR, 4 avril 1913.

WURTEMBERG. — *Initiations juvéniles.* — La religion libre, qui dédaigne les Sacrements, remplace la confirmation par une « initiation de la jeunesse (Jugendweiche). Dimanche dernier, à Stuttgard, seize enfants ont été ainsi « initiés ». Il y a eu des chants et une allocution du « parleur » de la communauté libre-religieuse. AIR, 21 avril 1913.

Malthusianisme

ALLEMAGNE. — *Une nouvelle branche d'enseignement supérieur.* — Un savant allemand, le docteur Hassal, de Munich, se propose de fonder une Université de l'amour. D'après ce que nous dit de ce projet un certain M. Dekobra, dans un article du *Libéral*, de Madrid, cet établissement aura pour vrai titre : *Hochschule der Heiratwissenschaft* (Ecole supérieure de la Science du Mariage), et l'on y traitera des moyens d'arrêter la dépopulation.

El Liberal, Madrid, 19 avril 1913.

— Il nous semble qu'un des moyens, peut-être le meilleur, d'arrêter le fléau de la dépopulation, serait d'arrêter ceux et celles qui prêchent le néo-malthusianisme.

La diminution des naissances continue à être dénoncée par la presse évangélique d'Allemagne, comme un danger national. Le nombre de naissances baisse non seulement dans les grandes villes où la démoralisation bat son plein, mais aussi, ce qui est un bien triste symptôme, dans les campagnes. La presse protestante constate que le mal a gagné plus de terrain parmi les protestants que parmi les catholiques, et elle fait appel à ses fidèles pour conjurer le danger qui menace les intérêts mêmes du protestantisme en Allemagne. Si l'état de choses actuel continue, en 1925, le nombre d'enfants catholiques d'âge scolaire sera égal à celui des enfants protestants.

AIR, 25 avril 1913.

BELGIQUE. — Dimanche a eu lieu, à Ravenstein, la 13e séance annuelle de la Ligue nationale contre la licence des étalages et l'immoralité.

M. de Bavay, conseiller honoraire de la Cour de cassation préside...

Après la lecture du rapport annuel, l'assemblée s'est occupée de l'ignoble propagande néo-malthusienne qui s'exerce dans le pays par

la voie de certains journaux et des procédés de réclame plus ou moins clandestins.

M. le président annonce que le ministre de la justice s'est ému des révélations qui lui ont été faites à cet égard, et qu'il saisira prochainement la Chambre d'un projet de loi réprimant ces réclames odieuses.

L'assemblée s'est occupée aussi des spectacles immoraux donnés dans trop de cinémas, et a préconisé différentes mesures en vue de préserver les familles et les enfants.

La *Gazette de Liège*, 2 avril 1913.

France. — Poursuivant l'admirable campagne qu'il mène, dans toute la France, contre le néomalthusianisme, M. Paul Bureau, président de la Ligue pour le relèvement de la moralité publique, avait accepté de se mesurer, dans une réunion tenue samedi soir à l'Eldorado de Sotteville, avec M. Grandin, de l'Union des Syndicats.

Le champion du néo-malthusianisme prend le premier la parole. M. Grandin s'attache d'abord à défendre ses idées au point de vue moral. Il n'admet pas qu'on taxe ses amis de pornographie.

Il veut avant tout lutter contre les fléaux, hélas, trop réels, qui menacent les familles nombreuses dans la classe ouvrière : l'insalubrité et l'insuffisance des logements, les dangers de la rue, l'alcoolisme. « Nous disons : Si vous voulez vivre dans de bonnes conditions morales et bien élever votre famille, il faut restreindre le nombre de vos enfants..... »

En terminant son long plaidoyer, M. Grandin invoque en faveur de sa thèse une foule de témoignages signés de médecins et d'écrivains « bourgeois » plus ou moins autorisés : Salomon Reinach, Lapie, Louis de Gramont, Urbain Gohier, Léon Frapié, Eugène Brieux et le docteur Legrain.

Les bourgeois appliquent depuis longtemps le néo-malthusianisme par égoïsme. Pourquoi les ouvriers seraient-ils altruistes ? « Les bourgeois ont raison et la classe prolétarienne fera bien de les imiter ».

Cette déclaration dépourvue d'artifice est bruyamment applaudie par les amis de M. Grandin.

Voici quelques extraits de la réponse de M. Paul Bureau.

Personne n'a dit que la conception devait être un acte « inconscient ». Le progrès des connaissances doit se manifester dans la transmission de la vie, comme partout ailleurs.

« Mais ne jouons pas sur les mots. Comment aviser à ce résultat ? Deux voies s'ouvrent devant nous : l'une héroïque et difficile, l'autre facile, accessible à toutes les lâchetés. Il faut choisir.

La première est celle de la raison, qui domine la « bête » et lui impose au besoin l'abstinence.

Les apologistes de la seconde déclarent la lutte trop pénible. Ils proclament le droit de l'homme et de la femme à ce qu'ils appellent l' « amour », mais pour régler la natalité, ils appellent à leur secours un arsenal d'appareils. Ce sont les néo-malthusiens, héritiers bien dégénérés des théories de Malthus, l'apôtre du *moral restreint*.

Le néo-malthusianisme, pernicieux en soi, entraîne des conséquences morales incalculables.

1° Il implique le principe que l'homme et la femme sont doués de facultés génésiques pour la seule satisfaction de leurs appétits. Des époux néo-malthusiens sont sans titre pour recommander la pureté à la jeunesse.

2° Celui qui proclame la légitimité des précautions anticonceptionnelles est sans qualité pour condamner l'avortement.

Quelles que soient les atténuations apportées par certains néo-malthusiens dans l'exposition de leur doctrine, « la logique impitoyable du dynamisme social les obligera à aller jusqu'au bout. Il faudra boire le calice jusqu'à la lie et se résoudre à accepter sans protestation l'inconduite, l'avortement, l'infanticide même... »

M. Grandin demande à son adversaire si les malades ont le droit de procréer.

M. Bureau répond par la négative, au nom du respect dû à la femme.

De grossières interruptions montrent alors que les néo-malthusiens en sont restés aux préjugés surannés qui représentent la continence comme impossible ou tout au moins dangereuse. La faute en revient sans doute à certains médecins trop peu préparés au ministère moral que leur confère en quelque sorte leur profession. La science médicale reconnait aujourd'hui que « la chasteté est la meilleure des disciplines ». Des médecins comme Sir F Paget, MM. Périer, Krafft, Ebing, Arton, enseignent que la pureté des jeunes gens est le meilleur régime physique, moral et intellectuel. L'exercice des fonctions génésiques n'est donc pas une nécessité absolue, et « nul n'est fondé à les affranchir des charges sublimes dont la nature les a grevées ».

— M. André Liesse écrit à propos de Malthus :

On malmène fort, en général, ce pauvre Malthus « et son ami l'alcool ! » Et c'est ainsi que ce brave homme s'en va, à travers la postérité, en cette compagnie, et avec la plus redoutable et la plus injuste des responsabilités. De ce que les néo-malthusiens aient cru devoir s'abriter derrière le nom de cet honnête clergyman, il ne s'ensuit pas que l'on doive confondre ce qu'il appelait la « contrainte morale » avec les pratiques immorales et malsaines que recomman-

dent ceux qui prétendent s'inspirer de lui. Toutefois, Malthus s'est trompé ; ses observations n'ont pas porté sur un temps assez long. L'histoire du passé aurait dû cependant l'éclairer sur ce phénomène de la dépopulation dans les nations vieillies.

Le *Journal des Débats*, 16 avril 1913.

— M. Paul Brulat, un néo-malthusien, écrit :

Il y a environ douze ans, quand j'entrepris, dans un grand journal parisien à l'avant-garde des idées, une campagne néo-malthusienne, je soulevai de nombreuses protestations. Alors, les socialistes eux-mêmes refusaient de s'intéresser à la question, qui est la base du problème social. La réprobation était presque générale. Aujourd'hui, quelques esprits indépendants consentent à la discussion. C'est un progrès. Tout dernièrement encore, le docteur Meslier, député de Saint-Ouen, osait protester à la tribune du Parlement contre l'exclusion de l'amnistie des néo-malthusiens qui furent condamnés, en ces dernières années, pour crime de propagande....

Quand on découvrit que la population de la France tendait à demeurer stationnaire, des ligues se fondèrent, sur toute l'étendue du territoire, pour le *repeuplement* de la patrie française. Un mot venu d'Allemagne fut répandu avec terreur : « Par le seul fait de sa dépopulation, la Fance perd tous les jours une bataille ».

Exagération ridicule, et qui, d'ailleurs, ne saurait être un argument contre le néo-malthusisme, car celui-ci se place au point de vue général de l'humanité et prétend étendre sa propagande par-dessus les frontières et dans tous les pays du monde. Même en Allemagne, la natalité commence à décroître.

Mais la raison chauvine suffit à expliquer l'impopularité du néo-malthusisme.

Ne me faites pas dire ce qui ne fut pas un instant dans mon esprit : il s'agit, non pas de ne plus faire d'enfants, mais seulement d'éviter autant que possible les déchets humains et de montrer à certains insconcients, misérables ou dégénérés, la malhonnêteté dont ils se rendent coupables quand ils infligent la vie à des êtres fatalement voués à de sombres destinées. L'important n'est pas que les hommes soient nombreux ; c'est qu'ils deviennent de moins en moins malheureux. En un mot, on ne devrait avoir que les enfants que l'on désire, et il serait temps, en jetant bas le masque d'hypocrisie, de s'expliquer franchement sur ce redoutable problème de la repopulation et de la régénération humaine.

La Controverse, 15 avril 1913.

— Franc-Nohain signale une conférence néo-malthusienne qui a été donnée à Denain...

... Ces jours derniers, dans un local *qui appartient à la ville*, — le Gymnase municipal, — salle enclavée, comme par hasard, dans un

groupe scolaire, en sorte que la conférence qui y était organisée semblait participer à l'enseignement de l'école, M. le maire de Denain donnait la parole à un orateur chargé de persuader l'auditoire que la France n'a que trop d'enfants, — avec la manière de n'en plus avoir....

Et qu'attend donc le préfet du Nord pour rappeler à M. le maire de Denain que les édifices municipaux ne sont pas faits pour servir de temples à de semblables apôtres ?...

Car j'imagine que M. le préfet du Nord n'eût point tant tardé à intervenir s'il s'était agi d'une conférence religieuse, — ou, simplement, de quelque manifestation d'un patronage catholique.

Et maintenant, voulez-vous savoir à quoi aboutit, pratiquement, une telle propagande ?

A Denain, en 1905, il y avait encore 30 naissances pour 1.000 habitants ; en 1911, on n'en comptait plus que 22,6.

L'Echo de Paris, 6 avril 1913.

Le *Rappel* signale, avec indignation naturellement, le passage suivant d'un ordre du jour voté par une association de pères de famille du diocèse de Versailles :

« La statistique officielle nous montre que le fléau de la dépopulation fait bien plus de ravages dans les départements qui n'ont pas d'écoles libres... »

Le Rappel, 4 mai 1913.

— Le conseil général du Doubs a adopté, sur la proposition du Dr Colard, le vœu, néo-malthusien, suivant :

« Dans un but patriotique et pour conserver la vigueur et la solidité de notre race, pour combattre le trio effroyable de l'avarie, de la tuberculose, de l'alcoolisme, le Conseil général émet le vœu que le Parlement élabore une loi exigeant, au moment du mariage légal, la production d'un certificat de santé de la part des deux futurs époux, le mariage ne pouvant être célébré que si les certificats sont formels au point de vue de la santé des deux fiancés ».

Le Rappel, 20 avril 1913.

ITALIE. — *Acquittement d'un propagateur du Malthusianisme.* — Le Tribunal pénal de Turin a acquitté l'auteur d'un *Manuel de Malthusianisme pratique*, composé à l'usage des classes ouvrières, contenant des figures explicatives, et l'adresse des maisons où les intéressés pourraient se procurer les appareils et substances nécessaires. L'auteur est un employé de la Chambre de Travail de Bologne, un certain Giorni : il s'est défendu en alléguant : 1° La pureté de ses intentions ; 2° son désintéressement. En effet, son ouvrage était vendu à si bas prix, soixante centimes, qu'il n'a pu en tirer d'autre

avantage que le plaisir d'être utile. Diverses notabilités du monde intellectuel consultées comme experts, entre autres le professeur Roberto Michelo, qui a étudié les sciences morales et sociales, se sont déclarées en faveur de l'accusé, en disant que la propagande du Malthusianisme est une bonne œuvre.

Gazetta del Popolo, Turin, 11 avril 1913.

PRUSSE. — Au 19e Congrès protestant de la « Conférence sociale ecclésiastique », tenu à Barmen, M. Seeberg a reconnu, en parlant sur la diminution de la natalité, que la population catholique est plus résistante que toute autre aux séductions du néomalthusianisme.

AIR, 15 avril 1913.

Modernisme

FRANCE. — Sous le titre les *Evadés*, le journal maçonnique *Le Rappel* publie l'appel suivant :

Ils sont deux mille qui ont quitté les rangs du clergé catholique pour rentrer dans la vie civile. Deux mille qui ont préféré à une vie sans inquiétude et sans heurts, mais qui ne contentait plus ni leur cœur ni leur conscience, l'âpre mais libre lutte pour le pain quotidien.

Ils sont deux mille actuellement, bientôt ils seront le double ; mais, plus nombreux ils désertent, plus l'Eglise s'ingénie à les acculer à la misère et au désespoir.

C'est pour s'armer contre les calomnies, pour triompher des préjugés hostiles, pour tendre la main aussi aux évadés de demain, que les évadés d'aujourd'hui viennent de constituer l'*Union des anciens prêtres catholiques*.

Cette union, dont le siège est 57, rue de Vanves, adresse à tous les libres-penseurs un appel auquel aucun ne restera insensible.

« Nous voulons, disent les fondateurs, nous affirmer par notre « union, par la revendication calme et sereine de nos droits, par la « dignité de notre attitude. Nous ne prétendons pas nous faire un « mérite de notre qualité d'anciens prêtres, mais nous ne voulons pas « qu'on nous en fasse une honte. Nous ne souffrirons pas que qui que « ce soit puisse nous traiter, en tant qu'anciens prêtres, comme des « parias de la société ».

Mais il faut aussi que tous les amis du progrès, tous ceux qui voient dans le cléricalisme le grand adversaire de l'idée moderne, tous les républicains vraiment dignes de ce nom, donnent à l'*Union des anciens prêtres catholiques* leur sympathie et leur concours. A l'heure où l'Eglise romaine ramasse toutes ses forces pour lutter contre la société civile, à l'heure où, pour obtenir certaines concessions, gages de futurs triomphes, elle cherche à trouver, parmi les défenseurs de l'Etat républicain, des consciences sans droiture ou sans

énergie, prêtes à nouer avec elle de louches intrigues ou à en venir à des tractations suspectes, les partisans résolus et sincères de l'idéal laïque ne sauraient négliger aucun élément de défense, aucune arme de combat.

Le Rappel, 30 avril 1913.

— Après avoir constaté un renouveau de la vitalité catholique en France [ce qui est vrai surtout pour les villes, alors que les campagnes restent de vingt ans en arrière] – le correspondant parisien de l'*Agence Roma* écrit avec raison, en parlant des fêtes et congrès qui viennent d'avoir lieu :

Prenez n'importe quel compte rendu un peu sérieux, vous serez frappés, comme moi, de retrouver toujours les mêmes noms. Toutes les personnalités d'estrade, de presse et de tribune, qu'il s'agisse de la jeunesse des Cercles, des Conférences, sont tout au moins alliées. *Un vaste consortium a fait le trust de toutes ces forces officielles de la France chrétienne.* Sans parvenir à les confisquer tout entières à son profit, il les exploite : il nourrit de leur substance des desseins parasites...

Tandis qu'on piétine ou qu'on laisse piétiner à l'envi les quelques traditionnalistes attardés, *rari nantes in gurgite vasto*, leurs adversaires sont au pinacle, accaparent toutes les présidences, escaladent toutes les tribunes, prennent d'assaut tous les journaux, escamotent toutes les faveurs, tirent profit de toutes les circonstances et jusque des plus sévères avertissements que Rome leur prodigue en vain...

En vérité, il est grand temps que tous ceux qui ont le sentiment exact de la situation ou qui en ressentent au moins le malaise, se ressaisissent, ouvrent tout grands les yeux, se rapprochent et s'organisent. Un grand travail d'instinct s'est fait déjà parmi eux. Mais il faut qu'ils s'affirment et portent au milieu de cette confusion la lumière éclatante et la volonté implacable de la restauration catholique intégrale.

AIR, 29 avril 1913.

— La condamnation du *Bulletin de la Semaine*, de Paris, par le Cardinal Andrieu, archevêque de Bordeaux, a été accueillie par le silence général, glacial, ou la reproduction laconique de la plupart des journaux de la presse catholique française. Ce n'est pas qu'elle ne comprenne pas que le Cardinal de Bordeaux a eu toutes les raisons du monde de faire ce qu'il a fait : mais on sait aussi que la Sainte-Vehme démocratico-libéro-moderniste ne pardonnera pas, et on a peur. Or, la peur est une mauvaise conseillère, même au point de vue de l'intérêt. Si de bons catholiques croient que la Sainte-Vehme leur sera reconnaissante de leur... prudence, ils se trompent étrangement. Tous les catholiques qui n'adhèrent pas à la coalition démo-libéralo-moderniste, sont des condamnés en masse. On les exécutera par

petits paquets ; les plus faibles y passeront les premiers. Il ne reste plus qu'à se défendre vaillamment en n'épargnant aucun coup à l'adversaire. C'est accomplir tout son devoir, c'est sauver son honneur et sa conscience, c'est aussi se défendre, car « la meilleure défense, c'est l'attaque ». Nos adversaires le savent bien et le mettent en pratique.

AIR, *Cahiers Romains*, 27 avril, 1913

Libéralisme et Catholicisme. — Après avoir constaté qu'il n'y a plus, en réalité, d'opposition parlementaire sérieuse à la Chambre, le correspondant parisien de l'*Agence Roma* montre que le ministère Barthou a eu pour lui 6 voix de l'*Action Libérale* et une de la Droite, sans compter les nationalistes, et contre lui : une voix de l'*Action Libérale* et 6 de la Droite. Enfin 21 membres de l'*Action Libérale* et 10 députés de la Droite se sont réfugiés dans l'abstention. Il ajoute :

« Cependant, il n'est pas difficile de concevoir quel rôle, plus facile et plus efficace que jamais, une opposition catholique vraiment consciente, résolue et organisée, pourrait jouer au milieu de la décomposition des partis. Derrière elle, elle aurait la chance unique de trouver le pays, inquiet enfin de son salut, auquel le gouvernement ne saurait pourvoir sans le concours de tous les honnêtes gens. Mais ces malheureux parlementaires en sont à accepter que le ministère accorde aux partis de gauche une recrudescence de persécution religieuse comme rançon de ses velléités nationales. Et certes, aucune opposition parlementaire catholique, en aucun pays, n'a jamais oublié à ce point les hauts et sacrés intérêts qui lui sont confiés. Le fameur terrain « national », inventé pour les besoins de la cause, n'excuse ni ne justifie cette abdication ; ce n'est qu'un prétexte dont se colore, après tant d'autres, l'horreur de la lutte, de l'effort persévérant et sans avantages personnels. Il mène du même train, à l'abîme, l'Eglise et la Patrie ».

AIR, le 16 avril 1913.

Italie. — Les modernistes, de plus en plus liés avec les protestants et les Francs-Maçons, organisent des œuvres régionales pour l'apostasie du clergé. A Rome, des prêtres modernistes apostats ont organisé une « *Société entre les prêtres laïcisés* ». A Naples, fonctionne un centre d'apostasie relié ouvertement avec d'autres centres étrangers. A Gênes, on organise la société « *La Croix* » pour appuyer les prêtres rebelles à l'autorité ecclésiastique. Dans l'Italie subalpine, le clergé reçoit des circulaires annonçant des organisations pareilles. Naturellement toutes ces organisations demandent de l'argent pour soutenir l'œuvre de la « rédemption » du clergé.

AIR, 28 avril 1913.

NOUVELLE-ZÉLANDE. — *Le Modernisme chez les Protestants.* — Si nous en croyons les dires autorisés de l'*Outlook*, organe presbytérien des Etats-Unis, le modernisme est enseigné sous sa forme la plus crue dans les écoles protestantes du dimanche. Les manuels en usage dans la plupart de ces écoles sont connus sous le nom de « *Graded Lessons* » (leçons graduelles), et, à en croire une lettre écrite à ce magazine, par le Révérend A. A. Murray, ministre presbytérien de Saint-Andrews, à Auckland, cet enseignement est d'un caractère absolument païen.

The Tablet, de Dundee (Nouvelle-Zélande), citée par *The Catholic Tribune*, de Dubuque Iowa, 1er mai 1913.

Musique

ALLEMAGNE. — *La Flûte enchantée.* — On a donné à Koenigsberg, en Prusse, lors des fêtes de Pâques, une représentation de la *Flûte enchantée*, œuvre maçonnique, comme on le sait. Mais cette représentation de Kœnigsberg avait ceci de particulier, que tous les acteurs étaient Francs-Maçons.

ANGLETERRE. — *La Maçonnerie et le Théâtre.* — Les relations entre la Franc-Maçonnerie et le monde théâtral (acteurs, auteurs) sont bien plus anciennes et bien plus intimes qu'on ne le croit généralement. Mais la question n'a été approfondie qu'en ces dernières années, grâce aux recherches du Fr.·. Broadley. Il nous a révélé que le célèbre acteur Kean était franc-maçon, et qu'arrivé à Dorchester avec sa famille, dans un état de santé et de fortune des plus précaires, il trouva dans la Franc-Maçonnerie une aide efficace. Le F.·. Lee, directeur du théâtre de Dorchester, lui avança cinq livres sterling, et la Loge locale, la *Durnovarian*, qui travailla de 1775 à 1830 (sous ce nom), organisa une représentation à bénéfice pour achever de tirer l'artiste de sa détresse.

Annonces maçonniques. — Nous prenons au hasard dans les journaux maçonniques, parmi des centaines d'autres, l'annonce suivante :

« Frère Frank Moulding, Baryton,

« Organiste, Bisley Lodge 2317,

« fournit des artistes de première classe pour banquets, dîners, etc.,
« maçonniques ; pour la ville ou la campagne. Directeur expérimenté.
« Adresse à Londres, 98, Saint John's Wood Terrace ; etc. »

ETATS-UNIS. — *Une pièce de théâtre maçonnique.* — Il y a peu de temps, une pièce maçonnique, ayant pour titre : « Une Loge il y a un siècle » et pour auteur, le F.·. Joseph E. Morcombe, éditeur de l' « *American Freemason* » qui paraît à Storm Lake, a été jouée par les Maçons de Carson-City, Nevada, dans la ville de Reno, et a obtenu un certain succès.

Examens maçonniques. — L'édit du grand-maître de la grande Loge de Iowa prescrivant l'application rigoureuse d'un article du code maçonnique qui exige qu'on fasse des progrès dans le troisième degré, et qu'on le prouve avant d'être admis à voter, à remplir un emploi, à se retirer, a eu pour résultat de décider un grand nombre de maçons à préparer leurs examens pour ce grade ; dans certaines loges, il y a eu jusqu'à soixante-dix victimes, qui ont été retranchées « comme bois mort », et cette hécatombe a stimulé le zèle des autres ; ils se présentent par centaines aux jurys d'examen.

Nécrologie

ALLEMAGNE. — *Un roman maçonnique.* — Le 22 avril 1888, est mort, à Dresde, le romancier Gustave Kühne. Un de ses romans a pour titre : « *Le Franc-Maçon, histoire de famille du dernier siècle* », paru en 1885. Toutefois, le *Handbuch der Freimaurerei* (Manuel de Franc-Maç.·. II, p. 602) déclare que ce roman trahit l'ignorance de l'auteur à l'égard des Francs-Maçons, et soutient qu'il y est question beaucoup moins d'eux que des Jésuites, des Rose-Croix et des Vaudois.

MEXIQUE. — Le 9 février 1913, est mort le F.·. Bernardo Reyes, général de division, fondateur de la Maçonnerie philosophique dans l'Etat de Nueva-Leon, (Mexique) ; il avait le grade de 33°. — La mort du président Francisco J. Madero, et celle d'un autre F.·. sont annoncées dans les termes suivants :

« Francisco J. Madero, 33°, et le licencié Jose-Maria Pino Suarez, membres actifs du Suprême Conseil, grade 33° pour la République Mexicaine, sont passés à l'Orient Eternel, le 22 février 1913. »

ROUMANIE. — Le 10 mars 1913, le F.·. Major Moroin, grand-maître de la Grande-Loge de Roumanie, est décédé, après une longue maladie.

Pacifisme

ALLEMAGNE. — *Le patriotisme des Loges.* — Un des hommes les plus érudits de la Maçonnerie allemande, le F.·. Wolfstieg, a publié dans le journal maçonnique *Am Rauhen Stein* (à la Pierre Brute), un travais sur le Printemps des Peuples en 1813 et les Loges. Le *Printemps* en question, c'était l'éveil tardif mais violent du sentiment national contre la domination napoléonienne. Notre auteur arrive à la conclusion que les Loges n'ont rien fait, ou presque rien dans ce mouvement ; on attendait beaucoup d'elles : la déception fut amère, et elle se fit jour par des railleries, et un journal crut défendre les Loges en disant : « La Loge est un atelier où l'on s'occupe de perfectionner l'espèce humaine, elle ne doit pas intervenir dans les affaires mondaines ».

— Nous avons vu le grand bibliographe de la Franc-Maçonnerie, le F.·. Wolfstieg, s'attacher à détruire la légende d'après laquelle les Loges auraient concouru activement à préparer la libération de l'Allemagne en 1813. Il dit nettement dans l'essai qu'a publié le journal maçonnique *Am Rauhen Stein* (A la Pierre Brute) de janvier 1913 : « Les Loges, comme telles, se refusèrent formellement à la Patrie ».

L'auteur d'un autre article sur le même sujet, le F.·. Plew, de Tilsitt, essaie de justifier les Loges de cette abstention, qu'il avoue. « Certes, dit-il, on ne trouve ni dans les recueils historiques de cette époque, ni dans les archives des Loges d'alors, des preuves d'une participation active à l'œuvre de la libération. Mais, ajoute-t-il, s'attendre à en trouver, c'est méconnaître le but et la tâche de la Maçonnerie ».

Elle avait une autre tâche, en effet, et la prédication qui devait chauffer à blanc le patriotisme allemand, les exemples qui devaient le guider, tout cela devait être accompli par les membres des Loges, comme simples particuliers.

L'Internationalisme. — Le F.·. professeur Ludwig Wagner organise, pour cette année, des cours de vacances pour les étrangers. Ces cours se diviseront en deux périodes, l'une du 15 juillet au 2 août, l'autre, du 1er au 13 septembre. Ces cours sont, dit l'annonce, destinés à enseigner les langues aux étrangers, et à les initier à la culture allemande, tout en les mettant à même de se créer des relations personnelles. A cette fondation, est joint ce que le journal appelle un *Friedensseminar*, mot difficile à traduire exactement, mais qui est défini ainsi : faire connaître le but et les arguments du mouvement pacifiste international et les moyens à employer pour arriver à l'entente internationale. L'entrée du local et l'assistance aux conférences seront gratuites. L'établissement est situé à Kaiserslautern, dans le Grand-Duché de Bade.

— Nous connaissons déjà ces sortes d'entreprises, mais un caractère maçonnique n'a jamais été aussi nettement marqué que dans cet article.

AUSTRALIE. — Le journal maçonnique australien *Masonry*, de Sidney, journal qui porte en travers de son titre l'obscure devise : *Ædificatore, Philosophus, Venit*, adopte comme siens les principes du cosmopolitisme maçonnique tels que les pose le *Masonic Sun* :

« 1° Notre Ordre est libre : il n'est en relation avec aucun gouvernement de quelque pays que ce soit ; il peut donc poursuivre son but sans s'inquiéter des partis politiques. — 2° Notre Ordre est presque entièrement cosmopolite pour le but en question ; il compte des personnages influents dans toutes les nationalités, dans tous les partis politiques, dans toutes les professions, dans toutes les associations. — 3° Notre Ordre poursuit les mêmes fins et pratique les

mêmes idées partout. La Maçonnerie occupe un plan unique dans le monde entier, malgré ses minces différences de rites ; des emblèmes expriment partout, dans toutes les langues, les mêmes idées, le même idéal de vie et l'action. Partout la Maçonnerie a pour devise : amour fraternel, justice et vérité. »

ETATS-UNIS. — Il s'est tenu, à la fin d'avril de cette année, à Saint-Louis (Missouri), un Congrès de la Paix, qui n'a pas fait beaucoup parler de lui, mais qui n'en est pas moins le quatrième Congrès américain pour la Paix. Ce qui lui donne quelque importance, c'est qu'il a eu lieu à une date qui marque cent ans de paix ininterrompue entre les Etats-Unis et l'Angleterre. *Le Missouri Freemason* de Saint-Louis, croit devoir en attribuer tout l'honneur à la Franc-Maçonnerie des deux pays.

PORTUGAL. — *Alfred Naquet à Magalhaes Lima.* — Le sénateur Alfred Naquet a écrit, le 2 avril 1913, à Magalhaes Lima pour lui faire part de son adhésion au Congrès international de la Libre-Pensée qui allait se tenir à Lisbonne, une longue lettre qu'a publiée le journal *O Mundo* : nous en donnons les passages les plus significatifs :

« La proclamation des républiques Portugaise et Chinoise, l'élan de socialisme indiqué par les dernières élections d'Allemagne, les manifestations grandioses comme le récent Congrès pacifiste de Bâle (?) démontrent que nous approchons d'un affranchissement définitif de l'homme par la prochaine fondation des Etats-Unis du globe ; pendant ce temps, les apôtres du passé ne restent pas inactifs. De tous côtés, nous voyons des armements, des menaces de guerre, des appels à la haine entre peuples : contre la vague d'amour, de fraternité, de liberté, de progrès, se dresse une vague contraire de rancunes, de colères, d'envies, d'oppression. Si nous nous décourageons, ne fût-ce qu'une minute, toutes nos conquêtes peuvent nous être arrachées. Nous verrons disparaître, sous l'action monarchique et cléricale, la sécularisation de l'Etat, l'Ecole laïque, le divorce, et notre propre République ».

O Mundo, Lisbonne, 16 avril 1913.

SUISSE. — *Une manœuvre maçonnique.* — Pendant que les gran des Loges de Berlin invitent les Francs-Maçons anglais afin d'essayer de rompre la triple-entente, les Suisses convoquent les Allemands et les Franç is pacifistes à se rencontrer à Berne. Tout cela se tient et ce n'est, sous des aspects différents, que la même action des Sociétés secrètes. C'est pourquoi nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs le renseignement suivant où l'on retrouve toutes les inepties criminelles qui ont cours dans les Loges:

Le groupe parlementaire de l'arbitrage vient de se réunir au Sénat sous la présidence de M. d'Estournelles de Constant. Il va continuer

l'examen des conditions dans lesquelles la délégation prendra part à la conférence franco-allemande de Berne, le 11 de ce mois.

Un grand nombre de députés et de sénateurs assistent à la réunion parmi lesquels MM. Gaston Menier, Couyba, Rivet, Flaissières, Henry Bérenger, Cauvin, Astier, Amic, Beauvisage, Surreaux, Sauvan, Magnin, sénateurs, etc. Groussier, Brard, Lenoir, Cazauvieilh, Caillaux, Paul-Boncour, Augagneur, Forgemol de Bostquénard, A. Chautemps, Chopinet, Dubuisson, Dumesnil, Pichery, Magniaudé, Jules Coutant, Malvy, Chenal, Willm, etc., députés.

Sur la proposition de son président, M. d'Estournelles de Constant, le groupe a pris à l'unanimité des membres présents la résolution suivante :

« En se faisant représenter, sans distinction de partis, à la conférence de Berne dont il est permis d'espérer qu'elle sera le prélude d'autres réunions, le groupe ne se fait pas l'illusion de croire que cette conférence veut entreprendre utilement la discussion de toutes les questions qui divisent la France et l'Allemagne ; il estime, au contraire, qu'elle devra limiter son champ d'action en commençant par aborder les questions sur lesquelles elle aura le plus de chances d'arriver à un accord des deux pays, et en évitant scrupuleusement toute intervention non concertée et susceptible de faire plus de mal que de bien.

« C'est dans cet esprit que la délégation du groupe, d'accord avec son président et s'inspirant de ses invariables traditions de discipline et d'union, prendra part aux délibérations ; elle répudiera énergiquement toute solidarité avec les détestables campagnes d'excitation chauvine qui menacent des deux côtés de la frontière d'égarer le bon sens et le patriotisme des populations ; elle recherchera s'il ne serait pas possible d'atténuer ce danger, et, d'autre part, d'amener les gouvernements des grandes puissances militaires,

« 1° A faire tout au moins l'essai d'un arrêt dans l'accroissement de leurs dépenses navales et militaires ;

« 2° A prendre l'engagement réciproque, au cas de conflit aigu, de recourir aux solutions amiables ou juridiques systématiquement méconnues et systématiquement discréditées dans tous les pays par une certaine presse, alors qu'elles ont déjà fait hautement la preuve de leur efficacité, notamment dans le règlement de l'incident de Casablanca par l'arbitrage, et dans celui de Dogger-Bank par la constitution de la commission d'enquête de Paris.

« Le groupe, enfin, considérant que la conférence de Berne, quelle que soit son activité, ne pourra qu'amorcer des discussions ultérieures, invite sa délégation à examiner s'il ne serait pas possible de part et d'autre de constituer un comité chargé d'études sur les questions intéressant l'avenir de la France et de l'Allemagne, et, le cas échéant, de se réunir d'urgence pour apporter aux deux gouvernements un effort de conciliation ».

Le Rappel, 4 mai 1913.

— Le F.·. Quartier-la-Tente, directeur du Bureau International de Relations Maç.·. vient de recevoir communication d'un vœu de la G.·. L.·. D.·. F.·., adopté dans sa séance du 6 avril dernier, et lui exprimant sa haute approbation de l'initiative prise par les parlementaires de Suisse appelant les membres des Parlements de Paris et d'Allemagne à se réunir dans un Congrès, en Suisse, pour la recherche des moyens propres à rapprocher les deux pays.

Voici le vœu de la Grande Loge et de son Conseil Fédéral :

« Le Conseil Fédéral de la G.·. L.·. D.·. F.·. affirmant à nouveau son inébranlable attachement à l'idée d'une justice internationale qui seule peut garantir une paix durable et équitable entre les nations, proclamant la nécessité de recourir auTribunal arbitral de La Haye pour résoudre tous les différends entre les nations, émet le vœu que les gouvernements français et allemand examinent, dans la plénitude de leur dignité, leurs intérêts réciproques avec le désir sincère de réaliser une entente, mettant un terme à tous les malentendus entre deux peuples dont la collaboration serait précieuse à la civilisation et au progrès ».

Dans la même séance, le Conseil Fédéral avait décidé de transmettre à toutes les Loges de la Fédération, et à la COMMISSION DE L'ARMÉE, à la Chambre des Députés et au Sénat, le vœu suivant, qui paraît avoir eu de l'effet sur les obstructionnistes de cette loi de 3 ans reconnue *indispensable* par toutes les compétences techniques et réclamée comme une *nécessité* de *salut* national par le gouvernement de la République Française :

« Le Conseil Fédéral de la G.:. L.:. D.:. F.:. ému de l'affolement qui risque de faire voter avec une précipitation peu digne d'une grande nation, une mesure aussi grave qu'une transformation de la loi militaire. Considérant qu'un pareil projet peut affecter profondément les conditions économiques et sociales du pays, Emet le vœu qu'il soit soumis à une discussion approfondie ».

— Le *Pacifisme* est un des champs de bataille de la Maçonnerie et du Socialisme. Nous en avons parlé avant et après le magistral article de M. Flourens (Mai 1912, p. 335). Il faut remarquer que le Pacifisme a le double but d'établir tôt ou tard la République universelle et de détruire immédiatement l'armée et le patriotisme en France.

En 1900, la *Ligue d'Action Républicaine* se formait contre la *Ligue de la Patrie Française*. Voici le premier article de ses statuts :

« Une ligue est constituée pour grouper toutes les forces de Défense républicaine contre la Réaction nationaliste et pour maintenir intact le patrimoine de la Révolution Française.

« Elle a pour principal objet de dénoncer, de flétrir et de détruire, par une énergique action politique et sociale, le mensonge perfide du Nationalisme qui, exploitant le prestige des grands mots révolutionnaires de Nation et de Patrie, mène la démocratie française aux pires servitudes cléricales et césariennes.

« Elle considère que la meilleure défense de la République est dans le développement et la réalisation des principes républicains de Liberté, de Justice, de Solidarité, et elle revendique toutes les conséquences sociales de l'Idée révolutionnaire ».

Ajoutons les noms des membres de la Commission exécutive :

BAUDON, député ; — Dr BLATIN, ancien député ; — L. BONNET, publiciste ; — Marie BONNEVIAL, publiciste ; Aristide BRIAND, publiciste ; — CAMÉLINAT, ancien député ; — Victor CHARBONNEL, homme de lettres ; — CHAUVIÈRE, député ; — DAZET, publiciste ; — DELPECH, sénateur ; — FOURNIÈRE, député ; — LE GRANDAIS, ancien conseiller municipal ; — Charles GRAS, député ; — GUIEYSSE, député ; — LAFFERRE, député ; — LALOGE, député ; — LEVRAUD, député ; — Elie MAY, publiciste ; — Pierre MOREL, conseiller municipal ; — J.-B. MORIN ; — Félicien PARIS, ancien conseiller municipal ; — Camille PELLETAN, député ; — PASTRE, député ; — RABIER, député ; — René RENOULT, avocat à la Cour d'appel ; — SEMBAT, député ; — Colonel SEVER, ancien député ; — Paul STRAUSS, sénateur ; — Vigné d'OCTON (Paul VIGNÉ), député ; — VIVIANI, député.

— En 1901 se formait la Ligue *Pax* pour l'arbitrage contre la guerre. Les statuts furent édités à Paris par l'imprimerie maçonnique des journaux spiritualistes réunis. En voici le début :

PAX

LIGUE D'ARBITRAGE CONTRE LA GUERRE

Titre Premier

(But. — Durée)

Article premier. — La Ligue *Pax* a pour unique but de faire pénétrer dans les masses l'idée d'arbitrage sous toutes ses formes et la substitution des décisions arbitrales aux moyens violents ou autres, actuellement en usage entre individus et nations.

L'arbitrage est fondé sur le droit et la liberté, c'est pourquoi la Ligue adopte pour programme les treize principes suivants qui ont été établis par la Ligue Internationale de la Paix et de la Liberté à laquelle la Ligue Pax est affiliée.

Ces treize principes sont :

1° Autonomie de la personne humaine ;

2° Suffrage universel ;

3° Fédération républicaine des peuples d'Europe ;

4° Liberté de penser, de parler, de publier, de se réunir ;

5° Liberté du travail individuel ou collectif sans exploitation ;

6° Liberté des contrats ; liberté de coalition et d'association ; Solidarité ; Fraternité ;

7° Instruction intégrale, professionnelle, laïque, gratuite, obligatoire au degré primaire ;

8° Egalité des droits pour les deux sexes ;

9° L'accès de la propriété individuelle ou collective par le travail, facilité à tous et à toutes ;

10° L'Etat et l'Ecole indépendants des Eglises ;

11° Négation du droit de guerre ; négation du droit de conquête ; légitimité du droit de défense ; substitution des milices nationales aux armées permanentes.

12° Abolition de la peine de mort ; le droit de punir limité au droit de défense ;

13° Arbitrage international ; traités d'arbitrage permanent ; création d'un Code international ; neutralisation.

Art. 2. — La durée de la Ligue est illimité. Sa dissolution ne peut être décidée qu'en Congrès extraordinaire formé de tous les membres actifs sectionnaires et à la majorité des trois-quarts des membres présents ou représentés et de la moitié, au moins, des membres convoqués.

Art. 3. — En cas de dissolution, il sera statué séance tenante sur l'actif en caisse, dont il ne pourra être disposé qu'en faveur d'une œuvre similaire, et ayant pour but l'Arbitrage ou la Paix.

La conférence franco-allemande de Berne, le congrès de la Paix qui se terminait à Paris le 13 mai, ne sont que des incidents d'une unique intrigue dont le fond est essentiellement maçonnique.

La substitution des milices nationales aux armées permanentes me rappellent la conclusion du Rapport de la délégation maçonnique de Paris à M. Thiers à Versailles, le 22 avril 1871 :

« En présence du refus du gouvernement de Versailles d'accepter les franchises communales de Paris, les francs-maçons réunis en assemblée générale protestent et déclarent que, pour obtenir ces franchises, ils emploieront, à partir de ce jour, tous les moyens qui sont en leur pouvoir ».

Ces moyens-là sont la Commune et la Terreur, voilà où nous mènent les maçons pacifistes à l'intérieur, sans préjudice de la guerre et de la défaite à l'extérieur.

Politique

Espagne. — *L'attentat contre le Roi d'Espagne.* — Le dernier *Bulletin Officiel du Grand-Orient d'Espagne* contient la protestation de ce corps contre l'attentat dont le Roi d'Espagne a failli être victime. Voici cette pièce :

« La Franc-Maçonnerie du Grand-Orient Espagnol, et en son nom le Grand-Conseil de l'Ordre, en publiant son organe officiel du présent mois, formule la protestation la plus énergique au sujet de l'inqualifiable attentat contre le chef de l'Etat, commis dans la soirée du 13 courant, et auquel le Monarque a échappé heureusement.

« Propagatrice constante de la vertu, et de l'esprit de fraternité humaine, la Franc-Maçonnerie condamne de toute son énergie les actes de ce genre, qui tendent à ôter la vie à nos semblables et toutes les fois que la main d'un criminel ou d'un fanatique s'est levée pour commettre des actes aussi odieux, nous avons manifesté l'horreur que nous inspirent de tels faits, et maudit les scélérats qui les exécutent.

« En cette occasion, nous nous félicitons de ce que le Roi est resté sans blessure, et de l'unanimité avec laquelle le peuple espagnol, et la presse de toutes les nuances politiques ont manifesté leur joie de ce qu'il a échappé à la mort qui le menaçait.

« En protestant contre l'attentat, au nom de la grande famille maçonnique espagnole, le Conseil de l'Ordre a fait inscrire dans le journal de ses travaux la mention de la satisfaction éprouvée par ses membres, en apprenant que le sinistre projet du régicide avait échoué ».

O.:. de Madrid, le 26 avril 1913 (E. V.). Le Grand-Maître en fonction, le 1er vice-président du Conseil de l'Ordre, Antonio Lopez del Villar, gr. 33e, par ordre : le grand secrétaire-général, Victor Gallego, gr. 33e.

— On ne saura jamais mieux couvrir le mensonge du masque de la vérité.

(Voir plus loin *Révolution* p. 1696).

On nous écrit de Marseille :

15 mai 1913.

Malgré la discrétion, souvent poussée jusqu'au ridicule, des F.:. M. au sujet de leurs conciliabules, j'avais appris qu'au Congrès récent des LL. du Sud-Est, organisé par la L. Ecoss. n° 104 *Justice Egalité*, les délégués s'étaient montrés assez inquiets de la tournure politique que prennent les événements. On vient de me communiquer le texte d'un ordre du jour qui confirme, par un document précis, les bruits dont les échos m'étaient revenus. C'est un vœu présenté par une dizaine de délégués et adopté *à l'unanimité ;* le voici textuellement :

« Les délégués au VIIIe Congrès des Loges maçonniques du Sud-Est de la France, Rite Ecossais ancien accepté, tenu à Marseille, du 26 au 29 mars 1913, constatant que de tous côtés se dessine un assaut plus audacieux que jamais contre la Société laïque ; que la vague réactionnaire, grâce à la complaisance, à la complicité même de certains de nos gouvernants, monte, essayant d'emporter les maigres et insuffisantes réformes obtenues ; que, sous le fallacieux prétexte et sous le couvert du Patriotisme, le Nationalisme cherche à instaurer une vériatble dictature militariste ; que toutes les conquêtes si péniblement arrachées sont remises en question et que dans l'armée, a

magistrature, dans les hautes sphères gouvernementales, l'idéal démocratique est méconnu, bafoué même ; que grâce à l'état d'esprit et d'indifférence créé dans la masse des citoyens par le gâchis politique, les volte-face, les reniements, les trahisons des élus et l'impuissance parlementaire, c'est la République elle-même qui est mise en cause et en péril. Le Congrès : Proclame sa foi inébranlable en l'avenir de la *République qui, quoique étant loin d'être, à l'heure actuelle, ce qu'elle devrait être véritablement*, n'en représente pas moins, à ses yeux, la forme la plus généreuse et la moins oppressive des gouvernements. Il demande à tous les F.·. M.·., de faire plus que jamais tous leurs efforts et toutes les concessions pour aboutir à la coalition des forces démocratiques contre la concentration des forces de réaction.

« Considérant que c'est surtout dans le peuple que la République a trouvé sa force et maintiendra sa puissance, exprime le désir que les réformes sociales prennent le premier rang dans notre action, donnant aux travailleurs plus de bien-être, plus de liberté et élevant leur capacité morale et leur intelligence afin qu'ils puissent devenir des artisans conscients de la Société meilleure de demain ».

C'est à cette fin, sans doute, que le même Congrès émet le vœu que « les programmes et manuels scolaires soient définitivement débarrassés de tout conceptoin métaphysique ». Croiriez-vous qu'un des délégués avait apporté, pour amener ce vote unanime, un livre classique où l'on a laissé cette phrase : « Pour être honnête, il faut remplir ses devoirs envers Dieu ». Vous ne serez pas très surpris, enfin, que les FF.·., du Congrès se soient, hors session, répandus en gémissements sur l'abandon des traditions des FF.·. Combes et Pelletan, maudit le F.·. Millerand, demandé que l'on retarde le plus possible, sous prétexte d'une « discussion approfondie », cette loi militaire des trois ans, et se soient une fois de plus, — le moment étant fort bien choisi, — attendris sur la suppression des guerres et la fraternité universelle !...

Le Congrès a voté à l'unanimité les vœux exprimés par la Grande Loge de France que nous venons de donner.

Presse

ETATS-UNIS. — Mgr Messmer, archevêque de Milwaukee, et les évêques, NN. SS. Fox, Schwebach, Schinner et Elsa, ayant condamné le journal polonais *Kurjer Polski*, rédigé par M. Michel Kruszka, anticlérical avéré, celui-ci engage un procès contre les évêques auxquels il réclame cent mille dollars de dommages et intérêts pour le tort qu'ils lui ont causé. AIR, 9 avril 1913.

— Le journal *The Menace* publié à Aurora, Missouri, tient une place toute particulière dans la presse sectaire qui poursuit de ses

attaques haineuses la religion catholique. Il est l'organe du mouvement Apaïste *American Protective Association*, coalition sectaire contre le catholicisme. AIR, 10 avril 1913.

Italie. — La *Italia Reale, Corriere Nazionale*, journal catholique intégral de Turin, vient de suspendre sa publication. AIR, 16 avril 1913.

Protestantisme

Allemagne. — Certains milieux protestants manifestent une indignation de commande au sujet de la disposition pontificale demandant des prières pour les hérétiques à l'occasion du jubilé constantinien. C'est le résultat de la politique d'effacement et d'éteignoir préconisée et imposée par certains groupes catholiques allemands. Sous prétexte de « paix confessionnelle », ils ont tout sacrifié, et les protestants se croient tout permis. AIR, 3 avril 1913.

Colonies Allemandes. — *Calomnies protestantes.* — La *Kolnische Volkszeitung* (gazette populaire de Cologne), nous informe des méfaits de la Mission américaine presbytérienne au Cameroun, contre la Mission catholique des Pallottines. Quelques détails sont tels qu'on ne peut les imprimer. Les Presbytériens américains font courir les bruits les plus outrageants ; voici un spécimen de ceux qu'on peut citer sans trop de difficulté : « Tous les Papes, les Evêques, les prêtres et les fidèles catholiques vont en enfer, par ce qu'ils adorent Marie, Pierre, Paul, etc. Les catholiques ont été chassés de presque tous les pays d'Europe à cause de leur vie débauchée. Ils ont été chassés, en particulier, de trois villes allemandes. — Les Américains ont été les premiers à traduire La Bible. — L'Eglise américaine a été la première fondée par Dieu, et aucune autre n'est la véritable Eglise. Les catholiques et leur service divin appartiennent au diable. Dans les conciles allemands, les Evêques et les prêtres se bornent à baiser les pieds du Pape. Un catholique ne peut épouser une Américaine ».

Cet enseignement a produit déjà de graves désordres, et le Vicaire Apostolique des Pallottines a déposé une plainte contre le principal colporteur de ces propos.

The Catholic Tribune, Dubuque (Iowa), 24 avril 1913.

Autriche-Hongrie. — A Nagyszebeu (Hermannstadt), le directeur d'une banque ayant inauguré le mouvement « Los von Rom » réussit à faire apostasier 120 catholiques. Prétexte : manque d'égard des autorités ecclésiastiques pour l'élément allemand, dans l'administration des biens de la paroisse. Réalité : propagande pangermaniste. AIR, 1er avril 1913.

— La propagande de « Los von Rom », quoique payée par le protestantisme pangermaniste, s'inquiète peu de faire des protestants, il lui suffit de défaire les catholiques romains, dussent-ils devenir athées. A la réunion générale de l' « *Evangelist Bund* » à Chemnitz, le pasteur Kappus a dit, en effet :

« Nous ne prétendons pas faire luthériens tous les allemands d'Autriche, mais ils ne doivent pas être des catholiques romains : qu'ils soient religieux ou évangéliques, cela nous est bien égal ». — AIR, 15 avril 1913.

BADE. — La conférence évangélique de Baden réunie le 23 avril s'est montrée contraire à la suppression du *Credo* dans le formulaire du baptême et de la confirmation et à son remplacement par la nouvelle formule de foi. Elle confirme sa résolution de 1909, demandant l'obligation du *Credo* apostolique. Toutes ces discussions entre « positifs » et « libéraux » montrent quelle crise traverse le protestantisme allemand. — AIR, 26 avril 1913.

ETATS-UNIS. — *Protestantisme et Maçonnerie.* — Le soir du premier jour de la grande réunion tenue par la Grande Loge, c'est-à-dire le 6 mai, a eu lieu un service religieux sous les auspices de cette Grande Loge, à la cathédrale de Saint-Jean-l'Evangéliste. Le Très-Révérend Charles Sumner Burch, évêque suffragant de New-York, et Grand Chapelain de la Grande Loge, a fait le sermon.

— Le 6 avril 1913, a eu lieu, sous les auspices du vénérable de la Loge du Missouri, n° 1, J. G. Mac Ilvaney, un service religieux dirigé par le Révérend F.·. Benjamin T. Kemerer, pasteur de l'Eglise Episcopale de Saint-Georges (Saint-Louis, Missouri).

— *Les emplois et la Franc-Maçonnerie.* — Nous trouvons dans le même organe Maçonnique une nouvelle en deux lignes dont on appréciera la saveur :

« Nous sommes fous. Pas une des nominations dans le nouveau cabinet n'a été offerte à un membre du Chapitre Oriental ».

— Il nous faudrait plusieurs pages dans chaque numéro pour enregistrer les faits qui démontrent l'*entente cordiale* qui existe entre la Maçonnerie de langue anglaise et les diverses sectes protestantes. Aussi nous en tiendrons-nous à une série de faits qui nous dispensera de revenir sur ce sujet, à moins qu'une révolution ne se produise dans les esprits, quand la Maçonnerie aura pris pied dans la place.

Donc des services religieux ont été celébrés dans diverses églises, l'Eglise Baptiste du Tabernacle à Milwaukee, dans l'Eglise du Bon Pasteur à Racine, dans l'Eglise congréganiste, de d'Eau-Claire, dans

l'Eglise épiscopale de Saint-Paul, dans la première Eglise presbytérienne à Superior, dans la première Eglise méthodiste à Beaver, Dam, etc. Partout, il y a eu un sermon sur un texte de la Bible. Les assistants étaient les membres des diverses commanderies du Temple, qui existent dans l'Etat de Wisconsin.

— *L'éclectisme protestant et la Franc-Maçonnerie.* — Les clergymen ne font point de difficulté pour appartenir à la Franc-Maçonnerie et lui prêter le concours de leur service religieux. Nous en avons donné ici maints exemples. Toutefois, nous trouvons dans un périodique maçonnique un fait qui nous montre cette collaboration sous un aspect nouveau :

« Les différents corps maçonniques de Charlestown, Massachussets, se sont réunis pour un office religieux dans l'église épiscopale méthodiste de la Trinité, le 16 mars 1913. Comme le service devait être « interdénominational », c'est-à-dire fait pour différentes sectes protestantes, on ne pouvait mieux choisir comme texte que le verset du Ps. CXXXIII, ainsi conçu : « *Ecce quam dulce et bonum est, habitare, frates in unum* ». Les clergymen qui ont pris part à l'office appartenaient : 1° à la première Eglise Baptiste ; 2° à l'Eglise congréganiste ; 3° à l'Eglise épiscopale méthodiste ».

Peut-on appeler ce mélange de la tolérance ou de la désagrégation ?

Malte. — Des protestants fanatiques ont mis à profit l'occasion du Congrès Eucharistique pour répandre des tracts soit en Anglais, soit en Maltais, contre le catholicisme et Rome. Cette propagande a été jugée à sa juste valeur par l'opinion publique sans distinction de partis. AIR, 26 avril 1913.

Prusse. — Le 18e Congrès de la « *Conférence sociale ecclésiastique* » a eu lieu à Barnem. Cette association protestante comprend 4.418 membres. Parmi les questions examinées, figurait celle de la Séparation de l'Eglise et de l'Etat qui, depuis quelques années, préoccupe le monde protestant et maçonnique. AIR, 15 avril 1913.

— Dans une réunion de l'Association conservatrice de Chemnitz, un député en vue du Landtag saxon, Mangler, s'exprimait récemment en termes bienveillants sur le Centre et les jésuites. Comme la Saxe est une des régions les plus foncièrement anticatholiques de l'Empire, ce langage y souleva une vive indignation. Le parti conservateur lui-même se crut obligé de déclarer que Mangler n'avait parlé qu'en son nom et que ses vues ne cadraient pas avec celles de la fraction.

Mangler, toutefois, ne se tint pas pour battu. Il vient d'adresser à un grand journal saxon, une lettre où il expose hardiment sa façon de voir. « Si, y dit-il notamment, j'ai formulé sur les jésuites un

jugement différent de celui qui a cours chez nous, c'est que je me suis permis de mettre à profit de longues et consciencieuses études sur la question ». Et, après avoir affirmé que son but est de promouvoir la paix entre les confessions, il ajoute : « Dans le camp protestant, s'augmente le nombre de ceux au jugement desquels il y a, pour notre Eglise évangéliste, un danger autrement grave qu'une ouverture plus large des portes de l'Empire aux membres de la Compagnie ».

Religion et Religions

Allemagne. — *La bulle de Clément XII.* — La Maçonnerie éprouve le besoin de faire savoir aux uns, de rappeler aux autres, qu'elle a été l'objet de mainte condamnation par le Saint-Siège. C'est ainsi que la *Schlesisches Logenblatt*, dans son numéro du 26 avril 1913, reproduit tout entière la bulle du Pape Clément XII, en date du 27 avril 1738.

— *L'Immortalité de l'âme.* — Un périodique maçonnique qui se dit *critique indépendant*, publie dans son numéro d'avril 1913, un article du F.·. Léo Paul Van den Bergen, où il se demande si la Maçonnerie ne doit pas s'affranchir de croyances qui sont pour elle une chaîne, comme elle s'est affranchie de certaines parties de son Rituel qui étaient devenues un poids mort.

« L'une de ces croyances, que présuppose l'initiation maçonnique, est celle de l'immortalité de l'âme. Et pourquoi ne laisserait-on pas aux Francs-Maçons une liberté complète à cet égard ? Non seulement la science n'a pas démontré l'existence de l'âme, et par suite sa survie possible après la mort, mais encore il y a des chrétiens « libéraux » pour lesquels cette doctrine n'est point certaine ».

Etats-Unis. — *Persécution protestante.* — Le Bureau Central de la Société centrale Catholique appelle l'attention sur ce fait que les bills sur l'inspection des couvents, récemment présentés dans les Assemblées législatives du Missouri et de l'Arkansas, sont le résultat de l'agitation entretenue par un infâme journal, la *Menace*, qui a publié récemment un pamphlet où l'éditeur réclame cette mesure.

The Fortightly Review, revue dirigée par le Dr A. Preuss, Saint-Charles (Missouri), 1er mai 1913, p. 279.

— *Religions asiatiques.* — Aux détails que nous avons déjà donnés sur les progrès que font aux Etats-Unis les religions asiatiques, ajoutons-en d'autres, qui sont peut-être plus caractéristiques. L'une de ces religions est le *Mazdéisme*. En 1901, vint à Chicago un prêtre mazdéiste, qui se faisait appeler « Son Humilité le Prince de la Paix ». Il y a déjà des temples mazdéistes, un à Chicago, l'autre à Lowell ; il va s'en construire un autre dans le Canada, à Montréal. Les Mazdéistes, dit Mrs. Alexander, dans le *Methodist Quorterly Review*, de Nashville, prometent à leurs adeptes la paix de l'âme et la beauté du

corps ; ils sont strictement végétariens, et les infusions de violettes fraîches, d'oseille et de feuilles de rose jouent un certain rôle dans leur régime. Ils mangent aussi une certaine terre brune qui aurait la propriété de fortifier l'estomac : ils font aux novices des leçons sur l'art de respirer et de concentrer son attention.

Tout cela est assez inoffensif, à part la recommandation de manger de la terre. Il n'en est pas de même du *totras*, nouvelle religion indienne récemment introduite aux Etats-Unis, et qui serait franchement idolâtre, avec des rites qui rappellent les cultes de Baal et de Moloch. Cette religion, qui apparaît comme un satanisme transatlantique, a ses centres principaux à Pittsburg, Washington, Chicago, Saint-Louis, Denver et San-Francisco.

La Tribuna, Rome, 29 avril 1913.

— Voici ce que le *Lavoro* de Gênes avait déjà écrit sur ce sujet :

Le Mazdéisme aux Etats-Unis. — On peut dire que les Etats-Unis sont un Musée des Religions. Une religion ancienne vient de prendre place dans cette collection : c'est le Mazdéisme : il compte actuellement près de quatorze mille sectateurs, qui rendent un hommage à Oromazde (ou Ahura-Mazda) et célèbrent les rites du culte du Soleil, dans plus de trente villes. Le Mazdéisme a fait son apparition aux Etats-Unis en 1901 ; en cette année, il vint à Chicago un prêtre mazdéiste, qui se faisait appeler « Son Humilité le Prince de la Paix ». Actuellement, il existe aux Etats-Unis deux temples mazdéistes, l'un à Chicago, l'autre à Lowell ; on va en construire un troisième à Montréal, dans le Canada.

Il Lavoro, Gênes, 4 avril 1913.

— *Religion et Maçonnerie.* — Voici en quels termes un clergymen américain définit son attitude à l'égard de la Franc-Maçonnerie :

« Personnellement, je suis Maçon pour la même raison qui fait de moi un membre dévoué de l'Eglise. Les deux organisations me sont également utiles. Je n'assiste jamais à un office religieux sans sentir que j'y ai reçu des aspirations plus hautes, plus nobles, plus célestes, sans être mis en communion plus douce avec mon Père céleste. Je n'assiste jamais à une réunion de Loge sans être uni par des liens plus fraternels à l'humanité, sans reconnaître plus vivement la nécessité de servir Dieu et mes semblables de toutes les puissances de mon être ». Révérend E. H. Eaton.

— *Accusations fausses contre un prêtre.* — La *Tribuna*, de Rome, a reçu de Palerme une information ainsi conçue :

« Palerme, 4 mai. — Le récit d'un crime grave dont se serait rendu coupable un prêtre à San Mauro Castelverde, lequel, abusant de la confession aurait outragé, puis assassiné, une pauvre fillette, est dénué de tout fondement. C'est dans une absolue bonne foi, et en

nous en rapportant aux bruits qui circulaient, que nous l'avons raconté, et nous devons le démentir en déplorant que par extrême légèreté, ou peut-être, pour une raison pire encore, la haine, certaines personnes fassent courir des bruits aussi préjudiciables à l'honneur d'autrui, et inventés de toutes pièces ».

Tribuna, Rome, 6 mai 1913.

Révolution

GÉNÉRALITÉS. — **Les journaux publient la dépêche suivante :**

SALONIQUE. — *Dépêche particulière du « Matin ».* — Ce matin, Skinas, l'assassin du roi Georges de Grèce, qui devait comparaître devant le juge d'instruction, fut amené au palais, menottes aux mains, et enfermé dans une salle qui précède le cabinet du juge.

Ses menottes lui furent enlevées.

Profitant d'un moment d'inattention de ses gardiens, qui lisaient les journaux, Skinas se précipita vers la fenêtre ouverte, l'enjamba et vint tomber d'une hauteur de douze mètres dans la cour pavée du konak.

La mort fut immédiate.

Skinas aurait été condamné à mort, mais comme il était phtisique et neurasthénique, il n'aurait pas été exécuté.

Le Matin, 7 mai 1913.

Il est à peu près évident que la secte ne tenait pas à ce qu'un procès public ait lieu. Nous en trouverons peut-être les raisons dans l'article suivant publié par notre excellent confrère *la Vérité* de Québec, il y a plus d'un mois :

LES RÉGICIDES ET LES SOCIÉTÉS SECRÈTES

La *Vérité* a déjà raconté et commenté l'assassinat du roi de Grèce. Voici des nouveaux détails et commentaires à la suite de l'enquête faite pour découvrir quelques dessous de la sanglante affaire.

Aléko Schinas a fait une profession de foi anarchiste.

On finit par établir, comme pour l'assassin de Canalejas, que cet anarchiste vient des Etats-Unis. On découvre que c'est un autre Ferrer. Il avait ouvert à Volo, Thessalonie, une *Ecole d'anarchie*, école essentiellement maçonnique. Le gouvernement grec avait commis le crime de fermer cette école. Aleko a supprimé le roi responsable d'avoir supprimé l'Ecole maçonnique.

La version intéressée de la folie croule. On se trouve en présence d'une conspiration. Les Loges sont au fond. On avait fait annoncer dans les journaux que c'était un *solitaire*.

Une réunion d'anarchistes a précédé à Volo, l'assassinat du 18 mars. Au lieu de mettre la main sur ces individus, on les a laissés comploter.

On découvre qu'Aleko est natif de Salonique, où il a vécu longtemps. Il a beaucoup voyagé — avec quel argent ? Aux Etats-Unis, il a fait des études universitaires. Peut-être ce Grec est-il Juif ? Le consul grec de New-York, où Aleko a séjourné, le déclare anarchiste et athée.

Enfin Georges, roi de Grèce, ne serait pas le seul sur la liste des Souverains destinés à la « suppression ». La liste comprendrait les rois de Montenegro, Serbie et Bulgarie.

On commence à deviner d'où vient le complot.

Comme Padrinas, l'assassin de Canalejas, Schinas est un pauvre hère, un *misérable* sans le sou, de même que cet italien qui récemment tirait sur le *roi d'Italie* à Rome avec un revolver de luxe et de précision valant une centaine de francs...

Schinas a fait de multiples voyages avant d'arriver à Salonique lors de la prise récente de cette ville. Des Etats-Unis, Aleko a été à Athènes. Il a passé par Volo, centre anarchiste, où il a prononcé un discours public, dans lequel il annonça l'ère prochaine de l'*Egalité :* ni Dieu ni Maître, ni riches ni pauvres !

Au lieu de mettre de suite les anarchistes et leur orateur en lieu sûr, on a laissé faire encore une fois. Les autorités grecques ont fermé les yeux, le roi a payé pour cette négligence, peut-être complice.

Schinas a été instructeur dans la faculté de Médecine d'Athènes. — Qui l'avait poussé là ? — La Maçonnerie ?

Il y a deux ans, il se serait présenté au palais royal d'Athènes pour, dit-il, demander du secours. N'avait-il pas un autre but ?

Voilà les faits acquis jusqu'ici.

***

Comment se fait-il que le malheureux Roi de Grèce se promenait incognito dans les rues de Salonique, ville en immense majorité juive, criblée de loges maçonniques grecques, juives, espagnoles, italiennes, françaises, anglaises, turques ?

Pouvait-il ignorer que Salonique est en Europe orientale le centre le plus redoutable de la conspiration judéo maçonnique dont les émanations sont la *Jeune Turquie* et son comité occulte : *Union et Progrès ?*

Pouvait-il ignorer que sa présence dans ce repaire le désignait à leurs coups ?

Ignorait-il les ramifications occultes qui relient Salonique à Constantinople, l'une et l'autre aux mains des Juifs et des Loges ?

Comment le roi Georges est-il allé se mettre depuis novembre dernier dans la gueule du loup ?

Voilà le mystère.

Autant de questions que peut-être on n'élucidera jamais...

***

Y a-t-il, actuellement, sur toute la face du monde, qui se dit civi-

lisé, un seul Roi, Empereur, Prince, chef d'Etat ou Ministre quelconque, un dépositaire d'autorité quelconque, républicaine, parlementaire, démocratique, qui puisse se croire de bonne foi, à l'abri du crime anarchiste, quelles que soient les précautions prises ?...

Aucun !

Pourquoi ? Parce que partout où la Maçonnerie existe, existe aussi l'Anarchie, dernière forme logique, fatale, inéluctable du Maçonnisme kabbaliquement organisé par les Juifs destructeurs de la civilisation.

L'Anarchie est la résultante du Maçonnisme, comme la Révolution et le Socialisme.

Or la Maçonnerie est partout.

C'est l'armée du crime organisée, en permanence, sur pied de guerre. C'est le mal en action continue.

Le Terrorisme anarchique est la mode logique de gouvernement à l'envers, occulte, exercé par la Maçonnerie internationale, universelle.

***

Or, depuis trois siècles, presque tous les gouvernements, après quelques faibles tentatives sans cohésion, sans suite, sans aucune entente, ont successivement adopté vis-à-vis des sociétés secrètes, vis-à-vis de la Maçonnerie, qui est par excellence une entreprise de démolition universelle, soit la politique de l'autruche, se mettant la tête dans le sable pour ne pas voir le danger, soit la politique de la conciliation, de la bienveillance, même de l'alliance, de la protection, de la complicité...

La plupart des gouvernants ont fermé les yeux, laissé faire : *Liberté en tout et pour tous ; Liberté moderne ; Libéralisme ; Tolérance*, etc., etc.

Bref, mépris formel, absolu, persistant sans repentirs ni réactions, des avertissements, des conseils, des exhortations, des ordres de l'Eglise.

Mépris de l'Eglise de Jésus-Christ : Or qui méprise l'Eglise du Christ méprise le Christ.

***

Ce mépris inconcevable mais patent depuis la Révolution du dix-huitième siècle qui aurait dû ouvrir les yeux à tous les gouvernements de bon sens — ce mépris des expériences révolutionnaires se multipliant de plus en plus, ce mépris engendre nécessairement les catastrophes continuelles ruinant les peuples et les gouvernements, leurs chefs coupables.

Le nombre des révolutions ne se compte plus.

Le nombre des crimes contre les gouvernements, contre leurs chefs va *crescendo*.

Depuis 1894, pas une année, sans attentats anarchistes, la plupart réussis, la plupart impunis. Quand leurs auteurs n'échappent pas au châtiment par la complicité des affidés répandus partout ; quand les assassins anarchistes aux gages des Loges, ne se suppriment pas eux-mêmes, quand ils finissent par tomber aux mains de la Justice, que de *trucs* pour les lui arracher, par tous les moyens, y compris le terrorisme.

Enfin sur un assassin qui paye la dette du sang, que de complices on laisse esquiver ! Combien de criminels qu'on n'ose pas exécuter, crainte de représailles de la part des Loges ! Que de clameurs, de mensonges, de calomnies, de menaces, quand l'un ou l'autre des exécuteurs est exécuté ! Voyez l'affaire Ferrer !

*
* *

Le crime des gouvernants est châtié par le crime de l'Anarchie.

Tous les Etats modernes, — où les sociétés secrètes ont les coudées franches, dans leur travail de mine — doivent crouler, à commencer par les sommets.

Cela ira toujours. Jusqu'à la fin, ils ne peuvent échapper à l'audace et à la haine de l'Anarchie. Celle-ci est l'instrument sanglant dont Dieu se sert pour châtier ceux qui ont tourné le dos au Christ.

Combien de temps Romanones, successeur de Canalejas, assassiné par l'Anarchie, et continuateur de Canalejas, est-il sûr de rester debout ? Combien de temps Alphonse XIII, après avoir vu Manuel détrôné par la Maçonnerie qui tua son père, combien de temps le roi d'Espagne, dont le pays est criblé de Loges anarchistes, gardera-t-il et la tête et son trône ?

Le nouveau président de la République maçonnique de France n'est-il pas l'un des successeurs des FF.·. Carnot et Faure, exécutés par l'Anarchie ?

M. Woodrow Wilson, aux Etats-Unis, n'est-il pas l'un des successeurs de Garfield et Mac Kinley, tous deux FF.·. assassinés par la même secte qui tua F.·. Abraham Lincoln ? Est-ce que Huerta, au Mexique, successeur du F.·. Madero, assassiné récemment, croit vraiment qu'il aura longtemps la vie sauve ? Est-ce que l'on ne commence pas déjà, là-bas, à conspirer contre lui ?

Est-ce que le F.·. Chefket Pacha, qui tient de nouveau le pouvoir aujourd'hui, à Constantinople, après avoir, au nom de l'*Union et du Progrès*, « déboulonné » Abdul-Hamid, et fait couler le sang à torrent, est bien sûr d'échapper au sort de Nazim Pacha, assassiné par les amis du juif et F.·. Enver Bey ?

Le roi de Serbie, monté sur un trône ensanglanté, et le Tsar de Bulgarie, dont l'un des ministres, Stamboulof, fut assassiné, ne sont-ils pas marqués par la même secte qui vient d'immoler le roi de Grèce ? Le roi de Roumanie est-il mieux garanti que les autres rois balkaniques ?

Est-ce que dans tous ces Etats la Maçonnerie et l'Anarchie ne sont pas libres ? Sophia, Bucharest, n'ont-elles pas leurs loges, comme Salonique, Constantinople et Athènes ?

Et, partout, c'est toujours la Maçonnerie anglaise qu'on retrouve comme première inoculatrice du poison révolutionnaire (1).

Comment tout cela finira-t-il ? Par une catastrophe générale, couronnant les catastrophes partielles, successives.

Au point de vue strictement humain, — et sauf intervention d'en haut, nulle autre issue :

La révolution universelle préparée par les sectes universellement libres, universellement en travail, une révolution près de laquelle celle du XVIII[e] siècle n'aura été qu'un jeu d'enfant, une première expérience !

Conquassabit capita in terra potentium.

LUMEN.

BALKANS. — L'imbroglio albanais dernière manière, commence à révéler une nouvelle intrigue des Jeunes-Turcs. Ils tentent de reprendre en Albanie le pouvoir qui leur échappe à Constantinople. Il va sans dire que la secte internationale a la main dans cette louche affaire, comme dans toute affaire des Jeunes-Turcs. — AIR, 30 avril 1913.

CHINE. — Les chefs de la Révolution et de l'actuel régime en Chine sont des Chinois entrés simultanément dans le protestantisme anglo-saxon et dans la Franc-Maçonnerie anglo-saxonne. Ainsi, par exemple, Sun-Yat-Sen et le ministre de la justice sont deux protestants et Francs-Maçons militants. La demande de prières, qui a été faite aux Eglises « chrétiennes », est une forme à peine déguisée pour donner au protestantisme un rôle public dans la nouvelle République chinoise. Le truc a réussi. La « Christliche Basis » sert un peu partout, car partout il y a des catholiques qui ne demandent qu'à être dupés. — AIR, 30 avril 1913.

ESPAGNE. — *Anarchie et Franc-Maçonnerie.* — Le rédacteur de l'*Agence Roma* a eu, au sujet de l'attentat commis contre le roi d'Espagne, une conversation avec un personnage très au courant des choses de ce pays :

— Croyez-vous au complot ?

— On ne peut en douter. Certains journaux sectaires, tel que le

1. Des FF∴ commerçants anglais furent les premiers introducteurs de la Maçonnerie en Turquie, dès 1730. En 1738 deux loges Smyrne et Alep existaient sous l'*obédience* de la Gr.∴ L.∴ d'Angleterre. En 1748, des FF.∴ anglais créent une loge à Constantinople. Ce fut le F.∴ ambassadeur d'Angleterre qui prit la défense de cette loge contre l'autorité turque.

Messagero, ont beau s'efforcer de nier l'évidence. La main qui a fait tirer à brûle-pourpoint sur Canalejas, a fait le même geste sur le Roi, heureusement sans succès.

— Croyez-vous donc qu'il s'agit d'un attentat maçonnique ?

— Non pas. Certes, la Franc-Maçonnerie (ou pour mieux dire la direction centrale des Francs-Maçonneries, non seulement domine la plupart des groupes socialistes, mais elle a aussi une grande influence chez les anarchistes. Certes, la Franc-Maçonnerie est habituée de faire commettre de tels crimes par les cerveaux brûlés de l'extrême-gauche sectaire. Mais, il ne faut pas oublier que, parmi les anarchistes, il y a des groupes isolés ou reliés seulement avec quelques autres de la même nuance, lesquels font une politique à part, une politique simpliste de bêtes fauves qui ne songent qu'à bouleverser d'un coup le monde et à accomplir la vendetta de leurs « frères » tombés... La Franc-Maçonnerie n'a rien à gagner et beaucoup à risquer dans un exploit pareil. En effet, depuis l'avènement de Canalejas, Sa Majesté fait carrément la politique des Loges, probablement sans le vouloir. En appuyant, même au-delà de la stricte correction constitutionnelle, les libéraux-radicaux, c'est-à-dire les Francs-Maçons, contre les conservateurs et contre la masse catholique, le roi Alphonse a empêché la chute de Canalejas, comme il empêche celle de Romanones. Il a empêché le retour des conservateurs. Il oppose sa couronne aux manifestations catholiques, telles, par exemple, celles des Ordres militaires d'Espagne. On sait, là-bas, que tout acte tendant à éloigner ou à supprimer des manifestations catholiques contre le programme sectaire de Canalejas et de Romanones, est agréable au Souverain aussi bien qu'à son ministère. Donc, pourquoi la Franc-Maçonnerie aurait-elle chargé le revolver qui a failli tuer le Roi ? Ce sont évidemment des groupes anarchistes autonomes qui ont juré de venger les exécutés de la « Numancia »...

— Pourquoi alors ces anarchistes n'auraient-ils pas vengé aussi Ferrer ?...

— Probablement parce que Ferrer, haut dignitaire Franc-Maçon, n'était qu'un anarchiste « enrégimenté » par la secte officielle. Souvenez-vous qu'au moment de l'exécution de ce bandit millionnaire, les propres organes de la Franc-Maçonnerie officielle ont été ceux qui se sont agités pour sauver leur homme, et puis, pour protester contre sa mort. Vous avez vu, ici même, le Grand-Maître honoraire de la Franc-Maçonnerie italienne, Nathan, abuser audacieusement de sa position de maire de Rome pour lancer un placard insultant la couronne et le peuple d'Espagne. Mais les marins révoltés de la Numancia étaient peuple tout à fait... » AIR, 14 avril 1913.

Si la Franc-Maçonnerie peut, en effet, attendre que l'accord du Roi et M. Romanones avance les affaires de la Révolution internationale, il n'en est pas moins vrai que la mort du Roi brusquerait les choses au Profit de la Secte. Il ne faut pas oublier que la poli-

tique espagnole ne peut pas s'isoler ; elle est prise entre la République portugaise et la République française. Or, il n'est pas possible que la péninsule ibérique soit partagée entre deux gouvernements aussi opposés que la République anarchiste de Lisbonne et la monarchie même ultra-libérale de Madrid. Le contraste est encore trop violent. Si la Révolution ne renverse pas le trône des Bourbons, tôt ou tard celui des Bragances sera relevé. L'assassinat de Don Carlos, la chute de Don Manoël sont l'œuvre de la Franc-Maçonnerie internationale, et, comme elle ne veut pas laisser périr ce qu'elle a eu tant de peine à établir, la secte essaye de renouveler, avec des nuances différentes appropriées aux hommes, aux choses et aux circonstances, les crimes qui lui ont si bien réussi en Portugal. Là, est, croyons-nous, le secret des attentats commis en Espagne, et il est impossible de ne pas y voir la main de la Franc-Maçonnerie, autant dire qu'elle a été étrangère à la boucherie de Lisbonne, alors que les chefs des Loges se sont publiquement vantés du rôle qu'ils y ont joué.

ITALIE. — *Maçonnerie et Régicides.* — Le 13 avril, est mort, à Bologne, le complice d'Oberdank, Giuseppe Sabbatini. On se rappelle peut-être qu'Oberdank tenta d'assassiner l'Empereur d'Autriche, et qu'il fut exécuté, ce qui donna lieu à des manifestations anti-autrichiennes. Son complice, Sabbatini, fut arrêté et eut à subir treize ans de *carcere duro*, à l'issue desquels il fut nommé concierge de la Préfecture de Bologne. Les radicaux et les Francs-Maçons de cette ville ont cru devoir profiter de sa mort pour manifester bruyamment contre l'Autriche, mais le Préfet a coupé court à ce zèle irrédentiste au moyen de la police et de la gendarmerie. L'affaire avait fini par tomber, malgré les efforts qu'avaient faits les FF.·. pour y entraîner les étudiants de l'Université. Un journal qu'on croyait modéré, le *Giornale d'Italia*, a rallumé cette flamme éteinte par un article, où il blâme le gouvernement, et qualifie Sabbatini de Martyr.

Tagliche Rundschau, Berlin, 27 avril 1913.

PORTUGAL. — La *Gazette de Liège* reproduit un article de la Gazette de Fraucfort sur la manière dont les Francs-Maçons de Portugal entendent la justice :

La « *Gazette de Francfort* » est juive, progressiste et nettement anticléricale. Cette circonstance ne fait que donner plus de saveur à la lettre de son correspondant de Lisbonne publiée le 23 mars dernier. Le régime dépeint dans une de ses plus odieuses manifestations, est, on le sait, celui que ne cessent de défendre et d'acclamer nos radicaux et socialistes belges. La « *Gazette de Francfort* » écrit :

« La Constitution de la République Portugaise proclame le principe que la justice est indépendante. Cependant, depuis longtemps déjà,

on soupçonnait que les jugements des tribunaux sur les prétendus conjurés, étaient influencés par certains éléments. Le reproche n'était pas sans fondement. Qu'on se rappelle seulement comment les prisonniers et leurs avocats furent menacés, et qu'un officier de marine, qui avait été dénoncé comme conjuré, mais acquitté, fut tué en plein jour sur la voie publique, sans que plus tard on ait cherché ou trouvé les coupables. Mais la preuve de ces tentatives de pression sur la justice a été produite, irréfutable, ces jours-ci, et c'est grâce seulement au courage des deux avocats, les docteurs Cunha e Costa et Alexandre Braga, que le complot échoua et qu'un système d'espionnage et de délation tel que l'histoire en connut rarement, fut mis au jour.

« La personnaité des accusés importe peu, mais bien la circonstance que les associations paroissiales de Lisbonne sommèrent l'avocat Alexandre Braga de renoncer à défendre son client, que Cunha e Costa fut menacé plusieurs fois et que, le troisième jour, au sortir de l'audience, on tenta d'assommer les deux meilleurs avocats du Portugal — l'un, Braga, est député radical, l'autre appartenait naguère encore au groupe des conseillers républicains de Lisbonne — et que cet attentat ne fut empêché que par l'arrivée de la police.

La Gazette de Liège, 17 avril 1913

— La duchesse Adeline de Bedford a fait, dans le *Daily Mail*, un émouvant tableau des souffrances endurées par des milliers de prisonniers, pour la plupart innocents, dans les geôles du Portugal. Ce sont les victimes des sectaires francs-maçons, des carbonari, qui restent les vrais maîtres du gouvernement.

« Il est certain, dit la duchesse de Bedford, qu'aucun tyran n'inventa un système de terrorisme plus infâme que celui qu'inaugurèrent les *Carbonari*, cette section du parti républicain qui détient actuellement le pouvoir et dont le chef est le premier ministre Affonso Costa. Dans chaque maison se cachent des espions ; il n'est pas de mur qui n'ait d'oreilles, pas de fenêtre qui ne soit un œil. La justice et la vérité n'entrent nullement dans les délibérations des tribunaux. Il est même souvent plus dangereux d'être acquitté que condamné, car l 'acquittement peut être fort bien suivi de meurtre.

« Beaucoup de républicains ne contestent pas la vérité du tableau que je trace, ils déplorent ces excès. Mais ils sont sans force et complètement à la merci de toute la puissante société secrète.

« Les prisons de Lisbonne et des provinces sont pleines de suspects provenant de toutes les classes de la société.....

« Toute une catégorie de gens sans aveu passent leur temps dans le voisinage des tribunaux à préparer de fausses accusations, selon les ordres qu'on leur a donnés.....

« Il est à peine nécessaire de dire que, depuis la chute de la monarchie, le clergé a été particulièrement éprouvé. Un vieux prêtre, actuellement détenu à Limoeiro, fut assailli à coups de pied et de poing par

les Carbonari qui, tout en l'entraînant, excitaient contre lui la lie de la populace. Les chapelles des prisons ont été naturellement supprimées ; il est interdit de prononcer le nom du Seigneur. Il y a là aussi beaucoup de jeunes prêtres, non rasés, vêtus misérablement, sans aucun signe qui rappelle leur haute vocation.

« La République portugaise a cherché à faire disparaître toute foi chrétienne, et, dans les écoles publiques, on décore les enfants de petites médailles portant cette inscription : « Ni Dieu, ni religion ». Dans les cimetières, les croix sont renversées, et récemment on a violer les tombes de quelques religieuses, et leurs restes ont été dispersés. On a trouvé des bombes dans les églises. Sur les voies publiques, on vend d'ignobles cartes postales représentant des parodies de processions du Calvaire, et où le premier ministre figure au premier rang... *L'Eclair*, 17 avril 1913.

— Un grand meeting a eu lieu à Londres, à l'Æolian Hall contre les atrocités sectaires du Portugal. La duchesse de Bedford a prononcé un discours où elle a dénoncé les infamies perpétrées systématiquement par et pour la secte. Maintenant, c'est le correspondant du *Catholic Times* qui raconte les brutalités dignes des pires sauvages que les policiers et les autres sicaires de la secte gouvernementale commettent contre les ecclésiastiques et contre tous ceux qui ne servent pas le régime odieux qui déshonore non seulement le Portugal, qui le subit, mais toute l'Europe qui le laisse faire, en commençant par l'Angleterre qui importa le maçonnisme dans le royaume portugais et l'a protégé jusqu'à aujourd'hui inclusivement.

AIR, 2 mai 1913.

Voici le résumé de ce qui a eu lieu dans le meeting de Londres :

— Le 23 avril, a eu lieu, à Londres, dans le Æolian Hall vaste local situé dans Bond Street, un meeting dont le bureau était formé par de nombreuses personnalités politiques et parlementaires de toutes les nuances, depuis les libres-penseurs et libéraux jusqu'aux catholiques. Le président était Lord Lytton, fils d'un ancien ministre de la Grande-Bretagne, en Portugal. Après avoir déclaré la séance ouverte, il a dit que le meeting n'était point une réunion anti-républicaine, non plus qu'une réunion politique et hostile au Portugal ; qu'il s'agissait uniquement de mettre le peuple anglais au courant de certains actes d'injustice et de persécution pratiqués par le gouvernement portugais actuel, et de protester contre un tel état de choses ; au nom des principes de liberté et de justice communs à toute l'humanité, principes qui ne sauraient être violés chez aucune nation, sans réveiller un sentiment énergique de protestation dans le reste du monde civilisé (*Approbation générale*).

Lord Lytton reprend son exposé, qu'il résume en trois points : 1° Long séjour dans les prisons, sans raison déterminée, d'individus qu'on tient pour suspects d'avoir commis des délits de nature politi-

que ; 2° Jugement de gens accusés de délits de cette nature, par des tribunaux d'exception, c'est-à-dire avec suppression des droits que la justice ordinaire reconnait aux accusés de droit commun ; 3° Nombreux cas de mauvais traitements infligés à plusieurs de ces prisonniers.

L'orateur conclut en faisant remarquer que ces faits sont de nature à jeter le discrédit sur le gouvernement portugais, et qu'à l'Angleterre, antique amie et alliée du Portugal, il incombe le devoir de faire son possible pour mettre un terme à cet état de choses.

Pendant que Lord Lytton résumait ses accusations, il fut interrompu par un Portugais qui se trouvait dans l'auditoire, et qui affirma que « de tels faits ne se produisaient pas actuellement » ; cela n'empêcha pas l'orateur de continuer ; il maintint ses dires, et ajouta que « la situation présente en Portugal était de nature à rendre de plus en plus, critique la situation du gouvernement portugais ».

Ensuite, le Révérend Campbell prit la parole et confirma les déclarations du présent orateur ; il demanda que le peuple anglais appuyât une amnistie en faveur des prisonniers politiques, amnistie qui avait été proposée dans le Parlement portugais, mais que le gouvernement s'obstinait à refuser. Il s'attacha surtout à prouver la nécessité de protester contre les persécutions d'ordre religieux, et les abus de l'espionnage au Portugal (*bruyants applaudissements*) ; on y voit des défilés d'enfants des écoles prendre part aux spectacles publics, portant sur la poitrine des écriteaux où on lit : « Ni Dieu, ni religion » écoles où l'enseignement est effrontément antireligieux (*Exclamations !*). Il termine en disant qu'une telle politique ne peut qu'attirer la malédiction sur le pays qui la pratique.

La duchesse de Bedford, qui lui succède à la tribune, est accueillie par les applaudissements les plus enthousiastes. Elle raconte, exactement comme il a été dit dans la lettre adressée au *Times*, les impressions qu'elle a éprouvées au cours des visites qu'elle a faites aux prisonniers politiques... Elle dit que l'espionnage est exercé au Portugal par une *Association secrète* qui compte plus de trente mille membres, espionnage qui affole le pays, et ne recule pas devant l'emploi du poison, du revolver, et devant la pratique du vol.

« Au Portugal, dit-elle, l'ami qui vous rend visite, le garçon qui vous sert, le colonel dans son régiment, ou un simple soldat ,le directeur d'un journal démocratique, ou le camelot en guenilles qui vous le vend, le ministre des affaires étrangères, ou l'homme qui lui cire les bottes, tous peuvent être membres de cette société ; à elle, peuvent appartenir le bras qui vous frappe par derrière ou la langue qui vous dénonce traîtreusement ».

Elle termine en disant que l'Angleterre se doit de protester, au nom de la justice et de la pitié, contre cet horrible état de choses, dont elle garantit la vérité, pour l'avoir connue *de visu*. Elle s'est décidée à aller au Portugal, après avoir lu les terribles informations que le correspondant de Lisbonne, du *Morning Post*, a envoyées à son

journal ; journal qui mérite les plus grands éloges pour avoir suscité cette campagne en faveur de tant de misères. « Cette campagne, dit-elle enfin, doit être victorieuse. La patience, la persévérance feront triompher une cause aussi juste » (*Grands applaudissements*).

Ensuite parlèrent le lieutenant-colonel Mark Sykes, membre du Parlement ; Sir Harry Johnston ; W.-G. Gladstone, membre du Parlement ; le colonel Mark Lockwood, membre du Parlement, et George Trevelyan, fils du grand libéral qui fut l'ami intime du vieux Gladstone et gendre de l'historien Macaulay. Le meeting finit par le vote, à l'unanimité moins trois voix, de la motion suivante : « Qu'il proteste avec énergie et indignation, au nom de la nation anglaise, contre la détention arbitraire et injuste des prisonniers politiques en Portugal ».

Le Portugais dont il a été déjà fait mention, se présenta devant le bureau, tenant un manuscrit où il avait écrit les arguments qu'il comptait exposer de vive voix, pour contester les allégations portées par les orateurs, mais on ne lui permit pas de se faire entendre. Il prit place alors dans la galerie, d'où il interrompit Lord Lytton, ce qui lui valut d'être expulsé par les portiers aidés de la police. On expulsa aussi une suffragette qui avait interrompu un orateur.

Ces expulsions s'expliquent ainsi : en Angleterre, un meeting n'est point une réunion contradictoire, où il soit permis de discuter les opinions d'autrui; on doit se borner à exposer les siennes, et on peut le faire avec une entière liberté dans un autre meeting d'orientation diamétralement opposée, où l'on cherche à annuler l'effet produit par le meeting adverse.

Diario de Noticias, Lisbonne, 27 avril 1913.

Le même journal reproduit une lettre où l'auteur de cette interruption inopportune raconte sa mésaventure, expulsion suivie d'une comparution devant le tribunal de Bow-Street, qui le condamne à rester tranquille pendant six mois (selon la formule anglaise), ou à payer une amende de cinq livres, avec les frais, en cas de récidive, dans ce délai.

— Un complot se préparait à Lisbonne : les sectaires mis de côté voulaient sans doute prendre la place de ceux que la révolution a nantis. Pour cacher le scandale de cette lutte fraternelle, la presse maçonnique a reçu l'ordre de dire que c'était un complot royaliste. — AIR, 28 avril 1913.

— Le 3 avril, à la pointe du jour, le local du journal catholique *A Democracia* qui se publie à Covilha, a été envahi par les membres de la *Société récréative* de Covilha ; les machines, le mobilier, le matériel d'imprimerie, tout a été détruit. Les assaillants ont pénétré dans ce local en forçant une porte qui le séparait de celui qu'occupait le Club de gymnastique. Quelques jours auparavant, le directeur du journal

catholique avait reçu un avis écrit à la machine, où il était averti que la *Grande Carbonaria*, de Covilha, avait résolu d'empêcher la publication de la *Démocratie*.

La Société du journal *La Démocratie* avait pris une assurance, dans la prévision d'une agression de ce genre.

Diario de Noticias, Lisbonne, 4 avril 1913.

— La secte qui n'a pas voulu de la peine de mort sous la monarchie de peur de la voir appliquer aux régicides et autres assassins qu'elle soudoyait, n'a pas osé la rétablir sous le régime républicain, seulement elle fait assassiner ses adversaires par des sicaires qui attendent les victimes désignées, soit à la sortie de leur maison, au moment de l'arrestation, soit sur le trajet de la prison au tribunal. Ces massacres sont mis au compte de l'indignation populaire contre les réactionnaires. AIR, 24 avril 1913.

Le gouvernement portugais jugé par un des siens. — Le 30 mars, le journal *O Dia*, de Lisbonne, publiait une interview dans laquelle l'ex-président du gouvernement provisoire Teofilo Braga, appréciait le personnel diplomatique de la République portugaise, surtout celui qui représente ce gouvernement à Rome, à Paris et à Berlin. Et il concluait en ces termes :

« Si j'écrivais l'histoire de tout ce qui s'est fait depuis la proclamation de la République, bien des gens seraient envoyés au bagne ».

Gazzetta del Popolo, Turin, 10 avril 1913.

L'Anniversaire de la loi de Séparation de l'Eglise et de l'Etat. — La date de cette loi de spoliation et de persécution va-t-elle devenir une fête nationale pour le Portuagl sous le joug maçonnique ? Le 21 avril, second anniversaire du vote de cette loi, a été célébré à Lisbonne et dans plusieurs villes importantes par des manifestations publiques d'un caractère officiel : A Lisbonne, défilé, discours d'Affonso Costa, banquet donné à l'enfance dans un local appartenant à une Association libre-penseuse, inauguration par le même Affonso Costa d'un cercle scolaire.

O Seculo, Lisbonne, 21 avril 1913.

Le premier Club républicain portugais. — Le *Diario de Noticias* qui parut le 27 avril 1873, contenait l'entrefilet suivant :

« Nous apprenons que le Club républicain, fondé en ces derniers temps à Lisbonne, sous le titre de *Réunion républicaine de Portugal*, possède des filiales dans diverses provinces et dans plusieurs quartiers de la capitale, et qu'il va créer un journal qui soutiendra le parti le plus avancé. »

Diario de Noticias, Lisbonne, 27 avril 1913.

Sectes et Sociétés

Autriche-Hongrie. — Le mouvement orthodoxe fait de grands progrès dans la haute Hongrie. Le Panslavisme russe y organise de nombreuses missions. — AIR, 15 avril 1913.

Bade. — On vient de faire l'intéressante constatation que les libéraux-nationaux badois engagent des prêtres catholiques apostats pour le compte du vieux-catholicisme, afin de faire de la propagande politique en faveur du parti et de la Secte. AIR, 23 avril 1913.

— *Morale des Sectes.* — **Nous avons toujours soutenu que les Sectes étaient immorales, voici un nouvel exemple à l'appui de notre thèse :**

A Karslruhe, M. Willi, député socialiste au Landtag badois, a été condamné à trois mois de prison pour avoir prostitué sa fille mineure pendant trois années. Ce qui est plus grave encore, c'est que le grand organe du socialisme allemand, le *Vorwarts* de Berlin a le triste courage de défendre son coreligionnaire, en appelant le paragraphe du Code pénal qui l'a frappé « le sédiment juridique d'une morale sociale tout à fait pharisaïque ». — AIR, 14 avril 1913.

Canada et Etats-Unis. — *The Grange*, ferme modèle, société secrète composée de cultivateurs, est la grande organisation agricole des Etats-Unis et du Canada. Dans l'Ontario et l'ouest canadien, les *Grangers*, — nom que prennent les membres de cette société, — très nombreux, sont une puissance avec laquelle les pouvoirs publics doivent compter. Dans l'ouest, ils sont avec les *Grain Growers*, la masse de la classe agricole. L'objet de la Société est louable en tant qu'elle travaille à l'amélioration de la condition des cultivateurs. Mais les moyens qu'elle emploie peuvent ne pas l'être. En tout cas, c'est une société secrète modelée sur la Franc-Maçonnerie, et nul catholique soucieux des enseignements de l'Eglise ne peut en faire partie. AIR, 26 avril 1913.

Espagne. — *Les Exploradores.* — Avec le concours des autorités et sur l'initiative du capitaine de cavalerie Snd Iradier, les *Exploradores* de Vittoria ont accompli, le 30 mars 1913, la cérémonie de la prestation du serment. La chose s'est faite avec une grande solennité ; les Snes Moreno et Iradier ont prononcé un discours; le télégraphe a apporté le salut et les félicitations des *Exploradores* de Madrid. Après quoi, les membres de la Société ont parcouru la ville, chantant des hymnes.
El Noticiero, *Saragosse*, 31 mars 1913.

Etats-Unis. — *Sociétés secrètes catholiques.* — Une des organisations catholiques des Etats-Unis, les Good Fellows, est allée jusqu'à

arborer le fez rouge que portent les membres d'une société notoirement maçonnique, les *Mystic Shriners*, ainsi que nous l'apprenons par la ***Sacred Heart Review.***

The Catholic Tribune, Dubuque, Iowa, 1er mai 1913.

Un Ordre maçonnique nouveau. — ***L'Ordre de la Vraie Parenté*** (of the true Kindred), de création toute récente, se développe rapidement. En un an, le nombre de ses conclaves de Chicago s'est élevé à treize, et tous sont **prospères.**

Cet ordre n'admet d'autres membres que les veuves, femmes, mères et sœurs de Maîtres Francs-Maçons et les Francs-Maçons eux-mêmes. Il y a trois grades; le second n'est conféré qu'au bout de six mois; le troisième, un an après avoir reçu le premier. Le Rituel contient un symbolisme d'un grand prix pour le chercheur de la vérité, et une philosophie utile et encourageante pour quiconque admet que tous les hommes sont frères. Le *Masonic Sentinel* entrevoit un avenir magnifique pour lui, si toutefois il ne se laisse pas entraîner à devenir une simple réunion de mondains en quête de fêtes.

Une allocution maçonnique. — *L'Ordre du Sanctuaire Mystique* prétend à une haute antiquité et à un rôle important dans l'économie sociale. Comment ne pas admettre ces prétentions, quand on a lu l'allocution que lui a adressée le Rev. Noble Fr∴ G. L. Morrill, telle que la rapporte le *Masonic Observer* de Minneapolis (Etat de Minnesota), et dont voici quelques extraits :

« Es Selamu Eleikum, Puissances Suprêmes Adolphe, notre gouverneur, Wallace, notre maire, soyez trois fois bienvenus, nobles pèlerins, au sanctuaire mystique de Zuhrah. L'ancien sanctuaire était un lieu saint, rempli d'ornements des Saints, aujourd'hui, c'est un cirque, où des pécheurs bien vivants enfourchent le bouc pour franchir les sables brûlants et atteindre l'oasis... Ecoutez, membres des diverses religions, la Chrétienne avec son altruisme, le Confucianisme avec son sécularisme, le Mahométisme avec son fanatisme, le Mysticisme du pauvre hindou (qui, n'ayant d'autre pantalon que la peau de ses jambes, est entiché de sa caste), votez souvent et de grand matin pour le gouvernement américain, traitez avec égard les suffragettes vos sœurs, ne fumez pas de mauvais cigares, n'acceptez pas de fausses pièces, etc... » L'ensemble rappelle les grossières élucubrations d'un certain Mark Twain, auquel on a fait une réputation d'humoriste.

Le Paganisme aux Etats-Unis. — Selon le philosophe hindou Baba Bharati, le Christianisme (entendons par là le protestantisme) est en pleine décadence aux Etats-Unis. Il n'y a plus de ministres, plus de disciples du Christ; les clergymen sont les produits artificiels des séminaires. Au contraire, les religions asiatiques gagnent du terrain, et cela sous leurs formes les plus superstitieuses; il y a des écoles de

yoga, des chapelles où l'on adore le Dieu Mada et 14.000 Américains pratiquent le culte du Soleil. Un des signes les plus manifestes du développement de la superstition est la prodigieuse extension de la *Christian Science*, selon laquelle les prières et les pratiques religieuses guérissent les maladies du corps.

Avanti, Milan, 26 avril 1913.

(Voir plus haut : Religion et Religions).

ITALIE. — *La Maçonnerie dans une Société littéraire.* — Il existe à Bologne une Société dite de Dante, qui devrait s'occuper de l'étude du poète qu'elle a pris pour patron. Cette société a jugé bon d'inviter le Fr.·. Ernesto Nathan, maire de Rome, à venir faire une conférence, et elle a chargé le maire de Bologne, commandeur Nadalini, de demander à M. Nathan de vouloir bien venir à Bologne. Elle a mécontenté quelque Bolonais, et l'*Avvenire d'Italia*, qui paraît dans leur ville, s'est fait leur interprète.

« *La Dante*, dit-il, est une société radicale-maçonnique qui fait continuellement de la politique, et en met jusque dans son programme; elle est composée et administrée par des Maçons; elle emploie les Maçons à faire la propagande des Loges, sous le prétexte spécieux de veiller à ce que la littérature italienne ait un caractère national, de défendre la pureté de la langue et du style ».

Avvenire d'Italia, Bologne, 30 avril 1913.

— *L'Italie aux prises avec les sectes musulmanes.* — Il semble que l'Italie doive s'attendre à trouver dans une secte musulmane une cause de difficultés sérieuses dans la conquête et la colonisation de la Tripolitaine, surtout dans la partie montagneuse, qui sépare la plaine et le désert. Cette résistance est due à une secte musulmane hérétique, celle des Abadhites, que le *Giornale d'Italia* appelle les Protestants de l'Islam, et qui remonte aux querelles religieuses et dynastiques entre les premiers successeurs de Mahomet. Son chef local est El Baruni, mais elle a des adhérents dans tout le monde musulman. Le sultan de Zanzibar, qui est un Abadhite fervent, a causé beaucoup d'ennuis à l'Italie pendant la guerre de conquête ; il a fourni des subsides en argent aux Arabes, et boycotté les navires italiens, au point qu'ils ont dû renoncer à faire escale à Zanzibar. L'île de Guerba, peuplée d'Abadhites, est devenue un centre de contrebande. Pour lutter contre eux, l'Italie aura recours à l'autorité morale et religieuse d'un grand théologien musulman de la Tripolitaine, car les musulmans orthodoxes ont, paraît-il, accepté assez volontiers la domination italienne.

En effet, en Italie comme dans quelques autres pays d'Europe, on accorde volontiers aux musulmans la liberté et la protection qu'on refuse aux catholiques.

D'après le *Corriere d'Italia*, Milan, 8 avril 1913.

PHILIPPINES. — *Sociétés sècrètes.* — Le capitaine J. Y. Mason Blount, ancien zouave pontifical, passé au service des Etats-Unis en 1901, et devenu capitaine dans le 15e régiment de cavalerie, fut envoyé aux Philippines, mais des raisons de santé l'obligèrent à quitter l'armée et à accepter des fonctions dans le corps de gendarmerie, ou plutôt dans la *constabulary*, pour employer le terme propre. Avant sa mort, il avait écrit quelques articles qui ont été remis par le P. John R. Volz, professeur à l'Université de Saint-Momas, qui les a publiés tout récemment sous le titre : *An Army Officer's Philippine Studies* (Etudes d'un officier de troupes sur les Philippines), édité à Manille, par la Presse de l'Université. Ce qui nous intéresse dans cet ouvrage, ce ne sont pas les tableaux de mœurs, les paysages, mais les détails qu'il donne sur les sociétés secrètes qu'il passe en revue à partir de l'introduction de la Franc-Maçonnerie en 1834. Elles ont un caractère commun, surtout vers la fin du XIXe siècle, c'est que toutes s'occupent de politique. Certaines propageaient des principes révolutionnaires sous le couvert de la religion. La plus importante était le *Katipunan*, qui dura de 1892 à 1896 et qui travailla activement à fomenter la révolte contre l'Espagne. « Par sa forme et son organisation, dit l'auteur, elle se proclamait maçonnique ». Ce que le capitaine Blount a découvert en cette société, montre combien elle était dangereuse : elle ne connaissait que deux crimes, la désobéissance et la trahison, et elle les punissait de mort. Elle savait retrouver les coupables dans les retraites les plus sûres. Il reste encore des Katipunero ; ils ont gardé une influence immense sur les masses populaires, et le capitaine Blount prévoit une révolte qui sera aussi terrible contre les Etats-Unis que celle de 1896-97 l'a été contre l'Espagne.

Ce livre ne doit pas être confondu avec un autre ouvrage qui a pour auteur James H. Blount, et qui traite aussi des Philippines, sous ce titre : *The American occupation of the Philippines* (L'occupation des Philippines par les Américains).

The Fortnightly Review, de Saint-Charles (Missouri), dirigée par Arthur Preuss, 15 avril 1913.

— Il ne faut pas moins de 600.000 pesetas pour donner à la ville de Manille un temple maçonnique digne d'elle et des îles Philippines; on ne peut commencer les travaux qu'après avoir réuni la moitié de cette somme, et l'Association maçonnique qui s'est formée pour recueillir le capital a déjà reçu 150.000 pesetas, en dons ou en achats du terrain. On croit que l'emprunt sera amorti en quinze ans. Tout sera américain dans l'édifice, depuis l'architecte jusqu'aux matériaux. Le monument aura la forme d'un I majuscule, d'un sky-scraper, ou gratte-ciel. Cela sera non-seulement magnifique, mais encore économique. Il aura pour pierre angulaire une pierre provenant des carrières du Roi Salomon, et rapportée tout exprès par le Fr∴ F. J. Compton, ex-secrétaire de l'Association.

POLOGNE. — En Pologne russe, les mariavistes ont réussi, grâce à l'appui que leur donne le gouvernement, à se procurer 52 églises, 126 chapelles, 53 maisons paroissiales, 9 maisons du peuple, 3 foyers des femmes, 49 écoles élémentaires, 2 écoles pour les illettrés, une école de l'art religieux, 21 salles de travail pour les femmes et 2 périodiques. AIR, 26 avril 1913.

SUISSE. — *La Liberté* de Fribourg signale, dans son numéro du 2 avril, les empiètements du gouvernement du canton de Soleure dans le domaine religieux. AIR, 4 avril 1913.

TURQUIE. — Les Jeunes-Turcs ont envoyé secrètement en Russie leurs émissaires pour y faire de la propagande panslaviste et pour récolter des subsides pour la guerre sainte...maçonnique. A Saint-Pétersbourg, on voudrait persuader aux musulmans que leur intérêt est de vivre en paix avec la Russie. AIR, 26 avril 1913.

BELGIQUE. — *Loge française et grève belge.* — Le journal de Madrid *El Socialista*, annonce que la Loge la *Fidélité*, de Lille, a informé Mr. Cocq, membre de la Chambre des Représentants, à Bruxelles, qu'elle prendra à sa charge le logement et la nourriture de 50 enfants (38 garçons et 12 fillettes) pendant la durée de la grève.

El Socialista, Madrid, 5 avril 1913.

BELGIQUE. — Les danséistes ont voté avec les socialites à la Chambre contre la phrase ajoutée à l'ordre du jour de M. Masson par M. Liebuert réprouvant la grève politique. A la suite de ce vote, M. Léonce du Catillon, l'un des fondateurs du groupe démocrate chrétien autonome, a donné sa démission du parti dansiste. AIR, 2 mai 1913.

ESPAGNE. — *La F.·. M.·. et la classe ouvrière. — Capital et Ecoles. — Alerte, Ouvriers* ! Sous ce titre, le journal *El Social*, de Barcelone, publie un article véhément, qui mérite d'être reproduit ici en entier :

« Il n'y a pas, dit-il, d'institution plus anti-ouvrière dans le monde, plus antipatriotique en Espagne, que la Maçonnerie.

« Alliée principale du capitalisme judaïque, qui la nourrit copieusement afin qu'elle continue à déchristianiser et à corrompre les peuples latins, pour qu'il puisse mieux les dominer et les exploiter, la Maçonnerie est l'ennemie jurée de toute association ouvrière, car l'association ouvrière est, sur le terrain économique, le seul, mais formidable obstacle qui se dresse contre la force jusqu'à ce jour irrésistible du capitalisme.

« Aussi, voici déjà quelque temps que la Maçonnerie travaille à fonder des Loges purement ouvrières, où elle pourra cultiver avec succès la race des traîtres, et par le moyen de ceux-ci, se glisser au cœur des syndicats ouvriers, afin de les altérer, de les mutiler, de rendre leurs efforts impuissants, en les convertissant en des agents

de stérilisation de toute initiative ouvrière, en faisant des ouvriers les vils esclaves, les instruments dociles du capitalisme judaïque.

« *Tous les amis* de la cause ouvrière se sont-ils aperçus de cette perfide manœuvre, et de ce genre de danger ?

« Et la Maçonnerie n'est pas moins furieusement antipatriote, comme elle l'avoue elle-même, qu'elle n'est anti-ouvrière. Composée, — à part quelques badauds qui stérilement s'amusent avec des triangles et des tabliers, — de renégats de la foi, de traîtres à la patrie, la Maçonnerie ne rêve, ne vit que pour attacher l'Espagne au joug de la Maçonnerie étrangère.

« Dans ce but, elle se cache, se masque de mille manières; elle pénètre partout, avec l'attitude et la physionomie que le lien comporte, — elle use tous les moyens, — et il ne lui en manque pas — qui lui sont nécessaires.

« Son champ d'action préféré est actuellement celui de l'enseignement, non point pour le perfectionner, — car la Maçonnerie prospère justement grâce à l'ignorance et à l'abrutissement du peuple, — mais pour l'acheminer jusqu'à la neutralité d'abord, puis au laïcisme, et finalement à l'athéisme.

« Cette campagne, on la reconnaît dans les colonnes de la presse asservie et groupée en trust, elle la poursuit par l'intermédiaire des *Instituteurs de la Ligue d'enseignement*, elle la tourne à son avantage dans les centres où l'enseignement se manipule, et en même temps, s'aidant de mille supercheries, menées souterraines, illégalités, elle l'étend jusqu'aux derniers confins de l'Espagne.

« Tout cela, la Maçonnerie le fait en sourdine, enveloppée dans le manteau splendide du progrès, alléguant l'européanisme, choses qui ne trompent que ceux qui veulent être trompés.

« Les moments culminants de cette campagne antisociale, anti-espagnole, et profondément obscurantiste, ce sont les moments actuels, que nous considérons comme étant d'une gravité immense, d'une importance capitale pour l'avenir de la patrie et la cause sociale.

«*Le Secret de cette campagne* vient de se découvrir; nous l'avons dit : c'est la Maçonnerie ».

Dans un document secret de la secte, document qui a été publié tout récemment en Hongrie, on trouve des ordres précis pour que l'on s'empare des écoles enfantines, des écoles populaires de la jeunesse ouvrière, qui sera la principale victime de cette campagne.

Ecoutons le plus significatif de ses paragraphes ; il contient une vérité des plus importantes pour tous, amis et ennemis : « *L'avenir* « *de notre Société dépend de l'esprit des écoles. La lutte pour la* « *possession de celles-ci décidera la question de savoir* à qui appar- « tiendront l'âme, l'intelligence, la volonté, les forces des générations « futures, et qui dirigera la tendance de la révolution sociale. Le pro- « gramme... doit être... la conquête des écoles ».

« Vous l'entendez, ouvriers ? La Maçonnerie, alliée au capitalisme

judaïque, et bien nourrie par lui, demande des écoles où s'élèveront vos fils, pour s'emparer d'eux.

« Cela, les hommes sociaux le savent, de même les patriotes, les hommes de foi, tous les Espagnols, que personne n'allègue d'ignorance.

«Les traîtres et renégats sectaires sont les auteurs de cette campagne antiouvrière, antisociale, antiespagnole, et antichrétienne.

« Le triomphe de la Maçonnerie dans l'enseignement, c'est le triomphe sans obstacles du capitalisme, des renégats de la foi, des traîtres à la patrie espagnole.

I. DE M.

El Social, Barcelone, 27 mars 1913.

ITALIE. — *Socialistes et cléricaux.* — Le socialisme de Rimini a pour candidat le compagnon avocat Aurelio Volmaggi qui fait actuellement sa tournée électorale et porte dans toute la province la bonne parole socialiste. Il a rencontré cependant un contradicteur dans le curé d'un village et a dû se faire suivre d'un autre compagnon avocat, Mr Giommi. Cette campagne est fort bruyante, ce qui est naturel à des Italiens; aussi à son arrivée à Bellaria, l'avocat-compagnon était attendu par douze sociétés socialistes, musicales et autres avec bannières.

Avanti, Milan, 30 avril 1913.

Maçonnerie et Socialisme. — On sait avec quelle énergie M. Janvion a combattu la Maçonnerie lorsqu'elle a voulu pénétrer dans les milieux ouvriers. Il a trouvé un imitateur en Italie, M. Paolo Orano vient de publier à Macerata (imprimerie de l'avocat Filippo Giorgietti), un opuscule qui traite de la Maçonnerie et du socialisme, où il attaque avec vigueur la Maçonnerie. Et comme cette œuvre de polémique paraît à peu de distance des élections, il est probable qu'elle fera une bonne besogne, sinon pour les catholiques, du moins contre leur ennemi.

Orano commence par prouver que la Maçonnerie n'est pas seulement ennemie irréconciliable du catholicisme et de la vie religieuse des peuples, mais encore de toute société libre et civilisée. Il mêle à ses attaques contre la Maçonnerie des jugements erronés sur l'Eglise et l'autorité, mais ce point de vue n'est pas celui qui inspire son opuscule. Passons à la partie essentielle :

« Quels sont, dit-il, les éléments sociaux qui forment actuellement la Maçonnerie ? La question est aisée à résoudre : employés des administrations publiques, avocats, professeurs des Universités et des Ecoles secondaires, magistrats, hommes d'affaires. Depuis quelque temps les Loges se sont ouvertes aussi aux étudiants et aux officiers. Naturellement, étant donnée cette majorité, ceux qui ont les plus grandes chances de s'élever sont les hommes politiques, les membres des conseils municipaux, des conseils provinciaux. Ceux qui font partie de ces derniers conseils forment avec ceux des grandes cités le

lien maçonnique entre les vastes intérêts administratifs des provinces et ceux des communes. Tout cela constitue une masse hétérogène qui devrait cesser de l'être sous l'action de la hiérarchie et de la discipline maçonniques. Ainsi en jugent ceux qui ignorent la vie réelle de la Maçonnerie. La vérité, c'est que les Maçons italiens ne sont point liés par un esprit commun, qu'ils ne suivent point dans leurs vues et dans leur action une ligne droite et unique. Mais ce milieu n'est point favorable au socialisme. Les Socialistes qui étaient maçons ont dû cesser de l'être, ils se sentaient liés, enchaînés, étouffés, diminués par l'ambiance maçonnique. Sans doute, l'illusion survécut quelque temps. Certains crurent que la Maçonnerie pourrait encore servir de terrain favorable à la transformation du libéralisme et de l'anticléricalisme démocratique en une démocratie sociale inspirée par le principe de la lutte des classes.

« En dehors du mouvement socialiste, reprend Orano, quiconque entre dans la maçonnerie est un intéressé ou un ambitieux, ou un curieux, ou un faible. L'intéressé a une âme petite et tortueuse; sa volonté est limitée par l'importance exclusive de la question personnelle; tels sont le petit employé, le petit professeur, le petit avocat.

« Le Maçon « parfait », le plus discipliné, le plus infatué du rite, le plus imprégné de respect pour les FF.·. de haut grade, c'est celui-là même, qui est entré dans la Maçonnerie pour se servir d'elle comme d'un moyen de réussir dans sa carrière. Le Maçon « un peu moins parfait » mais qui néanmoins fera son chemin, s'il possède l'habileté de l'arriviste, c'est l'ambitieux, affamé de titres, de louanges, le Maçon intrigant qui a su comprendre combien il est nécessaire de flagorner la secte, de rappeler à propos les hauts faits des FF.·. importants, de ceux qui tiennent une grande place dans la bureaucratie, dans l'armée, ceux surtout qui sont députés. » Nous passerons sur le portrait du maçon qu'a attiré la curiosité : c'est le type le moins nuisible.

« ...L'opinion de la majorité maçonnique est celle de la bourgeoisie italienne riche, qui n'a dans le cœur ni croyance, ni idéal, ou plutôt qui a pour croyance la conservation, pour idéal les convenances. Or l'anticléricalisme, ce laïcisme affiché avec tant d'ostentation, ce *démocratisme* à l'ordre du jour, dont on fait une si grande consommation en Maçonnerie, tout cela n'est... qu'une convenance superficielle, c'est ce qui pousse les Maçons à faire les athées avec rage, à hurler comme des possédés contre les sept sacrements du Vatican, et surtout contre celui du mariage. Cela n'empêche pas l'immense majorité d'entre eux de se marier à l'église, pour couper court aux propos des commères, et faire plaisir à l'épouse et à sa famille. Ils regardent même comme un « oiseau rare » le Franc-Maçon qui a l'audace de se marier civilement; ils l'en désapprouvent comme d'une imprudence ».

« C'est facilement dans la Maçonnerie que vous trouvez l'*anticlérical de métier* et cet anticléricalisme maçonnique est scandaleux : c'est l'appât offert aux nombreux frères naïfs par les vieux loups de mer du vaisseau triangulaire ».

L'auteur le prouve en rappelant la malheureuse tentation de Zanardelli pour établir le divorce en Itaile, tentative qui finit pitoyablement, étouffée par les Maçons eux-mêmes par crainte de Giolitti, qui depuis !... « Giolitti, dit Orano, n'est point Maçon, mais il tient la Maçonnerie dans sa poche, et il recule devant l'énorme réaction catholique que ferait naître le divorce ». Orano admet qu'en Italie, l'atmosphère est tellement saturée de catholicisme, que les hommes et les partis mêmes qui agitent le plus furieusement le drapau de l'anticléricalisme ne peuvent s'en affranchir.

« Cela, dit-il, devrait éclairer nos gouvernants, et leur apprendre à respecter davantage l'âme du peuple ».

Orano n'a garde d'omettre le portrait du faible.

« J'ai connu, dit-il, des mères qui ont poussé leurs fils à entrer dans la Maçonnerie. Si le fils a obtenu un de ces emplois où il est difficile d'avoir de l'avancement sans être protégé, la voix publique, celle qui parle tout haut, et aussi celle qui parle tout bas, lui disent qu'il ne trouvera cet appui que dans la Maçonnerie. La bonne mère lui conseille de se faire Maçon et de ne pas se faire remarquer ».

«Cette classification indique qu'il y a dans la bourgeoisie des professions libérales, la loge, la chaire professorale, le sabre, le bureaucrate, la médecine, — une catégorie de gens dominés par l'idée que sans toutefois vivre dans la politique vraie, proprement dite, on remplit son devoir politique en se faisant Maçon. Les F.·. de haut grade peuvent crier qu'il ne se fait pas de politique dans la Maçonnerie. Toute l'organisation maçonnique est politique. Cette organisation diffère de toutes les autres, en ce qu'on voit le fonctionnement des organes seulement de haut en bas dans l'échelle hiérarchique et non de bas en haut. Mais au lieu d'être le libre développement des personnalités pensantes dans un milieu où il existe une liberté disciplinée, cette politique est l'asservissement à un rite vide, de plus en plus incompris, et dès lors risible, à l'habile subdivision des chambres de premier, de second, de troisième degré.

« La Maçonnerie est maintenue par les intérêts de quelques centaines d'arrivistes ou d'arrivés, et ces derniers sont de grosses machines qui consomment beaucoup d'huile pour continuer à marcher ; des personnages exigeants auxquels il faut beaucoup de louanges, beaucoup de preuves de fidélité, pour entretenir leur rendement ».

« Quiconque entre dans la Maçonnerie avec la croyance que c'est là que se trouvent les forces transformatrices de la Société moderne, finit par reconnaître que l'équerre et le compas enferment entre leurs branches une obligation personnelle. Ce qu'on exige, c'est le vote, vote aux élections administratives, vote aux élections politiques vote qui assure, au sein d'Associations diverses le succès du F.·., désigné comme candidat par l'autorité. On exige du Maçon qu'il soit toujours disposé à faire ce qu'on lui dira de faire. Je ne saurais oublier la scène orageuse qui se passa, il y a peu d'années, dans la Maçonnerie, pour avoir déclaré en pleine Loge que moi et d'autres, nous étions ab-

solument opposés à la fameuse liste libérale, « plum-pudding » de cléricaloïdes, d'affairistes, d'arrivistes, de monarchico-libéraux et de démocrates prétendus. Ce fut une âpre lutte, qui mit aux prises les deux partis, les contraignit à des précisions, à des affirmations inouïes jusqu'alors. Il fut évident que l'Ordre, en cette occasion, ne tenait aucun compte de la valeur personnelle, de la conscience sincèrement populaire de ceux qui composaient l'autre liste. Une bonne partie de la liste libérale échoua. Une rancœur profonde naquit contre les Maçons libéraux et les Maçons populaires, subversifs et surtout socialistes, et de cette époque, c'est-à-dire de trois ou quatre ans, date de la fissure irréparable de l'édifice maçonnique. Les partis populaires et la doctrine socialiste sont sortis de la crise qu'on peut appeler la crise sociale de la Maçonnerie italienne : on peut dire qu'aujourd'hui rite maçonnique et doctrine socialiste sont deux termes opposés et contradictoires.

« ... Il y a quelque temps, le Grand-Maître Nathan fit soumettre à toutes les Loges la proposition de demander à l'Etat, c'est-à-dire à la monarchie italienne, de reconnaître la Maçonnerie comme personnalité morale !... *Tableau !* Encore un instant de ma vie maçonnique dont j'ai gardé le souvenir. Je me rappelle que je m'élançai d'une des deux chaires de F∴ surveillant de la Loge l'*Univers*, que je me levai furieux pour combattre la proposition si tendancieuse des autorités maçonniques. Il s'agissait donc de demander la reconnaissance d'une institution qui se donnait comme l'avant-garde de la pensée, dont nous voulions faire la force motrice dans le progrès socialiste... que voulait-on ? On voulait faire rentrer la Maçonnerie dans les limites du conservatisme légal, lui donner l'air d'une belle et bonne congrégation charitable... »

« On exagère la puissance maçonnique ; la Maçonnerie républicaine n'a pas vaincu en Italie la monarchie, elle s'est asservie à elle ; la Maçonnerie anticléricale n'a point vaincu l'Eglise, et a fini par pactiser avec elle (*ce qui est absolument faux*, dit le journal auquel nous empruntons ce passage).

« La Maçonnerie est antiprolétaire, reprend Orano, en considérant la proposition d'Israélites et de protestants qu'elle contient ». Et il résume ainsi son jugement sur cet aspect de la Maçonnerie. « Elle obstrue la route de la marche du prolétariat ».

Orano lance quelques injures imméritées à l'Eglise, qui n'aurait, selon lui, pas su accomplir son œuvre sociale. Il ne veut pas voir que le Christianisme est tout pénétré de l'idée de protéger et de défendre les droits des pauvres, et que, sur ce terrain, l'Eglise a livré et gagné de magnifiques batailles. La coalition judéo-maçonnico-anticléricale a compris trop bien que pour river les chaînes du prolétariat, il n'y avait pas de meilleur moyen que de le déchristianiser, et de lui enseigner le plus abject matérialisme.

D'après l'*Italia*, Milan, 6 mai 1913.

A. MA TIGUE.

L'Imprimeur-Gérant : L. CLOIX, 17 Avenue de la Gare — Nevers.

œuvre successive a paru en 1658, à Rome, chez Varesius, in-4°, de 568 pp. Il y est question des PP. qui ont péri victimes de leur dévouement dans les épidémies.

De Backer, qui nous fournit ces indications (T. I, p. 10), nous renvoie pour plus de de détails à Sotwel, à Niceron, à Paquet.

Sommervogel (T. I, col. 151) ne nous donne rien qui diffère de De Backer.

D'après ce dernier auteur (I, 10), les ouvrages du P. Alegambe sont au nombre de quatre. Sur les deux qui ne figurent point dans la présente notice, l'un est une *Bibliographie de la Société de Jésus*, l'autre la biographie d'un de ses membres.

Le continuateur du P. Alegambe, le P. Nadasi, fut un écrivain bien plus fécond que lui. Jean Nadasi, Hongrois, né à Tyrnau, en 1614, fut professeur dans divers Collèges de la S. J. Puis il fut appelé à Rome pour la rédaction des *Lettres annuelles*. De retour à Vienne, il fut choisi comme confesseur par l'impératrice Clémence. Parmi ses nombreux écrits, il en est qui ne portent pas son nom.

De Backer cite de lui 44 ouvrages, et croit néanmoins que sa liste est incomplète. Il renvoie (I, 503) à Sotwel, et à deux historiens hongrois qui ont copié Sotwel.

676. Der verlangte Dritte Anfang der Mineralischen Dinge. — Amsterdam, 1657 ; in-8°.

[Le troisième commencement désiré des choses minérales.]

677. Biblia polyglotta, complectentia textus originales, hebraicum cum Pentateucho samaritano, chaldaicum, graecum ; cum apparatu, appendicibus, tabulis, etc. Opus totum edidit Br. Walton. — Londini, Th. Roycroft, 1657 ; 6 vol. in-folio.

[La Bible. Edition polyglotte comprenant les textes originaux, [savoir] : l'hébreu, le Pentateuque samaritain, le chaldaïque et le grec. Avec notes critiques, appendices, tables, etc. Le tout publié par Br. Walton.]

C'est certainement la même édition, sous un titre légèrement différent, que celle notée ci-dessus, n° 674.

678. Velleris aurei mysteria (aut. Car. Franc. Amounet de Hailly). — Bruxellis, 1658, pet. in-4°).

[Les mystères de la toison d'or (par C.-F. Amounet de Hailly).]

Charles François Amounet de Hailly, prédicateur, né à Bruxelles en 1625, entra en 1650 dans l'Ordre des Minimes, dont il devint Définiteur et Provincial. Le ro d'Espagne, Philippe IV, le distingua et le nomma son prédicateur ordinaire. Il mou rut en 1667. Parmi ses écrits, on trouve celui qui figure ici :

Les Mystères de la Toison d'Or, Velleris aurei Mysteria, Bruxelles, 1658, in-4°.

Ces indications, que nous empruntons à la *Biographie nationale*, publiée par l'Académie Royale de Belgique (I, col. 263), ne nous permettent pas de déterminer si l'original était en latin ou en français, ou si le texte latin et le français étaient réunis dans la même publication.

Ce titre de la *Toison d'Or* figure dans celui d'un certain nombre d'ouvrages hermétiques que cite Lenglet du Fresnoy. Ce sont : 1° L'ouvrage de Guillaume Mennens ;

Guillelmi Mennensis Antverpiani *Aurei Velleris, sive Sacræ Philosophiæ Vatum selectæ ac unicæ,mysteriorumque Dei, naturæ et Artis admirabilium Libri III*, in-4°, Antwerpiæ, 1604. Ouvrage que l'on trouve aussi dans le t. V du *Theatrum Chemicum*. (Lenglet du Fresnoy, III, 56 et 233).

2° *La Toison d'Or ou la Fleur des Trésors, en laquelle est traité de la Pierre des Philosophes, de son origine et du moyen de parvenir à sa perfection, enrichie de figures et des propres couleurs représentées au vif, selon qu'elles doivent arriver en la pratique de ce bel Œuvre, recueilli des plus grands monuments de l'antiquité, traduit de l'allemand de Salomon Trimosin, précepteur de Paracelse, avec un commentaire sur chaque chapitre*, in-8°, Paris, Sevestre, — en 1612. « Très rare, mais cependant peu estimé de Borrichius », dit Lenglet du Fresnoy, III, 315.

3° *Aureum Vellus, oder Gulden Schatz-und Kundt-Kammer, darinnen die auserlesene Schriften der alten Philosophen*, in-4°, Hamburg, 1708. (La Toison d'Or ou Chambre du trésor de l'or et de l'Art, où sont contenus les écrits choisis des anciens Philosophes). Lenglet du Fresnoy, III, 321.

4° *Vellus aureum et Chrysopoeia*, in-8°, Hamburg, 1716, (en allemand). Lenglet du Fresnoy, III, 231.

679. Ein Philosophischer vnd Chemischer Tractat, genannt der Kleine Baur, etc. — Strasburg, 1658 ; in-4°.

[Traité philosophique et chimique, appelé : le Petit Paysan, etc.,]

Voir le titre complet, ci-dessus, n° 663, à propos de la première édition.

680. Responses aux lettres provinciales contre les Pères de la Compagnie de Jésus. — Liège, Havius, 1658 ; in-12.

Voir ci-dessus, n° 669.

S'il s'agit des *Lettres provinciales* de Pascal, celles-ci ne sont signalées que plus loin, n° 720, à la date de 1667.

681. Fame and Confession of Rosie-Cross. — London, 1658, in-8°.

[La *Fama* et la *Confession* des Rose-Croix (en anglais).]

Il s'agit de la traduction de Th. Vaughan, dont l'édition originale, de 1652,fait l'objet du n° 652. Kloss, n° 2.435,révoque en doute l'existence de cette seconde édition de 1658. Il signale cependant que Nicolaï l'avait eue entre les mains.

On trouve dans l'opuscule du Docteur Frantz Freudenberg (*Aus der ælteren Geschichte der Rosencreuzer*, ch. IV. *Fama Confessio*, et autres écrits qui en furent la suite p. 17) une courte mais substantielle étude sur Valentin Andreas, que nous traduisons pour être aussi complet que possible sur ce fondateur présumé de la Rose-Croix, et ses principaux écrits, la *Fama* et la *Confessio* :

« Maintenant que nous avons franchi le seuil du xviie siècle, nous devons faire une courte halte pour examiner de près le contenu de la célèbre *Fama* et donner d'abord quelques indications sur son auteur, Jean Valentin Andreæ. Il naquit en 1586 à Herremberg,dans le Wurtemberg, et mourut en 1654 à Stuttgart. Il étudia la théolo-

gie à Tubingue, fut ensuite précepteur de jeunes gentilshommes d'Allemagne, avec lesquels il voyagea en France et en Italie ; il fut ensuite nommé diacre, surintendant, et devint en 1639 prédicateur de la Cour à Suttgart ; en 1650, il fut nommé surintendant et abbé d'Adelsburg. Il visait au Christianisme pratique par la prédication de l'amour fraternel, de la concorde et de l'union. Il écrivit beaucoup en latin et en allemand. On peut lui attribuer avec certitude le *Chymische Hochzeit* (mariage chimique), car il eut toujours une arrière-pensée facétieuse, et l'on s'accorde à regarder cet ouvrage comme une œuvre moqueuse, où sont raillés les philosophes de la chimie.

Que la *Fama* soit de lui ou non, — point que nous examinerons plus tard, — nous avons déjà vu qu'avant son apparition, il avait existé un certain nombre de sociétés alchimistes et rosicruciennes, dont le but et l'essence sont impossibles à déterminer aujourd'hui, ainsi que leur durée ; ces groupes avaient même accusé des tendances divergentes. En tout cas, il y eut des Rose-Croix au temps de Valentin Andreæ. La question est de savoir si Valentin Andreæ n'a pas eu pour but principal de divertir ou de mystifier ses contemporains au moyen de la *Fama*. Si ce but avait été atteint, l'un des mouvements les plus sérieux, les plus profonds de l'histoire de la civilisation aurait été arrêté dès son début par une plaisanterie ! Nous traiterons ailleurs cette question, mais nous donnerons d'abord ici un résumé de la *Fama*.

Fama (Edition de Cassel, 1614). *Fama Fraternitatis, oder Entdeckung der Bruderschaft des hochlœblichen Ordens des R.C.* (Fama Fr., ou découverte de la Très honorable Fraternité de l'Ordre de la R. C.).

« Aux Chefs, Etats et Savants en Europe,

« Nous, les Frères de la Fraternité de la Rose-Croix, offrons notre salut et nos prières à tous ceux qui liront dans un esprit chrétien notre *Fama* ici présente.

« Dieu, l'unique sage et bon, ayant fait surgir des génies très éclairés, qui ont en partie rétabli dans leur éclat, les arts atteints de corruption et d'imperfection, afin que par là l'homme en vienne à comprendre la noblesse et la magnificence (divines), qu'il sache quelle est la figure du Microscome et jusqu'où s'étend son art dans la nature, — dans cette intention, le défunt Père Christian Rosenkreuz, Allemand pieux spirituel et très éclairé, chef et créateur de notre Fraternité, s'est efforcé d'entreprendre une réforme générale.

« Pauvre, mais de naissance noble, il est mis dans un monastère, apprend les langues anciennes, et se rend avec un Frère ecclésiastique à Damas, de là, à Jérusalem, puis à Damcar, en Arabie. Il a alors seize ans. Il y apprend l'arabe et y étudie le livre de M. (Moïse ou Mahomet ?) Il gagne alors l'Egypte, puis Fez, où il s'applique à la Magie et à la Cabbale. Mais il y trouve « une base encore meilleure » pour sa foi, qui est en accord avec l'harmonie universelle du Monde, et qu'il retrouve imprimée merveilleusement dans toutes les périodes du temps. Et de là se conclut la belle conception que, de même qu'un très bon arbre ou fruit est renfermé dans un germe, de même l'ample Univers est contenu tout entier dans le petit corps humain, dont la religion, le gouvernement, la santé, les membres, la langue, les paroles et les œuvres agissent de concert et en harmonie avec Dieu, le Ciel et la Terre, que tout ce qui y est contraire est erreur, mensonge, ayant pour auteur le Diable, qui est, lui seul, la cause première, moyenne et finale de la dissonance, de l'aveuglement et de l'amour des ténèbres dans le monde.

« Riche de sagesse et de trésors, il s'embarqua, au bout de trois ans, pour l'Espagne, mais il fut assez mal accueilli des savants du pays, comme du reste de l'Europe. Il fut secondé dans ses efforts pour établir l'harmonie universelle par Th. B. Théophraste, qui n'était point un Rose-Croix, mais qui avait étudié avec ardeur le livre de M.

« Au bout de cinq ans, malgré ses déceptions, Rosenkreuz forme, avec trois Frères

« de son ancien monastère d'Allemagne,une Société pour propager la réforme projetée « dans l'Edifice de l'Esprit-Saint. » Plus tard, le nombre des Frères est porté à huit. Avant de se séparer pour parcourir le monde, ils concluent le pacte suivant :

« 1° Aucun d'eux ne doit adopter d'autre profession que de guérir les malades, et cela gratuitement ;

« 2° Aucun ne doit être contraint de porter un habit particulier comme membre de la Fraternité, mais devra s'accommoder aux usages du pays ;

« 3° Chaque Frère doit se présenter chaque année au jour de la Sainte-Croix près de l'Esprit-Saint (ce doit être le nom d'une église ou d'un édifice religieux) ou faire connaître les causes de son absence ;

« 4° Chaque Frère doit faire choix d'une personne sûre, qui puisse lui succéder à l'occasion ;

« 5° Le mot de *Rose-Croix* doit lui servir de sceau, de mot de passe et de signature ;

« 6° La Société doit rester secrète pendant un siècle.

« Ce fut seulement par l'art magique que fut découvert, au bout des cent ans de secret prescrit, la tombe du Père Chr. Rosenkreuz, avec l'inscription : « *Post C X X* (centum viginti annos) *patebo* ». Le corps du Père se trouvait dans un caveau, dont la voûte offrait quatre figures renfermées dans un cercle. Le corps tenait un petit livre marqué d'un G, qui se terminait par la phrase suivante : « *Ex Deo nascimur, in Jesu morimur, per Spiritum Sanctum reviviscimus* ».

« Dès lors,le moment de la Réforme était venu ; les Frères s'occupèrent de sa préparation. Voici comment ils se représentent eux-mêmes : ils appartiennent à la Réforme chrétienne (protestantisme), admettent deux sacrements, reconnaissent le Saint-Empire Romain comme leur chef et celui de la chrétienté. En ce qui concerne l'art de faire de l'or, cela leur serait aisé, mais c'est pour eux une œuvre secondaire, un superflu. Ils connaissent mille autres artifices meilleurs, mais ils s'attachent au salut des âmes.

« Quiconque répondra par la voie de l'imprimerie à cet appel, sera mis en relation avec la Société, et l'Edifice ne restera pas éternellement invisible ».

« *Sub umbra alarum tuarum, Jehova* », tels sont les derniers mots de la *Fama*.

La sœur de la *Fama*, sœur qui cependant n'a pas été conçue par le même esprit, est la *Confession*. Elle est en arrière de son aînée, en tant que contribution au progrès des lumières. Sans doute, il y est déclaré que la restauration de la Philosophie doit passer avant tout, mais en ce qui concerne une restauration scientifique, l'auteur est en arrière par rapport à la *Fama*. Il rétracte positivement ce qui y a été dit sur la possibilité de faire de l'or, il s'enthousiasme à la pensée d'un âge d'or qui serait ramené par la Rose-Croix, et laisse entrevoir la terreur que lui inspire la fin prochaine du monde.

La Confession

D'après l'édition la plus ancienne que nous ayons sous les yeux, celle de Cassel, en 1615.

« Bien que la Société se sente en sécurité pour les corps et les biens, et que dans cette situation elle qualifie le Pape d'Antechrist, il n'en viendra pas moins un temps où elle produira au grand jour tous ses secrets. La Société compte vivre en bons termes avec l'Etat, car elle offre « au Chef Suprême de l'Empire Romain le tribut de ses prières, de ses secrets et de ses grands trésors en or, et le fait très volontiers ».

« Ce qui importe avant tout, c'est l'amélioration de la Philosophie. S'il plaisait à Dieu de nous allumer seulement un sixième flambeau (1), quel magnifique état de

1. Le mot *sixième* semble indiquer ici un sens ajouté aux cinq autres.

choses il en résulterait! Personne ne souffrirait plus de la faim, de la pauvreté, de la maladie ; sa vie se prolongerait jusqu'à la fin du monde; l'échange des pensées avec les Indes et le Pérou (télépathie) serait possible ; nos chants métamorphoseraient les rochers en pierres précieuses, et nous évoquerions sans crainte des Esprits célestes aux dispositions amicales et bienfaisantes.

« Et quels immenses trésors la Société dispenserait au Monde, dès que celui-ci s'en montrerait digne ! Notre père Chrétien est né en 1378, il a vécu jusqu'en 1484, et sa vie n'a point été inutile. Dieu a résolu, avant la destruction du monde, de lui envoyer encore une fois autant de lumière, de vie et de magnificence qu'Adam en avait reçu avant le péché originel. Et ce temps approche. Déjà des étoiles nouvelles ont apparu dans le Cygne et le Serpentaire, etc. ». Ce qui a été dit dans la *Fama* contre la fabrication de l'or ne doit pas être pris dans un sens trop littéral. Il faut estimer ces arts, mais s'y préparer et en user dignement. De tous les livres, le meilleur est la Bible.

Et il conclut en ces termes :

« Qu'en pensez-vous, chères gens, et que direz-vous quand vous comprendrez et saurez que nous confessons le Christ d'un cœur sincère et pur, que nous réprouvons le Pape, que nous sommes enclins à la vraie philosophie, à mener une vie chrétienne »?

« Mais, ajoute-t il encore, celui-là seul que Dieu aura élu, et auquel il aura conféré sa grâce spéciale, aura part aux trésors et aux avantages du respectable ordre de la Rose-Croix ».

682. Histoire des Chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean-de-Hierusalem, contenant leur admirable institution, etc., et le sommaire des privilèges ; par A. de Naberat (J. Baudoin). — Paris, 1659 ; in-folio, cartes et figures, gravures sur cuivre.

Voir ci-dessus, n° 569, l'édition de 1629, et n° 621, une autre édition de 1643.

683. Abrégé curieux et familier de toute la philosophie, logique, morale, physique et métaphysique,... par le sieur de Marandé. — Rouen, 1659 ; in-12.

Tout ce qu'on sait de Léonard de Marandé, c'est qu'il fut d'abord commis au greffe, puis qu'il entra dans l'état ecclésiastique et devint aumônier de Louis XIII et de Louis XIV. Michaud (t. XXVI, p. 413) cite de lui un certain nombre d'ouvrages presque tous relatifs à la controverse religieuse. Ce sont 1° *Abrégé de l'histoire d'Ariades*, Paris, chez Cramoisy, 1630, in-12 ; — 2° *Morales chrétiennes du théologien français*, ibid, 7 parties en 4 vol. in-f°, 1645 ; — 3° *La Clef des philosophes, ou Abrégé curieux et familier de toute la philosophie* ; Lyon, Cellier, 1647, in-16° ; le même ouvrage fut publié de nouveau à Paris, en 1658, in-12, sous le second titre, et à Lyon en 1669, in-12. C'est celui qui fait l'objet de la présente notice, mais avec des indications typographiques très différentes ; — 4° *Le théologien français*, Paris, 1651, 8 tomes en 7 vol. in-f° ; — 5° *Antiquités de l'Eglise touchant l'ancien usage des sacrements*, Paris, 1652 ; — 6° *Pénitence publique d'un illustre janséniste adressée à M. Arnauld*, Paris, 1653, in-16 ; — 7° *Réponse à la première lettre de M. Arnauld* (La lettre d'un docteur de Sorbonne à une personne de condition), Paris, 1655, in-4°, qui fut suivie d'une *Réponse à la deuxième lettre* du même docteur Arnauld, Paris, 1655 , in-4° ; — 8° *Réponse à l'écrit que M. Arnauld a fait présenter aux docteurs assemblés en Sorbonne pour la censure de la deuxième lettre*, Paris, 1655, in-4° ; — 9° *Considérations sur un libelle de*

Port-Royal, etc., sur la retraite des Jansénistes, sur la protestation de M. Arnauld, et sur les lettres qu'il a fait courir dans Paris depuis la censure de la Sorbonne. Paris, 1656, in-4°. Les lettres dont il s'agit ici et qu'Arnauld est accusé d'avoir colportées ne sont autres que les fameuses *Provinciales*. Marandé les a réfutées; — 10° *Règles de saint Augustin pour l'intelligence de sa doctrine*, Paris, 1656 ; — 11° *La question de fait et de droit touchant Jansénius, traitée par le droit et par le fait, avec la Réponse à tous les libelles de Port-Royal qui ont paru depuis deux ans*, Paris, 1661, in-4° ; — 12° *La Clef de saint Thomas sur toute la Somme*, Paris, 1668, 10 vol. in-12.

Feller (VIII, 123 ; copié par Goigoux, XVII, 505) dit que N. de Marandé a publié, en 1654, un ouvrage curieux, intitulé : *Inconvéniens d'estat, procédans du jansénisme*, in-4°. L'auteur y parle d'un projet formé pour bouleverser la religion, et rapporte à ce sujet une lettre circulaire, où l'on trouve tout l'esprit de l'assemblée de Bourgfontaine. Mais indépendamment d'un dessein formel et prémédité, il prouve que l'esprit et les œuvres de cette secte opéreront ce funeste effet, et causeront en même temps la perte de l'état ; événement que le siècle suivant a vu pleinement réalisé. Car c'est indubitablement au jansénisme, réuni depuis longtemps secrètement et enfin ouvertement au philosophisme et au huguenotisme, qu'il faut attribuer les scènes de 1789 et années suivantes, et particulièrement l'esprit d'impiété et la haine de la religion, qui, comme il est évident, en furent les grands mobiles. « Indépendamment des conséquences pernicieuses, dit un judicieux théologien, que l'on peut tirer de la doctrine de Jansénius, la manière dont elle a été défendue a produit les plus tristes effets ; elle a ébranlé dans les esprits le fond même de la religion, et a préparé les voies à l'incrédulité. Les déclamations et les satires des jansénistes contre les souverains pontifes, contre les évêques, contre tous les ordres de la hiérarchie, ont avili la puissance ecclésiastique ; leur mépris pour les Pères qui ont précédé saint Augustin a confirmé les prétentions des protestans et des sociniens contre la tradition des premiers siècles. Les faux miracles qu'ils ont forgés pour séduire les simples, et qu'ils ont soutenus avec un front d'airain, ont rendu suspects aux déistes tous les témoignages rendus en fait de miracles ; l'audace avec laquelle plusieurs fanatiques ont bravé les lois, les menaces, les châtiments, a jeté un nuage sur le courage des anciens martyrs. L'art avec lequel les écrivains du parti ont su déguiser les faits, ou les inventer au gré de leur intérêt, a autorisé le pyrrhonisme historique des littérateurs modernes. Enfin le masque de piété sous lequel on a couvert mille impostures et souvent des crimes, a fait regarder les dévôts en général comme des hypocrites et des hommes dangereux ». Le livre de Marandé est devenu fort rare ; on peut en voir le précis dans le *Journ. hist. et litt.*, 1er septembre 1771, p. 13.

684. Eröffnetes Philosophisches Vatterherz. — Strassburg, 1659 ; in-8°.

[Le cœur paternel philosophique ouvert.]

La seule mention que nous ayons pu trouver de cet ouvrage est dans le catalogue des livres qui forment la Bibliothèque de la Loge *Carl zum Aufgehenden Licht* (*Charles à la Lumière qui se lève*) de Francfort-sur-Mein), catalogue fait par le Fr∴ Auguste Glahn d'après l'état de la Bibliothèque en question au 1er janvier 1910. Voici le titre de l'ouvrage (p. 243, n° 2.797) :

Eræffnetes Philosophisches Vatterherz, so bey hentiger Ausbreitung (nach Théophrastischer Auszug) desz Sternflüchtigen Blumengeruches der hohen Göttlichen Gnadengab der universal Medicin nicht länger hat Konnen verschlossen bleiben, durch einen Liebhaber der Warheit. Straszburg, 1659, 1 f. 76 pp. (c'est-à-dire : le Cœur paternel phi-

losophique ouvert : vu la diffusion actuelle (selon l'expression de Théophraste) du parfum floral,si volatil,du suprême et divin don de grâce,de la médecine universelle, (don) qui n'a pu rester caché plus longtemps, — par un amateur de la vérité.

Le format n'est pas indiqué.

685. Orbis miraculum, or the Temple of Solomon pourtrayed by Scripture-Light. — London, 1659 ; in-8°.

[La merveille du monde, ou le Temple de Salomon décrit à la lumière de l'Ecriture.]

Nous trouvons quelques indications au sujet de cet ouvrage dans le *Dictionary of anonymous and pseudonymous Literature of Great-Britain*, par Halkett et Laing (Edimbourg, 1882-88, 4 vol. in-4°).

Orbis miraculum, or the Temple of Solomon pourtrayed by Scripture Light, wherein all its famous Buildings, the pompous worship of the Jews, and the spiritual mysteries, veiled under all, are treated of at large. (Le Miracle de l'Univers, ou le Temple de Salomon, décrit à la lumière de l'Ecriture,où toutes ses fameuses constructions, le culte pompeux des Juifs, et les Mystères spirituels, voilés sous tout, sont exposés en détail) [par le Révérend Samuel Lee] Londres, 1659, in-f°, avec un renvoi à la *Biblical Cyclopedia* de Darling.

686. Histoire des Inquisitions. — Cologne, 1659 ; 2 vol. pet. in-8°, grav.

Nous n'avons pu trouver aucun ouvrage qui réponde exactement aux indications, d'ailleurs trop sommaires, données par Peeters Baertsoen. Mais il existe un ouvrage de Jacques Marsollier, intitulé *Histoire de l'Inquisition et de son Origine*, Cologne (Hollande) 1693, in-12, ouvrage qui, nous dit Michaud (t. XXVII, p. 82), a été réimprimé plusieurs fois sous la même date. L'abbé Goujet l'a inséré dans son *Histoire des Inquisitions*, Cologne (i. e. Paris) 1759, 2 vol. in-12. D'après l'auteur de la notice biographique que donne Michaud, Marsollier n'aurait fait qu'abréger le *Directorium Inquisitorum*, et il a été copié à son tour par Lavallée.

Remarquons toutefois que,dans la biographie consacrée à l'abbé Goujet par Michaud, il est donné comme éditeur de l'ouvrage de Marsollier (Michaud, t. XVII, p. 254).

Jacques Marsollier, écrivain fort médiocre, mais laborieux compilateur, naquit à Paris en 1647, et mourut archidiacre de la cathédrale d'Uzès, en 1724.

687. De Acheruntis Fratribus qui se Rosae-Crucis vocitant. Im Theatro Sympath. aucto. — Norimbergiæ, 1660 ; in-8°.

[Des Frères de l'Achéron qui se dénomment Frères de la Rose-Croix.]

Kloss, n° 2623.

Le Deutsches-Anonymen-Lexikon (t. IV ; p. 166, n° 5130) mentionne l'ouvrage suivant :

Theatrum Sympatheticum auctum, exhibens varios authores de pulvere sympathetico... Norimbergæ, 1662 (Théâtre sympathique, réunissant divers auteurs [qui ont écrit] sur

la poudre de sympathie.) Il donne comme auteur de ce *Theatrum* un certain André TETZEL, qui nous est tout à fait inconnu. L'ouvrage qui fait l'objet de cet article serait donc une des pièces qui composent le recueil.

Toutefois, il est mentionné dans WOLFSTIEG (t. II. p. 953, n° 42454), comme faisant partie du *Theatrum Sympathicorum auctorum*, qui parut à Nuremberg en 1660 et 1664.

ROSENTHAL (n° 3263) nous donne des indications encore plus précises, mais un peu différentes :

Theatrum sympatheticum, in quo sympathiæ actiones variæ, singulares et admirandæ tam macro-quam microcosmicæ exhibentur. Opusculum DIGBÆI, [PAPINII, HELMONTII, etc., *prolata exhibens* ; [*de pulvere sympathetico*, etc.] Norimbergæ, 1660, avec front. 19 ff. 377 p. Le titre signifie : Théâtre sympathique, dans lequel les actions sympathiques diverses, singulières et admirables, tant du macrocosme que du microcosme, opérées par Digby, Papinius, Helmont, etc., sont rapportées.

Idem opus, Ed., II Amsterdam 1661, 6 ff. prélim. 259 pp. On y trouve : KENELM DIGBY, *de vulnerum per pulverem sympatheticum sanatione*; LAUR. STRAUSS. *Epistola ad Digbæum*. — NIC. PAPINIUS, *de pulvere sympathico*. — ERYCI MOHY EBURONIS *pulvis sympathicum* (sic).

Theatrum Sympatheticum auctum, exhibens varios autores, de pulvere sympathetico quidem DIGBÆUM, STRAUSSIUM, PAPINIUM et MOHYUM, *de unguento vero armario*, GOCLENIUM, HELMONTIUM, FLUDDIUM, *etc. Præmittitur his* S. RATTRAY *aditus ad sympathiam et antipathiam*. Norimbergæ, 1662, in-4°.

On voit que ces éditions diverses diffèrent sensiblement par le contenu : Goclenius, Van Helmont et R. Fludd, qui figurent dans la dernière, ne se trouvent point dans toutes les précédentes, malgré la grande notoriété de ces auteurs.

L'exemplaire de l'édition qui est à la Bibliothèque nationale de Paris a pour titre :

Theatrum sympatheticum auctum exhibens varios authores de Pulvere sympathetico quidem : DIGBÆUM, STRAUSSIUM, PAPINIUM *et* MOHYUM. *de Unguento vero armario*, GOCLENIUM, ROBERTUM, HELMONTIUM, ROBERTUM FLUDDUM, BECKERUM, BORELLUM BARTHOLINUM, SERVIUM, KIRCHERUM, MATHÆUM, SENNERTUM, WECHTLERUM, NADIUM, FREYTAGIUM, CONRINGIUM, BURLINUM, FRACASTORIUM et WECKERUM. *Præmittitur his Silvestri* RATTRAY, *aditus ad Sympathiam et antipathiam*. Editio novissima, correctior, auctior multisque parasangis melior.— Norimbergæ, apud Johan. Andream Endterum et Wolfgangi junioris hæredes. Anno MDCLXII. Le ROBERTUS qui figure dans cette énumération des auteurs, avant Robert Fludd est J. ROBERTI, docteur en théologie et jésuite. Il est de ceux qui croient à la guérison par le baume sympathique, mais il l'attribue à la magie diabolique. Il y a aussi de lui dans la même collection : *Goclenius Heautontimorumenos*, où il expose les contradictions de cet auteur. Il est réfuté à son tour par *Van Helmont* dans l'opuscule qui fait suite.

Dans l'opuscule intitulé *Goclenius Heautontimorumenos*, on trouve une section (la XVII[e]) intitulée : *Acheruntici Fraterculi, qui se Rosæ-Crucis vocitant* (p. 391); elle est suivie d'une *Digression sur les Rose-Croix*, intitulée : *Digressio : judicium de Fraternitate Roseæ-Crucis. Ex ipsorum Fratrum Scriptis. Ad Cæsarem, Reges, Principes, Respubl. horumque Magistratus et Consiliarios* (p.403-415).

Il est extrêmement probable que l'ouvrage catalogué par Peeters n'est autre que cette partie, qui aurait été enlevée d'un exemplaire du *Theatrum sympatheticum* et reliée séparément. Le *Theatrum* en question ne contient, en effet, aucun ouvrage spécial portant le titre que donne Peeters.

Quant à l'auteur, J. *Roberti*, voici ce que nous trouvons à son sujet dans SOMMER-

VOGEL (t. VI, col. 1900). (Voir plus haut n° 412 les mêmes références d'après de BACKER).

Jean ROBERTI, né à Saint-Hubert (Luxembourg) le 4 août 1569, entra au noviciat de la Province du Rhin en 1563. Il enseigna la théologie et l'Écriture Sainte dans les Universités de Douai, Trèves, Wurtzbourg et Mayence. Il fit aussi un long séjour à Liége, et mourut à Namur, le 14 février 1651.

Il employa une grande partie de son activité et de ses connaissances à combattre la singulière doctrine de la guérison par la sympathie; il le fit avec une certaine violence, ne ménageant pas à ses adversaires les personnalités. Voici de ses ouvrages qui se rapportent à cette question, d'après Sommervogel (*ibid*) :

Dissertatio thelogica de superstitione... Inseritur magici libelli de magnetica vulnerum uratione Authore D. Rodolpho GOCLENIO, *Med. D et professore Marpurg. ordin. brevis anatome.* Trèves, Bock 1615, in-12.

Tractatus novi de Magnetica Vulnerum curatione, Authore D. Rodolpho GOCLENIO, *brevis anatome* (dans le *Theatrum sympatheticum*).

GOCLENIUS HEAUTONTIMORUMENOS (dans le *Theatrum sympatheticum*).

Metamorphosis Magnetica Calvino-Gocleniana, quâ Calvino-Dogmatistæ, et imprimis D. Rodolphus Goclenius stupendo magnetismo in Giezitas migrant, et alia mysteria mirificissima vi, et nova miraque arte ipsius D. Goclenii descripta a R. P. John. ROBERTI. *ex occasione intexuntur considerationes aliquot ad Marcum Antonium de Dominis, quondam Archiepiscopum Spalatensem, nunc in Angliam profugum, super Consilio ab ipso exposito profectionis, seu fugæ suæ.* Leod. Joan. Ouwerk 1618, in-16.

Goclenius Magus, serio delirans. Epistola adversus libellum ejus quem Morosophiam inscripsit. Duaci, Arn, Wion, 1619, in-12.

Curationis Magneticæ, et Unguenti armarii magica impostura clara demonstrata A. Johanne ROBERTI *Societ. Jesu Sacerdote, S. Theol. Doctore. Modesta responsio ad perniciosam disputationem Joannis Baptistæ ab Helmont Bruxellensi, medici pyrotechnici, contra eumdem Roberti acerbe conscriptam,* à Luxembourg, chez Hubert Reulandt, in-12, 100 pp.

Ses autres ouvrages, assez nombreux, sont relatifs à des sujets de controverse religieuse avec les protestants, au culte de saint Hubert, etc. SOMMERVOGEL en donne la liste complète.

On trouve dans la *Biographie nationale, publiée sous les auspices de l'Académie Royale de Belgique*, (t. XIX, pp. 513-531), une notice très intéressante et très détaillée sur J. ROBERTI, notice où la question de la guérison sympathique est traitée à fond, avec l'indication des adversaires de Roberti et de leurs écrits.

688. Athanasii KIRCHERI. Iter excitatem (*sic, pour*: extaticum) cœleste. — Herbipoli, 1660 ; in-4°.

[Athanase KIRCHER. Voyage extatique céleste.]

C'est une seconde édition. La première est de 1640. Voir ci-dessus, n° 603 ; et les n°s 622, 660, sur le même auteur.

689. Historia Provinciæ Anglicanæ Societatis Jesu, (auctore) Henr. MORUS, Societ. J. — Audomari, typis Th. Geubels, 1660 ; in-folio.

[Henri MORUS, S. J. Histoire de la province anglicane de la Compagnie de Jésus.]

Cet Henri MORUS S. J. ne figure point dans les bibliographies si complètes des écrivains de la S. J. de SOMMERVOGEL et de DE BACKER. Le seul personnage de ce nom, Henri Morse, dont le nom latinisé était *Morus*, fut mis à mort le 1er février 1645. Il ne reste de lui qu'un journal, conservé en manuscrit au British Museum (*National Biography*, T. XXXIX, p. 114). Il avait un frère qui fut aussi Jésuite, mais qui n'écrivit point. (*Ibid*).

Cependant, l'ouvrage ci-dessus et son auteur ne sont point des mythes : nous trouvons, en effet, dans CARAYON (*Bibliogr. de la Compagnie de Jésus*, p. 29, nº 293) :

Historia Missionis Anglicanæ Societatis Jesu, ab anno Salutis 1580 *ad* 1619, *et Vice-Provinciæ primum ; tum provinciæ ad ejusdem seculi annum* 35, *auctore Henrico* MORO, *ejusdem Societatis Sacerdote. Audomari* (Saint-Omer), 1660, in-fº.

690. Wohlmeinendes Bedenken von der Fama und (Confession der) Brüderschaft des Rosen-Kreuzes, u. s. w. — Erfurt, 1660 ; in-8º.

[Considération amicale sur la *Fama* et la *Confession* de la Fraternité du Rose-Croix, etc.]

Cet ouvrage ne peut être qu'une réimpression de celui dont deux éditions ont été déjà notées aux nºs 337 et 375, sous lesquels on trouvera le titre intégral. Cette réédition n'est pas enregistrée par KLOSS, nº 2475. L'ouvrage est d'André LIBAVIUS, à propos duquel, voir la notice du nº 279. Nous retrouvons les initiales du nº 370 : D.O.M.A.

GRÆSSE cite quelques ouvrages de cet auteur qui sont devenus très rares :

Alchymia, Francof. 1606-1611, 3 vol. in-fº avec fig. *Selectorum Alchymiæ arcanorum, Tomi II*, Francf. 1611-1615 ; *Commentatio alchymica et varia opuscula*, *ibid*. 1615, 2 vol. in-fº.

WOLFSTIEG (II, p. 924, nº 42155) mentionne le second de ces ouvrages, en donnant in-extenso le titre, très long, selon l'usage de ce temps.

D. O. M. A. *Appendix necessaria Syntagmatis Arcanorum Chymicorum* ANDREÆ LIBAVII, *in quo præter Arcanorum nonnullorum expositionem et illustrationem, quorumdam item Medicorum Hermeticorum et Mysticorum descriptionem continentur defensiones genuinæ* : Primum eorum quæ ab HENNINGO SCHEUNEMANNO, et juniore gramano sunt impugnata. Postea quæ in transmutario metallorum a NICOLAO GUIBERTO, quibus fieri potuit viribus, sunt attentata. Accesserunt : I. Judicium breve de Dea Hippocratis, seu Hygeia argentea (argentipata) HENNINGI SCHEUNEMANNI, quam nuper excogitavit ex commentariis nostris valde fugitivam, deserta causa fixorum istorum quæ volaticis Galenicis opposuit infeliciter ; IIº, Schema medicinæ Hippocraticæ et hermeticæ simul, ejus rudimentum doctis censendum committitur, at postea elaborari possit ; IIIº Examen Philosophiæ Magicæ CROLLII ; IVº Censura Philosophiæ vitalis JOANNIS HARTMANNI ; Vº Admonitio de Regulis Novæ Rotæ, seu Harmonicæ sphæræ Fratrum de Societate Roseæ Crucis juxta et Famæ ed. Indicem. Omnia studio et opera Andreæ Libavii, Francofurti, Koppf, 1615.

WOLFSTIEG (*ibid*, p. 924, nº 42156, mentionne un second ouvrage de LIBAVIUS :

D. O. M. A. *Examen philosophiæ novæ quæ veteri abrogandæ opponitur*, in quo agitur de modo discendi novo. De veterum autoritate, de Magia Paracelsi ex CROLLIO. De Philosophia vivente, ex SEVERINO. De Philosophia harmonica magica Fraternitatis

de Rosea-Cruce. Opera et studio Andreæ LIBAVII. Francofurti ad M. Koppf 1615.gr. in-8°.

C'est probablement à cet écrit que Robert FLUDD a répondu dans son *Apologia Compendiaria Fraternitatem de Rosea Cruce suspicionis et infamiæ maculis udspersam abluens* ; en effet, Libavius y est désigné et injurié comme ayant traité les Rose-Croix de magiciens.

Nous donnons aussi, d'après WOLFSTIEG (II, p. 936, n° 42290),le titre complet de l'ouvrage qui fait l'objet de la présente notice, quoiqu'il ait été reproduit aux n°s 337 et 375 ; on remarquera quelques différences.

D. O. M. A. : *Wolmeinendes Bedencken von der Fama und Confession der Brüderschaft dess Rosen-Creutzes, eine Universal Reformation und Umbkehrung der Gantzen Welt vor dem Jüngsten Tag, zu einem irrdischen Paradeiss, wie es Adam nach dem Fall, Enoch, Salomon, etc. gehabt haben, betreffent. Auff erfordern und begehren etlicher fürnehmen Leute wol bedechtlich gestellet. Durch And.* LIBAVIUM, Francf. 1616, Koppf, 294 p.

Nouvelle édition, Erfurth, 1616, (vraie date : 1617) chez Rohbock.

LENGLET-DUFRESNOY (III, p. 208, n° 456) mentionne cet ouvrage sous le titre inintelligible de *Bendencten Rosen-Creutzern, Andreæ* LIBAVII, in-8°, Francf. 1616.

691. URSINI. De Zoroastro Bactriano, Hermete Trimegistro (*sic, pour* : Trismegisto), Sanchuniatone Phœnicio, eorumque scriptis, etc. — Norimbergiæ, 1661 ; in-12.

[URSINUS. Du Bactrien Zoroastre, d'Hermès Trismégiste, du Phénicien Sanchoniathon, et de leurs écrits, etc.]

Il ne s'agit point ici du célèbre archéologue Fulvio Orsini, mais de *Johannes Henricus* URSINUS, sur lequel les dictionnaires biographiques les plus complets ne nous donnent que fort peu de détails. MORERI l'omet entièrement. FELLER (t. XII, p. 239) nous apprend qu'il était surintendant des églises de Ratisbonne, qu'il mourut dans cette ville, le 14 mai 1667, et qu'il était fort érudit dans les antiquités sacrées et profanes. Il nous donne ensuite la liste de ses ouvrages. HŒFER (*Nouvelle Biographie générale*, t. XLV, col. 817), nous apprend de plus qu'il était né à Spire, le 26 janvier 1608, et que les vicissitudes de la guerre de Trente ans lui imposèrent une existence assez agitée. Il lui attribue une cinquantaine d'ouvrages, et donne les titres d'un certain nombre d'entre eux. La *Biographie* MICHAUD (t. XLII, p. 376) est beaucoup moins complète encore comme bibliographie. En réunissant ces diverses informations, nous arrivons à une liste encore assez étendue des ouvrages de ce savant :

Musagetes, seu de Studiis recte instituendis, Ratisbonne 1656, in-8°. Ce titre et ce sujet rappellent le *Traité des Etudes* de Rollin.

Atrium latinitatis, Francfort, 1657, in-8° ;

Analecta sacra, ibid. 2 vol. in-8°, 1658 ;

Ecclesiastes, seu de sacris concionibus, ibid, 1659, in-8° ;

Acerra Philologica, ibid, 1659, in-12 ;

Disciplina et Institutio puerorum, ex optimis auctoribus collecta ; Ratisbonne, 1660, in-8° ;

Analecta Rhetorica, Nuremberg, 1660, in-12.

De Zoroastre, Hermete Trismegisto, Sanchoniathone eorumque scriptis, Ibid, 1661, in-8° ;

Arboretum biblicum. Ibid, 1663-65 et 1672, 2 parties in-8° ; (il y traite des arbres dont il est question dans la Bible).

Miscellanea de theologia naturali, ibid, 1666, in-8° ;

De Ecclesiarum germanicarum origine ac progressu usque ad Carolum Magnum, Ibid, 1668, in-8°.

FELLER donne de plus :

Sylvæ theologiæ symbolicæ, 1685, in-12. Cette date est de beaucoup postérieure à celle de la mort de l'auteur, mais l'on peut croire que son fils, grand érudit comme lui, aura publié cet ouvrage de son père.

Parallela Evangelii.

Des *commentaires* sur les Petits Prophètes.

Jeremiæ virga vigilans.

Nous trouvons quelque chose de plus dans WATT (*Bibliographia Britannica*, t. II, col. 924), d'abord quelque différence dans le titre :

De Zoroastre, Hermete, Sanchoniathone et aliis contra Mosaicæ Legis Antiquitatem ; Norimbergæ, 1661, in-8°.

Et l'ouvrage suivant :

Novus Prometheus Præadamitarum ad Caucasum relegatus et religatus, Francfort. 1656, in-12.

On ne manquera pas de remarquer, outre l'originalité du titre, une espèce de jeu de mots,*relegatus et religatus* ; c'était un travers commun aux érudits et aux pédants de l'époque. Quant au sujet traité, il s'agit d'une polémique assez violente suscitée par un ouvrage d'Isaac de la Peyrère, qui soutenait qu'Adam n'avait pas été le premier homme,et qu'il était possible de tirer de la Bible la preuve de l'existence des Préadamites. La Peyrère, harcelé d'objections, finit par reconnaître son erreur.

Georges-Henri URSIN,fils de J.R.né en 1667,enseigna les Belles-Lettres à Ratisbonne, où il mourut le 10 septembre 1707. MICHAUD (l. c.) donne de lui les ouvrages suivants :

Onomasticon Germanico-græcum, Ratisbonne, 1690, in-4° ;

Grammatica græca et selecta græca ex optimis linguæ auctoribus excerpta, Nuremberg, 1691, réimprimé en 1714, in-8°.

Institutiones linguæ latinæ et germanicæ, Ratisbonne, 1700, in-8°.

Ajoutons à cette liste, d'après HŒFER (*l. c.*).

De Taprobane, Cerne et Ogyride veterum, Strasbourg, 1670. (Il faut lire Ogygide dans ce titre), in-4°.

Une édition du *Traité de Géographie* de DENYS LE PÉRIÉGÈTE.

HŒFER renvoie pour plus de détails à *l'autobiographie* de l'auteur, parue à Ratisbonne, en 1666, in-8° ; WITTE, *Memoriæ theologorum* ; FREHER, *Theatrum* ; JÖCHER, *Gelehrten-Lexikon.*

692. Ath. KIRCHERI. Ars magna lucis et umbra (*sic, sans doute pour* : umbræ). — Amstelodami, 1661 ; in-folio, fig.

[Ath. KIRCHER. Le grand art de la lumière et de l'ombre.]

Voir ci-dessus les nos 603, 622, 660 et 688.

693. Ludicrum chiromanticum PRÆTORIO, seu Thesaurus chiromantiæ, auctore J. PRÆTORIO. — Jenæ, 1661 ; gr. in-4°.

[Le divertissement de la chiromancie de PRÆTORIUS, ou Trésor de chiromancie, par J. PRÆTORIUS.]

Johann PRÆTORIUS, de son vrai nom *Hans Schultze*, naquit en 1630 à Zethlingen, dans la Vieille-Marche. Sa famille,qui possédait une certaine aisance, était alliée à une des familles les plus nobles de l'Allemagne, les Alvensleben. Nous passerons sur les premières années de sa vie, où il eut beaucoup à souffrir des désordres que la guerre de Trente ans causait dans toute l'Allemagne. Il débuta dans les lettres par un poème latin qu'il débita le 27 mars 1650, à la fête de l'examen scolaire ; il avait pris pour sujet la Ruine de l'Allemagne ; ce poème ne fut imprimé qu'en 1675. La même année, il se rendit à Halle pour fréquenter l'école luthérienne qui florissait dans cette ville sous la direction du célèbre Frankenstein. Ce professeur passa, en 1652, à l'Université de Leipzig, où Prætorius le suivit. Il y prit le goût des sciences naturelles, sous l'influence de Jacob Thomasius, un de ses professeurs, et sa thèse de baccalauréat eut pour titre : *Schediasma philologico-historicum de bruma* (Essai philologique et historique sur la brume), imprimé seulement en 1667. Ses tendances à la polygraphie,et surtout à l'étude du folk-lore se remarquèrent dans un poème débité en public, où il raille la superstition du trèfle à quatre feuilles comme porte-bonheur. Au début du semestre d'été de 1656, sous le décanat de son maître Rappold, il soutint sa thèse de maître, qui avait pour titre : *De crotalistria tepidi temporis hospita*, où il ajoute à une erreur populaire, une autre erreur, prétendant qu'en hiver les cigognes, aussi bien que les hirondelles, s'enfoncent dans la vase des marais, et que c'est ainsi, et non en émigrant dans les pays chauds, qu'elles disparaissent. Cette thèse fut imprimée alors, et réimprimée en 1702. Il faisait à cette date partie de l'Université de Leipzig, mais on ne sait à quel titre, car il n'était pas porté sur la liste des membres du conseil, et il n'occupait pas de chaire. Depuis 1659, il avait du moins le titre de *Poeta laureatus Cæsareus*. On ne sait à qui il devait cet honneur ; on croit que c'était au comte Palatin Joh. Rist, qu'il appelle son protecteur. Il était néanmoins dans une situation fort précaire, qu'il aggrava en se mariant. Toutefois, la modération de ses goûts et son ardeur à l'étude le préservèrent des souffrances de cet état. Il mourut de la peste le 25 octobre 1680.

Il avait une tournure d'esprit bizarre qui le portait à compliquer son style de mille manières, par des jeux de mots plus ou moins dissimulés, à y mêler anagrammes, acrostiches, combinaisons alphabétiques. M. FRIEDRICH ZARNKE, qui lui a consacré un long article dans l' *Allgemeine Deutsche Biographie*, le caractérise ainsi : « Même quand Prætorius entreprend de traiter une question scientifique, il n'a garde de tendre directement à la solution ; il s'embarrasse d'abord dans des préambules interminables et compliqués, comme s'il n'avait d'autre but que de noircir du papier. Il se fait un plaisir d'accumuler les citations ; mais il a le don de conter d'une façon bizarre et amusante, et l'esprit ne lui fait pas défaut ; ce n'est pas un esprit naturel, comme Fischart, qu'il a peut-être pris pour modèle, il y met encore de la recherche. Il ne se borne pas aux citations, aux longs extraits ; il rapporte bien des choses vues ou entendues, ce qui l'a fait qualifier de crédule par ses contemporains et par Jöcher. Tout en faisant la guerre aux superstitions populaires, il s'était fabriqué une croyance où la superstition tenait une large place, mais c'est une superstition qui cache sa vanité et fait illusion par son air érudit : il croit fermement au pouvoir des sorcières, à la valeur des sciences divinatoires, telles que la chiromancie, la métoposcopie ; pour lui, la sorcellerie est tantôt un moyen dont Dieu se sert pour des révélations particulières, tantôt une des ressources dont use le diable.

Il a énormément écrit, et l'on ne possède qu'une liste bien incomplète de ses ouvrages ; ce qui ajoute à la difficulté de faire cette liste, c'est qu'il a certainement employé des pseudonymes, ou qu'il a publié des écrits anonymes. Aussi, la liste suivante que nous donne M. Friedr. Zarncke, n'est-elle que provisoire.

1° Sa dissertation de baccalauréat, que nous avons déjà mentionnée, le *Schediasma philologico-historicum de bruma* imprimée à Leipzig, en 1674, à Iéna en 1672, et dans la Bibliothèque Universelle (de 1702) qui paraissait à Leipzig et à Gottingue; à la suite du titre latin, on lit : ou des quartiers d'hiver des cigognes.

2° En 1660 ou plutôt 1661, « *Eine Zigeunerkarte, oder Chiromantienspiel* » (Carte des Bohémiens ou jeu de chiromancie), à Nuremberg, chez Joh. Hoffmann, in-12, 28 feuillets non numérotés. Cet ouvrage en allemand, et çà et là en vers, est orné de figures représentant les lignes de la main. Il y fait savoir qu'il a déjà écrit un gros livre sur la Chiromancie, lequel n'attend plus qu'un éditeur. Il n'attendit pas trop longtemps, car, la même année, parut le livre qui fait l'objet de la présente notice. Nous en donnons le titre complet d'après l'exemplaire que possède, dans sa Réserve, la *Bibliothèque Nationale.*

3° *Ludicrum Chiromanticum Prætorii, seu Thesaurus Chiromantiæ locupletissimus, multis jocis et amœnitatibus pluribus tamen serus instructissimus : ex omnibus qui prostant, et de Chiromantia seu pro, seu contra, vel multum, vel parum litterarum monumentis consignarunt, scriptoribus refertissimus, pluribus perspicuis Iconibus, evidentibus experimentis et singulari mnemonica Methodo elaboratissimus, in quo utilitas cum jucunditate pari passu ambulant, uti præfatio ulterius declarabit.*

Autoris M. Johannis PRÆTORII, *Poetæ laureati Cæsarei.*

Impensis Johannis Bartholom. Œhleri bibl. Lips. Imprimebatur Ienæ, litteris Casparis Freyschmidii. Anno M.DC. LXI, (c'est-à-dire : Divertissement chiromantique de Prætorius, ou Trésor très riche de Chiromancie, très bien pourvu de jeux et agréments, en grand nombre et néanmoins sérieux, très amplement composé de tous les auteurs qui existent et qui ont écrit soit pour, soit contre, soit peu, soit beaucoup, sur la chiromancie, où l'on a ajouté avec grand soin des figures très claires, des expériences convaincantes, en employant une méthode mnémonique originale. Ouvrage où l'utilité et l'agrément marchent du même pas, ainsi qu'on le verra dans la préface.)

4° *Centifrons Idolum Jani, hoc est Metoposcopia seu Prosopomantia completissima*, en latin, Leipzig, 1661, XIV pp. et pp. numérotées 301-340. C'est la 3e et la 4e partie de l'ouvrage qui précède ; elles furent imprimées : la 3e à Iéna, la 4e à Arnstadt, afin de hâter l'apparition de l'ouvrage. La dédicace contient une description lamentable de la situation de l'auteur, qui sollicite franchement une aumône de l'Électeur, auquel cet ouvrage est dédié.

5° *Dæmonologia Rubenzalii Silesii.* ou histoire du Démon Rubenzahl (compte-navets) qui hante les campagnes de Silésie. Leipzig, 1662, dédicace, préface, et 343 pp.

6° *Philosophia Colus oder Pfy*, où sont tournées en ridicule cent superstitions diverses, pour allonger le temps court et raccourcir le temps long, *per M Ici PSaM, regem Numidiæ* ; en allemand, Leipzig, 1662, IV.— 221 pp. les majuscules signifient *Magister Joh. Praetorius Sedlingo-Marchita.*

7° Une carte astronomique, Nuremberg, 1663, in-12

8° *Saturnalia, das ist eine Compagnie Weihnachtfratzen oder Centner-Lügen und possierliche Positiones.* (Saturnales, ou une Compagnie de masques de la veillée de Noël, ou un cent de mensonges et de propositions bouffonnes), en latin et en allemand, Leipzig 1663, 414 pp. in-8°.

9° *Valedictorium Exequiale, oder Hundert auserlesene Abdankungen, theils or, theils nach dem Begräbnis üblich, und allhier, in der weitberühmten Stadt Leipzig belieblich*

en allemand. (Adieu funèbre, ou cent oraisons choisies, dites soit avant, soit après l'enterrement, et fort goûtées partout en cette célèbre ville de Leipzig, à Gorlitz, 1663, VIII — 416 pp. in-8°).

10° *Catastrophe Mahumetica* (ou l'adieu définitif et l'horoscope humiliant de l'Empire Turc qui présentement croule en entier), Leipzig, 1663, VIII — 504 pp. in-4°.

11° *Dulcamarus-Ancillariolus* (le consolateur doux-amer des servantes) s. l. 1663, 1 — 498 pp. (en allemand).

12° *Philosophia Salustiana* où il est traité de la question pourquoi les Allemands disent si souvent *Salus*, par Janeser Potorianus Zezlingensis ; en latin, 108 pp. in-8°. 1664.

13° *Judiciolum Asteriæ*, ou l'étoile-autruche, qui s'est fait voir si terriblement en plein midi dans le mois de décembre ; en allemand, Leipzig, 1664, 4 ff 1/2, 4°.

14° *Relations circonstanciées de Katzen-Veit. Aventurier réel et actif*, etc., (en allemand), 1665, s. l. 10 ff. in-8°.

15° *Sacra filamenta di Væ virginis* ; Halle en Saxe, 1665, 7 ff. 4°.

16° La triple tache de sang de Leipzig, par laquelle Dieu montra sa colère dans le milieu de cette année 1665. Zwickau, 1665, 11 pp. 4°.

17° *Bellerophon vulnerandorum*, la merveilleuse Comète récemment découverte, Leipzig, 1665, 92 pp. 4° (en allemand).

18° *Astrologia Germanica, et Germana* (en allemand) (Astrologie germanique et véritable), en allemand, Leipzig, 1665, III, 258 pp.

19° Un recueil de traditions populaires (en allemand), dont le seul titre occupe une demi-page compacte ; s. d. Nuremberg, 8 ff.

20° *Anthropodemeus Plutonicus*, recueil de traditions sur les êtres naturels qui hantent les mines ; Magdebourg, 1666, en deux parties, de 495 et de 370 pp., in-8°.

21° *Un traité d'astrologie*, Leipzig, 1666, 4 ff. 4°.

22° Le traité sur la Brume, déjà mentionné plus haut.

23° *Zodiacus Mercurialis* ou annales européennes, s. l. 1667, in-4°.

24° *Der Cometische Friedens Curier* (le courrier de la Paix en forme de comète), 4 ff. 4° en allemand.

25° *Gazophylaci gaudium*. La joie du gardien des trésors, ou la baguette magique. Leipzig, 1667, 496 pp. 8°.

26° *Blocksbergs Verrichtung* (ce qui se fait sur le Blocksberg, célèbre rendez-vous des sorcières), Leipzig et Francfort 1668, 582 pp. in-8°.

27° *Zodiacus Mercurialis explicandissimus* (annales européennes) en allemand, Iéna, 1669, 200 pp., in-4°.

28° *Der abentheuerliche Gluckstopf*, l'assiette porte-chance aventurière ; (en allemand), recueil de superstitions populaires, s. l., 1669, 528 pp. in-8°.

29° *Per Gematriam detectus Antichristus ad ductum Apocalypseos* cap. 13 (L'Antéchrist découvert à l'aide de la Gématrie, sur l'indication du chap. 13 de l'Apocalypse) s. l. 1674, 4 ff 4°.

30° *Satyrus Etymologicus* (sur l'étymologie du nom du génie Rubenzahl, s. l., 1672, 605 pp. in-8°.

31° *De suspecta Poli Declinatione et excentricitates firmamenti, vel ruina cœli*, Leipzig, 239 pp., in-4°, s. l.

32° Les Quartiers d'hiver des Cigognes et des Hirondelles, Francfort et Leipzig, 1676, 445 pp.

33° *Philologemata abstrusa de pollice* (sur une pratique superstitieuse ayant pour but la découverte des trésors), Leipzig, 1677, 216 pp. in-4°.

34° *De coscinomantia* (divination par le crible) à Hof, 1677, 11 ff. 4°.

35° Etoile-Comète céleste, en allemand, Halle en Saxe, s. l. in-4°.

36° Nouvelle chronique merveilleuse de l'Allemagne ; en allemand, s. d., mais de 1678, 3 ff. in-4°.

37° Récentes naissances monstrueuses, en allemand, Leipzig, 1678, 3 ff. in-4°.

38° Le dernier ouvrage de Prætorius semble avoir été le suivant :

Alectryomantia, seu divinatio magica cum gallis gallinaceis peracta. Francfort et Leipzig, 1680, 2 ff. et 184 pp. in-4°.

694. The Rosie-Crucian infallible axiomata, or generale Rules of know alle things, past, present, and to come. John. Heydon. — London, 1661 ; in-12.

[Les Axiomes infaillibles des Rose-Croix, ou Règles générales pour connaître toutes choses, passées, présentes et à venir, par J. Heydon.]

Kloss, n° 2621 (format in-8°).

Au sujet de ce livre, Wolfstieg renvoie (T. II, p. 953, n° 42453) à l'ouvrage de Gould sur la Franc-Maçonnerie (*The History of Freemasonry*, 1884, T. III, p. 132).

Voici ce que nous trouvons, au sujet de cet auteur, dans l'édition de Gould que possède la *Revue Internationale des Sociétés Secrètes*. (*The History of Freemasonry, its Antiquities, Symbols, Constitutions, etc., derived from official sources throughout the World. — by* Robert, Freke Gould, N. J. Hughan, etc., gr. in-4°., s. l. John C. Yorston et C°, New-York, Cincinnati, and Chicago ; page 256 du t. II) :

Dans l'énumération des œuvres d'Elias Ashmole, à propos de l'ouvrage qui a pour titre : *The Way to Bliss* (voir le présent Index, p. 213, au sujet du n° 645).

On trouve sous le n° 3 :

« *The Way to Bliss*, en 3 livres, publié par Elias Ashmole. Cet ouvrage fut composé par un inconnu, qui vivait sous le règne d'Elisabeth. Ashmole reçut de William Backhouse la copie de cet écrit, et le publia, parce qu'il circulait une copie prétendue, qu'on voulait faire passer « pour l'enfant d'un certain Eugenius Theodidactus, en la rebaptisant sous le nom de *The Wiseman's Crown, or Rosie-Crucian Physick* ».

« Cet Eugenius Theodidactus (c'est-à-dire instruit par Dieu, était un certain John Heydon, qui se donnait pour un grand connaisseur en science rosicrucienne. Il avait épousé la fille de Nicolas Culpepper, charlatan fameux, et avait publié un grand nombre de livres sans valeur, où il injuriait Ashmole à ce sujet. Dans celui qu'il avait intitulé *The Wiseman's Crown, or the Glory of the Rosy-Cross*, 1664, on trouve le passage suivant :

« Les Rosie-Crucians, avec une certaine terrible autorité de religion, exigent un « serment de silence de ceux qu'ils initient aux arts de l'Astromancie, de la Géomancie, « et des Images Télesmatiques.

« Dans ces dernières années de tyrannie, on a permis à des tisseurs de bas, à des cor- « donniers, à des meuniers, à des maçons, à des charpentiers, à des briquetiers, à des